



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



450
307

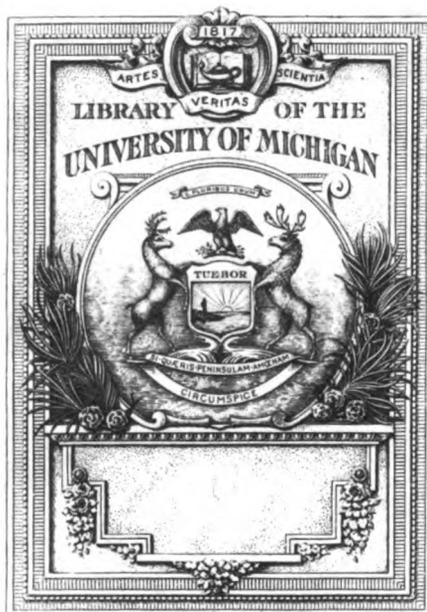


*St. Andrew & St. John
of Bletsoe.*

DL

719

A67



MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE
CHRISTINE
REINE DE SUEDE.
TOME PREMIER.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



*Christine peut donner des Loix
Aux Cœurs des Vainqueurs les plus braues,
Mais la Terre a t'elle des Rois
Qui soient dignes d'en estre Esclaves?*

De Saderi.

Arckenholtz, Johan

MEMMOIRES
CONCERNANT
CHRISTINE
REINE DE SUEDE,
POUR SERVIR
D'ECLAIRCISSEMENT
A L'HISTOIRE DE SON REGNE ET PRINCIPALEMENT DE SA VIE PRIVEE, ET
AUX EVENEMENS DE L'HISTOIRE DE SON TEMS CIVILE ET LITERAIRE:

SUIVIS DE DEUX

O U V R A G E S
DE CETTE SAVANTE PRINCESSE,
QUI NONT JAMAIS ETE IMPRIMES.

Le tout fondé sur ses Lettres, & recueilli des Historiens & des Monumens les plus Authentiques, tant manuscrits qu'imprimés, accompagné de Remarques Historiques, Politiques, Critiques & Littéraires; avec des Médailles & un Appendice de Pièces Justificatives ou Instructives.

Es pius est Patriæ facta referre labor. Ovid. Trist. Lib. II. vs. 322.

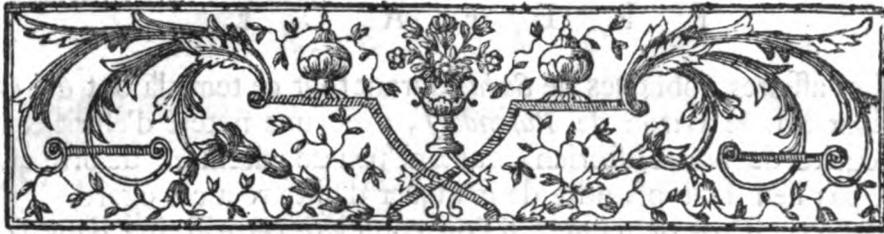
T O M E P R E M I E R.



A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez PIERRE MORTIER, Libraire.
MDCCLL

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

Libr.
Thorp
7-23-37
34461
4v.



PREFACE

Où l'on expose les vûes qu'on a eûes dans cet Ouvrage, & comment on a tâché de les remplir.



Les circonstances de l'avènement de CHRISTINE au Trône de *Suède*, après la mort glorieuse du Grand GUSTAVE-ADOLPHE, son Père, la conclusion de la Paix de *Westphalie* si avantageuse à sa Couronne, la brillante réputation où elle scût porter le nom *Suédois*, l'éclat de ses talens pour les sciences, sa profonde Politique, enfin l'événement étonnant de son abdication, ont fait tant de bruit dans le monde, que son nom, de même que celui des Héros & Héroïnes de l'Antiquité, impose, sitôt qu'on l'entend prononcer.

Quoiqu'elle n'ait qu'environ un Siècle d'ancienneté, sa vie présente des Scènes si diverses & si singulières tout ensemble, & est mêlée de particularités si extraordinaires que, de quelque Nation que l'on soit, pour peu de goût que l'on ait pour ce qui se passe de plus mémorable dans le monde, on ne peut qu'être curieux d'une histoire fidèle & circonstanciée de cette Grande Princesse. Aussi se flatte-t-on que les Mémoires que l'on publie aujourd'hui, en tiendront lieu en quelque manière, comme en contenant une bonne partie & répandant un grand jour sur le reste.

Personne n'ignore, qu'après la mort de son Auguste Père GUSTAVE-ADOLPHE le Grand, elle régna glorieusement, en partie sous la tutèle des cinq premiers Grands Officiers & du Sénat du Roïaume, pendant les douze années que dura sa Minorité, en partie par elle-même, les dix années avant qu'elle abdiquât.

Tome I.

*

Les

Les affaires publiques de *Suède* durant tout ce tems-là ont été écrites par Mr. le Baron de *Pufendorf*, avec une netteté d'esprit & une intégrité de bon Historien, qui ont peu de pareilles; desorte qu'on n'a pas lieu de se plaindre de manquer d'histoire à cet égard.

Il n'en est pas de même, si l'on considère cette Reine dans sa vie privée & par rapport à ses actions particulières, qui ne sont pas moins intéressantes, ni moins dignes d'être transmises à la Postérité.

Car si on les prend dès sa première jeunesse, on trouvera d'un côté la manière dont elle fut élevée: l'amour qu'elle conçut pour la littérature en général & les langues en particulier dans lesquelles elle fit des progrès fort au-dessus de son âge: l'estime qu'elle eut pour les plus savans Hommes de l'*Europe*: le grand nombre qu'elle en fit venir auprès d'elle: l'ardeur qu'elle eut pour apprendre à fond les Belles-Lettres, & l'envie qu'elle témoigna de pénétrer jusques dans les secrets des Sciences les plus abstraites: les progrès merveilleux qu'elle fit d'un pas presque égal dans toutes ces Sciences: la facilité qu'elle eut à s'expliquer sur toutes sortes de sujets, en toutes sortes de langues, avec les personnes les plus distinguées par leurs lumières: les louanges qu'elle s'en attira de toute part; les amples récompenses, les grosses pensions & les présens véritablement dignes de son rang, dont elle les honnora.

Mais d'un autre côté on verra aussi, de quelle manière cette ardeur pour apprendre & savoir tout, commença à se ralentir: & les ressorts qu'on fit jouer pour lui faire passer ce fort attachement aux connoissances utiles & pour y substituer le goût du luxe & des dépenses: comment elle se laissa séduire par de faux Savans, qui vinrent à bout de lui inspirer des principes & des sentimens d'une Morale relâchée, en corrompant aussi ceux qu'elle avoit de la Religion, où elle étoit née: par quels moyens ces Gens-là lui firent regarder la Couronne, qu'elle portoit, comme un fardeau trop pesant, & comme un obstacle aux plaisirs tranquilles, qu'elle goûteroit hors de ses Etats: l'étonnante démarche qu'elle fit, lorsqu'à la fleur de son âge, aimée & révérée de ses Sujets jusqu'à l'adoration, elle descendit d'un Trône, auquel elle avoit donné plus d'éclat qu'elle n'en avoit emprunté, & qu'elle avoit mis de niveau avec celui des premiers Souverains de son tems. Enfin, quelle fut sa Vie privée hors de *Suède*, non seulement pendant le séjour qu'elle fit dans le *Brabant*, en *Italie*, en *France*, en *Allemagne* & dans sa Patrie, où elle revint deux fois, mais aussi pendant tout le tems qu'elle demeura à *Rome*, où elle mourut en 1689.

Tout

Tout cela exposé dans son vrai jour, formeroit sans doute un tableau des plus variés & des plus intéressans.

Ce n'est pas, qu'il n'y ait eu des Curieux, qui ont tâché de ramasser des matériaux pour éclaircir quelques points de cette histoire. Mais de tous les Ouvrages qu'on a publiés sur cette matière, on ose assurer, que jusqu'ici pas un ne se trouve assez conforme à la vérité pour mériter le titre d'*Histoire* de cette Reine.

On n'en trouve aucun où il n'y ait des faussetés manifestes. Ce ne sont la plupart que des pièces remplies de fiel & de calomnies, un tissu de circonstances peu croiables & dont l'absurdité faute d'abord aux yeux d'un Lecteur attentif & impartial.

Voici la liste de ces pièces, autant qu'on en a pu trouver, & qui sont, ou a peu près, toutes celles qui ont été imprimées sur ce sujet :

1. *Briève Relation de la Vie de CHRISTINE Reine de Suède jusqu'à la démission de sa Couronne & son arrivement à Bruxelles* (a).
2. *Le Génie de la Reine CHRISTINE de Suède* (b) (*).
3. *Historia di Christina Regina di Svezia, del Conte Galeazzo Gualdo Priorato* (c) (†).
4. *Icon Christinæ Authore Salomone Priezaco* (d) (‡).

5. *Vita*

(a & b) *L'une & l'autre de ces Pièces sont imprimées en 1655. in 4. La 1. est de 19. & la 2. de 15. pages.*

(c) *Roma 1656. in 4. & Venezia 1657. in 8.*

(d) *Parisiis 1656. in 4.*



(* Ces deux Pièces ont été écrites par le Sr. Cheveau Secrétaire de *Christine* & puis du Roi *Charles-Gustave*. Elles se trouvent aussi imprimées dans l'*histoire de la Vie de CHRISTINE* citée ci-dessous de l'an 1677. pag. 1. &c. & pag. 59. &c. (1).

Ces deux pièces ont été traduites en *Allemand* sous le titre de *Kurtze Lebens Beschreibung der Königin Christina in Schweden* 1656. & 1663. in 4. & en Anglois sous le titre: *A Relation of the Life of Christine Queen of Sweden, with her Genius* (2) avec une Préface où le Traducteur rend compte en abrégé des mœurs de la Cour de *Suède* d'alors.

(†) Cette Histoire a son mérite & contient proprement les voyages de *Christine* par la *Suède*, le *Dannemarck*, l'*Allemagne* & le *Brabant* & de-là par l'*Allemagne* jusqu'à *Rome*. Elle a été traduite & imprimée en Anglois sous le titre de *History of the Sacred and Royal Majesty of Christina Alexandra Queen of Sweden; and with the reasons of her late conversion to the Roman Catholique Religion* (3).

(‡) Cette pièce n'est que de 25 pages. L'Auteur trahit son penchant à médire de

(1) V. les *Mélanges cur.* de St. Evremont Tom. I. p. 193. & *Colomesii Opuscula Sacra* pag. 121.

(2) Impr. London 1656. in 4.

(3) By *John Berbury* London 1658. in 12. & 1660. in 8.

5. *Vita Christianæ Regine Sveciæ usque ad ejus in Brabantiam profectiorem, gallicè primùm delineata: jam vero latine reddita* (a) (*).

6. *Reize van hare Doorluchtige Majesteit Christina Koninginne van Sweden gedaan door de Nederlanden, Duitsland, Frankryk, Italien, &c. van haar eerste uittocht uit Sweden 1654. tot haar wederkomste in den Jare 1660* (†). c. à d. *Voyages de S. M. la Reine de Suède depuis son premier départ de Suède l'an 1654. jusqu'à son retour en 1660.*

7. *Recueil de quelques pièces curieuses servant à l'éclaircissement de l'Histoire de la Vie de la Reine Christine, ensemble plusieurs voyages qu'elle a faits* (b).

Ce même Recueil augmenté d'autres Pièces & imprimé sous le titre de

8. *Histoire de la Vie de la Reine Christine de Suède avec un véritable récit du séjour de la Reine à Rome, & de la défense du Marquis Monaldeski contre la Reine de Suède* (c) (§).

9. *Nou-*

(a) *Elle est sans date, de seize pages in 4.* (c) *A Stockholm chez Jean plain de courage LXXXVII. c. à d. en 1677. in 12. & beau. 1660. & 1668. in 12.* (c) *A Stockholm chez Jean plain de courage LXXXVII. c. à d. en 1677. in 12. & 1682. nouvelle édit.*

la Reine, dès le commencement de sa Préface en disant; „ que lui ayant nouvellement dédié un Ouvrage, cette Princesse, au lieu de lui donner quelque récompense des magnifiques louanges qu'il lui avoit adressées, gardoit là-dessus un profond silence. C'est pour cela, dit-il, que j'ai résolu de faire son portrait plus au naturel, en la peignant de couleurs, qui marqueront autant ses belles que ses mauvaises qualités.” Que peut on attendre d'un Ecrivain mercenaire?

(*) C'est Mr. Rosen, premier Médecin du Roi de Suède qui me l'a procuré. Ce n'est proprement que la traduction d'une pièce François, qui se trouve dans le Recueil cité ci-dessous num. 8. pag. 59. sous le titre d'*Adieu des François à la Suède*. Comme le Traducteur dit que l'Auteur a passé un tems raisonnable en Suède, il n'est pas à douter, que la Reine ne lui ait donné des marques de sa libéralité, comme à tant d'autres François, ses Compatriotes; mais qu'en reconnaissance, il l'a payé de la plus noire ingratitude. La pièce-même est écrite dans le goût de celle du Sr. Priezac, qui a été annoncée ici num. 4. Il se peut que Mr. Meibom l'ait traduite en Latin, pour se vanger de Bourdelot, qui y est peint au naturel.

(†) Quoiqu'en dise l'Auteur dans la Préface, il se sert dans son Traité de ce qu'ont rapporté des voyages de *Christine*, tant le Comte Gal. Gualdo dans son histoire citée ci-dessus, que le Sr. Aitzema & son Continuateur Sybivius, dans les *Saaken van Staats en Oorlog*: de sorte qu'on n'y trouvera pas d'autres choses plus intéressantes, à l'exception de deux beaux Poèmes en Flamand composés par J. v. Vondel, ce *Virgile Hollandois*, l'un sur la résignation de la Couronne & l'autre sur l'arrivée de *Christine* à Rome.

(§) C'est un Recueil de petites pièces les moins avantageuses à cette Reine.

LE

9. *Nouveau Recueil de Harangues faites au Roi & aux Reines & leurs entrées* (a) (*).

10. *Histoire des Intrigues galantes de la Reine Christine de Suède* (b) &

11. *Mémoires des Intrigues Politiques & Galantes de la Reine Christine de Suède & de sa Cour, depuis son abdication & pendant son séjour à Rome* (c) (†).

12. *Leben der Weltberühmten Königin Christine von Schweden* : c. à d. *La Vie de la fameuse Reine Christine de Suède* (d) (‡).

13. *Het Leven en Bedryf van Christine Koningin van Sweden*.... door Gregorio Leti (e) (§).

14. Le-

(a) A Paris MDCXLV. ce doit être MDCLI. comme l'indique le privilège & réimprimé *ibid.* 1668. in 12.

(b) A Amsterdam 1697. in 12.

(c) A Leide 1710. deux vol. in 12.

(d) A Leipzig 1705. in 8.

(e) A Amsterdam 2. édit. 1714. in 8.



Il y a encore un livre intitulé : *La Vie de Catherine de Médicis & de Christine* (1), où on trouve une couple de ces pièces touchant la Reine de Suède, qui avoient déjà paru dans les deux Recueils que nous venons de citer. Elles ont aussi été traduites & imprimées en Allemand (2) sous le titre. *Etlicher hoher Stands Persohnen Liebes-Geschichte durch den Vorwitzigen.*

(*) On trouve ici plusieurs harangues faites à Christine à sa première arrivée en France avec ses réponses, & quelques-unes de ses lettres, qui seront citées dans la suite.

(†) Cet ouvrage n'est autre chose qu'une réimpression de l'*Histoire des intrigues de Christine*, indiquée immédiatement avant : excepté ; qu'on a ajouté à celle-ci deux Poèmes François, dont l'un a pour titre : *L'art de plaire à la Sérénissime Reine de Suède*, composé par Mr. Gilbert Secrétaire & après Résident de Christine en France & imprimé dans les Poésies diverses pag. 1. -- 25. Ces Mémoires sont aussi traduits en Anglois sous le titre : *The History of the intrigues and Gallantries of Christine Queen of Sweden* (3), & en Allemand (4). Le Traducteur présume que l'Auteur de cette histoire a été autrefois au service du Marquis de Lavardin, Ambassadeur de France à Rome, & ensuite à celui de Christine.

(‡) C'est l'Histoire la plus complète que nous ayons de la Vie privée de Christine. Le Prof. Chrétien Stieffen à Breslau, qui en doit être l'Auteur (5), fait usage presque par tout de l'*histoire des intrigues galantes* citée ci-dessus. Le principal est d'y savoir distinguer le vrai du vraisemblable ou du faux. Il découvre en plusieurs endroits sa partialité. A en juger par le tems où ce livre a été imprimé, il paroît que l'Auteur a voulu chagriner par-là les Suédois, qui seroient, de près les Saxons en Pologne & s'emparèrent peu après de presque toute la Saxe.

(§) Cet Auteur n'est qu'un Traducteur fidèle & un Compilateur des Pièces, qui

(1) A la Haye 1663. in 12.

(2) A Utopia 1670. in 12. p. 95, 146. 194. & 213. &c.

(3) By Philipp Hollingsworth. London 1697.

in 12.

(4) En 1705. in 12. V. la continuation des entretiens de Temzel ad ann. 1705. pag. 431.

(5) V. Köblers Müntz. Beluit. T. X. p. 357.

14. *Leben der Königin Christinæ von Schweden* (a) (*).

15. *Gespreche im Reich der Todten*, ou Entretiens dans le Roïaume des morts entre les Reines *Elisabeth d'Angleterre & Christine de Suède* (b) (†).

16. *Jacobi Zabarella Christina Augusta sive Christinæ Suecorum, Gothorum, Wandalorumque Reginae Augustæ Heroicæque Origines & cum omnibus Europæ Principibus consanguinitas* (c). Cet ouvrage ne contient que des tables généalogiques & est ainsi peu propre à éclaircir son histoire.

17. Entre les Auteurs de notre tems qui ont donné des particularités de la vie de *Christine*, est Mr. l'Abbé d'*Artigny*, connu par ses nouveaux Mémoires de Littérature, dont il a paru trois Tomes (†).

Dans

(a) A Leipzig 1718. in 8.

(c) A Padoue, sans année, in 4.

(b) A Francfort 1719. & 1742. in 4.



qui avoient paru jusqu'alors, sur la Reine *Christine*. Il est pourtant préférable aux autres, en ce que sur la querelle qu'avoit la Reine avec le Pape, au sujet des Franchises des quartiers à Rome, il produit quelques actes & pièces authentiques que les autres Auteurs avoient omises. Mais pour ce qu'il dit, qu'il avoit traduit cette Histoire de l'Italien de *Gregorio Leti*, il est en cela aussi peu digne de foi, que l'Auteur François de l'*Histoire des Intrigues galantes de Christine*, quand dans sa préface il dit, que c'est de l'Italien, que l'histoire qu'il donnoit, étoit traduite: étant certain, que l'une & l'autre n'ont été écrites qu'en Flamand & en François (1).

(*) Ce Traité se trouve dans le Recueil du *Curieuses Bücher- und Staats- Cabinets LI. und LII. Eingang*, & il n'est proprement qu'un extrait du *Leben der Welberühmten Königin Christina* cité ci-dessus. Il y a un autre abrégé de la vie de *Christine*, encore moins étendu, imprimé dans le *Staats und Geschichts Spiegel, verfasst von W. Z. v. B.* (2).

(†) Cet écrit ne contient que ce que l'Auteur nommé *Fassman* a recueilli des écrits publiés en Allemagne sur la Vie de *Christine*. Pour amuser son Lecteur, il farcit ses Discours de traits fort romanesques, lesquels par conséquent méritent aussi peu d'attention, qu'un autre Dialogisme connu sous le titre de *Lucien en belle humeur*, où il y a (Tom. I. pag. 291. &c.) un entretien assez étendu de *Gustave Roi de Suède & de sa fille la Reine Christine*. L'auteur y fait parade d'un zèle indiscret de Catholicisme, & on y peut compter plus de fautes grossières d'histoire, qu'il n'y a de feuilles.

(‡) Le titre en est: *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature par Mr. l'Abbé d'Artigny* Tome I. à Paris 1749. & suiv. in 12. La lecture de cet Ouvrage est des plus amusantes & des plus instructives. L'auteur y ramasse une foule de choses intéressantes, & il les met en œuvre avec beaucoup d'art. Mais ne l'auroit-il pas pû faire sans tremper sa plume dans un fiel si amer, en parlant des

(1) Cfr. Bayle *Oeuvres diverses* T. IV. p. 727.

(2) Impr. l'an 1673. in 12. Num. IV. pag. 217, 264.

Dans le 1. volume, il a inféré quelques pages, qu'il dit avoir dû faire partie des *Mémoires Secrets de la vie de Chrifline Marie-Alexandre de Suède, Reine des Goths, & des Vandales*, qu'un ancien Magistrat de la Ville de *Vienne en Provence* avoit eu deffein de publier comme une histoire suivie de cette Reine. Heureusement ce Magistrat, avoit brûlé, en présence de Mr. l'Abbé, presque tous ses papiers. Par cette action héroïque il a dispensé le Public de lire une histoire Romaneſque de plus en ce genre. Car à en juger par les fragmens que Mr. l'Abbé d'*Artigny* a sauvé, ces papiers ont dû renfermer autant de choses triviales & de fauſſetés que de pages. Nous ferons quelques remarques ſur ce qui nous en reſte.

Le long ſermon de *Boiffat* eſt mieux détaillé autrepars que ne l'a fait l'Ami de Mr. d'*Artigny*. Il n'avoit qu'à lire ce que Mr. l'Abbé d'*Olivet* en a dit en dernier lieu.

Si *Antoine Argoud*, Doien de la Cathédrale de *Vienne*, en haranguant *Chriſtine*, n'a pas laiffé échapper, une ſeule fois dans ſon diſcours le mot de *Reine*, pour ne lui pas rappeler l'idée qu'elle étoit femme: une pareille diſſimulation, ce me ſemble, convenoit moins au caractère d'un Eccléſiaſtique qu'à tout autre, & on diroit, qu'il s'eſt



des Grands hommes qui ont travaillé à la Réformation du XVI. Siècle? Mr. l'Abbé eſt homme d'eſprit, il eſt homme éclairé. Comme tel, il ne diſconviendra pas que cette Réformation n'ait été utile à l'*Europe*, en la tirant de la craſſe ignorance, où elle languiſſoit, depuis ſi longtems, & en la délivrant du joug des Moines ignorans & vicieux, qu'on pouvoit qualifier à juſte titre *Aveugles Conducteurs d'Aveugles*. Et pour dire en paſſant ce qui eſt des Actes & Manuſcrits, dont Mr. l'Abbé d'*Artigny* s'eſt ſervi, en parlant de l'emprisonnement & du ſupplice de *Servet*; il me permettra d'ajouter ici, que l'illuſtre Mr. de *Mosheim*, Chancelier de l'Univerſité de *Goettingen*, qui vient de publier un ſupplément à ſon hiſtoire de ce ſavant *Eſpagnol*, aiant eu communication de ces mêmes actes, fait là-deſſus cette remarque: „ c'eſt que Mr. l'Abbé ſuit parfaitement la méthode de „ pluſieurs autres Ecrivains, ſes Compatriotes, qui mêlant leurs propres penſées „ & leurs propres conjectures avec les rapports hiſtoriques, les donnent au Public comme des vérités incontestables” (1). Entr'eux le débat: c'eſt au Public à en juger. Pour moi, je ne ſerai pas fâché, ſi le zèle de notre ingénieux Abbé à la récompene qu'il mérite, un bon gros Bénéfice dans cette vie, & franchise du Purgatoire dans l'autre.

(1) V. La préface de Mr. Jean Laurent de Mosheim dans ſes N^oUE NACHRICHTEN ou les Nouveaux Rapports du fameux Médecin Eſpagnol, Michel Servet.... Mr. de Schleinitz aiant nouvellement traduit l'Homme de Pope en vers François, a de même fait voir

nombre d'infidélités que Mr. l'Abbé de Reſnel a commiſes dans ſa traduction du même Poème de Pope. On n'a qu'à en voir les preuves dans la préface de Mr. de Schleinitz pages X. XI. XII. XIII & XV.

s'est montré par-là plus femme que *Christine* même , qui malgré tout ce que notre vénérable Doïen lui aura dit , n'ignoroit pas qu'elle étoit du sexe. Aussi a-t-on lieu de douter que la Reine l'ait gratifié pour cette galanterie d'une Médaille d'or , où d'un côté étoit la Cérémonie de son abdication , car une telle Médaille de *Christine* n'a jamais existé.

Pour ce qu'il rapporte de la mort tragique de *Monaldeski* ; on défie ce difeur d'Anecdotes d'en avoir mieux développé la cause , qu'aucun autre de ceux qui étoit en ce tems-là autour de *Christine* à *Fontainebleau* & à *Paris*. Il débute par des faussetés ouvertes. Il dit que la Reine pour s'engager la Signora *Justiniani* , demeurant à *Rome* , avoit pris les deux *Sentinelli* à son service. Cependant ces deux frères étoient entrés à son service à *Pésaro* , quatre ou cinq semaines avant que *Christine* eut jamais vû *Rome* , & ce ne fut que bien du tems après , que la Signora *Justiniani* fut reçue à sa Cour. Et comme *Christine* fit tout ce qui dépendoit d'elle , pour faciliter le mariage du Comte *Santinelli* avec la Duchesse *Ceri* , qui étoit un parti fort riche & distingué , ce qui brouilla aussi la Reine avec le Pape , au point que *Sentinelli* fut obligé de vuidier *Rome* & que la Duchesse *Ceri* fut renfermée dans un Cloître ; il n'y a point d'apparence , que la Reine lui eut voulu préférer la Signora *Justiniani* , fille d'un Banquier de *Rome*.

Qu'on juge par ces échantillons du reste de cette histoire , & on trouvera que si elle a été brûlée , la perte n'est pas grande. Il me semble encore , que Mr. l'Abbé d'*Artigny* auroit mieux fait pour l'honneur de son ami : malgré le fond inépuisable d'Anecdotes qu'il lui a connu , comme il dit : de déchirer jusqu'aux fragmens qu'il a publiés au sujet de *Christine* (*).

Dans le dénombrement qu'on vient de faire des Ouvrages publiés sur toute la Vie de *Christine* , ou sur une partie , on remarquera , par les titres mêmes , que les Auteurs sont presque tous *François* , & que ce qui en a parû en *Allemand* , en *Anglois* , en *Hollandois* , n'en a été proprement que des traductions presque littérales.

Si quelqu'un veut se donner la peine de les examiner de plus près , & de



(*) Pour preuve de ce que l'Auteur avance ici , on n'a qu'à chercher dans la table des Matières de ces Mémoires , les articles de *Christine* , de *Boissat* , de *Monaldeski* , de *Sentinelli* , de *Ceri* & de *Justiniani* , où tout ce qui a été dit ci-dessus , est éclairci avec plus de circonstances.

de les comparer à ce que d'autres de la même Nation ont écrit sur cette Reine; il sera sans doute étonné de trouver dans une même Nation des sentimens si différens à son égard. Car en même tems qu'il verra nombre de Savans & d'autres Auteurs *François* s'empreser à l'envi d'applaudir à toutes ses actions & même à toutes ses paroles; il en verra d'autres de cette même Nation, la blâmer hautement & vomir contre elle les plus noires calomnies. Et si l'on considère d'où leur peut être venuë non seulement cette diversité, mais cette contrariété même de sentimens, on aura de la peine à en trouver d'autre raison, que le discernement ou la reconnaissance des uns, & le caprice ou les préjugés des autres (*).

Mais dira peut-être quelqu'un: Messieurs les *François* n'ont blâmé en *Christine* que ce qu'ils ont trouyé de blâmable en elle? A quoi on répond: que si cela étoit vrai, on n'auroit autre chose à dire, qu'en ce cas même, & en vertu du principe de la gratitude; il étoit moins séant à ces Messieurs-là, qu'à qui que ce fut, de passer les bornes de la modération à l'égard de cette Reine. Ils ne sauroient disconvenir, qu'elle n'eût des qualités bien supérieures à celles que l'histoire d'aucune autre nation nous produit dans ses Reines. Ils auroient dû se souvenir du grand nombre de *François*, qui avoient été employés à son service & des largesses qu'elle avoit faites à plusieurs de leurs Compatriotes, sans qu'il soit encore constaté, qu'ils les aient mérité préférentiellement aux autres nations? Ce n'est donc que l'esprit de la médisance qui a aiguisé la plume de ces ingrats contre une Princesse, qui avoit renoncé à la Couronne, & de la part de laquelle par conséquent ils croioient n'avoir ni punition à appréhender, ni graces, ni libéralités à attendre. *Christine* n'ignoroit pas d'où partoît un procédé si lâche. Elle en sentoît l'indignité, comme on le voit, dans une de ses lettres, sur un livre injurieux qu'on avoit publié en *France* contre elle. Elle déclare dans cette lettre: „ qu'elle se promettoit de la justice du Roi de *France* d'obtenir un châtimement exemplaire de l'Auteur de ce livre: que le Siècle la consoloit, qui ne donnoit quartier à personne: que la calomnie s'attachoit pour l'ordinaire aux plus grands mérites: que la *Suède*, *Rome*, & tous les autres lieux, où elle avoit „ passé

(*) On ne manquera pas de les nommer & d'en apporter des preuves dans la suite de cet Ouvrage. En attendant on peut consulter le testament Politique du Card. de *Richelieu* Tom. II. p. 87. &c.

„ passé sa vie, rendroient, du moins après sa mort, témoignage de
 „ la fausseté de cette calomnie..... Que cet Auteur étoit indigne de
 „ vivre, en attendant qu'on pourroit prononcer contre lui cette sen-
 „ tence définitive, que donna autrefois un Auteur *Italien* contre un
 „ autre qui avoit mal parlé du Pape: *Il Papa è Papa e tu sei Fur-*
 „ *sante*: c. à. d. le Pape est Pape, & tu es un Coquin (*)”.

Une seconde cause, & peut-être la plus forte, à laquelle on puisse attribuer l'animosité de ces Ecrivains contre *Christine*, c'est qu'on ne lui remarquoit plus cette complaisance aveugle qu'elle avoit eue auparavant pour la Cour de *France*. L'expérience lui avoit sans doute appris, quoique trop tard, qu'elle auroit dû en revenir plutôt: au moins est-il certain, que sans cet excès de prédilection, elle auroit régné toute sa vie glorieusement en *Suède*, & ne se seroit pas vue réduite à manquer de ce qu'il lui falloit pour soutenir son haut rang.

A mesure qu'on avancera dans la lecture de ces Mémoires, on trouvera çà & là de ces contes absurdes que les Auteurs *François* ont débité d'elle dans leurs Relations, qui même ne s'accordent pas avec les titres qu'elles portent. On en donnera pour exemple l'*Histoire des Intrigues galantes de Christine*, comme la plus étendue de toutes & qui finit à la mort de cette Reine. Le titre promet un détail exact & fidèle des faits historiques qui regardent personnellement cette Princesse, & la Préface confirme cette promesse, l'Auteur y parlant ainsi: „ Le Lecteur aura la bonté de se contenter de trouver dans ce
 „ livre la vérité sans déguisement, l'assurant qu'elle y règne sans pa-
 „ rure & sans artifice ”.... Mais si on prend la peine de le lire d'un bout à l'autre; on trouvera que ce n'est pas l'histoire de *Christine*, mais pour la plus grande partie des contes romanesques sur quelques Étourdis de *François* & d'*Italiens*, qui avoient malheureusement trouvé moien de s'introduire dans le service de la Reine & qui n'y avoient pas démenti leur caractère.

Cela posé en fait, comme tout le monde le peut voir par la lecture de l'ouvrage même, de quel front cet Ecrivain peut-il mettre sur le compte de cette Princesse les impertinences & les irrégularités de ses Domestiques, à moins qu'il ne prouve qu'elle y est entrée pour quelque chose? Ou bien prétend-il que ses Lecteurs seront assez dociles pour l'en croire sur sa parole, ou en considération des traits malins &



(*) Voyez ci-dessous sa lettre à l'Abbé *Baurdelot* du 6. Novembre 1674. avec les remarques ajoutées.

& satiriques qu'il lance presque partout contr'elle? N'auroit-il pas plutôt dû penser, que cette sorte de stile jure avec la véracité d'un bon Historien, & qu'en perdant ce caractère, il s'expose à perdre celui d'honnête-homme?

Or pour mieux montrer combien peu de bonne-foi il y a chez lui, comme aussi chez presque tous les autres qui ont composé quelque chose sur la vie de cette Reine, depuis qu'elle abandonna la Couronne; il est nécessaire d'avertir le Lecteur des bonnes sources d'où l'on a tiré ce qu'on rapportera d'Elle dans ces *Mémoires* & qui détruira ce qu'ils en ont gratuitement publié.

La première source où l'on a puisé, (& personne ne disconvient que ce ne soit-là la plus pure:) c'est les lettres mêmes de *Christine*, en original, avec d'autres Manuscrits & Actes publics également authentiques, par où les faits historiques sont bien plus sûrement constatés, que tout ce qu'on en peut débiter sur tout autre fondement. Ces lettres seront produites selon l'ordre Chronologique, autant que la suite des événemens & des réflexions le pourra permettre. Le plus grand nombre a été tiré des Archives de *Suède*, où les originaux se conservent soigneusement. Une autre partie considérable de ces lettres a été communiquée par des Personnes du premier rang en *Suède*, dont par reconnoissance on ne sauroit s'empêcher de nommer ici en particulier, Madame la Comtesse de *Brabé* Douairière du Sénateur Comte *Gyllenstierna*, Leurs Excellences Mr. le Comte *Cronstedt*, Sénateur de *Suède*, Mr. le Baron *Gustave Rålamb*, qui est mort depuis peu, & le Comte *Charles-Gustave Bielke*, Président du Collège des Mines & du Comptoir d'Etat, Mr. le Général *Axel Gabriel Oxenstierna*, & Mr. le Comte *Göran Gyllenstierna* Chambellan du Roi de *Suède*. Mr. le Colonel *Cederkrantz* a aussi contribué à ce Recueil, & pour les autres, on les honnera avec l'honneur qui leur convient, tant dans la Table de toutes les Lettres de *Christine* que l'on mettra à la fin de cet Ouvrage, que dans le Corps même de ces *Mémoires*. De toutes ces Lettres-ci il n'y en a eu que cinq ou six qui aient été imprimées. La troisième partie des Lettres a été tirée de livres & de pièces imprimées: onze, par exemple, d'un petit Recueil que Mr. *Colomies* avoit publié en 1688 sous le titre de *Lettres de Christine & d'autres* (*). Mr. de

(*) Ce Recueil étoit devenu si rare, que le célèbre *Fabricius* de *Hambourg*, en publiant l'an 1709. les Opuscules de *Colomies*, avouë, dans sa préface, que lorsqu'alors il n'en avoit pu trouver aucun exemplaire pour l'insérer dans cette Col-

de *Meiern*, si connu par ses *Acta Pacis Westphalica* en a publié huit, que *Christine* avoit écrites à Mr. *Adler Salvius* alors Chancelier de sa Cour & second Ambassadeur au Congrès d'*Osnabrug*. Elles étoient en *Suédois*, mais Mr. de *Meiern* en les donnant au jour, les a fait traduire en *Allemand*. Quelque authentiques qu'elles soient & quelque lumière qu'elles répandent sur les affaires de ce tems-là, elles étoient néanmoins entièrement inconnues en *Suède*, étant écrites à l'insçu de tout autre à son Confident *Salvius*. Le reste des Lettres de *Christine* que nous produisons, a été puisé d'autres endroits que nous ne manquerons pas de marquer fidèlement; & toutes ensemble elles feront le nombre de deux cents & vingt, au lieu que, autant qu'on le puisse savoir, il n'y en avoit auparavant que cinquante publiques.

On convient, que toutes ces lettres ne sont pas également intéressantes; mais le grand nombre servira toujours à faire voir l'heureux génie de cette Reine & sa facilité extraordinaire à s'exprimer en cinq différentes langues, c'est-à-dire en *Suédois*, en *Latin*, en *Allemand*, en *François*, & en *Italien*; ou bien à éclaircir quelque point de son Histoire ou de celle de son tems. On peut dire même, que plusieurs sont excellentes & font connoître le grand sens & les grandes lumières de cette Princesse.

Comme c'est en *François* qu'elle en a écrit la plupart, on a cru bien faire, pour l'uniformité, de traduire les autres en cette même langue, & de donner l'original à côté de la traduction. On a suivi l'Orthographe d'aujourd'hui, qui ne diffère pas beaucoup de celle de ce tems-là, comme l'ont fait aussi Mr. *des Maizeau*, Mr. *Malberbe* (*), &



lection. L'illustre *Leibnitz* dit dans une de ses lettres à *Fabricius* (1) qu'il n'avoit pas non plus vu ce Recueil de *Colomies*, & qu'il ne se souvenoit point d'en avoir jamais entendu parler. *Fabricius* eut pourtant depuis une copie qu'il fit tirer dans le dessein de donner au Public un Recueil de toutes les lettres de *Christine*, qu'il pourroit découvrir: mais ayant appris que j'avois la même vue, il m'en fit un présent qui, quoique j'eusse déjà l'imprimé de *Colomies*, ne me fut pas moins agréable, à cause de quelque renvoi à des ouvrages où il y avoit trois ou quatre lettres imprimées de la Reine. Ce récit redressera l'oubli, où est tombé le célèbre Auteur de la nouvelle *Bibliothèque Germanique* (2) petit oubli au fond & peu surprenant dans un homme autant & aussi utilement occupé que cet exacte & judicieux Ecrivain (3): car l'impression des lettres de *Christine* promise par *Fabricius* n'a jamais eu lieu.

(*) Voyez *des Maizeau* Vie de *Bayle* & la lettre de *Christine* à celui-ci pag. XLII. & XLIII. item la Lettre de *Christine* à Mr. *Gassendi* du 27. Sept. 1652. insérée par *Malberbe* dans sa Grammaire *Françoise* pag. 287. &c.

(1) V. Gothofr. Willh. Leibnitzii *Epistola*, cum Kortholti N. 160. *Epist. ad J. A. Fabricium*.

(2) Tom III. Avril-Décembre 1747. pag. 467.

(3) Mr. *Formey* Secrétaire perpétuel de L'Académie des sciences de Berlin.

& d'autres, qui de nos jours ont publié quelques-unes de ces lettres. Voilà ce qui concerne les Lettres. Pour ce qui est des Réflexions & Remarques historiques, dont on les a accompagnées, elles sont fondées sur plusieurs autres Actes publics & Manuscrits, & sur les meilleurs Auteurs contemporains, sur des Mémoires, des Brochures, des Pièces fugitives & des Lettres, qui, quoiqu'écrites, pour la plupart, du tems de *Christine*, n'ont été pourtant rendues publiques, que longtems après, & dont une partie vient même de paroître tout récemment. On les a tirées de plus de huit cents Ouvrages différens imprimés, & d'autant ou plus de pièces manuscrites, y compris les lettres de *Christine* insérées tout au long ou citées comme des autorités, pour prouver les faits dont il est question. La liste générale des uns & des autres qu'on donnera à la fin de cet Ouvrage, où il y a près de cinq mille citations, qui en sont tirées, fera foi de ce qu'on avance ici.

Entre les Lettres de *Christine*, il y en a plusieurs écrites aux Savans d'alors. Pour les éclaircir, aussi bien que les autres, on a profité de tous ces Mémoires & Pièces, & on n'a pas cru mal faire de prendre de-la occasion de rapporter plusieurs particularités touchant ces Savans étrangers, autant qu'elles avoient de liaison avec l'histoire de *Christine*. Quel plaisir ne se seroit-on pas fait de pouvoir dire d'eux tous, tout le bien qu'on auroit voulu! Mais il faut avouer, à la honte de la plupart, que quoiqu'ils passassent pour de grandes lumières du monde, surtout en fait de Belles-Lettres; ils ne méritoient point la protection de *Christine*, & quelques-uns même d'entr'eux, quand ce ne seroit que par la morale relachée qu'ils professoient, étoient indignes assurément de la faveur particulière dont cette Reine les honnora.

Après avoir parlé des Savans étrangers avec lesquels *Christine* s'entretenoit; on a cru que l'ordre naturel de cette Narration demandoit qu'on dit aussi quelque chose de l'Etat des Lettres & des Sciences en *Suède*, pendant le règne de cette Princesse. C'est pourquoi on n'a pas pû se dispenser d'entrer là-dessus en quelque détail & de parler des Savans *Suédois*, durant cette époque, en renvoyant aux Auteurs & aux Actes en Manuscrits d'où l'on pourra tirer une instruction plus complète, sur ce qui regarde, leurs personnes & les ouvrages, qu'ils ont composés.

En voulant mettre à profit, à tous ces égards, tout ce qu'on trouvoit, de bonnes pièces propres à fonder & à éclaircir ce que l'on alléguoit; & en citant ces autorités, pour les rendre plus dignes de créance; il en est résulté cet inconvénient inévitable, qu'il a falu

charger les pages de citations, & qu'il y a quelques fois des redites touchant certaines Personnes, qui dans l'histoire, dont il s'agit, ont joué & un rôle particulier, & un rôle commun avec d'autres, selon les vûes qu'ils avoient; mais comme l'Auteur a pris à tâche de démontrer la fausseté de nombre de faits flétrissans pour la mémoire de *Christine*, que la plûpart des Ecrivains de sa vie ont glissés dans leurs ouvrages; on a regardé comme un devoir indispensable de citer les autorités, par lesquelles on combattoit & renversoit ce que ces Ecrivains avançoient comme des Vérités indubitables. Pour plus d'authenticité, on a souvent donné les passages d'Auteurs, que l'on citoit en preuves, dans la langue même, où ils se trouvent dans leurs Ouvrages. Si cette bigarure de langages choque quelques Lecteurs, on s'assure (a) que ceux, qui savent qu'en matière de faits personne ne peut prétendre d'en être cru sur sa parole, seront bien aisé de lire les passages mêmes, pour en tirer les conséquences & en former le jugement, qui doit toujours rester libre au Lecteur. Enfin pour ne point parler d'autres raisons particulières qu'on a eues d'en agir ainsi, on ne sauroit donner à ceux qui ont le goût trop délicat, un meilleur conseil, que de s'en tenir au corps même de l'Ouvrage, sans faire semblant de s'appercevoir des citations, passages ou notes, qui pour cette raison auront place au bas des pages.

Au reste, tout ceci ne devant être proprement regardé que comme les matériaux qui pourroient un jour servir à une histoire particulière de cette illustre Princesse (car pour ce qui concerne l'histoire de son Règne, celle de *Pufendorf*, comme il a été dit ci-dessus, fournit sur ce sujet tout ce qu'on peut désirer); On prie le Lecteur d'excuser, par cette raison, les explications trop étendues & les digressions qu'on a faites çà & là: qui pourroient paroître hors d'œuvre: & de considérer, que ce n'est pas ici une Histoire en ordre, & que l'on a suivi le fil de la narration, qu'on ne pouvoit rompre, sans donner à cet Ouvrage une toute autre forme. On a tâché de prévenir le desir de ceux, qui n'auroient envie de lire que les Lettres de *Christine*, en les faisant imprimer d'un caractère, qui les distinguera assez du reste de l'Ouvrage.

Tout ce qu'on a dit jusques ici, ne doit pourtant pas faire penser au Lecteur, qu'on veut justifier en tout cette Reine, & prendre hautement

(a) Voyez la préface de Mr. Prosper Marchand dans son *hist. de l'Imprimerie* p. 7. &c.

tement sa défense contre tout ce qu'on a débité de moins avantageux sur son compte.

On avouë franchement que la vénération qu'on a pour la Mémoire de cette grande Princesse, auroit fait souhaiter de trouver dans tous les Auteurs qu'on a consultés, dequoi la blanchir justement & équitablement de toutes les tâches, dont les ennemis & les envieux de sa gloire ont tâché de la noircir. Mais comme il y a des Ecrivains de marque qui s'accordent assez sur de certains faits, qui ne rendent pas toutes les actions de *Christine* également glorieuses : l'Auteur a cru qu'il étoit de son devoir de ne pas déguiser la vérité dans des cas, où les sentimens des Historiens impartiaux se réunissoient.

Mais pour ce qui est de sa défense, on prévoit bien, qu'une chose surtout paroîtra étrange à de certains Lecteurs; c'est qu'au sujet de la sévère sentence qu'elle prononça contre l'infortuné *Monaldeski*, & de l'exécution qui s'ensuivit aussitôt, on ait tâché d'expliquer le fait & de soutenir *la question du Droit*, en faveur de la Reine, quoiqu'elle ait été blâmée presque partout là-dessus. A cela on répond que ce fait a trouvé ses Partisans & ses Défenseurs, & a été regardé, même par de Grands-Hommes, comme un fait, où les raisons du pour & du contre étoient presque d'égale force; en un mot, comme fort problématique; qu'en tout ce qu'on a dit & rapporté sur ce point, on n'a voulu déroger en aucune façon au droit du Lecteur; de se ranger du côté qu'il jugera le plus juste & le plus équitable; que pour le mettre en état d'en porter un jugement tel, on n'a caché sur cette affaire mystérieuse aucune circonstance, qu'on en a pû découvrir, & l'on avouë au reste, qu'à la vérité on est pour l'affirmative de la *question du Droit* qu'avoit la Reine de prononcer une pareille sentence contre son Domestique: mais qu'on pense moins favorablement pour Elle, quant à *la question de fait*, ou l'exécution même, qu'on désapprouve, en faisant voir en même tems, que ce coup fatal partoît de tout autre que de la Reine elle-même.

Parmi nombre d'autres choses peu honorables qui ont été répandues contre *Christine*, celle d'avoir été trop volage & même susceptible d'amour, jusqu'à franchir les bornes de l'honneur & de la modestie, se trouve marquée dans tous les ouvrages *François*, qui ont été publiés à son sujet (*).

On



(*) De ce nombre sont tous les ouvrages en *François* cités ci-dessus sur la vie de

On convient, que si l'on combine plusieurs circonstances, que des Personnes, même de considération, ont ramassées sur cet article, on aura de la peine à la juger innocente, du moins quant à ce qui est de sauver les apparences. Mais si on réfléchit sur le caractère de presque tous ces Ecrivains, qui par un défaut, commun aux Petits Maîtres, tant de robe que d'épée, ne sauroient comprendre qu'une femme se puisse entretenir seule avec un homme, ou converser librement en public avec une personne de ce sexe, sans qu'il y entre quelque intrigue d'amour réel, & que d'ailleurs l'on considère le naturel de *Christine* qui vouloit vivre sans contrainte, & dire sur toute sorte de sujets son sentiment, sans façon, & sans déguisement; on sera plus porté à l'absoudre, même en fait de galanterie, qu'à la condamner sur les apparences. Bien plus, à cet égard on se croit en droit d'en appeler aux témoignages que lui ont rendu Mademoiselle de *Monpensier*, fille de *Gaston*

de la Reine *Christine*. De plus le Sr. *Marana* (1) Auteur de l'*Espion Turc*, publié en *François* avec permission de la Cour de France, qui en fit ôter ce qui ne lui convenoit pas (2).

Voïage d'Espagne par la Comtesse d'Aunoy (3).

Mémoires pour servir à l'Histoire Universelle (4).

Mémoires historiques, polit. critiq. & littéraires (5).

Mémoires politiques, amusants & satiriques (6).

LANGLET DU FRESNOI, *Méthode pour l'Histoire* (7).

Lettre de MARIIGNY écrite de Bruxelles à la Haye (8).

Oeuvres de REGNARD (9). Celui-ci voulant se faire Ecrivain d'Anecdotes, de Poëte qu'il étoit, commet six lourdes fautes d'histoire à la page seule que nous venons de citer. On peut par-là juger du reste.

L'entretien entre *Gustave-Adolphe* & *Christine* (10).

Parmi les Auteurs d'autres Nations on en trouve qui ont porté de pareils jugemens de *Christine*, comme par exemple *Tentzel*, (11) *Feller*, (12) *Barker* (13) de *Witt* (14) *Holberg* (15) *Mederus* (16). Mais il y a toute apparence qu'il se sont fondés sur ce qu'en ont débité les Ecrivains *François* par anticipation.

(1) Tom. IV. p. 114.

(2) *V. Charpentieriana* p. 30. où il est dit que Mr. Charpentier étoit chargé de la révision de cet ouvrage de Marana.

(3) T. II. p. 8. &c.

(4) T. III. p. 29. &c.

(5) Par Amelot de la Houffaye T. II. p. 350.

(6) Par le C. de Brassei T. III. p. 227.

(7) Tom. V. chap. 38. p. 87. éd. d'Amsterdam 1737. en 12.

(8) Imprimée dans l'*Hist. de la vie de Christine*, citée ci-dessus, p. 29. &c.

(9) T. I. p. 37.

(10) Dans *Lucien en belle humeur* p. 258.

(11) *Monat. Unterred. Julii* 1692 p. 556.

(12) *Otium. Hanov. §. 126.*

(13) *Letters from the dead to the Living* p. 186.

(14) *Lettres & Négociations* T. I. p. 263. traduction de Rouffet.

(15) *Hist. de Dannemarck*. T. II. p. 873. T. III. p. 165. &c. & 699. &c. & dans son

parellele des *Femmes illustres* T. II. p. 256. 257. &c.

(16) *V. l'épigramme de cet homo ingentose Nequam dans Neumeister Dissert. de Poëtis German. pag. 103.*

Gaston de France, Duc d'Orléans, & Madame de *Motteville*, Dame d'honneur de la Reine *Anne d'Autriche*, qui loin d'être portées à la flater, ont au contraire épié toutes ses actions durant le double séjour qu'elle fit à la Cour de *France*. Voici en quels termes Mad. de *Montpensier* dit sa pensée rondement au sujet de cette Reine.

„ *Christine* parut civile particulièrement aux hommes, mais brusque
 „ & emportée, sans donner aucun sujet effectif de croire les mauvais
 „ contes qu'on avoit faits d'elle, malgré qu'ils s'étoient répandus par
 „ toute l'*Europe* à son désavantage (a)”. Madame de *Motteville*
 s'en explique de cette manière: „ Rien ne parut en *Christine* de con-
 „ traire à l'honneur, je veux dire à cet honneur qui dépend de la
 „ chasteté & si elle s'étoit laissée entamer sur ce chapitre, les charita-
 „ bles Gens de la Cour n'auroient pas oublié de le publier (b)”.

A ces témoignages d'un si grand poids l'on peut ajouter le jugement d'un autre Auteur sur la conduite que cette Princesse a tenu à *Rome*. Il assure: „ que de blâmer la Vie qu'elle y avoit menée, c'est n'en
 „ avoir eu aucune connoissance, ou vouloir la noircir contre sa pro-
 „ pre connoissance & l'évidence d'une vérité, dont il y a des millions
 „ de témoins. Ce n'étoit pas à *Rome*, où elle eut pû vivre sans reli-
 „ gion & y être épargnée par la médifance, qui, à moins que de
 „ vouloir percer dans le fond de l'Ame par un jugement tout à fait
 „ téméraire, ne disconviendra jamais, qu'elle n'ait pratiqué même
 „ très-affidûment & exemplairement tous les devoirs d'une person-
 „ ne attachée à la Religion qu'elle professoit... Au reste, ajoute-t-
 „ il, tout le tems qu'elle a vécu à *Rome*, a été si exempt de soupçon
 „ du côté de la débauche & du libertinage, que ceux qui y vont,
 „ ou qui y vivent quasi dans la seule vûë d'épier les intrigues de cet-
 „ te grande ville, remplie d'un Monde de toutes les Nations, n'ont
 „ pû aucunement fournir des Mémoires véritables pour avancer ce
 „ que *Moreri* en a dit dans son Dictionnaire Historique (c)”.

Mais, dira-t-on, d'où vient que les sentimens ont de tout tems été si partagés au sujet de cette Princesse, que si elle a eu tant d'admirateurs, elle n'a pas manqué aussi de Censeurs & de Critiques? La réponse n'est pas, ce me semble, fort difficile à trouver. *Christine* étoit d'un caractère extraordinaire. Il n'y avoit de son tems aucune per-
 son-

(a) V. *Mém. de Madle. de Montpensier*
 Tom. III. p. 165.

(b) V. *Mém. de Me. de Motteville* T.
 IV. p. 502.

Tome I.

(c) V. *l'Etat du Siège de Rome* T. I.
 p. 93 & 94. Nous aurons occasion de par-
 ler plus amplement sur ce sujet dans le corps
 de cet Ouvrage.

sonne de sa qualité, qui lui fut comparable du côté de l'esprit & du génie, ni qui pût lui contester le premier rang entre toutes les Dames savantes. Dès sa jeunesse elle brilla déjà de plus d'une manière, & sa renommée passa l'Europe & porta au de-là de ses bornes la gloire de ses talens & de ses rares qualités. Cette Renommée s'accrut & se soutint universellement jusqu'après l'époque de sa descente du Trône action sans exemple dans son sexe & à son âge, & accompagnée de tant de circonstances singulières, qu'elle fit plus de bruit encore, que tout ce que cette Reine avoit fait jusques-là. Mais chacun en jugea selon sa portée d'une manière favorable ou défavorable : & aiant bientôt ensuite changé de Religion, elle se mit par-là entre deux partis opposés & animés l'un contre l'autre : desorte, qu'il n'est pas si étonnant, qu'autant qu'elle fut blâmée par ceux qu'elle quitta, autant fut elle au commencement louée de ceux auxquels elle se joignit.

Ce n'est pas ici l'endroit d'approfondir cette matière. On dira seulement, & comme en passant, qu'on ne sauroit porter un jugement plus sûr & plus droit là-dessus, qu'en l'appuyant sur les propres sentimens de la Reine, qu'elle fit assez connoître dans quelques conversations & dans plusieurs de ses lettres, & particulièrement dans celles qu'elle écrivit, peu avant sa mort, à ceux à qui elle parloit à cœur ouvert (a). Et en effet s'agissant ici de choses qui ne sont point susceptibles d'autre démonstration que de celle de pièces authentiques, on ne peut que s'en rapporter à ces lettres de la propre main de *Christine*, (desquelles on peut même produire quelques originaux qu'on a actuellement entre les mains), à moins que d'avoir des preuves d'une force supérieure ou égale du contraire de ce dont il s'agit, ou de vouloir rejeter tous les faits historiques dans les espaces imaginaires du Pyrrhonisme.

Ce qui aussi ne doit pas peu contribuer à justifier cette Reine par rapport à quantité de récits défavorables, qui ont été faits d'elle ; c'est la situation où elle se trouva après son abdication & son changement de Religion. Dès lors elle fut placée dans les circonstances les plus délicates. Pour se soutenir en face de tout le monde, qui tourna & fixa ses yeux sur elle ; elle avoit sans doute besoin de plus de ménagement & de circonspection, qu'il n'est ordinairement possible d'en

a-

(a) V. ci-après ses lettres à M. Olivekrantz Gouverneur Général de ses Domaines en Suède &c.

avoir à une personne de son sexe & de son âge.

Ayant fait secrètement profession à *Bruxelles* de la Religion Catholique-Romaine, quelques mois après son départ de *Suède* ; la bien-séance demandoit, qu'elle eut autour d'elle des Domestiques de la même croyance. Il n'y avoit presque point de *Suédois* assez complaisant pour suivre son exemple, uniquement par respect ou par attachement pour elle. Elle ne se foucioit peut-être pas d'engager à son service des *Allemands*, voulant aller en *Italie* & à *Rome*, où on lui avoit fait accroire, qu'ils ne seroient pas les mieux venus. Vive, comme elle étoit, d'esprit & de corps, le naturel des *François* & des *Italiens* aura en ce tems-là plus sympatisé avec le sien propre. Quoiqu'il en soit, comme il lui falut former la plus grande partie de sa Cour de personnes de diverses Nations & de toute autre Nation que de la sienne, par une suite assez naturelle, ce mélange de Gens ne pût devenir qu'une source intarissable d'envie, d'intrigue, d'ambition, de trahison & d'autres passions semblables, qui sont fort en vogue dans les Cours des Grands, chacun croiant mériter de la prédilection & des faveurs par dessus les autres. Ces sortes de brigues & de concurrences étant fort communes entre les personnes d'une Cour composée d'une même Nation, où chacun s'empresse d'avoir la première part dans les bonnes grâces & les commissions les plus secrètes : par quel privilège la Cour de *Christine*, composée de quatre ou de cinq Nations, auroit-elle été exemte de tous ces mouvemens & de tous ces troubles ? *Louis XIV.* quoiqu'homme, Roi & Maître absolu, a-t-il pû, avec toute sa puissance, préserver sa Cour d'intrigues ? Témoins les Scènes qui y furent jouées par sa propre Nation & même à ses propres dépens (*). Est-il donc étonnant qu'à la Cour de *Christine*, dans le

tems



(*) Dans ce nombre on pourroit mettre la Scène qu'on donna quand la statue équestre fut érigée en 1699 à *Paris*. A la dédicace, tous les Corps & Officiers, précédés du Duc de *Guises* Gouverneur de la Ville & du Prévôt des Marchans, allèrent en ordre à la place de *Louis le Grand* & firent deux tours devant la statue en la saluant respectueusement. C'étoit rendre à l'image, dit un Historien (1), les honneurs dûs à l'original, & il y avoit sans doute de l'excès & de l'adulation dans cette cérémonie, que le Roi-même ne pût approuver. L'autre Scène se don-

(1) *V. Larrey Hist. de Louis XIV. T. VII. p. 154 & 156. item la suite de l'Hist. de France par Mézerai T. III. p. 169. &c. L'Évol. que le Monarque aimoit l'encens, on lui donna de l'encensoir par le nez... V. Ses Mém. de la Gr. Bretagne T. I. p. 672. 673. cfr. Pufendorf Hist. Brandenb. Libr. XIX. §. 35.*

tems qu'elle étoit éloignée des siens, & environnée de Gens de différentes Nations, contraires les unes aux autres, & qui ne négligeoient rien moins que leurs intérêts particuliers, il y ait eu des desordres, auxquels elle n'a pas toujours pû remédier ?

C'est sans doute à une telle disposition de sa nouvelle Cour & aux conséquences dangereuses, qui devoit entraîner cet arrangement bigarré, que *Christine* n'aura peut-être pas remarqué dès le premier règlement de son œconomie dans les païs étrangers. Il lui arriva de son abdication ce que le grand Chancelier *Oxenstierna* & l'honnête homme *Nicolas Heinsius* lui avoient prédit : car les dernières paroles du premier furent sur la Reine *Christine* ; „ ayant demandé, dit le „ Sr. *Vauciennes*, à ceux qui étoient auprès de lui, quelles nouvel- „ les on en avoit, il repartit en soupirant sur ce qu'on lui en dit, „ je lui ai prédit qu'elle se repentiroit de ce qu'elle faisoit ” (a) Et lorsque *Heinsius* eut appris qu'elle vouloit absolument résigner la Couronne, il lui écrivit en ces termes : „ Croiez-moi, Madame, quoi- „ que quantité de Gens Vous aient adressé leurs louanges, la plû- „ part ont plutôt révééré Votre Etat que Votre Personne. Plusieurs „ ont loué la Reine, mais peu de gens *Christine*... Rien ne Vous „ impor-

(a) V. les Mém. de Chanut T. III. p. 472.

donna peu après que *Louis XIV.* eut fait dresser son testament. On vouloit lui dissiper les tristes pensées de la mort par quelque spectacle, & pour cela on lui ménagea une distraction par une Ambassade feinte de la part du Roi de *Perse*. *Mehemet Riza-Bey* (c'étoit le nom que porta l'Ambassadeur postiche) étant arrivé à *Marseille* vers le mois d'Octobre 1714. n'arriva à *Paris* qu'au mois de Janvier l'année suivante, & n'eut audience publique que le 19. de Février. Le Roi se revêtit ce jour-là d'un habit le plus superbe que l'on puisse imaginer. Toute la Cour imita la magnificence du Souverain, & la grande Galerie de *Versailles*, où se donna ce magnifique spectacle, brilla alors de toutes les plus riches pierreries de la Cour & de la Ville. L'Ambassadeur témoigna d'être plus frappé de l'air majestueux du Roi que de la pompe qui l'environnoit. Cette galanterie lui valut des honneurs extraordinaires qu'on lui rendit par tout & des présens dont on l'accabla. Cependant malgré les grandes sommes qu'il en coûtoit chaque jour pour l'entretien de ce Ministre & de sa suite, on publioit alors, que ce n'étoit qu'une Ambassade feinte & supposée par les Jésuites, & Partisans du Prétendant à la Couronne de *Angleterre*, pour favoriser un dessein qui fut ensuite découvert. Ce qui fit penser le monde ainsi, c'est qu'à peine cette Ambassade fut passée les frontières de la *France* qu'elle s'évanouit & disparut sans qu'on pût dire ce qu'elle étoit devenue (1).

(1) V. Larrey l. c. T. IX. pag. 304-306. item Mém. du Règne de George I. Roi d'Angleterre T. II. p. 97-99. Elmiers Hist. de Louis XIV. T. VII. p. 507.

27 importe tant en ce monde-ci présentement, que d'avoir des égards
 28 pour ce qu'on appelle *Fortune*, puisque Vous l'éloignez de Vous,
 29 quoiqu'elle soit le plus grand bien que les Rois puissent souhaiter...
 30 Les défauts d'un Gouvernement ne peuvent pas se cacher : on les
 31 dissimule seulement, & on ne les manifeste pas, par le respect qu'on
 32 porte à l'éminente qualité des Rois. Mais pensez, en quittant le
 33 Trône, que tout le monde osera censurer vos actions, avec la
 34 dernière rigueur, puisque Vous Vous êtes débuillée de la préro-
 35 gative Roïale, qui Vous mettoit à couvert de toute accusation &
 36 de toute poursuite (a) Mr. *Bochart* en avoit écrit de la même ma-
 37 nière à *Isac Vossius* : le cœur me saigne, lui avoit-il-dit, quand je
 38 pense que la Reine se prive volontairement de tant de moiens
 39 de faire du bien, qui étant une fois hors de ses mains n'y reviendront
 40 plus. Elle s'en repentira mille fois, quand il n'en sera plus tems ;
 41 ne fut-ce que pour le déplaisir qu'elle aura de voir les jugemens
 42 défavantageux que fera la plupart du monde : car on se plaît natu-
 43 rellement à mordre sur les plus grands, surtout quand on en pensè
 44 avoir quelque spécieux prétexte (b).

Effectivement aussi longtems que la Reine *Christine* fut en état de
 faire des largesses à ceux qui en étoient dignes, & de faire aussi des
 présens considérables à des parasites qui l'entouroient ; on ne trouve-
 ra personne, qui ne lui ait prodigué des louanges & brûlé de l'encens
 comme à une Divinité. Mais la Scène aiant changée & la Reine se
 trouvant réduite à prendre d'autres arrangemens ; on commença à
 tomber sur sa manière de vivre & sur sa conduite, & à composer mê-
 me des satires très-piquantes contr'elle. On remarquera, qu'à me-
 sure que ses finances diminuèrent, & que les premières sources taris-
 soient, ceux-mêmes, qu'elle avoit le plus gratifiés, furent les premiers
 à la décréditer. Leur arrogance alloit si loin, qu'ils s'imaginoient
 que tout leur étoit dû, & on voit dans leurs écrits d'alors sur cette
 Reine, que non seulement ils vouloient la dépouiller pendant sa vie,
 mais qu'ils étoient encore fâchés de n'avoir pas pû profiter de ses dé-
 pouilles après sa mort, croiant sans doute, que les biens de cette Prin-
 cesse auroient été mieux placés entre leurs mains, qu'entre celles où
 ils

(a) Nous donnerons ci-dessous cette lettre de Heinſius plus au long ad ann. 1654.

(b) Cette lettre de Bochart est de Caën du 1. Juin. 1654. L'original en est à la Bibliothèque des Remontrans d'Amsterdam

Tom. II. Epist. Manusc. N. 395. Mr. le Professeur Wetſtein a eu la bonté de me la communiquer avec d'autres, qui auront place dans cet Ouvrage.

ils tombèrent. Au moins est-il sûr, que *Christine* en aiant disposé autrement, ils tâchèrent de s'en vanger par des écrits satiriques & d'autres lachetés, qui satisfont la malignité, & font par-là ordinairement du goût de la plûpart de Gens. Il n'est donc pas surprenant qu'elles aient trouvé de l'approbation même auprès de personnes d'esprit & de savoir (a), quoiqu'elles eussent mieux fait de s'en tenir au jugement de *Tentzel* (b), savoir qu'on avoit beaucoup parlé & écrit au „ désavantage de *Christine*, mais qu'on n'en devoit ni regarder comme „ vraie ni croire la centième partie: ” ou d'en penser comme Mr. *Bayle* le faisoit au sujet de choses pareilles „, qu'il avoit oui dire „ de *Christine*, & dont il ne parloit que pour empêcher autant qu'il „ lui étoit possible, que ceux qui entendoient parler de ces sornettes, „ n'y ajoutassent point de foi, puisqûe, dit-il (c) quand j'ai voulu „ les examiner de près, je n'ai rien trouvé, qui les doive rendre „ croiables ”.

On se flate que cet Ouvrage, où l'on n'a rien négligé pour mettre la vérité dans son plus grand jour, pourra contribuer à défabuser les moins prévenus & les moins obstinés dans leur prévention. Du moins on a lieu d'espérer qu'on y pourra mieux découvrir le vrai caractère de *Christine*, que dans plusieurs portraits, où ses Ennemis l'ont si fort défigurée. On y verra la force du génie de cette Princesse, & le haut & merveilleux degré de connoissance, auquel son esprit s'est élevé. Entr'autres lettres de cette Reine, on en lira avec plaisir quelques-unes en *Suédois*, en *François* & en *Italien*, remplies de très-grands sentimens, & qui passeront toujours pour de bons modèles, autant par la pureté du langage, que par la netteté des idées & par les traits vifs & brillans qu'elles renferment. C'est le jugement qu'en ont porté plusieurs Personnes très-distinguées par leurs lumières, & en particulier Mr. *Descartes* (d) *Mad. de Motteville* (e) l'Auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire Universelle (f) celui du *Mercur* *Hollandois* (g) Mr. *Ménage* (b) *Bonaventure d'Argonne* (*) déguisé

(a) V. là-dessus la lettre de Mr. Bayle à l'Abbé du Bos du 3. Janv. 1697. dans ses Oeuvr. Div. Tom. IV. p. 727. item Gundling dans ses Discours sur les Etats Cb. IX. §. 17. p. 310.

(b) *Monat. Unterred.* en 1692. p. 556.

(c) Bayle *Dict. Hist. & Crit. art.* *Bochart. lit. D.*

(d) Dans ses lettres par Clerfeller T. I. p. 198. N. 38. &c.

(e) Dans ses Mém. T. I. p. 389.

(f) L. c. T. III. p. 521.

(g) V. *Hollandse Mercur. ad ann.* 1654. p. 28.

(b) *Menagiana* T. II. p. 240.

(*) déguisé sous le nom de *Vigneul Marville*, (a) Mr. *Sarrau* (b) le Sr. *Malberbe* (†) & autres, qui avouent tous volontiers, que les Lettres de *Christine* ont été admirées de tous & par tout, tant pour la vivacité des pensées, que pour la beauté du stile & par la noblesse des sentimens, & qu'elle s'est exprimée avec tant de facilité en plusieurs langues vivantes, qu'on eut dit, que chacune étoit sa langue naturelle. Aussi le célèbre Mr. de *Leibnitz* en convenoit-il si ouvertement, que voulant faire un parallèle entre la Reine *Christine* & la première Reine de *Prusse* (dont on a admiré l'esprit judicieux & éclairé,) & parlant des lettres de ces deux Princesses, il fait cette exclamation: „ Plût à Dieu que des Gens malavisés. n'eussent pas brûlé la plupart des lettres de la feuë Reine de *Prusse*, qu'elle avoit écrites elle-même, ou qui lui avoient été écrites! Nous aurions-là, „ ajoute Mr. *Leibnitz*, de quoi opposer aux lettres de la Reine *Christine* (c) (‡).

J'avoue pourtant, que malgré tous les soins que j'ai pris pour recueillir toutes celles qui pourroient se trouver; il y en aura un nombre assez considérable qui aura échappé à mes recherches. J'ose assu-

rer

(a) *Mélanges d'Hist. & de Littérat. T. jusd. Epistola ad Christinam p. 262. H. p. 292.*

(c) V. *Leibnitii Epist. par Kortholt*

(b) *Sarrauii Epistola in dedicat. & E- l. & p. cit.*

(*) Mr. *Bayle* dit (1) que ce *Bonaventure d'Argonne* étoit un Chartreux, qui s'étoit déguisé sous le nom de *Vigneul Marville*. Il étoit fils d'un Orfèvre de *Paris* & devint ensuite Prieur de la Chartreuse de *Gaillon*, pas loin de *Rouen*.

(†) Le Sr. *Malberbe* parlant d'une lettre *Françoise* que *Christine* avoit écrite à Mr. *Gassendi* en 1652. dit qu'elle étoit d'un langage aussi pur, que s'il étoit récemment sorti de la Cour de *France* (2).

(‡) Les Auteurs de la *Bibliothèque Raisonnée* marquent (3) que l'Editeur des lettres de *Leibnitz* les avoit averti, qu'il avoit oui dire, que Mr. *Bourguet*, Professeur en Philosophie à *Neufchatel* possédoit les lettres que la Reine de *Prusse* avoit écrites à Mr. *Leibnitz*, & qu'il avoit dessein de les publier. J. F. *Cramer* dit au sujet de la Reine *Christine* & de ses lettres (4), „ *Sed pace tam urbani Sacerdotis (P. Bouhours) dixerim: unicam Christinæ Reginae Epistolam, sive de publicis sive de rebus privatis scriptam, unicum ejus acutè & facetè dictum, omnibus ingeniosis & venustis sententiis nostri Germano-Mastigis & ejus familiam, intelligentes harum elegantiarum Arbitri praserunt* ”.

(1) V. *Lettres choisies de Bayle par Marchand p. 664 & 869.*

(2) V. *sa Grammaire Françoisè p. 287 & 288.*

(3) *Jano-Mars 1737. p. 135.*

(4) *Dans ses Vindiciæ Nominis Germanici contra quosdam Obtrectatores Gallos pag. 92 cfr. Tentzel l. c. Febr. 1695. p. 158. & Kortholt: Epist. Leibnitz. T. I. p. 282.*

rer, qu'il n'a pas tenu à moi de les découvrir toutes dans ma Patrie & dans plusieurs païs étrangers où j'ai voïagé. J'ai été assez heureux pour rencontrer presque par tout des Personnes de distinction & de savoir, qui m'ont prêté leur assistance & ont secondé mon dessein: entr'autres Mr. le Professeur d'*Orville*, également distingué par son grand savoir & par la douceur de son caractère: Mr. *Royer*, Pasteur de l'Eglise *Françoise* à la *Haye*: le célèbre Mr. *Wetstein*, Professeur à *Amsterdam*: l'illustre Chevalier *Hans Sloane*, si connu par toute l'*Europe*, par son fameux Cabinet: Mr. de *Riedesel*, Assesseur à la Chambre Impériale à *Wetzlar*, & Mr. de *Ponikau*, Chambellan à la Cour de *Gotha*; Mr. de *Blome*, Conseiller privé de Guerre du Roi de *Suede* à *Cassel*: feu Mr. *Gram*, Conseiller d'Etat & Bibliothécaire à *Copenhague*. Mr. *Estor* Vice Chancelier de l'Université de *Marbourg*: & Mr. *Riefflein*, Gouverneur des Pages à la Cour de *Cassel*, & Membre des Sociétés de la langue *Allemande* à *Königsberg* & à *Goettingen*, qui a bien voulu dessiner les Vignettes & Médailles qui auront place dans cet Ouvrage. Je ne parle pas ici d'autres Personnes également obligeantes & honnêtes à mon égard, & dont je n'oublierai pas de marquer les noms en son lieu, témoignant ici à tous ma plus vive reconnaissance.

Je ne saurois dissimuler, que j'aurois bien voulu encore avoir communication de plusieurs lettres que j'ai vû dans les Ouvrages des Savans, leur avoir été écrites par *Christine*. Mr. *Ménage* parle de celles qu'il avoit eu l'honneur de recevoir de cette Princesse, & il en parle de manière à faire comprendre que le nombre n'en étoit pas petit (a). On en dit autant de celles qu'avoit reçues le célèbre Sgr. *Filicaia* (b) Mr. de *Saumaise* (c) Mr. *Descartes* (d) Mr. *Frédéric Spanheim* (e) & autres (f). Je ne doute pas que des Curieux n'en aient des copies & d'autres lettres & manuscrits de *Christine* qui m'ont échappé, & qui pourroient répandre de nouvelles lumières sur la vie & les Actions de cette Reine. Je me souviens d'avoir vû à *Rome*, dans la Bibliothèque du Cardinal *Ottoboni*, plusieurs volumes de Manuscrits & de Chartres appartenant autrefois à cette Princesse

(a) *V. Menagiana* l. c.
 (b) *V. Crescembeni Vita degl. Arca-
 di art. Filicaia Part. II. p. 74.*
 (c) *Clementii Proleg. Vita Salmasii p.
 51.*
 (d) *Clerfelier Lettres de Descartes l. c.*

(e) *Lettres choisies de Bayle par Mar-
 chand T. I. p. 506. Mém. de Motteville
 l. c. Grotii Manes vindic. p. 845. Diarium
 Europæum in Append. ad ann. 1676. p. 151.*
 (f) *V. Lettre & négoc. de de Witt. Tom.
 I. p. 363.*

se (*). J'avois déjà alors le dessein de faire usage de ces lettres & d'autres actes & papiers concernant *Christine* en profitant d'une rencontre si favorable: mais le Conclave, qui suivit peu après, à cause de la mort du Pape *Benoit XIII.*, m'empêcha de les examiner de plus près, parce qu'on ferma les Bibliothèques du Vatican & presque toutes celles des Cardinaux. Il est vrai qu'un Seigneur de ma connoissance à *Rome*, à qui j'en écrivis depuis, me promit obligeamment copies de ces lettres & autres pièces intéressantes, qu'il pourroit trouver; mais soit à cause de la guerre qui se répandit ensuite dans l'*Italie*, soit par d'autres considérations, il n'a pas rempli la bonne espérance qu'il m'avoit donnée. Un autre ami m'a non seulement offert, mais aussi déjà rendu de bons offices là-dessus: comme je me flatte qu'il auroit eu la bonté de le faire encore, si j'eusse pû différer plus longtems la publication de cet Ouvrage (†). Mais quelle que fut mon envie de le rendre plus complet, des Personnes qui m'ont paru souhaiter de le voir publié, m'ont témoigné quelque crainte, que toujours occupé à chercher & à recueillir pour le compléter, je n'abandonnasse à la fin la pensée de le mettre au jour; & ce qui n'a pas peu contribué aussi à me déterminer à le donner tel qu'il est, & dans la forme qu'il paroît; c'est

(*) Mr. *Keisler* en nomme XVIII. volumes, où il y avoit plusieurs lettres de *Christine* à *Saumaïse* (1).

(†) Je l'aurois pourtant différée encore, si j'avois pû avoir communication de l'*Historia di Christina Regina di Svezia* écrite par le P. *Pallavicini*, devenu après Cardinal. L'Auteur du livre intitulé *Etat du Siège de Rome* (2), en parle comme d'un Manuscrit qui se trouvoit dans les bonnes Bibliothèques d'*Italie*, & dont il s'étoit servi lui-même. Je n'ai épargné ni peine, ni frais, pour en avoir copie. Mais malgré toutes les recherches qui en ont été faites, ceux, à qui j'en avois donné commission à *Rome* & à *Florence*, m'ont répondu, qu'ils n'avoient pû découvrir ce Manuscrit nulle part: qu'au moins il ne se trouvoit pas dans la Bibliothèque du Cardinal *Ottoboni*, ni dans celle du Cardinal *Besozzi*: non plus que dans la Bibliothèque *Laurentiane* à *Florence*. On a même lieu de croire, que la perte de ce Manuscrit de *Pallavicini* n'est pas fort grande: car outre que ce Cardinal aimoit extrêmement à flatter les passions des Personnes dont il parloit, (3) il n'a pas pû pousser son histoire au de-là de l'année 1667. qui étoit celle de sa mort, & quant aux intrigues, que ses Confrères les Jésuites firent jouer en *Suède* pour la conversion de *Christine* à l'Eglise Catholique-Romaine, dont il aura pû donner un détail exact; je crois, sans vanité, les avoir développées mieux que lui, par les nouvelles découvertes faites depuis ce tems-là, & que *Pallavicini* aura peut-être entièrement ignorées ou passées.

(1) Dans ses *Voyages* T. II. Lettre LII. in 8.

P. 59.

(3) Nous en donnons des preuves, en par-

(2) Tom. I. pag. 88. impr. à Cologne 1707. tant du Pontificat d'Alexander VII.

c'est que j'espère encourager par-là tous ceux qui sont Dépositaires d'autres Ecrits de *Christine* & d'autres Pièces servant à son Histoire, à suivre mon exemple & à en faire part au Public: ou bien à les communiquer au Libraire, Imprimeur de ces Mémoires, qui ne manquera pas de leur en témoigner sa reconnoissance.

Au reste, en cherchant par tout ce qui pourroit éclaircir la Vie privée de cette Reine, j'ai eu le bonheur de rencontrer en Manuscrit ses Maximes, dont son Secrétaire *Galdenblad Suédois* de Nation avoit donné quelques copies à Rome en 1692, sous le titre d'*Ouvrage de Loisir de la Reine Christine de Suède*. J'ai d'autant moins balancé à l'adopter dans ce Recueil, que cette Princesse en a été reconuë pour l'Auteur, aussi bien que d'une brochure portant le titre de *Réflexions diverses sur la vie & les actions du Grand-Alexandre*. L'une & l'autre pièce sera jugée digne d'elle, comme renfermant plusieurs Maximes & Pensées sublimes, qui approchent assez de celles des meilleurs Auteurs en ce genre (*).

Pour décharger le Corps de l'Ouvrage, on a renvoïé à la fin, en forme d'Appendice, diverses pièces servant à éclaircir ou à justifier des faits politiques ou littéraires, dont on a eu occasion de parler. Quelques-unes de ces pièces à la vérité sont déjà publiques: mais elles se trouvent dispersées dans nombre de livres & de brochures, où l'on ne s'aviferoit pas de les chercher; & les autres, non moins intéressantes & tirées de bons Manuscrits, paroissent ici pour la première fois. Je me flatte que le Lecteur sera assez indulgent pour me passer ma scrupuleuse recherche & la collection de toutes ces pièces, tant pour les tirer de l'oubli, où elles tomberoient à la fin, que pour donner plus de facilité à celui qui auroit envie d'écrire un jour une histoire suivie de *Christine*. J'avertis d'avance, que celui qui voudra entreprendre cette tâche, aura besoin de tout son loisir, surtout s'il se propose de ramasser toutes les autres pièces relatives à *Christine*, y compris tous les Panégyriques composés à sa louange & toutes les Dédicaces des meilleurs Auteurs & des Ouvrages les plus estimés, qui lui ont été présentées. J'ai trouvé un si grand nombre de ces dernières, que cela m'a fait abandonner la pensée de les recueillir toutes ou d'en tenir un compte exact. Mais pour les harangues & Panégyriques, quoi-



(*) Voyez ce qui sera dit dans la préface ou dans l'avertissement de ces deux Traitez.

quoique je ne crois pas en avoir recueilli les deux tiers, je donnerai pourtant une liste de ceux qui j'ai rencontrés par pièces détachées, même en Manuscrits, ou que j'ai trouvé imprimés dans les Ouvrages des Savans, en séparant toujours ceux, que les Savans étrangers lui ont adressés, de ceux que les *Suédois* ont composés & publiés à son honneur du tems de son règne, aussi bien qu'après qu'elle eut résigné la Couronne. Et comme les deux Harangues des célèbres Mrs. *Freinsbem* (*) & *Spanbeim* (†) ont été traduites en *François* (‡), à cause des nobles sentimens & des expressions sublimes qu'elles renferment, & que l'un & l'autre de ces imprimés ont presque disparu; pour en prévenir la perte totale, je les ai insérés ici, en y ajoutant la belle harangue latine de Sgr. *Malagonelli* sur la mort de *Christine* & l'excellente Ode du Sénateur *Vincenzio Filicaia*, en témoignage de gratitude pour les bienfaits qu'ils avoient reçus d'elle, lui & ses deux fils, qu'elle avoit pris soin de faire élever, comme nous le dirons ci-dessous.

J'ai encore mis à la fin de cet Ouvrage une note exacte de toutes les lettres de *Christine* qui y sont produites tout au long. J'y ai joint, la date & les noms des Personnes à qui elles ont été écrites: les lieux d'où elles ont été tirées & ce qu'elles contiennent. Dans une autre

note

(*) C'est la harangue pour laquelle *Christine* lui fit présent de mille écus (1). Elle est la XIX. parmi les harangues imprimées de *Freinsbemius* (2).

(†) C'est Mr. *Frédéric Spanbeim*, Professeur à *Genève*, fils du célèbre Mr. *Spanbeim* du même nom & Auteur entr'autres livres de celui du *Soldat Suédois*, qu'on trouva si bien écrit qu'on l'attribua à *Balzac*, pour la pureté de la langue *Françoise* en ce tems-là. *Christine* l'honora de sa correspondance & lui témoigna combien elle goûtoit ses ouvrages (3). La harangue dont il s'agit ici, fut écrite par l'Auteur en latin & traduite par lui-même en *François* (4).

(‡) La harangue de *Freinsbem* fut traduite par Mr. *Hambraeus Suédois* de Nation & Professeur alors en langues Orientales à l'Université de *Paris* (5). Il dit dans la dédicace de cette harangue à Mr. *Matthieu Molté*, Garde des Sceaux de *France*, „ qu'ayant été requis au nom de plusieurs illustres Dames *Françoises* de „ traduire ce Panégyrique en *François*, il l'a fait en leur faveur, afin qu'elles le „ puissent aussi bien entendre en leur langue maternelle, que tous les autres Savans en la langue latine”. Nous parlerons ci-dessous plus au long de cet *Hambraeus*.

(1) *V. Manes Grotii vind. p. 478.*

(2) *V. les Orationes Freinshemii p. 354. &c.*

(3) *V. Moreri Diction. hist. art. Spanbeim. item Vindiciæ Nominis German. p. 44.*

(4) *V. les Nouvelles Lettres de Bayle par*

Marchand T. I. p. 44.

(5) *V. Mollerii Hypomn. ad Sueciam literatam p. 454. item deux Traitez de Hambraeus en Suédois imprimés à Paris.*

note j'ai placé les Médailles frappées pendant la vie de la Reine, telle que Mr. *Reinhold Berch*, Chef & Secrétaire du Collège des Antiquités de *Suède*, & fort entendu en tout ce qui a rapport à la littérature & aux Beaux-Arts, a eu la bonté de me la faire parvenir : avec quelques remarques en *Suédois*.

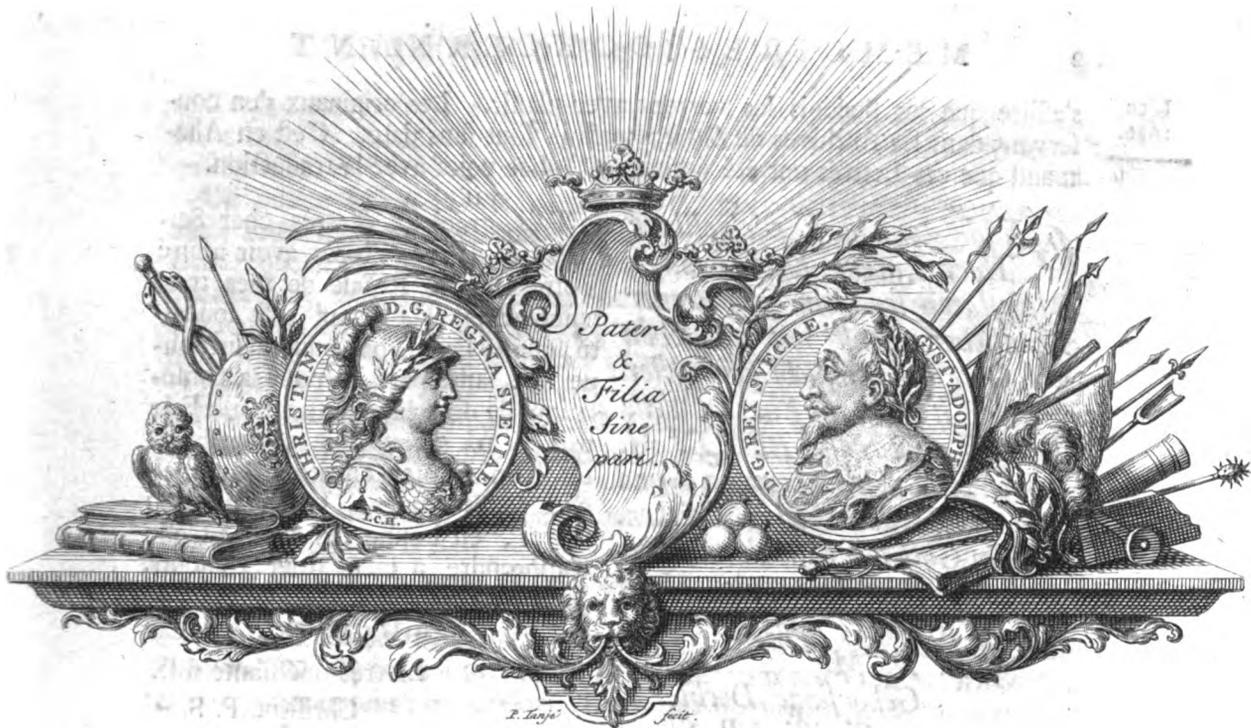
De plus j'ai ajouté trois Tables : l'une des noms des Auteurs des Livres dont je me suis servi, avec le tems de leur impression : l'autre contient une liste générale des Chartres & Actes en manuscrit, qui entrent dans ces Mémoires ou qui y ont été cités : La troisième Table est celle des Matières & des noms des Personnes, dont il a été fait mention dans le Corps de l'Ouvrage. J'ai aussi mis en marge un sommaire des Matières pour en rendre la déduction plus aisée à suivre & à retrouver au besoin ; desorte qu'on a lieu de se flatter, que du côté de l'exactitude le Lecteur n'aura rien à désirer. Enfin je n'ai rien négligé pour mériter l'approbation du Public, qui de son côté, j'espère, aura de l'indulgence pour les fautes où j'aurai pû tomber, en particulier à l'égard du *François*, langue étrangère pour moi, & dans laquelle je n'ai pû, & ne puis m'exprimer qu'en Étranger. A ceux qui voudront vétiler sur ce qui n'est que forme ou purisme, je ne saurois donner d'autre réponse que celle, que (sauf la comparaison) *Luculle* fit en pareil cas à *Atticus* : qu'il vouloit qu'*Atticus* s'aperçût par son histoire écrite en langue Grecque, qu'il étoit Romain (*).

ARCKENHOLTZ
C. & B.

(*) *Cicéron* en parle dans sa lettre à *Atticus* (*Libr. I. Epist. XIX. Part. III. p. 866*). „ *Non dicam quod tibi, ut opinor Panormi Luccullus de suis historiis dixerat : „ Je quo facilius illas probaret Romani hominis esse, id circo quedam ἑσθλοῦς (olentia „ salacissimum) dispersisse* ”.



MEMOIRES



MEMOIRES
 POUR SERVIR A
 L'HISTOIRE DE
 CHRISTINE
 REINE DE SUEDE.



On ne croit pouvoir mieux commencer cet Ouvrage, ni plus conformément au précepte d'*Horace* (*), très applicable aux événemens extraordinaires, que l'on recitera dans la suite, qu'en produisant deux petites Lettres de *Christine* au Roi son Père, qui sont peut-être les seules, qu'elle lui ait écrites, & apparemment ses premières.

L'an
 1626.

Quelque peu intéressantes qu'elles puissent paroître aux étrangers, on s'af-

(*) *Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem
 Cogitas, ut speciosa debinc miracula promat.* c. à d. (1).

Il imite le feu, qui n'éclate pas tout d'un coup, mais qui commence par un peu de fumée.

(1) *Horat. de Arte Poët. v. 143. & 144.*
 Tome I.

L'an
1626.

s'assure que les Suédois les verront avec plaisir. Les originaux s'en conservent dans les Archives de *Suède*, mais ils sont sans date. C'est en Allemand que ces Lettres ont été écrites : (*) Les voici avec la traduction.

G*Nädigster herz vielgelibter Herr Vater. Euer Königl. Majestäten sey mein geborsamer Kindlicher dienst mit wünsch von Gott dem allmächtigen vieler gesundbeit, mir als Eure getreue Tochter zum trost. Bitte E. M. wollen bald wiederkommen, und mir auch was hübsches schicken. Ich bin Gott lob gesundt undt beflisse mich im beten viel alzeit wacker lehrnen, undt verbleib*

E. K. M.

*Geborsame Tochter
Christina P. S.*

G*Nädigster Herzliebster Herr Vater. Weil ich das glük nicht hab ietz bey E. K. M. zu seyn, so schick E. M. ich mein demütbige contrefay. Bitte E. M. wolle meiner dabey gedenken undt bald zu mir wiederkommen, mich unterweil was hübsch schicken. Ich will alzeit from seyn undt fleissig beten lehrnen. Gott lob ich bin gesundt. Gott geba uns allzeit gute zeitung von E. M. Demselbe befele E. M. allzeit und ich werde verbleiben*

E. K. M.

*Geborsame Tochter
Christina P. S.*

Très-gracieux & très-cher Seigneur & Père. Après avoir assuré Votre Majesté Roïale de mes très-humbles respects filiaux, & souhaité, que le Dieu Tout-puissant lui donne une santé parfaite pour la consolation de sa très-obéissante fille ; je prie V. M. de vouloir revenir bientôt & m'envoyer en attendant quelques jolies nippes. Je suis, Dieu merci, en bonne santé & je tâche d'apprendre à bien prier toujours. Je demeure

de V. M. R.

La très-obéissante fille.
Christine P. S.

Très-gracieux & très-cher Seigneur & Père. N'ayant pas le bonheur d'être auprès de V. M. R. je Lui envoie très-humblement mon portrait : priant V. M. de se souvenir par-là de moi, de revenir bientôt ici, & de m'envoyer en attendant quelques jolies nippes. Je serai toujours sage & debonnaire & j'apprendrai soigneusement à prier Dieu. Graces au Seigneur je me porte bien ! Dieu veuille nous faire la grace de recevoir toujours de bonnes nouvelles de V. M. Je la recommande sans cesse à sa protection & je serai à jamais

de V. M. R.

La très-obéissante fille.
Christine P. S.

Christi-

mée. Son début est simple & uni : mais il vous éblouit & vous étonne dans la suite par des événemens prodigieux.

(*) On trouvera quelques petites fautes dans l'Allemand, mais elles sont dans l'Original, qu'on a transcrit tel qu'il est, comme on le fera encore dans la suite, priant le Lecteur

Christine étant née le 8. (*) de Décembre en MDCXXVI. & son Père étant mort le 6. de Novembre MDCXXXII. (**) on en peut inférer, qu'elle les lui écrivit la cinquième ou sixième année de son âge.

L'An
1632.

Naissance
de *Christine*.

Un Auteur Italien (a) rapporte, que *Christine* vint au monde vers minuit, sous l'ascendant du cœur du Lion, & au point même de la nouvelle Lune: que le Roi son Père étoit né le 9^{me}. du même mois, & que ceux qui s'étoient mêlés de l'horoscope de l'un & de l'autre, avoient trouvé, que tous les deux, par un concours très-rare, avoient eu le Soleil, Venus, Mercure & Mars aux mêmes signes & aux mêmes degrés.

l'Horoscope
de *Gustave-Adolphe* &
de *Christine*.

Fornicetto Carini, qui a écrit cette Lettre, ne paroît avoir fait cette remarque, que pour faire voir la vanité de l'Astrologie Judiciaire, par la diversité des caractères qui se sont manifestés en *Gustave-Adolphe* & en *Christine*, malgré la conformité de leurs constellations, qui se ressemblèrent si parfaitement; mettant le principal point de la diversité de leurs inclinations, dans ce qui régarde la Religion Catholique, comme opprimée de l'un & protégée de l'autre. Mais ne lui pourroit-on pas reprocher avec raison, que la conclusion, qu'il en tire, tient de la vanité de l'Horoscope, qu'il sembleroit desapprouver? car sans le réfuter autrement, on lui opposera des Historiens Italiens, (b) bons Catholiques, qui soutiennent le contraire. Ils disent, entre autres choses: „ *Gustave-Adolphe* usa de plus de modération envers „ les Catholiques, qu'ils ne pouvoient l'espérer eux-mêmes. Quoiqu'il „ eût occupé leurs pais, les armes à la main, il ne toucha pourtant ni

„ aux
(a) Ant. Bullfon *lettero memorab. &c. T. p. 363. & 364. Comneni Papadopoli Hist. II. pag. 275. Fr. Morini Astrologia Gallica Gymnas. Patav. Libr. II. cap. XLIV. pag. 401. 434. & 611.*

(b) Jo. Gratiani *Historia Veneta Libr. VI. wik T. I. p. 28. &c.*

Lecteur tant à l'égard de l'Allemand, que de quelque autre langue étrangère, qui sera employée dans cet Ouvrage, de faire moins d'attention aux expressions qu'aux choses.

(*) Et non pas le XVI. du même mois, comme le dit *Galeazzo Gualdo* dans son *Historia di Christina* (1).

Gustave-Adolphe avoit déjà eu une autre fille du nom de *Christine*, qui mourut à Nyköpings au mois de Septembre 1624. & fut enterré, le 8. de Décembre suivant, dans l'Eglise de *Ridderbolmen* à *Stockholm*. Ce Roi qui avoit beaucoup de tendresse pour sa Mère défunte du même nom, en aura voulu perpétuer le souvenir en le donnant à deux de ses filles. La seconde eut aussi celui d'*Auguste* (2) lequel, par transposition de lettres, fait celui de *Gustavus*, du Roi son Père, en terminaison féminine.

Gustave-Adolphe avoit
deux filles
du nom de
Christine.

On remarquera aussi en passant, qu'à l'heure même qu'elle naquit, son Père étoit rudement attaqué d'une fièvre tierce, dont-il avoit été attaqué pendant l'Automne, étant en *Prusse*. Il n'en fut quitte, dit mon Auteur, (3) qu'après avoir fait les armes à doubles parties, quelques jours de suite, avec Monsieur le Comte *Pierre Brabé*.

(**) Quelques uns ont regardé le mois de Novembre comme funeste à la maison Roiale de Suède, parce qu'il y a eu plusieurs de ses Rois ou Reines, decedés dans ce mois, comme le Roi *Jean III*, *Gustave-Adolphe*, *Charles XII*, & la Reine *Ulrique-Eléonore*. Mais autant qu'on le fait, le nombre de ceux qui sont morts dans tout autre mois, est bien plus grand, desorte que ces vains observateurs se sont mécomtés à l'égard de celui-là.

(1) Pag. 5. de l'Edition de Rome in 4. & de l'Edition de Venise in 8.

(2) Voyez ci-dessous ad. ann. 1660.

(3) Dans les Mémoires de l'illustre Maison de *Brabé* ad. ann. 1626. dont l'original Manuscrit en Suédois se conserve dans la famille.

L'An
1620.

„ aux biens des habitans, ni à leur Culte divin. Au contraire il punit sé-
 „ vérement ceux qui firent les moindres violences. Il est vrai, que ces
 „ Historiens attribuent cette modération au dessein que *Gustave* avoit for-
 „ mé de se fraier par là le chemin à la Couronne Impériale. A quoi ils
 „ ajoutent, que les conversations, que le Roi avoit eues avec les Catholi-
 „ ques, du tems qu'il faisoit ses études à *Pavie*, sous le célèbre Mathémati-
 „ cien *Galilée*, avoient aussi contribué." Mais quels qu'aient été les moti-
 „ fis de *Gustave*, (lesquels dans un Prince aussi magnanime & humain qu'il
 „ l'étoit, ne pouvoient venir que d'une bonne source :) il est toujours cer-
 „ tain que, quoique Vainqueur, il usa par tout modérément de sa bonne for-
 „ tune, même envers les Catholiques: & il seroit à souhaiter, qu'on en pût
 „ dire autant d'eux, quand ils sont maîtres dans des païs Protestans (*).

Si *Gustave-Adolphe* a fait ses études à *Padouë*?

Quant à ce que *Gratian* dit, que *Gustave-Adolphe* fit ses études à *Padouë*, un autre Auteur Italien (a) en parle plus au long, en citant ses garants, qui prétendent tous, que ce Prince passa plusieurs mois de suite en cette Université sous le nom de *Comte de Sudermanie*, huit mois après la mort du Roi *Charles IX.* son Père, & qu'il s'en retourna en Suède l'an 1612. Deux autres Auteurs Anglois (b) disent la même chose: à cette différence près, qu'étant déjà Roi il avoit fait ses voyages *incognito* sous le nom de Seigneur de *GARS*, dont les quatre lettres faisoient les initiales de son titre de *Gustavus Adolphus Rex Sueciæ*.

Malgré ce qu'en disent ces Auteurs, il ne s'en trouve rien de marqué dans aucun Historien de *Suède*: ce qui aura aussi donné occasion à un s'avant Suédois (c) de dire, que ce qu'en avoit dit *Comnenus* étoit destitué de tout fondement (**).

Gustave-Adolphe a fait deux voyages *incognito* hors de la *Suède*.

Cependant on ne fauroit passer sous silence certaines circonstances, qui seront au moins connoître, que ce Prince, étant déjà Roi, fit assurément des

(a) *Comnenus l. c. pag. 287. & 288.*

(b) *Fuller l. c. p. 316. D. Waths character of the Swedish Intellig. P. III. p. 183.*

(c) *Gust. Benzelskierna dans la vie de Gust. Adolphe par J. G. Mittag, traduite en Suédois pag. 3. not.*

Gustave-Adolphe pris pour l'*Ante-Christ*.

(*) On auroit grande raison de reprendre encore plus le ridicule de quelques *Jésuites* de ce tems-là, qui ont pris *Gustave-Adolphe* pour l'*Ante-Christ* même. Un s'avant Anglois (1), qui en cite le passage, dit que ces bons Pères avoient accordé à notre Héros trois ans & demi de régner & pour faire des conquêtes: mais il ajoute, que si ce Prince avoit vécu au de-là de ce tems-là, le vrai *Ante-Christ* s'en seroit ressenti, & que les tragédies de *Rome* auroient atteint leur fin, dont le cinquième & dernier Acte est encore à représenter.

V. l'Appendice num. 1.

(**) Comme cet ouvrage de *Comnenus* ne se trouve pas toujours, & que la narration qu'il fait de *Gustave-Adolphe*, contient plusieurs circonstances remarquables, nous la donnerons en son entier dans l'Appendice de ces Mémoires.

(1) *Thom. Fuller dans son Holy and Profane State pag. 321. où il cite Descriptio Belli Suecici per Anonymum pag. 186.*

Voyez de même *Vitt. Siri Memorii Rec. Tom. VII p. 351.*

En Bavière on alloit jusqu'à faire des impréca-

tions horribles contre *Gustave-Adolphe*, disant dans leurs prières: *Defende nos, o Deus, ab hoste hereditario, Diabolo Sueco. v. Jo. Faer; anatom. Bull. Jub. Innocent. XII p. 11. 12. J. Wallin. de glad. mag. Gust. Ad. pag. 164.*

L'An
1620.

des voïages *incognito* hors de la *Suède*. Car non seulement il est dit dans les Regîtres du Sénat (a), qu'il avoit traversé la Mer Baltique avec trois vaisseaux de guerre au mois d'Août en 1618. & avoit été *incognito* en *Bran-debourg*: mais il est aussi constant, par les mêmes Regîtres, de même que par les annotations Manuscrites du Chancelier *Axel Oxenstierna*, (b) que deux ans après, ce Roi avoit passé les mois de Mai & de Juin hors de la *Suède incognito*, aiant été en cette qualité à *Berlin*, où il avoit conclu son mariage avec la Princesse *Marie-Eléonore*, dont les noces se célébrèrent à *Stockholm* vers la fin de l'année 1620 (*).

L'Evêque *Jean Matthia*, Précepteur de la Reine *Christine*, remarque aussi quelque part, (c) que *Gustave-Adolphe*, tant pour l'accomplissement de ce mariage, que par l'envie qu'il avoit de voir l'Empire Romain & particulièrement l'*Allemagne*, accompagna l'an 1620. son Beaufrère *Jean Casimir* hors de *Suède*, & fit ce voïage *incognito* avec lui; qu'alors Son Altesse eut toute l'attention possible à conduire heureusement le Roi par plusieurs endroits dangereux & par des Païs Catholiques: & qu'en étant venu à bout avec l'assistance Divine, *Casimir* reconduisit Sa Majesté sur les bords de la Mer Baltique, & s'en retourna dans l'Empire auprès de son Epouse, sœur du Roi.

Si l'on combine toutes ces circonstances, il est apparent que *Gustave-Adolphe* fit, avec son Beaufrère, quelque course vers l'*Italie*, & peut-être même vers *Padouë*. Mais qu'il y ait passé huit mois & plus, comme le prétendent les Historiens *Italiens*, c'est ce qui est d'autant moins probable, qu'à la mort du Roi son Père, & n'aïant encore que dix sept ans, il hérita trois guerres avec le *Dannemarck*, la *Pologne* & la *Russie*, qui l'occupèrent trop, pour qu'il pût employer toute une année de suite en voïages, n'y aiant même aucune époque de sa vie qui lui ait pû donner ce loisir.

Amateur comme il étoit des Belles-Lettres & des Beaux-Arts, on peut s'assurer

Gustave-Adolphe aime les Belles-Lettres & les Beaux-Arts.

(a) De l'an 1618. pag. 320. dans *Palm-sköld*.

(b) L. c. ad ann. 1620. p. 549.

(c) Dans son Oraison funèbre du Prince Palatin *Jean Casimir* Père de *Charles-Gustave*... dans les *Personalia* pag. 18 & 19.

(*) Tous ces passages se trouvent dans les *Palm-sköldiana*: & comme nous aurons occasion de citer plus souvent ces Manuscrits-là, il ne sera pas hors de propos d'avertir ici le Lecteur, que feu Mrs. de *Palm-sköld*, Père & Fils, étoient Secrétaires des Archives de *Suède*, où ils passèrent bien des années à faire des copies & des extraits de toutes les Actes & Chartres qui s'y trouvent & qui peuvent servir d'éclaircissement à l'Histoire Civile, Ecclésiastique & Littéraire de *Suède*. Le Fils surtout se livra tellement à ce pénible travail, que pendant six années de tems, à peine fut-il visible à quelque'un de ses amis, s'occupant nuit & jour à fouiller les papiers & à en transcrire tout ce qu'il jugeoit convenir à son but. C'est de-là que viennent ces prodigieux Recueils historiques, sous le nom de *Palm-sköldiana*, au nombre de près de trois-cent volumes in folio ou in quarto. Tout ce que les Archives de *Suède*, aussi bien que les livres imprimés, renferment d'intéressant sur ces matières, s'y trouve détaillé ou au moins indiqué. Il y a au de-là de vingt-cinq-ans que l'Université d'*Upsal* acheta ces précieuses Collections des héritiers de *Palm-sköld*. Mr. le Professeur *Olaus Celsus* en fait un juste éloge (1) & on peut voir aussi là-dessus les *Monumenta Palm-sköldiana*. pag. 30. 83. 86. 92. &c.

Les excellents Recueils historiques de *Palm-sköld*.

(1) Dans son *Historia Bibliothecæ Upsal.* pag. 61-79.

L'an
1620.

s'assurer qu'il a mis à profit ce tems de voïage. On fait qu'il a poussé l'Art Militaire & surtout la Tactique à un plus haut degré qu'on ne l'avoit fait avant lui. Tout occupé qu'il étoit par ses guerres continuelles, il ne laissa pas de lire de bons livres dans le Camp & pour ainsi dire à la vûe de ses ennemis (*). Entr'autres il lisoit avec plaisir le Traité de *Hugues Grotius* du Droit de la Guerre & de la Paix, qu'il tenoit toujours sous son chèvè, & sur les maximes duquel il portoit ce jugement remarquable, (a) que „ si *Grotius* se trouvoit lui-même à la guerre, il verroit que les belles „ leçons, qu'il prescrit, ne se laissent pas toujours pratiquer”.

Le Supplé-
ment de *Christine*.

Mais revenons à la lettre de *Carini*, où il rapporte au sujet de *Christine*, que le premier Chapelain de la Cour, en la bâtissant, lui avoit fait, sans y penser le signe de la Croix, avec l'eau benite, contre le rite des Luthériens, qui regardent, dit-il, cette cérémonie comme superstitieuse, & que le Chapelain avoit eu de la peine à s'en disculper.

Ce que *Carini* avance-là est parfaitement ignoré des Historiens de *Suède*. On remarquera pourtant là-dessus, que s'il entend par l'eau benite, l'*aqua lustralis* de l'Eglise Romaine, il est connu qu'elle n'étoit point en usage dans les Eglises de *Suède*, plus de cent ans avant la naissance de *Christine*, & pour

(*) V. Manes Grotii pag. 581. Sc. Lungviti Alexander M. redictus p. 2. & 3.



(*) Nous en donnerons ici pour preuve la lettre de *Jean Skytte* Sénateur de *Suède* & Chancelier de l'Université d'*Upsal*, écrite à l'Evêque *Jean Maubiac*. Elle est du 23 Juin 1642. & tirée de l'original qui est dans la Bibliothèque d'*Upsal*.

Reverende & Clarissime Vir. Cum vereor, ut illustrissimus Princeps Dnus Carolus Gustavus intra paucos dies profectio[n]i se sit accincturus, adeo ut omnis facultas Celsitudinem suam conveniendi mihi praevidatur, haece literas ad Eandem scribendas judicavi, quibus humillimi & devoti mei animi studium testarer, & simul Celsitudinem suam cohortarer, ne se vel adulatorum illecebris & blandimentis commoveri, nec difficultatibus frangi debilitarique patiatur, quo minus literarum studiis in posterum se oblectet. Imo vero suavior & auctor sum, ut avunculi sui, laud. recordats. Gustavi Magni documentum imitetur, qui in ipsis etiam castris & in hostium suorum quasi conspectu ab optimorum auctorum lectione non abstinuit. Quod si itaque Celsit. sua etiamnum apud Vos commoratur, non gravatè haece meo nomine offeres: si vero discessit sua Celsit.: vel Celsit: suae sorori Dnae Christinae, vel per fratrem perferendas, vel praesentium exhibitori trades. Quod superest Rev. T. Dignitatem Deo praepotenti commendo &c.

Cette lettre rétute aussi ce que dit Mr. de *Voltaire*, donnant trop d'essor à son esprit; (1)

Je fais que *Charles douze* & *Gustave* & *Turenne*
N'ont point bû dans les eaux qu'épanche l'Hipocrène:
Mais enfin ces Guerriers, illustres Ignorans;
En étoient moins polis, & n'étoient pas plus Grands (2).

Au sentiment de ce bel Esprit, pour être grand Prince, il faut être Poète: & dès qu'on n'est pas Poète, on est ignorant.

(1) V. Oeuvres de *Voltaire* Tom. VI. pag. 397. voyez aussi ses autres vers dans le *Mercur* de *France*, Octobre 1749. pag. 72.

(2) Quant à l'amour du Roi *Charles XII.* pour les Beaux-Arts & à la protection qu'il leur accorda son histoire traduite par le Confr. *Warmholtz* en est

un garant sûr. (V. Tom. III. p. 278. ad ann 1716.) & pour le Prince de *Turenne*, il est dit dans les Oeuvres postumes de Mr. de la *Fontaine*, qu'il avoit porté l'amour pour la Poésie si loin, qu'il en avoit récité des pièces entières par cœur.

pour le signe de la Croix, il se pratique en *Sueda*, comme en plusieurs autres-Païs Protestans, sans être regardé comme une cérémonie superstitieuse.

L'an
1626.

Au reste, comme nous avons dit quelque chose de l'Horoscope de *Gustave-Adolphe*, nous y ajouterons une remarque sur Mr. *Patin* (a), qui fait dire au célèbre *Tycho Brabé*, dans son Traité de la Comete de 1572. qu'en vertu de cette étoile naîtroit, vers le Nord, dans la *Finlande*, un Prince qui ébranleroit l'*Allemagne*. & qui disparaîtroit enfin l'an 1632: & que ce Prince étoit précisément *Gustave Roi de Suede*.

L'Horos-
cope de Gus-
tave-Adol-
phe.

Mais *Patin* se trompe doublement en rapportant la prédiction de *Tycho Brabé* de la manière qu'il le fait. Car non seulement ce grand Astronome (b) ne s'exprima qu'en termes généraux sur ce que signifioit cette nouvelle étoile, & en faisant ses pronostics sur *Gustave-Adolphe*, qui venoit de naître, il lui prédit seulement une Couronne: Ce qui fut pourtant regardé alors comme quelque chose de bien extraordinaire, parce que son Père, qui régna depuis, sous le nom de *Charles IX.*, n'étoit en ce tems-là que Prince héréditaire de *Sudermannie*. Il avoit lui-même peu d'espérance de devenir jamais Roi, à cause de trois Princes ses Frères aînés. Le Roi *Jean III.* du nom, le second de ces trois Frères, avoit pour fils *Sigismond*, alors Roi de *Pologne*, qui avoit aussi des Enfants plus près de la Couronne que *Charles IX.* & son fils *Gustave-Adolphe* (*).

L'autre bévuë de *Patin* consiste en ce qu'il avance, que *Tycho Brabé* avoit dit, que ce Prince naîtroit en *Finlande*, quoique *Gustave* soit né à *Stockholm* le 9. Décembre 1594. & ait été couronné à *Upsal* le 12. d'Octobre 1617.

Tout le monde fait, que ce Héros, après s'être rendu maître des deux tiers de l'*Allemagne*, en moins de deux ans (**), fut tué à la bataille de

Lutzen

(a) *Patiniana* pag. 7.

(b) V. *Tycho Brabé de Nova stella* pag. 49. & 50. Edit. 1575. & Edit. 1619. pag. 805, &c. item *El. Camerarii Observ. Novi Sideris* p. 33. & 34. *Tycho Brabé* dit entre autres choses vers la fin de son Traité: „ In præci-
„ puo vigore stelle decreta futura & princi-

„ paliter se offensura satis probabiliter conje-
„ ctari licet, post videlicet completum a na-
„ to Christo annum 1632. aut circiter, quan-
„ do & jam Trigonis ignei, cujus hæc stel-
„ la antesignatrix existit, vigor & effectus
„ elucescet.”



(*) *Pufendorf* dit (1) que le Duc *Charles* traita avec beaucoup de douceur & de bonté le Clerge Protestant & la Bourgeoisie de *Stockholm* qui firent paroître une joie extrême à la naissance de *Gustave-Adolphe*, à qui le fameux Astronome *Tycho Brabé* avoit prédit une Couronne, selon les conjectures qu'il avoit faites sur le tems de sa nativité, ce qui comme le prétendent quelques uns, n'anima pas peu le Duc à se saisir de la Couronne de *Suede*. *Lubienietz* dit pourtant, dans sa lettre à *Hevelius* en 1665. „ *Severiss. Regina Sue-*
„ *cia putat stellam novam & insolitam Parenti suo natalem & mortis prodromam fuisse.*

(**) Son passage du *Rhin* à la vûe de l'Armée ennemie fut surtout admiré. Le Monument qui fut erigé sur ses bords, pour en conserver la mémoire, s'y voit encore à un quart de lieuë de la Ville d'*Oppenheim* (2). C'est un Lion de Marbre posé sur une hau-

*Gustave-A-
dolphe* passa
le *Rhin*.

(1) Histoire de *Suede* ad. ann. 1594. p. 462. item *Wetwings* hist. *Sigismundi & Caroli IX* pag. 270 *Block's* Anmärku: p. 37. 45. & 46. *Lubienietz* Theatrum Comet. p. 374.

(2) La taille douce s'en trouve dans le *Theatr. Europ.* en 1631. p. 492. & 493. avec la Description. item dans le *Rheinischer Antiquar.* p. 514. &c.

L'an
1632.

Lutzen près de Leipzig en Saxe. Mr. le Baron Samuel de Pufendorf (a) & grand

La mort de
Gustave-A-
dolphe.(a) *Comment. de Reb. Suec. libr. IV. §. 63.* nes Grotii p. 305-330. Larrey *Hist. d'Angl.*
item *son Histoire de Suède Tom. II. p. 297.* T. IV. p. 105.
Loccenii Histor. Suec. Libr. VIII. fm. Ma-

te colonne, aiant la face couverte d'un Casque & tenant une Epée nuë dans la patte droite. Il y a quelques années que la rapidité du Rhin aiant miné cet endroit, le menaça d'une ruïne, qui auroit emporté le Monument même. Après quelques disputes avec les Catholiques, Seigneurs du pais d'alentour; S. A. S. Mgr. le Landgrave de Hesse Darmstadt le fit transporter un peu plus haut sur le même terrain. *Winckelman* rapporte, qu'un Officier de l'Empereur *Ferdinand II.* avoit arraché l'épée de la patte du Lion & la lui avoit apportée, dans l'espérance d'en être largement recompensé : mais qu'au lieu de recompense, il auroit été pendu sans l'intercession des Seigneurs les plus distingués (1).

Les Poëtes de ce tems-là ne manquèrent pas de célébrer ce passage de *Gustave*. Nous mettons ici la pièce pleine de force, que fit sur ce sujet, en forme d'inscription, l'illustre *Grotius*, laquelle jusqu'ici na point été renduë publique, du moins que l'on sache. On l'a copiée sur l'original même, (2) qui s'est trouvé dans la Bibliothèque du grand Chancelier *Oxenstierna*.

Monumentum.
Immortali. Memorie.
MAGNI. GUSTAVI. ADOLPHI.

Suecorum. Regis.
Qui. veterem. Gotborum.
Vandalorumque. Gloriam.
Restituit. auxitque.
Hoc. in. loco. positum.
Ubi. locum. speculatus. ipse.
Mox. duabus. cum. scabris.
Inspectante. hostis. Exercitu.
Rhenum. amnem. transgressus.
VIII. Decembris. die. anni. MDCCCXXI.
Ripam. nequicquam. defensam.
Tenuit.
Immenso. S. apud. Posteritatem.
Fidem. vix. reperturo.
Fortitudinis. exemplo.

DISCE. MILES. MILITARE.
Sarmatia domitor gemine Gustavus ad Alpes
Codano vincens venit ab usque sinu.
Vistula quem dominum, dominum cognoverat Albis
Transtulit beic illum subjuge Rhenus aqua.

Voici encore une pièce, qui, quoiqu'un peu trop affectée, ne laisse pas d'avoir beaucoup de force :

Ad Rhenum fluvium.

Rhene Pater submitte caput, nec sit tibi probro
Cedere Suecorum Regi, cui Vistula cessit,

Van-

(1) *Winckelm.* Hessische Historie Part. II. cap. II. p. 107.(2) Dans les *Palæsköldiana* par Mr. l'Evêque *Norrman*.

grand nombre d'autres Auteurs ont cru , que *François Albert Duc de Saxe Lauenbourg*, lui avoit porté les coups mortels. Mais selon le savant *Ferdinand* L'an 1632.

*Vandalicisq; Amnes alii, Suevus, Viadrusque,
Et citus ac multis celebri conficiendis Albis,
Alstera, Fulda, Sala, & quem non remoratus euntem est
Manus & Herciniis curvus Nicer Alpibus ortus.
Quid loquar Eos omnes, Vindamque, Becamque,
Quique Rbutorum lambit confinia Duinam?
Et qua succinea flavescunt flumina gutta.
Rbene Pater, submitte caput, nec fit tibi turpe
Cedere magnanimo Regi, cui Balbica cedunt
Littora, Fimrorumque sinus, longique recessus
Bohnia & angusta qua stant freta stricta meatu.
Rbene Pater, submitte caput, colloque feroci
Nobile fume jugum Regis meliora iubentis.
Tempus erit quo Danubius, Tiberisque, Padusque,
Puniceus Rubico, Latios qui terminat agros,
Alpinusque Atbebis, vel amicus Montibus Oenus,
Flumina se tibi dent socios, Avarisque, Lycusque,
Et Pater Oceanus, Solisque cubilia Gades
Supplice mente colant Gustavi nomen Adolphi.
Sic voveo; & tanti Regis mandata capeffant.*

*Hæc a Joh. Ludov. Godefrido
Comit. Isenburg. Concionatore Aul. (1) -*

C'est ainsi que ce Poëte pindarise sur les exploits de *Gustave*: mais ce qu'ils avoient de vrai & de réel, excita la jalousie de la *France* & lui fit craindre que l'Empereur & la Li-
gue Catholique ne succombassent entierement sous la force de ses armes (2). Cependant jaloué des
après ce passage du *Rbin*, comme *Gustave-Adolphe*, avoit accoutumé d'entrer Lui-même Exploits de
dans les négociations & que *Louis XIII.* étoit à *Metz*, il souhaita fort d'avoir une con- Gustave.
férence avec lui. Le Roi de *France*, (3) avoit de son côté de même témoigné une grande
envie de voir *Gustave*, pour ne pas le choquer. Mais le bon Prince pensoit à toute autre
chose & n'osoit pas s'exposer à une entrevûe, dont l'honneur seroit demeuré au Roi de
Suède, à qui il n'étoit comparable, ni pour le corps, ni pour l'esprit. Ainsi peu de tems
après, ajoute Mr. le Clerc, on fit dire au Roi de *Suède*, que le Roi de *France*, étant in- Louis XIII.
commodé, il ne lui étoit pas possible de venir à une entrevûe, & on lui fit proposer évite de voir
de voir le Cardinal de *Richelieu*, beaucoup plus propre à traiter avec *Gustave*, que Gustave A-
Louis XIII. qui se rapportoit de tout à son Ministre. Mais *Gustave* qui étoit prompt, ré- dolphe.
pondit à cette proposition, qu'il enverroit un de ses valets pour conférer avec le Car-
dinal: qu'il ne s'estimoit pas moins que le Roi de *France*, & qu'il ne comprenoit pas
pourquoi il fuïoit son entrevûe: que les Rois de *Suède* n'avoient jamais cédé aux Rois de
France & que toutes les Couronnes étoient égales...

Mr. le Clerc remarque, que ces discours de *Gustave* avoient beaucoup refroidi les
esprits de part & d'autre: & il n'est pas à douter que *Richelieu* n'en eût été piqué. Mais
on dira comme Mr. de *Voltaire*: (4) „ que ce fut *Gustave-Adolphe* qui par ses victoires
„ contribua alors en effët à l'abbaissement de la Maison d'*Autriche*: entreprise dont on
„ attribue la gloire au Cardinal de *Richelieu*, qui savoit l'art de se faire une réputation,
„ tandis que *Gustave* se bernoit à faire de grandes choses.

(1) v. Epigrammata dicata virtuti, honori & felicitati Gustavi Adolphi &c. pag. 24. & 25.

(2) Hist. Siri Mem. Rec. Tom. VIII. pag. 475.

(3) Vie de Richelieu par le Clerc. T. II. p. 32. Jac. Chiffletii Op. Polit. cap. XIV. conf.

Tome I.

Wicquesf. Ambassad. Liv. I. p. 424. & Liv. II. p. 162. Puffend. de Reb. Suec. Libr. III. §. 2. & L. IV. §. 19.

(4) Histoire de Charles XII. T. I. Liv. I. p. 9.

L'an
1632.

Erhard de Furstenberg, Prince Evêque de *Paderborn* (a), ce fut le Lieutenant Colonel *Falckenberg*, qui perça le Roi d'une balle de pistolet, & lui même aiant été tué, un autre *Westphalien* nommé *Schneberg* passa son épée au travers du corps du Roi & lui ôta la vie, & une chaîne d'or, que *Gustave-Adolphe* avoit accoustumé de porter sur lui. *Furstenberg* ajoute, que cette chaîne d'or se trouvoit encore de son tems au Chateau d'*Heristall*, appartenant à cette famille en *Westphalie* (*).

Quoiqu'il en soit, il y a toute apparence, qu'il a été assassiné par un ou plusieurs parricides, qui étoient autour de lui. Car en examinant la Camifole du Bufile qu'il portoit à la bataille & qui se conserve à l'Arsenal de *Stockholm*, on voit par le trou oblique où est entré la balle, que celui qui lui a tiré ce coup, est venu derriere son dos & que passant le bras par dessus l'épaule du Roi, il lui a percé le côté droit de la poitrine sans qu'on s'apperçoive que la balle ait traversé le corps, puisqu'on n'en voit aucune marque de l'autre côté du Bufile (**).

Soit

(a) Dans ses *Monumenta Paderborn.* pag. 216. & 217.

(*) *Pufendorf* n'ignoroit pas non plus ce qui se disoit de son tems de ce *Falckenberg*, regardé comme l'Assassin de *Gustave-Adolphe*, mais il n'a pas pour cela changé de sentiment. *Mr. Mencken* a taché d'en disculper le Duc de Saxe-Lauenbourg mais par de foibles raisons (1). *Pufendorf* au contraire en a rapporté de nouvelles preuves dans une Lettre, dont voici l'extrait: (2).

„ *Commentarii mei de Rebus Suevicis suo jure aliquam sibi gratiam expetere posse videntur apud eos, qui in historia solidam magis & incorruptam rerum veritatem quam inania verborum lenocinia quarunt, modo eam veritatem publice innotescere ipsorum nihil interfit. Nam apud reliquos, qui sua suorumque acta silentio premi maluerunt, non potuit non ista odium peperisse.... quod idem circa Saxones meos contigit. Sed & ira rejederunt apud Ducem Lauenburgicum, quas concepisse dicebatur, quod patrum ipsius Franciscum Albertum cædis in Regem Gustavum Adolphum patrata arguisse visus essem, cum tamen non meam, sed communem Sueciae nationis sententiam expresserim, quam aliquot rationibus adstruere placuit, ne is Princeps injuria istius facinoris insinulatus fuisse videretur. Quin a me due circumstantia præterita sunt non parum ad rem facientes, quarum unam expressit Paulus Piascius, (3) quod ab isto Principe cædes Regis primum Wallensteinio nunciata sit. Altera non nisi paucis in Suecia cognita est, sed revera maximi momenti.*

„ *Fuerat iste Franciscus Albertus aliquot ante bellam annos in Suecia, ubi cum Rex eum aliquando in aula Matris suæ licentius agentem deprehendisset, effervescente subito motu bile, alapam isti impegit, quo nomine in duellum descensuri fuerant, ni Axelius Oxenstierna id impedisset. Quamquam autem post qualiscunq; reconciliatio intervenisset, mansit tamen alta mente repostus sensus ignominia, quæ quanti viris militaribus, id cumprimis fastigii, habeatur, nemini ignotum est (4).*

(**) Le Sr. *Kuchelbecker* (5) parle d'un autre Bufile ou Coletin, qu'on fait voir dans le

(1) Dans sa Dissertation de dubio *Gustavi Adolphi* mortis genere pag. 122-125. item *Glaſſei* de gladio *Gust.* Ad. pag. 23.

(2) Cette Lettre est écrite le 29. Juillet 1687. au Sr. *Pregitzer* Conseiller de Wurtemberg & se trouve dans la *Sæcedische Bibliothec.* par *Mr. de Nettelbladt.* V. Partie pag. 90.

(3) In *Chronico* ad ann. 1632. pag. 436.

(4) *Majolino Bisaccioni* rapporte la même Histoire dans ses *Mémorie Historiche* Part. II. pag. 1. &c.

(5) Dans sa Description de la Ville de *Vienne* pag. 260. V. la Diss. de *Glaſſei* de Gladio *Gustavi Adolphi.* p. 24. &c.

Soit que ces Assassins fussent subornés par quelque Cour ennemie ou jalouse de la gloire de ce grand Roi, soit que ce fût par les Emissaires du Cardinal de Richelieu (a), comme l'ont débité quelques Spéculatifs (*), toutefois il est hors de doute, que *Gustave-Adolphe* fut trouvé mort sur le champ de Bataille.

L'am.
1632.

(a) V. l'Hist. Anecd. du Card. Richelieu &c. Moreri Dict. Hist. art. Gust. Adol. & du P. Joseph Capucin T. II. p. 97. &c. phe. Larrey Hist. d'Angl. T. IV. pag. 106. La France d'après Nature p. 114. & 115. 107. Hist. du Maréchal de Gassion T. I. p. 110.

le Cabinet de raretés de l'Empereur, que *Gustave-Adolphe* avait porté lorsqu'il fut tué près de *Lutzen*. Mais on aura de la peine à le croire, à moins qu'on ne veuille s'miter ici la multiplication des reliques des Saints, & dire, que le Roi avait ordinairement, ou alors par hazard, deux Bustes l'un sur l'autre: car son corps n'étant pas tombé entre les mains des Impériaux, qui furent contraints d'abandonner le champ de bataille aux Vainqueurs, il n'est pas à présumer, que les *Suédois* aient laissé ou livré aux ennemis les dépouilles de leur Roi. Il en sera apparemment de même de son Epée, qui s'est trouvée dans le Cabinet de Mr. le Professeur *Rinck* à *Aktorf*, & appartient à présent à son genre, Mr. le Professeur *Glaßei*.

(*) Voici ce qu'en écrivit Jean *Adler Salvius*, Ministre de *Suède* à *Hambourg* à Mr. *Grubb* Secrétaire de la Chancellerie le 10. Déc. 1632. (1).

„ Fatalis fuit Mensis November Magnis multisque Capitibus, Regi summo Regum, Regi Bohemiæ, Vice Regi Daniæ, Regi Regis Galliarum, Duci Schombergio, Duci Momorancio &c. Vides, dolos, astus, fraudes, tecbnas Jesuitarum! Obstupefcite Oculi! Unum mirum Tibi dicam, quod commoda velim loco debito insinues. Dicitur quidam Princeps... conscio non solum Electore Saxoniarum, verum etiam Cesare & quibusdam aliis magnis inter fecisse Sm. R. Mm. piaculum ne quidem gebenna piandum! secundo, verba hic Hamburgi publice nuper dicta sunt, eadem consilia agitari adversus incomparabilem Heroem Regni Cancellarium Axellium Oxenstiernam; O solutam Diaboli licentiam! Eo aus dem weg geräumet omnia sua sponte rustrura persuasissimum habens. Consule itaque, mone, suade, roga, ut tam in cibo & potu, quam visitatione & omni conversatione secure ac tuto agat. Diabolus omnibus furis & Erynnibus compedes solovisse videtur, ut Bestia adhuc & vanælio insultet: sed usque quo Domine!

Un autre Auteur contemporain (2) s'exprime la-dessus en ces termes; *Fama tunc temporis susurrabat, Regem Gustavum Adolphum in dicta pugna a quodam perduelle scario, a tergo incautum globo tormentario perfide trajectum fuisse: qui scelere nefario perpetrato, obequitans vociferabatur: Regem Sueciæ occidisse, vel quo criminis suspicionem a se amitteretur, vel quo injecto terrore nostras in fugam ageret.*

On avoué, que tout ceci ne détermine pas encore assez le cas, & qu'il semble, comme le dit Mr. *Larrey* cité ci-dessus, que la fortune n'avoit pas voulu, qu'une indigne main se pût glorifier d'avoir coupé le fil d'une vie si illustre dans la fleur de ses années, & au milieu de ses triomphes. Mais peut être en seroit-on mieux éclairci, si feu Mr. le Conseiller *Kuchelbecker*, Bibliothécaire à *Cassel*, avoit publié la relation du vrai genre de mort de ce grand Prince, qu'il avoit promis de donner au public en X. ou XII. feuilles, & où il vouloit faire voir, par des preuves incontestables, que ce coup fatal étoit parti du D. de W... prétendant au reste que *Pufendorf* ne l'avoit pas ignoré, quoiqu'il n'eût pas trouvé à propos de révéler alors cette affaire avec toutes ses circonstances (3). Ceci éclaircira & rectifiera en même tems les *Muntz Belüftig*: de M. *Koebler* (4).

(1) V. *Palmisköld* Epist. virorum illustr.les Littéraires de *Hambourg* le 18. Mars 1735.(2) *Annales Sueco-Gothicæ* Msc. Auctore *Fac. Rudbeckio* Prof. ad ann. 1632. dans *Palmisköld*.

pag. 199.

(3) V. Les *Hamburgi Berichts*, ou les Nouvel-

(4) Part. IV. p. 331. & 332.

L'an.
1632.

taille, qu'il gagna pour ainsi dire après sa mort, & qui donna lieu à une Devise, dont le corps est un Elefant, qui piqué par un Dragon, tombe mort sur lui & l'écrasé par sa masse, avec ces paroles:

Etiam post funera Victor. c. à d.

Je triomphe même après ma mort (*).

C'est aussi sans exagération, qu'on peut dire après *Voiture*, que le grand *Gustave*, étoit un Conquérant, en qui la moindre qualité étoit celle de Roi, & qui aiant toutes les vertus d'*Alexandre*, n'avoit aucun de ses vices.

Le Sonnet, qui fut fait en ce tems-là à *Paris* sur ce Héros, exprime en quelque façon l'idée qu'on avoit généralement de lui (a).

„ Plus vite que l'éclair, plus craint que le tonnerre,
 „ Et portant avec moi la terreur & la mort,
 „ J'ai passé comme un Mars des rivages du Nort (**)
 „ Partout où m'appelloit la Justice & la guerre.

„ L'*Allemagne* m'a vû briser comme du verre
 „ Tout ce qui s'opposoit à mon puissant effort,
 „ Et mon secours fatal lui servit de support
 „ Lorsqu'il ne sembloit plus qu'elle en eût sur la terre.

„ Le plus juste aux Conseils, le premier aux hazards
 „ J'ai terni par mes faits le lustre des Césars
 „ Et rendu l'Univers étonné de ma gloire.

„ Quel siècle vit jamais un si grand Conquérant ?
 „ Vivant j'ai triomphé, je triomphe en mourant,
 „ Et choisis pour tombeau le champ de la victoire (***)).

Eu

(a) *V. Bouhours Pensées ingénieuses pag. 179.*



(*) La grande Médaille, qui fut faite après sa mort, exprime le même sens par ces mots: ET VITA ET MORTE TRIUMPHO. On n'a qu'à consulter Mr. *Brenner* là-dessus, qui dans son *Thesaurus Nummor. Sueco-Gotic.* pag. 153. & 154. donne une explication détaillée de toutes les différentes parties de cette Médaille. On remarquera à cette occasion, que quoique Mr. *Koebler* ait produit dans son ouvrage cité ci-dessus Part. III. pag. 198. &c. une liste de cent soixante-sept Médailles, qui ont été faites sur les exploits du Grand *Gustave*, il se trouve pourtant chez les Amateurs de ces sortes de collections en *Suède*, encore d'autres pièces sur ce Héros, qui ne sont pas contenues dans la note de Mr. *Koebler*.

(**) On a remarqué que *Gustave-Adolphe* mit le pié en *Allemagne* le 25. Juin 1630. le même jour que cent ans auparavant, la Confession d'*Augsbourg* avoit été présentée à l'Empereur *Charles Quint* (1).

V. l'Append.
 num. II.

(***) Nous renvoyons à l'appendice quelques autres belles Epitaphes, qu'on fit de lui à Rome,

(1) *V. Le Msc. des Archives de Suède pag. 12. & Woblimbous XII. Lutherische Kirchen pag. 297.*

En égard à plusieurs actions de ce Héros & aux paroles qui lui étoient échappées en plus d'une rencontre, il paroît, qu'il avoit des pressentimens secrets, qu'il ne vivroit pas long-tems. „ Auffi avoit-il dit plus d'une fois, en voïant le grand cas que tout le monde faisoit de lui, que Dieu „ l'ôteroit inopinément de cette vie, puisqu'on avoit trop de confiance en „ un Mortel, comme lui.” Voici comment les Historiens rapportent ce fait mémorable (*): „ Au retour de *Gustave-Adolphe* en *Saxe* l'an 1632. peu avant la bataille de *Lutzen*, le peuple parût tellement revenu de son effroi, „ & fit des acclamations si extraordinaires à l'arrivée de ce Conquérant, „ qui venoit le délivrer une seconde fois de l'oppression des Impériaux, „ que sa Majesté ne put s'empêcher de dire au Docteur *Fabricius* son „ Chapelain. Nos affaires sont en bonne situation: mais je crains que „ Dieu ne me punisse de la folie du peuple. Ne diroit-on pas que ces „ gens me regardent comme leur Divinité? Celui qui se nomme le *Dieu* „ *jaloux* pourra bien leur faire sentir & à moi-même, que je ne suis qu'un „ homme foible & mortel. Grand Dieu! Tu m'es témoin que tout cela „ me déplaît. Je m'abandonne à ta Providence. J'espère que tu ne per- „ mettra point, que la bonne œuvre commencée pour la délivrance de tes „ véritables Serviteurs, demeure imparfaite (a).”

L'an.
1632.
Gustave A-
dolphe pre-
sentit sa
mort.

Un autre trait d'élevation d'esprit & des sentimens de ce grand Roi, est, sans doute, sa pensée judicieuse au sujet des Conquérans, telle qu'un Officier François nous l'a donnée, disant: „ J'ai autrefois oui prouver un „ paradoxe au Roi de *Suède*, qui revenoit assez à ce que j'ai dit. Quel- „ qu'un louoit ses grands progrès en *Allemagne* & soutenoit en sa présen- „ ce, que sa valeur, ses grands desseins & ses hauts faits d'armes étoient

Sentiment
de Gustave-
Adolphe sur
les Conqué-
rants.

(a) V. Pufendorf l. c. Libr. IV. §. 65. Vie. p. 244.
Vaffor l. c. pag. 360. & Chapuzeau Europe

Rome, à Londres, en Hollande & en Suède. La Ville de *Murenborg*, pour témoigner sa reconnoissance envers le Roi qui l'avoit délivrée de l'oppression des Impériaux, lui fit construire un magnifique Monument avec sa statue équestre, pour le mettre sur la place, où il avoit terminé sa vie. Il en est parlé dans les Régîtres du Sénat, (1) comme d'un ouvrage qui étoit déjà achevé, & il y est marqué, qu'on en écriroit au grand Chancelier *Oxenstierna*, pour qu'il en parlât à l'Electeur de *Saxe*. On ne sauroit dire ce qui en aura empêché l'exécution, si ce n'est la guerre, que cet Electeur s'attira de la part des *Suèdois*, par la paix séparée qu'il fit avec l'Empereur, l'année après à Prague & sur laquelle on fit ce Distique:

Monument
& Statue é-
questre de
Gustave.

*Praga atrox orbi que protulit impia bellum,
Quo pacto pacem redderet illa bonam?*

(*) La même chose est dite dans *Bougeant* & d'autres (2). & selon *Gal: Gualdo, Gustave-Adolphe* avoit dit: *La mia bora è scritta in Cielo: non si può mutarla in terra*: Mon heure est écrite au Ciel: on ne peut la changer sur la terre (3). Qu'on juge donc, par tous ces traits de *Gustave-Adolphe*, de ce qui est dit de ses entreprises en *Allemagne*, dans les Mémoires de l'Académie de *Berlin* en 1746. p. 3. &c. & de *Copenhague*? (4)

(1) *Palskuld* en 1633. & 1634.
(2) V. son Hist. de la Paix de *Westphal*. T. I. p. 204. item *Majol. Bisaccioni* Mem. Hist. p. 251. item *Mouras* Exped. and observ. by the German War P. II. p. 168.

(3) V. son Hist. di *Ferdin. III*. p. 414.
(4) T. I. p. 365. & 366. item *Hamburg. Freye* Urtheile. Janv. 1749. pag. 15. ubi *Grammianus* in Scriptis Societ. Acad. Hafniensis.

L'an.
1632.

„ les ouvrages les plus accomplis de la Providence qui furent jamais : que
 „ sans lui la Maison d'Autriche s'acheminoit à la Monarchie Universelle,
 „ & à la destruction de la Religion des Protestans : qu'il paroïssoit bien par
 „ les miracles de sa vie, que Dieu l'avoit fait naître pour le salut des hom-
 „ mes, & que cette grandeur démesurée de son courage étoit un présent
 „ de sa toute-puissance & un effet visible de sa bonté divine. Dites plû-
 „ tôt, repartit le Roi, que c'est une marque de sa colère. Si la guerre
 „ que je fais, est un remède, il est plus insupportable que vos maux.
 „ Dieu ne s'éloigne jamais de la médiocrité pour passer aux choses extrê-
 „ mes, sans châtier quelqu'un. C'est un coup d'amour envers les peuples,
 „ quand il ne donne aux Rois que des ames ordinaires. Celui qui n'a
 „ point d'élevation excessive, ne conçoit que des desseins à sa portée.
 „ La gloire & l'ambition le laisse en repos. S'il s'applique à ses affaires,
 „ ses États en deviennent plus heureux, & s'il se décharge de ses soins sur
 „ quelqu'un de ses sujets, à qui il fait part de son autorité, le pis qu'il
 „ en peut arriver, est, qu'il fait sa fortune aux dépens de son peuple, qu'il
 „ impose quelques subsides pour en tirer de l'argent, & pour avancer ses
 „ amis, & qu'il fait gronder ses égaux, qui ont peine à souffrir son pou-
 „ voir. Mais ces maux sont bien legers, il ne peuvent être en aucune
 „ considération, si on les compare à ceux que produisent les humeurs d'un
 „ grand Roi. Cette passion extrême qu'il a pour la gloire lui faisant per-
 „ dre tout repos, l'oblige nécessairement à l'ôter à ses sujets. Il tient
 „ pour ennemi ceux qui ne veulent point être ses vassaux. C'est un torrent
 „ qui désolé les lieux par où il passe, & portant ses armes aussi loin que
 „ ses espérances, il remplit le monde de terreur, de misère & de confu-
 „ sion." (a). Ces idées sont sans doute dignes du *Grand Gustave* & comb-
 „ battent solidement l'étrange prévention que la plûpart des Hommes ont sur
 „ les Conquérens (b).

Le Portrait
de Gustave.V. l'Append.
num. III.

Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter les éloges & les portraits
 magnifiques & étendus, que nombre d'Ecrivains ont faits des hautes qua-
 lités de *Gustave-Adolphe*. Mais nous sommes d'autant plus tentés d'insérer
 dans l'appendice le parallele qui a été fait de lui & d'*Epaminondas* par Mr. de
Rusdorff (*) qu'on ne le trouvera nulle autre part imprimé, & qu'il contient
 en même tems l'abregé de ses grands exploits en *Allemagne*.

Le beau caractère que ce *Rusdorff* a donné de ce Héros nous est laissé
 en

(a) V. Cailleres *Fortune des Gens de qua-* Tom. 1. §. 95. & la préface à l'abregé de l'hist.
lité Part. II. chap. X. p. 199. ancienne de Rollin par Tailhié T. I. pag.
 (b) Mr. Bayle *Pensées sur les Cometes* 42. &c.

(*) Il l'écrivit immédiatement après la mort du Roi en forme de lettre datée de la
Haye le 5. Janv. 1633. Ce Mr. de *Rusdorff* gentilhomme Allemand, étoit Conseiller de
 la Cour Electorale Palatine & un des plus zelés Partisans de la cause de l'Electeur *Fre-*
deric V. Roi de Boheme. Il paroît par une de ses lettres écrite au Chancelier *Orenstierha*,
 le 3. Janv. 1632. qu'il tiroit une pension fixe de la Cour de *Suede*. Mr. *J. von Loos*
 qui a publié les *Consilia & Negotia publica* de ce même *Rusdorff*, dit dans la préface
 qu'il

en racourci par un Historien Italien en ces termes : „ *Gustave*, dit-il, sera toujours compté au nombre des plus grands Rois. Tout étoit vaste & grand en lui & digne de la Couronne; ses desseins vastes, possédant toutes les vertus Militaires & Civiles, un génie invincible aux passions: uniquement avide de la gloire, qu'il cherchoit non seulement par les armes, mais qu'il s'étoit aussi acquise par l'étude de la sagesse & par sa probité. La Fortune, quoique trompeuse & chancelante ne l'abandonna presque jamais, dans plusieurs guerres difficiles, qu'il eut à soutenir, & dans la dernière desquelles il fit trembler toute l'*Allemagne*. Il demeura vainqueur sur le champ de bataille, où il finit sa vie à la fleur de son âge, savoir à trente-huit ans (a) (*).

L'an.
1632.

Per-

(a) *V. Gratiani Hist. Veneta Lib. VI. p. 364.*

qu'il a cherché en vain d'autres de ses lettres & écrits pour les mettre au jour. (1) *Mr. von Loon* a sans doute ignoré qu'il y a quatre gros volumes in folio dans la Bibliothèque de *Cassel* tous remplis de lettres & d'autres pièces intéressantes de ce *Rusdorff*, relatives aux affaires politiques de ce tems-là, tant en Latin qu'en François. Un de ces Volumes renferme cinq-cent lettres fort étendues, écrites par lui au dit Chancelier sous le titre de *Republica*, „ *in quibus diversorum Regum, Principum & Rerumpublicarum Status, Consilia arcana &c. libera ingenuitate notantur & representantur*”. Ce titre seul fera juger de l'importance de ces Manuscrits. Ils font venus à *Cassel* en 1679 avec grand nombre d'autres, même d'imprimés, de la Bibliothèque de *Heidelberg* legués par le fils de la Princesse *Charlotte de Hesse*, Epouse de l'Electeur Palatin *Charles*.

* *Nani* dans son Histoire de *Venise*, dit à son sujet: „ *stando le virtù di Gustavo con soldate ed unite, non si sapeva discernere, se alla militare peritia o alla civile dovesse la palma* ” (2). Voyez aussi *Burgi Commentar. de Bello Suecico p. 64. item Pufendorf (3). Thuldeni Hist. Europ. (4) Did. Saavedra & le P. Maimbourg hist. du Luthéran. (5). item Oratio paneg. de vita & obitu Gustavi Magni recitata a Gustavo, Gustavi Magni filio & a Dan. Heinsio (6);* outre grand nombre d'autres Ecrivains cités dans *Stiernman (7). item Larrey Hist. d'Angl. Tom. IV. p. 94. 99. 105. & du Mont Mém. de la Paix de Ryswick. Tom. I. p. 28. &c.*

Vittorio Siri assure „ que le Pape *Urbain VIII.* apprenant la mort de *Gustave* avoit dit, que c'étoit le Héros le plus accompli & le Roi le plus doué de grandes qualités. Surquoi un des Cardinaux aiant répondu, que l'Eglise Catholique avoit pourtant été persécutée par lui en *Allemagne*, & qu'on n'ignoroit pas que *Rome* avoit été prise & saccagée par les *Goths*, il y avoit mille ans? Il est vrai, lui repliqua le Pape: mais il n'y a guere plus de cent ans passés que les *Espagnols* ont traité *Rome* plus en barbares que les *Goths* mêmes ne l'avoient fait (8). *Thom. Fuller* rapporte le portrait qu'un autre savant *Anglois* a fait de ce grand Prince disant qu'il étoit

„ *In templo plus quam Sacerdos:*
„ *In Republica plus quam Rex:*
„ *In sententia dicenda plus quam Senator:*
„ *In Judio plus quam Juris Consultus:*

„ *In*

(1) Le Volume de *Mr. von Loon* est imprimé à *Francfort* sur le Mein 1725. in fol:

(2) Lib. IX. p. 490.

(3) L. c. §. 64.

(4) Lib. III. p. 137. &c.

(5) *Symb. ss. p. 630. & Maimb. p. 266.*

(6) *V. son Recueil des Oraisons fun. intitulé Gustavus Magnus.*

(7) *Bibli. Sueco-Goth. p. 157. &c.*

(8) *V. Kochlers Muntz Bel. P. III. p. 191.*

L'an.
1632.

Personne n'en fut plus sensiblement touché que le grand Chancelier *Oxenstierna*, qui sentoit plus qu'aucun autre la perte irréparable que les Protestans en général & la *Suède* en particulier venoient de faire par la mort inopinée de ce Grand Roi.

Pour faire voir combien grande étoit la confiance que *Gustave* avoit eue dans la personne de ce Chancelier, son premier Ministre (*), comme aussi les sentimens de piété, dont ce grand Prince étoit animé; le Lecteur ne trouvera pas mauvais qu'on joigne ici la traduction d'une lettre qu'il lui écrivit en *Suédois*, deux ans avant sa mort & qui n'a pas encore paru en *François*, qu'on sache:

Lettre remarquable de *Gustave-Adolphe* au grand-Chancelier *Oxenstierna*.

„ Bien aimé Chancelier, &c. Grace & faveur spéciale! J'ai reçu vos avis sur les opérations de la guerre pour l'année prochaine, qui m'ont été autant de marques de votre fidélité envers moi & la Patrie. Celui qui vivra, verra le succès des affaires & la postérité chantera vos louanges, si à vos avis salutaires vous joignez votre diligence & votre zèle ordinaires à mettre les choses en exécution. Il seroit à souhaiter qu'il s'en trouvât plusieurs qui entendissent & maniaissent les affaires avec la même dextérité, le même esprit & la même fidélité que vous le faites. Sans doute le service du Roïaume & le salut commun de nous tous se trouveroient alors mieux affermis. Mais comme le Tout-puissant distribue ses dons d'une manière fort différente, & que les hommes à cause du péché, sont sujèts à plusieurs fautes; j'en remarque de si grandes en quelques uns de nos Officiers, dans le maniment des affaires publiques, que j'ai souvent lieu de douter de leur bonne issuë, à moins que Dieu ne nous assiste merveilleusement dans le besoin, où l'on ne voit aucune aide humaine. Continuez donc à bien faire, & ne vous laissez point de travailler à mon service & à celui du Roïaume, surtout en perfectionnant votre projet au sujèt du commerce de blé (**): car je me repose „ plû-



„ *In Exercitu plus quam Imperator:*
 „ *In Acie plus quam Miles:*
 „ *In Adversis perferendis injuriisque condonandis plus quam Vir:*
 „ *In publica Libertate tuenda plus quam Civis:*
 „ *In amicitia colenda plus quam amicus:*
 „ *In Convictu plus quam Familiaris:*
 „ *In Venatione ferisque demandis plus quam Leo:*
 „ *In tota reliqua vita plus quam Philosophus (1).*

(*) Entre un grand nombre d'autres lettres familières il y en a une, savoir celle de l'année suivante, où le Roi lui dit: „ que s'il ne connoissoit pas à fond sa grande capacité & son habileté, il aimeroit mieux resigner le sceptre & la Couronne, que de continuer à administrer les affaires (2).

(**) Il est parlé dans le Msc. cité ci-dessus & dans *Wicquefort* (3) d'un Hollandois nom-

(1) V. *Dr. Hækwils Apology for Divine Providence* Lib. IV. cap. XI. pag. 546.

(2) V. Les Extraits de *Palmshöld* des Régîtres du Senat de l'an 1631. pag. 272.

(3) Msc. sur les Archives de *Suède* en Allemand pag. 9. & *Wicquesf. Ambassad. Liv. I. Sect. V.* pag. 52. & 60. item Sect. XXVIII. p. 421.

L'an.
1630.

„ plutôt sur vos avis, que sur ceux d'aucun autre. J'avois abandonné l'idée de tirer quelques secours de ce blé, non que je n'eusse compris les avantages, qui en pourroient provenir, mais parce que je ne connoissois personne, qui ne voulût manger la farine & m'en laisser le son. Or com-
 „ prenant, que vous voulez prendre cette tâche sur vous, je m'en réjouis
 „ & j'espère de trouver en vous un grand soutien, pour m'aider à porter le
 „ pesant fardeau, dont je suis chargé.
 „ Que le Tout-puissant nous fasse passer l'hiver heureusement, je me
 „ promets, que moiennant votre savoir-faire & vos soins, l'été ira mieux!
 „ Je prie Dieu, qui jusques ici nous a fait prospérer, quoique non sans
 „ peine, qu'il veuille nous accorder la grace, de faire triompher notre juste
 „ cause, & qu'elle prenne une bonne fin, à la gloire de son très-saint nom,
 „ au repos de sa sainte Eglise, & à notre salut temporel & éternel! (*).
 „ Je vous détaillerois notre état, mais ma main, qui est encore roide des
 „ coups reçus près de *Dirschau*, ne me le permet pas. Sachez pourtant,
 „ que l'ennemi est foible en infanterie, aussi bien qu'en cavalerie. Il ne
 „ laisse pas d'avoir de grands avantages dans ses quartiers par dessus nous,
 „ car toute l'*Allemagne* lui est ouverte pour proie. Je rassemble ici mes
 „ troupes près de la rivière, dans l'intention de l'attaquer bien-tôt, & de
 „ lui enlever les quartiers. Et quoique la cause soit bonne & juste, l'issue
 „ de la guerre est néanmoins incertaine à cause du péché. On ne peut
 „ pas non plus compter sur la vie de l'homme: c'est pourquoi je vous ex-
 „ horte, & vous prie pour l'amour de *Christ*, que si tout ne nous réussit
 „ pas à souhait, vous ne perdiez pas pour cela courage. Je vous conjure
 „ d'avoir en recommandation mon souvenir & le bien de ma Famille,
 „ & de faire envers moi & les miens ce que vous voudriez que Dieu fit
 „ envers vous & les vôtres, & que je ferois envers vous & les vôtres en
 „ pa-



nommé *Spiring*, annobli après sous le nom de *Silfwerkrans*, qui avoit conseillé au Roi *Gustave*, d'établir une Douane à *Memel* & à *Pillau* sur le blé. C'est apparemment de ce commerce de blé dont il est parlé ici. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en ce tems-là, le Roi étoit encore en possession de ces Villes & d'autres en *Pruſſe*, qui ne furent restituées qu'en 1635.

(*) Tous ces traits & d'autres pareils de la piété solide de ce grand Prince, paroîtront peut-être un peu étranges à ces Héros & Chefs d'Armées de nos jours, qui dans leurs entreprises & exploits militaires, ne demandent qu'un Dieu neutre, qui leur laisse faire le reste. Mais voici une autre preuve de la confiance entière, que ce Roi, véritablement *Très-Christien*, avoit en Dieu. C'est qu'au fort de la bataille près de *Leipſic* en 1631, dans le tems que l'affaire sembloit être le moins décidée, il descendit de son cheval, se mit à genoux, & demanda en toute humilité & à haute voix l'assistance & le secours du Tout-puissant. Puis remontant à cheval, il encouragea ses troupes à combattre vaillamment pour le saint Evangile, les assurant, que le Dieu des Armées les assisteroit & détruiroit les ennemis de son Eglise. Il attaqua là-dessus l'ennemi avec tant de force, qu'en moins de peu d'heures, il le mit en fuite, & gagna une des plus signalées victoires dont parle l'Histoire „ ... (1)

(1) Ce fait se trouve marqué dans la *Beschreibung* primée en Allemand in 4. trois jours après cette bataille pag. 4.

L'an.
1630.

„ pareil cas, s'il lui plaît, que je vous survive, & que les vôtres aient
 „ besoin de moi. Je me considère, comme aiant déjà depuis vingt an-
 „ nées gouverné notre Patrie, quoique non sans bien des soucis, mais
 „ Dieu soit loué, avec beaucoup de gloire, chérissant & honorant la Pa-
 „ trie & tous ses fidèles sujèts, & aiant sacrifié, pour leur réputation,
 „ ma vie, mes biens, & mes commodités: n'aiant cherché dans ce mon-
 „ de-ci nul autre trésor, que de remplir les devoirs de l'état, dans lequel Dieu
 „ m'a fait naître.
 „ S'il m'arrive quelque chose d'humain, les miens sont dignes de com-
 „ passion, à cause de moi, & par plusieurs autres considérations. Ce ne
 „ sont que des personnes du Sexe: la Mère, sans conseil: la Fille, jeune
 „ Dame en bas âge: Infortunées si elles gouvernent elles-mêmes, & en
 „ péril, si d'autres les gouvernent. L'affection & la tendresse naturelle,
 „ (*storgè naturalis*) fait sortir ces lignes de ma plume, de laquelle je me fers
 „ auprès de vous, vous, dis-je, qui êtes un instrument, que Dieu m'a ac-
 „ cordé, non seulement pour m'aider à soutenir plusieurs grandes affaires,
 „ mais aussi pour les bien préparer, contre tout ce qui peut arriver, & en-
 „ tout ce qui me tient le plus à cœur dans ce monde-ci (*). Néanmoins
 „ je le remets tout à sa sainte volonté, comme aussi ma vie & tout, ce qu'il
 „ m'a donné, comptant sur le mieux dans ce monde & espérant après
 „ cette vie le repos, la joie, & le salut éternel. C'est aussi ce que je vous
 „ souhaite en son tems & à son heure! Je reste & je resterai tant que je
 „ vivrai

Goldnau le
4. Décembre 1630.Toujours votre gracieux &
bien affectionné.
Gustavo-Adolphe (**).La Mère de
Christine.

Tel fut le Père de la Reine *Christine*. Sa mère fut *Marie Eleonore*, fille de
Jean Sigismond, Electeur de *Brandebourg*, pour laquelle le Roi son Epoux
 „ avoit beaucoup d'amour (***). Il prenoit grand plaisir, dit Mr. Cha-
 mit

(*) Le Roi avoit en *Oxenstierna* une confiance aussi entière, que jamais un ami pour-
 roit l'avoir en son meilleur ami. Etant en *Prusse*, & voulant un jour hasarder une en-
 treprise, où il y avoit beaucoup de risque, *Oxenstierna* l'en dissuada, en lui faisant voir
 le grand danger, qu'il courroit. *Gustave* lui dit: Vous êtes toujours trop froid dans
 toutes vos affaires, & vous m'arrêtez dans ma course. Il est vrai, Sire, répondit *Oxen-*
stierna, je le suis: mais si je ne jettois pas quelquefois de l'eau dans votre feu, Vous
 seriez déjà tout brûlé. „ *Tum Rex ad ipsum: Tu vero nimis frigidus es semper cunctis in-*
 „ *negotiiis, currentique moram injicis. Ad quod sapienter Axelius: At ego nisi hoc frigore,*
 „ *calorem tuum restinguerem subinde, ac temperarem, totus jam olim flagrasset* (1).

(**) La réponse pleine de tendresse & de soumission, que ce Chancelier *Oxenstierna*
 fit à cette lettre du Roi, est datée d'Elbing le 17 Janvier 1631. & se trouve dans
Palmköld (2).

C'étoit mal-
gré l'Elec-
teur, que
Gustave é-
pousa sa
sœur.

(***) A juger de ce mariage par la lettre que le jeune Electeur, *George-Guillaume*, en
 écrivit à *Laurent Gembickio*, Ministre du Roi de *Pologne*, c'étoit bien malgré lui, que
 Gustave

(1) V. *Manes Grotii* pag. 345.(2) *Volum: Epistoliarum illust.*

„ *nut*, (a) à la voir parée, & vouloit qu'elle eût soin de sa personne, parce qu'elle étoit belle, & d'une humeur fort douce. Mais comme elle se donnoit toute au personnage de femme, & que les affaires ne chargeoient point tant l'esprit de ce Prince, qu'il s'en entretint dans le domestique; la Reine n'en prenoit point de connoissance. Après le décès du Roi son Epoux, les Régens conservant leur autorité avec jalousie, ne lui avoient donné aucune part au Gouvernement, dont elle étoit particulièrement offensée, contre le Chancelier *Oxenstierna* (*), & pour le combattre, elle se conduisit par les avis de personnes de peu de valeur, & de petite condition: desobligea ses anciens serviteurs, & suivit enfin les conseils, qui lui furent suggerés pour sa retraite hors du Roïaume, par le Résident de *Danemark*. Chanut ajoute, qu'elle sortit en un tems, que la Reine sa Fille n'étoit pas en âge d'en avoir du déplaisir. Les Grands en étoient bien aises, & le peuple avoit peu d'affection pour elle, parce qu'on lui faisoit entendre, que les prodigalités de cette Princesse, étoient capables de ruiner le Roïaume, & qu'il étoit dangereux, que sa fille se formât sur son exemple" (**). Toutefois il est très-certain, qu'elle avoit pour le Roi son Epoux, une grande tendresse, qui dura même après sa mort. Elle l'a fit éclater par ce Distique, qu'elle fit pour être mis sur son tombeau:

L'an.
1632.

La tendresse
de la Reine
pour le Roi
son Epoux.

„ *Sein tugend und ehr, und tapfer unsterblich that,*
„ *In leben und tod mit triumph obsieget hat.*

Ce que le Sr. Oger a rendu ainsi en latin:

Illius virtus & honos & fortia facta,
In vita ac in morte suum retulere triumphum (b).

De plus, pour le transport de son Corps en *Suède*, elle vouloit que l'on en-

(a) V. *Mém. de Chanut par Vauciennes* T. I. p. 284 & 285. (b) V. *Car. Ogerii Iter Dan. Succ. & Po.* tom. p. 219. & 246.



Gustave-Adolphe épousoit la Princesse sa sœur. Nous donnerons cette lettre ci-après (1). (*) Dans les Négociations secrètes, touchant la paix de *Munster* & d'*Ojnabrug* (2), V. l'Append. No. IV. comme aussi dans le Recueil de *Buder* (3), se trouve une lettre sur l'Etat de la *Suède* en ce tems-là, où le Chancelier *Axel Oxenstierna* est accusé, entre autres choses, d'avoir presqu'obligée la Reine Douairière de se retirer hors de *Suède*. Cependant on s'aperçoit facilement, que cet écrit vient de la plume de quelque voisin jaloux de la *Suède*. *Oxenstierna* accusé à faux. C'est presqu'en pareils termes, que Mr. de *Holberg* parle de cette affaire (4). Mais *Palmisköld* cite à cette occasion, les propres mots de *Gustave-Adolphe*, qui renferment un tout autre sens (5). (***) Voici comment *Pufendorf* s'en explique: „ *Dispiciebantur matronæ, quæ curam edu-*
„ *canda*

(1) Tirée de la Bibliothèque d'*Oxenstierna* par l'Evêque *Norrmann*, & communiquée par Mr. *Persaus* son Neveu Conf. au Parlement de *Suède*. (2) V. *Buders Samlung* p. 600-637. (3) V. *Dänisch. Hist.* T. II. p. 821-824. (4) V. *Ses Politiske Maximen* pag. 434. & 435. (5) T. I. p. 190. &c.

L'an.
1633.

Ordre infi-
tué par la
Reine-Mère.

évoïât en *Allemagne* le Diadème des Rois & du Roïaume, pour être mis sur son cercueil, afin d'augmenter par là, l'éclat de sa pompe funèbre dans les païs par où il devoit passer (a). Quand il arriva à *Stockholm*, elle fouhaita ardemment que le Corps fut posé quelque part dans l'Eglise, où elle pût souvent l'aller voir, pour l'amour qu'elle lui portoit (b), gardant toujours auprès d'elle, son Cœur renfermé dans une boîte d'or, & suspendu au lit, qu'elle visitoit tous les jours en faisant de grandes lamentations. Et quoique le Sénat & le Clergé obtinssent à la fin, que pour son propre repos elle permit, que cette boîte fut mise dans le cercueil auprès du Corps (*), son amour pour ce grand Roi, ne cessa pas pour cela: car elle institua un Ordre, en forme d'un Cœur en Médaille, sur la quelle étoit gravé un cercueil, avec ces lettres G. A. R. S. qui vouloient dire: *Gustavus Adolphus Rex Sueciæ*, & autour cette inscription: *Post. Mortem. triumpho. Morte. mea. vici. Multis. despectus. Magnalia. feci. c. à d. Je triomphe après ma mort. J'ai vaincu par ma mort. Méprisé de plusieurs, j'ai pourtant fait des merveilles. Au revers on lisoit ces mots:*

„ *Mit meinem tod habe ich bezeugt*
„ *Meines Hertzens beständigkeit:*
„ *Und nun Ihr Helden all hernach*
„ *Verfolgt den feind mit ernstest rath. c. à d:*

J'ai montré par ma mort la constance de mon Cœur. Vous autres Héros, tous tant que vous êtes, vangez-la à toute outrance sur les ennemis....

Dans la relation, dont on s'est servi (c), il est remarqué, que la Reine Douai-

(a) V. là-dessus la lettre d'Oxenstierna à me du 4. Oct. 1633. conf. Rosenstierna de la Reine-Mère du 12. Fevr. 1633. dans Palm-sköld. *Ordin. Equestr. Sueciæ* pag. 74. 75.

(b) V. Palm-sköld ad ann. 1633. p. 356. & 357. item la lettre d'Oxenstierna à la mé- (c) Communiquée en Msc. par Mr. le Baron Rålamb, Président au Conseil des Mines en Suède. V. de même Rosenstierna l. c. pag. 57.

„ *candæ Reginae in locum Catherinæ amitæ Christinæ subire possent. Quibus inter alia id*
„ *præcipue injungebatur, ut ne affectus suos uni alicui mancipet, ab ejusque solius placito*
„ *dependeat: quod Principibus à Domo Brandenburgica familiare ferè compertum erat. Nam*
„ *matrem ab educatione filiae excludere dudum necessarium videbatur, quæram & regioni*
„ *juxta ac Nationi Suecicæ infensam, ne pari labe filia animus imbueret: cujus actiones*
„ *Rektoribus Sueciæ multis modis molestæ erant, quia & commercia literarum cum hostibus*
„ *regni alebat, & invidis istis suspecta colloquia cum Danis miscebat, ac neminem Succum*
„ *inter Ministeria sua ferre volebat (1).*

Les Cer-
cueils de
Gustave-A-
dolphé &
de
la Reine
ouve. ts.

(*) A l'ouverture des Cercueils de *Gustave-Adolphe*, & de la Reine *Marie Eléonore*, son Epouse, qui se fit le 24. Nov. 1744. en présence de quelques Sénateurs de *Suède* & d'autres Personnes; on y trouva, sur le vêtement mortuaire, cette boîte, de la grandeur d'une carte à jouer, où le Cœur du Roi étoit renfermé. Le visage de *Gustave*, ne parut

(1) V. *Pufend. Comment. de Rebus Suec.* über den Staat. C. IX. §. 14. p. 307. & *Ludolfs* Libr. XI. §. 2. conf. *idem* de Reb. Brand. L. I. Schaub: ad ann. 1639. p. 729. & 730.
§. 34. item *Oger*: l. c. p. 246. *Gundlings Disc.*

Douairière distribua cet Ordre à ses Parens, & aux premières Dames de sa Cour. Nous en donnons l'empreinte ici.

L'an.
1633.



Nous aurons occasion dans la suite de rapporter encore d'autres circonstances de cette tendre Reine. En attendant nous remarquerons ici en peu de mots, que la mort de *Gustave-Adolphe*, causa des mouvemens bien différens dans la plus grande partie de l'*Europe*, selon l'intérêt, que chaque Puissance devoit y prendre (a).

Sentimens
différens
des Cours de
l'Europe a-
près la mort
de Gustave.

Les *Impériaux* se consolèrent aisément, dans l'espérance que désormais les forces des *Suédois* alloient se dissiper d'elles-mêmes, & que tous les Alliés venant à se diviser entre eux, tomberoient les uns après les autres sous leur domination.

D'autre part il y avoit une terrible consternation parmi les *Protestans*, qui s'étoient flatés d'affermir, par le moïen de *Gustave-Adolphe*, & leur Religion & leur Liberté (*). Ils ne voioient personne, qui fût capable de remplir sa place. L'ouvrage, auquel il avoit travaillé avec tant de force, n'étoit point encore achevé. D'ailleurs il survint bientôt des défiances & des mes-

(a) Pufend. de R. S. Libr. IV. §. 65-68. Tom. II. pag. 299. &c.
& L. V. §. 1-6. item son Histoire de Suède

parut presque point changé: la couleur & la grosseur des sourcils, des moustaches & de la barbe étant encore bien conservées, & fort ressemblantes à celles des portraits, qu'on trouve par tout de lui (1)

(*) Entre autres le Dr. *Michel Walther* Sur-Intendant d'*Ostfrise*, exprima alors les sentimens des bons Protestans, dans cette épigramme.

*Siccine nos miseros, REX inclyte, deseris armis
Exutus, Patriam, quæ super astra, petens.
Noster eras Moses redivivus, Josua, David,
Et Macabæus Juda, Cyrusque pius.
Victor victus obis, REX. Papæ terror, & orbis
Unica Teutonicæ spes, decus atque salus.
Victus Victor eris, Mundi dum secla meabunt:
Et similem parient tempora nulla tui (2).*

(1) V. là-dessus la Relation Msc. du Sr. *Wendelin* conf. là-dessus la lettre de Mr. de *Kosritz* à l'Electeur de Saxe, du 1. Dec. 1632. dans *Glas-* sei Dissert. de gladio Gust. Ad. pag. 20.
(2) V. Relation Historique des exploits de *Gustave-Adolphe*, en *Suédois* p. 21.

I. an.
1632.

mefintelligences, tant entre les Princes *Protestans*, qu'entre la Couronne de *Suède* & ces mêmes Princes (*).

Quoique la *France* non seulement eût une joye secrete de la mort de ce Prince, mais aussi, que peu s'en fût, qu'elle n'en fit des réjouissances publiques: (d'une manière aussi peu décente, que le firent les *Espagnols* ouvertement (**),) comme l'ont attesté ceux qui étoient à Paris, (a) lorsqu'on y aprit, que le Roi *Gustave* avoit été tué (***). Le Cardinal de *Richelieu* fut pourtant d'avis, qu'on devoit tâcher d'entretenir amitié avec la *Suède*, tant pour prévenir les Impériaux, & les empêcher de venir fondre sur la *France* avec toutes leurs forces, que dans l'espérance, que la *France*, à la faveur des troubles de l'Empire, trouveroit moyen de s'emparer de tout le pays au de là du *Rhin*, depuis *Bâle* jusqu'à la *Moselle*. Par ces considérations & d'autres pareilles, le Roi de *France* assura la Régence de *Suède* de toutes sortes de secours, & les *Anglois* & les *Hollandois* en firent à peu près autant. Pour la Cour de *Danemarck*, sa jalousie diminua considérablement après la mort de *Gustave*: & le Roi se flata surtout, de faire épouser la jeune Reine *Christine*, au Prince *Ulric* son Fils.

Quant

(a) V. Pufend. sur les alliances entre la *Suède* & la *France*, dans les Recherches de Rouffet, au supplément du XVIII. Tome de son Recueil pag. 8. & Larrey Hist.

(*) „ Nous sommes en ces termes, dit le Chancelier *Oxenstierna* (1), avec la plupart des Electeurs, des Princes, & des États de l'Empire, que quoiqu'ils n'aient rien à nous reprocher: ils ont néanmoins la dent contre nous, & font assez d'accord entre eux pour nous haïr; en cherchant chacun leur utilité particulière, & quoiqu'ils ne puissent pas se passer de notre secours, ils nous haïssent pourtant, parcequ'ils ne sont pas en état de s'aider eux-mêmes, mais qu'ils se trouvent nécessités d'avoir recours à nous: de sorte que ce qui devoit leur inspirer de l'amour & du respect pour nous, nous attire leur haine & leur jalousie.

(**) Voici ce que Mr. *J. Camerarius*, Ministre de *Suède*, en écrivit de la Haye, le 12 Janvier 1633. au Chancelier *Oxenstierna* (2).

„ Satis, apparet in universâ Europâ ob mortem gloriosissimi Regis nostri mutata consilia, & animos in diversum abreptos, prout quisque aut amat aut odit. Indigna autem est Hispanorum protervia quæ Romæ, Bruxellis & alibi ludicris spectaculis summi Regis manibus, non aliter, quam Leoni mortuo timidissimi Lepores insultant, illuserunt. Quo ipso demonstrarunt, quantum sibi ab ejus virtute & magnitudine metuerint, cum tamen alias præ se ferant, quod nullos mortales metuant.

(***) C'étoit déjà du vivant du Roi, que la Cour de *France* l'avoit craint, le soupçonnant, de penser à la Monarchie universelle (3). *Pufendorf* le dit expressément: (4) „ *Nec Gallici scriptores abnuunt, nisi fata Gustavum Regem abrupissent, Gallos, aliosque ipsius socios, in eundem arma fuisse captivos.*” *Vittorio Siri*, *Historiographe* de *France*, (5) en est garant quand il dit. „ *Di quel tempo che s'udi la bataglia da Gustavo guadagnata contro il Tilli al Lech, il Rè Luigi XIII di propria bocca disse a Giovanni Soranzo Ambasciadore di Venezia, ch'era tempo horonai che la Maestà sua e la Republica pensassero ad arrestare col comuni configli e colle forze la troppo veloce carriera delle vittorie di quel Goto.....*

(1) V. la lettre d'*Oxenstierna* au Senat de *Suède*, du 2. Fevr. 1634. dans *Palmköld* conf. ses Extraits ad ann. 1671. &c.

(2) *Palmköld* Epist. illustr.

(3) Le *Clerc* Vie de *Richelieu*, T. II. p. 33. &

Larrey l. c.

(4) De Reb. Suec. Libr. IV. §. 65.

(5) *Memorie Recond.* vol. VIII. pag. 547. conf. *Silben* des Connoiss. humaines p. 470. & 471.

Quant au Roi de Pologne, il conçut bien quelque espérance de conquérir le Roïaume de Suède, comme issu de la Famille de *Wasa* & de *Jagellon*. Mais le grand Duc de *Moscovie*, qui fut sensiblement touché de la mort de *Gustave-Adolphe*, (*) traversa son dessein par la guerre qu'il lui fit.

L'ann.
1633

Les Suédois principalement se trouvèrent dans la dernière consternation, à la mort imprévue de leur grand Roi, laquelle, dans un instant, avoit comme jeté cet Etat du plus haut point de son bonheur, dans la crainte d'une désolation & d'une ruïne totale. Car quoique les Etats du Roïaume eussent assuré la Couronne à la Princesse *Christine*, qui n'avoit encore que six ans; on avoit de la peine à se persuader, que l'autorité des Tuteurs de la jeune Reine, pût suffire pour mettre ordre aux affaires importantes, qu'on avoit, tant au dehors, qu'au dedans de l'Etat.

Les Sentimens des Suédois après la mort de leur Roi

Cependant on ne perdit point courage. Les Etats du Roïaume aiant déjà déclaré les filles de la postérité de *Charles IX*, grand Père de *Christine*, capables de succéder à la Couronne, en renouvelèrent les Décrets faits du tems de son Père *Gustave-Adolphe*, avant son départ pour l'*Allemagne*, & la proclamèrent Reine de *Suède*.

Ils prennent courage.

Il arriva à cette occasion une chose assez plaisante (a). Quand le Maréchal de la Diète en fit la proposition aux Etats, un Membre de l'ordre des Païsans, nommé *Laurent* ou *Larsson* l'interrompit, en lui demandant, qui étoit cette fille de *Gustave*, nous ne la connoissons point, & ne l'avons jamais vue ?

Chose plaisante, qui arriva à la proclamation de la Reine *Christine*.

Toute la Communauté commençant à murmurer, le Lant-Maréchal répondit: je vous la montrerai, si vous le voulez. Et sur le champ, il alla prendre *Christine*, la conduisit dans l'Assemblée des Etats, la fit voir aux Païsans, & en particulier au dit *Larsson*. Celui-ci, après l'avoir regardée & examinée de près, s'écria., c'est elle-même: voilà le nez, les yeux, & le front du Roi *Gustave*: qu'elle soit notre Reine."

Aussitôt, & tout d'une voix, les Etats la proclamèrent Reine de *Suède*, & la mirent sur le Trône.

La principale raison, qui obligea les Etats à la déclarer Héritière du Roïaume, peu après sa naissance, (b) fut, qu'ils remarquoient, que *Sigismond*, Roi de *Pologne*, alors en guerre avec la *Suède*, étoit d'autant plus fier & inflexible, qu'il n'y avoit point de Prince en *Suède*, qui pût succéder à *Gustave*. Ainsi on crut que pour rabattre cette fierté, il faloit lui montrer, qu'on avoit un Successeur tout prêt, en la personne d'un Enfant, qui venoit de naître; & à la mort du Père, on ne tarda point, de renouveler les Placards, publiés ci-devant contre la Famille de *Sigismond*, défendant à tous

les.

(a) Ch. Ogier l. c. pag. 168. & 169.

Histor. sur la vie de Gustave-Ad: dans ses

(b) Pufend. l. c. & P. Bayle Discours Oeuvres Div. T. IV. p. 895.



(***) L'harmonie entre la *Suède* & la *Russie* étoit si bonne en ce tems-là, & l'estime personnelle du Grand Duc, pour *Gustave-Adolphe* si parfaite, qu'au raport de Mr. Müller, Résident de *Suède*, le Grand Duc fit faire des réjouissances publiques à *Moscow*, & à l'entour, pour la Victoire remportée en 1631. sur les Impériaux près de *Leipsic*. Les actes s'en trouvent parmi les *Palmshöldiana*.

L'an.
1633.

les Sujets du Roïaume, d'avoir aucune correspondance avec la *Pologne*, & portant, que tous ceux, qui parleroient de rapeller les Enfans de *Sigismond* à la Couronne, seroient traités comme Criminels de Lèze-Majesté.

Ces précautions étoient sans doute nécessaires dans un tems, où les Partisans de *Sigismond* disoient hautement en quelques Provinces de *Suède*, que les Enfans de *Sigismond*, témoignoiént plus d'inclination pour la Religion *Protestante*, que pour le *Papisme*, dans lequel on les avoit élevés : & que si quel qu'un d'eux embrassoit de bonne foi la Confession d'*Augsbourg*, rien n'empêcheroit, qu'il ne rentrât dans ses droits sur la Couronne de *Suède*, si solennellement assurée aux Enfans Mâles de *Gustave Wasa*, grand Père de *Sigismond*. Et que savoit-on encore, si le Roi de *Danemarck*, & d'autres Puissances, jalouses de l'agrandissement de la *Suède*, ne cherchoient pas tous les moïens d'y exciter des brouilleries, & d'y porter la guerre, sous le premier prétexte, qui se présenteroit, pendant que les plus grandes forces de l'Etat, se trouvoient dispersées dans plusieurs provinces d'*Allemagne*.

La Sageffe
du Sénat &
des Etats
de Suède.

La vigilance, dit le *Vassor*, la sageffe, (a) la prévoïance du Sénat de *Suède*, dans une si fâcheuse conjoncture; l'union & la bonne correspondance, que les Régens du Roïaume & les Officiers Militaires eurent soin de conserver entre eux, sont un excellent modèle, que se doit proposer une Nation, qui se trouve en de pareils embarras, après la mort d'un Prince enlevé à ses Sujets, lorsque sa vie leur est la plus nécessaire.

Sentiment
du Chancelier,
sur la
Forme du
Gouvernement
de
Suède alors.

Pour preuve du grand sens & de la sagacité du Chancelier *Oxenstierna*, dans un tems si critique, on alleguera ici sa réponse sur un cas de grande importance, sur lequel il fut consulté. Le Sénat se trouvant alors embarrassé sur le choix des Personnes, à qui on confieroit l'administration des affaires du Roïaume, demanda au Chancelier, qui étoit alors en *Allemagne*, son sentiment là-dessus, & quelle forme de Régence il estimoit la plus convenable au Bien de l'Etat dans la présente crise, & durant la Minorité de la Reine? Voici ce qu'il répondit dans sa lettre au Sénat du 12 Février 1633 (b),, Pendant que le Roi *Gustave-Adolphe* étoit en vie, la Régence se trouvoit affermie chez nous; car son grand génie, son application, sa dextérité & son courage suppléoiént aux défauts, & à la nonchalance de nous autres... Quant à l'administration de l'Etat, durant la minorité de la Reine, je pense que plus elle dépendra d'un grand nombre de personnes, qui seront à la tête des affaires, plus l'exécution en sera retardée, & plutôt cela pourra-t-il tourner au désavantage & à la ruïne du Roïaume, sur-tout dans un Etat qui est accoutumé d'être régi par un seul. Le bon sens & les exemples nous le dictent assez: toute autre forme étant contraire à la pratique & aux Décrets du Roïaume, comme aussi aux idées, que les Rois défunts ont plus d'une fois manifestées là dessus. Le mieux sera donc, à mon avis, ou qu'un seul, ou un petit nombre de personnes soient constituées Chefs de la Régence. Ce n'est pas qu'il n'y ait des raisons politiques, pour & con-

(a) *Histoire de Louis XIII. Liv. XXXII. p. 472* & 473. (b) *V. Palmesköld Epist. Illustr. II. A.*

L'an.
1633.

„ tre ces deux fortes d'administrations des affaires : & il faut avouër, qu'un
 „ administrateur seul, a autrefois eu lieu en *Suède* : à quoi on sera même
 „ obligé d'avoir recours, quand quelque nécessité pressante le demandera.
 „ Cependant feuë sa Majesté, n'y fut jamais portée, que je sache. Au con-
 „ traire elle destinoit toujours l'administration de l'Etat aux cinq Chefs des
 „ Hauts Conseils ou Collèges, comme le Sénat ne l'ignore pas : en suite
 „ de cela elle approuva aussi l'ordonnance projectée pour le gouvernement
 „ du Roïaume (*). Cette Régence de cinq personnes garantira mieux le
 „ Roïaume contre l'ambition d'un seul ; puis que l'un d'eux ne sauroit en-
 „ treprendre plus que l'autre, étant tous outre cela obligés de gérer & de
 „ mettre les affaires en exécution par l'autorité du Sénat assemblé en corps,
 „ comme aussi par celle des Conseils ou Collèges. De plus si un ou deux
 „ de ces cinq régens venoient à mourir ou à manquer, l'administration
 „ subsistera pourtant ; & il ne sera pas nécessaire d'en élire tout aussitôt un
 „ autre à la place, comme cela arrivera à la mort d'un seul Administra-
 „ teur, qui, comme cela arrive ordinairement, abattra ce que son Prédé-
 „ cesseur aura bati : au lieu qu'ici toutes les affaires iront leur train or-
 „ dinaire. Je ne trouve donc rien de plus convenable, soit pour la sûreté
 „ de la Reine, soit pour l'administration impartiale des affaires du Roïau-
 „ me, que la dite Régence de cinq Chefs des Conseils, établis par l'autorité
 „ des Etats ; & en ce cas il sera nécessaire que la Forme projectée du gou-
 „ vernement soit solennellement approuvée & ratifiée.

„ Si on trouvoit qu'un ou plusieurs articles demandassent une délibéra-
 „ tion plus meure, on en pourroit renvoïer la décision à un autre tems,
 „ réglant toujours la Régence en conséquence. J'avise à cela d'autant plus
 „ volontiers, qu'il vaudra mieux avoir quelque forme de gouvernement,
 „ que de n'en avoir absolument aucune, (*ut sit aliqua potius Respublica quam
 „ nulla* ,) on pourra discuter après les articles & les points contestés, & tâ-
 „ cher d'en redresser les défauts, sans laisser dépérir la force même du
 „ gouvernement, & sans se trouver obligé de remédier aux affaires, quand
 „ la désunion mutuelle sera déjà trop enracinée, ce qui ne se feroit que
 „ par des moïens dangereux, comme seroit quelque forte saignée &c.

Voilà quel étoit le sentiment du Chancelier sur la forme du gouverne-
 ment, qu'il croïoit convenir le mieux à la *Suède*, dans la crise où se trou-
 voit cet Etat après la mort de *Gustave-Adolphe*. On l'a raporté ici tout au
 long pour faire voir combien il étoit éloigné de goûter un gouvernement
 despotique, mais qu'en même-tems il étoit peu porté pour la forme d'une
 pure République. *Christine* proclamée Reine de *Suède* étoit alors en bas
 âge



(*) Le brouillon même de cette Forme de Gouvernement de *Suède*, dressé & écrit de la propre main du Chancelier *Oxenstierna* & approuvé ensuite des Etats du Roïaume à la Diète de l'an 1634. est entre les mains de S. E. Mr. le Comte *Cronstedt* Sénateur de *Suède*, avec plusieurs Actes relatifs à l'Etat public de *Suède*, dans un gros volume in Folio. conf. *Wilde* dans son *Historia Pragmatica Suecicæ* (1).

(1) Cap. III. Sect. §. III. 38. p. 661. &c. & *Present.* de Reb. Succ. Libr. V. §. 27.

Tome I.

D

L'an
1633.

âge. Cette circonstance seule demandoit, que l'administration du Roïaume se fit à peu près de la manière que le Chancelier l'avoit projetée, conformément aux vûes du feu Roi, comme il le disoit, laquelle ne laissoit pas aux cinq Chefs des Conseils un pouvoir si grand, que les autres Sénateurs en Corps ne le pussent balancer, & que tous en général ne fussent responsables de leurs actions aux Etats du Roïaume, qui s'assembloient fort souvent alors quoique pour peu de tems. On auroit eu de la peine à trouver un tempèremment mieux modifié ni mieux assorti à l'Etat de la Suède que celui que le Chancelier venoit de proposer. Aussi gagna-t il l'approbation des Etats, & cette forme de Gouvernement a-t-elle été prisee des Nations étrangères & de tous ceux qui l'ont examinée à fond.

Par ce qui vient d'être dit, on sera en état de juger dans la suite, si ceux, qui ont reproché au Chancelier, d'avoir voulu établir en *Suède* la forme d'une pure *Aristocratie*, ont eu raison de le faire. Nous en parlerons encore ci-après, suivant le fil de notre narration. Les délibérations du Sénat aiant besoin d'être confirmées par les Etats Généraux du Roïaume, ils furent convoqués à *Stockholm*, peu de tems après la mort de *Gustave-Adolphe*.

Résolution
prise par les
Etats après
la mort de
Gustave-Adolphe.

On ne sera pas fâché de lire ici l'extrait d'une résolution prise dans une circonstance si particulière & si remarquable (a) ,, Nous Sénateurs & Etats du Roïaume de Suède, Comtes, Barons, Evêques, Noblesse, Clergé, Officiers de guerre, Bourgeois & Membres des Communautés, Tous convoqués à la présente Assemblée, favoir faisons par les présentes, en notre nom & de la part de tous les pais & confins du Roïaume, dont nous avons le plein pouvoir, qu'aïant plu à Dieu de nous affliger par la mort du très-illustre & très-puissant Prince le Seigneur *Gustave-Adolphe* Roi des Suédois, des Goths & des Vandales, Grand Prince de Finlande, Duc d'Estonie &c: Notre très-clément Roi & Seigneur, de nous priver du Père de notre chère Patrie, sous le gouvernement duquel nous vivions en repos & en sûreté: & de nous enlever un Monarque, dont les sages entreprises & les victoires incroyables feront l'admiration de la postérité, sans lui avoir donné aucun Enfant mâle capable (*) de remplir son trône, après lui; nous avons trouvé bon de nous assembler suivant les Lettres de Convocation envoïées par les louables Sénateurs du Roïaume, afin de délibérer entre nous sur ce qui régardé la sûreté de l'Etat & de la Couronne du feu Roi de glorieuse mémoire, & sur les moïens propres à préserver la Patrie de toutes fortes de malheurs & de dangers.
,, Après de mûres délibérations nous avons résolu & confirmé ce qui s'ensuit: ,, Con-

(a) Cette Pièce se trouve tout au long ad ann. 1633. p. 849-855. dans les *Actes publiés* en Suéd: de Stiernman

(*) Il avoit un fils naturel nommé *Gustave Gustafson*, ou fils de *Gustave*, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

L'an
1633.

Conformément à ce qui fut conclu dans l'assemblée de *Norcköping*, l'an 1604, & à la résolution prise depuis dans cette ville de *Stockholm*, l'an 1627, que nous tiendrions pour notre Reine & Princesse Héritaire, Dame *Christine*, Fille du Roi, s'il arrivoit qu'il mourût sans enfans Mâles, en considération des bienfaits signalés dont nous sommes redevables aux Rois *Gustave I. & II.* Enfin pour satisfaire à notre promesse & obligation précédente, nous reconnoissons & déclarons d'un consentement unanime & sans aucune contrainte, que la très-illustre & très-puissante Princesse Dame *Christine*, fille du feu Roi *Gustave II.* surnommé *le Grand* (*), est Reine éluë & Princesse héréditaire des Suédois, des Goths & des Vandales &c. promettons & nous obligeons avec ceux de notre Corps & avec tous les États, Sujets & Habitans du Roïaume, d'être fidèles à sa Majesté & de lui rendre service & obéissance en tout ce qu'elle voudra nous commender. Nous confirmons tous les droits & toutes les prérogatives de la Reine & sommes dans la résolution d'emploier pour elle & notre chère Patrie, nos corps, nos vies & tout ce qui est en notre pouvoir. Cependant nous nous réservons & au Roïaume, que lorsque Sa majesté sera parvenue à l'âge de majorité & pourra prendre le gouvernement & l'administration de l'Etat, elle en confirmera tous les droits, libertés & privilèges, selon ce qui a été pratiqué par les Rois ses prédecesseurs & particulièrement par le feu Roi *Gustave le Grand*...

Là-dessus, la Tutèle de *Christine* fut confiée aux cinq Sénateurs, Grands Officiers du Roïaume, savoir au *Drotset*, ou Grand Juge & Sénéchal, qui étoit alors le Baron *Gabriel Oxenstierna Gustaffson*: au Grand-Maréchal ou Connetable, le Comte *Jacob de la Gardie*: au Grand-Admiral le Baron *Gyldenbiehm*: au Grand-Chancelier le Baron *Axel Oxenstierna*, & au Grand-Trésorier de la Couronne, le Baron *Gabriel Oxenstierna*: lesquels tous étoient en même-tems Chefs des Hauts Conseils ou Collèges de Justice, de Guerre, de Marine, de la Chancellerie & des Finances.

La direction générale des affaires étrangères & particulièrement de celles d'*Allemagne* fut déferée au Chancelier *Axel Oxenstierna*, au nom de la Reine & de la Couronne de *Suède*, avec un plein pouvoir presque illimité, de régler tout ce qui concernoit la guerre ou la paix dans l'*Empire* ou dans les Etats voisins, comme il jugeroit le plus convenable au bien du Roïaume (**).

II



(*) On remarque en passant, que *Gustave-Adolphe* est appelé ici par les Etats du Roïaume, *Père de la Patrie & Gustave II.* surnommé *le Grand*. On peut conférer la-dessus l'Ouvrage de *Brenner* (1).

(**) Voici en quels termes ce Plein-pouvoir étoit conçu: (1) *Nos Christina, Dei gratia Suecorum, Gothorum & Vandalorum Regina &c. Notum testatumque facimus, nos illustrissimum*

(1) *C'est son Thesaurus Numism. Sueco-Gothor.* (2) *In Palmköldianis ad hunc ann.*
pag. 158-162.

L'An
1534.

Il accepta cette haute charge , malgré les grands obstacles qu'il avoit à surmonter , (a) tant à cause de la grandeur & de la dignité des Electeurs & des autres Princes Protestans , peu disposés à se régler sur les ordres d'un Gentilhomme étranger , qu'à l'égard de la jalousie des Généraux , dont plusieurs étoient originaires d'Allemagne.

Oxenstierna aplanit pourtant peu à peu toutes ces difficultés avec une adresse & une capacité , qui le firent régarder , & avec raison , comme le plus habile Ministre de l'Europe. Il inspira un nouveau courage à ceux , que des vûes particulières commençoient à détacher de la Suède : il rompit les mesures de *Brunswick* : il fit comprendre à tous les Alliés , qu'ils ne trouveroient leur véritable intérêt , leur sûreté , leur salut , que dans leur union. (*) Par-là il ferra les nœuds qui les tenoient attachés à la Suède , en lui

con-

(a) Pufend. de R. S. Libr. V. §. 8. &c. item Wicquefort *Ambassadeur Liv. I. Sect. son hist. de Suéd. T. II. p. 204. Le Vaffor III. pag. 35. l. c. p. 479. &c. Bougeant l. c. p. 210. &c.*

strissimum nobis sincerè dilectum ac fidelem nostrum Regnique nostri Senatorem & Cancellarium Dnum Axelium Oxenstierna, Lib. Baronem in Kimito, in Fyholm & Tidoen, Equitem Auratum, apud omnes Germaniæ Ordines & Satus, necnon vicinos Reges, Principes ac Res publicas, Amicos & Inimicos, sicuti & quoscunque in Germania constitutos nostros ac Regni Sueciæ exercitus, Legatum cum plena & absoluta potestate constituisse sicuti etiam vigore harum Eundem in Legatum nostrum ac Regni Sueciæ cum plena & absoluta potestate constituisimus, ita ut nomine nostro Regnique Sueciæ consilia Belli ac Pacis dirigat ac vegat. Exercituum omnium nobis Regnoque Sueciæ additorum Generalibus ac Officialibus, ut & Gubernatoribus, Præfectis, Legatis, Commissariis, Agentibus & quibuscunque Ministris, cum summa autoritate præsit: omnes Expeditiones bellicas ordinet, pacem, inducias, fœdera, sive ipse, sive per Commissarios suos ineat ac statuat: deque iis omnibus, quæ nostræ Regnique Sueciæ conservationi ac securitati commodoque publico conducunt pro discretionis ac judicio suo agat, decernat ac concludat: quæ nos omnia ac singula, omni meliori modo, rata grataque sumus habituræ, inque iis ut dicto nostro Regnique Sueciæ Legato, fides ac (respective) obsequium præstetur, ab omnibus & singulis bajce visuris, uti par est, rogamus ac requirimus. Quas in majorem fidem &c.

Dat. Holmiæ 2635. die 3 Januarii.

Signé des Cinq Tuteurs de la Reine.

L'envie que
les ennemis
de la Suède
portent au
Chancelier
Oxenstierna.

(*) C'étoit cette union que les Catholiques surtout tâchoient de rompre. Mais voyant qu'ils ne pouvoient pas l'effectuer par des insinuations directes auprès de quelques uns des Etats Protestans de l'Empire, ils noircirent & décrièrent les actions d'*Oxenstierna* dans l'espérance d'en venir à la fin à bout. Voici, par exemple, comment un de leurs Partisans des plus zelés, (1) après s'être emporté en invectives contre le Roi *Gustave*, s'explique au sujet du Chancelier. . . . , *Sed Gustavus personam adhuc regiam sustinebat. De Oxenstiernio Legato Suecico quid dicam? ille nobilis transmarini Regni, & suæ propè conditionis immemor & alienæ, anteambulonibus Principibus Germanis uti, ab iisdem suam ab utroquo latere ambtri Rbedam: detestis capite sibi porrigit lavanti aquam, mantile, dapes: & Electores ipsos, suos velut inter aulicos, numerari sustinuit arrecta fronte, ac supercilio quodam aspernari, castigare, plectere, si quid in Germania & Germanis adhuc antiqui impetus, & quasi non Suecicum, aspexisset. Et tantum in foederatos suos cum auderet, tamen adhuc in Conventu Heilbronnenfi, Coronæ Sueciæ, id est. sibi, non nihil amplius libertatis, in eosdem petiit: quasi amplius jam bi admittere, nisi ple-*

(1) Everh. Wallenberg in *paransi sua ad Germanos pag. 194. &c.*

conservant toujours la principale direction des affaires, & presqu'autant d'autorité, qu'elle en avoit eue du vivant du Roi *Gustave de Suède*. (*) Mais *Oxenstierna* garda en réserve par devers lui cette maxime - ci contre tout événement que, quelque train que prissent les affaires à la fin, il vaudroit toujours mieux attendre, que les *Suédois* fussent obligés de quitter l'*Allemagne*, par la force supérieure des Armes, que de l'abandonner sans faire résistance: que plus on feroit paroître de vigueur, plus on empêcheroit l'ennemi

L'an
1634.



„ *nd libertatem Suevicam, potuissent. Quin imò, ille media in Germania, tanquam Do-*
 „ *minus disponere de Germania, & Germaniæ, aberrantis à suo Casare, projectum studium,*
 „ *in se Legatum, vir amplissimæ considérationis, & ambire potuit & fastidire. Etenim*
 „ *cum non nemo nostrorum Principum, Diploma donationis, quarundam terrarum, impe-*
 „ *trasset, ad suos versus: Maneat, inquit, in perpetuam rei memoriæ, in archivo nostro,*
 „ *Germanum Principem à Sueco nobili id petiisse, & Suecum nobilem, in Germaniæ, Ger-*
 „ *mano Principi id contulisse, quod, tam illum petere quàm me donare, tam me petere quàm*
 „ *illum donare, æque absonum & absurdum reor &c. &c.*

L'Auteur de la lettre sur l'Etat de la *Suède* en 1644. citée ci-dessus, (1) déclame presqu'en mêmes termes contre le Chancelier. Mais il auroit pû appliquer ce dicton à ses ennemis: „ *que s'ils lui en avoient bien dit: il les avoit aussi bien battus*”. Aussi à le bien prendre, ce qu'il y a de vrai & ce qui est bon pour sa mémoire, qu'ils se soient conservés; ce sont les avantages solides qu'il conserva à la *Suède* par sa prudence consommée & par les victoires qui en furent les glorieux effets & qui se suivirent de si près. Ses ennemis particuliers n'étoient que des envieux à qui il pouvoit même avoir quelque obligation de leur envie, parce que c'étoit une marque certaine que ses travaux lui réussissoient heureusement & qu'il s'acquittoit en grand homme des hautes charges qui lui étoient confiées.

Pour ce que *Waffenberg* dit ci-dessus des Fiéfs, que quelque Prince d'*Allemagne* reçut du Chancelier *Oxenstierna*, il ne les donna qu'au nom de la Reine & du Roiaume de *Suède*. Pour celui, dont il est question ici, ce pourroit bien avoir été le Duc *Bernard de Weimar*, qui tint la *Franconie* en Fiéfs de la Couronne de *Suède*, comme autrefois l'Electeur de *Brandebourg*, la *Prusse*. La lettre de Vasselage est rapportée dans *Kochler & Pufendorf*. (2).

(*) Il y a grand nombre de lettres de *Rusdorf* dans le *Recueil* dont j'ai parlé ci-dessus, qui éclaircissent cette époque. Entre autres il dit dans celle du 6 Mars n. st. 1633. que la principale question & difficulté à l'Assemblée des Evangeliques à *Ulm* sera le point de la direction, d'autant qu'il semble, que les *Suédois* la veulent avoir & maintenir absolument. „ Le Chancelier *Oxenstierna* se donne maintenant le titre de *Legatus Generalis per Germaniam*: les autres Chefs & Généraux de l'Armée se qualifient selon la charge qu'ils ont Généraux, Maréchaux, Colonels de la Reine Héritière & de la Couronne de *Suède*: comme par exemple: *George*, par la grace de Dieu, Duc de *Lunebourg & Brunswick*, Général de la Reine Héritière & de la Couronne de *Suède*, dans le Cercle de *Westphalie* & de la *Saxe* inférieure. *Bernard* Duc de *Saxe*, Général de la Reine Héritière & de la Couronne de *Suède* en *Franconie*. *Kniphausen* Maréchal de la Reine Héritière & de la Couronne de *Suède*. Ainsi se qualifient ces Messieurs. „ *Bone Deus, quò res eunt!* l'on a imputé ci-devant à crime & à blâme aux Princes & Etats Allemands de s'allier avec un Roi ou un Prince étranger: maintenant ils se soumettent à une fille, voire à un enfant de sept ans, au nom de laquelle les affaires de tant d'importance & cette guerre de si longue durée est conduite. Dieu est admirable en ses œuvres!...

(1) V. *Buders Sammlung* pag. 615. &c

(2) *Muntz-Bel.* T. IV. pag. 330. & *Pufend.*

Hist. Brandenb. Libr. V. §. 71. 72. 73. Hist. de l'Acad. de Berlin en 1747. p. 394.

L'an
1634.
L'Education
de la jeune
Reine.

nemi d'approcher des frontières de la *Suède*, jusqu'à ce qu'on eût occasion d'obtenir une paix honorable. (*)

En continuant d'exécuter les arrangemens pris pour les affaires de dehors, la Régence de *Suède* n'oublia pas celles du dedans du Roïaume, ni rien de ce qui étoit propre à donner à la jeune Reine une éducation convenable à sa naissance.

Sa Nourrice s'appelloit *Anne von der Linden*, Mère du Baron de ce nom, qui devint ensuite Felt-Maréchal & Sénateur de *Suède*.

Christine ne fut pas commise à la direction de la Reine-Mère par la raison marquée ci-dessus, mais à celle de sa Tante, la Princesse *Catherine*, Sœur utérine du Roi *Gustave* & Epouse du Prince Palatin *Jean Casimir*, Père du Roi *Charles Gustave*. Cette Princesse eut soin de l'éducation de sa Nièce jusqu'à l'an 1639, qui fut celui de sa mort. Après elle, d'autres Dames de haute qualité & de sentimens grands & élevés en furent chargées, & à ce que disent les Auteurs, (a) on leur enjoignit d'inspirer de bonne heure à la jeune Reine, de ne se pas trop fier à une seule personne, & de ne lui donner pas toute sa confiance. Prèsqu'aussitôt que l'entendement & le jugement commencèrent à se développer, on remarqua déjà en elle un esprit très-vif, une conception extraordinaire, des passions modérées, & un grand enjouement: tout cela joint à une taille libre & degagée. Elle n'étoit pas encore sortie de l'enfance, qu'elle savoit les premiers rudimens de la langue latine: & comme on s'apperçut, qu'elle pouvoit faire des progrès dans les études, on ne négligea rien de ce qui pouvoit cultiver une disposition si heureuse à de plus hautes sciences, & en même-tems on lui fit encore apprendre plusieurs Langues étrangères.

Précepteur
de la Reine.

Le Roi son Père avoit déjà l'an 1630. nommé pour être Précepteur de sa Fille qui n'avoit que quatre ans, son Aumonier *Jean Mattbia*, Docteur en *Théologie*, auparavant Recteur & Professeur du Collège illustre établi alors à *Stockholm*. Il entra en charge dès l'an 1633. étant en même-tems Grand-Aumonier de la Cour, & il réussit si bien auprès de son Eleve, (b) qu'à l'âge de dix huit ans, Elle lisoit *Thucydide* & *Polybe* dans leurs propres langues, & étoit en état d'en raisonner, aussi bien que de porter son jugement du contenu des autres Auteurs, tant Latins que Grecs. Progrès merveilleux, dont aussi tout le monde fut surpris! On aura dans la suite occasion de parler de ce Précepteur de la Reine & du fort qu'il eut à la fin.

Elle fait de
grands progrès
dans les
Belles-Lettres.

On

(a) Pufend. l. c. libr. IX. §. 2. Ogier l. 796 & 797 Cur. Bucher u. ff. Cab. LI. Eing. c. pag. 246. Leben der Königin Christina §. I. p. 47 & 56. Meiern Aÿa Pac. T. V. p. 12. Gal Gualdo l. c. p. 6. prafat. Staats Gesch. von Riga p. 16. &c.
(b) Bazii Invent. hist. Eccles. cap. I. pag. Leben Christina pag. 14.



(*) Toutes ces considérations du grand Chancelier se trouvent déduites plus au long dans la lettre d'*Adler Salvius* à la Régence de *Suède*: datée de Hambourg le 13 Février 1633. (1).

(1) Dans les Recueils de *Palmshöld*. & *Pufend. de Reb Suec. L. VII. §. 61.*

On ajoute seulement ici , qu'étant issu d'une ancienne famille appelée *Uplänningar* , il fut la tige de celle d'*Olivvequist* , dont il n'y a plus de mâle. Il devint Evêque du Diocèse de *Strengnäs* dans la Province de *Sudermanie* , où il mourut l'an 1670. *Gustave-Adolphe* lui avoit , entre autres choses , fortement recommandé de faire lire avec attention à *Christine* un livre en vieux Suédois intitulé *Institution des Rois & des Régens* , (a) qui est rempli des plus belles & des plus saines maximes du gouvernement (*). Et afin que ce Précepteur ne fut pas le Maître de régler seul à sa fantaisie les études de son Elève , non seulement les Etats du Roïaume en recommandèrent expressément la direction aux soins de ses Tuteurs & à la Régence du Roïaume , mais encore ils firent dresser à la Diète , l'an 1635. , une Instruction générale sur la manière dont *Christine* seroit élevée ; comme la pièce ci-jointe , traduite du Suédois en fait foi. (b)

L'an
1635.

„ Avis & sentiment des Etats de *Suède* sur la manière dont Sa Majesté ,
 „ la jeune Reine *Christine* doit être élevée ; donné à *Stockholm* le 24
 „ Mars 1635.
 „ L'an 1635 le 24 Mars , quand nous soufignés étions de la part des Etats
 „ convoqués ici à *Stockholm* , pour délibérer sur quelques affaires de la der-
 „ nière importance pour le Roïaume , il y a aussi eu une amiable confé-
 „ rence entre la Régence établie & nous , sur la manière dont Sa Majes-
 „ té , notre très-clémente jeune Reine pourroit être le mieux élevée &
 „ instruite ? Et bien que cette affaire eût été commise par tous les Etats ,
 „ à la dernière Diète , au soin particulier de la dite haute Régence , afin
 „ que comme Tutrice de Sa Majesté , elle eût cette éducation en singulière
 „ recommandation , & quoiqu'il n'y eût nul lieu de douter , que ces
 „ Seigneurs n'y tinssent la main , sans qu'on eût besoin de leur en rafraî-
 „ chir ultérieurement la mémoire ; Néanmoins , comme il est d'une trop
 „ grande importance , tant pour la Personne Roïale de Sa Majesté , que
 „ pour tout le Roïaume en général & pour chaque Sujet en particulier ,
 „ qu'on en fasse souvent mention ; Nous n'avons pas trouvé superflu , mais
 „ au contraire conforme à notre devoir , d'y ajouter encore ces très-hum-
 „ bles & très-fidèles remontrances , que nous trouvons dignes de toute
 „ l'attention requise.
 „ 1. Sa Majesté constituant la Personne , qui un jour gouvernera par
 „ elle-

Instruction
des Etats du
Roïaume de
Suède pour
l'éducation
de la jeune
Reine.

(a) Msc. de Mr. de Stiernman Conseiller (b) Tirée des Actes publics publiés par le
de la Chancellerie & Secrétaire des Archives même T. II. p. 926. &c.
de Suède.

(*) Ce livre à été traduit en latin par *Jean Scheffer* sous le titre : *Institutio Regia cum notis Schefferi* imprimé à *Stockholm* 1669. in folio. Voyez la lettre de *Nic. Heinsius* à *Gronovius* (1). *Mollerus* dit (2) „ *Autor hujus scripti præcipuis Pædagogia Regia Motalis Scripioribus accensetur* à *Morhoffio*.” (3).

(1) Dans *Bermannii Syll. Epist. illustr. T. III. pag. 10.* (2) Dans son *Polybistor. Libr. II. cap. XII. p. 466.*

(3) Dans ses *Hypomn. ad. Suec. lit. pag. 351.*

L'AN
1635.

„ elle-même le Roïaume , & le devoir de ses Sujets requerant d'eux , non
 „ seulement qu'ils lui prêtent toute obéissance , mais aussi qu'ils lui main-
 „ tiennent son pouvoir & son autorité Roïale : & le bien & le salut des
 „ deux Parties & de toute la Patrie consistant dans l'observation de ces de-
 „ voirs réciproques. Il est très-nécessaire, que comme ses dits Sujets sont
 „ obligés de témoigner à Sa Majesté un entier & très-humble dévouement
 „ & fidélité, en sacrifiant même pour Elle leurs vies & leurs biens, qu'en
 „ échange Elle ait pour eux toute sorte de bienveillance & d'affection,
 „ qu'Elle s'accoutume à les aimer & estimer, chacun selon sa condition &
 „ sa qualité: à parler bien de l'état présent de la Patrie & de la Régence:
 „ à respecter dûment ses Tuteurs & le Sénat du Roïaume : à se compor-
 „ ter gracieusement envers tous les Sujets & à foutenir un chacun dans la
 „ possession de ses libertés conformément aux loix :

„ 2 En outre, que Sa Majesté voie & apprenne les manières & les
 „ coûtumes étrangères, autant que besoin sera pour sa haute condition:
 „ Mais qu'Elle retienne & observe particulièrement & sur tout les manières
 „ & les coûtumes *Suëdoises* & qu'Elle y soit dressée soigneusement. Et
 „ afin que Sa Majesté soit d'autant mieux affermie dans ces mœurs & ma-
 „ nières convenables à elle & au Roïaume; tant pour l'esprit que pour
 „ le corps: (*animi corporisque moribus* :) Nous trouvons en premier lieu néces-
 „ faire, qu'on donne à Sa Majesté tels Gouverneurs & Précepteurs, com-
 „ me aussi telles Gouvernantes, qui non seulement comprennent & sachent
 „ eux-mêmes, comment une Reine doit être formée; tant pour l'ame que
 „ pour le Corps, mais aussi qui aient à cœur de mettre tout cela en exécú-
 „ tion de leur propre mouvement, de bonne volonté & avec zèle; & qui
 „ soient assez instruits eux-mêmes dans l'usage du monde, pour le pou-
 „ voir faire avec le respect & les égards convenables: & enfin que ces
 „ Personnes se trouvent toujours présentes & autour de Sa Majesté, non
 „ seulement quand elle fait ses études, mais aussi quand elle est à table &
 „ dans d'autres assemblées, afin que si l'on y entend quelques discours &
 „ entretiens peu honnêtes ou qu'on y voie des gestes, mines & actions
 „ indécentes, qui pourroient donner occasion à des idées & à des senti-
 „ mens dangereux ou à de mauvaises mœurs; les dits Préposés les dissipent
 „ & les réfutent tout aussitôt avec raison & douceur. En second lieu,
 „ qu'on donne à Sa Majesté quelques Demoiselles de son âge, qui en mê-
 „ me-tems aient été élevées par leurs Parens dans de bons sentimens &
 „ des mœurs irrépréhensibles, afin que Sa Majesté puisse quelque fois se
 „ recréer avec elles, & par une pareille conversation s'affermir d'au-
 „ tant plus facilement dans la bonne Morale. Par ces mêmes raisons
 „ il n'est pas moins nécessaire, que les Personnes qui seront les femmes
 „ de chambre & les suivantes de sa Majesté, soient elles-mêmes véritable-
 „ ment pieuses & bien élevées, afin que par leurs discours, gestes & ac-
 „ tions elle ne lui fournissent que des idées qui tendent à la Piété, à la
 „ Vertu & à l'honneur.

„ 3 Pour ce qui concerne les Etudes de Sa Majesté celles qui regardent
 „ l'art de gouverner les Etats & les Roïaumes en Souverain Chrétien, en
 „ doi-

„ doivent bien faire le principal objet. Mais comme cette sorte de sience s'apprend plutôt avec l'âge & par l'expérience, que par les études de la jeunesse, & que la véritable connoissance de Dieu & de son culte est le vrai fondement de tout le reste; le plus salutaire fera, que Sa Majesté fasse, préférablement à toute autre chose, la première étude de la parole de Dieu, des articles de la Foi & de toutes les Vertus chrétiennes, & que tout cela soit puisé dans tels écrits de bonté morale, qui seront jugés propres pour cela: car ce fondement étant une fois bien jeté & affermi, le bâtiment qu'on y élèvera, fera d'autant plutôt achevé, & deviendra plus ferme & de plus de durée.

„ Et comme l'Histoire est un des principaux points qui conviennent à un Souverain; il faut que Sa Majesté emploie aussi bien du tems à l'étude des Histoires de la Bible, lesquelles outre cela sont le fondement de toutes les autres.

„ Conjointement Sa Majesté peut apprendre à bien écrire & à compter, comme aussi les Langues étrangères, que les Tuteurs trouveront nécessaires jusqu'à ce que Sa Majesté soit plus avancée en âge: En attendant des hommes savans & d'expérience conféreront ensemble pour dresser une certaine méthode au sujet des Auteurs, comment, quand & avec quel choix Sa Majesté les étudiera, comme aussi quels exercices Elle y joindra.

„ Tant que Sa Majesté s'appliquera aux susdites études & aura telles compagnies qu'il a été dit ci-dessus, on n'a pas lieu de douter, qu'avec l'aide de Dieu, Elle ne prenne des idées & des sentimens justes de toutes sortes de choses, & qu'Elle ne règle là-dessus ses Discours, ses Gestes & ses Actions. Mais comme il ne suffit pas d'être imbu de ce qui est bon, & qu'il faut encore écarter le mal & lever les obstacles; nous trouvons indispensablement nécessaire que, non seulement il ne soit point permis à Sa Majesté de lire des livres ou écrits inutiles, encore moins pernicieux, mais aussi que Sa Majesté n'entende ou n'apprenne point de mauvaises opinions ou sentimens, soit des choses sacrées, soit des profanes, afin qu'elle ne soit point imbuë des erreurs du Pape ou du Calvinisme: & qu'en matière des choses profanes, Elle ne conçoive point d'idées, ni fausses des affaires de Gouvernement, sur tout par rapport à l'Etat & au Gouvernement de la Patrie, ni préjudiciables à la Liberté & aux circonstances des Etats & des Sujets du Roïaume, mais qu'au contraire, Elle n'ait que des sentimens de bienveillance & d'affection envers les Sénateurs, les Etats & les Sujets du Roïaume.

„ Comme nous irions trop loin, si nous voulions entrer ici dans le détail de la meilleure manière de prévenir toute pernicieuse conversation & société, de lever là-dessus tous les obstacles, & de mettre en exécution tous moyens convenables pour la bonne Education de Sa Majesté; nous prions les hauts Seigneurs, les Tuteurs de S. M. & la Régence du Roïaume, qu'avec les avis du Sénat du Roïaume, ils aient à cœur & suivent en ceci le bien de S. M. & du Roïaume, & prennent telles résolutions, que le cas & les circonstances pourront requérir. Nous nous en reposons

L'an.
1634.

„ fons sur eux, & nous ferons d'accord en ce que les dits Hauts Seigneurs
„ trouveront à propos d'y faire & d'y ajouter, voulant même en être re-
„ sponfables avec eux, quand & où besoin sera. En foi dequoi nous avons
„ signé cet Acte de notre main & y avons apposé les cachets de nos ar-
„ mes. Fait à Stockholm au jour comme ci-dessus.

Entre les occupations de la jeune Reine, celle d'écrire des Lettres à ses plus proches Parens étoit une des premières. En voici une qu'Elle écrivit à la Princesse *Catherine* Sa Tante, traduite de *Suédois* en *François*: au dessus: à Madame Madame *Catherine* Princesse de *Suède*, ma très-chère Tante.... à *Stekeborg*.

Högborne Fürstinna, Högtä-
rade älskelige Käre fader-
Syster. Jag önskar Eders fūr-
stelige nåde mycken wälsignelse af
Gudi, och tackar E. F. N. för
al then böga omwårdnad och sto-
ra affection E. F. N. bärtil för
mig dragit, synnerlig för thet
E. F. N. mig med sina wänliga
skrifwelser ötskilliga gångor be-
sökt baswer. Jag leswer uti
then goda förhopning, E. F. N.
skal och bärefter sin goda wän-
skap emot mig continuera och be-
bolla: lofwar mig däremot altid
wela temoignera en sådan benä-
genbet emot E. F. N. samt E. F.
N. älskelige K. Gemåbl och bela
Famillen, som sielfwa naturen
och E. F. Ns. böga meriter kun-
na förobligera den til, som är
och blifwer så länge bon leswer
E. F. Nådes

Endaste Broder Dotter

Nyköping den 19.
Apr. 1634.

Christina.

Sérénissime Princesse, très-hono-
rée & très-chère Tante. Je souhai-
te à Votre Sérénité beaucoup de bé-
nédictions du Tout-puissant & lui
rends graces de tous les hauts soins
& de la grande affection qu'Elle a
euë pour moi jusqu'ici: particuliè-
rement de ce que V. S. m'a honorée
plusieurs fois de ses aimables lettres.
Je me flatte de la bonne espérance
qu'elle me continuëra & me conser-
vera sa chère amitié, promettant de
vouloir toujours autant témoigner
ma reconnoissance envers la perlon-
ne de V. S. son cher Epoux & toute
sa famille, que la nature même &
les hauts mérites de V. S. y pour-
ront obliger celle, qui est & qui sera
toute sa vie

de V. S.

l'Unique Niece

CHRISTINE

Nyköping ce 19.
Avr. 1634.

Cette Princesse *Catherine* étoit l'Unique Tante de *Christine*, comme *Christi-
ne* étoit son unique Niece. On a déjà dit, que l'éducation de *Christine* lui
avoit été confiée en considération des belles qualités qu'elle possédoit. Le
Roi *Gustave-Adolphe*, en partant pour l'expédition d'*Allemagne*, avoit laissé
à son Beaufrère *Jean Casimir*, Prince *Palatin*, Epoux de *Catherine*, l'Inten-
dance

dance des finances de *Suède*. On lui fit resigner cette charge après la mort du Roi, de peur sans doute qu'elle ne lui servit de prétexte pour avoir part au Gouvernement du Roïaume en qualité de Tuteur, ou pour être Corrégent avec le Sénat, dans la vûë peut-être de fraïer par ce moïen le chemin du trône à *Charles-Gustave* son fils, en le mariant avec la jeune Reine (a). C'est apparemment par cette raison que, lorsqu'il demanda au Sénat, quelque tems après, de quelle manière on jugeoit, qu'il devoit élever ses Enfants, si l'on vouloit que ce fût à la mode de *Suède* ou à celle d'*Allemagne*? Les Sénateurs, qui comprenoient bien le fin de cette demande, lui répondirent assez froidement: „ que cette éducation étoit une affaire particuliè- re, qui ne les regardoit point, & que c'étoit à lui, en qualité de Père, „ à savoir, comment il vouloit élever ses enfans. ” Un autre Historien (b) ajoute, que le Prince *Palatin* voïoit avec chagrin des mesures qui lui étoient si peu favorables. Il feignit de vouloir s'en retourner en *Allemagne* & sembla chercher à se faire prier de n'abandonner point la *Suède*. Les Sénateurs, attentifs à l'établissement de leur autorité, l'amusèrent de belles paroles, jusqu'à ce qu'elle fut bien affirmée: Pleins de courage & de résolution, ils pourvurent au repos & à la sûreté du Roïaume, à la conservation des Conquêtes, & particulièrement à celle des Places prises en *Allemagne* sur le bord de la *Mer-Baltique*, aux moïens de continuer la guerre & de prévenir toutes les occasions de rupture avec les voisins. Bien loin de paroître déconcertés par la mort de leur Roi, ils affectèrent de témoigner, que la *Suède* n'avoit rien à craindre au dedans & qu'elle se trouvoit en état de poursuivre les desseins formés par *Gustave*: comme ils le firent aussi sans demander là-dessus les avis de son Beaufrère.

Cependant l'an 1641. s'agissant au Sénat de substituer quelqu'un à la place d'un des Tuteurs de *Christine*, qui venoit de mourir, on y délibéra, si on en laisseroit la nomination à la Reine même, qui pourroit choisir le Prince *Charles-Gustave* son Cousin. Voici ce qu'elle en écrivit à son Oncle:

Hochgebohrner Fürst bertzlicher Vetter. E. L. dis mal mit mein schreiben zu besuchen bat mir der gestrige discours anleitung zu gegeben, welches E. L. zu referiren ich dis mal bereit bin. Gestern ist mein Præceptor von Herren Carel gefordert worden, wo auch Sr. Johan Sckytte gewesen, da er nun binkommen war, sagte er, es ist in disen tagen

Sérénissime Prince & très-cher Oncle. Le discours d'hier, dont je vais vous faire part, me donne cette fois occasion d'écrire à Votre Dilection. Hier mon Précepteur fut appelé par le Seigneur *Charles* chez lui, où étoit le Sieur *Skytte*. Y étant venu, il lui dit, qu'on avoit délibéré au Sénat ces jours passés, sur le sujet qu'on nommeroit à la place du Sieur *Gabriel*: mais cette affaire n'a pas encore été décidée. La Régence avoit aussi voulu me demander là-

L'an.
1634.

Le Beaufrère de *Gustave-Adolphe* n'est pas admis à la Régence de *Suède*.

(a) Ogerius l. c. p. 145. Anecdotes de *Suède* p. 37. & 38. Pufend. de R. S. Libr.

I. §. 67. I.ibr. V. §. 7. Libr. XI. §. 2.

(b) *Le Vassor* l. c. pag. 473.

I. an.
1635.

tagen consultiret worden, wenn man in S. Gabriels stete nemen solte, aber noch nichts concludiret; hat auch die regirung um der selbige sache mich fragen wollen, wen ich am liebsten wolte dazu haben, aber sie stunden noch in zweiffel ob sie mich gewisse Personen fürsetzen wolten auf das ich eine von denen erwählen möchte; oder auch das ich einen solte von mich selber nennen? Sie sagten, das sie gerne sehen, das ich S. C. nante, hatten auch das er wolte mir solches sagen. Da ich es vernahm, lies ich antworten, das ich aus ihren rath wohl spühren könnte die treue affection gegen mir, in dem sie einen mir so nahen anverwandten dar zu haben wolten; hilte es aber nicht rathsam das ich mich undt ihm auch in solchen pericel setzen solte, wuste auch wol, das E. L. das nicht zulassen würde. Was aber das andere belanget, hab mich resolviret also zu antworten, das mir nicht so viel zustünde mir selber ein Vormunder zu setzen (wo sie mir keinen nenneten) oder auch ich will sagen, das wo man den Cancellier aus seinem Collegio missen könnte, so wäre er am besten dar zu geschickt, auf das ich mir favor bey ihm erlangen könnte: wo sie aber mich einen nenneten, will ich sagen, es sind meriterte personen, meinete derenthalben, man solte los dar un werffen. Mit dieser

dessus mon sentiment. Et qui je souhaiterois le plus d'avoir. Mais ils ont encore balancé, s'ils me proposeroient des Sujets pour en choisir un, ou si j'en nommerois quelqu'un moi-même? Ils ont dit, qu'ils verroient volontiers que je nommassé le Seigneur Charles, ajoutant même, qu'il n'avoit qu'à me le dire. En aiant été informée je leur fis répondre, que j'avois bien remarqué, par leur avis, leur affection fidelle envers moi, en ce qu'ils vouloient avoir un de mes proches parens: mais que je n'étois pas d'auns de courir avec lui ce hazard, sachant bien que V. D. ne le voudroit pas permettre. Quant à l'autre point, je refolus de leur répondre, qu'il ne m'appartenoit pas de me nommer à moi-même un Sujet: s'ils ne me nommoient point des sujets pour cette charge: ou bien de dire, qu'en cas que l'on pût se passer du Chancelier dans leur Conseil, il seroit le plus propre pour cela, afin de gagner par là sa faveur. Mais s'ils me nommoient quelques uns, de répondre, qu'ils étoient tous gens de mérite, & que le mieux à ce qu'il me sembloit, c'étoit de laisser au fort la décision de la chose. Ils ont été fort contents de cette réponse & m'ont prié d'en écrire à V. D. Je la prie donc de vouloir considérer tout ceci, au sujet du Seigneur Charles & de se prêter à mon sentiment. Si je le nomme, la Régence croira, que je le fais pour apprendre tout ce qui s'y passe, & en second lieu, on

pourra

hat Antwort waren. Sie wol zu-
frieden und batte das ich E. L.
darum zuschreiben wolte. Ich bit-
te E. L. wollen das vorige um Sgr.
Carel consideriren, und meine
meinung hören; wann ich ihn
nennen wolte, so würde die re-
gierung meinen, das ich es darum
that, das ich alles mögte verne-
men was da geschiet, zum an-
dern mögte man ihm wol . . .
. . . auf das man
ihm bald wegkrügen könnte. Sie
meinen es wol von hertzen gut,
aber sie bedenken sich nicht recht.
Ich bitte E. L. wollen mich hier
auf ihre meinung wieder schrei-
ben. Ich verbleibe

E. L.

Getreue bis im todt

Christina.

Stockholm den 3.
April 1641.Stockholm ce 3.
April 1641.

CHRISTINE

L'ann.
1641.

pourra, pour se défaire bientôt de
lui, lui
. Votre in-
tention est la meilleure du monde,
mais vous n'y réfléchissez pas assez.
Je prie V. M. de me faire connoître
son sentiment là-dessus par écrit.
Je suis de

V. D.

La fidelle Niece jusqu'au tombeau

Le Sujet de cette Lettre de *Christine*, qui sans doute part uniquement de sa plume, est assez délicat. Le Tuteur qui venoit de mourir, étoit le Baron *Gabriel Oxenstierna Gustafson*, premier Sénateur & Drotset de *Suede*. Celui qui lui succéda fut le Comte *Pierre Brabé*. Il y parvint par la décision du sort, que la Reine avoit proposé elle-même (*).

Remarque
au Sujet de
la tutelle de
Christine.

On voit assez par cette lettre de *Christine* les grands égards que le Sénat avoit pour une jeune Reine, qui approchoit de l'âge de majorité, où elle prendroit elle-même les rênes du Gouvernement. D'un autre côté, on voit les raisons solides, qu'elle marque à son Oncle pour dissuader son fils le Prince *Charles-Gustave*, Cousin germain de *Christine*, de penser à devenir un de ses Tuteurs, bien qu'il paroisse que le Père de ce jeune Prince le souhaitoit. Elle tâche de se tirer adroitement de ce pas glissant, en faisant pourtant comprendre, qu'elle donnoit la préférence à *Oxenstierna* même, pour

(* L'Auteur de la relation anecdote de *Suede*, (1) cité ci-dessus, allègue comme un chef d'accusation contre le Chancelier, que pour primer par-tout, il avoit renvoyé le Comte *Brabé* en *Finlande* mais que malgré lui, celui-ci étoit devenu par sort Drotset de *Suede*, ce qui étoit alors la première dignité du Roïaume.

(1) V. le Recueil de Buder pag. 622. &c.

L'an. 1636. pour gagner sa confiance. Ce fut aussi par l'avis de ce Chancelier, qu'on lui donna l'entrée dans le Sénat l'année d'après, qui étoit la Seizieme de son âge, afin, comme le dit un Historien, (a) de l'accoutumer à délibérer sur les affaires publiques, & à ne pas s'en raporter uniquement à ses Ministres & autres Officiers.

Christine entre dans le Sénat à la Seizieme année de son âge.

En même-tems qu'on apprenoit à la Jeune Reine à écrire des Lettres en Suédois & en Allemand on la formoit aussi de bonne heure à en composer en Latin. Nous en produirons ici une quinzaine tout de suite avec leur traduction Françoisse.

Illustissime Princeps, Affinis charissime. Precor Vobis cum novo hoc anno omnia fausta & notum facio me cum serenissima Matre rectè valere. Faciet Deus ut vos quoque ex animi sententia valere possitis. Ego, omni studio, amore & benevolentia vos prosequi non intermittam, quamdiu vixero, cujus rei testes presentes erunt literæ omnium primæ, propria mea manu exarata & transmissæ cum Filio vestro, quem ducat & reducat Dominus. Valete & habete me excusatam intermissionis literarum apud Dilectissimam Amitam & Consanguineas, Easque meis verbis salutate. Holmiæ d. 3. Febr. an. 1636.

*Dilect. Vest.
Studiofissima
Christina*

Illustissime Princeps, Affinis charissime. Jam tandem ex voto nostro impetravimus ab illustissima Amita, ut Filiam vestram juniorem Eleonoram apud nos retineremus, studiorumque Con-

Illustissime Prince, mon très-cher Cousin. Je vous souhaite dans le commencement de cette nouvelle année toute sorte de bonheur, & je vous fais savoir que ma Sérénissime Mère & moi nous nous portons fort bien. Dieu veuille que vous soiez aussi en bonne santé, comme je le souhaite de tout mon cœur. Je ne cesserai, tant que je vivrai, de vous marquer mon inclination, mon amitié & ma bienveillance. Cette présente Lettre, qui est la première de toutes celles que je vous écris de ma propre main, & que je vous envoie par votre fils, que Dieu conduise & ramène, Vous en rendra témoignage. Portez-vous bien & m'excusez auprès de ma chère Tante & de mes Cousines si je manque de leur écrire, & les saluez de ma part. à *Stokholm* 3. Fevrier 1636.

de Votre Dilection
la très-affectionnée
CHRISTINE.

Illustissime Prince, mon très-cher Cousin. Nous avons enfin obtenu, selon nos souhaits, de mon Illustissime Tante que nous retiendrons auprès de nous Eleonore la cadette de vos filles, pour s'exercer avec nous dant nos études & pour nous tenir com-

(a) Ludolphs Schaubübne ad ann. 1624 pag. 998.

L'an.
1636.

Condiscipulam & vitæ sociam haberemus. Non dubitamus quin Celsitudo Vestra nostro quoque desiderio paterna sua approbatione locum sit datura. Dabimus certe operam, ne nec Parentes, nec Filiam pœniteat unquam hujus & aliorum erga nos meritorum. Valetate & nos amate, neque dubitate quin nos vobis in amore respondeamus. Holmiæ d. 10 Maji an. 1636.

*Celsitud: Vest.
Addictissima
Christina*

Illustrissime Domine, Comes Palatine, affinis per dilectæ. Et si singulos in dies adventum vestrum ad nos expectem, attamen ne plane laborem scribendi, opportuna occasione, subterfugere videar, pauca his verbis singulariorem erga vos affectum meum declarare volui. Deum oro ut sospites & incolumes quam primum ad nos veniatis. dab. Holmiæ d. 26. Octobris 1636.

*Dilect. Vest.
Studiofissima
Christina*

Illustrissime Princeps, Comes Palatine, Affinis per dilectæ. Vetere jam anno elapso & novo ingrediente, intermittere non potui, dilectioni vestræ tam de prisco feliciter exacto gratulari, quam de prospero vestro successu, in futurum, Deum precari. Faxit Deus,

compagnie. Nous ne doutons pas que Votre Altesse ne nous accorde, par son approbation paternelle, ce que nous désirons. Nous tâcherons certainement de faire en sorte que les Parens ni la fille ne se repentent jamais de nous avoir fait ce plaisir, aussi bien que d'autres. Portez-vous bien, & nous aimez, & ne doutez pas que de notre côté nous ne vous aimions aussi.

de Votre Altesse

La très-dévouée

CHRISTINE

Illustrissime Seigneur, Comte Palatin, mon très-cher Cousin. Quoique j'attende tous les jours votre arrivée chez nous, cependant pour ne pas paroître négligente à vous écrire par une si bonne occasion, j'ai voulu vous donner par ce peu de lignes un témoignage de mon affection. Je prie Dieu que vous veniez au plutôt chez nous en bonne santé. écrite à *Stockholm*.

de Votre Dilection

la très-dévouée

CHRISTINE

Illustrissime Prince, Comte Palatin, mon très-cher Cousin. Comme l'année est finie, & une nouvelle commencée, je ne puis manquer de féliciter Votre Dilection d'avoir passé heureusement l'année dernière, & de prier Dieu en même-tems qu'il vous comble à l'avenir de prospérités. Dieu veuille que Votre Dilection vi-

ve

L'an
1637.

Deus, ut D. V. plurimos adhuc vivat per annos, Sibi & Suis in solatium, & mihi in singulare gaudium! Holmia ex arce nostra ultimo Decembr. 1636.

*Dilect. Vestrae
Addictissima
Christina. R. S.*

Illustrissime Princeps, Affinis Charissime. Quod Dilectionis Vestrae dilectissimi liberi hinc iter in Ostrogothiam facturi essent, non potui igitur intermittere, quin ea occasione ad Dilect. Vestram liberas darem, quibus Dilect. Vest. salutarem cum testificatione perpetuae amicitiae & continui erga Vest. Dilect. affectus mei, ea tota spe freta, Vest. Dilect. pristina sua fide & benevolentia mihi nunquam defuturam. Holmia d. 11. Oct. 1637.

*Dilect. Vestrae
Addictissima
Christina R. S.*

Serenissime Princeps, Affinis Charissime. Ex literis Tuis intelligo S. T. bene valere, & ab Deo peroptimo Maximo Tibi optima & secundissima precor. Et quoniam cum hac occasione praeterire non potui quin cum hac epistola singularem benevolentiam ac favorem ostendam; sed quia nihil est quod scribam S. T. sub Divinam protectionem commendo. Holmia d. 28. Apr. 1638.

*Dilect. Vest.
Addictissima
Christina. R. S.*

ve encore un grand nombre d'années pour votre propre consolation, pour celle des Vôtres, & pour ma joie toute particulière. à *Stockholm* dans notre Palais.

de votre Dilection

La très-dévouée

CHRISTINE Reine de Suède.
Illustrissime Prince, mon très-cher Cousin. Comme vos très-chers Enfants doivent faire un voyage d'ici en *Ostrogothie*; c'est une occasion où je ne puis manquer d'écrire à Votre Dilection par cette voie, pour vous faire mes compliments & pour vous témoigner la continuation de mon amitié & de mon affection, aiant cette entière espérance, que Votre Dilection aura aussi toujours pour moi la même fidélité & la même bienveillance qu'Elle a eüe ci-devant.

de Votre Dilection

La très-dévouée

CHRISTINE Reine de Suède.
Serenissime Prince, mon très-cher Cousin. J'apprens par votre lettre que vous vous portez bien, & je souhaite que Dieu vous accorde toutes sortes de prospérités; C'est pourquoy je ne puis manquer de vous témoigner par cette lettre ma joie, ma bienveillance & ma faveur; mais n'ayant autre chose pour le présent à écrire à Votre Altesse, je la recommande à la protection Divine.

de Votre Dilection

La très-dévouée.

CHRISTINE Reine de Suède.

Il-

Il-

Illustrissime Princeps, Affinis
 Charissime. Ex literis Vestris
 Dilect: Vestram salvam & incolu-
 lumem esse mihi volupe fuit co-
 gnoscere. Ego cum meis per Dei
 gratiam recte valemus. Deus
 Vos in posterum quoque ab omni
 malo & incommodo clementer
 conservare dignetur. Adventum
 Dilect: Vestrae & Mater & Ego
 avidè expectamus. Quod si au-
 tem serius expectatione nostra Di-
 lectio Vestra accesserit, non vo-
 luntati sed occupationibus Dilect:
 Vestrae adscribendum esse libenter
 agnoscimus. Judicium meum su-
 per reditum filii, Consanguinei
 mei charissimi, ex literis Prae-
 ceptoris licet cognoscere. Reliqua
 autem quae ad res vestras priva-
 tas spectent, ad mutuum nostrum
 colloquium differri posse censeo.
 Interea Dilect: Vestram divinae
 protectioni commendo. Raptim in
 Vissund d. 28. Junii A. 1639.

Dilectioni Vestrae
 Addictissima
 Christina R. S.

Jam jam venit Magistra aula
 Domina Beata Oxenstierna
 & Ejus filia. Quò plures,
 eò peius.

Serenissime Princeps, Affinis
 Charissime. Rogo Dilectio-
 nem Vestram ut velit me excusa-
 tam habere, quod ob alias occu-
 pationes hac vice plura scribere
 nequeam. Maneo autem quae sum.
 Tome I. Ac-

Illustrissime Prince, mon très-cher
 Cousin. J'ai été charmée d'appren-
 dre, par votre lettre, que Votre Di-
 lection est en fort bonne santé. Pour
 ce qui est de moi & des miens, nous
 nous portons fort bien. Dieu veuil-
 le vous préserver aussi à l'avenir de
 tout mal & de tout facheux acci-
 dent! Nous attendons ma Mère &
 moi avec empressement l'arrivée de
 Votre Dilection; mais si vous arri-
 vez plus tard que nous ne vous atten-
 dons, nous voulons bien attribuer ce
 retardement plutôt à vos occupations
 qu'à votre manque de volonté. Vous
 avez appris, par la lettre de mon
 Précepteur, le jugement que j'ai fait
 du retour de votre fils, mon très-
 cher Cousin; Mais pour ce qui con-
 cerne vos affaires privées, je pense
 qu'elles peuvent être différées, jus-
 qu'à ce que nous pussions nous en
 entretenir de bouche. En attendant
 je recommande à la protection Divi-
 ne Votre Dilection, à la hâte à Vif-
 fund.

de Votre Dilection

La très-dévouée

CHRISTINE Reine de Suède.

La grande Maitresse de la Cour,
 Madame Beate Oxenstierna & sa
 fille arrivent dans le moment:
 plus il en vient, tant pis c'est.

Sérénissime Prince, mon très-
 cher Cousin. Je prie Votre Dilec-
 tion de vouloir m'excuser, si je ne
 puis pour le présent lui écrire da-
 vantage à cause de quelques oc-

F

cu-

L'an
 1639.

L'an.
1639.Actum Viffund d. 15. Julii An.
1639.cupations, mais je demeure telle
que je suis. Ecrite a Viffund.

Dilect. Vest.

de Votre Dilection

Addictissima

La très-dévouée

Christina R. S.

CHRISTINE Reine de Suède.

Serenissime Princeps, Affinis
Charissime. Literæ Dilect.
Tuae veri mihi allatae sunt. Va-
letudinem Tuam gratulor & a
Deo optimo Maximo precor ut
Dilect: Tuam diu salvam & in-
columem conservare dignetur.
Præterea ex literis Dilect. Tuae
quas a Domino Salvio scriptas in-
lexi, cognovi Avunculum meum
in mente agitasse obsidere Rigam,
quod inceptum per Dei gratiam
impeditum est. Gubernator, ubi
audivit hostem advenire congre-
gatis militibus obviam ivit hosti-
bus, victoribus nostris, & captivi
capti inter quos erat Stritzloph,
quem Aociae admiserant ut Ri-
genses explorarent omnia ab illo
& propter quam causam illud
bellum inceptum esset, an spoli-
andi causa, an ut potirent Livo-
niam & postea hic venirent aut
ob aliam rem. Postremo oro ob-
testor que ut Dilect. Tua velit post
paucos dies huc venire. Dilect.
Tua fecisset mihi gratum opus,
si postulationi meæ satisfactionem
facere vellet. Plura jam scribe-
re vellem impedita aliis negotiis.
Jam Dilect. Tuam sub Divinam
protectionem commendo. Ego ma-
neo semper sicuti fui & sum. Vlf-
fund

Sérénissime Prince, mon très-cher
Cousin. La lettre de Votre Dilec-
tion me fut rendue hier. Je vous
félicite de votre bonne santé, & je
prie le Tout-puissant de nous con-
server long-tems en cet état Votre
Dilection. J'ai appris d'ailleurs par
la lettre de Votre Dilection, laquel-
le le Sieur Salvius a écrite, que
mon Oncle pensoit à assieger Riga,
& que par la grace de Dieu cette en-
treprise avoit été empêchée. Le
Gouverneur aiant appris que l'En-
nemi arrivoit, assembla ses Soldats
& marcha à sa rencontre. Les nô-
tres aiant remporté la victoire, fi-
rent des prisonniers, du nombre
desquels se trouva Stritzloph, qu'on
envoia à Aocie, afin que ceux de
Riga pussent découvrir par son mo-
ien pourquoi on avoit commencé
cette guerre, si c'étoit à dessein de
piller, ou bien de se rendre maître de
la Livonie, & de venir ensuite ici,
ou pour autre chose? Enfin je prie
Votre Dilection de vouloir venir ici
dans peu de jours. Votre Dilec-
tion me feroit plaisir, si elle vouloit
m'accorder ma demande, & me
donner cette satisfaction, j'écrirois
plus au long, mais je suis empê-
chée par d'autres occupations.
Je recommande à la protection Di-
vine Votre Dilection, & je demeu-

re

fund d. 3. Aug. 1639.

Dilectioni Tue

Addictissima

Christina R. S.

re toujours comme j'ai été & suis,
de Votre Dilection
la très-dévoüée
CHRISTINE Reine de Suède.

L'an.
1639.

Serenissime Princeps, Affinis
Charissime. Allatae sunt mihi
litterae Tuæ Celsitudinis hodierna
die, ex quibus gratum mihi fuit
cognoscere, & Tuam & filii Ca-
roli prosperitatem. Ego cum hac
regia aula adhuc bene valemus.
Pro relationibus mihi in secreto
communicatis maximas gratias
ago. Apud nos nihil novi occur-
rit, quod dignum scriptione pu-
tem. Regentes commorantur Co-
pingæ. Cancellarius Regni in au-
la sua Mörby morbo implicitus
cûram dicitur habere pristinam
valetudinem recuperandi. Mar-
schus & Ammiralis Regni in præ-
diis suis degunt. Vices eorum sup-
plent Wrangelius & Rynning.
De tempore profectiois nostræ
Nycopiam adhuc incertum est.
plura mihi non occurrunt. Cels.
Tua certo sibi persuadeat me fu-
turam quamdiu vixero. Vlsjund
d. 26. Sept. 1639.

Cels. Tue

Addictissima

Christina R. S.

Serenissime Princeps, Affinis
Charissime. Nequicquam o-
pus est Dilectionem Tuam gratias
agere pro Mustillis Alpibus. E-
quidem credo si meliores accipi po-
tuisset & meliores donatæ essent.
Sed

Sérénissime Prince, mon très-cher
Cousin. J'ai reçu aujourd'hui la let-
tre de votre Alteffe, par où j'ai été
charmée d'apprendre votre prospéri-
té & celle de votre fils Charles. Nous
nous portons bien encore & toute
cette cour Roiale. Je vous rends
graces de tout mon cœur des affaires
secrettes que vous m'avez communi-
quées. Il ne se passe rien de nouveau
chez nous, que je croie mériter de
vous être mandé. Les Régens se
tiennent à Coppingue. On dit que le
Chancelier du Roïaume qui est ma-
lade dans son château de Mörby prend
des remèdes pour recouvrer sa pré-
mière santé. Le Maréchal & l'A-
miral du Roïaume passent le tems à
leurs terres. Wrangel & Rynning
font leurs fonctions. Le tems de
notre départ pour Nicöping est enco-
re incertain. Je n'ai plus rien à
vous mander pour le présent. Que
votre Alteffe soit persuadée que je
ferai tant que je vivrai

de Votre Alteffe

La très-dévoüée

CHRISTINE Reine de Suède.

Sérénissime Prince, mon très-cher
Cousin, Votre Dilection n'a pas
sujèt de me remercier des Hermines
que je lui ai envoïées: assurement,
j'en aurois donné de meilleures si j'en
avois pû avoir. Mais maintenant à
cause de la difette de ces choses ici,
F 2 on

L'an.
1639.

*Sed jam propter inopiam rerum
bis locis non pulciores dare quam
accipere possunt. Ex literis Di-
lect. Tue comperior utramque
victoriam tum Banerii quam Bel-
giorum. Spero etiam utramque
esse veram. Utinam nos possemus
cogere Casarem ad honestam pa-
cem, ut Principes omnes iterum
ad pristinae Patriae statum re-
deant. Sed dubitatur de fide Ca-
tholica. Non jam amplius Dilect.
Tuae molestiam creabo, quia tem-
pus destituit. Sed libet mihi recom-
mendare Dilect. Tuam sub Divi-
na protectione. Vissund d. 9.
Octobr. A. 1639.*

*Dilect. Tue
Additissima
Christina R. S.*

*Serenissime & Illustrissime
Princeps, Affinis Charissime.
Dilect. Vestr. litera duae veri
mibi allatae sunt, de quibus si
quid reponsi darem, putabam ope-
rae pretium me facturam. Intel-
ligo ex literis ordinariis Comitem
Palatinum debere suscipere exer-
citurum Weimariensem: (quando-
quidem esset optandum:) Dominus
Thesaurarius mihi veri scripsit
misitque relationes in quibus inter
alia haec continebantur: ex quibus
haec tantum paucissimis verbis re-
ferre existimamus, Neo-Brisa-
cum habet multos amatores adeo-
que ex ejus amore insaniunt Re-
ges & Principes: Angliae Rex
non sibi sed nepotibus suis defuncti
Fri-*

on ne les peut pas donner plus bel-
les, qu'on ne les reçoit. J'apprens
par votre lettre les deux victoires de
Baner & des Hollandois. J'espère
aussi que l'une & l'autre sont vraies.
Plut à Dieu que nous pussions con-
traindre l'Empereur à une paix
honorable, afin que tous les Prin-
ces pussent être rétablis dans leurs
Etats & dans leurs Païs; mais on
doute de la foi Catholique. Je ne
veux pas importuner plus long-tems
Votre Dilection, car le tems s'é-
coule, mais je la recommande à sa
protection Divine.

de Votre Dilection

la très-dévouée

CHRISTINE Reine de Suède.

Sérénissime & Illustrissime Prince,
mon très-cher Cousin. On me ren-
dit hier deux lettres de Votre Dilec-
tion, auxquelles je crois qu'il me
convient de faire quelque réponse.
J'apprens par les lettres ordinaires
que le Comte Palatin doit prendre le
commandement de l'Armée de Wei-
mar: (ce qui seroit à souhaiter:) Mon-
sieur le Thrésorier m'écrivit hier &
m'envoia des relations qui portoient,
entre autres choses ceci, dont nous
jugeons devoir vous faire part en
peu de mots; que le Neuf-Brifach a
beaucoup d'amans. Les Rois mê-
mes & les Princès l'aiment à la folie.
Le Roi d'Angleterre veut qu'on le
mette en sequestre, non pour lui,
mais pour ses Neveux les fils de feu
Frédéric Comte Palatin, & il a of-
fert pour cela de grandes sommes

d'ar-

Friderici liberis in sequestrum tradit, eumque in finem multas pecunias Wimmariensis Militie Tribunis obtulit. Gallia Rex similiter bis aureos pollicetur Montes, modo Brisacensem Civitatem sibi cedere velint, quæ sponsæ instar, omnes in suæ amorem illexit, ita ut dubium sit, quisquam procorum tot corrivalis ejusdem thalamo foret gavisurus. Hæc non potui intermittere, quin Tibi referrem, ut videre possit Dilect. Vest. quantum omnes vereantur illam urbem. Precor ut Deus velit conservare Dilect. Vest. diuturna valetudine, quod ex animo voveo. Dab. Vlfunda d. 12. Oct. A. 1639.

Dilect. Vest.

Additissima

Christina R. S.

Serenissime & Illustrissime Princeps, Affinis Charissime. Dilect. Tuae literæ heri mihi adjunctæ sunt, adeoque etiam nova pro quibus maximas gratias ago. Jam etiam video ex literis Dilect. Tuae quo usquam venerit Dilect. Tuae filius consanguineus charissimus & comperio illum una nocte in Hispaniam commorasse, & nunc iterum in Galliam profecturum. Deum optimum Maximum oro obtestorque, ut Te illum talem filium diu prospera cum valetudine clementer sustinere vellet, & illum quoque una cum fratre omnibus virtutibus Prin-

d'argent aux principaux Officiers de l'Armée de Weimar. Le Roi de France leur promet pareillement des monts d'or, pourvû qu'ils lui veuillent céder la ville de Brisach, qui comme une Epouse les a tous rendus amoureux d'elle, de sorte qu'on ne fait, lequel de tant de rivaux, jouira de sa couche nuptiale. C'est ce que je n'ai pu me dispenser de vous marquer, afin que Votre Dilection puisse voir combien les uns & les autres considèrent cette ville. Je prie Dieu qu'il veuille conserver longtems Votre Dilection en bonne santé, ce que je souhaite de tout mon cœur, à Vlfund. . . .

de Votre Dilection

la très-dévoüée

CHRISTINE Reine de Suède.

Sérénissime & Illustrissime Prince, Monsieur mon très-cher Cousin. On me rendit hier la Lettre de Votre Dilection comme aussi les nouvelles dont je vous rends graces. J'apprens par la lettre de Votre Dilection jusqu'où est allé Votre fils mon très-cher Cousin, qu'il s'est arrêté une nuit en Espagne, & qu'il va repartir pour la France: Je supplie le Tout-puissant qu'il veuille par sa grace vous conserver long-tems en bonne santé avec un si digne fils, & le douer abondamment, aussi bien que son frère, de toutes les vertus qui conviennent à des Princes, pour Votre consolation & satisfaction, pour celles de la Poste-

L'an.
1639.

Principe dignis quam optime imbuere, posteris & Tibi gaudio solatioque, ipsisque gloria: hæc ex animo voveo. Dab. Vlssund. d. 19. Octobr. A. 1639.

*Dilect. Tuæ
Addictissima
Christina R. S.*

Serenissime & Illustrissime Princeps, Affinis Charissime. Valetudinem prosperam Dilectionis Tuæ libenter exaudire volo. Gaudeo enim quod comperire possum ex literis Dilect. Tuæ Te adhuc bene valere. Deum optimum Maximum orabo ut velit Dilectionem Tuam diu cum ea conservare: sub cujus paternam tutelam jam semperque commendo. Vlssundæ d. 2. Nov. A. 1639.

*Dilect. Tuæ
Addictissima
Christina R. S.*

Aux précédentes lettres nous ajouterons encore un billet en Allemand avec sa traduction:

Hertzlieber Vetter. Ob wol der Dänische Resident vorgestern bey mir war, und ich gerne wolte E. L. wissen lassen was den ist für gelauffen. Weil aber die zeit es dies mahl nicht zulassen will; so soll es gleich wohl mit nechsten geschehen. Mitlerweil wil ich E. L. Göttlicher allmacht emphoblen haben, und verbleibe. Stockholm den 3. Junii 1640.

*E. L.
Getreue Bas bis im todt
Christina*

rité, & pour leur propre gloire; C'est ce que je souhaite de tout mon cœur.

De Votre Dilection

La très-dévouée
CHRISTINE Reine de Suède.

Sérénissime & Illustrissime Prince, Monsieur mon très-cher Cousin. Je serois bien aisé d'apprendre de bonnes nouvelles de la santé de Votre Dilection. Car c'est une joie pour moi de voir dans les Lettres de Votre Dilection qu'elle continue de se bien porter. Je prierai le Tout-puissant qu'il veuille vous conserver long-tems en bon état: vous recommandant à présent & toujours à sa protection paternelle.

De Votre Dilection

La très-dévouée
CHRISTINE Reine de Suède.

Très-cher Cousin. Le Résident de Danemarck fut avant hier chez moi. Je voudrois bien apprendre à Votre Dilection ce qui se passa alors: mais le tems ne me le permet pas cette fois. J'en ferai donc part à Votre Dilection par l'ordinaire prochain. En attendant je recommande Votre Dilection à la protection Divine & jè suis

de Votre Dilection
La fidelle Cousine
jusqu'au tombeau.
CHRISTINE

On

On remarquera sur ces Lettres Latines de la Reine, que celle du 3. Février 1636 est la première qu'elle écrivit en cette langue à son Oncle le Prince Palatin, comme elle-même le lui fait entendre. Elles sont toutes copiées sur les originaux que l'on conserve dans les Archives de Suède (*). Il ne faut pas trouver étrange qu'il y ait quelques fautes de grammaire, vu le sexe & l'âge de *Christine* & les autres occupations qu'elle avoit, s'appliquant tout ensemble aux principes des Sciences & à apprendre plus d'une langue étrangère : ajoutez à cela les ordres précis qu'avoit son Précepteur (a) de la laisser écrire seule ses lettres, telles qu'elle vouloit, & de n'y rien changer ni ajouter, afin que ceux, qui y avoient l'œil, pussent voir quel progrès elle faisoit dans l'étude des Langues.

L'an
1638.

Remarques
sur les lettres
latines de
Christine.

Au reste quoique le contenu de ces Lettres ne soit pas fort intéressant, on voit pourtant, que le tout en est assez naturel & dégagé, & on y remarquera déjà quelques traits de son génie enjoué, comme quand elle parle dans une de ses apostilles de la visite, que venoit lui faire à la Campagne la grande Maitresse de la Cour avec ses filles, & qu'elle dit : *quo phores, eo pejus* : plus il en vient, tant pis c'est : comme aussi quand elle fait le récit à son Oncle du nombre des Concurrans qui vouloient se mettre en possession de *Brisach*.

On fait que la France emporta à la fin cette importante Place, que le Duc *Bernard de Weimar* vouloit garder lui-même & s'en servir comme d'une place d'armes pour s'emparer de l'*Alsace*. L'Auteur de l'Histoire du Maréchal de *Guébriant* expose plus au long toute cette manœuvre (b). Il dit que le Duc jaloux du Chancelier d'*Oxenstierna*, (†) & du Maréchal de *Horn*, son Gendre (‡), fit résoudre, malgré l'avis de celui-ci, de secourir

Intrigues
de la France
pour prendre
possession de
Brisach.

Nort-

(a) *Mr. Stierman lettre Msc.*

item la Relation de cette bataille faite par le

(b) *Le Laboureur Livr. II. chap. I. pag. 69. &c. Recueil de Buder pag. 615 & 617.*

Maréchal Horn, lui-même. V. les Mem. de Montresor T. 2. p. 131 - 165.

(*) Il ne faut pas douter qu'elle n'ait encore écrit en latin plusieurs autres lettres en ce tems-là, que nous n'avons pas pu découvrir. La réponse du Chancelier *Oxenstierna* du 27 Mai 1638. en est une preuve. Nous la joignons à l'Appendice, persuadé qu'on la lira avec plaisir.

v. l'Append.
Num. V.

(†) *Oxenstierna* écrivit au Sénat de Suède le 2. Février 1634. (‡). Le Duc *Bernard* a d'assez grandes qualités qui le font considérer : mais son ambition & son imagination sont sans bornes. Il tâche de s'attirer toutes les troupes, & veut au reste que tout l'honneur lui revienne de tout ce qui se fait.

(‡) Ce Felt Maréchal *Gustave Horn* fut par ses grandes qualités fort considéré du Roi *Gustave-Adolphe*, (2). qui l'an 1631. l'employa pour traiter de l'alliance avec la France, dont il dressa les articles conjointement avec les autres Ambassadeurs. A la journée de *Leipsic*, *Gustave* lui donna le commandement de l'aile gauche, où il se distingua par sa valeur & où il partagea l'honneur de la victoire. Il se signala même, comme en tant d'autres rencontres, à la Bataille de *Nortlingue* en 1634, & rendit encore après, des services considérables à sa Patrie. C'est de cette ancienne famille que

(1) Dans *Palmköld Epist. illustr. & Pusend. de Reb. Suec. Lib. VI. §. 73.*

S. Libr. III. §. 20. pag. 51. & Libr. VI. §. 75. pag. 163. *Loccen. hist. Suec. pag. 640 &c. &*

(2) *Moreri DiBion. art. Horn. Pusend. de R.*

Boeckler hist. Belli Sueco-Dan. pag. 259. &c.

L'an
1639.Perplexité où
étoient les
Affaires de
Suède en
Allemagne.Action cou-
rageuse du
Felt-Maré-
chal Baner.

Nortlingue & de donner bataille, & que par-là il fut cause de la perte de cette place & de deux armées : que la *France* profita de cet échec, qui lui ouvrit le passage dans l'*Allemagne* : que le Duc se défilant de *Horn*, qui lui imputoit le malheur de la Bataille, négocia sous main (a) pour entrer au service de la *France* : qu'elle l'acheta un peu trop cher, dit le *Laboureur*, vû l'état de ses affaires & qu'elle le fit créer Général de quatre Cercles de la *Haute-Allemagne*, au grand regret d'*Oxenstierna*, qui desiroit cette charge pour son gendre : que vû la perplexité où étoient alors les affaires de *Suède*, *Oxenstierna* ne pensoit qu'à la conservation de la *Basse-Allemagne* & partit de *Worms* en prenant le chemin par la *France* & la *Hollande* à cause des dangers qu'il courroit de la part des troupes *Impériales* & *Espagnoles* pour venir à *Magdebourg* : qu'il y trouva le Duc de *Saxe* déclaré pour le parti contraire, & négociant pour l'Empereur avec la qualité de Lieutenant Général de l'*Empire* & avec une Armée de trente mille hommes : aiant au surplus soulevé l'armée de *Baner*, attiré à son parti le Major Général *Lehusen* avec son Régiment, & excité les autres chefs à demander les uns qu'on acceptât la paix de *Prague*, les autres qu'on les païât, passant jusqu'à ce point d'insolence de retenir le Chancelier *Oxenstierna* dans *Magdebourg* pour gage de ce qui leur étoit dû : que les *Suédois* étant réduits à une Armée de quinze à seize mille hommes, dont la plupart étoient Allemands, nonobstant cela le Général *Baner* fit voir ce que vaut à la tête d'une armée, où l'on craint une révolte, la présence & la résolution d'un homme de cœur & d'expérience (b) : qu'il tira hautement de nuit le Chancelier *Oxenstierna* de

(a) *Le Traité fut conclu le 27. Oct. 1653. Part. I. pag. 118. & 119.*
Voiez du Mont. Corps Diplom. Tom. VI. (b) Le Laboureur l. c. pag. 70. & 71.

descendoit l'illustre Comte *Arvid Horn*, (1). Sénateur & Président de la Chancellerie de *Suède*, qui contribua tant à établir l'heureuse Constitution du gouvernement de la *Suède*, après la mort du Roi *Charles XII*. Il fut trois fois Maréchal de la Diète, & s'acquitta si bien de cette haute charge, qu'en reconnaissance, les Etats du Roïaume l'honorèrent l'an 1720. d'une magnifique Médaille, dont la face présente le buste de ce Comte, & sur le revers de laquelle sont représentés cinq Autels en quarré. Sur celui du milieu reposent les Symboles de la Roïauté & au-dessus des quatre autres ceux des quatre Ordres de *Suède* avec l'inscription. AMABILI VINCULO JUNCTI: On lit dans l'Exergue: VIRO IMMUTABILI OB RES PATRIÆ DEXTRE, FIDELITER FELICITERQUE GESTAS ORDO EQUEST. R. S. INSEMPIT. MEMORIAM CUDI FECIT MDCCXX. Ses exploits, tant militaires que politiques avant ce tems-là, se lisent dans l'histoire de *Charles XII*. Et comme il eut le bonheur de garantir sa Patrie des fâcheuses suites d'une guerre funeste, pendant tout le tems qu'il fut chef des affaires publiques, l'inscription d'une autre Médaille, où paroît une Corne d'Abondance avec ces mots, COELESTIA MUNERA DONAT, y fait allusion. Il quitta ses Emplois l'an 1738. & vécut encore assez pour voir le train que prit la malheureuse guerre de l'an 1741. Il mourût à sa terre d'*Ekebyholm* au mois d'Avril 1742. Rien ne convenoit mieux à sa louange que l'inscription que Mr. *Edouard Finch* Envoyé Extraordinaire de la *Grande-Bretagne* à la Cour de *Suède* fit mettre sous son Portrait en 1735: *Veniet illius laudi suum tempus: ad Posteram enim Virtus durabit, non perveniet invidia. Plin:*

(1) *Messen. Theatr. Nobil. Suec. p. 38.*

de *Magdebourg*, l'escorta avec mille chevaux & le mit sur le chemin de *Straßfund* où il se retira. Que le lendemain il arrêta dans *Magdebourg* les Généraux Majors Allemands & quelques Colonels des plus mutins: Qu'il épouvanta les autres, mit l'Armée en bataille, harangua à la tête des troupes; & après avoir exagéré avec reproche la lâche défection & la honteuse paix du *Duc de Saxe*, d'une façon qui leur rendit ses forces méprisables, & qui leur fit espérer qu'elles en seroient bientôt vengées sous la conduite d'un Chef si plein de valeur & de ressentiment: & les avoir assurés qu'il vouloit mourir avec elles, il finit en ces termes accompagnés d'un visage plein de feu & de résolution: „Celui qui veut être fidèle à la Religion Evangelique, „ à la *Suède*, & à son honneur, qu'il me suive.” Qu'aussi fut-il suivi de tout ce grand Corps, qui sans autre déclaration de guerre marcha vers la *Sale* contre l'Armée de *Saxe*, campée auprès de *Halle*; Qu'il défit entièrement cette armée & en dissipa les débris.

Le *Duc de Weimar* ne se désista pas pour cela de son dessein, & ce fut le Maréchal *Baner* qui découvrit, qu'il pensoit à se rendre Chef d'un parti indépendant en *Allemagne*, (a) & que la mort du *Lantgrave de Hesse* lui avoit fait jetter les yeux sur l'occasion qui se présentoit de faire un mariage avec la veuve la Princesse Douairiere *Amelie Elizabeth*, (*) alors Régente de son Etat, & qui étoit entrée en traité de neutralité avec l'Empire. (†). Les propositions en étoient bien avancées, comme aussi le contract de cette alliance toute militaire: car elle lui apportoit une dot de vingt mille hommes qu'elle avoit sur pié, tant en armes qu'en garnisons. Lui de sa part faisoit de grandes levées & se devoit servir de l'argent de la *France* pour la même fin: mais on prétendoit les joindre avec le corps *François* & que le Comte de *Guébriant* les commanderoit. Ainsi le Duc espéroit être un autre *Roi de Suède* en *Allemagne*, & peut-être plus considéré que lui, en faveur de la Nation, n'ayant pour prétexte que la Liberté de l'Empire, à laquelle il paroît plus intéressé. Il songea, continue le *Laboureur*, à s'établir premièrement dans la *Thuringe* sa Patrie & pour être plus près des secours de *Hesse* & faire éclore son projet au milieu de l'*Allemagne*. Pour cela il demandoit à *Baner* les quartiers de *Thuringe* & la ville de *Herford* avec promesse d'aider

L'an.
1639.Dessein du
Duc de *Weimar*, de devenir chef de Parti en *Allemagne* avec le secours de la *France*, renversé par sa mort.

(a) Idem l. c. Livr. II. Chap. IX. pag. 127. & Livr. X. Chap. II. pag. 713.

(*) Mr. *Koebler* dit: que le Duc vouloit épouser la Princesse *Christine* fille de la Tante de *Christine* Reine de *Suède* (1).(†) Ce Traité n'eut sa consistance qu'après la mort du Duc. *Madame la Lantgrave* conclut une paix séparée avec l'Empereur à *Moyence* le 25. Juillet 1639. (2). Elle devoit être comprise dans la Paix de *Prague*, en retenant la principauté de *Hirschfeld* pour le *Lantgrave Guillaume* le jeune &c. . . . On n'y fit aucune mention ni de la *Suède* ni de la *France*. Mais il se fit un autre traité quatre semaines après du 22 d'Août à *Dorste* entre *Louis XIII* & *Madame la Lantgrave*, contraire presque en tout à l'autre: (3). d'où on pourroit conclure, que celui-là n'avoit pas été ratifié de part ni d'autre.(1) *Münz Bek* Para. IV. p. 330.(3) Idem ibidem pag. 178. & 190. & *Pesend.*(2) *Du Mont*. l. c. Tom. VI. Part. I. pag. 176. de *Recb. Succ. Libr. XI. §. 34.*

L'an
1639.

ses conquêtes de tout son pouvoir. Mais le Maréchal de *Baner* répondit à cela fort froidement, (informé, qu'il étoit, de ses intentions) „ que ce n'étoit „ pas à lui qu'on se devoit adresser pour disposer des Conquêtes de la Cou- „ ronne, & il donna avis de tout au Conseil de *Suède*. ”

Enfin, emportant à force ouverte *Brisach* (a) réputée alors presque imprenable, cette prise causa une joie inexprimable au Roi de *France*, (*) qui la vouloit avoir à tout prix & se conserver le Vainqueur.

Le Duc au contraire ne vouloit pas s'en défaire (b) & quand le Maréchal de *Guebriant*, lui fit des remontrances pour l'engager à remettre cette place, il lui répondit brusquement : „ que c'étoit demander à une fille „ sage son pucelage & à un homme de bien son honneur”. La *repartie* qui suivit, fut, que peu de jours après le Duc mourût le 17 Juillet 1639 à *Neubourg*; où comme le prétend le *Laboureur* (c) les Médecins reconnurent qu'il avoit la peste: mais d'autres soupçonnent avec plus de vraisemblance qu'on lui avoit donné une méchante soupe, qui l'avoit fait passer, dans l'autre monde (†).

Il sembloit dit le *Laboureur*, (d) qu'après la mort du Duc, toutes ses victoires fussent à l'ancan, ou que, comme autrefois l'Empire, elles fussent tombées au pouvoir des Soldats & dépendissent de leur suffrages, & *Brisach* s'est pû dire un tems la ville la plus marchande & la plus marchandée de l'Univers. Comme on y recevoit toutes sortes de propositions, il y en eut qui parlèrent encore pour le Prince *Palatin Charles* & on lui donna assez d'assurances de la bonne volonté des Chefs & des troupes, pour lui persuader d'entreprendre le voyage exprès. Il se travestit à ce dessein & passant par la *France*, il y fut reconnu & retenu jusqu'à la conclusion du *Traité* (e) avec

(a) Le *Laboureur* l. c. pag. 102. *Sc. & C.* II. p. 115-121. *Londop. Acta Tom. IV*
Pufend. Lib. XII. §. 41. pag. 707.

(b) *Item.* pag. 122.

(d) *L. c.* pag. 134. *Sc.*

(c) *Pufend. de R. S. Lib. XI. §. 39-43.*

(e) *Ce Traité se trouve dans du Mont. l.*

Jon Hist. de Suède T. II. p. 349. Gundlings
Discours l. c. §. 15. 303. Struvii Arch. P.

c. p. 185.

(*) Le *Laboureur* rapporte (1) une lettre du Roi de *France* du 6 Janvier 1639. au „ Comte de *Guebriant*, où il lui dit: je desire plus que jamais de vous donner moyen „ de pourvoir puissamment à la conservation de cette place: (*Brisach*): si importante à „ toute la Chrétienté, au bien de la cause commune, & à notre réputation.

(†) Voici ce qu'un Historien en dit, (2) quelques uns ont cru que le prétendu Em- „ poisonneur fut suborné par *Richelieu*, afin de se vanger du mépris avec lequel *Bernard* re- „ jetta la proposition qu'on lui fit d'épouser la Nièce du Cardinal & d'obtenir plus facile- „ ment *Brisach* après la mort du Duc &c.... Voyez aussi là - dessus *Pufendorf* de R. S.

(3). Nous avons allegué ci-dessus la raison qui peut avoir épargné à *Pufendorf* la peine de faire l'éloge de ce Duc. Ceux qui en sont curieux n'ont qu'à le chercher dans *Koebler* l. c. p. 333. il est tiré de *Gualdo* hist. delle guerre liv. XVI. pag. 463.

(1) l. c. pag. 106.

(2) *Vassor* l. c. p. 45. & 263. *cf.* *Larrey* histor. d'Angl. T. IV. p. 147. & 263.

(3) *Libr. XI. pag. 373. & 375. item Grotii*
Epist. 1216. ad Oxensien.

avec les Directeurs & les Officiers de l'armée du *Duc de Weimar* (*).
 A l'occasion de ce procédé de la Cour de *France* tant par rapport à la forteresse de *Brifach*, qu'au sujet de l'Armée de *Weimar*, il ne sera pas hors de propos de remarquer le génie des Historiens *François*, quand ils se mettent à raisonner sur des Traitez que la *France* a faits avec d'autres Puissances. La moindre démarche de la part de ses Alliés, qui n'est pas tout à fait à son gré, ils la traitent d'infraction ouverte aux engagements contractés. Mais sitôt que la Cour de *France* trouve à propos de s'en écarter visiblement, il leur suffit de dire pour toute raison : *la France le prétend : la France le veut ainsi.* Nous avons vû ci-dessus que le *Laboureur* s'est servi de la première expression, & un autre Ecrivain plus moderne, savoir le Père *Bougeant*, Jésuite, se sert de la seconde, en s'expliquant sur les cas en question. Mais quoique le premier (a) reconnoisse le droit de la *Suède* sur cette Armée de *Weimar*, (†) comme étant les vieux soldats du *Grand Gustave*, (b) qui faisoient partie de sa vieille armée, & que non seulement ils avoient été levés au nom de la *Suède*, mais qu'encore ils avoient fait serment de fidélité à cette Couronne, — & que le Père *Bougeant* (c) avoué que la *France* avoit cédé au *Duc Bernard* le *Lantgraviat d'Alsace* (‡) (qui comme on fait n'appartenoit pas à la *France*) ces Meilleurs, dis-je, entendent, que tout cela ne s'est fait qu'avec la réserve mentale de *pretention & d'espé-*

L'an
1639.

Conduite
peu mesurée
de la *France*
envers ses
Alliés.

(a) *Le Laboureur l. c. Liv. III. ch. 1. ad ann. 1647. p. 1333. Sc. Vitt. Siri Merc. pag. 133 & 134. confr. Dictionnaire de Negoc. de cur. T. X. pag. 1586.*

(b) *Pufend. l. c. §. 49. 53. & 55. item tem Aubert. bist. de Richelieu p. 345. Sc. son bist. de Suède pag. 350. Theat. Eur.*

(c) *L. c. T. I. Liv. V. §. 66. p. 377. item Aubert. bist. de Richelieu p. 345. Sc.*

(*) Tout le monde trouva ce coup de *Richelieu* contraire à la justice, & la Mère du Prince Palatin Reine Douairière de *Bohème* reclama l'intercession de la Reine *Christine* pour l'élargissement de son Fils. Elle en écrivit une lettre assez forte à *Louis XIII.* & une autre pour consoler la Mère, qui se trouvent dans *Lunig* (1).

(†) Le *Laboureur* (1) dit entr'autres choses à ce sujet. Les Alliés ne pouvoient souffrir l'union de ces vieilles troupes *Weimariennes* avec celles de *France* & sous l'obéissance d'un Général *François*. . . . Mr. de *Guebriant* jugea bien que cette entreprise de s'établir dans la Lieutenance Générale & de supprimer la Direction autorisée par le testament du feu *Duc de Weimar*, étoit une affaire d'intérêt, quoique de persuasion, & qu'il y falloit agir avec plus de douceur & de complaisance que d'autorité. . . . Ce ne pouvoit être, dit-il, pendant que nous étions avec les *Suédois*. Encore qu'ils nous eussent cédé leur droit sur les *Weimariennes*, ils n'eussent pas laissé de nous traverserourdement. . . . On voit donc que Mrs. les *François* eux-mêmes reconnoissoient le droit de la *Suède* sur les troupes *Weimariennes*, mais jusqu'ici ils n'ont pas prouvé que la *Suède* leur ait jamais cédé son droit sur ces troupes-là.

(‡) Voici les propres termes d'un article secret du *Traité* (3) que le *Duc* avoit fait avec *Louis XIII* au mois d'Octobre 1635. Sa Majesté donne & délaisse au *Duc Bernard*, le *Lantgraviat d'Alsace* pour en jouir sous le titre de *Lantgrave d'Alsace* avec tous les droits qui ont appartenu ci-devant à la Maison d'*Autriche* dans le dit pays : & au cas qu'on

(1) *Litera Procerum Europ. Tom. I. pag. 261. & 264. &c*

(3) *V. Cypriani. Adversar. bistor. Ducis Bernardi pag. 3.*

(2) *Livr. VII. chap. I. p. 430. &c*

L'an
1630.

d'espérance, que quand le Duc s'en feroit rendu maître, il écouterait des propositions d'accommodement, au gré du Ministère de France. Le Duc néanmoins ne se trouvant pas d'humeur de se désaisir de ses conquêtes, & la Suède n'entendant pas que ses troupes appartenissent à aucune autre Puissance qu'à elle, (*) nos Historiens François n'apportent pour toute raison de la contravention ouverte aux Stipulations passées, que le *Bon Plaisir* de la France, ou comme *Bougeant* dit (a) à la marge de son Histoire: *La France veut retenir les conquêtes du Duc & son Armée.*

Reproches
mal fondés.
du P. Bougeant
aux
Suédois.

C'est dans ce même esprit que le P. *Bougeant* (b) expose avec emphase dans plusieurs endroits de son ouvrage, que durant la guerre de 30 années; la Suède, avoit agi contre toutes les règles de la bonne-foi: qu'il ne tenoit pas aux Suédois qu'ils n'eussent trahi la France, en l'abandonnant, malgré la foi des Traités & les Assurances réitérées: que les Suédois avoient manqué de parole aux François: qu'ils détruisoient le lendemain ce qu'on avoit fait la veille avec beaucoup de peine: que c'étoit un intérêt pécuniaire qui étoit le principal motif d'une conduite si irrégulière; que tout l'argent de France auroit à peine suffi pour satisfaire l'avidité des Suédois: qu'ils sembloient ne connoître d'autre article du Traité d'Alliance avec la France, que celui du Subside: que leurs prétentions étoient ambitieuses & peu équitables. . . . &c.

Voilà des expressions contre une nation si étroitement alliée de la France, aux quelles on n'avoit pas lieu de s'attendre de la part d'un Auteur François, & surtout d'un Révérend Père Jésuite, qui d'ailleurs possède toute la politesse de sa langue, & qui la fait si bien mettre en œuvre, quand il s'agit de parler aux Dames (†). Mais on voudroit bien savoir ce qui l'a empêché d'apporter de bonnes preuves de ce qu'il avance? Ou bien se fera-

(a) L. c. Tom. I. Liv. V. §. 66. p. 376. & §. 74. p. 306. item Liv. VI. §. 19 p. 402. conf. Pufend. de Reb. Succ. Libr. VI. §. 83. & 414. Tom. II. Liv. IV. §. 45. au Sommaire p. 447. 448 & §. 58. p. 468. T. III. Liv. VIII. §. 5. p. 223 & 224. item §. 29. p. 271.

(b) L. c. Tom. I. Liv. IV. §. 70. p. 302. §. 5. p. 223 & 224. item §. 29. p. 271.

„ qu'on vint à faire un Traité de paix, S. M. promet de faire tout son possible pour
„ faire conserver au dit Sieur Duc la jouissance du dit pais d'Alsace & de toutes les donations
„ qui lui ont été faites par la Couronne de Suède &c.

(*) Ce seroit en vain qu'on voudroit en appeler à ce même Traité (x) où il est dit, dans un autre article secret, qu'il reconnoitra l'autorité du Roi de France par dessus toute autre, & le servira avec son armée envers tous & contre tous? Car le Duc n'étoit pas en droit de prendre de pareils engagements à l'insçu & sans le consentement de la Suède. Il tenoit à elle par un double lien, non seulement comme engagé à son service militaire, mais aussi comme son Vassal, par rapport au Duché de la Franconie, qu'il tenoit en Fief de la Couronne de Suède. (2).

(†) Il est connu que ce même P. *Bougeant* est l'Auteur du *Traité du langage des Bêtes*, lesquelles il suppose être possédées chacune de quelque Démon, & où entr'autres il fait conter fleurettes à des petits chiens couchés sur le sein des Dames, à qui ces Créatures là tiennent les discours les plus galants, comme si notre Rév. Père avoit été élevé dans l'Ecole de Cybère (3).

(1) V. Du Mont l. c. pag. 118 & 119.

(2) Pufend. l. c. Libr. V. §. 40. Köbler l. c. Hist. IV. pag. 230. Cypriani Adversaria histor.

pag. I. &c.

(3) On n'a qu'à lire le Traité même, impr. à Paris 1739, & à Amst. 1741.

fera-t-il imaginé, ce bon Père, que son axiome *la France le veut*, ôtera à tout autre Etat souverain la liberté de vouloir autrement qu'elle ?

Ce n'est pas que cet Historien ne tâche toujours de colorer les faits qu'il rapporte, de quelques raisons quelles qu'elles soient, pour mettre la *Suède* dans le tort, comme quand il parle (a) des reproches que les Ministres de *Suède* faisoient à Mr. de *Servien* au sujet des négociations secrètes de la *France* avec la *Bavière* & qu'il dit, que Mr. de *Servien* s'étoit fondé sur le Traité d'Alliance entre les deux Couronnes, où il étoit marqué : „ que l'on con-
„ traindroit par la force, ou qu'on rameneroit par la raison les ennemis de
„ la paix :” prétendant par-là que la *France* agissoit conformément au Traité. Mais si la *France* jugeoit & agissoit ainsi, il étoit donc permis à la *Suède* d'agir de même, & de traiter séparément avec l'Empereur, puisque le Traité étoit réciproque entre la *Suède* & la *France*, & la partie égale des deux côtés.

Quant au reproche que le P. Bougeant fait aux *Suédois*, en appelant leurs prétentions ambitieuses & peu équitables, on ne le fera souvenir ici que de ce qu'il avoué lui-même (b) par rapport aux prétentions de la *France* en ce tems-là. Il dit qu'en 1639 les desseins du Cardinal de *Richelieu* ne tendoient à moins qu'à acquérir à la *France* les *Pais-Bas*, l'*Alsace* & *Philipsbourg*. Après, quand on vint en 1644. au Traité de Paix, le Card. *Mazarin* se proposa de conserver toutes les acquisitions de la *France*, faites en *Italie*, en *Allemagne*, en *Espagne* & dans les *Pais-Bas*. De plus en 1645. ce Cardinal vouloit que les *Suédois* retinssent la Seigneurie de *Benfelt* avec sa dépendance de 60. villages, & qu'ils les vendissent à la *France*, afin que tout l'odieux de cette aliénation retomât sur la *Suède*. L'an 1646. ce même Cardinal conçut le dessein d'échanger les *Pais-Bas* & la *Franche-Comté* pour la *Catalogne*..... Tout ceci est regardé par notre Père Jésuite comme des prétentions raisonnables: mais je crains qu'elles ne paroissent à tout autre qu'à lui, aussi ambitieuses que peu équitables.

Mais pour lui faire voir combien peu soutenables sont les reproches qu'il fait à la *Suède* & aux *Suédois*, on lui dira, qu'il y a longtems qu'elles sont réfutées par un Historien d'un autre poids que lui. C'est *Pufendorf* qui n'est pas moins célèbre par ses ouvrages d'Histoire que par ceux de *Morale* & de *Politique*. Ce qui convient au sujet dont il s'agit, se trouve amplement déduit dans sa *Dissertation sur les Alliances entre la Suède & la France* (*). Il y mêt au grand jour toutes les manœuvres de la *France* par rapport à la *Suède* depuis le commencement de cette guerre jusques vers l'an 1680. Ce seroit

(a) Bougeant l. c. Tom. II. Liv. III. §. 10. 53. item T. III. Liv. VIII. §. 40 p. 295 & §. p. 260. & T. III. Liv. VIII. §. 48. p. 306. & c. 73. pag. 338. & c. item Chanut Mém. Tom. I. p. 311 & 312. cfr. les Négoc. d'Arnauld Abbé de S. Nicolas T. IV. p. 472. & c. & T. V. p. 198.

(b) Idem l. c. Tom. I. Liv. IV. §. I. p. 229. T. II. Liv. I. §. 12 & 13 p. 25-33. Liv. III. §. 61 & 62. p. 328. & §. 86. Liv. V. §. 1. 21. &

(*) Il fit cette Dissertation, par ordre du Chancelier de *Suède*, sur des actes qui se trouvoient dans les Archives. Il la composa en latin & elle fut imprimée l'an 1709. à la *Haye*, avec une traduction *Françoise*. Mr. *Roussel* l'a fait réimprimer (1) sous le titre de *Recherches sur les Alliances entre la France & la Suède*, où l'on trouve jointes quantité d'autres pièces, relatives au même sujet & aussi intéressantes que la première.

(1) Dans son *Recueil d'Actes, Traités &c.* servant de supplément au XVIII. Tome.

L'an
1641.Médailles de
Christine sur
les Alliances
avec la Fran-
ce.

feroit dommage, que notre Père ne l'eut pas lû. Car l'on ose se flatter, que cette lecture auroit pû non seulement le guérir de son étrange prévention, mais encore lui fournir le moïen de se convaincre, que ce n'étoit pas la *Suède*, mais bien la *France*, qui en ce tems-là, en plus d'une occasion n'observoit pas trop scrupuleusement les règles de la bonne-foi & les engagements contractés (*). Avant tout cela il faut lui rendre la justice, qu'il le donne assez à connoître lui-même dans plus d'un endroit de son histoire (a). Mr. le *Laboureur* (b) n'en disconvient pas. non plus que *Vittorio Siri* (c), Historiographe de *France*. Mr. *Chanut* même (d) alors Ambassadeur de *France* à la Cour de *Suède*, ne fut que répondre quand *Christine* lui fit là-dessus des remontrances, & qu'elle en écrivit des lettres bien sèches tant au Roi de *France*, qu'à la Reine Régente & au Cardinal *Mazarin* (†). La Reine *Christine*, qui fut piquée au vif d'être abandonnée de son allié dans un tems où elle s'y attendoit le moins, voulut perpétuer la mémoire de cette démarche par deux médailles qu'elle fit frapper (e). Sur l'une on voit la *Suède* sous l'emblème d'une Personne, à laquelle un bras sorti des nuës tend la main, pendant que le *Cocq* qui représente la *France*, s'envole. L'inscription est: A SOCIO DERELICTA, A DEO RESTITUTA SUECIA. La *Suède* abandonnée de son Allié, mais rétablie par le Tout-Puissant. Sur le revers de l'autre Medaille est représenté un Lion: (les armes des Goths & suppôts des Armes de *Suède*) à tête levée avec l'inscription. CONFIDENTER ET SOLUS: avec assurance quoique seul ... Au reste, on remarquera dans plus d'un des *Ecrivains* de la Nation *Françoise* que c'est à la leur de tenir

(a) V. Bougeant l. c. Tom. II. Liv. I. §. 18. p. 40 & 41. Liv. II. §. 57. p. 212. & §. 70. p. 225 item Liv. III. §. 20. p. 286. Liv. V. §. 72. p. 575. & Tom. III. Liv. IX. §. 47. p. 434.

(b) L. c. item Livre II. chap. IX. pag. 226.

(c) Mem. Recond. T. VIII. p. 309 & 313. & Mercur. Tom. IX. pag. 372 & 375. & T. X. p. 1579.

(d) Chanut Mém. T. I. p. 188 & 189. Meiern *Az* P. W. T. I. p. 282. & T. III. p. 718. & c. item *Négoc. Secret. T. III. p. 348* item *Lunig Epist. Proc. ad ann. 1647.* où ces lettres de *Christine* se trouvent tout au long. T. I. p. 392 395 & 397.

(e) Brenneri *Tbej. Nummor. Sueco. Goth. Tab. IX. pag. 192.*

(*) La lettre qu'écrivit à ce sujet *Adler Salvius* à *Christine* en 1646. est très-remarquable. Dans une de ses lettres précédentes en 1638. de *Hambourg* est inséré ce ditique.

*Frangenti fidem, fides frangatur eidem:
Si non vis falli, fugias commercia Galli.* (1).

(†) Voici encore un trait de la bonne-foi du Ministère de *France* en ce tems-là. Aux Traitez de Paix en *Westphalie* les Ambassadeurs de *France* donnèrent en 1645 la proposition pour la paix de la part du Roi de *France*, aux Médiateurs de la paix, sans la communiquer auparavant aux Ambassadeurs Plénipotentiaires de *Suède*. Ceux-ci les reprirent d'avoir agi par-là contre l'alliance, comme si la *France* cherchoit de faire un Traité séparé. Mais les *François*, n'apportèrent pour toute excuse que les ordres & la volonté de leur Roi. (2).

(1) V. *Palmisköld* ad h. ann. item *Manes Grotii* p. 429 & 430. item *Pufend.* de Reb. Suec. Libr. VIII. §. 81. XIII. 76. 77. XVII. §. 64. 67. 79. 92. & c. 125. Libr. XVIII. §. 79. item de Reb. *Brand.* lib. X. §. 28. Libr. XVIII. §. 1. p. 731. 734.

736. & c. Libr. XVII. §. 92. conf. la préface de *Kappen* de la Républ. liter. par *Saavedra* pag. 50. 54. & c.

(2) V. *Négociat. Secret. Tom. I. pag. 335-338.* & *Pufend.* l. c. Libr. VII. §. 48. 49. 54.

tenir ses Alliés comme en tutèle. Il y a plus d'un siècle qu'elle a cru que cela lui appartenait de droit. *Grotius*, Ambassadeur de *Suède* à la Cour de *France* en ce tems-là, le dit rondement dans sa lettre au Chancelier *Oxenstierna* l'an 1638. Nous la rapporterons dans les notes, (*) puisqu'elle sert d'éclaircissement à l'affaire du *Duc de Weimar*, qui a donné sujet à ces remarques historiques. Nous y ajouterons encore, que le *Duc* étant mort, son Armée, comme nous l'avons dit, fut corrompue par argent & par de grandes promesses de la *France*, lesquelles elle oublia presque aussitôt qu'elle se fut rendu Maitresse de *Brisach*. Cette Armée tomba insensiblement dans un état très-déplorable par le Ministère de ceux qui ne l'avoient débauchée, que pour l'empêcher de devenir aussi peu formidable à la *France*, qu'à ses ennemis dans l'Empire. (a).

Les affaires de la *Suède* en *Allemagne* en souffrirent considérablement, & ce qui derangea encore plus ses mesures en ce tems-là fut la mort du Maréchal *Baner*, laquelle arriva à *Halberstat* le 13 de Mai 1641. non sans soupçon de poison (b). Peu de jours auparavant la Reine *Christine* avoit écrit ces Lettres au Prince-Palatin son Oncle.

L'an
1641.

Mort du
Felt-Maré-
chal *Baner*.

*Hochgebobrner Fürst, Hertz-
lieber Vetter. E. L. kan ich
bey dieser gelegenheit nicht ver-
balten was man alhier leider für
zeitungen spüret, nemlich, dass
Baner sehr krank, und aller
menschlichkeit nach zu sagen,
wirdt er gewiss sterben. Er soll al-
lezzeit Grubben zu sich wünschen.
Hat auch keinen bey sich, dem er
was*

Sérénissime Prince, & très-cher
Cousin. Je ne puis laisser ignorer à
V. D. dans cette occasion les tristes
nouvelles qui ont été apportées ici:
que *Baner* est dangereusement mala-
de & qu'il n'en réchappera pas selon
toute apparence humaine. Il desire
toujours que *Grubbe* vienne auprès de
lui. Il n'a même personne à qui il
puisse rien communiquer. On ne se
souvient guères de cette nouvelle ici.

On

(a) Bougeant l. c. Liv. VII. §. 58. p. *Suède* pag. 350.

171 & 174. Le Laboureur Liv. III. p.

183. & Liv. V. p. 222. Pufend. bist. de

(b) Pufend. de R. S. libr. XIII. §. 14. &
son bist. de *Suède* l. c. p. 357.

(*) Voici le morceau de cette lettre de *Grotius* au Chancelier *Oxenstierna* le 11 Nov. 1638. „ Quantum ex Veneti & Heufdii sermonibus colligo, Galli aut bellum trahere vo-
lunt; aut venire ad inducias: neque id mirum, cum nihil in Gallia teneat hostis, ipsi
autem in externo solo multum, qua per inducias sperant se posse retinere, pace non item.
Interim res Ducis Vimariensis non ut ex re est sociorum hic curari, manifestum est.
Multum metuis Cardinalis ne hoc & ex aliis sumtis obtentibus, Suedi seorsim a Gallia
paciſcantur. Ego omnibus affirmo, omnia prius futura, quam ut gens Suecica fidem fal-
lat. Apparet & hoc esse Gallorum consilii, in omnibus quæ cum hoste, aut directe,
aut per Conciliatores agentur, res Sociorum sui arbitratus facere. Quod cum olfo-
cerint Batavi, in Diplomatis, pro itinere comprehendendi sub generali nomine Foederatorum
Gallia non ex usu suo duxerunt. (2).

(2) Lettre en Msc. tirée de la Bibliothèque d'*Oxenstierna*.

L'an.
1641.

was mit communiciren kan. Hier achtet man solches wenig. Man meint man kan bald einen in der stete bekommen. Aber die kerls lassen sich nicht aus der ermelschütten. Stirbt Baner, so wird es übel daber gehen. Salvius vermant zum frieden. Aber hier ist es des R... C... ernst nicht. Er bekommt silze wenn er von tractaten schreibet. Vergangenen winter solte Grubbe weg ziebn zum tractiren und auch zwei von den Rätben, aber sie sind noch alle hier. Innerhalb etliche tage wird Jo... Ox... aus ziebn. Er und Salvius werden tractiren, aber sie werden schwerlich über eins kommen. Grubbe wierd über morgen ziehen. Hiemit E. L. Göttlicher obbut empfehlend verbleibe.

E. L.

*Getreue Bas bis
im todt
Christina*

Stockholm den
23 Mai 1641.Stockholm ce 23
Mai 1164.La fidèle Cousine
jusqu'au tombeau

CHRISTINE.

Voici une autre Lettre que la Reine lui doit avoir écrite peu de jours après celle-ci.

Hochgebobrner Fürst, freundlicher Hertzlieber Vetter. Wie wohl das noch keiner bey mir mit den avisen gewesen ist; so habe ich doch nicht unterlassen wollen E. L. durch mein schreiben zu avisiren was man mit der voriger Post vernommen hat, nemlich, das die frau mutter soll ein schiff vom Könige in Dennemark bekommen haben, damit

in

Sérénissime Prince, aimable & très-cher Cousin. Quoique je n'aie pas encore lû les gazettes; je n'ai pourtant point voulu manquer d'apprendre à Votre Dilection les nouvelles qu'on a eûes par l'ordinaire passé, sçavoir: que le Roi de Dannemarck enverra un vaisseau à Madame ma Mère pour la transporter en Prusse. Cependant, on n'en est pas encore bien assuré. Tous les officiers, tant les Chefs & les Capitaines, que les trois Géné-

raux,

an Preussen zu ziehen. Für gewiß weiß man es nicht. Die officiers sämtlich, so wohl die Obristen und Capiteinen, als die drey Generals, Pfuhl, Wrangel und Wittenberg: (welche drey hoc rerum statu summa rei præsumunt:) haben ber geschrieben, bittend, man wolte ihnen eine summa geldt geben. Wo das geschehe, wolten sie treulich beystehen: so ferne aber das nicht geschehe, wolten sie für der welt excusirt seyn, wenn sie abgingen. Bitten auch daneben, dass der so in Baner seine stelle verordnet würde, mögte nit wie Er nach seinen eigenen rath commendiren, sondern communi illorum consilio. Mit der Fransösischen alliance ist es noch in vorigem stand. Ich höre der Fransos will uns die armée debauchiren. Es wäre leichtlich zu thun. E. L. hier mit Gott befehlen verbleibe.

E. L.

Getreue

Christina

raux, Pfuhl, Wrangel & Wittenberg: (ces trois commandent l'Armée présentement :) ont écrit ici pour demander une certaine somme d'argent, marquant que si on la leur remettoit, ils continueroient de servir fidèlement, si non, qu'ils comptoient d'être excusés dans le monde, s'ils quittoient le service. Ils desirerent en même-tems, que celui qui aura la place de Baner ne commande pas comme lui, à sa fantaisie, mais de leur avis commun. Pour ce qui est de l'alliance avec la France: la chose est encore dans le-même état où elle a été. J'apprens aussi que les François nous veulent débaucher notre armée. Cela se pourroit facilement faire. Je finis en recommandant V. D. à la protection divine, étant

L'an.
1641.

De Votre Dilection

La fidèle

CHRISTINE

Ces deux Lettres de *Christine* font assez comprendre l'état dangereux où étoit réduite l'Armée de *Suède* par la mort du Maréchal *Baner*, dans un tems, où l'on avoit le plus besoin de sa prudence & de ses services. Jusques-là *Baner* avoit tenu les Officiers en bride, par son autorité, mais alors ils découvrirent sans aucune crainte tout leur mécontentement, prétendant se faire paier comme par force des arrérages qui leur étoient dûs, & voulant même partager le commandement en chef (a).

Ces Lettres de *Christine* servent aussi de preuves de l'intention des François dans ce tems-là de débaucher cette armée *Suédoise*, comme ils avoient fait l'autre, qui portoit le nom de *Weimar*. Heureusement la Régence de *Suède* trouva moien d'appaier cette émeute: à quoi la lettre en Allemand que

Les Officiers
de l'Armée
Suédoise se
mutinent.

(a) Pufend. de R. S. Libr. XIII. §. 14. 15. &c. & son Hist. de Suède pag. 355.
Tome I. H

L'an
1641.

la Reine écrivit le 29. Juillet 1641. aux Chefs de l'Armée ne contribua pas-peu, (a) par les assurances qu'elle leur fit donner d'être satisfaits aussi promptement qu'il seroit possible, & que le Sénateur & Maréchal *Leonard Forstenfon*, qui connoissoit depuis si long-tems les Officiers & les Soldats, seroit incessamment en *Allemagne* pour prendre le commandement de l'Armée: ce qui se fit aussi.

Grandes
qualités du
Felt-Maré-
chal *Baner*.

Malgré la jalousie que l'Auteur de l'Histoire de *Gubriant* (b) a contre *Baner*, il ne peut se dispenser de rendre justice à ses grandes qualités. Il étoit, dit-il, digne d'être appelé le *second Gustave du Septentrion* & l'un des grands Capitaines de l'Univers. Il étoit en haute vénération dans son pays, où il tenoit rang d'un des principaux nobles. Le Roi de *France* l'aimoit, tous les étrangers l'estimoient. L'*Allemagne* trembloit au seul bruit de son nom, & à présent toute l'*Europe* le loue de toutes les perfections des plus grands hommes... Toute la science de la guerre, ajoute le *Laboureur*, est de ruiner les armées ennemis & de conserver la sienne: & c'est en quoi ce Maréchal réussit si bien, qu'il s'est pu vanter d'avoir fait périr plus de soixante mille Impériaux & près de trente mille Saxons, & d'avoir maintenu ses troupes aux dépens de l'Empire, & obligé celles de l'Empereur d'aller loger tous les hivers dans les pays héréditaires d'*Autriche* & bien souvent de lui en abandonner la meilleure partie... Un autre Ecrivain (c) dit à son sujet, que son enfance a été célèbre par l'accident merveilleux d'une chute qu'il fit. Car étant à une des Terres de son Père nommée *Hörringsholm*, & jouant avec ses frères dans une sale, où il tenoient en mains les bouts des rideaux des fenêtres. Comme il disoit, qu'il seroit voilé vers l'*Allemagne*, à l'instant même, il fut emporté par la violence du vent & tomba du plus haut étage de la maison dans le jardin sur un monceau de grosses pierres. Il ne se fit pourtant aucun mal, & étant interrogé par des personnes qui étoient accourues à cet accident extraordinaire, il leur répondit, qu'un bel homme l'avoit soutenu, en tombant. C'est pourquoi le Roi *Gustave-Adolphe* lui disoit souvent, qu'il avoit été miraculeusement conservé pour de grandes choses. Il ressembloit si fort à ce Roi de taille & de visage qu'on prit souvent l'un pour l'autre. Mais sa santé n'étoit pas si constante que celle du Roi. Toutefois, il a eu toujours la tête bonne & le cerveau si fort & si vigoureux que quoi qu'il abusât de ces avantages en donnant quelquefois dans les excès de la table, comme cela est assez ordinaire, le vin ne l'a cependant jamais empêché de se bien acquiter des fonctions de sa charge, (*) qu'il faisoit toujours en personne, sur tout quand il faloit

re-

(a) Cette lettre se trouve dans *Struvens le Comte Charles Bielke Tom. X. pag. 91. Hist. Pol. Archiv. Tom. IV. n. 16. titré de la Bibliothèque de Wolfenbützel, en*

(b) *Le Laboureur l. c. Chap. IX. p. 305. & 1695. item. Schefferi Memor. Suet. Gentis Cap. XXXIII. §. I. p. 211 Loccen. Hist.*

(c) *V. les Manuscrits de Mr. le Président Suec. pag. 712.*

(*) Plus d'un Ecrivain taxe l'excès qu'à fait le Maréchal *Baner* dans le vin. (1). Mais

(1) *Le Laboureur l. c. chap. VII. p. 290 & 390. Gal: Gualdei. c. pag. Misson Voy. d'Italie T. I. p. 85*

reconnoître les lieux, se trouvant le premier aux coups & à la tête de ses troupes. Il s'est montré incorruptible à toutes les offres de l'ennemi, même à celles qu'on lui fit à la dernière campagne du Haut-Palatinat, de le faire Prince de l'Empire & Général contre les Turcs avec de grands appointemens, s'il vouloit abandonner ses Confédérés & induire la *Suède* à consentir à une paix particulière. Aussi n'étoit-il point avare... Sa plus grande gloire est, qu'après la défaite de *Nortlingen* & la paix de *Prague*, lorsque les Protestans avoient quitté ou été sur le point de quitter l'Alliance des *Subdois*, il a maintenu le Parti avec de petites forces, que son adresse fit croître de jour en jour, & à s'en diminuer celles de l'ennemi, remettant en équilibre la puissance des uns & des autres. Sa première Epouse fut une *Pful*, la seconde une Comtesse de *Nassau*, & la troisième une Princesse de *Baden* (*).

L'an
1640.

Quant à la nouvelle, dont *Christine* fait mention dans sa lettre, que le *Roi de Danemarck* enverroit un vaisseau pour transporter la Reine-Mère hors de *Suède*, l'événement la vérifia peu de tems après; car elle s'éclipça le 29. Juillet l'an 1640. Voici comment cette affaire se passa (a). La Reine Douairière Mère de *Christine* faisoit son séjour ordinaire au Château de *Gripsholm*, situé dans la Province de *Sudermanie*, où étoit son Douaire. Aiant pris la résolution de quitter la *Suède* à la fourdine, elle avoit entretenu préalablement une correspondance secrète en *Danemarck* sur les moïens de s'évader. En étant d'accord avec ceux qui étoient du secret, elle se tint quelque-tems de fuite avec quelques unes de ses Dames d'atour dans un appartement, d'où l'on pouvoit descendre dans le Jardin du château. Tout cela fut coloré du prétexte, qu'elle vouloit passer quelques jours en jeûne. Elle allégua la même raison à la Reine *Christine* sa fille, quand

L'Évasion
de la Reine-
Mère hors de
Suède par les
intrigues du
Danemarck.

(a) *Palmsköld Extraits des Régltres du de Suède pag. 373. Pufend. de Reb. Brand. Sénat de la dite année pag. 735. & la lettre Libr. I. §. 34. 36 & 37. Theatr. Europ. de la régence de Suède au Chapitre d'Upsal Tom. IV. p. 167. & Cur. Bucher und staats du 10. Août en 1640. item Pufend. de R. Cab. I. c. §. 4. pag. 53. S. libr. XI §. 2. Libr. XIV. §. 48. son Hist.*

il pouvoit le supporter. Ainsi l'Autour des remarques historiques sur les Médailles, n'avoit pas besoin de tant relever à son égard un vice, qui étoit alors en vogue par toute l'Allemagne. Mr. *Koebler* (1) rapporte la belle Médaille qui fut faite sur *Baner* avec l'inscription :

Ensem proque Deo Dexterâ fertque Sueco.

(*) Sur son mariage avec cette Princesse, il y a cette particularité, que Mr. *Salvius* manda à *Gyldenkle* le 27 Juin 1640. (2). Savoir, „ que Mr. le Maréchal *Baner* aiant eu „ avis à *Aroltzen*, pendant que le Ministre donnoit la bénédiction nuptiale à lui & à „ la Princesse de *Baden*, que l'ennemi étoit en marche; il avoit quitté la compagnie „ sans autre cérémonie & sans passer la nuit avec son Epouse, & qu'après avoir fait „ mettre le feu à *Fritzlar*, comme l'ennemi l'avoit fait à quelques villages dans le País „ de *Hesse*, il avoit passé le pont de *Cassel* en deça du *Wejer*, „ allant à sa rencontre pour lui disputer le passage; & cela fait il retourna auprès de son Epouse.

(1) l. c. T. IV. pag. 145.

(2) V. Les Extraits de *Palmsköld*.

L'an
1640.

quand elle quitta *Stockholm* si promptement, aiant appris l'arrivée du Pilote Danois sur les côtés de *Nicoping*. Ses Dames étant déjà accoutumées à de pareilles absences, dans ses tems de jeûnes, n'y prénoient plus garde de si près. En attendant, aiant fait tenir tout prêt pour son départ, & éloigné d'auprès d'elle son Maréchal *Iwar Nilsson*, elle fit dire qu'elle vouloit redoubler ses jeûnes six jours de suite & ne retint auprès d'elle que la Demoiselle de *Bulau* (a). Mais la nuit du lendemain elle se coula tout doucement dans le jardin, d'où elle se fit transporter par eau à l'autre bord du lac, & se mit là dans le carosse qui l'attendoit, & fit diligence avec des chevaux de relais que son Gentilhomme *Penzler* avoit fait poster sur la route de *Nicoping*. Là elle s'embarqua sur un Esquif Danois qui la transporta à l'Isle de *Gottland*, où se trouvèrent deux vaisseaux de guerre de *Danemarck*, commandés par l'Amiral *Eric Otteson*. Elle monta sur l'un d'eux & fut ainsi conduite en *Danemarck*.

Nous avons remarqué ci-dessus à quoi *Chanut* & *Pufendorf* (b) ont attribué la fuite de cette Princesse. Mais le P. *Bougeant* (c), prétend, d'après les Dépêches du Comte d'*Avaux*, qu'une passion plus forte en fut le ressort secret. On sera peut être bien aise, dit-il, de voir ce que le dit Comte en écrivit lui-même à la Duchesse de *Savoie*. Le voici: Un Roi & une Reine du Septentrion séparés par un bras de Mer, qui sert de frontière à leurs Roïaumes, ont souhaité se rapprocher davantage. Leur bonne intelligence a commencé par de secretes Ambassades qui ont été commises à la dextérité d'une femme d'esprit, qui en fait assurément plus que tous nous autres Ambassadeurs. Un Gentilhomme qui réside en l'une des deux Cours, a eu aussi quelques part à ce petit Traité, dont l'exécution ne laissa pas de manquer il y a quinze mois par la jalousie de deux Nations. Mais qui peut résister à deux volontés si bien unies & soutenues de la Puissance Souveraine? Un beau matin avant jour, la belle Princesse, suivie seulement d'une Dame & d'un Cavalier, monte à cheval & par des bois & des rochers inconnus se rend au bord de la Mer & passe le détroit dans une méchante Chaloupe plus courageusement que ne fit *Léandre*. Mais au milieu de sa course elle est rencontrée par un Amiral, qui la reçoit à son bord au bruit de toute son Artillerie, faisant ainsi retentir de tous côtés un mistère qu'on avoit jusqu'alors caché avec tant de soin. L'Historien de *Suède* ajoute à ce recit (*) que les vaisseaux de l'Amiral Danois destinés à recevoir la Reine étoient magnifiquement ornés

(a) Mr. *Salvius* dit ci-dessous que c'étoit une Demoiselle de *Kutzau*. (c) I. c. Tom. I, Liv. VII, §. 43. pag. 433 & 434.

(b) Voyez ci-dessus pag. 19. 20. & not.

(*) Le P. *Bougeant* cite à la marge *Pufendorf*: mais il s'en faut beaucoup qu'il rapporte cet événement comme le fait notre Père Jésuite. Au contraire il dit (i) que le Roi

(i) *Hist. de Reb. Brandeb. Liv. I. §. 37. fin.*

nés & chargés de mets les plus exquis. On y avoit fait même monter des Musiciens, afin que rien ne manquât à une fête si galante. Dans cet appareil, continuë le Comte d'Avaux, la Reine, Veuve de *Gustave*, a été conduite dans une Isle de *Danemarck* où *Christian IV.*, qui se peut dire à présent heureusement régnant, est allé la recevoir.

L'an.
1641.

Par ce que nous avons dit, & ce que nous dirons encore de cette évasion de la Reine-Mère, on jugera, que le récit qu'en fait le P. *Bougeant* après le Comte d'Avaux à tout l'air d'un Roman démenti par les bons Historiens de ce tems-là. Cependant cette évasion aiant bientôt éclaté, la Ré-
gence du Roïaume en fut sensiblement touchée: & quoique le Roi de *Danemarck* voulût faire passer tout ce qu'il avoit fait pour une pure civilité, dont il n'avoit pû se dispenser à l'égard d'une Reine qui avoit voulu se retirer dans ses Etats: on ne laissa pas d'en garder quelque ressentiment, qui éclata après, dans une guerre ouverte. On laissa aussi venir les affaires à cette extrémité avec le *Danemarck* pour se défaire d'un médiateur incommode aux Traités de la paix générale en *Allemagne* (a), & déclara la Reine-Mère déchuë de la jouissance de son douaire (*). Les Etats, s'étant assemblés, résolurent de laisser cette affaire à la discussion ultérieure du Sénat, de forte pourtant, qu'on auroit égard à la Reine *Christine* sa Fille, & à l'honneur & à la sûreté du Roïaume. (b) L'année d'après 1641 on convint avec le Ministre de *Brandebourg* (c) que comme la Reine-Mère, séjourant alors en *Danemarck*, ne vouloit pas retourner en *Suède* & que le Sénat ne trouvoit pas convenable de l'en supplier; elle devoit se rendre dans les Etats de *Brandebourg* & y demeurer, jusques à ce que la Reine sa Fille eût pris elle-même les rênes du Gouvernement: qu'en attendant elle jouiroit de la pension de trente-mille écus par an, sans compter l'argenterie & les meubles qui lui feroient fournis à part. Mr. *Chanut* ajoute à ce sujet: (d) qu'elle vivoit d'une façon assez incommode au lieu de sa retraite, & qu'elle n'osa jamais passer en *Pomeranie*, tandis que les régens con-

Guerre entre la Suède & le Danemarck à cause de cette évasion qu'il avoit concertée.

(a) Pufend. de R. S. Libr. XV. §. 80-82.

(c) Pufend. de Reb. Brand. Lib. I. §. 36.

(b) Jægeri Hist. Eccles. & Prof. Tom. I. Sect. XVII. p. 632.

(d) Mém. T. I. pag. 285. confr. p. 336.

Roi de *Danemarck* se flatta de faciliter par-là son dessein de faire épouser à son Fils *Friederic* la Reine *Christine*. Un autre Auteur (1) prétend que comme le Chancelier *Oxenstierna* s'aperçut que la Reine-Mère faisoit tout ce qu'elle pouvoit, pour que la *Pomeranie* échût à l'Electeur son Frère, & que *Christine* épousât plutôt le fils du Comte de la *Gardie*, que celui du Chancelier; celui-ci porta le Sénat à éloigner la Reine-Mère de *Stockholm* & à la faire passer à *Gripsholm*, d'où elle se retira ensuite hors de *Suède*.

(*) *Adler Salvius* écrit en ce tems-là au Secrétaire *Gyldenlo*: (2) „ Dicitur Regina vidua parare Manifestum contra illustr. Dnos Regentes. Virgo pedisequa Kutzou & unus est Nobilibus à Camera esse in summa disgratia. Ad: Henrico Pens, quod dissuasferis ei discessum à Suecia, dicitur pessima impetrari: qu'il méritoit d'avoir la tête mise aux pieds.

(1) V. Ruders Samlung pag. 627 & 632.

(2) Extraits de *Palmshöld ad h. ann.*

I. an.
1641.

conserverent leur autorité, à cause qu'elle avoit des personnes auprès d'elle, qui étoient bien aises de la tenir éloignée & lui persuadoient, qu'on l'enleveroit pour l'emmener en *Suède*.

Cependant le *Danemarck* ne fut pas quitte à si bon marché de l'affront que les *Suèdois* disoient avoir été fait à la Nation, par l'enlèvement secret de leur Reine Douairière. Ils en exagérèrent beaucoup les circonstances (a) en ce qu'on avoit voulu ajouter le ridicule à l'injure, aiant appelé l'un des deux vaisseaux la *Patience* & l'autre le *Singe*, & conduit la Reine-Mère par la Mer-Baltique, comme en triomphe, & passé douze jours au port de *Lubeck*, où l'on avoit fait un tintamarre épouvantable en tirant le Canon, touchant les timbales & sonnant de la trompette. Qu'après on l'avoit menée à *Coppenhague*, puis à *Friderichsbourg*, *Helsingør* & enfin dans le *Holstein*.

Un Ecrivain Danois (b) tâche d'en disculper sa Cour, disant entre autres choses, que le Roi de *Danemarck* n'avoit pas fait conduire la Reine Douairière de *Suède*, mais lui avoit seulement donné des Vaisseaux pour la transporter de *Scanie*, où elle s'étoit retirée, (*): qu'il ne pouvoit pas s'empêcher de le faire, en étant sollicité par une Reine en détresse, qui avoit dit dans sa lettre à Mr. *Wiebe* Résident de *Danemarck* à la Cour de *Suède*, qu'elle, qui avoit été peu auparavant la défense & le refuge de tout le monde, se trouvoit réduite à vivre de la grace d'autrui....

Mais si l'on considère toute la trame de cette affaire selon les circonstances bien vérifiées & rapportés ci-dessus: on s'apercevra sans peine que tout ce que Mr. de *Holberg* dit ne porte pas coup: non plus que la lettre (c) qu'on obligea la Reine-Mère d'écrire deux ans après de *Coppenhague*, pour en disculper tant le Roi de *Danemarck* & le Comte *Woldemar* envoyé exprès pour cela en *Suède*, que le dit Résident *Wiebe*, comme s'il n'avoit eu aucune part à cette évasion: mais que la Reine s'y fût portée d'elle-même par de grandes raisons, & en conséquence du serment qu'elle avoit fait de se retirer de *Suède*, donnant le démenti à tout ce que *George Guillaume Pogrel*, Gentilhomme de sa Cour, pouvoit avoir dit au contraire, dans la confession qu'il avoit donné par écrit à la Reine sa fille & à la Régence du Rôyaume.....

Encore une fois, qui ne voit que tout cela n'est dit que pour colorer une mauvaise cause, en voulant répondre au Manifeste de la guerre que la *Suède*

(a) *Palmsköld Maximes Pol. T. I. p. 463. Sc.*

(b) *Mr. le Baron Holberg hist. de Dann. T. II. p. 823.*

(c) *Elle est en Allemand du 3. Juin 1643 & tirée de la Bibliothèque du Comte Oxenstierna.*

(*) La *Scanie*, appartenoit alors au *Danemarck*. Cette province, la plus méridionale de *Suède*, est à près de soixante lieues d'Allemagne de l'endroit d'où la Reine Douairière s'évada. C'est donc une bévue bien grande & bien visible que de dire, qu'elle s'y étoit retirée & qu'on l'avoit transportée de là en *Danemarck*.

Suède déclara au Dannemarck l'an 1643, lequel porte à l'Article, (a) où il est parlé de cet événement, que la Suède le regarde comme un affront fait à la Mémoire de *Gustave le Grand*, & comme contraire au respect dû à la Reine sa Fille, à l'illustre Corps du Sénat du Roïaume & à toute la Maison de *Brandebourg*.

L'ann.
1642.

Cette guerre entreprise au milieu de celle d'Allemagne, lorsque le Roi de Danemarck s'y attendoit le moins, lui fut assez fatale. Les Suédois soutinrent l'une & l'autre avec autant de bravoure que de bonheur (b). Mais comme ils vouloient se débarasser de celle de Danemarck le plutôt possible, on entama les négociations de paix l'année suivante. Le Chancelier *Oxenstierna* se rendit en personne sur le lieu du Congrès à *Broemsjöbro*, situé alors sur les confins de *Smalandie*, entre la Suède & le Danemarck. Il rendit compte à la Reine du progrès des négociations: Elle lui répondit la-dessus en particulier. Voici trois lettres remarquables, qu'elle lui écrivit à ce sujet.

Négociation
de la Paix entre
la Suède
& le Danemarck.

Högtärade Herr Riks Cantzler.
Uti mit sista bres gaf jag fuller mina tankar öfwer freds tractaten någorlunda tillkänna; och är mig kärt at jag ser mig wara i samma mening som j, i det at iag af Eder procedure nog samt kan dömma at min wilje i alt af Eder är fattad. Hwad diffiulteter der bos wilia falla, kan iag wäl besinna, hälst nu medan de Danske sig in fundamentalibus så wiåt accommoderat baswa, så at der det nu på Cautionen stannar, så skal man många Calumnier wara underkastad både af fiender så wäl som af wänner, och lär fördenskul god råd wara dyr, det gå buru det will, så måste Cautionen blifwa real, ty eliest är kriget fåfangt begynt, Och är Ofs ett uppenbart krig
hå-

Monsieur & bien-honoré Chancelier du Roïaume. Dans ma précédente j'ai fait connoître en partie mes pensées sur le Traité de Paix, & je suis bien aise d'y avoir rencontré votre sentiment, puisque je puis assez juger par votre procedée, que vous avez en tout compris ma volonté. Je m'apperçois bien des difficultés qui en seront inséparables, surtout à présent que les Danois se sont presque accommodés, quant au fond de l'affaire: desorte, que cela ne tient plus qu'à en être bien sur. A cet égard on sera sujet à plusieurs calomnies, tant de la part des ennemis que de celle des amis, & le meilleur expédient là-dessus sera difficile à trouver. Quoiqu'il en puisse être, l'assurance & la caution doivent être réelles, car sans cela la guerre seroit commencée inutilement, & une guerre ouverte nous seroit plus supportable qu'une paix mal-assurée. Le tems est venu, qu'avec

(a) V. Theatr. Europ. ad ann. 1644. p. 209 & 234. Sc. Vitt. Siri Mercur. T. I. p. 174. Sc. Pufend. de R. S. Libr. XIV. §. 48. Sc. & son hist. de Suède T. II. pag. 370. Sc. & Boecleri hist. Belli Sueco-Danici pag. 54. Sc.

(b) V. la-dessus Pufend. de R. S. Libr.

XV. §. 80-82. Sc. & son Hist. de Suède l. 1. p. 371. item Meiern Aÿa P. W. Tom. IV. pag. 51. 85. 183. 633. Sc. & Boecleri hist. Belli Sueco-Danici p. 358. Sc. qui sert de Commentaire sur les lettres suivantes de Christine.

L'an:
1645.

lidligare än en osäker fred, det är kommit til den tid, at genom Guds milda bistånd detta alt pro aris & focis drifwas måtte; hälst medan så stora avantager ofs wissas, så at oansedt difficulteterne äro store, dock likwäl man det bästa kan hoppas, och kan til äfwen tyrs bända, at der man denna occasionen släpper utur bänderna, at Efterkommanden i framtiden bade orsak at beklaga deras Antecessorers negligence; bäller alltså för bäst, at man förläter sig på Gud, och sin rättwisa sak, altid besallandes bonom utgången, och den af hans milda band förwäntar, och att man må så dirigera wäsendet, at ingen, hwarken i de tider som nu äre, eller i de som tilkommande warda, med skiäl skola kunna wåra actioner blamera, och är det fuller wist at omöyeligit faller at obtinera det som föreslagit är, men dochlikwäl skal neppeligen wår säkerhet kunna stabilieras på något annat; är fördenskull af nöden at tractaten traineras på det emellertid man måtte kunna disputerat Cautionen af possessorio och alltså lätteligare nå desseimen. Detta är så hwad iag denne gång baswer at skrifwa medan en liten opassligbet mig incommoderar, och wil härmed baswa Eder den högste recommenderad, med försäkring at iag är och förblifwer

Stockholm den 12.
April 1645.Eder altid wäl-
benägen
ChristinaStockholm ce 12.
Avril 1645.

CHRISTINE

Mott-

qu'avec l'assistance de Dieu, l'affaire doit-être poussée à bout, surtout comme on voit en perspective de si grands avantages, qui nous en reviendront: & quoique les difficultés n'en soient pas moindres, on en peut pourtant concevoir la meilleure espérance du monde. Autrement il pourra arriver, que si on laisse échapper cette occasion, on fournira à la postérité des raisons de se plaindre de la nonchalance de ses Prédecesseurs. Le mieux sera donc de se confier en la justice de sa cause & en la Providence, en lui remettant les événemens, que l'on attendra de sa bonté divine: & de diriger les affaires de sorte, que personne ni dans le tems que nous vivons, ni dans le tems à venir, ne puisse blâmer nos actions. On a raison de croire qu'on n'obtiendra pas tout ce qui a été proposé: mais notre sûreté sera difficilement établie d'une autre manière. Il conviendra donc de ne pas trop hâter le Traité, afin que nous puissions, en attendant, disputer la garantie du possessoire, & en venir à bout par-là avec plus de facilité. C'est ce que j'ai à vous en écrire pour cette fois, étant incommodée par un petit accident. Je vous recommande au Dieu Tout-puissant, Vous assurant que je suis toujours

Votre bien affectionnée

Högtärade Herr Riks Cantz-
ler. Utaf Eder skrifwelser
baswer iag nogsamit förnummit,
buru wida det med freds tracta-
ten war kommit, så wäl som Mr.
de la Tuillerys discourser med
Eder om cautionen. Nu seder-
mera baswa de Danske skridit sa-
ken närmare med Halmstads til-
bud: men förnimmer dock med
senaste post, dem intet wilia gripa
sig närmare an. Medan J noch
uti ett af Eder skrifwelser mena
at enteligen stadna på Halland och
Blekinge, skulle fuller wara det
säkastre, och måste med Eder
bekänna, at med mindre man blif-
wer realiffime försäkrad, wore
icke ens til täncka på frid: men
orsaken som mig baswer bewekt
at gifwa Eder gradus at stiga så
widt neder, som uti resolutionen
gifne, äre ibland alla andre, icke
den ringaste, at jag wäl märker
mästedelen af wåre Riksfens Råd
waras fast uti en annan mening än
både j och jag i det fallet wara
kunna. Fructar ock före, at
där det komme til jlbefningen,
skulle somliga gärna, at bielpa
kriget af, utan caution wara at
contentera. Jag will ingen be-
skylla, men dock tror iag wist, at
tidernes astopp skal göra minord
sanna, och warder iag i detta
Ständernes utskott fuller kanske
mera förnimmandes. J kunnen wäl
beskna buru swårt skal mig falla
at stränga på den saken, som iag
wet at somlige wäl funno rådeli-
Tome I. git

Monsieur très-honoré Chancelier
du Roïaume. J'ai suffisamment com-
pris par vos lettres, à quel point le
Traité de paix est avancé, comme
aussi les discours que Mr. de la
Tuillerie a eus avec vous, touchant la
garantie. Les Danois se sont appro-
chés depuis, en faisant l'offre de
Holmstat: quoique la poste dernière
nous marque qu'ils ne veulent pas
aller plus loin. Je serois de votre
sentiment, comme étant le plus sûr,
de se fixer à la *Hallande & Bleckin-
gue*, & j'avouë avec vous, qu'à moins
qu'on n'eût une sûreté réelle; il ne
faudroit pas penser à la paix; mais
entr'autres raisons, qui m'ont portée
à vous donner des degrés pour descen-
dre jusqu'au point qui vous est mar-
qué dans la résolution, celle-ci n'est
pas la moindre, savoir, que je m'ap-
perçois que la plûpart de nos Sénat-
eurs du Roïaume sont d'un senti-
ment tout autre que vous & moi le
pourrons être, en ce cas-là. Je crains
même, que si l'affaire venoit au point
de la décision, il n'y en eût quelques-
uns, qui, pour mettre fin à la guer-
re, se contenteroient d'y donner les
mains, laissant-là la garantie. Je n'ac-
cuse personne, mais je crois sûre-
ment, que le tems vérifiera ce que
je dis, & j'en apprendrai, peut-être,
encore plus, dans le Comité présent
des Etats. Vous comprendrez bien
qu'il me sera difficile d'insister trop
sur ce point-là, puisque je fais que
quelques-uns trouveront à propos de
se relacher de cette affaire: laquel-
le peut-être sera aussi désapprouvée
de ceux-mêmes, qui, en cas de quel-
que incident fâcheux, devroient sou-
tenir les avis concertés avec leur con-
sentement. Car, si cela ne réussit
pas bien, on dira que ce jeu n'a été
commencé que par quelques têtes in-
quiet-

L'an.
1645.

L'an
1645.

git at remittera ; bälst medan det skulle blifwa improberat til äfwentyrs af dem, som där något påkomme, billigt borde förswara de consilia som med deras consens woro tagne ; ty det skulle sedan betas, där det annars än wäl afginge, sådant spel allenast wara begynt af några orolige buswud, och genom min och andra fleras ambition wara continuerat. Sedan skulle min oskyldiga ungdom wara den calumnie underkastad, at den icke bade warit capabel til helsosamma råd utan transporterad af libidine dominandi, hafwa sådane fauter begångit ; ty iag kan wäl se min sort wara sådan, at om något wälbetänkt och flitigt görs af mig, så hafwa andra där äran af, men där något försummas som borde tagas i akt af androm, måste skulden wara min. Dock iag will til Gud hoppas, at det skal alt gå wäl af. Täktes bans gudommeliga wilia at gifwa vår flotta wind, hoppades iag at drifwa werket så widt, at man til äfwentyrs kunde hafwa hopp, något mera at

quiettes, & qu'il a continué par mon ambition, & celle de quelques autres. De plus, ma jeunesse innocente seroit sujette à cette calomnie, qu'elle n'a pas été capable de prendre des conseils salutaires, mais que transportée du desir de dominer, elle a commis de pareilles fautes: car je prévois que mon sort sera tel, que si je fais quelque chose avec soin & après y avoir pensé mûrement, d'autres en auront l'honneur: mais si quelque chose se néglige, à quoi d'autres auroient dû penser, la faute en rejaillira sur moi. Toutefois j'ai la confiance en Dieu que tout ira bien; s'il plait à sa bonté divine de donner vent en poupe à notre flotte, (*) j'espère de pousser l'affaire au point d'obtenir quelque chose de plus. Je plains la perte d'un tems si précieux, qui s'écoule infructueusement: mais on n'est pas en état de l'arrêter. Il faut abandonner le tout au Bon Dieu, dans l'espérance, que sa Toute-puissance, qui jusqu'ici a conduit si merveilleusement cet ouvrage, l'amènera aussi en son tems à une fin desirable. Sur quoi je dois vous dire, que quand j'examine bien votre avis, je ne saurois que l'ap-

prouver



(*) C'est sans doute celle de trente vaisseaux de moyenne grandeur que *Louis de Geer* avoit obtenue de quelques particuliers en *Hollande*: à cause que les *Etats-Généraux* n'en vouloient point envoier, quoique les *Suëdois* les en eussent requis en conséquence du *Traité d'alliance* qu'ils avoient fait avec eux. Mais les *Etats-Généraux* n'avoient point eü égard à cette réquisition, sous prétexte, qu'on avoit entrepris cette guerre, sans leur communication. Mais dans le fond la vérité est, comme le dit *Pufendorf*, (1) qu'ils cherchoient à pêcher en eau trouble & à tenir la balance entre les deux partis sous ombre de médiation.

(1) Dans son *Histoire de Suède* ad h. ann.

obtincra Jag beklagar högt den edle tiden, som så onyttigt löper sin kos, men det står en intet til ändra, utan måste befallat Gud, med bopp at hans gudommelige almakt, som härtills få underliga baswer fördt werket, warder det ock i sinom tjd förändes til en önskelig atgång. Och will här med låta Eder förnimma, at när iag rätt confidererar Edert consilium, måste iag det belt approbera och baswa Eder saken recomen derad, på det j mågen giöra conditiones de bästa och säkraste Eder möjligit är. Eder flit, trobet och förstånd är mig nogsamnt bekänd, där är iag aldeles utan sorg at af Eder något skal försummas. Recommenderar alt så denna tractats utgång i Guds och Edre händer; beder allenast at i icke wiljen tröttas wid detta beswärliga arbete, utan altid vara försäkrad at iag intet bögre åstundar, än at med tacksambet förskyllat mot Eder och Edre bustru och Barn; på det at iag må i werket bewisa mig altid wara och förblifwa in til min död

Eder

wälbenägen

Christina:

Stockholm den 20.
Junii 1645.

Hogtärade Herr Riks Cantzler..... Därtill med at iag dageligen finner så stora difficulteter i fortsättiande af kriget, så at det will falla swårt med så ringa medel ett så stort wesende at

prouver entièrement; Vous recommandant au reste toute l'affaire, afin que vous fassiez les conditions les meilleures & les plus sûres qu'il sera possible. Votre capacité, votre génie & votre dextérité me sont assez connus: De ce côté-là je suis sans appréhension que vous négligiez rien, & c'est pourquoi je remets l'issuë de ce Traité entre les mains du bon Dieu & les Vôtres. Je vous prie seulement de ne pas vous lasser de ce pénible travail, & d'être toujours assuré, que je ne souhaite rien tant que de Vous en marquer & à Votre femme & à Vos Enfants ma gratitude, afin de prouver par l'effet que je suis & ferai jusqu'à la mort

Votre

bien affectonnée

Stockholm ce 20
Juin 1645.

CHRISTINE

Monfieur le Chancelier..... Je trouve outre cela tant de difficultés à continuer cette guerre, que je crois qu'on aura bien de la peine à conduire un si grand ouvrage avec des moiens si petits: de forte que ce fera donner beaucoup au hazard que de

I 2

re-

L'an.
1645.

L'an.
1645.

at continuera , bwilket icke utan bazard at taga de conditiones som nu biudas , skal afgå: där bos med måste ock befinnas , buru swårt det will falla at supportera den calumnien som ofs på kommande warder både hos de swenska sielfwa , så wälsom hos fremmande , bwilka alla där freden gingei sär , skulle imputera skulden til allas vår outsläckeliga ambition , den där sig på sielfwa orättwisan funderade , ock ingen annan finem bade , än en begärlighet ad dominera. Och såsom iag icke håller mig rätt försäkrad om Holländarens cooperation , alt så fruktat iag , at där desse föreslagne conditiones icke blefwe accepterade , skulle de söka at blifwa arbitri belli & pacis ; så at deras jalousie kanske , något oförmodeligit hos dem causera kunde : oansedt iag förtiger bwad af Polacken practicerat kan. Sedan det sista och förnämsta år , at contentera sin egen conscientie , så at man må kunna för Gud och alla werlden betyga at man sig til alla skälige fredsmedel accommoderat hafwer Upsala den 24 Junii 1645.

*Ener wälbenägen
Christina*

refuser les conditions qui nous sont offertes. Outre cela il faut aussi considérer, qu'il seroit bien difficile de supporter les calomnies qui se répandront tant chez les *Suédois* que chez les *Etrangers*, qui tous, au cas que la paix se rompit, en attribueront la cause à une ambition démesurée de notre part, qui ne se fendoit que sur l'injustice même, & n'avoit pour but que de dominer. Et comme je ne m'affure pas tout à fait de la coopération des *Hollandois*; je crains, que si les conditions proposées ne sont pas acceptées, ils ne tâchent de devenir les arbitres de la guerre & de la paix: de sorte, que leur jalousie les fera, peut-être, entreprendre quelque chose d'imprévu: (*) sans parler de ce que les *Polonois* pourroient faire. Enfin la dernière & la principale considération est, qu'il faut satisfaire à sa conscience, & faire paroître devant Dieu & devant tout le monde, qu'on s'est prêté à tous les moïens raisonnables pour obtenir la paix..... à Upsal ce 24. Juin 1645.

Votre bien affectionnée

CHRISTINE

Ces

(*) On auroit bien pu encore stipuler davantage pour la Couronne de *Suède*, dit *Puffendorf*. (1) si on avoit osé se fier aux *Hollandois*, qui avoient envoyé une Flotte de quarante huit vaisseaux dans le détroit du *Sond*, sans déclarer précisément quel étoit leur dessein: de sorte qu'on ne savoit alors comment on en étoit avec eux.

(1) l. c. ad ann. 1645.

Ces Lettres de *Christine*, qui n'avoit pas encore dix neuf ans, peuvent servir de preuve de sa capacité, & d'exemple de sa manière de donner des ordres & des instructions à ses Ministres, qui se trouvoient dans la perplexité des Traités & des Négociations épineuses. Ce n'est pas qu'il manquât au Chancelier *Oxenstierna* aucune des qualités nécessaires à un grand Négociateur: Lui, qui depuis plus de vingt ans manioit les affaires les plus délicates d'une grande partie de l'*Europe*, & dirigeoit actuellement encore celles de l'*Empire*, où il avoit tant d'intérêts différens à ménager. Bien loin de-là, la Négociation de *Broemsebro*, quoique d'une grande importance pour la *Suède*, en particulier, ne l'embarassoit pas tant, qu'il ne pût suffire à mille autres incidens, où l'on avoit besoin de l'entendre & de se régler sur ses avis. Ceux qui ont eu occasion de lire les Régîtres & autres Actes de ce Traité de *Broemsebro*, qui se trouvent dans les Archives de *Suède*, & font un gros Volume, écrit, la plus grande partie, de la propre main de ce grand Chancelier, conviendront facilement, que c'est un chef d'oeuvre en son genre, qui ne cède en rien à aucun des ouvrages imprimés de cette espèce, comme les Lettres & Négociations du Cardinal d'*Offat*, du Cardinal *Perron*, du Président *Jannin*, de l'Ambassadeur *Walsingham*, du Comte d'*Avaux* & d'autres semblables. Il dirigea aussi ce Traité de Paix d'une manière si avantageuse, & en même tems, si conforme aux idées de *Christine*, que toute la gloire en revint à la Reine, l'avantage à la *Suède*, & le mérite à lui-même, malgré la grande jalousie que la *France* & d'autres Puissances en conçurent contre lui (*).

Pour marque de la satisfaction entière que *Christine* eut de ses grands services, elle l'honora de la dignité de Comte & lui donna une Terre considérable qu'elle érigea en Comté, & solennisa cet Acte de déclaration par une belle Harangue en *Suedois*, qu'elle fit en plein Sénat le 27. Novembre 1645. à laquelle le Chancelier fit une réponse fort-humble & fort-élo.

L'an.
1645.
Grande capacité de *Christine* dans les affaires de Cabinet.
Le Chancelier *Oxenstierna* consommé dans le Ministère.

Christine l'honore de la dignité de Comte.

(*) Voici par quels reproches Mr. de *Vauciennes* débute dans ses Mémoires tirés des dépêches de *Chanut*: (1) „ Pendant que tous les Princes de l'*Europe* étoient assemblés à „ *Munster*, pour rendre la paix à l'*Allemagne* & terminer une guerre qui l'avoit désolée depuis trente ans, la *Suède*, enflée par les victoires & les heureux succès qu'elle avoit eus, „ s'imagina que tout lui étoit permis, & que les moindres soupçons que lui donnoient „ ses voisins, suffisoient pour les traiter d'ennemis. Sur ce fondement elle fit entrer à „ l'improviste une Armée dans le *Danemarck*, & comme elle surprit ces Provinces, „ qui n'y songeoient pas, elle y jetta l'épouvante, & y fit en peu de tems de grands progrès... „ La *France* courût aussitôt à cet embrasement pour l'éteindre, le *Danemarck* écouta „ volontiers les propositions de paix, & la *Suède* se voyant blâmée de son mauvais „ procédé par ses alliés, retira ses troupes & donna les mains à un accommodement, „ &c:” Voilà les sentimens du plus intime ami de la *Suède*, comme la *France* le vouloit paroître, & qui elle-même avoit porté la *Suède* à attaquer le *Danemarck* en vertu du Traité conclu alors à la *Haye* entre les Plénipotentiaires de *Suède* & de *France*, & les Députés des *Etats Généraux*. (2). Mais que diront ses voisins & ses alliés, des guerres que la *France* a entreprises depuis ce tems-là ?

(1) Tom. I. pag. I. Scé.

(2) V. Les Négociat. Secrètes T. I. pag. 490.

L'an.
1645.

éloquente, pour lui témoigner, combien il étoit sensible à la grâce qu'elle venoit de lui faire. La première pièce étant de la composition de *Christine* même, on ne fera pas fâché qu'on lui donne place ici avec la traduction.

*Wälborne Herr Cancellor. Ebu-
ru wäl många orsaker kun-
na baswa bewekt wåre förfäder
och framfarne Sweriges Rikes
konungar at inrätta det Gref-
welige ståndet; så kan det wara
buru det will: intet twiswel är,
at de ju baswa dermed welat lüta
se, sig icke wara insensibles att si-
gnalera sine trogne Tienare, och
dem sådane præmia virtutis nå-
deligen meddelat. Ty oansedt och
andre äretitlar baswa haft sit
estime; så är likwäl intet twis-
wel, at denne baswer synnerli-
gen warit öfwer andre wårde-
rad. Och efter nu gifs mig, ge-
nom Guds nåde, tillfälle, at be-
nesicera dem, som, baswa gjort
mig goda och anseelige tienster;
så kan iag utan någons præjudi-
ce med skiäl säja, det J baswen
så employerat de 34. år, om iag
rätt efter täncker, som i baswen
tient, både min S. farfader, som
och sedan min S. kiäre fader dödde,
och således comporterat eder uti
Ambassader, Commissioner och
ombetrodde gouvornementer, at
i wisseligen baswen tedt Eder en
stor minister, hos en stor konung.
Det, borde fuller intet mig kalla
honom så, men det är likwäl werl-
den kunnigt, at han först baswer
frälst oss utur den wilitet wi til
förene säto uti, och fördenskuld
bil-*

Noble Seigneur Chancelier, Quels qu'aient été les motifs qui ont porté nos ancêtres, & les Rois de *Suede* nos Prédécesseurs, à instituer l'ordre des Comtes dans ce Roïaume, on ne sauroit douter qu'ils n'aient voulu par-là faire connoître, qu'ils n'étoient pas insensibles au plaisir de distinguer leurs fidèles seruiteurs, en leur conférant gracieusement de semblables recompenses qui sont dûës à la vertu. Car quoique les autres titres d'honneur aient leur prix, on ne peut cependant révoquer en doute, que celui-ci ne l'emporte sur eux. Etant donc, par la grace de Dieu, en état d'en honorer ceux qui m'ont rendu de bons & importants services; je puis dire avec raison & sans faire tort à qui que ce loit, que durant les trente quatre années, (si je m'en souviens bien,) que vous avez été au service de mon Grand-Père & de mon Père de bien heureuse mémoire, de même qu'au mien, après leur mort, dans les Ambassades, les Commissions, & les Gouvornemens, qui vous ont été confiés, Vous vous êtes conduit de manière, à vous faire certainement reconnoître pour le grand Ministre d'un grand Roi. Il ne me sied peut-être pas bien de nommer ainsi feu mon Père. Mais tout le monde fait, qu'il a rendu le nom des *Suedois* plus illustre qu'il n'avoit jamais été, & qu'à cet égard, il mérite bien que nous lui donnions le titre de *Grand*. Je ne veux pas entrer

dans

billigt, af oss stor estimeras. Jag vill ~~no~~ intet öprepa alla particulariteter, efter såsom det skulle ladera Eder modestie. Det är nog, at jären försäkrade, Gud ser edre aktioner, edert samwete kan sig tryggia der wid, och en stor konung baswer det låtit sig behaga, hwilken, ibland annat, och deraf baswer warit lyckosam, at han baswer af Gud warit beneficerat med en stor Ministre öfwer hwilken han baswer bast är an at commendera. Så är icke eller det ringa at skatta; at eburuwäl i baswen warit socius consiliorum, och altjd coopererat at conducera affairerne til gode och önskelige utslag; så baswen i likwäl welat respectera eder komung som eder Herre; konom med trohet, flit, dexteritet, och skyldig borsambet wäl gådt tilbanda. Sedan när Gud tacktes min s. Herr fader bådankalla, och mig bär qwarlämna ett omyndigt Barn, så baswe i troligen tient fädernes Landet, och med edre med-Colleger så anrättat min ungdoms år, at iag nu wäl är kommen til den ålder, och uti min anträdde Regering sunnit alle saker uti sådant önskeligit tilstånd, at wi alle deraf nu kunne taga icke ringa contentement. Det kunde en annan til öfwentyr icke baswa wetat undraga, och sättia modum ambitioni: Men i baswe af sådane vaniteter intet låtit eder transporterat, utan altid betänkt den

dans le détail des particularités qui vous regardent, craignant de blesser Votre modestie. Il suffit que vous soiez persuadé que Dieu regarde vos actions: que votre conscience se repose là-dessus, & que vous avez eu l'approbation d'un grand Roi, qui a été heurenx d'avoir rencontré en vous un grand Ministre, sur qui il a eu l'honneur de commander. Ce qui n'est pas moins estimable en vous, c'est, qu'en l'assistant de vos Conseils, & en travaillant toujours avec lui à conduire les affaires à une conclusion bonne & desirable; Vous avez néanmoins su respecter votre Roi, comme Votre Maître, & vous lui avez donné en tout & par tout des preuves de votre fidélité, de votre activité, & de votre dextérité, de même que de l'obéissance que vous lui deviez.

Après qu'il est plu au Tout-puisant d'appeller de ce monde à lui le Seigneur mon Père, & de me laisser orpheline en bas âge, vous avez fidèlement servi la Patrie, & avec vos Collègues vous avez pris soin de me faire bien employer les années de ma jeunesse, & fait en sorte, qu'ayant atteint l'âge où je suis, j'ai trouvé à mon entrée dans la régence, toutes choses dans l'état où on les pouvoit souhaïter, & dans un si bon ordre, que nous tous ne pouvons qu'en être très-contens. Un autre que vous, n'auroit peut-être pas été capable de se modérer &

L'an.
1645.

den respect som i Gud och mig, eder laglige öfwerbet, baswen warit skyldig. Tittermera oansjett den tiden är kort, som iag baswer sutet wid Regementet; så baswer iag likwäl öfwerflödigt förnummit eder vigilantz, dexteritet, förstånd och böge qualiteter, icke baswa warit utan effect. Det är allom kunnigt, at det Danske kriget, förmedelst wapnens fortsättjande, och edert försicktige conduite i synnerhet wid fredstractatens utförande, baswer nådt det önskeliga utslaget, som wi nu kunna ofs bögeligen bugna öfwer. Detta som här allenast i summe-wis är mentionerat, så at alle wäl kunna märckia wara mycket forbigått, är således korteligen allenast attingerat, at i må försäkra Eder det jag edre meriter erkänner. Ty såsom i baswen sielf skattat eder skyldighet, troligen och wäl tiena; så baswer ock iag hållit mig obligerad, edert arbete, flit och dexteritet behörigen at ibugkomma. Jag will förhoppas, at J förbehålle edre Barn icke allenast med exempel, utan ock med förmaningar, at de ingå edre fotspår, göra sig meriterade hos fädernes landet och mig, som Gud och naturen baswer satt til deras rätta öfwerbet, och wänta af mig all gunst och nåde, intet twiflandes derom at iag icke skal deras tienster anse, och dem efter skäl och occasionerne beneficera, förblif

de mettre des bornes à son ambition; mais vous ne vous êtes pas laissé emporter à de pareilles vanités, aiant toujours eu devant les yeux & le respect dû à Dieu & celui que vous me devez comme à Votre légitime Souveraine. Enfin, quoiqu'il n'y ait que peu de tems que je tiens en main le timon du gouvernement, combien n'ai je pas eu de preuves des bons effets de votre vigilance, de votre capacité, de votre génie, & de vos éminentes qualités? Chacun fait, que si la guerre avec le Danemarck au eu une fin si heureuse & dont nous pouvons tous nous réjouir, c'est par les armes & par Votre sage conduite, particulièrement dans la Négociation de la Paix. Je ne touche que légèrement tous ces points, & de manière que tout le monde remarquera que j'en passe sous silence un grand nombre d'autres. Vous vous tiendrez néanmoins pour assuré, par le peu que je viens de dire, que je connois votre mérite. Et comme vous pensez, qu'il est de votre devoir de me servir bien & fidèlement; je ne me crois pas moins obligée de reconnoître vos travaux, votre assiduité, & votre habileté. Je me flatte que non seulement Vous continuerez de donner un si bon exemple à vos Enfans, mais encore que vous les exhorterez à suivre vos traces & à se faire un mérite envers la Patrie & envers moi, que Dieu & la Nature ont établie leur Souveraine; de servir avec fidélité & de s'attendre par-là à toutes sortes de graces & de faveur, étant assurés, que j'aurai égard à leurs services & que je les recompenserai selon la rai-

son

blifwandes både Eder och dem samteligen, med synnerlig gunst altid bewägen. son & les occasions ; Vous étant & à eux tous toujours très-affectionée.

L'an
1645.

Comme l'illustre *Grotius* revint cette année de son Ambassade de France, & qu'il mourut en chemin peu après, s'en retournant dans sa Patrie ; il ne fera pas hors de propos d'insérer ici quelques circonstances de l'Histoire de ce grand homme, qui ont rapport à celle de *Christine* & du Chancelier *Oxenstierna*.
 Tout le monde fait, que *Hugo Grotius* s'étant sauvé de la prison (*) se retira en France, où le Cardinal-Ministre de *Richelieu* lui fit avoir une pension de mille écus. Mais il en fut privé sans en favoir la raison & obligé de se retirer à *Hambourg*. Par ce trait & autres semblables, on a depuis trouvé, que *Prioleau* (a), dans son Histoire n'a pas tant eu tort de tracer le caractère de cette Eminence en ces termes „ primum Abbas, deinde Episcopus, „ pus, infelix Concionator, Sorbonicis chimæris mentem pastus, politioris, ris literaturæ rudis ” c'est à dire, *Devenu d'abord Abbé, ensuite Evêque & misérable Prédicateur: il fut nourri des chimères de la Sorbonne, & ignorant dans les belles-Lettres.* Et en vérité, on ne peut pas comprendre, que ce Cardinal, qui donna près de quatre-vingt mille livres de pension à des Poètes dont quelques uns étoient très-médiocres, mais assez grands, au jugement de *Richelieu*, pour l'élever sans cesse jusqu'à aux nuës & parler de lui comme d'une Divinité; on ne peut, dis-je, comprendre, que ce Cardinal, après des libéralités si mal entenduës, ait pû avoir assez peu de cœur, pour laisser sortir de France, faute de subsistance, le premier de tous les savans de ce tems-là (b). On en a voulu trouver la cause en ce que le Cardinal n'avoit pû digérer, que Mr. *Grotius* n'eût pas dit un seul mot à sa louange dans la belle Dédicace qu'il venoit de faire à *Louis XIII.* Roi de France, de son excellent Traité du droit de la Guerre & de la Paix. Et il n'en falût pas davantage pour perpetuer sa haine contre lui, que le reproche sanglant que *Grotius* fit à son ami le Président de *Marca*, d'avoir jugé, comme le Cardinal l'avoit voulu, les infortunés de *Cinmars* & de *Thou* (†) auxquels le Car-

De l'illustre *Grotius*, & du peu d'affection du Cardinal de *Richelieu* pour lui, de son Ambassade de *Suede*, de son rap-pel, & de sa mort.
Caractère du Cardinal de *Richelieu*.

(a) *Historia Gallie Libr. I. pag. II.* Auberi Mém. L. c. pag. 341.

(b) Auberi l. c. p. c. Manes Grotii p. 285. &c.

(*) Il n'y a personne qui ne sache, (1) que *Grotius* s'échappa de sa prison par l'artifice de sa femme. Il lui en donne aussi tout l'honneur dans ce beau Poëme qu'il composa sur la route d'*Anvers* à *Paris*: il y dit: *nos multum debere fatemur Conjugio &c* & finit par toucher l'injustice qu'on lui avoit faite, en violant en sa personne les Loix du païs:

Et proculcatus in nostro corpore leges &c. (2).

(†) Outre la haine que la société des *Jésuites* portoit au Père de Mr. de *Thou*, à cause

(1) V. La Préface des œuvres de *Grotius*, item Manes Grotii passim & *Præfas. Obrechtii ad Grotii Jus Belli & Pacis. pag. 4. &c.*

(2) V. Auberi du *Maurier* Mém. de Hollande l'art. de la vie de *Grotius* pag. 339.

L'an.
1645.

Cardinal fit trancher la tête (*).

Oxenstierna
chagriné Ri-
chelieu par le
moien de
Grotius.

Cependant *Gustave-Adolphe* qui se connoissoit mieux en grands hommes, aiant appris le sort de *Grotius*, fit mander (a) à *Salvius* son Ministre à *Hambourg*, de l'engager au service de *Suède*. Mais le Roi étant mort la-même année, *Oxenstierna* ne chercha pas moins à l'emploier. *Grotius* lui en témoigna sa reconnoissance par deux lettres qui n'ont pas encore été publiées (†). Enfin le Chancelier résolut de l'envoier Ambassadeur à la Cour de *France*, (b) peut-être-même pour faire d'autant plus de chagrin au Cardinal, que celui-ci lors qu'*Oxenstierna* passa par la *France*, ne lui avoit pas fait assez de civilités, n'aiant pas voulu lui donner la main chez lui, ni feindre d'être malade, comme il le fit à la première visite de l'Ambassadeur d'*Angleterre*. *Richelieu* au contraire, piqué au vif, de voir revenir en *France*, revêtu du caractère d'Ambassadeur, un Homme, que, peu d'années auparavant, il n'avoit pas jugé digne d'une chétive pension; fit tout ce qu'il put pour le faire rappeler, en quoi il fut fidèlement secondé par ces-mêmes Compatriotes de *Grotius*, qui l'avoient condamné à une prison perpétuelle. Mais *Oxenstierna* tint bon, & ne changea rien à sa résolution en faveur de notre illustre favant (c). Car comme on avoit fait naître des difficultés sur l'étendue du plein pouvoir de ce Chancelier, en vertu duquel il avoit envoié Mr. *Grotius*, il fit représenter au Cardinal, que le-même pouvoir, qui l'avoit fait considérer aux traités qu'il avoit faits avec la *France*, le devoit faire considérer dans la commission qu'il avoit donnée à Mr. *Grotius*, laquelle on ne pouvoit rejeter, (d) qu'en même-tems on n'annulât tout ce qui

(a) V. *Palmsköld ad ann. 1632. pag. 338. p. 213. Manes Grotii p. 394.*

¶ *Manes Grotii p. 346.*

(b) *Wicquef. Ambass. L. I. Sect. XIX. Bayle Diction. art. Grotius lit. F. Manes p. 349. & Liv. II. Sect. II. p. 15. Vitt. Siri Grotii p. 350. & 351.*

Mém. Rec. T. VIII. p. 236. Wicquef. Mém. (d) Mémoires de Wicquefort p. 213.



cause des vérités qu'il avoit dites d'eux dans son excellente Histoire, on croit, que le passage qui régarde l'Oncle du Cardinal de *Richelieu* (1) contribua beaucoup à la mort du fils: le voici: „ *Instituta & a Guisanis, tanquam Juluis regia studiosis, magis vero, quo privata securitati consulere, nova equitum sclopetariorum custodia, quibus præpositus est Antonius Plessius Richelius, vulgo dictus Monachus, quod eam vitam olim professus fuisset, dein voto ejurato, omni se licentiæ ac libidinis genere contaminasset.*” (2).

(*) Le Cardinal de *Richelieu*, dit le Clerc (T. I. p. 179. & T. II. p. 39) agissant souverainement, ne voulut pas qu'il y eût qui que ce soit qui pût implorer le secours des loix contre ses volontés, & en se moquant des juges, il dit: qu'il falloit avouer, que Dieu accorderoit des lumières aux juges qu'il ne donnoit pas aux autres hommes, puisqu'ils avoient pu trouver dequoi condamner à la mort le Maréchal de *Marillac*.

(†) Ces deux Lettres sont datées de *Hambourg* ¼ Febr. 1633. & ¼ Januarii 1634. *Gerb. Jean Vossius* qui sans doute avoit apris l'intention du Chancelier *Oxenstierna*, lui en écrivit

Voiez les
dans l'ap-
pendice
num VI &
VII.

(1) *Libr. XXIV. pag. 380. item Wicquefort pag. 173. item Mém. pour justifier l'innocence de Hist. des Pr. Unies T. II. P. II. pag. 561. Mc. Franc. Aug. de Thou dans le VII. Tome de*

(2) V. Les œuvres diverses de *Segrais* Tom. I. *Thuanus Historia* pag. 6. &c. & 16. &c.

qui avoit été fait avec lui-même (*). A cette explication le Cardinal fut obligé d'acquiescer & de traiter Mr. Grotius, comme une personne revêtuë du caractère représentatif (†). Au reste, comme il étoit irréprochable,

L'an.
1645.

Ri-



crivit le 8 Juin 1635. entre autres choses (1), „ *Rem gratam feceris, eximium illud beneficium conferendo in summum virum Hugonem Grotium: in quo nescio plus ne amem*
 „ *eximiam pietatem, atque ut erebam, ita suavissimam indolem: an vero magis mirer divi-*
 „ *num ingenium & incomparabilem doctrinam: non equidem diffiteor, superesse aliquos, qui*
 „ *aliud malint, sed ferè, qui vel vehementer laserint, vel metuant, ne tantis suis obstruat*
 „ *luminibus.*

(*) Le Chancelier Oxenstierna s'autorisoit lui-même dans toutes ses négociations du plein pouvoir, qui lui avoit été donné au nom de la Reine Christine & du Royaume de Suède, & en conséquence il constituoit tel Ministre & Ambassadeur, que bon lui sembloit. Aussi Mr. Grotius sur la difficulté que lui avoit faite la Cour de France, s'expliqua-t-il de cette manière-ci dans la lettre qu'il écrivit au Chancelier de St Denis le

12^e Févr.
13^e Mars 1635. (2) „ *Sextus jam dies est cum buc ad me venit Regis missionalis Comes Brulonus. Scire voluit quo nomine advenissem. Dixi nomine Reginae Serenissima Suedorum Legatum, ex potestate illustrissima Excellentiae vestrae concessa. Disputare cepit & dicere: numquam admissos Legatos, quos olim misisset Dux Maynius potestate Regis Hispani instructus. Dixi, non mirum id, fervente bello & odio Maynii, factum. Haga cum inducia fierent, Legatos, quos Archiduces, nomine Regis Hispaniae miserant, ut Regis Hispani Legatos honoratos à Gallia Britanniaque Legatis. Et cum Cardinalis Richelieus a Rege potestate liberrima, belli Italiae tempore, instructus esset, si Legatos misisset, apud sapientes omnes eodem futuro loco fuisse quo ii quos a suo latere Rex misisset. Potestatem vero Tuam Illustrissima Excellentiae ab regno universo datam non posse in controversiam trahi, cum & Legatos ex ea potestate missos complures, etiam potestros, Rex ut Legatos Regios excepisset, & Regis Legati cum illustr. Excellentia Tua ut talem habente potestatem fecissent.*

(†) En cette qualité Mr. Grotius n'alla jamais faire visite au Cardinal de Richelieu, parceque celui-ci ne vouloit pas lui donner la main chez lui (3). Le premier ne fut pas content non plus de la réception que le Chancelier de France lui fit. Il le manda dans sa lettre à Oxenstierna le 13 Nov. 1638. (4) en disant: „ *Quae nuper de Francia Cancellario scripsi, vera erant, imo vero minus scripseram. Nam neque obviam mihi venit ut mos est, neque de more debitum dedit locum, neque deduxit quousque mos est. Ceterum cum medius tertius ad me venit Comes Brulonus, dixeritque, praesentibus etiam Cancellarii Domesticis, si quid fuisset quod mihi minus placeret, id incuria magis quam consilio adscribendum: velle Regem a Ministris suis, eum mihi habere bonorem, qui Regum Legatis dari solet, hoc quoque non celandum sublimitatem Tuam judicavi.*
 Palmisköld remarque dans un autre endroit, (5) que Mr. Grotius allant rendre visite au Chancelier de France & s'apercevant qu'on lui avoit destiné un siège au-dessous de lui, il ne l'accepta point, mais prit la place qui lui étoit dûe. . .

Nous rapporterons à cette occasion l'histoire plaisante qui arriva à la fille de cet Ambassadeur étant à la Cour avec sa Mère, (6) une fois que Madame Grotius, qui étoit d'une grosseur prodigieuse, étoit assise au Cercle: (car elle y alloit quelquefois quand son Mari fut Ambassadeur de Suède): Mr. le Cardinal de la Valette, fendant la presse pour s'approcher, & envifageant de loin cette grosse femme qu'il ne connoissoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille qui étoit cet Ours assis auprès de la Reine? à quoi aiant répondu, C'est ma Mère, Monsieur: (car il s'étoit justement

„ adressé

(1) G. J. Vassi Oper. T. IV. pag. 197.

R. Suec. L. XI. §. 78.

(2) Msc. tirée de la Bibliothèque d'Oxenstierna.

(4) Tirée de la Bibl. d'Oxenstierna.

(3) Manus Grotii p. 394. & 398. Pufend. de

(5) Msc. ad ann. 1640 pag. 401.

(6) Manus Grotii p. 394. & 398. Pufend. de

(6) Auberi du Maurier l. c. pag. 335.

L'an
1645.

Richelieu fut forcé de l'admirer. Il le goûta infiniment, & lui demanda même pardon du passé, attribuant sa sortie de France au Père *Joseph Capucin*, qui étoit comme on fait le grand favori de ce Cardinal. (a) (*) L'unique chose qui lui déplaisoit en *Grotius* étoit sa roideur, & qu'il ne vouloit pas être souple auprès de lui, comme il souhaitoit que tout le monde fût (b), mais *Oxenstierna* le lui avoit expressément défendu. Quoiqu'il en soit, le caractère dont il étoit revêtu n'empêcha pas ses ennemis, même ceux d'entre ses Compatriotes, de lui porter de tems en tems des coups fourrés & de lui susciter des chicanes (c). Cependant *Oxenstierna* le soutint toujours de son autorité & chérit en lui la droiture & la probité qui lui étoient naturelles.

Enfin après la mort (†) du Cardinal, le Chancelier *Oxenstierna*, n'ayant plus le même crédit auprès de *Christine*, qui l'année auparavant avoit commencé à régner de son Chef (‡), souffrit, que l'on accordât à Mr. *Grotius* le

(a) V. Manes *Grotii* p. 370 & 377.

T. II. p. 20 & 21.

(b) Pufend. l. c. §. 78. Wicquef. l. c.

(c) Man. *Grot.* l. c. & p. 375.

„ adressé à *Mademoiselle Grotius* nommée *Cornelia*). Confus de cette horrible mépri-
„ se, le visage plus rouge que son habit, & tout grand qu'il étoit, il fit le plongeon
„ dans le Cercle, & se retira aussitôt hors de là, attendant que le Cercle fut levé, pour
„ faire part de son aventure à la Reine.

„ (*) Le P. *Joseph Capucin* n'avoit rien de son ordre que l'habit, & n'avoit même
„ rien de Chrétien que le nom. C'étoit un esprit plein d'artifices & de fourberies & qui
„ ne tâchoit que de tromper tout le monde. . .” Haec le Clerc vie de *Richelieu* T. I. p. 412. item Mém. de *Brienne* T. II. p. 175. not. &c.

(†) *Grotius* ayant appris la mort de *Richelieu*, dit à son Ami (r) *non illum refodiam*. Il fit l'épithape de ce Cardinal, où il y avoit entre autres choses. *Christianos Principes mutuis armis exercuit: aulam bomuncionibus replevit: iussit Europam*. Mr. *Joly* dit de lui: *Richelieu expira, comme il avoit vécu en vrai Commedien*.

Christine
prend les
Rènes du
Gouverne-
ment.

(‡) Ce fut l'an 1644. le 8 Décembre que *Christine* ayant dix-huit ans accomplis prit en main les rênes du Gouvernement de son Roïaume. Les cérémonies usitées en cette occasion sont décrits dans le *Mercurio de Siri* (2), & dans le *Théâtre Cœrem.* par *Lunig*.

(3). Pour en perpétuer la mémoire on fit frapper entr'autres une grande Médaille, où on voit la Reine représentée d'un côté avec les cinq Chefs des premières charges du Roïaume, entourée de cette Epigramme.

„ *Impertum Proles Gustavi Maxima Magni*
„ *Suscipit, innumeris vivat Christina triumphis*

De l'autre côté étoit gravée la victoire gagnée sur mer peu auparavant contre les Danois, avec ce distique.

„ *Augusta, prendit dum sceptris potentia, lauro*
„ *Cingit Sacratum Balbica pugna caput* (4).

Mr.

(1) *Auberi* l. c. pag. 352. Mém. de *Joly* T. II. p. 215. not. item la suite de l'hist. de *Mexera* T. I. p. 378. 379. & T. II. p. 282.

(2) Tom. II. p. 255. &c.

(3) Tom. II. p. 212. &c.

(4) *Laccen.* hist. *Sued.* Libr. VII. p. 731. item *Brenneri* Thes. num. pag. 186. & *Lochneri* Med. Sacm. l. A. 1738. pag. 9. &c.

le rappel qu'il avoit lui-même demandé (*) & qu'on lui substituât en qualité de Résident un nommé *Duncan*, Ecoislois d'origine, qui sous le nom de *Cérifante* (†) avoit fait d'assez bonnes habitudes à la Cour de *Stockholm* pour faire rappeler *Grotius*, en quoi il réussit. *Cérifante* plus propre cependant pour le théâtre que pour les affaires, quitta son poste & partit de la Cour de *France* à l'insçu de la Reine sa Maitresse, allant chercher fortune ailleurs (a).

L'an
1645.

Pour

(a) *Mém. de Wicquef. p. 214. Négo:* *rifante lit. C. Nemeitz. Vern. Ged. P. V. p.*
Secr. de Westphal. T. II. p. 67. Oeuvres de 151. &c.
Segrais T. I. p. 48. Bayle Diction. art. Cé.

Mr. *Grotius* la félicita là-dessus par cette belle lettre écrite de *Paris* le 24 Janvier 1645, (1) quoiqu'il se soit mépris en la félicitant sur son couronnement, qui ne se fit que l'an 1650.

„ *Serenissima ac Potentissima Regina, Domina clementissima. Per tot maria ac terras fama*
„ *buc venit de corona regia imposta Augusto Capiti Majestatis Tuæ more Majorum in fig-*
„ *num consolidati regiminis cum jure regnandi. Sit hoc Majestati Tuæ regnoque felix for-*
„ *fortunatumque! Si tot corona ex lauru imponerentur Majestati Tuæ, quot non dicam victo-*
„ *rias, sed illustres victorias obtinuit. non esset locus ubi ponerentur. Duas adhuc speramus*
„ *videre aut audire, alteram ex myrto, alteram ex oliva: nam ultima, id est celestis, quam*
„ *divina bonitas Imitatrici suæ largietur, sicut Majestati Tuæ nunquam veniet nimis cito,*
„ *ita, quamquam diutissime dilata, nunquam non nimis cito populis imperii Maj. Tuæ: qu-*
„ *ibus permittere debet Majestas Tuæ, ut hac una in re vota faciant Majestatis Tuæ votis*
„ *contraria. Eorum vota & Ego*

Serenissima ac Potentissima Regina, Domina clementissima subfigno, utpote

Augustæ Majestatis Tuæ
obediensissimus subditus
H. GROTIUS.

(*) A son arrivée à *Stockholm* il en fit ses remerciemens à *Oxenstierna*, qui étoit alors absent, dans la Lettre du 25 Juin 1645: (2) où il dit, „ *Beneficiis summis Excellentiæ*
„ *Vestræ in me & hoc accessit, quod adjunctus Ejus diplomate feliciter Stockholmiæ per-*
„ *veni*”. Ces deux grands personnages s'entraimoient tendrement. *Grotius* écrit à son ami *Auberi du Maurier* (3), „ *Oxenstiernæ amicitia me speciosiore quam ipsa Legatione,*
„ *cenfeo & autre part: Oxenstierna me in umbra literaria delitecentem in lucem resque*
„ *magnas vult producere. Ego vero nihil magis metuo quam, ne opera mea tanti viri con-*
„ *cepta de me spei minus respondeat*”. On s'aperçut ensuite que Mr. *Grotius* se laissoit de la vie gênante des Ministres & des Courtisans. Il dit à son ami du *Maurier*: „ (4)
„ *Aula me natum factumque baud esse.*

(†) Deux ans auparavant Mr. *Grotius* lui-même avoit écrit une lettre à *Oxenstierna* en faveur de ce *Cérifante*. La voici, „ (5) *Serizantius Gallus homo nobilis, praterea*
„ *eruditus mihiq; commendatus à multis amicis meis, etiam ab illustribus Suedis qui hic*
„ *sunt, & super hoc operibus etiam suis, quæ scripsit oratione vincita & soluta, magno spi-*
„ *ritu, nec minori ingenio, cum Suediam velit petere, & ex armorum Suedicorum commi-*
„ *litio, majus sibi quam aliunde decus speret, dignus mihi visus est quem notitia sublimita-*
„ *tis Tuæ traderem. dab. Lutetia d. 1/4 Febr. 1643. Mr. Arnauld, Abbé de St. Nicolas,*
„ *Mi-*

(1) tirée de *Palmkistiana*.

(2) Lettre en Msc. tirée de la Bib. d'*Oxenstierna*.

(3) Dans les Lettres imprimées de *Grotius*.

num. 187. & 161.

(4) *Grotii Epist. lat. num. 77.*

(5) Tirée de la Bibl. d'*Oxenstierna*.

L'an
1645.

Pour Mr. *Grotius* par le foin du Grand Amiral *Wrangel* il fut transporté sur un vaisseau de guerre de *Wismar* à *Calmar*, & arriva à *Stockholm* au mois de Juin 1645. Il y fut reçu fort gracieusement de la Reine. Après lui avoir rendu compte de son Ambassade & l'avoir remerciée des bontés qu'on avoit eûes pour lui: il demanda son congé. La Reine témoigna sa satisfaction des services qu'il avoit rendus durant sa minorité, & lui promit de les reconnoître: Mais sur sa demande de congé, Elle ne lui répondit qu'indirectement, d'où il comprit, qu'elle vouloit le retenir auprès d'elle. C'étoit justement ce qu'il ne souhaitoit pas, à cause de la jalousie qu'il croïoit avoir apperçue dans quelques-uns des Grands de la Cour à son arrivée à *Stockholm*. (a).

Mrs du *Maurier*, & *Ménage*, & *Bayle* après eux (b) prétendent que là-dessus il s'en alla aux *Dallers* (endroit éloigné de *Stockholm* environ sept lieues sur le bord de la Mer:) pour s'en retourner en *Hollande*, sans prendre congé de la Reine, dont elle s'étoit fâchée. Mais c'est ce qu'on a de la peine à concilier avec ce fait-ci, bien avéré, (c) que *Christine* consentit enfin à sa démission & lui fit présent d'environ douze à quinze-mille Ecus, en cuivre brut: en témoignant même après sa mort la haute estime qu'elle avoit pour lui, comme nous le verrons bientôt par la lettre que la Reine écrivit à sa veuve.

Des sentimens dans lesquels *Grotius* mourut, du cas que firent de lui *Gustave-Adolphe* & *Christine*, & de son épithé.

S'étant embarqué il fut surpris par une violente tempête, qui le jetta sur les côtes de *Prusse*, d'où il se rendit par un mauvais tems & dans une voiture fort incommode, à *Rostock*. Il y arriva fort malade le 17. d'Août, & le Médecin *Stockman* n'en concevant pas de bonnes espérances, il fit venir le lendemain auprès de lui Mr. le Docteur *Quistorpius*, Ministre Luthérien, qui dans sa lettre écrite la veille de la St. Michel en 1645. au Docteur *Calovius*, assure entre autres circonstances, que Mr. *Grotius* mourut dans de vrais sentimens d'un bon Chrétien de l'Eglise Protestante. (*).

Au

(a) Bayle l. c. art. *Grotius* lit. H. Præfat. Oper. Grotii. Manes Grotii p. 474 & 475. Auberi Mém. p. 359. Ménagiana T. II. p. 321. Bayle l. c. lit. H. Holberg Paralleles des Dames Tom. II. p. 207.

(b) Mém. de Hollande p. 359. Ménagiana T. II. p. 321. Bayle l. c. lit. H. item Holberg paralleles des Dames Tom. II. pag.

207.

(c) Manes Grotii pag. 476. &c. Mr. Koehler se méprend en ne lui donnant que treize cent écus en cuivre v. ses Muntz-Bel. Tom. V. p. 147. Gundling lui donne douze mille Ducats v. ses Discours sur les Sciences Tome I. p. 1150.

„ Ministre de France à Rome dit de lui dans ses Négociations: (Tom. V. p. 342. not.)
 „ Serizantes étoit né dans la Religion Protestante: mais aiant formé le dessein d'em-
 „ brasser la Religion Catholique, il quitta le service de Suède & fit son abjuration à
 „ Rome en 1647. Comme il étoit sans fortune, on lui donna l'emploi de suivre Mr.
 „ le Duc de Guise à Naples en qualité de Résident du Roi de France, où il eut quelques
 „ mortifications, comme on le peut voir l. c. pag. 343. 349. 397 &c ”.

(*) *Quistorp* y dit entre autres choses: „ Accessi, propemadum in agone virum constitu-
 „ tum offendi, compellavi, & me nihil maluisse. affirmavi, quam ut mihi cum ipso inco-
 „ lumi sermones sociare licuisset. Regerit ille: Ita Deo visum est. Pergo, ut ad beatam
 „ emigrationem se componat, peccatorem se agnoscat, super commissa doleat, moneo. Cum-
 „ que

Au reste, on a remarqué, que *Grotius* ressembloit fort au Grand *Gustave-Adolphe* tant de visage, que par la taille & la forme du corps. L'Auteur des *Manes Grotii* si souvent cité, (a) en fait le parallèle, ajoutant que ce Prince prenoit plaisir à lire, à ses heures de loisir, son *Traité du Droit de la Guerre & de la Paix*, & faisoit tant de cas de ses grands talens, qu'il disoit: *Unum esse Grotium*, c'est-à-dire que *Grotius* n'avoit pas son pareil.

Christine ne donna pas un moindre témoignage de son estime pour cet Homme incomparable, dans la lettre qu'elle écrivit à sa veuve, qui devoit lui envoyer les Livres & les Manuscrits de feu son Mari (*). On l'insère ici, quoique hors de l'ordre chronologique, accompagnée, dans les notes, du commentaires, que le savant Mr. *Musæus* a faits là-dessus.

M Adame. J'ai appris de votre lettre du 16 Juillet, comme qu'où mon Ambassadeur a exécuté les ordres que je lui avois donné touchant les Livres de feu Monsieur *Grotius*, votre mari; & que non-obstant les offres, que d'autres avoient faites, pour s'en rendre possesseurs, vous avez eu plus de considération pour mes desirs, que pour les avantages, que l'on vous faisoit espérer de ce côté-là. J'avouë, que dans le plaisir, que je prens à la lecture des bons Auteurs, je suis tellement amoureuse des écrits de Monsieur *Grotius*, que je ne m'estimerois pas contente, si je me voïois déçuë de l'espérance de les associer à ma Bibliothèque; (†) Mon Ambassadeur vous peut

(a) In *Præfat. ad Jo. Paulini Olivekransii Tabulas in Grotium de J. B. & P. pag. 3. 4. & 5.*

„ que inter loquendum, Publicani peccatorem se fatentis, & ut Deus sui miseretur precantis, meminisset, respondit. Ego ille sum Publicanus! Progredior, ad Christum, extra quem nulla est salus, ipsum remitto, subjicit ille: In solo Christo omnis spes mea est reposita.

Cette lettre se voit en entier dans les *Manes Grotii*, ——— comme aussi dans la Bibliothèque de *Colomiés* (1) qui dit qu'il ne paroît pas par cette lettre que *Grotius* soit mort dans la Religion Catholique-Romaine. Le récit que Mr. *Ménage* en fait est donc peu conforme à la vérité, & c'est en vain que le Père *Pétau* dit la Messe pour le repos de l'ame de *Grotius*, comme s'il étoit mort dans la Religion des Catholiques (2).

(*) *Palmisköld* remarque dans ses Extraits, que la Veuve de Mr. *Grotius* reçut l'an 1650. un présent de trois mille ecus de *Christine* pour l'Histoire des Goths composée & traduite par feu son Mari. Il y a deux de ses lettres écrites de Paris à Mr. *Schmalckius*, secrétaire de la Reine, le 14 Juill. 1636 & le 26 Déc. 1637 où il dit, (3) *Quod mihi à publicis negotiis subcesivi est temporis, id rerum Suedicarum antiquitatibus inquirendis injumo &c.*

(†) *O Reginam in Seculi ornamentum natam, quæ lassatos latè excurrentis regni negotiis Spiritus, non vanarum cupidinum laxamentis, sed bonorum librorum lætione refecere, consuevisset: hoc pretioso labore otia sua condens, bis lætata deliciosis mentis heroica nutrimentis! interim quam felices sunt Grotiani ingenii partus, quorum amore tanta Regina exarsit; & quos per legatum procata est? qua nullus mortalium sapientius & incorruptius, de Autorum merito & librorum valore judicium tulerit.*

(1) Pag. 482 & 483 de *Colomiés* p. 191.

confr. *Gruberi Epist. Leibnitz. T. II. p. 713. & 762.*

(2) *Ménagiana* T. II. p. 322. *Mém. d'Anberis* p. 352.

(3) Tirées de la Bibl. d'*Oxen/hierna*.

L'an
1648.

peut avoir dit une partie de la haute estime, que je fais de son admirable intelligence, & des bons services qu'il m'a rendus. Mais il ne sauroit vous exprimer parfaitement à quel point son souvenir m'est cher, & les effets de ses travaux considérables (*). Que si l'or & l'argent pouvoient contribuer quelque chose à racheter une si belle vie, il n'y auroit rien en mon pouvoir que je n'employasse de bon cœur pour cet effet (†). Jugez de là, que vous ne sauriez mettre ses beaux monuments & reliques entre des mains, dont ils soient mieux reçus & traités, que les miennes; & puisque la vie de leur Auteur m'a été si utile, ne souffrez pas que sa mort me prive entièrement des fruits de ses illustres peines (‡). Fentens, qu'avec les Livres, que d'autres ont faits, vous me fassiez tenir tous ses Mémoires Manuscrits & Extraits, suivant la promesse que vous me faites dans votre lettre. Vous ne me sauriez jamais mieux témoigner votre bonne volonté, qu'en ce rencontre, & j'ai, Dieu merci, de quoi le reconnoître, & vous en recompenser; (§) Ainsi que mon Ambassadeur vous donnera à entendre plus particulièrement, auquel me remettant, je prie Dieu, qu'il vous maintienne en sa sainte grace.

à Stockholm ce 12
d'Aout 1648.

Christine.

Ja-



(*) Sufficit Grotio ad famam immortalitatem, „ quod Augustissima Hec Seculi nostri Heroïna, magnificè de ejus eruditione, editisque ingenii Monumentis senserit. Hæc enim „ gloriosissima Princeps, cum futura sit erudita posteritatis miraculum, omnes quos probat, „ laudat & protegit, simul mori vetabit, & per immensos temporum orbes, eternaturæ „ suæ gloriæ fidere collustratos, circumferet: in quam nihil casuum injuriis licebit. Tamesti „ enim literæ, innumeris Magnificentissimæ hujus Patronæ, qua patet orbis beneficiis devin- „ tæ, universali barbariei cataclysmo obruerentur: tamesti statuas & marmora, in quibus „ legit Europa tuos, O Reginarum Decus, & Augusta Temporum nostrorum Pallas, re- „ portatos bello paceque triumphos, aboleverit vetustas: ipsa tamen adhuc renascentia Tem- „ pora, Te Parentem suam, famamque tuam astris terminatam adhuc loquentur ac cele- „ brabunt.

(†) „ Facis potentissima Regina, quod Principem sapientem decet. Vera ponis rebus pretia: „ cum nulla caligo divinæ Tuæ mentis lumina pervertere possit: Thesaurus fortunæ postpo- „ nis sapientiæ Gazis; Aurum & argentum vilis virtute ducis: bellam Grotii vitam, ab „ invidis fati interceptam, si liceret, ærarii Tui Copiis redemptura. Tu enim sapientiæ „ merita non cæco fortunæ arbitrio judicanda relinquis, quod principi est inglorium: sed „ incredibili sapientiæ & dexteritate ipsa discernis.

(‡) „ Totus hoc testatur orbis, in clementiores manus incidere non posse fortunati Autoris „ scripta: quam sunt Augusta & sceptriferæ Magnæ Christinæ, quarum digitos & articu- „ los impleverunt Veneres, Gratiæ, Majestas & Magnificentia.

(§) „ Quippe Christinæ liberalitatis & Magnificentia Abyssus fundum non habet: imi- „ tatur Deum Augusta Hæc Regina, supra communem liberalissimorum Principum consue- „ tudinem, in gloriosissimam liberalitatem effusa. Sicut illius natura est benefacere, ita He- „ roïcæ indolis, in invicta Christina spirantis naturam ingreditur inexhausta beneficentiæ „ genius

J'ajouterai encore cette remarque qu'un judicieux Ecrivain a faite au sujet de *Grotius* (a). Ceux, dit-il, qui prennent le second précepte du Décalogue au pié de la lettre, ont été surpris qu'on ait dressé une statue de bronze à *Rotterdam* à la Mémoire d'*Erasme*. On a plus de raison de s'étonner, qu'on n'en ait pas élevé une à l'honneur de *Grotius*.

Haud alium tanta Croem tulit indole Roma.

A quoi on pourroit ajouter:

Et cui plus Leges deberent recta sequenti:

Mais continue cet Auteur, qui est-ce qui n'a pas ses ennemis? *Grotius* avoit écrit quelque chose contre le changement arrivé en 1618. quoique le tout ne touchât que des points indifférens, de la Religion: les Cérémonies en aiant été de tout tems regardées, comme le lien de la dévotion dans le culte divin. Et certes, il ne faut pas douter, que si cet homme incomparable avoit vécu dans le tems des anciennes Républiques de la *Grece* & de *Rome*, on ne lui eût dressé des statues pour transmettre à la Postérité des marques d'estime & de reconnoissance envers lui & rendre par là justice à sa vertu & à son mérite.

Voici l'Épitaphe que lui-même s'étoit faite (b).

„ *Grotius hic Hugo est Batavum Captivus & Exul* (*).
„ *Legatus Regni, Suedia Magna, tui* (†).

Nom

(a) Aitzema l. 6. ad ann. 1645. pag. 89. (b) V. Palmsköld Epist. Grotii fol. 915.



„ *genius. Christinae Magnae Cognomen, quod immensa meritorum gloria inter Reginas pro-*
„ *prium fecit, literatorum turba afferet, & non ingrata posteritas vindicabit. Dignum*
„ *vero heroicae Tuae, o Christina Magna, virtutis, maximorum Principum imitatione e-*
„ *xemplum, quanto pauciores imitabuntur, vel imitari poterunt, tanto gloriosius omnibus ap-*
„ *parebit, & religiosus ab obnoxiiis musis ore calamoque celebrabitur: quem fidei & obse-*
„ *quii consignandis monumentis accinctum, si atramentum defecerit, tingent in sanguine.*

(*) Nous mettrons encore ici *Hugonis Grotii Scazontes de suo Carcere ad Ramoldum Hogerbetium pari custodiae additum:*

*Quos Matris alvus Carcere edit in lucem:
Quae Corpus Animum more Carceris vincit:
Quos morte functos Terra Carcer expectat:
Nunquam nimis timere Carcerem debent.*

(†) Sur une Médaille que nous avons dans l'Histoire Métallique de la République de Hollande, *Hugo Grotius* est appelé le *Pénitx de la Patrie*: l'*Oracle de Delft*: le *Grand Esprit*: la *Lumière qui éclaire la Terre*. (1).

Mr.

(1) *Vignet Marville Mélanges hist.* T. III. p. 340. *Koehler Muntz-Bel.* T. V. p. 354.
Tome I. L

L'an
1645.

Le Comte
de *Torstenfon*
succède à
Baner dans
le comman-
dement de
l'Armée de
Suède : de
son Généra-
lat & de sa
démision.

Nous avons dit ci-dessus, qu'après la mort du Felt-Maréchal *Baner*, le Comte Léonard *Torstenfon* fut nommé Généralissime de l'Armée *Suédoise* en *Allemagne*. Afin qu'il put acquérir de l'autorité & du credit à l'entrée de son Généralat (a), on lui donna de bonnes troupes & beaucoup d'argent (*). Il trouva au commencement de grandes difficultés à mettre les choses en état, tant parceque la Discipline Militaire étoit relâchée, qu'à cause que le Général François Mr. de *Guebriant* l'abandonna avec les troupes de *Weimar*. Néanmoins il fit voir bien-tôt après qu'il pouvoit vaincre sans autre secours. Il gagna la fameuse Bataille qui se donna près de *Leipfic* dans la même campagne, où *Gustave-Adolphe* avoit remporté une si glorieuse victoire quelques années auparavant, & vangea ainsi sur l'Archiduc *Léopold* celle que celui-ci avoit fait perdre aux *Suédois*, près de *Nortlingen*, il y avoit neuf ans.

Torstenfon aiant reçu ordre l'année après de la Régence de *Suède*, d'entrer à l'improviste dans la *Holface*, il vint facilement à bout de son dessein de réduire les pais de *Danemarck*. Les affaires de ce côté-là s'étant rajustées en 1645. par la paix de *Broemsbro*, il retourna en *Allemagne* & pénétra dans les provinces héréditaires de la Maison d'*Autriche*, où il emporta plusieurs forteresses & mit le plat pais sous contribution.

Jusqu'alors *Torstenfon* avoit soutenu le poids des affaires en *Allemagne* avec beaucoup de gloire & de réputation. Le Prince *Charles-Gustave*, depuis Roi de *Suède* & le Vicomte de *Turenne* apprirent le métier de la guerre sous lui, & l'ordre, qui s'est observé jusques ici dans les troupes de *France* (b).

Mais comme *Torstenfon* se trouva de plus en plus travaillé de la goutte, il demanda à *Christine* la permission de quitter le commandement de l'Armée. A la fin elle lui fut accordée & le Général *Wrangel* fut mis à sa place. Celui-ci s'étoit déjà fort distingué, surtout dans la guerre contre le *Danemarck*, &

(*) Pufend. de R. S. Libr. XIII. §. 47. 50. du Sénat & Pufend. de R. S. Libr. XIV §. 42. ad ann. 1668. pag. 925. confr. l'hist. 54. son. hist. de Suéd. pag. 357. &c. du Pr. de Turenne T. II. p. XXXVI. &c.

(b) Palmshöld *Maximes Pol. des Régîtres*

Mr. *Jerome Bignon*. Avocat Général au Parlement de *Paris* & un des plus doctes du Siècle passé, dit : (1) que *Grotius* étoit le savant le plus universel, qui eût paru dans le monde depuis *Aristote*. Mr. *Colomiés* dit de lui : „ (2) *In omnibus suis lucubrationibus Magnus fuit Hugo Grotius : sed in Epistolis, ut & in Carminibus incomparabilis ac divinus*. En effet *Hugo Grotius* est grand Critique, grand Jurisconsulte, grand Traducteur, grand Historien, grand Politique & grand Théologien.... Ce qui fait mon étonnement, est, qu'il ait écrit tant de lettres, & fait tant de vers, & que tout soit cependant d'une égale forme : c'est-à-dire, que tout se ressent de sa puissance, & divin génie, dont ce grand Homme étoit animé.

(*) Ce grand Capiteine est au-dessus de la critique de Mr. *Koehler*, & c'est donc en vain qu'il exagère la nudité de ses troupes, (3) qui firent toujours bien sous la conduite d'un si excellent Chef & qui battit par tout les troupes Saxonnes & d'autres en rase-campagne.

(1) *Aubery* l. c. p. 328.

(2) Dans la Bibliothèque Choisie pag. 258.

(3) *Muntz-Bel.* P. XV. p. 324.

& comme Connétable des Armées de Suède en Allemagne il fut si bien ménager les affaires & les intérêts de sa Patrie, que *Christine* lui en témoigna une entière satisfaction (a). Mr. Bayle (b) rapporte de lui une maxime, qu'il a ouï dire à une personne de qualité, à laquelle ce Connétable avoit dit: qu'il n'y a rien de plus téméraire que de hasarder une bataille, vû qu'on peut la perdre par mille cas imprévus, lors même qu'on a exactement pris toutes les mesures que la prudence militaire la plus consommée peut suggérer. Voici la lettre que la Reine écrivit à *Torstenfon* en lui permettant de quitter le commandement de l'Armée.

Wälborne Högtäbrade Herr Felt Marschalk. Eburuwäl iag bade bögt ästundat, at Eder krafster bade efter låtit Eder, at continuera kriget, och utföra detta wäsendet, som nu en rum tid, förmedelst Eder försichtige Conduite och stora valeur, med så store, lyckelige och miraculeuse progresser bar warit af den bögte combleradt; Men medan iag nog-samt bar kunat döma så wäl af Eder skrifwelser, såsom andras berättelser, bwad ynkeligit tilstånd, de stora travalier, utståndne uti min sabl. Herr faders, min och fädernes Landsens tienst, bas-wa numera bracht Eder uti, så baswer iag för denne gång, icke längre kunnat neka Eder den längst begierde dimission; och såsom den där med bögte skäl och fog där til bar kunnat pretendera, och bwilken utan injustice, detta ei bade kunnat utslås; därför på det at J härmed skulle beneficeras, baswer iag aff ärdad Lilliefström til Eder med Eder fullkom

Noble & très-honoré Mr. le Felt-maréchal. Quoique j'eusse fort souhaité, que votre santé eût permis de garder le commandement des troupes & de continuer à pousser vigoureuusement, jusqu'à la fin le grand ouvrage, que le bon Dieu a béni, par le passé, de progrès si heureux & merveilleux, en se servant pour cela de votre sage conduite & de votre valeur extraordinaire: néanmoins, pouvant juger, tant par vos propres lettres, que le rapport d'autres personnes, dans quel état pitoiable les grands travaux que vous avez supportés dans le service du feu Seigneur mon Père, aussi bien que dans le mien & celui de la Patrie, vous ont à la fin réduit: je ne puis me dispenser plus longtems de vous accorder la démission que vous m'avez tant demandée, & je vous l'accorde comme à une personne qui pouvoit y prétendre de bon droit & par de justes raisons, & à qui elle ne pouvoit qu'injustement être plus long-tems refusée. Je vous envoie donc *Lilliefström* avec cette démission pleine & entière & une résolution sur tous les points qu'il a eu à produire en public. Présument que le tout sera

ex-

(b) V. Sa lettre a lui du XI. May. 1646 dans *Palmsköld*. voyez ses louanges dans *Boecleri bist. belli S. D. p. 321. &c.*

(c) Dans son *Diſſion. bist. art. Timoleon lit. I. item Pufend. l. c. Libr. XX. §. 5. &c.*

L'an.
1646.

komlige dimission och resolution på alle de saker, ban in publicis hafwer bast at andraga: Will förmoda at alt til Edert contentement skall wara skiedt: detta bref hafwer iag fogat därbos til en nådig tack sägelse för de långlige, trogne och flitige tienster som af Eder bewiste äre; och önskar af hiertat at den högste täcktes förbielpa Eder med godt tillstånd bem i fäderneslandet igen, oeb gifwa Eder den styrckan at kunna adsistera wåre med Edra Consilia; Efter som iag för min person bär til Eder det förtroende at J uti desse beswärlige tider icke warda mig undfallandes, så mycket Edra krafter det Eder tillåta, medan iag lesfer i den förboppning, at de nåder som Eder af min sablige Herr fader i så mångfallig måtto bewiste äro, ännu i så friskt minne äro, at de Eder skola påminna den plicht J mig skyldige äre, emedan Gud så bar skickat at iag den är, som numera endast lesfer efter hans död, hwilken J äre obligerade at bewisa Eder skyldige tro och tacksambet, bwar med J obliger a mig at continuera emot Eder den nåd som J alltid af min Herr fader niutit hafwer, och hela werlden at convincera i den fattade opinion om Eder, som den ther hafwer af begynnelsen bara sökt efter at tråda den rätta och sanna, doch aff så trampade wägen til en solide och ren dygd. Jag boppas at den admonition är hos

Eder

expédié à votre contentement, j'ai voulu y joindre cette lettre de main pour vous remercier gracieusement des longs, fidèles & affidus services que vous m'avez rendus, souhaitant de bon cœur que le Tout-puissant veuille vous ramener heureusement dans la Patrie & vous accorder des forces suffisantes pour assister nos conseils des vôtres, parce que j'ai cette confiance en vous, que vous ne voudriez pas vous en dispenser dans des conjonctures si délicates, autant que votre santé le pourra permettre. J'espère que les graces, que feu le Seigneur mon Père a répandues si abondamment sur vous, auront fait sur votre cœur de si fortes impressions, qu'elles vous feront ressouvenir de votre devoir envers moi, puisque Dieu a voulu, qu'après sa mort je fusse l'unique à qui vous fussiez obligé de témoigner votre fidélité & votre gratitude. C'est aussi ce qui me portera à vous continuer la grace & les bienfaits du Roi Mon Père, & à confirmer tout le monde dans la bonne opinion qu'il a conçue de vous, que vous avez de tout tems tâché de marcher dans le bon & le vrai sentier, quoique si peu batu, de la vertu pure & solide. Je crois que vous n'avez pas besoin de cette remontrance, connoissant déjà par vous-même la justice & l'importance de tout ce qu'elle renferme. Elle ne fera pourtant pas sans fruit, & vous lui donnerez dans votre cœur la place que tout honnête *Suédois* ne pourroit lui refuser.

Quant

Eder öfwerfödig, såsom den det wäl tillförende baswer betänkt: wet doch lickwäl at ban icke skal löpa utan frucht af, utan winna bos Eder det rum som bennes liker bos bwar ärlig swensk man sinmandes warder; bwad angår de sollicitationer som Lillieström baswer basft på Edra wägnar at andra-ga, baswer iag mästedels upskuttit till Edre lyckelige bemkomst, bwilken iag af biertat önskar snart bända. Det som iag bos mig baswer resolwerat, boppas iag skall göra Eder godt contentement: bwad bärutinnan för ringa skedt är, del skall om Gud will, ärsättias wid Eder bemkomst, med meliorerande af Eder condition och stånd, så och andre märckelige beneficier och all particular nådes och estimes betygning uti alla före fallande occasioner. Jag för min Person begierer at j wille frambärda uti den underdånige devotion som iag tiltror Eder baswa för min tjänst och bästa, och befaller Eder bär med i then hög stas milda bekierm och förblifwer Eder altjd nådige

Quant aux sollicitations, dont Lillieström a eu commission de votre part en particulier, j'ai différé l'effet de la plûpart jusqu'à votre heureuse arrivée, que j'attends avec impatience. J'espère que ce que j'ai résolu en moi-même, Vous contentera. Ce qu'il y manquera, sera ajouté à Votre retour par l'ammélioration de Votre condition & état, comme aussi par d'autres bienfaits éclatants & par le témoignage de mon estime toute particulière pour vous, quand les occasions s'en présenteront. Pour moi je ne vous demande que de continuer dans le devouëment très-humble que vous avez eu jusques ici pour mon service & pour mes intérêts: priant au reste le Tout-puissant qu'il vous ait dans sa sainte garde. Je suis toujours

L'an
1646.

Votre gracieuse

à Stockholm ce 10.
Mai 1646.

CHRISTINE

Stockholm den 10.
May 1646.

Christina.

Cette même année *Christine* envoia le Comte *Magnus de la Gardie* en Ambassade à la Cour de *France* & le chargea d'une lettre au *Prince de Condé*, pour la lui faire parvenir en passant. Les armes de *France* avoient eu dans ce tems-là en *Allemagne* un succès fort inégal & le *Vicomte de Turenne* avoit été assez maltraité près de *Mergentheim*: mais le *Prince de Condé* l'ayant joint avec un renfort considérable, l'aida à s'en venger sur l'armée de *Baviere*. Ils demeurèrent Maitres du champ de bataille près de *Nortlingen*, & c'est là-dessus que la Reine écrivit cette belle lettre de felicitacion au *Prince de Condé*.

Estime particulière de
Christine
pour le Prince de Condé.

L'an
1646.

Monsieur mon Cousin. N'espérant pas que Monsieur le Comte de la Gardie, mon Ambassadeur, vous puisse voir, j'ai cru que ce n'étoit pas assez de me remettre au compliment d'un Gentilhomme, que je lui ai commandé de vous envoyer, si je ne vous témoignois de ma main la haute estime que j'ai pour une vertu aussi extraordinaire que la Vôtre. Je Vous assure que mes propres succès ne m'ont jamais touché davantage que vos belles victoires. Et quand Vous n'auriez fait autre chose que de vanger avec tant de valeur les manes de mes Soldats à Nortlingen, je serois obligée d'avoir des sentimens tous particuliers pour votre gloire. J'espérois, Monsieur, la continuation de ces grands exploits en Allemagne, & mes propres intérêts me faisoient fort souhaiter que vous passassiez le Rhin encore une fois, pour achever d'abattre le cœur de nos ennemis. Mais quelque part qu'il plaise au Roi mon Frère d'employer vos armes, je vous témoignerai toujours par la joie que je recevrai de vos prospérités, que je suis,

Monsieur mon Cousin,

Votre très-affectionnée Cousine

CHRISTINE.

Christine regardoit toujours ce Prince comme son Héros, peut-être dans le goût de l'ancienne Chevalerie, qui, au milieu du siècle passé, étoit encore assez à la mode. Quoiqu'il en soit, elle avoit pour lui une estime particulière, à cause de son intrépidité & de ses autres grandes qualités. Elle ne lui refusa pas même, après sa mort les louanges qu'elle croïoit dûes à son mérite (*) malgré les pointilles qu'il y avoit eues en 1654. entre elle & lui à *Bruxelles*, sur le Cérémonial. C'étoit dans le tems que *Christine* s'étoit déclarée pour l'*Espagne*, qu'elle vouloit ménager, comme faisant alors son séjour dans les *Pais-Bas* Espagnols. Le Prince de *Condé* s'y étoit aussi retiré en portant les armes contre la *France*. Mais la Reine s'accommoda à la fin avec lui comme nous le verrons ci-après. En attendant on ne trouvera pas superflu qu'on ajoute ici la belle réponse (a) que le Prince fit à sa lettre.

MADAME,

„ Je dois à la bonté de vôtre Majesté l'obligation des bons sentimens
„ qu'elle

(a) Elle se trouve dans le *Recueil de Harangues* pag. 106.

(*) Voyez la lettre de *Christine* à *Madll. de Scuderi* du 30 Sept. 1687. ci-dessous.

L'an
1646.

„ qu'elle a pour moi. Les progrès que j'ai faits en *Allemagne* font bien plus
 „ justement dûs au bonheur des Armes du Roi & des vôtres, (*) qu'aux
 „ effets de mon courage. Il n'appartient qu'à votre Générosité, Madame,
 „ de faire passer des actions médiocres pour des victoires illustres.
 „ Je n'en dois faire estime que par le prix que V. M. leur a voulu donner.
 „ Il est vrai que les conquêtes du grand *Gustave*, votre Père, m'y devoient
 „ faire espérer de plus fameux succès. Mais comme il étoit né pour être
 „ inimitable, & qu'il eût falu le ressusciter pour achever lui-même les
 „ grands ouvrages qu'il avoit commencés: il ne faut pas s'étonner que je
 „ n'aie pu faire ce qu'il eût fait. Je me contente d'avoir vangé devant
 „ *Nortlingen* une injure que la fortune avoit faite à ses armes après sa mort,
 „ qu'elle n'eût osé entreprendre pendant sa vie. Je confesse, Madame,
 „ que pour la réparer j'y ai combattu dans les intérêts de sa gloire & de
 „ la vôtre, afin que ses Ennemis, sur lesquels il avoit gagné tant de batail-
 „ les, ne se pussent vanter d'en avoir emporté sur vous. Je me fusse es-
 „ timé même trop heureux de finir ma vie dans un si glorieux emploi, si
 „ les desseins & les affaires du Roi lui eussent permis de me le continuer.
 „ Mais soit que son service & le votre m'obligent de porter les armes au
 „ delà ou en deça du Rhin, je n'aurai jamais de plus forte passion que de
 „ témoigner, en toutes occasions, à Votre Majesté, que je suis &c.

Pour ce qui est dit dans ces deux lettres de la première Bataille de *Nort- Bataille de
 lingen*, nous avons remarqué ci-dessus que les Généraux *Allemands* (†) forcè- *Nortlingen*.
 rent pour ainsi dire (a) *Gustave Horn* à hasarder la bataille par leurs repro-
 ches importuns, voulant faire passer la prudence de ce Chef, pour une es-
 pèce de lâcheté. La nouvelle de cette perte accabla de déplaisir & d'in-
 quiétude le Chancelier *Oxenstierna*. On lui entendit dire ensuite plus d'une
 fois, qu'elle lui avoit fait passer une seconde nuit dans l'insomnie en *Alle-
 magne*, aiant passé ainsi la nuit du jour qu'il avoit appris la mort de *Gusta-
 ve-Adolphe* (‡) & qu'une troisième nouvelle, pareille à l'une ou à l'autre de

Chagrin du
 Chancelier
Oxenstierna
 sur la perte
 de cette Ba-
 taille & com-
 ment il foun-
 tait les af-
 faires.

(a) Pufend. de R. S. Libr. VI. §. 73-75. *Loccen. Hist. Suec.* pag. 640.

(*) *V. Coffe* Histoire du Prince de *Condé* Liv. I. pag. 77. Nous mettrons ici, ce que
 l'Auteur de l'histoire du Prince de *Turenne* dit au sujet de ces deux lettres: (Tom. I. p.
 136.) *Christine de Suède* écrivit une lettre de sa propre main au Duc d'*Enguien* pour lui
 témoigner la joie qu'elle ressentoit de ce qu'il avoit effacé par sa victoire l'affront que
 les *Suédois* avoient autrefois reçu au même lieu. Quoique le Duc d'*Enguien* eût don-
 née d'illustres marques de son courage dans ce combat, il reconnut généreusement dans
 une lettre qu'il écrivit à la Reine, que la plus grande partie de la victoire étoit dûe à
 la valeur & à la conduite du Vicomte de *Turenne*. C'est pourtant ce que l'on ne re-
 marquera pas dans cette lettre du Prince de *Condé*, à *Christine*.

(†) Dans la lettre citée ci-dessus de *Buder* p. 617. il est dit: que le Duc *Bernard de
 Weimar* avoit risqué cette bataille pour abattre par là le pouvoir exorbitant du Chan-
 celier *Oxenstierna*, ou périr lui-même dans la Bataille.

(‡) Autrement ce Grand Chancelier étoit d'un tempérament si heureux, que quot-
 qu'accablé de la direction des plus importantes affaires, il ne s'étoit pas plutôt mis au
 lit

L'an.
1646.

ces deux seroit capable de le chasser entièrement d'*Allomagne* (a). Cependant il résolut de soutenir les affaires le mieux qu'il pourroit. Il chercha à gagner du tems & à embarquer dans la guerre d'*Allemagne* les *François*, qu'il avoit jusques là taché d'en éloigner. Cela lui réussit en quelque manière & les armes de *Suède* reprirent leur premier éclat l'année suivante 1635.

Brillante
Ambassade
du Comte
Magnus de
la Gardie
à la Cour
de France.

Quant à l'Ambassade du *Comte de la Gardie* à la Cour de *France* la Reine l'affectionnant extrêmement, comme un homme qui lui appartenoit, aiant épousé la Princesse *Marie* Cousine paternelle de *Christine*, vouloit qu'il y parût avec éclat. Il envoya donc son Ecuier en *France* pour y préparer son équipage, qui fut très-magnifique & que la Reine fit paier sur le subside de la *France*. *Chanut* informé combien *Christine* étoit portée pour le Comte (b), avertit la Cour en habile Ministre, qu'on ne pouvoit rien faire de plus agréable à la Reine de *Suède*, que de combler de faveurs & de caresses la personne de son Ambassadeur, & que sans doute la *France* tireroit de là un notable avantage, en ce que si quelqu'un dorénavant avoit part dans les Confeils de cette Princesse, il étoit probable, que ce seroit plutôt de la *Gardie* qu'aucun autre, qu'ainsi la *France* s'acqueroit un puissant ami: & que si la Reine se réservoir l'entier gouvernement de son Roïaume, ce seroit un motif pour augmenter son amitié pour la *France*, voiant qu'on auroit déferé à son choix & à sa bienveillance pour le Comte (*). Mr. *Chanut* n'avoit pas besoin d'user de tant de précaution à l'égard de la personne de l'Ambassadeur qui naturellement étoit fort affectionné aux intérêts de la *France*, de l'aveu même de *Christine* (c). Aussi ne manqua-t-on pas à son arrivée à la Cour de *France* de lui donner le bal & la Comédie, de grands repas & toutes sortes de divertissemens (d). Ce sont les propres termes de Madame de *Motteville*, (e). Dame d'honneur de la Reine de *France*. Elle fait un ample récit de la reception du Comte (f) & dit entre autres choses: „ La Reine reçut alors un Ambassadeur extraordinaire de la Reine de „ *Suède*, qui ne venoit apparemment que pour travailler à l'union des deux „ Cou-

(a) Pufend. l. c. *Libr. VI.* §. 75-77. & son *Hist. de Suède* pag. 319. 321. 324.

(b) *Chanut Mém. T. I.* p. 28. & 130. Pufend. de *R. S. Libr. XVIII.* §. 179.

(c) *Chanut le dit lui-même l. c.* pag. 373.

(d) *Négociat. Secr. T. III.* pag. 298 & 366.

(e) *Mémoires de la Reine de France Tom. I.* p. 387-390.

(f) Cette reception se fit le 13. Sept. 1646.

lit pour se reposer, qu'il s'endormoit tranquillement, jusqu'à l'heure qu'il trouvoit bon qu'on l'éveillât pour reprendre le fil des affaires (1).

(*) Le P. *Bougeant* dit: (2) le *Comte de la Gardie* Ambassadeur de *Suède* étoit un Seigneur d'un mérite distingué, qui plaisoit beaucoup à la Cour & que la Cour s'appliquoit à ménager, tant pour plaire à sa Maitresse, qui avoit bien donné à connoître qu'elle s'y attendoit, que pour essayer de le gagner lui-même, y aiant lieu de croire qu'il seroit un jour le plus puissant à sa Cour..... On ne peut rien ajouter à la subtilité des raisonnemens que le Cardinal faisoit à ce Seigneur pour lui persuader, qu'il falloit que la *Suède* se relachât de ses prétensions & pour l'engager à en persuader lui-même la Reine *Christine* &c.

(1) *Mémoires Méc.*

(2) l. c. *Livr. V.* §. 73. pag. 332. &c. & 376. &c.

L'an
1646.

„ Courtonnes. Celui, que cette Reine envoïa, s'appelloit le Comte de la
 „ Gardie. Il étoit fils du Connétable de *Suède*. Son aïeul étoit *François*,
 „ à ce qu'il se disoit, d'assez médiocre naissance (*). Il étoit bien fait: il
 „ avoit la mine haute & ressembloit à un favori (†). Il parloit de sa Rei-
 „ ne en des termes passionnés & si respectueux, qu'il étoit facile de le
 „ soupçonner de quelque tendresse plus grande que celle qu'il lui devoit par
 „ la qualité de sujét. Il étoit accordé à une Cousine de cette Reine qu'elle
 „ même lui faisoit épouser (‡). Quelques uns ont voulu dire, „ ajoute
 „ Madame de Motteville, „ que si elle eût voulu suivre son inclination, elle l'au-
 „ roit pris pour elle. Mais qu'elle s'étoit vaincuë par la force de sa raison
 „ & par la grandeur de son ame, qui n'avoit pû souffrir ce rabaissement.
 „ D'autres disoient qu'elle étoit née libertine, & qu'étant capable de se met-
 „ tre au-dessus de la coutûme, elle ne l'aimoit pas, ou elle ne l'aimoit plus,
 „ puisqu'elle le donnoit à une autre. Quoiqu'il en soit, cet homme parût
 „ assez digne de la fortune, mais plus propre à plaire qu'à gouverner.
 „ De la manière dont il parloit de la Reine sa Maitresse, elle n'avoit pas
 „ besoin de Ministre: car elle-même, quoique très-jeune, ordonnoit de
 „ toutes les affaires. Outre les heures qu'elle donnoit à ses études, elle en
 „ emploïoit beaucoup, à ce qu'il disoit, au soin de son Etat. Elle agis-
 „ soit de sa tête, & il assuroit, que son moindre soin étoit l'ornement de
 „ sa personne. De la façon qu'il nous la dépeignit, elle n'avoit ni le visa-
 „ ge, ni la beauté, ni les inclinations d'une Dame. Au lieu de faire
 „ mourir d'Amour les hommes, elle les faisoit mourir de honte & de dépit,
 „ & fut depuis cause, que ce grand Philosophe *Descartes* perdit la vie de
 „ cette sorte, parce qu'elle n'avoit pas approuvé sa manière de Philosophie.
 „ Elle écrivit à la Reine, à Monsieur Oncle du Roi, au Duc d'*Enguien* &
 „ aux Ministres, des lettres, que j'ai vûes, & qui furent admirées par la
 „ galanterie des pensées, par la beauté du stile & par la facilité qu'elle té-
 „ moignoit avoir à s'exprimer en notre langue, qui lui étoit familière avec
 „ beaucoup d'autres. On lui attribuoit alors toutes les vertus héroïques.
 „ On

(*) Le P. Maimbourg & Typotius disent la même chose. Mais Bayle prouve le contraire après Oernbielm. Voyez l'art. de la Gardie & Typotius, dans son Dictionnaire Histor. & Crit. (1).

(†) Mr. le Cc. de Lionne écrivit à son sujét aux Ministre de France: (2) il faut dire à la louange de ce Seigneur que tout a plu de lui. Sa harangue en latin étoit mesurée & son geste relevé, &c. Il y a une Lettre panégyrique que le Sr. Rangouze lui a adressée dans ce tems-là.

(‡) Feller rapporte, comme dit par Mr. Leibnitz: (3), „ Comitum Magnum de la Gardie „ Christina Regina mire amabat. Ad ejus Sponsam dixit: Eum tibi do, quo ipsa frui „ non possim. Postea Magno infensa facta in odium ejus evexit Schleppenbachium, qui „ ausus est ei contradicere, imò in faciem mendacii inculcare. On a de la peine à ajouter foi à tout cela.

(1) confr. Meïsen Scandia Tom. VI. pag. 32. & Mad. du Noyez Lettr. gal. num. 59. pag. 102.

(2) Du Mont Négot. Secret. T. III. p. 62. 123.

Tomé I.

298. & Rangouze Lettres panégyr. aux Héros de la France III. Part. pag. 104. &c.

(3) Dans son *Oratio Hanover.* §. 126.

M

L'an
1646.

» On la mettoit au rang des plus illustres Femmes de l'antiquité. Toutes
 » les plumes étoient employées à la louer, & on disoit que les hautes scien-
 » ces étoient pour elle ce que l'éguille & la quenouille sont pour notre sexe.
 » La renommée est une grande causeuse: elle aime souvent à passer les li-
 » mites de la vérité: mais cette vérité à bien de la force, elle ne laisse pas
 » longtems le monde crédule abandonné à la tromperie. Quelque tems
 » après, on connaît que les vertus de cette Reine Gothique étoient médio-
 » cres: elle n'avoit alors guères de respect pour les chrétiennes, & si elle
 » pratiquoit les morales, c'étoit plutôt par fantaisie, que par sentiment.
 » Mais elle étoit savante à l'égal des hommes les plus savans, & jusque-là
 » elle avoit conservée une haute réputation dans sa Cour, parmi ses peu-
 » ples, & dans toute l'Europe (*).

Lettres inté-
ressantes de
Christine à
Adler Sal-
vius Chan-
celier de la
Cour de Ssd.
de.

Pour reprendre les affaires de *Suède*, voici une toute autre scène que nous ouvre l'état où elles étoient alors. Les lettres suivantes de *Christine* à Mr. *Salvius* y serviront de prologue & contribueront à mettre le Lecteur mieux au fait.

Wälborne Herr Hof-Canceller.
*Iag baswer nog samt för-
 stätt af edert bref dateradt Osna-
 brug den 23. Novembre, buru
 wida med freds handelen avance-
 rat är, och bwad binder och dif-
 ficulteter däruti kunna förefal-
 la: betackar mig för denskull nå-
 deligen för eder använde slit och
 giorda communication: beder j
 wille därutinnan intet förtröt-
 tas, utan så bärefler som här-
 tils fortsara i den iswer, som j
 baswe alt härtil temoignerat för
 mig och Cronans tienst, försä-
 krande Eder, at ebrnuwäl kan-
 ske många tiläfwentijrs skulle
 söka at denigrera Eder, likwäl
 skal iag aldrig tillåta at nå gon
 skal kunna skada Eder i någon
 mätto*

Noble Mr. le Chancelier de la Cour. J'ai vu par votre lettre écrite d'*Osnabrug* en date du 23 Novembre, jusqu'où est avancée la Négociation de la Paix, aussi bien que les obstacles & les difficultés qui y peuvent survenir. Je vous remercie gracieusement des soins & des peines que vous prenez pour conduire cette grande affaire à une bonne fin, & de la communication que vous m'en faites. Je vous prie aussi de ne pas vous lasser, mais de continuer toujours ce zèle que vous avez témoigné jusqu'ici pour mon service & pour celui de la Couronne. En récompense je vous assure, que quand même plusieurs chercheroient peut-être à vous noircir ici, cependant, je ne permettrai jamais, qu'aucun d'eux Vous fasse du tort en aucune manière: mais au contraire, si Dieu vous fait la grace, de revenir
ici



(*) Quoique la Reine *Christine* n'ait pas l'honneur de plaire à *Madame de Motteville*, nous ne laisserons pas pour cela de la citer encore dans la suite. Elle se fera toujours connoître telle qu'elle est, c'est-à-dire, prévenue pour sa nation, comme si ce n'étoit rien ou peu de chose que toutes les autres en comparaison.

mätto, utan när Gud bielper Eder med bälfsan, ock wäl förrättade saker bem igen, skal iag wäl låta i werket påskina at iag är ock förblifwer Eder altid med all gunst bewägen.

Stockholm den 12.
December 1646.

Christina.

P. S.

Hwad min yttersta willia och mening är, baswe j at se af mit publica bref til Eder samtelligen. Bär til Eder det wissa förtröende at j ingen ting låte Eder därifrån movera, och recommenderar Eder härmed fredens advancement på det bögsta, dock med den condition, at j med Eder Collega icke en fot bredd cedere af det Eder i bemelte bref föreskrifwit är.

Angående de 100000 Riksdaler, som Gref Magnus baswer optagit i Paris, är det intet skedt utan min willia och expresse befallning; Beder förthenskul at j icke wille tillåta (så mycket Eder tilstår) at hans owänner impune må calumnieran, medan han är helt oskyldig, utan at j bonom försware så mycket Eder möjligit är. Hwad nu Eder privata angelägenbeter angår, warder Gref Göstaf Eder min mening skrifwandes, där på
iag

ici en bonne fanté & avec un bon succès dans les Négociations; Je vous ferai bien connoître par des effets, que je suis & demeure toujours votre affectionnée à vous favoriser

Stockholm ce 12
Décembre 1646.

CHRISTINE.

Apostille

Pour ce qui est de ma dernière volonté & de mon sentiment définitif, Vous n'avez qu'à les voir dans mes lettres publiques que je vous ai adressées conjointement. Je mets en vous cette entière confiance, que vous ne vous en laisserez détourner par quoique ce soit, & je vous recommande très-expressément par la présente l'avancement de la paix: cependant avec cette condition, que ni vous ni votre Collègue ne vous détourniez en la moindre chose de ce qui vous a été ordonné dans mon susdit rescript.

Pour ce qui concerne les cens mille écus que le Comte Magnus (*) a empruntés à Paris, cela ne s'est pas fait sans ma volonté, ni sans mon ordre exprès. C'est pourquoi je vous prie, autant qu'il dépendra de vous, de ne pas souffrir, que ses ennemis le calomnient impunément, car il est tout à fait innocent. Prenez donc sa défense autant qu'il vous sera possible. Pour ce qui regarde vos affaires privées, le Comte Gustave (†) vous en écrira mon sentiment, à quoi je me rapporte, & je vous re-

com-

(*) C'étoit le Comte Magnus Gabriel de la Gardie Ambassadeur de Suède à la Cour de France.

(†) C'étoit le fils naturel du Roi Gustave-Adolphe, dont nous parlerons dans un autre endroit.

L'an
1647.

iag mig ockwil hafwa refererad,
och befaller Eder Gudi. Datum
ut in literis.

commande à Dieu. Donné comme
dans les lettres.

Herr Hof Canzler. Iag hafwer
fått twänne Edra skrifwel-
ser, hwilke mig mycket fagnat
hafwa, och medan iag denna gån-
gen intet hafwer för tidens kort-
hets skuld legenbet därpå at swa-
ra; beder fördenskuld at j på mi-
na wägnar och på det aldra hög-
ste tacke Mons: d'Avaux för den
stora och remarquable tienst, han
mig har bewist, och görer min
enskyllan på det stitigaste, at jag
icke denna gången kan swara. Iag
har så mycket at göra, så at iag
icke nog kan skrifwa. Iag boppas
at han aldrig lär twisla om min
tacksambet. Med nästa post skal
iag intet manquera at complimen-
tera bonom.

Hwad freds tractaten wed-
kommer, bar iag optäkt Eder
bägge min mening och resolution.
Pousserer den saken som hon sig
best göra låter. Iag råds at iag
lär få så mycket skaffa här hem-
ma, så at iag wäl må tacka Gud
at kunna få någorlunda en god
fred. J förstan bättre än iag,
quam arduum, quam subiectum
fortunæ regendi cuncta onus.
Mera intet för denna gången,
utan iag beder j wille skrifwa
mig Edert råd, om jag skulle
kunna benåda, utan min præju-
dice, Gref Magnus med Benfeld
hälst medan iag måste gå det qwitt
wed

Monfr. le Chancelier de la Cour.
J'ai reçu deux de vos lettres dont le
contenu m'a fait beaucoup de plaisir.
Je ne puis pour cette fois y répon-
dre comme il faudroit, parce que
le tems me manque. C'est pourquoi
je vous prie de remercier de ma part
& de la meilleure manière Monsieur
d'Avaux du service essentiel qu'il m'a
rendu & de lui faire très-expressé-
ment mes excuses, de ce que je ne
puis lui répondre aujourd'hui. J'ai
tant à faire à présent, que le tems
ne suffit pas à toutes mes occupa-
tions. J'espère qu'il ne doutera ja-
mais de ma reconnoissance. Je ne
manquerai pas par le premier cou-
rier de lui faire mes complimens.

Touchant les Traitez de paix, je
vous ai déclaré à tous les deux mon
sentiment & ma résolution. Pouffez
les choses le mieux, qu'il vous sera
possible. J'appréhende d'avoir ici
beaucoup d'occupations, tellement
que je rendrai graces à Dieu, si je
puis obtenir d'une ou d'autre manie-
re une bonne paix. Vous savez mieux
que moi combien la charge de gou-
verner toutes choses est pénible &
sujette au hazard, *quam arduum, quam
subiectum fortunæ regendi cuncta onus.*
Je n'ai rien de plus à vous mander
pour cette fois. Je vous prie seule-
ment de me donner votre bon con-
seil en me disant, si je puis sans
préjudice gratifier le Comte Magnus
de la Seigneurie de Benefeld, surtout
si je dois la céder par les Traitez. Je
suis aussi plus assurée de sa fidélité en-

vers

med tractaten, och jag är för-
 jäkrad om bans trobet mot mig
 mer än om någon ting i werl-
 den. Han wet intet af detta,
 och jag wil icke at ban bäller
 skal få wetat förän jag baswer
 intagit Eder mening, om det för
 allebande considerationer kanske:
 och låter ingen meniskia få weta
 där af, men communicerer det sub
 fide silentii Comte d'Avaux, och
 låter Gref Gustaffon icke bäller
 få wetat: härmed Gud befallan
 des förblifwer Eder alltid nå-
 digste

Stockholm den 13.
 Febr. 1647.

Christina.

Herr Hof Canzler. Jag skul-
 le icke baswa bemödat Eder
 med denna min skrifwelse, där ic-
 ke högsta nöden detta af mig ba-
 de fordrat. J wete Eder at på-
 minna, at iag uti några Edre
 skrifwelser här förmält om de
 100000 Riksdaler som Gref Ma-
 gnus baswer optagit uti Paris:
 och oansedt ban det icke utan min
 speciale befallning giordt baswer,
 likwäl medan summan wil falla
 något stor, så at några synas
 gluncka där om likasom den skul-
 le wara sufficient at arrestera
 och förbindra de progresser, som
 Feltmarskalken Wrangel bade
 kunnat göra sig bopp om, där
 ban samma summa bade kunnat
 blifwa mächtig. Hwad detta nu
 kan til mit præjudicio af sig fö-
 da, kunne j lätteligen dömma,
 ty

vers moi, que de toute autre chose
 du monde. Il ne fait rien de cela,
 & je veux qu'il n'en fache rien, jus-
 qu'à ce que j'aie appris votre senti-
 ment, si cela peut se faire par toutes
 sortes de considérations. N'en faites
 rien savoir à qui que ce soit: mais
 communiquez-le à Monsieur d'Avaux
 sous la foi du silence. Ne le décou-
 vrez pas non plus à Gustaffon. Je
 vous recommande à Dieu, & je de-
 meure toujours votre très-gracieuse

L'an.
 1647.

CHRISTINE.

Monsieur le Chancelier de la Cour.
 Je ne vous incommoderois pas par
 cette présente Lettre, si le besoin le
 plus pressant ne m'y contraignoit.
 Vous vous souviendrez que je vous
 ai fait mention dans quelques-unes de
 mes précédentes, de cent mille ecus,
 que le Comte Magnus à négociés à
 Paris. Et quoiqu'il n'ait pas fait ce-
 la sans un ordre spécial de ma part,
 cependant puisque cette somme, pa-
 roit trop grande, & que quelques-
 uns veulent faire entendre, que cet
 argent suffisoit pour empêcher & ar-
 rêter les progrès des ennemis, & que
 le Felt-Maréchal Wrangel auroit pu
 espérer de le faire, s'il avoit eu cet
 argent. Vous pouvez juger facile-
 ment du préjudice que cela me pour-
 roit porter dans les conjonctures pré-
 sentes en plus d'une manière. Je ne
 veux pas vous en convaincre par
 beaucoup de circonstances, car je
 suis assurée, que vous comprenez

M 3

mieux

L'an
1647.

ty detta kan mig i många måtto lända til förfång. Iag will icke med många omständigheter Eder detta persuadera, ty iag är nog samt försäkrad at j bättre min mening förstå, än iag sielf den exprimera kan. *Exempla politica* äro Eder alt för wäl bekante, och dageliga förfarenheten bar nog samt utwist, huru gärna man arriperar de occassjoner som kunna tiena i deras kram som altid winlägga sig at kunna giöra nova imperia odiosa. Här finnes ock några som skulle intet manquera i detta fallet, där, det Gud förbiude, någon olycka skulle hända af denna orsaken, medan de alla weta at Gref Magnus baswer bast min expresse order bärom, och må j Eder wist försäkra, at ban det utan den, och högsta nöden, icke bade giordt, där ban på annat sätt bade kunnat salvera min reputation och respect. Detta alt bar förorsakat mig at i denna extremitet leda til Eder, såsom til den som i alla tjder nog samt bar temoignerat huru bögl: j baswe üstundat at wara funnen ibland dem som sig med skäl kunna kalla mine trognaste tienere, och efter jag Eder däribland skattar; alt så baswer jag eburu wäl ogärna, nu denna gångon tänkt at taga om denna Eder trohet och affection det infallibleste och wissaste prof som j kunne gifwa mig, eller Iag begärrar af Eder. Och på

mieux mes sentimens que je ne puis vous les exprimer. Les exemples politiques vous sont trop bien connus, & l'expérience de tous les jours a assez fait voir, combien les gens aiment à saisir les occasions qui les accommodent, & à tâcher de rendre odieux de nouveaux Règnes: *Nova reddere imperia odiosa*. Il s'en trouve aussi quelques-uns, qui, en cas qu'il arrivât quelque malheur de la susdite chose, (ce que Dieu veuille détourner): se prévaudroient de ces raisons, car vous savez que le Comte Magnus a eu mes ordres exprès là-dessus, & vous pouvez être très-persuadé, qu'il ne l'auroit pas fait sans mes ordres positifs & sans une extrême nécessité, s'il avoit pu sauver d'une autre manière mon honneur & ma réputation. Tout cela me met dans une telle extrémité, que je m'adresse à vous, comme à un homme qui a assez témoigné de tout tems, combien il desire d'être du nombre de ceux qui peuvent se dire avec raison mes fidèles serviteurs. Puis donc que je vous mets de ce nombre, je pense à présent, quoique malgré moi, à recevoir de cette même fidélité & affection les marques les plus certaines & les plus infaillibles que vous me puissiez jamais donner, ou que je puisse exiger de vous. Mais pour ne pas vous amuser par beaucoup de détours, il faut que je vous dise en quoi consiste ce que je souhaite. C'est, que sans perte du tems, vous aiez en recommandation cette affaire, que vous fassiez en for-

te

på det Iag icke måtte hålla Eder med många ambages länge oppe, så är jag tvungen at säga Eder, at min begäran däruti består, at j uti tjd willie baswa Eder denna saken befallad, och ju så laga, at Arméén bärigenom icke må ljda någon men, utan at j så många penningar på Eder credit, wille uphandla, at denna summa til Arméens bebof kunde suppleras.

Iag wet nog samt buru swårt detta skal falla Eder: men jag är ock försäkrad, at j mig icke undfallande warde, utan at denna sakernes fast omöijeligbet lär så mijcket mera stimulera den ambition som j baswe at göra Eder mera och mera om mig meriterad, hälst emedan detta är uti en så importante sak, på bwilken j icke lär mig undfalla. J måge se, at iag däremot intet allena söker Eder til min nytta at bruka, utan at jag ock söker Eder därbos skäligen at contentera; altså bar jag redan tänkt på medel bwarmed jag Eder kunde satisfaciera, och ställer desse twänne i walet at utwälia bwilket Eder best kan til mätto och redast och wisfast synas: och måge j baswa walet antingen at låta Eder denna summa göras god antingen af de penningar som frankriket gifwer för mina skepp, eller ock at låta Eder lefwerera utur swerige så många skeppund koppar som j finne skäligt at nämna

te que l'Armée n'en souffre aucun dommage, & que pour cet effet, vous négociez sur votre propre crédit autant d'argent qu'il faudra pour suppléer à la dite somme pour le besoin de l'armée.

Je fais assez combien de peine vous donnera cette commission. Mais aussi suis-je certaine, que vous ne me manquerez pas, & que, comme il semble presque y avoir de l'impossibilité à m'aider dans une affaire aussi importante, votre ambition vous y poussera encore plus fortement, afin de vous rendre de plus en plus recommandable auprès de moi par vos services. Outre cela, considérez, que je ne cherche pas à me servir de vous en cette occurrence uniquement pour mon intérêt, mais que je songe aussi à vous recompenser dûment. C'est pourquoi j'ai imaginé des moyens de pouvoir vous satisfaire, & je vous en propose deux différens, pour que vous choisissiez celui des deux qui vous paroitra le plus prompt & le plus sûr: c'est que je vous donnerai une assignation sur les deniers que la France me paiera pour mes vaisseaux, ou bien que je vous ferai livrer en Suède autant de quintaux de cuivre que vous trouverez bon de me marquer par une lettre. Je vous proteste par tout ce qu'il y a de plus cher & de plus précieux, & aussi fortement qu'on puisse jamais donner une assurance, ou que vous en puissiez exiger une de moi, que je vous dédommagerai entièrement, & que vous n'aurez jamais sujet de vous repentir de m'a-

L'an.
1639.

na mig igenom et bref, och försäkrar jag Eder wid alt det som bögt och dyrbart ballas bör, och så bögt som någon försäkring någonsin göras kan, eller ock jag af mig begärer, at Jag skal bäl- la Eder aldeles skadelös, och att J aldrig skole hafwa orsak at äng- ra den tienst J mig i detta fal- let bewise. Jag wet wist at J nog samt äre försäkrade om min affektion för Eder: Men J må- ge wist tro, at Jag härigenom förorsakas at wara på alla me- del betänkt, buru Jag i werket måtte Eder betyga icke allenast min affektion, utan mycket mera min tacksambet, hwilken Jag warder obligerad genom denna Eder action at betyga. Beder Eder fördenskuld at wara wist försäkrad, at intet kall i wårt fädernes land är så bögt, där J icke i framtiden skulle kunna ad- spirera til, där Gud spar Eder hälsan och lifwet. Ställer för- denskull detta alt i Edert skön, men recommenderar Eder denna sak, och hwilken J wist lär exe- quera efter min willia, så framt J icke hafwe mist det upfat som J altjd hafwe bast at göra min willia tilfyllest, och befaller E- der härmed Gud, med försäkran at iag är och blifwer Eder altid wäl affectionerad

Christina.

voir rendu service en cette présente occasion. Je fais certainement que vous êtes suffisamment assuré de mon affection. Mais vous pouvez aussi croire en toute vérité, que je ferai portée par-là à songer à toutes sortes de moiens, comment je pourrai vous témoigner non seulement avec réalité mon affection, mais encore beaucoup plus la gratitude, à laquelle cette action m'obligera. C'est pour- quoi je vous prie de compter ferme- ment, que, si Dieu vous conserve la vie & la santé, il n'y aura point de charge, dans la Patrie quelque considérable qu'elle soit, à laquelle vous ne puis- siez aspirer avec le tems. Je remets donc toute cette affaire à vos soins & je vous la recommande comme une chose qui m'importe extrême- ment, & que vous exécuterez selon ma volonté, si vous perséverez comme de coutume dans l'intention que vous avez eue jusques ici d'y satis- faire entièrement. Je vous recom- mende à Dieu, & je vous assure que je suis & demeure toujours votre bien- affectionnée

CHRISTINE.

Ces lettres
de Christine
publiées

C'est à feu Mr. de Meiern, Conseiller d'Etat d'Hanovre, qu'on est rede- vable de la communication de ces Lettres & de quelques autres que nous don-

donnerons ci-après que *Christine* a écrites à Mr. *Adler-Salvius*, alors Chancelier de la Cour & son Ambassadeur au Congrès d'*Osnabrug*. On ne trouve nul vestige de ces lettres dans les Archives de *Suède*. Elles lui ont été écrites séparément pour lui tenir lieu d'instructions secrètes de la Reine, avec laquelle il entretenoit une correspondance particulière. Mr. de *Meiern*, qui s'est rendu célèbre par la publication des *Acta Pacis Westphalicæ* en plusieurs Volumes in folio, accompagnés d'un récit historique fort instructif pour éclaircir les affaires sans nombre, qui furent débattuës & réglées dans le Congrès le plus fameux, qu'il y ait jamais eu; a inseré ces lettres de *Christine* dans le V^me Tome de ces actes, après la préface. Les originaux sont en *Suédois*. Ils s'y trouvent imprimés avec la traduction en Allemand & paroissent ici traduits du *Suédois* en *François*. (*)

L'an
1641

par Mr. de *Meiern* sont des Instructions secrètes à *Adler-Salvius*, qui font grand honneur à cette Reine.

Mr. de *Meiern* regarde ces Lettres comme autant de preuves de l'esprit & du jugement solide de cette grande Reine, & ne doute nullement, que les autres lettres publiées sous son nom ne soient des productions de la plume même de *Christine*. On n'a pas lieu d'en douter après un si grand nombre d'autres lettres originales, pas moins belles que celles-ci, dont une grande partie portent les mêmes marques d'authenticité, je veux dire, de petites ratures par-ci par-là: car c'étoit la coutûme de la Reine de ne pas faire des brouillons, comme on en peut même juger par ce qu'elle dit à Mr. *Salvius* dans ses lettres du 6 Juillet & du 4 Septembre 1647 que l'on verra ci-dessous.

A la lecture de ces Lettres, on s'apperçoit que *Christine* l'entretient familièrement & lui parle à cœur ouvert. Pour en savoir la raison, il est nécessaire de remarquer, que cet *Adler-Salvius*, quoique né de Parens fort pauvres, s'étoit fraïé le chemin par son mérite personnel au poste de Chancelier de la Cour. La Reine sa Maîtresse lui aiant connu un esprit vaste, cultivé par de belles connoissances, & fort propre aux affaires d'Etat, se l'attacha, & fit sa fortune à un point, que parmi un grand nombre de bons sujets, dont le Sénat & la Chancellerie du Roïaume, étoient alors pourvus, il fut jugé digne d'être le second Ambassadeur de *Suède* au Congrès de la paix générale dans l'Empire, où il y avoit mille choses épineuses & tant de différens intérêts à ménager. La Reine, qui l'avoit déjà honoré de sa confiance, & qui par l'accroissement de celle qu'elle donnoit au jeune Comte *Magnus de la Gardie*, commençoit à en avoir moins pour le Chancelier *Oxenstierna*, étoit bien aïse de trouver dans la personne d'*Adler-Salvius* un su-

Adler-Salvius en faveur particulière auprès de *Christine*.

Jalousie entre *Oxenstierna* & *Salvius* Ambassadeur de *Suède*.

(*) Les Auteurs de la Bibliothèque Germanique (1) félicitent Mr. *Meiern* de la découverte de ces lettres, & disent, qu'ils pourroient un jour en donner la traduction en *François*: ce qu'ils n'ont pourtant pas fait jusqu'ici. On remarquera en passant, qu'à la lettre, par laquelle l'Editeur de ce Recueil demanda à Mr. *Meiern* les originaux de celles de *Christine*, dont il est ici question, celui-ci répondit, qu'il les lui remettrait volontiers, s'il n'en avoit pas fait présent, peu de tems avant la reception de sa lettre, à Mgr. l'Evêque de *Wurtzbourg*, c'étoit l'an 1737.

(1) Tom. XXXV. en 1736. pag. 221. & Tom XLIII, en 1738. p. 67.
Tom. I. N

L'an.
1641.

jét capable d'être opposé au premier Ambassadeur à ce Congrès favoir le Comte *Jean Oxenstierna*, fils du Grand Chancelier (*).

On aura remarqué ci devant que dans une des lettres de la Reine à son Oncle le Prince Palatin, (a) elle disoit: „ que difficilement ces deux Ambassadeurs seroient d'accord: que *Salvius* exhortoit à la paix, mais qu'il „ n'en étoit pas de même du Chancelier:” d'où l'on peut inférer, que les sentimens de l'un & de l'autre des Ambassadeurs étoient bien différens sur ce point-là, & qu'ils étoient partis pour le Congrès prévenus de cet esprit de contradiction, qui les agita encore plus sur les lieux de la négociation: l'un s'appuyant sur la haute protection de la Reine, & l'autre sur l'autorité de son Père, à qui la direction des affaires étoit confiée presque souverainement.

Parmi d'autres preuves de l'antipatie des humeurs de ces deux Ministres, il est plaisant de lire le commerce de lettres qu'ils eurent ensemble au mois de Novembre & de Décembre en 1641: *Oxenstierna* se trouvant alors à *Stralsund* & *Salvius* à *Hambourg*. Celui-ci écrivit à l'autre, qu'il conviendroit de donner le titre d'*Illustriissime & Excellentissime* à Mr. *Grotius*: (Ambassadeur de *Suède*, en ce tems, à la Cour de *France*) parce que selon le cérémonial de toutes les Cours, ce titre convenoit à la dignité d'Ambassadeur, & que cette dignité étoit celle qui approchoit le plus de celle des Rois. *Oxenstierna*, qui sans doute crût que Mr. *Salvius* vouloit par-là lui faire comprendre, que le titre d'*Excellence* étoit également dû à Mr. *Salvius*, déjà nommé pour le second Ambassadeur au Traité de *Westphalie* & devenu ainsi Collègue de Mr. d'*Oxenstierna*, au lieu de le satisfaire, lui répondit aigrément, & entre autres choses, qu'il ne le reconnoissoit pas assez propre à lui donner des leçons. *Salvius* rompit là-dessus brusquement cette correspondance, (b) en disant, qu'il s'en expliqueroit plus amplement une autre fois. A en juger par les entretiens que *Salvius* eut dans la suite avec Mrs d'*Avaux* & *Servien*, Ambassadeurs de *France* au même Congrès de paix, sur le chapitre de Mr. d'*Oxenstierna*, on diroit qu'il en eut toujours une dent contre lui. On en voit plusieurs passages que les Ministres de *France* ont communiqués à leur Cour, & entre autres celui-ci (c) „ Mr. *Salvius* „ fait des excuses, & dit que Lui & Mr. *Rosenbane*, qui avoit épousé la „ Cousine Germaine d'*Oxenstierna*, font leur possible pour apprivoiser cet „ homme, mais que celui-ci changeoit tous les jours d'avis.... qu'on de-
voit

(a) Cette lettre est du 23. Mai 1641. Voir la ci-dessus. Petrus Conseiller au Parlement de Suède m'a communiqués.

(b) Elle consiste en sept lettres que feu Mr. l'Evêque Norrman a tirées des Originiaux de la Bibliothèque d'*Oxenstierna* & que Mr. (c) V. Négoc. Secr. de la Paix T. III. Part. IV. p. 15. item Tom. IV. pag. 50 & 51. & Part. II. p. 18.



(*) Il y a une lettre (1) dans les dépêches des Ministres de *France* à leur Cour, où on marque une grande joie de ce que *Salvius* osbit résister à *Oxenstierna*.

(1) V. *Mém. Secretes de la Paix de Munster* Tom. II. p. 38.

„ voit considérer que le dit sieur *Oxenstierna* est le premier des deux; qu'il
 „ est Sénateur du Roïaume & qui pis est: (ce sont ses propres termes:) fils
 „ du Chancelier. Mr. de *Rosenbane* (a) plioit les épaules à tous ces dis-
 „ cours & témoignoit les approuver entièrement. . . . Mr. *Salvius* ajoute,
 „ qu'ils crient dans la Chambre, où Mr. d'*Oxenstierna* gardoit le lit à cause
 „ d'une indisposition, comme les Avocats font l'un contre l'autre quand
 „ ils sont au bareau, mais qu'après ils vont boire ensemble. . . .”

Quant au fils du Chancelier, il étoit naturel, que le Père le soutint de
 tout son possible. Le fils, qui prévoit les difficultés qu'il rencontreroit à
 ce Congrès, où il y avoit un cahos immense d'intérêts opposés à débrouil-
 ler, & où chacun des Plénipotentiaires craignoit que son adversaire ne se
 prévalût de ses avances & même de sa facilité à écouter les premières pro-
 positions; (b) vouloit s'en dispenser & demanda à son Père qu'il envoiât
 quelqu'autre à sa place à *Osnabrug*. Sur quoi le Chancelier lui répondit,
 qu'il n'avoit rien à craindre: que le tout se développeroit par la fuite du
 tems, & enfin il lui dit: *An nescis, mi fili, quantilla prudentia regitur Orbis:*
 ne fais tu pas mon fils avec combien peu de prudence le monde se régit (c).
 L'Editeur de ce Recueil avouë qu'il n'a pas vû cette lettre du Chancelier
 à son fils: mais il en insérera ici une autre traduite en *François* qui a été
 déjà imprimée (d) & qui a assez de rapport à ce sujet. Elle est du 1^{er} Dé-
 cembre 1643.

L'an.
1643.

Le Chance-
lier *Oxen-
stierna*, in-
struit son fils
pour le Trai-
té de Paix.

Sa Lettre là-
dessus à son
Fils.

Très-cher Fils,

„ La lettre de *Minden* du 14. du mois passé est bien arrivée par la der-
 „ niere poste. Par icelle j'ai conçu quelque espérance de ta reconvalésce-
 „ ce. Le bon Dieu te la donne & te fortifie selon sa volonté paternelle!
 „ car *inter privata* je ne desire, ni souhaite rien tant. Quant à ma person-
 „ ne, je commence à me mieux porter; il est vrai que l'érysipelle ne me
 „ veut aucunement quitter. Pour les autres bons amis, ils sont tous en
 „ santé, selon le tems & la saison. Sa Majesté la Reine se trouvoit bien
 „ mal. Elle est maintenant en bonne disposition. J'apprens aussi que Mr.
 „ *Salvius* est à *Osnabrug*; cela, à ce que je puis connoître, ne peut pas
 „ apporter grand préjudice, tant que vous demeurerez coi & en repos à
 „ *Minden*, jusques à ce que les *François* soient arrivés. Il est bien vrai,
 „ que cela apportera peu d'utilité au public, & que pour cela nous n'en
 „ acquérons pas meilleure affection envers les *Danois*, & moins envers
 „ l'Empereur: mais si cela peut effectuer quelque chose, ce sera une ja-
 „ lousie aux *François* & fomentera de quoi penser; sur quoi nous ne pou-
 „ vons pas fonder nos conseils: toute fois le choix de la Constitution est tel,
 „ qu'au

(a) Il étoit aussi Ministre de Suède à ce un peu autrement dans son *Lexicon Erudit.*
Traité de Paix. V. sa vie dans Meiern Alta T. II. p. 399. art.
pacis T. VII. pag. 32. &c.

(b) V. le Droit Public de l'Europe Tom. 340 & Tom. II. pag. 118 & 119. confr. *Meiern Alta Pacis* Tom. I. pag. 340.

(c) le Sr. Mencken rapporte cette histoire

L'an.
1643.

„ qu'au cas qu'on nous donne plus grand sujet, ou bien, si quelqu'un ne
 „ nous donne d'autres conseils, nous les devons à bon droit opprimer &
 „ ploier jusqu'à meilleure occasion, & quand bien aussi seroit que tu dusses
 „ en quelque façon te relâcher & te fantasier, demeure néanmoins ferme
 „ en tes complimens, n'offense pas encore la *France*, & tiens les *François*
 „ en ta main, le plus que tu pourras faire par réputation & courtoisie,
 „ car je ne vois rien encore d'assuré en leur posture, que je veuille con-
 „ feiller aucune mesintelligence avec la *France*, soit pour l'amour de l'*Em-
 „ pereur*, ou des *Danois*, & de quelque autre, & tant plus que tu t'apper-
 „ cevas que le *François* tourne ses pensées en faveur de la partie adverse,
 „ d'autant plus dois tu mettre peine de te servir des conseils contraires.
 „ Tu me demandes au cas que l'on vienne plus avant en conférence avec
 „ vous & avec les *François de modo procedendi & agendi inter vos de conditioni-
 „ bus Pacis*, jusqu'où j'estime que vous deviez aller? Je crois que votre
 „ instruction vous le demontre assez, & suivant icelle vous devez vous
 „ régler. Toute fois je vous remettrai ceci en mémoire en peu de paro-
 „ les, que notre prétexte est, *Rerum Germanicarum restitutio in pristinum &
 „ veterem statum propter Regni interesse & proprium nostrum.* Et c'est là ce
 „ qui justifie notre procédé, & nul, de quelle Religion qu'il puisse être,
 „ ne nous en peut blâmer ni reprendre, & partant ceci doit être le prin-
 „ cipal, & le commencement du Traité, sur lequel les *François*, aussi bien
 „ que nous, doivent insister & y apporter tout soin & diligence. Or ce
 „ qui viendra ici en considération, & comme il y faudra travailler de no-
 „ tre côté, toi & *Salvius* y devez bien prendre garde, avant que d'entrer
 „ en conférence avec aucun.
 „ Pour ce qui est de la satisfaction de la Couronne de *Suède*, sur le point,
 „ il faudra premièrement en traiter en général, & y faire consentir avant
 „ que l'on vienne au particulier. Car j'ai en main des choses par lesquel-
 „ les l'Ennemi, ni les Etats de l'Empire-Romain ne peuvent l'empêcher.
 „ Cela pourroit tirer autrement à grande peine, s'ils pouvoient s'accor-
 „ moder pour l'amour de ceux qui doivent faire le dit accord. Je remar-
 „ que aussi, que pour la satisfaction de la *France*, sur laquelle on a plus
 „ l'œil & plus d'égard que sur nous, qu'à la vérité elle sera plus difficile.
 „ Mais vous devez en ceci agir prudemment & du commencement vous ten-
 „ nir au premier article, touchant la restitution de l'*Allemagne*, & faire
 „ mention plutôt d'une mutuelle coopération, qui soit à l'intention des deux
 „ Couronnes, après quoi on pourra parler de la *Pomeranie*. C'est ce que
 „ l'on doit bien considérer & aviser, comme quoi la coopération sera ac-
 „ ceptée sous cette limitation, que par icelle, le point principal ne sera
 „ aucunement ruiné, ni notre bien renversé. Le *Sieur Thure Bielke* est coi,
 „ & en repos, & pourtant jusqu'à présent il y a eu quelque apparence.
 „ Il ne s'est pas fait encore grand chose touchant son expédition. Je
 „ doute, & non sans cause, si on l'envoiera aussi avec. Il y a trois se-
 „ maines que je lui envoiai les chiffres. le 1 Décembre 1643.

Signé *Axel Oxenstierna*

On

On ne fauroit dire si cette lettre a été fidèlement traduite ; mais quand cela seroit, il paroît, qu'il n'y a pas de justesse dans la conclusion, que l'Éditeur des Négociations secretes de *Munster* & d'*Osnabrug* en veut tirer, (a) & qu'il dit : que les *Suédois* se servoient de leurs armes en *Allemagne*, sous prétexte de la Religion ; pour s'approprier & conserver la Principauté de *Poméranie* & se la rendre héréditaire ; car qui est ce qui ne voit pas que le Chancelier pose ici comme la base du Traité la restitution de l'*Allemagne* dans l'état où elle étoit avant la guerre ? & il dit avec grande raison, que nul, de quelque Religion qu'il puisse être, n'en pourroit blâmer ni reprendre la *Suède*. Cela étant fait, & sous cette condition, trouvera-t-on étrange, que le Chancelier songeât à quelque satisfaction pour la *Suède*, en considération de tant de fraix faits & de tant de sang *Suédois* répandu dans le cours de cette guerre ? Feu le Roi *Gustave-Adolphe* s'étoit déjà expliqué long-tems auparavant sur le principal but que devoit avoir la *Suède* en entreprenant la guerre d'*Allemagne*. Sa longue lettre de trois feuilles écrite de sa propre main en 1630 au Chancelier, (b) se réduit à cette maxime générale : „ qu'il faut faire en sorte, que l'on puisse vivre en repos en *Suède*, „ sans craindre quelque ennemi du dehors : que le repos de la *Suède* étant „ assuré, autant que ses voisins resteront tranquilles dans la possession de „ leurs pais, le grand objet sera de parvenir à une paix sûre, qui affer- „ misse les Etats de l'Empire dans leur état naturel, desorte, que l'Elec- „ teur de *Saxe* y demeure Electeur comme il a été, que le Duc de *Holstein* „ reste Duc de *Holstein*, le Duc de *Meklenbourg*, Duc de *Meklenbourg*, & „ ainsi des autres. Car aussi long-tems qu'il jouiroit tranquillement de ce „ qui leur appartient, la *Suède* pourra aussi compter de n'être pas inquié- „ tée, & de n'avoir rien à craindre (c).

Tout ceci n'a été dit qu'en passant, pour faire voir combien peu les Ministres de *France* ont été équitables en taxant toujours (d) la conduite du Ministère de *Suède* durant la Négociation de la Paix de *Westphalie*. Car pour les Etats de l'Empire, la plupart d'entr'eux seront encore du sentiment du Duc de *Roban* qui dit : (e) que „ l'*Allemagne* ne peut jamais se séparer „ de la *Suède*, sans une tache éternelle d'ingratitude, aiant reçu de là ce „ qu'elle n'osoit plus espérer, se trouvant déjà engloutie dans l'abîme d'une si dure servitude, quand le Roi *Gustave-Adolphe*, montré seulement au monde au travers de tant de nuages, fit paroître à cette province désolée le soleil de sa délivrance.

L'an 1646.

Conséquen-
ce faulle qui
en a été
tirée

Le but de
Gustave-Adolphe en
entreprenant
la guerre
en *Allema-
gne*.

Les Mini-
stres de
France blâ-
ment injuste-
ment la con-
duite de ceux
de *Suède*.

Mais pour revenir aux Ministres de *Suède* au Congrès, la jalousie qui régnoit entre ces deux Ambassadeurs avoit beaucoup de rapport avec la contrariété qui étoit encore plus grande entre les deux Ambassadeurs de *France*

(a) Voyez la rubrique de cette lettre l. c. II. pag. 8. 46. 66. 258. item T. III. p. 30.
(b) L'original s'en trouve chez Mr. le Général Comte Axel Gabriel Oxenstierna arrière Neveu du Chancelier. & P. III. p. 14. item T. IV. p. 34. &c.
(c) V. Ses Intérêts des Princes. art. *Allemagne* pag. 32. & 33. confr. Mém. de Du Mont de la Paix de *Ryswyck* Tom. I. pag. 9. &c.
(d) V. Négociat. Secret. l. c. T. II. P.
(e) V. Ses Intérêts des Princes. art. *Allemagne* pag. 32. & 33. confr. Mém. de Du Mont de la Paix de *Ryswyck* Tom. I. pag. 9. &c.

L'an.
1645.

France, au même Congrès, Mr. le Comte d'Avaux & Mr. Servien: le premier étant la Créature de la Reine-Mère & l'autre celle du Cardinal Mazarin. Christine qui le savoit fort-bien, ne manqua pas de faire à celui-ci des politesses, dont sa lettre à Mr. Salvius du 4 Septembre 1647 fait foi. La voici: (a).

Herr Hof Cantzler. Jag ser at nu mera freds Traktaten är så godt som belt stannad, och at alle man afwenta denne Campagnies utslag, twiflar intet med mindre j på Eder sida lära görä eder yttersta flit, at bringa detta lång samma werket til endskap, det den bögste Gud nådeligen förläne! Jag baswer denne gång intet synnerlig at skrifwa, utan recommenderar eder på nytt de ärender, som Eder nog samt kunnige är. Görer eder flit at alt uträtta till mit contentement så mycket utan freds brått skie kan. Jag innesluter här hos et bref till Servien det bonom med första må öfwerjändas. Jag har intet kunnat med höfligbet förbigå, at swara bonom på sit bref, som för en tjd sedan han bar skrifwit mig till. Jag wore den oböfligaste på werlden, där iag låte det obehwaradt, medan han däri så högt offerarar sig til min advantage. Det är nödigt at j försäkrar bonom om min affection och at iag håller god correspondence med bonom; ty j måtte Considerera at han är hos Cardinalen Creatur. Jag wet wäl Fransofernes lag, at de mäst civile

Monfieur le Chancelier de la Cour. Je vois que le Traité de paix est dans le même état que s'il avoit cessé, & que tout le monde attend l'issuë de la Campagne. Néanmoins j'espère que de votre côté vous emploierez tous les soins possibles pour mettre fin à ce long ouvrage: ce que le Tout-puissant veuille accorder par sa grace!

Je n'ai rien de particulier à écrire pour le présent, si non, que je vous recommande les amis qui vous font connus. Donnez vos soins & vos attentions pour que tout s'achève à mon contentement, autant que la chose sera faisable sans rompre la Paix.

Je joins ici une lettre pour Mr. Servien. Envoyez-là lui au plûtôt. Je ne puis m'empêcher de répondre par civilité à sa lettre; autrement je serois la plus incivile du monde, parce qu'il s'offre de si bonne grace à mon service, & qu'il parle aussi beaucoup, au lieu où il est, à mon advantage: ainsi il est nécessaire que je l'affure de mon affection & que j'entretienne avec lui une bonne correspondance: car vous devez considérer qu'il est Créature du Cardinal. Je connois fort bien d'ailleurs les manières des François, & que la plus grande partie de leurs mœurs consiste en complimens. Cependant par la civilité

on

(a) Elle se trouve en Suédois dans Meiern. l. c.

civile äro i complimenten, men genom civilitet lappas intet, och man betalar dem med samma mått som de utmäta. Jag wet nog at det är lutter flatterie som de skrifwa och tala, ty mine meriter kan alle sådane lof-ord intet förtiena, doch finner iag mig obligerad at göra civilitet igen; caresserer då fordenskuld den ena och andra, temoignerandes altid min affection, både mot drottningen, så wäl som mot Cardinalen; ty det är ban som alt regerar, och måtte j fördenskuld göra bans Creatur bonne mine. Iag beder j willie skaffa mig copian af detta bos gående bref, ty iag bar benne intet sielf. Adieu. Försäkrar Eder om min nåd

Christina.

on ne perd rien, & on les paie de la même monoie qu'ils paient les autres. Les complimens qu'eux & d'autres me font, sont de pures flateries, & je ne mérite pas de telles louanges.

Je me reconnois pourtant obligée de rendre civilités pour civilités. Pour cette raison caresser-le & d'autres aussi. Témoignez aussi l'affection que j'ai pour la Reine aussi bien que pour le Cardinal, car c'est lui qui gouverne tout. C'est pour cela que vous devez faire bonne mine à ses Créatures. Je vous prie de me procurer une copie de cette lettre incluse, car je n'en ai point ici. Adieu, je vous assure de ma grace

CHRISTINE.

On peut juger par cette lettre de *Christine*, qu'elle vouloit être bien tant auprès de la Reine-Mère de *France* & auprès du Cardinal, qu'auprès des deux Ambassadeurs *François*, qui étoient si animés l'un contre l'autre. Il y eut néanmoins cette différence entre les Ministres des deux Cours, que les querelles entre les Ambassadeurs de *Suède*, n'allèrent pas à une rupture ouverte, comme entre ceux de *France*: ce qui à la fin obligea leur Cour de les séparer. Il y a tout un Traité imprimé là-dessus (a) & quoique fit la Cour de *France*, elle ne put jamais les réconcilier tout de bon. Voici une lettre qui leur fut écrite au nom du Roi *Louis XIV.* pour les exhorter à déposer leur animosité.

Les Ambassadeurs de France fort animés l'un contre l'autre.

„ Messieurs les Comtes d'*Avaux* & *Servien*. C'est avec un grand sentiment de déplaisir, qu'au lieu de vous témoigner la satisfaction que j'ai des services importans que vous me rendez tous les jours & à cet Etat, je me vois obligé de vous faire connoître, combien je suis mal édifié des mesintelligences que j'apprens qui sont entre vous. La continuation en seroit si préjudiciable à mes affaires, qu'il faut en toute façon en couper „ juf-

(a) Le titre en est; Lettres de Mrs. d'*Avaux* & *Servien* concernant leurs Différends & leur Réponses de part & d'autres... l'an 1650. en 12. Vöiez aussi les Négoc. Secr. T. I. pag. 75-109. T. II. p. 114. 188 194. 199. &c. item Part. II. p. 9. 77. 78. &c.

L'an
1644.

„ jusqu'à la racine, & véritablement les divisions particulieres s'accordent
 „ si mal avec le dessein que vous devez avoir d'accommoder les générales,
 „ & avec le nom de Pacificateurs; que je vous avouë, que j'ai peine à
 „ comprendre, comme quoi deux Personnes si sages & si intelligentes,
 „ que j'estime au point de les avoir choisies entre tous mes sujèts, comme
 „ étant capables de traiter la plus grande affaire, qui se soit présentée de-
 „ puis plusieurs siècles, vivent pourtant en division. Enfin que pour éta-
 „ blir, à la gloire & à l'avantage de cette Couronne, le repos de la Chré-
 „ tienne par une paix générale, ils ne puissent trouver moien de la conser-
 „ ver entre eux-mêmes, au scandale non seulement de toute la France, qui
 „ en est abreuvée, mais des Nations étrangères, à qui votre desunion
 „ n'a pû demeurer cachée. C'est ce qui m'étonne d'autant plus, que je
 „ fais que vous n'êtes portés tous deux que d'un même esprit, qui est de
 „ me servir dignement & utilement. Vous l'avez déjà fait avec tant de
 „ de zèle & de suffisance, en tous les emplois considérables qui vous ont
 „ été confiés, qu'ayant chacun de vous bien mérité de cette Couronne, &
 „ acquis toute l'estime & la réputation que vous sauriez souhaiter, il me
 „ semble que vous auriez eu la pensée (ce que je ne puis croire) de pren-
 „ dre chacun des avantages d'honneur sur son Compagnon. Il ne vous
 „ en reste plus de moien que par la modération que vous sauriez témoigner
 „ l'un plus que l'autre, puisque chacun demeure également persuadé de
 „ votre affection & de votre capacité; & qu'il fera toujours difficile d'y
 „ trouver de la différence au préjudice de l'un des deux.

„ Je desire donc & vous ordonne, qu'aussi-tôt que vous aurez reçu cet-
 „ te lettre, en quelqu'état que les choses se trouvent entre vous, & à quel-
 „ le extrémité d'aigreur, de protestations & d'écritures où vous puissiez
 „ être engagés de part & d'autre, que vous en arrétiez tout ce qui sera
 „ passé: en sorte que non seulement il ne s'en parle jamais, mais que vous
 „ en perdiez, s'il est possible, la mémoire, & que vous fassiez outre ce-
 „ la autant que vous le pourrez une sincère réconciliation & liaison d'amitié,
 „ qui soit dorénavant de bonne foi entretenuë. Je ne veux pas douter, que
 „ vous n'aiez toujours gardé les apparences devant le monde; que vous ne
 „ vous soiez visités sans discontinuation, & que vous n'aiez toujours conféré
 „ ensemble sur les affaires qui vous sont commises, comme le bien de mes af-
 „ faires le requiert absolument. J'ajouterai seulement à ce que dessus, pour vous
 „ obliger d'autant plus à vivre ensemble fraternellement, la protestation que je
 „ vous fais, que le moien le plus certain que vous aiez de mériter auprès de
 „ moi, c'est la retenuë & la patience que vous témoignerez l'un pour l'autre.

„ Je veux croire qu'il n'en sera pas besoin, & que vous déferez tous
 „ deux affez à mes volontés, pour vous y former avec tant de résignation,
 „ que je n'aurai jamais occasion de vous en faire des reproches, mais seu-
 „ lement de vous témoigner le gré que je vous fais des services recommen-
 „ dables que vous me rendez continuellement; priant Dieu qu'il vous ait,
 „ Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde.

à Fontainebleau le 2 Août 1644. (a).

(a) Cette lettre se trouve dans les Négoc. 188 & 194. item P. II. p. 77 & 78.
 Secret. T. II. pag. 114. &c. vötez aussi p.

Toutes ces exhortations ne purent rien sur leurs esprits trop ulcérés. Ils se brouillèrent encore, se réunirent & se brouillèrent de nouveau. Le Comte d'Avaux s'en expliqua tout net à la Reine-Mère en lui écrivant (a), „ Je recevrai respectueusement l'ordre qu'il plaira à votre Majesté de me donner, soit de m'en retourner en France, soit de demeurer ici avec un autre Collègue: car il est bien vrai, que le Sr. Servien & moi n'y pourrions plus servir conjointement sans un trop grand préjudice des intérêts de la France & de l'honneur de la Nation.

Les Ministres de Suède craignant les suites fâcheuses que cette desunion pourroit avoir pour la cause commune, firent là-dessus des remontrances au Comte d'Avaux, (b) en réponse à sa lettre de congé. „ Nous laissons, „ lui dirent-ils, à la prudence de V. E. à considérer, si le bien commun, „ si celui de toute la Chrétienté & de tous les Alliés, si l'amour même de „ la Patrie, si l'estime qu'elle s'est acquise par ses travaux de tant d'années, „ peuvent permettre, que dans le commencement le plus vif du Traité, „ elle abandonne la chose publique sous le semblant d'y être obligée pour „ ses affaires particulières & par une pique personnelle. Si elle en use de „ la sorte, elle augmentera nos soupçons, & elle nous fera perdre l'espé- „ rance de faire une paix honnête & glorieuse pour les deux Roiaumes. „ Nous attendons de meilleures choses de V. E. la recommandant toujours „ très-affectueusement à la grace de Dieu.

Tout cela ne servit de rien auprès de lui: & à la fin Mr. Servien prévalant dans l'esprit du Cardinal, réussit si bien par des tours peu dignes de son caractère, dont il se servit contre d'Avaux, qu'il le fit tomber dans la disgrâce de sa Cour (c).

On a parlé ci-dessous de la froideur & même de l'aversion secrète que *Christine* avoit conçûes pour la maison d'*Oxenstierna*. Pour être un peu au fait de ce qui en étoit la cause, il n'y a qu'à considérer: que la Reine étant née & élevée dans un tems de guerre & de troubles continuels, souhaitoit d'autant plus volontiers de le changer en un tems de calme & de paix, qu'après avoir pris elle-même les rênes du gouvernement, elle croïoit pouvoir mieux établir & affermir son autorité dans un état paisible, au lieu que plus la guerre durerait, plus ses armes seroient exposées aux vicissitudes de la fortune, & elle-même toujours incertaine, si elle pourroit s'en tirer aussi glorieusement que les conjonctures d'alors le lui faisoient espérer.

Comme il se trouve toujours à la Cour des gens qui suivent les sentimens qui y sont le plus en vogue, sans se donner la peine de les approfondir, il y en eut à celle de Suède qui appuièrent fortement là-dessus, & persuadèrent à la Reine, que les *Oxenstierna* ne vouloient pas la paix, & le

(a) V. Lettres d'Avaux & de Servien du 18. Août 1644. pag. 201. & p. 267. dans les Mém. & Négoc. Secr. de la Cour de France touchant la Paix de Munster T. IV. où toutes ces Lettres sont aussi imprimées de la page 113. &c.

(b) l. c. pag. 210 & 211. item. Négoc. Secr. T. I. p. 338. &c.

(c) Voyez-les tout au long dans l'Hist. du P. Bougeant. Livr. IX §. 6. &c. pag. 19. 26. &c.

L'an
1647.

le Chef des affaires, favoir le Chancelier, d'autant moins, qu'il craignoit que son mérite ne diminuât à mesure que l'on n'auroit plus tant besoin de son service (*). On n'oublia pas d'y ajouter (a), que ce Seigneur portant ses vûës plus loin, pensoit à donner son fils *Eric* en mariage à la Reine: ce qu'elle ne trouveroit pas un parti sortable pour elle (†).

Pour preuve de ce qu'on vient de dire & que de pareils bruits eurent cours en ce tems-là, on produira une Lettre du Chancelier à son fils *Eric* alors Gouverneur en Livonie. Elle est datée de *Stockholm* le 29. Juin 1647 (b).

„ Vous savez mieux mon cher fils, que je ne saurois le dire, quel „ étoit l'état des affaires ici, quand vous partîtes, l'année passée. Tout „ a été sur le même pied depuis, tantôt assez mal, tantôt pis.

„ Vers les Fêtes de Pâques ou un peu avant, Sa Majesté notre Reine „ a écrit une Lettre de sa main aux Plénipotentiaires à *Osnabrug*, mais „ une mercuriale separément à mon fils *Jean*, comme vous le verrez par „ la ci-jointe. Il n'est pas difficile de juger qui en est la cause, & j'espère „ que Dieu le trouvera en son tems. Je crois que les *François*, tant les „ Plénipotentiaires là-dehors, que le Résident ici, y ont contribué du „ leur, en abusant du crédit qu'ils ont. Je renferme ici la copie de la ré- „ ponse que *Jean* a faite tout seul à sa Majesté. Cela m'a troublé un peu, „ &

(a) conf. les Annotat. de Charles-Gustave en Msc. & Pufend. de R. S. Libr. XX. §. 61.

(b) L'original en Suédois se trouve chez S. E. Mr. le Comte Cronstedt, Sénateur de Suède.

(*) Mr. de la Court Résident de France à Munster écrivit à l'Abbé de St. Nicolas Ministre de France à Rome en 1646. „ On croit que Mr. d'Oxenstierna se rend d'autant plus „ difficile à la Paix, qu'il fait que la continuation de la guerre est nécessaire pour main- „ tenir le crédit & l'autorité de son Père dans la Suède, étant certain qu'il ne tient plus „ auprès de la Reine, que par la nécessité des affaires & que les autres ont pris le des- „ sus" (1). *Baptista Nani* s'en explique dans ce même sens, disant. (2) *Christine* voulant se soustraire au joug de ses Tuteurs, jugea que la Paix lui étoit la plus nécessaire. Mais les négociations de la Paix étant entre les mains des *Oxenstierna* & les Armées au pouvoir des Généraux, qui dépendoient d'eux, elle commença à élever le Parti contraire, elle honora le Comte de la Gardie de ses faveurs particulières, & l'envoia Ambassadeur à la Cour de France, pour y mieux découvrir les sentimens & les pensées de celui qui y gouvernoit. Elle s'attacha encore *Salvius* & partagea le commandement des Armées en envoiant le Prince Palatin en Allemagne. Mais ceci ne se fit pas tout de suite. Il falut du tems pour perfectionner un si grand ouvrage.

(†) Ceci s'accorde en partie avec ce que *Salvius* avoit dit au Comte d'Avaux. (3) que le Chancelier *Oxenstierna*, „ a plus de passion pour la guerre que pour ses propres en- „ fans; qu'il vouloit empêcher que leur Reine ne se mariât; rendre le Roïaume élec- „ tif, donner toute l'autorité à la Noblesse, & faire d'autres choses, dont il ne fau- „ roit venir à bout que dans le trouble; qu'au contraire la Reine desiroit ardemment la „ paix pour le bien de la Chrétienté qui en avoit tant besoin & pour son propre inté- „ rêt, &c.

(1) V. Négociations d'Arnauld, Abbé de St. Nicolas Tom. IV. p. 67 & 103.

(2) Hist. di Venetian Libr. III. p. 117. & Libr. IV. p. 216. conu. Constant Min. T. I. p. 23 & 163.

(3) Négoc. Secret T. IV. p. 50. & T. II. P. II. p. 18. 23 & 66 conf. Pufend. de R. Brand. Libr. II. §. 49. Ejusd. de R. S. Libr. XX. §. 61. & Vieques. Livr. II. Sect. XVII. pag. 213.

„ & a donné sujet à quelques paroles & discours entre Sa Majesté & moi.
 „ Cependant par l'entremise & la coopération du Felt-Maréchal l'affaire
 „ est venu au point, que S. M. s'est déclarée, qu'elle n'a pas écrit à mon
 „ fils en mauvaise intention, ou comme à un disgracié mais uniquement
 „ de peur que les Plénipotentiaires n'insistassent trop sur leurs prétentions
 „ d'où toute la Négociation pourroit se rompre, puisque tout le monde
 „ tant ici qu'au dehors crie après la Paix. Cela donna occasion à toutes
 „ sortes de raisonnement, & à la fin S. M. s'expliqua assez avec moi sur
 „ ce qui lui a causé quelque altération ce tems passé. Du depuis elle s'est
 „ déclarée fort gracieusement envers moi & les miens, & je n'ai remar-
 „ qué d'elle rien de contraire.

„ Les vrais Auteurs de ces déplaisirs ne sont d'autres, que ceux qui
 „ inspirent des soupçons aux Souverains contre les Serviteurs qui sont
 „ employés dans les affaires. J'espère avec l'aide de Dieu de les confon-
 „ dre moi-même, & le tems & les forces y apporteront du changement,
 „ assuré de conserver toujours une conscience bonne & pure.

„ Le discours tomba aussi sur vous en cette occasion, de la manière que
 „ vous savez que le Felt-Maréchal me le rapporta l'année passée, quand
 „ vous étiez ici, & S. M. dit, que vous & moi ne pourrions mieux pré-
 „ venir de tels discours, qu'en vous mariant. Il faut que j'avoué, que
 „ de pareilles imaginations ne méritent que d'en rire, si c'étoit une autre
 „ personne à qui on eût eu à faire. Mais je remarque avec tout cela,
 „ que quoi qu'il en soit du reste, mes malveillans se sont servi de ce pré-
 „ texte pour nous noircir, en exagérant le tout en mal: ce que je ne doute
 „ pas que le bon Dieu ne trouve en son tems. A l'heure qu'il est tout va
 „ bien, & j'ai la confiance en Dieu, que tout se remettra au mieux, &
 „ si on me fait justice, on ne me trouvera jamais qu'en droit chemin; que
 „ le reste aille comme Dieu voudra. Cependant je n'ai pas voulu me
 „ dispenser, mon cher fils, de vous faire part de la situation, où sont
 „ les affaires, pour votre propre intérêt: non dans l'intention de vous
 „ troubler, mais pour vous rendre plus prudent à ne pas vous fier au mon-
 „ de. Si vous avez le bon Dieu devant les yeux, & que vous chariez
 „ droit, vous acheverez votre carrière avec honneur, quelque méchant
 „ que soit le monde.

„ Il faut que vous gardiez le secret sur ce que je vous communique
 „ ici & que vous n'en disiez mot ni à Ami, ni à ennemi. Et comme je
 „ remarque que votre vie solitaire cause de l'ombrage & occasionne toutes
 „ sortes d'idées, qui quoique vaines & injustes, néanmoins vous sont des-
 „ avantageuses; il sera nécessaire que vous les préveniez & mettiez ceux
 „ qui vous veulent du mal, hors de ces imaginations & discours, en vous
 „ choisissant une femme honnête qui vous convienne & à Votre qualité.
 „ Je le souhaite de tout mon cœur, puisque votre frère & vous n'étant
 „ pas engagés & restant comme vous êtes, il n'y a point d'espérance pour
 „ moi de voir lignée à ma maison. Je prie donc Dieu qu'il vous donne le
 „ meilleur conseil, & j'ai cette confiance en lui, qu'il exaucera ma prière
 „ & fera prospérer vos desseins. Vous m'écrivites il y a quelque tems,

L'an.
1647.

„ que vous n'aviez vû la fille du Comte *Nicolas* (a) qu'une seule fois, &
 „ que vous ne connoissiez pas son humeur. Il vous importa pourtant &
 „ vous touche de plus près de connoître & juger de celle avec laquelle
 „ vous comptez de passer votre vie. Si je savois que vous le desinassiez, je
 „ ferois de mon mieux pour vous procurer sous quelque prétexte la per-
 „ mission de venir ici pour une couple de mois, pour que vous eussiez
 „ occasion de vous fixer à elle, ou à quelque autre Personne. Je puis
 „ néanmoins dire, que personne ne me paroît vous convenir mieux, que
 „ la fille de ce Comte. Mais je laisse au bon Dieu & à Vous ce qu'il
 „ vous conviendra de choisir, comme étant le plus intéressé dans l'affaire...

A en juger par cette Lettre du Chancelier, on ne peut pas dire qu'il avoit l'intention de ménager un mariage entre *Christine* & son fils. Cependant ces insinuations & autres pareilles, que ses Envieux gliffèrent adroitement, produisirent l'effèt qu'on en attendoit, sur l'esprit de la Reine, qui alors transportée pour tout ce qui avoit l'air & le goût de France (b) méprisoit ceux, qui n'en étoient pas prévenus.

Christine fort
portée pour
la France.

Le Comte
Magnus de
la *Gardie*
grand Favori
de *Christine*.

Trouvant donc dans ses sentimens le Comte *Magnus de la Gardie*, qui avoit l'avantage d'être beaufrère du Prince *Charles-Gustave*, Cousin de la Reine, dont l'humeur étoit outre cela accommodante & approchoit fort de celle des *François*, d'où cette famille étoit partie, (c) elle le laissoit entrer toujours plus avant en faveur auprès d'elle, à mesure que la division se mettoit & augmentoit dans la Cour: division, qui n'embarassoit pas peu les affaires par l'extrême jalousie que cette faveur du Comte *Magnus* donnoit à la Maison d'*Oxenstierna* & aux autres anciennes familles du Royaume. Entre autres la maison de *Brabé* la fit assez éclater, & le Sénateur *Pierre* qui en étoit le Chef dit un jour à *Christine* (d), qu'elle ne devoit pas donner toute sa confiance à un jeune Gentilhomme & à un Prêtre: (voulant désigner par-là le Comte *Magnus* & l'Evêque *Jean Matthie* Précepteur de la Reine:) qu'elle devoit modérer ses dépenses, & ne pas se familiariser trop avec les *François*. Un autre Auteur rapporte, (e) que la cause des brouilleries entre les Maisons d'*Oxenstierna* & de la *Gardie* provenoit de l'éducation trop libre & trop à la *Françoise*, que le Père du Comte *Magnus* vouloit donner à *Christine*, & que c'étoit lui qui avoit l'intention de marier son fils avec la Reine.

Division à
la Cour &
au Sénat de
Suède.

Les Ministres de France au Congrès de la Paix en *Westphalie* n'ignorant pas toute cette mesintelligence en écrivirent à leur Cour en 1645. en ces termes: „ (f) L'union n'est pas si étroitement établie en Suède qu'ils es-
 „ saient de publier. La division vient de plus haut, & celle qui est en-
 „ tre les Régens de Suède, dont l'autorité vient d'être étouffée par la ma-
 „ jorité

(a) Elle s'appelloit Elisabeth Brabé & ce Comte Eric l'épousa. Après sa mort la Comtesse sa veuve eut en secondes nocces le Prince Adolphe-Jean, frère du Roi Charles-Gustave de Suède. (v. Moreri *Dict. art. Brabé.*)

(b) V. *Négoc. Secret. de Munster* & d'*Osnabrug* T. IV. pag. 123.

(c) *Mém. de Chanut* T. I. p. 422.

(d) *Chanut* l. c. pag. 23. & *Vitt. Siri Mercurio* T. IX. pag. 344.

(e) *Staats-Gesch. von Riga und Lief.* pag. 16. &c.

(f) *Négociat. Secret. de Munster* T. I. P. II. p. 18.

L'an
1647.

„ jorité de leur Reine, donnera sujet à quelque nouveauté en la Cour. Mr. *Salvius* qui y est en crédit Iotens du grand-Maître: (le Comte de la *Gardie*.) & du Général-Maréchal, essaie de faire comprendre, que quand cette Couronne seroit privée du Chancelier, elle ne laisseroit pas de subsister, & peu après: ceux là essaieront de prendre part dans les affaires, dont l'autre les avoit privés. Le Cardinal *Mazarin* recommande là-dessus à ses Ministres de profiter de cette désunion des *Suédois*: mais il ajoute: que quoique le Chancelier *Oxenstierna* soit plus en considération qu'en faveur, il y a néanmoins apparence que son mérite & ses services l'empêcheront de déchoir, d'autant plus qu'il venoit de faire le Traité de *Danemarck* extrêmement avantageux pour la *Suède*.

Mr. *Chanut* Ministre de *France*, à la Cour de *Suède*, très-homme de bien, fort goûté de la Reine, (a) même du côté des belles-lettres, où il étoit fort versé, & aiant de bonnes habitudes au pays de sa résidence, donne presque la même idée l'an 1646. de ces brouilleries. Car aiant eu en ce tems-là des ordres de sa Cour de découvrir s'il se pouvoit, les pensées de celle de *Suède* sur la Paix & à quelle condition on la voudroit: (b) il avoit trouvé, que tous les Ministres étoient tellement sur leurs gardes, que tout ce qu'on en pouvoit tirer alors, n'étoit que des conjectures sur l'état présent où se trouvoit la Cour, qui étoit comme partagée, d'un côté par la Reine, la Maison du Connétable de la *Gardie*, les Princes Palatins & le Maréchal *Torstenfon*: & de l'autre part le Chancelier *Oxenstierna*, le Maréchal *Horn*, le Général *Wrangel* & tous ceux du Sénat, qui regardoient les Princes & le Connétable comme étrangers. Ce dernier parti étoit moins affectionné à la paix que celui de la Reine, qui avoit dessein de desarmer, afin d'établir son autorité pendant la Paix, & quand il faudroit armer, de mettre ses troupes entre les mains de personnes affidées. . . .” La Reine qui se voyoit traversée par ce parti du Chancelier pour établir le sien plus fortement, résolut enfin d'envoyer le Comte *Magnus* Ambassadeur Extraordinaire en *France*.

Pourquoi
Christine hâta la Paix
d'Allema-
gne.

Ceci posé, il ne fera plus difficile à comprendre pourquoi la Reine s'explique si positivement & en si grande confiance dans ses lettres à Mr. *Salvius*, que coûte qui coûte il rachât de conclure la paix, & qu'en leur écrivant à tous deux la Lettre foudroïante du 10. Avril 1647. où elle leur fait des reproches sanglans de ce que la Négociation de la paix trainoit si long-tems, elle prévient Mr. *Salvius* par une lettre particulière, que dans l'autre elle ne vouloit parler que de son Collègue le Comte *Jean Oxenstierna* tout seul.

Lettre foudroïante de
Christine aux
Ambassa-
deurs de
Suède.

Nous joignons ici cette Lettre de *Christine* à ces deux Ministres avec la traduction *Françoise*.

Mes-

(a) V. la Préface de *Vauciennes* aux *Mém. de Chanut* T. I. it. *Wicquef. Ambass. Liv. II. Sect. XVII. p. 215 & 216.*

(b) *Chanut l. c. p. 27. & 28. Vitt. Siri*

Mercur. T. II. p. 258. &c. Négoc. Secret. T. II. P. II. pag. 122. item T. IV. pag. 18. item les Négociat. d'Arnauld Abbé de St. Nicolas T. IV. p. 517. & T. V. p. 197.

L'an.
1647.

Messieurs. Desse så ord äro allenast adjousterade til mit publique bref, på det jag måtte uptäcka Eder med min egen band den fruchtan jag hafwer, at den önskelige tractat, som alt härtil, har gifwit en så god förboppning om et önskeligit utslag, genom någre orsaker som mig icke aldeles äre bekände, måtte blifwa studzad. Nu til at Eder om min wilja aldeles försäkra; så måge j Eder det wisseligen persuadera, at jag för alting östundar en säker och honorable fred; Och emedan satisfactio Coronæ är redan aldeles slutten, och intet mera står igen än Soldateskens contentement och Riksfens Ständers gravamina, så är det min wilje, at j hålla sakerne med godt maner gående, til des Erskein kan komma til Eder, och giöra Eder om sin commissiön kuninge, och då utan försummelse tractera wärket til en önskelig ända: görandes Ständernes condition, Crononens satisfactiön och soldateskens contentement det bästa sig giöra låter utan freds brott, och sedan icke längre solcka dermed, som härtils skedt är; där annorhunda sker, så måge j se til, buru j det in för Gud, Riksfens Ständer och mig hafwa til at förswara: I från denne scopum låter inga ambitieuse Men-

Messieurs, J'ajoute ce peu de mots à ma Lettre publique, uniquement pour vous découvrir de ma propre main la crainte que j'ai, que le Traité tant désiré & dont on nous a fait espérer jusqu'ici une heureuse conclusion, ne soit arrêté par des raisons qui ne me sont pas encore assez connues. Or pour que vous sachiez parfaitement ma volonté, vous devez être entièrement persuadés, que je veux pour toute chose au monde une paix seure & honorable. Et puisque la satisfaction de la Couronne (*Satisfactio Coronæ*) est déjà réglée & qu'il ne reste plus que celle de l'Etat militaire & les Griëfs des Etats de l'Empire; je veux que vous teniez les affaires en train de bonne manière jusqu'à l'arrivée d'*Erskein*, (a) qui vous fera part de sa Commission. C'est alors, que sans plus languer, vous devez conduire la Négociation à une fin désirable, en rendant les conditions des Etats, la satisfaction de la Couronne & celle de l'état militaire les meilleures, que faire se pourra, sans rompre la Paix, ni plus traîner les affaires en longueur comme cela s'est fait jusqu'ici. Si cela va autrement, ce sera votre affaire de voir, comment vous en répondrez devant Dieu, devant les Etats du Roïaume & devant moi. Ne vous laissez pas détourner de ce but par les imaginations de quelques personnes ambitieuses, à moins que vous ne vouliez encourir ma plus grande disgrâce & indignation & m'en être responsables en pâlisant ou

rou-

(a) Cet *Erskein* devint aussi Ministre de Suède au Congrès d'Osnabrug. V. Meleten

Acta P. W. Tom. VII. pag. 24.

niskiors phantasier Eder movera, så kärt Eder är min högsta onåde at undwika, och der j icke hafwen lust at stå mig derföre blek och röder til swar: då må j wist tro at bwarken authoret och slächters apuis. skal mig bindra at wisa Werlden det misbag Jag drager til oförnuftige procedurer; Ty Jag är nog samt försäkrad, at der tractaten skulle gå swär, worde iag igenom edert försende brakt uti labyrint, der utur bwarken Edert eller deras (som sådane Consilia fovera) förstånd wore mig utur bringandes; derföre hafwe j Eder wäl at förese, bwarom Jag ock icke twiflar, men skrifwer detta allenast til underrättelse, och bar til Eder försichtige conduite det nådigste förtroende, at näst Guds bistånd Jag förwäntar et godt utslag på denna långsamma fred. Der j uti alt detta bewisa Eder trobet, så wäl bärefter, som härtils, så warde j aldeles Eder försäkrande, at j warde med Eder igenkomst finnandes mig Eder samt och synnerligen altid wäl affectionerad.

Stockholm den 10.
April 1647.

Christina.

rougissant. Vous pouvez compter, qu'alors ni autorité, ni appui de grandes familles ne m'empêcheront de montrer à tout le monde le déplaisir que j'ai de procédures destituées de raison. Car je suis assurée, que si le Traité alloit mal, je me trouverois par votre faute dans un labyrinthe, d'où ni vous, ni l'esprit de ceux qui fomentent de pareilles trames, ne me tireroient pas. C'est pourquoi vous devez bien prendre garde à vous: Je ne doute pas non plus que vous ne le sachiez, & je ne vous écris cette lettre que par avertissement: me reposant gracieusement sur votre conduite prévoiante, de sorte qu'avec l'assistance de la Bonté Divine, je m'attens à une heureuse conclusion de la Paix si long-tems désirée. Si en tout ceci vous continuez à me donner des marques de votre fidélité, vous pouvez vous assurer, qu'à votre retour vous me trouverez l'un & l'autre, & en tout tems, votre bien affectionnée

Stockholm ce 10.
Avril 1647.

CHRISTINE.

L'an.
1647.

Cette lettre ne regardoit proprement que le Comte *Jean Oxenstierna* tout seul. La Reine, dans sa lettre particulière à Mr. *Saxius*, le pria de lui apprendre quelles grimaces *Oxenstierna* auroit fait à la lecture d'une telle mercuriale. De plus, elle lui recommanda de la maintenir dans la bonne opinion des *François* à son égard, afin que le peu d'affection qu'un Parti faisoit paroître contre cette Nation ne lui fût pas imputée. Voici la lettre même.

Cette lettre ne regardoit que le Comte *Jean Oxenstierna* tout seul.

Hög-

L'an
1647.

Högtråde Heer Hof Cantzler. Af åtskillige Edre skrifwelfer har iag nog samt förstått i bwad terminis sig freds Tractaten befinner, ser mer än wäl, eder gjorde flit at afbielpa det långa, farliga och blodiga krig som nu en så långtid baswer trykt nästan hela Europam. Deremot ser iag af alle omständigheter wäl, at en part sökia at protrahera Tractaten, åtminstone där de icke alldeles den kunna renwersa. Iag skal icke underlåta at recompensera med all nåde eder trobet och flit, och med det andra Partiet skal iag mig så ställa, at iag skal wisa all werlden, at skulden icke är hos mig, och skal låta werlden se, at icke heller R. C. förmår allena röra werlden med ett finger, Sapienti fat. Mit bref som härhos jagadt är til eder bägge, måtte j leswerera åt G. J. O.; och eburuwäl iag der utinnan taster eder hårt an, så är han doch allena dermed ment. Lager så at d'Avaux får weta desj Contenta, på det at Fransosener icke fatta wrånge tanckar om mig, utan at de måtte se bwars skulden är. Jag sänder Erskein at om alt widlyftigare infomera eder, om Soldatesquens contentement; iag har gjordt däruti så mycket som har skie kunnat, twiflar intet at j bärefter som hårtill läre assistera wercket efter högste möyeligbet, j måge aldeles wåra försäkrad

Monfieur le Chancelier de la Cour. J'ai appris suffisamment par vos différentes lettres en quel état se trouve la Négociation de la paix. Je vois très-bien par-là les soins que vous prenez pour terminer une guerre aussi longue que dangereuse & sanglante, qui afflige & accable presque toute l'Europe. Je vois aussi par toutes les circonstances qu'un certain Parti ne pouvant renverser entièrement les Traités, cherche au moins à les reculer; ainsi je ne manquerai pas d'un côté d'avoir égard par toutes sortes de graces à votre fidèle application, mais d'un autre je me conduirai avec le Parti contraire d'une manière, que toute la terre pourra remarquer que la faute n'étoit point de mon côté. Je ferai voir aussi à tout l'Univers que R. C. (c'est-à-dire le Chancelier du Royaume) n'est point du tout capable de renfuer tout seul le monde du bout du doigt: *Sapienti fat!*

Ma lettre ci-jointe est adressée à vous deux & remettez-là sur le champ à G. J. O. (c'est-à-dire, au COMTE JEAN OXENSTIERNA) & quoique je l'y touche vivement aussi bien qu'à vous, cependant ce n'est que de lui seul que je prétens parler. Faites en sorte que d'Avaux en apprenne le contenu, afin que les François n'aient aucune mauvaise opinion de moi, mais qu'ils puissent voir de quel côté est la faute. J'envoie Erskein afin qu'il vous instruisse plus amplement tant par rapport au paiement des Soldats qu'à celui des Officiers. En cela j'ai fait ici tout ce qui m'a été possible. Je ne doute pas que vous n'appuiez aussi dorénavant de tout votre pouvoir cet ou-

vra-

L'an
1647.

säkragt at iag skall hålla Eder skadeflös, och när Gud en gång hjälper Eder med fred hem, skal edre gjorde tjenester med Senatoria dignitate recompenseras. J weta sielf at det är den högsta äran som en ärlig man kan aspirera til i vårt Fädernesland, och der såsom någon högste gradus honoris wore, skulle iag ingen sky draga eder den at conferera. Eburuwäl det utan stor insidie intet lærer skie; men så må J säya; contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam: mihi fortuna, illis probra objectantur, som Marius säger apud Salust: j det öfrige bar iag den tilförsicht till Eder, at j med samma trobet drifwen werket, som j uti alle occasioner så berömligen hafwe altid temoigneradt; söker för alting at conferera mig en god opinion hos Fransoserne, på det at iag icke måtte niuta til ondo det som en part låta påskina emot den nationen. Iag boppas at iag wisar i wercket buru iag är sinnad.

Gref Magni interesse recommenderar iag eder som om det wore mit. Där j kunne gifwa mig et consilium eller förslag, buru iag kunde beneficera bonom med Benefeld, beller något annat ansenligit, wore det mig af bieratat kiärt. Iag skulle gierna donera bonom Benefeld, men iag bär consideration at gjorat för än iag bar förstått eder mening.

Tome I.

För

vrage, comme vous avez fait jusqu'ici, & que vous ne soyez assuré que je vous dédommagerai. Et si Dieu vous fait la grace de revenir avec la Paix, je recompenserai vos services par la dignité de Sénateur. Vous savez vous-même que c'est dans notre Patrie la plus haute dignité, à laquelle un honnête homme puisse aspirer, & s'il y avoit de plus hauts degrés d'honneur, je ne ferois pas difficulté de vous y élever. Et quoique cela ne se pût faire sans vous attirer beaucoup d'Envieux, vous pourrez pourtant dire alors avec Marius dans Saluste: *Contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam: mihi fortuna, iis probra objectantur*: c'est-à-dire, „ils me méprisent parce que je suis un „homme nouveau, & moi j'ai du mé- „pris pour eux, à cause de la vie fai- „néante qu'ils mènent: ils me repro- „chent ce qui n'est qu'un effet de la „fortune, & je leur reproche leur „propre turpitude.” Au reste, j'ai en vous cette confiance, que vous pousserez cet ouvrage avec la même fidélité, que vous avez témoignée dans chaque occasion. Sur tout tâchez de me bien entretenir dans l'esprit des François, & de faire en sorte qu'ils aient bonne opinion de moi, afin que ce qu'un certain Parti fait paroître contre cette Nation ne me puisse faire du tort. Je me promets que je ferai connoître en effet l'intention & les sentimens que j'ai. Je vous recommande les intérêts du Comte Magnus, comme les miens propres. Si vous me vouliez donner votre avis pour le gratifier de Benefeld ou d'autre chose de conséquence, vous me feriez plaisir. Je lui donnerois volontiers Benefeld mais je fais difficulté de le faire, que je ne sache auparavant votre sentiment. Sur toute

P

cho-

L'an
1647.

*För alting håller detta secret, til
dets iag får weta om det kan ta
lag; ban wet sielf intet deraf och
mycket mindre Gref Göstafson.
Ser Eder wäl före, bwad J den-
ne senaste Communicere, Curtius
säger: Nec res magnæ sustineri
possunt ab eo, cui tacere grave
est. Mais parlés à Monsieur le
Comte d'Avaux de cette affaire.
J'ose me promettre de sa courtoi-
sie, qu'il ne fera jamais difficulté
de rendre un si considerable offi-
ce à un de ses plus affectionnés a-
mis & seruiteurs, ou plus tot je
crois, qu'il ne trouvera pas mau-
vais, si je dis qu'en travaillant
pour un ami qui lui est si acquis
il donne à moi une des plus signa-
lées marques de son affection, que
je lui demanderois jamais, & je
vous prie, Monsieur, assurez le
dit Monsieur d'Avaux de l'esti-
me que j'ai pour sa personne
& que les services particuliers,
qu'il m'a rendus, me sont si con-
siderables que je mourrois de re-
grèt si je n'avois l'espérance de
m'acquiter au moins d'une partie
de ce qu'il a fait pour mon inté-
rèt.*

*Jag slutar härmed och besäl-
ler eder Gud, med den förma-
ning, at j se wäl til, at Skym-
melen intet skenar ofwer skack-
lan. Iag förblifwer Eder altjd
wäl affectionerad.*

Stockholm den
10. April 1647.

Christine.

Iag

choses, tenez cela secret jusqu'à ce
que je sache si cela se peut faire. Il n'en
fait rien lui-même & encore moins
le Comte Gustafson. Voiez par avance
ce que vous communiquez à ce der-
nier. Quinte Curce dit: *Nec res magnæ
sustineri possunt ab eo, cui tacere grave
est.* „ celui qui ne peut garder le se-
„ crèt, n'est pas propre à de grandes
„ affaires”. Mais parlez à Monsieur
le Comte d'Avaux de cette affaire,
j'ose me promettre de sa courtoisie
qu'il ne fera jamais difficulté de ren-
dre un si considerable office à un de
ses plus affectionnés amis & servi-
teurs: ou plutôt, je crois, qu'il ne
trouvera pas mauvais si je dis, qu'en
travaillant pour un ami, qui lui est
si acquis, il me donne à moi une des
plus signalées marques de son affec-
tion, que je lui demanderois jamais.
& je vous prie, Monsieur, assurez le
dit Monsieur d'Avaux de l'estime que
j'ai pour sa personne, & que les ser-
vices particuliers qu'il m'a rendus,
me sont si considerables, que je mour-
rois de regrèt, si je n'avois l'espé-
rance de m'acquiter au moins d'une
partie de ce qu'il a fait pour mon
intérêt.

Je finis ici & je vous recommande
à Dieu, en vous exhortant de tenir
la bride haute au cheval rétif, de
peur qu'il ne saute par dessus le ti-
mon. Je demeure toujours Votre
affectionnée

Stockholm ce 10
Avril 1647.

CHRISTINE.

Je

Tag better låter mig weta,
hwad grimasser G. J. O. giör
wid läsandet af mit bref til Eder
begge.

Apostille
Je vous prie de me faire favoir
quelles grimaces aura fait G. J. O.
en lisant ma lettre & mes ordres ad-
dressés à vous Deux.

L'an
1647.

En conséquence de tout ceci, comme aussi parce qu'il se lit dans les Mémoires de Chamut & ailleurs, on seroit disposé à croire, que le Chancelier Oxenshierna n'étoit pas, en ce tems-là, fort porté pour la conclusion de la Paix. La France toujours attentive à ses propres intérêts vouloit pourtant que la Suède la fit, pour faire cesser les clameurs de la Cour de Rome & d'autres Puissances de sa Religion, sur les grands préjudices, que les Suédois, les bons alliés des François, portoient à la Religion Catholique par la durée de cette guerre d'Allemagne. Aussi ce fut pour balancer les progrès des armes de la Suède dans l'Empire, que la France prit plus d'une fois le Duc de Bavière & d'autres Etats Catholiques en sa protection & fit avec eux des traités & prit des engagements séparés, peu conformes à ceux que la France avoit conclus avec la Suède (*). La France étoit si prévenuë en faveur du Duc de Bavière, que la prospérité de leurs propres armes leur déplaisoit, parce qu'elle contribuoit à celle de Suède... Ce sont les propres termes du Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat de France dans sa lettre au Ministre de France à Rome. (a) De là venoient aussi les plaintes réitérées des François, si tôt qu'on touchoit tant soit peu à quelques prérogatives des Catholiques-Romains (†). La disposition de l'Evêché d'Osnabrug en faveur de

Le Chancelier n'étoit pas fort porté pour la Paix.

(a) V. la Dissertation de Pufendorf sur les Aliances entre la Suède & la France réimprimée par Rouffet. item Pufend. Hist. de Suède T. II. p. 389. Ludolfs Schaubühne ad ann. 1647. p. 1472. Vitt. Siri Mem. Rec. T. VII. p. 475. & T. VIII. p. 809-813. Mém. & Négoc. Secr. pour la Paix de Munster T. I. p. 145 & 146. Tom. III. p. 348. &c. item les Négociations d'Arnauld Tom. IV. pag. 102 où est la lettre de Brienne du 30. Nov. 1646.

(*) Cela se fit plusieurs fois pendant le cours de cette guerre, & même déjà du vivant de Gustave-Adolphe. On joint dans l'Appendice une relation traduite de l'Allemand & imprimée en ce tems-là. Elle fera connoître ce que ce Héros en pensoit. v. l'Append. num. VIII.

(†) Voici un morceau de l'instruction que la Cour de France donna à ses Ministres au Congrès de Westphalie en 1646: „ Les prétentions des Suédois sont exorbitantes & „ font grande peine à la Reine parce qu'elle voit, qu'elles tendent principalement à „ relever le Parti Protestant en Allemagne par l'abaissement des Princes Catholiques: „ La seule considération, qui a porté la France, dans le commencement & le progrès „ de cette guerre, à joindre ses armes à celles de Suède & des autres Protestans, a été „ la nécessité absolue qu'elle avoit de modérer la puissance de la Maison d'Autriche; „ qui alloit s'augmentant chaque jour aux dépens des autres Princes, & qui visoit à „ s'accroître aussi aux nôtres & à se rendre à la fin Maitresse de tout, si elle eût pu. „ Mais aujourd'hui dans l'état où sont les affaires, il y a raison à craindre dans l'Alle- „ magne, la trop grande puissance du Parti Protestant, soutenu comme il est de la Cou- „ ronne de Suède, qui s'est rendu considérable, & qu'on voit mépriser les grands „ avantages qui lui sont offerts pour la Paix, connoissant la facilité qu'elle peut rencon- „

L'an
1647.

de *Gustaffon*, fils naturel du Roi *Gustave-Adolphe*, & l'affaire d'un simple Curé Catholique en *Westphalie* remplissent plusieurs pages de Plaintes que Mr. *Chanut* en fit à la Cour de *Suede*. Aussi trouve-t-on dans les dites dépêches d'*Arnauld*, plusieurs traits de jalousie des Ministres de *France* contre ceux de *Suede*, parce que ceux-ci se faisoient Protecteurs des Protestans en *Allemagne*, en attendant que le Ministère de *France* faisoit sonner haut à la Cour de *Rome* ses soins pour la Religion Catholique-Romaine (a).

Le Chancelier peu aimé du Ministère de France.

Mais ce n'étoit pas proprement cet éloignement pour la Paix qui étoit regardé comme le péché originel dans la personne du Chancelier *Oxenstierna*. C'est qu'il n'avoit pas des sentimens assez François & n'étoit pas fort docile pour les prendre, dans un tems, où les vrais intérêts de sa Patrie devoient avoir la préférence sur toute autre considération: (*) voilà le grand mal. Mr. *Chanut* s'en explique assez clairement (b) quand il parle d'une visite qu'il avoit faite au Chancelier „ qui lui avoit dit, que les maux, qu'il avoit „ soufferts

(a) V. ses Mém. T. I. p. 313. &c. item P. Bougeant l. c. Livr. IV. §. 58. & Livr. VIII. §. 34. p. 287. & p. 326. item les Négociations d'Arnauld T. IV. p. 443. 467. & 485. item T. V. p. 98. 140. 159. &c.

(b) V. Ses Mém. l. c. pag. 319. item Wicquef. Ambass. Liv. II. Sect. XVII. pag. 213. Bougeant l. c. T. III. Liv. VIII. §. LVIII. pag. 317.

„ trer, dans la continuation de la guerre, de relever toujours de plus en plus ce Parti, pour la ruine des Catholiques; de façon que si l'ambition démesurée de la Maison d'*Autriche* nous a obligé de nous servir de tous moyens pour lui former des obstacles „ Nous ne devons pas nous endormir, lorsque nous reconnoissons que l'application & „ la passion, avec laquelle les Protestans tâchent de se rendre redoutables, ne sont pas „ moins à craindre, d'autant plus qu'outre la raison d'Etat, que nous avons seulement „ à l'égard de la dite Maison d'*Autriche*, nous avons à présent celle de la défense & „ de la conservation de notre Religion, pour nous opposer aux desseins des Protestans. „ Et comme sous cette couverture de la Religion, l'*Espagne* a toujours procuré son „ aggrandissement, la *Suede* aujourd'hui procure effectivement les avantages de la sienne sous le prétexte de sa grandeur & nous fait servir à son dessein contre notre propre intérêt & notre intention. „ Sa Majesté recommande pour cet effet aux Srs. Plénipotentiaires de faire entendre „ aux Ministres de *Suede* dans les termes qui seront estimés les plus convenables, que „ la *France* n'est pas résoluë de les seconder dans le dessein qu'ils témoignent avoir de „ ruïner la Religion Catholique en *Allemagne*.... (1).

(*) *Wicquefort* dit: l. c. Les *Oxenstierna*, tant le Père que le fils, n'aimoient point la *France*, ni les François. La Reine au contraire ne pouvoit pas souffrir les autres Nations en ce tems-là. On lit dans les dépêches des Négociations secretes de la Paix de *Munster*, (2) que le Roi de *France* recommande à ses Ministres de tâcher de gagner sur tout Mr. d'*Oxenstierna* par les offres des faveurs, que le Roi vouloit lui faire avoir dans sa patrie & par des présens qu'il lui veut envoyer & à son Collègue. Et dans une autre lettre, le Cardinal *Mazarin* laisse aux Ministres de *France* la disposition libre des présens pour les Ministres *Suédois*, parce qu'ils pourroient venir en telle conjoncture, qu'il vaudroit mieux les jeter, que les remettre à qui ils sont destinés, pour ne pas donner lieu d'ajouter la mocquerie aux autres mauvais traitemens. (3).

(1) Ceci est tiré du Mém. du Roi de France Secr. T. I. p. 63-65.

à ses Plénipotentiaires à *Munster* daté du 22. Juin 1646. & imprimé dans les Mém. & Négoc.

(2) Tom. II. P. II. pag. 76.

(3) l. c. Tome III. pag. 79.

„ soufferts dans sa maladie, l'avoient fait songer aux affaires de l'autre vie.
 „ Mais que *Chanut* s'étoit apperçu aux travers de ses discours qu'il revenoit
 „ volontiers à celles du siècle. Ce même *Chanut* se fâche bien plus, quand
 „ il fait quelque tems après le récit d'une promenade du Chancelier à la
 „ suite de la Reine hors de *Stockholm* & dit qu'*Oxenshierna* la suivit à cheval
 „ tout le reste du jour, comme l'auroit fait un jeune homme en une pro-
 „ menade hors de la ville. *Chanut* ajoute, qu'il avoit été à souhaiter pour
 „ le succès des affaires de la *France*, que ce Chancelier fût parti pour l'au-
 „ tre monde, comme il le disoit lui-même, il y avoit déjà long-tems: en-
 „ core qu'il n'eût pas tout le crédit, qu'il eût bien souhaité sur l'esprit de
 „ la Reine, les raisonnemens qu'il faisoit au desavantage de la *France*, la
 „ lui rendoient moins favorable, car il lui étoit échappé de dire, que
 „ l'alliance des *François* étoit fort préjudiciable aux intérêts de la *Suède*,
 „ & que sans doute elle auroit fait ses conditions incomparablement meil-
 „ leures, ou auroit porté ses prospérités plus-avant, sans cette alliance,
 „ & qu'il n'étoit point d'avis, que la *Suède* s'engageât en des considéra-
 „ tions si étroites, qu'elle n'eût pas la liberté d'user de sa bonne fortune (*).
 „ Toutefois, continuë Mr. *Chanut*, il y avoit grande raison de ne rien
 „ hazarder contre la conduite de ce Ministre, qui étoit colorée des avan-
 „ tages de l'Etat, & soutenuë du crédit & de l'autorité, que ses grands
 „ services lui avoient acquise: c'est pourquoi l'on ne devoit pas le choquer,
 „ de droit fil, sans une grande nécessité (a). ” Le Cardinal *Mazarin*
 en convint lui-même & écrivit l'an 1646. aux Ministres de *France* en ces
 termes: „ Le Chancelier *Oxenshierna* est un Ministre si consommé, que
 „ bien qu'il paroisse déchu de crédit, il ne laissera pas d'avoir grande part
 „ à l'administration de ce Roïaume, & la Reine, qui desire de s'instruire
 „ des grandes affaires, ne sauroit puiser dans une source plus vive & plus
 „ nette que la sienne (b).

Et certes, le vaste esprit de ce grand Homme, qui connoissoit à fond
 la combinaison des intérêts différens de tous les Etats de l'*Europe*, lui fai-
 soit envisager ceux de sa Patrie dans une toute autre perspective que ne

L'an.
1647.

Le Chancelier n'envi-
sageoit que
le bien des
l'au-Protestans &
celui de la
Suède.

(a) l. c. pag. 22. 143 & 368.

(b) V. Négoc. Secr. l. c. T. III. pag. 321.

(*) C'est ce que de la Court Résident de *France* avouë lui-même, que les *Suédois* au-
 roient pû faire, disant dans sa lettre au Ministre de *France* à Rome en 1648. „ Je ne vois
 „ pas que les *Suédois* s'éloignent du desir de la Paix, quoiqu'ils se puissent tout pro-
 „ mettre de leurs prospérités, qui sont telles, qu'effectivement ils se pourroient ren-
 „ dre maîtres de l'*Allemagne*, s'ils se vouloient flatter dans leur bonheur. Mais il sem-
 „ ble qu'ils veuillent mettre un clou à la roue & se contenter de plus solides avantages
 „ qu'une Couronne puisse jamais remporter... (V. Les Négociations d'*Arnauld* Tom.
 „ V. p. 467 & 469.) & puis il dit pag. 471. Après tant de remises, devant qu'il soit
 „ quinze jours, nous verrons les choses faites, ou rompus. Cela dépend entièrement
 „ des *Suédois*, qui se sont rendus glorieusement les Arbitres de la Paix, ou de la
 „ Guerre....

l'an
1647.

Pourroit voulu le Ministère de *France* (*). Ne perdant jamais de vûe le soutien de la Religion Protestante, pour la défense de laquelle *Gustave-Adolphe* avoit entrepris la guerre d'*Allemagne*, qu'il avoit selée de son sang, & par laquelle la *Suède* continuoit de s'épuiser d'hommes & d'argent (†); il comprenoit fort bien, que si les affaires des Protestans dans l'Empire n'étoient pas alors bien affermies par les engagements les plus autentiques; le changement des conjonctures à venir entraineroit à la fin la ruine des Protestans, sans espérance, peut-être, d'y apporter le secours nécessaire, qu'on avoit alors en main. Les armes de *Suède* aiant aussi repris en ce tems-là leur ancien éclat par les batailles décisives gagnées l'une après l'autre, il ne faut pas douter, que le Chancelier ne joignit à ces considérations de Religion, celle de l'aggrandissement de la *Suède*. Mais ce qui lui tenoit beaucoup à cœur & lui rouloit dans la tête sur tout la dernière année, avant la conclusion de la Paix, c'étoit, de faire déclarer tous les Evêchés & autres grands Bénéfices Ecclésiastiques en *Allemagne* alternatifs entre les Protestans & les Catholiques: desorte que les personnes de l'une & de l'autre Religion en pussent jouir successivement, sur le même pié que cela se pratique de nos jours par rapport à l'Evêché d'*Osnabrug*, en conformité du Traité de *Westphalie*. Et même, si l'on doit croire le P. *Bougeant*, (a) qui cite les dépêches du Comte d'*Avaux*, les Protestans travailloient à disposer toutes choses en sorte, que la Couronne Impériale pût tomber sur une

(a) Dans son *Hist. de la Paix Livr. VIII.* goc. Secr. de M. & O. T. IV. p. 62. §. 29. pag. 271 & c. 300. & c. item Né.

(*) *De la Court* Résident à *Munster* se plaint dans sa lettre en 1646. à Mr. *Arnauld* Ministre de *France* à *Rome* de ce que la Nation *Suédoise*, qu'il appelle altièr & superbe, voudroit traiter ses affaires à part, & qu'elle ne reçoit les avis & les conseils de ses amis qu'autant qu'ils sont conformes, à ses intérêts... Mais on ne s'apperçoit nul le part que les Ministres de *France* aient relâché quelque chose de l'intérêt de leur Cour; & on ne croit pas que le Sr. *de la Court* eût pris pour une politesse, si pour cette raison & parce qu'il accuse le Pape même de stupidité, on avoit appelé la nation *Françoise* altièr & superbe... V. sa lettre dans les *Négociations d'Arnauld* Tom. IV. pag. 67. 379 & 380 item pag. 517.

(†) Les subsides, que la *Suède* devoit tirer de la *France* & de la *Republique de Hollande* pour soutenir cette guerre, montoient à sept tonnes d'or par an: mais la *Suède* seule y fournissoit autant du sien chaque année (r). Nous remarquerons ici que Mr. *Koehler* fait comprendre par l'avidité qu'il attribue aux *Suèdois* de se faire des provinces en *Allemagne*, sous prétexte de la Religion, que la *Suède* auroit dû soutenir tout le fardeau de la guerre, presque pour rien. Mais c'est prétendre plus de la *Suède*, qu'aucun autre Etat n'admettroit jamais en de pareilles circonstances. Car où en trouver en *Europe* qui emploïeroit des millions en argent & en hommes pour le soutien de ses alliés par pure générosité & sans envie de s'aggrandir même aux dépens de ses voisins? Et les *Publicistes* qui traitent des prétensions que les Etats forment l'un contre l'autre, & ceux de l'Empire Romain plus que le reste de l'*Europe*, que veulent-ils dire par-là; sinon que chaque Souverain tâche d'étendre les limites de ses Etats & cherche à s'aggrandir dans des conjonctures favorables. Comme cette maxime a été suivie dans tous les siècles depuis

(*) V. *Meiern Acta Executionis* Tom. II. p. v. *Koehler* *Muntz-Bel. Part. XVIII.* p. 312. 140. & *Palmiskild* *Annot. ad. Extr. ad. Ann. 1647.*

une tête Luthérienne. Il dit, que les Ambassadeurs *Suédois* avoient tenu un conseil secret là-dessus avec les autres, sous serment de n'en rien révéler. Et que celui qui épouserait *Christine*, ou qui lui succéderait au Roïaume, étant désormais un des Princes de l'Empire, devoit être élu Empereur ou Roi des Romains, ajoutant que le Chancelier *Oxenstierna* avoit enfanté ce grand projet pour faire épouser son fils à la Reine & pour le faire élire Roi des Romains (*). Quoi qu'il en soit de cette Anecdote, on a lieu de présumer, que le Chancelier croioit avoir trouvé, par l'alternative des dits Bénéfices, le moïen le plus efficace d'assurer à perpétuité la liberté de conscience aux Protestans dans l'Empire, & de mettre par là leurs forces au niveau de celles des Etats Catholiques dans le Corps Germanique. L'Histoire porte de plus, qu'il étoit bien près lui-même de devenir Archevêque & Electeur de *Mayence*, car non seulement les Etats Evangeliques lui firent offrir cette dignité dès l'an 1634, comme les actes publics de *Suède* & autres monumens en font foi (a), mais encore quand il en demanda l'avis du Sénat de *Suède*, celui-ci ne s'opposa pas à l'acceptation de cette offre, à condition pourtant, qu'il ne se départit point du service de la *Suède*, jusqu'à ce qu'elle eût eû par la Paix quelque satisfaction (b). Et si on considère l'état où se trouvoient alors les affaires de la Maison d'*Autriche* en comparaison de celui où étoient celles de *Suède* en *Allemagne*, on a sujet d'ajouter foi à ce que dit la même histoire, que l'Empereur auroit donné la main à ce projet & on assure que ses Ministres au Congrès d'*Osnabrug* avoient eû commission d'y consentir, dans le tems même que l'Empereur vouloit faire une Paix particulière avec la *Suède* à l'exclusion de la *France*, où la *Suède* auroit certainement fait ses conditions bien plus avantageuses (c). Ce fut déjà en 1645. que le Comte *Saavedra* Ministre d'*Espagne* en fit des propositions fort sérieuses au Comte *Oxenstierna*. Il lui représenta, dit le P. Bougeant (d) „ que

L'an
1647.

Les Prote-
stans lui
offrent l'Ar-
chevêque de
Mayence.

La *Suède* au-
roit pu faire
une Paix par-
ticulière &
très-avanta-
geuse en *Al-
lemagne*.

(a) V. Stiernman *Biblioth. T. II. pag. 35* p. 1473.

§ 36. item *Kochler Muntz. bel. T. III p.*

145. *Vitt. Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 113.*

Clerc vie de Richelieu T. II. p. 153.

(b) *Palmsköld Pol. Gr. Regl. T. I. p.*

356. *le Vassor bist. de Louis XIII. Livr.*

XXXII. p. 481. Ludolf Schaub. ad ann. 1647,

(c) *Wicquef. Amb. Liv. II. Sect. XX. p.*

370.

(d) *J. c. Liv. IV. §. 12. p. 38. Vitt. Siri*

Mercur. T. IX. p. 372 & 375. item T. X.

p. 1579. &c. Pufend. de R. S. Libr. XVII.

§. 92. p. 611.

puis la formation de différens Etats dans le monde; Mr. *Koebler* auroit pu mieux hazarder sa réflexion contre bien d'autres Etats de nos jours, que contre la *Suède*.

(*) Le P. *Bougeant* donne à entendre (1) que *Salvius* avoit trahi le secret. Ce même Père parlant d'un entretien entre les Comtes d'*Oxenstierna* & d'*Avaux* dit, (2) que celui-ci s'irritant des prétensions des *Suédois* avoit dit à l'autre: vous demanderez bientôt *Trèves* & *Mayence*? Pourquoi non? avoit répondu *Oxenstierna*: tout se peut faire avec le tems, pour peu que dure la guerre. Au reste le P. *Bougeant* se fâche beaucoup de ce que la *France* n'empêcha pas les *Suédois* de prendre un si grand empire dans la négociation des affaires de Religion. Mais il auroit dû examiner, si la *France* étoit alors en état de le faire?

(1) *L. c. Liv. IV. §. 74 & 81.*

(2) *Idein l. c. Liv. VIII. pag. 329 & Liv. IV.*

§. 58. item Liv. VIII. §. 34. p. 326.

L'an
1647.

„ que puisque la France traitoit avec la Bavière & les Etats Catholiques sans
 „ les Suédois, & que ceux-ci se verroient trompés par la France, qui de
 „ tout tems avoit violé les Traités les plus solemnels... la Suède ne de-
 „ voit pas refuser d'accepter d'honnêtes conditions pour terminer une
 „ guerre si funeste. ” Mazarin, qui en fut averti par son Espion à Vienne,
 „ (a) en conçut une extrême inquiétude. Pour rompre cette négociation
 „ il ordonna aux Ministres de France, d'influer aux Espagnols, que
 „ les Suédois leur avoient révélé leur secret, & aux Suédois, que les Espa-
 „ gnols le leur avoient dit. C'étoit pour mettre la défiance entre les deux
 „ Parties... Il y eut une autre circonstance favorable à la Suède pour une
 „ paix particulière & avantageuse. Ce fut aussi-tôt après la prise de Prague,
 „ qui exposa toutes les Provinces héréditaires de la Maison d'Autriche à l'in-
 „ vasion des Suédois (*). L'Empereur y auroit pû alors donner les mains, d'au-
 „ tant plus facilement, qu'il n'y seroit rien entré du sien, & que les autres
 „ Etats Catholiques n'étoient gueres en état d'y résister, ou d'en empêcher
 „ l'exécution.

Christine tou-
te-puissante
dans le Sé-
nat.

Non obstant tout cela, il falut que le Chancelier souffrit qu'on hâtât la
 signature du Traité de Westphalie, au lieu de tirer tout le fruit des avanta-
 ges que les armes de Suède avoient remportés sur ceux de la Ligue Catho-
 lique (†). Il céda au parti qui lui étoit supérieur à sa Cour, où la Reine
 entièrement portée pour la France, avoit déjà, quoique jeune, établi son
 au-

(a) Mr. Kappen dit dans la préface de Salvius en avoit trahi le secret aux Ministres
 celebres de la République von Saavedra pag. 55. que de France.

(*) L'Auteur du Droit Public de l'Europa dit: (1), „ Tant que la guerre laissa à la Cour
 „ de Vienne quelque légère espérance de succès, les conditions nécessaires pour affer-
 „ mir la tranquillité publique parurent impraticables. Bientôt la Paix même ne fut plus
 „ le premier objet des Négociateurs, ils ne songèrent qu'à séparer d'intérêt l'un Part
 „ & l'autre, &c.

(†) Toutes ces considérations du Chancelier Oxenstierna font assez voir, que c'est à
 faux & contre la vérité que Pfanerus (2) & d'autres Ecrivains d'Anecdotes accusent
 les Ministres de Suède au Congrès d'Osabrug de s'être laissés induire par la Cour de
 Vienne à abandonner les Protestans dans les pais héréditaires de la Maison d'Autriche
 en Allemagne, laissant à sa discretion l'exercice libre de leur Religion & ne réservant
 aux Garants de cette Paix que la liberté d'intercéder pour eux dans les circonstances.
 Quoique ces Ecrivains prétendent être exactement informés, même de la somme d'ar-
 gent qu'ont reçu les Ministres de Suède pour ce desistement, & qu'ils font monter, à
 six-cent mille écus: ils se trompent pourtant assurément. Pour en être convaincu, on
 n'a qu'à consulter les Actes de la Paix de Westphalie publiés par Meiern, où cette affai-
 re est traitée à fond & où il produit l'article secret du Traité (3), que fit la Cour de
 Suède, avec celle de l'Empereur; lequel traité détruit entièrement le faux bruit, que
 les envieux de la Suède répandoient là-dessus en ce tems-là. Et si les Ministres de Suède
 souffrirent alors patiemment ce blâme, c'est, qu'ils ne vouloient point révéler un Trai-
 té,

(1) Tom. I. pag. 8.

(1) Dans son Historia Pacis Westphal. ad ann.
 1648. p. 580 & 581. item Felleri Otium Hand-
 veran. §. 125. pag. 221 & 222.

(2) V. Les Préfaces de ses Acta T. I. pag. 46.
 & T. II. p. IX. & X. item Responset Suppl. au Corps
 Diplomat. T. VI. p. 375 & 461.

autorité & pris un entier ascendant sur le Corps des Sénateurs du Royaume, par la force de son esprit, la solidité de ses raisonnemens & la fermeté de ses résolutions: qu'elle favoit mêler si bien avec la douceur & les careffes, selon que l'exigence des cas, dont il étoit question, le requeroit (*).

Toute fois, quand la *Suède* eut fait ses conditions de Paix à ce Congrès d'*Osnabrug* (†), avant que la satisfaction demandée par la *France* eut été

L'an
1647.

La France
recule la Paix
réglée, en Allema-
gne.

té, qu'on étoit convenu de part & d'autre de tenir secret, & où la *Suède* s'étoit stipulée la somme de six-cent mille écus de la part de l'Empereur, parce qu'il fut remis en possession de plusieurs places fortes occupées alors par les troupes de *Suède*, tant en *Bohême* qu'en *Moravie*.

(*) *Chanut* dit: (1) La Reine *Christine* délibère dans son Sénat de toutes les affaires qui concernent le gouvernement de l'Etat. Il est incroyable comment elle est puissante dans son Conseil, car elle ajoute à la qualité de Reine, la grace, le crédit, les bienfaits & la force de persuader, jusques-là que souvent les Sénateurs mêmes s'étonnent du pouvoir qu'elle a sur leurs sentimens, lorsqu'ils sont assemblés.

On trouve chez *Palmisköld* (2) par quel moyen elle s'étoit renduë si absoluë dans le Sénat & aux assemblées des Etats. C'est, dit le Comte *Brabé*, qu'elle avoit pris le parti de mettre de la desunion entre les Etats du Royaume, qui, jusqu'à l'an 1639. s'étoient fort bien accordés ensemble, mais alors l'Ordre des Païsans se heurta contre celui de la Noblesse, à cause de certains fonds de terres que la Noblesse vouloit affranchir entièrement: & depuis, la parfaite union ne reparût plus. Ajoutez à cela, que *Christine*, par son mérite personnel & extraordinaire, avoit l'art de gagner & de charmer tout le monde. Le Chancelier même tint pour principe, (3) que *Christine* étant la première de son sexe, de la Nation *Suëdoise*, qui gouvernât la *Suède*, on devoit la régarder & respecter comme un Roi, puisqu'on ne pouvoit pas changer le sexe. De là vient, que les Reines régnantes en *Suède* sont proclamées à leur sacre *Rois* (4) & non pas *Reines*, comme cela se fit en dernier lieu au couronnement de la Reine *Ulrique Eleonore*.

(†) On fait que la plus grande difficulté qu'il y eut à ce Congrès consistoit dans la cession de la *Poméranie* à la *Suède*, l'Electeur de *Brandebourg* prétendant qu'elle lui appartenoit & ne voulant nullement se relâcher (5). Mais si on veut prendre la peine de lire les Traités de confédération & d'alliance entre *Gustave-Adolphe*, *Bagilas* Duc de *Poméranie*, & la ville de *Stralsund*, (6) on y trouvera des clauses, qui autorisoient la *Suède* à retenir cette Province, & cela de l'aveu même des Ecrivains de *Brandebourg* & de *France*, (7) desorte, que le Sieur *Koehler* en parlant de cette affaire. se sert très-impertinemment, quant aux *Suëdois*, du mot de *Raptores Pomerania*, (8.) & qu'on ne se tromperoit pas quand on diroit, que ce n'est que par ce même principe d'envie & de jalousie que le Comte d'*Avaux* déclame tant dans sa dépêche à sa Cour en 1647. contre l'inconstance & l'insuffisance des Ordres de la Cour de *Suède* à cet égard, disant entre autres choses: (9), qu'il fait bon ouïr la suffisance des Ordonateurs qui disposent ainsi des Etats & des Principautés de l'Empire, & qui revoquent un ordre quand il est exécuté: ce qui sera pris de tout le monde pour une preuve certaine, que la Couronne de *Suède* ne veut point de Paix...." Car non seulement l'Electeur de *Brandebourg* fut à la fin si abondamment indemnisé de cette partie de la *Poméranie* qui revint

(1) *Mém.* T. I. p. 249.

(2) ad ann. 1647. pag. 721.

(3) *Palmisk.* ad ann. 1641. pag. 469.

(4) *Kleins Samtal* ou entretien l. c. p. 71.

(5) *V. Pafend.* de R. S. Libr. VI. §. 46. Libr. IX. §. 41. 50. & Libr. XIV. §. 42. &c.

(6) *De Mont* Corps Dipl. Tom. V. pag. 606. & Part. II. p. 549.

(7) *Mém.* de l'Acad. des Sciences de Berlin T. I. p. 266 & *Marquis de Torcy* Hist. des Traités de Paix T. I. p. 173.

(8) *Köhler* Muntz-bel. Tom. VI. pag. 264.

(9) *Négoc. Secr.* de la Paix T. IV. pag. 50 & 51. *Mém.* Secr. de la Paix de *Münster* Tom. IV. pag. 23.

L'an.
1647.

réglée, & que par cette considération la Cour de France travailloit à son tour de toutes ses forces à empêcher que la Paix de Westphalie ne se conclut; la Reine *Christine* en fidèle alliée de la France fit déclarer plus d'une fois, qu'elle laisseroit plutôt venir les affaires à une nouvelle rupture, que de permettre qu'on ne contentât pas la France. La Reine assura en même-tems Mr. *Charut* (a) qu'il ne devoit point douter ni de sa fidélité dans l'alliance, ni de son affection aux intérêts de son Roi: „ mais elle y ajouta: „ qu'il faut soumettre toutes choses à la raison, afin que les amis n'exigent „ les uns des autres que des choses équitables: (*) qu'il étoit juste d'exa- „ miner les points de la satisfaction demandée, puisqu'il n'y avoit que cela „ qui retardât la conclusion de la paix, & voir s'ils étoient tous de telle „ considération pour la France qu'on dût perpétuer la guerre, au cas qu'elle ne fût pas satisfaite: que la Reine ne les jugeoit pas tous d'une même „ importance pour la France, & qu'il faloit chercher des temperamens & ne priver point l'Allemagne de la Paix”.

La Paix se
fait à la gran-
de satisfaction
de
Christine.

A la fin on trouva ce temperament, dont *Christine* témoigna sa grande satisfaction à *Adler-Salvius* dans sa réponse du 21 Juillet 1648. que voici:

(a) *Mém. T. I. p. 311 & 312. cfr. Nè. & T. V. p. 198.*
goc. d'Arnauld T. IV. p. 443. 464 466. 724.

à la Suède, que les Provinces, qui lui furent laissées en dédommagement, lui valoient trois fois plus que la portion qu'il avoit cédée; Mais encore quand la Suède eut fait ses conditions, & qu'il ne tenoit qu'à la France de conclure aussi, ce fut elle même qui vouloit disposer des Etats & des Princes de l'Empire & il n'y eut point de efforts que ses Ministres ne fissent jouer pour reculer la conclusion de la Paix jusqu'à ce qu'elle eût fait ses affaires: & ce fut à ce sujet que le savant *Forstner* communiqua à *Frijsenius* ces six vers: (1).

„ Gallia vult pacem, turbas tamen undique & arma
„ Foederaque in pacem continuanda ciet;
„ Gallia vult pacem; litaeque ex litis reducto,
„ Hoc est in media quærere nocte diem.
„ Gallia vult pacem, sed bellis implicat orbem:
„ Gallia da pacem, vel dare velle nega.

Forstner ajoute dans sa lettre, GALLI firmandæ sibi Alfacia pacem necessariam non ignorant, Suecorum præterea potentiam suspectam habentes & vix ultra ferentes arrogantem & imperiosam societatem, pace exarmandam ipsi judicant. Mr. *Boecler* écrivant au savant *Portner* dit aussi là-dessus: (2) „ ΜΟΝΟΡΑΙΙ epigramma satyricum accepi. Aliud ex eo genere est quod tantum virum vix decere potest. Sed illa nimirum scabris est Irividia
„ Gallicæ in nomen Suecum: nec ignorant Sueci, Gallos sub amicitia & foederum speciebus
„ nominibus haud minus adversi struere, quam apertos hostes”.

(*) Entre autres prétensions de la France, que le P. *Bougeant* trouve assez équitables, (3) étoit celle d'exclure le Duc de Lorraine du Traité de Westphalie, & que l'Empereur s'obligerait de ne donner nulle assistance à l'Espagne. Des choses pareilles sont regardées comme fort justes par notre Rév. Père, au lieu que ce que la Suède demandoit, étoit ambitieux, exorbitant &c. Voyez ci-dessus pag. 115.

(1) V. *Hoffmanni Series Rerum* pag. 30.
(2) V. *Epistola ad Lessium* pag. 391.

(3) L. c. Livr. VIII §. 40. pag. 110.

Jag kan icke nog samt betygga min glädje öfwer de lugneliga tjdender som iag med nästa post fick af Eder. Gud låte oss nu enteligen få den fagnan at se en god ända på detta blodiga kriget. Ser til at j i tjd öfwerlägge med Hertig Carl och de andre af Rådet huru med folckets öfverförjel hållas skal; ty tjden faller alt för kort, at jag någon ordre där om skulle kunna göra. Kunde iag blifwa det fremmande folcket quitt med äran, wille iag hållat för en stor lycksalighet, och där så wore, at de 2. millioner kunde besparas til andra mina nödwändige utgifter, wore det wäl. Dock gör iag där icke stort facit uppå. Wore jag så lycksalig, at jag måtte sedan sättia Christenheten i ro, wore det alt mit begär och skulle ackta det för min del. I det öfriga tiltror iag Eder sijn och dexteritet alt at menagera til min tienst: och tackar Eder för den willighet som j hafwe låtit påskina i de assignationer som iag har gifwit på Eder.

Iag

Je ne saurois vous exprimer la joie que j'ai ressentie des nouvelles agréables que j'ai reçû de vous par l'ordinaire dernier. Que le bon Dieu vous fasse enfin fortir heureusement de cette sanglante guerre! ne négligez pas de convenir à tems avec le Prince Charles & les autres du Sénat au sujet du transport des troupes, car le tems est trop court pour que j'y puisse donner ordre.

L'an.
1648.

Je tiendrois pour un grand bonheur, si je pouvois me débarasser honnêtement des troupes étrangères, & ce me seroit un grand avantage, si je pouvois épargner les deux millions pour mes autres besoins; mais je ne compte point là-dessus (*). Ce que je desire le plus & que j'estime au-dessus de toute autre chose, c'est de pouvoir rendre la paix à la Chrétieneté.

Au reste je me repose sur votre activité & dextérité à ménager tout pour mon service. Je vous remercie de la promptitude que vous avez fait paroître dans l'affaire des remises, que j'ai données sur vous. Je ne l'oublierai jamais & je vous don-

ne-

(*) Ceux qui blâment *Christine*, (1) comme ayant dépenfé inutilement les cinq-millions que devoient paier les Cercles de l'Empire pour contenter les troupes congédiées après la Paix de *Westphalie*, verront par la teneur de cette lettre de la Reine qu'ils ont tort, & le Sr. *Koebler* plus qu'aucun autre, quand il dit à cette occasion, que les *Suedois* ont plus maltraité l'*Allemagne* que les *Turcs* & les *Tartares* ne l'auroient fait. Il ne fauroit ignorer, que la plus grande partie des Armées de *Suede* dans l'Empire étoient des *Allemands*, qui s'entredétruisoient eux-mêmes comme ils ne l'ont fait que trop, même depuis ce tems-là: au reste, on voudroit bien savoir ce qu'il en seroit aujourd'hui de la liberté des Etats de l'Empire, si les *Suedois* ne l'eussent soutenuë & rafermie même au prix de leurs biens & de leur sang?

(1) *Kobler Muntz*-bel. T. XVI. p. 359. & *Haber*i institut. hist. civilis. T. III. p. 320

L'an
1648.

Jag skal aldrig låtat olönt, och skal alltid bevisa mig nådig och tacksam emot Eder igen. Jag försäkrar, at i alltid lære finna en trogen vän hos Gref Magnus. Jag wil wara hans caution. När instrumentum Pacis är färdigt, så kommen sielf bit där med. Jag åstundar högt at få tala med Eder. Gud gifwe oss frid, så hop pas Jag at komma à bout de tous mes desirs. Blifwer frid, så få wi godt kiöp på långa nåsor här hemma och wi få säija:

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni. Sapienti sat!

*adieu farer wäl.
Christina.*

nerai des marques de ma faveur & de ma gratitude. Je vous assure que vous trouverez toujours un ami fidèle dans la personne du Comte *Magnus*. Je veux être son garand. (*)

Quand l'instrument de la Paix sera achevé, Vous me l'apporterez vous-même. Je desire ardemment de m'aboucher avec Vous.

Si le bon Dieu nous donne la Paix, j'espère de venir à bout de tous mes desirs. Si la paix se fait, nous en verrons ici plusieurs avec un pied de nez, & nous pourrons dire alors:

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni (a). Sapienti sat!

Adieu portez-vous bien.

CHRISTINE.

Cet-

(a) *Le Ciel est pour les heureux:
Mais Caton n'est pas pour eux.*

Grande confiance entre
de la Gardie
& Salvius.

(*) On aura vû par ce qui a été dit ci-devant, que la Reine s'intéressoit fort en ce tems-là pour tout ce qui regardoit ce Comte. Pour preuve de la grande confiance qu'il avoit en *Adler-Salvius*, on donnera ici la traduction de sa réponse sur une question assez épineuse, que le Comte de la Gardie, lui avoit donné à résoudre & qui sert d'éclaircissement à l'état de la Cour de Suède d'alors: (1).

„ Monsieur. J'ai reçu avec tout le respect imaginable la très-courtoise & très-obligeante lettre de votre Excellence du 15. du courant. J'ai été ravi d'y apprendre son heureuse arrivée à *Leipsic*, aussi bien que la continuation de sa bienveillance & affection envers son serviteur. Je régarde comme une preuve bien marquée de la confiance très-particulière que V. E. veut bien avoir en moi, qu'elle me demande confidentement mon petit sentiment, si un éloignement de la Cour lui conviendroit, & à ses affaires? Il faut que j'avoue qu'il m'est fort difficile de résoudre une question si importante, absent que je suis de la Cour depuis quatorze ans, & ne connoissant pas assez le génie de la nôtre: n'étant pas non plus en état de peser distinctement les raisons particulières de V. E. d'où dépend sur tout la décision de l'affaire en question.

„ Les Politiques ont accoustumé de suivre cette maxime générale des Courtisans: *Continuus aspectus minus verendos facit viros Magnos: nimia familiaritas aliquid de existimatione delibat*: c'est-à-dire la vue continuelle des grands Hommes les rend moins respectables: trop de familiarité diminue la considération qu'on a pour eux. Sur ce principe les Politiques sont d'avis, qu'on doit quelquefois se tenir éloigné de la Cour, afin que quand on revient, on y soit d'autant mieux venu & gracieux, avec cette réserve pourtant qu'on ne doit pas s'en absenter trop long-tems. La vie de la Cour

(1) Tirée du Recueil des Msc. de *Palmshjld*.

„ 128-

Cette paix tant désirée fut enfin conclue le 12 Octobre de la même année à Osnabrug. La France croioit sa gloire intéressée à ne pas consentir que tout se fit dans cette ville-là, & Servien voulut attirer les Députés de l'Empire à Munster pour y décider la plupart des affaires comme sous les yeux des François. Pour cette fin les Ministres de France étoient allés à Osnabrug pour faire les complimens de condoléance à Mr. le Comte d'Oxenstierna sur la mort de son Epouse, dans l'espérance d'attirer à eux les Ministres de Suède par cette courtoisie: mais il n'en fut rien, & il faloit comme dit le P. Bougeant (a) que l'honneur cédât en cette occasion à l'intérêt, puisque les Protestans ne vouloient pas se séparer des Suédois, & que cette importante Négociation, comme l'avouë le Sr. de la Court., Résident de France à Osnabrug, auroit été ruinée, si elle avoit été transférée à Munster: desorte que les deux Traités de Westphalie furent arrêtés & conclus à Osnabrug.

L'an
1648.Les deux
Traités de
Paix sont
conclus à
Osnabrug.

.. Cependant le Comte Jean Oxenstierna ne put pas digérer les grands re-
PRO Le grand-
Chancelier
veut se reti-
rer.

(a) L. c. livr. IX. §. 21. p. 46. § 397. Négociat. d'Arnauld Tom. V. pag. 474 §
Liv. X. §. 15. p. 137. item Mém. Secr. 480.
de la Paix de Munster Tom. III. p. 305. §

„ ressemble au feu: de trop près on se brûle, de trop loin on souffre du froid: c'est
„ pour cela que les fins Courtisans usent d'alternative, s'absentant de la Cour pour
„ quelque tems & y retournant quelque tems après: à quoi les Ambassades & d'autres
„ commissions sont les plus propres. Pour appliquer présentement la Thèse à l'hipo-
„ thèse, on peut juger par le principe que je viens de poser que de se tenir trop long-
„ tems éloigné de la Cour seroit aussi peu avantageux, que d'y rester continuellement.
„ Par une trop longue absence on tombe dans l'oubli, comme on se lasse au contraire
„ d'une trop grande familiarité. Des Courtisans, qui ont blanchi à la Cour, cher-
„ chent volontiers la retraite pour être mis dans l'oubli: *frigida inrosaque senectus gau-
„ det solitudine*: Mais de jeunes Cavaliers qui ont le sang pétillant, *quibus fervet circa
„ præcordia sanguis*, & qui ambitionnent les honneurs & la réputation, ne s'éloignent
„ pas volontiers de la source des dignités, à moins que quelque incident extraordina-
„ re ne le demande.
„ Les raisons que V. E. touche dans sa gracieuse lettre sont toutes de poids. Mais
„ comme V. E. a déjà pris son parti, savoir de se retirer pour quelque tems en *Livo-
„ nie*: ce ne sera que par de bons motifs qu'elle s'y sera déterminée, & je ne suis pas
„ assez hardi pour le désapprouver. Je l'estime plutôt comme un trait de maître, d'en
„ faire ainsi courir le bruit, pour mieux découvrir le jugement des amis & des enne-
„ mis, mais votre âge, Monsieur, votre état, votre famille, votre dignité, votre u-
„ tilité, votre sûreté même semblent requérir, que vous panchiez plutôt pour la Cour.
„ V. E. y a une Reine très-gracieuse, qui même a besoin de l'assistance & des avis con-
„ tinuels de V. E. Sa Majesté vous a déjà obligé & vous obligera encore plus, desorte
„ que vous ne sauriez honnêtement vous soustraire à son service. Ce n'est pas que
„ V. E. ne pût rendre de bons services en *Livonie*, mais ce seroient des services par-
„ ticuliers: au lieu que (*Sedere in corde Regni & sua prudentia moderari cuncta*) être dans
„ le cœur du Roiaume & diriger tout par sa prudence, cela est plus étendu & plus ho-
„ norable. Vivre à *Riga* parmi les Négocians & quelques Officiers, c'est mener la vie
„ des demi-morts & des vieillards, éloigné de tout commerce du monde: où il y a peu
„ de réputation à gagner, & nulle fortune à faire. A la Cour il y a plus de corres-
„ pondance, d'utilité, d'honneur & d'estime. J'ai l'honneur d'être, &c. *Hambourg* ce 30
„ Juin 1649.

L'an
1648.

proches du retardement de ce Traité de paix que la Reine lui avoit faits dans sa lettre alléguée ci-dessus, laquelle il regarda comme adressée à lui seul. Le Chancelier son Père, y prenant également part, & tous deux connoissant bien aussi sans doute d'où partoit le coup, en fut si sensiblement touché, qu'il demanda son congé pour se retirer hors de *Suède* (a). La Reine le lui accorda sur le champ. Mais sur les remontrances du Sénat, qu'on ne pouvoit pas se passer de lui, par rapport aux Négociations de la paix, la Reine le pria de ne pas quitter son service. Le fils quoiqu'absent crut, que, malgré le peu de confiance qu'il remarquoit en la conduite de la Reine envers sa famille, son Père avoit encore assez de crédit

Réponse de
Jean Oxen-
stierna à la
repréhension
de *Christine*.

dans le Sénat, pour y être soutenu en cette rencontre. C'est ce qui lui fit hazarder une réponse ferme (mais remplie des sentimens de respect & de soumission dûs à la Majesté de la Reine) à la lettre pleine de menaces qu'Elle lui avoit écrite. On trouve donc à propos de la joindre ici toute entière traduite du *Suédois* pour que le fil de cette affaire ne soit pas interrompu. Elle est du 10. Mai 1647.

Madame

„ Il a plu à Votre Majesté d'écrire une Lettre de sa propre main du 10
„ d'Avril passé a Monsr. *Salvius* & à moi, où elle exprime son ardeur
„ Roïale pour une paix sûre & honorable, en nous enjoignant sérieuse-
„ ment, & par dessus toute chose au monde, de pousser l'ouvrage avec
„ soin sans pourtant rompre la paix, à moins que nous ne voulions encou-
„ rir la plus haute indignation, & que quand *Erskein* fera arrivé, de con-
„ duire l'affaire à sa fin sans aucun délai & de ne la plus trainer en lon-
„ gueur, comme cela c'est fait jusqu'ici.
„ Je dois avouër que le contenu de cette Lettre m'a été très-sensible,
„ ne pouvant pas comprendre, d'où les accusations, qui y sont mention-
„ nées pourroient partir: mais par des raisons particulières je remets l'af-
„ faire à Dieu & au tems, qui dévoilera tout. Il fera bien connoître la
„ personne qui a donné à V. M. occasion de l'écrire.
„ S'il plait à V. M. de se souvenir des instructions & des ordres qu'elle
„ nous a donnés, j'ai une pleine confiance de n'avoir rien fait par rapport
„ au Traité, qui puisse avec raison être appellé retardement, ou procédu-
„ res destituées de raisons (*). Je suis aussi prêt d'en rendre compte à
„ V. M. si tôt qu'on le demandera. Il y a long-tems que par plusieurs
„ raisons particulières & pour mes propres affaires, j'aurois souhaité d'être

tre

(a) *Ludolfs Schaub. dans les Remarques de la pag. 1473.*

▼ l'Append.
num. IX.

(*) Nous donnerons dans l'Appendice une remarquable lettre des Ministres Plénipotentiaires de *Suède* aux Etats de l'Empire, qui prouve assez, que ceux-ci mêmes étoient en grande partie cause du retardement de la paix. Elle est du 4. Octobre en 1644 & n'a pas été publiée jusques-ici, que l'on sache. Le précis s'en trouve dans *Pufendorf* de Reb. Suec. L. XVI. §. 53.

„ tre dispensé de cette négociation aussi ennuieuse qu'onéreuse. Mais me
 „ flattant de la douce espérance que nous en viendrions bien-tôt & de bon-
 „ ne manière à bout, je n'ai pas voulu jusqu'ici incommoder V. M. par
 „ une telle sollicitation. Mais remarquant que V. M. R. a quelque dé-
 „ plaisir de ma Négociation, je soumets au bon plaisir de V. M. en toute
 „ humilité, de disposer de ma personne, comme bon lui semblera. Je
 „ n'ignore pas que V. M. se peut bien passer d'un aussi petit personnage
 „ que moi. Je veux tâcher selon mon devoir de travailler à conduire cet
 „ ouvrage à sa fin, autant qu'il me sera possible, & j'attends là-dessus les
 „ ordres gracieux de V. M. avec tout le respect imaginable. Mais celui
 „ qui a donné à V. M. occasion d'écrire cette lettre, m'en fera respon-
 „ sible, si nous restons en vie. Mon devoir m'oblige à servir V. M.
 „ avec fidélité & en honnête homme, & je prens Dieu à témoin, que mon
 „ intention est de me justifier devant V. M. En attendant rien ne sauroit
 „ navrer plus mon cœur & nul chagrin au monde ne me pourroit être plus
 „ cuisant, que si V. M. vouloit interpréter autrement ma conduite. Je
 „ remets le tout à Dieu, il me soutiendra. Je suis, &c.

Osnabrug ce 10
 Mai 1647.

JEAN OXENSTIERNA AXELSSON.

Cet Ambassadeur fit encore plus. Il écrivit cinq ou six semaines après
 une autre lettre à la Reine, où il dit assez sechement, que c'étoit à l'Am-
 bassadeur *Salvius* son Collègue & à Messieurs les *François* qu'on devoit se
 prendre de la lenteur apportée à la conclusion de la Paix, à laquelle *Sal-*
vius, sans des ordres secrets à lui donnés n'oseroit pas être contraire.
 Voici la traduction de cette lettre.

Salvius &
 les *François*
 retardent la
 Conclusion
 de la Paix.

Très-puissante Reine & très-gracieuse Dame.

„ Nous avons conjointement, Mr. *Salvius* & moi, très-humblement
 „ rapporté à Votre Majesté en quels termes se trouve à présent cette lon-
 „ gue & pénible Négociation de Paix: desorte, que je n'ai pas crû né-
 „ cessaire d'y rien ajouter en mon particulier, sur-tout Mr. *Salvius* aiant
 „ sans doute l'honneur, selon sa coutume, d'en informer Votre Majesté
 „ & de lui en donner des relations particulières. Ainsi il ne sera pas à
 „ propos que je fasse la même chose. Il faut seulement que je dise
 „ en peu de mots qu'il y a à présent cinq semaines que nous nous te-
 „ nons coi dans l'espérance d'amener la Négociation à sa fin. Mais les
 „ *François* & Mr. *Salvius* traînent d'un jour à l'autre les Traités en lon-
 „ gueur sous prétexte de la reflexion qu'on doit faire sur les Alliances,
 „ aussi bien qu'à cause des subsides: desorte que non obstant toutes les
 „ peines que je me donne dans cette affaire, je ne puis pas l'avancer aussi
 „ bien, que l'ordre rigoureux donné de la propre main de V. M. nous
 „ le prescrit. Il me semble qu'il faut que V. M. ait donné un autre ordre
 „ à part à Mr. *Salvius* sur ses intentions, lequel ne s'accorde pas avec la
 „ minute de la lettre que V. M. nous a adressée conjointement à nous
 „ deux: sans cela je ne crois pas qu'il se comportât comme il fait. Le
 „ tems.

L'an.
1648.

„ tems fera connoître toutes choses. Cependant je ne manquerai pas de
 „ contribuer de tout mon possible pour finir l'ouvrage.
 „ Touchant le paiement des gens de guerre, je ne puis non plus rien
 „ déterminer ici, parceque nous ne pouvons recevoir aussitôt là-dessus l'ex-
 „ plication du Felt-Maréchal, ce qui est fort facheux, car je prévois que
 „ le tems nécessaire qu'il faut pour avoir cette réponse donnera occasion
 „ de nous blâmer & de nous charger de la faute de la lenteur de la Négoc-
 „ ciation.
 „ C'est ce que je crois devoir rapporter pour me disculper dans la fuite,
 „ si la faute du délai de la Négociation me devoit être imputée, comme il
 „ a plû à V. M. de faire dans la Lettre susmentionnée qu'elle nous a écri-
 „ te de sa propre main: surquoi je me suis déjà auparavant très-humblement
 „ expliqué. Mais comme il n'a pas plu à Votre Majesté de me faire la
 „ grace de me notifier, si ma représentation lui a été renduë, il faut que
 „ je laisse cette affaire jusqu'à mon retour en *Suède*, s'il plait à Dieu, que
 „ je souhaite de grand cœur. Je finirai ici, désirant ardemment que Dieu
 „ conserve V. M. dans une longue & haute prospérité, & lui donne un
 „ règne heureux! Je demeure, &c.

à *Munster* le 28
Juin 1647.

JEAN OXENSTIERNA AXELS-SON

Soit qu'il eût fait ces Lettres à la Reine de son propre mouvement, soit qu'il les eût écrites par l'avis préalable de son Père, il est probable, que ces deux réponses venant à la connoissance du Sénat y auront excité des mouvemens différens, selon que les uns se seront déclarés pour la Reine, ou pour le Chancelier. Il semble aussi qu'on aura pû trouver quelque contrariété dans la conduite de la Reine, qui, dans la lettre qu'il n'y avoit qu'environ deux mois qu'elle avoit écrite à *Oxenstierna*, le reprimanda vivement, comme s'il y avoit de sa faute dans le retardement du Traité de Paix, mais qui à présent ne vouloit pas qu'on vint à une conclusion finale, vû que l'intérêt de la *France* le demandoit ainsi. Quoiqu'il en soit, l'esfêt que cette correspondance produisit, fut une espèce d'accommodement entre la Reine & le Chancelier (a): lui aiant déclaré qu'elle n'avoit pas écrit à son fils la lettre de reprimande en mauvaise intention ou manque de bienveillance pour lui. Ce fut aussi dans cette occasion que l'on fit comprendre à la Reine qu'elle ne devoit pas trop se fier aux insinuations de la Cour de *France*, (b) puisque ce n'étoit pas tout de bon, que cette Cour travailloit à rétablir la paix en *Allemagne*; elle même ne voulant pas faire sa paix avec l'*Espagne*. Mais les envieux du Chancelier avoient le secret d'entretenir toujours la Reine dans sa forte inclination pour les *François*, & cette lettre à Mr. *Salvius* en sera une nouvelle preuve.

Il se fait
une espèce
d'accommo-
dement en-
tre *Christine*
& le grand-
Chancelier.

Mais elle
reste tou-
jours portée
pour la
France.

(a) Volez ci-dessus la lettre du Chancelier
à son fils Eric.

(b) *V. Ludolf l. c. ad ann. 1647. pag.*
1473.

Jag

Jag baswer undfätt twenne E-
 dra skrifwelser, Herr Hof-
 Cancellor, bwäraf iag wäl bar
 intagit Tractaternes tilstånd,
 wet där wid intet at påminna än
 at iag är bel wäl contant med e-
 dre negotiationer, allenast will
 iag därbos detta förmåla, at j
 giöre wäl at assistera Fransofer-
 ne i deras postulater, talandes
 med alswar för dem; serdeles i den
 saken mot Keysaren, at han måt-
 te twingas at icke assistera Spa-
 nien mot Franckrike. Det synes
 wara mit egit interesse så wäl
 som Franckrikes, och mig tyker J
 kunnen med godt maner cha-
 touillera Fransoferne med det-
 ta, bäst medan wärcket des för-
 utan stadnar wid soldatesquens
 contentement; måste j fördenskull
 arripera denna Occasion til at
 giöra mig bos Franckrike gra-
 tieuse. Elljest, så sänder jag e-
 der en Copia af G. J. O. bref til
 mig, j kunne där af dömma, bwad
 mod han mot eder bär, men trö-
 ster eder där af, at iag är med
 eder mer än wäl til freds, och
 skall iag det innan kort i sielfwa
 wärcket bewisa til edre misgyn-
 nares förtret. Farer allenast
 fort så wäl bärefter som härtils
 at bewisa mig den trobet som bä-
 de min Salige Herr Fader och iag
 baswer så ofta af eder spordt.

I det öfriga will iag eder än-
 nu en gång baswa den Benfäl-
 diska jak recommenderad, där
 Fransolen icke kan få Stift Stras-
 bourg,

J'ai reçu de vous, Mr. le Chance-
 lier de la Cour, deux lettres, par
 lesquelles j'ai vû en quel état sont les
 Traitez. Je n'ai rien à y remar-
 quer, si non que je suis fort conten-
 te de vos Négociations, & que vous
 faites bien d'appuier la demande des
 François & de parler aussi pour eux
 avec zèle: particulièrement dans l'af-
 faire contre l'Empereur, afin qu'il
 soit contraint de ne pouvoir donner
 du secours à l'Espagne contre la Fran-
 ce. Il semble que c'est-là mon pro-
 pre intérêt aussi bien que celui de la
 France. Je crois aussi que vous pou-
 vez par-là chatouiller les François
 d'une bonne manière, sur-tout pen-
 dant que le grand ouvrage s'accro-
 che à l'article du paiement des trou-
 pes. C'est pourquoi vous devez fai-
 sir cette occasion pour me rendre
 agréable aux François.

Au reste je vous envoie ci-jointe
 la copie de la lettre que G. J. O.
 m'a écrite. Vous pouvez juger par-
 là, comment il est intentionné à vo-
 tre égard. Mais consolez-vous-en,
 puisque je suis plus que contente de
 vous: ce que je ferai connoître bien-
 tôt & en effet pour la mortification
 de ceux qui vous portent envie. Con-
 tinuez seulement la fidélité que feu
 le Seigneur mon Père & moi avons
 si souvent remarquée en vous.

Je vous recommande le mieux qu'il
 est possible l'affaire de Benefeldt. Si
 les François ne peuvent garder l'Ar-
 chevêché de Strasbourg, faites atten-

L'an
 1647.

R

tion

L'an
1647.

bourg, så at det må komma ut på det slaget som j uti edert post-scripto förmåla; och låter mig därpå få wiss och bastig resolution, på det iag må weta mig der efter at rätta, och befaller Eder bärmed Gud alsmächtig nådeligen.

Stockholm den 6.
Juli 1647.

Christina.

tion que cette affaire se tourne de la manière que vous en parlez dans votre apostille, & me faites savoir une prompte & positive résolution là-dessus, afin que je puisse prendre mes mesures. Je vous recommande gracieusement au Dieu Tout-puissant.

Stockholm ce 6
Juillet 1647.

CHRISTINE.

P. S.

Jag fogar här bos et bref til d'Avaux, låter mig weta hwad han iudicerar om min elaka skriftwelse och excuseren mig at iag så bastigt och illa skrifwer. Iag har, Gud wet, i stor bast skrifwit det; mina affaires tillåta mig icke mycket långt betänckiande. Laga at j kunne få Copian deraf och sänden mig här.

Apostille.

Je renferme dans cette lettre une autre pour Mr. d'Avaux. Faites-moi savoir ce qu'il juge de ma mauvaise lettre & lui faites mes excuses de ce que je l'ai écrite, Dieu le fait, fort à la hâte, car mes affaires ne me permettent pas d'y employer beaucoup d'attention. Faites que vous en aiez une copie & me l'envoiez ici.

S'il en faut croire Mr. de *Wicquefort*, qui étoit au fait de toutes ces affaires, (a) la Reine se mocqua de la lettre d'*Oxenstierna* & l'envoya à *Salvius*, qui la fit voir à *Servien*, afin de détruire par-là l'opinion que les François pouvoient avoir de la disposition de la Cour de *Stockholm*, comme si elle eût été capable de traiter sans ses Alliés. Voici comme il en parle dans un autre endroit: (b) *Oxenstierna* & *Salvius* n'étoient pas ennemis déclarés, comme d'*Avaux* & *Servien*, mais ils étoient presque toujours de sentimens contraires. Le premier suivoit ceux du Chancelier son Père, & l'autre dépendoit entièrement de la Reine, dont il avoit la confiance. On en voit des marques dans une infinité de rencontres sur tout en 1647. quand *Oxenstierna* alloit par de bonnes raisons achever un Traité avantageux avec l'Empereur, à l'exclusion de la France, si *Salvius* eût voulu le signer avec lui. *Oxenstierna* se plaignit à la Reine du refus de *Salvius*. Mais il ne fut point

(a) *V. son Ambass. Liv. II. Sc&. XX. p.*

370

(b) *L.c. Sc&. XVI. p. 369. item. Liv. II.**Part. II. Sc& V. pag. 50. conf. Pufend. de R. S. Libr. XVII. §. 92. & Libr. XVIII. §. 59. 76-78.*

point écouté (*). *Wicquefort* ajoute (a). Les Princes ne rencontrent pas toujours des Ministres qui méritent leur confiance comme il paroît par *Servien* & *Salvius*, qui n'avoient d'autres vûes que leur propre intérêt qu'ils trouvoient en la satisfaction de ceux qui les emploïent. Aussi à l'égard de *Salvius*, *Christine*, qui se piquoit de savoir récompenser le mérite, lui promit plus d'une fois de l'honorer de la dignité de Sénateur, & même d'une fonction plus éminente, s'il y en avoit une telle dans le Royaume. Ses expressions là-dessus dans sa lettre à *Salvius* du 10. d'Avril 1647 rapportée ci-dessus sont bien flatteuses pour lui, & celles que contiennent deux autres de ses lettres, ne le sont pas moins:

L'any
1647.

Lettres gra-
cieuses de
Christine à
Salvius.

Les voici:

Stockholm den 18. Novem-
bre 1647.

Stockholm le 18 Novembre 1647.

*Jag baswer nu i långlig tid
intet skrifwit eder till, mi-
ne många affaires baswa mig så
occuperat, at iag icke baswer
kunnat använda så mycken tid
som därtill fördras, doch giöre j
mig stor tort, där j fälle något
judicium där om, som kunde præ-
judicera den estime oeb goda af-
fection, som eder trohet och im-
portante tienster, så wäl som e-
dre andre store meriter sig hos
mig förwärfwat baswa. Jag
boppas at iag det innan kört med
wärcket bewisa skal, at detta ic-
ke är allenast ord, utan ock at
iag*

Il y a long-tems que je ne vous ai écrit. Tant d'affaires que j'ai sur les bras, m'ont tellement occupée, que je n'ai pu trouver le tems qu'il me falloit pour cela. Vous me feriez un grand tort si vous portiez un jugement qui pût préjudicier à l'estime & à l'affection que vous vous êtes acquise auprès de moi par votre fidélité, par vos bons services, aussi bien que par d'autres grandes qualités. J'espère de vous marquer bientôt en effet, que ce ne sont point ici de simples paroles, mais mes sentimens réels à votre égard. C'est pourquoi tournez toutes vos pensées à la paix, & soiez assuré, que je

sou-

(*) L. c. Liv. II. Sc&. XX. p. 370.



(*) *Wicquefort* dit encore: (1) le fils du Chancelier, qui étoit le grand Directeur des affaires de *Suède* y apporta avec ce grand nom l'avantage d'une naissance illustre, & celui des avis & des conseils continuels d'un Père, qui n'avoit pas son pareil pour la Négociation & qui avoit une connoissance intime des affaires d'*Allemagne*. *Salvius* n'avoit pas tant de naissance, mais il étoit bien aussi fin qu'*Oxenstierna*, & comme Créature de la Reine, il avoit la confiance de cette Princesse, qui n'aimoit pas le Chancelier, & qui à cause de lui, ne vouloit point de bien à toute sa maison: desorte que ces deux Ministres recevant quelquefois des instructions différentes & même contraires, il ne faut pas s'étonner si dans la suite de la Négociation, on les voïoit si souvent en des sentimens différents & opposés.

(1) L. c. Liv. II. Sc&. XVIII. pag. 213. *Chanc. Mém.* T. I. pag. 337.

L'an.
1647.

iag realiter så menar; Ställer fördenksull edert sinne aldeles tilfrids, och warer försäkrad at iag skal maintainera eder fortun, mot alla Edra invidos, och at iag aldrig skal tillåta, at j af dem skulle blifwa förtrykt, medan iag nog samt wet, at alle edre förfölielser, deraf sin ursprung hafwa, at j hafwe handlat som en ärlig man. In publicis hafwen j eder alldeles efter mine förrige publica bref at rättat. Iag hafwer därutinnan aldeles mina tanckar uptäkt, wet altså för denne gången intet mera at påminna. Gifwe Gud at sakerne kunde tillåta, at j måtte göra en resa hit, på det iag måtte kunna rådfråga eder om några saker, som sig icke så skrifwa låta. Imedlertid måtte iag patientera och se buru alt will gå. Där freds Tractaten skulle längre stå, skulle iag önska, at hafwa chiffrer med eder, som ingen wiste mer än Gref Magnus och Niels Nielson, ty iag tryggeligen tror den ena och den andra af desse två. Men kommer dag så kommer råd. Iag beder j willien göra eder flit om Benefeldt, och mig om alt flitigt avisera; kunde mit förrige förslag taga lag, så wore det mycket godt, och gjorde j mig en bebagelig tjenst dermed; dock måtte alt drifwas med maneret, sine publico detrimento,

soutiendrai votre fortune contre tous vos envieux, & que je ne permettrais jamais, qu'ils vous oppriment; puisque je fais assez que toutes les persécutions qu'on vous fait, n'ont d'autre source, que celle-ci, que vous avez agi en honnête homme. Dans les affaires publiques vous n'avez qu'à vous conformer purement & simplement à mes instructions publiques, parce que je vous y ai déclaré & circonsciencé mes sentimens. Ainsi je ne saurois me resouvenir d'autre chose pour le présent.

Plût à Dieu que les affaires permissent que vous puissiez faire un voiage ici! car je voudrois bien vous consulter sur certaines choses que je ne puis mettre sur le papier. Cependant il faut que je prenne patience, & que je voie comment les choses iront.

Si les Négociations de paix duroient plus long-tems, je souhaiterois d'avoir avec vous un commerce de lettres en chiffre, dont aucun autre que vous, le Comte Magnus & Nils Nilsson n'eussent connoissance, car je me fie entièrement à vous trois. Cependant le tems nous instruira de ce qu'il faudra faire.

Je vous prie d'emploier vos soins au sujet de Benefeld & de m'en donner très-exactement avis. Si mon projet pouvoit réussir, ce seroit une fort bonne chose, & vous me rendriez en cela un agréable service. Néanmoins tout doit être poussé avec les formalités requises, sans qu'aucun dommage soit porté à l'intérêt

och

pu

och befaller Eder bärmed i Guds
beskydd.

public. Je vous recommande à la
protection Divine.

L'an
1647.

Christina.

CHRISTINE.

Voici la seconde lettre de la Reine à *Salvius* sur le même sujet. de
Stockholm le 27. Nov. 1647.

*J*ag hafwer i mit föregångne
bref, mig noz samt förklarar
om min intention emot eder Per-
son, så at iag är försäkrad, at
i skole hafwa sujet de Contentement.
Fruktar eder intet för
edra invidos, och warer försäk-
rad, at iag skal maintinera eder
emot dem. Jag wil denne gån-
gen intet mera röra därom, utan
remittera alt til Gud och tiden,
bär hemma står alt Gudi skie låf!
i goda Terminis. Jag skulle
önska, at Gud wille förläna
frid till Kröningen. Riks Can...
fait fort le souple; sed quidquid
est, timeo Danaos & dona fe-
rentes. Iag spør alle dagar på
bonom det Tacitus säger om Ti-
berio. jam Tiberium corpus,
jam vires, nondum dissimulatio
deserebat. Sed dabit Deus his
quoque finem. Doch ware det
långt ifrån mig, at iag bonom
något ondt önska skulle. Huru
freds bandelen aflöpa wil, måste
iag förbida, drifwer den med
alle macht som sig bäst göra lå-
ter. Chanut war hos mig för
några dagar sedan, och sade haf-
wa ordre af Plenipotentiaaris i
Munster, mig at bedia om befall-
ning til eder, at j wille bielpa
med

Je me suis suffisamment expliquée
dans ma précédente lettre des inten-
tions que j'ai pour votre personne,
& ainsi je suis assurée, que vous au-
rez sujet d'en être content. Ne
craignez point vos envieux, & croïez
que je vous protegerai & vous dé-
fendrai contre eux. Je n'en parlerai
pas davantage pour cette fois, mais
je remettrai tout à Dieu & au tems.

Tout est ici, graces à Dieu, en
bon état. Je souhaiterois que Dieu
voulût nous accorder la paix au tems
fixé pour mon couronnement.

Le Chanc.... fait fort le souple.
Mais quoiqu'il en soit, je crains les
Grecs, lors même qu'ils apportent
des présens. (*Sed quidquid est, timeo
Danaos & dona ferentes.*) Je remarque
tous les jours de lui ce que Tacite dit
de Tibere: *jam Tiberium corpus, jam
vires, nondum dissimulatio deserebat.
Sed dabit Deus his quoque finem.* Le
corps & les forces manquoient déjà
à Tibere, mais la dissimulation ne
l'abandonnoit point encore. Mais
Dieu mettra aussi fin à tout ceci.
Cependant Dieu me préserve de lui
souhaiter du mal.

Il faut que j'attende comment les
Négociations de Paix se passeront.
Poussez-les le mieux que faire se
pourra.

Chanut fut chez moi ces jours pas-
sés & me dit, qu'il avoit ordre des
Plénipotentiaires qui sont à *Munster*,
de me prier, que je vous ordonnasse
d'aider par une coopération assidue à

L'an
1648.

med flitig cooperation at facilitera deras Tractat , och i synnerhet at j à pied ferme , wille stå up på tillika med dem , uti Lottringiske saken , och om den assistence som Keysaren prætenderar at giöra Spanien. Giörer derutinnan eder flit och assisterer dem med en god resolution och belt alftwar. Je ne doute point que Messieurs les Plenipotentiaires ne vous parlent plus amplement sur ce sujet. Contentés leur desir avec la même passion que je m'y intéresse, & sachez que je vous recommande les interêts de la France à les traiter & de vous y employer aussi soigneusement que vous le faites aux miens , afin de témoigner à tout l'univers que notre amitié & notre alliance sont indissolubles. Adieu

Christina.

CHRISTINE.

Christine fait
Salvius Sénateur de
Suede.

Quelques mois après la Reine effectua la promesse qu'elle avoit faite à Salvius & le déclara Sénateur de Suede, avec le Baron Lillie alors Gouverneur de Leipsic. Mr. Charut dit là-dessus: (a) que par cette élévation de Salvius, personnage connu par les emplois qu'il avoit eus & par sa suffisance, qui étoient les seuls degrés par lesquels il montoit à cet honneur, on espéroit qu'au sujet de cette promotion, l'égalité qui se rencontreroit entre le Comte Oxenstierna & lui, les maintiendrait en intelligence: Mais d'autre côté la Maison d'Oxenstierna s'étant opposée autant qu'elle avoit pu à sa réception dans le Sénat; il y avoit lieu de craindre, que cela n'aigrît davantage les esprits & ne rompit toute leur apparence d'union.

Il demande
la continuation de la
protection
de la Reine.

Cependant la Reine, qui l'avoit si souvent assuré de sa protection contre tous ceux qui lui étoient contraires, n'étoit nullement d'humeur de leur abandonner son ouvrage. Salvius l'en supplia de nouveau dans sa lettre de remerciement. Il y fait en racourci le détail des services qu'il avoit rendus à l'Etat pendant trente années, & tâche de prouver par des raisons & des exemples, même de son tems, que le mérite & la capacité ne sont pas toujours

(a) Dans ses Mém. Tom. I. pag. 272.

jours l'appanage de ceux qui peuvent produire leurs seize quartiers. La Reine s'expliqua là-dessus elle-même dans le Sénat en ces termes,, (a) Quand il est question de bons avis & de sages conseils, on ne demande point les Seize quartiers, mais ce qu'il faut faire. *Salvius* seroit sans doute un homme capable, s'il étoit de grande famille. Cependant il peut compter pour un avantage qu'on n'ait autre chose à lui reprocher. Il m'importe, ajouta la Reine, d'avoir des Gens capables. Si les enfans de famille ont de la capacité, ils feront fortune, comme les autres, sans pourtant qu'on veuille se restreindre à quelque peu de familles ou de personnes (*).

L'an.
1648.

L'esprit
n'est pas
l'appanage
de Seize
quartiers.

Pour revenir à la Lettre de remerciement de Mr. *Adler-Salvius* à la Reine, comme elle a beaucoup de rapport à l'affaire qui vient d'être déduite, on la joindra ici aux autres, traduite du *Suëdois* (b): Elle est du..... 1648.

Salvius en
donne des
preuves dans
la lettre de
remerciement
à la Reine.

„ J'ai reçu la très-gracieuse lettre de Votre Majesté Royale du 27. de Mars avec tout le respect imaginable. J'y ai vu avec beaucoup de joie, que V. M. a si gracieusement regardé mes fidèles, quoique petits services de trente ans, qu'il a plu à V. M. de m'honorer de la dignité de Sénateur dans la Patrie, en m'enjoignant d'envoyer mon serment par écrit, & au reste de continuer à servir V. M. de mes fidèles avis & conseils non seulement pendant la durée de cette Négociation de paix, mais aussi toujours ci-après.

„ Les services, que j'ai rendus, aiant déjà été si gracieusement & même si roïalement récompensés, je souhaitois plutôt pouvoir dignement reconnoître ces faveurs, que d'en ambitionner encore de plus grandes, ou qu'il y en fut ajouté de nouvelles. J'avoué que je n'osois pas penser à une grace aussi extraordinaire & vraiment Roïale, bien loin de l'avoir briguée. J'estimois la fonction de Chancelier de la Cour & d'Ambassadeur si honorable, que je pouvois bien m'en contenter, sur tout considérant, que nulle fortune n'étant sans envie, il ne manquera pas de gens, qui

(a) *Palmköld l. c. ad ann. 1648. pag 541.* & Mr. l'Ajouté Colling à Lund en Scanie m'en a fait aussi part.

(b) Elle se trouve parmi les *Palmköldiana*

(*) Par les lettres particulières que Mr. *Salvius* a écrites à ses amis, on voit qu'il s'inquiète sur ce qu'il deviendrait. Voici ce qu'il en écrivit déjà l'an 1640. au Secrétaire *Gyllenklo* (1), „ *Non est volentis, neque currentis! cum omnia fecerimus, servi inuiles sumus. Merita nostra sunt instar panni menstruata, si licet sacra componere profanis. Quae G. V. nuper de honoribus scripsit, pro joci accipio, talesque repans...* „ *Quid de meae mansione tandem futurum sit, etsi anxie inquirere non constitui, tamen sollicitudo vel invito obrepit, itaque cum quid intellexerit G. V. quaeso paucis aperiat.* „ *Nullibi enim vel domum vel hortum, vel quidquam aliud pour la retraite de la vieillesse, si diuinius vivere debeam, rerum omnium incertus parare passum. Quod quamquam viro forti minus grave videri debeat, non exigua tamen humanae felicitatis pars est, scire, ubi commode senescas & moriaris. Sed oportet omnes stultos Stoicos esse, & hoc unico mundano remedio solari, cetera e divinis supplere.*

(1) *Palmköld l. c.*

L'an
1648.

„ qui augmenteront, plutôt que de diminuer par leurs applaudissemens les
 „ peines de cette fortune-ci, ne croiant personne autre digne d'y parvenir
 „ que ceux qui peuvent faire montre de seize quartiers. C'est pourquoi
 „ j'aurois bien voulu éviter l'envie & toutes ces peines & n'en rester pas
 „ moins durant toute ma vie fidèle serviteur de Votre Majesté.
 „ Mais puisqu'il a plû à Dieu, & à V. M. de donner en ma personne à
 „ tous les serviteurs fidèles & qui aiment la vertu, un exemple si éclatant
 „ & qui fera porter à tout le monde ce jugement de la bonté & de la sa-
 „ gesse de V. M. (*rependere virtuti & bene meritis sua præmia*) qu'elle recompen-
 „ se la vertu & les bons services, puisqu'il lui a plû de gratifier un homme
 „ pour en encourager plusieurs autres; ma reconnoissance me doit atta-
 „ cher d'autant plus à bien servir V. M.
 „ Il est vrai que je ne saurois produire mes seize quartiers. Je ne connois
 „ pas non plus un seul Roïaume ou République, qui regarde cela comme
 „ essentiel à un Sénateur (*de substantia Senatoris*;) quoique je trouve équita-
 „ ble, que ceux, qui non seulement par leurs propres qualités & services
 „ ont mérité de pareilles marques de faveur, mais dont encore les Aïeux
 „ les ont acquises par des actions vertueuses, jouissent de prérogatives mo-
 „ dérées, & je tâcherai toujours de m'acquitter envers eux de ce qui leur
 „ est dû, comme aussi de respecter & d'estimer tous & un chacun selon
 „ leur naissance, état & mérite.
 „ Mais j'espère en même-tems, que comme je ne parviens pas à ce gra-
 „ de sans l'avoir mérité en quelque manière, que je suis déjà dans le déclin
 „ de l'âge, & qu'à cause de cela je ne puis guerres être Sénateur que de nom,
 „ n'ayant pas non plus des enfans, de la part desquels les envieux pour-
 „ roient appréhender quelques préjudices d'engagemens; toutes les person-
 „ nes raisonnables souffriront bien, que je jouisse pendant le peu de tems
 „ qui me reste à vivre de cet honneur qu'ils savent devoir expirer à ma
 „ mort, qui n'est pas fort éloignée.
 „ La chose au reste n'est pas sans exemple dans la Patrie. Car sans par-
 „ ler du vieux tems, il n'y a guerres plus d'un siècle que les Evêques a-
 „ voient séance au Sénat. Ils étoient rarement nés Gentilhommes, néan-
 „ moins ils occupoient les premiers sièges au Sénat. On remarque enco-
 „ re la même chose dans la *Grande-Bretagne*, même depuis la reformation
 „ de l'Eglise. Dans l'*Empire*, en *France*, en *Espagne*, en *Pologne*, en *I-
 talie*, les Ministres d'Etat sont admis, sans égard au Père ou à la Mère,
 „ mais uniquement par leur mérite, au Conseil intime, & sont recompen-
 „ sés comme les autres. Le Prince d'*Eggenberg* n'étoit au commencement
 „ que Notaire: Le Baron *Pickelmeyer* étoit Précepteur des Enfans de *Traut-
 mansdorff*. Le Comte *Pignoran* Ambassadeur d'*Espagne* & *Andrade* celui
 „ de *Portugal*, ont tous les deux été Professeurs en droit. Le Comte *Ser-
 vien* étoit Procureur au Parlement: mais il a reçu aujourd'hui une lettre
 „ de son Roi, qui le déclare Ministre d'Etat, & ici il n'a été que *Legatus*,
 „ Envoïé, mais il est destiné à présent à devenir Chancelier de *France*.
 „ *Bullion* n'étoit d'abord que simple Avocat, est à présent Surintendant des
 „ finances ou Trésorier du Roïaume. Le Cardinal d'*Ofsat* ne savoit pas
 „ lui-

„ lui-même qui étoit son Père ni sa Mère? Presque tous les Ministres de
 „ ce Congrès ne sont que des Docteurs en Droit. Personne ne leur repro-
 „ che pour cela qu'ils ne sont pas de naissance, ou qu'ils ne fussent gens de
 „ tête ou d'honneur. Ce sont aussi eux, qui dirigent presque tous les Ca-
 „ binets & Conseils non seulement en *Allemagne*, mais aussi dans la plû-
 „ part des Etats de l'*Europe*. Je n'allégué pas ceci dans l'intention de vou-
 „ loir, en aucune manière, préjudicier aux hauts Ordres (car il est juste
 „ qu'on ait pour eux le respect & qu'on leur rende l'honneur qui leur est
 „ dû) mais pour faire remarquer que ces Ordres ne doivent pas blâmer ou
 „ deshonnorer les autres pour ne pouvoir pas produire leurs seize quar-
 „ tiers.

„ La Famille de *Sture* est éteinte. Si le dernier Comte *Sture* ressuscitoit
 „ avec le premier Gentilhomme de ce nom, je ne crois pas que le Com-
 „ te diroit que ce Gentilhomme n'a nulle naissance, parce que celui-ci a
 „ été le premier annobli & la première origine de l'élévation des au-
 „ tres (*).

„ Le droit d'annoblier n'appartient pas moins à Votre Majesté Roïale &
 „ au Roi *Gustave le Grand* qu'au Roi *Magnus Ladulås*. Par quelle raison
 „ les Créatures de V. M. s'ils sont gens de mérite seroient elles donc plus
 „ méprisables que les autres? Les disputes qui furent agitées il y a quelques
 „ années entre les Sénateurs de *Suède* & ceux de *Danemarck* à l'égard des
 „ titres, sont connus de V. M. & des autres.

„ Par ces considérations je m'assure, que personne (à moins que d'être
 „ fort prévenu) ne trouvera étrange que Votre Majesté m'ait conféré
 „ cette grace, ni que je l'aie acceptée avec une parfaite soumission.

„ J'en rends donc mille graces très-humbles à V. M. & je tâcherai en
 „ conséquence de l'obligation que m'impose mon serment, que je joins
 „ ici, de faire usage de cet honneur pour obéir à V. M. & servir fidèle-
 „ ment la Patrie. J'honorerai, je respecterai & j'estimerai tous & chaque
 „ Ordre selon son mérite, & en particulier je me comporterai envers le
 „ Sénat du Roïaume de manière à lui faire honneur & nul deshonneur.
 „ *Solum Majestatem vestram obsecro, ut favore perpetuo factum suum juvet, nec*
 „ *deserat quem Ipsa fecit. Ego enitar ut potero, ne clementiam Vestram fefel-*
 „ *lisse de me prior fama videatur. Vestri muneris erit communem causam tueri.*
 „ *In bonis senatoribus majorem gloriam quærit temporum fama quam judicium.*
 „ c'est-à-dire je supplie seulement V. M. d'aider son propre ouvrage par la
 „ continuation de sa faveur & de ne pas abandonner sa Créature. Je ferai
 „ tout mon possible pour empêcher, qu'il ne paroisse que la bonté de V.
 „ M. a été trompée par le bien qu'on avoit dit de moi. C'est à elle à sou-
 „ tenir



(*) La famille de *Sture* étoit une des plus anciennes & des plus distinguées de *Suède*. Il y eut trois personnes de ce nom, que les Etats firent Administrateurs du Roïaume, vers la fin du XV^{me}. & au commencement du XV^{me}. Siècle, & qui rendirent des services fort éclatans à leur Patrie. Voyez *Pufendorf* & *Loccenius* Histoire de *Suède*.

L'an.
1648.

„ tenir la cause commune. On s'attend de la part des bons Sénateurs à
 „ quelque chose de plus glorieux, par ce que la renommée publie d'eux
 „ en certains tems, que par le jugement qu'on fait de leur mérite
 „ personnel.

„ Plusieurs personnes ont pourtant applaudi à mon élévation, & ces
 „ deux jours de poste j'ai reçu de *Suède* vingt-neuf lettres de félicitations,
 „ outre celles de bouche, dont tout ce Congrès m'a honoré (a).

„ Que le bon Dieu conserve V. M. en santé & en bonne disposition,
 „ & lui accorde bientôt un règne paisible & heureux! Ce sont les vœux
 „ que fait & que fera du fond de son Ame tant qu'il vivra

de V. M. R.

Le plus dévoué Serviteur
JEAN ADLER-SALVIUSSalvius re-
vient en
Suède.

Peu après Mr. *Salvius* témoigna une violente passion de faire un voyage
 en *Suède* pour prendre sa place au Sénat, se lier avec ses amis, & recon-
 noître l'air de la Cour (b). Comme la Reine desiroit aussi de voir une per-
 sonne qu'elle avoit élevée malgré de puissans ennemis & de qui elle s'atten-
 doit d'être pleinement informée des affaires; (c) Elle jugea plus à propos
 de laisser encore quelque tems le Comte *Jean Oxenstierna* à *Osnabrug* & per-
 mit au Sr. *Salvius* de rapporter en *Suède* la ratification de l'Empereur sur le
 Traité de Paix. Mr. le Sénateur *Salvius* y vint donc & fut fort gracieux
 de la Reine, à laquelle il resta toujours attaché, quoique la mort ne le laissa
 jouir que quatre ans de sa nouvelle dignité.

Caractères
d'Oxenstier-
na & de
Salvius.

Pour ce qui est de son caractère, voici comment en parle Mr. *Servien*,
 Ministre Plénipotentiaire de *France* au Congrès de *Munster*, le mettant en
 parallele avec Mr. *Jean Oxenstierna*. Il dit (d) „ que s'il avoit le choix
 „ d'agir avec l'un des deux Ministres de *Suède*, il aimeroit mieux le Comte
 „ *Oxenstierna* que le Baron *Salvius*, jugeant qu'il lui seroit plus facile de
 „ réduire les inégalités du premier, que de fortifier la mollesse de l'autre”.
 & en vérité, quand on épulche un peu les Mémoires qui nous restent des
 Négociations de *Salvius*, sa conduite, réglée sur une finesse ou circonspec-
 tion trop grande, ne fauroit être tout à fait exemte de critique (e) (*).

Quant

(a) *V. Meiern Aÿa Pacis Westphal.*
Tom IV. pag. 754. 760. &c.(b) *Chanut Mém. T. I. pag. 374 & 375.*(c) *V. ses lettres ci-dessus du 21 Juillet.*
& 22 Nov. 1648.(d) *Chanut l. c. pag. 375.*(e) *Idem l. c. pag. 93. 291 & 344. &*
Tom. II. pag. 305. Pufend. de Reb. Brand.
Libr. III. §. 17. Loccen. Hist. Suec. Libr.
*IX. p. 688.*Impertinen-
ce du P. Bou-
geant.

(*) Le caractère que le P. *Bougeant* (1) donne au Comte *Jean Oxenstierna* paroît as-
 sez avantageux, mais il dit à la fin: „ que cet Ambassadeur étoit d'une opimiatreté in-
 „ vincible, de beaucoup de hauteur & de fierté: défauts, dit-il, que nos mœurs par-
 „ donnent tout au plus à des Ambassadeurs des Rois des Barbarcs”. Ce jugement vain
 &

(1) *l. c. Tom. II. Liv. I. §. XIX. p. 42.*

Quant au Grand Chancelier *Axel Oxenstierna* quoique mis un peu à l'écart après la conclusion de la Paix de *Westphalie*, il ne laissa pas d'avoir une grande influence dans toutes les affaires générales. Son crédit étoit encore si grand, dit Mr. *Wicquefort*, (a) dans la majorité de la Reine, que *Charut*, craignoit de témoigner s'il suivroit le sentiment de la Reine plutôt que ceux de son premier Ministre, & que les autres Ministres de *France* craignoient d'offenser le Chancelier. *Wicquefort* ajoute, La Reine n'aimoit point *Oxenstierna*, ni toute sa Maison, mais comme c'étoit une des plus puissantes & des mieux alliées du Roïaume, & qu'elle ne pouvoit pas se passer de son service, elle ne pouvoit aussi empêcher les Ministres étrangers de négocier avec lui, comme avec celui qui faisoit la charge de premier Secrétaire d'Etat. Il fut aussi reveré dans tout le Roïaume comme un Seigneur qui avoit rempli les plus grandes charges & conduit les affaires les plus importantes & les plus épineuses à une fin glorieuse pour la Reine, pour sa Patrie & pour lui même, en surmontant tous les obstacles qui s'étoient rencontrés sur son chemin.

L'an
1648.

Le Chance-
lier *Oxen-
stierna* tou-
jours honnoré
& respecté.

La Reine ne pût que lui en faveur bon gré dans le fond du cœur. Aussi lui témoigna-t-elle de l'estime & de la considération: mais sans s'abandonner pourtant uniquement à ses conseils, de peur, comme on disoit alors, que ce qu'elle avoit de lumière & d'autorité ne fut comme noyé dans la réputation de ce grand homme, & que quoi qu'elle contribuât elle-même au bien du Roïaume, tout ne fut néanmoins attribué à la sagesse de son Ministre. C'est pourquoi dit *Charut*, (b) „ elle se passoit de lui en plusieurs „ rencontres, ne le consultant que comme les autres Ministres sans mar- „ quer la différence très-grande, qu'il y avoit de son expérience à celle „ de ses autres Conseillers.” Ainsi il étoit assez naturel, qu'un homme de

Christine
ménage son
estime pour
le Chance-
lier

(a) *Ambass. L. II. Sect. II. pag. 20. i. Tom. II. p. 150.*
sem Mém. Secrets de la Paix de Muntler (b) Dans ses Mém. Tom. I. pag. 163.

& frivole de notre Jésuite sied bien peu à un Ecclésiastique, qui à peine auroit pu se servir de pareilles expressions, s'il avoit eu à parler de quelqu'un des Ministres des *Irquois*.

Ce même Ecrivain (1), dit de Mr. *Salvius*, qu'il avoit beaucoup de capacité & une „ grande connoissance des affaires. Il manioit même avec beaucoup d'adresse une né- „ gociation. Cette adresse étoit cependant en lui un peu tardive & n'étoit que le fruit „ de plusieurs reflexions. Il étoit extrêmement dissimulé, habile à cacher ses sentimens „ & attentif à découvrir ceux de ses adversaires. Mais sa pénétration alloit souvent „ trop loin & le rendoit inquiet & soupçonneux. Il étoit d'ailleurs obstiné dans ses i- „ dées, toujours jaloux des moindres prérogatives, & malgré ses défiances, quelque „ fois facile à séduire ou à gagner.

On peut consulter sur l'un & l'autre de ces Ambassadeurs de *Suède* Mr. de *Meiern*, (2) *Stiernman*, (3) *Bibl. Sueogoth. Feller*, (4) & *Scheffer* (5).

(1) *Bougeant* l. c. pag. 305. (4) *Otium Haav. §. 25. pag. 421 & 422.*
(2) *Acta P. W. Tom VII. pag. 18-24. item* (5) *Suecia liter cum Hypomn. Molleri pag.*
Tom. II p. 140. 88 & 381. *item Pusend. hist. Brandeb. Libr. III.*
(3) *Tom. II. pag. 192 item Négoc. Secr. de* §. 13.
Aluisti. & Osnabr. T. II. pag. 95.

L'an.
1635.

de son âge & d'un profond savoir dans les affaires, qui seul avoit soutenu le faix de l'Etat pendant tant d'années : qui l'avoit remis à la Reine si florissant à la fin de sa tutèle ; qui sentoit encore les forces de son esprit entières, & qui savoit combien il pouvoit contribuer au bien de sa Patrie ; se voiant traité avec si peu de distinction par une Princesse de vingt ans ; „ il étoit, dit Mr. *Chanut*, assez naturel, qu'il ne fût pas sans ressentiment, & on ne devoit point trouver étrange, qu'il en eût témoigné, „ en se voiant traité de la sorte.” Il survécut pourtant aux caprices de la fortune, & fut extrêmement caressé de la Reine, dès que le Comte *Magnus de la Gardie* fut tombé en disgrâce. On parlera en son lieu de cette grande catastrophe.

Trêve de vingt-six ans entre la Suède & la Pologne, & la mort du Roi *Uladislas*.

En attendant passons aux affaires de *Suède*, par rapport à la *Pologne*. Les Traités de Paix de *Westphalie* n'étoient pas encore conduits à leur fin, quand le Roi *Uladislas* de *Pologne* vint à mourir. Après une guerre presque continuelle de trente-sept ans entre la *Suède* & la *Pologne*, on trouva moyen de changer la trêve de six ans en une autre de vingt-six, entre ces deux Etats (a). Cela se fit l'an 1635. fort à propos. Car la *Suède*, après la perte de la Bataille de *Nortlingue*, couroit risque de perdre les avantages qu'elle avoit gagnés en *Allemagne*, & d'être impliquée dans une nouvelle guerre avec la *Pologne*. Ce fut le Comte *Pierre Brabé* qui négocia cette trêve à *Stumsdorff* (*). Mais rien ne facilita tant la conclusion, que l'arrivée imprévue du Comte *Jacob de la Gardie* en *Prusse* avec une bonne armée de *Suédois*. On avoit fait accroire aux *Polonois*, que ce Général, dont ils avoient éprouvé la valeur en tant de rencontres dans la guerre précédente, étoit

(a) Pufend. de R. S. Libr. VII. §. 126. 127. 134 & 137. item Loccen. bist. Succ. pag. 652.



Chose plaisante qui se passa entre les Plénipotentiaires de *Suède* & de *Pologne*.

(*) C'est le Chancelier *Oxenstierna* qui avoit négocié le Traité de la trêve précédente en 1629. & à propos du Traité de celle-ci de 1635. *Charles Ogier*, qui se trouvoit à la suite de l'Ambassadeur de *France*, rapporte quelque chose d'assez plaisant qui s'y passa. Il dit, (1) que la première fois que les Plénipotentiaires de *Suède* & de *Pologne* devoient se rencontrer dans la sale du congrès, ils s'avancèrent à pas mesurés l'un vers l'autre. S'étant approchés ils s'entregardèrent d'un air grave, sans dire mot. A la fin le Chancelier Polonois *Christophe Zadsick*, qui à cause de son indisposition ne pouvoit plus se tenir de bout, rompit le silence disant, „ Pour commencer les civilités, très-illustres Seigneurs *Suédois*, nous vous souhaitons le bon jour. A quoi le Chancelier *Oxenstierna*, qui prit cela pour un reproche d'orgueil fait à sa nation, repliqua sur le champ : Et nous, pour ne pas manquer à la reconnoissance. Nous vous souhaitons le bon sens, très-illustres Seigneurs Polonois” *ut a nobis, inquit ille, incipiat humanitas, precamur Vobis, illustrissimi Domini Sueci, bonum Diem. Tum vero Cancellarius Sueciæ, qui suæ gentis superbiam perstrictam sentiret, extemplo respondit. Ne simus ingrati, illustrissimi Domini Poloni, precamur votis bonam mentem.* Cela dit, ils entrèrent en matière, & commencèrent à traiter d'affaires. Le Sr. *Ogier* ajoute, qu'il avoit entendu raconter des deux côtés ces compliments d'entrée, les uns les donnant comme une preuve d'excès de politesse, les autres comme une marque d'une grande prééminence, qu'on s'attribuoit.

(1) Dans ses Ephémérides ou Iter. pag. 224.

étoit hors d'âge de pouvoir servir ; & que la *Suède* ne pouvoit plus mettre une armée en campagne. Voiant donc le contraire, ils acquiescerent aussitôt à la prolongation de la Trêve, en laissant la *Suède* en possession de la *Livonie*, pourvu qu'elle leur cédât la *Prusse Polonoise* : car autrement l'intention de la Cour de *Suède* étoit, qu'en cas qu'elle perdit le fruit de ses exploits en *Allemagne* dans la situation où ses affaires s'y trouvoient en ce tems-là, elle tâcheroit de s'assurer du moins les avantages, que le *Grand-Gustave* avoit remportés sur la *Pologne*.

A de petites contestations près, qui furent bien-tôt terminées, la Nation *Polonoise* étoit assez portée à vivre en paix avec celle de *Suède*. Mais la famille Roïale de *Pologne* étant alliée de près à celle de *Suède* n'avoit pas perdu toute espérance de revendiquer ses prétensions, bien que le Chef de la ligne *Jagellonique*, le Roi *Sigismond III.* eût été exclu de la succession à la Couronne de *Suède*, avec toute sa postérité, à cause de la Religion Catholique-Romaine, que *Sigismond* vouloit y introduire de nouveau, mais que les loix fondamentales du Roïaume de *Suède* n'admettoient plus depuis le tems de *Gustave I.* (a)

Le Roi *Uladislas* de *Pologne*, arriére Cousin de *Christine*, étant mort peu qu'au milieu de l'année 1648, on avoit pris par les sentimens des *Polonois* (b) qu'à la prochaine élection d'un Roi, ils pourroient jeter les yeux sur le Duc de *Neubourg*, beaufrère du défunt Roi, plutôt que sur l'un ou l'autre de ses Frères, les Princes *Charles Ferdinand* & *Jean Casimir*. L'intention de *Christine* étoit néanmoins, que les *Polonois* ne choisissent point de Roi hors de la Maison Roïale, & elle fit entendre, que si elle n'étoit pas engagée dans les affaires d'*Allemagne*, qui à la vérité l'occupoient suffisamment, elle n'abandonneroit pas les siens, & ne souffriroit pas une autre élection.

Vûes politiques de *Christine* touchant l'élection d'un nouveau Roi de *Pologne*.

La *France* trouva également son intérêt, à s'opposer aux efforts que l'*Empereur* faisoit pour faire élire un Roi de son parti, & à cet égard elle fit entendre à la Cour de *Suède* : que comme il y avoit toujours lieu de craindre, que les différens, qui étoient entre la *Suède* & la *Pologne* ne fissent rompre la Trêve, on ne pourroit rencontrer une meilleure occasion que cet interrègne, pour les accommoder par une paix solide, & en même-tems faire tomber la Couronne de *Pologne* sur la tête d'un Candidat, qui par reconnaissance en resteroit obligé aux deux Couronnes : que l'accommodement de la République de *Pologne* avec la *Suède* lui feroit d'autant plus avantageux, que les armes des Couronnes alliées ne seroient point diverties par d'autres guerres : que la prudence vouloit qu'on en évitât toutes les rencontres pour pousser sa pointe avec plus de force en *Allemagne*, & que dans l'extrémité où la *Pologne* se trouvoit alors, elle se prêteroit d'elle même sur les instances, que lui en feroit le Roi Très-Christien ; à un accommodement, qu'elle refuseroit dans une pleine prospérité.

Ce n'étoit pas que la *Suède* jugeât autrement d'une affaire de cette importance, mais elle souhaitoit premièrement de voir la paix conclue en *Allemagne*,

(a) Votæ Causæ Detronisationis Regis Sigismundi in 4.

(b) Pufend. l. c. Lib. XX. §. 234. Chagnut T. I. p. 294. 331 & 335.

L'an
1648.

Allemagne, comme on l'avoit fait espérer d'un jour de poste à l'autre, & en second lieu, il lui paroïssoit bien délicat de se déclarer en faveur de quelque Candidat au Trône de *Pologne*, ou d'y prendre parti, avant que d'être bien informée des Inclinations de la République, car de s'engager à favoriser un Prince qui n'auroit pas les suffrages, ce seroit se faire un ennemi certain de celui qui seroit élu.

Pour ne rien donc précipiter dans une affaire de cette nature, la Reine trouva bon d'envoïer le Sr. *Canther*, un de ses Secrétaires, en *Pologne*, pour pressentir, si l'on ne pourroit pas changer la Trêve en une paix par l'entière cession de la *Livonie* à la *Suède*, comme aussi pour sonder, pour quel Prince, les *Polonois* inclineroient à la prochaine élection de leur Roi. Il y avoit des raisons qui faisoient désirer, que l'un des deux frères du défunt Roi succédât à la Couronne: premièrement la gloire de la Maison Roïale de *Suède*: en second lieu, ni l'un ni l'autre de ces Princes ne paroïssoit assez entreprenant pour donner de l'embarras à la *Suède*, & enfin comme la Reine *Christine* étoit la dernière de la branche, il étoit à craindre, que venant à mourir sans enfans, ces Princes, qui n'auroient plus de part au Roïaume de *Pologne*, ne reveïlassent leurs prétensions sur la *Suède*.

Quant au choix des deux frères, la *Suède* paroïssoit plus portée pour *Charles* que pour *Casimir*, dont la *France* soutenoit les intérêts; les *Suédois* tenoient *Charles* pour un Prince pacifique, qui ne songeroit pas à troubler ses voisins, & qui étant l'aîné pourroit traiter avec plus de droit de ses prétensions sur la Couronne de *Suède*.

A cet égard on ne manqua pas de remontrer au Sr. *Chanut*: que la *France* ne devoit pas se fier à l'humeur changeante de *Casimir*: & qu'il n'oublieroit jamais, qu'il avoit été son prisonnier: Mais comme *Charles* étoit regardé en *France* comme extrêmement attaché à la maison d'*Autriche*, on trouva qu'il valoit mieux avoir en *Pologne* un Roi, qui changeât souvent que d'en avoir un qui fut constant ami des ennemis, & que sa détention aiant été juste, comme le prétendoit la *France*, il n'avoit pas sujet de se ressentir de sa prison où il avoit été traité fort-civilement (*).

Sur ces entrefaites *Christine* reçut deux lettres de *Pologne*, l'une de la Reine & l'autre du Prince *Charles*, où l'on demandoit instamment l'appui de la *Suède* en faveur de ce Prince. Ce fut aussi une des raisons qui porta la Reine



(*) C'est ainsi que *Chanut* s'explique dans ses Mémoires & le P. *Bougeant* en apporte encore d'autres excuses (1). Mais c'est tout autrement qu'*Eberhard Wassenberg* (2) parle de cette prison du Prince *Casimir*. L'occasion en fut, que ce Prince voulant aller en 1638. en *Espagne*, fut jetté sur les côtes de *France* dans la Méditerranée, où il fut reconnu, arrêté & conduit à *Salon*, de là à *Sisteron*, & à la fin dans une prison assez dure au Bois de *Vincennes*, d'où il ne sortit qu'aux instances réitérées d'une Ambassade solennelle du Roi *Uladislas* de *Pologne*, son frère, & après avoir donné des assurances formelles, de non offendo, c'est-à-dire, qu'il ne témoigneroit aucun ressentiment de sa détention.

(1) l. e. pag 179.

(2) Dans *Johannis Casimiri Principis Pol. Car-*

cer Gallicus passim.

Comment
le Prince
Casimir fut
emprisonné
en *France*.

Reine *Christine* à s'intéresser pour lui, préférablement au Prince *Casimir* (a). Néanmoins comme tous les avis qui venoient de *Pologne*, disoient, que le parti du Prince *Casimir* étoit en apparence le plus fort, & que celui-ci s'étoit aussi adressé secrettement à la Reine par une lettre, où ce Prince l'assura, que si elle favorisoit son éléction, il reconnoitroit cette grâce par une éternelle amitié, & qu'il apporteroit de telles facilités à la paix entre les deux Roïaumes, qu'elle en seroit contente, ce fut sur cette affaire que *Christine* écrivit au Chancelier *Oxenstierna* pour lui demander son avis. Voici la lettre:

Upsal ce 9 Septembre 1648.

L'an
1648.

Christine
consulte le
Chancelier
sur l'Élection
d'un Roi de
Pologne.

Högtärade Herr Riks Cantz-
ler. Jag fick rätt nu på stunden Edert bref med Prints Casimirs derhos fögat, och medan jag ett slikt icke lätteligen bade förväntat, så kommer det nog hastigt uppå, at iag icke sielf wet hwad iag derom skal dömma: Jag fänder det bär hos in originali, beder om godt råd i saken hwad mig best anstår at göra och hwad iag derpå skal svara. Jag kan än icke se någon raison som mig måtte movera at förändra i Canteri instruction: doch ställer iag alt til Edert goda betänckiande, om i medlertid mig något infaller, skal iag gifwa Eder det tilkänna. Et kommer mig sälsamt före, at han begärar min assistance i konungawalet och docklikwäl gifwer han sin Broder titulen af Sweriget, hwilket fuller måste kommas ihog genom Canterum. At han skrifwit i Fransöska är utan twiswel för den orsakens skuld at undwika Controversien med tittlar; om på samma språk skal swaras ställer iag

Très-honoré Sieur Chancelier du Roïaume. Je viens dans ce moment de recevoir votre lettre avec celle du Prince *Casimir*, & comme je n'ai pas eu lieu d'en attendre une pareille, elle me surprend desorte, que je ne fais qu'en penser. Je vous l'envoie ci-incluse en original, desirant de savoir votre sentiment sur ce qu'il me conviendra le mieux de faire, & sur ce que j'y répondrai. Je ne trouve encore nulle raison qui puisse me porter à changer l'instruction de *Canther*. Mais je me remets en tout à votre bon avis. Si en attendant il me vient quelque chose dans l'esprit, je ne manquerai pas de vous en faire part. Ce qui me surprend le plus c'est qu'il demande mon assistance pour l'éléction au trône, & que malgré cela il donne le titre de Prince de *Suede* à son Frere. On ne doit pas oublier de le faire remarquer au *Dr. Canther*. Que le Prince ait écrit en *François*, la raison en sera sans doute, pour éviter les difficultés dans les titres. Je laisse à votre jugement,

fi

(a) Chanut l. c. pag. 333 & 338.

L'an
1648.

iag ock til Edert betänckande, och befaller Eder bär med i Guds beskärm och förblifwer Eder altid wäl affectionerad

Christina.

P. S.

Printzen uti sit bref förmäler om et annat som Comte de Bregy skulle baswa skrifwit mig til. Jag bar det likwäl intet fått. Jag her j wille informera Eder hos Chanut buru dermed är beskaffat. ut in literis.

Sedan iag bade gifwit detta breswet åt Enspännaren som det skulle föra, så kom min Secretterare och fick mig ofwannämde Bregis bref, som Chanut bonom bade gifwit, mig at öfwerleswera. Iag sänder det ock bärhos in originali och såge gierna at iag finge dem både bit til bakers igen.

Le Chancelier y répond.

En réponse, le Chancelier demeura d'accord, qu'il étoit de l'avantage des deux Couronnes, de *Suède* & de *France*, que *Casimir* fût préféré, mais que la Reine ne devoit pas encore se déclarer ouvertement en faveur de l'un ni de l'autre des Frères: qu'on auroit, en attendant, pour agréable que les Ambassadeurs de *France* en *Pologne* emploïassent tous leurs offices en faveur de ce Prince: que pour le titre de *Prince de Suède* que le Prince *Casimir* se donnoit, on trouveroit des moïens d'ajuster par un Traité de paix cette prétenfion avec les autres points contestés: qu'il seroit bien à souhaiter, que la *Suède* pût parvenir à la conclusion de ce Traité avec la République même avant que l'élection de son Roi fût faite, (a) & que cette paix se ferait à ces deux conditions, favoir, que la *Pologne* renonceroit pour jamais à la *Livonie*, & les deux Princes Roïaux à toutes leurs prétenfions sur la Couronne de *Suède*: que pour la *Livonie*, la *Suède* ne la possédoit pas seulement par le droit des armes, mais qu'elle avoit outre cela d'autres bons titres: que pour les prétenfions de ces Princes, il y avoit près de cinquante

(a) Pufend l. c. Chanut l. c. pag. 112. 342 & 349.

si l'on répondra dans la même langue. Je vous recommande à la Protection Divine & je suis toujours

Votre bien-affectionnée

CHRISTINE.

Apostille

Le Prince fait mention dans sa lettre d'une autre, que le Comte de Bregy doit m'avoir écrite. Je ne l'ai pas reçue. Je vous prie de vous informer de Chanut de ce qui en est ut in literis.

Aiant donné celle-ci au Courier pour vous la porter, mon Secrétaire vient de me rendre la dite lettre de Bregy que Chanut lui avoit donnée pour m'être remise. Je vous l'envoie ci-jointe en original, & je souhaite que l'une & l'autre me soient rendues.

ans, que les États du Royaume de *Suède* avoient déclaré leur Père & toute sa posterité déchu de leur droit à la Couronne de *Suède*, pour avoir embrassé une Religion qui en étoit bannie par les loix fondamentales du pais: que quant aux avantages que ces Princes vouloient qu'on leur accordât, s'ils renonçoient à leurs dites prétensions; le Chancelier étoit d'avis, qu'on ne pouvoit leur rien offrir, parce que, „ toute paix où une des parties cède du sien, ne se fait jamais, que par force & contrainte” & que la *Pologne*, en l'état d'interrègne où elle étoit, & attaquée par les *Tartares*, seroit apparemment bien aisé de s'affurer du côté de la *Suède* par une paix perpétuelle: qu'enfin, il valoit mieux n'entrer point en traité avec les *Polois*, que de s'y engager, avant qu'ils fussent résolus sur ces deux points: qu'autrement l'assemblée se romproit aux premières séances, & que ce seroit abuser les Médiateurs (a).

Telles étoient les considérations du Chancelier, qu'il envoya par écrit à la Reine, qui étoit alors à *Upsal* d'où elle lui avoit écrit la lettre, dont il est question, & ces raisons aiant eu l'approbation de la Reine: il fit expédier des lettres de recommandation à la République de *Pologne* en faveur du Prince *Casimir*, avec ordre au Sr. *Canther*, de ne les présenter qu'après avoir consulté les Ambassadeurs de *France*, & de ne les point donner, à moins d'un effet certain en faveur de ce Prince: qu'autrement le Sr. *Canther* se serviroit d'une autre dépêche en faveur du Prince *Charles*, si ce Prince, par ce moien pouvoit obtenir la Couronne.

La décision de cette affaire balança assez long-tems entre les différens Candidats, qui s'étoient faits présenter à l'élection d'un Roi de *Pologne*. On eut pourtant des nouvelles réitérées des bons offices que les Ambassadeurs de *France*, portés par l'intérêt propre de leur Cour, avoient rendus dans cette affaire. Mais la Reine *Christine* ne fut pas peu fâchée de ce que ces Ambassadeurs avoient traité le Prince *Casimir* de Roi de *Suède*, & se plaignit que la *France* lui faisoit tort en cela. Le Sr. *Chanut* ne put s'en mieux excuser qu'en avoiant que la Cour aiant appris les avances, que ses Ambassadeurs avoient faites les avoit desapprouvé, & qu'elle eût bien désiré que ses Ministres se fussent abstenus de donner cette qualité à ce Prince (*).

A la fin, au mois de Décembre 1648. arriverent les nouvelles, que le Prince *Casimir* avoit été élu Roi de *Pologne*, & qu'il se faisoit un mariage entre lui & la Reine Douairière, *Marie Louise de Gonzague* fille du Duc de

La France
avoit donné
à *Uladislas*
Roi de *Po-*
logne le titre
de Roi de
Suède.

Man-

Casimir élu
Roi de *Po-*
logne réussit
mal dans la
guerre qu'il
s'attira de
la *Suède*.

(*) A la demande que *Christine* fit à *Chanut* (1) à cette occasion, si le Roi de *France*, en écrivant au défunt Roi de *Pologne*, lui avoit donné le titre de Roi de *Suède*, il répondit que non: ne sachant pas autrement, à ce qu'il dit. Mais il est certain, que la Cour de *France* traita le Roi *Uladislas* de Roi de *Suède*, & quand la Cour de *Suède* en porta des plaintes, celle de *France* repliqua, qu'elle avoit donné ce titre au Roi de *Pologne*, comme *in petitorio*, & au Roi de *Suède* comme *in possessorio* de ce Royaume.

(1) l. c. pag. 367 & 368.

L'an
1648.

Mantouë. *Christine* en témoigna beaucoup de joie. Mais comme après l'abdication de cette Reine, le Roi *Casimir* publia une protestation (a) contre l'avènement du Roi *Charles-Gustave* au Trône de *Suède*, auquel *Casimir* prétendoit par droit de reversion, malgré les assurances données au contraire, & que la République de *Pologne* vouloit revendiquer ses droits sur la *Livonie*; le Roi *Charles-Gustave* fut obligé d'attaquer la *Pologne* de vive force l'an 1654, où dans la première campagne, il conquit la meilleure partie de ce Roïaume, & en chassa *Casimir*, qui fut contraint de se sauver en *Silésie*. L'année d'après, il voïa son Roïaume à la sainte Vierge & le recommanda à sa protection; mais cela n'empêcha pas, qu'il ne perdit la grande Bataille de trois jours, près de *Varsovie*, contre le Roi *Charles-Gustave* & l'Electeur *Frédéric-Guillaume* de *Brandebourg*.

Après la mort du Roi de *Suède* en 1660. la paix se fit à *Oliva*, où le Roi *Casimir*, & la République de *Pologne*, renoncèrent à perpétuité aux prétentions qui avoient occasionné cette guerre. *Casimir*, qui en tant de rencontres avoit éprouvé l'inconstance & les revers de la fortune, se sentant moins propre que jamais au gouvernement de son Etat, après la mort de la Reine son Epouse, prit la résolution de résigner sa Couronne l'an 1668. & mourut l'an 1672. à *Nevers* en *France*, sans laisser d'enfans. C'est avec lui que s'éteignit cette branche *Polonoise* de la Famille Roïale *Suédoise* de *Wasa*: car quant à son frère *Charles-Ferdinand*: il avoit embrassé l'état Ecclésiastique, fut Evêque de *Breslau* & de *Plotsko*, & mourut sans posterité.

Paix de
Westphalie
& motifs
qui engage-
rent *Christi-*
ne à termi-
ner la guer-
re.

Pendant que l'affaire de l'élection d'un Roi se traitoit en *Pologne*, le courrier apporta à *Stockholm* le 31. Octobre 1648. les nouvelles de la conclusion de la paix de *Westphalie*. Il y avoit apparence, dit *Chanut*, (b) que tout le monde en feroit content, mais les mouvemens qu'il se donna pour découvrir ce qu'on en pensoit le convainquirent qu'il y en avoit quelques uns qu'elle avoit plus étonnés que réjouis. *Pufendorf* rapporte diverses considérations sur cette paix, à peu près en ces termes: „ Après qu'on eut „ contesté sept ans au sujet des Préliminaires, on entama la négociation à „ *Munster* & à *Osnabrug*, pour éviter les contestations qui auroient pu sur- „ venir entre la *Suède* & la *France* touchant la préséance (*) comme aussi „ par-

(a) *Pufend. de Reb. Caroli Gust. Libr. I. Suède T. II. p. 407. Mercur. di Stri Tom. X. p. 344. Nani Hist. di Venetia Lib. III. pag. 288 & 289. Kockou a Kochows-ki Anal. Pol. passim. p. 116. Relat. Histor. ad ann. 1648. p. 69. 76. &c.*

(b) l. c. pag. 353. 354. *Pufend. Hist. de*

La France
cherche la
préséance
sur les autres
couronnes.

(*) Ce fut par cette considération de l'égalité entre les Couronnes qu'on choisit au Congrès de cette Paix un endroit à distance égale entre *Osnabrug* & *Munster*, où les Ambassadeurs des deux Couronnes pussent se rencontrer au commencement du Traité, pour s'entretenir ensemble, sans que l'un pût se vanter de quelque avantage sur l'autre. Ce n'est pas que la *France* n'ait toujours cherché avec empressement la préséance sur les autres Couronnes. Le Sr. de *Charnassé* Ambassadeur de *France* envoïé l'an 1630. vers *Gustave-Adolphe* pour conclure un Traité d'Alliance entre lui & *Louis XIII.* prétendoit tout

„ parce que les *Suedois* ne vouloient rien avoir à démêler avec le Nonce du
 „ Pape, ni celui-ci avec eux. On n'avoit jamais vu jusqu'alors d'assem-
 „ blée si solennelle ni si considérable, composée d'un si grand nombre
 „ d'Ambassadeurs & Ministres Plénipotentiaires des Potentats de l'*Europa*.
 „ C'est-là, que toutes les fineses des Négociateurs furent mises en usage.
 „ Ce qu'il y eut de plus glorieux pour les *Suedois*, c'est, qu'ils contribuè-
 „ rent tellement à remettre un bon ordre dans l'*Empire*, que la plupart
 „ des différens, qui jusqu'alors avoient divisé les États d'*Allemagne*, furent
 „ entièrement terminés. Il y en eut plusieurs qui rentrèrent dans leurs
 „ biens, & enfin la Religion Protestante, & les privilèges de tous les États
 „ de

tout de bon: que le Roi de *Suède* devoit laisser la main à celui de *France* dans les deux
 instrumens de ratification. Mais *Gustave-Adolphe* qui avoit autant de fierté, que de grand-
 deur d'ame, lui répondit sèchement: qu'il ne reconnoissoit d'autre différence entre les
 „ Rois que leur mérite: & à cet égard dit Mr. Le Clerc, *Louis XIII* ne lui étoit com-
 „ parable ni pour le corps ni pour l'esprit". La lettre que *Gustave-Adolphe* écrivit là-
 dessus, de *Stralsund*, au Roi de *France* le 13 Septembre, 1630. est conçue en ces ter-
 mes (1), que quoique cela soit une chose de peu de conséquence, qui ne convenoit
 „ nullement, à la diminution, ni augmentation de l'une ou de l'autre Majesté; toute-
 „ fois nous avons estimé être du devoir d'un Roi de ne pas négliger les moindres cho-
 „ ses, qui concernent la dignité Royale: plutôt eussions-nous souffert la rupture de ce
 „ Traité, que de relâcher aucune chose de cette dignité, que nous avons reçue de
 „ Dieu & de nos Ancêtres.... Nous espérons de Votre Majesté toute affection récipro-
 „ que, & qu'elle reconnoitra que nos Majestés ne dépendent que de Dieu seul, & ne
 „ voudra souffrir aucune chose contraire à notre dignité, &c.

Quoique l'égalité se soit toujours observée depuis, les *Ecrivains François* n'ont pas
 laissé pour cela d'insister sur la préférence pour leurs Rois. *Vittoria Siri* & *Charles O-*
ger (2) entre autres allèguent là-dessus quantité de raisons en faveur de leur Cour, mais
 tirées de fort loin. *Mrs. de l'Académie Française* vont jusqu'à dire positivement que les
 Rois de *France*, ont toujours été en possession de précéder tous les Rois de l'*Europe*:
 mais l'usage qui s'observe à tous les Congrès entre les Ambassadeurs des Têtes Couron-
 nées leur est contraire; & ils auront oublié ce qui arriva à l'égard du Roi de *Suède* l'an
 1632. quand le Cardinal de *Richelieu* fit proposer par le Marquis de *Brezé*, son Beau-
 frère, une entrevûe entre *Gustave-Adolphe* & *Louis XIII*. à Metz. Le Roi de *Suède*
 n'y consentit qu'à condition d'avoir le pas par tout sur le Roi de *France*, étant alors
 chez-lui. Nous avons dit ci-dessus que cette entrevûe n'eut pas lieu, & nous intere-
 rons ici ce qu'en a rapporté le savant *Cbifflet* (3), „ *Suecia Reges in scuto caruleo tres præ-*
 „ *ferunt aureas Coronas, Suecorum, Gothorum & Vandalorum, ob quas cum ineunte anno*
 „ *MDCXXXII. Gustavo-Adolpho Regi Germaniam devastanti, mutuis affatus cum Lu-*
 „ *dovico XIII. Francia Rege, Metis tunc agente, per Brezæum Marchionem, Cardi-*
 „ *nalis Richelii nomine proponeretur. Respondit Rex Gustavus, se cum Ludovico Rege ita*
 „ *denuum collocaturum, si is religiosè & ad amussim observatam vellet dignitatis præ-*
 „ *rogativam, quam ipse Suecus in gradu, sede, ingressu, sibi deberi affirmabat. Quo*
 „ *accepto responso, turbatus Richelius, ac pudore suffusus, urgere congressum Re-*
 „ *gum ulterius destitit.*

(1) V. *Des Monts* Corps Diplomat. Tom. V. Part.
 I. pag. 615. *Vitt. Siri* Tom. VII. p. 192. &c.
Mém. de Temple pag. 234. *Rouffe* Recherches
 pag. 8. Le Clerc vie de *Richelieu* T. II. p. 32.
Mém. de Chanat Tom. II. pag. 353.

(2) *Mémoires Recueils*. Tom. VII. p. 257. &c.

471. *Ogerii* Ephemerid. pag. 374. &c. *Histoire de*
Louis XIV. par les Médailles pag. 68.

(3) *Oger*. Foll. Hist. cap. XIV. conf. *Messin*
Scand. illustr. T. III. pag. 57. où il rapporte
 l'histoire arrivée à ce sujet au Concile de Basse.
 v. aussi *Pasquand de Bes.* Libr. III. § 2.

L'an
1648.

„ de l'Empire furent confirmés (a). C'étoit néanmoins de quoi la France
„ se mettoit peu en peine, parce qu'elle étoit toujours bien aise, de voir,
„ qu'il y eût des troubles & des brouilleries en Allemagne, pour en profi-
„ ter dans les conjonctures (*).

Quoique par ce Traité la Suède acquit beaucoup de gloire, & qu'outre cela elle gagnât encore de grandes Provinces: il y eut pourtant des gens fort sensés, qui s'imaginèrent que les Suédois avoient fait la paix avec trop de précipitation; qu'ils avoient rendus à trop bas prix les avantages qu'ils avoient remportés, & qu'ils auroient pû stipuler, tant pour eux, que pour les autres, des conditions plus avantageuses, s'ils avoient encore continué la guerre quelque tems: au lieu, qu'en suite, après avoir mis bas les armes, ils ne furent plus si considérés. On peut ajouter, que les Suédois possédant en Allemagne plus de cent places, où ils avoient garnison, tant dans les païs héréditaires de la Maison d'Autriche, que dans d'autres provinces de l'Empire, pouvoient mettre sous contribution tous les païs qui s'étendent depuis la Mer Baltique, jusqu'au lac de Constance; que le nombre de leurs troupes montoit au de là de soixante- & dix mille hommes (armée très-formidable en ce tems-là) tous gens d'élite & vieux Soldats, qui avoient de l'expérience, & qui entendoient très-bien le métier de la guerre; que les Généraux, & les autres Officiers qui les commandoient, pouvoient passer pour les plus braves de leur tems, desorte, qu'il n'y avoit, dans toute l'Europe, aucun de Souverain qui eût une armée si respectable. De tout cela enfin on vouloit conclure, que si on avoit attendu encore un an, on auroit pû porter la guerre de l'autre côté du Danube, jusqu'au cœur de l'Autriche & faire trembler l'Empereur. Le Lecteur a pû voir que cette paix ainsi précipitée n'avoit point été agréable au Chancelier Oxenstierna, ni aux autres Généraux (†).

Malgré toutes ces raisons, Christine avoit des motifs très-puissans (b) qui la portoient à mettre fin à la guerre, dont les événemens sont d'ordinaire fort incertains. Ses raisons étoient entre autres, que la Hollande, qui avoit abandonné les Alliés, avoit fait sa paix avec l'Espagne: que les troubles com-

(a) La Harangue d'Ol. Verelius là-dessus, (b) Pufend. Hist. de Suède l. c. p. 408 & dans ses Opuscula. pag. 357. &c. mérite d'ê. 409.
1re lue.

(*) Pufendorf dit là-dessus: (1) *Quin præstare putabant Galli, executionem pacis in suspenso relinqui, quo in futurum nova litis materia esset, quam pro re nata in usus suos convertere possent.*

Un Curé in-
vective à
Stockholm
contre cette
Paix.

(†) Chanus rapporte à cette occasion, (2) qu'il arriva dans le tems que l'on chantoit le *Te Deum* à Stockholm pour la signature de la Paix, qu'un Curé de la paroisse de la ville, qui étoit affecté à la Nation Allemande, fit une grande invective en pleine chaire contre cette paix, à cause que l'on n'avoit pû obtenir la liberté de la Religion Luthérienne dans les païs héréditaires de l'Empereur & déclama rudement contre les Catholiques, cet homme, dit Chanus, étoit Créature du Chancelier Oxenstierna, mais ajouta-t-il, il n'y avoit là rien de la prudence de ce sage Ministre.

(1) De Reb. Suec. Libr. XXI. §. 95.

(2) Mémoires. Tom. I. pag. 306.

L'an
1648:

commençoient à delater en France: desorte, que la Suède courroit risque d'être seule chargée de tout le fardeau de la guerre. D'ailleurs que si les Suédois venoient à perdre une bataille générale, comme les Impériaux viroient toûjours à les conduire à ce point, ils risquoient de perdre tout d'un coup le fruit de tant de travaux & de tant d'années (*). Que les Etats d'Allemagne étoient las de la guerre, & pourroient prendre des résolutions désespérées; en cas qu'on attendit trop long-tems à faire la paix. Ajoutez à cela, que les foldats Allemands, qui faisoient une grande partie de l'Armée de Suède, s'ennuioient tellement, qu'ils n'avoient presque plus de crainte, ni de respect pour leurs Officiers. Enfin que la Reine *Christine* vouloit vivre en repos, & ne pouvoit plus souffrir que son Etat dépendit du succès incertain de la guerre ni du caprice du fort.

C'étoit aussi pour cela, dit *Chanut*, (a) que la Reine aiant reçu les nouvelles de la signature du Traité de la paix d'Allemagne, cette Princeesse en avoit témoigné publiquement une grande joie & que comme quelques uns aimoient à traverser le contentement des autres, lui disoient, qu'il étoit fort à craindre, que cette paix ne fût pas de longue durée, & que l'Empereur ne reprit ses avantages aussi-tôt que les Couronnes seroient desarmées: Sa Majesté avoit répondu: qu'elle favoit bien qu'il n'y avoit point de paix éternelle au monde, mais que la même providence, qui avoit rétabli la liberté de l'Allemagne par les armés des Roiaumes voisins, les assisteroit encore pour la conserver.

La Cour de France prévoiant sans peine, qu'après la conclusion de cette Paix, la Suède ne tarderoit gueres à licencier la plupart des troupes qui composoient son Armée en Allemagne, & craignant en même-tems que ces troupes ne prissent parti avec les ennemis de la France, le Roi Très-Christien fit solliciter la Reine de Suède, que s'il demeurait en guerre avec l'Espagne, il lui plût de remettre ses troupes entre les mains de la France, & ne souffrit pas que ses ennemis en profitassent. La Reine, en assurant le Sr. *Chanut* de sa bonne volonté là-dessus, trouva à propos qu'il en parlât à quelques uns des principaux du Sénat. La réponse que lui donna le Connétable

La France
voulait faire
passer à son
service les
troupes que
la Suède con-
gédieroit.

(a) L. o. pag. 361.

(*) Mr. Schering *Rosenbane* Ministre de Suède demandant au savant Mr. *Forstnerus* son sentiment sur l'état des affaires de Suède en Allemagne; celui-ci le lui expliqua entre autres en ces termes: (1), *Postremo audeone Tibi in aurem dicere, Serenissimam Reginam vestram & vos ipsos morbis in tam tenera & vix inopiente etate crebro recurrentibus mortalitatis admonere, & aulam vestram Procerum emulatu & factionibus dissidere! sed abominor dicere, quod cogitare abhorreo; scitis eventuum, satis casuum! Ed quoque gloria armorum & victoriarum decoribus progressi estis, ut vix ultra possitis: Novum & solum; victorie genus deest, vos ipsos vincere, bella jure, non jura bello definire, justitiam, prudentiam; quanto ignara militioribus animis, tanto laudabiliora capessere, gloriose putare pacem sapientia firmassa, quam bellum per acias confecisse: Sactorum civiumque charitatem omnibus munimentis anteferre: belli præmia non tam rapere quam accipere.*

Sentimens
de Forstner
sur l'état des
affaires de
Suède.

(1) Ad fin. Epist. VII. *Forstneri* pag. 91.

L'an
1648.

ble *Torstenfon* fut entre autres : „ que si la *France* obtenoit par son traité
 „ de paix en *Allemagne*, que l'*Empereur* ne pût en aucune façon assister
 „ le Roi d'*Espagne* contre la *France*, il seroit impossible & même déraison-
 „ nable, que la Reine de *Suède* demeurât en pouvoir d'assister la *France* ou-
 „ vertement contre l'*Espagne*; que ces conditions étoient tout au moins reci-
 „ proques, & en leur égalité plus dures pour l'*Empereur*, qui avoit plus de
 „ liaison avec la maison d'*Espagne*, que les Couronnes de *Suède* & de *France*
 „ n'en avoient ensemble: qu'ainsi il estimoit que cette affaire se devoit trai-
 „ ter secretement & en grande diligence pour prévenir, que les Chefs Im-
 „ périaux ne débauchassent la plus grande partie des troupes pour le servi-
 „ ce d'*Espagne*. A ces raisons le Chancelier *Oxenstierna* ajoutoit encore,
 „ qu'il étoit à craindre, que ce licentierement ne se pût faire, si-tôt qu'on
 „ se l'imagineroit, à cause des difficultés qui surviendroient dans l'exécution
 „ de la Paix, & que même il n'étoit pas hors d'appréhension que l'*Empe-
 „ neur* ne licentiât aucunes de ses troupes sous des prétextes bien spécieux
 „ (*)”. La Reine même quoique fort portée pour accommoder la *France*
 de ces troupes, ne vouloit pourtant pas les engager à son service qu'à condi-
 tion, que le Roi Très-Chrétien promit par écrit de l'aider de ces mêmes
 troupes, & de les rendre, ou prêter à la *Suède*, si elle se trouvoit si pres-
 sée d'ennemis, qu'elle en eût besoin.

Cependant on écrivit plus d'une fois (a) au Prince *Charles-Gustave*, Gé-
 néralissime alors des Armées de *Suède* en *Allemagne*, de s'appliquer sérieu-
 sement à faire passer au service de *France* les troupes que la *Suède* licentie-
 roit, & ce que *Christine* lui en écrivit, fait foi de l'empressement de cette
 Reine à cet égard.

Le 4 Novembre 1648.

Mon Cousin, je suis prié de la part du Roi de France, par le
 Sr. Chanut, de permettre qu'après la paix faite, il puisse a-
 voir espérance d'engager en son service les troupes qui seront licen-
 tiées du mien. J'ai trouvé cette sollicitation très-juste & sachant
 que vous pouvez en cela nous rendre bon office, je n'ai pas voulu man-
 quer de vous faire savoir, que vous me ferez grand plaisir de tra-
 vailler

(a) Chanut l. c. pag. 324. 327. & 370.

(*) *Chanut* paroît trouver étrange (1) qu'*Oxenstierna* voulût faire différence entre l'ob-
 ligation de la *Suède* envers la maison d'*Espagne* & celle de *France*, mais ce Ministre
François aura oublié que la *Suède*, devenuë Membre de l'Empire par la Paix de *West-
 phalie*, comme l'étoit alors l'*Espagne* par le Cercle de *Bourgogne*, elle ne pouvoit qu'en
 cas de grande nécessité prendre ouvertement parti contre l'*Empereur*, dont la Maison &
 & celle d'*Espagne* étoient issus d'une même tige.

(1) L. c. pag. 370.

vaillet pour la satisfaction du dit Roi, mon Frère, selon les ordres que vous aurez par l'express que je vous enverrai, qui vous dira mon intention. Adieu. Excusez ma nonchalance, & assurez-vous de la continuation de mon amitié.

L'an
1648.

Le Prince Charles n'étoit pas non plus contraire en cela à la Cour de France. Il fournit même les moïens qu'il croïoit les plus propres pour en venir à bout. Mais les difficultés pour l'exécution de la paix en Allemagne, (a) croissant de jour en jour, donnoient aux Suédois de grandes défiances de la bonne foi des Impériaux, qui tâchoient peu à peu de porter la Suède à licentier ses troupes: mais le Généralissime, qui n'avoit pas eu le tems de se signaler dans la guerre en Allemagne, ni de faire de grands progrès, tâchoit au moins de faire observer ponctuellement les articles stipulés dans le Traité, afin de n'emporter pas avec lui en Suède, de simples parchemins (*). C'est pour cela qu'il persista toujours à regagner toutes ses troupes, jusqu'à ce que les principaux points du Traité fussent exécutés: (b) & les troupes, quoique dispersées dans six différens Cercles d'Allemagne se trouvèrent pourtant partagées d'une telle manière, qu'en peu de tems elles pouvoient se rassembler toutes en un corps, en cas de nécessité. L'intérêt de la France fut même secondé par là, puisqu'on avoit lieu de croire, que les Espagnols auroient attiré ces troupes à leur service, si on les avoit licentiées plutôt. (c) Une autre considération non moins forte, qui arrêta la Suède & l'empêcha de précipiter le licentierement de ses troupes en Allemagne, fut la protestation formelle, que le Nonce du Pape, le Cardinal Chigi, (qui devint après Pape lui-même, sous le nom d'Alexandre VII.) interjeta au Congrès de Munster, à la conclusion des Traités de Paix de Westphalie, contre la réduction des Archevêchés, Evêchés & d'autres Biens Ecclésiastiques, qui furent sécularisés pour servir de satisfaction aux intéressés dans cette paix Générale. On avoit prévu, que la Cour de Rome ne manqueroit pas de remuer & de protester contre une démarche si opposée à ses vûes (d). C'est pourquoi on avoit fait insérer d'avance dans les instrumens de cette paix, que

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXI. §. 74. (c) Idem ibid. pag. 354. 363. 376. §. 418.
 §. XXII. §. 34. §. 48 item son hist. de Suède. (d) V. l'Instr. de la Paix d'Osnabrug.
 de l. c. p. 409. §. 410. §. Chanut l. 1. c. p. art. XVII. §. 3. §. Pufend. de R. S. Lib.
 384. XX. §. 210.

(b) Chanut l. 1. c. pag. 423. 424. §. 425.

(*) Il y a dans le Recueil de Mr. Méiern une nouvelle (1) venant de Nuremberg le 11 Janvier 1650. Savoir, que les Députés Catholiques, à l'instigation des Plénipotentiaires Impériaux, avoient fait dire aux Députés Protestans, qu'en cas que ceux-ci voulussent abandonner les intérêts de la Suède, eux se déclareroient aussi pour l'Empereur, ce qui seroit un moïen de trainer les affaires en longueur & peut-être de se séparer sans rien conclure.

(1) Aôm Pac. Execut. T. II. p. 44.

L'an.
1648.

que nulle Puissance, soit séculière ou Ecclésiastique, ne pouroit dispenser les Contractans & intéressés, de l'obligation de remplir fidèlement tous les points qui avoient été arrêtés & stipulés de part & d'autre par les Traités de paix.

Bulle d'Innocent X. contre la Paix de Westphalie, dans laquelle il ne reconnoit point Christine pour Reine.

Malgré tout cela le Pape *Innocent X.* fit expédier sa Bulle contre tous les deux instrumens de paix d'*Osnabrug* & *Munster*, fulminant terriblement contre les Hérétiques (a), mis en possession de plusieurs biens autrefois Ecclésiastiques, desapprouvant au reste non seulement qu'on eût alteré le nombre de sept Electeurs, autrefois arrêté par l'autorité Ecclésiastique: mais aussi annulant, condamnant & reprouvant toutes les conventions même fortifiées par serment... Cette Bulle si singulière est datée de *Rome* le 26 Novembre 1648 (b): le Nonce du Pape la fit réimprimer à *Vienne* & afficher par tout, mais l'*Empereur* donna ordre de l'ôter: & pour que la Cour de *Rome* ne s'imaginât pas que cette protestation lui pouvoit servir quelque chose pour le présent, ou qu'elle en pût tirer quelque avantage pour l'avenir, on enjoignit au célèbre *Herman Conringius*, de prendre sur lui la réfutation de cette Bulle. Il s'en acquitta en homme, qui entendoit parfaitement bien le Droit Public-Universel & les Constitutions de l'*Empire* en particulier. Cette pièce se trouve imprimée dans ses ouvrages, (c) & il y prit aussi en particulier la défense de la Reine *Christine*, en ce que le Pape dans sa Bulle ne paroïssoit pas la reconnoître en cette qualité, mais y faisoit mention seulement des *Suédois* & de la *Suède*, comme si ce Royaume n'avoit alors aucun Souverain. On trouva cette idée de la Cour de *Rome* d'autant plus déraisonnable, que l'*Empereur*, tous les Rois & les autres Etats en *Europe* l'avoient reconnuë pour Reine de *Suède*. En qualité de Pontife, il ne pouvoit pas, dit le Sr. *Conring*, lui refuser ce titre, puisque le Pape, *Pie III.* avoit autrefois déclaré aux Ambassadeurs de l'*Empereur Frederic III.* que le siège de *Rome* avoit accoustumé d'appeller-Roi, celui, qui étoit en possession du Royaume ou de la Roïauté (*).

Qu'on

(a) Négoc. Secr. de la Paix de Westphal. T. IV. p. 510 &c.

(b) Meiern Acta Execut. T. II. p. 781. &c.

(c) Opera Conring. T. II. p. 531. &c.

(*) Voici comment *Conring* s'explique là-dessus: (1) „ Huic injuria decimam merito annumeraveris, Serenissima: Regina Suecorum Christianæ factam. Potiebatur illa tunc temporis. eorum in regno Suecia, non minus atque Ferdinandus III. Cæsar in Imperio, & Lodovicus XIII. in Gallia. Christianæ tamen nomen nusquam in declaratione comparet, sed Suecorum quasi regia dignitate carentium: quod tamen factum esse in gratiam Poloniæ Regis nemini non subolet: quasi videlicet penes hunc jure fuerit regia dignitas, Christina illum titulum non meruerit. At vero illam agnoverunt Suecorum Reginam Cæsar, Reges Galliæ, Hispaniæ, Daniæ, imo ipsemet Poloniæ, ne quid dicam de aliis Universi orbis summis Potestatibus. Quod Innocentius itaque unus neget, id quod omnes agnoscunt, id profecto haud vacat summa injuria, præsertim cum Friderici III. Cæsaris Legatis responderit quondam Pius II. Papa: Morem esse Apostolicæ sedis eum Regem appellare, qui Regnum teneret, ceu legitur in Commentariis illius libr.

(1) Oper. Conring. l. c. cap. V. fin. pag. 537.

Qu'os nous permette de placer ici, avec leur traduction, deux Lettres de *Christine*, l'une au Prince *Guillaume VI.* Landgrave de *Hesse* & l'autre à Madame Sa Mère, l'illustre Princesse *Amélie Elisabeth*, dont la dernière quoique de compliment, aussi bien que la première, donnera matière à quelques remarques qui ont du rapport aux affaires que nous venons de toucher.

L'an
1646.

Lettres de
Christine à
Guillaume
VI. Land-
grave de
Hesse & à
Amélie Eli-
sabeth sa
Mère.

Hochgeborner Fürst, freundlich geliebter Herr Vetter. Diese wenige worte sind nur E. L. zu dancken wegen gethaner gratulation zu meiner angetreteneu regierung mit dero bandschreiben, mir durch Mr. Hoff presentiret: und zur revancke E. L. alles gluck und heyl zu dero landen aufkomst zu wünschben: wie auch mich mit E. L. zu dero neu angefangenen beyrath zu erfreuen und zu wünschben dass der almächtige seine gnade verleyen wolle dass dieselbe zu seines hochlöblichen nahmens ebre und E. L. contentement angefangen und volbracht werden möge: wie ich denn von grund meines hertzens E. L. hiezu alles glucks und heyls will gewünschet haben, und schlieslich sie versichern, dass ich allezeit seyn und verbleiben werde

Sérénissime Prince & cher Cousin.
Ce peu de lignes n'est que pour remercier Votre Dilection de m'avoir félicité de mon entrée dans l'administration de mon Roïaume, par la lettre que le Sr. Hoff m'a présentée. Par un juste retour je souhaite à V. D. toute sorte de bien & de bonheur pour l'accroissement de ses Etats: comme je partage aussi avec V. D. la joie de son mariage nouvellement conclu. Je souhaite que le Tout-puissant le fasse tourner à la gloire de son très-saint nom & au contentement de V. D. Ces vœux sincères partent du fond de mon cœur, assurant au reste V. D. que je suis & serai à jamais

De Votre Dilection

l'affectionnée Tante
& amie

E. Liebl.

Freundliche Mubme

à Stockholm ce 10
Juillet 1646.

CHRISTINE.

Stockholm den
10. Juli 1646.

Christina.

Christina

„ libr. 2. Quid, quod bodie Christina ab ipso Alexandro VII. omnique Romana Curia Suecorum Regina salutetur, non mutato regnandi jure? nisi forte ab Alexandro id mutatum sit, cujus nulla ipsi facultas, nullum jus competit.

L'an
1650.

Christina, Dei Gratia Suecorum, Gothorum, Vandalorumque Regina, Magna Princeps Finlandiæ, Dux Esthonia, Careliæ, Brema, Verda, Stetini, Pomerania, Cassubiæ & Vandalia, Princeps Rugiæ, nec non Domina Ingridiæ & Wismariæ &.

*Illustrissima Princeps, Constan-
guinea & amica charissima,
Dil^{is}. Vra. literas die 28. mensis
Septembris novissime elapsi Cas-
selis exaratas, quibus certiores
Nos reddere dignata est, de so-
lenni illo ritu, quo in amplissima
variorum ordinum hominumque
præsentia & consensu jam tredecim
annorum spatio laudabiliter
administrati tutelaris Regiminis
Landgraviatus Hassiaci Magi-
stratu officioque se abdicare, avi-
taque dittonis gubernacula sue
Dil^{is}. Illustrissimo Domino Filio
suo tradere placuit, hisce diebus
recte accepimus: Nobis publica
letitia omnium Regni Nostri Sta-
tum, atque ex auspiciato perac-
tis Coronationis, Nostræ Regiæ
Solemnibus velut nuncupato gau-
dio occupatis, nihil sane gratius
acceptiusve accidere potuit, quam
prosperissimæ hujus beatitatis sta-
tus utriusque Dil^{is}. Vra nuncio
maximopere letificari atque adfi-
ci, Deum obtestantes, ut perinde
atque prudentissima Dil^{is}. Vra.
cura atque administratione, nec
non summa ejusdem in gravissimo
etiam*

*Christine par la grace de Dieu
Reine des Suédois, des Goths & des
Vandales : Grande-Princesse de Fin-
lande &c.*

*Illustrissime Princesse, très-chère
Cousine & Amie. Nous avons reçu
ces jours passés la lettre que Votre
Dilection Nous a écrite de Cassel le
28. du mois de Septembre, par la-
quelle il lui a plu de Nous apprendre
qu'en présence d'une grande assem-
blée de différens ordres & Person-
nes, elle a résigné l'administration
tutelaires de la Régence du Landgra-
viat de Hesse, que V. D. a soutenuë
avec tant de gloire durant l'espace
de treize ans & qu'elle a remis entre
les mains de Monsieur son fils. Rien
de plus agréable ne pouvoit nous
parvenir, pendant qu'à la joie & aux
acclamations publiques de tous les
États de notre Royaume, Nous
étions occupée à célébrer ici les so-
lennités de notre couronnement,
Nous avons été ravie d'apprendre en
même-tems la nouvelle de l'heureuse
situation & de l'état de vos deux
Dilections. Et comme par le soin &
l'administration pleine de prudence,
aussi bien que par la grande constance
de V. D. durant les tems les plus
difficiles & les plus remplis de trou-
ble, les pais du dit Landgraviat non
seulement se sont conservés en leur
entier, mais encore sont montés à
un plus haut degré de dignité & d'ac-
croissement, qu'ils n'ont jamais été
ci-devant; Nous prions le Tout-
puissant, qu'il plaise à sa bonté divine
de*

L'art
1650.

*etiam turbulentissimoque rerum
fortunarumque statu constantia
præcæli Lantgraviatus Ditio
non modo inconcussa & incolumis
steterit, sed ad illud etiam fasti-
gii, dignitatis atque amplificatæ
Eminentia culmen provecta sit,
quo antehac nunquam est gavisâ,
velit ex divina bonitate beneficio
suo addere perennitatem, quo di-
gnitas resque summa laude par-
tæ, sartæ prosperæque quam diu-
tissime maneat & conserventur,
imo magis magisque omnigenis fe-
licitatis incremento cumulentur!
Quod nos attinet, seria mentis
inclinacione ac studio ferimur pro-
sequendi perpetuandique cum
Dil^e V^{ra} Ejusdemque charissimi
filii Domini Lantgravii Dil^e sin-
ceræ & fidentis amicitia jura &
necessitudinem, minime ambigen-
tes, quin præfata Illustrissimi
Domini Landgravii Dil^o mater-
næ constantia sit instituta; Quo
nomine cordi Nobis erit, idque
imprimis curandum volumus ut
Dil^e sue totique adeo Illustrissi-
mæ domui ejusdemque consortibus
amica studia benignique adfectus
Nostri officia quevis ultro oblata
sint futura. Dil^e V^{ra} longævam
vitam atque optimæ desuper va-
letudinis, & cujuscunque præter-
ea prosperitatis beatitudinem ad-
precamur a Deo Ter Optimo Ma-
ximo, cujus divinæ tuitioni Dil^{nem}
V^{ram} ex animo etiamnum semper-
que commendamus. Dabantur in
Regia*

de les maintenir pour toujours en cet
état d'éminence, & non seulement
de conserver toutes les acquisitions
faites avec tant d'honneur, mais d'y
ajouter encore de nouveaux surcroits
de bonheur & de félicité!

Pour ce qui Nous regarde, com-
me nous sommes sincèrement por-
tées à entretenir & à perpétuer avec
V. Dilection & Monsieur le Land-
grave votre très-cher Fils les sacrés
liens d'une sincère amitié, nous ne
doutons nullement que l'illustrissime
Landgrave ne suive les traces de la
constance de Madame sa Mère.
C'est pourquoi nous aurons à cœur
de ferrer de plus en plus les nœuds
de la tendre affection, que nous a-
vons pour lui, & nous aurons un
soin particulier, que sa Dilection &
tous ceux qui appartiennent à son
illustrissime Maison se ressentent des
marques de notre amitié & de no-
tre tendresse en leur rendant toutes
fortes de bons offices. Nous sup-
plions le Dieu Tout-bon & Tout-puis-
sant qu'il veuille accorder à V. D.
une longue vie, une santé par-
faite & toute sorte de prospérité, &
nous la recommandons maintenant
& pour toujours à sa protection

L'an.
1650.*Regia Nostra Stockholmensis die*
16 Novembris 1650.divine. Donné dans notre Palais de
Stockholm ce 16 Novembre, 1650.*Dilectionis Vrae*

De Votre Dilection

Bona Amica & consan-
guinea

La bonne Amie & Cousine

Christina.

CHRISTINE.

Amélie-Elisabeth Landgrave de Hesse grande Héroïne.

La Landgrave *Amélie-Elisabeth* tient sa place parmi les premières Dames qui illustrèrent le siècle passé, avec d'autant plus de droit, qu'elle avoit directement part aux grandes affaires de la guerre & de la Paix, qui occupent alors la meilleure partie de l'Europe. Mr. *Salvius*, Chancelier de la Cour de *Suède*, avoit déjà écrit à son sujèt à sa Reine l'an 1643 (a) lui disant entre autres choses; „ qu'on devoit admirer la Providence qui avoit „ bien voulu, que trois Dames, savoir la Reine *Christine*, la Reine de „ *France* & la Landgrave *Amélie* de *Hesse* (*) fissent la guerre & abbatissent la „ puissance exorbitante des deux plus grands Potentats de la Chrétienté, „ qui sont l'Empereur Romain & le Roi d'Espagne (†).”

Aussi la Princesse *Amélie* y concourut-elle très-efficacement (b), non seulement par les alliances conclües avec la *Suède* & la *France*, qu'elle entretenoit jusqu'au Traité de la paix de *Westphalie* & à celui de l'Exécution de *Nuremberg*, mais aussi par l'entretien d'un corps respectable de troupes qui alloit à vingt mille hommes, que Madame la Landgrave faisoit agir tant pour la defense des Etats du Landgraviat, que pour incommoder ses propres ennemis & ceux de ses alliés.

Elle

(a) *Palmsköld Recueil de lettres des Personnes illustres.*T. H. p. 100 & Part. II. p. 80. Koehlers *Mantz-Bel. P. XV. p. 72. & Pufend. de*(b) *Négoc. Secr. de la Paix de Westphal.**Reb. Suec. L. III. §. 24 & 50.*

(*) Le Clergé Catholique vouloit bien du mal à ces trois Dames. Le Chanoine *Wafseberg* le fait assez comprendre dans son Panégyrique de l'Empereur *Ferdinand III*. Voici comment il s'exprime: (1) „ *Tibi bellum restaret triplex, ceu trinas sorores Gorgonas, vois, bello, foedere, sibi socias, Gorgonodonos & invidus Perseus, pergeres de-* „ *bellare: ac Tuam Andromedam, Tuum Imperium, Tuam Majestatem pariter & illius,* „ *ab illis belluis, non jam marinis, sed terrestribus, liberare.*

(†) Les Ministres de *France* restraignent l'honneur aux deux Reines seules (2) de donner la loi dans l'assemblée de l'Empire, ajoutant par un excès de flatterie, qu'il y avoit toujours cette différence de la grandeur de la *France*, que tous les Etats de l'Empire en recherchoient la médiation & s'en louoient. Cela est pourtant peu conforme à la vérité & aux Actes publics du Traité de *Westphalie*, qui montrent que la médiation de *Suède* fut recherchée au moins autant que celle de *France*. Nous en avons produit des preuves ci-dessus même des Auteurs *François* qui l'avoüent eux-mêmes (3).

(1) L. c. pag. 124.

(2) V. *Négoc. Secr. L. c. T. III. Part. IV. pag.*

19.

(3) C'est le P. *Bougeant* dans son *Hist. de la**Paix de Westph. liv. IX. §. 21 & Livr. X. §. 12. & le Sr. de la Courte Résident de France, voyez ci-dessus pag. 125.*

Elle entra en Régence dans un tems que le païs de *Hesse* avoit été foulé par les guerres précédentes du vivant de son Epoux, le Landgrave, qui mourut jeune en *Oostfrise* en 1637 (a). Ceux qui avoient envie d'envahir les païs de *Cassel*, & parmi ceux-là les Parens & les plus proches voisins, crurent que c'étoit justement le tems de mettre leur dessein en exécution. Mais ils eurent bientôt lieu de s'en repentir quand ils virent, qu'ils avoient à faire à une Dame, qui avoit le cœur d'un Héros, & la tête d'un Ministre consommé dans les affaires du cabinet. Le Landgrave *George de Darmstadt* prétendoit réunir à sa Maison tout ce qu'avoit possédé autrefois *Philippe le Magnanime*, tige commune des Maisons de *Hesse*. Elle le chassa des païs contestés & l'obligea de s'accommoder avec elle: aiant embrassé le parti de la *Suède* & de la *France*, comme le Landgrave de *Darmstadt* avoit embrassé celui de l'*Empereur*.

Presque toute la Régence se passa dans le trouble: (b) à donner des batailles, à forcer des places: & de la manière qu'elle agissoit, elle fit avouër qu'elle en savoit autant que ses Généraux. Elle en fût traiter un comme il méritoit, pour lui avoir répondu trop fièrement, & quoique peut-être il lui fut encore nécessaire, elle lui témoigna pourtant, qu'elle pouvoit se passer de lui, & que dans le bonheur qui accompagnoit ses armes, elle ne manqueroit pas de gens pour la servir.

A la Paix de *Westphalie*, elle fût si bien ménager les intérêts du Landgrave son fils, que de tous les Princes, qui y étoient intéressés, aucun n'y fût plus avantage, à proportion de la Sérénissime Maison de *Cassel*, à la gloire de la Princesse *Amélie*, dont le grand génie fut admiré de tous ceux qui la connoissoient.

Jamais on n'a vû une Dame plus intrépide qu'elle, ni plus modérée dans les adversités. En voici un grand exemple (a). L'an 1646 l'armée de *Cassel* assiégea *Paderborn*: mais la ville étant secouruë, cette armée fut battuë & obligée de lever le siège (*). La Landgrave en reçut la nouvelle étant à table, & aiant lû la lettre, elle dit. „ Mon armée a été battuë & „ le siège de *Paderborn* est levé. Quelque mauvaise que soit cette nouvel- „ le

(a) Leti *Hist. de Brandeb. Part. I. pag. 179* & *Pufendorf de Reb. Suec. Lib. XII. pag. 414* 419. *Négoc. Secr. T. III. pag. 404.* §. 14.
 Sc. Larrey *Hist. d'Angl. T. IV. p. 260.* (c) Leti *l. c. Freinshemii Orat. IX. p. 281.* Sc. confr. *Négoc. Secr. T. I. pag. 479.*
 (b) Chappuzau *Allemande Protestante pag. 281.* Sc. confr. *Négoc. Secr. T. I. pag. 479.*

(*) Le Sr. de la Court, Résident de *France* à *Osnabrug*, manda cette disgrâce à l'Abbé de *St. Nicolas* Ministre de *France* à *Rome*, en disant (1) Madame la Landgrave a perdu *Paderborn* que les *Suédois* lui avoient donné dans le commencement de la campagne en récompense d'une grande somme qu'elle demandoit pour avoir nourri & entretenu leur armée de toutes choses nécessaires pendant deux mois. C'est une grande perte pour elle, car elle estimoit cette place dans le traité de la satisfaction plus de trois cens mille écus. Cependant voilà une quittance qui ne lui fera pas agréable.

(1) V. la lettre du 6. Déc. 1646. dans les *Négociat. d'Arnauld de S. Nicolas T. IV. p. 117 & 118.* off. T. V. p. 474.

L'an.
1650.

„ le, il faut toujours supporter le malheur pour ne pas s'enorgueillir dans
„ le bonheur. & cela dit, elle continua de diner, comme si de rien n'é-
„ toit. Au sortir de la table, elle fit aussitôt entrer ses Ministres dans le
„ Cabinet pour aviser avec eux de ce qu'il y avoit à faire.

Portrait de
la Princesse
Amélie-Elis-
abeth.

Ce qu'on a toujours admiré dans cette Princesse, c'est sa promptitude dans l'expédition des affaires, & qu'elle a été infatigable dans le gouvernement. On a admiré son éloquence au Conseil en proposant les matières, sur lesquelles il falloit délibérer: sa subtilité à pénétrer dans l'intérieur des affaires en question: sa capacité à comprendre les sentimens d'autrui, & sa prudence à choisir le meilleur parti: desorte que dans son Conseil, ou son sentiment prévaloit toujours sur celui des autres, ou celui-là l'emportoit qu'elle jugeoit être le meilleur.

Son nom étoit en si haute estime au dehors qu'on accorda à ses Envoies & Ministres des honneurs extraordinaires par tout. Elle avoit le don particulier de se faire aimer & craindre. Elle étoit toujours obéie de ses peuples par tendresse & affection. Sa Cour étoit brillante. Elle entendoit différentes langues: Elle parloit avec grace & écrivoit avec solidité. Elle avoit l'air sérieux, mais non pas hautain. Toujours affable avec tout le monde: généreuse à récompenser les services rendus: gracieuse & humaine. Elle aimoit beaucoup les belles-Lettres & faisoit du bien aux gens savans (a).

Elle

(*) Comme il y avoit beaucoup de conformité d'inclinations & de génie entre cette Princesse & la Reine *Christine*; Mr. *Freinsbem* fit un juste parallèle de ces deux grandes Dames dans la belle harangue qu'il prononça à *Upsal*, en 1646 à l'occasion des noces du Landgrave *Frédéric* & de la Princesse *Eléonore-Catherine* (1) sœur de *Charles - Gustave* Prince Palatin, qui furent célébrées à *Stockholm*. Voici un morceau de ce parallèle par où on peut juger du reste.

„ *Vidua hæc Princeps (Amalia Elisabetha) simillimis cum Christina studiis atque artibus*
„ *sevas sui gloriam mirifice sustentat, in tantum, ut non minus quam fortissimus aliquis*
„ *Imperator fiduciam sociis, bastibus terrorem, suis presidium, universis admirationem adferat,*
„ *Et post Sueciæ Galliaque Reginas tanto jam tempore tertius sit Imperialium partium*
„ *metus Hassiæ Landgravia. Nec immerito sane, quippe maximi Conjugis obitu magis excitata*
„ *quam fractis mulier heroici spiritus, quum velut erepto mediis in tempestatibus feritissimo*
„ *gubernatore Navis Reipublicæ Hassiæ fluctuaret, animosissime successit ad clavum, neque*
„ *modo vesansientis ventos Et furorem undarum incumbentium citra noxam sustinuit, verum etiam*
„ *bonam cursus partem feliciter peregrisse, Et nunc haud ita procul ab optato salutis atque*
„ *tranquillitatis portu constituta esse videtur. Quis igitur Viraginem istam Regina serenissima*
„ *Christina non amet? quum in ejus animo consilioque plusquam virili, tanquam in speculo lucidissimo*
„ *semet ipsam contempletur, neque in ullam ejus aut morum aut adionum partem vacuos*
„ *conspicere possit, quin ubi vis in omnibus Landgravia institutis, conatibus, operibus, sua sibi*
„ *imago diligentia, sua prudentia, sua magnitudinis obversetur.*

Au reste *Christine* aimant les belles-Lettres, & les Sciences au point qu'elle le faisoit, ne manqua pas en ce tems de troubles, de prendre sous sa protection particulière les Académies de *Marbourg* & de *Rintelen* & de les défendre contre toute insulte. Mr. *Fumcius* un des plus célèbres Professeurs de l'Université de *Rintelen* en parle ainsi: (2) „ *Direpsa*
„ *procul*

(1) La plupart des Généalogistes la nomment ainsi, mais *Freinsbem* qui étoit alors en *Sued* le appelle deux fois *Hélène*, dans la harangue p. 274. 279. & 290. Peut-être l'aura-t-il ainsi nommée

par rapport à sa beauté.

(2) Dans ses Orations Sel. pag. 211. & 212. V. aussi *Academia Marburgensis Gratiarum actio super diplomate protectorio à Christina indulto &c.*

Elle se démit de la Régence l'an 1650. & rendit les Etats à son Fils (*) beaucoup plus étendus, qu'ils ne l'étoient, quand elle en prit le gouvernement. C'est là-dessus que la Reine *Christine* la félicite dans sa réponse insérée ci-dessus.

L'an.
1650.

V. ci-dessus
Elle pag. 154.

„ procul dubio fuissent congesta bona Bibliotheca Rintelensis, nisi orbis literati refugium &
 „ dulce decus, quod Sceptra teneret, Christina Suediæ potentissima Regina, sufficienti præ-
 „ fidiæ hanc urbem & hanc Academiam quasi munire & securitatem adversus omnia belli
 „ pericula præstare dignata fuisset. Summis laudibus evehenda quoque fortissimi belli Du-
 „ cis Axelii Oxenstiernæ benevolentia & liberalitas, quam in Bibliothecam recens insitu-
 „ tam impendit.... Sed & alii ex Suedorum nobilissima gente Rintelensibus consilio & re
 „ subvenerunt”. Environ ce tems-là *Christine* fit encore la même grâce à l'Université
 de *Wittenberg* en *Saxe*. Elle la protegea & voulut bien que cette ville fût regardée comme
 neutre, dans la guerre qu'elle faisoit à l'Electeur, qui avoit pris alors le parti de
 l'Empereur. Nous donnerons dans l'Appendice la belle lettre de remerciemens, que le
 grand Orateur *Buchnerus* écrivit à la Reine au nom de cette Université.

V. l'Append.
num. X.

(*) La Princesse sa Mère le fit voyager en *France* en 1647. Mais elle ne doit pas a-
 voir été trop contente de la reception qu'on lui fit à la Cour, où on le logea à l'hôtel
 des Ambassadeurs, au lieu qu'on logeoit le Duc de *Parne* au *Louvre*, & qu'elle se flat-
 toit que le Prince son Fils auroit le même traitement que le Duc (1). C'est pourquoi
 les Ambassadeurs de *France* à *Munster* firent entendre au Comte de *Brienne* Secrétaire
 d'Etat, qu'au cas que le Prince allât à *Fontainebleau* prendre congé de leurs Majestés,
 on pourroit lui donner le contentement qu'il n'avoit pas eu à *Paris* touchant le loge-
 ment: & à en croire le Sr. de *Rangouze*, il semble qu'on lui ait accordé cette distinc-
 tion. Quoiqu'il en soit, nous sommes tentés d'insérer ici la lettre que ce *Rangouze* ad-
 dressa en 1647. à cette grande Princesse, où il louë & relève à juste titre ses belles qua-
 lités (2) La voici:

Voyage de
Guillaume
VI. Land-
grave de
Hesse, en
France.

MADAME,

„ Dans le glorieux dessein que j'ai entrepris de dresser un Temple à l'honneur des
 „ plus illustres Princesses de l'Europe, il me manquoit une Amazone qui eût autant de
 „ perfections qu'il en faut pour reléver l'excellence de mon ouvrage. La *Hesse* me
 „ fournit en votre Personne de quoi satisfaire à ce manquement. Votre prudence, Ma-
 „ dame, & la grandeur de Votre courage rend croïable tout ce que les Romains racon-
 „ tent de leurs Héros & de leurs Héroïnes, & ce qui jusqu'ici a passé pour des fables.
 „ Après avoir tiré de votre seule vertu la consolation de la perte d'un Époux incompa-
 „ rable, vous avez conservé & affermi la tranquillité de vos Etats. Vous les avez dé-
 „ fendus contre tous les efforts de vos voisins, & la conduite de Votre Altesse à été
 „ si prudente & si généreuse, qu'elle lui a donné le pouvoir de grossir par ses Troupes
 „ celles de ses Alliés. C'est elle, Madame, à qui les *Suédois* doivent une partie de
 „ leur subsistance & de leurs conquêtes. La *France* seroit même ingrate si elle ne re-
 „ connoissoit que vous avez beaucoup contribué à lui faire obtenir les avantages qu'elle
 „ a remportés en *Allemagne* sur ses Ennemis. Les plus expérimentés Capitaines de
 „ votre Armée, qui vous ont acquis en toutes les Campagnes des années passées, & en-
 „ core en cette dernière, des Places fort considérables, que les Impériaux détenoient
 „ injustement, sont d'autant plus satisfaits de combattre sous vos ordres, que Votre
 „ Altesse s'y porte souvent elle-même, afin d'animer par sa présence le courage de ses
 „ soldats, & de pouvoir récompenser avec plus de justice les belles actions dont ses
 „ yeux ont été les fidèles témoins. Enfin, Madame, votre vertu est si grande, que la
 „ liberté de toute la *Germanie* a crû ne pouvoir trouver de plus assuré refuge que dans
 „ vos Etats. Je ne vous parle point de l'estime qu'elle, s'est acquise en notre Cour.
 „ Le

(1) *Négoc. Secr* l. c. Tom IV. pag. 163.

Tom. II. pag. 31.

(2) Voyez les Lettres Panégyriq. de *Rangouze*

L'an
1642.

Plusieurs
Princes qui
pensoient à
se marier a-
vec *Christine*.

Elle ne vécut guerres plus d'une année après avoir résigné la Régence & mourut comblée de gloire le 8 d'Août 1651 étant née le 22 Janvier 1602.

Il y avoit déjà du tems qu'avec le nom de la *Suède* les éminentes qualités de *Christine* faisoient le plus grand bruit par toute l'*Europe*. Cette Princesse avoit dequoi plaire par tous les avantages de son sexe. Elle se faisoit surtout admirer par les plus brillantes qualités de l'esprit. L'éclat d'une Couronne, qu'elle devoit partager avec son Epoux, étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits. Il n'y avoit point de Princes qui ne fussent frappés de son mérite & plusieurs se feroient estimés heureux de la posséder. Aussi le nombre de ceux qui tâchoient de s'influier auprès d'elle & de gagner ses bonnes grâces, étoit-il fort grand.

Les deux
Princes de
Danemarck.

Les deux Princes *Frédéric* & *Ulric* fils du Roi de *Danemarck* furent les premiers Concurens qui aspirèrent à ce mariage (a). Et à en juger par les lettres que le Chancelier *Oxenstierna* écrivit à ce sujet au Sénat, (b) il paroît que la Reine Mère concouroit à faire réussir le Prince *Ulric*. C'est pour cela que le Chancelier pria le Sénat d'avoir l'œil, que la Princesse ne fût pas entretenuë dans de pareilles idées par ses Dames d'atour & d'autres personnes, lesquelles croiant assurer par de semblables projets leur propre état, ne feroient, faute d'un jugement solide, que ce qui tourneroit à la fin à leur propre ruïne. On fait outre cela, dit il, que la Reine Mère n'entre que pour peu de chose, ou point du tout, dans l'affaire du mariage de sa fille, puisque l'intérêt du Roïaume fait le principal objet de la personne de la Princesse, & que le moindre qu'on y considère est celui de la Mère. Feu le Roi *Gustave-Adolphe* en étoit si persuadé, qu'il n'en a jamais voulu disposer de son propre chef, au préjudice des Etats du Roïaume. A plus forte raison la Reine Mère ne doit-elle pas s'en mêler: autrement cela ne serviroit qu'à mettre le trouble & la désunion dans la Patrie & à la renverser par des factions, de la manière que cela s'est fait en *Norvegue*, & qu'on l'a tenté autrefois avec la *Suède*. . . . car si tôt que Sa Majesté voudroit entrer en accord là-dessus avec le Roi de *Danemarck*, ou avec son fils, les Sénateurs & les Etats, qui voudroient défendre le bien & la liberté de la Patrie, s'y opposeroient à toute force, d'où une guerre civile s'allumeroit à l'improviste, qui non seulement y mettroit la confusion, mais pourroit aussi

(a) Holberg *Hist. de Danemarck Tom. de Mars 1633. & se trouvent dans les Palm-sköld*.

(b) Elles sont du 12 de Févr. de 1. & 2.

„ Le glorieux accueil que Monseigneur le Landgrave votre fils y a reçu, est une mar-
„ que certaine de la haute réputation en laquelle vous y êtes, & des sentimens de re-
„ connoissance qu'elle a des bons offices que vous nous avez rendus. C'est de lui,
„ Madamé, que vous apprendrez avec joie, que jamais Prince Etranger ne s'établit
„ si puissamment dans les esprits de tous les *François*. Dieu vous le conserve longues
„ années; & à lui une si digne Mère, pour le bonheur de son Altesse, & pour la gloi-
„ re de son Auguste Maison. Voilà les plus sincères desirs que puisse avoir pour vo-
„ tre Altesse, &c.

aussi occasionner, que la jeune Reine couroit risque de sa personne & même de son droit à la Couronne.

Outre les deux Princes de *Danemarck* l'Electeur Palatin eut des vûes sur *Christine*, & le jeune Electeur Frédéric Guillaume de *Brandebourg* s'empres-
 Les Elec-
 teurs Pala-
 tins & Fré-
 déric Guil-
 laume de
 Brandebourg.

L'an
1642.

Les insinuations formelles en furent faites en 1641. par l'Ambassade que l'Electeur envoïa en *Suède* sous prétexte d'accommoder les intérêts de la Reine Mère qui s'étoit évadée en *Danemarck*. On parloit diversement de ce mariage dans les Cours de l'*Europe*. L'Electeur seroit devenu par là un voisin redoutable aux Rois de *Danemarck* & de *Pologne*. Les Rois de *Suède* auroient eu dès lors un grand Etat en *Allemagne* & y auroient balancé la puissance de la Maison d'*Autriche*. La *France* même & l'*Italie* n'auroient pas vû avec plaisir un si grand accroissement de Puissance dans un Prince Protestant. L'*Angleterre* seule & la *Hollande*, dit le Père Bougeant, (a) applaudissoient à ce projet, apparemment par un motif de zèle pour la Religion Protestante, ou par l'opposition d'intérêts, que ces Etats avoient avec la Maison d'*Autriche*. L'Armée *Suédoise* toute composée de Protestans faisoit sur tout éclater la joie que lui donnoit l'espérance de ce mariage, & déjà ces Soldats buvoient à la fanté des nouveaux Epoux. Mais de si belles espérances s'évanouirent (b). La mort du Roi *Gustave* avoit changé la face des affaires, & les Régens se croïoient obligés de suivre d'autres vûes. Cependant la négociation de cette affaire se fit encore en secret, & le Sénat pour la cacher à la Reine, lui fit faire un tour dans les Provinces du Roïaume. Le but de ce voïage fut pourtant découvert, & on remarqua que, malgré les bonnes espérances que de certains Sénateurs affectèrent de donner à l'Envoïé de *Brandebourg*, de la réussite de sa sollicitation, il croïoit avoir assez de raisons de ne pas s'y trop fier. Néanmoins l'Electeur ne manqua pas d'en rafraichir de tems en tems la mémoire aux Tu-
 teurs

(a) *Hist. de Négoc. de Westph. ad. ann. 1641. §. 44. p. 435.* Lib. I. §. 2. Ludolfs Schaub. *ad ann. 1637. p. 588* & *ad ann. 1642. p. 998.* &c. Jægeri *Hist. Eccl. & Prof. T. I. lib. II. c. IX. p. 645.* Chanut *Mém. Tom. I. p. 21.*
 (b) Bougeant l. c. Pufend. *de Reb. Brand. L. I. §. 40. L. II. §. 35. 49* & *72 item de Reb. Suec. Libr. XIV. §. 49. ii. de Car. Gust.*

(*) La lettre de *Gustave-Adolphe* au Sénat de *Suède* sur ce mariage se trouve dans les Régîtres de l'an 1632 au mois de Février (1) Le Chancelier *Oxenstierna* fait le détail de la proposition qui en fut faite au Ministre de l'Electeur de *Brandebourg*, dans sa lettre au Sénat de *Suède*, le 4 Février 1633. Le précis s'en réduit à trois points principaux (2): & celui de la Religion ne souffroit point de difficulté de la part de l'Electeur, en cas d'un prompt accomplissement de ce mariage.

(1) *Palmisköld l. c. pag. 141.*

(2) *Palmisköld l. c. & les Régistr. du Sénat l'an 1660 pag. 677.*

L'an
1646.

teurs de la Reine, pour en venir à la conclusion: ce qu'il renouvela encore, après que la Reine elle-même, eut pris les rênes du gouvernement. Mais voyant qu'il n'avançoit pas plus pour cela, il en abandonna le dessein en 1646. & épousa une Princesse d'Orange.

Le Comte
Eric Oxen-
stierna.

A ce que *Pufendorf* & d'autres (a) ont remarqué, les Grands du Royaume ne crurent pas ce mariage trop avantageux pour la Suède, qui s'étoit auparavant mal trouvée de la domination des Rois étrangers. Ils craignoient que l'Electeur n'attirât plusieurs Allemands dans le Royaume, en les mettant dans les premières charges au préjudice de ceux de la Nation; & qu'il ne voulut gouverner les Suédois, comme ses autres Sujets. On prétend même que le Chancelier *Oxenstierna* traversa le plus ce mariage (b) dans l'espérance de ménager ce grand parti pour son fils *Eric*, mais que la Reine le méprisa, sur tout depuis que les ennemis du Chancelier eurent trouvé le secret de diminuer l'affection qu'elle lui portoit, & que son autorité ne fut plus si grande (*).

Le mal qui en resulta, pour les Protestans, fut, que durant l'incertitude où étoit l'Electeur de *Brandebourg* du succès du mariage avec *Christine*, il ne seconda que foiblement les efforts du parti contraire à la Maison d'*Autriche*.

Le Roi
Jean de Por-
tugal.

Il y eut encore d'autres Partis qui furent proposés pour *Christine*, ou sérieusement ou par forme de discours. De ce nombre fut le Roi *Jean de Portugal*, au mois de Juin en 1647. à ce que dit le Sr. *Charut*: (c) mais qu'on avoit répondu pour toute raison qu'il étoit Catholique.

Le Roi Phi-
lippe d'Espa-
gne.

Mr. *Schering Rosenbane*, Ministre de Suède au Traité de *Westphalie*, fait rapport dans sa lettre (d) au Comte *Jean Oxenstierna* de l'entretien, sur une autre vûe de mariage, qu'il avoit eu avec le Comte *Sarvedra* Ministre d'*Espagne* au même Congres. Celui-ci, apparemment pour détacher la Suède de la France, proposoit de marier le Roi *Philippe* avec la Reine *Christine*, exaltant le grand mérite & les vertus de son Roi: qu'il avoit un bel extérieur, qu'il n'avoit que 40. ans, & jouissoit d'une pleine vigueur: aiant outre cela un Prince qui pourroit gouverner l'*Espagne* pendant que le Roi passeroit son tems en Suède. Le Père *Bougeant* ajoute, (e) que *Sarvedra* avoit fait imprimer en *Hollande* une histoire des *Goths*, où il faisoit de grands élo-

(a) Voyez les Auteurs cités ci-dessus.

St. Cab. §. 15. p. 82.

(b) Pufend. de Reb. Brand. Lib. II. §. 49.
Libr. III. §. 17. Gundlings Discours Libr.(d) Elle est du 12 Févr. 1645. dans Palmisk.
(e) L. c. Liv. IV. §. XI. pag. 38. ad ann.

Et Cap. cit. §. 16. p. 307.

1644.

(c) L. c. T. I. p. 147. it. Curieuf. B. und

(*) *Vitt. Siri* rapporte dans son *Mercure*, (1) qu'à ce qu'avoit dit le Comte *Magnus de la Gardie*, le Clergé de Suède étoit sur le point de proposer à la Reine le mariage avec *Eric Oxenstierna*.... qu'elle gagna sur elle de ne pas épouser le Comte *Magnus* disant qu'elle pouvoit, peut-être se marier avec le Prince *Charles-Gustave* comme avec un brave homme, mais qu'elle ne le prendroit pas par amour.

(1) Tomo IX. pag. 349. 350.

éloges des *Suèdois*, & leur donnoit une origine commune avec les Rois d'Espagne. (*). *Rosenbane*, qui ne faisoit pas grand fond sur ces discours, lui demanda en plaisantant, pour condition du mariage, si le Roi d'Espagne vouloit devenir bon *Luthérien* & ne pas regarder les Protestans comme Hérétiques; sur quoi le Ministre *Espagnol* laissa tomber le discours.

L'an.
1646.

Quant au mariage avec le Roi de Hongrie, *Christine* avoit avoué, dit le Sr. *Chanut*, (a) que le parti étoit beau, mais que rien n'étoit capable de la charmer jusques là. Il est plus probable, écrit le Sr. *Whistler* alors au Protecteur *Cromwel*, que l'Empereur sollicite secrètement un mariage entre *Christine* & son fils le Roi des Romains, espérant que l'amorce de devenir dans la suite *Impératrice* est suffisante pour la tenter. C'est une Princesse qui ambitionne les honneurs, & qui les mérite. On croit que l'Agent d'Espagne, *Don Pimentel*, homme d'esprit, intelligent, parlant facilement & d'une adresse achevée, attaché aux intérêts de la Maison d'Autriche; afin de contrecarrer la faction *Françoise* à la Cour, qui depuis peu est moins puissante que ci-devant, est l'entremetteur de ce mariage. Les égards excessifs que la Reine a pour lui, forment une présomption, qu'elle approuve tacitement cette affaire.... *Whistler* ajoute: Il est venu ici depuis peu un Comte de *Montecuculi*, Italien, qui a un commandement dans les troupes de l'Empereur, & qui est en faveur à sa Cour, pour pousser, à ce qu'on croit, cette affaire avec plus de vigueur, mais avec des instructions secrètes, afin que le Conseil: (le Sénat de Suède:) n'eût aucune connoissance de cette affaire, avant que les bonnes intentions de sa Majesté pour cette offre fussent confirmées: L'Empereur espérant par le moyen de cette alliance (si elle se fait:) de recouvrer ce qu'il a perdu dans les dernières guerres d'Allemagne....

Le Roi de
Hongrie.Voyez l'Append. où cette lettre de *Whistler* se trouve tout au long.

Pour ce qui étoit dans la suite de l'Archiduc & de *Don Jean d'Autriche*, elle avoit dit, qu'elle n'y penseroit, que pour en rire, tant la proposition étoit ridicule. L'imagination qu'avoit eu le Prince *George Rakocci* ne l'étoit pas moins, qui, à ce que dit Mr. le *Laboureur* (b), croit pouvoir marier son fils *Sigismond Rakocci*, Comte & Général de *Cassovie*, avec la Reine *Christine*. Elle aura sans doute regardé du même œil la proposition que le Sr. *Chanut* fut chargé de lui faire en 1646. au nom de la Reine Mère & du Roi de France d'un mariage entre *Christine* & le Cardinal de Pologne. C'étoit le Prince *Jean Casimir*, qui, après s'être fait Jésuite & devenu Cardinal, parvint à la Couronne de Pologne. Mr. *Chanut* fait de saines réflexions

Don Jean
d'Autriche.Le Comte
*Sigismond
Rakocci*.*Jean Casimir*
de Pologne.

xions

(a) *Mém. T. III. p. 83. § 116. it. Hol.* 758.land. Merc. ad. ann. 1654. p. 28. § *ad aim.*1655. p. 97. it. *Burman. Syll. Ep. T. III. p.*(b) Dans sa *Relat. de voyage de la Reine de Pologne III. Partie p. 57.*

(*) Ce livre est intitulé: *Corona Gothica-Castellana y Austriaca por Diego Saavedra Faxardo*, écrit en Espagnol & imprimé à Munster (ou plutôt à Amsterdam) 1646 in 4°. Malgré des impressions répétées, cette histoire est assez rare dans nos Cantons. Elle est très bien écrite, & l'Auteur y fait voir autant de lecture que de jugement.

L'an
1646.

xions (a) sur un parti aussi mal assorti que celui là, & dit entre autres choses: que la disproportion d'âge, les prétensions de sa maison sur la Couronne de *Suède*, la diversité de Religion, sa robe de Jésuite & plusieurs autres raisons rendoient cette affaire absolument impossible. La roideur de la Cour de *Rome* à ne pas vouloir lui accorder le titre d'*Altesse* ou d'*Eminence Royale*, issu comme il étoit de sang Royal; le lassa de cette dignité Ecclésiastique. Mais venant d'apprendre, qu'on lui destinoit le Père *Valerian* Capucin pour Successeur, il protesta qu'il demeureroit plutôt vingt ans en cette place, que de souffrir qu'elle fut remplie par un Moine. Le Comte *Bregy* ajoute dans sa lettre à l'*Abbé de St. Nicolas*, Ministre de *France* à *Rome*: qu'outre l'aversion que ce Cardinal de *Pologne* peut avoir pour ce Capucin, les Jésuites, qui ont encore accès auprès de sa personne, ne lui feroient pas naître d'autres sentimens. Il est pourtant remarquable, que le P. *Bougeant*, Jésuite lui-même, ne dit rien de ce Prince *Jean-Casimir*, mais que la *France* avoit fait la proposition (b) de mariage de *Ladislas* (*), Roi de *Pologne*, son frère aîné avec la Reine, après qu'il eut dit, qu'il ne s'offenseroit pas d'un refus. Surquoi la Régence de *Suède* avoit répondu, que cette proposition se fit sans éclat, pour ne pas intéresser l'honneur de part & d'autre.

Le Prince
Palatin
Charles-
Gustave.

Mais celui de tous, qui avoit le plus d'apparence qu'il seroit préféré à tous les autres Concurrents, étoit *Charles-Gustave*, Prince Palatin, & Cousin de la Reine *Christine*. Nous avons dit ci-dessus, que l'Education de cette Princesse avoit été confiée à sa Tante, Mère du Prince *Charles*. Dès lors *Christine* lui témoigna beaucoup de bonté, & souvent même, en se jouant, lorsqu'elle étoit toute jeune, elle lui promit de se marier avec lui, quand elle seroit devenue nubile. *Charles-Gustave* s'attacha si fort à elle, & lui marqua tant d'inclination, qu'il n'auroit tenu qu'à la Reine, que le mariage se consommât (†).

Conversa-
tion de
Christine
avec Char-
les-Gustave
sur son ma-
riage avec
lui.

La conversation que ce Prince eut avec elle à ce sujet en présence du Com-

(a) *Mém. T. I. p. 62. et. Mém. d'Artaud* & *Tom. IV. p. 292. 418. 398.*
nan pag. 488. et les Négociations d'Arnauld (b) *Bougeant l. c. Tom. III. liv. II. §. 52.*
Abbé de St. Nicolas T. III. p. 180. et. pag. 325.

(*) Cette affaire doit avoir été traitée fort sérieusement à la Cour de *France*, comme on le peut voir dans un long mémoire du Cardinal *Mazarin* de l'an 1644. (1) où les raisons pour & contre ce mariage sont déduites tout au long de part & d'autre. C'étoit sans doute une belle tutèle que la *France* s'étoit arrogée: quoiqu'à la fin elle avoue, que cette affaire ne pouvoit pas réussir (2). Il se trouve chez *Palmkild* une relation de ce mariage par *Axel Sparre* de l'an 1645.

(†) Il est même dit dans les Mémoires Manuscrits de la famille de *Brabé* (3) que la Reine avoit pressé le Comte de *Brabé* d'en faire la proposition, mais qu'elle s'étoit re-tractée bientôt après devant les Députés des États du Roïaume, ne voulant pas se déterminer positivement là-dessus.

(1) *Négoc. Secr. Tom. II. pag. 64-67.*(2) *L. c. East. II. pag. 22 & 30.*(3) *Ad ann. 1647.*

Comte *Magnus de la Gardie* & de l'Evêque *Jean Matthie*, auparavant Précepteur de la Reine, est fort remarquable. *Pufendorf* l'a tirée des Mémoires écrits de la propre main de *Charles-Gustave*. En voici la substance (*).

L'AN
1647.

„ Ce Prince ne voulut pas partir de *Suède* (1647) comme Lieutenant-Général des Armées de *Christine* en *Allemagne*, sans avoir fait presser de nouveau la Reine, à qui on l'avoit destiné pour Epoux, dès l'enfance, de se déclarer sur son sujet. La Reine dit, que pour ce qu'elle lui en auroit parlé étant encore enfant; comme cela s'étoit fait dans sa tendre jeunesse, elle lui déclaroit à cette heure, qu'elle n'en vouloit être tenuë en aucune manière & annuloit tout ce à quoi elle se seroit obligée, comme provenant d'une personne hors d'état de s'engager par promesse quelconque: qu'elle ne s'étoit pas encore non plus déterminée sur une affaire de cette importance, mais qu'elle le feroit, lorsqu'elle auroit vingt-cinq ans accomplis & que le tems de son couronnement seroit venu; & que si elle n'épousoit pas alors *Charles-Gustave*, elle lui promettoit qu'elle ne se marieroit de sa vie, & qu'elle travailleroit à le faire déclarer son successeur. *Charles-Gustave* protesta que si elle refusoit de l'avoir pour Epoux, il n'accepteroit point les offres qu'elle lui faisoit, & qu'il ne retourneroit jamais en *Suède*. *Christine* lui reprocha d'avoir des pensées Romanesques: (*fabulis esse similia quæ agiter*;) dit *Pufendorf* (a) & comme le Prince affuroit toujours la même chose, *Christine* essaia de lui fermer la bouche, par des paroles qui n'étoient gueres moins Romanesques que les précédentes, lui disant: que s'il arrivoit qu'il mourût avant le terme qu'elle lui avoit marqué, c'étoit toujours beaucoup d'honneur pour lui que d'avoir été estimé digne d'épouser une Reine, comme elle, & que bien des gens se croiroient fort heureux pourvu seulement qu'on les crût dignes de cet honneur.

Elle lui permit au reste de s'adresser par lettres, durant son absence en *Allemagne*, au Prince Palatin son Père, & à l'Evêque *Jean Matthie*, qui pourroient lui faire à elle des insinuations ultérieures à ce sujet. En conséquence de cela, le Prince *Charles-Gustave* en écrivit souvent à cet Evêque, le priant d'en rafraichir la mémoire à la Reine (†). Il y dit: qu'à moins

Efforts que fit *Charles-Gustave* pour résoudre *Christine* à l'épouser & comment les Etats du Roiaume s'y intéressèrent.

„ que la Reine ne preme une résolution favorable pour lui, il ne sauroit retourner avec honneur en *Suède*: que pour cela, si tôt que la grande

„ affaire de la paix en *Allemagne* sera finie & le reste mis en ordre, il su-

„ plie-

(a) *De Reb. Suec. Libr. XX §. 61. pag. 799-801.*

(*) La Copie s'en trouve tout au long parmi les Manuscrits du Comte *Charles-Gust. Bielke* (1).

(†) Il y a plusieurs originaux de cette correspondance dans la Bibliothèque d'*Upsal*. Les lettres du Prince *Charles-Gustave* du 5. Nov. 1648. num. 3. du 13. Mars num. 5. & du 5. Avril num. 6. de l'an 1649. comme aussi du 16. Mai en 1651. num. 10. en font les plus intéressantes.

(2) Tom. M. Miscellan. pag. 71. &c.

L'an.
1647.

„ plieroit Sa Majesté de l'emploier dehors laissant à juger dans quel trou-
 „ ble il passeroit son tems en *Suede*, s'il retournoit sans espérance que la
 „ Reine se fixât une fois. Dans sa lettre de l'an 1649. il paroît être fort
 „ content, que la Reine Mère avoit dissuadé la proposition de la succession
 „ du Prince, se flattant, qu'elle voudra d'autant plus pousser l'affaire du
 „ mariage auprès de la Reine, sa fille, mais que si elle ne vouloit pas se
 „ résoudre positivement, il estimoit le plus convenable pour lui de passer
 „ son tems dans quelque endroit sur les côtes de la Mer Baltique & d'y vi-
 „ vre tranquillement & comme en retraite. Dans sa lettre de 1651, étant
 „ en *Suede*, il se flatte encore que la Reine pouvoit changer de résolution
 „ en sa faveur & rejeter son projet précédent, en considérant qu'il n'est
 „ pas si facile de mettre en exécution ce que l'homme se propose; surtout
 „ comme c'est toute autre chose de la Personne de Sa Majesté, ou du cel-
 „ le d'un particulier, qui la plupart du tems n'a à demander que son pro-
 „ pre intérêt & contentement: au lieu que le bien & le bonheur de la Pa-
 „ trie dépend principalement de la Personne de Sa Majesté, qui peut la
 „ conserver ou la faire périliter”.

Aussi par cette considération, dès l'an 1646, les Etats du Roïaume, qui ne souhaitoient rien plus que de voir leur Reine mariée & la succession assurée par sa postérité, trouvèrent ce parti le plus convenable pour *Christine*. Les Ordres du Clergé, des Bourgeois & des Païsans, donnèrent le branle: & la Noblesse aiant appris, que le Clergé avoit proposé, en son assemblée à la Diète, de prier la Reine de se marier, résolut de lui faire les mêmes prières: mais la Noblesse en voulut conférer auparavant avec le Sénat, où il fut résolu, qu'on lui en feroit la proposition, sans lui désigner aucun parti.

La Reine les tint également en suspens (a). Elle les remercia de l'affection qu'ils témoignent pour sa Personne, & leur dit, que n'aïant point présentement d'inclination pour le mariage, elle n'étoit pas néanmoins éloignée d'en prendre pour le bien de l'Etat, & le contentement de ses Sujets, & elle leur proposa le Prince Palatin son Cousin, pour savoir d'eux si, son inclination l'y portant, ils agréeroient cette proposition? à quoi les Députés répondirent, que la *Suede* auroit toujours pour agréable la Personne de ce Prince, s'il plaisoit à la Reine de le choisir pour son Mari. Les Etats du Roïaume voiant que cette affaire ne s'avançoit pas plus pour cela, firent encore l'année 1649. tous leurs efforts pour lui persuader de désigner un tems pour son mariage. Elle reçut bien leurs prières, les remercia de leur affection, mais elle ne répondit pas clairement, desorte qu'il étoit aisé de juger qu'elle ne vouloit point se lier de promesse, ni par aucune destination, qu'elle ne fut couronnée.

A en juger par le desir du Sénat, des Etats du Roïaume & du peuple de *Suede*, il n'y a nul lieu de douter, que ce mariage avec le Prince Palatin n'eût

(a) Pufend. l. c. *Libr. XX*. §. 61. & lib. §. 40. 49. 64. Chan. l. c. pag. 122. 145 260. *XXI*. §. 109 & 113. *son bist. de Suede T.* & 397. *Huetii Comment. pag.* 105. *II. p.* 423. *ite. n son bist. de Brandeb. L. II.*

n'eût contenté tout le monde. Car outre plusieurs qualités qui rendoient ce Prince agréable, il étoit né en *Suède* & y avoit été élevé; & il la regardoit comme sa Patrie. Cependant *Christine* éloigna de plus en plus de son esprit l'accomplissement de cette promesse. Il seroit difficile de dire pour certain, d'où pût lui venir cet éloignement, si c'étoit un sentiment inspiré par l'élevation de son ame, où si elle trouvoit déraisonnable de se dépouiller d'une partie de sa liberté en faveur d'un Epoux. Toutefois paroît-il, que l'un ou l'autre de ses favoris dans ce tems-là lui doit avoir inspiré de l'aversion pour le lien conjugal (*). Et si l'on ajoute foi à ce que le Sr. *Chanut* dit (a), que la Reine avoit avoué depuis elle-même, il faut, que le Comte *Magnus de la Gardie*, y ait beaucoup contribué; car l'an 1654 que *Christine* vouloit résigner la Couronne, elle avoit envoyé le Président Baron *Flemming* à *Charles-Gustave*, en lui enjoignant de dire au Prince que le Comte *Magnus* (alors disgracié) étoit indigne qu'il eût aucune affection pour lui, ni aucune compassion de sa disgrâce, vû les desservices qu'il lui avoit rendus tant qu'il avoit été auprès d'elle. Qu'elle vouloit qu'il sût, que si elle n'avoit pas épousé le Prince, le Comte en étoit la cause: qu'elle s'étoit trouvée quelquefois en des dispositions telles, que s'il les eût voulu ménager, comme il le pouvoit bien aisément, & s'en prévaloir en sa faveur, elle ne doutoit point qu'elle n'eût consenti au mariage, mais que le Comte l'en

L'an
1647.D'où venoit
l'éloigne-
ment de
Christine
pour le ma-
riage.

(a) Dans ses Mém. T. III. p. 312.



(* *Chanut* remarque qu'elle lui avoit dit, l'an 1651. (1) qu'elle avoit tant d'aversion pour le lien du mariage, qu'elle choisiroit plutôt la mort qu'un Mari: & l'Auteur des *Anecdotes de Suède*, prétend que l'assujétissement, où est une femme mariée, lui donna du dégoût, ayant souvent témoigné, qu'elle ne pouvoit jamais souffrir qu'on agit avec elle comme un païsan avec son champ.

Se sentant une fois trop pressée par les siens de se marier elle leur répondit: „ j'aime mieux vous désigner un bon Prince & Successeur capable de tenir les rênes du Gouvernement, que de me marier à l'heure qu'il est: il pourroit aussi facilement naître de moi un *Néron* qu'un *Auguste*:” *tam enim facile nasci ex me Nero quispiam quam Augustus possit* (2). Voici des Epigrammes que firent *Vinstrup* ——— & *Freinsbem* sur cette oblation de *Christine*.

Ad Sereniss. Reginam Sueciae Dn. CHRISTINAM qua nondum viro nupsit.

- „ *Vinceris a nullo, tu fortis, Anasio, Amazon:*
 „ *Vitrici cedent Marsque Venusque tibi:*
 „ *Nec te blanda Venus, nec Mars te subjugat atrox,*
 „ *O Regina! Decus prorsus Amazonicum* (3).
 * * *
 „ *Inter prisorum fertur praecepta Sopororum*
 „ *Conjugem ut accipiat femina virque parem.*
 „ *Si tibi mens eadem, sed ne sit, Nympha, rogamus,*
 „ *Sperabit thalamus nullus in orbe tuos.*

JOANNES FREINSEMIUS.

(1) Mém. Tom. II. pag. 353. Anecd. de *Suède* *Richebourg* ult. verba Morient. in Append. pag. 27. pag. 60. cit. *Tenzel* Monat. Unter. Mat. 1659. p. (2) *P. Vinstrupii* Epigrammat. Lib. III. fol. 529 & 556. 921. aliud ejusd. mat. vid. l. c. pag. 251. dans

(2) *V. Aitzema* l. c. P. III. cap. XXX. p. 467. & *Palmshöldiana*.

L'an
1648.

l'en avoit toujours détournée, & si fort, qu'il lui en avoit même donné de l'averfion, & pour fa perfonne en particulier (*).

Quand cela feroit ainfi, il femble que ce Comte n'étoit pas le feul, qui fouhaitât, que ni ce mariage ni la réfignation de la Reine n'euffent point lieu. Bien des Grands, à ce qu'en dit *Pufendorf* (a), paroiffent avoir été dans le même fentiment, afin qu'après la mort de *Chriftine*, la Couronne fût donnée par une élection, où ils pourroient ménager leurs intérêts particuliers, ou changer la forme du Gouvernement en une Aristocratie (†); mais il faut que la Reine eût connoiffance de toutes ces menées, puifqu'elle

(a) *Commentar. de Reb. Car. Guft. Libr. I. §. 2. it. de Reb. Brand. Lib. II. §. 49.*

(*) Mr. de *Prade* le dit auffi pofitivement en ces termes (1) „ quelque averfion que „ *Chriftine* eût pour ce mariage, Elle eût époufé le Prince *Charles-Guſtave*, fi le Com- „ te *Magnus* ne l'eût détournée & n'eût fait effort pour lui infpirer de la haïne pour fa „ perfonne: foit que ce Comte ne voulût pas dépendre de fon Beaufrère: foit qu'il a- „ préhendât, qu'un Mari ne poffédât la Reine trop puiffamment, au préjudice de fa „ faveur”.

(†) Il paroît pourtant qu'il y a eu des Grands du Roſaume qui ne penfoient pas ainfi. La lettre en *Suédois* qu'un des premiers Sénateurs écrivit déjà l'an 1644 à *Chriftine* au fujét de fon Mariage, le fait voir. On ne peut pas dire pofitivement par qui elle a été écrite. Peut-être eft elle du Chancelier *Oxenſtierna* lui-même, qui aura voulu fonder par-là la penſée de la Reine pour fon fils *Eric*? ou plutôt du Sénateur *Benoît Skytte*. Quoiqu'il en foit, on a jugé cette lettre digne de paroître ici traduite en *François* (2).

Lettre d'un
Sénateur à
Chriftine
pour l'enga-
ger à fe
marier.

Très-puiſſante & très-gracieuſe Reine,

„ Votre Majeſté ſe fouviendra bien de la maxime commune, qui dit que *les hommes*
„ *ne font pas nés pour eux-mêmes, mais pour le bien de la Patrie.* Cette maxime, qui mé-
„ rite la réflexion d'un chacun pour la mettre en pratique, regarde d'autant plus les Sou-
„ verains & ceux qui gouvernent, que c'eſt par eux que toutes fortes de bonheur &
„ de bénédiction du Ciel ſe répandent ſur les Sujets, quand l'Etat eſt gouverné dans la
„ crainte de Dieu, avec un accord, un amour & une union réciproques, ſelon les Loix
„ & les Ordonnances du Païs. Au contraire, quand cela ſe trouve négligé par divers
„ motifs, tant de la part de ceux qui gouvernent, que de celle des Sujets: de la part
„ des premiers: quand par la foibleſſe humaine, il ne leur eſt pas poſſible d'appren-
„ dre toutes choſes par eux-mêmes, ni de les examiner ſeuils de ſi près, ni d'y appor-
„ ter du remède; & de la part des Serviteurs & des Sujets dans l'un & dans l'autre E-
„ tat, quand l'ambition de parvenir aux plus hautes dignités, la paſſion d'acquérir plus
„ de biens & d'autorité, l'envie & la jalouſie, l'injuſtice & pareils vices prennent le
„ deſſus dans l'Etat Eccléſiaſtique & dans le Séculier. Alors tout cela eſt ordinairement
„ ſuivi de la malédiction de Dieu, qui cauſe du malheur au Souverain & aux Sujets,
„ comme dit *Salomon* que *les forfaits du Peuple produiſent les révolutions dans les Etats.*
„ Le Souverain, pour ſe précautionner là-deſſus, doit conſidérer, qu'il ne lui eſt
„ pas bon de reſter ſeul, mais qu'il doit ſe procurer une aide ſelon l'ordre de Dieu, &
„ ſelon qu'il eſt établi dans les Etats bien réglés du conſentement du Peuple, car *la voix du*
„ *Peuple eſt la voix de Dieu*, diſent les Auteurs politiques, d'accord avec l'écriture Sainte.
C'eſt

(1) *Hiſt. de Guſt. Ad. & de Charl. Guſt.* pag. 258. & 259. *Baſnage Hiſt. des Provinces-Unies* pag. 305. *Fellerus* l. c. §. 125. pag. 201.

(2) Elle m'a été communiquée par feu Mr. le Prédécès Baron *Guſtav Rikamb.*

le tâchoit de les prévenir, car voulant tenir la parole qu'elle avoit donnée au Prince *Charles-Gustave*, de le faire déclarer son Successeur à la Couronne, elle fit au mois de Février 1649. une ouverture au Sénat, qui surprit

L'an
1649.

EX-
Christine
veut faire dé-
clarer *Char-*
les-Gustave
son succes-
seur à la
Couronne,
& comment
elle s'y prend
pour y réussir.

„ C'est en conséquence de cela, aussi bien que pour satisfaire à mon très-humble de-
„ voir & au serment de fidélité, que j'ai prêté, que je ne puis pas me dispenser de faire
„ connotre à Votre Majesté, ce qu'on entend & ce qui se dit dans tous les Etats
„ du Roïaume sur la situation présente des affaires dans la Patrie, & sur leur affection
„ envers V. M. & la Régence du País; Sentimens, que ce qui sera déduit ci-après ex-
„ primera plus particulièrement.
„ On fait, que la Régence qui est fondée sur la succession par naissance est prisee-
„ tant dans la Bible que dans les Ecrits des savans: ce que l'Auteur de l'*Instruction des*
„ *Rois* a de même assez fait connotre (1). Notre Patrie a éprouvé des effets de l'un
„ & de l'autre gouvernement aiant eu des Rois par élection, & ensuite des Rois par
„ naissance.
„ Ceux qui par ambition & envie ont préféré l'Élection à la Succession, n'ont eu
„ pour but que de trouver par-là occasion de renverser l'ordre établi de la succession.
„ Mais s'étant rendus parjures, ils n'ont pas échappé au châtement, & aux justes juge-
„ mens de Dieu. Toutefois cela n'a pas manqué de causer beaucoup de trouble & d'ef-
„ fusion de sang dans la Patrie.
„ Pour prévenir de pareils malheurs, nos ancêtres, tous les Etats du Roïaume &
„ nous-mêmes, dont il y a encore quelques uns en vie, avons en divers tems redressé
„ la Forme du Gouvernement & l'ordre de la Succession: comme durant le règne du
„ Roi *Jean à Stockholm*, durant celui de *Charles à Norköping* & en dernier lieu, du vi-
„ vant du Roi *Gustave-Adolphe*, Père de Votre Majesté, de glorieuse mémoire. Cet
„ ordre de Succession ainsi rétabli à non seulement été confirmé par serment de notre
„ part, après avoir été étendu jusqu'aux Filles & au Sexe féminin & par conséquent à
„ la Personne de Votre Majesté; mais il y a aussi été statué, comme il seroit procédé
„ au mariage de cette Princesse, afin qu'il en provint des héritiers, & des Successeurs,
„ & qu'on ne vint pas à élire des Rois.
„ C'est à ces anciens Statuts & à ces Décrets louables, que non seulement les Etats
„ à la dernière Diète, mais aussi présentement chacun en ville & à la campagne, tant
„ ceux de la Noblesse généralement, que ceux du Clergé, de la Bourgeoisie & des Paï-
„ sans, veulent se tenir fermement, ne souhaitant rien plus ardemment, que de voir
„ Votre Majesté agréer & mettre en exécution le plutôt possible les Avis, les bonnes
„ Ordonnances & la Prévoïance de ses très-illustres Ancêtres, en donnant à ses Sujets
„ la consolation & l'espérance de voir, que la Patrie ne sera pas dépourvüe, à tout é-
„ vénement humain, de Successeur héréditaire; faute de quoi il est à craindre que les
„ plus Puissans du Roïaume ne viennent à s'entredisputer la Régence, d'où à la fin
„ s'enfultroit la prise des armes & l'effusion du sang, comme cela est arrivé ci-devant,
„ & seroit de même arrivé certainement à la mort du Seigneur le Père de Votre Ma-
„ jesté, si V. M. n'avoit pas été déclarée auparavant Héritière à la Couronne.
„ A cet égard, & comme il a été dit ci-dessus, que les hommes ne sont pas nés pour
„ eux-mêmes, mais pour la Patrie, il est très-important que V. M. considère par quel
„ moïen elle peut rendre à sa Patrie le service le plus essentiel, & que non seulement
„ elle fasse hâter son Couronnement, mais qu'elle ne tarde pas non plus d'entrer dans
„ le louable état du Mariage, afin que toute la Patrie en général, comme aussi plusieurs
„ personnes particulières qui ont été gratifiées de Terres & de Fiéfs, puissent jouir de
„ l'espérance d'une Régence tranquille, moïennant la grace & la bénédiction du Ciel.
„ V. M. s'en acquéra un nom immortel chez tous ses Etats & tous les Habitans du Roï-
„ aume, au lieu qu'autrement les personnes particulières, qui ont reçu des bienfaits &
„ des

(1) Le contenu de ce livre a été remarqué ci-dessus p. 31. X
Tome I. Y

L'an.
1649

extrêmement tous ceux qui y étoient présens, Elle leur dit: (a) „ que
 „ depuis quelques années elle avoit été continuellement sollicitée à se ma-
 „ rier; qu'elle ne pouvoit pas desapprouver la prévoiance de ceux qui ai-
 „ moient leur patrie & desiroient qu'on prévint les malheurs qui arrive-
 „ roient probablement, si Dieu la retiroit du monde, sans un Successeur
 „ assuré, que ce soin la touchoit plus que personne, aiant consacré tous
 „ ses intérêts & sa vie au salut de l'État dès le moment qu'elle en avoit pris
 „ le gouvernement; que la sujétion du mariage avoit certaines conditions,
 „ qu'elle ne pouvoit encore goûter, ni même déterminer, quand elle
 „ pourroit vaincre la repugnance qu'elle y sentoit présentement; que pour
 „ cela elle se trouvoit obligée de donner à la sureté de son Roïaume, ce
 „ que plusieurs pourroient penser n'être pas utile à sa personne, qui étoit
 „ de présenter aux Etats un Successeur à la Couronne, lequel étant desi-
 „ gné & agréé, délivreroit tous ses sujets de l'apprehension de sa mort;
 „ qu'il étoit visible que le Prince Charles, son Cousin, avoit toutes les qua-
 „ lités requises & qu'il étoit du sang Roïal. Elle fit brièvement l'éloge de
 „ ses vertus; elle pria le Sénat de l'agréer pour son Successeur à la Cou-
 „ ronne & dit, qu'elle le proposeroit le même jour aux principaux des
 „ Etats, qu'elle manderoit pour le leur faire entendre, & avoir ensuite le
 „ consentement général de tous les ordres.”

Ce Discours qui n'étoit attendu d'aucun du Sénat surprit la Compagnie, &

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXII. §. 41. Tout ceci se lit d'une manière plus circonstan-
 &c. item son hist. de Suède T. II. p. 410. ciée dans les Régîtres du Sénat le 23. 26.
 &c. Chanut Mém. T. I. p. 411 - 416. 27 & 28. Fév. 1649. dont nous donnerons
 Jageri Hist. T. II. Libr. I. pag. 13. &c. ci-après un extrait.

„ des donations Roïales, les attribueront, de même que leurs Successeurs ne pas tant
 „ à la grace & à la liberalité de V. M. qu'à leur propre industrie & à leur mérite. La
 „ présumption leur pourroit aussi faire naître l'idée d'aspirer à des choses plus hautes,
 „ s'il ne se trouvoit point d'Héritier à la Couronne.

„ Les Etats généralement, & sur tout les pauvres & les moins riches, auroient d'au-
 „ tant plus lieu de se plaindre de ce qu'il n'auroit pas plù à V. M. de suivre les A-
 „ vis & les Décrets de ses très-illustres Ancêtres, en en différant trop long-tems l'exé-
 „ cution, qu'elle auroit par-là rendu des Personnes si puissantes dans le país qu'elles
 „ feroient en état de diviser le Roïaume & de subjuguier leurs Concitoïens. Il ne faut
 „ pas non plus douter qu'elles ne le fassent, à moins que l'ordre de la succession héré-
 „ ditaire à la Couronne ne soit affermi, & soutenu par la grace de Dieu & un mariage
 „ chrétien de V. M. C'est ainsi, que tous les Concitoïens, moïennant la succession
 „ héréditaire dans une Personne Roïale, se familiariseront peu à peu avec ceux qui font
 „ devenus trop puissans, & ils vivront tous ensemble en union & obéissance, selon les
 „ loix & les ordonnances publiques, sur lesquelles les feus Rois & les Etats ont juré
 „ solennellement pour eux & leurs successeurs de vouloir les garder inviolablement, &
 „ ils ne se rendroient pas parjures envers Dieu, au nom duquel ils ont juré, & qui ne
 „ manqueroit pas de punir ceux qui abuseroient de son nom.

„ Je souhaite que le Tout-puissant veuille par son St. Esprit éclairer & diriger les
 „ pensées & les conseils de V. M., en ceci comme en toute autre chose, afin que tout
 „ tourne à la gloire de son saint nom & à une longue, heureuse & tranquille Régence
 „ de V. M. & de ses héritiers presomptifs jusqu'à la fin des siècles.

L'an.
1649.

& après un grand silence, tous parlèrent à la fois pour l'en dissuader & lui témoignèrent qu'ils s'y opposeroient absolument; & les choses en vinrent jusques là, „ que la Reine leur dit, qu'elle savoit bien, que quelques „ uns d'entre-eux, la considérant comme la dernière de sa Maison, pen- „ soient qu'après sa mort ils pourroient avoir part à l'Élection; qu'à ceux- „ là, elle avoit à dire qu'aucun de leur Maison n'étoit préférable au Prin- „ ce *Charles*; que les autres avoient dans l'esprit une Forme du gouverne- „ ment *Aristocratique* (*), en quoi ils donnoient plus à leur intérêts qu'au „ Bien de l'État, qui n'étoit pas d'une constitution à souffrir un tel gouver- „ nement, & que si elle savoit que cette Forme fut la meilleure pour la „ *Suède*, elle aimoit tant le bonheur de sa Patrie, que dès à présent elle „ tourneroit tous ses conseils à introduire cette Forme de République après „ elle, mais que voyant qu'un tel gouvernement ne pourroit pas compa- „ tir avec les mœurs de son Peuple, & qu'il n'étoit aucunement juste d'in- „ terrompre la Monarchie, qui avoit duré dès la fondation de cet État „ pendant plusieurs siècles, elle desiroit de prévenir les malheurs qui nais- „ soient des brigues dans une Élection. Sur cela chacun des Sénateurs lui „ représenta en particulier que, s'il plaisoit à Dieu de les affliger jusqu'au „ point qu'ils vinssent à la perdre sans qu'elle eût laissé des Enfants, ils „ donneroient tous leurs suffrages au Prince *Charles*; elle répondit, que „ ce qu'elle demandoit n'étoit autre chose que de mettre dans une Forme „ authentique ce qu'ils lui promettoient de paroles, & que sa conscience „ l'obligeoit à ne laisser point au hazard du changement de leurs volontés „ une affaire de cette conséquence. Ils s'excusèrent sur les inconveniens, „ qui pouvoient naître d'un héritier présumé, lesquels regardoient prin- „ cipalement la propre personne de sa Majesté. Elle repartit, qu'elle vi- „ vroit avec le Prince de manière que cela ne seroit point à craindre: On „ lui dit, qu'elle ne pouvoit répondre de ses sentimens à l'avenir, qu'il „ pouvoit arriver, que se voulant marier à un autre qu'au Prince *Charles*, „ il seroit capable de prendre de mauvais conseils & de causer une Guerre „ Civile, se voyant déchu de cette proche attente de la Succession. Elle „ repliqua; qu'elle leur engageoit solennellement sa parole qu'elle ne se „ marieroit jamais à d'autre qu'au Prince *Charles*, mais que s'ils ne s'y „ fioient pas, ils devoient considérer, qu'ils alléguoient un inconvenient „ très-incertain, qui n'étoit point comparable au péril certain où tombe- „ roit le Royaume, si elle mourroit sans enfans, & qu'enfin si Dieu vou- „ loit punir la *Suède* du fleau d'une Guerre Civile, il n'y avoit pas plus „ „ d'in-

(*) Le Sr. *Keisler* dans ses voyages dit (1) : que le Chancelier *Oxenstierna* étoit si porté pour la Forme d'un gouvernement Republicain, qu'il en parloit & la louoit publiquement; & *Charas* dit de lui à ce sujet, qu'il avoit bien blâmé l'excès de barbarie en la personne du défunt Roi d'Angleterre, mais qu'il admiroit & louoit quasi toute la trame de ce grand dessein du Parlement, & que l'État d'une République n'étoit pas éloigné de son goût.

(1) Au second Tome du Second Appendice pag. 65. cfr. Nouv. Lettres de *Patin* Tom. II. p. 25.

L'an
1649.

„ d'inconvenient qu'elle vint des enfans d'un autre lit & du Prince *Charles*,
 „ que si elle venoit des concurrences entre les Maisons de *Brabé* & d'*Oxen-*
 „ *stierna* pour être préférés à l'Élection (*).
 „ Quelqu'un de la Maison d'*Oxenstierna* supplia Sa Majesté de ne point
 „ vouloir citer sa Maison pour un exemple de cette ambition; elle dit,
 „ qu'elle les avoit nommés sans dessein, comme elle auroit fait quelques
 „ autres Familles. Mais comme les Sénateurs ne vouloient point céder à
 „ ses Instances, la Reine en parla aux Députés des Etats & à chaque Or-
 „ dre à part. Ils délibérèrent, & ensuite ils supplièrent Sa Majesté de
 „ choisir plutôt le Mariage, qui, par une voie plus commode, prévien-
 „ droit les accidens dont elle cherchoit le remède en cette nomination pé-
 „ rilleuse. Elle répondit, qu'elle ne s'y pouvoit encore résoudre, & que
 „ cependant il ne faloit point laisser l'Etat au hazard. Les Etats délibé-
 „ rent encore une fois là-dessus; les Païsans, les Prêtres & les Ville agréè-
 „ rent la nomination du Prince *Charles*; il restoit seulement la Noblesse,
 „ qui pouvoit s'y opposer; mais la Reine, l'aïant fait appeler auprès
 „ d'elle, leur répéta ses raisons, leur fit voir le péril, où ils s'exposient,
 „ d'avoir un Roi malgré eux; les trois Ordres y aïant consenti, elle leur
 „ dit, qu'elle favoit bien qu'il n'y avoit qu'un petit nombre d'entre eux,
 „ qui fussent opposés à son desir; qu'elle en sauroit bien faire la distinction
 „ & marquer ceux qui donnoient plus à de mauvaises suggestions qu'au
 „ Bien de l'Etat: Ils se retirèrent tout étonnés, & les plus hardis de l'as-
 „ semblée commencèrent à changer de ton (†).

Ce-

(*) Quant à la Maison de *Brabé*, *Vittorio Siri* dit: (1) que le Sénateur Comte *Brabé* avoit fait entendre: qu'en cas que *Christine* ne voulût pas se marier, il étoit pour une nouvelle élection, qui pourroit tomber sur sa Maison.... Mais le Sr. *Siri* ne donne nulle autre preuve de ce qu'il dit ici.

(†) Les raisons & les considérations alléguées pour & contre dans la délibération de cette importante affaire se trouvent exposées plus au long dans une pièce dans *Lunig*, où la Reine dit entre autres choses (2), „ que personne ne trouveroit étrange qu'elle vou-
 „ lût pour Successeur, celui que les Etats du Roïaume lui avoient destiné pour E-
 „ poux: qu'au contraire tout le monde auroit sujet de s'étonner, si elle permettoit
 „ qu'il fût exclu de la succession:” Mais toutes ces importantes Délibérations du Sé-
 „ nat & des Etats de *Suède* sont trop remarquables pour n'en pas rapporter ici au moins
 „ le précis, tirées des Régîtres où elles sont couchées (3). C'est du 23. 26. 27. & 28 Fé-
 „ vrier 1649, & ceci éclaircira beaucoup ce qui vient d'être déduit.

Récit des
Délibéra-
tions de
Christine a-
vec le Sénat
& les Etats
sur la Suc-
cession de
Charles-Gu-
stave à la
Couronne de
Suède.

„ Ce fut le 23 du dit mois que la Reine mit sur le tapis dans le Sénat la proposition
 „ de la Succession, & après de long discours, elle laissa aux Sénateurs deux points à
 „ considérer plus murement ensemble, savoir 1. si le mariage de la Reine étoit l'unique
 „ moïen d'assurer un Héritier au Roïaume, ou 2. si de déclarer Prince Héritaire, le Com-
 „ te Palatin & Duc *Charles-Gustave*, en cas que Sa Majesté vint à mourir, n'assureroit
 „ pas mieux le Bien du Roïaume?

„ Elle répondit: que cela se pourroit faire dans la suite: mais qu'elle remarquoit bien
 „ que le Sénat souhaitoit que le Roïaume devint électif, ou que sa forme changeât en

„ Ari-

(1) Mercurio à vero Historia Tom. IX. p. 344.

(2) Ils sont seize feuilles en Manuscrits dans

(3) Dans les Europaisch: Staats: Consilien T. *Palmskild*.
H. p. 441. & 442.

Cependant le Sénat voyant que les États étoient prêts à conclure, & ceux

L'an
1649.



Comment
la succession
de Charles-
Gustave fut
enfin réglée.

- „ Aristocratie : qu'on n'ignoroit pas ce que le Chancelier & le *Drotjet* du Roïaume a-
voient tramé...
„ Le Connétable *Torstenfon* repliqua. Que si ce n'étoit par considération pour la
„ Personne de S. M. on n'auroit jamais eu d'égard pour le Duc *Charles*... que d'aller
„ se faire esclaves méritoit trop de réflexion ; que cependant ils n'avoient jamais pensé
„ d'introduire dans le Roïaume la Forme Republicaine.
„ *La Reine*. Plusieurs verroient peut-être volontiers qu'il y eût ici deux Rois, com-
me on en voit deux actuellement dans les troubles en *France* & en *Angleterre* ?
„ *Le Connétable*. La tyrannie, qu'à exercé le Cardinal *Mazarin* en opprimant les E-
tats & les dépouillant, de leurs biens, dont il s'est enrichi lui-même, étant sans naif-
sance & fils d'un *Laquais*, (1) a fait, que le Parlement l'a chassé aussi bien que les
autres qui ont prévariqué & malversé dans les revenus publics : mais tous les bons
Français sont portés pour le Roi & ont mis pour cela dans leurs étendards *Regem qua-*
rimus : Nous cherchons le Roi. En *Angleterre* le Tribunal a dit : que si le Roi a-
voit voulu suivre de bons avis, il ne se seroit pas précipité dans un si grand mal-
heur.
„ *La Reine*. Si je me marie avec le Duc *Charles*, vous reconnoîtrez sans doute ses
enfants pour Roi : mais si je meurs, je gage mes deux oreilles, qu'il ne viendra
jamais au trône. Déclarez-le mon Successeur ; après, il pourra être fait Prince hé-
réditaire à de certaines conditions.
„ *Le Connétable*. Je crois que le Duc ne se mariera jamais, s'il ne peut pas épouser
Votre Majesté.
„ *La Reine*. Oh que oui ! L'amour ne brûle pas absolument pour un seul. Une Cou-
ronne est une jolie Fille. Je lui ai dit, que c'est une grande entreprise, que lui, qui
n'est qu'un petit Prince, ose aspirer à épouser une Reine : qu'il lui suffiroit, qu'il
en fut seulement parlé ; & je le lui ai dit en considération de ma propre élévation &
du respect qui m'est dû : & à l'heure qu'il est, je ne trouve pas convenable de me mar-
rier : cela m'est impossible. Je suis entièrement d'accord avec le Sénat, que le Duc
Charles n'a nul droit à la Couronne ; mais je prie seulement qu'on le reconnoisse mon
Successeur par grace : en cela, je n'ai aucune autre vûë que le Bien & la Sureté du
Roïaume : car si je meurs & si vous êtes incertains d'un Successeur, vous & vos enfans
vous entredisputeriez l'élection, & plus d'une autre personne osera prétendre à la Cou-
ronne.
„ A la fin, la Reine pria les Sénateurs de délibérer entr'eux sur cette affaire & de
lui en rendre réponse, comme aussi d'aviser si on la communiqueroit après aux États
du Roïaume ou à leurs Députés.
„ Le 27 Février, on continua cette délibération, & la plupart des Sénateurs étoient
d'avis qu'on renvoïat l'affaire à la prochaine assemblée des États. Quelques uns trou-
voient cet avis dangereux, la chose étant déjà trop éclatée, à quoi *Benoit Skytte* ajou-
ta : que présentement les États pouvoient faire leurs conditions les meilleures : au
lieu que si S. M. mourait, le Successeur les leur préféreroit : sur tout le Duc qui au-
roit gagné l'affection de l'Armée & du Peuple.
„ *Le Connétable* jugeoit que ces raisons étoient peu valables...
„ Le *Grand Trésorier* recommandoit amplement la personne du Duc : 1. comme issu
du sang de S. M. 2. comme né & élevé dans le Roïaume 3. comme attaché à la-mê-
me Religion. 4. comme applaudi de tous. 5. comme commandant l'Armée & 6. enfin
comme un guerrier qui s'étoit déjà rendu recommandable & qui se signaleroit enco-
re plus pour la Couronne : mais que, puisque le refus de Mariage & l'Octroi de la
Succession paroïsoit d'une dangereuse conséquence & lui attiroit peu de respect de la
part de la Soldatesque, surtout s'il arrivoit quelque échec ou quelque malheur, il
jugeoit, que le mieux étoit de laisser reposer cette affaire jusqu'à la Diète prochaine.

(1) Il étoit né dans le Bourg de Fiscina dans l'*Abruzzi* en 1602. v. les *Dictionnaires* histo. &c.

L'an,
1649.

ceux qui dépendoient de la Reine n'osant pas lui contredire, enfin la chose fut

„ Le Sénat étant allé aux voix en conséquence, la Reine dit, qu'elle étoit fâchée, que
 „ cette affaire eût été portée plus loin qu'ils ne l'eussent souhaité, & qu'elle vouloit
 „ présentement leur expliquer ses raisons au contraire, sçavoir: 1. que S. M. avoit re-
 „ fléchi sur cette affaire tous les jours trois ans de suite, & ne voïoit nulle raison qui
 „ pût empêcher qu'on ne la communiquât aux Députés des Etats 2. que de leur en fai-
 „ re part, avant que S. M. se fût résoluë au Mariage, ne seroit pour eux d'aucune
 „ conséquence: car cela feroit plutôt penser au Peuple, que S. M. ne prendroit aucun
 „ autre que le Duc Charles, qui seroit déclaré Successeur, & personne ne seroit éton-
 „ né, qu'elle voulût procurer la succession à celui, avec qui elle vouloit vivre & mou-
 „ rir. 3. que la Succession une fois établi le feroit plus respecter & considérer de l'Ar-
 „ mée. 4. que le refus que S. M. faisoit de se marier & qu'elle communiquoit au Sénat, el-
 „ le ne le communiquoit qu'à ce Corps, & que si jamais elle prenoit la résolution de
 „ se marier, elle avoit l'ame trop élevée pour donner la main à un simple Comte Pa-
 „ latin: mais que si elle se déterminoit à se marier & à prendre le Duc Charles, elle ne
 „ le feroit jamais avant qu'il fût déclaré Successeur du Roïaume: que c'étoit aussi par
 „ ce moïen qu'on ôteroit au Roi de Pologne toute espérance de parvenir au Trône de
 „ Suède.

„ A la fin il fut conclu que le Comité des Etats, qui avoit été deux fois Député à
 „ la Reine au sujet du Mariage, seroit appelé au Sénat le lendemain

„ Le 28. de Février, la Reine fit la même remontrance aux Députés des trois Etats,
 „ que pour prévenir & détourner du Roïaume toute dissension & tout danger en cas
 „ que le Successeur ne fût pas désigné & que S. M. mourût sans héritiers, elle avoit
 „ proposé le Duc Charles, puisqu'elle ne pouvoit pas se résoudre si tôt au mariage. ...

„ Le Sénateur Benoit Skytte fit là-dessus la proposition en remerciant la Reine de son
 „ soin pour le Roïaume, l'Archevêque Lenæus en fit autant de la part du Clergé, &
 „ le Bourguemaitre, Nicolas Nilson de Stockholm, de la part de la Bourgeoisie: & ils
 „ supplièrent tous S. M. d'accomplir son Mariage avec le Duc Charles, jugeant ne
 „ pouvoir pas sans cela communiquer cette affaire aux Etats.

„ Le Gouverneur Jean Bernæ dit là-dessus: Votre Majesté demande notre cœur en
 „ entier comme nous le lui devons: par la succession proposée nos cœurs & nos affec-
 „ tions seroient partagées en deux.

„ Après bien des pour-parlers & des raisonnemens de part & d'autre; la Reine répon-
 „ dit: Vous ne tirerez pas une parole de moi au sujet du Mariage, avant que vous pren-
 „ niez la Résolution de faire succéder le Comte Palatin à la Couronne: d'ailleurs, il
 „ m'est impossible de me marier avant mon couronnement.

„ L'Evêque Jean Matthia dit là-dessus. Votre Majesté est obligée de se marier en
 „ conséquence des Décrets du Roïaume: car à cause de cela la succession héréditaire à
 „ été établie dans les Unions héréditaires des Etats.

„ La Reine repliqua. Personne au monde ne me peut contraindre à cela si je ne
 „ m'y résous pas moi-même. Je ne nie point, que je ne le fasse un jour. Se marier pour
 „ le Bien du Roïaume, est un grand motif: mais quand je trouve un moïen également
 „ bon pour assurer le Roïaume, que peut-on demander de plus de moi? La Succession
 „ n'empêche pas que je me marie. Ce que j'ai promis au Duc Charles, je le lui tien-
 „ drai religieusement. Mais vous n'apprendrez pas cette fois-ci ce que je lui ai promis.
 „ Je pourrois l'épouser après qu'il sera déclaré Successeur au Roïaume, déclaration qui
 „ pourroit se faire plus commodément à présent: mais personne, ni au Ciel, ni sur la
 „ Terre, ne m'y contraindra.

„ L'Evêque. Votre Majesté ne court en cela aucun risque: mais il y a beaucoup de
 „ danger pour nous, si nous nous écartons des Décrets du Roïaume.

„ La Reine. Personne au monde ne me fera changer le dessein que j'ai formé. Si je
 „ me marie, je n'épouserai que le Duc Charles, foi d'honnête femme. Mais je ne vous
 „ dirai pas présentement, si je me marierai; vous le saurez au couronnement.

„ L'Evêque pria la Reine qu'elle voulût dispenser les Etats d'aviser à cette affaire de

„ Suc-

fut résoluë d'un consentement unanime hormis du Chancelier, qui protesta ne vouloir pas s'opposer à la délibération commune qui l'emporteroit contre son gré, disant par forme de menaces à ceux qui étoient plus jeunes que lui, qu'ils souffriroient un jour les mauvaises suites de cette élection (*). La Reine qui sçut tout ce qu'il avoit fait & dit, se plaignit dans le Sé-

L'an.
1649.

„ Succession jusqu'au tems de son couronnement.
 „ La Reine. Nullement: ce ne seroit que traîner cet ouvrage & donner occasion à des Têtes remuantes de mettre des obstacles à ce bon dessein. Nous pouvons en découvrir les raisons à l'heure qu'il est, aussi bien qu'au Couronnement.
 „ L'Evêque. Le bruit court par toute l'Europe que V. M. a déclaré qu'elle vouloit prendre pour époux le Duc Charles. Combien le monde ne sera-t-il pas surpris en apprenant tout ceci? Au couronnement, cela se feroit de meilleure grace & avec plus d'honneur, sans que personne y pût avoir à dire la moindre chose.
 „ La Reine. Quand ils en auront assez parlé, ils trouveront bien d'autre sujet d'entretien. Je ne vois pas non plus aucune raison qui puisse empêcher de communiquer cette affaire aux Etats du Roïaume: & je juge qu'on ira au plus sûr si l'on en donne part à tous les Etats, comme d'une chose qui ne doit pas se traiter en particulier. Il n'importe pas que quelques-uns soient absens; selon la Forme du Gouvernement, & l'ordonnance de la Chambre de la Noblesse, & tous les individus des Etats ne se trouvent jamais tellement ensemble, que quelques uns n'en soient absens,
 „ Les Députés du Clergé, & de la Bourgeoisie demandèrent de communiquer l'affaire en question à leurs Ordres respectifs.
 „ Le Maréchal de la Diète demanda qu'on leur fit part du sentiment du Sénat: sans quoi ils ne pouvoient pas s'expliquer autrement là-dessus qu'ils ne l'avoient déjà fait.
 „ Sa Majesté les pria comme Membres du Comité secret de répondre catégoriquement sur la Succession du Duc Charles, sans y mêler rien du mariage ou d'autres choses vaines, mais de considérer la sûreté de la Patrie & de prévenir les dissensions pour le tems à venir.
 „ La Députation promit de mettre l'affaire en proposition, de délibérer là-dessus, & de donner leur réponse à Sa Majesté.

(*) Nous donnerons ici le précis de l'entretien qu'eut Mr. Nicolas Tunzel, Chancelier de la Cour, avec le Grand Chancelier Oxenstierna, aiant été envoyé par Christ- ne chez lui, comme il étoit malade, pour la signature de l'Acte de la Succession du Prince Charles-Gustave (1). Tunzel à son retour de chez Oxenstierna donna par écrit à la Reine le rapport dont voici la substance.

„ Le onzième Mars 1650. aiant parlé par ordre de la Reine à Mr. le Chancelier de l'affaire ci-dessus mentionnée, il me répondit d'une mine résignée: qu'il n'en a eu que peu de connoissance: qu'il ne vouloit pas par conséquent qu'il fût dit qu'il y eût jamais contribué; que si on avoit voulu entendre son avis préalablement là-dessus, il auroit, peut-être, été en état de donner un meilleur conseil dans une affaire de cette importance, qui avoit été trop précipitée. Je vous proteste, a-t-il ajouté, que si à ce moment je vois mon tombeau ouvert, & que j'eusse à choisir, ou de me mettre dedans, ou de signer cet acte de succession; je vous proteste, dis-je, de la manière la plus forte: (*Så tåge mig fanen*) que j'aimerois mieux m'y mettre, que de signer cet instrument, non qu'il ne soit bien dressé & conditionné, mais parce que l'avenir montrera, quand il n'en sera plus tems, que la suite n'en aura pas été telle que nombre de gens se l'imaginent à l'heure qu'il est, mais qu'on aura plutôt lieu de s'en repentir: ce qui me console le plus, c'est que je suis si avancé en âge, que je ne vivrai plus en ce tems-là: que s'il se trompoit dans sa conjecture, il falloit qu'il

Entretien de
Mr. Tunzel
avec le Chan-
celier Oxen-
stierna tou-
chant la sig-
nature de
l'Acte de la
Succession de
Charles-Gu-
stave à la
Couronne.

(1) La copie s'en trouve tout au long dans les *Palmisköldians*.

L'an
1649.

Sénat de son procédé & conservant l'égard dû à un si grand Ministre; ne cela point plusieurs choses, où elle pensoit qu'il témoignoit un peu de contrariété à ce qu'elle desiroit, mais elle dit tout cela sans aigreur, afin qu'on connût, qu'elle ne le dissimuloit point par crainte, mais qu'elle le souffroit par bonté.

Ce qui restoit encore à être réglé dans cette grande affaire, fut terminé absolument & dans toutes les formes, dans l'assemblée des E-

tats

„ avouât, que tous ses Principes étoient faux, qu'ils l'avoient séduit, & que d'autres
 „ diroient après sa mort, qu'il étoit un Fou qui n'entendoit rien en de telles affai-
 „ res. Le Sr. de *Tungel* aiant dit là-dessus, que les autres Sénateurs & les Etats mê-
 „ mes y avoient donné unanimement leur consentement; le Chancelier répondit; si les
 „ cœurs d'eux tous étoient des tablettes & que Sa Majesté y pût lire leurs pensées, El-
 „ le y verroit toute autre chose, & combien étoit petit le nombre de ceux qui vou-
 „ loient sincèrement que l'affaire se fit ainsi. Que pour lui, il n'y seroit pas non plus
 „ contraire, la chose s'étant terminée de cette manière qu'il vouloit suivre la Multitu-
 „ de, mais en même tems être excusé devant Dieu & devant la Postérité, puisqu'il
 „ savoit que cette affaire ne tourneroit, ni au bien, ni à la sûreté du Roïaume dans
 „ le tems à venir, comme d'autres peut-être se l'imagineroient. En effet, que de-
 „ puis le tems que la Famille de *Gustave Wasa* avoit été sur le trône, jamais une affai-
 „ re de cette conséquence n'avoit été sur le tapis: qu'il se souvenoit d'un discours qui
 „ lui avoit tenu le feu Roi *Gustave-Adolphe* en *Prusse*, au mois d'Août 1627.
 „ quand il fut blessé au cou, dont il crut devoir mourir: qu'alors *Gustave-Adol-
 „ phe* lui avoit demandé serieusement, qui il croïoit qui dût lui succéder au trône?
 „ qu'après bien des excuses, il lui avoit à la fin répondu: que ce pourroit être ou le
 „ Prince *Palatin Jean-Casimir*, ou son fils. A quoi le Roi avoit répliqué: Dieu vous
 „ garde & les Etats aussi, de pareils conseils: car vous pouvez être assurés, que
 „ vous n'auriez pas plutôt mis la Couronne sur la tête d'un des deux, que vous vous
 „ en repentiriez furement quelques jours après (1). Que lui, le Chancelier prioit Dieu
 „ de détourner de dessus le Roïaume tout ce malheur....

„ L'après-midi, continuë *Tungel*, je retournai chez *Oxenstierna*, il se plaignoit en-
 „ tre autres choses de ce que les Etats s'écartoient ainsi de leurs Décrets précédens,
 „ en quittant une Famille, & s'affujétissant à une autre; ce qui lui sembloit d'une dan-
 „ gereuse conséquence: cette affaire lui paroissant, *initio lata, tractatu difficilis, sed exi-
 „ tu tristissimo*, agréable au commencement, difficile à manier, & fort triste dans son
 „ issuë; & qu'il se ressouvenoit à cette occasion de ce que la Patrie & ses fidèles Habi-
 „ tans avoient autrefois gagné sous une domination étrangère; que non obstant tout
 „ cela, il avoit signé cette Déclaration quoique d'une main tremblante, & la rendit à
 „ *Tungel*, en souhaitant, que cela ne lui attirât, ni à sa Postérité, aucun blâme. A-
 „ près cela, le Chancelier lui dit, qu'il avoit appris que les trois autres Etats pou-
 „ soient les affaires avec beaucoup de chaleur, sans qu'il scût au juste qui étoit l'Au-
 „ teur ou le Conseiller d'une pareille folie & d'un semblable desordre, ni qui excitoit
 „ un tel feu, lequel, dans la suite, éclateroit par une grande flamme si on n'y remé-
 „ dioit à tems: que si les Etats agissoient ainsi par Fougue, & qu'on les laissât faire
 „ cette fois-ci, ils s'arrogeroient encore davantage une autre fois: & la troisième
 „ fois, ils tenteroient de partager la Régence avec Sa Majesté: ce qui seroit aussi dan-
 „ gereux pour S. M. que pour le Roïaume, puisqu'il ne peut y avoir un plus grand
 „ danger que quand les Etats attroupés en tumulte, se mettent à disputer les préroga-
 „ tives de la Majesté, & à se mêler du Gouvernement. Cela se fit, dit le Chan-
 „ celier du tems de *Christiern* le Tiran, & tout le monde fait ce qui en arriva. Le
 „ Chemin le plus sûr que S. M. puisse suivre, c'est, d'avoir égard à la fidélité d'un
 „ cha-

(1) confit, *Koebler Muntz-Bcl. Tom. VIII. p. 24.*

ats du Royaume, l'année après 1650, lorsque le Généralissime fut de retour d'Allemagne (a). On lui donna le titre d'*Altesse Royale*, & on lui assigna un certain revenu pour l'entretien de sa Cour. On auroit voulu aussi lui assigner quelque Principauté. Mais la Reine dit: que c'étoit un *Arcanum Domus Regiæ*, c'est-à-dire, un mystère de la Famille Royale, de n'assigner aucune terre à un Prince héréditaire (*).

L'an.
1649.

Sur le mystère de la Famille Royale & la manière de vivre du Successeur à la Couronne.

Le Prince *Palatin* remercia la Reine & les Etats de l'honneur qu'ils lui faisoient & jura d'observer un certain nombre d'articles que l'on exigea de lui, entr'autres: Que lui & les Siens rendroient une parfaite obéissance à la Reine & la serviroient comme leur légitime Souveraine: Qu'il n'entreprendroit aucune affaire importante concernant l'administration qu'au sçû & à la volonté de la Reine & du Sénat, & avec ordre & pouvoir de Sa Majesté: Que dans le cas de son avènement à la Couronne, il maintiendrait

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXII. §. 44. Lunig Theatr. Ceremon. T. II. p. 781. 782.

„ chacun, d'administrer la Justice sans acception de personne, d'entendre avec patience les Plaintes de ses Sujets, & d'y répondre raisonnablement, de sorte, que son autorité n'en souffre aucune atteinte de la part de l'un ou de l'autre des Etats; si l'on n'y prend bien garde, elle se mettra elle-même & ses Sujets dans un état dangereux.

(*) On trouve dans les Registres du Sénat (1) que la Reine s'est servie en plusieurs occasions de ce mot, comme d'une maxime fondamentale de l'Etat de Suède. Par ce principe, elle lui refusa deux ans après le Gouvernement des Provinces que la Suède possédoit en Allemagne, & ne lui permit pas de recevoir l'Ordre de la *Jarretière*, qui lui fut offert, parce qu'elle ne vouloit pas que ses Sujets prissent des engagements avec des Puissances étrangères, croiant „ qu'ils ne pouvoient partager leur affection, ni leur zèle, qu'à proportion de ce qu'ils déroboient à leur Souverain, qui en doit être aussi jaloux „ que le Mari l'est de l'honneur de sa Femme“. Par cette même raison, elle ne permit à aucun Suédois de s'engager dans les Ordres de Chevalerie des Etats étrangers, disant „ que ses Moutons ne devoient pas être marqués d'une main étrangère“. Le Prince *Palatin* étoit au reste tellement soumis à ses volontés, qu'aussitôt qu'elle lui eut fait connoître, qu'elle n'agréoit pas la demande qu'il faisoit, il s'en désista & l'assura de nouveau de son obéissance. Au reste, on disoit que le Prince de Suède n'avoit désiré ce gouvernement en Allemagne, que pour avoir par ce moyen, quelque part aux affaires de l'Etat, dont il étoit presque entièrement exclus, au lieu où il étoit, & où il n'avoit de connoissance du Gouvernement, qu'autant qu'il plaisoit à la Reine de lui en donner par ses lettres. Dans cet état, dit Mr. *Cbanut*, il se résolut à la patience & à demeurer en *Oeland* (belle île près de *Calmar*) tant qu'il plairoit à la Reine, sans témoigner aucun dégoût de sa condition présente. Il s'y ennuioit le moins qu'il pouvoit. Il passoit la plupart du tems à la chasse & s'amusoit à faire reparer le Château de sa Résidence. *Cbanut* ajoute, que la Reine étoit si satisfaite de sa conduite, qu'elle dit, qu'elle vouloit conclure son mariage avec la troisième fille du Duc de *Holstein* & lui faire présent en propre de l'île de *Gottland*, qui est voisine de celle d'*Oeland*, & qui valoit plus de cent mille Riksdalers de revenu. Cela étant, on ne sauroit ajouter foi à l'auteur des *Anecdotes de Suède* (2), quand il avance, que du tems même que *Charles-Gustave* demeuroit à *Oeland*, *Christine* avoit formé le dessein de le faire périr, & de mettre à sa place le Comte *Claude Toit*, qui avoit entièrement gagné ses bonnes grâces.

(1) V. *Palmsk.* ad ann. 1650. p. 560. 572. & 582. *Chan.* l. c. T. II. p. 453 & 456. *Wicquef.* *Ambaff.* Liv. II. Sect. IX. pag. 99. *Louisins All-*

Tome I.

gemene Woordenboek art. *Christine* pag. 374. col. 1.

(2) Pag. 73. *cf.* *Koehler Müntz-bel: Tom.* VIII. pag. 23.

Z

L'an
1650.

Magnificen-
ce du Cou-
ronnement
de *Christine*.

droit tous les Ordres du Roïaume, & chaque Sujet en particulier, dans leurs droits, privilèges & libertés.

Cette grande affaire aiant été terminée de la sorte, (a) l'Assemblée des Etats fut terminée par le Couronnement de la Reine *Christine* le 13 d'Octobre 1650 (*). La Cérémonie s'en fit avec plus de pompe & de magnificence qu'on n'en avoit jamais vû auparavant dans ce Roïaume (†); & la joie & les applaudissemens étoient d'autant plus solides, qu'ils n'avoient pas pour objet un gouvernement incertain, mais une administration des plus glorieuses, illustrée par une infinité de belles actions & de triomphes.

Voici la Relation qui en fut publiée à *Paris* cette même année:

Encore que le Couronnement de la Reine de *Suède* eut été résolu dès l'année 1648 si est-ce qu'il a été différé de tems en tems, à cause de plusieurs

(a) Pufend. de R. S. Lib. XXII. §. 45. ad ann. 1650. p. 52. &c. Theatr. Eur. Tom. I. p. 135. & VI. p. 906 &c. 1147 &c. Lunig. Theatr. 213. Tom. II. p. 122. 128. Holl: Merc. Cerem. Tom. I. p. 1389-1392.

(*) On avoit conclu trois mois auparavant savoir le 4^{es} Juillet, la Convention de *Nuremberg* pour l'exécution de la Paix de *Westphalie*. Dans la relation étendue (1) du grand repas que donna à cette occasion le Prince *Charles-Gustave*, Généralissime de *Suède*; il est dit, que tous les Généraux & Hauts-Officiers des deux Parties Contractantes, qui y voulurent, encore pour la dernière fois, paroître en Soldats armés de toutes pièces, formèrent entr'eux une Compagnie, & élurent les Officiers: que le Prince *Palatin Charles-Gustave* & le Duc d'*Amalphi*, Général de l'Empereur, furent faits tous deux Capitaines, le Felt-Maréchal *Wrangel* Caporal, & les autres Généraux & Officiers ne furent que de simples Soldats: qu'après cela, tous bien rangés, ils firent d'abord quelques tours autour de la table dans la grande salle en y tirant des coups de leurs armes; qu'ensuite marchant en bon ordre par les rues & venant au Château, ils y tirèrent eux-mêmes plusieurs volées de Canon: enfin, qu'alors le Colonel *Kraft* les congédia tous, comme si l'on n'avoit plus besoin de leur service. Au reste, cette Relation marque, comme quelque chose d'extraordinaire que, malgré la grande foule de monde, il n'y eut ni querelle, ni desordre, ni malheur, ni parmi les Grands ni parmi le Peuple, auquel on donna deux bœufs rôtis & deux sortes de vin. Le lendemain, il y eut un feu d'artifice dont les emblèmes faisoient allusion à la cessation de la Guerre & au rétablissement de la Paix. Enfin, on frappa quantité de Médailles sur la Paix de *Westphalie*, & sur le Traité d'Exécution de *Nuremberg*: ces médailles sont presque sans nombre; tant on étoit ravi par tout que le calme revint après une guerre de trente ans!

Sentiment
de *Pruschenk*
sur la pompe
de ce Cou-
ronnement.

(†) Les jugemens sur la pompe & sur le faste de cette cérémonie étoient partagés. Voici ce qu'en disoit le Conseiller *Pruschenk* dans sa lettre à l'illustre Mr. de *Boinebourg*: „ (2) *Quid de eo sentias tibi rescribe, quod Regina Suecorum, post impostam capiti Coronam, currum conscenderit triumphalem, more veterum Romanorum, tribus equis colligatis per plateas vestra. Equidem viro tale facinus, qui ex hostibus victoriam reportasset, condonandum esse existimaverim: quamvis hoc modo triumphare plane sit insolitum: ejusmodi verò quid faminam audere, insolens sans ac ambitiosum tibi factum viderur: atque hæc facile tibi persuaserim, exhibituros, qui scenam hoc nannihil otire, adeoque vel isthanc solemnitatem neutiquam fuisse ex dignitate Regine Sueciae, forte non inepte orbi- trabuntur.*” La harangue que fit Mr. *Olaus Verelius* à *Paris* au sujet du Couronnement de *Christine* est des plus belles qu'on puisse lire. (3).

(1) Dans les *Palmkeldiana*.

(2) *Seruii Fascicul. ult. ad. literar. pag. 44.*

(3) Elle est imprimée dans ses *Opuscula pag.*

458. &c.

fiens préparatifs, par lesquels Sa Majesté desiroit le rendre plus pompeux & magnifique, mais principalement aussi, au sujet de l'exécution retardée de la Paix d'Allemagne, avant laquelle on ne jugeoit pas qu'une semblable solennité se fut passée avec assez de joie, ni avec tant d'éclat, tandis que les plus illustres Capitaines & Généraux de cette nation demeuroient encore occupés à mettre à fin cette Paix tant désirée: jusqu'à ce que finalement au commencement de la présente année 1650. comme selon toute apparence les affaires de la guerre devoient cesser entièrement, & que tout se disposoit à un repos & loisir plus libre & assuré, Sa Majesté conjointement avec le Sénat, trouva bon de mettre à effet le dit Couronnement. A cette fin, elle fit convoquer tous les Etats vers le mois de Juin, pour s'assembler dans la Ville Capitale de *Stockholm*, & y proposer & résoudre ensemble ce qui pourroit concerner les demandes & satisfactions réciproques entre Sa Majesté & les dits Etats du Roïaume, ensuite de quoi il fut résolu qu'ils se trouveroient présens au Couronnement, & se feroient des Sermons mutuels pour une nouvelle confirmation de leur ancienne obligation au bien de l'Etat.

Le mois de Juin étant venu, on commença l'Assemblée des Etats par une proposition que la Reine leur fit faire, dans laquelle, après avoir représenté l'état présent du Roïaume, principalement en ce qui regarde la guerre ou la paix avec les Etats voisins, elle demanda leurs avis touchant le Gouvernement futur, & leur remontra la nécessité de contribuer quelque somme d'argent pour païer les dettes faites pendant la guerre passée, & pour subvenir aux frais des Ambassades extraordinaires qui se devoient faire après ce Couronnement.

Sur cette proposition, & principalement sur les moïens de trouver de l'argent, les Etats ont été occupés presque deux mois; & ce qui causoit principalement entr'eux quelque difficulté & différend, c'étoit les biens, dont, depuis quelque tems, la Reine avoit fait don à plusieurs Gentilshommes: les autres des dits Etats, savoir le Clergé, les Villes & les Païsans demandant que ces biens fussent restitués à la Couronne, dans l'opinion que la Reine jouissant de tous ces revenus, auroit moins de sujet de les charger. Enfin toutes ces affaires étant pour la plupart heureusement accommodées, & les Etats aiant fort insisté envers la Reine qu'il lui plût de se marier, afin de mieux assurer le repos & l'union de la Couronne pour l'avenir, Sa Majesté, pour les contenter en quelque sorte, & pour les assurer mieux de la Succession future, leur proposa la personne du Prince *Palatin Charles-Gustave*, son Cousin germain, pour être déclaré héritier présomptif de la Couronne, tant pour lui que pour tous ses Descendans Mâles. Ce qui fut agréé aussitôt par les Etats, bien qu'on ne sache pas encore au vrai, à qui le dit Prince se doive marier, puisque Sa Majesté ne témoignoït point d'inclination pour le mariage.

Au même tems que tout ce que dessus se traitoit, ce Prince arriva d'Allemagne à *Stockholm*, où il fut reçu de tous les Etats avec autant de joie que de respect: Et comme il ne sembloit plus rien manquer pour le jour du Couronnement, on le détermina au 3^e d'Octobre suivant. Or il se trouve que

L'an.
1650.

de toute ancienneté on a pris d'ordinaire pour cette grande cérémonie la ville d'*Upsal*, siége Archiépiscope du Roïaume, desorte qu'on ne fait que deux Rois de *Suède* qui aient été couronnés à *Stockholm*: néanmoins à cause des embarras qu'on jugea à propos d'éviter dans ce Couronnement plus magnifique qu'aucun des précédens, tant que pour tout transporter à *Upsal*, que pour y faire aller une si grande multitude de personnes, on trouva cette fois plus à propos de le faire à *Stockholm*; outre que vraisemblablement les Etats ne se sont pas tant souciés de suivre en cela l'antiquité, qui semble attribuer quelque chose à une ville plus qu'à l'autre, ou comme si les Rois devoient aller prendre leurs Couronnes plutôt en un lieu qu'en un autre.

Le 11 d'Octobre approchant, la Reine sortit de *Stockholm* le 12 pour aller à une demie lieuë, à *Jacobstad* Maison du Grand Connétable de la *Gardie*, afin de faire de là deux jours après son entrée en cette ville. Pendant que la Reine séjournoit à la Campagne du Comte de la *Gardie*, ce Seigneur n'omit rien pour la recevoir & traiter avec la plus grande magnificence, & ce qui a le plus fait éclater sa libéralité, c'est, que le premier & le dernier jour, pour faire boire tout le monde, il fit couler depuis le midi jusques au soir, quatre fontaines de vins d'*Espagne* & de *France*, blanc & clair.

Le jour étant venu que Sa Majesté devoit faire son Entrée, qui fut le jeudi 13 d'Octobre, toute la Noblesse dans l'équipage le plus lesté, sortit de la ville pour aller à sa rencontre. L'entrée commença entre deux & trois heures, & dura jusqu'à cinq heures & demi. Un Régiment de Cavalerie, armé de cuirasses de fer & portant des Echarpes bleuës, ouvrit la marche. Ceux-ci furent suivis par cinq Compagnies du Régiment de Gardes habillés de jaune & noir; ensuite marchèrent en fort bel ordre les plus beaux chevaux de Selle richement harnachés & les Seigneurs qui en avoient le plus, firent suivre quant & eux, leurs Ecuïers & Pages. Entr'autres le train du Prince *Palatin Charles* se fit beaucoup remarquer.

I. Six de ses Trompettes & son Timbalier avec des Timbales d'argent ouvrirent la marche suivis de quinze chevaux de selle, & de douze Pages tous habillés d'une fort belle livrée de velours bleu & jaune, avec un passement d'argent.

II. Douze Trompettes de la Reine, suivis de 24. Officiers de la Cour.

III. 24. Chevaux de Selle de la Reine, tous couverts de houffes de velours noir enrichies de broderie d'or.

IV. Le premier Ecuïer de la Reine avec vingt-quatre Pages de l'Ecurie, qui étoient suivis par nombre de Carosses de plusieurs Gentilshommes.

V. Six autres Trompettes de la Reine suivis par le Maréchal de la Cour, à la tête d'un grand nombre de Gentilshommes de Sa Majesté, & de la Noblesse de *Livonie*.

VI. Deux Secrétaires de la Reine habillés en Hérauts, aiant chacun un sceptre à la main, & se faisant suivre par six autres Trompettes.

VII. Le reste de la Noblesse du Païs.

VIII. Tous les Sénateurs du Roïaume, chacun dans son Carosse.

IX. Le Prince *Adolphe*.

X. Les Carosses de Messieurs les Ambassadeurs de *Brandebourg*, de *Portugal* & de *France*.

XI. Le

XI. Le Prince *Palatin Charles*.

XII. Le grand Ecuier, le Général *Wasbtmeister*, qui marchoit devant le Carosse de Sa Majesté.

Ce Carosse étoit de Velours noir tout couvert de broderie en or; quantité de Pages de la Chambre, Halbardiers, Archers, & Valôts de Pié marchoient sur les côtés & derrière.

XIII. Le train & la Personne de la Reine-Mère.

XIV. Dans plusieurs Carosses, toutes les Dames de la Cour.

XV. Douze Mulets richement harnachés, & six Chariots portant le bagage de la Reine.

XVI. Toute cette Pompe étoit fermée par quelques autres Compagnies du Régiment des Gardes & de la Cavalerie toute armée comme les premières.

Aussitôt que Sa Majesté fut arrivée dans sa chambre, on donna le signal de la tour du Château, pour tirer tout le Canon aux environs de *Stockholm*, tant sur la terre, que sur les Vaisseaux. Ce qui dura deux bonnes heures, parce qu'on fit deux décharges; & à chaque fois on en compta jusqu'à neuf cens coups: le reste de la soirée se passa en un banquet, où les principaux Seigneurs de la Cour furent invités.

Au sujet de cette Entrée il ne faut pas omettre de parler d'un Arc-Triumphal que les Sénateurs avoient fait dresser à l'entrée de la Ville. C'étoit la chose la plus superbe qui se pouvoit voir; il coûtoit seize mille écus bien qu'il ne fut que de bois; mais il étoit tellement couvert de toile, qui étoit si bien peinte qu'il sembloit être construit de pierre; tout autour on voïoit les dessins des batailles données pendant la dernière guerre d'Allemagne, avec quelques emblèmes, convenables à leur sujet; comme 1. une Couronne avec cette devise, *Felix cum non dat honorem, sed recipit*. 2. un Soleil levant & naissant sur plusieurs beaux fruits, plantes & fleurs dont la devise étoit. *Tot pulcra per unum*. 3. un Lion tenant le foudre en une de ses pattes, & au-dessus cette devise: *Nos etiam Jovis arma decem*. 4. un cep de vigne, duquel pendoient plusieurs belles branches; cette figure étoit expliquée dans ces mots *Functi letamur in uno*. L'inscription de l'Arc étoit en lettres d'or sur noir, & contenoit ce qui suit.

Christina Gustavi Magni Filia, Principi optima, animi magnitudine, pietate, prudentia, clementiaque, & ceteris regnandi artibus supra sexus & ætatis suæ captum insigni, atque ipso fortuna suæ fastigio prope majori, cum tractatis aliquot annis feliciter Regni habebis, propugnata Religione, Germaniâ liberata, conservatis Sociis, pulsatis hostibus, fundata quiete multumque auclâ Patriæ gloriâ & cultu, atque edito egregio regendi

L'an.
1650.

*Specimine, Coronationis solennia ingenti populi applausu
& gratulatione celebraret; Regni Senatores officii quoque
sui memores arcum sinceræ voluntatis promptæque obedi-
entiæ signum, communis Lætitie, grati animi, atque inti-
ma Venerationis Monumentum, Majestati ejus devotissi-
mi & fausta quæque apprecantes dedicarunt.*

Tout autour on lisoit ces vers écrits :

Forte parum est, Princeps, portam tibi stare patentem,
Postquam virtuti tot patuere tuæ.
Sed datur indicium tibi pervia cuncta relinqui.
Totius & populi corda patere tibi.

L'Arc étoit surmonté de quantité de Drapeaux & Enseignes, prises pen-
dant les dernières guerres.

L'entrée étant donc ainsi faite, on n'emploïa les Vendredi & Samedi
suivans à autre chose, qu'aux préparatifs du Couronnement qui se devoit
faire le Dimanche suivant; il n'y eut rien de remarquable, sinon que pen-
dant ces deux jours, on porta à la Reine les présens de plusieurs Etats, &
Villes sujètes de cette Couronne, comme des Etats de *Livonie*, & de *Po-
inèranie*, des Villes de *Riga*, *Stétin*, *Stralsund*, *Stockholm*, & autres. Ces
présens étoient fort riches & très-magnifiques.

Le Dimanche tous ceux qui se devoient trouver à cette Cérémonie, s'af-
semblèrent dans la grande Sale du Château, & vers les onze heures, on
commença la marche vers l'Eglise, & prénant le tour par les meilleurs en-
droits, les plus peuplés, & par les plus grandes ruës de la ville.

L'ordre y fut observé comme il s'ensuit.

1. Deux Hérauts aiant des Sceptres d'argent à la main.
2. Huit Trompettes & une couple de Timbales.
3. Le Maréchal de la Cour.
4. Les Gentilshommes de la Cour de Sa Majesté, comme aussi ceux de la
suite des Princes *Palatin* & des Sénateurs.
5. Un autre Maréchal de Cour suivi de toute la Noblesse trois à trois,
tous à pié en fort bel ordre & équipage.
6. Deux autres Hérauts, suivis de huit Trompettes.
7. Le Grand-Maitre suivi de tous les Sénateurs, qui par la ruë se servi-
rent de leurs Carrosses; & entrèrent deux à deux dans l'Eglise.
8. Le Grand Trésorier portant la Cléf d'or.
9. Le Chancelier portant la Pomme d'or.
10. Le Sieur *Gustave Horn*, au lieu du-Grand Amiral défunt, portant
le Sceptre.

11. Le

11. Le Grand Connétable portant l'Epée, mais d'autant qu'il avoit perdu la vûë depuis quelques années, il se fit mener par son fils, le Comte *Jacques de la Gardie*.
12. Le Grand Président de la Justice, portant la Couronne.
13. Sa Majesté, dans un Carosse de Velours cramoisi, en broderie d'or très-riche. Ce Carosse étoit entouré de plusieurs des Principaux Officiers de la Reine, & des Pages & Halebardiers, dont quelques-uns portoient le Dais, & le Comte *Magnus de la Gardie* portoit la Banière Royale.
14. Le Prince *Palatin Charles-Gustave*, habillé d'une longue robe d'hermine, & couvert d'un chapeau fourré de même, accompagné de quantité de Seigneurs, Gentilshommes, Pages & Halebardiers.
15. La Reine-Mère menée par le vieux Prince *Palatin* & le Landgrave de *Hesse*.
16. Les Princesses, Comtesses, & grandes Dames & Demoiselles de la Cour chacune dans son rang.

Toute cette belle Compagnie s'approchant en cet ordre de l'Eglise, l'Archevêque & tous les Evêques parurent devant la porte pour recevoir Sa Majesté, à l'arrivée de laquelle l'Archevêque tenant dans sa main le vase qui devoit servir à l'onction, fit à Sa Majesté un compliment rempli de vœux & de bénédictions. Tous étant entrés dans l'Eglise dans l'ordre rapporté ci-dessus, on entendit une belle Musique, & l'Evêque de *Strengnäs* fit un Sermon, après lequel on commença les Cérémonies du Couronnement. Alors l'Archevêque ayant fait quelques discours, le Chancelier s'approcha lisant le Serment que les Rois de *Suède* ont coutume de faire, & que Sa Majesté fit en répétant toutes les paroles de mot à mot. Ce qui étant fait, l'Archevêque, prenant avec deux doigts de la précieuse onction du vase qu'il tenoit, en oignit Sa Majesté sur diverses parties de la tête, sur laquelle il mit la Couronne. Après quoi les autres Grands Officiers de la Couronne s'approchèrent aussi pour lui présenter l'Epée, le Sceptre, la Pomme d'or, & la Clèf. Ensuite un Héraut sortit du chœur, criant au peuple qui étoit présent. *La très-puissante Reine CHRISTINE est couronnée, & point d'autre Personne.* Après cela on éleva un Trône vis-à-vis de l'Autel où Sa Majesté s'assit sous un dais, soutenu par divers Généraux de l'Armée, comme les Sieurs *Königsmark*, *Witttemberg*, & autres. Le Prince *Palatin Charles* se tint de son côté, & tous les Sénateurs approchèrent en tel nombre qu'ils se pouvoient agenouiller devant la Reine, pour lui faire leur Serment de fidélité : dans lequel on comprit aussi la personne du dit Prince *Palatin*, à savoir de le reconnoître pour Successeur de la Reine après son décès.

Au sortir de l'Eglise, Sa Majesté s'assit sur un superbe Char de triomphe, tout d'oré & trainé par quatre chevaux blancs. Devant elle marchoit son Trésorier, jettant quantité de Médailles d'or & d'argent parmi le peuple. On observa du reste au retour le même ordre qui s'étoit observé en entrant à l'Eglise. Aussitôt que Sa Majesté fut arrivée dans sa chambre, le Canon commença à jouer par tout, ce qui dura bien deux heures. Le reste du soir se passa

L'an.
1650.

passa en un festin dans la grande sale du Château, où l'on traita à plusieurs tables. Sa Majesté fut assise seule à une table, le Prince *Palatin Adolphe* lui servit d'Echançon, & le Comte *Charles Lewenhaupt* d'Ecuier tranchant. A sa main droite étoit une table dressée où s'assit la Reine-Mère, l'Ambassadeur de *France*, ceux de *Portugal & Brandebourg*, le *Landgrave*, & autres Princesses & Comtesses, & plus bas, il y eut une autre table pour les autres Dames de condition. A main gauche étoit préparée une autre table où le Prince *Palatin Charles* fut assis au haut bout, & tous les Sénateurs ensuite par ordre. Plus bas il y avoit une autre table, où l'on traita tous les Généraux & Gentilshommes de Condition, sans parler de quantité d'autres tables, où l'on traita du monde hors de la grande Sale. Ce festin Roial continua de cette manière trois jours de suite. Au troisième, tous les Etats prêtèrent leurs hommages de fidélité à la Reine; les Comtes & Barons, s'agenouillant devant Sa Majesté, demandèrent & obtinrent la continuation de leurs Fiéfs.

Le Mercredi suivant, 2 Novembre, on se reposa, le jeudi, l'on courut la bague, où Monsieur le Prince fit faire de belles entrées s'étant habillé en Romain, & se faisant suivre par plusieurs Cavaliers vêtus de même. Le *Landgrave de Hesse, Frédéric*, y fit aussi merveilles, & ce qui causa le plus d'étonnement, fut un beau char de triomphe, qui avança de lui-même tout le long de la carrière, sans qu'on pût découvrir le ressort, qui le faisoit mouvoir. De-même on vit passer une montagne de la hauteur d'une maison sur laquelle des personnes habillées en Déeses, qui représentoient l'assemblée des Muses, firent entendre une très-agréable Musique.

Depuis ce jeudi, on commença à traiter d'affaires sérieuses, touchant la conclusion de l'Assemblée des États, ce qui n'empêcha pas qu'il n'y eut encore quelques réjouissances, pour couronner la solennité d'un Evénement si célèbre.

L'Assemblée des Députés de l'Empire à *Nurenberg* félicita *Christine* tant sur la conclusion de la Paix en *Allemagne*, que sur son Couronnement, comparant ses vertus héroïques à un Corps lumineux qui répandoit ses rayons par tout l'Univers (a). On fit à *Stockholm* un grand nombre de pièces de Théâtre à son honneur, & une entr'autres touchant la prééminence du Sexe sur les Hommes, & pour monument des Solennités qui y avoient été célébrées, on dressa une pyramide comme érigée à *Christine* par *Antiope, Penthesilée & Thalestris*, les trois Reines des *Amazones* (*).

Aiant

(a) V. cette lettre dans *Lunigi Epist. Proc. Eur. T. I. p. 1019. & Eur. Herold T. II. p. 279.*



(*) C'est à cela que *Grotius* fit allusion dans ces vers déjà l'an 1641.

„ *Regia Progenies Gustavis edita Magnis*
„ *Sceptra fero duris suspicienda Gothis.*

„ *Vir-*

Ayant touché ci-dessus quelque chose des troubles dont la France fut agitée intérieurement, avant la Paix de Westphalie; nous ajouterons ici qu'ils continuèrent même après ce tems-là, & que le mécontentement à l'égard du Ministère les fit éclater.

L'année
1650.

Troubles de France, leurs causes & comment Christine s'intéressa à les faire finir.

Les cruautés que le Cardinal de Richelieu exerça souvent, du tems qu'il étoit premier Ministre, sont assez connus pour nous dispenser de les marquer ici (a). Son successeur dans le Ministère le Cardinal Mazarin, prenant au commencement un chemin tout opposé, vouloit gagner les esprits par la douceur & les bienfaits. Mais tous les trésors de France n'y pouvant pas suffire, il faut avoir recours à de nouveaux impôts. Le peuple en murmura & les Grands du Roïaume, qui vouloient avoir part à l'administration des affaires, souffrirent impatiemment d'être gouvernés par un étranger (*).

Ses principaux ennemis étoient les Princes du sang, & les premières Dames vinrent à leur secours. Elles se prêtèrent à tout pour apprendre les desseins secrets du Cardinal Mazarin (†).

Le parti opposé au Ministre se déclara publiquement l'an 1648. sous le nom de Frondeurs, (b) qui devoient, comme David, abattre le grand Goliath des Philistins. Le signal se donna par quantité de pasquinades qu'on répandit de côté & d'autre. Ceux qui étoient pour les Frondeurs, portoient un bouquet de paille sur leurs chapeaux & furent appelés la Faction de Paille; ceux qui tenoient pour le Cardinal, mirent un morceau de papier sur leurs chapeaux, & furent nommés la Faction de Papier.

Après

(a) On n'a qu'à lire là-dessus le Journal du Card. de Richelieu en II. Tomes in 12. 92. Sc. Mém. de la Minorité de Louis XIV. passim. Mém. de Saulx Comte de Tavannes. p. 7. 18. 39. 51. 53. 67. 80. 90. 177. Sc. Larrey Hist. d'Angleterre T. IV, p. 264. 354. 396. Sc.



„ Virgineo pugnata legit qui praelia jussu,
„ Sanguine me junctam credet Amazonibus (1).

On trouvera dans l'Appendice quelques lettres que le Comte Benoît Oxenstierna & le Baron Gustave Possé lui écrivirent à ces occasions. v. l'Append. N. XI. XII. XIII.

(*) Dans un Ecrit publié en France l'an 1644. (2) sous le titre de XXIV. Observations &c. il est dit en particulier au sujet de Mazarin „ Ne savez-vous pas que Richelieu est ressuscité & qu'il y a un nouveau faux Prophète qui a un double esprit, celui d'Armand de Richelieu & le sien, & que toute la France doit lui obéir? La Reine-Mère a donné tout son Roïaume & toute sa gloire à un étranger & lui a dit: „ Tu domineras sur toute ma Maison, & tout le peuple obéira au commandement de ta bouche, & il n'y aura que le Trône entre moi & toi. Cette explication ferma la bouche à O. O. qui écouta tranquillement les autres qui dirent aussi leur mot: entr'autres, que l'Anagramme de Jules Mazarin étoit je suis l'Armand.

(†) Sui copiam factebant, ut arcana Cardinalis rimarentur, dit Prioleau & Mr. de Rochefort dit: en ce tems-là les femmes faisoient tout en France (3).

(1) Epist. Grotii impr. pag. 923. (2) Hist. Galliz Libr. II. n. 42. cf. Bayle Dict. art. Guébriens tit. G. item Mém. de Mr. L. C. Paix de Westph. Tom. I. pag. 266. Rec. D. R. p. 270.

L'an
1650.

Après les disputes, on en vint aux faits; la Cour fit arrêter quelques Membres du Parlement, qui étoit presque tout Frondeur. Le tumulte fut grand dans la *journée des Barricades*. Il falut mettre les prisonniers en liberté, & la Cour, ne trouvant plus de sûreté à Paris, fut obligée de s'en retirer. Peu s'en falut, qu'il n'y eût alors une guerre Civile déclarée. L'affaire se racommoda pourtant au mois de Mai en 1649. Mais les ennemis du Cardinal le voulant perdre lui firent prendre, l'année suivante, la vigoureuse résolution de mettre en prison les trois chefs de Parti, le Prince de Condé, son frère le Prince de Conti, & leur Beaufrère le Duc de Longueville. Ce coup hardi fit grand bruit par toute l'Europe, & tout le monde cria à la liberté des Princes du sang. Il n'est pas à douter que *Christine* ne fut de ce nombre par l'affection particulière qu'elle avoit pour le Prince de Condé, d'autant plus qu'il l'avoit fortement sollicité dans une lettre bien ample de s'entremettre de cette affaire. Voici cette lettre du Prince tirée sur l'original, qui jusques ici n'aura pas vû le grand jour (*).

Madame

„ N'estoit la difficulté que nous avons trouvé Messieurs le Prince de
 „ Conti, le Duc de Longueville & Moi de faire tenir nos lettres à Vostre
 „ Majesté; Et ensuite l'intrediction que l'on nous a faite de nous veoir, il
 „ y auroit long temps, Madame, que nous aurions pris la liberté conjointe-
 „ ment de la prier de remonstrer tant à la Royne Régente de France, Mon-
 „ sieur le Duc d'Orléans Lieutenant d'icelle; Qu'au Conseil d'Estat, qu'ils
 „ ne doivent pour l'intérest du Roy pendant sa minorité, & nostre reten-
 „ tion, souffrir au Cardinal Mazarin de continuer de disposer des meilleu-
 „ res charges de la Couronne; Gouvernements, places & finances de
 „ France, comme il faisoit pendant nostre liberté: Non plus que de le lais-
 „ ser emprisonner ceux qui parleront doresnavant pour le bien de l'Estat,
 „ comme il nous a fait, nous opposants à ses mauvais desseins: Qui sont
 „ tres asseurement, Madame, de former pendant la ditte minorité un party
 „ puissant en France pour se mettre la Couronne sur la Teste; & détruire
 „ tous les Princes de France: ce qui lui seroit déjà peut-être tres facile
 „ l'ayant laissé non seulement se rendre Maistre de nous trois; mais aussi
 „ d'un bon nombre des meilleurs serviteurs du Roy, & des meilleures pla-
 „ ces du Royaume comme dit est, avec la plus grande partie des finances
 „ de France, qui se sont perdues depuis le Règne du Roy, lesquelles il a à
 „ présent en sa possession & distribue de jour en jour pour s'acquérir les au-
 „ tres forteresses & personages de France qui lui pourroient résister en son
 „ entreprise; C'est pourquoi, Madame, comme cela est de telle impor-
 „ tance

(*) L'Original de cette lettre se trouve parmi les Manuscrits de feu l'Archevêque de Suède *Eric Benzelius*, & c'est feu son frère *Gustave Benzelsierna*, qui m'en a communiqué une copie exacte.

„ tance à la *France*, & que je sçay que Votre Majesté est tout à fait portée
 „ au bien d'icelle: Joint aussi que nous n'avons jamais peu obtenir la grace
 „ de faire tenir aucunes de nos lettres à la ditte Dame Roynne, Duc d'*Or-*
 „ *léans*, & Conseil d'Etat pour leur donner cet avis, & les prier de nous
 „ permettre de nous justifier; outre que quand nous leur aurions donné,
 „ nous croyons qu'ils n'en auroient fait grand estat, d'autant qu'ils sçavent
 „ le juste subject, que nous avons d'estre irrités, contre le dict Cardinal;
 „ puisqu'il est le seul motif de nostre détention: & ainsi qu'ils auroient
 „ plutôt creu que la passion de nous vanger de luy, nous feroit parler, que
 „ le propre interest du Roy; de quoi je prend Dieu en tesmoin; & veux
 „ qu'il m'extermine si ce n'est son seul interest, & à tous les pauvres *François*,
 „ qui m'enhardit de faire ceste importunité à Votre Majesté; d'autant que
 „ de-là dépend le repos & la tranquillité du Royaume; redoubtant nulle-
 „ ment qu'ils ne s'arment dès l'instant de l'avis de Vostre Majesté, de
 „ méfiance du dict Cardinal; & travaillant incessamment à assurer le Royau-
 „ me; j'ai bien voulu moi seul lui faire ceste instante priere, en ayant
 „ trouvé le moien par ce mien Gentilhomme porteur de la présente, lequel
 „ m'ayant promis de le hazarder de revenir en *France* en habit déguisé
 „ pour nous faire scavoir la résolution de Vostre Majesté laquelle j'attens
 „ avec grande impaffiance comme il pourra faire facilement par le moyen
 „ d'un Soldat de ce chasteau, qu'il nous l'a promis moyenant deux cent
 „ pistoles, & d'autant qu'il ne peut aller chez lui ni chez aucuns de nos
 „ amys pour avoir de l'argent de crainte d'être descouvert; j'ose encore
 „ importuner Vostre Majesté de lui en faire donner pour cet effet, com-
 „ me aussi azile & protection tant que le dict Cardinal aura le gouverne-
 „ ment absolu de la *France*, & nous en captivité; assurant Vostre Maje-
 „ sté de sa fidélité à son service, comme pareillement de la nostre; au
 „ quel nous serons à jamais inesbranlables, comme à celle à qui non seu-
 „ lement nous, mais toute la *France* en général aura obligation de la ma-
 „ nutention de la Couronne de *France* à la Maison de *Bourbon*, & de la
 „ conservation de beaucoup de sang *François* qui se verroit à la veille d'estre
 „ respendu à ce subject, si par Vostre Majesté, il n'y étoit remedié. Ce
 „ que j'espere qu'elle fera, & qu'elle me pardonnera la témérité que j'ay
 „ de tant esperer d'elle sans l'avoir servi, puisque la plus grande ambition
 „ que j'aye jamais eue est de faire cognoistre à Votre Majesté combien je
 „ lui suis

L'an
1653.

Madame

Au Chasteau *Vincennes*
le 26 Mars mille six
cent cinquante.

tres humble & tres obeis-
sant serviteur
Louis de Bourbon

La fuite de cette affaire fut, que la Reine de *France* se trou-
va obligée de lever l'arrêt des Princes & d'éloigner de sa Personne

Aa 2

L'an.
1650.

le Cardinal *Mazarin* (*). Celui-ci se retira l'an 1651. auprès de l'Electeur de *Cologne* dans le Château de *Briel*, sans espérance de retourner en *France*, d'où il avoit été banni pour toujours, par un arrêt du Parlement. La fortune ne l'abandonna pourtant pas jusqu'à ce point là. Quoiqu'absent, son esprit dirigea encore les Conscils du Ministère. Ils produisirent des effets si favorables pour lui, que la desunion se mit parmi les *Frondeurs*. Le Prince de *Condé* entra en intelligence avec l'*Espagne* & prit les armes contre sa Patrie. Cela servit de prétexte à la Reine-Mère pour rappeler *Mazarin*, qui revint l'an 1652 en *France* & à la Cour, bien escorté par le Maréchal de *Hocquincourt*.

La haine publique contre le Cardinal ne diminua pas pour cela; on lui imputa tous les malheurs & toutes les misères dont le Roïaume étoit accablé. Pour prévenir les suites facheuses de cette persuasion qu'on avoit mise dans l'esprit du peuple, il retourna de son propre mouvement dans son exil, pour faire voir, que ce n'étoit pas lui, mais le Prince de *Condé*, qui étoit le grand ressort des troubles & des calamités dont la *France* étoit affligée. Cette retraite defabufa si bien le Public, que le Cardinal regagna la confiance, à mesure que le Prince la perdit. Celui-ci s'en fâcha jusqu'au point de se retirer auprès des *Espagnols* & ne revint en *France* qu'après la Paix des *Pirenées*. En attendant, le Cardinal *Mazarin* fut rappelé de son exil, & reçu par tout avec des acclamations publiques, & comme en triomphe (a).

Sur ces entrefaites, la Reine *Christine*, que ces troubles inquiétoient beaucoup, écrivit au Roi de *France*, pour le prier de rendre le repos à son Roïaume. Voici la lettre :

Monsieur mon Frère. De tous les biens dont le Ciel nous a comblé en donnant la paix à la Chrétieneté; il n'y en a point ni de plus précieux ni de plus considérable pour moi, que celui de m'avoir donné, par le moien de cette paix, le droit de pouvoir aspirer à l'honneur de l'amitié de V. M. Je fais tant état de cette acquisition, que je la préfère aux plus grandes conquêtes, que les plus heureux conquérans ont jamais faites; demandant très-instamment

(a) *Mém. de Tavannes pag. III. Sc. & 187. Sc.*

Feux de joie sur l'élargissement des trois Princes. (*) Madame la Duchesse de *Nemours* dit à ce sujet: (1) Le jeudi gras 1651. que les trois Princes arrivèrent à *Paris*, on y fit des feux de joie pour leur élargissement, comme on avoit fait auparavant pour leur prison. Mais à dire la verité, les derniers ne se firent ni d'un si bon cœur, ni avec tant de gaieté que les premiers: car le Peuple est bien étrange dans ses divers mouvemens, & il en avoit donné plusieurs marques au sujet de ces trois Princes. &c.

(1) Dans ses Mémoires pag. 92. item *Mém. de Tavannes* pag. 67. &c.

L'an
1651.

à V. M. qu'elle me permette de tirer vanité de cette acquisition. Maintenant, Monsieur, j'espère que V. M. achèvera ce qu'elle a si glorieusement commencé & ne permettra pas, puisque V. M. a voulu témoigner, en beaucoup de choses, le desir qu'elle a de faire mettre en prompte exécution une paix tant désirée dedans l'Europe, que quelques légères difficultés, qui restent, empêchent l'entière gloire qui lui reviendra d'avoir rendu le repos à son Empire. C'est pour ce sujet, que j'ai envoie mon Secrétaire, le Sr. Biörnklau, à la Cour de Votre Majesté, afin qu'il fasse resouvenir V. M. des choses qui restent dans cette exécution, comme aussi pour m'introduire dans la possession de son amitié. Il fera aussi mes excuses à V. M. de ce que je ne me suis pas plutôt acquittée de ce devoir, que la bienséance m'imposoit. V. M. comme j'espère, aura la bonté pour lui, en l'écoutant favorablement, de le recevoir comme venant de ma part. Quant à moi, Monsieur, je rechercherai toute occasion pour rendre à V. M. ma reconnoissance, la priant de croire que c'est du plus intime de mon cœur que je lui souhaite toute sorte de bonheur & félicité, desirant d'être reçue entre le nombre de ses amis, comme je suis entièrement

Monsieur mon Frère

de Stockholm ce 15.
Jan. 1651.

Votre bonne Sœur.
CHRISTINE.

Elle écrivit presqu'en même tems au Roi d'Espagne, qui étoit alors en guerre avec celui de France & leur offrit sa médiation, craignant sans doute que le Roi Philippe n'aidât plutôt à souffler qu'à éteindre la flamme des troubles intestins en France. Voici cette lettre, avec sa traduction :

Nos Christina D. G. (Tot. Tit.)
Serenissimo ac Potentissimo
Principi, Fratri, Consanguineo
& Amico nostro charissimo, Do-
mino Philippo, ejus nominis quar-
to, (Tot. Tit.) salutem & pro-
spera quævis comprecamur.

Serenissime & Potentissime
Princeps, Frater, Consanguinee
& Amice charissime, Summum il-
lud quo in pacem ac tranquillita-
tem ferimur studium, materiam

no-

Nous Christine par la grace de Dieu
&c. &c. (Tot. Tit.) souhaitons au
Serenissime & très-puissant Seigneur
Philippe IV Roi d'Espagne &c. (Tot.
Tit.) salut & toutes sortes de bon-
heur.

Très-haut & très-puissant Prince,
Frère, Cousin, & très cher Ami,
L'extrême passion que nous avons
pour la paix & la tranquillité, nous
fait souhaiter ardemment, qu'après
qu'il a plu à la Bonté divine d'éteindre

A 2 3

les

L'an.
1651.

nobis præbet optandi, ut sedato jam, Divini Numinis ope, Germanici belli incendio, etiam inter reliquos amicos nostros qui bello distringuntur, præsertim vero Seren^m. V^m. & Christianissimum Galliarum Regem, firma & duratura pax revirescat, satis enim jam Christiani sanguinis exhauritum. Deinde vicinitas ac quod tam propinquo sanguine jungamini, pacem amicitiamque suadere videtur. Quam ut Vobis precamur; ita si quidquam operæ aut consilii in placandis utrarumque partium animis, interventu mediationis nostræ conferre poterimus; non sumus defuturae amoris nostro in pacem, denique propensissimo illi affectui studioque, quo tantos Reges nobisque amicos prosequimur. Eam operam ubi per literas Ser^{is} V^æ ac per Cubicularium nostrum, Nob. & Generas: nobis sincere fidelem, Matthiam Palbitzki, qui hæc omnia aliaque huc spectantia, coram uberius exponet, haud displicere edoctæ fuerimus; non intermitteremus ea

les flammes de la guerre en *Allemagne*, une paix ferme & durable se rétablit aussi entre les autres de nos amis qui se trouvent encore impliqués en guerre & particulièrement entre Votre Sérénité & le Roi très-Chrétien: Non seulement il y a eu assez de sang chrétien déjà répandu: mais le voisinage & la proximité du sang qui Vous lient si étroitement ensemble, paroissent être des motifs très-forts pour Vous porter à la paix & à une amitié mutuelle. Comme nous Vous désirons ce bien à l'un & à l'autre; de même nous nous ferions un véritable plaisir si par notre entremise nous pouvions contribuer par nos soins & par nos conseils à Vous reconcilier ensemble; eu égard à l'amitié & à la considération très-particulière que nous avons pour de si grands Rois tous deux nos bons amis. Si tôt que nous apprendrons par les lettres de Votre Sérénité & par notre Chambelan, le noble & féal Sr. *Matthieu Palbitzki* (*) lequel lui exposera tout ceci & le reste qui y a rapport, plus amplement de bouche,



(*) C'est ce même Sr. *Palbitzki* qui devint Ministre de la Reine en *France*, comme nous le verrons bientôt. La nouvelle instruction qu'il eut pour cette Cour là est du 10 Avril 1652 & est conforme aux lettres que nous produirons ci-dessous. Il est dit dans le 4. art. que quand il se trouvera avec ceux du parti du Roi ou du parti contraire, il doit mesurer ses discours de sorte, qu'il n'approuve ni désapprouve les raisons alléguées d'aucun parti; faisant pourtant comprendre combien la Reine compatissoit à l'Etat dangereux de la *France*, où tout étoit dans la plus grande confusion: ce qu'il exposoit aux mauvais desseins & à l'invasion de ses malveueillans & de ses ennemis: souhantant pour ces raisons que tout pût se terminer amiablement, & s'en rapportant pour le reste aux lettres qu'elle écrivoit elle-même à ceux qui étoient les plus intéressés dans l'affaire.

*de re quantocius Christianissimum Gallia Regem compellare, annite-
murque ut eundem etiam ad tam
exoptatæ pacis cogitationes per-
ducere possimus. Atque hisce fi-
nientes, Deum O M. rogamus,
Ser^m Vest^m omni felicitate cumu-
let, imprimis vero amabili pacis
bono Christianis omnibus tant-
opere expetito. Dabantur in Re-
gia nostra Stockholmiensi die 31.
Januarii anno 1651.*

Serenis V^e

Bona soror, Consanguinea & Amica

Christina.

que notre insinuation ne sera pas désagréable ; nous ne manquerons pas d'exhorter le Roi très-Chrétien tout aussi-tôt , & nous nous efforcerons de même de le porter à des idées d'une paix si désirable. En finissant nous prions le Tout-puissant de combler V. Sere de toutes sortes de prospérités , particulièrement du vrai bien de la paix tant chérie de tous les Chrétiens. Donné dans notre Palais Roïal le 31. Janvier 1651.

L'an
1651.

De votre Sérénité

La bonne Sœur , Alliée & Amie

CHRISTINE.

La Reine *Christine* , qui depuis long-tems avoit pris le Prince de *Condé* pour son héros, ne témoigna pas moins de joie de ce que ce Prince avoit été mis en liberté, que de la tranquillité de la *France*, à laquelle elle l'exhorté de travailler sérieusement. Voici sa lettre :

Monsieur mon Cousin. J'ose dire que parmi la joie publique de la France & parmi tant de personnes intéressées, il y a peu qui ont pris plus de part au bien de Votre liberté que moi. Je suis tant intéressée dans ce qui touche le bien & le repos de la France, que je n'ai pu m'empêcher de faire éclater ma joie lorsque j'ai su qu'on alloit rompre la prison de celui qui a gagné l'art des batailles pour rendre glorieuse & triomphante la Régence de la Reine ma Sœur. Les mêmes raisons si importantes m'ont fait désirer avec passion le bonheur de procurer une glorieuse fin à vos maux, & m'obligent de ne porter point envie à ceux qui l'ont obtenuë avec une facilité, que je ne devois pas espérer. Je veux souhaiter de tout mon cœur, que Votre vertu, qui, au milieu des malheurs a triomphé de soi-même, puisse achever ce qui reste pour rendre la tranquillité à la France, & que cette vertu soit dès à présent plus que jamais la terreur des ennemis & l'appui d'un Etat dont vous êtes la gloire & les délices. Il ne tiendra plus qu'à Vous de donner à l'avenir des preuves invincibles de Votre innocence, & faire avouer à
tous

L'an
1651.

tous ceux qui vous ont cru criminel de vous avoir méconnu, lorsqu'ils vous jugèrent capable de faire quelque chose qui pouvoit démentir la grande opinion, que vous avez donné de votre vertu à tous ceux qui l'admirent en vous. Outre ces intérêts communs de la France, qui m'obligent de vous souhaiter cet accomplissement de gloire; Je suis portée d'une inclination non commune à estimer votre vertu, & souhaiter à votre Personne un comble de bonheur, & un destin tel que mérite le plus illustre Prince du monde. Je vous prie, Monsieur, de croire que je m'intéresse tant à Votre gloire, que je croirois perdre en tout ce qui pourroit l'obscurcir, & que ce seroit avec beaucoup de déplaisir que je me repentirois d'avoir souhaité votre liberté si quelque faute commise contre votre devoir m'obligeoit de changer la haute estime que je fais de votre personne. Mais puisque votre vertu & générosité me met à couvert de cette crainte, & m'assure que mes espérances & celles que toute la France fondent sur vous ne sont point vaines, je ne balancerai plus de vous engager ma parole d'être toujours, avec autant d'affection & tendresse qu'il me sera possible,

Monsieur mon Cousin,

de Stockholm le 12
de Mars 1651.

Votre très-affectionnée Cousine & Amie

CHRISTINE.

Mais comme l'accommodement fait fut aussi-tôt rompu, & que les troubles recommencèrent en France plus fortement que jamais, Christine en grande amie de la France, regarda comme une partie de son devoir & de sa gloire, d'offrir sa médiation aux Partis opposés, dans le dessein de faire tout ce qu'elle pourroit pour mettre ce Roïaume en repos. C'est le sujet de la lettre suivante, qu'elle écrivit au Duc d'Orléans, en 1651.

Monsieur, les Têtes couronnées ne doivent pas seulement s'appeller parentes & alliées, mais il faut encore qu'elles en donnent des preuves, & qu'elles en fassent voir les actions, quand les occasions s'en présentent. Les armes de la France ont été trop nécessaires à l'établissement de mon Sceptre, & trop favorables à la gloire de mon Roïaume, pour ne pas vous témoigner les ressentimens que j'en ai, & le desir qui me reste de contribuer tout mon possible pour empêcher que les François, qui ne sauroient être vaincus de personne, ne viennent à se détruire eux-mêmes. Le Gentilhomme, qui vous rendra celle-ci, a eu commandement de présenter les mien-
nes au Roi, & à la Reine sa Mère, pour leur témoigner le déplai-
sir

Je suis où je suis, de voir son Etat en proie à nos ennemis communs, & l'offre que je me sens obligée de faire, d'envoier un Ambassadeur Extraordinaire pour tâcher d'éteindre le feu que je vois allumé dans le milieu & toutes les frontières du Roïaume. Votre Altesse Roïale a trop d'expérience pour ne savoir pas qu'il n'y a rien qui témoigne davantage que Dieu est en colère contre une Nation, que lorsqu'il permet que les peuples s'oublient de l'amour & du respect qu'ils doivent au Souverain; & que c'est l'ordinaire des guerres civiles d'être plus cruelles & plus animées que les étrangères, quoiqu'elles n'aient jamais que de foibles prétextes, & de petits commencemens. Le desordre s'y rencontre incomparablement plus grand que dans les autres, & pendant que l'un & l'autre parti proteste qu'il ne prend les armes que pour conserver l'Etat, ils le déchirent entièrement; & un bon Roi a toujours regret d'être vainqueur en cette rencontre, parce qu'il défait ses propres sujets, & s'affoiblit soi-même. Je fais les raisons que vous avez d'éloigner un Etranger qui veut vous faire la loi, & qui veut achever de tout perdre; & quand notre Religion n'auroit aucun avantage que d'être exempte & déchargée de l'ambition & du dérèglement des gens d'Eglise, ce ne nous seroit pas une petite consolation de voir nos peuples & nos Provinces en repos sans Evêques & sans Cardinaux; pendant qu'on nous assure que tous vos troubles & toutes vos ruines ne viennent que des factions & des cabales peu Chrétiennes de ces gens-là, qui devroient préférer leurs temples & leurs ministères aux grandeurs & aux intrigues de la Cour, s'il est vrai, comme ils disent, qu'ils sont Ministres de Dieu, & leur vocation toute Apostolique. Voyez Monsieur, ce que je puis pour votre satisfaction particulière & pour la tranquillité d'un grand Roïaume, où vous avez tant de part, & duquel vous êtes en quelque façon responsable pendant le bas âge du Roi votre neveu, pouvant vous assurer que vous devez attendre de moi toutes les choses & toutes les assistances qui dépendront de
Votre &c.

Cette lettre & une autre que *Christine* écrivit au Parlement, ont été imprimées à Paris séparément avec des réflexions qui auront leur place ci-dessous. Mais pour les autres de *Christine* à la Reine-Mère, au Cardinal de Retz, au Duc de Longueville, dont il y est fait mention, on n'a pû les trouver: & à la place on en joint ici une à *Mademoiselle de Montpensier*, pour marque de la bonne correspondance qu'il y avoit entre *Christine* & cette Princesse. La voici, avec une autre Lettre audit Envoïé *Palbitzki* laquelle sert de preuve de ce que nous venons de dire.

Christine est en liaison avec la Princesse d'Orléans.

L'an
1651.

Mademoiselle ma Cousine. Vous avez eu le soin de m'assurer par des lettres si obligeantes de votre affection, que je serois la plus ingrate personne du monde, si je ne vous faisois connoître à quel point je vous suis redevable. Ma reconnoissance sera toujours telle que je la dois à la plus accomplie personne du monde, & quand ie me souviens que mon bonheur m'a procuré l'amitié d'une Princesse, qui aujourd'hui s'est signalée par des actions qui surpassent celles que les siècles passés ont admirées en leurs Héroïnes, je commence avec raison, de tirer vanité de ma bonne fortune. Vraiment, Mademoiselle, Vous êtes la seule qui soutienne la gloire du sexe, & vous faites voir que notre siècle ne manque pas de produire des miracles aussi bien que les passés. Pour égaler sa gloire aux autres, ne suffit-il pas qu'il ait produit un Prince de Condé, & une Princesse telle que vous êtes! La vertu de ce Prince égale tout ce que les siècles passés ont admiré, & je vois même que peu de personnes auront droit de prétendre à l'honneur de lui être comparées. Pour ce qui est de vous, ma Cousine, je vois que tous ceux de votre sexe vous céderont toute la part qu'ils pourroient prétendre à la gloire, & je crois que chacun donnera à votre mérite le prix qui lui est dû avec tant de justice. Pour moi, qui fais plus que personne profession d'estimer la vertu, je confesse que la Votre m'a charmée. Je puis dire qu'autrefois j'ai eu pour vous une affection qui me sembloit ne pouvoir souffrir d'accroissement, mais je me suis vu trompée, & je m'apperçois qu'il faut changer de langage, puisque c'est expliquer foiblement les sentimens que j'ai pour Vous que de leur donner le caractère d'une simple affection. C'est un amour ardent qui m'oblige d'être toujours,

Mademoiselle ma Cousine,
Votre très-affectionnée & très-acquisie
Cousine & Amie
CHRISTINE

Mr. Palbitzki.

JAi été très-satisfaite de voir dans votre lettre, le soin que Mademoiselle prend de s'informer de moi. Vous ne me sauriez rien faire de plus agréable, que de lui témoigner de ma part le ressentiment que j'ai d'une amitié si chère que la sienne. Vous ne manquerez pas de la voir pour ce sujet, & de lui renouveler les assurances de la sincère affection que je lui ai vouée; lui donnant à connoître le déplaisir que j'ai, que le voiage où je me trouve m'empêche de
lu

L'an
1651.

lui en faire moi-même. J'espère cependant, qu'elle aura reçu la lettre que je lui écrivois, il y a quelque tems, & qu'elle aura remarqué par cet effet de ma diligence, qu'il faut que je sois bien empêchée pour ne pas rendre mes civilités à une personne que j'aime si tendrement. Vous saurez aussi le zèle que j'ai pour la médiation entre la Cour & Messrs les Princes; Vous ferez entendre à Mademoiselle, que je ne me relache point & qu'elle me fera une amitié signalée de l'insinuer à Mr le Duc son Père, dont les intérêts & la satisfaction me seront toujours très-à cœur.

Nykoping le 23
Juin 1652.

Christine.

On s'aperçoit assez par la lettre ci-dessus de la Reine au Duc d'Orléans, qu'autant qu'elle incline pour les Princes du sang, autant paroît-elle contraire au Cardinal Mazarin, qui étoit pourtant la Créature de la Reine-Mère, que Christine aimoit & estimoit. On n'en peut attribuer la cause qu'aux insinuations du fameux Bourdelot, qui, comme nous le verrons ci-dessous, prêta ses offices tour à tour aux François & aux Espagnols, & parut être alors fort porté pour le Prince de Condé, pour lequel Christine avoit une estime toute particulière, & du Père duquel le Père de Bourdelot avoit été Médecin. Le commerce de lettres de Mademoiselle de Montpensier avec la Reine y aura aussi contribué. Car d'ailleurs Christine avoit beaucoup d'égards pour le Cardinal (a). Non seulement elle accorda à son intercession la liberté du Cardinal d'Harrach (que l'on avoit arrêté à la prise de Prague en 1648.) en considération, dit-elle, des grands services que Mazarin rendoit à la France. Mais aussi Christine lui avoit fait présent l'année auparavant d'un vaisseau de guerre construit exprès pour cela, en même tems qu'elle en envoya un autre d'une valeur considérable à la Reine-Mère (*). Tout ce que l'on peut dire du changement de l'affection de Christine à l'égard de ce Cardinal est, que la Reine souhaitant ardemment que les troubles de France fussent bientôt apaisés, elle auroit compté le sacrifice du Cardinal pour un mal bien petit, en comparaison de celui d'une Guerre civile; où les innocens ont ordinairement le plus à souffrir.

Qu'est-ce
qui avoit
aliéné Chris-
tine du Car-
dinal Maza-
rin.

Mais à la lettre de Christine au Duc d'Orléans, joignons des circonstances & des réflexions qu'il ne convient pas d'omettre. „ La Reine de Suède, est-il „ ajouté, non contente d'avoir écrit au Roi, à la Reine sa Mère & à Mr. le

(a) F. Chanut Mem. T. I. 141. 239. 347. 359. & T. II. p. 467.

(*) Le vaisseau de guerre envoyé au Cardinal s'appelloit *Julius* qui étoit le nom de cette Eminence. Il portoit trente deux Canons de bronze & étoit estimé quarante mille écus (1).

(1) V. Theatr. Ent. ad ann. 1647. pag. 296 & 491.

L'an 1651. „ le Duc d'Orléans, pour les porter à la Paix tant générale que particulière, en a fait encore autant à Mr. le Prince, au Parlement de Paris, au Cardinal de Retz & à Monsieur de Longueville, avec charge au Seigneur Palbitzki, qui les a reçûes de les porter toutes & de les rendre en main propre pour en tirer réponse. Celle du Roi, aiant été vûë dans le Conseil qui se tint à S. Germain en Laie un peu auparavant que Sa Majesté en partit pour aller à Corbeil, le Mazarin, qui le composoit seul, fâché de ce qu'il n'y avoit rien de bon pour lui, en toute cette négociation, fit résoudre de remercier cette Reine de ses bonnes volontés & de lui mander, qu'on ne pouvoit permettre qu'elle prit connoissance des différends qui sont entre le Souverain & ses Sujets. Le Seigneur Palbitzki, aiant reçu une réponse qu'il n'attendoit point, porta à Son Altesse Roïale & à Mr. le Prince, celles qu'il avoit ordre de leur rendre, lesquels lui firent grande civilité, & l'assurèrent qu'ils seroient toujours prêts de remettre tous leurs intérêts entre les mains de la Reine Sa Maîtresse. Mr. le Prince ajoutant, que non seulement il lui abandonnoit tout ce qui le regardoit, mais encore sa propre vie pour en disposer comme elle voudroit; parole digne d'un Mars, qui veut gagner une Reine à qui rien ne résiste. Le Cardinal de Retz a reçu la sienne, qui n'a répondu autre chose que des civilités, pour avoir aussi peu de part en cet accommodement, comme les Princes, à qui l'affaire touche, ont juste sujet de le tenir suspect en tous leurs intérêts, puisque les siens iront toujours devant, afin d'avoir la place du Mazarin, & redoubler nos maux par ce changement dangereux; étant certain que cette nouvelle Pourpre ne sera pas plus favorable à la France, qu'une plus vieille qu'il en veut chasser, & que pour changer le bouchon, nous ne laisserons pas de boire toujours d'aussi mauvais vin, comme on dit de Catherine de Médicis, lorsqu'elle fit semblant de laisser le gouvernement des affaires au Roi de Pologne son Fils.

„ Ce Seigneur Suédois se dispose d'aller en Normandie pour donner à Monsieur de Longueville celle qui lui est adressée: après quoi il retournera à la Cour pour demander les dépêches qu'il en attend pour la Reine sa Maîtresse: réservant de présenter celle du Parlement tant qu'il verra si le Mazarin fait toujours aussi peu d'état des prières de cette Héroïne incomparable, que de l'indignation de nos Princes, des arrêts de nos Parlemens, & de la haine de tout le Roïaume, encore qu'il sache par expérience que: *Nullum gravius supplicium est odio publico*, dit un plus grand Ministre d'Etat que lui, qui est Sénèque (*).

„ Il ne faut pas douter, que l'avis de Mazarin, dont il est fait mention dans ces réflexions ne soit de lui, „ savoir, que la Cour de France ne peut permettre que la Reine *Christine* prit connoissance des différends qui „ sont

(*) Ces réflexions sont imprimées avec la susdite lettre de *Christine* au Duc d'Orléans à Paris chez *Jacob Chevalier* proche *Saint Jean de Latran* MDCL. in 4^o.

„ font entre le Souverain & ses Sujets :” à cet égard il ne peut pas être blâmé, puisque c'est une des premières Maximes de gouvernement : de prendre garde, qu'un Prince étranger ne se mêle point des affaires domestiques d'un autre. C'est aussi par ce principe, que le Sénateur *Adler Salvius*, alors favori de *Christine*, avoit dit franchement, dans une visite qu'il avoit renduë à *Picques* Résident de *France* à *Stockholm*, (a) „ que ce n'avoit point été de son avis, que sa Reine avoit offert son entremise pour cet accommodement domestique, ne voyant pas que le Roi de *France* la dût accepter.” Mais la Reine, prévenuë des différens bruits qui lui venoient de toutes parts des grandes émotions du Parlement de *Paris*, & que l'Etat de *France* étoit toujours en danger de sédition, croïoit bien faire, de vouloir s'entremettre pour l'accommodement de ces troubles. Il paroît aussi que la gloire, que *Christine* se promettoit en cas de réussite de ses bons offices, y entroit pour quelque chose, & que dans cette intention, elle avoit chargé son Résident *Rosenbane* dès l'an 1649. d'en faire l'ouverture à la Cour de *France*. Il est à présumer, comme dit l'Auteur de ces réflexions, que le Cardinal *Mazarin*, qui s'apperçut, qu'il n'y avoit rien de bon pour lui en cette négociation, ne pût pas la trouver fort agréable, & qu'en la dissuadant en bon politique, il tâchoit de la rompre entièrement. C'est aussi par-là qu'on peut concilier les plaintes, que *Chanut* (b) alors Ministre de *France* en *Suède*, eut ordre de faire à *Christine* de son Résident *Rosenbane*, sur ce qu'il avoit parlé au Cardinal *Mazarin* de cette affaire avec si peu de modération, qu'il avoit obligé son Eminence de lui témoigner, qu'il doutoit que Sa Maîtresse la Reine *Christine* l'avouât, puisqu'il s'étoit emporté jusqu'à menacer, que la *Suède* penferoit en particulier à ses affaires, si on n'accommodoit promptement les troubles de *Paris* : & que non content de cela, il avoit envoyé à sa Maîtresse des relations si extraordinaires de ce qui se passoit qu'il étoit à craindre, que son Ministre ne se laissât préoccuper des sentimens du Parlement (*).

Quoi-

(a) Chan. Mém. T. II. p. 476. & Wicquef. (b) Mém. T. I. pag. 345. 403. &c. Ambass. Liv. II. Sèc. IV. p. 39. 40.

(*) Il paroît par un petit Traité en latin assez rare, imprimé en 1649, in 12°. sous Sentimens le titre de *Observationes politicae super nuperis Gallia motibus*, dont ce même *Rosenbane* de *Rosenbane* est Auteur, (1) qu'il ne donnoit pas au Parlement de *Paris* tout le tort des troubles qui agitérent alors la *France*: Il y dit entr'autres choses à ce sujet. (2), *Rex modernus in sans & pupillus est. Regina proba & facilis. Inter Cardinalem & Parlamentum Parisiensi de sensu de autoritate Regia lis est: ille banc assertam cupit, sed violenter & tanquam Regi on étoit majori: hoc illam salvam desiderat, sed salvis juxta Constitutionibus Regni & privilegiis: la-dessus en subditorum, ac inter tutelarem administrationem seu primi Ministri & ipsius Regis, dis. Suedes ferentiam inesse assertit, quam ille negat. Hinc judicare debuit pars reliqua subditorum,*
„ cui

(1) V. Métern A&à F. W. vol. VII. dans les Mém. des Ministres pag. 32. (2) L. c. pag. 24. 202. 205. &c. 210.

Bb 3:

L'an
1651.

Plaintes
contre le
Ministre de
Suède à la
Cour de
France &
comment
Christine y
repondit.

Quoique *Christine* fut intérieurement piquée du refus indirect de son entrepris dans les plaintes portées contre son Résident, elle ne laissa pourtant pas de répondre à *Chanut* en des termes fort polis : (a) qu'elle étoit ravie, que Leurs Majestés n'eussent point douté en cette rencontre de ses bonnes intentions, & que ses sentimens ne fussent différens de ceux de ses Ministres ; qu'elle ne voudroit pas donner à la Reine Régente des conseils qu'elle ne prendroit pas pour elle-même, & que ceux qui ne savoient pas conserver leur autorité toute entière, la pourroient encore moins défendre quand ils auroient souffert, qu'elle fût partagée... *Chanut* ajoute, que *Christine* avoit prié d'excuser les discours de son Ministre *Rosenbane*, qui n'avoit pas eu ordre de les faire & qu'elle lui écrivoit ses volontés enforte, qu'il se conduiroit dorénavant plus conformément à ses intentions. Sur quoi *Wicquefort* fait cette remarque : (b) que comme *Christine* savoit que les intentions de *Rosenbane* étoient bonnes, parce qu'il craignoit que les brouilleries de *France* n'empêchassent l'exécution de la paix d'*Allemagne*, ou n'y allumassent une nouvelle guerre, elle ne condamnoit point son procédé, & qu'ayant de l'estime pour le Prince de *Condé*, elle n'approuvoit point celui du Cardinal.

C'est apparemment à cause de cela & par jalousie contre le Cardinal que l'inquiétude de *Christine* se réveilla en 1652. quand elle aprit la résolution que

(a) l. c. pag. 403. 405.

(b) Dans son *Ambass.* livr. II. pag. 218.

„ cui adhaerendum erat & auxilia commodanda. Sed dum illi Spectatores egerunt & ne-
 „ minem consiliis viribusque juvarunt pari fortuna decertatum est, & indecisa lite pax
 „ qualiscunq; facta est, ex eadem relicto dissensionum semine, ad insensitum bellum prope-
 „ dtem eruptura... Sur la fin du susdit Traité Mr. de *Rosenbane* donne au Cardinal des
 „ maximes à suivre, disant : unicum addo quod Mazarino nuper in aurem & ex officio a-
 „ mici, didum erat, tria sibi cavendum fore, si velit salvus esse : 1. avaritiam moderetur
 „ & inutili pecunia amicos paret & dignis præmia & largitiones non invidet. 2. Diis
 „ fidem adhibeat & minus sit versatilis & 3. visibilem se præbeat & sollicitationibus magis
 „ factem. Quæ an usu edoctus corrigat, & melius fama ac securitati suæ consulat, vide-
 „ bimus.

On étoit même en 1648 dans l'idée en *Suède*, (1) qu'il étoit nécessaire, que l'autorité Royale en *France* se relachât un peu de l'absolu pouvoir d'une pure Monarchie. Si cette idée étoit venuë à quelques-uns du Sénat de *Suède* des sentimens de *Rosenbane* ou de quelque autre, c'est ce qu'on ne sauroit dire positivement. Mais toujours est-il certain que la Régence de *France* se plaignit de lui comme d'un Ministre qui se mêloit des affaires domestiques de *France*, (2) & que pour cette raison la Reine Régente, à l'instigation du Cardinal (qui savoit que cet accommodement ne pouvoit se faire qu'au dépens de sa fortune) non seulement insista sur son rappel, mais qu'à la fin elle l'obtint aussi en considération de l'amitié personnelle que *Christine* avoit pour la Reine Régente. Avec tout cela elle ne condamna point la conduite de *Rosenbane* par la raison ci-dessus alléguée. Par un juste retour de la part de la Cour de *France*, nous avons vu de nos jours un de ses Ministres rappelé pour s'être ingéré trop avant dans les affaires domestiques du pays où il résidoit. On n'a pas laissé pour cela de suivre le même système qui a coûté si cher à plusieurs Etats. (3).

(1) *Chanut* Mém. T. I. p. 314. & 325.

(2) *Wicquef.* l. c.

(3) *Rousser* Recueil T. XI. pag. 401. &c.

que la Reine Régente avoit prise de faire revenir pour la seconde fois le Cardinal *Mazarin*, qui avoit été obligé de s'éloigner de la Cour pour pacifier les affaires. (c) Elle répondit au Résident *Picques*, qu'elle étoit bien aise d'apprendre, que le Cardinal eût par-là moïen de faire voir à tout le monde que son administration, & les grands services qu'il avoit rendus à la *France*, méritoient une autre reconnoissance, que celle qu'il avoit reçûe : mais qu'elle appréhendoit que ce Cardinal ne pût pas demeurer à la Cour, à cause de l'opposition des Grands & des Parlemens; & qu'elle croïoit, qu'il lui seroit plus avantageux de se retirer de *France*, après sa justification, que d'y demeurer avec la haine publique. (*)

L'an
1651.

En attendant, comme les troubles en *France* ne cessèrent point, & que *Christine* vouloit au possible y emploïer son interposition, Elle avoit écrit là-dessus une seconde lettre à Mr. le Prince de *Condé*, (†) en l'exhortant d'apporter toute la facilité possible à faire cesser les troubles dans sa Patrie. Voici cette lettre avec sa traduction:

Christine écrivit au Parlement de *Paris* pour lui offrir sa Médiation & ce qui en arriva.

Nos Christina &c. &c. Celsissime Princeps, Consanguinee & Amice charissime, Cum adversa Franciæ, haud secus ac nostra, nos afficiant, non possumus quin horrore concutiamur, quod inclutum illud Regnum in tanto discrimine versari intelligamus. Nam præterquam quod ibi intestinis motibus omnia turbentur, etiam fores omnium vicinarum gentium odio ac libidini patere videntur. Hæc aliaque ejusdem generis volventes animo, alienum ab affectu nostro curaque salutis publicæ communisque fore duximus, nisi mediationem nostram ad conciliandas bonis rationibus partes dissidentes offerremus. Hanc ope-

Nous *Christine* &c. Sérénissime Prince, Cousin & très-cher Ami. Les malheurs de *France* ne nous touchant pas de moins près, que les autres propres; nous ne pouvons qu'être saisies d'horreur, en apprenant le grand péril où se trouve ce Roïaume illustre: tout y étant non seulement rempli de troubles intestins: mais aussi toutes les portes semblant y être ouvertes à la haine & à l'ambition de toutes les nations voisines. Or faisant réflexion là-dessus & aux suites que tout cela pourroit entraîner; nous ne jugeons pas être éloigné de notre penchant & de notre soin pour le salut public & commun, si nous offrons notre médiation pour appaiser par de bons moïens les parties contraires. Si-tôt que nous remarquerons que nos soins ne seront pas

dé-

(a) Chanut l. c. pag. 446. & Mém. du Comte de Brienne Tom. III. p. 89, 95. &c.

(*) *Angelo Corraro* Ambassadeur de *Venise* à la Cour de *Rome* rapporte succinctement la part que le Cardinal de *Retz* avoit à ces troubles (1).

(†) C'est Mr. le Conseiller *Warmholtz*, qui l'a copié sur l'original.

(L) V. Sa Relation &c. pag. 79. &c. item les Mémoires du Cardinal de *Retz* & de *Joly* passim.

L'an.
1652.

operam nostram si gratam iis quorum interest, nec sine spe felicitis eventus esse cognoverimus; non intermitteremus, subinde ac de ea re edoctæ fuerimus propere per Legatum nostrum commodare. De cætero, cum D^o V^{ra} summa erga regem suum fide, insigni prudentia fortibusque factis satis superque testatum fecerit, quam bene Regi Patriæque sue velit: in eadem ratione propositi perstituram D^{em} V^m certo confidimus, annisuramque quantum in eadem situm est, ut tam desideratum & optabile illud bonum, pax & tranquillitas, fessis jam Europæ & Christiani Orbis rebus, Gallix propediem redeat, quo per eam amicis suis proficua & adjumento, hostibus terrori, sibi que ipsi solatio gloriæque esse possit. Hæc sua sponte meditantem Dilect^m V^m supervacaneum esse ducimus hortamentis nostris impellere; Deo eandem ex animo commendantes, optimeque valere cupientes. Dabantur Stockholmiæ, die 10 Aprilis, A. 1652.

*Dilect^{nis}. Vestra
Bona Consanguinea &
Amica
Christina.*

désagréables à ceux que l'affaire regarde, & qu'il y aura apparence d'une heureuse issue, nous ne manquons pas, au premier avertissement de notre ministre, de nous y prêter. Au reste comme Votre Dilection, par sa fidélité envers son Roi, par sa prudence distinguée & par ses grands exploits, a fait connoître, combien elle est portée pour son Roi & sa Patrie; nous nous assurons qu'Elle persistera dans ce même propos, & qu'elle se fera fort, autant qu'il est en Elle, qu'un Bien aussi grand & souhaitable que l'est la paix & le repos public, soit au plutôt rendu à la France: les forces de l'Europe & du monde chrétien n'en étant déjà que trop affoiblies. C'est par là que V. D. deviendra d'autant plus utile à ses Amis & se rendra aussi redoutable à ses Ennemis en s'acquérant à soi-même de la consolation & de la gloire. Comme V. D. y fera par elle-même ses réflexions; nous jugeons superflu de l'y pousser par nos exhortations. Nous la recommandons de bon cœur au Tout-puissant & lui souhaitons toute sorte de bien. Donnée à Stockholm le 10 Avril 1652.

De V. D.

la bonne Sœur, Cousine & Amie
Christine.

Cette Reine écrivit la-dessus le même jour une lettre au Parlement de Paris, telle qu'on la donne ici (*).

Christine

(*) Cette lettre se trouve séparément imprimée en Latin & en François à Paris, chez Denis Langlois au mont St. Hilaire à l'Enseigne du Pélican MDCLII in 4^o.

Christina, Dei gratia, Suecorum, Gothorum, Vandalorumque Regina, Magna Princeps Finlandiæ, Dux Estonia, Pomerania, Cassubia, &c. Princeps Rugiæ, Nec non Domina Ingridiæ & Vismariæ, Pacis Consilia & Gaudere.

Illustrissime Senatorum Cœtus, quum præsentem Regni Galliæ statum nobis ob oculos ponimus, non possumus quin exhorrescamus, eum in tanto discrimine versari intelligentes. Enim vero præterquam quod ibi intestinis motibus agitantur omnia, externum hostem in viscera accitum audimus, qui Regni fores omnium vicinarum gentium odio, prædæque aperiat. Hæc, aliaque ejusdem generis, momenti non minoris, affectum nostrum atque animum occupant & conturbant. Et quamquam haud libenter Nos in res ac Regimen aliorum Regnorum ingeramus, neque dubitemus quin ii, quos hisce malis implicari contingit, ea omnia sua sponte amplectantur quæ ad extinguendum funesti illius Belli Civilis incendium & fomitem, tranquillandamque Galliam facere possunt, otiose tamen in tanto communi periculo consistere nolumus: verum intuitu salutis publicæ & mutue illius Amicitie, fœderisque quod utraque hæc Regna conjungit, officii nostri esse duximus mediationem nostram ad tentandas inter partes dissidentes con-

Tome I. cor-

Christine, par la Grâce de Dieu, Reine de Suède, des Goths & des Vandales, Grande Princesse de Finlande, Duchesse de Poméranie, Cassubie &c. Princesse de Rugen, Dame d'Ingridie, de Vismarie &c. Souhaite des conseils de Paix, & la joie qui les suit.

Très-Illustre Assemblée, Quand nous considérons avec attention l'état présent du Roïaume de France; certaine horreur nous surprend à l'aspect du danger évident auquel nous le voïons exposé, non seulement à raison des mouvemens interieurs, dont il est agité, mais principalement, en ce que l'Ennemi du dehors appelé au dedans de ses entrailles, semble en avoir ouvert la porte à la haine & à la proie de toutes les nations voisines. Toutes ces choses & leurs conséquences nous passent dans la pensée, & attristent nos affections. Et combien que nous ne nous ingérons pas volontiers dans la conduite ni dans les affaires des autres Couronnes, & que nous ne doutions pas que ceux qui sont intéressés dans ces calamités publiques, n'embrassent & ne recherchent d'eux-mêmes toutes les voies par lesquelles on peut éteindre ce funeste incendie de Guerre Civile, jusques dans son foïer, & mettre la France en Paix: Nous ne voulons pas pourtant demeurer oisives dans un péril si évident, que nous estimons commun; c'est pourquoi aiant égard au salut public, & à cette Amitié & Alliance réciproque, qui lie ces deux Roïaumes, Nous avons jugé faire devoir d'Amie & d'Alliée, de faire offre de notre entremise, pour tâcher de trouver les chemins d'un bon accord entre les Partis animés: Et comme nous n'ignorons pas le crédit & l'autorité de votre illustre Corps dans le Roïaume, & que pou-

L. 76.
1652.

L'an
1652.

cordia vias benevolo affectu offerre: Atque ut inclytum Coetum vestrum, auctoritate & gratia in Patria Vestra plurimum posse novimus; denique ita vos affectos esse, ut salus & tranquillitas ejusdem cordi sit ac consiliis vestris, ita pro singulari de vobis animi nostri aestimatione confidimus, nihil per vos, quantum in vobis est, impedimenti fore, quominus intestinae Pacis ineantur consilia, quae Rei Columnina publicae confirmant. Ergo quicquid pro Galliae felicitate operae nostrae affere poterimus, & offerimus & pollicemur; si modo mediationis officia quae ad conciliandas discordes partes obtulimus, grata esse atque accepta renuncietis; quae dum suo tempore expectamus, Deum precamur ut vos tueatur incolumes, Christianissimi Regis, patriaeque Vestrae bono. Dabamus in Regia nostra Stockholmensi 4. Idus April. 1652.

tes vos Délibérations ne veillent que pour son salut & sa tranquillité: aussi dans l'estime particulière que nous faisons de tant de sages Têtes qui le composent, nous espérons que vous n'apporterez aucun empêchement à la Paix Civile, qui doit être la sûreté de tout l'Etat. Nous offrons donc & promettons d'apporter tout ce qui dépend de nous pour le bonheur de la France, si tant est que vous nous fassiez savoir que vous avez agréable l'entremise que nous avons présentée dont vous nous ferez savoir des nouvelles: Cependant nous prions Dieu qu'il vous conserve pour le bien de Sa Majesté Très-Chrétienne & celui du País. Donné en notre ville Roïale de Stockholm le 10. Avril 1652.

CHRISTINE.

Christina.

On voit par la date de cette lettre qu'elle est antérieure à la résolution prise par la Régence de France, de rappeler le Cardinal de son exil. *Christine* s'étoit sans doute laissée persuader, qu'il y avoit peu d'apparence que le Cardinal *Mazarin* retournât jamais en France en aiant été banni pour toujours par un arrêt du Parlement, comme Perturbateur du repos public. Mais elle avoit en même tems donné ordre à *Palbitzki* de ne pas produire sa lettre au Parlement, que quand les circonstances de l'affaire le requerroient. Soit que *Palbitzki* s'en soit laissé imposer par le Parti contraire au Cardinal, soit qu'il n'ait pas pû prévoir les suites que la production de cette lettre pouvoit avoir, on trouve par les Mémoires d'*Omer Talon*, Advocat Général en la Cour du Parlement de Paris, (a) que la lettre de la Reine *Christine* avoit

(a) Tom. VIII. pag. 188. 189 & 192.

avoit été apportée à la Compagnie le 7 Juin 1652. que ledit Parlement de
 „ Paris avoit trouvé cette lettre couchée en termes fort civiles, & que le
 „ Président avoit témoigné qu'il n'y avoit rien à requérir, si non que la-
 „ dite lettre fut envoyée au Roi: mais que *Talon* avoit reparti, que ce
 „ n'étoit pas le sentiment du Parlement, parce que la lettre ne venoit pas
 „ d'un Prince qui fut en rupture avec le Roi, ni de personne qui fut
 „ en disgrâce: Mais que la Reine de *Suède* étoit alliée & confédérée avec
 „ la Couronne, que sa lettre avoit pû être ouverte & que réponse pou-
 „ voit lui être faite: que la Compagnie pouvoit considérer sa lettre comme
 „ un effet de sa générosité & d'une grandeur de courage qui surpassoit son
 „ sexe, mais non pas sa condition: qu'elle avertissoit les *François* des maux
 „ qu'ils sentoient, & les excitoit par leur propre intérêt à songer à la tran-
 „ quillité du Roïaume: qu'elle offroit même son entremise & sa médiation,
 „ qui ne devoit pas être rejetée. *Talon* ajoute, que par ces considérations
 „ & d'autres semblables, le Parlement avoit conclu pour l'éloignement du
 „ Cardinal *Mazarin*, comme le seul & l'unique remède sur les occurren-
 „ ces des affaires présentes.

De la manière que la lettre de la Reine *Christine* fut regardée au Parle-
 ment, elle n'avoit pas sujet d'en être mécontente. Mais la Cour de *France*,
 qui n'étoit pas d'humeur de déférer en aucune façon aux remontrances
 du Parlement sur l'éloignement du Cardinal & sur la misère publique, aiant
 eu avis du contenu de la lettre de *Christine*, qui sans doute lui rafraichit la
 mémoire de la manière, dont elle avoit apostrophé le Cardinal dans sa let-
 tre au Duc d'*Orléans*, donna ordre à son Résident *Picques* en *Suède*, de
 faire plainte à la Reine *Christine* (a) de la conduite de *Palbitzki* au sujet de la
 lettre de *Christine*, qu'il avoit produite dans le Parlement.

Quoiqu'on ait raison de croire qu'elle avoit eu un sensible dépit, de ce
 que les bons offices pour accommoder les divisions en *France*, & principa-
 lement celles du Prince de *Condé* avec le Cardinal, n'eussent pas eu lieu;
 elle n'oublia pas cependant d'assurer ledit Résident *Picques*, que c'étoit la
 faute de *Palbitzki* d'avoir rendu ses lettres au Parlement & aux Princes, a-
 vant que d'avoir sù la volonté du Roi de *France*: que *Palbitzki* avoit eu grand
 tort d'en avoir usé de la façon, qu'il avoit fait tout le contraire des instruc-
 tions qu'il avoit reçues: & que la Reine lui en avoit déjà fait & en feroit
 encore des réprimandes.

C'est à peu près en ces termes que restèrent les offres de la Médiation de
Christine pour accommoder les deux factions qu'il y avoit en *France* en ce
 tems-là.

Le Cardinal *Mazarin* de retour de son exil l'aïant emporté sur ses enne-
 mis, (b) & les Princes traitant avec lui à des conditions avantageuses pour
 eux, ceux-ci ne vouloient pas que le Parlement eût part à cet accommo-
 dement. Aussi cette Compagnie fut-elle reléguée à *Pontoise*, jusqu'à ce que
 la

(a) Channt. l. c. Tom. III. p. 3. &c. Card. Mazarin pag. 88 &c. 252 &c. 379.
 Wicquef. l. c. Liv. II. Sect. II. pag. 39. 40. &c.

(b) Gal. Gualdo. Hist. au Ministère du

L'an
1652.

la paix s'ensuivit en 1653. & la même année le Cardinal *Mazarin*, après la reddition de *Bordeaux*, fit son entrée publique à *Paris* comme en triomphe. Quinze ans après le Parlement de *Paris* eut encore le chagrin, que le Roi de *France* lui enjoignit d'ôter de ses registres tout ce qui s'étoit fait contre son autorité depuis l'année 1647. jusqu'à la fin de l'année 1652. C'est Mr. de *Lionne* qui le remarque dans sa lettre au Comte d'*Esbrades* (a) & il y ajoute. „ La Compagnie a sans doute senti le coup, mais ce ne devoit être, „ dit-il, que par la douleur de n'en avoir pas pris elle-même la résolu- „ tion, il y a long-tems, & qu'il a salu que ce ne fût plus qu'un effet de „ son obéissance.”

Démêlés à la Diète des Etats de Suède & prudente conduite que *Christine* y fit.

Dans le tems qu'on se flattoit d'apprendre que les troubles en *France* seroient bientôt finis, il étoit survenu à la Diète des Etats de *Suède* en 1650. certains démêlés entre les différens Ordres du Royaume, qu'on craignoit de voir renâître à la première Assemblée générale. On préludoit déjà quelque tems auparavant, & c'est sans doute à cet égard, que la Reine écrivit en 1647. à Mr. *Salvius* : „ J'apprehende, lui dit-elle, d'avoir ici beaucoup „ d'occupation, desorte que je dois rendre grâces à Dieu, si je puis ob- „ tenir d'une ou d'autre manière une bonne paix.....”

La dispute rouloit entre la Noblesse & les autres Ordres de l'Etat. (b) Ces derniers insistoient sur la révocation d'un grand nombre de biens & de terres appartenantes à la Couronne & données à la Noblesse. Le Peuple s'étoit retiré mécontent, après avoir reconnu ses forces, & les Ecclésiastiques, n'en sortant pas plus satisfaits, présumoient du poids qu'ils donneroient aux affaires. Il est vrai que l'autorité de *Christine* étoit encore assez grande pour les retenir, mais il étoit comme inévitable, qu'elle ne se trouvât elle-même dans d'extrêmes embarras. La haute Noblesse, qui regardoit comme son patrimoine les premiers Emplois de l'Etat & les avantages qui y étoient attachés, ne voïoit qu'avec peine ces émolumens passer entre les mains des Créatures de la Reine: le Peuple accoutumé à la frugalité & à la modestie, ne pouvoit supporter l'éclat & le faste qui s'étoient introduits à la Cour: & il frémissoit de voir, que plus le trésor étoit épuisé, plus *Christine* donnoit d'étendue à ses libéralités. Cependant, si la Reine eût voulu cesser de donner, combien n'eût-elle pas mécontenté de gens, qui prétendoient mériter les mêmes faveurs, que ceux qui avoient déjà été récompensés? & si, pour fournir à ses dépenses, elle eût pris le parti de mettre de nouveaux impôts, elle eût couru risque de mettre le peuple au désespoir. En attendant, la Reine qui savoit profiter de cette mesintelligence des Etats, s'étoit servie si prudemment de l'occasion, que bien loin de voir donner des bornes à son autorité, comme plusieurs Grands le prétendoient, elle s'étoit rendue l'arbitre de tout ce qui se passoit à cette Diète

par

(a) Dans ses Lettres & Négoc. Tom. VI. pag. 200. &c. Jægeri Hist. T. I. lib. I. c. 234. FX. pag. 13. Wilde bist. prag. Suecia Cap. III. Sect. III. §. 39. n. 11. 17. 20. 24. &c.
(b) Pufend. de R. S. lib. XXII. §. 38. où il découvre solidement les sources de ces divisions entre les Etats de Suède.
Lib. XXIII. §. I. item de Reb. Caroli Gustavi Lib. I. §. 4. Cozzuc. l. c. T. II.

L'AN.
1651.

par les divisions élevées entre les différens Ordres de l'Etat. Cette émulation se fit aussi remarquer dans le Sénat, & fut cause, que plusieurs des anciens Sénateurs se retirèrent d'eux-mêmes sur leurs terres, & quoique le Chancelier *Oxenstierna* restât à *Stockholm*, c'étoit, comme disoient les gens de bien, pour ne pas donner occasion de faire mal juger de l'administration présente, dont pourtant il desapprouvoit les irrégularités (*).

Pendant ce désordre le Comte *Magnus* croissoit en faveur & en crédit auprès de la Reine; elle le fit loger dans le château comme Grand-Maitre de sa Maison, & il étoit le seul à qui l'on s'adressoit pour toutes les graces: ce qui lui fit bien des envieux.

Le Comte
Magnus
croissoit en
faveur.

Cependant le Prince *Charles-Gustave*, qui étoit sage & couvert, se cachoit dans sa Maison de campagne: il se lavoit les mains du Gouvernement, auquel il ne prénoit nulle part. Il caressoit indifféremment tout le monde, faisoit profession d'une soumission aveugle aux volontés de sa Bienfaitrice: mais il étoit à craindre que les choses ne pussent durer long-tems en cet état; les finances étoient épuisées & une grande partie des Domaines aliénée, & cependant les profusions en choses inutiles augmentoient. Tout cela faisoit conjecturer à des personnes éclairées, que *Christine* avoit par devers elle quelque moyen extraordinaire de se délivrer de l'extrémité, où elle étoit réduite, & l'on ne doutoit nullement qu'à la prochaine Diète, elle ne se déchargeât du Gouvernement sur le Prince héréditaire pour vivre dans une condition privée. Ce qui confirma ces conjectures, fut le dessein que témoigna la Reine de faire un voyage dans les Isles de *Gottland* & d'*Ooland*. On crut qu'elle avoit choisi ces deux Isles pour y faire sa demeure, quand elle auroit abdiqué la Couronne. D'ailleurs quoiqu'elle eût été depuis long-tems, peu favorable au Chancelier *Oxenstierna* & à ses partisans, on s'apercevoit que, contre sa coutume, elle les caressoit: d'où l'on auguroit qu'elle vouloit être bien avec tout le monde, en quittant le Gouvernement.

Des mécontentemens & de l'épuisement des finances qui disposèrent *Christine* à abdiquer la Couronne.

Le Sr. *Chanut* fut un des premiers qui pénétra cette résolution de la Reine; (a) & il en écrivit au Roi de France & à la Reine-Mère, à qui ce dessein

(a) L. c. pag. 207. 214. 226. in Tom. III. p. 206. Pufend. de R. S. Libr. XXIII. §. 2. &c.

(*) L'entretien qu'eut là-dessus le Chancelier *Oxenstierna* avec une Personne de grande distinction, est bien remarquable. Nous le rapporterons dans la propre langue, où il est couché: (1) *Cum Axelii res aliquantum inciperent succedere, ad pristinumque redire statum, accedens aliquis dignationis magna Vir ad eum, qui familiariter eum ipso vivere consueverat, pristinos honores cum autoritate summa & estimatione restitutos, ei gratias tulatur. Cui Axelius agere primum gratias, mox revocatis temporum superiorum vicibus, habui equidem, o bone Vir, ait, causas, neque paucas, neque leves, ob quas, exemplo aliorum, maxime Radzieski alicujus, vel Ulfeldii, deferere meos, & ad alios transferi potuissem, verum semper malui & nunc quoque mallem, cum Innocentio meo (resero ipsa ejus verba) descendere in forum, cervicemque præbere Carnifici, quam vicinis & multis Sueciæque libertati insulantibus manifestare Patriæ meæ imbecillitates, atque ita ipsam in exitium, me in sempiternam proditiæ illius infamiam conjicere.*

(1) V. *Manus Grotii vindicati* pag. 146.

L'an
1651.

dessein ne plût aucunement. Ils jugèrent qu'il ne pouvoit être que préjudiciable à *Christine* : peut-être pourtant ne parloient-ils de la sorte, que dans l'incertitude où ils étoient des dispositions de *Charles - Gustave* par rapport à la *France*. Quoi qu'il en soit, le Sr. *Chanut* représenta vivement à la Reine les inconvéniens d'une pareille démarche, & il lui en parla avec plus de liberté qu'aucun de ses Sujets ne l'auroit osé faire. Néanmoins *Christine*, qui s'imaginoit être déjà trop avancée pour pouvoir honêtement reculer, se défendit avec tant de raisons, que l'Ambassadeur François crut devoir feindre d'être convaincu de leur solidité, surtout ne pensant pas que son abdication dût être accompagnée d'une entière renonciation à la Couronne. Quant au *Prince de Suède*, à qui la Reine avoit confié son dessein, plus il se voïoit approcher du but de ses espérances, plus il paroïssoit agir avec circonspection, & moins il témoignoït avoir envie de régner (a). S'il venoit quelque fois de la Campagne à la Cour, il se retiroit sur le champ, de peur qu'on ne crût qu'il entroït en conférence avec les Sénateurs, ou autres sur les affaires de l'Etat. Mais du reste, il ne négligeoit rien pour gagner par des manières gracieuses l'affection des Grands du Roïaume.

Enfin *Christine* communiqua son dessein au Grand-Maréchal & au Chancelier, (b) leur enjoignant de le faire savoir au Prince héréditaire, afin qu'il se disposât à venir prendre possession du Gouvernement. Son *Altesse Royale*, en réponse, les pria, de faire leur possible auprès de Sa Majesté pour la détourner d'une pareille démarche: il les exhorta à la prier instamment, de vouloir continuer un gouvernement qu'elle avoit conduit avec tant de gloire & tant d'avantage pour le Roïaume: il protesta dans sa lettre à la Reine, qu'il demandoit au Ciel, que Sa Majesté ne se lassât pas du Gouvernement: & il donna les plus fortes assurances, qu'il auroit toujours pour elle une profonde soumission, une entière obéissance & une fidélité inviolable, comme son Sujet, sans desirer jamais autre chose, tant qu'il plairoit à Dieu de lui conserver la vie. Malgré ces instances, *Christine* déclara le 25 Octobre 1651. en plein Sénat la résolution qu'elle avoit formée de remettre l'administration du Roïaume entre les mains du Prince héréditaire, & de mener une vie privée. Elle dit, (c), qu'après avoir mûrement réfléchi sur une affaire de cette importance, elle n'avoit point trouvé de meilleur moïen que celui-là, de pourvoir à la sûreté de l'Etat & au repos des peuples, qui souhaitoient de voir assurer la succession au Trône en voïant naître des héritiers de la Couronne: que comme elle étoit fermement résoluë à ne jamais se marier, le Prince étant une fois déclaré Roi, il seroit obligé de prendre une Femme, & que les enfans qui lui naistroient, tireroient la Nation de la crainte qu'elle avoit des maux qui accompagnent ordinairement les élections des Rois. Elle

,, s'éten-

Christine déclare ouvertement son dessein d'abandonner la Couronne, ce que le Sénat en pensa & ce qu'il fit pour l'en dé-souager.

(a) Pufend. de Reb. Car. Gust. libr. I §. 4.
(b) Pufend. l. c. libr. XXIII. §. 3. &c.
Chanut l. c. pag. 266 & 314. &c.

(c) Pufend. l. c. Libr. XXII. §. 44. item son hist. de Suède T. II. pag. 420. &c.
Chanut l. c. p. 321. 322. Théâtre Hist. par Gudeville. ad ann. 1651.

„ s'étendit ensuite sur les vertus du Prince & sur les espérances que l'on devoit former de son gouvernement.”

Les Principaux Sénateurs firent tous leurs efforts pour détourner *Christine* de ce dessein. „ Ils lui dirent que Dieu leur avoit donné une Reine: „ & que tant qu'il plairoit à Dieu de lui conserver la vie, ils n'en reconnoïtroient jamais d'autre: ils appuièrent sur l'épuisement des finances du „ Roïaume, dans un tems, où tant le Couronnement que le Mariage du „ Prince demanderoient des sommes considérables”. Ils alléguèrent encore d'autres raisons non moins pressantes: mais les Sénateurs, voyant qu'ils ne pouvoient détourner cette Princesse de sa résolution, lui dirent qu'il étoit nécessaire de faire convoquer les Etats Généraux du Roïaume pour le mois de Février suivant: qu'on délibéreroit avec eux sur cette grande affaire & qu'on feroit ensorte de la résoudre.

Ceux qui croïoient être au fait du secret, prétendoient que *Christine* ne se portoit à cette résolution, que parce que, jalouse de sa gloire, elle connoïssoit qu'elle l'avoit fait monter au plus haut point qu'elle pouvoit desirer: que ne pouvant plus l'augmenter, elle comprénoit qu'il lui seroit difficile de la maintenir dans le même état, attendu l'épuisement des finances & l'instabilité des choses humaines: que satisfaite d'avoir porté la réputation de la *Suède* au plus haut degré qu'elle eut jamais été, elle auroit la consolation qu'on ne lui imputeroit pas les maux qui pourroient arriver: qu'au contraire on en élèveroit davantage son Règne, & qu'on la regretteroit. De plus on prétend qu'elle étoit persuadée, que son abdication lui augmenteroit encore sa gloire: qu'on regarderoit comme un prodige sans exemple, qu'à son âge elle eût quitté le Gouvernement d'un si puissant Etat & méprisé le mariage pour se donner toute à elle-même & à l'étude de la sagesse. *Chamot* ajoute, (a) qu'il étoit vrai, qu'elle portoit un jugement si sain des choses humaines, qu'elle ne les estimoit qu'autant qu'elles devoient l'être, à la façon des anciens Philosophes, dont elle affectoit de pratiquer les maximes. Cependant les Sénateurs & les Notables des Etats du Roïaume, qui se trouvèrent alors à *Stockholm*, firent au mois de Novembre une nouvelle tentative pour surmonter la résistance de *Christine*. Ils y employèrent les prières & les supplications: en un mot ils firent tant d'efforts qu'ils lui persuadèrent à la fin de continuer l'administration du Roïaume. Ils furent tous en Corps lui demander cette grâce. Le Chancelier *Oxenstierna* porta la parole, & fit un discours fort éloquent & fort persuasif: (b) „ Il remercia premièrement la Reine au nom de toute la Na- „ tion des soins qu'elle s'étoit donnés jusqu'alors pour la gloire & le repos „ du Roïaume, & de ce qu'elle l'avoit rendu le plus florissant de toute „ l'Europe. Il lui représenta l'impossibilité, qu'il y avoit, qu'il pût se con- „ server dans le même état si elle abandonnoit le timon des affaires; la ré- „ solution que le Prince de *Suède* avoit prise de ne point se charger de l'ad- „ ministration de l'Etat, tant qu'il plairoit à Dieu de conserver à Sa Ma- „ jesté les forces & la vie; le sensible déplaisir qu'elle auroit de voir per- „ dre

(a) l. c. pag. 336. 338 & 339.

(b) Pufend. de R. S. Libr. XXIII, §. 1-6.

L'an.
1651.

„ dre par sa retraite les fruits de tant de veilles, & de tant de peines
 „ qu'elle avoit prises. Il ajouta. Que la gloire ne consistoit pas tant dans
 „ son acquisition que dans sa conservation, qu'il auroit mieux valu que son
 „ administration eût été moins heureuse, que de la vouloir abandonner a-
 „ près l'avoir portée à un point, où les peuples de la Terre ne la pou-
 „ voient considérer sans admiration & sans étonnement: que les princi-
 „ paux Officiers du Roïaume connoissoient parfaitement la vérité de ce
 „ qu'ils prénoient la liberté de lui dire par sa bouche, qu'ils étoient persua-
 „ dés que la ruine de leur Etat suivroit infailliblement sa retraite, qu'ils lui
 „ déclaroient franchement, que si elle abandonnoit le timon, ils abandon-
 „ neroient le vaisseau, qu'aussi tôt qu'elle se retireroit, ils en feroient tous
 „ de même à son imitation, qu'ils se démettroient tous de leurs Charges,
 „ si elle ne se laissoit toucher à leurs prières, & si elle ne leur accordoit
 „ la grâce qu'ils lui demandoient à mains jointes & avec les plus grandes
 „ instances, ne voulant pas que la Postérité pût leur reprocher d'avoir
 „ consenti à une chose si préjudiciable à leur Patrie.

„ Alors le Chancelier s'adressant plus particulièrement à la Reine, lui
 „ demanda si elle étoit mécontente de ses Sujets; si elle se plaignoit qu'ils
 „ n'eussent pas pour elle assez de respect & qu'ils ne lui rendissent pas assez
 „ d'obéissance? Il la pria qu'il lui plût de le leur déclarer franchement, parce
 „ qu'ils lui feroient eux-mêmes justice; qu'ils s'exposeroient à tout ce qu'elle
 „ le exigeroit d'eux; qu'à l'avenir ils s'étudioient plus, qu'ils n'avoient en-
 „ core fait, à lui plaire & à lui être agréables, qu'ils n'épargneroient rien
 „ pour maintenir sa grandeur, ses droits & son autorité, qu'à cet effet
 „ ils lui offroient de nouveau leurs vies & leurs biens, & que comme la
 „ Couronne étoit fort endettée, ils étoient prêts d'acquiescer de leurs bour-
 „ ses toutes les dettes, & de faire un fond si considérable pour l'entretien
 „ de sa Maison, qu'elle auroit moyen de la soutenir sur un aussi haut pié
 „ qu'aucun Roi du Nord.”

Le Chan-
celier Oxen-
stierna gagne
Christine &
par la force
de son dis-
cours la dé-
termine à
continuer à
régner.

Les félicita-
tions que
Christine en
reçut de tou-
te part.

Ce qu'on
pensa de ce
changement
de résolution
de la Reine.

Enfin le Chancelier alléguant de si fortes raisons: il parla avec tant de cha-
 leur, & causa une telle émotion dans les cœurs de toute l'Assemblée, qui
 avoit les larmes aux yeux, que *Christine* se laissa persuader. Gagnée
 par leurs prières, elle leur promit qu'elle retiendroit l'administration de l'E-
 tat; mais elle y mit une condition: ce fut qu'on ne lui parleroit jamais de
 mariage, à quoi elle n'avoit aucune inclination. On consentit à sa de-
 mande, & chacun témoigna par ses acclamations combien il étoit satisfait
 d'avoir obtenu que *Christine* demeureroit leur Reine. Le Prince *Charles-
Gustave* lui témoigna de même combien il étoit satisfait de ce qu'il avoit pû
 à la Reine de continuer son administration, qu'il prioit Dieu qu'elle lui sur-
 vectût, & que de son vivant il n'accepteroit pas le Gouvernement.

Ceux, qui cherchoient les motifs qui auroient pû porter la Reine à
 changer sa première résolution, prétendoient (a), que cette Princesse a-
 vant appris que son dessein n'avoit été, ni loué, ni approuvé dans les Cours
 étrangères, elle s'étoit défabusée peu à peu. D'autres vouloient, que les
 prié-

(a) *Mém. de Chanut l. c. pag. 356.*

L'an
1651.

prières des Grands de son Roïaume, & la preuve qu'elle avoit qu'ils l'aimoient & qu'ils préféroient son Gouvernement à tout autre, firent une forte impression sur son esprit, qui se roidissoit naturellement contre la résistance, mais qui se laissoit fléchir aux supplications. Enfin il s'en trouvoit, qui disoient, qu'il pouvoit être arrivé à *Christine* la même chose qui arrive à ceux qu'une passion violente fait courir par désespoir à la mort, mais qui s'arrêtent sur le bord du précipice, lorsque les douceurs de la vie, qu'ils vont quitter, se présentent à leur esprit. En effet, ce changement de la Roïauté à la vie privée a d'étranges circonstances pour quiconque le regarde de près. Il n'y eut pas jusqu'aux savans des pais étrangers, qui allarmés de l'abdication de *Christine*, ne témoignassent leur joie de ce qu'elle avoit bien voulu changer de dessein (*). Les Ministres étrangers lui en firent de même leurs complimens, qu'elle reçut gracieusement: mais *Christine* dit à celui de *France*: (a) que quoiqu'elle n'eût pas pû refuser cette satisfaction à ses Sujets, elle n'y avoit pas si fort renoncé, qu'il ne pût bien encore arriver quelque jour qu'elle mit son dessein en exécution.

Pendant que tout le monde étoit ravi de ce que *Christine* s'étoit laissée persuader de continuer son gouvernement, elle fit donner le 18 Décembre, qui étoit son anniversaire, un grand festin à tous les Ministres étrangers, & aux autres personnes de distinction, & les jours suivans, des Jeux, des Carroufels, des Courses de Bagues & des Combats à la Barrière. De pareils divertissemens étoient en ce tems-là fort en usage à la Cour, où la jeunesse se distinguoit par son adresse & emportoit des grands prix qui y étoient proposés (b). Voici un billet de *Christine* à son Cousin *Jean-Adolphe* frère de *Charles-Gustave*, qui y a quelque rapport:

*M*onsieur mon Cousin. Etant obligée de partir pour me rendre au plutôt chez ma Mère, pour lui parler de quelque affaire que je n'ose commettre à aucun autre, je vous prie d'avoir soin pendant mon absence que le Ballet soit dansé & appris (†) le plutôt qu'il sera possible. Je viendrai Lundi s'il plaît à Dieu; en attendant

(a) Chanut l. c. pag. 352.

II. 128. 158. 366 T. III. p. 76. Burman l.

(b) Chanut Mém. T. I. p. 116. 117. T. c. T. III. p. 248 & 664.

(*) *Hadrien de Valois* en écrivit à *Nic. Heinsius* (1). *Ex Suecia nuper allatus est subito nuntius horribilis, Reginam sceptrum suum Principi Carolo tradere velle, cessionemque Regni Ordinibus gratam & ratam fuisse. Quod si verum est, magnum Maje præsidium amittunt.*

(†) *Christine* dansa quelquefois elle-même à ces Ballets. *Crisante*, qui eut la place de *Grotius* à la Cour de *France*, accompagna le portrait de *Christine*, qui fut donné au Cardinal *Mazarin*, d'une belle Ode: où, représentant cette Princesse dansant de fort bonne grace, il dit: *Trabit sequentes post vestigia gratias.....* (2).

(1) *Burman* Syll, Ep. T. V. pag. 703. Tom. III. p. 628.(2) *Aubery* Mém. d'Hollande pag. 356.

I'an.
1651.

dant je vous prie de prendre garde à ceux qui dansent, afin que je trouve toutes choses prêtes à mon arrivée. En attendant, je vous dis adieu par ces lignes, Vous priant de croire que je suis

Monsieur mon cher Cousin,

Votre très-affectionnée Cousine
& Amie

Christine.

Grands dangers où se trouva Christine.

Cependant cette année-ci 1651. pensa être fatale à la Reine de plus d'une manière, mais avant que d'en parler nous rapporterons ici d'autres rencontres dangereuses, où elle se trouva les années précédentes. Car l'an 1647. elle courut risque d'être massacrée par un Lecteur au Collège de *Stockholm* qui avoit la tête dérangée (a). Voici comment pensa arriver ce funeste accident. Le 27. Juillet de cette année-là, il se faisoit un jeûne & des prières publiques par tout le Roïaume: la Reine alla sur les dix heures du matin à l'Eglise du Château, où elle entendit la prédication. Lorsqu'elle fut finie, tout le monde s'agenouilla pour faire la prière publique, mais parce qu'avant que de la commencer chacun se préparoit par quelques oraisons secrettes, les hommes pour être plus recueillis avoient mis leurs chapeaux devant leurs yeux. Alors un homme, prenant ce tems-là pour n'être pas remarqué, passa au travers de la foule, & se jeta dans une balustrade un peu élevée, où la Reine étoit à genoux. Le Comte *Brabé Drost* (*) fut le seul qui s'en aperçut & cria aux Gardes de lui en empêcher l'entrée. Ils croisèrent leurs Pertuisannes, mais cet homme les poussa l'un contre l'autre de telle roideur, qu'il en cassa une à demi-pied du fer, & sauta par dessus l'autre. La Reine se levant au cri du Comte *Drost*, vit ce malheureux à deux pas d'elle, qui venoit pour l'assassiner, & sans s'émouvoir poussa son Capitaine des Gardes, qui étoit encore à genoux, lequel s'étant aussi levé se jeta entre deux, & saisit cet homme par les cheveux. Il fut fouillé aussi-tôt & l'on trouva sur lui deux coîteaux sans gaine, l'un dans sa manche & l'autre dans sa poche. Il étoit d'une taille au dessus de la médiocre, & n'avoit rien dans les yeux, ni dans le visage, qui marquât de la folie, & de l'égarement. On se saisit de lui & on le conduisit à son logis avec bonne garde. Quand il se vit dans sa chambre, il dit tout haut qu'il ne pensoit pas le matin, lorsqu'il en étoit parti, y devoir jamais rentrer: aiant entrepris une action, où il s'attendoit de perdre la vie. Le

Sr.

(a) V. Schefferi *Mém. Suecia* cap. XIII. § 177. Ludolph *Schaub. ad hunc ann.* p. §. VI. p. 83 & 84. Chanut *T. I.* pag. 156. 1474.

(*) Le Grand Juge de *Suede* s'appelloit *Drost* ou *Drots*: charge dont le premier des Sénateurs du Roïaume étoit revêtu.

St. Chanut ajoute: qu'on fit ensuite toute sorte de diligence contre ce misérable: mais qu'on ne découvrit autre chose, si non qu'il étoit véritablement fou: & que jamais, quoiqu'il fut sans raison, on ne lui pût faire avouer qu'il avoit eu dessein sur la personne de la Reine, mais seulement sur celle du Prêtre.

Cet attentat ne paroissant nullement concerté, on retint ce phrénétique en prison, de crainte que la fureur ne le reprit (*). L'année suivante 1648. (a) que *Christine* alla recevoir la Reine sa Mère de retour d'Allemagne à *Dableroen*, elle fut surprise, pendant deux à trois jours, par une grande tempête qui à peine lui permit de gagner le rivage sur une chaloupe. Elle fut attaquée deux fois l'an 1650. d'une fièvre très-violente, qui fit appréhender une inflammation des poumons. En 1651. ayant fait visite à la Reine sa Mère à *Nykoping* & étant en chemin pour revenir à *Stockholm*, elle tomba en syncope comme elle soupoit, & fut plus d'une heure sans pouls & sans parole. Cette défaillance surprit tellement ceux qui étoient présens, que personne ne songeoit à la faire revenir. Elle fut l'espace de six heures travaillée de douleurs fort violentes, mais avec tout cela elle arriva à *Stockholm* avec un assez bon visage accompagnée du Prince de *Suede*. On attribua ces facheuses attaques à sa continuelle contention d'esprit & à sa trop grande application aux études en ce tems-là, aussi bien qu'à un excès de sobriété, bûvant trop d'eau pure, sans y mêler une goutte de vin (†).

L'accident étrange, qui manqua de causer la mort à la Reine & qui lui arriva l'année d'après au mois de Juin, mérite aussi d'avoir place ici (b).

Un

(a) L'entrée de la Reine-Mère se fit avec & son Hist. de Suede p. 426. Chanut l. 6. beaucoup de magnificence à Stockholm le 19. p. 471. Holberg Dann. Hist. T. III. p. 99. Août. v. le supplément de Rudling p. 221. &c. de Prude Hist. de Gust. Ad. & de (b) Patard. de R. S. Libr. XXIII. §. 7. Charl. Gust. p. 273.

(*) De Sr. *Marana* qui raconte cet accident tout de même, se trompe d'ant, quand il dit inconsidérément (1) qu'il y en avoit qui croioient que le Clergé Luthérien avoit corrompu cet assassin pour faire cet exécration coup, craignant que la Reine, ayant trop de déférence pour les conseils de son Tuteur, qui étoit *Calviniste*, ne fit des innovations dans la Religion établie. Tout cela est faux & absurde. *Christine* avoit pris les rênes du gouvernement, vers la fin de l'année 1644, & aucun de ses Tuteurs n'étoit de la Religion de *Calvin*: car nous avons remarqué ci-dessus que la Reine-Mère ne fut point admise à la tutelle. On félicita la Reine de l'avoir échappé belle. *Octav. Ferrario* en écrivit à *Heinsius* (2), „ *Lætor superhinc providentia sacrilegos comatus oppressos, orbem- que terrorum ea cura levatum, cuius salus unius capite periclitabatur.*

(†) *J. Vossius* parle de cet accident dans une lettre à *Nic. Heinsius*, en ces termes: *Christine* & (3) „ *Hæri in loco tribus hinc militaribus distis animi deliquitum passa est Serenissima Nostra* soit une ba- „ *Regina. Creditur hoc malum sibi conciliasse ex nimio aque haustu. Nullo siquidem alto veuse d'eau* „ *boc tempore utitur potu incomparabilis nostra Domina, quam aqua cruda..... Invidis Me-* „ *dicis & omnibus suis pergit in hac prava consuetudine & ne quidem tantillum vini* „ *aquis suis permiscere dignatur ut vel pallorem saltém deponant. Tu, qui olim in aqua*

(1) Dans son *Espion Turc* Tom. III. pag. 67.

(2) *Burman* Syll. T. III. pag. 616.

(3) *V. Opera Ferrarii* Tom. II. p. 109.

L'an.
1651.

Un jour qu'elle alloit visiter sur les quatre heures du matin la flotte, qu'elle faisoit équiper à *Stockholm*, il se trouva qu'elle étoit sur une planche fort courte & fort étroite, avec l'Amiral *Herman Flemming*, qui lui faisoit voir un navire tout neuf. L'Amiral, sans prendre garde si la planche étoit bien sûre, s'approcha si près du bord, qu'il la fit panacher, & comme il n'y avoit alors que la Reine dessus, il tomba dans l'eau, qui avoit dans cet endroit plus de trente brasses de profondeur, entraînant avec lui la planche, & Sa Majesté avec elle. Heureusement, *Antoine Steinberg*, (*) premier Ecuier, qui se trouva près de-là, se jeta dans l'eau assez à tems, pour saisir le bout de la robe de Sa Majesté, que l'on voioit encore un peu, car l'Amiral, qui étoit au fond de l'eau, la tiroit à lui par un bout de sa jupe. Avec l'aide de quelques autres personnes qui accoururent aussitôt, on eut moyen de prendre la Reine par le bras, & de la tirer hors de l'eau. Quoique Sa Majesté fût tombée la tête la première & qu'elle eût bû beaucoup d'eau, elle ne se troubla point: elle eut même l'esprit si présent, qu'à peine étoit-elle hors de l'eau, qu'elle ordonna, que l'on sauvât *Flemming* qui la tenoit toujours par sa jupe, & au lieu de le blâmer d'en avoir usé de la sorte, elle l'en loua au contraire, parce que sa perte eût été certaine s'il eût fait autrement. Le péril qu'avoit couru cette Princesse l'émut si peu qu'elle ne voulut pas pour cela se mettre au lit, ni prendre aucun remède. Elle dina en public comme si de rien n'étoit & prit même plaisir à raconter cet accident (†). A

„ potorem stilum exercuisi, experiare nunc vires tuas. Uinam carminibus tuis id posses
„ efficere, ut divina nostra Domina tanto laboraret aqua, quanto nunc vini odio” Galea-
„ 20 *Gualdo* rapporte aussi de *Christine* (1) qu'ayant bû à *Ferrare* deux verres de vin, elle avoit dit, qu'elle n'avoit jamais bû tant de vin qu'en *Italie*.

(*) C'est ce même *Steinberg* à qui *Christine* donna des lettres de Comte peu avant son abdication, & que *Charles-Gustave* introduisit en cette qualité dans la Chambre des Nobles, malgré les oppositions de la haute Noblesse (2).

(†) Voici des vers latins que fit sur sa délivrance de ce danger l'Evêque *Vinsstrup*:
(3).

*Ad Serenissimam Suecicæ Reginam Dn. Christinaam &c: quæ in mare delapsa singulari
Numinis favore salva & incolumis evasit:*

Mirifico promptum satis est tutamine Cælum.

Te moderante Solum, Te subeunte Salum.

Ut, parendo Tibi, Tellus velut unda liquefcit;

Sic Tibi ceu Tellus, firma sit, Unda, basis:

Quomodo Reginam, magnis multisque per orbem

Quæ dominatur aquis, mergere passet aqua?

Quomodo terrarum tantam Dominamque () Deamque*

Calorum Dominus deseret atque Deus?

Reginam Magnam Regum Rex Maximus, atque

CHRISTINAM CHRISTVS deseruisse nequit.

Asseruisse reor CHRISTINAM non nisi CHRISTUM

Id fuisse Deos pernego sive Deas.

O Vates, Vates, CHRISTINAM scribito CHRISTUM

Asseruisse, Deas mittito, mitte Deos.

(*) Psalm.
92. v. 1. 6.

(1) Hist. di *Christina* pag. 145.

(2) *Pufend.* de Reb. Ger. *Gust.* Libr. I. §. 4.

Chonius l. c. p. 427-433. *Præd.* l. c. pag. 284-285.

(3) Dans les *Epigram.* Libr. II. p. 627 & 628.

A tous ces événemens étranges on ajoutera en peu de mots la découverte d'un libelle séditieux, dont *Messenius*, fils de l'Historiographe de la Reine, fut reconnu Auteur de concert avec son Père (a). Le Prince de Suède, à qui un exemplaire en avoit été adressé, l'envoia aussi-tôt à la Reine, qui lui en fut bon gré. Le contenu en étoit, que si le Prince vouloit prendre les armes pour se rendre maître du gouvernement, plusieurs habitans de *Stockholm*, les peuples des villes & de la campagne se soulèveroient en sa faveur : que la Reine ne songeoit qu'à ses divertissemens, qui causeroient la ruine du Roiaume : qu'elle donnoit tout aux étrangers : qu'elle faisoit des dépenses excessives en ballets : qu'elle étoit obsédée par le Connétable, par le Chancelier & le Comte *Magnus* : qu'ils étoient cause, qu'il étoit exclus du gouvernement : qu'ils le vouloient empoisonner : qu'il devoit faire mourir la Reine & les principaux de son Conseil : qu'il ne seroit jamais Roi autrement : & que s'il venoit à *Stockholm*, ses fidèles-Sujets, qui lui donnoient ces avis, se déclareroient pour lui, & qu'il y trouveroit plus de secours qu'il ne pouvoit penser.

On fit le procès aux *Messenius* Père & Fils, mais on ne trouva pas à propos de pousser l'enquête trop loin, par la considération que les complices révéleroient peut-être des choses dont on ne seroit pas bien aise d'être informé, & qu'ils pourroient accuser des personnes dont la punition ne seroit pas facile, à cause de leur crédit parmi le peuple tant en ville qu'à la campagne. Les *Messenius* Père & fils eurent la tête tranchée, & l'on dit ensuite que le Père entretenoit une étroite correspondance en Pologne & faisoit savoir tout ce qui se passoit en Suède, & les apparences qu'il y avoit d'une prochaine guerre civile, & que c'étoit le sujet pour lequel les *Polonois* n'avoient point voulu traiter à *Lubeck*, mais s'étoient retirés du congrès (*).

Nous donnerons ici deux lettres de *Christine* au Prince Palatin, dont l'une

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXIII. §. 7. ma T. I. p. 471. Burm. Syll. T. III. p. 18. Sc. Chanut T. II. p. 371-378 Aitze- 289.

(*) *Messenius* se voyant convaincu, dit Mr. Chanut (1) & par conséquent perdu, demanda quelque grace pour sa pauvre femme & supplia Sa Majesté, qu'il pût encore une fois avant que de mourir, avoir l'honneur de lui baiser la main. La Reine, qui étoit une Princesse extrêmement bonne, fut touchée de cela, & la lui présenta, mais elle lui reprocha sa perfidie & son ingratitude. Car elle l'avoit fait sortir de prison, où il avoit été quatorze ans, l'avoit fait son Historiographe, l'avoit annobli, & lui avoit donné deux mille Riksdalers de rente en fond de terre. Il confessa hautement que tout ce qu'il possédoit, il le tenoit de la libéralité de la Reine : mais que depuis trois ans qu'elle lui avoit fait perdre un procès contre sa sœur, il en avoit conçu une si grande aversion contr'elle, qu'il avoit juré sa perte. Mr. *Palmberg* (2) parle aussi mais plus au long de la rancune qu'il y eut entre le Chancelier *Oxenstierna* & ce *Messenius*, le premier aiant reproché à l'autre de vouloir se saisir du Chancellariat du Roiaume, & celui-ci au Chancelier de vouloir se rendre maître de tout le Roiaume.

(1) L. c. p. 377 & 378. V. ci-dessus l'art. de *Messenius*. (2) Dans sa vie de *Messenius* en Ms. p. 65. 66.

L'an
1652.
l'une des deux contient apparemment les remerciemens qu'elle lui fit de lui avoir découvert la trame de *Messenius*, dont nous venons de parler: Les voici.

Stoekholm le 15 Févr. 1652.

MON Cousin. Je vous dois un remerciement, & je me serois déjà acquittée de ce devoir, si je n'eusse attendu le départ du Sr. Kaage pour le solenniser. Il vous dira de ma part les sentimens de reconnoissance qui me restent du soin que vous prenez de m'obliger. Vos civilités & vos services rendus vous ont acquis une amitié éternelle. Continuez, je vous prie, de m'obliger & croiez que je m'estimerai toujours heureuse tant que je vous serai redevable: & afin que je le sois toujours, ajoutez aux obligations que je vous ai de croire, que je ne serai jamais ingrate envers Vous. Je suis,

Mon Cousin,

Votre très-affectionnée Cousine

Christine

MONsieur mon Cousin. La satisfaction que je me suis procurée à moi-même, en vous donnant du contentement, étoit si grande qu'il n'étoit nullement besoin, que vous y ajoutassiez celle, que j'ai reçu par la lettre que vous m'avez écrite pour m'en remercier. C'est à moi de rendre grâces à ma bonne fortune qui m'a fait naître cette nouvelle occasion de rendre ma reconnoissance d'autant plus indubitable, par cette dernière rencontre qui s'est présentée si à propos à moi, pour me donner le moien de m'acquitter en partie des obligations que je vous ai en considération des bons & fidèles offices que vous m'avez toujours rendus. Je vous prie mon Cousin, de croire que je conserverai toujours les sentimens d'amitié & d'estime que j'ai pour Vous & que je serai toute ma vie,

Monsieur mon Cousin,

Votre très-affectionnée Cousine

Christine.

Ces fortes de civilités n'empêchèrent pas *Christine* d'entretenir commerce de lettres avec les Savans, comme nous le ferons voir ci-après. Voici une réponse qu'elle fit à Mr. Godeau, Evêque de *Grasse*.

Réponse de
Christine à
l'Evêque de
Grasse

Mon-

Monsieur, Votre mérite m'étoit déjà connu & sur quelques uns de vos ouvrages j'avois déjà jugé de la capacité de Votre esprit aux belles choses. Je ne doute point que celles que vous m'envoiez, & dont je vous rens graces, ne me confirment dans le jugement que j'ai déjà fait de vous; & la lettre que vous m'avez écrite est si bien faite, qu'on ne peut raisonablement attendre des choses médiocres d'une personne qui pense si bien, & qui s'exprime si juste & si agréablement. Ce n'est pas que la louange que vous m'y donnez, m'en ait fait aimer les beautés; au contraire, si j'avois pu y trouver quelque chose à redire, c'auroit été sans doute ce que vous y dites d'avantageux pour moi. Mais les honnêtes gens de France sont si accoutumés à louer, que je n'ai point été surprise que vous m'avez louée, & je n'ose pas me plaindre d'une coutume si générale; je vous avoue même que j'ai sujet d'en être satisfaite. Il y a du plaisir de se voir louée par des personnes qui méritent de l'être; & comme parmi ceux qui font profession des belles lettres, vous tenez un des premiers rangs, je n'ai pu voir sans en être touchée, l'estime que vous faites de moi. Les vœux, que vous faites pour ma conversion à la créance que vous enseignée, n'ont pas fait les mêmes impressions dans mon ame. Je ne puis consentir, que vous desiriez & que vous esperiez une chose qui ne peut arriver. La principale application de mon esprit a toujours été dans la recherche de la vérité, & je ne pourrois changer sans m'éloigner du but que je me suis toujours proposé. Il y a long-tems que je suis persuadée que les choses que je crois, sont celles que l'on doit croire. Ce seroit plutôt à moi de souhaiter que parmi tant de belles lumières dont votre ame est éclairée, vous eussiez encore celles que j'ai sur cette matière. Je ne laisse pas après tout d'être satisfaite du Zele que vous témoignez pour moi, & la différence, qui est entre nous, ne peut m'empêcher d'estimer votre amitié aussi bien que les autres choses qui me viennent de la part des vôtres; leur approbation est sans doute la plus solide récompense que je puisse recevoir de l'amour que j'ai pour les belles choses, & les Muses ne sauroient reconnoître plus avantageusement la passion que j'ai pour elles, qu'en m'acquérant leur suffrage & le vôtre. Je tâcherai de m'en rendre digne par le soin que j'aurai d'entretenir, dans mon ame, ce bel amour, afin de conserver un bien que je dois plutôt à ma bonne fortune qu'à mon mérite. Ces bellos exilées & leurs amans trouveront toujours un appui auprès de moi, & je ferai toujours gloire de partager avec eux les avantages de ma naissance & les faveurs de la fortune. . .

Christine.

Ce

L'an
1652.

Ce Mr. *Godeau*, (a) qui avoit fait de grands progrès dans les Belles Lettres, fut un de ceux qui donnèrent occasion à l'établissement de l'*Académie Françoisé* à Paris, qui avant cela, n'étoit qu'une société de Beaux-esprits, qui s'assembloit chez Mr. *Conrart* pour y conférer de leurs études & y lire les pièces de leur composition.

Il s'acquît une grande réputation par plusieurs beaux ouvrages qu'il mit au jour, & s'attira une estime générale par les bonnes maximes de la morale Chrétienne, qu'il pratiqua dans toute sa conduite.

Nous allons avoir bientôt occasion de faire quelques remarques sur ce que la Reine *Christine* répondit aux vœux qu'il avoit faits pour sa conversion, quand nous aurons vu la réponse qu'elle écrivit quelques mois après à *Charles-Gustave* Prince de Suède. Celui-ci lui avoit marqué l'appréhension où il étoit, que son Beaufrère le Prince *Frédéric* Landgrave de *Hesse-Eschwege* ne changeât de Religion à l'imitation du Landgrave *Ernest* de *Hesse-Rheinfels* qui s'étoit fait Catholique en ce tems-là (*). *Christine* tâcha de calmer l'inquiétude du Prince là-dessus par la lettre suivante qu'elle lui écrivit

Mon

(a) V. Péliſſon *Hist. de l'Acad. Franç. Hommes illustr. Tom. VIII. pag. 71. &c. pag. 273. ed. Par. 1729. 4. Nicéron hist. des*



Raison du
changement
de Religion
du Landgrave
Ernest & les
Disputes là-
dessus avec
Drelincourt.

(*) Ce Prince *Ernest* devint depuis un Catholique zélé: on conserve encore dans la Bibliothèque de *Cassel* deux livres *Allemands*, où il a marqué de sa propre main, que dans sa jeunesse il avoit lu avec beaucoup d'attention l'*Opus Catecheticum Zachariae Ursini*, mais qu'à la lecture de la réplique du Cardinal du Perron à *Casaubon*, ou plutôt contre le Roi *Jacques d'Angleterre*, il avoit eu de tout autre lumière que jamais auparavant. Il répète tout cela d'une manière plus circonstanciée dans sa lettre aux cinq Ministres de la Religion Réformée de Paris en 1659. (1). Sa correspondance & ses Disputes avec le célèbre Ministre *Drelincourt* au sujet de son abjuration & des points contestés entre ceux de la Religion Réformée & ceux de la Religion Catholique-Romaine, sont fort remarquables. Ce Prince ne cessa pas de revenir à la charge & adressa encore à Mr. *Drelincourt* en 1664. une autre lettre qui n'a jamais été imprimée, que l'on sache, mais qui méritoit bien de l'être. Cependant comme elle est trop étendue & écrite avec trop d'animosité on dira seulement qu'elle est datée du 30 Janvier 1664 & réfutée amplement quant aux controverses de Religion, par Mr. *Drelincourt* sous le titre de trois lettres à Mgr. le Prince *Ernest*. Ce qui surtout avoit choqué son Altesse, c'est que *Drelincourt* l'avoit appelé *Cadet* de la Maison de *Hesse*, mais il fait voir dans l'avertissement de cet imprimé, (2) que le Prince n'avoit nulle raison de s'en plaindre, l'assurant qu'on parle ainsi en France, sans qu'aucune des Maisons illustres s'en offense: la principale qualité des Maisons ne se donnant qu'à l'ainé. Il cite *Balzac* qui dit dans son Prince: „ outre que je fais profession de révérer en général les Puissances souveraines, nes, je fais le respect qui est dû à une Maison, dont l'Empereur n'est que le *Cadet*“. Au reste Mr. *Drelincourt* conseille à ce Prince d'abandonner la plume & de ne plus penser à mettre des livres au jour: alléguant l'exemple d'*Antoine*, qui, pour complaire à *Cléopâtre* & aux *Egiptiens*, voulut pêcher à la ligne, où il réussit si mal; que le dépit qu'il en eut, donna raison à *Cléopâtre* de lui dire: „ Laisse-nous, Seigneur, à nous „ autres *Egiptiens* la ligne: ce n'est pas ton métier, Ta chasse est de prendre & de

(1) Impr. à Liège 1663, p. 9. 11. 14. &c. it. p. 63. & 145. &c. it. dans le Motiva Conversionis *Ernesti Hassii Landgravi.*

(2) Pag. 4. &c. item pag. 217. dans l'ouvrage même.

MOn Cousin. Je prens la part possible à l'affliction que vous cause le changement que médite Mon Cousin le Landgrave. Le sujet de votre douleur est si juste, que je me trouve embarrassée lorsque je veux chercher des raisons pour vous consoler. Quant à moi je ne me console que par l'espérance ferme, que j'ai, que Dieu ne permettra pas qu'un semblable malheur trouble le contentement dont vous jouissez au milieu de tant de félicités dont le Ciel a été libéral envers vous. J'écris au Sieur Landgrave sur ce sujet. Si je puis être assez heureuse pour le détourner de ce mauvais dessein; j'aurai beaucoup de satisfaction, & ce sera pour moi un grand plaisir d'avoir eu le bonheur de vous avoir été utile. Je suis,

L'an
1652.Lettre de
Christine à
Charles-Gu-
stave au su-
jet du Prince
Frédéric de
Hesse.

Mon Cousin,
Votre très-affectionnée Cousine
Christine.

Stockholm, le 10
Mars 1652.

Voici cette lettre qu'Elle écrivit le même jour au Prince Frédéric même, pour le détourner du dessein qu'il auroit pu avoir d'embrasser la Communion Romaine.

Lettre de
Christine au
Prince Fré-
déric de Hesse
pour qu'il
ne changeât
pas de Re-
ligion.

MOn Cousin. J'avois prolongé le silence que j'avois jusqu'ici gardé pour ne vous être point incommode par une lettre qui ne vous peut être agréable, puisqu'elle vous fera connoître le bruit qui court ici du changement que vous méditez à l'exemple de mon Cousin, Votre Frère, qui s'est enfin déclaré de la Religion Catholique. Mais l'amitié que j'ai conservée avec vous depuis tant d'années ne me permet pas de vous dissimuler le jugement désavantageux que tous les vôtres font de vous en cette rencontre. Je crois que vous ne le pourrez ignorer quand vous y ferez quelque attention,

„ conquérir des Villes & des Roïaumes”. Peut-être, Monseigneur, ajoute Drelincourt, avez-vous entre les gens de lettres quelques Serviteurs qui vous aiment, qui prendront la liberté de vous dire: „ Laissez nous la plume à nous autres gens de robe: „ laissez-nous la plume, & accomplissez votre dessein d'aller à la guerre contre le Turc: „ car vous acquerrez plus de gloire & plus d'honneur à tirer l'épée contre les Infidèles „ & à tâcher de reprendre ce qu'ils ont usurpé sur les Chrétiens, qu'à employer votre „ plume contre les Ministres qui seroient invincibles, tandis qu'ils demeureront dans „ leur Fort & qu'ils ne se départiront point de la Sainte Ecriture”. Ce Prince composa ensuite un livre intitulé *Discret-Catholischer*, ou le *Catholique discret*, où il taxe également les vices de toutes les Sectes Chrétiennes: ce que la Cour de Rome n'a nullement pu supporter, & c'est la véritable raison de la rareté de ce Livre (1).

(*) V. les *Epiß. Leibnizii à Korboli* T. IV. pag. 241.
Tom. I. Ee

L'an.
1652.

tion, & vous jugerez aisément que c'est sur les instances qu'ils m'ont faites que je vous parle sur ce sujet. Ils ont jugé par l'indulgence que votre amitié a toujours eue pour moi, que j'avois assez de pouvoir sur votre esprit pour le remettre dans ses premiers sentimens, & c'est pour cela qu'ils m'ont sollicitée à faire ce dernier effort auprès de vous, espérant qu'il ne sera pas inutile. C'est donc pour contenter leur desir & pour m'acquitter du devoir, que l'amitié m'impose, que je vous écris cette lettre, vous priant d'y faire réflexion. Ce n'est pas à moi de traiter cette matière de la manière qu'elle se traite dans les Collèges, ou sur les Chaires de Prédicateurs. Je laisse à ceux, qui font profession de traiter les controverses, à s'égorger là-dessus selon leur plaisir; il seroit mal-séant à moi de vous prêcher des choses si éloignées de ma profession. C'est pourquoi je mettrai à part les disputes que vos Docteurs ont avec ceux de l'Eglise Romaine. Et puisque je suis d'une troisième Religion, qui, ayant trouvé la Vérité, s'est éloignée de leurs opinions, qu'elle a réjettées comme fausses; il est juste, que je vous parle comme une personne neutre, qui ne vous touchera qu'un seul point qui vous doit être sensible, & c'est celui de l'honneur que je veux vous représenter. Pouvez-vous ignorer combien ceux qui changent sont haïs de ceux des sentimens desquels ils s'éloignent, & ne saurez-vous pas, par tant d'illustres exemples, qu'ils sont méprisés de ceux auprès desquels ils se rangent? Considérez, s'il vous plaît, combien importe à la réputation d'un Prince, l'opinion qu'on a de sa constance, & soyez certain, que vous faites grand tort à la vôtre, si vous faites une semblable faute. Quand vous considèrerez bien les circonstances que je viens de dire, je m'assure que vous blâmerez facilement votre dessein. Et je ne crois pas que vous voulussiez commettre une action qui, à mon avis, est si propre à vous donner du repentir, lequel seroit irrémédiable, & vous laisseroit le reste de vos jours un remord éternel. Pensez-y, je vous prie, & donnez à votre réputation, & à vos amis ce qui est de votre devoir. Pour moi, j'aurai une grande satisfaction quand je serai confirmée dans l'opinion que j'ai, que vous êtes disposé à ne faire jamais action qui puisse déplaire à ceux, qui sont autorisés à juger de ce qui est bien. Outre cela, il y a plusieurs choses qui pourroient vous confirmer dans ces sentimens. Mais il me semble que ce seroit vous faire tort que de vous les alléguer après avoir parlé de ce point principal. L'intérêt de votre fortune, qui vous attache à celui de votre Maison, ne doit pas être égalé à celui de votre honneur,

neur, & ce seroit y préjudicier que de tourner la vûe sur tout autre intérêt, après que celui-ci vous est présenté. Vous voiez que je m'acquitte assez bien de la parole que je vous avois donnée, & que je ne m'enfonce pas dans des questions. Et je crois garder la bienséance avec assez de soin pour ne passer pas les bornes que je m'étois prescrit. Les scrupuleux blâmeront peut-être ma retenue, mais je leur dirai pour toute excuse, que j'aurois mauvaise grace de quitter ma méthode pour leur plaire. Mon humeur & ma profession me dispensent de ce soin, & m'ordonnent de traiter avec vous d'une manière plus convenable à mon inclination. Ils n'en seront pas scandalisés, lorsqu'ils se souviendront que nous sommes nés pour les Sceptres, & pour les Armes, & qu'après en avoir fait si hautement la profession, ce seroit profaner le sanctuaire que d'y entrer pour manier les choses saintes. Mais pour m'excuser je ne prens pas garde que, pendant que je me justifie, je fais une faute qui à la vérité n'est pas tout à fait si grande, que seroit celle de faire le Theologien. Elle ne laisse pas pourtant d'être digne de reprehension. Je m'éloigne trop de la fin de ma lettre, laquelle vous attendez avec impatience. Je confesse ma faute, vous le voiez, & je vous en demande pardon. Je ferai toutes choses pour la réparer, lorsque mes offices vous seront nécessaires. Je tâcherai de vous faire voir, que je ne soubaitte rien avec plus de passion, que la satisfaction de vous pouvoir être utile. Faites-moi le plaisir d'ajouter foi, en attendant, aux protestations que je vous fais de la durée de mon amitié. Je suis,

Mon Cousin,

Vôtre affectionnée Cousine

CHRISTINE.

En combinant les motifs que la Reine allégué-là à ce Prince pour le dissuader de son dessein, qu'il abandonna aussi, avec les raisons, dont elle se sert dans sa réponse à Mr. Godeau, que nous venons de donner ci-dessus, on auroit lieu de se persuader, qu'elle étoit encore en ce tems-là fort éloignée de vouloir changer elle-même de Religion, ce qui arriva pourtant deux ans après. Il semble donc que cette idée n'ait fait impression sur elle qu'au tems que le Médecin Bourdelot, & le Ministre d'Espagne, Antoine Pimentelli, eurent gagné tant d'ascendant sur son esprit. Car si l'on en juge par la réponse qu'elle donna à Chanut sur ce que la France prétendoit l'an 1648 d'exterminer la Religion Protestante dans les Païs conquis d'Allemagne, elle n'étoit alors nullement portée pour la Religion Catholique.

Combien
Christine étoit alors éloignée du
Papisme.

L'an
1652.

Elle lui dit, „ qu'elle ne pouvoit assister la *France* dans ses prétentions „ sans blesser sa réputation & sa conscience : qu'il seroit bien étrange, „ qu'elle servit à détruire en *Allemagne* cette liberté de la Religion Prote- „ stante, qui avoit été le principal motif qui avoit fait entreprendre au feu „ Roi son Père une si périlleuse guerre : qu'elle croiroit en cela faire une „ infidélité à Dieu, & que jamais ses Prêtres en *Suède* ne lui pardon- „ roient cette action. *Chanut* ajoute qu'elle avoit étendu si loin ce refus „ d'assister la *France* en cette prétension, qu'elle avoit quasi fait entendre „ qu'elle s'y opposeroit.” Si l'on joint à ce fait, ce qu'elle répliqua à Mr. *Godeau* sur les vœux qu'il lui avoit faits en 1651 pour sa conversion, on a lieu de croire qu'elle ne s'étoit pas encore écartée en ce tems-là des principes d'une bonne Protestante ; puisqu'elle lui dit entr'autres choses : „ Il „ y a longtems, que je suis persuadée que les choses, que je crois, sont „ celles que l'on doit croire. Ce seroit plutôt à moi à souhaiter, que par- „ mi tant de belles lumières dont votre ame est éclairée, Vous eussiez en- „ core celles que j'ai sur cette matière.

Nous verrons pourtant ci-après qu'en moins de deux ans de tems, on lui inspira de tout autres sentimens sur sa Religion. A l'heure qu'il est nous entrerons en quelque détail par rapport à la relation qu'avoit *Christine* avec les Savans de ce tems-là, n'ayant (jusques après la conclusion de la Paix en *Allemagne*) pas moins d'ardeur pour l'étude des Belles-Lettres que pour les Sciences. Elle y avoit aussi fait tant de progrès, qu'elle s'étoit attiré l'admiration & l'applaudissement de tout ce qu'il y avoit de savans en *Europe*. Non seulement Elle honnoit de sa correspondance les plus distingués d'entr'eux, mais encore elle en combloit plusieurs des marques réelles de sa libéralité. Les uns & les autres s'empressèrent à l'envie à l'enchanter de toute part & à chanter ses louanges en toutes sortes de langues. On a lieu de douter qu'il y ait jamais eu au monde une autre Princesse que *Christine* à qui on ait dédié un si grand nombre de livres & d'ouvrages, & à l'honneur de qui on ait composé tant de pièces en prose & en vers. Nous produirons ci-après une note de plus de cent *Panegyriques* & *Harangues* différentes, qui lui ont été faites & qui sont imprimées, & nous pouvons assurer, qu'il y en a un pareil nombre de celles que les *Suëdois* lui ont adressées, y comprises celles qui n'ont pas paru ; sans compter mille endroits dans les ouvrages des Savans de ce tems-là, où ils lui donnent leur tribut & lui assignent les titres les plus flatteurs & les plus pompeux, dont les Belles-Lettres soient susceptibles (*).

Ce

Tous les
Savans de
tous côtés
sont Panégy-
ristes de
Christine.

(*) On inférera dans la suite une note des principales pièces composées à sa louan-
peux que les ge : mais ici on fera un Extrait des titres pompeux, que lui donnèrent les Savans de ce
Savans don- tems-là. *Guy Patin* & *Fakonderi* l'appellèrent (1) *Musarum Decima* & la *Nouvelle Sy-*
nérent à *bille du Septentrion*. Mr. *Sarrau* (2) *Regum Regina*. Mr. de *Boinebourg* (3) *Non sui moda*
Christine. sed

(1) Lettres à *Spon*. T. II. n. 156 & 157 &
Burman Syll. Epist. T. V. p. 547.

(2) Dans la Dedic. de ses *Epist.*
(3) *Stravii A& fasc. ult. p. 55.*

L'an
1653.

ne. Elle reprend incontinent sa Couronne : elle en reconnoit le poids, & met le premier degré pour aller à la vertu, à bien s'acquitter de sa profession. Aussi a-t-elle de grands avantages de la Nature pour y réussir dignement : car elle a une facilité merveilleuse à comprendre & à pénétrer les affaires : une Mémoire qui la sert si fidèlement, qu'on peut dire que souvent elle en abuse. Elle parle *Latin, François, Allemand, Flamand, Suédois*, & elle étudie la *Langue Grecque*. Elle a des personnes savantes qui l'entretiennent à ses heures perduës de tout ce qu'il y a de plus curieux dans les Sciences : & cet esprit, avide de connoître toutes choses, s'informe de tout. Il ne se passe jour, qu'elle ne lise quelque chose de l'histoire de *Tacite*, qu'elle appelle *un jeu d'échecs*. Cet auteur, qui donne à penser aux savans, lui est très-intelligible dans les endroits les plus difficiles, & où les plus doctes s'arrêtent comme hésitant sur le sens des paroles, elle les exprime même en notre langue, avec une facilité merveilleuse. Mais elle fuit, ou du moins elle néglige de paroître avoir lû & savoit. Elle prend un extrême plaisir à ouïr traiter des questions problématiques particulièrement parmi des personnes savantes, qui sont de sentimens differens, sur lesquels elle ne dit jamais son sentiment, que tout le monde n'ait parlé, & encore en peu de paroles & le tout si bien raisonné, qu'il peut passer pour une décision formelle & positive. Cela vient de ce qu'elle pénètre les choses à fond avec lumière & sans précipitation, & quand elle parle de quelque chose, elle y réfléchit plusieurs fois avant que de dire son avis. Sa retenue paroît plus dans les Affaires, que dans les Sciences &c. &c.

Si l'on considère ces beaux traits du caractère de *Christine*, que le Sr. *Chanut* traça & envoya l'an 1648. à sa Cour, à quoi on pourroit ajouter un autre portrait pas moins avantageux, que fit le Chapelain du Ministre d'*Espagne* résident alors à *Stockholm*, du grand savoir & des belles qualités de cette Princesse ; (*) on ne trouvera pas étonnant, qu'elle reçut des louanges si frateuses de tous les savans, & que plusieurs s'empressèrent d'avoir part à ses bonnes grâces (†). „ Ils la trouvoient, dit un auteur

(a)

Etendue de
la Littérature
de *Christine*.

(*) L'Auteur de ce portrait, que nous donnerons ci-après, qui fut fait l'an 1653, enchérit sur Mr. *Chanut* : car au lieu que ce dernier dit de *Christine*, qu'elle savoit cinq langues, ce premier marque, qu'elle en savoit bien dix ou onze, comme la *Latine*, la *Grecque*, la *Françoise*, l'*Italienne*, l'*Espagnole*, l'*Allemande*, l'*Ancienne* & la *Moderne Suédoise*, la *Finnoise*, la *Danoise* & quelque chose de l'*Hebraïque* & de l'*Arabique*. Il ajoute encore qu'elle avoit lû les Poëtes anciens & qu'elle savoit par cœur tous les Modernes *Italiens* & *François*; qu'elle lisoit les Ecrits de plusieurs Pères de l'*Eglise*, & qu'elle aimoit beaucoup *Lactance*, *Clément d'Alexandrie*, *Arnobé*, *Minucius Felix* & une partie de *St. Jérôme* & de *Cyprien*, mais qu'elle préféroit *Grégoire de Nazianze* à tous les autres &c. c'est le P. *Manerschied* qui en parle plus au long dans sa *Relatio Epistolarum de Christina ejusque vita instituenda ratione & Regni administratione d. Stockholmia d. 10. Dec. 1653.* Elle aura place dans l'Appendice, ci-après.

V. l'append.
num. XIV.

(†) Nous donnerons dans l'Appendice un autre bel échantillon de la lettre que lui écrivit le savant *Jean Gerard Vossius* déjà l'an 1645 ou 1646.

„ (a) beaucoup plus admirable encore par d'autres endroits, que par ceux, qui leur étoient communs avec Elle, c'est-à-dire l'esprit & la connoissance des lettres humaines. L'amour propre se recherche toujours. Nous ne trouvons rien plus volontiers dans autrui, que ce que nous voïons, qui nous distingue nous-mêmes. *Christine* avoit de la vivacité & de la pénétration, encore plus d'étude. Accoutumée dès sa plus tendre jeunesse, à ne donner que cinq à six heures au sommeil, elle avoit du tems de reste pour la lecture & l'entretien des Savans de toute espèce, aussi considérés dans son Palais, que l'étoient autrefois les Philosophes dans celui de l'Empereur *Julien*. Elle en prévenoit même quelques-uns par des lettres gracieuses qu'elle leur écrivoit & qu'elle accompagnoit de tems en tems de présens, dignes d'elle & elle en invitoit d'autres à la venir voir en *Suède*.

L'an
1647.

Mr. *Descartes*, dont la nouvelle Philosophie faisoit alors grand bruit en *Europe*, fut un des premiers qu'elle eut envie de connoître personnellement & avec qui elle souhaita de s'entretenir. Le commerce littéraire, qu'il eut alors & auparavant avec *Christine*, mérite bien qu'on en fasse mention & qu'on en rapporte des circonstances particulières.

Christine
veut connoître
Descartes
& l'attire en
Suède où il
meurt.

D'abord si l'on considère que *Chanut* étoit grand ami de *Descartes* (b) & que ce Ministre de *France* étoit fort estimé de la Reine, il sera facile de croire, que *Chanut* lui disant beaucoup de bien de lui, l'aura prévenu en faveur de notre Philosophe. Aussi trouve-t-on que *Chanut* lui avoit demandé déjà en 1646. de la part de la Reine, son sentiment sur la question : „ *Quand on use mal de l'amour ou de la haine : lequel de ces deux dérègle-mens ou mauvais usage est le pire* ? Surquoi *Descartes*, pour satisfaire la Reine, avoit fait au commencement de l'an 1647. la belle Dissertation, que nous avons au I. volume de ses Lettres. Après cela il envoya à *Christine* son sentiment sur le SOUVERAIN-BIEN, qu'elle lui avoit demandé (*). C'est-ce qui donna occasion à *Descartes* de lui écrire sa première lettre d'*Edmond* en *Nort-Hollande* au mois de Novembre 1647. dont la Reine fut égale-

(a) *Mém. pour l'hist. Univ. ad ann. 1689.* 311. 331. &c. item son *Abregé* Liv. VII. p. 520.

(b) V. *Baillet vie de Descartes in 4. pag.*

§. X. p. 246. & §. XII. pag. 254. &c.

(*) *Descartes* s'explique amplement sur cette question & finit par ce raisonnement:
(1) „ Car pour les Biens du Corps & de la Fortune, ils ne dépendent point absolument de nous & ceux de l'Âme se rapportent tous à deux choses : qui sont l'un de connoître & l'autre de vouloir ce qui est bon. Mais la connoissance est souvent au de là de nos forces : c'est pourquoi il ne reste que notre volonté, dont nous puissions absolument disposer : & je ne vois point, qu'il soit possible d'en disposer mieux, que si l'on a toujours une ferme & constante résolution de faire exactement toutes les choses que l'on jugera être les meilleures & d'employer toutes les forces de son esprit à les bien connoître. C'est en cela seul que consistent toutes les vertus : c'est cela seul, qui, à proprement parler, mérite de la louange & de la gloire : enfin, c'est

En quoi
Descartes
fait consister
le souverain-
Bien.

(2) V. *Clerfeller l. c. Lettre I pag. 1. conf. la lettre 31. à la Princesse Palatine Elisabeth pag. 147.*

L'an
1648.

également contente. Là-dessus elle le fit inviter par *Chanut* à venir à *Stockholm* (a). Il alléqua d'abord quelques difficultés qu'il trouvoit à se résoudre à ce voyage: mais il s'y détermina ensuite sur la réponse de la Reine accompagnée de remerciemens de ce qu'il lui avoit communiqué son sentiment sur les questions qu'elle lui avoit proposées (*). Il en témoigna sa joie non seulement dans la lettre qu'il écrivit à *Chanut* (†) mais aussi dans la réponse qu'il fit à la Reine-même & que voici (b).

M A D A M E.

„ S'il arrivoit qu'une lettre me fut envoyée du Ciel & que je la visse
 „ descendre des nuës, je ne serois pas davantage surpris & ne la pourrois
 „ recevoir avec plus de respect & de vénération que j'ai reçu celle qu'il a
 „ plû à V. M. de m'écrire. Mais je me reconnois si peu digne des re-
 „ merciemens qu'elle contient, que je ne le puis accepter que comme une
 „ faveur & une grace, dont je demeurerai tellement redevable, que je ne
 „ m'en saurai jamais dégager. L'honneur que j'avois ci-devant reçu d'être
 „ interrogé de la part de V. M. par Mr. *Chanut* touchant le *Souverain-*
 „ *Bien*, ne m'avoit que trop païé de la réponse que j'avois faite: & depuis
 „ aiant appris par lui, que cette réponse avoit été favorablement reçue,
 „ cela

(a) *V. Lettres de Descartes par Clerfeliier*
 num. 33. 42. 43 & 44.

(b) *Elle est dans Clerfeliier au nombre de*
 XXXIX, pag. 203.

„ de cela seul, que résulte toujours le plus grand & le plus solide contentement de la
 „ vie. Ainsi j'estime, que c'est en cela que consiste le *Souverain-Bien*.... *Christine* a-
 „ voit aussi obligé le savant *Freinsbemiüs* de traiter cette matière dans un Discours la-
 „ tin de *Vero Bono*, ou du *Souverain-Bien*, qu'il prononça à *Upsal* en 1647. en présen-
 „ ce de la Reine & de plusieurs Seigneurs, & qui est imprimé parmi ses *Haran-*
 „ *gues* (1)”.
 „ (*) Cette lettre de *Christine* à *Descartes* étoit du 12. Déc. 1648. *Baillet* la cite ainsi l.
 c. pag. 332. sans la produire. On l'a fait chercher par tout à *Paris* & dans la Biblio-
 thèque du Roi de *France*, mais personne n'en a pu trouver ni l'original ni copie. Mr.
 l'Abbé *Salier* Chef de cette Bibliothèque a pourtant dit, qu'elle s'y trouvoit. Mais
 l'objet étoit apparemment trop petit pour perdre, à le faire chercher, quelques momens
 de ses aises, étant d'ailleurs trop occupé pour que les Etrangers puissent se louer de son
 accueil (2).

„ (†) Il lui dit entr'autres choses (3) „. Vous avez grande raison de penser, que j'ai
 „ beaucoup plus de sujet d'admirer, qu'une Reine perpétuellement agissante dans les
 „ affaires, se soit souvenue, après plusieurs mois, d'une lettre que j'avois eu l'honneur
 „ de lui écrire, & qu'elle ait pris la peine d'y répondre, que non pas qu'elle n'y ait
 „ point répondu plutôt. J'ai été surpris de voir, qu'elle écrit si nettement & si facile-
 „ ment en *François*. Toute notre nation lui en est tres-obligée, & il me semble, que
 „ cette Princesse est bien plus créée à l'image de Dieu, que le reste des Hommes,
 „ d'autant qu'elle peut étendre ses soins à un plus grand nombre de diverses occupations
 „ en même tems...

(1) *Freinsb.* Oratio XVI. pag. 330 &c.

(3) Cette lettre est du 26. Févr. 1649. surp.

(2) *V. le Voyage littéraire de Mr. Jordan* XXXVIII.
 p. 175.

„ cela m'avoit si fort obligé , que je ne pouvois pas espérer , ni souhaiter
 „ rien de plus pour si peu de chose , particulièrement d'une Princesse que
 „ Dieu a mise en si haut lieu , qui est environnée de tant d'affaires très-
 „ importantes , dont elle prend elle-même les soins , & de qui les moindres
 „ actions peuvent tant pour le Bien général de toute la terre , que
 „ tous ceux qui aiment la Vertu , se doivent estimer très-heureux , lorsqu'ils
 „ peuvent avoir occasion de lui rendre quelque service. Et parce
 „ que je fais particulièrement profession d'être de ce nombre ; j'ose protester
 „ à V. M. qu'elle me sauroit rien commander de si difficile , que je
 „ ne sois toujours prêt de faire tout mon possible pour l'exécuter , & que
 „ si j'étois né *Suédois* ou *Finlandois* , je ne pourrois être avec plus de zèle ,
 „ ni plus parfaitement que je suis”.....

Mais *Descartes* pour être plus sûr de son fait , s'il devoit entreprendre le
 voiage de *Suède* , écrivit à *Freinsbemi* , Bibliothécaire de la Reine (a)
 (Mr. *Chanut* étant alors absent) de lever les scrupules qui lui restoient en-
 core , le priant de pressentir , si Lui (*Descartes* :) aiant des ennemis en
 qualité d'Auteur d'une nouvelle Philosophie , & étant Catholique Romain ,
 on n'avoit point préoccupé l'esprit de la Reine là-dessus pour lui rendre de
 mauvais offices. *Freinsbemi* dissipa tous ces doutes & le pressa de se
 rendre aux instances de la Reine & de venir la voir au plutôt. Il ne tarda
 plus à le faire , & en 1649. au mois d'Octobre il arriva à *Stockholm* , où la
 Reine le reçut fort gracieusement. *Descartes* en rend compte lui-même à
 la Princesse Palatine *Elisabeth* (*) & tout le monde fait , que cette incom-
 parable Reine , que les soins de son Etat tenoient continuellement occu-
 pée , ne pouvant prendre pour divertissement de ses études , que le tems
 qu'elle déroboit de son repos , ordonna à *Descartes* de venir l'entretenir
 tous les jours à cinq heures du matin dans sa Bibliothèque. A ceci le Sr. *Bail-
 let* ajoute : (b) „ que la Reine aiant reconnu la capacité de l'esprit de
Def-

(a) V. cette lettre l. c. pag. 224.

XXII. § de lui Mr. Brucker dans son Hist.

(b) L. c. pag. 389. 396. 411. 432. item son Abrégé Liv. VII. §. XVIII. XIX &

Crit. de la Philos. T. IV. P. II. p. 243. it. préf. de Clerf. des lettres de Descartes.



(*) Cette lettre est la 50^{me}. mais sans date. Il y dit : je suis à *Stockholm* depuis 4. à 5. Jugeant de
 jours.... Je n'ai encore eu l'honneur de voir la Reine que deux fois... Mais il me
 „ semble la connoître déjà assez pour oser dire , qu'elle n'a pas moins de mérite & plus
 „ de vertu , que la renommée lui en attribue. Avec la générosité & la Majesté qui é-
 „ clatent en toutes ses actions , on y voit une douceur & une bonté , qui obligent tous
 „ ceux qui aiment la Vertu & qui ont l'honneur d'approcher d'elle , d'être entièrement
 „ dévoués à son service.... Elle est extrêmement portée à l'étude des lettres. Mais
 „ parce que je ne fais point qu'elle ait encore rien vu de ma Philosophie , je ne puis
 „ juger du goût qu'elle y prendra , ni si elle y pourra employer du tems , ni par consé-
 „ quent si elle sera capable de lui donner quelque satisfaction & de lui être utile en
 „ quelque chose. Cette grande ardeur qu'elle a pour la connoissance des lettres l'inci-
 „ te surtout maintenant à cultiver la Langue Grecque & à ramasser beaucoup de livres
 „ anciens. Mais peut-être que cela changera , & quand il ne changeroit pas , la ver-
 „ tu , que je remarque en cette Princesse , m'obligera toujours à préférer l'utilité de
 „ *Tome I.* F f „ son

I.'an
1649.

Exagération de Baillet touchant Descartes.

„ *Descartes*, qui s'étendoit encore à d'autres choses qu'à la Philosophie,
 „ ne tarda point à le mettre de son Conseil secret, & que la confiance,
 „ qu'elle eut en lui, la porta à régler sur ses avis sa conduite particulière
 „ & même divers points concernant le Gouvernement de ses États: que
 „ ce crédit avoit allarmé les Grammairiens & autres Savantesses du Palais,
 „ qui s'étudièrent soigneusement à lui nuire & à ralentir l'ardeur, que la
 „ Reine faisoit paroître pour sa Philosophie... Ils tâchèrent, continue
 „ *Baillet*, de persuader aux Seigneurs de la Cour, combien il étoit étran-
 „ ge, que ce nouveau venu eût tout l'honneur de la confiance de la Reine,
 „ & combien il étoit dangereux qu'il eût part à d'autres affaires que celles
 „ qui regardoient la Philosophie & les Sciences.” Voilà ce que dit *Baillet*
 en faveur de son cher *Descartes*: mais que l'on prenne garde (comme enco-
 re quand il prétend, que c'étoit à *Descartes* & à *Chamut*, qu'étoit dû la Con-
 version de *Christine* au Catholicisme, qui se manifesta quelques années après
 la mort du premier (*):) que tout cela, dis-je, ne sert qu'à faire voir,
 avec quelle facilité on exagère ordinairement le mérite de ses amis (†).
 Car à en juger par la propre lettre de *Descartes* à la Princesse *Elisabeth*,
 transcrite ci-dessus il paroît assez, que toute l'envie de ce grand homme se
 bornoit à trouver moien de faire goûter sa Philosophie à la Reine: ce qu'il
 pouvoit très-bien entreprendre, sans avoir besoin pour cela d'être admis à
 son Conseil secret. Et quant aux avis de notre Philosophe, est-il croiable,
 que *Christine*, élevée dans la meilleure Ecole politique, qu'il y eût alors en
 Europe, savoir le Sénat de Suède, où il y avoit grand nombre de Seigneurs
 consommés & rompus dans les affaires les plus importantes de la guerre &
 de la paix, eut pû apprendre de *Descartes*, qui sortoit de sa solitude, quel-
 que chose de nouveau en ce genre? Elle encore, qui d'elle-même, bien
 du tems avant l'arrivée de *Descartes* en Suède, possédoit toutes les qualités
 requi-



„ son service au desir de lui plaire, enforte que cela n'empêchera pas de lui dire fran-
 „ chement mes sentimens.

Ce qu'étoit
probable-
ment *Descartes*
selon
un Auteur
Anglois.

(*) Un Anglois dit conformément à cela (1) que *Descartes* par ses conversations agréables mêlées de discours de Religion, avoit insinué des principes de Catholicisme à la Princesse Palatine *Elisabeth*, au Prince *Philippe d'Angleterre* & à la Reine *Christine*: & que s'il avoit vécu plus de tems, il auroit séduit un plus grand nombre de personnes de distinction, aiant probablement été un Jésuite caché & un Missionnaire de cette Société, sous la cappe de Gentilhomme, de Savant, de Soldat, de Philosophe & de Mathématicien....

Baillet tourné en ridicule sur l'exagération de son éloge de *Descartes*.

(†) *Ménage* se mocque de l'éloge outré que *Baillet* fait de *Descartes* (2) que le Pilote qui avoit passé *Descartes* de Hollande en Suède le louoit beaucoup mieux au gré du Sr. *Baillet*. Car la Reine *Christine* lui demandant: quelle espèce d'homme il croioit avoir conduit dans son vaisseau? Il répondit: „ Madame, ce n'est pas un homme que j'ai amené à Votre Majesté: c'est un demi-Dieu”. Mais les Disciples de Mr. *Descartes* satisfont parfaitement l'Historien, lorsqu'ils font de leur Maître un Dieu tout entier, en l'élevant parfaitement au-dessus de la condition humaine. Peut-être néanmoins ne veulent-ils par-là, que le mettre au rang des intelligences du premier ordre.

(1) *Guideon Harveys Vanities of Philosophy and Physic* dans la Préface.

(2) V' *l'Ansi-Baillet* Tom. III. Part. II. pag. 512.

requises pour gouverner les États les plus vastes ? Au reste, on passera facilement au Sr. *Baillet* l'endroit où il dit (a) que la Reine lui avoit demandé le plan d'une Académie, dont elle devoit être Chef & Protectrice, aiant dessein d'en établir *Descartes* le Directeur, (*) car sur ces sortes de choses on lui accordera plutôt la capacité nécessaire, qu'à manier les affaires d'Etat. Quoiqu'il en soit, les conférences Philosophiques de la Reine avec *Descartes* ne durèrent guères plus d'une couple de mois (b). Soit que cela vint du changement de la manière de vivre de ce dernier, ou de l'apreté du climat & de la saison, (car c'étoit le 1. Février en 1650) ce Philosophe se trouva tout à coup attaqué d'une grande inflammation de poulmons, jointe à une grosse fièvre, qui l'emporta en moins de deux ou trois jours. Il est vrai, comme le dit le Sr. *Baillet*, que la Reine fut fort sensible à sa mort, & il se peut, qu'elle auroit voulu lui dresser un Monument de marbre (†) par où la Postérité eut pû juger de la considération qu'elle avoit pour son mérite (‡). Mais on fait que sa sépulture fut très-simple, comme l'avoit conseillé son grand Ami *Chanut* même, qui composa les belles inscriptions qui furent mises sur son tombeau (§).

L'an
1650.

Le

(a) *Baillet Abrégé* t. c. §. XX. p. 277.(b) *Baillet l. c.*

(*) Il est dit dans les *Palmakbidiana*: que *Christine* avoit dessein d'établir une Académie de Theologie en Allemagne en faveur de la Religion Evangelique, où l'on travailleroit à la réunion des Eglises Protestantes. Le célèbre Docteur *Jean Gezelius*, alors Professeur à *Dorpt* en *Livonie*, & après Evêque à *Abo*, fut un des premiers Membres qu'elle nomma pour cet effet. Il se peut, qu'elle ait voulu aussi y en établir une de Philosophie, dont Mr. *Descartes* seroit le Directeur. Christine avoit dessein d'établir une Académie de Theologie en Allemagne.

(†) Le célèbre *Huet* rapporte (1) qu'étant à *Stockholm* il étoit allé voir ce Monument, qui n'étant que de planches, qui par la construction & par la couleur, dont elles étoient peintes, imitoient la pierre; il s'étoit aperçu, qu'une main inconnue avoit ajouté aux mots latins de l'inscription: *Sub hoc lapide* le mot *ligno*, apparemment pour s'en moquer.

(‡) *Mad. de Motteville* dit, sur la mort de ce Philosophe (2). „ La Reine *Christine* „ au lieu de faire mourir d'amour les hommes, elle les faisoit mourir de honte & de „ dépit, & fut, disoit-on depuis cause, que le grand Philosophe *Descartes* perdit la vie „ de cette sorte, parce qu'elle n'avoit pas approuvé sa manière de philosopher. De „ pareils bruits étoient semés dans ce tems-là par les ennemis de *Descartes*. Mais on ne „ peut mieux juger de l'estime que la Reine faisoit de lui, que par le tems qu'elle avoit „ choisi pour s'entretenir avec lui, qui lui étoit si précieux, qu'elle le préféroit à son repos. Le Sr. *Sorbière* rapporte dans deux de ses lettres (3) qu'on soupçonnoit du poison „ dans la maladie de *Descartes*: mais ajoute-t-il; j'ai de la peine à le croire. C'est un hon- „ neur que les Philosophes n'envient pas aux Princes: n'étant pas non plus la coûtume „ du Nord d'employer ces instrumens de vengeance, & surtout pour un intérêt de bel es- „ prit, que les Grammairiens de la Reine ne croioient pas moins posséder que *Descartes*. A quoi Mad. de Motteville attribua la mort de Descartes. S'il y a eu du poison dans cette mort.

(§) Mr. de *Lomenie* Comte de *Brienne* les rapporte tout au long (4) comme aussi *Baillet* & *Clerfaius*. On les inférera ici pour autant qu'elles regardent la Reine *Christine*: n'é-

(1) V. Commentar. de Reb. suis pag. 109.

(2) V. ses Mém. Tom. I. p. 389.

(3) Num. LXXII. pag. 534 & 692.

(4) *Itinérat.* pag. 31. *éc.* & *Clerfaius* préf. du3. Tome des lettres de *Descartes* pag. 16. *éc.* v. aussi l'Extrait de la lettre du Sr. *Hoff* du 11. Mars 1750 dans les *Cazettes* lités: *Suédoyes* No XXVII pag. 107. 108.

L'an
1650.

Le bien que le court séjour de *Descartes* fit en *Suède*, fut qu'il y laissa quelque Disciples qui s'appliquèrent à approfondir les principes de la philosophie.

Epitaphe de *Descartes*. n'étant au reste ignoré de personne que les os du Défunt furent transportés dix sept ans après sa mort de *Stockholm* à *Paris*, où il fut honoré d'une magnifique Epitaphe dans l'Eglise de *Ste. Genevieve*.

À cette occasion on ne sauroit passer sous silence un fait, qui ne sera connu que de peu de personnes, que *Mr. Hof* Professeur au Collège de *Skara* en *Westro-Goëbie* vient de publier. C'est que l'Officier des Gardes de la Ville de *Stockholm*, qui eut la commission de faire lever le cercueil de *Descartes*, de l'endroit où il étoit enterré & de le transporter en *France*, aiant trouvé moïen d'ouvrir la bière, il en ôta le crâne du défunt *Descartes*, qu'il garda le reste de ses jours fort soigneusement, comme une des plus belles reliques de ce grand Philosophe. Après la mort de l'Officier, ses Créanciers, au lieu d'argent comptant, qui les auroit fort accommodé, ne trouvèrent guères d'autre chose que ce crâne, qui a passé depuis en d'autres mains. Surquoi *Mr. Hof* dit que l'aïant vû nouvellement chez quelqu'un de ses amis à *Stockholm*, qui sembloit en faire grand cas, il avoit fait cette épigramme, pour être mise dessus.

„ *Parvula Cartesi fuit hæc calvaria Magni,*
„ *Exuvias reliquas Gallica busta tegunt.*
„ *Sed laus ingenii toto diffunditur orbe*
„ *Mistaque Caliculis mens pia semper ovat.*

Voici son épitaphe qui est à *Ste. Genevieve* à *Paris*.

À la façade
du Monu-
ment.

„ *D. O. M.*
„ *REGNANTE CHRISTINA*
„ *GUSTAVI Primi Pronepte, MAGNI Filia*
„ *Avorum incepta, Patria terminos Victoriis novis promovente,*
„ *Pacem demum armis quasitam Artibus ornante,*
„ *Accitis undique terrarum Sapia Magistris*
„ *Ipsa in exemplum futura*
„ *RÉNATVS DESCARTES*
„ *Ex Eremp Philosophica in lucem & ornamentum Aula vocatus,*
„ *Post quartum mensem morbo interiit,*
„ *Et sub hoc lapide mortalitatem reliquit*
„ *Anno Christi CIOCL. Vitæ sue LIV.*

À la main
gauche de la
façade.

„ *Et omissis Fortuitorum studiis*
„ *In Villula solitarius, prope Egmondam in Hollandia*
„ *Affidua XXV. annorum meditatione auso potitus est.*
„ *Hinc Orbe toto celeberrimus*
„ *A Rege suo conditionibus honorificis evocatus*
„ *Redierat ad Contemplationis delicias:*
„ *Unde avulsus admiratione MAXIMÆ REGINÆ,*
„ *Quæ quicquid ubique excelluit, suum fecit,*
„ *Gratissimus advenit: serio est auditus, & despectus obiit.*

À la main
droite de la
façade.

„ *Quod Summum tandem est*
„ *Ita per Creaturarum gradus ad Creatorem est conatus*
„ *Ut opportunus Christo, Gratia Autori, in avita Religione quiesceret.*
„ *I nunc Viator & cogita*
„ *Quanta fuerit CHRISTINA, & qualis Aula,*
„ *Cui mores isti placuerunt.*

Son Parent *Mr. Joachim Descartes* avoit intention de faire construire un autre Monument

l'osoplie, & en firent une Secte. Cela causa néanmoins du trouble quel-
que

L'an
1650.

ment à l'endroit où René Descartes fut enterré, & où, comme il dit, une partie des
cendres & du reste du Défunt se trouvoient encore. Mais ce dessein n'a pas été exé-
cuté. Cependant nous mettrons ici l'inscription que son Parent auroit mise sans cela
sur ce Monument:

Carthesius (Joachimus) Gallus, Renati Affinis, Regi Galliarum à Consiliis Militarisque
„ Discipline Præfectus, durabilius & magnificentius Monumentum RENATO Affini Sua
„ in Cimiterio ad S. Olavum Suburbii Orientalis vulgo Nordermalm propediem exstrui cu-
„ rabit in forma Pyramidis marmorea plane illustris, cujus primum latus habebit antiquam
„ Inscriptionem: alterum: D. O. M. Regnante Christina &c. tertium sequentem & no-
„ vam quartum (1).

„ ADSTA VIATORE ET LEGE

„ Hic inter Parvulos conditus est anno MDCL

„ Vir morum simplicitate & innocentia vere parvulus

„ At ingenti simplicitate Maximus

„ RENATUS DESCARTES

„ Galliarum totiusque Orbis Philosophus,

„ Qualis quantusque fuerit intelliges ex infra scriptis elogiis

„ Cælicæ informique antehæ tumulo

„ A Viro Nobili PËTRO CHANUT Galliarum tunc Legato appostis:

„ Hujus quidem ossa curis & sumptibus

„ Generosi PËTRI D'ALIBERT Generalis Franciæ Quæstoris

„ Hinc eruta

„ Lutetiam translata sunt anno MDCLXVI.

„ Et in Æde S. Genovevæ posita:

„ Sed Exuviarum Ejus pars non exigua hoc superest loco,

„ Quam ut pro Viri meritis decoraret

„ Illustriss. Jœa. Anton de MESMES Eques, Comes d'AVAUX

„ LUDOV. XIV. Regi Christianissimo a Secretioribus Consiliis

„ Regiorum Ordinum Commendator eorumque

„ Ceremoniis præpositus summus Magister;

„ Ad Rempublicam Vênetam; dein Batavam,

„ Hinc ad JACOBUM. II. Magnæ Britanniæ Regem in Hibernia degentem,

„ Tum ad CAROL. XI & XII. Sueciæ Reges Legatus

„ Pro insita MEMMIORVM Genitæ erga Literas &

„ Literatos propensione

„ Ad Philosophiæ bonorem & Gallici nominis immortalitatem

„ Immortalis memoria Philosopho

„ Galliæ Decori

„ M. Decembr. MDCLXVII.

„ Hanc qualemcumque Inscriptionem Illustriss. Galliarum Legato vovet & consecrat il-
„ lius Auctor Edmundus Pourchotius Senensis Jur. Ur. Lis. Academiæ Parisiens.
„ Rector Antiquus & emeritus Philos. Profess. L'Auteur y ajoute cet avertisse-
„ ment: Je dis; selon ce que nous apprenons, par ce que l'histoire rapporte de la mort
„ de Mr. Descartes, qu'il fut enterré en lieu où l'on met les petits Enfants morts après
„ le Bâteme, comme aussi les Orphelins. M. Chanut le voulut ainsi, parce que nous
„ croions, que les petits Enfants nés de Parents, qui ne sont pas de notre Communions,
„ morts après le Bâteme, sont sauvés. Il crut que cette place convenoit mieux à Mr.
„ Descartes que tout autre: & la Reine Christine goûta la raison (2)". Il faut pourtant

re-

(1) V. Joh. Teppeli Hist. Philosophiæ Cartes: pag. 35 & 36.

(2) Ceci est cité de Holmia Literata Part. IV.

L'an
1650.V. l'Append
num. XV.

que tems après dans l'Université d'Upsal, sous le Règne de *Charles XI.* Presque tous les Professeurs de la Faculté de Philosophie, étant portés pour celle de *Descartes*, les Séctateurs de la Philosophie *Scolastique* en portèrent des plaintes en Cour. Elle s'y entremît & approuva la bonne méthode d'examiner & d'établir la vérité selon des principes fermes & de bonnes expériences, pour tâcher de perfectionner par-là les arts & les sciences

(*) Pour conclusion de cet article nous donnerons dans l'appendice l'abrégé



remarquer sur ceci, que *Descartes* ne fut pas proprement enterré au lieu où l'on met les Enfans morts après, mais avant le Bâteme, lesquels selon l'Ordonnance des Eglises de *Suède*, sont communement enterrés au Nord des Cimetières (1).

Herman
Conring con-
traire à *Des-
cartes*.

L'Épitaphe
qu'il lui fit.

(2) On trouve sur ces Controverses plusieurs Ecrits publiés par Mr. de *Nettelblad*, qui n'approuvèrent pas cette nouvelle Philosophie, fut le célèbre *Herman Conringius* qui étoit à *Stockholm* en ce tems-là. Voici l'Épitaphe qu'il lui fit (3).

„ Epitaphium Cartesii
 „ Cineribus Sacrum:
 „ RENATO DESCARTES
 „ Mathematico Clariss.
 „ Veteris doctrinæ omnis, quamvis sibi ignotæ, Hosti accerrimo,
 „ Physicæ Novæ, & nunquam (Heu) adolescendæ
 „ Magistro infelici,
 „ Quem
 „ Animæ suæ male metuentem
 „ At Corpori annorum centurias pollicentem
 „ Mors indignabunda
 „ Subito rapuit.
 „ In hoc uno tamen benigna,
 „ Quod novæ illum Physicæ supervivere
 „ Non sit passa:
 „ Novitatum quarumvis
 „ Admiratores
 „ Collatitio ære
 „ Flebile hoc Monumentum
 F. F. F.

HERMANNUS CONRINGIUS
 Lusî Holmiæ Sueon. 1650. Mens. Aug.

Ce que pen- soit Mr. de *Sorbière* écrit en ce tems-là à *Saumaïse* (4). „ Véritablement je regrette *Sorbière* sur la Philosophie de *Descartes*, „ ce Philosophe: mais je ne tiens pas, que tout le bon sens du monde soit mort avec „ lui, & je crois qu'il nous reste des Personnes qui peuvent travailler aussi heureuse- „ ment que lui à nous découvrir les Secrêts de la Nature:

„ Qui, quid sis pulcrum, quid turpe, quid utile, quid non
 „ Plenius ac melius nostro Cartesio dicent &c.

C'est de quoi on est plus convaincu aujourd'hui que par le passé: & pour ce qui est de la source où *Descartes* a puisé son nouveau Système, le Sr. *Pascius* a fait remarquer

(1) V. Sec. *Clara Minne* ou les Mémoires des Eglises de *Ste. Claire* & de *St. Olav* à *Stockholm* par le Dr. *Nordberg*.

(2) V. Sa Bibliothèque *Suëdoise* l. c. pag. 116.

(3) V. *Conringii Oper.* Tom. VI. pag. 191.
 (4) V. Ses Lettres pag. 133.

gé d'une Brochure qui parut à Paris en 1695. Ce Traité (*) est devenu fort rare, au moins dans ces quartiers-ci. L'auteur y expose agréablement la Philosophie Scolastique attaquée par celle de Descartes, qui effectivement lui a donné la mort.

L'an.
1653.

Comme Claude de Saumaise étoit un des premiers savans que Christine avoit fait venir auprès d'elle, aussi fut-elle d'abord extrêmement prévenue en sa faveur. Mr. Huot en parle de cette façon : (a) „ Christine aiant un génie fort flexible, dépendoit beaucoup des jugemens de ceux qui s'étoient acquis quelque espèce de réputation, & dans le tems qu'elle s'appliquoit avec ardeur aux études & aux sciences, & s'étoit livrée à la discrétion de Saumaise & de Vossius; elle se laissoit conduire à leur fantaisie, desorte, qu'elle faisoit venir auprès d'elle les savans que ces deux Messieurs Lui propoisoient & trouvoient dignes de leur approbation". Patin qui étoit du nombre, mais qui n'y alla pas, approuve fort le goût de la Reine pour Saumaise, à qui, à ce qu'il dit dans un endroit, (b) elle avoit envoyé son portrait & autres beaux présens & avoit écrit plusieurs belles lettres pour l'attirer en Suède. Saumaise lui avoit répondu : qu'il faisoit pour lui, qui étoit maigre, trop froid en Suède, & trop chaud en Angleterre : craignant d'être pris en chemin par les Anglois, contre qui il avoit écrit une défense pour leur Roi (†). Il vouloit apparemment se faire une douce violence : en attendant son arrivée, la Reine, naturellement avide de connoître

Christine fait venir Saumaise auprès d'elle & combien ce Savant eut de part à ces bontés.

(a) Commentar. de Reb. Suis pag. 104.

(b) V. Ses lettres Tom. I. p. 91. & nouvelles lettres T. I. p. 258.

quer (1) qu'en traitant des Idées, il en a emprunté les idées de Platon, ajoutant, que la Reine Christine même le lui avoit fait entendre : & qu'il avoit pris son dogme de Bêtes de l'ouvrage de Gometio Pereira, Médecin Espagnol, qu'il intitula Antoniana Margarita, du nom de son Père & de sa Mère, & dont on prétend que Descartes fit paroître tous les Exemplaires, à deux ou trois près qu'on sache être conservés. Je tiens de Mr. Spangenberg Professeur en Mathématiques à Marbourg, que Descartes a profité de la conversation du Sr. Faulhaber, (Tisseran de profession & après Ingénieur à Ulm sa Patrie, mais d'ailleurs si connu par les découvertes qu'il a faites dans l'Analyse pendant le tems que le Géometre François est resté à Ulm (2). Du moins voit-on dans le Traité de Faulhaber intitulé Miracula Arithmetica (3) qu'il s'est servi de cette Méthode de Comparaison longtems avant Descartes, qui ne la publia dans sa Géométrie que l'an 1637. qu'elle fut imprimée pour la première fois en François.

D'où Descartes a tiré sa Philosophie.

(*) Le titre en est : Histoire de la Conjuration faite à Stockholm contre Mr. Descartes. C'est un in-8. de 53. pages.

(†) Patin dit l. c. „ Si les Anglois ont traité si mal & si rudement leur Maître, que ne feront-ils pas à leur ennemi Saumaise". L'année après 1651. Boinebourg écrit à Linker : „ manebit Saknasilus in Suedia quod propter defensionem Regiam suam nusquam tu commorari posse credatur, nisi inter Reges (4)".

(1) De Novis Inventis Cap. III. §. VI. pag. 134. Sec. Moveri. Diss. Hist. agr. Gomez-Pereira. item Bruckeri Hist. Crit. Philol. Tom. IV. Part. II. p. 329.

(2) Mr. Brucker dit à ce sujet l. c. pag. 211. Cum eo Faulhabero „ Cartesius congruendi sapius & de rationibus Arithmeticis atque Geometricis,

„ confere multoties capit. nonnullaque nova de-
„ texit.

(3) Publié à Augsbourg par David Verbezius Camo-Lubeanus en 1622. pag. 61. & 64. in 4. cfr. Cartesii Geometria Libr. II. pag. 49.

(4) V. Gruberi Anecd. Boineb. T. I. p. 130. Commetc. Epist. Leibnitz.

L'an.
1650.

tre toutes choses, qu'elle croioit apprendre de lui, lui demanda la permission de lier un commerce de lettres avec lui, & de le consulter sur la manière de régler ses études: & à ce que dit l'auteur de la vie de *Saumaïse* (a) la Reine doit lui avoir écrit plusieurs lettres, quelque fois de six à sept pages, toujours en latin (*). Mais à la fin comme *Saumaïse* differoit son voiage pour la *Suède*, elle lui écrivit qu'il se dépêchât de venir auprès d'elle, ou qu'il faudroit qu'elle allât le trouver, ajoutant, qu'elle l'auroit déjà fait, si les circonstances, où elle se trouvoit, le lui avoient sù permettre. Il se mit donc en chemin & arriva à *Stockholm* l'Été de l'an 1650. Il y passa plus d'une année. Pendant le séjour qu'il y fit, il fut logé dans le Palais Roïal, pour être d'autant plus près de la Reine, qui le gracieusa extrêmement. Car étant tombé malade à ne pouvoir quitter la chambre pendant quelques mois, il n'y eut forte de soin que la Reine ne prit de lui (†). Elle alla voir souvent elle-même. Mais il paroît que toutes les visites ne furent pas également édifiantes. On alléguera là-dessus dans les remarques un passage (‡) qui fera un trait du caractère de notre Savant. Avant que de quitter la *Suède* la Reine lui fit des offres avantageuses pour le retenir auprès d'elle. Mais parce qu'il avoit donné sa parole aux Curateurs de l'Université de *Leyde* d'y retourner, il partit de *Stockholm* au mois de Septembre 1651. comblé de graces & de libéralités de *Christine*. Elle lui conserva dans la suite sa bienveillance, & voici en quels termes elle lui écrivit environ deux ans après son départ de *Suède*.

Vous

(a) *V. Clementii vita Salmasii hujus Epistolis præmissa p. 51. &c.*



(*) L'Auteur de ces Mémoires a vû plusieurs de ces Lettres à Rome dans la Bibliothèque du Cardinal *Ottoboni*, mais il n'apût les avoir à sa disposition par l'empêchement que le Conclave d'alors y mit (1).

(†) Ces soins n'allèrent pourtant pas jusqu'à lui échauffer le lit, comme il est dit forttement dans *Gundlings Wissenschaft* Tome I. pag. 1142.

(‡) Dans le tems que *Saumaïse* étoit malade à la Cour de *Suède*, la Reine *Christine*, qui l'y avoit fait venir, l'étant allé voir, le trouva au lit, tenant un livre, que par respect il ferma au moment qu'il la vit entrer... Ha, ha, dit la Reine, voïons ce que c'est! Montrez-m'en les bons endroits. *Saumaïse* lui en aiant montré un des meilleurs Elle le lût tout bas en souriant. Après quoi, pour se donner plus de plaisir, adressant la parole à la belle *Sparre*, sa favorite, qui entendoit le François: Vien-*Sparre*, s'écria-t-elle, vien voir un beau livre de dévotion, intitulé le *Moyen de parvenir*. Tien, lit moi cette page. La belle Demoiselle n'eut pas lû trois lignes qu'arrêtee par les gros mots, elle se tût en rougissant. Mais la Reine, qui se tenoit les côtés de rire, lui aiant ordonné de continuer; il n'y eut pudeur qui tint: il falut que la pauvre fille lût tout. *Saumaïse*, ajoute *Ménage* (2), racontant cette particularité jau savant homme, alors fort jeune, de qui je la tiens, lui fit voir le propre exemplaire, qui avoit été le sujet de cette plaisante Scène & le lui donna. Ce qui s'étoit passé dans la chambre de Mr. *Saumaïse* fut bientôt sçu de toute la Cour....

Gaillarde
visite de
Christine à
Saumaïse.

(1) *V. aussi les Voïages de Keiser* Tom. I. p. 798. & T. II. p. 59.

(2) *V. Menagiana* Tom. IV. pag. 423.

Vous apprendrez du Sr. Bourdelot, l'état où je me trouve pour le présent. Il vous informera des sentimens d'estime que je conserve pour votre mérite. Je vous prie d'en être entièrement assuré & de croire, que je les conserverai toute ma vie, tels que vous les avez vû naitre par la connoissance que j'ai eüe de ce que vous valez. Conservez-moi Votre amitié, & soyez certain qu'il n'y a personne qui vous estime à l'égal de moi.

Stockholm ce 6.
Juin 1653.

Christine.

La Reine donna des marques de bontés, même après la mort de *Saumaïse*, à sa Veuve & à ses deux fils, dont un mourut en *Pologne* au service du Roi *Charles-Gustave*, successeur de *Christine*. Nous insérerons ici la belle lettre de condoléance & de reproche qu'elle écrivit à Mad. de *Saumaïse* le 19. Décembre de la même année :

Si la mort du grand Saumaïse est aujourd'hui le sujet de déplaisir de tout ce qu'il y a de gens raisonnables au monde, & que de toute part l'on vous en console; jugez quel doit être mon ressentiment dans cette perte irréparable. Vous savez quelle étoit l'estime dont j'honorais son mérite & vous êtes témoin que j'avois pour lui des sentimens de tendresse aussi véritables que je les aurois pu avoir pour un Père. J'étois sur le point de lui en renouveler les protestations lorsque la funeste nouvelle de cette mort inopinée me fit tomber la plume de la main, & me laissa sans autre pensée que celle de regretter la perte d'une Personne qui m'étoit si chère. Imaginez-vous après cela quels sont les mouvemens de douleur que j'ai ressentis, & n'espérez-pas de moi que j'entreprenne de vous consoler. Votre douleur est juste, & vous devez employer le reste de vos jours à pleurer cette perte & le crime d'homicide que vous avez commis sur ses écrits (). Etes-vous si ennemie de votre propre gloire & de la mémoire du Défunt, que vous aïez osé profaner vos mains par un tel sacrilège? Votre obéissance*

(*) Le Sr. *Clementius*, panégyriste de *Saumaïse*, tourne à sa grande louange son courage d'avoir fait jeter au feu quantité d'écrits de controverse qu'il avoit composés contre ses Adversaires (1). *Patin* loue de même *Nicolas Heinsius* d'avoir retranché de son Ouvrage une Elegie qui étoit contre *Saumaïse*, à cause de la mort de celui-ci „ *Quod quidem eximium egregiumque factum laudo*, dit *Patin*, (2) *sive hoc feceris philosophice & christiane, sive fecerit judense & imperante Suedorum Regina, qua Salmafium tanquam magnum fidus coluit & serio redamavit.*

(1) L. c. pag. 34.
Tome I.

(2) Lettres n. LXXII. pag. 322.
G g

L'an.
1653.

sance est cruelle, & je ne vous pardonnerai jamais d'avoir fait mourir pour la seconde fois celui des hommes qui méritoit le mieux d'être immortel. Pardonnez, je vous prie, ce transport. L'indignation m'emporte, & je ne puis m'empêcher de vous reprocher cette perte inestimable, que je voudrois pouvoir racheter par un trésor. Mais puisque le malheur a voulu que nous eussions un si ample sujet de regretter cette mort; il est juste que par le ressentiment que j'en témoigne, je me justifie des soupçons d'être médiocrement intéressée à la gloire de cet homme. C'est ce qui me reste à faire pour me laver du crime que vous m'imposez: & quoique vous aïez fait pour me donner sujet de me plaindre de vous, je me souviendrai pourtant toujours que vous êtes la Veuve de ce même Saumaïse que j'ai aimé comme un Père & dont j'honorerai toute ma vie la mémoire. Je n'en souviendrai toujours & je ferai voir en vous & en ses Enfans l'amitié & l'estime que j'ai portée au Défunt. Il ne tiendra qu'à vous de me faire savoir en quoi je pourrai vous favoriser, & soyez certaine, qu'il n'y a rien que je ne fasse pour votre satisfaction, pourvu que je n'ignore pas en quoi je pourrai vous être utile. Et pour ce qui est de votre fils dont vous me parlez, sachez que je prétens avoir part à son éducation, & que je veux que vous-même m'en rendiez compte, puisque je veux contribuer, autant qu'il dépendra de moi, à le rendre digne fils d'un si grand Père.

Christine.

Savoir &
caractère de
Saumaïse.

Tout le monde convient que Mr. de Saumaïse avoit une prodigieuse lecture, & qu'il étoit né pour la critique: Mais il l'exerçoit avec tant de hauteur & de présomtion, qu'il se fit encore plus d'ennemis que d'approbateurs. Il traita les autres Savans, même du premier ordre, comme de la populace en comparaison de lui. Lui, *Gaulmin* & *Mauffac* se rencontrant un jour dans la Bibliothèque du Roi de France, *Gaulmin* dit aux deux autres: je pense que nous pourrions bien, nous trois, tenir tête à tous les Savans de l'Europe? A quoi *Saumaïse* répondit brusquement: Joignez-à tout ce qu'il y a de Savans au monde & vous & Mr. *Mauffac*, je vous tiendrai tête, moi seul (a). Par ce principe de suffisance, il chercha querelle aux gens les plus distingués, & entr'autres il traita *Grotius* avec mépris (b) quoiqu'il lui fut redevable en grande partie de ce qu'il savoit. *Vossius* & lui étoient grands amis, mais leur amitié fut rompue parce que *Vossius* aiant fait prêter de l'argent au fils de *Saumaïse*, celui-ci ne vouloit pas le lui rendre.

(a) *V. Manes Grotii p. 605. item DiE. gny T. II. p. 172.*
de Moreri art. Saumaïse & Mém. d'Artl- (b) *Manes Grotii p. 604.*

dre (a). Pour surcroît de malheur pour *Vossius*, *Christine* aiant appris, qu'il vouloit écrire contre *Saumaïse*, lui fit dire, qu'elle ne le vouloit plus voir. De même *Saumaïse* se brouilla encore avec *Nic. Heinsius*, dont il avoit attaqué rudement le Père: outre quantité d'autres savans de grande réputation qu'il méprisa souverainement: &, par le moïen de *Bourdelot*, son Émissaire, il fit enforte, que *Christine* perdit, pendant quelque tems, l'estime qu'elle avoit jusques-là témoignée pour les trois grands hommes, dont on a fait mention ci-dessus. Mais on n'a qu'à lire certains passages dans le Recueil des Lettres des Savans que Mr. P. *Burman* a publié (b) avec ce que d'autres grands hommes ont dit de *Saumaïse* & de ses Ecrits, & on verra quelle opinion ils en avoient (*). Personne n'ignore dit Mr. *Bayle* (c), qu'il „ trampoit sa plume dans la bile la plus amère. On eut dit, qu'il avoit „ posé son trône sur un monceau de pierres, afin d'en jeter sur tous les „ passans: & bien loin qu'il falut lui rendre grâces d'avoir assuré la liberté „ de la République des Lettres, comme Mr. *Balzac* lui en rendoit, il „ semble au contraire avoir aspiré à établir sa tyrannie par tout l'Empire „ de l'érudition.”

Avec un courage si mal placé, qui auroit crû, qu'il se seroit laissé dominer par une femme hautaine & chagrine, qui se vançoit d'avoir, mais non pas pour Maître, le plus Savant de tous les Nobles, & le plus Noble de tous les Savans? (d) Et qui auroit dit, qu'un homme qui avoit autant de lumière que lui, auroit eu la foiblesse d'interpréter les songes? C'est pour-

(a) Menag. l. c. T. I. p. 350, 351. T. III. 637. 651. 666. 669. T. V. p. 713. Menag. p. 386. Colom. Opusc. p. 98. 99. Vign. T. I. p. 351. Bayle Oeuv. Div. T. I. p. Marv. T. I. p. 9. & 10. Gruberi Com. Ep. 565. &c.
T. II. p. 746. (c) Oeuv. Div. Tom. II. p. 205.
(b) Burm. Syll. Epist. T. III. p. 339. (d) Olivet hist. de l'Acad. Franç. p. 395.



(*) Le Cardinal *Richelieu* disoit (1): qu'il ne connoissoit au monde que trois hommes souverainement Savans, qui étoient Mr. de *Saumaïse*, *Grotius* & *Bignon*. Feu Mr. de *Saumaïse* & *Petresc* disoit que *Grotius* valoit deux *Saumaïse*: Mr. *Bajnage* le nie & dit, que *Grotius* égale seulement *Saumaïse* & *Scaliger*. Je parierois bien, dit *Vigneuil Marville*, pour Mr. *Petresc* contre Mr. *Bajnage*: & il y auroit bien des gens, entr'autres Mr. *Colomiés*, qui seroit de moitié avec moi. Mr. de *Saumaïse* avoit l'esprit très-vif & la mémoire prodigieuse. Autant de livres de sa façon, autant d'impromptu. Mais il ne digéroit pas assez les matières qu'il traitoit. Ce qu'il donnoit au Public, il ne le donnoit que tout ctu avec dédain, & comme tout en colère. Il sembloit jeter son grec, son latin & toute sa science à la tête des Gens. *Grotius* au contraire considère tout, l'ordonne & le range sagement. Il respecte & ménage son Lecteur. Son érudition est comme un grand fleuve, qui se répand largement & fait du bien à tout le monde. Autant d'Ouvrages de *Grotius*, autant de Chef-d'œuvre en tout genre: Ce qui est sans exemple chez les Anciens & chez les Modernes. Jamais Auteur n'a mieux choisi ses Sujets d'écrire: il s'aggrandit avec eux, & ils s'aggrandissent avec lui: *Crescit cum amplitudine rerum vis ingeni.*

(1) Vign. Marville T. I. p. 9. & 10.

L'an
1653.

pourtant ce qui lui est arrivé (*) & ce qui aura donné lieu à *Christine* de l'appeller une fois *omnium fatuorum doctissimum* (a) (†) car comme il alloit de *Paris* à *Dijon*, sa femme songea qu'elle jouoit du luth & que tout à coup les cordes étoient venues à se détendre. Mr. *Saumaïse* lui dit: que comme elle étoit dans le neuvième mois de sa grossesse, ce songe signifioit qu'elle accoucheroit bientôt, & qu'ainsi, sans passer outre, étant près d'*Auxerre*, elle devoit s'y arrêter. Elle le crut & accoucha d'une fille le même jour. On voit dans la vie de *Saumaïse* écrite par le Sr. de la Mare, laquelle ne sera peut-être jamais imprimée, qu'après ce tems-là il s'attacha fort à interpréter les songes (b).

Bourdelot
favorisé de
Christine à
la recom-
mandation
de *Saumaïse*.

S'il ne fut jamais venu en *Suède*, on n'auroit pas tant eu de sujet de lui imputer les mauvaises idées qu'il avoit suggérées à la Reine, lesquelles *Bourdelot* acheva (c) (‡). Car ce fut peu après son départ de *Stockholm*, qu'il mit ce *Bourdelot* dans l'esprit de la Reine sur le pié d'un homme savant & doué de plusieurs autres belles qualités. Mr. de *Saumaïse* enflé des honneurs qu'elle lui avoit faits & souhaitant de primer sur tous les autres savans de

(a) Lettre de *Vossius* à *Heinsius* en 1653. dans *Burman Syll. T. III. p. 666.* & le *Lexicon des Savans* par *Jöcher* art. *Saumaïse*.

II. p. 257.

(b) *Salengre Mém. de littérat. T. I. Part.*

(c) *Huet. Comment. p. 103. Burm. Syll. T. III. p. 339.*

(*) Non obstant cela il mande dans sa lettre à *Vossius*, sans doute par moquerie, que *Freinsbemi* au retour de *Suède* en *Allemagne* avoit prophétisé que le règne de *Christine* sur la terre succéderoit immédiatement à celui de *Christine* (1).

Disgrace de
Saumaïse &
lettre de *Bo-*
chart à *des-*
sus.

(†) *Milton* tire vanité de son Traité contre le Roi d'*Angleterre* (2) prétendant que *Christine* avoit fait tant de cas de ce livre qu'elle avoit passé même jusqu'à mépriser *Saumaïse*, qui étoit alors à sa Cour. Quoiqu'il en soit, *Christine* se fâcha tout de bon contre lui de ce qu'il n'avoit pas même daigné lire la lettre que *Vossius* lui avoit écrite pour lui demander pardon, mais l'avoit jetté sur le champ au feu. Voici ce que *Bochart* mande à *Vossius* le 24 May 1653. de son entretien avec la Reine. Elle lui dit: „ je traiterai *Vossius* de telle façon qu'il aura de moi plein sujet de contentement. Mr. *Saumaïse*, „ se, en considération duquel je l'avois éloigné de moi pour un tems, n'est plus en „ humeur de revenir ici: & quand il reviendrait, j'en ai assez fait & je n'en veux point „ faire davantage. Mr. *Vossius* l'a recherché & s'est voulu reconcilier, & lui s'est tou- „ jours éloigné de toute voie d'accommodement: & au lieu d'intercéder envers moi „ pour *Vossius*, il a toujours tâché... &c. C'est pourquoi je ne suis plus résoluë de „ l'écouter, ni de m'accommoder à lui: c'est dequoi vous assurerez ledit Sr. *Vossius* „ (3).

Saumaïse &
Bourdelot Sé-
opinio de
auteurs de
Christine.

(‡) *Nic. Heinsius* écrivit de *Stockholm* à *Gronovius* en Février 1655 „ *Constans hic est opinio Salmasii & Bourdelotii opera Christinam perisse* „ (4). Notez, que *Salmasius* est appelé dans cette lettre *Alastor*, *Bourdelot* *Archiater*, & la Reine *Hera*. Mr. *Burman* a ainsi expliqué ces mots dans ses notes par-ci par-là.

(1) V. *Epist. Histomann. num. XXXIX. 481. item Brucher. Ehrentemp. II. Zehend. pag. 79.*

(2) *Defens. II. pro. Pop. Angl. p. 8. 52. & 96. Bayle Dict. art. Milton. lit. F.*

(3) Cette lettre de *Bochart* est tirée du 1 vol. *Cod. Msc. Epist. de la Bibliothèque des Remon- tans d'Amsterdam.* J'en suis redevable au cé-

Profess. Mr. *Wesslein*, qui a eu la bonté de me la communiquer avec une quinzaine d'autres, dont je pourrai faire usage dans la suite, & qu'en attendant je ne manquerai pas de citer dans les occasions.

(4) *Burm. L. c. T. III. p. 339.*

de l'Europe, n'avoit garde de quitter la Cour de Suède sans faire son possible, pour que son esprit gouvernât encore la flexibilité de celui de *Christine* en l'entretenant toujours dans la prévention qu'elle avoit pour son rare mérite. Comme il s'apercevoit qu'un simple commerce de lettres, dont la Reine continua de l'honorer, ne parloit pas assez en faveur d'un homme absent; il crut devoir choisir une personne affidée, qui fut le fidèle interprète de ses sentimens. Ce choix tomba malheureusement sur un sujet des plus chétifs, qu'il y eut peut-être dans toute la province, d'où étoit *Saumaïse*. Cet homme s'appelloit proprement *Michon*, fils d'un Barbier de *Sens* qui avoit appris la profession d'Apothicaire, & étoit *Bourguignon*, comme l'étoit *Saumaïse* lui-même. (a) Son Oncle *Bourdelot* étoit Médecin & comme il avoit de la réputation parmi les gens de lettres, notre *Michon* adopta son nom, pour s'acquérir plus de considération & se faire regarder comme un homme savant. Quelque aventure le fit passer en *Italie*, & de retour de là non seulement il se fit appeller Médecin par tout, mais il poussa l'effronterie jusques à débiter qu'il en avoit exercé la charge auprès du Pape *Urbain VIII*. & que le St. Père l'auroit fait Cardinal, s'il eut voulu rester plus long-tems à *Rome*, & qu'il n'eut pas été obligé de retourner précipitamment en *France* (b). C'est après ce voiage que *Saumaïse* lui connoissant toutes les qualités requises pour seconder ses intentions auprès de la Reine, l'envoïa en *Suède* avec de très-fortes lettres de recommandation (c). *Bourdelot* s'étant insinuée dans les bonnes grâces de *Christine* par ses étourderies, par de bons mots & des traits satiriques, qu'il savoit lacher à propos, fit sa principale étude, dès son entrée à la Cour, de connoître à fond l'humeur & le caractère de la Reine. Il n'y avoit ruses ni souplesses qu'il ne mit en œuvre pour se mettre seul dans la confiance auprès d'elle, & il emploïa si bien ses tours de Charlatan, que *Christine* s'en infatua, & qu'il passa dans son esprit pour un homme universel, tel que *Saumaïse* le lui avoit dépeint. Il savoit chanter de petits airs: il jouoit de la guitarrre: il s'entendoit à toutes sortes de parfums: il n'ignoroit pas même la cuisine. Mais pour ce qui étoit de belles lettres & de sciences solides, il n'en avoit presque point de teinture (d) (*).

L'an.
1651.

Ce qu'étoit ce *Bourdelot* & comment il gagna si fort les bonnes grâces de la Reine.

Con-

(a) Huet. l. c. pag. 103. Patin T. I. Lettre LXXIV. Leben Christinæ p. 17.

(c) Huet. l. c. § p. 104. Burm. T. III, pag. 637. Ollivet l. c. pag. 394.

(b) Chanut Mém. Tom. I. p. 204. Leben Christ. p. 18.

(d) Burman l. c. p. 651. Huet. l. c. Leben Christinæ p. 18. Gal. Gualdo l. c. p. 23.

(*) Il y a plusieurs traits de son ignorance dans *Burman* (1) *Medonius* écrit à *Heinfius*: „ *Pantomimum*, *Bourdelotium perbellè novi: Virum elegantem narras. O! infelicem* „ & *infaustum*, *qui in se suam ipse artem non exerceat! post lolliginis plenum caput* „ „ *αὐτῶν οὐρίπυα* „ ---- Cependant il y a dans la Bibliothèque d'*Upsal* une lettre en latin de ce *Bourdelot* à l'Evêque *Matthias* & une autre en François à Mr. *Gassendi*, où il dit, qu'il étudie fort avec Mrs. *Bocbart*, *Naudé*, *Meibomius* &c (2).

(1) Syll. Epist. T. III, p. 647. 649. 751. 756. (2) V. Epist. *Gassendi* pag. 336. &c. Tom. V. p. 636.

L'an.
1652.

Convaincu en lui-même de son ignorance dans la littérature, son premier soin fut d'éloigner d'auprès de la Reine tous les hommes solidement Savans & pour cet effet de les mettre mal dans son esprit. *Naudé, Vossius, Bochart, Heinsius, Courtin*, furent les premiers qu'il détruisit (a). Pour y réussir d'autant plus sûrement, voici comment notre Courtisan s'y prit. Il insinua à la Reine, que la mauvaise santé, qu'elle avoit eue en ce tems-là ne provenoit que de la trop grande contention d'esprit & du trop d'application qu'elle donnoit à l'étude : que si elle vouloit continuer sur ce pié, elle couroit risque d'abrèger sa vie : qu'il falloit laisser de pareils soins aux Pédans & aux Philosophes, puisqu'une femme savante passoit à la Cour de France pour une Créature bien ridicule. Il méla tous ces discours de traits ironiques & de mocqueries contre les vrais Savans, & la Reine aiant abandonné tous les livres & toute lecture, selon qu'il le lui avoit conseillé (*) & commençant depuis à se porter mieux; non seulement elle lui sçut gré de sa santé, mais elle dit par tout qu'il lui avoit sauvé la vie (b). Le Sr. *Vauciennes* ajoute, qu'à mesure que *Bourdelot* se rendoit maître de l'esprit & de la faveur de la Reine, jusqu'au point qu'elle faisoit peu de choses sans les lui communiquer, il écartoit d'auprès d'elle tous ceux-même de sa nation, qui lui pouvoient faire tant soit peu d'ombrage. Il fit plus; Il entama peu après le grand Trésorier, Comte *Magnus de la Gardie*, jusques-là le premier favori de la Reine, & il y réussit si bien, que ce Seigneur déchut tout d'un coup de la haute faveur où il étoit. Il ne voïoit plus la Reine, & on tenoit qu'il étoit plus malade de sa disgrâce, que de sa fièvre, de laquelle il n'y avoit guères d'apparence qu'il guéreroit sitôt : & on savoit que *Bourdelot* en étoit uniquement la cause (c). Tous les Grands du Roïaume, comme on peut facilement se l'imaginer, concurent une extrême jalousie contré lui. Ils se plaignoient tous, qu'il leur ôtoit la satisfaction de voir leur Reine & de l'approcher : faisant courir le bruit, que tous les changemens, qui se faisoient, tous les jours, dans la Maison de la Reine, étoient de son invention. Les Médecins jaloux de la confiance que la Reine avoit en lui, disoient; qu'il ne connoissoit rien en Médecine: qu'il avoit tué tous les Sénateurs qu'il avoit traités pendant leur maladie. La noblesse même prévenue par ces Gens-là supplia la Reine de l'éloigner d'auprès d'elle, & de ne pas remettre sa santé entre les mains d'un homme qui n'étoit nullement Médecin (†) : & il y avoit

(a) Huet p. 105. Ollvet p. 394. Chanut l. c. p. 658. 664.

Tom. III. p. 97.

(c) Chanut l. c. pag. 92. Burman l. c. p.

(b) Chanut l. c. pag. 95. Huet l. c. Burm. 659.



(*) *Henry Valesius* écrit en 1659 à *Heinsius*: (1) „ *Rumor in hac Urbe (Parisus) est, Aniam Suecicam Viris doctis amplius non patere & sperni illic studia literarum, idque culpa Nebalonis cujusdam (Bourdelotii) qui Sereñiss. Reginae animum à seriis studiis ad ludicra & inania traduxerit* ”.

(†) Mr. *Chevrau* dit: (2) Ce *Charlatan (Bourdelot)* qui ne manque point de faire des meurtres

Comment
Bourdelot s'imaginait
qu'on devoit

(1) *Burman*, l. c. Tom. III. pag. 696.

(2) *Oeuvres mêlées* Tom. L pag. 11.

avoit à appréhender, que cela ne produisît quelque desordre dans l'Etat (a). Mais toutes ces remontrances ne produisant point sur l'esprit de la Reine l'effet qu'on s'en étoit promis, un confidant du Comte *Magnus* s'adressa au Sr. *Picques*, alors chargé des affaires de France à la Cour de Suède, & lui demanda, s'il n'y avoit point de moyen de retirer *Bourdelot* hors de Suède & de le faire rappeler par le Roi, sous promesse de quelque bon emploi ? Qu'on rendroit en cela un service signalé à la Suède, si on en pouvoit ôter cet homme, que l'on craignoit qu'il ne fut cause de quelque desordre. A quoi le Sr. *Picques* avoit répondu : qu'il y voioit beaucoup de difficulté ; la Reine de Suède l'estimant & le protégeant au point qu'elle le faisoit : que le Roi de France aimoit trop la Reine pour la vouloir priver d'un homme qu'elle jugeoit si nécessaire à la conservation de sa santé : outre que du génie dont étoit *Bourdelot*, il se prévaudroit extrêmement auprès de la Reine de ce rappel, en appuiant sur les idées avantageuses que la France, en le rappelant, témoigneroit avoir de lui, & braverait la mauvaise opinion que ses ennemis à la Cour de Suède auroient conçue de lui. Le Sr. *Picques* ne disconvenoit pas, que *Bourdelot* étoit tellement préoccupé de sa bonne fortune, qu'il méprisoit tous les avertissemens qu'on lui donnoit : qu'il se vantoit d'être plus en état de nuire à ses Envieux, qu'eux de lui faire du mal : que cette manière d'agir aliénoit fort de la France l'affection des Grands & de tous les Suédois, qui en étoient jaloux & qui se plaignoient qu'on ne voioit plus auprès de la Reine que des François, qui occupoient tout le Château & gouvernoient la Maison de la Reine. Il ajoutoit : que ce que la France avoit à appréhender, étoit les longues conférences que *Bourdelot* avoit avec l'Envoié d'Espagne & le Grand Maître d'Ulfelt (qui s'étoit réfugié de Danemarck à Stockholm :) & qu'il étoit à craindre, qu'il se laissât gagner par *Pimentel* pour suggérer à la Reine des pensées contre la France, car on le soupçonnoit déjà d'être partisan du Prince de Condé, dont son Oncle avoit été Médecin & pour lequel *Christine* avoit une estime personnelle (b). Autant que la Cour de France avoit été jusqu'alors indifférente à débarrasser celle de Suède d'un homme qui lui étoit si à charge, autant montra-t-elle d'activité, aussitôt qu'elle commença à craindre, que *Pimentel* Envoié d'Espagne pourroit se servir du Ministère de *Bourdelot*, pour donner à la Reine de mauvaises impressions du Gouvernement de France. Ce qui en augmenta les soupçons, fut la remarque qu'on fit, que *Pimentel* s'insinuoit toujours plus dans la confiance de *Christine* (c). Car cet Espa-

L'an.
1652.

On travaille
à faire rap-
peller Bour-
delot en
France &
comment ?

(a) Chanut *Mém. T. III, pag. 93 & 95.*

(c) Chanut *l. c. pag. 127. & 128.*

(b) Chanut *l. c. pag. 95. 96. & 112.*

tres quand il entreprend de faire des cures, s'est imaginé, qu'on devoit guérir des En- guérir de
thousiasmes par les Exorcismes, pour avoir oui dire, qu'un Grec a écrit, qu'ils sont l'Enthousias
formés d'une humeur mélancolique, & qu'un Arabe a soutenu, que cette humeur doit me.
venir du Diable. Il a décrié ici (à Stockholm) toutes les Muses. Il n'a épargné ni celles
qui jouent de la Lyre, ni celles qui se servent de la Trompette.

L'an
1652.

gnol, soit pour donner de la jalousie à la France, soit pour gagner l'esprit de cette Princesse par ses assiduités & ses importunités, aiant des audiences journalières & assistant à tous les divertissemens de la Cour, supposoit souvent d'avoir reçu des lettres du Roi d'Espagne son Maître, pour les communiquer à Sa Majesté, afin d'écarter, par ce faux prétexte d'audience, d'auprès de la Reine, tous les Ministres des autres Princes étrangers (*).

Dans ces entrefaits, Mr. *Chanut* Ambassadeur de France étoit employé comme Médiateur entre la Suède & la Pologne au congrés de *Lubec*, & *Bourdelot* disposant entièrement des sentimens de la Reine; ne gardoit plus aucune mesure. Il mêloit l'impieté avec son effronterie insupportable. Il faisoit presque profession publique d'Atheïsme (†). Les François-même, qui étoient auprès de la Reine de Suède, s'élevèrent contre lui, & le chargèrent d'avoir soutenu devant *Christine* des opinions impies (a). Les Suédois l'accusèrent d'avoir perverti l'esprit de leur Reine & toutes les bonnes dispositions qu'elle avoit pour la Religion Protestante: qu'il avoit des pensées étranges sur le Christianisme, & qu'il étoit à appréhender, que la Reine, qui sembloit n'approuver déjà pas trop la Religion de Suède, ne tournât enfin en ridicule toutes ses maximes & ses cérémonies. Les Grands & les Petits en étoient dans une affliction sensible, & le Clergé, qui craignoit qu'il n'y arrivât quelque desordre dans la Religion, résolut de lui faire des remontrances secretes.

Bourdelot
corrompt les
bons senti-
mens de ver-
tu & de Re-
ligion de la
Reine.

Remontran-
ce que la
Reine-Mere
fit à *Christine*
là-dessus.

La Reine-Mère de Sa Majesté, Princesse fort pieuse & fort zélée pour sa Religion, aiant pris le dessein du Clergé, le voulut prévenir (b). Elle crut que la qualité de Mère lui donnoit pouvoir de remontrer à la Reine, sa fille, l'appréhension où étoient ses Peuples & l'exhorter à leur donner quelque satisfaction là-dessus. Elle prit prétexte de lui en parler en lui demandant permission de se retirer à *Nyköping*. Mais avant que de s'en-

(a) *Chanut l. c. p. 189. Holberg Hist. de Dann. Libr. III. pag. 97. & 98.* (b) *Chanut l. c. pag. 125. & c.*

(*) *Wicquefort* remarque (1) que *Pimentel* étoit logé dans le Château de la Reine & négocioit immédiatement avec elle. *Bocbart & Lager* écrivirent en ce tems à *Vossius*: (2) „ Nous attendons votre retour ici avec bien de l'impatience. Vous trouverez bien du changement à la manière de vivre de notre Cour. La Reine est dans l'appartement du Comte *Magnus* & Sa Majesté n'est presque plus visible pour personne.

(†) *Vossius* écrivit le 1 jour de l'an 1653 à *Heinsius* en ces termes (3) „ *Bourdelotius* „ *ne ipso quidem Fove sese minorem existimat. Solus omnia istic terrarum potest. Mensam* „ *babet instructiorem, quam habeat Comes Magnus, vel alius quispiam Magnatum in hoc* „ *Regno. Is vero Comes longe minori est in gratia quam nunc sit imperatrix iste. For-* „ *san ideo tabescit, nam etiamnum decumbit, opera Protomedici istius, cujus in re est, ne* „ *unquam convalescat. Bonus iste vir non tam clanculum, quin facile omnes animadver-* „ *tant, docet & profitetur istic atheismum. At enim nullos esse Deos: Coelum inane,* „ *& mera esse verba Virtutem, lucum ligna. Hac sunt ejus mysteria, quibus initiator ef-* „ *se oportet, qui ullam illi captare cupiunt gratiam.*

(1) V. Son Ambass. Livr. II. Sect. II. pag. 15. d'Amsterd. num. 103. & 109.

(2) Lettres Méc. dans la Biblioth. des Remontrances (3) *Burman l. c. Tom. III. pag. 659.*

gager à cette entreprise, elle consulta quelques-uns des principaux Sénateurs, afin d'avoir leur avis sur la conduite qu'elle devoit tenir en cela. Le pas étoit délicat & glissant, mais s'étant résoluë de lui en parler, elle commença son discours par le peu de plaisir qu'elle trouvoit à la Cour, & la résoluon qu'elle avoit prise de se retirer à *Nyköping*, où elle ne trouveroit pas tous les embarras qu'elle avoit à *Stockholm*. Mais avant que de partir, qu'elle se sentoit obligée de l'avertir des plaintes que ses Peuples & son Clergé faisoient du Sr. *Bourdelot*: qu'ils appréhendoient, qu'il ne lui inspirât quelques maximes contraires à la Religion de ses Pères: & que le *Grand Gustave* son Père aiant régné si glorieusement dans la Religion Protestante de *Suède*, elle ne la croioit pas capable de se laisser gagner à des suggestions qui n'y fussent pas conformes. La Reine l'écouta d'abord fort paisiblement; mais comme elle vit que son silence lui donnoit plus de hardiesse à parler, elle l'interrompit, & lui dit qu'elle lui étoit fort obligée des bons avis qu'elle lui donnoit: mais que ces matières étoient trop relevées pour elles & qu'il les faloit laisser à leurs Prêtres... Le Sr. *Picques* ajoute: que la Reine-Mère voulut retourner à la charge: mais qu'enfin la Reine lui répondit brusquement: qu'elle connoissoit bien ceux qui l'avoient portée à lui faire ce discours: qu'elle leur apprendroit aussi ce qu'elle étoit, & qu'elle leur feroit sentir leur imprudence... Sur cela la Reine sortit, & laissa sa Mère, qui fondoit en larmes. Deux heures après on l'avertit, qu'on ne la pouvoit approcher, ni l'empêcher de pleurer. C'est-elle-même, dit la Reine, qui s'est attirée cette mauvaise satisfaction. Toutefois cinq ou six heures après, aiant appris qu'elle étoit inconsolable, elle en fut touchée. Elle la visita sans lui parler de ce qui s'étoit passé, & l'esprit de cette Princesse se remit un peu: mais cela n'empêcha pas qu'elle n'exécutât la résoluon qu'elle avoit prise d'aller à *Nyköping*.

Le mauvais succès de la tentative de la Reine-Mère ne rebuta pas les Grands du Roïaume. Leur chagrin contre *Bourdelot* & contre son indigne manège, les déterminâ à s'en défaire & à le perdre. Mais par un très-grand bonheur pour lui, il échapa de leurs mains, quoiqu'après il n'osa presque plus sortir, que bien accompagné. Le Savant *Meibom*, connu par son livre de la Musique ancienne, ne fit pas tant de façons (*b*). *Bourdelot* qui jouoit toutes sortes de tours aux Savans, qui se trouvoient alors à la Cour de *Christine*, engagea la Reine d'obliger *Meibom*, qui n'avoit pas la voix belle, à chanter un air selon la Musique qu'il avoit publiée, & le Sr. *Naudé* à exécuter ses dances Grecques & Romaines. Ils ne pouvoient pas se dispenser d'obéir aux ordres. Mais comme l'un & l'autre de ces Savans s'acquitérent assez mal de leurs fonctions, ce qui donna matière à rire aux Spectateurs en pleine Cour, où cette Scène fut jouée: *Meibom* surtout s'en trouva si choqué, que peu après il donna de bons coups de point au visage à *Bourdelot*. Mais celui-ci portant des plaintes à la Reine de l'affront qui

L'an
1653.

(a) Chanut l. c. pag. 92. Fellerus l. c. §. und Staats Cabinet l. c. §. XI. p. 66. Bibl. German. en 1728. T. VI. p. 81.

(b) Leben Christinae pag. 24. Bücher-Tome I.

L'an
1653.

qui lui avoit été fait dans sa Bibliothèque ; *Meibom* fut disgracié & obligé de quitter la *Suède* (*).

Cependant Mr. l'Ambassadeur *Chanut* étoit sur son retour en *Suède*, où il étoit renvoïé par sa Cour pour la raison alléguée ci-dessus (a). La froideur entre la Reine & le Comte *Magnus* faisoit une partie de son instruction. *Bourdelot*, pour effacer la mémoire de ce qu'il avoit dit autrefois contre le gouvernement de *France*, avoit changé de langage aussitôt qu'il avoit appris que les affaires de son Roi alloient mieux, & incontinent que le Sr. *Chanut* fut retourné en *Suède*, il s'attacha aux intérêts de la *France*: & la Reine de *Suède* aiant été obligée de dire publiquement qu'elle le vouloit congédier pour détourner cette haine publique qu'on lui portoit (†); il dit à *Chanut*, que ce n'étoit point un congé qu'elle lui donnoit, mais que cette Princesse l'envoïoit en *France* pour traiter de sa part de choses si importantes & si avantageuses (‡), que l'on y reconnoitroit l'affection de la Reine de *Suède*

pour

(a) *Chanut* l. c. pag. 189-191.



(*) Voici ce qu'en dit *Bochart* dans sa lettre à *Vossius* du 12. Avril 1653. (1), Le pauvre Mr. *Meibom* après avoir été quelque tems à notre table & prêt à se voir Précepteur pour le Grec de Sa Majesté, a été fort honteusement chassé de la table & du Palais *indistincta causa*, pour avoir été aux prises *parà τῷ ἀρχιάτρω, qui habet foenum in cornu...* Pour moi j'en ai le cœur si ferré, que je crains d'en être malade. Il ne faut ici qu'un mot de travers contre cette Idole (*Bourdelot*) pour perdre un homme. Que vous êtes heureux d'être retourné sur vos pas, là où nous nous quittames.... Quand j'en serai délivré *horum meminisse juvabit*: Et la Personne qui le croit le plus, connoitra quelque jour son erreur, & aura un regret inconsolable de s'être laissé ainsi surprendre & n'avoir pas sçu *quid distent ara lupinis*.

(†) *Christine*, dit un Auteur, (2) différant toujours de renvoïer *Bourdelot*, y fut portée à la fin par un sermon du Chapelain *Erici*, qui, en présence de tous les Sénateurs, dit à la Cour: que Dieu évomira un jour tous les mauvais Régnaux &c. Ce qui émut & ébranla la Reine, qui n'osant pas se venger sur le Prédicateur, au secours duquel tous les Domestiques des grands Seigneurs seroient accourus, dit seulement: Vous aurez pour Roi celui que vous souhaitez, mais il tirera vengeance du tort qu'on me fait.... Pour ajouter foi à de pareilles Anecdotes il faudroit avoir des preuves. Mais l'auteur n'en produit point.

Belles choses que *Bourdelot* & *Pimentel* avoient mises dans l'esprit de *Christine*.

(‡) En combinant les circonstances & la disposition de la Reine en ce tems-là, on ne sauroit douter que ces belles choses ne regardassent le changement de Religion de *Christine* & le moyen d'introduire le Catholicisme dans le Roïaume de *Suède*. Non seulement *Gal: Gualdo* dit (1) que *Bourdelot* & *Pimentel* étoient du secret de la résolution qu'eux-mêmes avoient fait prendre à la Reine de changer de Religion & de se démettre de sa Couronne & que *Bourdelot* fut envoyé en *France* pour fonder le Ministère, si elle pouvoit y faire son séjour après l'abdication de sa Couronne: mais d'autres Ecrivains (2) rapportent plus au long ce que l'on voulut que *Chanut* fit en *Suède* pour l'avancement de la Religion Romaine, que la Cour de *Rome* se proposoit alors d'introduire dans ce Roïaume. Voici comment *Wicquefort* en parle: „ Ceux de la Congrégation qu'on appelle „ le de *propaganda fide*, aiant résolu à *Rome* d'envoïer en ce Roïaume-là trois *Jacobins* „ tra

(1) Tom. 1. num. 374. *Epist. Msc. Bibl. Amstelodamensis Remonstr.*

(2) *Felleri* Ox. *Hanov.* 6. 125. pag. 201.

(3) *Hist di Christina* pag. 23.

(4) *Vitt. Siri Mercurio* Tom. VIII. pag. 244 &c. & T. IX. p. 346. &c. *Wicquef.* l. c. Liv. II. Sect. IV. pag. 39. &c. *efr. Oger. Ephem* pag. 138.

pour la France... Le Sr. *Chanut* remarquant à l'entretien de *Christine*, qu'elle avoit toujours de la confiance en *Bourdelot*; il se tint indifférent sans prendre parti ni pour ni contre lui, puisqu'il voïoit, dit-il, que c'étoit une chose résolue qu'il sortiroit de *Suède*, & que *Chanut* l'avoit reconnu fort porté à se donner au service du Roi de France. *Bourdelot* prêtant ainsi tour à tour ses offices aux Cours d'*Espagne* & de France, toujours aux dépens de celle de *Suède* (a) on ne sauroit nier, qu'il contribua le plus à gêner les meilleures & les plus heureuses dispositions, que peut avoir une Princesse, telles que les avoit la Reine *Christine*.

I'an.
1653.

Au reste il avoit fait si bien ses affaires, que non seulement il emporta de *Suède* de bonnes sommes d'argent, car sans compter tous les autres avantages, la Reine, à son départ au mois de Juin 1653., lui donna non seulement des lettres de faveur pour la Cour de France, mais lui fit compter dix mille Riksdals & donner une lettre de change de vingt mille payable dans six mois. Le Prince de *Suède* lui fit présent d'une chaîne d'or avec son portrait dans une boîte couverte de diamans: le Prince *Adolphe* lui donna aussi le sien quoiqu'ils eussent tous deux une aversion mortelle pour lui:

(a) V. *Chanut l. c. pag. 96. 112. 127. 162. & 189.*



„ travestis, comme Missionnaires, firent prier *Chanut* par *Gueffier* Résident de France à
 „ Rome, de seconder leurs bonnes intentions? *Chanut* répondit, qu'il ne pouvoit don- Réponse de
 „ ner retraite à ces Religieux, sans ordre exprès du Roi son Maître, qui sans doute ne *Chanut sur*
 „ lui en envoïeroit point, dans l'état où étoient les affaires: qu'il jugeoit que c'étoit l'introduc-
 „ une affaire domestique, & qu'il y avoit du danger à hasarder, sous le nom & sous tion du Ca-
 „ l'autorité du Roi, une mission qui seroit inutile. Que le Chancelier *Oxenstierna* qui tholicisme
 „ avoit toujours tâché d'étouffer la mauvaise volonté qu'il avoit pour la France, la fé- en Suède.
 „ roit éclater en cette occasion, pour y rendre le nom François odieux, & pour re-
 „ commander sa personne & son zèle aux Ecclesiastiques du pais:” que la même rai-
 „ son qui avoit obligé les Suédois à abolir l'ancienne Religion, les obligeroit à maintenir
 „ la nouvelle, qui étoit si bien établie dans le Roïaume, qu'il sembloit qu'il n'y en eut
 „ jamais eu d'autre: Que l'on ne souffroit point, que pas un habitant fit profession de la
 „ Religion Catholique-Romaine, si bien que parmi tant de millions d'ames, il n'en con-
 „ noissoit qu'une, qui en eut les sentimens: Que l'ignorance de la langue du Pais s'op-
 „ posoit absolument au dessein qu'on formoit à Rome: Que la Cour de *Stockholm* n'étant
 „ pas accoutumée de voir une grande affluence d'étrangers chez elle, ces Religieux ne
 „ paroïtroient pas plutôt, que leurs visages nouveaux & inconnus exciteroient la curiosité
 „ de ceux qui voudroient savoir leur profession, aussi bien que le sujet de leur voïage: &
 „ que s'ils s'avisent de parler de controverses, ce qui est très sévèrement défendu par les
 „ loix du Roïaume, ils exposeroient leurs personnes à des périls très-évidens, & l'auto-
 „ rité du Roi à un affront inévitable: Que toute la faveur qu'on pourroit obtenir pour
 „ eux, ce seroit de les faire chasser honteusement & avec scandale: qu'avec cela la Cou-
 „ ronne de *Suède* auroit sujet de se plaindre au Roi, de ce que son Ambassadeur s'ingé-
 „ roit dans les affaires domestiques du Roïaume, & qu'au lieu de travailler à conserver la
 „ bonne intelligence entre les Alliés, il donnoit asile & retraite à des gens qui étoient
 „ capables de troubler le repos de l'Etat, même au préjudice des intérêts de la France....

Ces remontrances de Mr. *Chanut* aiant sans doute été trouvées convaincantes à sa Cour, & la France ne voulant pas, pour son propre intérêt, que *Christine* se démit de sa Couronne, donna à ce Ministre des ordres fort pressans de l'en dissuader, comme nous le verrons ci-dessous.

L'an
1653.

lui: mais pour plaire à la Reine, il faloit l'imiter (a). Malgré toutes ces libéralités *Bourdelot* eut assez d'impudence pour débiter qu'il n'avoit rien gagné en *Suède*, mais qu'au contraire il y avoit dépenfé du sien au-de-là de vingt mille florins (b) (*) & n'ayant pas la conscience bonne il craignit, que les lettres que la Reine lui donna pour la Cour de *France*, ne fussent écrites à son desavantage pour le faire tomber en disgrâce. Toutefois *Bourdelot* revint à *Paris* fort prévenu de son propre mérite. Il y trancha du grand & voulut à peine reconnoître ses anciens amis (†).

Comme toute chose change dans ce monde, dit l'Éditeur des Mémoires de *Chanut* (c); la faveur, que le Sr. *Bourdelot* avoit auprès de la Reine de *Suède*, s'évanouit aussitôt qu'il en fut parti. La suite en fut telle, que la

(a) Idem Tom. III. p. 205. 206. *Mém. de* c. p. 189 & 206.
la Houff. T. II. p. 350.

(c) *Mém. l. c. p. 243. 254 & 255.*

(b) *Burman T. III. p. 673. & Chanut l.*

Singulière
faveur de
Bourdelot au-
près de la
Reine &
combien
d'argent il
emporta de
Suède.

(*) *Vossius* écrivit à *Heinsius* au mois de Mars 1652. (1), *Bourdelotius gaudet titulo primarii Archiatri honoribusque amplissimis. Nullus unquam Princeps majori exceptus est pompa. Quatuor scutorum millia illi singulis annis persolvenda idque sex mensibus antequam tempus solutionis expiret. Exegit à Bidalio pro impensis itineris quatuordecim florenorum millia. Obiinet præterea domicilium amplissimum in Arce regia, serculaque accipit innumera ex culina regia. Vides quid non possit impudentia gallica. Quis non juret Dæmonum fieri instinctu, quotiescumque probus aliquis & prudens vir aulam ingreditur? Verum de his liberius aliquando coram".* Dans une autre lettre du 10. Juillet 1653 *Vossius* dit au même *Heinsius*: (2), *Tonsoris rustici filius abiit, evasit, nescio aurore an diris onustior. Valde æstive viaticatus illuc venerat: Auferet vero nunc plus quam quinquaginta imperialium millia. Infinitas de illo coram narrabo fabellas".* Un autre *Ecrivain* rapporte à son sujet: (3), *Bourdelotum Sueci ob maximas in illum collatas liberalitates odio prosequébantur. Ferunt enim illi centum millia thalerorum donata fuisse, Suecique quod exteris dabatur suis molendinis subdaci nec immerito credebant".*

Vanité ex-
trême de
Bourdelot &
rabaissement
de ce per-
sonnage.

(†) *Guy Patin* écrivit à *Spon* (4), notre maître *Bourdelot* se fait ici porter en chaise, suivi de quatre grands Estaffiers. Il n'en avoit par-ci-devant que trois, *sed à paucis diebus quartus accessit.* Il se vante d'avoir fait des Miracles en *Suède*: mais je pense que ce sont de tels Miracles que ceux des Jésuites au *Japon*. Il a dit à un de ses Amis, qu'il auroit l'Abbaïe qu'on lui avoit promise. Ne voilà pas du Bien de l'Eglise bien colloqué & dignement employé? Qu'il faloit envoyer un homme en *Suède* & qu'il espéroit d'avoir la commission de cette Légation. He bien, le Compagnon, ajoute *Patin*, n'a-t-il point bonne opinion de sa personne, pour le fils d'un Barbier de *Sens*? Ne serez-vous point étonné, voire même tout ravi de joie, quand vous l'entendrez nommer, Mr. de *Bourdelot*, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien envers la Sérénissime Reine de *Suède*. Voilà ce que vaut l'ambition d'un homme, & un esprit mytique, relevé, métaphysique, tel que celui-là! Dans une autre lettre *Patin* dit: "Les Rieurs ne sont plus du côté de *Bourdelot*, j'apprens de bonne part, que *Bourdelot* n'est point bien avec la Reine de *Suède*, & qu'il est en grand danger de n'être ni Abbé, ni Ambassadeur: qu'elle a écrit contre lui à la Cour, & en ce cas-là, que deviendra ce Palladin de bonne fortune, qui par-ci-devant étoit Barbier & fils de Barbier:

„ *Qui Tonsor fueras toto notissimus orbe. &c.*
„ *Quid facies iterum, Cinname? Tonsor eris.*

(1) *Burman Syll. Tom. III. pag. 635.*

und Scass. Cab. f. XII. p. 72.

(2) *Burman l. c. pag. 673.*

(4) Dans ses lettres Tom. I. num. 71. 72. &

(3) *Spranger Roma Nova p. 166. cit. Buch.*

74. pag. 382. &c.

L'an
1653.

la Reine n'en parloit plus qu'avec horreur & mépris. Elle ne voulut point du tout voir ses lettres, ni lui écrire (*). Un jour que le Comte *Magnus* demandoit la permission à la Reine de pouvoir se ressentir des termes injurieux dans lesquels *Bourdelot* avoit parlé de lui, en passant en *Hollande* & depuis qu'il étoit à *Paris*, & qu'il la prioit de ne plus honorer de sa protection un homme qui en étoit si indigne; la Reine lui répondit: qu'elle ne le protégeroit nullement, & qu'alors elle ne le confidéroit, que comme elle l'avoit toujours fait, pour un homme rempli de vanité, ajoutant, qu'aussitôt qu'il étoit arrivé à la Cour, elle l'avoit connu pour tel: mais qu'elle avoit voulu voir, jusqu'où pouvoit aller son ambition. Et comme il avoit abusé de la grace qu'elle lui avoit faite; elle promit au Comte *Magnus* de faire écrire en *France*, que *Bourdelot* n'eût point de Bénéfice, en considération de la recommandation de la Reine en sa faveur. Le Prince de *Suède* ne lui vouloit pas non plus de bien, puisqu'il se tenoit sensiblement offensé de ce qu'il s'étoit vanté qu'il avoit rompu avec le Comte *Magnus* pour l'amour de ce Prince, & le Prince *Adolphe* se plaignoit aussi de lui, d'avoir publié par tout, qu'il lui avoit fait fort la Cour; outre plusieurs autres sottises que *Bourdelot* avoit débitées pour faire connoître jusqu'où alloit son crédit à la Cour de *Suède*. Quoique tout bon *Suédois* eût été bien aise, que *Bourdelot* ne fut pas récompensé en *France*, il fut pourtant assez accredité auprès du Cardinal *Mazarin* pour obtenir peu de tems après l'Abbaïe de *Massay* en *Berry*. Mais un homme d'un esprit aussi remuant que le sien, ne pouvoit pas jouir longtems tranquillement de ce bénéfice. Il étoit sans cesse en querelle avec ses Moines & eux avec lui. *Patin* dit à cette occasion (a): „ *Bourdelot* plaide fort contre ses Moines & les Moines contre lui. Il a eu peur de l'imposition de leurs mains, & afin d'obvier à ce malheur, qui pourroit arriver une autrefois, il va se faire Prêtre, afin que s'il vient à être battu & bien frotté, il puisse faire faire le procès à ces gens-là, comme à des Batteurs de Prélats”. A la fin il devint tout atrabilaire de corps & d'esprit, sec & fondu (†).

Bourdelot
est fait Abbé
de *Massay*:
son caractère
& sa mort.

Tel

(a) *Lettres de Patin num. 98. Tom. I. p. 118.*

(*) Un jour la Reine aiant trouvé une lettre de *Bourdelot* dans un paquet qu'elle avoit reçu de *France*, elle la prit & la porta à son nés, & puis la fit sentir à un de ses Domestiques qui étoit auprès d'elle, & lui dit: Ha, que cela sent la Médecine, & jeta la lettre fort loin d'elle, sans l'ouvrir, ni la lire: & même, envoiant le Sr. du *Fresne* de *Bourdelot* avant qu'il partit; elle défendit à du *Fresne* de lui en donner aucune connoissance, disant, qu'elle ne vouloit plus en aucune façon avoir de commerce avec lui (1).

Ce que *Christine* fit alors d'une lettre de *Bourdelot* & combien peu elle se soucioit de ses nouvelles.

(*) *Patin* écrit à *Charles Spon* (2) „ *Bourdelot* n'est guères mieux, à ce que m'en ont appris deux des Nôtres, qui l'ont quitté pour ses inepties. Il est tout atrabilaire de corps & d'esprit, sec & fondu. Il dit que tout le monde est ignorant: qu'il n'y a jamais eu au monde de Philosophe pareil à *Descartes*.... que tous les Médecins d'aujourd'hui sont des Pédans, avec leur Grec & leur Latin, & qu'ils n'ont pas l'esprit de

Triste état de *Bourdelot*.

(1) *Chénaut* l. c. pag. 239. & 240.

(2) *L. c. Lettre num. 162. à Spon*

Hh 3

L'an
1653.

Tel étoit ce méchant personnage, qui par la forte recommandation de son Compatriote le Sr. *Saumaïse* fut si bien reçu à la Cour de *Christine* pour le plus grand malheur de la *Suède*; & par ce qui a été raporté ci-dessus de ces deux hommes, *Nicolas Heinsius* a eu grande raison de dire (a), qu'on étoit „ fortement persuadé en *Suède*, que par le ministère de *Saumaïse* & de „ *Bourdelot* la Reine *Christine* s'étoit perduë. Le portrait qu'a fait de cet „ Abbé Mr. *P. Burman* le jeune, revient à ce qu'on en a dit & lui ressemble fort (*), aussi bien que l'épigramme qu'un Jésuite fit contre lui de son vivant (†). Il mourut à *Paris* en 1685. par un accident funeste (b). Il prit une partie d'un morceau d'opium, qu'un valet inconsideré avoit mis dans un pot de *Roses muscates*. Comme dans l'état de son assoupissement on s'empressoit de l'échauffer, il fut brûlé au talon par une bassinoïre, & n'en

(a) *Burman l. c. pag. 330. voyez ci-dessus l'art. de Saumaïse pag. 234.*

(b) *Dict. Hist. par. Moreri art. Bourdelot*

de s'adonner à la recherche de quelques remèdes non vulgaires, *quorum novitate capiuntur & alliciantur ægri, qui volunt decipi.* Ne voilà-t-il pas un homme de bien pour un Abbé. Il dit, qu'il se guérira lui-même, puisque les Médecins ne peuvent le guérir: néanmoins il doit craindre l'hiver prochain, puisqu'il est si décharné: au moins fera-t-il beaucoup s'il peut guérir son esprit: qui est bien extravagant. Il y a une lettre de *Made. la Palatine* sur ce que l'Abbé *Bourdelot* avoit dit, que l'Espérance étoit maigre & que le Désespoir étoit gras. Elle est jointe à une autre que Mr. le Comte de *Buffy* écrivit à *Made. de Corbinelli* le 8 Mai 1671.

Portrait de
Bourdelot.

(*) *Bourdelotius Gallus, natione Burgundus, ait Mr. Burman, (1) qui mirificam in aula Christianæ scenam tunc temporis egit, & quum eam nugis levibus, dixerit nonnullis acutis, aliisque histrionicis artibus, quas impudentia & popularis dicacitas, individua ignorantia sociæ, comitabantur, mirum in modum infatutam fascinarat, plurimos viros egregios & solide doctos ex Aula Ejus desurbarat, interque eos Valesium nostrum, quem ut Pædagogum traducere, & qui nihil aliud legerat, aus scire præter Ammianum Marcellinum & varias lectiones Cassiodori: (ex quo inscitia ejus patebat) se verò nosse ridere & serere jocos, qui Christianæ placerent, coram ipsa Regina jactare & effutire, ausus fuerat. In cujus sanè hominis malignitate imaginem suam ulro agnoscere debent nonnulla ejusdem nationis vilia ac foeda Aularum Mancipia adulatoria, qui cum ex Milesiis quibusdam fabulis ac similibus vernaculis chortis Volustanis faceti & ingeniosi facti, sed omnium scientiarum & elegantiorum literarum rudes, nec nisi levitate, arrogantia ac garrulitate conspicui sint, meritis tamen virorum doctissimorum, quos fatuo Pedantium nomine profcindunt, petulanter detrabere, & egregia eorum scripta, quorum ne titulos quidem per transfennam unquam inspexerunt, traducere sustinent, sed interim peritioribus genuinam se novæ Arcadiæ progeniem esse produunt. . . . (2)."*

Epigramme
contre *Bourdelot.*(†) *La voici (3).*

BOURDELOTO ARDELIONI:

*Fama est, ignaro quondam Jove, nomina multa
Et sumfisse sibi munera multa Deos.
Se trino inprimis jactabat stemmate Phæbus.
Nam Medicus, Vates & Cibarædus erat.*

Ab!

(1) *Burman* in Præfat. ad *Henrici Valesii* Eminent. & Critic. Libros.

(2) *Vid. Burmanni Syll. Epik. Tom. III. p. 649.*

(3) *V. Menagiana T. III. p. 378. où Mr. Ménage y répond.*

sentit rien qu'après être revenu de son assoupissement. Peu de tems après la gangrène s'y mit, & il en mourut.

L'an
1650.

Tout comme *Charvat* avoit fait entrer *Descartes* en correspondance avec *Christine*, ainsi *Isaac Vossius* porta le célèbre *Samuel Bochart* à lui écrire le premier. Voici quelle fut sa réponse.

Christine
attire *Samuel*
Bochart en
Suede. Ca-
ractère de ce
savant.

Monsieur. J'aurois eu de la peine à croire, que vous eussiez eu quelque bonne volonté pour moi, qui par aucun mérite envers vous ne l'ai pu acquérir, n'eut été que vous eussiez pris la peine de m'en assurer par votre lettre, que le *Sieur Vossius* m'a renduë de votre part. Et quelques autres assurances qu'il m'en eut pu donner, il ne m'eut jamais persuadé de la vérité de ses paroles, sans m'avoir aporté cette marque de sa justification. Il y a quelque tems, Monsieur, que par le moien de ce même *Sieur Vossius* vos doctes & rares *Ecrits* sont tombés entre mes mains, & qu'il m'a parlé si avantageusement de vous, que je vous confesse avoir conçu depuis, tant d'estime pour vous, que j'ai désiré avec passion de pouvoir vous être utile. A cette heure que vous me donnez occasion de vous faire connoître mes sentimens, & que vous m'avez témoigné les votres par une lettre pleine de termes si obligeans, je croirois commettre un crime, si je ne vous rendois mes remerciemens. Je vous prie donc, Monsieur, d'accepter ces foibles marques de mon affection envers vous, & de croire, que je fait tant d'estime de vos grands mérites & de votre profond savoir, que j'estimerois à grande satisfaction si je puis avoir celle de vous compter parmi le nombre de mes amis. Si je puis obtenir cela de vous, je vous assure, que je ne vous donnerai jamais sujet de vous repentir de m'avoir donné votre amitié, puisque je ne vous dénierai jamais la mienne. Permettez donc que dorénavant je me vante de cette conquette, & assurez-vous que vous n'y perdrez que fort peu, puisqu'en échange vous avez acquis l'estime & l'affection de

Stockholm le 5.
Octobr. 1650.

Christine.

II

Ab! nimium est, inquit, superbum Patet: eligat unum
De tribus: una sufficit ars Deo.
Obtrectare nefas: sed quid retineret Apollo
Dudum animi pendens hastis, & hæret adhuc.
Bourdelote, eadem fors tua, non labor idem:
Nempe, trium superest optio nulla tibi.
Negligeris Medicus: Vates contumerts: Ergo
Vel nullus posthac, vel Citharadus eris.

L'an
1652.

Il a été marqué ci-dessus que *Saumaïse & Vossius* avoient tant de pouvoir sur l'esprit de cette Princesse, qu'elle fit appeler auprès d'elle tous les Savans qui avoient l'approbation de ces deux Messieurs. Ils ne se trompèrent pas en la Personne de *Bochart*, car il joignoit au caractère d'homme de bien & de probité, une vaste érudition, qui le faisoit considérer de tous ceux qui estimoient les sciences. C'est dans ce sentiment-là que la Reine lui fit une réponse remplie d'expressions si polies & si gracieuses & qui marquoit l'estime particulière qu'elle avoit pour lui. Aux invitations réitérées (*) que *Christine* lui fit faire par *Vossius* de la venir voir, il se mit en voiage au mois d'Avril 1652. en compagnie de *Vossius & de Huet (a)*. Etant arrivé à *Halmstadt* en *Hallande*, province méridionale de *Suède*, il reçut la lettre de la Reine, que voici :

Stockholm le 13. Mai 1652.

Stôt que j'ai appris vôtres arrivée en Hallande & l'empressement que vous aviez de continuer votre voiage jusques à ma Cour, j'ai voulu expédier le porteur de la présente pour vous servir de guide. Je lui ai donné encore une seconde commission, laquelle s'adresse à mon Bibliothecaire, lequel je trouve en votre suite. Je lui commande de retourner sur ses pas & de se rendre en Hollande pour y attendre mes ordres pour un plus long voiage. Je suis faché que son inconsideration m'oblige de lui ordonner pour sa disgrâce un voiage qu'autrefois mon service me lui a fait proposer. J'ai toujours eu le dessein de l'envoier en Angleterre & en Espagne pour faire des recherches pour augmenter & embellir ma Bibliothèque, mais dans ce tems-là je n'avois pas l'intention que j'ai maintenant, & je vous prie de croire que personne n'a travaillé à sa perte que lui-même, & vous trouverez mon humeur disposée de la sorte, qu'aucun ne pourra se vanter d'avoir le pouvoir sur mes inclinations. Elles se portent toujours où je trouve le mérite, & quand l'on a eu part dans mon estime, je ne suis pas accoutumée de m'en dédire, si ce n'est qu'on

(a) V. Huet l. c. pag. 72 & 105.

(*) On le voit dans les réponses de *Bochart* à *Vossius* dont les originaux se conservent encore dans la Bibliothèque des Remonstrans à *Amsterdam* (1). Nous en donnerons une ci-dessous, où, entr'autres choses, il fait éclater sa joie d'avoir reçu la première lettre de la propre main de la Reine, & marque la raison pourquoi il ne pouvoit pas venir aussitôt en *Suède*.

(1) V. aussi ses autres lettres XIV. Cal. Dec. 1650. & du 13. Mars 1651. Tomo III. opes. *Bocharti* p. 1251

qu'on s'en rende indigne par quelque faute. Venez donc sans crainte & croiez qu'il n'y a personne qui estimera au plus juste prix votre mérite que moi

L'añ.
1652.

Christine.

On remarque dans cette lettre la résolution qu'avoit prise *Christine* de chagriner *Vossius* en le renvoiant sur ses pas, pour demander pardon à *Sauvaise*, qu'il avoit dessein d'attaquer dans ses *Écrits*, ou contre lequel il devoit avoir déjà écrit quelque chose, comme on l'avoit fait croire à la Reine (a). Nous avons parlé ci-devant de la source de cette querelle, pour la fin de laquelle *Vossius* soupçonna *Bourdelot* d'avoir suggéré à *Christine* de lui imposer cette amande honorable (*).

Tout cela ne devoit en rien regarder Mr. *Bochart*. Aussi étant arrivé à *Stockholm* il fut reçu fort gracieusement de la Reine, qui lui donna des marques publiques de l'estime qu'elle avoit pour son érudition (†). Il est vrai qu'il y vint dans des circonstances, où il ne trouva pas tous les agréments, auxquels il avoit lieu de s'attendre. La santé de *Christine* chanceloit. Trop d'application à l'étude, car elle y passoit les nuits entières, lui avoit échauffé le sang. *Bourdelot* son médecin l'avoit obligé à rompre tout commerce avec les Gens de lettres dans l'espérance de la gouverner seul. Malin qu'il étoit, il ne vouloit pas que des Personnes solidement savantes entraissent dans la confiance de la Reine plus avant que lui. Il redoutoit *Bochart*, & c'est pourquoi il tâcha de le chagriner & de lui jouer de petits tours (b). Entr'autres, *Bochart* devoit lire quelque chose de son *Phaleg* dans une assemblée, où la Reine avoit dit qu'elle vouloit être. Le jour fut pris pour l'assemblée. Mais *Bourdelot* qui dispoit de l'esprit de cette Princesse, & qui vouloit l'empêcher de faire cet honneur à *Bochart*, lui tâtant le pouls le matin du jour de cette assemblée, lui dit, qu'elle avoit de l'émotion, & qu'il falloit qu'elle prit un remède. La Reine aiant suivi

Bourdelot
fut cause que
Bochart
n'eut pas
tant d'agrément en
Suede. Il
s'en retourna en France
& y mourut.

(a) *Menagiana* Tom. I. pag. 350. recti- Nicéron *Hommes ill: T. I. p. 53. Huet l. fé au Tome III. pag. 386. c. pag. 155.*

(b) *Olivet Hist. de l'Acad. Fr. pag. 394.*

(*) *Vossius* en écrivit à *Heinsius* le 19. Juil. 1652., (1) *Procul dubio Aliptes ille δακνίσιφος aliquod σίφον φάρμακον contumelia huic adhibuit.*

(†) La Reine de *Suede* dit *Perrault* (2) attira *Bochart* à sa Cour & lui fit un accueil & un traitement très-honorable. De jeunes fous, qui approchoient la Reine, ont fait la Reine fait cent mauvais contes sur le voiage qu'il fit en *Suede*, mais rien y a donné lieu, que sa à *Bochart*, haute réputation & sa gravité, que lui donnoit son grand mérite. Mr. *Ménage* dit: qui joua au (3), C'étoit une belle chose à voir, que de voir Mr. *Bochart* jouer au volant avec la Reine de *Suede*! La Reine l'aïant pressé un jour d'y jouer avec elle, il mit manteau elle. „ bas & joua. Ses amis lui en firent la guerre, & lui dirent, qu'absolument il devoit „ refuser de le faire”.

(1) *Burman l. c. Tom. III. pag. 637.*

(2) *Hommes illustr. Tom. II. pag. 179. Tome I.*

(3) *Menagiana* Tom. I. pag. 324. & *Bayle* *Dict. art. Bochart lit. D.*

L'an
1652.

l'ordonnance de son Médecin demeura au lit & n'alla point à l'assemblée. Elle s'informa seulement le lendemain, comment la chose s'étoit passée. Mais cela ne fut pas capable de consoler *Bochart* de la pièce que *Bourdelot* lui avoit jouée. Il s'en plaint amèrement dans une lettre à *Voffius* (a) & dit entr'autres choses : J'ai lu le principal du *Pbaleg* devant trois sortes d'auditeurs : les uns doctes & judicieux, qui en ont témoigné de la satisfaction beaucoup plus que je n'espérois, & de ce nombre a été en certaine action la Reine elle-même... d'autres ignorans & gens de bien, qui ont suivi le branle de ces premiers : d'autres bréf ignorans & malins, qui ont fait leur possible pour le décrier, mais n'ont fait que de se décrier eux-mêmes, & s'attirer la juste colére des gens d'honneur, qui les regardent comme monstres, mettant *Bourdelot* dans cette dernière classe. Cela n'empêcha pas pourtant que *Bochart* ne fut toujours vû de bon œil de la Reine. Il rendit même de bons offices auprès d'elle à ses amis pendant un an & plus qu'il séjourna à *Stockholm* (*). Ce fut à la persuasion de *Christine* qu'il se mit à travailler même en *Suède* sur son *Hierozoicon* ou l'histoire des Animaux de l'écriture (b). *Bochart* lui témoigna aussi, quelque part, sa gratitude, des bons Manuscrits Arabes qu'elle lui avoit fournis à ce dessein (c). Cet ouvrage & son *Pbaleg* & *Canaan*, qui font les deux parties de la Géographie sacrée, sont remplis d'une érudition presqu'inconcevable, ont acquis à *Bochart* une réputation immortelle. Il partit de *Suède* avec *Naudé*, à la suite de l'Ambassadeur *Chanut*, au mois de Juillet 1653 (d). Mr. *Ménage* nous a conservé une belle épigramme de *Bochart*, qui est peut-être l'unique de lui. C'est une comparaison de *Christine* de *Suède* avec la Reine de *Saba* (e) (f). A son re-

(a) Elle est du 12. Avril 1654 à la Bibl. des Remontrants d'Amsterd. Tom. I. Epist. Msc. num. 373.

(b) Lettre LXIII. de Guy Patin à Spon T. I. pag. 338. & lettre de Naudé à Gassen-di du 19. Oâ. 1652.

(c) V. vers la fin de la Préface de cet ouvrage.

(d) Burman l. c. pag 673.

(e) Ménag. T. III. p. 385. item Almelow. Amoën. Tb. Pbil. p. 33.

Bochart test
les amis au-
près de
Christine.

Epigramme
de *Bochart*
à la louange
de *Christine*.

(*) *Heinsius* écrit là-dessus à *Voffius* l'an 1653 (1). „ *Sannaelem Bochartum Virum clariss. quid ni Parentis loco veneremur, qui, innocentiam nostram contra nefarias Protomedicorum artes & insidias tam fervide tuetur? Rarum certe in illo exemplum est, summa integritas cum summa eruditione conjuncta.*

(†) La voici :

„ *Regina celebres longo memoraverat in aevi*
„ *Vix duae, & in mundi partibus oppositis :*
„ *Una Noti Regina, sacris pridem inclita libris,*
„ *Attera in Arabi cardine nata Poli.*
„ *Quas si contuleris, quam sit praestantior Orbem.*
„ *Quae regit Arabum, carmine disce brevi :*
„ *Ilta docenda Juis Salomonem invisit ab oris,*
„ *Undique ad hanc docti, quo decentur, eunt.*

Ici l'on remarquera en passant, que si Mr. de *Voltaire* eut là cette épigramme, ou s'en fut souvenu, il se seroit épargné la comparaison qu'il fait dans une de ses lettres au Roi de *Prusse* (2).

(1) *Burman* l. c. Tom. III. pag. 673.

(2) Oeuvres de *Voltaire* Tom. VI. pag. 164.

retour en France il continua ses exercices ordinaires à l'Academie à Caën, où il mourut subitement l'an 1667. à l'âge de 68. ans, en parlant dans cette même Academie, ou comme dit l'Abbé d'Artigny en contestant contre Mr. Huet (a). Cela donna occasion à Mr. de Brieux de lui faire une belle épitaphe (*).

L'an
1652.

Aux particularités qui ont été raportées du voiage de Bochart en Suède, nous en ajouterons ici quelques-unes qui regardent le célèbre Mr. Pierre Daniel Huet, qui l'y accompagna. Il en a fait lui-même un détail assez étendu dans sa propre vie, qui nous a aussi servi d'éclaircissement en quelques endroits touchant la Reine Christine. En particulier il peint le fameux Bourdelot assez au naturel, & désapprouve hautement sa conduite envers Bochart & d'autres Savans qui se trouvoient alors à la Cour de Christine (b).

De Mr. Huet
& de son
voiage en
Suède.

Pour Huet lui-même, dit un autre auteur, (c) sa jeunesse l'empêcha de paroître si redoutable au médecin Bourdelot, c'est pourquoi Huet avoit souvent occasion de s'entretenir avec la Reine, qui vouloit même se l'attacher, mais, à ce qu'il dit, l'humeur changeante de Christine, lui avoit fait peur. Huet raporte aussi, (d) qu'une fois elle l'avoit raillé, en disant d'avoir lû dans Pausanias, qu'un Grec, du même nom que le sien, avoit eu le malheur de surprendre sa femme au fait avec son galant, & que pour cela il ne devoit pas se marier : & qu'il avoit répliqué, que cet exemple ne lui faisoit point de peur, puisque le mari s'étoit bravement vengé du tort que l'autre lui avoit fait, & qu'il s'appelloit Ἰητρον, mais lui Ἰέτριον, qui est un des surnoms de Jupiter. Il se fâche au reste de ce qu'on n'avoit pas eu assez de complaisance pour les Etrangers & surtout pour les François, qui étoient venus en foule en Suède, & y avoient d'abord été employés au service de la Reine avec de bons appointemens (†). C'est de-là qu'il avoit pris occasion d'écrire quelques vers piquans contre les Suédois. Mais la Reine, dit-il, les aiant lûs, lui avoit fait comprendre, que les Suédois ne souffriroient pas avec indolence, la critique d'un Etranger & qu'il feroit mieux de les supprimer (e). On ne trouve pas que personne ait donné à Mr. Huet quelque sujet particulier de mécontentement contre les Suédois : mais il est facile de prouver par les écrits-mêmes des François, qui étoient alors à Stockholm, que non seulement leur nombre y étoit si grand depuis quelques années, que la plupart des Domestiques de la Reine & du Comte Magnus n'étoient que des François, (f) mais qu'on en pou-

voit

(a) Mémoires de littérature Tom. III. pag. 73.
(b) Huet Commentar. pag. 103. &c.
(c) Olivet l. c. pag. 324.

(d) Huet l. c. pag. 105. & 106.
(e) Huet l. c. pag. 111. & 119.
(f) Charut T. I. pag. 103 & 105.



(*) „ Scilicet hoc cuiquam est data sors apollinis, talis
„ Ut sit mors, qualis vltis peracta fuit.
„ Musarum in gremio teneris qui vixit ab omni,
„ Musarum in gremio debuit ille mori (1).

Epitaphie de
Bochart.

(†) L'auteur d'une petite pièce intitulée : Adieu des François à la Suède (2) se récrie encore plus là-dessus : mais ce fait sera éclairci ici & autre part dans la suite.

(1) Moreri Dict. Hist. art. Bochart. de Christine l. c. pag. 59. &c.
(2) Elle est imprimée dans l'Histoire de Louis

L'an.
1652.

voit aussi compter plus de vingt, soit disant savans, dont la plupart tiroient des pensions honorables de *Christine*, ou ne partoient pas d'auprès d'elle sans quelques marques réelles de sa libéralité : (a) au lieu qu'on ne nommera pas un seul *Suédois*, à l'exception du Professeur *Hambraeus*, qui jouit en ce tems-là de pareils avantages à la Cour de *France*. Et si alors à la Cour de *Suède*, comme c'est la vérité, il n'y avoit pas moins de savans d'autres nations étrangères, qui participassent aux appointemens comme les *François*, & qu'il y eut eu des *Suédois* qui en témoignassent du mécontentement; on devoit d'autant moins le trouver étrange, qu'aucune nation, ce me semble, ne souffrirait patiemment, que des Etrangers prétendissent que tout leur est dû & jouissent de tous les avantages préférablement à ceux du pais-même (b). Mais c'étoit alors la mode à la Cour de *Suède*. La Reine avoit pris depuis longtems les airs & les manières *Françoises*. Ceux de cette nation tâchoient aussi de s'en prévaloir & se plaignirent toujours qu'on ne les distinguoit pas assez (c). Par bonheur ils ne pouvoient pas rester longtems d'accord. Ils se déchiroient l'un l'autre & cela faisoit qu'on les décrioit à bon droit, puisqu'ils décrioient eux-mêmes leur propre nation. On n'a qu'à lire le témoignage que leur en rend leur propre Compatriote Mr. *Chevreau*, qui étoit sur le lieu (*), pour être assuré de ce qu'on vient de dire: & si on ne peut pas réprover un autre témoin aussi irréprochable que lui, on sera forcé de croire, que ces Mrs. *François*, pour couronner leur ouvrage, ont pillé la belle Bibliothèque & les Cabinets de *Christine*, que *Vossius* n'avoit fait que grapper: (d) comme nous le verrons ci-après. Ceci ne regardoit pourtant pas notre *Huet*. Il étoit trop honnête homme, & il ne se mêla point des intrigues de ses Compatriotes. Son voyage de *Suède* ne fut pas non plus sans fruit pour lui. Il en raporta un Manuscrit d'*Origène* qu'il avoit copié dans la Bibliothèque de la Reine & qu'il publia

seize

- (a) On en citera quelques-uns ci-après. XVIII.
 (b) Nemeitz *Pensées raisonnées*, V^{me}. Part. (d) V. la lettre de *Heinsius* à *Gronovius* p. 121. item *Voïage d'Espag. Tom. II. p. 11. d' Août 1654. dans Burman l. c. T. III. p. Wicquef. Ambass. Scè. XVII. p. 213. 333.*
 (c) *Baillet vie de Descartes libr. VII. §.*

Quels étoient les *François* qui étoient auprès de *Christine*.

(*). Il en parle dans sa lettre à *Saumaise* datée de *Stockholm* le 28, Mars 1653. (1) „ Nous avons ici de certaines Gens, qui ne se font pas un grand scrupule de faire tomber ceux „ qui se rencontrent dans leur chemin, pourvu qu'ils s'élèvent: qui ont du mépris „ pour ce qu'ils n'ont pas, & qui méprisent par conséquent l'honneur, le mérite & la „ vertu. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est, qu'ils ne font ni *Goths* ni *Vandales*, mais „ *François*, qui décrient partout leur nation: qui sont partout décriés eux-mêmes, & „ qui ne laissent pas de profiter de l'aveuglement de la Fortune. Je fais bien, que je „ n'acheterai pas la fortune à ce prix-là: & quoiqu'il arrive des bontés que la Reine „ continue d'avoir pour moi, je serai content, pourvu que je n'aie rien à me repro- „ cher”. Voilà ce qu'en dit le secrétaire *François* de *Christine*.

(1) V. les *Oeuvres mêlées de Chevreau I. Part. pag. 2.*

seize ans après (a). C'est néanmoins à cause de cet ouvrage qu'il eut une dispute fort vive avec son ancien ami *Bochart*, qui l'accusa d'avoir omis, de dessein prémédité, dans ses *Origeniana*, un passage d'*Origène* dans son Ouvrage sur *Sr. Matthieu*, parce qu'il étoit contraire au dogme de la Transsubstantiation (*). L'Evêque *Huet* répondit vigoureusement & prétendit que c'étoit un pur oubli. Mais *Bochart* ne laissa pas d'y répliquer (b).

L'an
1652.

Quant à la Reine *Christine* qui s'étoit transplantée à *Rome* pour toujours, elle voulut l'attirer auprès d'elle en 1659, mais il n'avoit pas grande envie de se fixer en *Italie* (c). Pour ce qu'il dit lui-même (d) : que Mr. le Comte *Tott* alors Ambassadeur de *Suède* à la Cour de *France*, lui avoit fait dire de la part de la Régence de *Suède*, qu'elle le souhaitoit pour lui confier l'éducation du jeune Roi *Charles XI.* qui remplaça en 1660. son Père *Charles-Gustave* successeur de *Christine*; c'est un fait entièrement ignoré en *Suède*, que les Auteurs des *Acta Literaria Suecia*; de l'aveu même de Mr. *Niceron* (e) ont réfuté d'une manière invincible. Voici en abrégé ce qu'ils en ont dit (f) : Si le soin d'élever le jeune Prince *Charles* fut dès le commencement de l'année 1660 confié par le Roi son Père à Mr. *Figrelius Gripenbielm* : si les Tuteurs de ce Prince, après la mort de son Père, qui arriva la même année, l'en jugèrent capable : si ces Tuteurs favorisoient si peu la Religion Catholique-Romaine, qu'ils ne permirent pas même à la Reine *Christine*, qui étoit en ce tems-là à *Stockholm*, l'exercice public de sa Religion : s'il ne se trouve aucun vestige dans les registres des Archives, ni dans les Instructions du Comte *Tott*, qu'il en dût faire la proposition à *Huet* : & si ledit *Gripenbielm* a toujours resté Précepteur du jeune Prince à la satisfaction de tout le monde ; avec quelle vraisemblance pourra-t-on avancer, que Mr. *Huet*, homme savant à la vérité, mais Catholique-Romain de Religion, auroit pu être appelé, d'un consentement commun des Tuteurs & du Sénat de *Suède*, pour donner l'éducation au Prince & diriger ses études ? C'est donc en vain que *Huet* prétend l'âpreté du climat & de la Nation pour n'avoir pas voulu accepter la place qu'on lui destinoit (g). Il a pu aisément la refuser, puisqu'elle ne lui a jamais été offerte. Cependant il eut l'honneur dix ans après d'être nommé sous-Précepteur du Dauphin de *France* sans

Huet dit
en faux
qu'on vou-
loit lui con-
fier l'éduca-
tion du Roi
de *Suède*.

(a) Huet l. c. p. 107. Olivet l. c. p. 394.
item *Eloge Historique de Huet dans les Huetiana*.

(b) *V. ces Ecrits dans Tilladet Dissert. T. I. pag. 1-36-194.*

(c) Olivet l. c. pag. 396.

(d) Huet l. c. pag. 232. & *Huetiana l. c.*

(e) *Mém. des hommes ill. T. I. pag. 53.*

& 60.

(f) *Acta liter. Suecia ann. 1723. p. 466.*

& c. it. pag. 186. supra.

(g) Huet l. c. pag. 232.

(*) Voici ce passage traduit en latin : ... „ *Et cibus ipse per Verbum Dei & orationem consecratus, secundum illud ipsum quod materia constat, in ventrem abiit & in recessum ejicitur*... „ & en François : ... *Si tout ce qui entre dans la bouche va au ventre & puis est jeté au retrait : aussi cette viande qui est sanctifiée par la parole de Dieu & par la prière, selon ce qu'elle a de matériel va au ventre & est jetée au retrait...* (1).

Passage d'*O-*
rigène contre
la Transsub-
stantiation.

(1) Rapporté par *Tilladet l. c.*

L'an
1650.

autre appui que son mérite (a). Neuf ans après il publia son excellent livre, la *Démonstration Evangelique*, qui lui fit beaucoup d'honneur dans les pais étrangers, mais lui attira plusieurs adverfaires dans sa patrie (b). Il se loue beaucoup de ce que cet Ouvrage avoit trouvé, entr'autres, l'approbation du célèbre *Samuel Pufendorf*, qui sur ce fondement l'avoit exhorté à travailler à la réunion des Catholiques & des Protestans, faisant comprendre par une lettre à son Frère *Esaië Pufendorf*, (c) & après à Mr. de *Feuquieres* Ambassadeur de France en Suède, que si la méthode, dont l'Auteur s'étoit servi, étoit employée à cette réconciliation, on pourroit s'en promettre une favorable issue & qu'il se rendoit presque garant du Parti Luthérien. L'Abbé *Tilladet* ajoute, que quoique la difficulté de l'entreprise parut devoir effraier Mr. *Huet*; tant de belles apparences le rassurèrent, & qu'il jettoit déjà le plan & le fondement de l'ouvrage: mais que les préparatifs que l'on faisoit dès-lors en France pour la révocation de l'Edit de *Nantes*, avoient si fort effarouché les esprits des Ministres & des assemblées des Protestans en ce pais-là, qu'ils se défièrent des invitations amiables que *Huet* leur fit faire, & que ce projet de conciliation se dissipa comme tant d'autres de cette nature. Mr. *Huet* se démit de son Evêché d'*Auranches* à cause de ses infirmités & passa le reste de sa vie au Collège des Jésuites à *Paris*, où il mourut l'an 1721. âgé de nonante & un ans.

On seroit en état de fournir encore des particularités assez intéressantes sur plusieurs autres savans François qui furent en ce tems là à la Cour de *Christine*, ou qui eurent quelque commerce avec elle. Mais comme cela nous mèneroit trop loin, & ne seroit peut-être pas du goût de tout le monde, nous en toucherons seulement quelque chose, & nous indiquerons les sources où l'on peut puiser une plus ample instruction par rapport à la liaison que ces gens ont eu avec cette Princesse.

Du nombre de ceux qui passèrent plus ou moins de tems en Suède, furent *Raphaël Trichet du Fresno* Garde du Cabinet de Médailles & de Peintures de la Reine, d'où il emporta plusieurs Pièces curieuses avec lui en France (d).

Naudéus ou *Naudé* préposé à la Bibliothèque de la Reine, qui fut après pillée. On voit par ses lettres à *Vossius* & à *Gassendi* (e) que *Christine* en l'appellant en Suède à la recommandation du premier, son ami, lui avoit écrit elle-même & avoit accompagnée sa lettre d'une bonne lettre de change: que lui aiant de grandes obligations au Cardinal *Mazarin*, comme Chef de sa Bibliothèque, ne vouloit le quitter qu'avec son agrément: que lui & les autres François passèrent le tems fort à leur aise à *Stockholm*: que

Christine

(a) Olivet l. c. pag. 396.

(b) Huet l. c. p. 284 & 289.

(c) Tilladet l. c. dans la préf. §. XXXIX & XXXV. & Tom. II. pag. 180-186. où se trouve la lettre de Pufendorf à ce sujet.

(d) Huet l. c. pag. III. Burman l. c. Tom. III. pag. 12 & 659. *Leben Christinæ* p. 17. *Epist. Heinii ad Putcan. in Epistol. Maglia-*bechi Tom. I. p. 207. il est dit dans le Suppl. du *Dict. Hist. de Moréri* qu'il avoit été Bibliothécaire de *Christine* & qu'il s'étoit acquitté dignement de cet emploi: mais le témoignage de *Heinlius* prévaut ici sur les *Chavreana*.(e) Burman l. c. pag. 333. *Becman Hist. Civ. pag. 636...*

Autres savans de France qui vinrent en Suède, ou furent en commerce de lettres avec *Christine*.

Christine n'étoit pas moins entenduë dans les Sciences, que dans les beaux Arts: que sa Bibliothèque étoit très-riche en Manuscrits, tirés de celles de *Pétou*, de *Gautrain*, de *Mazzarin*, de *Stéphanides*, de *Ravinus* & d'autres, outre une Galerie de Statuës, de Médailles, de Tableaux & d'autres pièces tant artificielles que naturelles, plus riche qu'aucune que *Naudé* eut jamais vûe en *Italie*. Nous insérerons dans l'Appendice deux de ses lettres qui rapportent tout au long ce que nous venons de dire, & nous remarquerons après Mr. *Courtingius*, que *Naudé* devenu Bibliothecaire de *Christine*, s'y acquit les grandes connoissances qu'il n'avoit pas encore, en arrivant en *Suède* (a).

L'an.
1651.

V. l'Append.
num. XVII.
& XVIII.

Cahagnefus Fiervilla partit de *Suède* avec Mr *Huet* (b).

Chevreau devint Secrétaire de Cabinet du Roi *Charles Gustave* après avoir été au service de la Reine. Il est auteur de la pièce nommée le Génie de *Christine*, qui ne s'accorde guères avec l'Ode qu'il composa à sa louange lorsqu'elle passa en *France* (c).

Duriez & *Sorreau* Médecin & Chirurgien de la Reine. Le premier tira les revenus d'un Monastère de *Bremen*. Il étoit savant, mais hableur & grand Comédien, faisant parade de ce que d'autres avoient inventé avant lui (d).

Courtin, *Piquet*, *Lager* & *Gilbert* étoient Secrétaires de la Reine. Le premier le devint du Successeur de *Christine* & puis son Ministre en *France* & au retour celui de *France* à la Cour de *Suède*. Il est connu par sa traduction du Traité de *Grotius* du Droit de la Guerre & de la Paix (e). Il y a deux lettres de *Piquet* écrites à *Gassendi* de la part de *Christine* (f). *Lager* en écrivit aussi une à *Balzac*, qui vouloit envoie un livre de sa façon à la Reine. *Gilbert* devint son Résident en *France*, où il l'étoit encore en 1657 (g) (*).

Ceri-

(a) V. la préface des Oper. Conring. Tom. III. pag. 1.

(b) Huet l. c. pag. 114.

(c) Chevreau Oeuv. mêlées I. Part. pag. 18. Colomes. Opusc. pag. 121. Felleras l. c. §. 146. p. 211. Nouv. Recueil de barangues. pag. 149.

(d) Burman l. c. pag. 649. Chaput Mém.

T. I. p. 143. T. III. p. 308 Roberg Vies des Médecins en Suède Msc. art. Duriez Mém. de la Houffaye T. II. p. 250.

(e) Moreri Dict. art. Courtin. Chanut T. III. p. 194. Leben Christinae p. 18.

(f) Gassendi Epist. Append. pag. 336.

(g) Oeuvres de Balzac T. I. pag. 1023 Menagiana T. I. p. 43.

(*) Ce *Gilbert*, dit *Ménage* (1), avoit fait une Comédie, dont les vers étoient un peu libres. Il la lût chez Mr. le Duc de *Guise*, en présence de la Reine, qui étoit alors à *Paris*, & à qui elle plaisoit fort. Mr. *Chapelain* fut le premier consulté sur cette pièce. Il fit honnêtement comotre, qu'il en trouvoit les vers un peu trop libres. La Reine en demanda ensuite le sentiment de Mr. *Ménage*. Il répondit en bon Courtisan, que c'étoit une des belles Comédies, qui eut paru jusqu'alors. Cette Princesse contentée de son approbation, lui répartit: „ je suis bien aise, Monsieur, qu'elle soit de votre goût: on peut s'en rapporter à vous. Mais pour votre *Chapelain*, que c'est un pauvre homme! Il voudroit que tout fut *Pucelle*:” faisant allusion au Poëme de *Chapelain*.

Raillerie de la Reine touchant *Chapelain*, à l'occasion d'une Comédie de *Gilbert*.

(1) l. c. pag. 42.

L'an.
1651.

Cerizantes, celui qui suplantait *Hugo Grotius* dont nous avons parlé ci-dessus (a).

Un certain Marquis de *Marigny*, qui étoit présent, quand Mr. *Grotius* prit congé de la Reine. Mr. *Némeitz* dit qu'il pouvoit beaucoup auprès d'elle. Cela ne l'empêcha pas de faire ensuite un portrait fort injurieux de cette Princesse: marque assurée d'un cœur bien noir (b) (*).

v. l'Append.
num. XIX &
num. XX.

Mais d'autres savans François en plus grand nombre, sans venir en *Suède* eurent un commerce de lettres avec *Christine*. Nous ne pouvons pas nous dispenser de produire dans l'appendix entr'autres, la belle Ode que Mad. la Comtesse de la *Suze* lui adressa, & la lettre que le célèbre Mr. *Blaise Pascal* écrivit à cette Reine en lui envoiant sa Machine de la *Roulette* nouvellement inventée.

v. l'Append.
num. XXI.

Pour les autres François nous ne nommerons que les plus connus, sans égard ni au rang ni à la chronologie. Mr. *Gassendi* avoit fait déjà trop de bruit dans le monde par son grand savoir & ses autres belles qualités; pour que *Christine*, qui étoit alors dans le fort de ses études put ignorer un si grand homme. La lettre, qu'il lui écrivit le premier, fait voir, que *Bourdelot* lui en avoit écrit & lui avoit donné lieu de le faire. On peut lire cette lettre de *Gassendi* dans l'appendix. Voici la réponse flatteuse que *Christine* lui fit. Elle est du 27. Septembre 1652 (†).

Mr.

(a) V. ci-dessus pag. 77. it. Manes Grotii p. 471. Wicquef. Mem. num. 578. pag. 213. (b) Manes Grot. pag. 476. Némeitz Ge. darck. pag. 151. Menagiana T. II. pag. 321. Chevreau l. c. pag. 99.

lain sur la *Pucelle d'Orléans*, à la composition duquel il emploïa trente ans, dont il fut raillé par ce distique du Sr. *Mommor*:

„ *Ille Capellani dudum expectata Puella*
„ *Post tanta in lucem tempora prodit anus.*

(*) C'est dans une lettre écrite de *Bruxelles* (1). C'est ce même *Marigny* qui a soutenu qu'un bon Poëte n'est pas plus nécessaire dans un Etat qu'un excellent Cuisinier: ou qu'un bon Brodeur selon la pensée de *Pascal*: ou qu'un bon Joueur de quilles selon *Malherbe*, dit Mr. *Chevreau* (2).

v. l'Append.
num. XXI.

(†) C'est la véritable date de cette lettre, comme on le voit par la première lettre, qui est du mois de Juillet de la même année, que Mr. *Gassendi* écrivit à *Christine*. Mrs. *Malherbe*, *Colomés* & l'Auteur du Nouveau Recueil de Harangues se trompent donc, en citant cette lettre de *Christine* comme écrite en 1642. Au reste *Malherbe* dit au sujet de cette lettre de la Reine: (3) „ qu'elle est d'un langage aussi pur, que s'il étoit récemment sorti de la Cour de France. On s'apercevra sans doute, ajoute-t-il, que „ les mots, *estime* & *estimer* y sont fréquens: mais il faut penser aussi, que c'est une Reine qui écrit, & d'une manière trop facile, pour s'arrêter à l'examen des mots, „ que sa plume a tracés. Cette sorte de négligence semble même convenir à une imagination aussi vive, qu'étoit celle de cette Princesse”.

(1) Elle se trouve imprimée dans l'histoire de la vie de *Christine* pag. 38. &c.

(2) Dans ses Oeuvres mêlées I. Part. pag. 99.

(3) V. Sa Grammaire Franç. pag. 287 & 288. Nouv. Rec. de Harangues pag. 108.

MR. Vous êtes si généralement honoré & estimé de tout ce qui se trouve de personnes raisonnables dans le monde & l'on parle de vous avec tant de vénération, que l'on ne peut sans se faire tort, vous estimer médiocrement. Ne vous étonnez donc pas s'il se trouve au bout du monde une Personne qui se voit intéressée à vous estimer infiniment, & ne trouvez pas étrange qu'elle ait suborné vos propres amis, pour vous faire connoître qu'elle ne s'éloigne pas de tout le genre humain, lorsqu'il est question de donner à votre mérite une estime non commune. Je reste infiniment obligée à celui qui vous a fait connoître une partie des sentimens d'estime que j'ai pour vous, & je le suis d'autant plus, puisque ce bon office est un surcroît des autres services qu'il m'a rendus. Et encore que je confesse de lui devoir la restitution de ma santé & de ma vie, & qu'il semble qu'après cela il ne puisse rien ajouter à ce que je lui dois; néanmoins j'avoue que l'obligation de m'avoir procuré ces assurances de votre estime égale tous les autres services dont je lui suis redevable. Aussi est-il vrai qu'il est seul digne de se vanter de m'avoir procuré ce bien. Mais je vous prie de me donner la satisfaction de la durée de notre commerce: & puisqu'il ne m'est pas permis d'espérer le bien de pouvoir en présence vous protester mon estime & ma bienveillance, permettez au moins que mes lettres vous assurent des sentimens avantageux que je conserverai toute ma vie pour vous & que les vôtres me puissent donner les confirmations de votre bonne volonté. Souffrez que mes lettres interrompent quelquefois vos méditations & votre loisir. Je vous consulterai comme l'Oracle de la vérité pour m'éclaircir de mes doutes, & si vous voulez prendre la peine d'instruire mon ignorance, vous ne ferez autre chose, si non d'augmenter le nombre de ceux qui savent vous estimer dignement. Je vous prie de croire, que j'observerai vos préceptes aussi religieusement que l'on est accoutumé d'observer les dogmes des plus célèbres Législateurs. Jugez après cela combien je vous serai redevable des lumières que me donneront vos belles connoissances & croiez que je ne serai jamais ingrate envers vous & que je veux cultiver avec soin l'estime & la bienveillance d'un si grand homme que vous êtes.

CHRISTINE.

Mr. Gassendi méritoit les louanges de *Christine* incomparablement plus qu'un grand nombre d'autres savans de ce tems-là, & on a raison de souhaiter, qu'elle n'eut jamais connu que des Personnes de son caractère. Sa

L'an
1652.

profonde connoissance en toutes fortes de sciences & de littérature est trop connuë pour en donner ici quelque détail. Le témoignage que la Reine lui en rend en voulant le consulter comme l'*Oracle de la Vérité*, mit le comble à la haute réputation qu'il s'étoit acquise. „ Quel honneur, s'écrie „ *Malherbe*, pour la mémoire de ce Philosophe, d'avoir porté sa réputation jusqu'au fond du Nord & de s'être attiré, sans y penser, l'estime & „ l'affection d'une Reine, qui n'avoit pas besoin de l'éclat du sceptre pour „ être la gloire de son sexe & une des plus rares merveilles de son tems, „ soit par la connoissance qu'elle avoit des belles lettres en diverses langues, soit par bien d'autres vertus inséparables de son auguste Personne! „ On verra ci-après par les autres lettres que *Christine* écrivit à *Gassendi*, que même après son abdication elle ne diminua en rien de l'estime qu'elle avoit pour lui. En attendant nous donnons dans l'appendix sa réponse à la lettre précédente de la Reine à lui.

V. l'Append.
n. XXII.

Scarron écrivit à *Christine* une jolie lettre en lui envoyant une de ses Comédies: (a) „ Au siècle d'Auguste, dit-il, on paioit en vers & en prose „ ce même tribut au Patron des beaux Esprits, défunct *Mécenas*, qui a été „ un très-galant homme. Quelque bruit pourtant que son nom ait fait, „ il n'a sur Votre Majesté que l'avantage de la primauté seulement, & je „ gagerois le peu de bien que j'ai au Parnasse, que Votre Majesté lui auroit ôté toute sa pratique & l'auroit fait enrager comme Vôte Père le „ grand *Gustave* auroit fait enrager son maître *Auguste*, s'ils avoient eu à „ disputer ensemble l'Empire de l'Univers.”

L'éloquent *Balzac* aiant reçu en présent de *Christine* une chaîne d'or pour ses Ouvrages qu'il lui avoit envoyés, il l'en remercie dans sa réponse en disant: (b) „ que d'une même CHAÎNE Sa Majesté avoit fait & lié deux pri- „ sonniers... & au sujet des vers (*) qu'il lui envoia, il lui dit: sachant, „ Ma-

(a) Richelet. lettres Tom. I. pag. 232. Oeuv. de Balzac. T. I. p. 1024. &c.

(b) Cette lettre est du 25. Mars 1652: v.

Vers de Balzac à l'honneur de *Christine*.V. l'Append.
n. XXIII.
(a).(*) Les voici: (1) *Ad Serenissimam Christianam Reginam Suecia cum illi Autor opuscula sua mitteret:*

„ *Fabricum hic & Scipiadem, Christina videbis*
„ *Maxima, sed magno corda minora Patre:*
„ *Gustavus tibi namque Pater: non Julius tantum,*
„ *Non habuit natum Jupiter ipse parem.*

Ad Eandem Doctissimam & Disertissimam Principem:

„ *Hic te etiam invenies, Christina, hic Palladis artes,*
„ *Quas colis; hic summi fulmen utrumque Patris:*
„ *Gustavus nempe ut dextra sic ore tonabat*
„ *Et tanto exemplo Charta superba mea est.*

V. l'Append.
n. XXIII.
(b).

Nous donnerons ci-dessous le bel Eloge, qu'il fit de *Christine*, dans l'avantpropos de son *Aristippe*. Mr. *Ménage* en dédiant à *Christine* les Poëmes latins de *Balzac*, lui don-

(1) *Balzac* l. c. Tom. II. pag. 8.

L'an
1652.

„ Madame, que vous n'êtes pas moins intelligente que vous êtes libérale,
„ je ne puis que je ne tire encore plus de gloire de votre jugement que de
„ votre don... puisque j'ai été loué de la bouche de *Christine*, je n'envie
„ ni à *Claudien* sa statue, ni à *Petrarque* son couronnement... je prie Dieu
„ de tout mon cœur de la conserver pour la félicité de son peuple, pour
„ l'honneur de son siècle & pour l'exemple des autres Princes.”

A ces deux Beaux-Esprits, que l'on vient d'indiquer, comme aiant eu quelque relation avec *Christine*, il faut joindre encore Mrs *Adrien & Henry de Valois*, dont on a les belles Epigrammes latines sur la Médaille de cette Reine, que nous produirons ci-dessous. De plus *Henry de Valois* adressa à *Christine* la belle harangue qu'on a de lui, où entr'autres Eloges il la loue de ses progrès dans l'Art de la Critique (a).

Nous ne ferons que nommer Mrs *Bernard Médonius*, *Barthélemi d'Herbelot*, *Tristan l'Hermite*, *Chapelain*, *Poffin* Jésuite, *Ségrais*, *Benserade*: (dont d'ailleurs nous aurons occasion de parler ci-dessous) en nous rapportant aux Auteurs cités au bas de la page, qui parlent de ces illustres savans (b). Pour *Roland Desmarets* nous donnerons, dans l'Appendice, la belle lettre qu'il

v. l'Append.
num. XXI.

écrivit à *Christine* l'an 1650. ou 1651. & pour Mr. le Professeur *Gariffolles*, on rapportera qu'il se fit connoître à la Reine par son Poëme Epique où il chante les grands exploits de *Gustave-Adolphe* & qui aussi est intitulé *l'Adolphe*. *Christine* reçut gracieusement ce Poëme & fit beaucoup de caresses au fils aîné de l'Auteur, qui le lui présenta. Le Père en fut honoré d'une belle Médaille d'or & le fils fut amplement païé des fraix de son voiage (c).

Mr. de *Scudery* en lui dédiant son *Alaric*, Lui parle de cette manière:
„ (d) La grandeur de votre ame & celle de votre esprit mettent autant Vo-
„ tre Majesté au dessus des Reines, que les Reines sont au dessus des autres
„ Dames... je suis obligé d'avouër, que le Nord a maintenant sa Miner-
„ ve dans *Stockholm*, comme il y eut autrefois une Diane dans *Tauris*: que
„ l'es-

(a) *Burman l. c. Tom. V. pag. 700. Sar- Menag. Poëm. pag. 119-126. Nouv. Rec-
ravii Epist. pag. 230. Burman Juristor l. c. de Har. pag. 171.
pag. 3-10 & p. 183. Emendat. Crit. (c) Bayle Dict. Hist. Crit. art. Gariffolles.
(b) V. *Burman Syll. Ep. Tom. V. p. 614. (d) V. La Védicace de son Alaric ou Ro-
630. 631 & 635. Pérault Homm. ill. I. Part. me Vaincuë.
p. 155. Chevr. l. c. I. Part. p. 10. & 17.**

donne cette louange-ci: (1) „ *Et Te Poeticen non modo vebementer amare, sed etiam feliciter*
„ *adeo exercere audio, ut si non aliarum fulgore virtutum Virtus ista perstringeretur, inier*
„ *præcipuas Poëtrias ponenda meritò foret*”... Mr. *Chevreau* aiant appris la mort de *Bal-*
„ *zac* en 1653 envoya de *Stockholm* ces vers à Mr. *Conrart* (2).

„ Ne craignons point ou que sa gloire meure
„ Ou qu'il en manque aucune à sa félicité:
„ Avec nous la France le pleure
„ Et *Christine* l'a regretté.

(1) V. *Ménage* l. c. cfr. *Heinsii Epist. ad Gronov.* (2) *Oeuvr. mêlées* l. part. pag. 16
A. 1649. ap. *Burman* l. c. Tom. III. pag. 233.

L'an.
1653.

l'esprit & la vertu n'ont point de climat affecté, & qu'ils sont aussi bien à Stockholm & à Upsal que dans Rome ou dans Athènes... Car Madame ce que vous écrivez en notre langue, nous fait tomber la plume de la main: & les belles lettres que j'ai vûes de V. M. sont l'objet de l'admiration de tous les Beaux-Esprits & peut-être aussi de leur envie. En effet peu s'en faut Madame, que, comme Philippe de Macedoine demandoit à son fils Alexandre, s'il n'avoit point de honte de savoir si bien jouer de la Lyre & si bien chanter? je ne demande à mon tour à V. M. à quoi elle songe de savoir si bien écrire (*)."

Mr. Costar qui envoïa ses ouvrages à cette Princesse ne la loue pas moins dans ses lettres: & ce bon homme appelle son changement de Religion une action magnanime, laquelle, dit-il, a réjoui les Anges & augmenté de quelques degrés la béatitude éternelle des Bienheureux (a).

Il y eut même des Dames Françaises avec qui Christine entretenoit commerce de lettres & nous aurons occasion de les citer dans la suite. Pour continuer à parler des savans, qu'elle honnora de ses bontés, il y eut encore un Baron Maximilien de Parafin, qui fit plusieurs harangues à la louange de cette Reine & du Roi Charles-Gustave (b). Elle lui donna une pension viagère & le célèbre Historien de France Mr. de Mézerai en tira aussi trois mille florins par an (c).

Mais de tous ces Savans-là personne ne fut si avant dans les bonnes grâces de la Reine que Ménage. Il avoit fait à son honneur la fameuse Eclogue

(a) V. Ses Lettres T. II. p. 341.

(b) V. Palmisköld.

(c) Mém. sur l'hist. de Mézerai Diss. prélim. pag. XXXIX.

(*) Mr. de Scudery aiant donné à Christine de si grands Eloges on aura de la peine à ajouter foi à un fait que le P. Nicéron rapporte de lui (1) savoir: qu'elle lui avoit offert & destiné une chaîne d'or de mille pistoles, s'il vouloit lui dédier son *Alaric*, mais à condition qu'il ôteroit de cet ouvrage le nom du Comte Magnus de la Gardie, dont il y étoit fort avantageusement parlé & qui alors avoit encouru la disgrâce de la Reine: que Mr. Chevreau étoit celui qui avoit porté cette offre à Scudery mais que celui-ci lui avoit fait cette réponse: que, quand la chaîne d'or seroit aussi grosse & aussi pesante, que celle, dont il est fait mention dans l'histoire des Incas, il ne détruiroit jamais l'hôtel, où il avoit sacrifié. Jusques-là il est vrai, que Scudery y parle avec éloge tant du Comte Magnus que de plusieurs autres braves Suédois & belles Suédoises (2). Mais on a lieu de douter de ce que le P. Nicéron ajoute: que cette fierté héroïque déplût à la Reine, qui avoit pourtant changé d'avis, & que le Comte de la Gardie, obligé de reconnoître la générosité de Mr. de Scudery, ne lui en avoit pas même fait un remerciement. Si ce fait est véritable, il y entre sans doute beaucoup de générosité de la part de Scudery: & si le Comte a manqué de l'en remercier, il faut considérer l'état où il se trouvoit alors. Nous dirons seulement, que peut-être cette histoire est-elle confonduë avec une autre qui sera rapportée ci-dessous. Il se peut aussi que Mr. de Scudery ait tiré pension du Comte de la Gardie, comme le fit Mézerai en ce tems-là (3).

(1) Mém. des Hom. III. Tom. XV. pag. 130.

(2) L. c. Livre X. pag. 142. &c.

(3) V. Mareri Diss. art. Mézerai.

que *Françoise*, intitulée *CHRISTINE*, qui lui attira tant de critiques (a). Quand il lui dédia les Ouvrages de *Balzac* en latin, elle lui envoya une chaîne d'or de quinze cent francs (b). Elle l'invita plusieurs fois non seulement à la venir voir en *Suède*, mais aussi après son abdication, elle le pria de la venir joindre à *Bruxelles*. Etant arrivée en *Flandres* elle lui envoya un passeport en lui mandant, qu'elle avoit fait la plus grande partie du chemin, & que l'affection qu'elle avoit pour lui, valoit bien la peine, qu'il fit le reste (c). Quoiqu'il eut beaucoup de vénération pour cette Princesse, il s'excusa toujours, aimant trop ses aïses. Il lui adressa plusieurs de ses pièces de poésies, en Latin, en François & en Italien, qui se trouvent dans ses ouvrages (d). La Reine, comme il le dit lui-même, l'honora souvent de ses nouvelles, & toutes les lettres qu'elle lui écrivit, étoient d'une pureté qui passoit la capacité ordinaire des Etrangers. Elle avoit établi dans sa ville capitale une Academie, qui s'assembloit les Jeudis. Pour-lors dit *Ménage* on s'assembloit chez moi les Mercredis. Cela lui donna occasion, en m'apprenant ce nouvel établissement, de m'écrire en ces termes: *Mu Joviale est tres-humble servante de Votre Mercuriale*. J'ai toujours crû, ajoûte-t-il, que ce trait n'étoit pas d'elle: il est trop François pour partir d'un Etranger! (e) Mais ne pourroit-on pas avec raison rire de ce raisonnement de *Ménage*? Il avouë que les lettres de la Reine étoient d'une pureté qui passoit la capacité ordinaire des Etrangers, & il ne veut pas admettre, qu'un seul trait François; pour être trop François (quoique ni *Jupiter*, ni *Mercur* ne l'ont jamais trop été) pût partir d'elle. Il raporte pourtant plusieurs autres traits pas moins François, ni moins vifs, que cette Princesse avoit lâchés en sa présence & quelquefois à ses dépens (*), & Mr. *Huet*, entr'autres, avouë franchement, qu'il n'avoit connu personne d'une vicacité d'esprit pareille à celle de *Christine* (†). Mais que ne fait pas la prévention qu'on a ordinairement pour soi-même & pour sa Nation!

Tous ces Messieurs & tant d'autres de leurs Compatriotes, & des excellens Artistes même, comme *Bourdon*, *Nanteuil* & *Parise*, fameux Peintres & Gra-

- (a) *Ménage* Anti-Baillet T. VII. Part. II. pag. 103. 214. *Menagii Dedicat Miscellan. Reg. Christinæ. Menagiana T. I. p. 201. Perrault Hom. III. Part. I. pag. 146.*
 (b) *Menagiana Tom. I. p. 201.*
 (c) *L.c. Tom. I. p. 87. 88. & 360.* (e) *Menagiana Tom. II. p. 240.*
 (d) *Menag. Poëm. p. 106. 107. 170. 207.*

(* P. e. Il dit lui-même: (1) *Christine* étant à *Paris*, on parloit de mes Origines de la langue *Françoise* devant elle. Elle répliqua sur le champ: non seulement Mr. *Ménage* veut savoir d'où vient un mot, mais encore où il va. Nous avons rapporté ci-dessus un autre trait de *Christine* sur son sujet & on en voit de pareils dans les *Menagiana*.

(†) C'est Mr. *Huet* qui dit: (2), *Tres novi atatis hujus doctissimas & ingenii famacelebratissimas Virgines, Christinam Reginam, Schurmaniam Ultrajectinam & Scuderiam, quarum unicuique si propria sua laus & peculiaris tribuenda sit, acris & ignei ingenii celeritate repentinisque motibus prestitisse dixerim Christinam.*

- (1) *Menagiana T. II. p. 176. v. plura T. I. France Decemb. 1749. L. vol. p. 144. p. 41. 42. & 176. T. II. p. 240. item Mercure de France* (2) *Huet Commentar. pag. 228.*

L'an
1653.

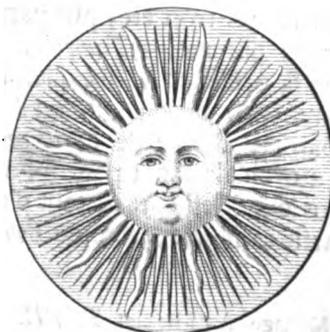
Graveurs, ne manquèrent pas de tirer de cette généreuse Reine de bonnes pensions ou d'en être gratifiés de quelques présens considérables ou d'autres marques d'estime (a). Cependant quelques-uns d'eux la païèrent d'une ingratitude fort blâmable, comme il a été dit dans la préface de ce livre (*).
Mr.

(a) V. Lettre de Naudé à Gassendi 1652 214. 327. 358. 758. &c. & Tom. V. pag. dans l'appendice. item Brenner Thef. pag. 160 630. 635. 636. 696. 700. 741. 770. 771. & 189. item Burman Syll. Ep. Tom. III. p. &c.

Extrême li-
béralité de
Christine.

(*) La Reine auroit bien fait d'user de mesure dans ses libéralités. Surquoi Mr. Sarrau, dans le remerciement qu'il lui fit de la lettre qu'elle lui avoit écrite, de son portrait & de sa Médaille d'or, qu'elle lui avoit envoyée, parle de cette manière: „ Potes, ras, Domina, ista seorsim distribuendo plures gratiarum actiones mereri. Aliquis diceret, manu oportuisse serere, non ipso facco. Tu vero, liberalitate & magnificentia Veterum & recentiorum exempla non tantum provocas, sed etiam superas, novamque bene faciendi viam aperis, quam verendum non est, ne nimis multi ingrediantur (1)“....

Quant à la Médaille d'or dont nous venons de parler & dont Christine fit présent à plusieurs Savans, elle y est représentée au milieu avec le casque de Minerve sur la tête, regardant fixement un rameau d'Olivier, vis-à-vis duquel est ce mot Christine. De l'autre côté on voit le Soleil répandant tout au tour ses rayons & occupant tout le revers sans aucune inscription (2).



Mr. Sarrau ayant été un des premiers qui fut régalé de cette médaille, voici les Distiques qu'il fit à ce sujet.

- „ Attica falsa fuit, sed vera hac Attica Pallas:
„ Dicere me verum Sol mihi testis adest.
„ Si coluisse voles Phabum & coluisse Minervam,
„ Tu cole Christinam Numen utrumque coles.
„ Objectam Pallas galeata aspectat Olivoam:
„ Elige seu pacem, seu magis arma velis

•••••

(1) V. Sarrauii Epist. num. 262.

(2) V. Hour. Valesii Emendat. & de Re Crit.

a Burm. p. 11. 12. & 13. P. Sarrauii Syll. Tom.

V. pag. 700. Sarrauii Epist. p. 230. Brenn. Thef.

Numm. pag. 186. Jancheri Forinzi docti p. 92. Menagiana Tom. I. pag. 272.

Mr. Claude Sarrau, Conseiller au Parlement de Paris, ne fut certainement pas

L'an
1652.

- „ Imperio digna hæc facies armata Minerva
 „ Solis ab Eoo cardine, ad Hesperium.
 „ Sol radios expande tuas: Ecce! æmula terris
 „ Christina fulget lumine innocidus.

Quatre autres Savans à qui Christine fit ensuite présent de la même Médaille, en témoignèrent aussi par ces vers leur reconnaissance, & en premier lieu Henry de Valois.

- „ Sol nova Pandalicæ stupet ad miracula terre
 „ Et se Christinæ cedere Pallas ait.
 „ Phæbus Hyperboreas cum Pallade cassit ad oras
 „ Hinc vestros vatium turba ciete Deos.
 „ Nunc meliora licet speretis Sæcula, Dædi:
 „ Altera jam Pallas, Phæbus & alter erit.
 „ Unum non potuit Christinam absolvere numen:
 „ Perficere illam Dii vix potuere duo.
 „ Ὀλμια ὦν γο Θεῆς ἵσταται πόλις: ἴβριτ' Ἀθῆναι.
 „ Νῦν Θεὸς ἀίρειται Ὀλμια, ἴβριτ' Ἰδοῦς.
 „ Arctæas cum Sol lustraret lampade terras
 „ Christinam adspiciens, tun' mihi Pallas? ait.

Voici d'autres distiques de son frère Hadrien de Valois.

- „ Adspirat studiis jam non Tritonia Pallas
 „ Christina, & pacem bellaque Virgo gerit.
 „ Quis dubitet binos Soles quondam atbere visos?
 „ Et habet & Solem terra Subca suum
 „ Splendore æquiparat Solem, virtute Minervam
 „ Christina, & binos induit una Deos
 „ Altera jam Pallas sub septem nota Trione:
 „ Nunc te & Tritonem conde, Minerva, tuam.
 „ Solis habet radios Majestatemque coruscam
 „ Christina, & Magna Palladis ingenium.

Voici les vers de Mr. Huet au même sujet:

- „ Phæbus Christinæ pictas in imagine vultus
 „ Ut vidit, tales misit ab ore Jonas:
 „ Christinam quisquis se pingere posse putavit
 „ Pingere seque mea hic lumina posse putet.

Ménage loué fort l. c. l'épigramme que Mr. Guet a fait à ce même sujet, que voici:

- „ Hæc paces, hæc bella gerit, velut altera Pallas:
 „ Hæc radii gelidam, solis vice, temperat Arctum.

Du

L'an
1652.

pas du nombre de ces ingrats. Né avec un esprit aisé & pénétrant, il approfondit les belles lettres & les sciences. Ses Lettres imprimées font assez voir qu'il étoit en relation avec plusieurs savans du premier ordre. *Christine* qui aimoit beaucoup à recevoir de ses lettres (*) ne manqua pas de lui répondre. Voici deux des réponses qu'elle lui fit :

*M*onsieur. Je vous demande pardon de ce que je ne vous ai pas plutôt remercié de cet excellent présent que vous m'avez envoyé par le Sr. Vossius, & de ce que je n'ai pas plutôt fait réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Ne croiez pas, Monsieur, que je sois méconnoissante envers une personne qui m'a voulu donner part d'un si précieux trésor, qu'est celui que j'ai reçu de vous : ni que je sois insensible envers les offres d'affection qu'un homme de votre mérite en a faites par une lettre si civile. Je vous conjure de croire, que je sai estimer l'un & l'autre comme je dois, & que je ne me rendrai jamais indigne ni par ingratitude, ni par insensibilité, de l'estime que vous témoignez avoir pour moi. Et puisque votre civilité s'est servi de ces termes pour m'assurer de votre affection, par lesquels, vous me voulez faire accroire que vous vous êtes donné à moi; je vous dirai que c'est avec joie que je vous accepte au nombre des miens, & ce sera dorénavant avec votre permission que je me vanterai de cette acquisition. Je vous prie de croire que j'usurai du droit que vous m'avez donné sur vous, avec la réserve & la discrétion que je dois avoir pour un homme de votre mérite : & je ne vous ferai jamais sentir, combien je suis absoluë, qu'en vous commandant de changer la qualité de serviteur en celle d'ami. C'est en cette qualité que je vous accepte entre les miens, & c'est à ce seul égard que je prétens d'exercer le pouvoir que vous m'avez donné.

Du même en grec :

„ Εἰρήνη ἢ πόλεμον φέρει ἄνθρωπος Ἀθήνη
„ Καὶ περὶ τῆς θαλάσσης κρυερὴν ὡς ἡλιος ἀπὸ τοῦ ἡλίου.

V. l'Append. num. XXIV. Il y a d'autres pièces de poésie qui se rapportent au même sujet & dont quelques-unes doivent être mises au dessus du Portrait de *Christine*. Nous les produisons dans l'Append. Lettres concernant

Christine dans le Recueil de Mr. Sarran. (*) Dans le Recueil de lettres de Mr. Sarran de la Bibliothèque de *Gudius*, non seulement se trouve l'*Epistola dedicatoria* Is: Sarravii ad Reginam Christinam idib: Sept: A. 1644: mais aussi trois autres de ses lettres à *Christine* du 3. Sept. 1650: num. 244. du 17. & 25. Mars 1651. num. 262 & 265 qu'on donnera dans l'Appendice. Les deux réponses de *Christine* que nous allons insérer ici, s'y trouvent aussi à la page 239 & 256.

V. l'Append. Num. XXV. num. 245 & 266. de même que la lettre de condoléance pag. 277. num. 277. XXVI. XXVII.

L'an
1650.

né. Si après cela il me reste encore quelque autorité, je vous dirai, que je desire de vous la conservation de votre amitié après me l'avoir donnée si généreusement. Il est vrai que je ne la mérite pas. Aussi n'est-ce pas par mérite que j'y prétens. C'est votre générosité, & non pas mon mérite, qui a justifié ma prétention. Néanmoins je vous puis assurer en revange, que vous avez entièrement acquis l'estime & l'amitié de

à Stockholm le 23
Nov. 1650.

Christine.

Monsieur. Vos deux lettres, que je reçus hier, m'ont donné des mouvemens si divers que je me trouve empêchée à vous exprimer les sentimens qu'elles m'ont causés. Et puisque vous avez pris la peine de me rendre de si bons offices, sans que je les aie mérité; je me vois engagée de vous en témoigner ma reconnoissance. Je desirerois de pouvoir le faire dignement par la présente, encore que je ne prétende pas m'acquiter à si bon marché envers vous. Je vous proteste que je n'ignore pas combien je dois estimer la générosité qui vous porte à travailler avec tant d'affection à servir une personne, qui en est si indigne que moi, puisque par aucun mérite je n'ai pu prétendre à vous obliger de prendre tant de peine pour mes affaires. Vous m'avez voulu témoigner par l'achat de mes Manuscrits que je ne métois pas trompée, lorsque j'espérois de votre générosité l'effet des protestations que vous m'avez faites. Je vous prie de croire celle que je vous fait à présent & de ne douter point de la résolution que j'ai prise de rechercher avec soin les occasions par lesquelles je puisse m'acquiter envers vous. Si je le fais jamais au point que je le desire, je m'assure que vous n'aurez point sujet de vous repentir de m'avoir donné quelque lieu dans votre affection. Au reste Monsieur je vous dirai touchant la Bibliothèque que vous marchandez pour moi, que ceux qui s'en veulent défaire sont injustes d'en demander une somme qui étonneroit tout autre que moi. Je vous laisse la disposition d'accorder avec eux & d'en faire le prix. Mais surtout, Monsieur, ayez soin que l'on n'ôte aucun Manuscrit des Anciens. J'ai oui dire, de ceux qui ont connoissance de cette Bibliothèque qu'il y avoit un Varron que je ne trouve pas dans le Catalogue: ce qui me fait appréhender que l'on n'ôte celui-là & d'autres de même importance. Mais je m'en remets tout-à-fait à vous, & j'espère que votre soin me rendra entièrement contente. Cependant, Monsieur, vous m'obligerez de commander à

Tome I. L I mon

L'an
1651.

mon Marchand qu'il dépêche mon navire & qu'il ne me prive long-tems de ce que je desire ; afin que je puisse avoir ici quelque goût des belles choses dont votre belle France abonde. J'ai commandé au sr. Vossius de vous prier de ma part de me faire avoir un Secrétaire, qui soit sage & fidel & qui soit pourvu des bonnes qualités qu'il vous a amplement dépeintes dans sa lettre. Si vous prenez la peine de me satisfaire en cette rencontre, je vous serai obligé toute ma vie, comme d'un office le plus signalé qu'on me puisse rendre. Voyez, Monsieur, avec combien de rigueur j'use du pouvoir que vous m'avez donné sur vous. Votre civilité l'excusera, puisque vous voulez que je fasse ainsi. Pour moi je desirerois que cette façon d'agir vous fût importune, afin qu'il me fût permis de vous traiter en ami : car je vous ai accepté comme tel dès le premier moment que je reçus vos protestations. Mais puisque vous ne le voulez pas, je veux différer de vous donner l'amitié d'une Reine, puisque celles des Rois sont toujours suspectes, jusqu'à ce que la mienne puisse être hors de soupçon. Alors vous connoîtrez que, malgré tous les changemens, j'aurai pour vous une affection inébranlable & une estime telle que je dois avoir pour votre mérite : & que je suis toujours

à Stockholm le 12.
Avril. 1651.

Christine.

Ces deux réponses étoient bien flatteuses pour Mr. Sarrau. Mais il ne survécut pas longtems à la dernière lettre. Il y avoit déjà quelque tems qu'il étoit mort, quand Christine en fit compliment de condoléance à son Epouse, avec une gracieuse offre de gratification, comme nous le verrons dans la lettre suivante :

Madame. Je suis touchée si sensiblement de la perte que vous avez faite de Mr. Sarrau que je ne suis pas capable de faire à présent autre chose pour votre consolation que de joindre ma douleur à la votre & de plaindre avec vous & tous les gens de bien un personnage d'un si rare mérite. Ce regret augmente encore davantage lorsque je pense à l'affection qu'il a toujours conservée pour mon service, & que pendant sa vie je n'ai pas eu occasion de lui témoigner, comme j'eusse souhaité la passion que j'ai de m'en ressentir. Et c'est ce qui m'oblige à vous convier à me donner lieu de faire connoître à ses proches la gratitude dont sa mort a prévenu les effets : & que j'aie sujet de me justifier envers la mémoire d'un si digne homme de la reconnoissance que je devois à son zèle & à son amitié.

amitié. Vous trouverez en moi une parfaite inclination à vous gratifier & la volonté de vous être constamment

L'an:
1651.

à Stockholm le 1.
Juillet 1651.

Christine.

A l'occasion de ce qui est dit dans les lettres précédentes de la Bibliothèque de Mr. de Mesmes, que Christine vouloit acheter par le soin de Mr. Sarrau; on rapportera ici quelques particularités des Collections de Livres & des Manuscrits dont sa Bibliothèque fut composée.

Collection
de Livres,
de Manu-
crits & de
Rarités pour
la Bibliothè-
que de
Christine.

Un des principaux qui eut commission d'en ramasser de toute part, fut le célèbre Job Ludolphe, qui savoit jusqu'à vingt deux langues (a). Il fut chargé de se rendre à Rome & de faire tout son possible pour trouver & ravoit les Actes historiques & les Chartres publiques touchant le Roïaume de Suède, que Jean Magni & son Frère Olave, Archevêques d'Upsal avoient emportées avec eux en se retirant en Italie du tems de la Réformation (b). Job Ludolphe, rapporte lui-même, & après lui le Sr. Juncker, qui nous a donné sa vie, que du tems qu'il étoit à Paris, gouverneur de Mrs. les Barons de Rosenbane, fils de l'Ambassadeur de Suède à la Cour de France, celui-ci aiant eu ordre de la Reine, d'envoier pour cela à Rome une personne intelligente dans l'affaire, il choisit notre Ludolphe, lequel muni de bonnes lettres de recommandation, arriva à Rome l'an 1649. Quoiqu'il ne fut pas fort heureux dans les recherches qui faisoient le principal objet de son voïage, (car on l'assura que les dits Manuscrits ne s'y trouvoient plus, mais avoient été transportés dans les Archives de Pologne, du tems du Roi Sigismond, issu de la Famille Roïale de Suède) Ludolphe ne laissa pas pour cela de mettre son voïage à profit & de faire de bonnes acquisitions qui accomodèrent la Reine. De retour à Paris, il alla l'année d'après en Suède, avec son frère George Henri. Il fut fort content de la réception gracieuse que le Chancelier Oxenskierna lui fit à sa Maison de campagne & d'avoir vû la Reine. Mais comme la Cour de Christine commençoit à changer de face & que par le savoir faire du Sr. Bourdelot, les savans n'y étoient plus tant considérés, il abandonna le dessein qu'il avoit d'écrire l'histoire du Roi Gustave J. Bifaïeul de la Reine & partit de Suède l'an 1652 (*).

(a) V. Moreri Diß. art. Ludolphe. pag. 45-54. item Celsii Vita Job. & Olavi

(b) Ludolfi Hist. Æthiop. Comment. Proam. Magni passim. Curieuf. Büch. u Staats. Cab. l. p. 29. ad. ann. 1649. Juncker. vita Ludolfi c. §. IX. p. 63.

(*) Huit ans après, savoir en 1659. le Roi Charles-Gustave le nomma gouverneur de son fils naturel le Comte Gustave Carlson qu'il avoit eu de la belle Brigitte Allerts de Nurenberg (1). Nous parlerons de lui dans la suite. Quant à Ludolphe il retourna en Suède l'an 1675. chargé des commissions du Duc de Saxe-Gottha, au service duquel il étoit alors, & y fut engagé jusqu'à sa mort (2).

Gustave
Carlson fils
naturel du
Roi Charles-
Gustave.

(1) Moreri Diß. art. Charles-Gustave.

(2) Juncker l. c. pag. 91. & 98.

L'an
1651.

Ce que *Ludolphe* avoit pû ramasser en *Italie* n'étoit rien en comparaison des Livres & des Manuscrits que *Nicolas Heinsius* & *Isaac Vossius* (*) achetèrent pour le service de *Christine*. Le premier y fut envoyé exprès comme nous le rapporterons ci-après, & *Vossius* rôda par tous les *Pais-Bas*, par la *France* & par l'*Allemagne*, où rien ne lui échappa de tout ce ; qu'il crut digne de la curiosité de *Christine*, en fait de Livres & de Manuscrits. C'étoit encore l'époque, où elle fut fort appliquée aux études, & alors *Vossius* qui la fortifioit dans la langue grecque, étoit pour ainsi dire en *flagrante* faveur auprès d'elle (a). Il est donc à préfumer qu'il avoit carte-blanche de *Christine*, pour lui faire ses commissions à tout prix. Aussi trouvet-on qu'il n'a rien épargné, & on se persuadera sans peine, que personne autre que lui n'auroit acheté deux Manuscrits au prix qu'il le fit. C'est *Famblichi Chronicon Babylonicon* & *Philostorgii Arriani Historia Ecclesiastica*, qui doivent avoir coûté cent soixante mille écus. On auroit peine à se l'imaginer quoique le rapport en soit fait d'un savant voïageur (†). Nous avons encore d'autres indices de pareils achats de *Vossius*. Etant à *Paris* il traita avec Mr. *Petau* Conseiller de la Cour de sa Bibliothèque, qui lui venoit de feu son Père (b). Il accorda avec lui pour la somme de quarante mille livres, dont il délivra aussi-tôt trois mille comptant, à la charge toutefois, qu'elles seroient perduës, si la Reine de *Suede* ne vouloit pas tenir le marché qu'il avoit

(a) C'est l'expression dont se sert Ménage pag. 164.

dans son Anti-Baillet T. VII. P. 11. p. 103.

(b) V. la lettre de Patin à Spon en 1650. V. Huet l. c. p. 71. & 104. Esprit de Patin Tom. I. p. 334.

L'engagement de *Vossius* au service de *Christine*.

(*) La lettre de *Freinsbem* à *Vossius* du 13. Oct. 1648. nous apprend que celui-ci fut alors appelé en *Suede*. *Freinsbem* lui écrit: (1) *Serenissima & optima Regina mea binas bodie mihi literas ostendit, clarissime Vossi, alteras tuas, alteras venerandi Parentis tui, utraque ad virum Nob: Joachimum Camerarium scriptas. Favet illa jam olim eruditioni nominique tuo, & cum studia recta, bisque excultos homines incredibili quodam affectu prosequatur, vehementer illi placuit ingenuitas tua, quod presentiam operamque tuam tam prompte obtulisti. Siquidem igitur, quemadmodum significasti, huc tibi videatur accedere, se dicit effecturam, ut, sive manere, sive discedere, tuo commodo malis, neque molestia te pantere neque laboris merito debeat, quem ea de causa susceperis. Hac ipsius mandatu scripsi.*

Christine n'avoit pas en *Vossius* un bon Commissionnaire.

(†) C'est *Adamus Ebertus* Professeur à *Francfort* sur l'*Oder* sous le nom d'*Aulus Apronius* dans ses *Reise-Beschreibungen*, ou Voïages d'*Allemagne*, des *Pais-Bas*, d'*Angleterre*, de *France*, d'*Italie* & de *Sicile*, écrits en *Allemand*. Il parle de ces précieux Manuscrits en deux endroits de son Itinéraire (2), comme se trouvant encore de son tems dans la Bibliothèque de *Christine* à *Rome*, quoiqu'il n'eut pas le plaisir de les voir. Les Auteurs des *Acta Erudit. Lipsiensia* en faisant rapport des voïages d'*Ebertus*, assurent pourtant (3) que le *Chronicon Babylonicon* n'étoit pas une vraie histoire, mais feinte, comme celle d'*Heliodori Aethiopica*: d'où l'on peut juger quel homme d'affaire *Christine* avoit en *Vossius*. Mr. *Ludewig* allégué aussi les raisons pourquoi elle avoit païé si chèrement le livre appelé *Pontificale Romanum* (4).

(1) Tirée de l'original dans la Bibliothèque des Remonstrans à *Amsterdam* T. I. Epist. Mlcr. N. 135.

(2) L. c. pag. 337. & 362.

(3) Tom. VIII. pag. 361. conf. la lettre de *Jac. Gronovius* à *Magliabechi* T. II. pag. 207.

(4) Dans ses Eclaircissemens sur la *Bulle d'Or* Tom. II. p. 305.

avoit fait. Elle la païa au prix accordé, à cause des excellens Manuscrits qu'elle renfermoit, & que *Saumaise* appelloit la moële des Manuscrits de France, *Nucleus Manuscriptorum Galliaë* (a). *Montfaucon* fait de grandes plaintes sur la perte que la France en a faite (*). Ce fut aussi à l'instigation de *Vossius* que le savant *Gilbert Gauvain* offrit en présent à *Christine*, sa Bibliothèque de Livres Orientaux, estimée vingt mille écus. Sur quoi Mr. *Schelborn* dit après *Wagenfeil* (b) que la Reine par retour de générosité ordonna de lui faire présent de trente mille écus: & que pour s'informer de ce que contenoient ces volumes, elle appella Mr. *Bochart* en Suède. Et quoique Mr. *Schelborn* prétende, que cette Bibliothèque ne fut point envoyée en Suède & que le présent destiné à *Gauvain* resta aussi en arrière; des Personnes dignes de foi en parlent néanmoins comme l'ayant vû incorporée à la Bibliothèque de la Reine (c), & il est à présumer, que pour suppléer au vuide des Livres & des Manuscrits Orientaux, *Vossius*, de la part de *Christine*, chargea le célèbre Rabbi *Menasseh Ben Israël* d'en faire une nouvelle collection, comme on le verra ci-dessous, en parlant de ce Rabin.

Outre ce que l'on vient de voir, *Vossius* acheta encore à Paris pour *Christine* pour dix mille francs, de Livres & Manuscrits: & de cette manière il pouvoit dire, que sa Bibliothèque sera la plus belle de l'Europe (il auroit dû y ajouter & la plus chère) & qu'elle surpasseroit de beaucoup celle

(a) Fellerus l. c. §. 40. pag. 156.

(b) *Amantat. Liter. Tom. VI. p. 613.*

(c) V. lettres de Huet & de Naudé insérées dans la note ci-dessous.

(*) Il dit là-dessus: „ Cum magno historiae Franciæ dispendio ingens ille Codicum Manuscriptorum numerus, quem collegerat Alexander Petavius, ubi innumeri pene Codices ha- Manuscripts
„ bentur Gallia & Provinciarum Urbiumque ejus historiam referentes à Christina Suecia importants
„ Regina in Italiam exportatus fuit & nunc in Bibliotheca Vaticana servatur (1)”. Le P. ce dans la
„ *Montfaucon* donne des Catalogues complets de ces Manuscrits & d'autres l. c. dont il Bibliothèque
„ fait monter le nombre à 2111. Voici des circonstances curieuses, que deux autres Pè- de Mr. Pe-
„ res *Bénédictins* nous ont communiquées sur cette fameuse Bibliothèque de *Petau* (2),. La tau.
„ Bibliothèque de St. *Benoit* sur le Loire, qui étoit une des plus riches du Roïaume de Du sort des
„ France, fut pillée l'an 1562. à ce qu'ils disent, par les Hérétiques.. Les Manuscrits Manuscrits
„ furent rendus à Mr. *Petau* Conseiller au Parlement de Paris & à Mr. *Bongbard*, qui de Mr. Pe-
„ aiant été envoyé en Allemagne par le Roi *Henri IV.* porta à *Strasbourg*, où il avoit tau & de la
„ coutume de faire sa Résidence, sa part des Manuscrits. Après sa mort, le Prince Bibliothèque
„ *Palatin* les acheta & les transporta dans sa Bibliothèque d'*Heidelberg*. Mais le Duc de *Christine*.
„ de *Bavière*, aiant pris l'an 1662. cette ville, il s'empara de la Bibliothèque & en fit
„ présent au Pape *Grégoire XV.* qui la mit au Vatican. Quant à la part de Mr. *Pe-
„ tau*, ses héritiers qui aimoient mieux de l'argent que du Parchemin, la vendirent à
„ la Reine *Christine* de Suède, qui la porta à Rome & qui en mourant la légua au Pa-
„ pe: & de la sorte toute la Bibliothèque de St. *Benoit* a été incorporée dans celle
„ du Vatican”. Nous remarquerons sur ce récit, qu'il n'est pas vrai, que *Christine* lé-
„ gua sa Bibliothèque au Pape, & nous verrons dans la suite comment il en entra une
„ bonne partie dans celles du Vatican & d'*Ottoboni*.

(1) V. *Montf.* Bibl. Bibliothecarum Mfc. Tom. 97. & pag. 368.(2) Dans leur *Voïage Littéraire* pag. 65. & 66.

L'an.
1653.

celle du Cardinal *Mazarin* (a) (*). Ce fut encore par la vente de cette Bibliothèque de *Mazarin*, comme aussi par celle des Bibliothèques de *Schriverius*, *Lundius*, *Goldastus*, &c. que celle de *Christine* s'accrut considérablement, (b) sans compter le grand nombre de Livres & de Manuscrits emportés des pays conquis en *Allemagne* du tems de *Gustave-Adolphe* & après sa mort, particulièrement de *Wurtzbourg*, d'*Olnutz*, de *Prague*, de *Breme* & d'autres endroits, & qui seuls auroient fait une Bibliothèque fort riche en tout sens (c). De plus *Christine* en fit venir grand nombre d'*Italie* (†); & pour y mettre le comble *Isaac Vossius*, moyennant vingt mille florins, y ajouta la sienne, qu'il avoit héritée de son Père, en s'en réservant la direction & se stipulant cinq mille florins par an, outre logement & table en Cour (d).

C'est de cette façon que lui & d'autres savans de ce tems-là, qui ne paroissent respirer que les belles-lettres & les sciences, & qui vouloient passer pour des vrais Philosophes, savoient mieux faire leurs affaires, que leurs semblables ne le feroient de nos jours. Mais ce qui paroitra le plus étrange, c'est que la plus grande partie de toutes ces acquisitions & de toutes ces prodigieuses collections en Livres & en Manuscrits de toutes espèces & de tous pays pour la Bibliothèque de *Christine*, qui avoient coûté des

(a) Patin *J. c.* pag. 332. & 334.

(b) Burman *Syll. T. V.* p. 582. 584.
586. 600.

(c) *V. ci dessus la lettre de Naudé à Gaf-*

fendi. item Reimari vita Fabricii pag. 226.

(d) Burman *Syll. Ep. Tom. III.* p. 221
Huet l. c. pag. 106. Ménage l. c.

(*) Par tous ces achats de Livres & de Bibliothèques, d'où *Vossius* savoit faire son profit, *Saumaise* n'avoit pas si grand tort de ne le pas appeller *Bibliothécaire*, mais *Colporteur* de la Reine. *Non Bibliothecarium sed Bibliopolam Regium, Vossium appellabat Salmasius* (1).

Grandeur de
la Bibliothèque
de
Christine &
d'où elle a été
formée.

(†) Voici ce que *Huet* écrit à *Mandrun* en 1653 au sujet de la Bibliothèque de la Reine (2), „ *Refertissima est Bibliotheca Regia. Vix eam capiunt perampla quatuor conclavia. Constat partim ingenti librorum copia, quos olim ex Germania cum opimis spoliis & pretiosis manubiis Holmiam advehi curavit Gustavus Adolphus Rex Suecorum, Christinae Pater. Librorum illorum maxima pars Olmucii, quæ urbs est Moraviæ primaria a Jesuitarum & Capucinatorum domibus detracta est, uti librorum istorum tituli præferunt. Accesserunt Bibliotheca Germani hardi Johannis Vossii, Alexandri Petavii, Senatoris Parisiensis, quæ solis Manuscriptis Græcis & Latinis Codicibus, & Gilberti Gaulmini, Supplicum Libellorum Magistri, quæ solis Arabicis itidem manu exaratis constant, & plurima præterea Volumina in auctione Bibliothecæ Mazarinianæ, empta. Hæc omnia ingenti pretio comparata:* Octav. Ferrarius dans sa lettre à *Carcavius* Bibliothécaire du Roi de France, fait de même comprendre que la quantité des Manuscrits que *Christine* avoit fait venir d'*Italie*, ne doit pas avoir été petite. Voici ce qu'il lui en marque (3), „ *De libris manuscriptis arduum magis ac spissius negotium erit: quandoquidem non pauci ex Germania atque Anglia plurimos hinc exportarunt ab illis emtos, qui senio vitæ stitueque putridas chartas auro mutari facile passi sunt, pari avaritia & literarum neglectu. Neque ita pridem certi homines, a Christina Augusta delegati, Bibliothecarum Spoliis naves onerarunt: nam de illis quæ in Cenobiiis asservantur, vix ulla spes relicta est*”....

(1) *Jæbers Græc. Lexicon art. Vossius.*

(2) *Tillæus Dissertationes diversas Tom. II.*

pag. 273.

(3) *Opera, Ferrarii Tom. II. p. 212.*

L'AN
1653

des sommes immenses; se dissipa en très-peu de tems, & presqu'en moins de deux ans. Car si l'on a lû le morceau de la lettre de Mr. *Huet* à Mr. *Manbrun* dans la remarque ci-dessus; on aura vû qu'il y parle de la Bibliothèque de la Reine, comme étant encore l'an 1653. en son entier à *Stockholm*. Or combinant les circonstances & les indices qui nous en restent encore; on pourra dire sans exagération, qu'elle renfermoit au de-là de huit mille Manuscrits. En voici un trait qui nous mettra au fait du reste. *Vossius* étant en dispute avec le P. *Simon* sur l'ancienneté de la ponctuation du Vieux Testament Hebreu, en appella aux sept cent Manuscrits de la Bibliothèque de *Christine*: (a) d'où l'on peut inférer, que s'il y en avoit tant de l'Ancien Testament, il devoit aussi y en avoir un très-grand nombre du Nouveau, des Pères de l'Eglise, des Codes Orientaux & des auteurs Classiques en grec & en latin, dont elle faisoit ses plus grandes délices. Néanmoins il se trouve par le dénombrement qu'en fit Mr. *Luc Holstenius* peu après l'arrivée de la Reine à *Rome*, qu'il n'y avoit que 2145, anciens Manuscrits, dont après sa mort 2111. entrèrent dans la Bibliothèque du *Vatican* (b).

Mais demandera-t-on qu'est donc devenu tout le reste de ces Manuscrits & la prodigieuse quantité d'excellens livres imprimés, dont tout le monde fait que la Bibliothèque de *Christine* étoit composée? C'est à quoi l'on ne sauroit répondre autrement, qu'en disant qu'elle a été pillée, & que ceux qui y étoient préposés, aussi bien que quelques-uns des autres savans étrangers, qui étoient à *Stockholm*, dans le tems, qu'elle avoit fermement résolu de quitter la *Suède*, en firent le partage entr'eux. Il est vrai que le Sr. *Piques*, Résident de *Franco*, rapporte, (c) qu'elle envoia cent ballots à *Gothembourg* pour être transportés hors du Roïaume, mais la plus grande partie renfermoit ses précieux meubles & Cabinets en Médailles, en Statuës de Bronze & de Marbre, en Peinture & autres choses d'un grand prix & de gros volume (d). Plus le tems s'approchoit, où *Christine* devoit abandonner la Couronne & se retirer de *Suède*, plus la confusion étoit-elle grande. Un chacun abandonné à lui-même & à ses propres idées faisoit alors ce qu'il trouvoit de sa convenance, & il n'est nullement à douter, que la Reine déroband à ses propres Sujets la connoissance de ses véritables desseins, ne laissa aux Etrangers les mains libres à faire ce qu'ils trouvoient à propos. Elle-même avoit à penser à toute autre chose qu'à avoir l'œil sur ce qui se passoit dans sa Bibliothèque: & si l'on excepte l'honnête homme *Heinsius*, on aura de la peine à nommer un seul de tous les savans étrangers, qui étoient autour d'elle, qui se fut fait conscience de s'en approprier ce qui ne lui appartenoit pas. Mais afin que l'on ne s'imagine point, que c'est à faux qu'on avance des choses si peu honorables sur leur compte; en voici des preuves des personnes dignes de foi qui

Pillage où
a été la Bi-
bliothèque
de *Christine*.

La Biblio-
thèque de
Christine est
moissonnée
par les Fran-
çois & glanée
par *Vossius*.

(a) Wolff *Biblioth. Hebr. Part. II. pag.*
325.

(b) Mabillon *Mus. Ital. in Abis Lips.*
1697. pag. 207. *Montfaucon Bibl. Biblioth.*
Mjc. p. 14-61-97.

(c) Chanut *Mém. Tom. III. p. 240.*

(d) Il y a une note générale là-dessus dans
les *Palmsköldiana V. aussi ce qu'on dit Nau-*
dé & Gallendé en 1652. l. 6.

L'an
1654.

le démontrent clairement. Mr. *Heinsius*, étant alors à *Stockholm*, écrivit au mois d'Août 1654. à son ami *Gronovius* en termes positifs, que les *François* avoient pillé la Bibliothèque de la Reine, & y avoient fait une récolte si abondante, qu'ils n'avoient laissé à *Vossius* qu'à glaner; & que les *Suédois* avoient été indignés de ce procédé des Etrangers. D'autres bons Ecrivains, que nous citerons dans la note, assurent la même chose (*). Ils continuèrent cette belle manœuvre du tems que *Christine* faisoit son séjour en *Brabant*. Nous avons déjà cité un passage de *Heinsius* qui porte, qu'un *François*, à qui la Bibliothèque & les Cabinets de *Christine* étoient confiés, avoit été convaincu d'en avoir emporté plusieurs pièces de prix: (a) Il ajoute: que la Reine avoit bien sa Bibliothèque & ses Cabinets auprès d'elle, mais qu'il craignoit, que les meilleurs livres n'en eussent déjà été enlevés. Mr. *Heinsius* écrit à *Cassian du Puy* l'an 1655. (b) que *Vossius* étoit à *Anvers*, où il mettoit en ordre cette Bibliothèque, pendant que *Christine* se réjouissoit à *Bruxelles*: & c'est dans cette époque, que *Vossius* lui-même manda rondement à *Heinsius*, qu'il s'étoit approprié les doubles des livres qu'il avoit trouvés parmi ceux de la Reine, prétextant qu'il lui en avoit autrefois fait présent, & qu'ils manquoient à sa propre Bibliothèque (†). Mais quel-

(a) *Targionii Epist. Magliabechi T. I. p. 207.* (b) *l. c. p. 211 & 213.*

(*) Voici ce qu'en écrivit *Heinsius* à *Gronovius*: (1) „ *Vossius spolia & amplissimam prædam, sed valde invidiosam ex Regia Bibliotheca in Bataviam reportavit. Fremunt enim hic omnes, & illi uni imputant direptam Bibliothecam, quanquam ultimus accesserit ad depopulandum agrum tam fertilem, cum reliqui prædando jam defatigati essent, nec quicquam abstulerit præter spicilegia post diligentissimam Gallorum messim*... Mrs. *Berman*, *Fellerus* & *Forstner* en disent à peu près autant, & *Heinsius* dans une autre lettre à *Cass. Puteus*, parlant de *Christine* dit (2) „ *Bibliothecam penes se habet & thesaurus omnes, quanquam opinor libros meliores direptos esse. Gallus quidam certe, cui tam Bibliothecam quam reliqua cimelia crediderat, furti convictus esse dicitur, quod inter ejus sarcinas multa magni pretii sint inventa, quæ ad Reginam pertinuisse constat: Ipsa tamen clementer aut ignovit illi, aut ignovisse se simulat*... Mr. de *Boinebourg* en écrivit aussi à Mr. *Conring* (3) *Vossio non fuit difficile ex Christina Bibliotheca prædam agere: illam verò pænitet & redimere ab eo postulat*... Mr. *Morbassius* rapporte à Mr. *Mauritius*: „ j'ai vu moi-même près de quarante Volumes de *Chimie* en Msc. dans la Bibliothèque de *Vossius*, qui sont venus de *Prague* de la Bibliothèque de l'Empereur *Rodolphe*,

(†) *Vossius* écrivit à *Heinsius* le 10 Juin 1655 „ *Interim ita habeas, me non paucos libellos rariore, qui bis inter libros Regina extarent, mihi attribuisse, tum quod illi mea deessent Bibliotheca: (olim enim donavi Serenissime Regina) tum quod existimarem, eos in tuis, vel saltem paternis extare libris*... (4).

Heinsius avoit à prétendre de la Reine quelques arrrages: sarquoï *Vossius* lui écrivit le lendemain de sa lettre précédente: (5) „ *De summa quæ tibi debetur bene spero, de pecunia tamen despero, sed piæuris, libris, gemmis, aliis rebus, puto, ut compensabitur*,

(1) *Burman Syll. Ep. Tom. III. pag. 333. cfr. l. c. pag. 12. & 659.*

(2) *Hist. Orb. Cap. VI. §. VIII. pag. 636. Felleri otium Hanov. §. 125. p. 201. Hoffmanni sequi Libr. II. p. 53. Targionius l. c.*

(3) *Burch. Hist. Bibl. Wolfenbut. Part. III. pag. 316.*

(4) *Burman l. c. Tom. III pag. 683. item p. 333*

(5) *Burm. l. c. pag. 679.*

quelle pauvre défaite de cet homme-là ! Il dit en avoir fait présent à la Reine : lui, qui se fit paier ses livres vingt mille florins, trois ou quatre ans, auparavant ? Ou bien, auroit-il fait présent à *Christine* des seconds exemplaires, dont elle n'avoit pas besoin ? Autre absurdité ! Concluons plutôt des éclaircissements, que nous fournissent les rapports & les lettres de Personnes d'honneur & de mérite de ce tems-là, que la Bibliothèque & les Trésors de *Christine* sont tombés entre les mains d'hommes réputés savans, mais si peu touchés des préceptes de la bonne Morale, dont ils faisoient parade, qu'on seroit porté à croire qu'ils en étoient entièrement dépourvus, & qu'ils se seroient fait aussi peu de scrupule de voler toute autre chose sacrée, comme ils avoient pillé la Bibliothèque & les Cabinets de *Christine*.

L. 7m
1654.

Quant à *Vossius* en particulier, en conséquence de ce qu'on vient de montrer, on se persuadera facilement, que dans sa belle Bibliothèque, où il y avoit 762. Manuscrits Grècs & Latins (a), qui fut vendue après sa mort à l'Université de *Leide*, trente six mille florins, & où il ne manquoit pas de ces précieux Manuscrits de *Petau*, que *Christine* avoit achetés ; il y avoit bien moins de ce qui lui appartenoit de droit, que de ce qu'il avoit escamoté de la manière qu'il le dit lui-même dans ses lettres citées ci-dessus. Deux autres vices qui lui étoient propres, étoient la médifance & l'envie. *Feller* cite un passage de *Leibnitz*, où celui-ci dit : (b) que *Vossius* haïsoit si fort les Allemands & les autres savans, qu'il ne faisoit point de scrupule de débiter sur leur compte les plus grossiers mensonges. On dit, ajoute *Feller*, qu'il a volé plusieurs Manuscrits, & qu'il avoit peine à souffrir, que les autres en eussent à bon droit, aiant mal parlé de *Gudius*, qui l'avoit prévenu dans l'achat de quelques Manuscrits (*). Quoiqu'il en soit, la Reine s'en dé-

(a) Moreri Dict. art. *Vossius* & Colloquies de *Vossius*.
miés qui a dressé le Catalogue des Manu- (b) Otium Hanov. §. 174. pag. 223.

„ bitur. Ita omnino ego facere proposui ”.... Il se trouve aussi dans les lettres de *Vossius*, qui se conservent dans la Bibliothèque des Remontrants à *Amsterdam*, des prétensions de quelques milliers d'Ecus à la charge de la Reine, dont il vouloit qu'elle lui fut redevable, mais il paroît, qu'elle auroit pu lui faire tout un autre compte, puisque ses manœuvres étoient assez connues : car *Baehler* écrivit encore l'an 1664. deux fois à *Boinebourg* :

„ *Vossius magnam prædam egit ex Bibliotheca Christianæ* (1) ”....

(*) Voici une autre preuve citée par *Fabricius* : (2) „ *Isaacus Vossius in Epistola refert ad Ferrarium, quod Christina Panegyricum Ejus legerit avidissimè & ingenium oratoris facundiamque non mediocribus extulerit laudibus. Addit mox in opprobrium nostræ Gentis, Reginam ne quidem sine nausea Germanorum orationes respicere potuisse, imò pudore suffujam fuisse, quotiens viderit se coli à talibus Panegyristis aut magnificari.... Seu Parasito buic Aulico respondet Boeclerus, in Museo sub finem, eumque pro Conviciatore habet, qui ut placeret aliis, contra nostros audacter pronuntiavit ”.... Ces discours injurieux de *Vossius* sont d'autant plus blâmables de sa part, que son Père étoit Allemand lui-même.*

Vossius parie mal des Allemands & inconfidément.

(1) *Græberi* Commerc. Liter. *Leibnitz* Pars II. pag. 1002 & 1019. (2) *V. Opera Ferrarii* Part. II. pag. 631. item p. 85. & 87.

Tome I.

M m

L'an.
1654.

Mauvais ca-
ractère & li-
bertinage de
Vossius.

défia par mauvaise opinion de sa fidélité, ou par le souvenir des pensées libres qu'il lui avoit débitées du tems qu'il étoit son précepteur en Grèce, ou par quelque autre raison jointe à celle-là, dix ans après, savoir en 1662. quand il lui envôia sa Chronologie à Rome, & lui fit connoître qu'elle n'étoit pas contente de lui. En même tems elle le railloit joliment sur cette nouvelle Chronologie, lui disant (a), qu'ordinairement les hommes veulent paroître plus jeunes qu'ils ne sont, & qu'elle s'étonnoit qu'il voulût faire le monde plus vieux de deux mille ans contre l'opinion commune, l'exhortant au reste sérieusement à ne point se mêler des questions épineuses de la Théologie. *Christine* aura sans doute eu de bonnes raisons pour lui faire cette Mercuriale. Car si c'est avec vérité que *Chevreau* dit quelque part (b) qu'il avoit entendu la Reine louer *Brutus* mourant pour s'être écrié, que la vertu n'étoit qu'un nom & une chimère, il y a tout lieu de croire, qu'elle avoit puisé cette Morale dans l'Ecole de *Vossius* & de *Bourdelot* (*). En effet ce n'étoit pas un conseil à donner à quiconque auroit voulu s'instruire dans la Religion Chrétienne, que de lui dire qu'il n'auroit qu'à fréquenter *Vossius* pour s'y bien fortifier. On fait, dit Mr. *Bayle* (c) que le caractère de son esprit renfermoit beaucoup de travers. Il faisoit des livres pour prouver, que la version des *Septantes* étoit divinement inspirée, & il témoignoit en même-tems, par ses entretiens particuliers, qu'il ne croioit point de révélation, crédule d'ailleurs pour tout ce qui étoit extraordinaire, fabuleux & éloigné de toute créance (†). *Charles II.* Roi d'Angleterre, qui connoissoit bien son caractère, l'entendant un jour débiter des choses in-

cro-

(a) *Burman l. c. pag. 474.*

(b) *Oeuvr. mêlées Part. I. pag. 17. ad ann. 1654.*

(c) *Oeuvr. Div. in fol. Tom. III. pag.*

933. item *Moréri Dict. art. II. Vossius & Des-Maisieux Vie de St. Evrémond p. 59 & 414.*

Vossius sa-
vant mais
impie &
d'un mé-
chant carac-
tère, séduit
Christine.

Incrédulité
de Vossius.

(*) *Conring* dit là-dessus : „ *Male ille homo (scilicet Vossius) meritis est de Christina idque multis modis, flexo scilicet incauta foemina animo ad Atheismum & malos mores, surreptis & libris & aliis nonnullis baud levis pretiis. Ego illum deprehendere mihi visus sum doctum equidem græcè & valentem ingenio, sed impium & plura jactitantem, quam prastare possit suis quidem viribus, dissimulantemque quicquam sibi a Patre relictum quo possit juvari (1)*”. Ce même *Conring* écrivit à *Boinebourg* en 1662. entr'autres choses „ sur *Vossius* : „ *Non aliud animo agitatur Vossius, quam ad Atheismum viam clandestinam mu-*

nire (2)”.
(†) Voici un trait du Christianisme de *Vossius*, que le fameux *Adrien Beverland* rap-
porte dans sa lettre à *Jacob Goyer* (3) „ *Cum Decanus Vindeboriensis illum (Vossium) in*
„ *mortis confinio visitaret, urbaneque eum ad sacram Canam invitaret, dixit Vossius, De-*
„ *ceto, quomodo possim meos Colonos compellere ad solvendas pensiones suas: Hoc facito.*
„ *Qua verba ne finistre interpreteris, scias hoc quotidiani sermonis genus ei fuisse nativum.*
„ *Simile responsum dedit Canonico Vindeboriensi Francisco Junio Sacram quoque Canam of-*
„ *ferre cupienti. Hoc speciosum institutum pro Peccatoribus: Avunculus autem meus nihil*
„ *mi-*

(1) *Oper. Conringii Tom. VI. pag. 575. & plura pag. 613. item Beeman l. c. §. VII. pag. 683.*

(2) *Graber. l. c. pag. 869.*

(3) *Epistolæ XII. huc usque anecdotæ pag. 6.*

croiables de la Chine, se tourna vers quelques Seigneurs qui étoient avec lui & leur dit: Ce savant Théologien est un étrange homme, il croit tout hors la Bible. Quelques soins, quelques précautions que l'on prit, on ne pût jamais l'engager à reconnoître en général les vérités de la Religion Chrétienne. Il s'obstina à garder là-dessus un profond silence (*), d'où Mr. Bayle conclut: qu'il s'étoit affermi dans cette pensée, que l'irreligion ne lui causeroit aucun mal après cette vie, & que n'y aiant rien ni à perdre, ni à gagner pour lui, de quelque manière qu'il mourut; ce n'étoit pas la peine de dire un mensonge à ceux qui le questionnoient sur cette matiere. . . . & c'est dans de tels sentimens que mourut Isaac Vossius Chanoine de Wind-
sor le 21. Février. en 1689.

L'an
1650.

Nicolas Heinsius son Compatriote étoit tout autre. Au caractère d'honnête homme il joignoit un esprit orné des belles lettres, qui le firent estimer de tous les Connoisseurs. Son Père avoit déjà été tant estimé de Gustave-Adolphe, Père de Christine, qu'il l'avoit voulu avoir au nombre de ses Conseillers; & le Chancelier Oxenshierna entretint longtems commerce de lettres avec lui. On peut lire dans l'appendice une lettre qu'il lui écrivit déjà l'an 1624 (†). Il avoit fait le Panégyrique des exploits surprenants de

Excellent
caractère de
Heinsius.

V. l'Append.
num.
XXVIII.

ce



„ minus est quam peccator”.... Cela réfute ce qu'en écrivit Mr. Des-Maisseaux à Mr. Bayle au mois d'Avril 1706. disant qu'on n'avoit pas seulement proposé la Communion à Is. Vossius (1).

(*) Le Savant Henry Dodwell qui connoissoit notre Apôtre Vossius, lui écrivit cette lettre remarquable l'année avant qu'il mourut (2).

Belle lettre
de Dodwell
à Vossius.

Doctissime atque Amicissime Domine!

„ Senescere te minusque firma in dies validudine observavi pariter atque dolui. Utinam ita
„ mortem ab oculis habeas ut ea tamen cogites potissimum, qua mortem consequentur. Fac
„ quaso, ne pereant tanti tui & tam insignes in re literariis labores. Mercedem cogites &
„ quidem diuturniorem illam, quam qua a pereuntium hominum ore & vita pendeat: ne
„ rapiant indocti caelum, dum eruditi famam & leviozem pluma gloriam aucupantur. Vilia
„ illa mortis in conspectu videantur oportet, qua sanos plerumque homines & spe longævita-
„ tis sibi blandientes a rebus avocant gravissimis ac momentosissimis. Fer, quaso, placide &
„ amice banc meam in salutis tuæ aterna causa, rapinam. Tribue amicitia, qua me di-
„ gnatus es: Tribue gratitudini, zelo tribue futuræ tuæ felicitatis studiosissimo. Fac ea,
„ obsecro, qua te moribundum fecisse juvabit. Tolle mibi sollicitudinem: Da ut de pietate
„ tua pariter ac eruditione sincere & ex animo gaudeam, qui id unice cupio, Tu ut in aeternum
„ gaudeas. Vale vir clarissime, Valetudinem tuam & salutem cura. Oxonii Jul. 20. 1688”.

Tuus ex animo

HENRICUS DODWELLUS.

(†) On remarquera pourtant, que malgré la grande réputation que Mr. Daniel Heinsius s'étoit acquise, on trouve dans le Journal du Comte Jean, fils du Chancelier, que son père lui recommande deux diverses fois, d'éviter de tout son possible la compagnie de ce Heinsius, à cause de ses grandes débauches & de sa vie débordée (3).

(1) V. Lettres choisies de Bayle publiées par Epist. num. 710. Marchand pag. 912.

(2) Tirée de l'Original dans la Bibliothèque Roi de Suède à l'original de ce Journal: ces pages Remontrans d'Amsterdam Tom. I. M(c. sages se rapportent à l'an 1631.

L'an
1650.

ce grand Roi, à l'honneur de qui il fit aussi une belle harangue après sa mort.

C'est par ces endroits que son fils *Nicolas* fut connu de *Christine* & qu'elle le prit à son service. Voici une lettre qu'elle écrivit là-dessus elle-même, en latin, au Père, & que nous donnons ici avec la traduction.

Christina Danieli Heinsio S. P.

Christine à Daniel Heinsius

Am aliquod tempus effluxit, clarissime Heinsi, ex quo filius tuus epistolam mihi a te scriptam tradidit, quae me summo gaudio affectit, quoniam ex illa & te valere & mihi benevelle intellexi. Respondissem statim, nisi infinitis negotiis occupata fuisset, quae mihi non satis ad scribendum temporis reliquerunt. Nunc cum tantum otii mihi ipsa paraverim, ut sufficere existimem, nolui diutius responsum differre. Gratias mihi agis pro filio bene excepto: illum una cum negotio, quod ad te attinet, commendas. Vellem meruisse a filio tuo, ut haberet quod sibi de humanitate mea gratulari posset. Dignus est enim ut illi omnia ex voto accidant. Ego quidem multa tibi debeo, quod ipsum permiseris huc proficisci. Plus autem me debere profitebor, si concesseris ut apud me maneat. Scio me forsitan a te plus petere, quam a paterno animo impetrare possim. Sed tamen ne abnue implere desiderium illius, cui filius tuus propter elegantiam ingenii & eruditionem gratus & acceptus est plus quam credere possis. Licebit illi quoque subinde ad te excurrere, ea tamen lege, ut i-

Il y a du tems que votre fils m'a remis la lettre que vous m'avez écrite & qui m'a fait un très-grand plaisir. Elle m'a appris que vous êtes en bonne santé & que vous me voulez du bien. Je vous aurois répondu sur le champ, sans une infinité d'occupations continuelles, qui ne m'en ont pas laissé le tems. Mais m'étant procuré à l'heure qu'il est autant de loisir qu'il me faut pour cela, je ne saurois différer plus longtems ma réponse. Vous me remerciez du bon accueil que j'ai fait à votre fils & me le recommandez avec l'affaire qui vous regarde. Je voudrois avoir donné sujet à votre fils de se louer de ma bonté: car il mérite bien que tout lui réussisse à souhait. Je vous suis fort obligé de ce que vous lui avez permis de venir ici. Mais je ferai connoître que je vous ai encore plus d'obligation, si vous m'accordez qu'il reste auprès de moi. Je sais que je vous demande peut-être plus que je ne puis obtenir d'un Père tendre. Mais ne le refusez pas au desir de celle, qui goûte son beau génie & son érudition plus que vous ne sauriez le croire. Il aura la permission de faire de tems en tems quelque course vers vous, à condition de revenir: & actuellement même il se prépare à y aller, comme je le lui ai permis. Il vous dira lui-même de quelle faveur les savans, qui se sont rendus auprès de moi, y jouissent. Ne soiez donc pas en peine de votre
fils.

L'art
1650.

*iterum revertatur: & nunc quod-
que iter ad te parat, me non re-
cusante. Ipse testabitur, quo li-
terati omnes, qui mei sunt juris,
apud me fruuntur favore. De
filio igitur tuo ne sis sollicitus: a-
pud me enim erit, si id per te li-
ceat: & non erit tantum, sed
& bene erit ut spero. Quod ad
negotium ipsi commissum, ita ha-
beas velim, mihi non minus quam
tibi cura fore, ut tuo fruaris. Ni-
hil tamen promitto. Scias enim
moris non esse mei multa promit-
tere. Hoc tamen tibi spondeo,
curaturam me ut & hac occasione
& multis aliis innotescat tibi, me
mores illorum odisse, qui spe tan-
tum homines lactare solent, &
ut scias contrarium mihi ab his ef-
se animum, iterum adfirmo ma-
le me plura prestare quam pro-
mittere. Vale Holmiæ d. XIX.
Jan: MDCL.*

filis. Il fera auprès de moi, si vous le voulez bien, & il n'y sera pas seulement, mais il y sera bien comme je l'espère. Quant à la commission que vous lui avez donnée sachez, que je n'aurai pas moins de soin que vous-même, que vous obteniez ce que vous souhaitez. Cependant je ne vous promets rien. Vous saurez que je n'ai pas accoutumé de promettre beaucoup. Cependant je vous donne parole qu'en cette occasion & en plusieurs autres je vous ferai connoître que je hais le caractère de ceux qui ont coutume de nourrir les autres d'espérance, & que le mien est tout opposé. Je vous assure encore une fois, que j'aime mieux plus faire que promettre. Adieu. Donné à *Stockholm* ce 19. Janvier 1650.

Cette Princesse connoissant le mérite & la capacité du fils, le destina à faire la collection des Livres & des Manuscrits, qu'elle vouloit ramasser de toute part pour en former une Bibliothèque magnifique. Elle l'envoia donc en *Italie* pour cela & pour y faire acquisition d'autres morceaux de l'antiquité; & le pourvût de bonnes lettres de faveur & de recommandation, dont en voici une qui nous est parvenue, quoique nous ne puissions pas dire au juste le nom de l'Ambassadeur à qui elle a été écrite (*).

Chri-

(*) Nous tenons cette lettre de *Christine*, de Mr. *Beblen* célèbre Professeur à *Mâin-
ce*. Si elle a été écrite à l'Ambassadeur que la Cour d'*Espagne* entretenoit à *Venise*, ou à *Rome*, c'est ce que nous ne saurions dire précisément.

L'an
1651.

Christina Legato Regis Hispaniarum, S. P.

Lettre de Christine à L'Ambassadeur
d'Espagne.

Cum mihi persuaserim, Illustrissime Legate, exstare in quibusdam Regni Neapolitani Bibliothecis præclara quedam antiquitatis monumenta, tam Græca quam Latina, quæ magnam mihi possint adferre voluptatem; proficiscenti eo Nicolao Heinſio, id in mandatis dedi, ut pleraque quæ gustui meo consentanea esse crederet, ea vel ipſo describeret, vel saltem per alios quam accuratissime describi curaret. Cum vero intellexerim nonnullas Bibliothecas valde sollicitè recludi, & non tantum exteris, verum etiam inquilinis admodum raro patere, prætermittere non potui, quin supra memorato Heinſio commendatitias adderem, quarum beneficio feliciter operam suam collocare, votoque meo satisfacere posset. Valde itaque te rogo, ut si quæ in Neapolitano aut Siculo regno sint Bibliothecæ, quæ difficiliore habentur accessus, ad eas ipsi patefacias aditum; procurando literas illi ad hoc necessarias; neque id tantum peto, ut obiter ad eas admittatur, verum ut etiam ad aliquot tempus versari possit in omnibus istis Bibliothecis, sive illæ in principum palatiis, sive in ædibus sacris, sive denique in religiosorum essent conventibus.

Quamvis autem nesciam an aliqua se se offerat occasio qua vicissim

Ne doutant pas, Mr. l'Ambassadeur, qu'il n'y ait dans les Bibliothèques du Roïaume de Naples d'excellens Manuscrits anciens, tant grecs que latins; qu'ils me seroient fort agréables d'avoir; j'ai ordonné à *Nicolas Heinſius*, qui s'en va d'ici, qu'il tire copie lui-même de ceux qu'il croira être de mon goût, ou qu'il les fasse copier exactement par d'autres. Cependant comme j'ai appris qu'on tient quelques-unes de ces Bibliothèques si soigneusement fermées, qu'on ne les ouvre que fort rarement, soit aux étrangers ou aux régnicoles-mêmes; je n'ai pas pu laisser partir ledit *Heinſius* sans lui donner cette lettre de recommandation; afin qu'il réussisse mieux dans la commission & satisfasse à mes souhaits. C'est pourquoi je Vous prie très-instamment, que s'il y a des Bibliothèques, dans les Roïaumes de Naples ou de Sicile, où l'on n'entre que difficilement, Vous lui en procuriez un libre accès moyennant des lettres de faveur qu'ils Vous plaira de lui faire avoir pour cela. Mais ma prière ne se borne pas au point seul de lui faire voir ces Bibliothèques à la hâte, mais qu'il puisse y passer quelque tems raisonnable, soit qu'elles se gardent dans les Palais des Princes, ou qu'elles se trouvent dans les Eglises ou dans les Couvents des Religieux.

Quoique je ne sache pas, si par la distance de mon Roïaume, qui rend le commerce difficile entre nous, il se trouvera jamais des occasions à

Vous

L'an.
1651.

sim de te bene possim mereri, cum terrarum mearum longinquitas commercium vobiscum interruperit, ita tamen habeas velim, si vel te vel tuorum quemquam aliquo unquam possim obstringere modo, facturam me id quam libentissime, nec commissuram, ut quid de cœli solique nostri asperitate, idem etiam de animo & moribus nostris existimes. Quod si nulla de te bene merendi detur occasio, nihilominus, ut opinor, satisfacies postulato meo. Ita enim magis te magnanimum esse cognoscam, ego vero longe tibi ero devinctior. vale. Holmiæ
 CIOCLI Kalend: Jan:

Vous être utile; il me sera pourtant fort agréable, si je pouvois vous obliger. Vous-même ou quelques-uns des Vôtres, de quelque manière que ce fut, & je ne ferai jamais rien qui pût vous faire juger de mon génie & de mes mœurs par l'apreté du climat où je suis née. Mais supposé même que je ne trouve pas l'occasion de vous rendre la pareille, je me flatte, que vous satisferez mon desir. Par cela même vous me ferez connoître d'autant plus votre magnanimité & je vous en aurai d'autant plus d'obligation. Dieu vous fasse prospérer.
 Donnée à Stockholm le 1 Janvier 1651.

Christina.

Christina.

Heinsius se mit en voïage en 1651. & rendit, par lettre, un compte fidèle à la Reine du succès de ses commissions (*). Chemin faisant il lui apprend plusieurs particularités de l'état de la littérature & des savans en Italie. Il lui marque quels Manuscrits, Médailles, Statues, Livres rares il pourroit acheter pour Sa Majesté, s'il étoit pourvû d'argent: (+) combien le nom de *Christine* étoit en vénération chez les Italiens: & que plusieurs savans de ce Pais-là avoient fait des Panégyriques d'elle & lui avoient dédié leurs ouvrages: que le Pape avoit défendu pour l'avenir de pareilles dédicaces, parce que *Christine* n'étoit point de la Religion Catholique-Romaine: mais que *Fortunius Licetus*, qui venoit d'imprimer son *Traité de Gemmis*

(*) Les particularités indiquées ici se trouvent dans les soixante neuf lettres de *Nicolas Heinsius* à *Christine*, imprimées dans le *Sylloge Epistolarum illustr. Burmanni* (1).

(+) Nous avons produit ci-devant une lettre de *Ferrarius* où il dit qu'on avoit fait transporter par mer grand nombre de Manuscrits d'Italie pour le service de *Christine*. On en peut conclure, que cela se fit par le ministère de notre *Heinsius*, qui effectivement manda de Rome à la Reine, en 1652, que les Italiens étoient indignés de voir qu'on transportoit ainsi jusqu'au fond du Nord ces Instrumens d'érudition, comme ils les appelloient (2).

▼ (1) *Burman* l. c. Tom. V. depuis la page 734. Comet. p. 294.

jusqu'à la 800. & au delà cfr. *Lobnicens Theat.* (2) *Burman* l. c. pag. 746.

L'an.
1652.

mis Veterum Annularibus & Lucernis Antiquorum reconditis, (a) le lui avoit dédié, dans l'exemplaire qu'il lui avoit envoyé, laissant sans dédicace ceux qui devoient rester en *Italie*: (*) (b) qu'*Ostasio Ferrario* avoit reçu la Chaîne d'or dont la Reine lui avoit fait présent pour la harangue qu'il avoit faite à son honneur sous le titre de *Pallas Suecica*, qu'on souhaitoit s'ôter à Rome d'avoir le portrait de la Reine, que le Duc de *Bresse* avoit gravé une Médaille de sa propre main, que *Heinsius* dit pourtant ne lui pas trop ressembler, & que si elle trouvoit bon; qu'on en fit une autre, il faudroit qu'on lui envoiât son portrait tiré au naturel (c) (f): Que lui *Heinsius* passant par *Florence* (†) & le grand Duc *Leopold* aiant appris que *Christine* aimoit la poésie *Italienne*, ce Prince avoit donné ordre de faire une collection des plus belles pièces qui se trouvoient parmi ses papiers & qui n'auroient pas encore paru pour être présentées à cette Princesse: qu'il y en auroit deux

Tomes

(a) Impr. Utini 1652 in fol.

(b) *Burman l. c. Tom. V. p. 734. &c.* T. V. p. 745. 747. 754. & 758, item *Epist. ad Magliabech T. I. Batavor. pag. 211.*

749. 751. 762.

(c) *Burman l. c. Tom. III. p. 277 & 681.*

Raisonnemens de *Boyle* sur la défense faite aux Catholiques de dédier leurs livres à ceux d'une autre religion.

(*) Au sujet des défenses faites aux Catholiques de dédier leurs Ouvrages à des Personnes qui n'étoient pas de leur Communion, on rapportera ici les réflexions qu'en a faites *Mr. Boyle*: (1). Il dit entr'autres choses: „ que *Bellarmin* étoit tellement persuadé, qu'il entroit dans le caractère d'un Orthodoxe de ne louer jamais un Hérétique, qu'il dit positivement (de not. Eccles. cap. XVI. art. 1). qu'on ne trouve pas que jamais les Catholiques aient loué la doctrine & la vie des Hérétiques: *San. Francus* a pourtant fait voir à *Bellarmin*: (2) par les éloges que *Cocleus*, *En. Sylvius*, *Pogge Florentin*, le Jésuite *Clavius*, Mr. de *l'Aubeppin* Evêque d'*Orléans* & *Caramuel* ont donné à des Hérétiques, que sa pierre de touché n'est pas trop sûre. On ne laisse pas, dit *Boyle*, de connoître par-là l'esprit de l'*Inquisition*. C'est quelque chose de fort particulier: car ces Messieurs veulent que l'on efface des livres; les Préfaces, les Epîtres Dédicatoires & généralement tout ce qui peut faire honneur à des personnes séparées de la Communion Romaine, sans en excepter les Princes. De-là vient que les Indices Expurgatoires ordonnent que si quelque Historien a dit: *Un tel jour est né Christophe illustre Duc de Wurtemberg. Praclarus Dux Wurtembergensis*: on efface le terme illustre, *Praclarus*, qui est néanmoins de si peu de conséquence, qu'on le donne en latin au moindre Ecolier... L'Auteur *Francus* n'oublie point de remarquer le peu d'égard que l'on a en plusieurs pais très-catholiques pour les Décrets de cette Congrégation: ce qui ne peut que faire un grand préjudice à toute l'Eglise Romaine, tant parce que les bonnes gens sont scandalisés de voir que l'autorité du Pape soit si peu considérée, que parce que les Protestans en prennent sujet de dire, que l'on ne raisonne pas conséquemment, que l'on se contredit en mille manières.

(†) „ *Vivam interim Imaginem Tui, hoc est heroicas illas & nunquam satis prædicandas virtutes, omnes hic circumferunt & adorant*: „ écrit *Heinsius* à *Christine* à cette occasion, de Rome au mois de Mars 1652. ap. *Burman l. c. pag. 747.*

(‡) Ce fut de *Florence* que *Heinsius* écrivit au Chancelier *Oxensterna* sa lettre de prière. V. l'Append. Kal. Jan. 1653. qui n'a point paru jusqu'ici & que pour cela nous insérerons dans l'Appendice.

(1) Oeuvres diverses in fol. Tom. I. pag. 337. hitor. conf. *Medon. Epist. ad Heins. ap. Burman*

(2) *Disquisit. de Papistarum Indic. Libror. pro- d. c. p. 614.*

Tomes qui seroient imprimés, dont l'un contiendrait les Poésies à la louange de *Christine*, à quoi ce Prince inviteroit les meilleurs Poètes d'*Italie* de travailler (*).

L'an
1652.

Jusques-là tout alloit bien & au gré de Mr. *Heinsius*, qui dans ces entrefaites, eut même l'honneur de recevoir une lettre de la Reine *Christine*: que voici (†).

J Ai reçu plusieurs de vos lettres, lesquelles m'ont fait apprendre les soins & l'application que vous avez à mon service. Je suis obligé de vous en remercier & je ne manquerai pas aux occasions, dans lesquelles je vous pourrai faire ressentir les effets de ma reconnaissance. Ils seront tels que vous n'aurez jamais sujet de regretter vos peines. Les bienfaits & récompenses seront dignes de moi & de ma gratitude. Mandez-moi les Catalogues des livres, que vous avez achetés, & de ceux que vous avez fait copier & les comptes de l'argent que vous avez dépensé & pour votre personne & pour vos achats. Je vous ferai tout paier: & mandez-moi aussi combien vous en avez besoin, afin que j'envoie les changes pour votre voiage. Je ne vous puis rien dire, si non, que le remettant à votre discrétion, sans façon, il faut que vous sachiez, que je veux que vous ne quittiez pas l'*Italie*, sans avoir visité la *Sicile*. Pour votre demeure en tout & par tout, faites-là aussi longue & aussi courte comme vous jugerez qu'il soit besoin pour mon service. Vous me rendrez un
très-

(*) *Adrien de Valois* écrit à *Heinsius* en 1654: (1) qu'on avoit en France un pareil dessein, & que par ordre de la Cour on publieroit un Volume de toutes les Pièces composées à l'honneur de *Christine*. On ne fait pas si l'un ou l'autre de ces Ouvrages a paru. Le nouveau Recueil de Harangues faites au Roi & aux Reines, où il y a plusieurs Pièces qui regardent *Christine*, ne peut pas être celui, dont il est question ici, puisqu'il devoit aussi contenir des Pièces en latin, dont il n'y en a pas une dans ledit Recueil. Voici comment de *Valois* en parle: „ *Claudius Menagius undique colligit que in maximum Reginarum laudes à Nostis congesta sunt patrio latinoque sermone. Hoc sibi onus à Rege ipso delegari, librum typis ac sumibus regis vulgari curabit per Amicos, quos, ut scio, multos & magnas habet* „

(†) Cette lettre de *Christine* est tirée du Recueil de Mr. P. *Burman*. (2) Mais on ne peut se dispenser d'y faire cette remarque: que l'impression en est très-fautive surtout pour l'Orthographe. Il se peut bien que *Burman* n'a pas sçu mieux déchiffrer le caractère de *Christine*, qui pourtant est assez lisible, comme on peut le faire voir à quiconque le voudra, & prouver par-là, que la Reine orthographioit bien mieux le *François*, qu'il ne paroit à en juger par l'imprimé de *Burman*. Il y a même dans cette lettre des expressions, qui n'étant pas trop bonnes, ne sont pas non plus du stile ordinaire de *Christine*, dans ses autres lettres: ce qui fait présumer que celle-ci pourroit bien être tronquée.

(1) *Burman* l. c. pag. 705. *Epist. ad Magliab.*

(2) V. son *Sylloge Epist. Vir. Illustr. Tom.*

L'an
1652.

très-grand office, si vous pouvez me faire tenir correspondance avec le Chevalier del Pozzo & quelques autres Gens de mérite. Je serai ravie de cultiver leur amitié, s'ils m'en donnent quelque petite marque. Aiez aussi soin de remarquer ceux, qui travaillent ou en vers ou en prose pour mon honneur, afin que j'en sois ponctuellement averti pour les pouvoir régaler. Vous savez que je suis curieuse. Aiez soin de contenter ma curiosité en matière de médailles. Continuez de m'envoier le catalogue de ce qui est beau & curieux: mais ne vous embarquez point en aucun achat, pourvu que je sois instruite de ce qui est rare. Je disposerai bien du reste. Je renouvelle, avant que de finir, encore une fois la protestation que je vous ai faite dès le commencement de ma lettre, vous assurant que j'aurai soin de récompenser dignement vos peines, que vous n'obligerez jamais une ingrate. De Stockholm le 1. Mai 1652.

Christine.

Par la réponse que *Heinfus* y fit de *Florence* au mois de Juillet de la même année, on voit assez qu'il en étoit pénétré de joie & de reconnoissance (*). Mais c'est aussi de ce tems-là qu'il commence à presser le remboursement des arrérages de sa pension, qui montoit au delà de cinq mille écus (a). On ne peut pas disconvenir, que comme sa prétension étoit fondée, il auroit été juste qu'il eut été contenté préférablement à plusieurs autres qui ne le méritoient pas autant que lui, qui de tout tems avoit été un fidèle serviteur de la Reine. Il se fait aussi valoir par cet endroit & avec raison, en alléguant les services, que son Père, son Beupère *Rutgers* & lui-même avoient tâché de rendre au Père de *Christine* & à elle-même pendant plusieurs années de fuite. Mais les dérangemens dans les affaires de la

(a) *Burman l. c. p. 752. 770. 771. 777-780. item Rutgersii vita præmissa ejus & N. Heinfii Poëmat.*

(*) On y voit aussi qu'il auroit mieux aimé que *Christine* lui eut écrit en latin, ne pouvant pas répondre en François. Voici comment il s'exprime: (1) „ *Epistolam, quam ad me exarare Calendis Majis manu Augusta non es gravata, quoties inspicio, inspicio autem frequentissime, aures illius sæculi, Domina, imaginem insuere mihi velleor, quo rursi versabantur, atque homines agrestes ultro compellabant Dii immortales. Unum mirari subit (audebo enim ea uti libertate quam non invita admisisti hætenus, ut sensum animi & cogitationes secure expromam) unum, inquam, mirari subit, cur lingua Gallorum sulica apud hominem rusticum volueris uti, cum latina optime posses. Sed agnosco voti mei immodestiam & desiderii frenum impono. Nulla enim unquam lingua loqueris, quin loquaris tua. Mihi potius causa debet esse justissima, cur egestatis mea me pudeat, qui unius intra lingua angustias concludor.....*

(1) *Burman l. c. pag. 753.*

L'an.
1654.

la Reine, même avant que *Heinsius* fut de retour de ses voïages, avoit pris le-dessus, desorte que cet honnête homme fut obligé de se contenter d'une simple assurance par écrit pour ladite somme, qui lui seroit païée le plutôt que faire se pourroit (*). *Heinsius* ne laissa pas pour cela de réitérer ses sollicitations, qui furent renvoïées d'un tems à un autre. Il en conçut tant de chagrin qu'en 1655. il en écrivit à la Reine une lettre bien forte, que *Vossius* lui remit à *Bruxelles* (a) (†). Mais cela avança si peu son affaire, que *Christine* offensée des reproches qu'il lui faisoit, dit en colere: „*Heinsius* me traite, comme si j'étois la plus vile créature du monde”. *Vossius* l'en avertit & lui conseilla de s'y prendre autrement & de ne pas détruire par des paroles piquantes les bonnes dispositions de la Reine à son égard. Soit que la Reine fut choquée, soit que ses finances fussent trop épuisées, *Heinsius* sollicita toujours inutilement, & à en juger par les lettres que *Mr. Burman* a publiées, il n'en reçut qu'un nombre de livres à bon compte, & *Vossius* lui fit espérer son remboursement, en livres, en peintures, en antiquités & choses pareilles, au lieu d'argent comptant (b). Mais *Vossius* se mit de part, à la manière d'harlequin, en s'appropriant à lui-même les meilleurs livres, pour rien.

C'est à cette occasion que feu *Mr. Pierre Burman*, Professeur à *Leyde*, s'est donné carrière pour se déchaîner contre la Reine *Christine* (c). Il paroit qu'il a recherché les mots les plus expressifs pour décrier sa conduite envers *Heinsius*. Mais sans tant d'exagération, il suffisoit, ce me semble, de dire simplement: qu'il étoit bien dur à un honnête homme, comme *Heinsius*, de se voir renvoïé & privé d'une somme qui lui étoit dûë, dans le tems qu'un grand nombre d'indignes grammairiens & de pareilles gens s'étoient emparés de la confiance de *Christine*, & mettoient à sec ses libéralités & ses finances (d). Mais comme *Mr. Burman* n'a pas voulu garder cette bienfaisance, en prénant fait & cause pour *Mr. Heinsius*, on auroit pû lui demander: par quelle raison il n'avoit pas voulu aller à la source de cette corruption, qu'il dit avoir régné en ce tems-là à la Cour de *Christine*, & révéler les noms des personnes qui en étoient les principaux instrumens. *Mr. Burman* ne sauroit dire, qu'il avoit ignoré ceux qui en étoient la cause, puif-

(a) *Burman l. c. T. III. p. 679. 680. & Sylloge Epistolar. Virorum illustr. Tom. V. p. 549.*
 (b) *Idem. l. c. T. III. p. 679 & 683. XVIII & XIX. pag. 269. & c. item P. Burman jun. præf. in Valesii emendat. crit. pag. 8.*
 (c) Voyez la préface du V. Tome de son

(*) La lettre d'assurance & d'obligation de *Christine* se trouve dans *Burman* (1) & *Heinsius* y est appelé *Minister Noster, Regiæ Conclavis ab Epistolis latinis Secretarius*.
 (†) Nous insérerons dans l'Appendice cette lettre vive & forte de *Heinsius* à *Christine*. Elle est datée de *Stockholm, Nonis Januarii Jul. 1655.*

(1) L. c. Tom. V. pag. 774. cf. Tom. III. pag. 331. & 673.

L'an
1654.

puisqu'ils sont peints de nom & de caractères en plusieurs endroits des lettres des favans, qu'il avoit alors publiées, & qu'il doit avoir connu plus particulièrement encore, par celles qu'il ne lui a pas plû de rendre publiques (*). Il devoit donc dire, que *Saumaife*, grand Doïen de tous, envoïa son ministre *Bourdelot* en *Suède*, & que celui-ci, s'affociant avec *Naudé*, du *Fresne* & autres semblables, se faisoit de l'esprit de *Christine* & fit tout au monde pour éloigner d'auprès d'elle les honnêtes gens (a). Mr. *Burman* en decouvrant ainsi les sources, auroit pû aller plus loïn. Il auroit pû faire remarquer, que ces mêmes Grammairiens d'accord avec d'autres personnes, aussi peu honnêtes gens qu'eux, aïant inspiré à la Reine de certains principes d'une Morale relachée, lui avoient mis en tête: que la plus glorieuse action qu'elle pût faire, seroit, de se débarasser des soins du gouvernement & de résigner la Couronne: que la Reine encore jeune, éblouie de l'éclat de cette fausse gloire, que ces gens-là lui faisoient entrevoir, acquiesça aux raisons qu'ils lui alleguèrent, & principalement à celle-ci: qu'il n'y avoit pas un seul exemple d'une si belle action dans toutes les histoires de l'antiquité (†): que dès que sa résolution d'abdiquer eut éclaté; ces-mêmes se mirent les premiers à piller la Bibliothèque & les Cabinets de la Reine, en s'appropriant tout ce qui leur convenoit, sans que rien leur en appartint: qu'enfin leurs belles manœuvres aïant mis la Reine en peine de s'acquitter envers *Heinsius* de ce qui lui revenoit, il fut obligé de se renfermer dans les bornes de sollicitations infructueuses.

V. ci-dessus
pag. 271.

Si, dis-je, Mr. *Burman* s'étoit expliqué de la sorte, le Lecteur auroit vû clairement pourquoi *Heinsius* restoit seul, sans être remboursé, dans un tems, où d'autres personnes tout-à-fait indignes étoient comblées de présens & de libéralités. Il faut pourtant avoïer, que le Neveu de feu Mr. *Burman* a suppléé en partie à ce défaut de son Oncle (b). Et quoiqu'il ne nomme que *Bourdelot*, passant les autres sous silence, on dira toujours que ce *Bourdelot* étoit un de la bande, c'est-à-dire, un Grammairien moins docte que les autres (c). Or si c'étoit *Bourdelot* & ses Partisans, qui dans ce tems-

V. ci-dessus
pag. 237.

(a) V. ci-dessus pag. 249. item *Burman Crit. & Orat. Henr. Valesii pag. 8. Syll. Ep. T. III. p. 659. &c. Huet l. c. pag. 103 & 104. Olivet l. c. pag. 391. &c. Chevreau l. c. pag. 8. &c.*

(b) Dans la préface avant les Emendat.

(c) *Burman l. c. T. III. p. 651. 669. & T. V. p. 713. item Lettre de Patin à Spon Tom. I. p. 382.*



(*) Entr'autres il est à présumer que Mr. *Burman* n'a pas voulu donner en entier une des lettres de *Heinsius* à *Christine*, l'aïant estropiée sans doute, parce qu'elle est tournée à l'avantage de cette Reine (1).

Vossius soupçonné d'avoir conseillé à *Christine* d'abdiquer.

(†) Il a été dit ci-dessus que *Vossius* a été un de ceux-là; & Mr. *Bochart*, qui s'étonne de la résolution de *Christine* d'abandonner la Couronne, écrit à *Vossius*, qu'il y avoit des Gens qui le soupçonnoient d'être du nombre de ceux qui avoient donné ce conseil à la Reine. Cette lettre est de *Caën* du 1. Juin 1654. dont l'original se trouve dans la Bibliothèque des Remonstrans d'*Amsterdam*. Tom. I. *Epist. Mjc. num. 395.*

(1) Cette lettre est au V. vol. de son *Sylloge* pag. 772. & 793.

L'AN
1654.

là avoient gâté les bonnes dispositions que *Christine* avoit conservées jusques-là; à qui doit-on imputer qu'à ces hommes-là, que la Reine n'ait pas satisfait alors à une dette si légitime? Et si on leur joint *Vossius*, en vertu des preuves déjà alléguées de son mauvais caractère, ne paroît-il pas que c'est ce parfait *Trio* qui a perdu *Christine*?

Voilà des circonstances que Mr. *Burman* auroit dû rapporter, y réfléchissant de sang froid, avant que d'attaquer insolemment (*) une Reine, à qui grand nombre d'autres Savans avoient des obligations infinies. Après tout, le patrimoine de *Burman* avoit-il été appauvri de ce qui n'avoit pas été païé à *Heinsius*? Avouons plutôt que ce n'est qu'une haine très-indiscrete contre *Christine* qui a dirigé sa plume. Sans cela il se seroit souvenu de cent endroits de lettres qu'il a publiées lui-même, où toute la foule des Savans de ce tems-là louoit cette Princesse à qui mieux mieux. S'il eut dit que c'étoient des lâches flateurs ou des écervelés, on lui auroit répondu, que chacun de ces Savans étant aussi versé que lui dans les belles lettres, il donnoit lieu de mal penser de son étude favorite (†): mais ce qui rend la cause de Mr. *Burman* encore moins favorable, c'est qu'il a supprimé, comme à dessein, les sentimens que l'honnête homme *Heinsius* conserva pour la Reine, même après son abdication, & quand elle demouroit à Rome, disant toujours beaucoup de bien d'elle, & ayant pour sa personne une vénération pleine de tendresse (‡). On s'assure même, que si *Heinsius* s'étoit tenu dans les bornes, lorsque la Reine étoit sur le point d'abandonner la régence, & un ou deux ans après, sans faire des reproches mal-à-propos à une personne aussi délicate qu'elle sur ce chapitre; on s'assure, dis-je, que malgré le désordre de ses finances, *Heinsius* ne se seroit pas trouvé si longtems en arrière à l'égard de sa prétension. Car au bout du compte, il faut que Mr. *Heinsius* ait été païé, & voici les raisons, qui me portent à le croire. Comme j'ai eu occasion de fouiller nombre de chartres & de papiers concernant

Christine



(*) On rapportera ici quelques traits de cette préface de *Burman* au V. volume du *Syll. Epist. illustr.* comme quand il dit, parlant de la Cour de *Christine*: „ *in corruptif- Inveſtive*
„ *ſima illa & impia Chriſtinae, Reginae Sueciae, aulae & comitatu....* parlant d'elle, il dit *man* contre
„ *in inutilitam ingratae foeminae ministerio.... item aeternis opprobriis memoriam perfidae Regi- Christine.*
„ *nae onerabunt omnes eruditi &c.* Parlant de *Heinsius* il dit: *cinctum quotidie tot sceleva-*
„ *tiffimis Mezentiiis & viliffimis Reginae Adulatoribus & Spoliatoribus....* & cependant
les soi-disants savans hommes faisoient le plus grand nombre de ceux-ci!

(†) Il est plutôt à présumer, qu'en dépit de *Christine*, Mr. *Burman* auroit excusé tous les Grammairiens: car il les regardoit comme des Gens dont le Genre humain ne sauroit se passer. On n'a qu'à lire là-dessus sa harangue *pro Literatoribus & Grammaticis.*

(‡) P. e. *Heinsius* écrivit à *Christine* l'an 1664 (1) „ *Dubito jam pridem an Virtutes*
„ *tuas Roma satis capiat... Vale Domina & si quid mihi concedis, OMITTE MIRARI* Bons femi-
„ *BEATÆ FUMUM ET OPES STREPITUM QUE ROMÆ....* & autre part: *Obduraſſem ta- mens que*
„ *men ad verſus hæc incommoda animam illuſtribus exemplis, ſi præſentia tuae bono, Domina* *Heinsius* con-
„ *na, frui obtigiſſet. Nunc aulam in aula, Regiam in Regia nequicquam quæro ac cir- ſerva pour*
„ *cumſpicio, præſentia felicitatis nimio plus memor* *Christine.*

(1) *Burman* l. c. Tom. V. pag. 792. & 793.

L'an.
1654-

Christine, j'ai trouvé entr'autres un gros in folio de lettres & d'instructions de la Reine écrites au sénateur *Bååt* alors Gouverneur Général de ses domaines en *Suède* (*). Il y en a une qu'elle lui écrivit au mois d'Octobre 1666. de *Hambourg* pour lui donner avis, qu'elle avoit acheté au mois d'Août de la même année la Bibliothèque & le Cabinet de Médailles de *Heinsius* alors Résident de la République des *Provinces-Unies* à la Cour de *Suède*. La Reine y marque de plus, qu'elle lui avoit déjà païé la plus grande partie de la somme stipulée & enjoint à son Gouverneur Général de lui envoyer au plûtôt & la Bibliothèque & le Cabinet. Ce fait étant inconteste, & la lettre que nous allons produire avec la traduction, étant trop authentique pour être révoquée en doute; on laisse à juger à tout homme raisonnable, si on ne doit pas en tirer cette conséquence, qu'à la fin *Heinsius* non seulement fut païé de ce qui lui étoit dû, mais encore que *Christine* acheta la Bibliothèque & le Cabinet qu'il avoit à *Stockholm*. Cette conclusion paroitra d'autant plus naturelle, que *Heinsius* ne se feroit jamais embarqué dans un nouveau Contract avec la Reine, sans être auparavant satisfait sur sa première prétension. Et si l'on objecte: que la lettre d'obligation de *Christine* s'étant trouvée parmi les papiers de *Heinsius*, on en peut inférer qu'elle n'a pas été païée? On répond: que ce n'est pas la première fois qu'on néglige de retirer de tels papiers, & qu'au défaut de cela, on se fait donner une lettre d'amortissement: ce qui aura suffit en ce cas-ci: Mr. *Heinsius* étant au reste trop homme de bien pour vouloir se faire païer deux fois la même dette.

Voici la lettre de *Christine* au sénateur *Bååt*, son Gouverneur Général.

Christina Alexandra. &c. Eder, Wålborne Herr General Gouverneur Baron Sevedt Bååt, skal bärmed kunnigt wara, buruledes iag med Heinsio i desse dagar baswer en bandel träffat och bonom afskiöpt hans Bibliotbek och Medaglier som uti Sverige äro, jämwäl allaredo bonom största delen af den accorderade summan betalt. Låter Eder fördenskuld wara angelägit at samma Bibliotbek och Medaglier Eder

Christine Alexandra &c. Je ne saurois vous laisser ignorer, que ces jours passés, j'ai fait un accord avec *Heinsius* touchant sa Bibliothèque & ses Médailles qui sont en *Suède* que j'ai achetées de lui: lui aiant déjà païé la plus grande partie de la somme stipulée. Aïez donc soin, que ladite Bibliothèque & les Médailles vous soient dûement remises entre les mains & empaquetées, le mieux qu'il sera possible, dans des tonnaux, des caisses & des ballots, pour m'é-

tre

(*) Ce volume se conserve dans la magnifique Bibliothèque de feu Mr. le Baron & Président *Rålamb*: & tant la lettre de *Christine* que la réponse de Mr. de *Bååt* du 7. Novembre de la même année, s'y trouvent à la page 878.

der behörligen måtte tilfålte och på det bästa uti tunnor, kistor eller fat inpackade warda, at med lägenhet, som Heinsius sielf Eder för banden gifwandes warder, forderligast til mig skicka. &c. Hamburg den 3 Octob: 1666.

tré envoiées ici au plutôt, par l'occasion que Heinsius vous indiquera lui-même &c. à Hambourg ce 3 Octobre 1666.

L'an
1654.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Christina Alexandra

J. Gammal.

J. Gammal.

Quant aux lamentations que fait Mr. *Burman* du tems perdu de *Heinsius* à la Cour de *Christine*, qu'il auroit pu mettre mieux à profit en devenant Professeur de quelque Académie, (*) on remarquera seulement, qu'à cet égard Mr. *Heinsius* n'est pas tant à plaindre: puisqu'ayant été nommé Ministre public de la République des *Provinces-Unies* à la Cour de *Suède*, sans doute en considération des bonnes habitudes qu'il s'y étoit faites, pendant son séjour (s'y étant fait aimer & estimer); il eut par-là occasion de passer plusieurs années hors de sa Patrie, où on lui avoit déjà fait souffrir mille chagrins & persécutions, de l'aveu même de Mr. *Burman* (a). Si *Heinsius* étoit devenu Professeur chez lui, cet emploi auroit-il pu le garantir des procédures violentes qui furent faites contre lui? Et au reste une charge aussi importante que celle de Ministre Public d'un Etat Souverain dans les Cours étrangères (car il fut aussi nommé par ses Maîtres pour aller à la Cour de *Russie*) (†) ne doit-elle pas être regardée par un homme d'esprit & de capacité comme plus honorable, que d'enfouir ses talens dans la poussière Académique, ou de rester toute sa vie Régent de quelque Ecole?

Concluons de tout ceci, que Mr. *Burman* s'est laissé emporter par une violente passion, à dire du mal d'une Princesse, qui ne lui avoit pas fait le moins

(a) L. c. Tom. V. p. 803. &c. & surtout dans la Préface, où il s'agit d'un fils qu'il avoit d'une femme débauchée.

(*) *Sed mecum dolebunt simul*, dit Mr. *Burman* dans cette préface, *omnes eruditionis & elegantia literaria cultores, tantum Virum, optimam aetatis partem, quam majori cum literarum emulamento in otio erudito vel Academica provincia administranda potuisset exigere, in inutili tam ingrata foemina ministerio perdidisse.*

(†) Mr. *Némeitz* s'est mépris en disant que Mr. *Heinsius* résidoit à Florence en qualité de Ministre de la Reine *Christine* (1). On voit par ce qui a été dit ci-dessus, ce qui n'étoit pas à été le sujet de son voyage en Italie, & que ce ne fut que bien du tems après l'abdication de la Reine, que *Heinsius* devint Ministre des *Provinces-Unies* en *Suède*: d'où il entretint plus de dix ans après un commerce de lettres avec cette Princesse, qui demeura à Rome la plus grande partie de ce tems-là.

(1) *Vern. Gedanken* l. c. pag. 157.

L'an.
1654.

Savans des
Païs-Bas qui
furent con-
nus particu-
lièrement de
Christine.

moindre tort au monde, & qu'il a outré ses expressions en parlant d'elle. Car, malgré les foiblesses, qu'on pourra lui trouver, elle ne laissera pas de passer dans l'esprit des gens raisonnables pour une Reine douée de grandes qualités, & dont le caractère brille de traits admirables & extraordinaires.

Après cette digression que nous n'avons pas pû nous dispenser de faire: nous ne ferons que nommer les autres Savans des *Païs-Bas* qui dans le tems de *Christine* s'étoient rendus auprès d'elle, ou se firent connoître à cette Reine par quelques autres endroits. Du nombre des premiers furent *François Junius* & un *Wullenius*, ou *Weulles Hollandois*, comme *Baillet* l'appelle (a), Médecin de la Reine, qu'elle envoïa traiter *Descartes* dans sa maladie, mais étant réputé ennemi de ce Philosophe, dès le tems de la guerre, que les Théologiens d'*Utrecht* lui avoient déclarée, *Descartes* s'obstina à ne rien faire de ce que *Weulles* ordonna, & mourut peu après. *Wullenius* suivit *Christine* en *Brabant* l'an 1654. & retourna après en *Suède*. Le fameux *Bourdelot* étoit aussi venu de *France* voir la Reine à *Anvers*; (b) mais elle le renvoïa d'abord en lui faisant entendre, qu'elle n'avoit pas besoin de Médecin. Ceux qui souhaitent de connoître les autres Savans de ces Païs-là en tant qu'ils ont eu rapport avec *Christine*, comme *Gervatius*, *Vorstius*, *Utilius*, *Gronovius* & autres, en trouveront des particularités dans le Recueil de leurs lettres publiées par *Burman*, & quant au savant *Boxhornius*, qui fut appelé en *Suède*, on peut consulter ce qui en est dit dans sa vie par *Bafelius* (*). Nous ajouterons au sujet de *Jean Frédéric Gronovius* établi alors à *Deventer*, que *Christine* avoit une estime très-particulière pour lui, qui de son côté ne pouvoit assez admirer & louer les grandes qualités de cette Princesse. Elle le distingua aussi du grand nombre des autres, en ce que passant *incognito* par *Deventer* en 1654. elle descendit chez *Gronovius* & passa toute la nuit dans sa Bibliothèque à s'entretenir avec lui sur toute sorte de littératures, tant elle étoit charmée de l'étendue de son savoir. Elle en sortit au point du jour, sans attendre la réception distinguée, que le Magistrat de la Ville lui préparoit.

S'étant fixé pendant quelque tems en *Brabant* Mr. *Henri Thomas Chifflet*, fils du célèbre *Jean Jacques Chifflet* entra à son service, en qualité de son
Chape-

(a) *Vie de Descartes* L. VII. §. XXI. pag. 280. *Moreri Dict. art. Junius.*

(b) *Burman l. c. Tom. III. pag. 677.*

(c) *Burman l. c. Tom. III. pag. 227 & 233. Gal. Gualdo hist. de Christ. pag. 45.*

(*) Elle est mise devant les *Epistolas & Poëmata Boxhornii*, où il est dit, „ *Præ ceteris*
„ *gratia valuit apud Zuecos, quorum Regni Procerum aliorumque Magnatum filios & Pro-*
„ *pinquos quum non sine fructu instrueret, ab Axelio Oxenstierna Regni Cancellario Reginae*
„ *& eorundem Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Zueciam evocatus fuit, sed a-*
„ *morem prætulit Patriæ & apud suos mediocri in conditione esse maluit, quam apud exte-*
„ *ros alto in fastigio collocari.*

Dans le Recueil de ses lettres il y en a quelques-unes aux premiers Seigneurs de *Suède*, & parmi ses Poëmes une excellente Epigramme sur la mort de *Gustave-Adolphe* pag. 17. & pag. 66. deux autres sur la paix, que *Christine* donna à l'*Allemagne*.

Chapelain. Il se fit connoître par sa dissertation latine sur les *Othons* en bronze, où il décida rondement : „ que de trouver un *Othon* en bronze, ce „ seroit trouver la Pierre Philosophale”, s'en rapportant au reste, à l'autorité de la Reine, comme étant là-dessus du même sentiment que lui. Ce sera sans doute lui, qui aura porté cette Princesse à faire offrir en ce tems-là à un savant antiquaire en Suisse, trente mille florins, s'il lui procureroit un tel & véritable *Othon* (a). Mais *Chifflet* changea depuis de sentiment & avoua qu'il y en avoit de véritables en bronze (b), & aujourd'hui cette croïance du siècle passé est entièrement effacée par la quantité des *Othons* de ce métal qui se trouvent dans les Cabinets, & dont on n'oseroit disputer l'antiquité, d'autant moins, qu'ils nous sont venus d'Orient (c).

L'an
1647.

Christine eut aussi à son service des savans d'Allemagne : quelques-uns desquels, qui étoient de la Communion Luthérienne, elle fit Professeurs à *Upsal* : car elle avoit un soin tout particulier de cette Université. Non seulement elle en pourvût les Chaires, des plus savans hommes de *Suède* & des païs étrangers, mais encore, tant pour exciter l'émulation entr'eux, que pour les encourager eux & leurs Etudians, elle y vint souvent en personne assister aux exercices publics. *Mr. Charut* en parle dans ses Mémoires & dit : (d) qu'il avoit été présent avec *Christine* à une harangue que le célèbre *Freinshemius* avoit prononcée à *Upsal* l'an 1647, le jour de la naissance de la Reine, qui lui valut un présent de mille écus (*). Il étoit alors

Savans d'Al
lemagne qui
furent favo-
risés de
Christine.

Biblio-

(a) *Leben Christinae* pag. 394-398.(b) *V. Car. Patini Imp. Rom. Numism.* pag. 129-133. où se trouve aussi sa lettre à *Charles-Patin* & où il dit entr'autres choses, que *François Gottifredo* Chef des Cabinets de *Christine* lui en avoit communiqué une pièce

en bronze avec une inscription Grecque.

(c) *V. Jobert science des Médailles nouv.* édit. Tom. I. p. 37. & 56. & T. II. pag. 2,(d) Tom. I. p. 171. 214. 315. *Mollerii Hy-* pomn. p. 454. *Manes Grotii* p. 478.

(*) C'est la même harangue que *Mr. Hambræus Suédois*, Professeur en Langues Orientales à l'Université de Paris, traduisit après en François & l'y fit imprimer en 1655. *Freinshemius* favoit la louer finement & en citant de belles pensées qu'il lui avoit souvent entendu dire : comme : „ qu'à moins que la moindre qualité d'un Roi ne fut celle de „ la Roïauté, elle ne l'estimoit pas pour un grand Prince ; ce que *Freinsbem* exprime „ encore avec plus de netteté en latin : *Nec semet audtvi Christinae dicentem : Non si- „ bi videri magnum Regem esse, nisi in quo minimum fit hoc ipsum, quod regnet... item : „ que trouve-t-on, dit-elle, à redire, si quittant & négligeant les autres contentemens, „ j'aime cet exercice, par lequel j'apprens avec un honnête plaisir, quantité de bonnes „ choses, qui m'achement à la vertu & à la prudence ? Si j'emploie en de belles recherches „ le tems que d'autres consument malheureusement ou à dormir, ou à se parer, ou bien „ à faire des promenades inutiles ? Et ce sans préjudicier aucunement ni à la République, „ ni à ma santé... item : qu'elle seroit extrêmement passionnée & soigneuse des études, si „ les plus doctes en devenoient plus Gens de Bien.... item j'emploie volontiers le tems „ à la lecture, d'autant que je m'aperçois que par ce moyen je ne perds aucun moment „ de ma propre vie : même, je l'augmente de beaucoup par celle d'autrui. Car ceux „ là me font part de leur vie, dont je lis les bonnes actions, les belles sentences & les „ sages avis... *Mr. Freinsbem* dit d'elle : jamais je ne me suis aperçu qu'elle portât un „ autre visage que celui, que je lui ai vu dès le commencement, que je lui vois hier „ & que je lui vois encore présentement : Je l'ai vue toujours joyeuse, résolue, égale*

Judicieuses
pensées de
Christine.

Tome I.

Oo

„ dans

L'an
1649.

Bibliothécaire de la Reine, & étant nommé Professeur, elle étoit au Con-
sistoire d'Upsal, de l'y faire jouir de tous les avantages attachés à sa fonc-
tion (a). Entr'autres preuves de l'estime particulière qu'elle avoit pour lui,
celle-ci n'est pas peu considérable, savoir qu'elle remit à Ulm, sa ville na-
tale, la plus grande partie de la quote-part du tribut de la guerre de 30 ans
qu'elle devoit payer. La Reine l'en tint quitte à la seule intercession de Mr.
Freinshemius (b) (*). Le climat de Suède étant contraire à sa santé, il fut
obligé d'abandonner les avantages des deux mille Ecus d'appointement &
plus qu'il tiroit par an. Quoique Christine témoigna du déplaisir d'être pri-
vé d'un homme de si grand mérite, elle ne laissa pas de le combler de bien-
faits, quand il partit pour sa Patrie & de lui continuer sa pension. Elle le
nomma aussi son Conseiller en 1655. quand elle traversa l'Allemagne pour
aller en Italie (c). Il conserva toujours la mémoire des bienfaits qu'il avoit
reçus & mourut l'an 1660. Nous joignons aux notes une de ses odes qu'il
fit au départ de la Reine d'Upsal pour Stockholm (†).

Nous

(a) Lettre de Christine 1651. dans les Re-
gistres de l'Université.

(b) Schefferi Mém. Suet. Gentis. Cap.
XIII. §. VI. p. 83.

(c) V. Moreri Dict. Hist. art. Freinshem.
Bruckers Ehrentemp. 2. Th. pag. 78, item
Lettre de Tungal tirée des Msc. de Norman,
comme aussi dans les Palmköldiana.



„ dans les prospérités & les adverstés, d'un esprit modéré dans les réjouissances & d'un
„ cœur magnanime dans la tristesse & les accidens facheux (1)”.
„ (*) Il s'en loue lui-même & dit à Christine (2), „ Et id fecisti, quod adhuc vix proferre
„ audeo, tum ob magnitudinem rei, tum ob magnitudinem gratiarum, quas tibi, quam de-
„ beo amplissimas, in prasentia minime possum explicare... Nam mea commendatione
„ Vangionum Urbis majorem pecunia in militum stipendium debita partem clementissimè
„ remisisti: quo beneficio conservatam illam esse reor, & rite atque ordine facturam, si te
„ tanquam alteram Conditricem suam, in omne deinceps avum, quam poteris acquisivissimis
„ honoribus colendam arbitretur”...

(†) In discessum Reginae Christianae, Ode propemptica:

O Decus nostrum pariterque Mundi
Unicum septem columen trionum,
Quam genus clarum, simul alma Virtus
Vindicat Astris.

Ito! Sed faustis Avibus, potenti
Te tegat dextra Deus, atque sospes
Holmiae optatas videas ut Arces

Numine ducas,

Attamen ne nos nimium relinquis,
O Parens vere Patria, subinde
Sed revisas Upsaliam benigno

Optima vultu,

Namque uti Phoebus rutilante Mundum
Igne collustrat, nitidum sed alto
Quum caput caelo absbulit, atra terras

Nox premit usque:

(1) V. Oration. Freinshemii en latin pag. 164.
& 167. & en françois pag. 59. 66-65, &c.

(2) Dans la Dédicace des Supplementa Liviana
pag. 20.

Sic

Nous avons déjà dit quelque chose des deux savans Allemans *Meibom* & *Ludolpha*. Avant leur arrivée en *Suède*, le célèbre *Pierre Kirsten* y étoit déjà mort; voici quelques circonstances de cette mort (a). Une grande maladie l'ayant fait renoncer à la direction des Ecoles que le Magistrat de *Breslau*, où il étoit né, lui avoit confiée, il s'appliqua tout entier à la Médecine & après avoir vû bien des Pais & s'être transporté avec sa famille en *Prusse*, il eut occasion d'entrer chez le Chancelier *Axel Oxenstierna*, qui le mena en *Suède*, où il fut honoré d'une chaire de Professeur en Médecine dans l'Université d'*Upsal* l'an 1636. avec le caractère de Médecin de la Reine. Les forces de son corps ne secondant plus la vigueur de son esprit, il n'y vécut que quatre ans & mourut en 1640. On assure dans son Epitaphe qu'il entendoit vingt six langues & on remarque dans son oraison funèbre qu'il mêla beaucoup de piété dans la pratique de la Médecine. Mr. *Bayle* fait là-dessus cette réflexion, que ceci ne seroit pas moins rare, que son désintéressement, si on suivoit les bruits vulgaires de la Religion des Médecins: car il comptoit pour rien l'efficace des remèdes, sans l'assistance de Dieu, & il faisoit dépendre de la bénédiction céleste le succès de la Médecine.

Christ. Ravius fut un des Doctes d'Allemagne que *Christine* appella en *Suède*. On voit par une de ses lettres au Consistoire d'*Upsal* (b) qu'il y fut Professeur Extraord. en Langues Orientales, en même tems que *Freinsbem* Professeur en Eloquence. *Ravius* s'en retourna après en *Allemagne*. Mais la lettre de *Naudé*, alors Bibliothécaire de la Reine, écrite à *Gassendi* en 1652. nous apprend, que *Christine* avoit acheté la Bibliothèque de *Ravius* & l'avoit jointe à la sienne.

V. l'Append.
num. XVIII.
ci-dessus
pag. 264

Quoique le fameux *Jean Amos Comenius* ne remplit pas quelque Chaire de Professeur en *Suède*, il n'y eut pas moins de part & d'avantage qu'aucun des autres Etrangers. Car aiant publié son livre intitulé *Janua Linguarum restructa*, qui devoit servir d'introduction à une nouvelle Méthode d'enseigner les Langues; la Régence de *Suède* lui fit offrir l'an 1638. la commission de réformer les Ecoles dans tout le Royaume (c). Il ne trouva pas à pro-

(a) Witten *Memoria Medicor.* p. 109. 117-120. *Mollerii Hypomni.* p. 449. *Bayle du Consistoire.* Dict. art. *Kirsten*. (b) Elle est du 4. OÙ. 1650. v. les actes du Consistoire. (c) *Bayle* & *Moreri* Dict. art. *Comenius*.

Sic tuus vultus refovet sereno
Omnia aspectu, quoties amana
Luce privamur Dominæ, fidescunt
Omnia lucta.

Mr. *Schaller* écrit à *Reibothius* en 1649. (1), „ Ita sanè Regina illa Aquilonis, non minus ac Regina olim Austri, scientiarum avida tres viros jam è nostra Academia Argentoratensi transportavit, Freinshemium, Historiographum Regium, Schefferum, Professorem Skytikum (Professar hic Skyttianus appellatur à Senatore Regni Suecia Skytte, qui Catbedram istam Upsalia instituit) & Boeclerum, Professorem Regium.

Trois savans Hommes que *Christine* fit venir de *Strasbourg*.

(1) V. Epist. var. ad. *Lefsum* pag. 239.

L'an
1652.

propos d'accepter alors cette offre, parce que le Parlement d'Angleterre l'avoit fait appeller pour cette même fonction. Mais arrivant à Londres en 1641. & voiant que la guerre civile & les desordres du pais n'étoient pas favorables à ses desseins, il s'en alla en Suède l'année suivante où il fut appellé de nouveau par Mr. Louis de Geer (*). Y étant arrivé, il écrivit à Jean Matthia, Précepteur de Chrifbine & Chapelain de la Cour & lui marqua l'envie qu'il avoit de lui parler: en même tems de Geer le recommanda par une lettre comme un personnage de grande importance, pour le bien & l'utilité du Roïaume (†). Dans une lettre postérieure (a) il mande à Mr. Matthia, que selon l'avis de son Patron de Geer, il iroit à Stockholm, pour se faire connoître au Chancelier & lui faire part de ses projets. Il le fit aussi, mais le tout n'aboutit alors qu'à ceci: qu'il iroit s'établir à Elbing en Prusse

(a) Elle est du 10. Sept. 1642. datée de Norköping.

(*) C'est ce même Louis de Geer qui, du tems de Gustave-Adolphe, passa en Suède & fit valoir les Mines de fer de ce pais-là mieux que par le passé. Il rendit, comme nous l'avons dit ci-dessus, un grand service à la Suède, du tems qu'elle étoit en guerre avec le Danemarck.

(†) Voici la lettre de Comenius écrite à Jean Matthia. (1).

Lettre de
Comenius à
Mr. Matthia.

Amor Noster Crucifixus!

Reverende D. Doctör, mihi multum honorande fautor.

„ Suecia vestra tres me jam habet hebdomadas, nec tamen illud quod præcipue quero
„ reperire datur, Te, Suecia ocellum. Nisi hac succedit via, quam adhuc tento, valedi-
„ cendum erit Tibi, sine vobis, deploranda felicitas mea. Cujus evocatus literis (Dni de
„ Geer) hic accessi, optat quidem nos congregari, sed cunctansius rem agi video, me autem
„ multa urgent & de regressu cogitare cogunt. Nunc hoc impetravi, ut equitem emitteret
„ questum, an his in oris reperiri adhuc possit Serenissima Regina, & Tu, an ad Re-
„ giam discessus jam paretur. Quantum potes, oro, da operam ut mihi ad Te videndum &
„ alloquendum paretur via: futurum spero, ut utrinque nos baud peniteat. Sin minus
„ vale

Raptiff. Finspongæ
29. Aug. 1642.

Tui observantissimum
agnoscere non sperne
J. Comenium

Lettre de
recomman-
dation que
Mr. de Geer
donna à
Comenius.

Voici la lettre de recommandation de Mr. de Geer au même en François.
„ Monsieur. Il ne faut pas que je vous recommande le personnage duquel les actes
„ sont si signalés, qu'ils le recommandent assez eux-mêmes. Je l'ai à demi gagné pour
„ le transporter par deçà. Je vous prie d'y apporter aussi du vôtre à l'y induire, qui
„ ne peut que tendre au grand profit, bien & utilité du Roïaume. Puisque le voïage
„ de Sa Majesté est encore incertain, je fais un petit détour en Wermlande pour voir
„ mes ouvrages, lesquels je ne vis oncques, espérant d'être lundi ou mardi vers vous.
„ Sur ce vous saluant je me dirai

Monseigneur

de Fynspan le 1.
Sept. 1642.

Votre très-humble Serviteur & Ami
Louis de Geer

(1) L'une & l'autre de ces lettres font tirées de l'original d'Ursal.

L'an
1643.

Prusse & qu'il travailleroit à sa méthode. Il y emploïa quatre ans, jouissant toujours de la libéralité de son Patron, qui lui fournit un appointement si considérable, qu'il pouvoit se passer de régenter dans les Ecoles. Par ses autres lettres au Docteur *Matthia* (a) on peut juger, qu'il se mêla déjà alors des visions & de prophéties. Car en lui envoiant son ouvrage qu'il appelloit *Via Lucis* ou le Chemin de la Lumière, il lui dit: que quant à la demande, que le Chancelier avoit faite: Si lui (*Comenius*) se flatoit tout de bon d'une réforme universelle des affaires de ce monde-ci? On n'avoit, répondit-il, qu'à lire le VI. XII. XIII. XIV & XV. chapitres de cet ouvrage, où les doutes étoient suffisamment éclaircis. Après quoi il lui fait encore part de ses idées sur la réunion de ceux, qui étoient de sentimens différens en fait de Religion. Il va encore plus loin dans sa lettre d'*Elbing* (b) & lui dit: qu'à la gloire de Dieu, il peut & doit avouer, qu'il prévoit déjà de plus en plus non seulement la possibilité, mais aussi la facilité de leur projet (*). . . Mr. *Bayle* n'a pas fait mention de ces particularités, mais il ajoute, que *Comenius* repassa en *Suède*, pour y rendre compte de son Ouvrage de la réformation des Ecoles. Que son Ecrit fut examiné par trois Commissaires, qui le jugèrent digne de l'impression, après que l'auteur y auroit mis la dernière main. Que c'est à quoi *Comenius* s'occupa les deux années suivantes, & qu'après avoir parcouru bien des Païs, il se fixa à *Amsterdam*, où son principal *Mécène* fit imprimer en 1657. son ouvrage de la *Méthode d'enseigner*. C'est un in folio qui coûta, dit *Bayle*, beaucoup de veilles à son Auteur & beaucoup d'argent à d'autres, & dont la République des Lettres n'a tiré aucun profit. La Réformation des Ecoles, ajoute *Bayle*, ne faisant plus son principal entêtement, il se coëffa d'autant plus, des Prophéties, des Révolutions, de la ruine de l'*Ante Christ*, du règne de mille ans & de semblables traits d'un dangereux Fanatisme. Il recueillit les visions de *Kotterus*, de *Christine Poniatovia* & de *Drabicius* & les publia à *Amsterdam*. *Gustave-Adolphe* & *Charles-Gustave*, Rois de *Suède*, *Cromwel* & *Ragotski* avoient été promis, comme les Exécuteurs de ces magnifiques prophéties. Mais l'événement n'y répondit pas. Il s'attira de là une réponse foudroïante de *Nicolas Arnold*, où il fut représenté comme un Escroc & un véritable Chevalier d'industrie. *Arnold* fit remarquer entr'autres choses, les ruses que *Comenius* emploïa envers *Louis de Geer* pour être le seul possesseur de ses libéralités & pour les faire durer longtems. La *Pansophie*, où le fin de toutes les sciences seroit renfermé, qu'il promettoit & qui ne venoit jamais, étoit toujours retardée, disoit-il, par des occurrences

(a) Du 3^e Juin 1643. de Dantzic l. c.

(b) Du 8. OÛ. 1643. l. c.

(*) Dans les lettres citées le Chanc. *Oxenstierna* avoit fait demander à *Comenius*: „ Utrum ille speret serid reformationem Universalem, rerum scilicet humanarum tam prolapsarum in melius emendationem? A quoi *Comenius* répondit: In gloriam Dei confiteri possum ac debem, videre me indies magis totius propostii nostri possibilitatem, imò jam & facilitatem &c”.

L'an
1649.

rences mémorables ; ainsi , à force de différer , il la rendoit entièrement inutile , selon ses principes , car il prétendoit , que le règne de mille ans commenceroit l'an 1672. Or alors on n'avoit que faire de sa méthode d'étudier. Il reconnut enfin la vanité de ses travaux , & mourut à *Amsterdam* le 15. Novembre 1671. Pour peu qu'il eut vécu davantage , il auroit été témoin de la fausseté de ses promesses à l'égard du règne de mille ans , dont il s'étoit tout infatué.

De cet homme extraordinaire nous passons à d'autres de ses Compatriotes plus solides & plus utiles à la Société humaine , qui furent appelés en ce tems-là en *Suède*. De ce nombre furent Mrs. *Loccenius & Scheffer* (*), *Beaupère & Gendre* (a). Ils s'étoient déjà fait connoître en *Allemagne* par de savans ouvrages de littérature , & ils se distinguèrent particulièrement en *Suède*, en ce que l'un & l'autre , quoiqu'étrangers , acquirent une si grande connoissance des antiquités des Pais du Nord , & les illustrèrent d'une manière si éclatante , que leurs ouvrages en ce genre portent encore de nos jours des preuves très-sensibles de leur propre diligence & de celles qu'ils excitèrent en ce tems-là dans les savans du pais. Mr. *Scheffer* succéda à la même Profession qu'avoit eue Mr. *Freinshem*. La Reine le gratifia d'une bonne pension , qu'elle continuoit encore l'an 1661 (b). Quatre ans après que *Christine* revint en *Suède* pour la seconde fois , il fit une belle harangue dans l'auditoire public d'*Upsal* , quand le jeune Roi *Charles XI.* y vint faire ses études , & il ne manqua pas à cette occasion de lui représenter , que *Christine* avoit souvent honoré cet Auditoire de sa présence & y avoit plusieurs fois assisté aux exercices publics (†).

Quant

(a) V. les Dict. de Bayle & de Moreri (b) V. les Registres de *Sevedt* Bâit pag. ars. *Loccen.* & *Scheff.* nem *Schefferi* *Suec.* 194. chez *Rålamb.* liv.

Règlement
de *Christine*
pour les Uni-
versités de
Suède.

(*) *Palmshöld* a remarqué l. c. au sujet de *Loccenius*, que ce fut selon l'avis qu'il donna à *Christine* qu'elle fit un règlement pour les Universités de *Suède*, qu'aucun Etudiant ne seroit reçu Maître en Philosophie, à moins qu'il n'y eut soutenu deux fois des Thèses ou Disputes imprimées dans les Auditoires publics de l'Académie : ce qui se pratique encore de nos jours.

Christine hon-
nora souvent
de sa présen-
ce l'Universi-
té d'*Upsal*.

(†) Voici comment il s'exprime là-dessus (1) : *Revocabitur in memoriam Amica tua Christina, verè altera Septentrionalis Minerva, de cujus erga Upsalenses studio amoreque satius existimo filere, quam nunc vetus in transcurso, pauca dicere: Eos inquam, Christina, quæ tam charas habuit literas, quæ eruditionem omnem tam tenere dilexit, succurrat frequentissime, bonoremque præsentis suæ tam crebro, tam benigne, gratiosæque præstitum animis subjiciet nostris. Ipsa sedes ista, quæ Rex optime recumbis, conscientiam examinabit suam, atque quotiens tam suave onus sustinuerit, enumerare conabitur. Nullus erat amicus, quo non hæc à curis & molestia imperii, quod solebat ipsa dicere, in libertatem hæc & tranquillitatem excurreret. Nullo tempore hæc venerat, quæ non ad negotia descenderet nostra, labores Docentium Discipulorumque lustraret, commendaret*... On dira en passant que ce *Scheffer* est descendant de *Pierre Scheffer* ou *Schoiffer*, qui aida *Jean Fausus* à perfectionner l'Art d'imprimer. Il obtint en 1518 un témoignage public de l'Empereur *Maximilien I.* que l'Imprimerie avoit été inventée, publiée & perfectionnée

(1) L. c. pag. 11.

L'an
1651.

Quant au sçavant *Jean Henri Boecler*, la Reine, après l'avoir fait Professeur en Rhétorique à *Upsal*, en 1649. le nomma son Historiographe l'année suivante. A cette occasion elle avoit écrit une lettre au Consistoire rempli de louanges pour *Boecler* (a), l'appellant un homme presque incomparable dans la profession pour laquelle elle l'avoit choisi, disant: qu'il portoit avec lui un témoignage magnifique du Magistrat de *Strasbourg* à qui elle devoit avoir bon gré de lui avoir permis d'entrer en son service: qu'en cette considération elle enjoignoit au Consistoire d'aggréger *Boecler* dans son Corps & de lui faire jouir de tous les avantages attachés à son poste, lui donnant le pas dans la Faculté en Philosophie avant tous ceux qui avoient servi moins de douze ans, puisqu'il avoit déjà été autant d'années Professeur à *Strasbourg*. Cette préférence ne laissa pas d'exciter contre lui de la jalousie & de l'envie, d'autant plus qu'il ne ménageoit pas les Etudians, mais qu'il les indisposoit contre lui, par la sévérité & les rudes paroles avec lesquelles il croïoit les pouvoir traiter. Voici ce qui fit éclater la haine contre lui. Expliquant un passage de *Tacite*, il dit: *plura adderem, si plumbea Suecorum capita ista capere possent*: c. à. d. je m'étendrois plus amplement là-dessus, si les têtes péfantes des *Suédois* le pouvoient comprendre. Sur quoi un des Etudians lui répondit sur le champ: Non seulement nous avons compris tout ce que vous avez dit jusqu'ici, mais nous comprendrons tout ce que vous pourrez nous dire ci-après. L'heure finie *Mr. Boecler* voulant passer par le vestibule de l'auditoire, un nombre d'Etudians, qui l'avoient devancé, le prirent par le corps & lui donnèrent des coups de mains sur les fesses. Ils firent plus, car non seulement ils lui cassèrent les vitres de son logis, plusieurs fois de suite, mais ils poussèrent même les extravagances jusqu'à tirer, pendant la nuit, à bales par les fenêtres de l'appartement où il étoit couché avec sa famille. Les premiers actes de cette tragédie se débitent encore par tradition à *Upsal*; & le dernier se voit par une lettre qu'écrivit *Christine* le 15. Mars 1650. au Consistoire (a), pour lui enjoindre d'examiner cette affaire à fond & de punir sévèrement les Auteurs de ces violences sans acception de personnes, aussitôt qu'on les auroit découverts: Le Consistoire en devant être responsable, s'il usoit de connivence (*). Cependant *Boecler* craignant des suites encore plus funestes, demanda son congé

(a) Cette lettre est du 26. Mai 1649. v. les Registres de l'Université d'*Upsal*.

(b) V. les Registres du Consistoire d'*Upsal* de cette année.

née par *Jean Fauste* son grand Père. *Jean Scheffer*, qui resta en *Suède*, fut annobli & ses descendans portent les mêmes armes que le susdit *Pierre Scheffer*, ce qui se voit dans la première & la seconde Bible Latine imprimée à *Moyence* (1).

(*) Voici ce que *Boinebourg* en écrivit à *Linker* l'an 1651. (2). „ *Cum Boeclero ita gestum Drama memoratur. In Græcanica Comædia, quam Regina Christina, ut pote plane* Le Prof. *Boecler* fessé „ *græ* par les Etudians & beaux „ *dians* & beaux „ *souhait* de *Boinebourg*.

(1) V. *Moreri* *Dict.* art. *Scheffer*. item *Alta* *Liter. Suecia* en 1722. pag. 322. item *Marchand* *Miff.* de l'Impr. p. 45.

Burchardi *Hist. Bibl. Wolsenb.* P. L. p. 213. & *Soromaq;* p. 175. & 277. & *Struvii* *falsic.* III. *Act. Liter.* pag. 19.

(2) *Graberi* *Anecd. Boineburg.* Tom. I. pag. 14.

L'an
1652.

congé qui lui fut accordé. Il tiroit alors près de deux mille Ecus, d'appointement par an, & la Reine pour le consoler, lui fit un présent de quatre mille Ecus, avec une chaîne d'or de deux cent Ducats, & lui donna une Patente en vertu de laquelle il auroit toujours le titre d'Historiographe (*) & de Conseiller & jouiroit d'une pension viagère de huit cens Ecus par an (a). On rapporte entr'autres raisons de sa retraite (b), l'envie qu'il portoit à *Freinsheim* & le desir qu'il avoit de l'abaïsser. D'autres disent qu'il demanda son congé dans l'intention d'être employé dans le Conseil de *Christine*, prétendant que c'étoit l'unique moïen de le retenir en *Suede*. Mais n'étant pas venu à bout de l'un ou de l'autre de ses desseins, il quitta le pais l'an 1652. (†). Cependant la Reine l'honora toujours de sa bienveillance. Aussi a-t-on de lui quatre harangues qu'il prononça à l'honneur de *Christine*, de ses rares qualités & de ses talens extraordinaires tant pour les belles lettres que pour l'art de régner (‡).

Mr.

(a) *Palmköld* dit que sa pension étoit de quinze cens écus par an.

(b) *Witte Memor. Philos. Dec. IX. Burman T. III. p. 242. & 245.*

qu'on en fit, „ *græcula, modo dare voluit, actoris quoque ipsius debebat personam suscipere. Id quod cum*
 „ *facere renuisset, indignationem incurrit non levem. Hinc Upsaliensibus Studentibus jam*
 „ *ante ob nimis duram disciplinam, cumprimis Sueconibus invisus, male habitus adeo fuit,*
 „ *ut discessum parare necessum haberet vir longe eruditissimus. Ferunt nocte interceptum*
 „ *platea & virgis violentissime casum fuisse. Doleo ipsius vices. Sed quam vellem & a-*
 „ *liis idem accideret!* Il faut encore remarquer ici que l'an 1660. Mr. *Boecler* sollicita par ses lettres à Mr. le Comte *Torstenson* & à Mr. *Isbodinus*, qui étoient alors à Rome, de lui faire avoir une attestation de *Christine*, comment elle n'avoit pas ordonné, qu'on lui donnât des coups de bâtons, étant à *Upsal*: (1). ce qui fait néanmoins présumer, que dans une autre rencontre les Etudiens l'avoient fessé, comme le dit ici Mr. de *Boinebourg*.

(*) Aussi avoit-il écrit: *Historiam Belli Sueco-Danici*, imprimée à *Stockholm* en 1676 in 4. qui est assez estimée. Il la dédia l'an 1666. à *Christine*, au Roi *Charles-Gustave* & au Sénateur *Biarnclou*.

(†) Soit que Mr. *Boecler* ne pût oublier l'affront qui lui avoit été fait à *Upsal*, soit qu'il y eut laissé des Gens qui ne lui vouloient pas du bien, nous donnerons dans l'Append. v. l'Append. pendite la lettre qu'un Anonyme écrivit sur son sujet de *Paris* à un Théologien à *Upsal*, laquelle lettre ne lui est nullement favorable. Elle se trouve dans les *Palmköldiana*.

(‡) Voici quelques traits de ces Panegyriques; (2). „ *Quid de singularis exempli Regina dicam, quæ non suo magis nomine, quam toto Instituto (loquitur hic de Alexandrino Museo) semper celebrabitur? Hæc illustrium omnium & sui ævi animarum, non ad memoriam magis in Bibliotheca, quam ad colloquium & usum domesticum in Regia Concilium cogit: Hæc tanquam Minerva aliqua, non tam ex fabulis quam ex meritis commendanda, quicquid in moribus hominum & ingenio abditi & reclusi, explorare iudicio, videre animo, autoritate moderari, inter occupata tempora sua, cum esset muneris & negotii regii diligentissima, ois sui negotiolum habuit* (3) Idem Tomo IV. Præterquam autem quæ ne-

(1) Ces deux lettres tirées des Originaux, sont imprimées dans les *Acta liter. Suecia* an. 1722. p. 328. & 329. Voyez aussi la lettre de *Luc. Holsternius* à *Boecler* de l'année 1660. imprimée dans *Bergeri* diatr. de Libris rar. p. 24.

(2) *V. Boecleri Oper. Tom. III. pag. 294. &*

T. IV. p. 44. & 45.

(3) C'est aussi par cet endroit que *Henri de Valois* la loue finement dans sa belle harangue L. c. pag. 5. conf. *Burchardi Hist. Bibl. Wolf. pag. 210. not.*

L'an
1652.

Mr. *Herman Conring* étant réputé l'homme le plus savant d'Allemagne en ce tems-là, il eut été étrange, que *Christine* n'eut pas eu envie de le connoître personnellement. Elle chargea donc le sénateur *Adler Salvius* du soin de le faire venir en Suède, & celui-ci l'amena avec lui à son retour du Congrès de la paix de *Westphalie* (a). Mr. *Conring* fut fort gracieusé de la Reine & des Grands du Royaume, & *Christine* conçut pour lui une estime si particulière, qu'elle voulut le fixer dans le país. Elle lui fit pour cela des offres fort avantageuses, qu'il s'excusa d'accepter sur ce qu'il ne pouvoit pas abandonner son séjour de *Helmstedt*. Cela n'empêcha pas que la Reine le nomma son Conseiller (*) & premier Médecin, & ne le comblât de présens magnifiques à son départ. Elle fit plus. Elle lui assigna quelque tems après un salaire de seize cents écus par an & le voulut attirer de nouveau en Suède. Mais il n'y avoit point de promesses ni d'offres assez grandes pour le faire quitter son poste si cheri à *Helmstedt*, où il mourut sur la fin de l'année 1681 (†).

Nous

(a) V. la vie de *Conring* dans ses Opera. Burch. Hist. Bibl. W. P. III. p. 182. &c. in fol. Tom. I. pag. 3. &c. item *Smidii vita* &c. p. 262. *Bruckers Ebr. Temp. IV. Lehend. p. 159. 161-166.*
Conringii pag. 8. & 9. it. Gruberi Commerc. hend. p. 159. 161-166.
Epist. T. I. p. 13. & T. II. p. 1000. item



„ nemo sanus detrectare potest evidentiam divinæ ordinationis, quæ tales Ministros (quos
 „ meros Drufos, Germanicos, Agrippas, Mæcenates dixeris) non nisi tali Regiæ nasci fieri
 „ que voluit: etiam illud meminisse debebant, qui de rebus grandibus & sanctis profana
 „ aut humilia sapiunt, Magnorum Ministrorum nomen vix salutare esse Reipublicæ, nisi
 „ sub Magno Principe, cujus prudentiam & virtutem cogantur revereri... Attingam pau-
 „ cissimis sed verissimis verbis: Nemo profusus ex istis pace belloque illustribus Proceribus;
 „ quorum sapientia Regina suevit uti, quin admiretur & suspiciat Regiæ sua prudentiam
 „ in omnia expeditam, animumque in arduis magnum, in futuris providum, in dubiis soler-
 „ tem, in eligendo perspicacem, in agendo celerem, in ordinandis rebus compositum: Nemo
 „ est qui seriarum curarum conscientiam adhibitus non recedat admirabundus, sibi que & Pa-
 „ triæ de Regina incomparabili grateletur... Veniant, sicut venerunt hætenus, variæ
 „ Nationes, variis homines, & hoc in minimis ponant, si Reginam audient sua Italis, sua
 „ Gallis, Belgisque verba reddere, Eruditorum linguas ipsis eruditus melius callere. Nam
 „ si magna possunt capere, non alio potius exemplo, virtutem rerumque laborem, nec minus
 „ fortunam utriusque amicum condiscere optabunt”.....

(*) En cette qualité la Reine lui donna la commission en 1652. de mettre en ordre les Archives du Duché de Breme (1) ensuite de quoi il publia en faveur de la Suède son Traité de *Juribus Archiepiscopalibus in Urbem Bremensem*, au sujet duquel il écrivit la lettre à la Reine que nous insérerons dans l'Appendice. Le Roi *Charles-Gustave* Succes-
 seur de *Christine* lui continuant les mêmes honneurs & la même pension, *Conring* écri-
 vit, du tems de la guerre contre le Roi *Casimir* de Pologne, une pièce intitulée, „ *Cyriact*
 „ *Tbrasymachi Epistolæ ad Andream Nicanorem de justitia armorum Suecicorum in Polonos*”
 & une autre sous le titre de „ *Casus Mirus de casu Casimiri excussus*, l'an 1656. in 4.”
 Nous avons marqué ci-dessus pag. 152. qu'il prit la défense de *Christine* & de la Suède,
 contre la Bulle du Pape, qui contenoit les protestations contre la Paix de *Westphalie*.

v. l'Append.
num. XXXII.

(†) Voici l'építaphe que *Henr. Meibom* lui fit (2).

Epítaphe de
Conringius.

„ Hoc tumulo clauditur Regum Principumque
 „ Consiliarius: Juris Naturalis, Gentium,

„ *Publici*

(1) V. *Conring. Op. Tom. I. pag. 245. & T. V. pag. 22. item Palmisköld.* (2) V. *Moreri Dict. art. Conringius.*

L'an
1651.

Nous aurons encore occasion dans la suite de parler d'autres Savans tant Allemands que d'autres nations, à qui *Christine* fit part de ses libéralités, comme à un *Laurent Bodock*, Professeur de l'Université de *Rostock*, qui tira de cette Reine la pension de trois cents écus par an depuis l'an 1646. bien des années de suite (a) (*). Et pour les Savans d'Italie, qui ont eu quelque liaison avec cette Princesse, nous différerons d'en parler jusqu'à ce que nous soions au période du séjour de *Christine* dans ce pais-là. Cependant comme nous avons dit ci-dessus quelque chose de la belle harangue que le savant *Octavio Ferrario* fit à son honneur lorsqu'elle fut couronnée & qu'il intitula *Pallas Suecica*, (b) (†) nous ajouterons ici, que ce fut le Baron *Banner*

Octavio Ferrario savant d'Italie est en considération auprès de *Christine*.

(a) V. les *Palmsköldiana art. Bodock. pera Ferrarii T. I. pag. 260. &c. cfr.*
(b) Cette harangue je trouve dans les *O. T. II. p. 91.*

„ *Publici Doctor: Philosophiæ omnis*
„ *Peritissimus Practica & Theoretica:*
„ *Philosophus insignis: Orator: Poeta:*
„ *Historicus: Medicus: Theologus:*
„ *Multos putas hic conditos? Unus est*
„ *HERMANNUS CONRINGIUS, Saculi Miraculum.*

(*) Par la vie du fameux *Jean Joachim Becher*, qui est mise devant son *Traité intitulé la Folie sage & la folle sagesse*, il paroît, qu'il a été du tems de *Christine* à *Stockholm* & qu'il y a connu *Mrs. Descartes, Saumaise, Naudé, Roehler, Freinsbem, Scheffer* & autres Savans qui se trouvoient environ les années 1650 à 1653 à la Cour de cette Reine. Il ne se peut donc, comme le prétend l'auteur de sa vie (1) que *Becher* ne naquit à *Spire* que l'an 1645. puisqu'alors il n'eut eu que cinq à huit ans, & par conséquence qu'il eut été peut capable de se mêler avec ces Savans du premier ordre, qui de leur côté se feroient peu soucier d'un garçon de cet âge-là. Cependant comme *Becher* lui-même dit dans son *Traité*, qu'il a été présent à *Stockholm*, quand le Colonel *André Reusner*, son intime ami comme il l'appelle, entreprit de conduire les eaux par-dessus la Montagne de *Brunkeberg*, située au Fauxbourg du Nord, moyennant un siphon de plomb, qui lui réussit si mal & lui fit perdre une gageure faite là-dessus avec le Général de *Wurtz* (2), cela confirme bien ce qu'il a dit, qu'il a fait quelque séjour à *Stockholm*: mais le tems de la naissance de *Becher* doit en conséquence être reculé plus avant, même en comparant les différentes aventures qui lui sont arrivées en plusieurs Etats de l'Europe, durant sa vie, & qui semblent demander un âge plus meur & plus avancé, que celui qu'on lui donne communément, savoir de quarante ans en mettant celui de sa mort à l'an 1685. Mr. *Jächer* dans son *gelehrte lexicon Art. Becher*, le fait naître en 1635. & mourir en 1682.

Le Sieur *Meuschenius* parle d'un autre savant Allemand nommé *Juste de Bruining* (3) qui s'étoit rendu à *Stockholm* en 1649 & avoit été reçu fort gracieusement de *Christine*, à cause de sa grande érudition. Mais pour ce qu'il y est dit, que *Bruining* avoit été arbitre des controverses entre *Saumaise* & *Vossius*, lesquels tous deux Mr. *Meuschen* prétend avoir été alors présents à la Cour de *Suède*; je m'assure que *Meuschen* se trompe visiblement, car *Saumaise* n'arriva à *Stockholm* qu'environ au milieu de l'année 1650. & à ce que *Meuschen* dit lui-même, *Bruining* en étoit parti 7. à 8. mois avant cetems-là. Il y a donc tout lieu de croire que le récit de l'Arbitrage de *Bruining* entre ces deux savans hommes n'a été fait qu'à plaisir.

V. l'Ap.
pend. num.
XXXIII. &
XXXIV.

(†) Nous insérerons dans l'Appendice la correspondance qui se passa là-dessus entre *Vossius* & *Ferrario* & la lettre que celui-ci en écrivit à la Reine (4).

(1) V. la vie de *Becher* l. c. p. 3. & 11. & *Moreri Dict. art. Becher.*

(2) L. c. P. II. art. XXIX. p. 150.

(3) V. *Meuschenii vitæ Erudit. Viroz. P. IV. p. 160. 161.*

(4) V. Op. *Ferrarii* Tom. II. p. 85. 87. 89. & 91.

ner, fils du Chef des armées de Suède en Allemagne & Pro-Recteur alors de l'Université de Padouë, qui l'y excita & l'y détermina. Cette harangue plût tant à la Reine, (*) qu'elle lui fit présent d'une Chaîne d'or de la valeur de mille écus d'or (*millenorum Aureorum torque*) (a). Ferrario s'en fit un grand honneur, en même tems que ses Collègues en congruent contre lui une extrême jalousie †). Mr. *Heinsius* écrivit là-dessus à *Christine*, que comme d'autres Savans en pourroient prendre occasion de lui adresser leurs vœux & leurs écrits, dans l'espérance d'une pareille gratification, il tâcheroit d'en empêcher au moins la foule des médiocrement lettrés, & qui n'approchoient pas de la capacité de Mr. *Ferrario* †). Quelque joie qu'eût celui-

L'an.
1652.v. l'Append.
num. XXXV.

(a) V. la Vie d'Os. Ferrario l. c. pag. 613.

(*) Cette harangue est écrite avec toute la délicatesse possible & voici en quels termes il s'exprime vers la fin au sujet de *Christine* (1) „ *Et mirabitur quisquam, aut in ostentationem regie magnificentie factum putabit, ut in toto orbe nullus jam sit literarum ac monumentorum fama conspicuus, qui in comitatu tuo non conspiciatur, qui non aut sponte tibi sacramentum dixerit, aut amplissimis tuis premiis in tantam fortunam non sit evocatus? Ex omnibus Academicis, ex omni doctorum cœtu, ex omni pene terrarum angulo, aulam tuam, novum hac tempestate prytancum celebrant, nullisque rei familiaris incommodis aut curis avocati, optima fide immortalitatem negotiantur. Scilicet ingenia tam fovere quam æstimare novissi, suisque momentis expendere, & ideo foves, quia judicasti. Nullo cognitore aut suffragatore tibi innotescunt. Ante tibi expetiti, quam se cognitos ne sperare quidem auderent. Quantus, Dii Deaque, eorum stupor & infelicitas, quorum laudes si latina oratione prodantur, metuere possunt, ne sibi incititia, ne seordia obiectetur! Tu parce ac modeste laudibus tuis fruere, ad quas intelligendas non est tibi opus interprete, quæ si doctos non invenisses, tamen facere poteras. Nec unus modo, aut alter solo ingenii censu aula principibus adnumeratur, avideque exterorum oculis quaritur, sed circa te doctorum populus est, dumque literas ac disciplinas per orbem profeminas, ingenii orbem spoliasti, ut facilius sit, in tanto servientium grege eruditum quam hominem invenire. Nullus tamen numerum facit, cum quilibet horum solus vel etiam regiam nobilitare possit: viri in omni doctrinarum genere summi, capita libros omnes ac scientias pervagata, exoticarum linguarum totiusque antiquitatis peritia duraturisque æternum monumentis seculo majores, qui olim nominabantur, nunc intelliguntur: ut jam vel ex sola familia, quanta sis, æstimari possis. Hostu alloquio & obvia etiam ignotis comitate tibi obstringis, optimis congiariis ditas, labore provocas, æmulatu accendis, & ad bene de posteritate merendum inflammas: denique scribendi exemplum & materiam suppeditas. Fure igitur tanto ingeniorum proventus, totque literarum heroibus, novis istis Athenis, novum peptum tibi sanctiori Minervæ contexi potest, quod panathenaicis tuis præferatur. Nos hic sacris silentium præstabimus. Et cum nobiliori hac pompa Germani, Galli, Batavi, Angli, & si non fastidias, Itali, laudibus tuis defatigentur, diversisque linguis ac diffuso plausu nomen tuum ad sidera vocent, vox tamen populorum sonat una, qua Suecica Pallas, Musarum decima, regnantium prima, Gustavi soboles, Patriæ, Senatus ac Castrorum Mater, literarum ac disciplinarum certissima salus ac miraculum prædicaris. Dixi.*

†) Il en parle ainsi (l. c. pag. 110.) dans sa lettre à *Heinsius*: „ *Vix dici potest quantum tam tempestatem regium munus commoverit: qui furor, ne dicam, livoris rabies exarsert: quibus non alium torquem de paupere loro opto, sed hoc unum supplicium ut perpetuo ringantur.*

Jalousie
contre Ferrario.

(1) Voici ce qu'il en dit (2) „ *Omnium literatorum oculos in Te, Domina, convertit Tor-* *Heinsius veut empêcher*

(1) V. Opera Ferrarii T. I. p. 279-281.

(2) Burman Syll. Ep. Tom. III. pag. 754.

L'an
1653.

celui-ci du présent qu'il avoit reçu, ce ne fut rien en comparaison de celle qu'il sentit à la réception de la réponse que la Reine lui fit encore de sa propre main. Elle est en latin & il est sûr qu'elle l'a composée Elle-même: Tous les Connoisseurs avoueront qu'elle possédoit cette langue en perfection (a). La voici avec la traduction.

Octavio Ferrario S.

*P*anegiricam tuam orationem, qua bonæ Principis exemplum atque imaginem publico dedisti sub umbra mei nominis, munusculo jam pridem testata sum, non ingrati mihi fuisse. Nihil profecto causæ erat, cur eo nomine gratias iterata scriptione ageres, Ferrarii politissime: quamquam compellationes ejusmodi, & tuas & à Tuis similibus profectas habeo atque habebō acceptissimas. Quæ enim res majori voluptate possit me perfundere, quas si curas, quas promovendis & ordinandis literis quotidianas dare soleo, agnoscam non improbari ab illis à quibus auctoritatem & estimationem omnem mutuantur literæ? Qua propter nunc votis te flagrantissimis convenio, ut hunc affectum tam profusum mihi perpetuo conserves, & si quid librorum, aut tu, qua es ingenii fecunditate, aut alii illic ter-

ra-

à Mr. Ferrario.

J'ai témoigné, il y a déjà longtemps, par le petit présent que je vous ai fait, que le panégyrique dans lequel vous avez donné au Public, à l'ombre de mon nom, l'image & l'exemple d'une bonne Princesse, ne m'a nullement déplu. Il n'y avoit, Monsieur, aucune raison qui vous obligât à réitérer par écrit vos remerciemens comme vous l'avez fait par votre dernière lettre. J'avoue pourtant, que de tels complimens d'un auteur aussi poli que vous & de vos semblables, me sont & seront toujours fort agréables. Car qu'est-ce qui pourroit me donner plus de plaisir que de reconnoître, que les soins que je donne tous les jours à l'avancement & à l'honneur des belles lettres, ne sont pas désapprouvés de ceux de qui elles empruntent le crédit & la considération, dont elles jouissent? C'est pourquoi je vous prie très-instamment de me conserver pour toujours cette vive affection: & si vous, dont le génie est si fécond, ou d'autres savans dans vos contrées mettez au jour de nouveaux ouvrages, ne me privez pas de la

fatis-

(a) V. l'Esprit de Guy Patin pag. 28. & Menagiana T. I. p. 360. &c.

que toutes „ Torquatus noster. Munus enim ipsum collo appensum circumferre nonnumquam solet pro
sortes d'Au- „ nitore gentis. Metus itaque est, ne regiam liberalitatem admirari incipient etiam illi,
teurs ne pré- „ qui ceteras virtutes Tuas æstimare non possunt, scriptisque tantum non trivialibus & quo-
tendent aux „ tidianis proniscuè tuum patrocinium imploretur. Quamquam curæ mihi erit præcipuè, ut
libéralités de „ delectus ingeniorum habeatur, ut paucis imitari liceat Ferrarium, vulgusque à sacris tuis
Christine. „ longè arceatur...

rarum viri eruditione prastantes, de novo in lucem dederint, ejus conspectu ac lectione ne fraudari me sinas. Ego mutuis vicissim officiis certabo, ut occasio dabitur, nec unquam committam, ut videri possis frustra mihi bene voluisse. Vale. Upsalia Kal: Decemb. Gregor. MDCLIII.

CHRISTINA.

satisfaction de les voir & de les lire. Je ne demeurerai pas en arrièree avec vous en fait de bons offices, quand l'occasion s'en présentera : & il ne tiendra pas à moi que votre bienveillance ne vous soit utile. Dieu vous conserve. Donné à Upsal le 1. Déc. 1653.

L'an
1653.

CHRISTINE.

Outre la réponse remplie de la plus vive reconnoissance, que *Ferrario* fit à cette lettre de *Christine*, laquelle réponse nous venons d'insérer dans l'Appendice, il se fit encore un honneur tout particulier de l'avoir reçuë dans les lettres qu'il en écrivit à ses amis. Quelque tems après se croiant assez avant dans les bonnes graces de la Reine, il lui adressa une demande au nom de la nation *Germanique*, qu'il lui plût de faire bâtir à *Padouë* une Maison, où la jeunesse d'*Allemagne*, qui y venoit faire ses études, pût loger & demeurer ensemble (*). Mais on ne trouve aucun vestige que *Christine* y ait répondu, apparemment tant à cause du dessein, qu'elle avoit déjà formé de quitter la *Suède*, que par la considération des grands fraix qu'un bâtiment de cette nature auroit demandés, aimant mieux sans doute ne le pas entreprendre, que de ne point le conduire à sa perfection. Le commerce de lettres de *Ferrario* avec *Christine* ne se borna pas à cette époque ci. Il continua bien des années après, pendant le séjour qu'elle fit en *Italie*, comme nous le verrons en son tems. Il fit aussi une autre harangue à sa louange, après sa résignation de la Couronne & l'intitula *Christina Abdicans*. Cette seconde harangue n'est pas moins belle que la première & l'une & l'autre lui acquirent une estime générale (a) (†).

Par-

(a) v. Op : Ferrar. T. I. pag. 288. &c. item Burman Jun : in præfat. Crit : Valesii item Burman l. c. T. III. p. 681 & 741. p. 16.

(*) Nous renvoions dans l'Appendice les lettres que *Ferrario* écrivit à *Christine* sur ce sujet.

(†) Mr. *Jean Fabritius*, qui a donné au jour les Oeuvres de *Ferrario*, cite là-dessus *George Schubart*, qui dit (1), *Ferrarii nostri honor & existimatio crevit non parum, quando inciperet Regibus Europa pro meritis applaudere & ingentia facta illorum celebrare rationibus panegyricis... Principium e septentrione placuit ipsi, cum abdicaret sese regno Christina, de qua ferebatur publice, quasi nesciret, cur fasces deponeret. Noster professione insigni celebrabat abdicationem ejus, ac laudem inde habuit inter eruditos, quod nihil a laudibus Reginae alienum miscuerit. Neque vero ingratum fuisse hunc sermonem, testatur Suecica Pallas, quam excepit adeo benigne, ut literas daret. ad Ferrarium, ipsumque* Grande estime me qu'acquirent à Orl : *Ferrario* les deux harangues à la louange de *Christine*.

(1) v. Oper. Ferrarii Tom. II. pag. 632.

L'an
1650.

Pourquoi
Christine ne
fit point
connoissan-
ce avec les
savans An-
glois.

Parmi tous les Savans de diverses Nations que nous venons de nommer, on aura sans doute remarqué, qu'il n'y avoit pas un *Anglois*. Ce n'est pas que *Christine* ne connût le mérite de cette nation de tout tems si féconde en génies extraordinaires; mais c'est que, durant le tems de son goût pour les études, tout étoit en desordre dans la *Grande-Bretagne*. Il ne s'y agissoit pas de moins que d'un changement total du gouvernement qui eut alors lieu. Pendant qu'une guerre civile agitoit les peuples de cette île, les meilleurs esprits & les gens d'étude qui aimoient le calme, restèrent en suspens, attendant comment ces troubles se termineroient à la fin. Je n'ai donc trouvé d'*Anglois* que le seul illustre *Jacob Usser* Archeveque d'*Anmagh* & Primat d'*Irlande*, avec lequel *Christine* fut en quelque relation & dont elle

lût

„ que millenorum aureorum torque bonefaret”... Voici quelques traits de sa harangue sur
 „ l'abdication de *Christine*: (1) „ Prima ergo Christina, ac fortasse postrema, quam forti-
 „ ter administrati, tam generose repudiali regni decus feret incomparabile: hoc unicum in-
 „ dignata, quod non licuerit sibi totius orbis imperium literis imperdere.... Nulla Mu-
 „ rum flagrantioribus populorum studiis, magisque effusa veneratione usa est: Nullus viro-
 „ rum majore reverentia magisque addito obsequio cultus est. Facilitas ac mansuetudo infra
 „ sexum erat, vultus constantia ac Majestas etiam supra virum fuere: cum summi copiarum
 „ Duces ac Præfæti, tot victoriarum Ministri, tot tropæis inclyti, quorum auditio nomine
 „ magna Orbis pars contremuerat, in ejus conspectu regio fulgore perstricti hærent, vix-
 „ que hylcere auderent, armati exercitus trepidarent, Senatus ejus nutum respiceret, di-
 „ que cetera oracula veneraretur: cum omnibus regni curis sola sufficeret, omnium Gentium
 „ legatos audiret, eadem inter maximos Reges pacis sequestra discordantem orbem compone-
 „ ret, nonnumquam districto in sortes gladio terribilis, licet raro suppliciiis usa, atque huma-
 „ ni sanguinis parcissima, tantundem semper lacrymarum profundens. Postquam ergo se re-
 „ gno parem satis ostendit, majore gloria abjecit, quam si intentatum fastidisset. Totum ta-
 „ men illi in hoc negotio certamen adversus civium ac Procerum voluntatem fuit, qui se dese-
 „ rit inconsolabiliter conquesti, nihil aliud ab ea in regno peccatum esse fasti sunt, quam quod
 „ illud reliquerit, peneque hoc uno obsequium exuerunt, ut illam imperare cogerent invitam,
 „ certe lacrymis, quas toto imperii tempore nemo viderat, abeuntem prosecuti sunt.... Nunc
 „ verò Christina etiam post imperium semper Augusta, hoc uno decreto Te ipsam absolvisti,
 „ totaque immortalibus operibus imposuisti magnum diem. Jam te major ac spectis veneratio-
 „ nis causis venerabilior, solidæ felicitatis compos effecta, quod soles, exclamare potes:

„ Sum felix tamen, o Superi, nullique Deorum
 „ Hoc auferre datum.

„ Regiam fortunam auferre tibi potuisti: nullus Superùm hujus facti gaudium ac con-
 „ scientiam eripere potest. Quamquam si contra tueri, atque alloqui fas est, potes tu qui-
 „ dem imperii insignia ac titulos tibi invadere, obterere fasces, dimittere satellitium, tot ar-
 „ matorum millia sacramento solvere, Majestatem tibi detrahere non potes lumenque divinitus
 „ regnantibus impressum abolere, te ipsam abdicare, atque in numerum cogere non potes.
 „ Hoc sidus proximi amulum non conditur, sed ab axe extremo in cæli verticem enititur:
 „ hic sol non occidit, sed transit, atque altius evehitur. Unde spes quoque nobis extremo orbe
 „ disjunctis, qui te magis quam fortunam tuam coluimus, quod hætenus auribus debuimus,
 „ oculis imputandi. Tunc nemo Minervam ac Musas, sed CHRISTINAM abdicantem studiis ad-
 „ vocabit, tibi vota faciet, sacrumque hoc pepulum, non modo regnum, nunc quoque tuum,
 „ sed universus orbis attonitus venerabitur. Dixi.

(1) V. Op. Ferrarii Tom. I. pag. 296-298.

lût l'excellent ouvrage chronologique avec tant d'avidité (*). J'ai aussi trouvé un Poëme latin, que le savant *André Marwell*, Secrétaire de *Cronwell* & ensuite Deputé au Parlement d'Angleterre envoya en *Suède* à son ami *Angelo*, où il expose joliment les belles qualités de *Christine* (†). Environ ce tems-là elle fit venir auprès d'elle le célèbre Peintre *Cooper Anglois* (a). Mais nous verrons dans la suite, qu'outre plusieurs *Anglois* & *Ecoffois* qui étoient engagés à son service militaire, & desquels la postérité de quelques familles fleurit encore en *Suède*, elle s'attacha d'autres personnes distinguées de cette nation, & qu'un Comte de *Warwich* étoit un des Gentilshommes de sa Cour, vers le tems qu'elle mourut à *Rome*.

L'an
1655

V. l'Append.
N. XXXVIII.

Nous avons encore à ajouter ici quelque chose au sujet du savant Juif *Menasseh Ben-Israel* qui fit un panégyrique fort bien tourné de la Reine *Christine* en latin & espagnol l'an 1655 (‡). Mais ce ne fut pas la première fois qu'il brûla de l'encens sur cet Autel. Car déjà l'an 1650. il avoit composé un poëme en *Espagnol* & un sonnet en Hébreux, au sujet du couronnement de *Christine*. Il y fait allusion à deux mots Hébreux qui signifient un *Arc* & une *Plume*, & qui par excellence, dit-il, ne pouvoient être mieux appliqués qu'à cette Princesse unique dans le monde, portant à sa main droite un *Arc* heureux comme Reine, & à sa main gauche la *Plume* comme la plus sage Reine, aiant méritée en l'un & l'autre sens d'être couronnée de lauriers (§). *Menasseh* avoit envoyé des exemplaires de ces poëmes à la Reine & à son Vice-Chancelier *Adler-Salvius*, & il dit à *Vossius*, à qui il en écrivoit, que si cela agréoit à Sa

Le Savant
Rabbin
Menasseh Ben-
Israel se fit
connoître à
Christine.

Ma-

(a) Brenner *Tbes.* pag. 186.



(*) *Il. Vossius* en écrivit à *Jac. Uffer* lui-même en ces termes : (1) „ Si non plane ignores „ eruditionem & magnitudinem *Christinæ*, dubitare non possis, Vir Reverendissime, opus tuum „ chronologicum longe ei fuisse gratissimum. Bidui tantum effluxit spatium, quod ad manus e- „ jus pervenerit : plurimum vero temporis effluxit spatium, ut existimo, ex quo nullum ei „ tam cbarum contigit munus. Placuit ei supra modum cum ipsius operis ordo & œconomia, tum „ etiam illud, quod res *Egyptiacas* & *Asiaticas*, a nemine habenus in unum redactas, dili- „ genter adeo & copiose tradideris. Legis illa non sine maxima voluptate acta de *Polycarpo* „ que *Ignatianis* tuis adfixisti. Nunc vero quod alia ejus generis plura a te expectet, facit „ Bibliotheca tua recepta, quam flammis esse absumtam, constans jam olim ad nos detulerat rumor. „ Multum itaque tibi & literis gratulatur, quod tam insignis thesaurus salvus ad te sit reversus...

(†) La copie de ce Poëme de *Marwell* a été tirée par Mr. le Professeur *Jean Sebeffer*, que Mr. *Bernard* Docteur en Médecine à *Amsterdam* possède actuellement.

(‡) Le Catalogue que ce Rabbin donna lui-même de ses ouvrages à *Paul Felgenbauer* en 1655. est une preuve que cette harangue est imprimée en latin & espagnol, (2) & l'on voit par la lettre, que ce Rabbin écrivit en espagnol à *Vossius* le 8 Févr. 1655, que ce panégyrique fut fait cette même année à son retour d'Anvers, où il avoit été faire la révérence à la Reine. Il y dit entr'autres choses, que c'est par grande nécessité qu'il s'étoit adressé à S. M. & avoit imploré son secours pour l'impression d'une Bible *Espagnole* avec des Commentaires déjà tous prêts (3).

(§) C'est notre Rabbin même qui donne cette explication à ces deux mots Hébreux, dans sa dite lettre à *Vossius*. Mr. *Basnage* parle d'une oraison que *Menasseh* avoit faite sur le Prince d'Orange. (4).

(1) V. *Th. Smits* vita Erudit. pag. 141. & in vita *Ufferii Vossii* ad eum Epist. *Hobnia* scripta. M. O& 1650.

(2) V. *Moreri* *Di&*. art. *Menasseh Ben-Israel*.

(3) Tirée de la Bibl. des Remonstrans d'Amsterd. Tom. II. Epist. Mfc. num. 405.

(4) *Hist. des Juifs* T. IX. P. III. p. 100.

L'an.
1655.

Majesté, il avoit en vûe de lui dédier toutes les quatre parties de son ouvrage nommé *Conciliador*, qu'il avoit achevé (a). Il offrit au reste, en cas que la Reine voulût augmenter sa Bibliothèque de livres Hébreux, d'en procurer les meilleurs & des meilleures Editions. Dans une lettre postérieure, il lui témoigna la joie qu'il avoit ressentie de ce que la Reine avoit agréé ses Poëmes & lui avoit bien voulu permettre de lui dédier son *Conciliador*. Il promit de soumettre son Epître Dédicatoire à la censure de *Vossius*, & quant au supplément des Livres Hébreux, pour le service de la Reine, il estima que la dépense en pourroit monter à six ou sept mille florins. On ne sauroit dire, si tous ces hommages que ce Rabbïn rendoit à *Christine*, cachotent quelque dessein de la disposer à introduire la Nation Juive en *Suède*, à laquelle jusq'ici, on n'a point permis de s'y établir (*). S'il ne gagna rien de ce côté-là, il eut pourtant le plaisir de contribuer en quelque chose au rapel des Juifs dans la Ville de *Londres*, sous le Protectorat de *Cromwel*. Celui-ci le reçut un jour à sa table, & alors les Théologiens lui firent beaucoup d'honnêtetés (b) (†). Ce Rabbïn, quoique dans le Système Théologique, de la Secte des Pharisiens, n'avoit ni l'esprit, ni les mœurs que nos Ecrits sacrés attribuent à ceux du tems de *Jesus Christ*. *Menasseh-Ben-Israël* étoit parfaitement honnête homme, & rien ne sembloit lui manquer du côté de la vertu, que le bonheur d'être Chrétien. Bon Mari, bon Père, bon Sujet, bon Ami, son commerce avoit tous les agrémens que l'on peut désirer. La douceur la sagesse & l'affabilité de son humeur, ne se démentant jamais, personne ne pouvoit être plus obligeant, ni obliger de meilleure grace. Il lisoit toutes sortes de livres : mais il n'y en avoit point qui l'occupât à l'égal de la Sainté Ecriture. Son plus grand plaisir étoit de l'entendre lui-même, & de l'expliquer aux autres. Mr. *Pocock* finit son portrait par ces paroles. En un mot, dit-il, c'est un homme savant sans passion, sans légèreté, mais, hélas,

(a) Cette lettre est du 10. Janv. 1650. à montrant d'Amsterdam. *Vossius* l. c. num. 250. & une autre du 10. Mars 1651. num. 256. dans la *Bibl: des Re-*

(b) *Moreri* *Diç.* l. c.

(*) Il y a cependant quelques années qu'on fit annoncer dans les papiers publics, qu'on permettroit bien aux Juifs Portugais de venir s'établir en *Suède*.
(†) Mr. de *Lorrey* dit dans son hist. d'Angl. T. IV. pag. 343: que d'autres Historiens donnent à la venue des Députés de la nation Juive à *Londres*, un motif plus extraordinaire & assurent, qu'ils l'entreprîrent sur la renommée des grands exploits du Protecteur pour savoir s'il ne seroit point le *Messie*, qu'ils attendoient depuis tant de siècles: que ceux qui venoient d'*Asie* avoient pour chef de leur députation le célèbre *Jacob Ben-Azabél*, qui avoit pris en passant par la *Bohème* le savant *David Ben-Eleazar* Rabbïn de la Synagogue de *Prague* & Rabbïn *Mahasseh Ben-Israël* d'*Amsterdam*. Leur nation les avoit, dit-on, chargés de s'informer de la Généalogie de *Cromwel*, & s'ils découvroient qu'il fût issu d'une famille Juive, de le reconnoître pour leur *Messie*. . . Mais cette relation a tout l'air d'un Roman. Le dessein de ces Juifs étoit de se procurer, & à tous ceux de leur religion les établissemens, que la nation Juive avoit eu autrefois en *Angleterre*, la liberté du commerce & l'exercice de leurs Synagogues. Et quoique *Cromwel* eut de la tolérance pour toutes les Religions en général, à l'exception du Papisme, leur négociation ne réussit pas pourtant au point qu'ils l'auroient souhaité.

hélas, sans opulence! (a). Mr. *Huet* parle de ce Rabbïn, comme d'un homme très-savant & d'un esprit subtil (b). Mr. *Barlæus* l'aimoit fort, comme on peut le voir par ces vers, qui lui firent ensuite bien des affaires:

L'an.
1650.

- „ *Si Sapimus diversa, Deo vivamus Amici:*
 „ *Doctaque mens pretio constat ubique suo.*
 „ *Hæc fidei vox summa mea est: Hoc crede Menasse:*
 „ *Sic ego Christiades: Sic eris Abramides (*)*.

Jusques ici nous avons tâché d'éclaircir les différentes correspondances qu'eut la Reine *Christine* avec presque tout ce qu'il y eut de plus savans Hommes en *Europe*, & du nombre desquels il y en eut fort peu, à qui elle ne fit sentir les effets de sa bienveillance & de sa libéralité. La conséquence la plus aisée qu'en tirera d'abord le Lecteur, sera sans doute, que tout cet empressement d'une jeune Reine à vouloir entretenir commerce de lettres & se lier familièrement avec des hommes d'un profond savoir; que ses invitations réitérées pour les attirer & les faire venir en *Suède*; que ses efforts pour les retenir auprès d'elle; que ses libéralités quelquefois démesurées, qu'elle faisoit aux uns & aux autres; que tout cela, dis-je, n'aboutissoit guères à autre chose qu'à faire parade de son savoir, de la vivacité de son esprit, de son application aux belles-lettres & aux sciences: enfin, qu'à se faire par-là un nom dans le monde & à porter les savans à chanter ses louanges, en toutes les langues qui leur étoient familières.

Je ne disconviendrai pas absolument, que dans cette conduite de *Christine*, il n'y entrât quelque portion de cette ambition, & même, si on veut, de cette vanité, qui flate tous ceux qui se trouvent en état de se produire du côté le plus brillant, & qui ont le cœur assez noble pour faire du bien & des générosités aux autres, en ne demandant pour toute rétribution que quelque témoignage public de leur gratitude. Mais si on veut se donner la peine de réfléchir un peu plus sur cette manière d'agir de *Christine*, on trouvera sûrement, qu'elle cachoit un but beaucoup plus relevé, & qu'elle avoit principalement en vûë le bien de la Nation *Suédoise* en général. Car, comme on aura remarqué dans une de ses lettres à Mr. *Sar-*

Du principe
de l'empres-
sement de
Christine
pour les
savans,

Voiez Et.
dessus pag.
104 265.

(a) V. *Basnage* l. c. pag. 998-1008. item Bayle Dict. art. *Spinoza* lit. AA. item *Bibliothèque Angloise* T. XIV. P. I. pag. 98. &c.

(b) V. *Præfat. Demonstr. Evangel.* pag. 3. & dans les *Huetiana* pag. 224.

(*) *Basnage* dit à ce sujet: *Menasse* n'étoit pas de ces Juifs incommodes, qui fuient la société des Chrétiens. Il avoit des Amis entre les personnes de l'Etat. La chose alla si loin, que quelques Savans & Théologiens s'en alarmèrent, & firent un procès à *Barlæus*, des vers qu'il avoit publiés à la louange de son Ami. La guerre s'échauffa; chacun prit parti, & le Poëte eut du dessous contre un homme qui croïoit plaider la cause de Dieu (1).

(1) V. *Basnage* l. c. pag. 999.

L'an.
1650.

rau, où, en lui recommandant l'achat de la magnifique Bibliothèque de Mr. de Mesmes, elle le prie instamment, qu'on n'en ôtât aucun ancien Manuscrit, & qu'on lui envoie le tout au plus tôt. L'unique raison qu'elle lui allégué de son empressement pour cette acquisition, c'est, qu'elle vouloit introduire en *Suède* le goût des belles choses, dont la *France* abondoit: d'où il paroît, que tout le reste n'étoit rien pour elle, au prix des belles-lettres & des sciences, qu'elle avoit envie de rendre plus communes dans ses Etats, qu'elles n'y avoient été jusques-là. Et en vérité quand on considère les tems les plus reculés de la *Scandinavie*, on voit que les belles-lettres & les sciences n'étoient pas des choses dont les habitans se missent beaucoup en peine. L'esprit de conquête tenoit bien plus à cœur aux anciens *Goths* & *Suédois*. Ils préféroient une grande simplicité de mœurs & une manière innocente de vivre à tout ce qu'on appelle littérature. Toute leur science se bornoit à la Mythologie (*) ou à quelques mystères du Culte divin, dont les Prêtres étoient les principaux Dépositaires & à une espèce d'Histoire mêlée d'autant de fables que de vérités historiques (†). Les mêmes téné-



(*) Cette Doctrine a été transmise jusqu'à nous dans les Ouvrages des plus anciens Mythologistes des Peuples Septentrionaux, savoir, d'*Edda* & de *Volupsa*, que de Savans Antiquaires ont tâché de réduire en Système (1). Mr. *Wilde* a fait voir que cette Mythologie est une des meilleures de celles des autres Gentils, & qu'elle s'accorde assez avec la Révélation,

(†) Tels sont entr'autres tous ces anciens ouvrages qui portent le titre de *Saga* en *Suédois* ce qui autrefois vouloit dire une Histoire sérieuse, mais signifie aujourd'hui des Contes de Vieilles, à cause des événemens extraordinaires & romanesques dont le récit historique y est farci & embelli. Il s'en trouve grand nombre en langue *Gothique* & *Islandoise* dans les Archives des Antiquités de *Suède*, dont une bonne partie a été publiée au dépens du public avec la traduction en *Suédois* moderne & en latin.

Comme ces historiens ne laissent pas de répandre beaucoup de lumière sur l'ancienne histoire du Nord; il y a au de-là d'un siècle que les Rois de *Suède* entretiennent plusieurs Savans Antiquaires & Interprètes dans ces Archives-là, pour en faire la traduction & mettre ces ouvrages au jour. Cet institut sera bien l'unique en son espèce dans toute l'*Europe* & c'est par le moïen de cette société & d'autres savans du païs que la *Suède* peut se flater que ses antiquités sont mieux développées qu'aucune des autres Nations de la partie septentrionale de l'*Europe*, pour autant qu'on puisse monter au tems les plus reculés. Ce qui n'y contribue pas moins, c'est que par ordre de la Cour il est enjoint aux Universités du Roïaume d'encourager les Savans, & les Etudiens, qui aspirent aux grades, de travailler par portion sur ces matières & de les publier pour l'instruction du Public. C'est de-la qu'est venu ce grand nombre de Traités & de Dissertations des Antiquités & de la Géographie de *Suède*, lesquelles ramassées dans un Corps, depuis le tems de *Christine*, jusqu'à présent, feroient bien cinq gros volumes in folio, comme on en peut juger par le projet de Mr. de *Nettelblad*, présentement Assesseur de la Chambre de l'Empire, qui avoit l'intention, il y a quelques années de les publier par voie de souscription.... Il n'est pas à douter que ces Antiquités n'éclaircissent aussi en bien des endroits celles d'*Allemagne* & d'autres Païs, dont plusieurs faits & coutumes anciens resteront à jamais inintelligibles, sans une connoissance suffisante des Antiquités de *Suède*: n'y aiant aucun païs, du Septentrion, où il y a tant de beaux restes de cho-

(1) V. *Laccenii* Antiq. Succ. Goth. Libr. I. &c. & c. VI. p. 156. &c. & *Wilde* Hist. Prag. cap. III. & Libr. II. cap. XIII & XIV. p. 13. Succ. c. II §. 10. Item la même trad. en *Suédois* p. 74. &c. item *Dalins* Hist. Succ. c. v. p. 117. p. 36. 37 & 111. & l'Append. §. 15. pag. 502. &c.

L'an
1650.

ténébres, qui couvroient alors la plus part des païs du monde, étoient d'autant plus épaisses sur l'horizon de la *Scandinavie*, que ce ne fut qu'au commencement du IX. siècle, que le Christianisme y prit consistance. Bientôt après suivirent les siècles des Moines & de l'ignorance, auxquels succéda l'époque malheureuse des troubles & des guerres civiles, qui durèrent au de-là de deux cents ans.

La Providence, pour délivrer la *Suède* de l'oppression & d'une ruine totale, suscita *Gustave. I.* de la famille de *Wasa*, qui la préserva du joug de la servitude, où toute la Nation étoit sur le point de tomber. Éclairé, comme il étoit, il introduisit la Réformation dans la Religion & dans l'Etat, & sachant le lustre que les belles-lettres donnent à une Nation, il ne tint pas à lui, qu'elles n'aient fleuri déjà, pendant les quarante ans qu'il gouverna heureusement la *Suède*. Jamais les Biens Ecclésiastiques ne furent mieux employés que par lui, puisque non seulement il en dota plusieurs Hopitaux & Ecoles pour l'instruction de la jeunesse du Païs, & surtout l'Université d'*Upsal*, mais qu'il y joignit encore une bonne partie de ses propres terres, comme le fit après lui le Grand *Gustave-Adolphe* son Neveu: desorte qu'il y a peu d'Universités en *Europe* pourvûes à l'égal de la première en *Suède*. (*) *Christine* suivit les traces de son Père, augmenta encore



choses Antiques en pierres sépulchrales, avec des inscriptions *Runiques*, en Tombes & en d'autres Monumens du vieux tems; qu'en *Suède*, dont on voit un grand Recueil à *Stockholm* dans les Archives des Antiquités.

(*) A cette occasion nous toucherons quelques particularités concernant la Bibliothèque d'*Upsal*, & nous profiterons pour cela de l'Abrégé de l'histoire qu'en a donné Mr. le Professeur *Olave Celsius*, (1) le fils, & des remarques qu'a faites là-dessus Mr. *André Norelius*, Chêf de la dite Bibliothèque (2). Le premier rapporte, que *Gustave-Adolphe* y appliqua le reste des Livres & des Manuscrits du Roïaume, & que non seulement il lui donna sa propre Bibliothèque, mais encore plusieurs qui se trouvèrent dans les païs conquis en *Livonie*, en *Prusse* & en *Allemagne*, entr'autres celle de *Wurtzbourg*; & après sa mort, celles d'*Olmutz* & de *Prague*, que *Christine* y fit entrer, étoient fort considérables. *Charles-Gustave* l'augmenta notablement des débris d'autres Bibliothèques qu'il fit transporter en *Suède*, au tems de la guerre de *Pologne*: desorte qu'avec les acquisitions qu'elle a faites depuis par les libéralités du Chancelier Comte *Magnus de la Gardie*, de Mr. de *Sparwenfeld* & d'autres, outre les achats qu'elle a faits de ses propres revenus; les volumes imprimés, qu'elle possède actuellement, passent le nombre de cent mille, non compris les Manuscrits, dont, à la vérité, le nombre n'est pas fort grand, mais dont il y en a pourtant d'assez importants. Le plus précieux de tous est celui de l'Évangile d'*Uppilas*, qui, pour l'ancienneté des caractères *Gothiques*, surpasse tous les Manuscrits de la Bible, que l'on connoit dans la Chrétienté, aiant été écrit au milieu du quatrième siècle qui est le tems où vivoit *Uppilas* Evêque des Goths (3). Les caractères en font dorés & argentés, d'où il est appelé *CODEx ARGENTEURS*, & non de là couverture d'argent, en laquelle il est relié. Il s'est trouvé autrefois dans l'Abbaïe de *Werden* près de *Cologne*, & a été transporté de-là à *Prague*, où

De la grande Bibliothèque de *Upsal* & du précieux Manuscrit de l'Évangile d'*Uppilas*.

(1) Dans sa *Bibliothecz Upsaliensis Historia* pag. 21. 20. 25. 36. 50. 85. 117. 153. item *Loccenii Hist. Suec. Libr. VIII.* pag. 589.

(2) Dans ses *fructurz in Biblioth. Upsal: Hist. seriam.*

(3) Il est dit dans les *Registres du Sénat* ad ann. 1661. pag. 723 dans *Palmisköld* que l'antiquité de ce Msc. passe quinze cents ans. cf. les voyages de la *Mostraye* T. II p. 316. & *Wachteri Glossar. Germ. Praeat. §. XLVI.*

L'an.
1650.

encore de beaucoup les revenus & les avantages de son Université (*) & en

Voyez ci-
dessus pag.
271.

où le Felc-Maréchal *Konigsmark* le prit avec la Ville & l'envoia à *Christine*. On veut bien, que la Reine en fit présent à *Isaac Vossius*, (1) mais il est plus probable, que *Vossius* l'emporta à son insçu, lorsque la Bibliothèque de *Christine* fut pillée par les François & par *Vossius* lui-même. Enfin Mr. le Comte *Magnus de la Gardie* racheta moyennant deux-mille écus en *Brabant*, & en fit présent à la Bibliothèque d'*Upsal* (2). Le favant Archevêque feu *Eric Benzelius* y a remarqué un passage de plus dans l'Évangile de S. Luc. Ch. IX. v. 50. qui ne se rencontre dans aucun Manuscrit Grec, & qui semble y devoir être. Il en parle dans sa lettre à *Jean Albert Fabricius* & lui dit: „ *Ansea-* „ *ne à Te quasi, num unquam legeris vel in Msc. Codicibus sive Græcis, sive Latinis,* „ *vel apud Patres Ecclesiæ hoc additamentum commatis 50. Cap. IX. Evangelii Luca; quod* „ *in Codice Ulpiano reperi, de industria à Fr. Junio & Marschallo omissum? Nemo enim* „ *est qui non operatur virtutem in nomine meo. In græco baud dubie fuit. confr. Marc.* „ *IX: 39(3)”. Outre les deux Editions qu'en ont faites François *Junius* & *George Stiern-* „ *hielm*, dont parle cet Archevêque (4), il en a laissé une copie plus exacte, que Mr. „ *Loye*, fort versé dans les Langues Septentrionales, fait actuellement imprimer à „ *Ox-* „ *fort*, où les caractères Gothiques, dont s'est servi *Junius*, sont aussi conservés. A ce „ que tant d'autres ont écrit de ce rare Manuscrit (5) j'ajouterai un morceau de la préfa- „ ce que j'ai copiée du *Lexicon Gothicum* du célèbre *P. Montfaucon*, qui se trouve en Ma- „ nusorit dans la Bibliothèque du Roi de France. Il est de deux cents soixante neuf „ pages in 4. suivi d'un *Lexicon Anglo-Saxonicum* de soixante cinq pages dans le même vo- „ lume. Voici ce qui y est dit au 1. §. du Manuscrit dont nous parlons.*

„ *De Quatuor Evangeliiis Gothicis scriptis, ut creditur: Edita Dordraci fuit anno 1665.* „ *quatuor Evangeliorum versio Gothica, ut à Francisco Junio, qui edidit, nuncupatur, ex* „ *Manuscripto Libro, quem Codicem Argenteum appellat, quoniam scriptus in Membrana* „ *violacei coloris est. Diu servatus fuisse dicitur hic Codex in Abatia Verdensi prope Co-* „ *loniam Agrippinam, postea in Sueciam translatus, cum aliis scriptis ex urbe Pragensi.* „ *Incertum quomodo postea in Flandriam transierit, ubi Comes de la Gardie, Cancellarius* „ *Regis & Regni Sueciæ, eundem emit ducatis sexcentis, donavitque Bibliotheca Upsalien-* „ *si. Nunc dicitur esse passim nimio humore correptus, foliis etiam perturbatis in eo non* „ *paucis. Versionis hujus Gothica Auctor fuisse Ulphilas creditur, Gothica Gentis An-* „ *tistes, de quo scripsit Theodoretus libr. IV. Hist. Eccles. cap. ult. Socrates Libr. IV.* „ *cap. XXXI. &c. Sozomenes Libr. VI. cap. XXXVII. & hunc secutus est Nicephorus* „ *Callist. Libr. XI. cap. XVIII. &c. Sur quoi nous remarquerons en peu de mots,* „ *que si le P. Montfaucon entend, que ce Manuscrit se soit gâté depuis qu'il est en Suède,* „ *il se trompe: car non seulement il est renfermé dans un boëte très-propre fait exprès* „ *pour cela, mais le Msc. même est entièrement couvert d'argent ciselé, où d'un côté ou* „ *lit ces mots: Ulpila redivivus & Patria restitutus cura M. C. de la Gardie R. S. Can-* „ *cellarii A. 1669. & de l'autre sont représentées les Armes de ce Comte. Au reste le* „ *célèbre *Conring* faisoit tant de cas de cette version d'*Ulphilas*, qu'il la préféroit aux ver-* „ *sions Syriaque, Arabique, Ethiopienne & à d'autres (6). On n'a qu'à lire les remarques* „ *de Mr. *Norelius* pour être convaincu que c'est en langue Gothique que ces Evangiles* „ *ont été écrits (7).*

(*) Car outre deux Professeurs & deux Maitres de Langues de plus, elle y établit un Apothicaire & en fit expédier les privilèges en faveur d'un Allemand nommé *Simon Wol-* „ *lm*.

(1) *Eneberg om Upsala p. 59. &c.*(2) *Celsii hist. l. c. pag. 119.*(3) V. sa lettre du 4. Mai 1729. à *Fabricius* „ dans sa vie par Mr. *Reimarus* pag. 222.(4) V. *Jac. Sirenius Diction. Anglo-Suehicum* „ dans la préface pag. 8-12.(5) V. *Quidam Comment de scriptor. Eccles.* „ Ant. T. I. p. 491-494 & quos ibi citat auctores.item *Loccenii Antiq. Suec. Goth. Libr. II. Cap.* „ *XIV. pag. 70. Placcii theatrum anonymor. num.* „ *2728. pag. 671 & 672.*(6) V. *Burchard hist. Bibl. Wolfenb. Patr. II.* „ *B. 67.*(7) *Norelii Hist. Hist. Bibl. Upsal. pag. 44-* „ *45.*

en établit une nouvelle à *Abo* en *Finlande*, (*) accordant à celle-ci les mêmes privilèges qu'à l'autre, desorte qu'il n'y avoit alors plus rien à desirer que des Personnes capables d'instruire la jeunesse du Pais pour faire de cette Université une pépinière de bons Sujets pour le Civil & pour le Militaire.

On ne sauroit nier, que sous l'heureux Règne de *Gustave I.* il n'y eût déjà des *Suèdois* versés dans toutes sortes de littérature qui firent honneur à

L'an
1640.

De l'Uni-
versité
d'*Abo*.

Progrès des
études & des
beaux Arts
en *Suède*.

limbaus, tige commune de la famille des Comtes de *Gyllenborg*. La patente pour leur Grand-Père est datée d'*Upsal*, le treize Juin, l'an 1648 (1).

(*) Nous remarquerons à ce sujet en passant, que ce fut *Gustave-Adolphe le Grand* qui érigea l'École d'*Abo* en Collège (2) l'an 1627. Treize ans après savoir en 1640, la Reine *Christine* en fit une Université, à laquelle elle donna les mêmes privilèges qu'à celle d'*Upsal*. La dédicace s'en fit par le Comte *Pierre Brabé*, alors Gouverneur Général de *Finlande*, qui en fut aussi le premier Chancelier. La Bibliothèque, née *Christine* y fonda, fut augmentée par des donations considérables, surtout de celle de Mr. *Ståhanske*. Le Catalogue en a été imprimé deux fois, in folio en 1655 & 1685 (3). Mr. *Stiernman* a donné un Histoire complete de cette Université (4). Il y raporte le nombre des Chanceliers, des Professeurs, des Docteurs & celui des Ecrits, qui y ont été imprimés. Ceux-ci montent sous le Règne de *Christine* pendant quatorze ans à cent onze, tant grands que petits. Sous *Charles-Gustave*, pendant six ans, à vingt deux: Sous *Charles XI.* à trois cent, quatre vingt trois: sous *Charles XII.* à cent dix. Les *Russes* s'emparèrent l'an 1713. de la *Finlande* & occupèrent la ville capitale d'*Abo*, de même qu'à la dernière guerre en 1742. Mais l'une & l'autre fois, on en sauva la Bibliothèque qui fut transportée à *Stockholm*, & après la paix, ramenée à *Abo*, où l'Université fut réinstallée l'an 1722 & en 1744. avec beaucoup de solemnités (5). Le Chevalier *Hedinger*, célèbre par toute l'Europe en fait de Médailles, a gravé un beau jetton sur cette Université & sur les deux autres d'*Upsal* & de *Lund*. Les inscriptions sont de Mr. *Berch*, Secrétaire des Commissions de *Suède* à la Cour de *France*, connu par d'autres pareilles inscriptions & par la collection la plus complete des Médailles des Personnes distinguées de *Suède* & des Savans de ce pais-là, qu'il a ramassées & fait graver artistement pour les publier avec des remarques historiques. Le jetton de l'Université d'*Upsal* représente la tête & l'inscription de *Gustave-Adolphe* & au revers une Muse assise sur un Cube, tenant à la main droite la Lyre & à la gauche la Corne d'abondance, avec ces mots sur le tour: FELICITAS MUSARUM UPSALIENSIVM, & dans l'Exergue: MUNIF. AUG. Le jetton de l'Université d'*Abo* représente la tête de *Christine* couverte du Casque de *Minerve* entouré de Lauriers & de ces Mots: CHRISTINA D. G. REGINA SVETICÆ, & de l'autre côté la Chouëtte assise sur quatre livres, qui signifient les quatre Facultés, avec cette inscription. ACADEMIA ABOÆ CONSTITUTA & dans l'exergue 1640 qui est l'année de l'institution de cette Université. Sur la face, du jetton de l'Académie de *Lund*, en *Scanie*, se voit le buste du Roi *Charles XI.* avec ces mots:

Médailles
sur les trois
universités
de *Suède*.

(1) V. *Palmköldiana* ad h. A.

(2) Pour distinguer des Universités du Roïaume, ces Collèges dont il y en a un dans chaque ville Episcopale, on les appelle en *Suède* *Gymnasium*. Il y a la des Maîtres & des Précepteurs en toute faculté, qui au lieu du nom de *Professeurs* y sont appelés *Lectores* & composent en même tems les Membres du Consistoire du Diocèse. Il y a douze de tels Collèges ou *Gymnasia* en *Suède*, dont ceux de *Wibourg*, de *Geste*, & de *Hernsland*, de *Gossembourg*, de *Wexio*, de *Scara* furent érigés du tems du Règne de *Christine*. Le Sr. *Blaf* a publié un Traité de celui de *Sgara* dans sa *Memoria Gymnasii Sgarænsis*, en 1747. & sur les

autres on peut voir l'abrégé de l'histoire de *Suède* par *Hypboff* pag. 46 & la Géographie de *Suède* par *Tunelâ*, *passim*.

(3) V. *Bibl. German.* 1721. T. III. p. 251. item *Celsii* *Bibl.*: *Upsal.* p. 26. it: *Mém. M.C.* de *Brabé* ad ann. 1640.

(4) Le titre en est: *Aboa literata. Holmia* 1739. in 4. cfr. *Bosii* *Invent. Lib.* VIII. c. IX. p. 235. &c. *Caroli* *Memorab.* *Eccl.* L. v. c. XX. p. 964. *Micralii* *Hist. Eccl.* pag. 174. *Talderi* *Hist. Bar.* Lib. I. p. 140.

(5) V. *Muse Aboënses rediviva* 1722 & 1742. cfr. *Alfa* *lit. Suec.* ann. 1723. pag. 407. 412.

L'an. 1640. la Nation (*). Et quoique le nombre n'en fut pas bien grand, il s'accrut pour



mots: CAROLUS XI. D. G. REX SUECIE, & sur le revers paroît *Pallas* tenant la lance de la main droite & l'Egide de la gauche, avec cette inscription: TANTO PERDIGNA PARENTE & dans l'Exergue: ACAD. LUND. 1668.



T. de Bakker fculps. 1751.

De l'Université de Lund & d'autres Bibliothèques en Suède.

Cette Université de *Lund* n'est pas moins bien pourvue que les deux précédentes d'hommes savans & d'une nombreuse Bibliothèque (1) & quant à la Bibliothèque du Roi à *Stockholm*, qui est toute autre que celle que *Christine* avoit fait ramasser pour elle-même, elle fut considérablement augmentée par *Gustave-Adolphe* & par *Christine* même; mais elle eut le même sort que celle de la Reine, d'être pillée en grande partie par les Etrangers, du tems que *Christine* abandonna la Couronne. (2) L'incendie fatal qui mit presque tout le Château Roial en cendre l'an 1697, consuma au de-là de dix huit mille Volumes & quatre-mille Manuscrits. Depuis on n'a pas laissé d'en reparer la perte par de nouvelles acquisitions: outre les Bibliothèques des Particuliers qui se trouvent à *Stockholm* & autre part dans les Provinces en assez grand nombre, comme celles du Parlement de *Suède*, du Conseil des Mines, celles de la ville Capitale, du Comte *Bielke* à *Sabstads*, du Comte *Tessin*, du Comte *Piper*, du Baron *Rilamb*, de feu le Comte *Brabé*, du Baron *Rosenbane*, de Mr. de *Hildebrand*, de Mr. *Warmholtz* &c.

(*) Il seroit à souhaiter que le premier Tome de la *Bibliotheca Suedo-Gotica* *Stiernmanni*, qu'il a toute préparée pour la Presse depuis long-tems, avec les cinq autres Tomes in 4. fut déjà imprimé. Il y fait un dénombrement de tous les Savans de *Suède* depuis l'an du Monde trois-mille trois cent soixante deux, jusqu'à l'an mille six cent de l'Ere Chrétienne, comme il le dit lui-même dans la préface du second Tome de cette Bibliothèque déjà imprimé & cité ci-dessus.

(1) V. Jo. Jac von *Döbeln* *Historia Acad. Lundensis* passim. Feue la Reine *Ulrique Eleonore* de Glorieuse Mémoire y fit bâtir un magnifique Théâtre d'Anatomie à ses dépens en 1735. v. son

entretien avec sa Mère par *Klein* p. 93. 94. & *Döbeln*. l. c. P. l. p. 57. 71.

(2) V. *Lars Salvii* Description d'*Uplande* pag. 56.

pourtant à mesure que les hommes studieux furent encouragés & récompensés à proportion (a). *Gustave-Adolphe* grand en tout sens, auroit porté cette félicité de la Nation plus loin qu'aucun de ses Prédécesseurs, si les trois guerres qu'il hérita de son Père, & la quatrième (où il entra pour aller au secours de la liberté de l'Europe en général & de celle de conscience, quant aux Protestans, laquelle étoit sur le point d'être renversée) l'eussent laissé survivre aux desseins qu'il avoit formés. Toutefois les Suédois lui auront des obligations éternelles du bien qu'il leur fit, même à l'égard des belles-Lettres & des beaux-Arts qu'il leur inspira par son propre exemple. Car non seulement ils se produisirent dès-lors en tout genre de littérature dans les Universités des païs étrangers, mais encore le nom des Suédois fut si illustré par ses grands exploits militaires, qu'à peine trouvera-t-on une époque de toutes les histoires d'aucun peuple, qui, de peu connu qu'il étoit auparavant, se soit rendu si célèbre dans un si court espace de tems, comme les Suédois le firent du vivant de leur Héros *Gustave-Adolphe* & pendant le Règne de la Reine sa fille. Les batailles & les victoires se suivirent de si près l'une l'autre, & de vaillans Chêfs d'armées & des troupes se présentèrent en si grand nombre, que jamais on ne marquera un siècle, qui en ait produit de si expérimentés d'une même nation. Dans des circonstances si heureuses *Christine* également occupée à s'instruire dans les belles-lettres, doit avoir eu une extrême satisfaction, de voir que plusieurs de ses sujets ne s'appliquoient pas moins aux études qu'aux affaires militaires. Mais délivrée des soins, que cause le bruit continuel de la guerre, elle desiroit, que les Suédois fissent, dans les arts & les sciences, des progrès qui égalassent ceux des autres nations, lesquelles avoient eu le bonheur d'y avoir devancé la Suède. Voilà, si je ne me trompe, le principal but, qu'elle se sera proposé, en cherchant à faire connoissance & en se familiarisant avec les premiers Savans de l'Europe. Comme elle avoit l'esprit vif & pénétrant, orné de toutes les parties que renferme la littérature, elle travailloit à s'y fortifier par leur instruction de bouche, & à exciter par son exemple ses sujets, qui avoient du goût pour les études, à profiter des leçons des Savans étrangers, qu'elle donna pour Professeurs à son Université d'*Upsal*. Elle n'épargna rien pour rendre leur sort heureux : tant en récompensant leurs travaux, que pour exciter de l'émulation entr'eux & ceux du païs, qui à leur tour devoient jouir de pareils avantages. Il n'y eut pas même de bons Imprimeurs (*), d'habiles Artistes & d'excellents Maîtres en peinture & sculpture qu'elle n'attirât en Suède (b). Elle ne manqua pas non plus de réussir dans ses vûes, car si l'on compte tous les Etrangers, qui furent établis

(a) Stierman *Bibl. Sueo-Gotb.* p. 175. &c. *Tbes. Num. Sueo-Gotb.* pag. 186.

(b) Brenner nomme quelques-uns dans son

(*) P. E. *Jean Janson* Hollandois apporta à *Stockholm* une excellente Imprimerie & y publia plusieurs Livres Latins, Suédois, Espagnols d'un très-beau caractère & papier (1).

(1) V. *Palmköldiana*.

L'an.
1620.

Les Professeurs à *Upsal*, il n'y en eut que cinq ou six, dont les Principaux sont *Freinshem*, *Boecler*, *Locten*, & *Scheffer*, & même d'entr'eux, il n'y eut que les deux derniers, *Beaupère* & *Gendre*, qui s'y fixèrent pour toute leur vie, au lieu que les autres s'en allèrent l'un après l'autre, en moins de deux, trois ou quatre ans. On aura remarqué ci-devant, que les grands appointemens & autres douceurs, dont jouissoient ces Etrangers, donnèrent de la jalousie aux *Suèdois*, & il est à croire, que *Boecler* sur-tout, qui n'avoit pas l'humeur fort accommodante, ne s'attira en partie les chagrins qu'il eut à essuier, que par ce même principe. Mais si on dit, que les libéralités, que *Christine* leur fit, étoient trop grandes, eu égard à d'autres dépenses plus pressantes, auxquelles il falloit subvenir en ce tems-là; cela même servira de preuve, en faveur de cette Princesse, de son grand empressement à avancer & à faire fleurir les sciences dans ses Etats. Pour moi, je ne regretterai jamais les libéralités qui ont été faites à ceux qui réellement coopérèrent & concoururent efficacement avec elle à un but si salutaire. Car, si cela a donné quelque jalousie aux Régnicoles, le bien en a été d'autant plus grand, que cela les a éguillonés en même tems à travailler & à se rendre capables de remplir dignement les postes qu'ils occuperoient un jour, & à donner ainsi de bons sujets à la Patrie. C'est aussi une grande satisfaction pour tout bon *Suèdois* de réfléchir sur ce tems, où *Christine* étoit si attachée aux études, & de voir en combien peu d'années grand nombre de *Suèdois*, à son imitation & à celle des savans Etrangers, s'y perfectionnèrent à un point que les Universités du Roïaume purent se passer de tout secours étranger. Et pour en convaincre le Lecteur, nous allons produire plusieurs de ces Savans *Suèdois*, & marquer par quels endroits ils se distinguèrent & se tirèrent de la foule d'autres gens de lettre de cette même nation, desquels le but, que nous nous sommes proposé, ne nous permet pas de faire mention.

Savans hommes en *Suède* sous le règne de *Christine*.

Je remonterai un peu plus haut que *Christine* & je commencerai par le Roi *Charles IX.* Père du Roi *Gustave-Adolphe*. Mr. de *Stiernman* nous donne la liste (*) de vingt cinq ouvrages, en partie composés par lui-même, en partie faits par ses ordres & sur les idées qu'il en avoit fournies: outre seize autres morceaux de Politique publiés de son tems. Parmi ses propres ouvrages est surtout recommandable sa Chronique des Rois de *Suède*, qui commence dès le premier Roi & va jusqu'au tems de *Christiern II.* comme aussi la Chronique de sa propre vie en vers *Suèdois*, dont l'original se conserve encore dans les Archives du Roïaume (a).

Pour

(a) Dans sa Bibliotheca Sueo-Gothica. Tom. II. p. I. 8. & Schefferi Suecia literata pag. 53 & 376.

(*) Je ferai bon usage dans cet article-ci de cette Bibliothèque de Mr. *Stiernman*, Conseiller de la Chancellerie & Chef des Archives de *Suède* depuis bien des années. Elle a pour titre: „ Bibliotheca Sueo-Gothica in VII. Tomos distributa, cufus Tomus secundus, quem Speciminis instar in lucem publicam produxit, illustres scriptores ab anno Christi

L'an
1630.

Pour son fils *Gustavo-Adolphe le Grand*, non seulement il savoit plusieurs langues qu'il parloit parfaitement, & dans lesquelles il donnoit ses réponses aux Ministres étrangers qui lui étoient envoiés (*): mais il possédoit si bien l'art de persuader, qu'on ne pouvoit pas s'empêcher de tomber d'accord du sentiment qu'il soutenoit (a). Aussi le Sr. *Stiernman* a-t-il donné les titres de vingt quatre harangues qu'il fit aux Etats du Roïaume en différentes circonstances outre l'histoire de sa propre vie: le journal de ses voïages: les raisons de l'entreprise de la guerre en *Allemagne*: non compris une prodigieuse quantité de lettres écrites en *Suédois*, en *Allemand* & en *Latin*, avec une netteté d'esprit & de stile, qui sert de preuve du vaste génie, dont il étoit doué, & qu'il n'étoit pas médiocrement versé dans les belles-lettres & les sciences (b). Nous en avons donné quelques échantillons ci-dessus, & il n'y aura personne qui ne convienne, qu'il a porté l'art militaire plus loin qu'aucun avant lui, & qu'on a bâti sur les principes qu'il en a donnés, tout ce qu'on a inventé depuis dans cet art-là.

v. ci-dessus
pag. 6.

Le Cousin & Successeur de *Christine*, le Roi *Charles-Gustave*, n'étoit pas sans doute un Professeur, mais il avoit des études convenables à un Prince (c). Il avoit passé quelques années à l'Université d'*Upsal* & appris en perfection tous ses exercices à *Paris*. Il avoit le grand talent de s'énoncer & de persuader, jusqu'à étonner *Christine*, quand il la harangua dans l'Assemblée des Etats à *Upsal*, lorsqu'elle résigna la Couronne (d).

Ces deux Rois de *Suède* avoient chacun un fils naturel, l'un appelé le Comte *Gustave-Gustafson*, ou fils de *Gustave*, & l'autre le Comte *Gustave-Carlson* ou fils de *Charles-Gustave* (e). Leurs Pères leur avoient fait donner une éducation convenable à leur naissance & avoient eu soin de les faire instruire dans les belles-lettres & les sciences les plus utiles dans le genre de vie auquel ils étoient destinés. Nous avons dit quelque chose de l'un & l'autre, & nous aurons occasion dans la suite de parler plus particulièrement de tous deux. En attendant nous dirons seulement, que le premier faisant ses études à *Wittemberg* en *Saxe*, y prononça un panégyrique sur la victoire que son Père avoit emportée en 1631. sur les *Impériaux* près de *Leip-*

v. ci-dessus
pag. 6.

(a) *Stiernm. l. c. p. 184. 187. & Palm-sköld.*

(b) *Lunguitii Alexander M. redivivus p. 2 & 3. Sued. Intelligencer A. 1633 p. 181. & c.*

(c) *Stiernm. l. c. Heinii Epist. in collect.*

ad Magliabech. T. I. p. 197. Hambrai Op. Succ. impr. Parisiis. item Pufendorf. de Rebus Caroli Gustavi Libr. VII §. 3.

(d) *V. ci-dessus ad ann. 1654.*

(e) *Stiernm. l. c. p. 753.*

„ 1600. ad 1632 exhibit, typis impressus Holmiæ 1731. in 4." L'auteur a composé cet Ouvrage sur des pièces authentiques tirées des Archives-même, & j'y ajouterai d'autres choses remarquables, qui ne s'y trouvent point.

(*) Pour preuve de cela *Stiernman* dit (1), „ *Ed polluit linguarum plurimarum noticia, ut Legatis sua lingua orantibus, eadem ipsi mox respondere potueris, referente clar Sagittario in not. ad Justinum & ex illo D. Faës annot. in Amaranth. Kœnigsmark pag. 4.*

(1) *L. c. pag. 175. Tome I.*

L'an
1690.

Leipzig (*), & qu'à *Leyden* il fit une Oraison funèbre sur la mort de ce grand Héros (a). Il étoit en possession de l'Evêché d'*Osnabrig* du tems du Traité de la Paix de *Westphalie*, qu'il céda moyennant quatrevingt mille écus, en conséquence de ce Traité. Sa postérité fleurit encore en *Suède* sous le nom de Comte de *Wasaberg*.

Pour le Comte *Carlson*, il n'étoit pas moins bien versé dans les sciences, son Père lui ayant donné le célèbre *Ludolphe* pour gouverneur (b). Il fut dans la suite Colonel au service des *Hollandois*. Amateur des belles-lettres, il se fixa en *Frise*, où il vécut tranquillement & mourut à *Leeuwaarden* en 1708. sans postérité mâle. Peu de tems après sa belle Bibliothèque fut vendue publiquement selon le catalogue imprimé qui se trouve encore par occasion.

Le Comte *Axel Oxenstierna*, grand Chancelier de *Suède*, a rendu son nom trop célèbre pour que personne doute qu'il n'eût de solides fondemens dans les belles-lettres & les sciences, pour pouvoir atteindre au faite de la gloire, où il est monté (c). Aussi trouve-t-on que pendant le tems qu'il faisoit ses études dans l'Université de *Wittemberg*, il y a soutenu quatre fois glorieusement des thèses publiques, même en Théologie outre un grand nombre de pièces politiques & de lettres qu'il écrivit en *Suédois*, en *Allemand* & en *Latin* (d) (†). Il en avoit composé la plupart dans des conjonctures fort délicates & durant les négociations les plus épineuses, dont il étoit chargé pendant la guerre d'*Allemagne* & auparavant pendant les guerres avec la *Pologne*, la *Russie* & le *Danemarck*, quoiqu'il fut chargé de ces négociations qu'il dirigea presque seul & conduisit à l'avantage de la *Suède*, ce qui lui a mérité à juste titre le nom de *Salomon de Suède*. De plus il a composé le second Tome de la guerre de *Suède* en *Allemagne*, (*Historia Belli Sueco Germanici*) quoique *Chemnitzius* en soit communément réputé l'auteur (e) & il a dirigé le même *Chemnitzius* dans la composition d'un autre ouvrage

(a) Elle est jointe au Recueil d'Oraisons Funèbres prononcées sur la mort de ce Roi, portant le titre de *Gustavus Magnus*.

(b) V. *Jupckerii Vita Ludolphi* pag. 91 Item *Moreri Dict. art. Charles-Gustave*.

(c) *Stierpman l. c. pag. 17.* & 39, &c.

& 716. &c. & *Boxhornii Epist. ad Gabr. Oxenstiern. d. 24. Febr. 1639 p. 128.* &c.

(d) *J. G. Vossii Op. T. IV. p. 197. 272. 273.* & 396.

(e) *Impr. à Stockholm 1653. V. Struvii Bibl. Hist. p. 960.*

(*) V. *Buchneri ORATIONES & ses Dissertations & Programmes* (1). Il y parle de ce *Gustafson* avec beaucoup d'éloge disant entr'autres : „ *Cum in bellis & pugnis, in Latereis triumphisque, qua Regum Principumque negotia sunt, materia hujus diei occupatur precipue; nemo de iis videatur dicere posse rectius, quam qui & regio genere ipse sit & regio quoque spiritus alit. Certe nihil vulgare ac humile spiritus. Quæ maximo invenum laus adeo propria est, ut nemo tam latam ac vitidam excelsumque indolem & tot in eo efflorescentes virtutes clarissimas videat, quin ultra putet ætatem, quæ adolescentiæ limen nondum excessit.....*

(†) S. E. Mr. le Comte *Cronstedt*, Sénateur de *Suède* possède un Tome in folio, qui renferme une quantité de lettres en original du Chancelier *Oxenstierna* à ses fils & d'autres Actes publics.

(1) *Orat. pag. 2-15. & Progr. num. 121. pag. 119.*

ge intitulé *Hypolitus à Lapide* pour lequel *Oxenstierna* lui a fourni les idées & les pièces nécessaires.

1 An.
1630.

Ses deux fils *Jean* & *Eric Oxenstierna* commencèrent leurs études à l'Université d'*Upsal* & s'y fortifièrent dans celles des païs étrangers, où ils donnèrent des marques publiques de leur savoir (a). Nous aurons occasion de parler d'eux dans la suite.

Le Comte *Magnus Gabriel de la Gardie* étoit considérablement versé dans les belles-lettres, auxquelles il joignoit les autres connoissances nécessaires à un homme de Cour & à un Ministre (b). Nous en avons donné des preuves ci-dessus, & le beau présent qu'il fit de soixante cinq Manuscrits à l'Université d'*Upsal*, quand il en étoit Chancelier, prouve assez son amour pour la belle littérature.

Pierre Brabé, premier Comte & Sénateur de *Suede*, s'étoit appliqué dès sa jeunesse à toutes les sciences propres à former l'esprit d'un homme de Conseil & de Cabinet (c). Il protégea toujours les Arts & les Sciences & facilita l'installation de l'Université d'*Abo*, dont il fut le premier Chancelier. Il composa entr'autres un ouvrage économique, qui conservera toujours son prix. Il le fit publier dans sa propre imprimerie qu'il avoit établi dans sa Résidence de *Wisingsborg*, située sur la belle île *Wisingsö* dans le lac *Wettern*, & qui étoit son Comté. Il y a plusieurs autres bons livres qui y ont été imprimés de son vivant.

Eric Schroderus Traducteur du Roïaume, qui vivoit encore l'an 1645. a mis au jour au de-là de quarante trois ouvrages, la plupart traduits de langues étrangères en *Suedois* & entr'autres les principaux auteurs classiques (d).

Nicolas Gran ou *Granius* fut Professeur en Physique à l'Université de *Helmstadt*, où il donna un cours entier de Philosophie en XXXIV. dissertations, qu'il y publia. Après sa mort, sa Bibliothèque fut affectée à l'Université (e) où elle a servi de fond à celle qui y est actuellement, ayant été fort augmentée depuis par le Duc *Rodolphe-Auguste*.

L'Archevêque *Laurent Paulinus*, qui mourut en 1646., publia au de-là de quarante cinq ouvrages plus ou moins étendus (f), dont les livres de Morale, en plusieurs volumes, comme aussi son Histoire du Nord (*Historiæ Arctoe libri tres*) jusqu'à la mort de *Gustave-Adolphe*, sont encore fort estimés. Ce fut au sujet de son ouvrage Historique que *Christine* lui écrivit & lui ordonna d'en ôter une relation qui y étoit inserée sur quelque trahison qui se seroit passée en 1626. à *Riga* (g). Voici cette lettre de *Christine*.

Chri-

(a) Stiernm. l. c. p. 716. G. J. Vossius l. c. p. 396. & Lubienitz *Theatrum Cometarum* p. 290.

(b) V. Celsii *bist. Bibl. Upsal. pag. 77-113.* Norelii *Scriptura pag. 36 & 37.* V. la lettre de *Boxhornius* à ce Seigneur *Kal. Maji 1643. pag. 203.* & Lubienitz l. c. p. 303. 348. 354.

(c) V. les *Mém. Msc. de la famille de Brahé.*

(d) Stiernm. l. c. p. 12 & 16. Scheffer l. c. p. 64. &c.

(e) Scheffer l. c. p. 134. Moller. l. c. p. 390 & 391. Stiernm. l. c. p. 81. &c. item. Er. Benzeli *Oratio. Funer. Olivekranst. Msc.*

(f) Stiernm. p. 83. Scheffer l. c. p. 58-63. & Moller l. c. pag. 377. Spegelii *bist. Eccles. Archiepisc. Upsal. N. VIII.*

(g) Voyez là-dessus *Nettelblad Schwed. Bibl. T. III. p. 337.*

L'an
1640.

*Christina med Guds nåde &c. Vår ynnest och nådig a-
benägenhet &c. Herr Doctor
och Arkebiskop. J warder E-
der påminnandes Herr Arke-
biskop buruledes Borgmästare och
Råd i Riga hafwa i förledit åbr
igenom deras Deputerade under-
dånigst sig beswärat om then re-
lation, som sker uti Eder Histo-
ria Arctoa öfwer ett förräderie
det åbr 1626. uti Riga skulle fö-
relupit wara. Nu bade wi för-
modat, at det ena arket, som be-
melte relation innebåller, allare-
dan för detta på vår nådiga be-
falsning skulle wara corrigerat
och omtrykt. Men som bem: Borg-
mästare och Råd i Riga hafwa
än ytterligare hos oss öfverom un-
derdånigst påminna låtit, och wi
ingen annan orsak hafwa än the
Rigiskes tro och upriktighet ifrån
första theras subjection til at be-
römma; Ty är vår nådiga wil-
lia och befalsning, at bwär j sam-
ma relation til dato icke hafwa
förändrat och omtrycka låtit, j
tå låter wara Eder angelägit thet
samma ännu med förderligaste at
ställa i wärket, på thet the Ri-
giske således skäligt contentement
må wedersfaras, och icke hafwa
orsak sig ytterligare in för oss
öfwer at beswära. Och wi
befalle &c. Datum Stockholm
den 8. Aug. 1637.*

Christina.

*Christine &c. Notre grace & fa-
veur spéciale &c. Monsieur l'Arche-
vêque. Vous vous souviendrez en-
core de quelle manière les Bourgue-
maitres & le Magistrat de Riga nous
firent porter des plaintes par leurs Dé-
putés, l'année passée, de la rela-
tion, qui se trouve dans votre His-
toria Arctoa sur quelque trahison, qui
se seroit passée en 1626. à Riga.
Nous nous sommes attendus, que
la feuille, où est contenuë la dite re-
lation, seroit déjà corrigée & réim-
primée, en conséquence de notre
ordre gracieux. Mais comme les
susdits Bourguemaitres & Magistrats
nous en ont fait de très-humbles re-
montrances ultérieures, & que nous
ne pouvons que nous louer de la fi-
délité & du zèle de ceux de Riga,
depuis qu'ils sont sous la domination
de Suède: ainsi notre volonté & or-
dre gracieux est, qu'au cas que vous
n'avez pas encore changé, ni fait
réimprimer ladite relation, vous le
fassiez sans perte de tems, afin que
ceux de Riga soient raisonnablement
satisfaits & qu'ils n'aient pas sujet de
nous en porter de nouvelles plain-
tes: Et nous vous recommandons à
la protection divine *Donné à Stock-
holm le 8. Aoust 1637.**

CHRISTINE

Le fils de cet Archevêque s'appelloit *Jean Paulinus*. Le Père lui aiant remarqué beaucoup de génie pour les études en prit un soin tout particulier.

lier (a). Le jeune homme y fit de si grands progrès, qu'à l'âge de 17 ans il pouvoit se passer de toute instruction privée. Bon Philosophe, bon Juris-Consulte, bon Politique, il s'acquît bientôt la réputation d'un fort savant homme. *Christine* informée de ses talens l'annoblit peu après, sans qu'il en sçut rien d'avance, & lui donna le nom d'*Olivetans*. Entr'autres Traités il réduisit l'excellent ouvrage de *Grotius de Jure Belli & Pacis* en forme de tables tant estimées de tous les Connoisseurs. Nous parlerons encore de lui dans la suite.

Jean Borovidi Evêque de *Linköping* mort en 1635. s'est rendu célèbre par vingt quatre ouvrages & autant de sermons qui ont été imprimés (b). Il est rapporté de lui, qu'étant grand Aumonier de *Gustave-Adolphe*, & se trouvant à la bataille qui se donna en *Prusse* près de *Metz* entre les *Suëdois* & les *Polonois*, il monta avec les autres de son Ordre sur une Montagne près du champ de bataille pour prier Dieu pour l'heureux succès des armes de son Roi, *Gustave*. Celui-ci s'en étant aperçu, le fit venir après la victoire & lui dit, que cette journée n'avoit pas pu lui être trop difficile à gagner puisqu'il avoit vu *Moïse* sur la montagne, priant pour un heureux succès (c).

Jean Messenius, infortuné en ce qu'il lui falut garder la prison pendant vingt ans, étant soupçonné d'entretenir une correspondance secrète avec *Sigismond* Roi de *Pologne*, ne laissa pas avant ce tems-là, aussi bien que durant sa prison, de publier au de-là de cinquante huit ouvrages, réputés encore de notre tems les premiers & les meilleurs pour l'illustration des antiquités & de l'histoire de *Suède*. Il composa aussi quelques Comédies *Suëdoises* (d). Sa *Scandia illustrata* en XVI. Parties l'emporte sur tout ce qu'on a eu jusqu'ici en ce genre, au penchant près qu'il fait paroître pour la Religion Catholique. En considération de tant de travaux il fut mis en liberté, mais il mourut en chemin, en allant à *Stockholm*, l'an 1637. à *Ubleå*. C'est à son égard que le Chancelier *Oxenstierna* dit: „ qu'un génie de la „ sorte du sien doit être traité comme le feu, auquel on doit fournir quelque „ nourriture pour l'entretenir toujours, afin qu'il ne se détourne pas pour „ faire du mal” (e). Au reste, la famille des *Messenius* a eu une fatalité singulière, en ce que des Bisieux jusqu'aux Petits-fils, ils ont été accusés d'avoir trempé dans des crimes d'Etat & ont été punis presque tous de mort. Nous verrons ci-dessous ce qui arriva en dernier lieu au Père *Arnold* & à son fils *Jean* sous le règne de *Christine*, l'an 1652.

Jean Rudbeck, Evêque de *Westeråbs*, a publié plus de soixante & dix Traités, la plupart Ecclésiastiques & des Dissertations (f). Son livre publié en 1636. in 4^{to} sous le titre de *Privileges des Docteurs, des Maîtres & Arts,*
des

(a) *Musæi Lectiones in tab. Olivekr. pag. 2-21. Holm. liter. p. 31. &c. item. Disdier dans la préface de ses Négoc. de Nimégue p. 14.*

(b) *Stiernm. l. c. pag. 116.*

(c) *V. Son Oraison Funèbre.*

(d) *Scheffer & Moller l. c. p. 83 &c. p. 380. Monumenta Palmisk. p. 54-56. Stiernm.*

p. 128 Palmborg Vita Messen. Msc. it. Celsii Vita Messen. Videkindi Hist. Gust. Adolphi p. 7. & 351.

(e) *Palmk. Registres du Sénat l'an 1640.*

p. 467 & 489.

(f) *V. Palmk. & Stiernm. p. 161. 269. Scheffer & Moller p. 79. & 379.*

L'an
1640.

des *Etudiants* & des *Ecoles* &c. fut si mal reçu lors de la Régence, qu'on le fit aussi-tôt sévèrement défendre & en saisir tous les Exemplaires. Le Sénateur *Jean Skytte* dit de ce livre dans le Sénat, que depuis bien des années on n'avoit vû paroître un écrit si dangereux & l'Imprimeur fut obligé d'en livrer toutes les copies, sous serment de n'en avoir gardé aucune. Il n'est pas moins remarquable par rapport à lui qu'en 1646. comme il étoit au lit de mort, la Reine *Christine* lui vint faire visite & à cette occasion il lui dit entr'autres choses ceci : " Qu'elle devoit se garder des flatteurs & de
 ,, ceux qui cherchoient à lui parler entre quatre yeux sous prétexte de lui
 ,, découvrir des choses secrètes, la priant de ne dire à personne, qui les
 ,, lui avoit révélées. Que c'étoit justement ces gens-là contre lesquels elle
 ,, devoit être le plus sur ses gardes, assurée qu'ils étoient les plus méchants
 ,, de tous, & qu'ils avoient dessein de lui faire du mal & au Roïaume : " Il finit son discours en disant, ,, que s'il plaisoit à Sa Majesté d'avoir égard
 ,, à ce qu'il venoit de lui dire, elle éprouveroit dans la suite la vérité de ce testament qu'il lui laissoit, & qu'elle auroit un Règne heureux (a).

Son fils *Olave Rudbeck* est un des plus grands génies qu'ait produit la *Suède*, en fait de littérature, de sciences & d'arts (b). Quand il naquit le Roi *Gustave-Adolphe* se trouva à la maison du Père & tint le Fils sur les Fonds de Bâteme. C'est cet *Olave Rudbeck* qui a le premier découvert les Conduits Salivaux & les Vaissaux Lymphatiques, quoique d'autres s'en soient voulu attribuer l'honneur (*). Il étoit grand Mécanicien & le Roi *Charles XI.* lui confia la direction de toutes les choses qui devoient se préparer pour son couronnement, tant en fait d'architecture, de peinture, de musique, que de feux d'Artifice. Ses trois volumes in folio sous le nom d'*Atlantica* (n'y aiant que quelques feuilles de reste du quatrième Tome, qui l'an 1702.

fut

(a) *V. Palmsk. Regit. du Sénat en 1669. p. 882.*

(b) *V. Esbergii Orat. Fun. Rudbeckii p. 8. 23. 25. 37 & 38 Schefferi Suec. lit. p. 212. & Moll: Hypomn. p. 453. &c. item. Leibnitii Ep. ad. Magliabech. d. 11. Junii 1692 T. I. pag. 42. ubi: Eminent nunc inter Eruditos Saeculae Olaus Rudbeckius Atlanticae Autor. Idem Medicus, Anatomicus, Me-*

chanicus insignis. Dans Lubienietz Communicatio Holmia-Hensiana & Upsaliensis l. c. pag. 253-359 où on trouve plusieurs circonstances de l'état de la littérature en Suède en ce tems-là, on voit aussi, que Mr. Rudbeck n'étoit pas médiocrement versé dans l'Astronomie, & qu'il n'étoit pas pour l'Astrologie judiciaire.

(*) Voici comment Mr. *Esberg* explique la chose : „ *Reperit novos Salivales Ductus & Vasa lymphatica, quorum inventionem Tb. Bartholinus in Daniâ, Jolivius in Angliâ & in Belgio Bilsus illi dubiam reddere sed frustra conati sunt. Nam harum inventionum testem, omni exceptione majorem, Christinam Augustam, fortuna dederat: & si recentes has observationes Studiosus Germanus, qui spectatorum numero se immiscuit ad Tb. Bartholinum pertulerit, qui eas pro suis vulgavit, à Rudbeckio tamen luculentis rationibus & locupletissimis testibus revicta & vindicata fuerunt (1)*”. Mr. *Rudbeck* le rapporte aussi lui-même dans sa Dissertation Anatomique de *Ductu Hepatico aquoso & Vase Glanularum seroso*, où il en appelle au témoignage de *Christine*, comme étant alors présente à ses dissections (2).

(1) *V. Esberg. l. c. pag. 17. 18. 21. & 23.*

(2) *L. c. cap. 1.*

fut malheureusement consumé par les flammes à *Upsal* où il explique les antiquités du Nord, sont des preuves incontestables de sa prodigieuse lecture, de sa profonde érudition, de son vaste génie, & de son jugement solide. Le Professeur *Efberg* rapporte touchant cet ouvrage, qu'étant à *Rome* avec le Sr. *Lechander*, la Reine *Christine*, leur avoit demandé des nouvelles de notre *Rudbeck* & s'il vivoit encore? A quoi ils avoient répondu qu'ils le croioient : que là-dessus la Reine leur avoit dit : quelle avoit été charmée de la lecture de son *Atlantica* (dont il n'y avoit pourtant alors que le premier Tome imprimé) mais qu'elle craignoit, que ses travaux ne fussent pas assez dignement récompensés en *Suède* (*).

On se rapellera ce qui a été dit ci-dessus de Mr. *Adler-Salvius*, qui à la fin fut fait Sénateur de *Suède*. Il étoit un des Ambassadeurs de cet Etat au Traité de la Paix de *Westphalie*. *Christine* l'avoit pris en affection à cause du grand génie qu'elle lui connoissoit, & qu'il avoit été employé dans des négociations bien épineuses. (a) Dans sa jeunesse il avoit fait ses études tant en *Suède*, qu'en *Allemagne* & en *France*, où il soutint publiquement des thèses en Droit & même en Médecine (†). Il monta par degré à la Charge de Chancelier de la Cour, & c'est lui qui composa les pièces justificatives tant sur les causes de l'entreprise des guerres en *Allemagne*, que de celle contre le *Dannemarsk* en 1642 (b).

André Prytz, qui devint à la fin Evêque de *Linköping*, mourut en 1655. Dans sa jeunesse, il composa deux ouvrages dramatiques, l'un intitulé *Le Roi*

(a) Scheffer l. c. p. 88 & Moller p. 381. item Rudling descript. de Stockholm p. 37. 383 item Stiernm. l. c. pag. 192. &c. it. (b) Cfr. Oper. Conringii T. VI. p. 365. Meiern A. P. W. Tom. VII. art. Salvius 369. & 777.

(*) Ce fut de ce grand Ouvrage que le savant *Bernard* porta ce jugement équivoque dans les *Nouvelles de la Rép. des Lettres* 1685. pag. 136. disant, „ Si cet Auteur, qui est Médecin, est capable de ce que nous avons vû, que ne feroit-il pas, s'il travailloit à des livres de Médecine. Mais notre *Rudbeck* y a aussi travaillé & a fait voir qu'il n'avoit pas moins de génie & de jugement en ce qui regarde cette science.

(†) Il se mêla même de résoudre des questions en Théologie. Voici ce qu'il dit au sujet des bonnes œuvres (1). Les Théologiens s'entredisputent : „ *Utrum bona Opera (sive Studium piæ vitæ) sint necessaria ad salutem? Affirmat Hornejus. Mistici dicunt esse necessaria, sed non ad salutem. Sublatis istis duabus vocibus, ad Salutem, de reliquo consentiunt. Solutio: Sunt necessaria ad salutem non efficienter, sed ut conditio subjècti salvandi. Ego soleo dicere: quia tres sunt status hominis, Naturæ, Gratiæ, Gloriæ, adeoque neminem venire ad statum gloriæ, nisi fuerit in statu gratiæ. De statu gratiæ autem quaritur, quomodo acquiritur, conservatur, amittitur, recuperatur? (planè sicur Eris Consulti hæc querunt de rerum dominiis) Status gratiæ acquiritur sola fide, etiam secundum Pontificios: conservatur fide & bonis operibus seu piè vivendo. Amittitur infidelitate vel male vivendo, vel utroque, quia non solum non credendo, sed etiam contra Decalogi præcepta peccando excidimus gratia Dei. Recuperatur penitentiâ & quæ ad eam requiruntur. Quam necessaria ergo sunt bona Opera seu Studium piæ vitæ ad hoc ut simus in gratia Dei, tam necessaria sunt ad gloriam seu salutem æternam: non quod bonis operibus mereamur Vitam æternam, sed ut conditio Subjècti. Hæc opinor esse orthodoxa donec contrarium probetur. Vale & ignosce Theologizanti Politico.*

(1) V. Sa lettre en 1649. au Secrétaire *André Gyllenkloo* dans les *Palmkoldiana*.

L'an.
1640.

Roi *Olofe Skottkonung*, qui avoit détruit le Paganisme en *Suède*, & l'autre *Gustave Wafa*, qui avoit délivré le Roïaume de la servitude du Roi *Christiern II.* & du joug du Pape. Ses autres ouvrages passent le nombre de trente & un (a).

Jonas Petri, Evêque de *Linköping*, a publié plusieurs ouvrages de piété: mais il s'est plus fait connoître par son Dictionnaire Suédois, Latin & Allemand, imprimé en 1640. in folio (b).

Les Ouvrages d'antiquités de *Suède* composés par *Martin Aschenius*, dont il y a vingt-six Traités en Manuscrit dans les Archives des antiquités de *Suède*, nous servent d'autant de preuves de sa capacité en ce genre de littérature (c).

Il ne faut pas douter que le Docteur *Jean Matthie*, que *Gustave-Adolphe* choisit lui-même pour être Précepteur de la Princesse *Christine*, sa fille, ne fut versé dans toutes les branches des belles-lettres. Il passa plusieurs années dans les Universités de *Suède* & des pays étrangers, où il donna de bonnes preuves de son érudition. Après cela *Gustave* le fit Professeur en Poésie à *Upsal*. Il suivit le Roi en qualité de son Chapelain dans l'expédition d'*Allemagne*, & aiant été désigné Précepteur de *Christine*, il entra auprès d'elle en cette charge & comme Aumonier de la Cour (d). Nous avons dit ci-dessus, quels grands progrès la jeune Reine avoit faits dans ses études sous sa direction. L'an 1643. il fut fait Evêque de *Strängnäs*: mais se voiant soupçonné de pancher vers le Syncretisme & d'autres innovations dans la Discipline Ecclésiastique, que le Clergé du Roïaume croïoit être cachées dans les dix Traités publiés sous le titre de *Rami Olofe Septentrionalis*; il prévint lui-même une poursuite ultérieure en résignant son Evêché en 1662 & mourut deux ans après (e). Il étoit fort laborieux & on a de lui plus de cinquante-cinq ouvrages imprimés, dont Mr. *Stiernman* donne la liste (f), & entr'autres la Grammaire latine qu'il composa à l'usage de *Christine* intitulée *Grammatica Latina* & réduite en trois ou quatre feuilles seulement, dont, par la nouvelle Edition que *M. Zuerius Boxbornius* en procura, quelques Ecrivains l'ont faussement appelé l'auteur. L'Evêque *Matthie* mit au jour en 1659. ses principes de la Religion Chrétienne en latin, qu'il dédia à *Christine*, en l'exhortant à se souvenir des belles leçons de Morale & de Christianisme, qu'il lui avoit données dans son enfance. La belle lettre qu'il lui écrivit sur le bruit qui s'étoit répandu qu'elle alloit changer de Religion, sera inserée dans son lieu. Elle continua d'avoir toujours de l'estime & de l'amitié pour son Précepteur, lui faisant donner & à ses fils & gendre de bonnes pensions, leur donnant même des terres & des emplois dans ses domaines (g).

Jonas

(a) *V. Stiernman l. c. pag. 206.*

(b) *Idem pag. 215.*

(c) *Idem p. 217.*

(d) *Scheffer Suecia lit. p. 123. &c. item Stiernm. l. c. p. 319. Moller Hypomn. p. 387-389.*

(e) *V. Preuffsch. Zehend. P. III. pag. 367. Rango Suecia Orthod. p. 235 & 265. Palmsk. Régîtres du Sénat en 1647. p. 721.*

(f) *L. c. pag. 221. &c.*

(g) *V. Los Régîtres de Mr. de Bâât chez Rålamb Part. I. p. 370. 532. &c.*

Jonas Magni, Docteur en Théologie & Evêque de *Wexiö*, n'étoit pas moins laborieux que *Jean Matthia*, puisqu'il nous a laissé au de-là de cinquante cinq Dissertations & Traités de Philosophie, ou sur des matières Théologiques (a).

Jean Camusi Lencæus, Archevêque de *Suède*, étoit un Prélat de grande capacité. Il savoit si bien soutenir l'autorité du Clergé, qu'il s'attira par-là toute sa confiance. Entre vingt quatre Traités qu'il a publiés, celui de la Vérité & de l'excellence de la Religion Chrétienne & ses Commentaires sur plusieurs Livres de la Bible, sont fort estimés. Il mourut en 1669 (b).

Israël Bring, Professeur en Droit, a laissé quelques Traités sur des sujets du ressort de sa profession. Il mourut en 1648 (c).

Laurent Wallin, Evêque de *Strengnäs* étoit un homme fort éloquent, qui en a laissé de bonnes preuves dans plusieurs Pièces d'Eloquence qu'il a publiées à l'occasion de la mort & des funérailles de *Gustave-Adolphe* & d'autres, aiant mis au jour au de-là de cinquante Dissertations, Sermons & Harangues (d).

Jean & Sigismond Gyllenstierna, deux Frères d'une naissance très-distinguée, étoient fort versés dans les belles-lettres, aiant entr'autres réduit en Aphorismes les Livres de Politique de *Juste-Lipse* (e).

Olave Verelius Professeur à *Upsal*, entendoit très-bien les belles-lettres & les antiquités de la Patrie. Sa *Runographia Scandica antiqua*, son *Historia Gotborum*, ses Lettres & ses *Opuscula varia* sont d'un style comparable à celui des auteurs de la belle Latinité (f).

Jonas Hambræus, Aumonier de l'Ambassade de *Grotius* à *Paris*, étoit très-savant dans les Langues Orientales : ce qui porta le Roi de *France* à le nommer son Professeur Extraordinaire dans ces Langues à *Paris*. On lui confia la révision & la correction de plusieurs Ouvrages des Pères de l'Eglise qui s'imprimèrent alors dans l'Imprimerie Royale (g). Il a publié vingt-quatre Traités, dont il y en a de traduits en *François*, comme l'Eschaquette de *Messenius* & la Harangue de *Freinshem* à l'honneur de *Christiane*. Il se trouva fort embarrassé à *Paris* à cause des dettes que des *Suédois* avoient contractées pendant leur séjour en *France* & dont il s'étoit rendu caution. Ces Débiteurs, tardant de s'acquitter de leurs dettes, l'obligèrent d'exposer le cas dans deux ou trois Traités imprimés à *Paris* en *Suédois*, où il prie le Roi de les contraindre par voie de justice à satisfaire à leur devoir (h). La querelle qu'il eut avec l'Ambassadeur de *Suède*, est assez plaisante pour avoir place ici. L'Ami de *Grotius* en fait le rapport en ces termes (i). „ Les dimanches au matin prêchoit dans l'hôtel de *Grotius* un

Mi-

(a) Stiernm. l. c. pag. 236.

(b) Scheff. & Moller l. c. p. 100 &c. & p. 385. Stiernm. l. c. p. 244 & 284.

(c) Idem p. 295.

(d) Stiernm. l. c. p. 301.

(e) Idem p. 312.

(f) V. la préface des ses Opuscules. item Scheffer l. c. p. 197 & 198. item Moller l. c.

p. 408-410.

Tome I.

(g) V. *Celsii Merita & fata Jonæ Hambræi passim*. Scheff. *Suec. lit.* p. 103. Stiernm. p. 313. Moller l. c. p. 385. *Paimsk. art.* Hambr.

(h) V. Ses Traités sur les Dettes de quelques Seigneurs Suédois à Paris 1662. &c. où il produit aussi ses Patentes du Roi de France.

(i) Aubery du Maurier *Mem. de Holl.* pag. 337.

L'an.
1645.

„ Ministre *Suédois* nommé le Docteur *Hambraeus*, Luthérien très-opiniâtre
 „ (*), & les après-midi il faisoit prêcher un autre nommé Mr. d'Or, atta-
 „ ché aux opinions de *Calvin*. Ces Ministres, & sur-tout *Hambraeus*, au
 „ lieu d'expliquer purement & simplement la parole de Dieu, se jettoient
 „ à corps perdu dans la controverse avec tant de passion & de violence,
 „ que leurs sermons n'étoient pleins que d'invectives, dont Mr. *Grotius* s'é-
 „ tant enfin lassé les exhorta d'expliquer l'Evangile, sans blesser la chari-
 „ té Chrétienne. Sur quoi le Docteur *Hambraeus* lui dit: qu'il ne pouvoit
 „ s'empêcher de dire ce que Dieu lui inspiroit: & Mr. *Grotius* lui aiant
 „ enfin ordonné ou de s'abstenir de dire des injures, ou de ne plus prê-
 „ cher, cet *Hambraeus*, le quittant en colère, & descendant le degré, di-
 „ soit en grondant que c'étoit une chose étrange, que l'Ambassadeur de la
 „ Couronne de *Suède* voulût fermer la bouche au Saint Esprit, ce que *Gro-
 tius* me conta, crévant de rire, & me disant, que cet *Hambraeus* se
 „ plaignoit par-tout, qu'il fermoit la bouche au Saint Esprit, parce qu'il
 „ voulut l'empêcher de dire des injures à son Prochain.

Isaac Rothovius, Evêque d'*Abo*, étoit un grand Théologien, que le
 Chancelier *Oxenstierna* estimoit beaucoup & avec qui il entretenoit un étroit
 commerce de lettres. Il y a vingt-deux Ouvrages de Théologie & de
 Piété publiés sous son nom (a).

Jonas Bergeri Rothovius ne cédoit pas au Frère en fait de littérature. Nous
 ne citerons que ses „ *Questiones Miscellaneas Hebraicas, Caldaicas, Syriacas,*
 „ *Græcas & Latinas Veteris & Novi Testamenti* publiées à Jena 1603.
 qui lui attirèrent une grande réputation au dehors (b).

Jean Franckenius, Professeur en Médecine étoit très-savant & fort expé-
 rimenté: ce que prouvent les vingt trois Traités & Dissertations égale-
 ment solides & curieuses qu'il a publiées. Il mourut en 1661 (c). L'an 1640.
 il lui fut enjoint de faire publiquement des Disséctions Anatomiques, mais
 il ne l'entreprit que par ordre exprès de *Christine*, pour n'être pas exposé
 à la critique, parce que c'étoit quelque chose de nouveau en *Suède*, que
 d'anatomiser les Corps humains, comme l'a remarqué le célèbre Professeur
Roberg, qui dit aussi à son sujet, qu'il alloit toujours bôté & éperonné,
 même à l'Eglise, & que ce fut en cet équipage qu'il fut mis dans le cer-
 cueil (d).

Steno Bielke, Sénateur de *Suède*, étoit un Seigneur très-savant & doué d'une
 grande

(a) *Molleri Hyp. pag. 385. Stiernm. l. c. p. 319. & son Aboa lit. pag. 36 & 37.*

(b) *Palmköld art. Rothovius.*

(c) *Stiernm. p. 331.*

(d) *V. Robergii Vita Medic. Suec. Msc. Tom. III. art. Franckenius.*

(*) On ne comprend donc pas, comment il a pû être accusé de relachement dans la
 Religion Luthérienne. *Mollerus* dit là-dessus (1), „ *Temporis in Religione Lutherana, col-
 „ lusionis cum Grotio Papizante, avaritiæ & negligentia in officio instimulatur* à Joh. Sey-
 „ ferto, *Umenfi, in Classico Belli Sacri contra Grotium Papistam pag. 19-25. 31 & 45.*

(1) Dans ses *Hypomnemata l. c.*

L'an
1645.

grande éloquence. C'est de lui que *Gustave-Adolphe* dit que si le Chancelier *Oxenstierna* venoit à manquer, il ne connoissoit personne autre en état de remplir sa place que ce *Steno Bielke* (a). Il étoit Légat perpétuel de la *Suède* en *Allemagne*, où il mourut en 1637. On a de lui cinq Traités de politiques imprimés, qui sont de bons garants de sa capacité.

Eskillus Peträus, Evêque d'*Abo*, excellent Philosophe & Physicien pour ce tems-là: ce dont plus de trente Dissertations de ce genre font foi. On a aussi de lui plusieurs Traités de piété. Il mourut en 1657 (b).

Jean Andreaë Dryander, Pasteur en *Smalande*. *Palmköld* a remarqué au de-là de cinquante Traités de sa composition du tems de la Reine *Christine* dont plusieurs sont encore en Manuscrit (c).

Sueno Jonæ, Professeur en Langues Orientales à *Upsal*, étoit fort versé en même tems dans les antiquités du país (d).

Le Baron *Gustave-Horn*, Sénateur de *Suède*, Seigneur fort lettré, fut employé en Ambassade en *France* & en *Angleterre*, où il avoit si bien appris les langues de ces país, (dans ses voïages précédents) que les *François* & les *Anglois* mêmes lui en portoient envie (e).

Olave Laurelius, Evêque de *Westerås*, homme extrêmement laborieux: ce que font voir plus de cinquante ouvrages, plus ou moins étendus qu'il a donnés au Public, dont quelques-uns, qui roulent sur la Théologie, sont très estimés encore de nos jours. Il mourut en 1670 (f).

Martin Gestringius, Professeur à *Upsal*, étoit bon Mathématicien, comme il paroît par les Traités de Géométrie, d'Optique, d'Astronomie & de Mécanique qu'il a publiés, outre son Algèbre, qui est encore en Manuscrit. Il mourut en 1648 (g).

Laurent Raimundus, Pasteur de *Tyringuen*, homme très-savant, composa en 1637, l'histoire de la Réformation de *Suède* & l'histoire de la Liturgie en 1638. du tems du Roi *Jean III.*, laquelle Mr. de *Nettelbladt* a inserée dans sa *Bibliothèque Suedoise*. Son grand ouvrage étoit une explication sur toute la Bible, sous le titre d'*Exercitium Theologicum*, en latin, en vingt gros volumes manuscrits, dont par malheur il ne s'en est conservé que trois, les XVII. autres s'étant perdus (h).

Nicolas Buddæus, fut Professeur en Mathématiques à *Strengnäs*. Plus de XVIII. de ses Traités qu'il a publiés sur cette science font voir qu'il la possédoit (i).

Eric Brunnerus, homme très-célèbre en toute sorte de littérature, étoit Professeur en Théologie & sur-Intendant à *Gothembourg*. Son habileté est amplement exposé dans l'Oraison funèbre que lui fit le Professeur *Martin Brunnerus*. Il mourut en 1664 (k).

Pierre

(a) *Loccen Hist. Suec. Libr. IX. p. 681.*
Stiernm. l. c. pag. 339.

(b) *Idem p. 341.*

(c) *Art. Dryander.*

(d) *Stiernm. l. c. p. 347.*

(e) *Idem p. 357.*

(f) *Stiernm. p. 371.*

(g) *Idem p. 390.*

(h) *Palmköld Msc. art. Raimundus.*

(i) *Stiernm. p. 414.*

(k) *Idem p. 419 & 463.*

L'an
1645.

Pierre Rezander étoit fort versé dans la belle littérature (a). Le favant *Freinshem* le félicitant en 1648. sur son *Traité Grec*, sous le titre de *Commentatio ad Juniorum Institutionem*, prend de-là occasion de faire sentir, combien *Christine* avoit excité en *Suède* le goût des Lettres & des Sciences: „*Quis non videt*, dit-il, *doctrinas artesque liberales hic florere maxime? Quis non animadvertit quotidie optimum quemque ad præclara omnia animari & consurgere? Invisitante partim præmiis amplissimis, partim sanctissimo exemplo suo, Augustissima illa Christina, cui nihil par esse nihilque secundum vere dixeris.*”
Laurent Fornelius Professeur en Poësie à *Upsal*, remplit cette charge dignement. L'Epitaphe qu'il se fit à lui-même est remarquable en ce qu'il dit: que personne n'avoit mieux vû que lui les blessures de *Gustave-Adolphe*. Ce qui a fait croire à plusieurs, qu'il avoit été présent & témoin oculaire quand *Gustave-Adolphe* fut tué à *Luzen* (b). Mais le Docteur *Roberg* Professeur en Médecine, a expliqué raisonnablement cette Enigme, disant: que *Fornelius* se trouva justement sur le lieu où on porta le corps mort du Roi, & qu'étant présent quand il fut nettoïé & embaumé, il pouvoit dire que de tous ceux qui vivoient alors, personne n'avoit vû les blessures de *Gustave-Adolphe* mieux que lui. Il mourut à *Upsal* 1673 & voici comment il s'exprime dans son Epitaphe:

„*Gothia me genuit, Batavi fecere Magistrum!*
„*Upsalia excepit: porticus hæc sepelit.*
„*Nemo me melius Gustavi vulnera Regis*
„*Vidit: id in Saxo, Lector, habeto novum (c).*”

Jonas Baazius, Evêque de *Wexiö*, s'est rendu célèbre tant au dehors qu'en *Suède* par plusieurs bons ouvrages, dont son *Harmonia Evangelica* & son *Historia Ecclesiastica* sont entr'autres fort estimées (d). Nous remarquons, par rapport à ce dernier ouvrage, que comme il avoit taxé trop fortement la conduite de *Jean Messenius*, & exposé les raisons pourquoi il fut envoyé en prison perpétuelle à *Cajaneborg*, d'une manière qui n'étoit pas conforme à la vérité, la Régence de *Suède* lui écrivit là-dessus, qu'il eut à corriger les endroits qu'elle lui indiqua avant que les exemplaires de cette histoire fussent distribués, pour ne pas rendre suspect de fausseté le reste de son histoire (e). On en trouve pourtant des Exemplaires, d'où ces endroits ne sont pas ôtés.

Laurent Stigzelius, Archevêque d'*Upsal*, étoit un homme profondément favant, au jugement duquel les Théologiens Luthériens dans quelques Académies d'*Allemagne* en appellèrent dans les controverses qu'il y avoit alors entr'eux. La Reine *Christine* se fit un plaisir d'aller souvent de *Stockholm*

(a) Palmsk. Msc. art. Rezander.

(b) Stiernm. l. c. p. 473. item Scheff. Suec. lit. p. 141.

(c) *Roberg Vita Medic. Suec. art. Fornelius.*

(d) Palmsköld Msc. art. Bazius & Scheff. for l. c. p. 72. it. Moller l. c. p. 378.

(e) Cette lettre à lui écrite est du 25 Mars en 1643.

à *Upsal* pour assister aux exercices Académiques, où il présidoit. Sa confiance en lui étoit si grande, qu'elle ne concluoit rien en fait de Religion sans l'avoir consulté préalablement. Les ouvrages qu'il a publiés passent le nombre de trente-six, & ses Commentaires sur plusieurs livres de la Bible méritent bien d'être publiés. Il mourut en 1677 (a),

Enevald Suenonius, Professeur à *Upsal* & à la fin Evêque à *Lund* en *Scanie*. Plusieurs de ses ouvrages montrent son travail & son érudition. De ce nombre sont ses commentaires sur le *Pentateuque* & sur les Prophètes *Daniel*, *Hosé* & *Joël*, qui n'ont pas pourtant été publiés. Comme il étoit Recteur de l'Université d'*Upsal* en 1650. lors du couronnement de *Christine*, elle lui fit donner autant de velour pour son habillement qu'aux Evêques du Royaume (b).

Jean-Stiernbök fort lettré, & estimé de la Reine *Christine*. Il a publié quelques ouvrages de la Jurisprudence, & son *Traité du Droit ancien des Suédois & des Goths, de Jure Sueonum & Gothorum vetusto*, lui a attiré une approbation générale, même chez les Etrangers. Il laissa une fille *Marguerite Stiernbök*, dont on a de grands Recueils & extraits tirés des meilleurs Auteurs Latins & autres, qu'elle avoit lûs avec beaucoup d'attention. Elle fut mariée au Professeur *Pierre Rudbeck* (c).

Jean, Benoît & Jacob Skytte, trois Seigneurs très-versés dans la belle littérature. Le premier fut Précepteur de *Gustave-Adolphe* & devint, après plusieurs Ambassades, Sénateur de *Suède* & Chancelier de l'Université d'*Upsal*. Ce fut l'an 1622. qu'il y institua une chaire de Professeur en Histoire & en Politique, lequel de son nom est appelé SKYT T I A N U S. Il lui assigna des terres & des biens en fond si considérables, qu'elle y est réputée la mieux dotée de toutes les Professions. Le premier institut vouloit que cette Chaire fut remplie d'un Sujet étranger, qui eut acquis une grande réputation dans la République des lettres, afin d'exciter par son exemple les Professeurs régnicoles à s'acquitter dûment de leurs fonctions (*). Le Roi d'*Angleterre* lui fit & à ses Frères l'honneur de les créer Chevaliers. Ils ont composé plusieurs Traités d'Histoire & de Politique, dont quelques-uns se trouvent encore en Manuscrits dans les Archives. Ils entretenoient une

cor-

(a) *Stiernm. l. c. p. 481. Scheffer p. 136. Ab. lit. p. 22 &c.*

& *Witte Memor. Theologor. p. 1925.*

(c) *Stiernm. Bibl. p. 536. Palmsk. art.*

(b) *Palmsk. Mj. art. Suenonius. Stiernhök.*

(*) Cette libéralité du Sénateur Baron *Skytte* porta aussi d'autres familles de *Suède* à faire du bien & des legs considérables en biens fonds & en argent comptant en faveur de la jeunesse du País, non seulement pour poursuivre leurs études dans les Universités de la Patrie, mais aussi pour se perfectionner dans celles du dehors. Telles sont les dispositions testamentaires des familles de *Bielke*, de *Gyldenbielm*, de *Baner*, de *Helmfeld*, de *Stiegler*, de *Sparfeld*, de *Wrede*, de *Piper*, &c. Ce qui avec ce qu'on donne aux Pensionnaires (*Stipendiats*) que la Couronne entretient, fait quelques centaines de milliers d'Ecus en capital, dont l'intérêt annuel n'est employé qu'à seconder les progrès des jeunes Etudiants & leur faciliter les moyens de faire leurs études & leurs voyages avec d'autant plus de commodité. Voyez les preuves citées lit. (a) à la page suivante.

L'an 1645. correspondance familière avec *J. Gerb. Voffius* (*) & d'autres favans de leur tems (a)

André Buræus, Secrétaire du Roi a rendu un bon service à la Patrie, par les bonnes Cartes Géographiques de *Suède* qu'il a publiées, & qui ont servi de modèle à toutes celles qui ont paru dans la suite (b).

Jean Thomæ Buræus, du même nom, mais d'une autre famille. *Gustave-Adolphe* le fit son Bibliothecaire, en joignant à cet emploi la charge d'antiquaire, parce qu'il entendoit parfaitement les antiquités du Nord (c). L'an 1647. *Christine* recommanda fort cette étude dans sa lettre au Consistoire d'*Upsal* & qu'on devoit ramasser toutes les inscriptions de grosses pierres, dont le Roiaume étoit parsemé, ordonnant qu'on laissât à *Buræus* quelques Pensionnaires du Roi à l'Université d'*Upsal* qui lui prêtassent la Main & fissent des voïages dans les Provinces, pendant l'Été, pour tirer une notice exacte des antiquités qui s'y trouvoient (d). *Buræus* étoit aussi fort dans les Mathématiques, particulièrement dans l'Astronomie, dans la Mécanique, dans les langues & même dans la belle Poësie: Mais à la fin il donna dans le Mystique (e) & publia en 1644. un Traité en *Suédois*, sous le titre de supputation du tems des Chérubins & du rugissement du Lion du Nord, qu'il dédia à *Christine*, où il annonça, que le premier terme de la fin du Monde arriveroit le 5. Mai 1647. & le dernier l'an 1674. Là-dessus il distribua aux pauvres tout ce qui lui restoit en propre, jusqu'au premier terme qu'il avoit prédit. Mais par malheur pour lui, le dernier jugement ne vint point & il se vit obligé de solliciter la Reine pour avoir de quoi subsister. Il l'obtint bien à la fin, mais il n'eut pas avec cela les rieurs de son côté. Il mourut l'an 1652.

Il y eut encore un de ce nom appelé *Jacques Zabrazynthus Buræus*, Evêque de *Strengnäs*, qui mourut en 1642. *Christine* fit voïager son fils à ses dépens; ce qui lui donna lieu de se perfectionner dans toutes sortes de sciences; & après avoir été Professeur Extraord^e en Droit & secrétaire au Parlement de *Stockholm*, elle le fit Président à *Norköping*, qui faisoit partie de ses

(a) *V. Bazii Inventar. p. 715-736. item Testament Förordn. til. Upsala &c. Scheffer l. c. 46 & Moller l. c. p. 374 & 375. Stiernm. l. c. p. 541. Felleri Or. Hanov. §. 127. Voffii Op. Tom. IV. p. 230. 249. 258. &c. item. Boecleri bist. Belli Sueco-Dan. pag. 316.*

(b) *Stiernman l. c. p. 346.*

(c) *Scheffer l. c. p. 49. & Moller l. c. p. 375.*

(d) *V. là-dessus les Registres de l'Univ. d'Upsal.*

(e) *Palmsk. Msc. art. Andr. Buræus. it. Brunneri Orat. Funebr. Buræi & Block sur les Prognostics p. 102. 103.*

(*) Ce *Jacques Skytte* étoit charmé de voir les belles-lettres fleurir en *Suède* sous la Reine *Christine* & en écrivant à *Voffius* en 1649. il lui en témoigne en ces termes-ci sa satisfaction (1), *Neque inopia literarum & Literatorum hic laboramus, quorum sub hac demum Regina spero pulcherrimam messem futuram: ut ad Gradivum illum Patrem Martem, Apollinem adjunctum iri Præsident nostris arvis, leto augurio ovinemur.*

(1) *Voffii Op. l. c. pag. 396.*

ses Domaines, où il mourut en 1681. (a). Il est la tige commune de la famille de *Burensköld* & son fils a été Gouverneur en *Scanie*.

Nous avons parlé ci-dessus de deux Mrs. *Palmköld*, Père & Fils, & pour ce qui est des bons ouvrages qu'ils ont publiés, on peut consulter *Scheffer*, qui en donne la liste dans sa *Suecia literata* (b).

Egide Girs s'est rendu célèbre par son histoire de *Gustave I.* d'*Eric XIV.* & de *Jean III.* Rois de *Suède* (c).

Schering Rosenbane homme excellent, fort entendu en toutes sortes de littérature & si bien versé dans plusieurs langues, qu'il parloit parfaitement à chacun des Ambassadeurs, au Traité de *Westphalie*, où il étoit de la part de la *Suède*. Il fut envoié ensuite dans la même qualité à la Cour de *France* (d). Entr'autres Traités qu'il a publiés, ses Observations Politiques sur les troubles de *France* en 1649. font voir, qu'il n'approuva pas toute la conduite du Cardinal *Mazarin*. Ce Traité fut aussi la cause de son rapel: mais dans la suite il devint Sénateur de *Suède* (e).

Michel Wexionius Gyldenstolpe, Professeur & ensuite Assesseur au Dicastère d'*Abo*, étoit très-savant & presque le premier qui ait rédigé en forme le Droit Public en *Suède*. Il fut annobli par la Reine *Christine*. Ses Ouvrages d'Histoire, de Morale & de Politique, sont encore estimés. Il y en eut un sous le titre de „*Politica ad modernum Imperii Sueco-Gothici statum accommodata, domesticis passim exemplis illustrata, Aboæ 1657. in 8.*” qui fut défendu par *Charles-Gustave*, à cause de la distinction qu'il y faisoit de Sujets Médiats & Immédiats: *inter subditos & mères subditos* (f) (*).

Jean Suenonius Raumannus Fenno prit le Doctorat à *Marbourg* en 1604 & fut le premier Docteur en Théologie en *Suède*, depuis la Réformation de l'Eglise. Il fut premier Pasteur à *Stockholm* en 1610. & ensuite Vice-Chancelier & Recteur perpétuel de l'Université d'*Upsal*. On fit sur lui ce distique:

„ Tan-

(a) *V. Palmköld & Litzentii Dissert. de Westph. T. VII. p. 32. Stiernm. l. c. p. 553 Norkopia P. I. p. 105. &c. Rudling l. c. & 558. Kappens Vorrede zu des Saavedra Gel. Republ. p. 49. &c.*

(b) Item *Holmia liter. art. Palmköld. (e) Stiernm. l. c. p. 84. 102. 105 & 110. ut & Monumenta Palmköldiana p. 30. 86. & Centur. Anonym. p. 17. Wicquef. Amb. Liv. II. p. 218.*

(c) *Stiernm. Bibl. p. 549.*

(d) *V. Meiern Vita Legat. in Aëis Pac. (f) Stiernm. l. c. p. 559 & Ab. lit. p. 27-44.*

(*) Cette distinction fut pourtant admise l'an 1650. Car la Reine *Christine* disant au Sénat: que la prérogative de la Commune ou des Païsans de *Suède* est très-grande en ce qu'ils sont un Peuple Libre & *ingenui Subditi Regni*, qui ont voix dans les Assemblées des Etats du Roïaume: Le Sénateur *Pierre Brabé* lui répondit: Nous sommes tous Sujets du Roïaume: mais les Païsans des Sujets *Médiats*, & nous autres *Immédiats*: *Rustici Cives sunt Mediatii: nos vero Immediati* (1).

(1) *Palmköld* Extraits ad h. aân. pag. 382.

L'an
1645.

„ Tandem Raumannus quo tunc non doctior alter :
„ Illo solus enim tempore Doctor erat .

Son Commentaire sur le Nouveau Testament se trouve encore en Manuscrit. Il a écrit contre *Bellarmin de Peccato*, outre d'autres ouvrages qu'il publia en 1646. & 1647. (a).

Voiez ci-
dessus pag.
227.

Jean George Gezelius, Professeur à *Dorpt* en *Livonie* a été ensuite Evêque d'*Abo* en *Finlande*. Il a publié lui-même une Liste des Ouvrages & des Traités qu'il a composés & publiés, depuis l'an 1641. jusqu'en 1683, qui passe le nombre de cent-cinquante (b). La Reine *Christine* l'avoit choisi pour membre du Collège de Théologie, qu'elle vouloit établir en *Allemagne* en faveur de la Religion Evangelique, pour qu'on y travaillât à la réunion de toutes les Eglises Protestantes. Il entreprit de faire sur toute la Bible des Commentaires, que son fils, aussi Evêque à *Abo*, acheva & perfectionna par un travail de trente ans, & qui sont les meilleurs Ouvrages qu'on ait en ce genre. Le fils de celui-ci, encore Evêque en *Finlande*, les a tous mis au jour en trois gros volumes in folio.

A ce que Mr. *Stiernman* rapporte de vingt deux Personnes célèbres de l'Université d'*Abo*, dont il a écrit les vies, nous ajouterons, au sujet de *Martin Henrici Stodius*, qui y devint premier Professeur en Langues Orientales l'an 1640, & en 1654 Professeur en Théologie (*), qu'entr'autres ouvrages, il a composé en latin une *Cabbala* ou Nécromancie, dont l'original se doit encore trouver dans les Archives (c). La copie de la promesse par écrit, qu'un de ses Disciples lui avoit donnée, de tenir secrètes ces connoissances (†) fait juger, que tous les deux ont été fort prévenus pour cette science chimérique (d).

Nous

(a) *Palmshöld Msc. art. Raumannus & Episc. Aboëns. N. X.*

Chronicon Praesulum Sueciae. item Scheffer l. c. p. 76. &c.

(b) *Palmshöld. ib. art. Gezelius & Stiernm. Aboa lit. pag. 69-77. it. Spegelii bist. Eccl.*

(c) Dans son *Aboa Liter. pag. 19. &c. item Scheffer l. c. p. 317. & Moller l. c. p. 391.*

(d) Voiez *Palmshöld. Msc. art. Stodius.*

(*) *Scheffer* dit de lui l. c. „ *Martinus Stodius in nova interpretatione Bibliorum & translatione in linguam Finnicam sociatam operam praestitit Eschillo Petræo, unâ cum Georgio Mathæi Pastore Pukensi & Henr. Hölfman Past. Maschoönsi. voiez aussi Placcii Theatr. Anonym. pag. 671 N. 2727.*

(†) Voici cette promesse tirée de *Palmshöld*: „ *Ego Ericus Michaëlis V. admodum Revtie Discipulus indignissimus, juro & promitto per virtutem omnipotentis Dei, per Sanguinem Dni nostri Jesu Christi & per resurrectionem mortuorum & extremum judicium & per salutem animæ meæ in fide S. Catholicae omnipotentis Dei & V. Revtie Praeceptoris, Fautori, Promotori longe colendissimo, M. Martino Stodio: me quoad Spiritus boſce meos, rexerit artus, in cunctis rebus fidelem atque obedientem esse, firmiterque ea fideliter omnia quæ auditurus sum a V. Revtia, servare occulta nec ulli revelare, vel aliquem docere, sine Re V. voluntate & consensu. Insuper in eadem virtute juro & promitto, quod non abutor aliqua scientia contra Deum & ejus mandata, nec contra Ministros ejus & justitiam*

L'AN
1625.

Nous ne ferons que nommer ici quatre grands Théologiens favoir *Pierre Bång*, *Abram Thavonius*, *Jean Flachsenius* & *Henri Carstenius*, dont le dernier étoit né à *Helsingfors*, ville capitale de la Province de *Nylande* en *Finlande*. Après avoir fait leurs études dans les Ecoles & les Universités de *Suède* & achevé leurs voyages dans les païs étrangers, ils s'acquittèrent si bien des emplois, qui leur furent confiés dans la Patrie, qu'ils devinrent à la fin tous quatre l'un après l'autre Evêques dans le Diocèse de *Wibourg*. Les ouvrages qu'ils ont publiés se trouvent dans *Stiernman & Scheffer (a)*.

Sigfrid Aronis Forsius, ou comme il se nomme dans ses Pronostics Astronomiques de l'an 1605 *Sigfridus Aronus Helsingforsius* étoit né dans la ville *Helsingfors (b)*; aiant fait de bonnes études dans sa jeunesse, il fut gouverneur de Mr. le Baron *Gustave Horn de Kankas*, qu'il accompagna dans ses voyages hors de *Suède*. De retour avec son Elève, qui s'engagea dans le Militaire & devint Felt-Maréchal & Gouverneur Général de *Poméranie*, notre *Forsius*, s'étant acquis la réputation d'un bon Mathématicien, fut fait Professeur en Astronomie dans l'Université d'*Upsal* l'an 1608. Peu avant ou après ce tems-là, il fut envoyé avec un H. *Birckbolter* jusqu'au fond du Nord, pour tirer une exacte connoissance de ce païs & en observer la longitude & la latitude (c). Il en a donné une description curieuse avec des Tables, qui se trouvoient encore dans les Archives de *Suède* du tems de *Scheffer*. Il continua toujours à publier ses observations Astrologiques, qui en ce tems-là étoient presque par-tout en vogue. Mais aiant eu le malheur de pronostiquer au Roi *Charles IX.* que l'issue de la guerre de *Pologne* lui pouvoit être funeste, comme cela arriva; il fut en attendant renfermé dans le Château d'*Örebro*, l'an 1610. surtout parce que ses ennemis l'avoient rendu suspect de quelque intelligence secrète avec le Roi *Sigismund (*)*. Trouvé innocent & mis en liberté il devint Professeur Roial en Astrologie & Pasteur de l'Eglise de *Ridderholm* à *Stockholm*, & ne laissa pas de publier presque toutes les années ses Pronostics Astrologiques. J'en ai vû des années 1605. 1606. 1607. 1608. 1620. 1621. 1622. & 1623. dont il dédia quel-

(a) *V. Aboa lit. pag. 66-84. it. Scheffer l. c. p. 320. & Moller l. c. p. 471.* (c) *V. Schefferi Lapponia illustr. cap. II. p. 13.*
(b) *V. Palmisk. Msc. art. Forsius.*

„ *tiam vel aequitatem. Sic me Deus adjuvet & sic salvet in extremo judicio : Hæc omnia*
 „ *prædicta ut eo constantius atque fidelius à me indigno servanda sint, occultè hoc meo cbi-*
 „ *rographo me vobis obligare atque prædicta confirmare volo. Anno Domini 1639. d. 26.*
 „ *Martii*

ERICUS MICHAELIS
KYRKESLETTENSIS

(*) *Messenius* en parle ainsi (1): „ *Sigfridus Aronus Helsingforsius incomparabilis Reg-*
 „ *ni Suecici Astronomus, ab inimicis apud Regem Carolum A. 1610. vocatus in suspicionem*
 „ *fañionis cum Rege Sigismundo & hujus in Finlandia occultis fautoribus, Orebrogiæ ci-*
 „ *tra culpam fuit graviter cruciatus.*

(1) Dans la *Scandia illustr.* Tom. X. p. 39.
Tome I.

T t

L'an
1635.

quelques-uns à la Reine *Christine*, au Chancelier *Oxenstierna*, & à d'autres Personnes de distinction. Ce fut par son Astrologie qu'il s'attira de nouvelles affaires avec le Clergé (a). Il tâcha de s'expliquer le mieux qu'il pût dans un Ecrit l'an 1619 (*). Mais cela n'empêcha pas qu'il ne fut privé des emplois qu'il avoit à *Stockholm*. Mais à ce qu'on trouve marqué dans la Relation manuscrite du Curé *Jöran Schiffer d'Irstad*, qui est mort au commencement de ce siècle âgé de 73. ans, *Forsius* fut fait après Pasteur à *Ekenäs* petite ville de *Nylande* (†), où il ne discontinua pas ses Observations d'Astrologie, aiant prédit, comme *Schiffer* le prétend, non seulement le tems de la mort d'autres Personnes, mais aussi l'heure même qu'il mourroit: comme cela s'est vérifié l'an 1637. à *Helsingfors* (b). Quoiqu'il en soit, tous ceux qui ont parlé de lui, conviennent, que c'étoit un homme fort entendu & très-estimé même hors de *Suède* (‡). Mr. *Scheffer* a marqué quelques-uns de ses Ecrits (c), auxquels nous ajouterons le 3^e & 4^e Livres d'*Esdras*, réputés Apocryphes, qu'il a le premier traduit en *Suédois* & fait imprimer à *Stockholm* en 1613 in 8^o & la Physique qu'il composa en 1611. en *Suédois*, dont le manuscrit se trouve dans les Archives (d). Le Roi *Gustave-Adolphe* écrivit l'an 1626 au Consistoire d'*Upsal* de l'examiner & de la publier. La Reine *Christine* en écrivit de même, l'an 1652 le 24 Mars, & desira que cette Physique fut imprimée comme propre à donner la connoissance des choses naturelles, voulant, que les Arts libéraux & les Sciences se publiassent, autant qu'il seroit possible, dans la langue du País, comme cela se pratiquoit chez d'autres Nations... Sa *Minéralogie* ou description des différentes sortes de Métaux, de Mines, de Pierres précieuses & de terres, fut imprimée à *Stockholm* en 1643 in 8^o. Son Miroir de la vie humaine ou *Speculum vitæ humanæ*, qui traite de la vie de l'homme depuis le moment de sa naissance jusqu'à sa mort & du dernier Jugement, a été im-

(a) V. *Palmsk. Reg. du Sénat ad b. ann.*
p. 4 it. *Robergii Msc. art. Forsius.*

(b) *Bekstroem le dit aussi au 3. Indice de sa Psalmodiographia Suec. art. Aronus Forsius où il cite le Cantique Suédois que Forsius a composé.*

(c) *Suecia liter. art. Forsius p. 68. it. Palmsköld Msc.*

(d) V. la préface du Schibolet par l'Evêque *Swedberg. item Palmsk. Regstr. ad a. 1626. pag. 353 & dans les Registres du Consistoire d'Upsal ad H. A.*

(*) Sa pièce justificative en latin est de trois feuilles du 19. Mai 1619. Il la présenta au Consistoire de Théologie d'*Upsal* sous ce titre: „*De sua Astronomia, Astrologia, Physiognomia, Meteorologia, Chiromantia & nobili illa Chymia.*”

(†) Et non pas à *Ekenes* en *Uplande* comme le dit *Rudling* dans sa description de *Stockholm* p. 120. En quoi aussi *Schefferi Suec. lit. p. 68*, qu'il cite, lui est directement contraire.

(‡) Le Savant *Allemand Joachim Seil* fit cette épigramme sur son Portrait devant un de ses Traités imprimé à *Lubez*:

„*Sigfridi Aroni vera est, pie Lector, imago*
„*Ipsius ingenium pingere nemo potest.*
„*Mente celer, salamo celer, celer ore, sed ejus*
„*Ingenium pingunt edita Scripta satis.*”

imprimé dès l'an 1620 in 8°. Il a fait encore quantité d'autres Traités & Pièces d'un plus petit volume (*).

La Baronne *Vendela Skytte*, fille du Sénateur *Jean Skytte*, possédoit parfaitement, outre sa langue maternelle, la Latine, la *Françoise* & l'*Allemande* & assez bien la Grecque (a). Elle a laissé quantité de Lettres & d'Oraisons, qu'elle a composées elle-même & traduites d'autres langues en latin. Il y a un in 4° imprimé à *Riga* en 1630, rempli de ses louanges. Elle mourut en 1629 à l'âge de 21 ans. Elle avoit deux sœurs *Heldina* & *Anne Skytte* presque aussi savantes qu'elle. Elle fit passer, comme par héritage, son savoir à sa fille *Heldevig Kyle*.

L'illustre Baronne *Catherine Bâst* étoit de même bien versée dans les Belles-Lettres. Les savans de *Suède* ont extrêmement loué ses tables Généalogiques des familles *Suédoises*, dressées & peintes par elle-même, & où elle rectifie, en plusieurs endroits, les fautes que *Jean Messenius* a commises dans son *Théâtre de la Noblesse de Suède*. C'est dommage que cet excellent ouvrage n'ait pas encore été publié (b).

Charles Gyldenhielm, fils naturel du Roi *Charles IX.*, Sénateur de *Suède*, étoit solidement savant, & aiant eu le malheur d'être gardé au de-là de XII. ans dans une étroite prison en *Pologne*, il eut encore celui d'être très-souvent sollicité de changer de Religion, par les Jésuites, qui lui furent envoyés pour cet effet. Mais tous les chagrins, qu'on lui fit endurer, ne furent point capables de l'ébranler. A la fin il fut relâché & donna une description exacte des tourmens qu'on lui avoit fait souffrir. Le titre en est *Schola Captivitat. &c.* Il a encore composé d'autres pièces (c).

Eric Emporagrius, Evêque de *Strengnäs*, composa les remarques que le Clergé produisit contre les Ecrits de l'Evêque *Jean Matthie*, auparavant Précepteur de *Christine*, dont nous avons parlé ci-dessus. Mais aiant rangé dans l'explication du Catéchisme, qu'il fit imprimer, les Femmes parmi les biens meubles; la Reine *Hedvoige Eléonore*, Epouse du Roi *Charles-Gustave* en fut si scandalisée, que, du tems de sa Régence, elle fit défendre ce Catéchisme. La plupart de ses autres ouvrages consistent en nombre de sermons qu'il a publiés sur des textes choisis de la Bible (d).

Jean Axehielm fut très-savant dans les Antiquités de *Suède*. Quoiqu'il n'y ait

(a) Stiernm. l. c. pag. 597.

(c) Scheff. & Moller l. c. p. 155 & 395.

(b) Scheffer l. c. p. 206. Boecleri *Peregrinat. German.* pag. 18. Moller l. c. p. 412.

St. Stiernm. p. 619.

(d) Palmsk. *ad b. art.* Rudling l. c. p. 67. & Stiernm. l. c. p. 646.

(*) *Palmköld* l. c. rapporte sur la foi de l'Archevêque *Haquin Spigel*, que le Curé de la Paroisse de *Ternevalls* en *Ostrogotie*, lui avoit dit, que *Forfus* avoit caché dans la muraille de cette Eglise quelques Pièces manuscrites de la *Finlande* & des Monoïes antiques. Il est plus probable, que parmi les papiers qu'on avoit enlevés à *Jean Messenius*, l'Historien, il s'est trouvé quelques Chroniques de *Finlande*, écrites par ce même *Forfus*, comme *Messenius* l'avoit marqué de sa propre main.

L'an
1645.

ait que la moindre partie de ses Ouvrages qui ait été imprimée ; les titres seuls qu'en a donné Mr. *Stiernman*, font assez voir, qu'il avoit une vaste connoissance des antiquités de sa Patrie. Sa femme *Catherine Buræa* a aussi mérité place parmi les femmes savantes de *Suède* (a).

Mathias Mylonius Biörnklou, né de Parens d'une condition médiocre, se poussa par degrés jusqu'à la première dignité du Roïaume, qui est celle de sénateur. Il fut employé en des Commissions fort importantes, pendant la guerre de 30 ans & après ce tems-là (b). Le Roi *Charles-Gustave* lui rendit le témoignage, dans sa lettre du 2. Nov. 1657., qu'il ne connoissoit personne à son service qui fut meilleur Théologien & plus homme de bien que lui. Il avoit été Précepteur du Comte *Magnus de la Gardie*. Les Mémoires & Traités en fait de Politique, que *Biörnklou* dressa, marquent bien la netteté de son stile & la capacité dont il étoit doué. Il maria ses trois filles à trois fils d'Evêques, savoir à *Olivekrans*, fils du Docteur *Paulinus*, à Mr. de *Klo* fils de l'Archevêque *Lenæus* & à *Lillieflycht*, fils de l'Evêque *Emporagrius* (c).

André Gyldenklou eut un sort aussi favorable que le précédent, & après avoir jetté des fondemens solides dans les Universités du païs & au dehors, il monta d'un degré d'honneur à l'autre jusqu'à devenir Président du Conseil d'Etat & du Tribunal de *Wisnar*. Il fut aussi un des Plénipotentiaires de *Suède* à la paix d'*Olova* en *Prusse*. Les douze Pièces, qu'on a de lui, regardent la plupart les affaires d'Etat (d).

Pierre Schommerus, a été sur-Intendant du Diocèse de *Calmar*. Avant que de devenir Professeur en Théologie à *Upsal*, il s'appliqua fort à l'étude des Mathématiques & surtout à l'Astronomie & publia entr'autres Ouvrages un Traité sur les Astres, sur les Comètes & sur de nouveaux phénomènes du Ciel (e).

Simon Kexlerus, Professeur en Mathématiques à *Abo*, a laissé douze Traités en ce genre de Science, qui ont eu l'approbation des Connoisseurs. On a remarqué comme quelque chose d'extraordinaire de sa part, qu'il a donné en langue *Suédoise* un cours entier de Mathématiques, quoique cet Ouvrage reste encore en manuscrit, sans avoir été imprimé (f).

Catherine Bure, femme très-savante, étoit non seulement versée dans les Sciences, mais écrivoit aussi en perfection en latin, dont grand nombre de ses lettres, écrites la plupart à Mad^e *Vendela Skytte*, dont il est parlé ci-dessus, font foi. Elle mourut en 1679 âgée de 77 ans (g).

Jean Elai Terserus, Docteur en Théologie & Evêque de *Linköping*, étoit un des plus savant & des plus laborieux de *Suède* (h). Né parmi les *Dal-karliens*, Nation connuë par sa franchise naturelle, c'est de-là qu'il se fraïa

(a) Idem p. 668.

(b) Idem p. 719. V. Meiern l. c. T. VII. p. 27. & Scheff. & Moller l. c. p. 154 & 395.

(c) Palmisk. Regtsrot d'å Senat. ad b. ann. 205. 2229.

(d) Stiernman pag. 727.

(e) Idem p. 749.

(f) Idem p. 779.

(g) Idem pag. 875.

(h) Idem p. 817 & dans son Abo. lit. p. 32. & c.

L'am
1650.

le chemin & s'avança par degrés jusqu'à l'Episcopat d'*Abo* en *Finlande*. *Christine* l'estima beaucoup & lui enjoignit de traduire le Vieux Testament en latin, sans s'arrêter aux traductions publiées jusqu'alors. Il exécuta cet ordre quant aux quatre premiers Livres de *Moïse*, qui furent imprimés in 8o. en 1652 (a), mais à la Diète de l'an 1660. aiant eu le malheur de déplaire à la Reine *Christine*, par la trop grande liberté de ses discours, dont il fut obligé de se justifier, il eut encore une autre affaire sur son explication du Catéchisme de *Luther*, où l'on trouva des expressions peu orthodoxes, comme on disoit, touchant la division du Décalogue, les bonnes Oeuvres, le Baptême, la descente de *Jesus-Christ* aux enfers &c. ce qui l'obligea de résigner son Evêché 1663. On dit qu'il fut depuis Vicaire d'un Pasteur dans l'Isle d'*Alande* pendant deux ans. Après quoi il fut fait Pasteur de *Ridderholm*, & de *Ste. Claire* à *Stockholm* & enfin en 1671. Evêque de *Linköping*, où il mourut en 1678. Parmi ses vingt-neuf Ouvrages, il y en a de fort estimés, comme sa Chronologie sacrée, sa version de la Bible en latin, faite avec toute l'exactitude possible. Cette version n'a point paru encore, à l'exception du Pentateuque, qu'en manuscrit (b).

Le Comte *Benoit Oxenskierna*, Sénateur de *Suède* & Chancelier du Roïaume & de l'Université d'*Upsal*, excella en toutes sortes de littérature & de connoissances propres à le faire monter aux plus hautes dignités de sa Patrie. Nous aurons occasion de parler de lui ci-dessous (c).

Le Comte *Otto Königsmark* ne mérita pas moins le nom de savant. Il fit surtout de grands progrès dans l'étude de la langue Grecque (d). Mais le témoignage que le célèbre *Sam: Pufendorf* lui rend, en lui dédiant un livre de ce genre (e) fait voir, qu'il n'étoit pas moins versé en d'autres sciences solides (*). Entr'autres il a composé un Ecrit, sous le titre de *detrimētis, quæ Respublicas viris literatis defectas sequuntur*.

Les Barons *Charles Mörner*, *Jean Krus*, *Jean Ernst Creutz* & *Gustave Possé* ont laissé des preuves de leur érudition dans plusieurs parties des belles-lettres, en latin & en François (f). Outre cela le premier a publié les Eloges de *Christine* en latin. Le second a traduit la Vie de *Tarquin* le Tyran & le Bon Prince par *Virgile Malvezzi* de l'*Italien* en latin, comme aussi les Pensées

mo-

(a) Voyez ses lettres au Consihoire d'*Upsal* du 10. Mars en 1649. & du 13. Mars

1650. item la préface de *Terterus* dans ses remarques sur la *Génése*.

(b) *Stiernm.* l. c. p. 821 & 838. *Rudling* l. c. p. 122. &c. *Spegel Hist. Eccl. Suec. Episc.* *Linkop.* N. XII.

(c) Idem p. 845. *Palmk. Mse. art. O-*

xenskierna.

(d) *V. Plantini Hellas sub Art.*

(e) C'est *Meursii Miscell. Laconica.* *Amsterd.* 1661. in 4. *V. Joecher Gel. lex. Art.* *Königsmark.*

(f) *Scheffer & Moller l. c. p. 164 & 396.*

(*) Scilicet, dit *Pufendorf* l. c., ea fuit divini ingenii tui rectitudo, ea felicitas, ut in omni eruditionis genere versari præclarum duceres, nec quod plurimis isto loco natis, labi non bujus modo seculi, solemnè est, leviter dumtaxat literas delibares, sed penitus iis te immergeres.

L'an.
1645.

morales de *Marc Antonin* Empereur, de foi & à soi-même; en *François* (a) (*). Le troisieme, favoir *Mr. de Creutz*, entr'autres Ouvrages de cette sorte, a traduit la *Pietra del paragone Politico de Boccalini*, en latin, sous le titre de *Lapis Lydius Politicus* (b).

Gustave Adam Baner n'étoit pas moins estimé pour les grands progrès qu'il avoit faits dans les belles-lettres & les sciences. Il étoit fils du Grand Connétable de ce nom. A son arrivée à *Padouë*, on le proclama Pro-Recteur de l'Université (†), & pour en conserver la mémoire, les Etudians en Droit firent mettre dans le vestibule de l'Auditoire cette inscription qui s'y lit encore (c).

„ ADAMUS BANER, Magni Imperatoris magnum incrementum, quum imperatorias Artes in contuberniis sapientiæ peteret, ne unquam privatus esset, Gymnasium (lo Studio) regere jussus, ita imperavit, quasi dñi paruisset: ita pace usus, ut summi Ducis augurium expleverit.

„ Juris Studiosi PP. MDCLI. (†).

Eric & André Broderi Rålamb se sont acquis de même la réputation des personnes lettrées. Leurs Descendans ont toujours conservé le goût pour les belles-lettres & les beaux arts (d).

George Stiernhielm, un des plus grands génies que le Nord ait produits, naquit en 1598 (e). Après des Etudes solides en toutes sortes de littérature, qu'il fortifia dans ses voyages dans les meilleurs Etats de l'Europe, il s'attira tant d'estime de la Reine *Christine*, que non seulement elle l'annoblit, mais

(a) Impr. d'Elzevir à Utrecht 1636. in 12. & l'autre Traité 1659. in 12. vid. Stiernman Cent. I. Anonym. p. 18.

(b) A Amsterd. 1642. 12. v. Bayle Dict. art. Boccalini lit. E.

(c) Plura Vid. supra art. Octav. Ferrarius & bujus Oper. Tom. II. p. 573.

(d) Stiernm. l. c. pag. 384 & 385.

(e) V. la vie de Stiernhielm Msc. en Suédois.

(*) La dédicace est adressée au très-illustre *Gabriel Oxenstierna*, premier Sénateur de *Suede*, qu'il appelle son Père, en se nommant son fils très-obeissant. *Mr. Boxbornius* parle amplement de ces ouvrages dans sa belle lettre à *Kruus* Kal. Nov. 1634. pag. 53. &c. & ses Poëmata pag. 14.

(†) C'est à cette Université seule des Catholiques, où les Protestans peuvent, même de nos jours, devenir Pro-Recteurs, & Syndics & où en cas de mort, on leur donne une sépulture honorable, dès qu'ils se sont fait inscrire comme Etudians, dans les Regitres de l'Université.

(‡) *Ferrario* fit encore à son honneur une autre inscription au nom de la Nation *Allemande* en ces termes l. c.

„ Hoc frontis honore placidoque fulgore luminum ac promissa cesarie avidè populis spectabatur GUSTAVUS ADAMUS BANER, cum a Parentis fortissimi Imperatoris tropæis recens Patavini Gymnastii regimen capefferet & laureatis utrimque fascibus in complexu Musarum imperatoria indolis flos in spem non unius triumphi assurgeret. Natio Germanica Martis ac Musarum Alumna Patri Militaris filio literaria gloriæ Reparatori felicissimi. mo. M. P.

mais qu'elle le combla de bienfaits. Il a fait paroître son talent poétique dans plusieurs Ballèts qu'il a composés en plus d'une langue & qui sont imprimés avec ses autres poèmes sous le titre de *Muse Suetizantes*, & par la force qu'il a déployée dans son *Hercule*, en vers *Suédois* héroïques non rimés (*) environ le tems que *Milton* composoit en vers blancs son fameux Poème du *Paradis perdu*. Il a, avec raison, entre les poètes *Suédois* le rang que *Boileau* donne à *Malherbe* entre les *François* (†). Il laissa un disciple en cet art nommé *Samuel Columbus* qui a approché de fort près de lui. *Stiernhielm* excella aussi dans les Mathématiques (‡) ce que prouve son *Archimedes Reformatus*, qu'il dédia à *Christine*, l'appellant les prémices de ses idées en ce genre. Sa *Linea Carolina* en est une autre preuve, comme aussi son algèbre manuscrite en *Suédois*, où il a porté cette science aussi loin qu'aucun autre en ce tems-là. Outre cela il étoit fort versé dans les langues anciennes & sur-tout dans l'histoire: ce qu'il a fait voir dans son *Traité de Origine Gentilium & Linguarum* (§). Il entretint commerce de lettres avec les sçavans de l'Eu-

rope,



(*) Nous ne pouvons passer sans remarque le jugement frivole, que le Sr. *Cramerus* a porté, selon *Pascbius* (1), sur cette poésie de *Stiernhielm*, dans sa réponse au *Traité* du P. *Boudours*, intitulé *Histoire Poétique de la guerre déclarée entre les Anciens & les Modernes*. Selon lui ce poème de *Stiernhielm* est peu de chose. Mais c'est juger comme l'aveugle jugeroit des couleurs. Car s'il avoit assez entendu la langue *Suédoise* & compris le sublime de cette poésie de l'*Hercule* en vers blancs, il auroit, en bon connoisseur, regardé cette Pièce comme un chef d'œuvre en son genre. Pour ce qui y est dit (2) que la langue *Allemande* est regardée en *Suède* comme une langue savante, il faut qu'il ait voulu parler de gens de métier & d'artisans de son pays, qui ne sachant point s'exprimer autrement, se servent de leur langue maternelle. Car pour les Universités de *Suède*, les langues proprement dites savantes, y ont été jusqu'ici à proportion mieux cultivées, même par les gens de qualité, qu'elles ne le sont au moins aujourd'hui dans celles d'*Allemagne*.

(†) Voici ce que *Boileau* dit de *Malherbe* & qu'on peut justement appliquer à *Stiernhielm*.

Enfin *Malherbe* vint & le premier en *France*
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la Muse aux règles du devoir.

V. *Boileau* art. poët. vers 131-134.

(‡) On rapporte de lui, qu'il fut le premier qui se servit en *Suède* de verres où de miroirs ardents, & qu'avec un de ces verres il brûla la barbe à un Païsan, étant à l'Eglise: qu'il fut cité pour cela devant le Juge & accusé par le Païsan de sortilège. S'il n'eut montré le miroir & comment tout cela se faisoit fort naturellement, il auroit eu une sentence peu favorable (3).

(§) Nous avons dit ci-dessus que *Christine* voulut que l'Evêque *Terferus* donnât une nouvelle traduction du Vieux Testament. Elle lui enjoignit aussi d'écrire un *Traité* sur l'intégrité du Texte Hébraïque. Puis elle se rendit exprès à *Upsal* pour être présente quand *Terferus* soutint des Thèses sur ce sujet contre *Stiernhielm*, qui fut chargé de faire la fonction d'Opposant. Elle se plus infiniment à entendre ces deux Savans hommes étaler leur vaste érudition (4).

(1) V. ses Nov. Invent. pag. 93. & 103. cit. *Axelii Axelson* diss. de Poësi Suec.

(2) L. c. pag. 93.

(3) V. *Palmkôld*, & dans la vie de *Stiernhielm* citée ci-dessus.

(4) V. *Palmkôld* art. *Stiernhielm*.

L'an
1650.

rope, de l'un desquels, savoir le célèbre *David Blondel*, on trouve une réponse imprimée dans les actes de sciences de *Suède* (a). Son *Glossarium* & sa préface à l'édition des *Evangelies d'Ulphila* (quoiqu'un peu suspecte de principes des Préadamites) qu'il publia en 1671, est un excellent morceau & une bonne preuve de sa profonde connoissance de la langue Gothique (b). Dans son *Anti-Chuverius*, qui fut imprimé après sa mort, il réfute solidement *Chuverius* en ce que celui-ci prétendoit que les *Goths* n'étoient pas originaires de *Suède*. Il a laissé un pareil ouvrage sous le titre d'*Anti-Bochartus*, où il fait voir que celui-ci rapporte envain l'origine de plusieurs mots *Suèdois* à la langue Phénicienne (c), au lieu qu'on doit la chercher chez les *Celts* & les *Schytes*: surquoi il y a un morceau inséré dans les actes cités ci-dessus, & l'on peut consulter là-dessus la réponse de *David Blondel* à *Stiernhielm* (d). *Scheffer* a fait le catalogue du reste des ouvrages qu'il a publiés (e). Il étoit d'une humeur enjouée, qui le faisoit recevoir fort bien à la Cour & dans les belles compagnies. On le querella quelquefois sur ses pensées trop libres sur la Religion: ce qui dans sa dernière maladie lui fit demander à son ami *Columbus* quelque livre sur la certitude de la Religion Chrétienne, disant qu'il en avoit alors grand besoin. Il revint de son libertinage, car son ami intime l'Evêque *Terferus*, alors Pasteur de l'Eglise Ste. Claire à *Stockholm*, qui l'assista dans ce dernier moment, dit dans son oraison funèbre, qu'à la vérité; il n'avoit connu personne qui eut parlé de Dieu plus librement que lui, mais qu'il ne connoissoit aussi personne, qui eut témoigné à sa mort un repentir plus sincère de tout ce qu'il avoit dit de trop libre pendant sa vie. Il mourut à *Stockholm* en 1672.

Harald Appelbom avoit des études solides & entretenoit commerce de lettres avec les plus savans hommes. On peut juger par la lettre qu'il écrivit l'an 1641. à *J. G. Voffius* que la littérature & les sciences étoient plus en vogue & mieux récompensées en *Suède* en ce tems-là, qu'autre part (*). Devenu depuis Ministre de *Suède* à la Cour d'*Angleterre*, le Roi *Charles II.* le prit en si grande affection, qu'il dit, qu'il lui confieroit sa Couronne & son Sceptre (f).

Edouard Philippe Ebreust étoit très-savant & si prompt à s'exprimer élégamment en latin, que lorsqu'il y avoit à répondre quelque chose publique-

(a) V. *Acta Soc. Scient. Suec. l'an 1725.* p. 29.

(b) V. *Palmisk. Rég. du Sénat en 1672.* p. 1058. item la préface de l'Evêque *Eric Benzelius* devant *Serenii Lexic. Anglo-Sueth.* pag. 9.

(c) Dans sa *Geograph. sacr. Part. II. Libr. I. cap. 42.*

(d) L. c. pag. 29.

(e) Dans sa *Suéc. lit. art. Stiernhielm* p. 178-180. & *Moller l. c. pag. 401-404.*

(f) *Palmisk. Rég. du Sénat. l'an. 1668.*



(*) Voici ses propres paroles (1): „ *Omnia in Patria in melius mutata tuveni... Musa extorres sedibus prioribus in Septentrionem migrarunt & hic tantisper sedem fixerunt, dum alibi Mars detinuerit.... Video omnia hæc & protia etiam esse literis qualia in pacatissima Republica sub optimo Magistratu poni solent.*

(1) V. *Vest. Op. r. Tom. IV. p. 295.*

L'an.
1650.

quement de la part de la Reine *Christine*, à *Stockholm* ou à *Upsal*, elle l'appelloit souvent par son nom pour porter la parole dans l'Assemblée. Il monta par degrés aux plus hautes charges en *Suède*, & après avoir été Ministre Plénipotentiaire en *Angleterre*, en *Hollande* & au Congrès de *Cologne*, il fut fait Sénateur de *Suède* & mourut en 1686 (a).

Jean Wirechindi, Historiographe du Roiaume, étoit très-savant; entr'autres Ouvrages il a écrit l'histoire de *Gustave-Adolphe*, qui pour n'avoir pas subi la censure avant que d'être imprimée, fut retirée. Il fit une harangue à *Upsal* l'an 1654. à l'abdication de *Christine* en sa présence, & devant le Roi *Charles-Gustave*, comme le Maître-ès-Arts *Eric Simonius* harangua *Christine* en 1667. qu'elle revint pour la seconde & dernière fois en *Suède* (b).

Laurent Gumari Banck s'étoit acquis dans ses voyages de *France*, d'*Italie* & d'*Espagne* une si grande considération, qu'après en être revenu, on lui donna une chaire de Jurisprudence à l'Académie de *Franecker*, qu'il occupa quinze ans. *Bayle* parle fort au long (c) du Traité de la Taxe de la Chancellerie Romaine, qu'il publia en 1651, où dans ses notes il explique beaucoup de termes difficiles à entendre, qui sont une espèce de Glossaire. Outre les Ouvrages que *Bayle* cite de lui, il en a publié un de *Arresto & Cambio*, une autre Dissertation de *structura & ruptura Aureæ Bullæ Caroli IV. Franeckeræ* 1661. in 4°. & ses *Bizzarerie Politiche* ib: 1658 in 12°. Il mourut en 1661.

A ces Savans-là nous pouvons de droit ajouter *Jean Gabriel Sparwensfelt*, premier Introduceur des Ambassadeurs, Seigneur d'un profond & vaste savoir. Il parloit & écrivoit parfaitement quatorze langues, outre un bon nombre de dialectes qu'il entendoit passablement (d). Après avoir déjà voyagé dans la meilleure partie de l'*Europe*, il fut envoyé plus d'une fois aux dépens de la Couronne pour chercher des monumens des *Goths* dans tous les pays où ils avoient autrefois fixés leurs demeures, & il n'y pas de pays en *Europe* qu'il ne parcourût pour cela. Il passa même en *Afrique* & en *Asie*, d'où il apporta un trésor de Manuscrits qui fut placé dans la Bibliothèque d'*Upsal* & dans celle du Roi à *Stockholm*, & dont les Catalogues sont imprimés (e). Il fut trois ou quatre fois à *Rome* & y fut toujours très-bien reçu de *Christine*, pour laquelle il avoit des lettres de recommandation du Roi *Charles XI* (*). Il eut un bonheur que personne avant lui (entre les Catho-

(a) V. son Oraison funèbre par *Vultenius* it. *Schefferi Suec. lit.* p. 175.

(b) Idem p. 184.

(c) Dans son *Diß. hist. art.* *Banck item* dans ses lettres choisies par *Marchand* p. 776.

(d) V. *Sparwensfeldii Parentalia de Mr. l'Evêque Wallin* pag. 61. &c.

(e) V. *Celsii Bibl. Upsal* p. 50. &c. & *Norellii Striç. in eandem* p. 39. it. *Parental.* l. c. p. 73.



(*) Voici la dernière de ces lettres que nous jugeons digne d'être insérée ici traduite du Suédois.

„ Madame. J'ai désiré ardemment de produire & de mettre au jour à l'honneur de
„ notre Nation toutes les Chartres & les Monumens, où sont contenus les exploits des
Tome I. V v „ 337

L'an.
1640.

liques même) n'avoit jamais eu (a). Le Pape *Innocent XII.* lui fit donner des clés pour aller seul & sans témoin fouiller & examiner les Archives de son Palais, quand bon lui sembleroit. Ce qu'il fit au grand profit du dessein qu'il avoit de rechercher exactement tout ce qu'on pouvoit découvrir de Manuscrits, qui traitoient des anciens *Goths* & des autres peuples septentrionaux. Au reste, ce que lui procura cette faveur, c'est que la Cour Ecclésiastique de *Rome*, voulant rectifier les anciens offices des *Illyriens* & des *Slavons*, à qui, depuis un tems immémorial, il étoit permis de célébrer le service divin en langue du païs, & ne trouvant personne assez versée dans leurs langues, Mr. *Sparwensfeldt* lui présenta le Dictionnaire *Slavon*, qu'il avoit composé, & lui fournit par-là le moïen de venir à bout de ce qu'on desiroit. Il étoit en étroit commerce avec les plus célèbres savans de l'*Europe*, dont il a laissé une prodigieuse quantité de lettres qui assurément méritent d'être publiées (*). *Leibnitz* connoissoit son mérite & entr'autres l'Au-

(a) *V. Ses Parentalia pag. 52. &c.*

„ anciens *Goths* & *Suëdois*. J'ai voulu envoie[r] un homme capable dans les divers Païs,
 „ où les anciens *Suëdois* & *Goths* ont passé ou se sont établis, pour en faire des recher-
 „ ches & pour les recueillir, si par hazard on y trouvoit encore quelques beaux restes,
 „ qui y servissent d'éclaircissement. C'est à cette fin que j'ai choisi mon fidèle sujet le
 „ Noble *Jean Gabriel Sparwensfeldt* & lui ai ordonné de se charger de cette commi-
 „ sion, tant à cause de sa capacité, vû qu'il s'est rendu familière la langue *Slavonne* que
 „ parce qu'il possède l'ancienne langue *Runique* & presque toutes les langues vivantes
 „ de l'*Europe*, outre une parfaite connoissance qu'il a de l'Histoire *Suëdoise* & *Gothi-*
 „ *que*. Je ne doute nullement que Votre Majesté, qui jusqu'ici a donné tant de preu-
 „ ves éclatantes de sa bienveillance & de son empressement à contribuer à tout ce qui
 „ peut servir à l'honneur & à la gloire de la Nation *Gothique* & *Suëdoise*, ne veuille
 „ encore concourir avec moi au même but, d'autant plus, que V. M. y est elle-même si
 „ fort intéressée. C'est pourquoi dans une pleine confiance en la générosité de V. M.
 „ je la prie très-instamment, de vouloir accorder audit *Sparwensfeldt* un accès libre au-
 „ près d'elle, & non seulement de lui faire avoir communication des piéces & des mo-
 „ numens, que V. M. aura fait ramasser en ce genre dans le lieu de sa résidence, mais
 „ encore de daigner l'honorer de sa puissante recommandation auprès d'autres per-
 „ sonnes, qui sont en possession de pareilles choses, ou qui pourroient lui donner oc-
 „ casion d'en avoir d'autre part. Je me promets de la bonté de V. M. qu'elle voudra
 „ bien agréer ma demande: en revanche je ne manquerai pas de reconnoître son af-
 „ fection dans toutes les occurrences qui se présenteront: lui souhaitant d'un amour fi-
 „ lial toutes les prospérités qu'elle pourroit désirer elle-même. Donné à *Stockholm*, ce
 „ 6. Avril. 1689.

CAROLUS
J. Bergenskielm.

(*) Parmi ses lettres il y en a de fort familières que lui écrivit le célèbre *Magliabechi* Bibliothecaire de *Florence*. C'est pourquoi on a de la peine à ajouter foi au rapport que lui fit en 1699 *Jacques Gronovius* de ce qu'un *Benzelius* lui avoit dit au sujet de ce grand homme. *Narro tibi*, dit *Gronovius* à *Magliabechi* (1), „ *ante paucos dies adfuit mihi Ben-*
 „ *zelius, Episcopi filius in Suecia, etiam postea venturus ad Te. Is aliquandiu Ultrajecti*
 „ *habitavit. Qui illic sermones ab illo homine excepti fuerint, non barior. Sed is est uti-*
 „ *sitiae venerat, ut Magliabechium eruditum esse negaret, obstupescente me: & cum inqu-*
 „ *rerem*

(1) *V. Clar. Belgarum Epist. ad. Magliabech: T. II. p. 208.*

L'Auteur de la vie de *Hiob Ludolphe* parle de lui avec beaucoup d'éloge (a). On a de lui plus de trente Ouvrages en Manuscrit, outre les imprimés, & entr'autres il a traduit en *Suédois* le *Traité de Regno Italiae sub Regibus Barbaris* par *Emanuel Thefauro*, où les Rois des *Goths* en *Italie* sont représentés en tailles douces, comme ils sont décrits par les Historiens; & de l'*Espagnol* la *Corona Gothica* par *Saavedra* (*)

L'an.
1650.

Les savans *Suédois*, dont nous venons de parler, étoient tous de la Com-
munion Luthérienne dominante dans le Roïaume. - Nous allons encore fai-
re mention d'autres Savans de la même Nation qui se firent Catholiques
Romains. Savans Suf-
doi de la
Religion
Catholique
Romaine.

Jacob Hunterus Dépositéur, comme il s'appelle lui-même (†), à l'Uni-
versité d'*Upsal*, quitta la *Suède* & après bien des courses par les principaux
Etats de l'*Europe*, il changea de Religion & se fit Catholique (b). Mr. de
Stiernman n'ayant apparemment pas eu de quoi fournir à son article, nous le
suppléons par ce que *Hunterus* a rapporté de lui-même dans son livre pu-
blié sous le titre de *Epistole miscellaneæ* imprimé à *Vienne* en *Autriche*, 1631.
in 8°. qui est devenu extrêmement rare. Dans sa Dédicace au Comte
Albert, fils du Comte *Wratislas de Furstenberg*, il dit qu'il tâchera de faire
dire après sa mort à sa louange: que tout le tems que *Hunter* a vécu, il a
bien vécu: *tentabo hanc mihi laudem relinquere; Hunterus vixit, dum vixit,
bene.* Il ajoute: *Tota mea vita venatio est, quia Hunterus, id est Venator sum
& ero, quamdiu vita comes est & venari licitum...* Il prétend dans sa préface
d'être le premier parmi les *Suédois*, qui ait transmis ses lettres à la Posté-
rité.

(a) V. *Leibnitz* dans sa préface de sa *Man-
nija ad Corp. Juris Gent:* p. 3. & *Leibnitii
Epist. ad Sparwenfeld.* Tom. III. p. 173. &
335. &c. *Burchardi Bibl. Wolfenb. P. III.*
p. 324. *Junckeri vita Lud.* p. 166. *Scheff.*
Suec. lit. p. 165. &c. & *Holmia lit.* p. 46.
item *Kappens Vorrede der Gel. Reph. durch
Saavedra* p. 50. & 51.
(b) V. *Stiernm. l. c.* p. 739. item. *Scheff-
fer l. c.* p. 164.



„ *verem, à quo sic formatus esset, non cunctanter nominavit Suecum nomine Sparrenste-
nium (Sparwenfeldium) qui sumtibus Sueciæ Regis fuisset in Syria & te quoque saluta-
visset, nunc vero in Aula ista esset etiam graciosus. An recordaris tali nomine hominem
tibi advuisse? Potes facile inducere in animum, quo pacto illum exceperim. Tu plura po-
teris intelligere, si quando te salutabis. Sed sic isti garruli & semidocti inter se illic con-
ferunt sermones.*

(*) Mr. l'Evêque *Wallin* dit enfin de *Sparwenfeld*: „ *quicquid in Pignoriis suis &
Kircheris laudat & jactat Italia: in Ciaconiis & Lastanosis Hispania: in Scaligeris,
Peirescisiisque Gallia: in Camdenis Cottonisque Anglia: in Lipsiis Busbequiisque Bel-
gium: in Wormiis Borichiiisque Dania; id omne in uno Sparwenfeldio habuit, in uno
Sparwenfeldio amisit Suethia.*

(†) Voici comment il s'exprime lui-même (1) „ *Ego Hunterus Magnus quondam Up-
saliæ, Suecorum, Gotborum, Sudermannorum, Smolandorum & Finlandorum Depositor,
qui novam illam Sueticam, Gothicam, Sudermannicam, Smolandicam & Finlandicam Re-
ligionem deposui: quo nomine ad Regem ipsum & præcipuos Regni Consiliarios delatus
sum, & Depositor depositus...*

(1) V. ses *Parasæl:* p. 78. cf. *Acta lit. Sueciæ* (2) V. *Hunteri Epist.* pag. 163. & 241. & alibi
passim. A. 1727. p. 293.

L'an
1630.

rité. Dans ce recueil de lettres, écrites d'un stile vif & assez comique, il y en a plusieurs à des personnages très-illustres & à des Savans de *Suède*, de *Hollande*, d'*Angleterre*, de *France* & d'*Allennagne*, avec leurs réponses (*). On y voit ses voïages en *Hollande* & en *Angleterre*, à *Paris* & à *Vienne* (a), d'où aussi bien que d'autre part, il se recrje fort contre les Protestans, disant que parce qu'il s'étoit fait Catholique-Romain, le Roi *Gustave-Adolphe* l'avoit banni de sa Patrie (†). Il remercie l'an 1630. l'Electeur de *Mayence* de la Charge de Secrétaire auprès de l'Empereur. Mais il se plaint bientôt après, qu'avant que d'en avoir pris possession il l'avoit perdu, parce qu'il étoit *Suédois*, (b) (‡). A la fin de ce recueil il y a une harangue ou panégyrique, où il félicite le Comte *Wratiflas* de *Furstenborg* sur son mariage.

Laurent Skytte, Neveu de *Jean* de ce même nom dont nous avons parlé ici-dessus, étoit Résident de *Suède* à la Cour de *Portugal* (c). Il changea de Religion & se fit Capucin. Il avoit un profond savoir, & sur-tout il connoissoit parfaitement bien les Etats de l'*Europe* (§). On lui offrit un Evêché.

(a) V. *Ses Epist.* pag. 20. & 47. p. 96.
142. 163. 194. item pag. 219. 254. 304. &
417.

(b) l. c. p. 381. 395 & 415.
(c) V. *Palmköld art.* Laurent Skytte.



(*) Quoiqu'en ait dit Mr. l'Archevêque *Eric Benzelius* à Mr. *Sternman* (l. c. pag. 739.) il y a une lettre de *Hugo Grotius* à *Hunter*. Elle est de l'an 1630. & *Grotius* lui dit : „ *Video ex literis tuis esse te in domo eminente admotum spei Adolescentis illustris, qui, Te Duce, feliciter insistit virtutis atque eruditionis callem* (1)...

(†) Il s'en plaint dans sa lettre à l'Electeur de *Mayence* après s'être félicité de s'être fait Catholique. Voici comment il s'exprime : „ *Glorientur alii de variis peregrinationum suarum fructibus: jactent se vidisse multorum dominum mores & urbes; ego non alio nomine magis glorior, gratulorque felicitati meæ, quam quod Londini in Anglia inter bonos Catholicos & oculos veritatis Discipulos propter metum Judæizantium, agnitis & damnatissimis Lutherane heresis erroribus, ductu Spiritus Sancti pertractus sim ad Ecclesiam Catholicam... Hinc ego in Suecia male audio, tanquam juratus Patriæ hostis, miles fugitivus, Idololatra & quid non? Antiquam Divortii formulam inter Maritum & Uxorem novi; Res tuas tibi babe & vale: illam Suecorum Achilles Gustavus Adolphus paucis verbis mutatis mihi transmisit: Religionem Papisticam tibi babe & vale: nec visum nec auditum me amplius vult* (2)...

(‡) Voici ses expressions : „ *Nihil est difficilius quam magnum & justum dolorem paribus verbis depingere atque exprimere. O crassum infortunium! Antequam felicitatem Secretariatus mei nosses, exemis sum. Ultimum malorum est, secundum Stoicos, ex vivorum numero exire, antequam moriaris... In Suecia ob fidem Catholicam capite diminutus sum: in Germania Secretariatum perdidit, quia Suecus sum... Invidendum est quod habui: humanum quod perdidit:*

„ *Deprimitur nisi pes alter, non tollitur alter:*
„ *Sic casu alterius tollitur alter homo.* (3).

(§) *Laurentius Skytte*, dit *Norrman* (4), à *Catholicis doctis inter Allatium, Kircherum & Holstenium locum sortitus est.*

(1) *Hunteri Epist.* p. 412.
(2) *Hunter* l. c. pag. 338-340.
(3) *idem ibid.* pag. 415-419.

(4) V. *Norrmaniana* p. 224 cfr. *Barmanni Syll.* Ep. T. V. pag. 79. & *Nettelbladii Mem.* Rediv. &c. Semi-Decas I. pag. 22.

ché, mais il aima mieux rester dans le froc sous le nom de *Fratre Laurentio a D. Paula Nobile Sueco*: quoiqu'on lui fit même entrevoir & espérer un chapeau de Cardinal. Il présida souvent à la Congrégation des Capucins, & fut fort bien reçu de la Reine *Christine à Rome*: mais à la fin il gâta tout auprès d'elle par sa trop grande franchise. Les ouvrages qu'il a mis au jour sont *confessio veritatis Ecclesie Catholicae &c. à Cologne 1652. in 8°.* item *Peregrinatio Sancta. Romæ 1658. item Scala Pietatis Romæ 1668. 8°.* item *Ramus Odræ Septentrionalis reviviscens in sua Odro antiqua & unica. 1672 in 12°.*

Jean Vastovius Gotbus, Protonotaire Apostolique, Chanoine de *Warmie* & Bibliothecaire de *Sigismond Roi de Pologne*, s'est rendu célèbre par sa *Vitis Aquilonaris*, ou les *Vies des Saints qui ont illustré la Suède*, qu'il dédia à ce Roi (a).

George Borastus, Docteur en Droit & Secrétaire de Cabinet du Roi *Sigismond. III.* Il publia un Ecrit en latin sous ce titre: „ Les raisons pour, „ quoi le Roi *Charles-Gustave* a entrepris la guerre de *Pologne*, où il tâ- „ che de les réfuter. impr: à *Lublin* & à *Dantzic*. (b)”. *Hunter* félicite *Borastus* dans une lettre de ce qu'il avoit pris la défense des Jésuites, contre les Universités des Protestans: se plaignant fort, que son Histoire de *Suède* depuis l'an 800 jusqu'au tems de *Gustave-Wasa* n'eût pas encore été publiée avec sa description amusante de la *Laponie* (c).

Il y avoit encore un autre *Suédois* au service de *Pologne*, nommé *Nicolas à Palmgarten*, qui a composé un Ecrit sous le titre de „ REGALE TES- „ TAMENTUM, seu legalis Manifestatio, qua conditionem Religionis hæc dicitur, „ riis Regni Sueciæ Regibus, testamento Serenissimi & Potentissimi GUSTAVI L. „ Suecorum, Götborum, Wandalarumque Regis imperatam non esse, de jure non „ subsistere demonstratur: Auctore Nicolaa à Palmgarten Palmerio, Serenissimi „ Principis CAROLI FERDINANDI Poloniae & Sueciæ Principis, Episcopi Wratis- „ laviensis Consiliario & Cancellario”: d'où l'on peut juger, que Mrs. les Jésuites, par eux mêmes ou par leurs Emisaires, ont fait tout au monde pour soutenir les prétensions des Princes de *Pologne* de la dernière ligne *Jagellonique* sur la Couronne de *Suède* (*).

Christine avoit aussi à *Rome* à son service deux *Suédois* fort savans, l'un se nommoit *Jean Walerman*, dont le célèbre *Octave Ferrario* faisoit grand cas, comme on le voit par le commerce de lettres qu'il entretenoit avec lui

(a) *Stiernman l. c. pag. 403. item Celsii bist. Bibl. Upsal. p. 35 & 36.*

(b) *Idem ibid. p. 404. & p. 37.*

(c) *Hunteri Epist. pag. 252-254.*

(*) Ce Manuscrit de 50 ou 60. feuilles in fol. est entre les mains de l'illustre Mr. le Baron von *Kochen*, Chancelier de la Cour de *Suède*. Il l'a acquis en *Pologne* lorsqu'il suivoit le Roi *Charles XII.* en ses campagnes, comme employé dans le département des affaires étrangères. On remarquera en passant, que l'auteur de ce Manuscrit, dérive le mot de *Feudum* du mot *Suédois Feida* c. à. d. faire la guerre. Le mot *Felonia* de celui de *Fela* qui veut dire manquer à son devoir: de même le mot *Vassal* de *Suédois Vâl & Säll*, qui veulent dire bien & heureux. On peut conférer ce que dit Mr. de *Rosenstierna* de ce *Palmgarten l. c. pag. 91. 92.*

L'an
1650.

lui (a) (*). L'autre étoit *André Galdenblad* secrétaire de la Reine pour les affaires de *Suède*. La correspondance qu'il avoit avec l'illustre Mr. de *Sparwenfelt*, fait connoître qu'il avoit beaucoup de savoir (b). C'est par lui que l'*Ouvrage de Loisir de la Reine Christine* a été communiqué à *Rome*, l'an 1692, comme le porte le titre de quelques-unes des copies, qui en ont été tirées. Nous aurons occasion d'en parler ci-dessous plus au long. En attendant, nous remarquerons ici, que le fils de ce *Galdenblad* devint Père-Recteur du grand Collège des Jésuites de *Lintz* en *Autriche*, où il a légué une somme considérable pour l'entretien des jeunes Gens du Nord, qui y viendroient faire leurs études (c). C'auroit été-là sans doute une pépinière d'Emissaires Catholiques vers le Septentrion. Mais il est à présumer, qu'il y a toujours manqué des Pensionnaires de cette région.

Voilà, tant dans la Noblesse que dans les autres Etats, un nombre raisonnable de *Suédois*, qui tous ont vécu, ou ont été élevés dans le tems que *Christine* occupoit le trône, ou environs, & qui par les belles-lettres & les sciences, qu'ils possédoient, ont mérité le nom de Savans. Je ne prétens pas avoir nommé tous ceux qui se sont distingués par leurs lumières: & il se peut bien, que j'en aie omis plusieurs, qui même ne cèdent en rien à ceux que j'ai cités. Qu'on me pardonne là-dessus mes omissions, qui ne viennent principalement que de la crainte d'être trop long. D'ailleurs, j'ai indiqué des Auteurs, d'où ceux, qui fouhaiteront une instruction plus complète, pourront tirer des supplémens. J'ajouterai seulement, comme une remarque utile que presque tous ces savans, dont je viens de parler, après s'être bien fondés dans leurs études aux Univerlités de *Suède*, ont passé plus ou moins de tems dans les Pais étrangers, pour mettre d'autant mieux leur loisir à profit & tirer d'autant plus de fruit des conversations avec les savans du dehors.

Quoiqu'il en soit, après l'indice que l'on vient de voir de tant de savans *Suédois*, du tems de *Christine*, on ne peut que regarder comme une prévention assez ordinaire à des *François* tels que *Naudé*, ce qu'il avance dans sa lettre à *Gassendi* (d): „ qu'il y avoit de son tems si peu d'hommes doctes „ en *Suède*, qu'il n'y en connoissoit point encore d'autre en cette qualité, „ que la Reine *Christine* seule”. Le Sr. *Naudé* fait bien d'ajouter le mot d'*encore* (quoiqu'il y eut déjà quelques mois qu'il étoit à *Stockholm*). Il n'avoit qu'à prendre un peu la peine d'en chercher, & certainement il en auroit trouvé qui l'égalent à la présomtion près, par où certaines gens ont accoutumé de se faire valoir, même aux dépens d'autrui. Mais de Mrs. les savans

D'où vient
que Mr.
Naudé dit,
que de son
tems il n'y
avoit pas des
Savans en
Suède.

(a) V. Ferrar. Oper. T. II. p. 214. 216 (c) V. Ol. Celsii vita Messen. pag. 11. not.
&c. (d) Elle est du 19 O². 1652. V^otez ci-
(b) V. le Recueil de ses lettres en M^{sc}. chez de^{ss}us à la page. 262.
Mr. l'Archevêque Eric Benzelius.

V. l'Append. (*) Nous insérerons ces lettres dans l'Appendice comme servant à l'éclaircissement de
N. XXXIX quelques points de la littérature de ce tems-là.
& XL.

savans François, qui se trouvoient en ce tems-là en Suède, pas un seul, que je sache, ne s'est donné la peine de sortir de *Stockholm* après s'y être fixé, ni ne s'est mêlé avec les gens du país pour pouvoir juger par lui-même de ce qu'ils valaient. Après tout, le récit que le Sr. *Naudé* fait à son Ami du grand savoir de la Reine, est bien avantageux pour Elle. Il lui dit: je „ ne mentirai point en vous assurant, que son esprit est tout-à-fait extraor- „ dinaire, car elle a tout vû: elle a tout lû: elle fait tout & elle en donne „ des preuves judicieuses & avec telle facilité de discours & force de rai- „ sonnement, que je n'en avois pas conçu la moitié de ce que j'en recon- „ nois maintenant”. Il ajoute: „ qu'elle n'étoit pas seulement savante en „ ce qui dépend des livres, mais qu'elle l'étoit pareillement en Peinture, „ Architecture, Sculpture, Médailles, Antiquités, & en toute autre chose „ belle & curieuse, & que s'il y avoit un bon Ouvrier en ces Arts-là, elle „ ne manquoit pas de l'attirer auprès d'elle (*)”. Tout cela s'accorde avec ce que d'autres Étrangers ont dit de cette Reine, comme témoins oculaires (†). Et à en juger par ce que nous trouvons dans les Ecrits des plus savans

L'an
1650.Eloge que
Naudé &
d'autres sa-
vans font de
Christine.*Christine* é-
toit bien
versée dans

(*) N'en déplaise donc à Mr. de *Voltaire* qui dit dans quelque-une de ses lettres (1), „ que *Christine* quitta son Royaume pour aller chercher les Arts, ” & dans son histoire de *Charles XII.*: „ qu'elle aimait mieux converser avec les Savans que de régner sur un „ peuple qui ne connoissoit que les Armes (2)”. Cette illustre Reine, comme *Voltaire* l'appelle à juste titre, „ avant que de quitter la Suède, étoit plus savante que grand nombre de ceux, qui veulent passer pour des hommes universels: & non seulement nous „ avons montré ci-dessus & le montrerons encore, qu'elle possédoit les Arts & les Scien- „ ces à un point qu'elle n'avoit pas besoin de les aller chercher (3): mais encore, qu'il y „ avoit en Suède, soit dans la Noblesse, soit dans les autres Ordres, durant le Règne de „ *Christine*, tant de Savans en tout genre de sciences, qu'on ne peut dire avec fonde- „ ment, que ce Peuple ne connoissoit alors que les armes.

V. ci-dessus
pag. 250. n.

(†) Mr. *Huet*, quoique prévenu comme la plupart des François, pour sa nation, é- „ crivit au Sr. *Pierre Mamburn*, le 1. de May 1653: „ *De Aræna illa Regina quod sære* „ *vis, jam accipe. Flos, qui non defuit, necdum marcuít. Non tuto creditur iconibus il-* „ *lis quæ circumferuntur; nam faciem tetricam & austeram, corpus procerum & junceum* „ *exhibent, cum habitior illa sit & obesior, ac citra mediocrem corporis staturam. altero etiam* „ *humero gibbera. Vultu est eleganti & venusto, flaveo capillitio: oculis vero isa micanti-* „ *bus, ut solam illam in Suecia oculatam dicere possis. Mores videntur integri: nihil enim* „ *moror sparsos in contrarium rumusclos, per Germaniam præsertim: Cusa sunt ista in Aus-* „ *triacis officinis. Pudorem vultu præfert, & ex rubore arguitur, quo statim suffunditur,* „ *si quid intemperantius dictum factumve sit. Memoria est felicissima, ingenio supra sexum,* „ *doctrina supra ætatem. Faciles sunt ad illam aditus: comes enim est & mansueta,* „ *Majestatis tamen retinentissima. A severitate vero Germanica & Boreali morositate ita* „ *est aliena, ut illam Romæ vel Lutetiæ natam dicas. Gallos supra modum fovet & tue-* „ *tur, quos tota Suecia, Gens invidiosa, odit & devovet. Non tam vere de se prædicat* „ *Tullius, quam de illa dici potest, non esse multi cibi, sed multi joci: nam abstemia* „ *est, licet Sueca: parce enim & jejune comedit: joci autem, festivitatis & facete die-* „ *tis mirifice capitur & delectatur (4).*

Beau portrait
que Mr. *Huet*
& d'autres
font de cette
Reine.

„ Ego

(1) V. la réponse au Prince Royal de Prusse dans ses œuvres Tom. V. p. 344. & dans sa lettre écrite à S. A. R. de Suède le 2 Mai 1745.

(2) Dans son hist. de *Charles XII.* T. I. L. I. p. 10.

(3) V. ci-dessus p. 250 art. *Bochart* & son Epigramme où il dit, que les Savans venoient chercher les sciences auprès de *Christine*.

(4) V. *Tiladet* Recueil de Dissertations Tom. II. p. 172.

L'an
1650.

les belles lettres & les sciences.

hommes, il n'y a aucun art, aucune science, dont elle ne connut au moins les principes. Car comme nous l'avons montré ci-dessus par des auteurs contemporains, elle savoit jusqu'à neuf ou onze LANGUES (a) dont elle parloit plusieurs comme sa langue maternelle & dans lesquelles elle écrivoit parfaitement bien. *Patin* disant, par exemple, qu'à l'égard du *Latin*, elle en savoit plus que beaucoup de gens qui en font profession (b). A cela nous ajouterons des témoignages d'autres bons auteurs, qui sans intention de flater *Christine*, attestent, que non seulement elle aimoit les Sciences & les beaux-Arts, mais encore qu'elle y étoit plus que médiocrement versée. *Christine*, dit *Ménage*, ne préféroit point les Modernes aux Anciens. Elle étoit pour les Anciens (c). Ce qui donna à *Descartes* occasion de se plaindre, qu'elle étoit extrêmement portée à l'étude des lettres (d). A l'âge de dix huit ans, dit l'Auteur de sa vie, elle lisoit *Thucydide* & *Polybe* (e) & peu d'années après elle lût *Platon* (*), & les meilleurs Pères de l'Eglise Grés

(a) V. ci-dessus p. 221 & dans le Caractère de Christine p. 4.

(b) V. l'Esprit de *Patin* p. 28.

(c) V. *Menagiana* Tom. I. p. 360.

(d) Dans sa lettre à la Princesse Palatine T. I. p. 228.

(e) *Leben Christinae* p. 14.

„ Ego cum essem *Holmiæ*, dit *Mr. de Boineburg* à *Jean Cour. Dieteric*, prodigia rerum in audio de industria *Christinæ*, quam collocat in cultu & pertractatione bellissimarum literarum. *Loccenius*, *Freinshemius*, *Boeclerus*, quanta, amabo te, nomina! „ *Fis per Reginam bene est, ut ne quidem melius cuiquam sui ordinis alibi esse possit. Rarum utpote quid, & singulis annorum centuriis velut ortus Phœnicis, tributum meretur tam insignis adeo potentis animæ erga literas earumque amantes propensio* (1). „ *Illustria Virtutum Specimina*, dit *Maraviglia*, quæ divija e multorum Heroum monumentis ægre repetuntur, & in hac una *Christina* & magnitudine singularia & varietate multiformia & genere ipso cæteris omnibus sublimiora conspiciuntur, ut merito diceres *Christinæ Augustæ* nomen & famam totius orbis posteritati velut disciplinam esse relinquendam, ingenio solis virtutibus immolato, sudore disciplinæ libato, vigiliis denique omnium rerum studiis sedulo semper impensis atque excitatis... Quin etiam veterum Sapientum lectiones ita libenter singulis diebus percurrit, ut licet multis magnisque interim gravetur curis, nunquam tamen horas a studiis vel a libris abdicatas passa sit in vacuum abire: „ nunquam in expeditionem sine libris proficiscens, nunquam sine tentorio, in quo libri asservantur, suscipiens iter. Eaque laus, quæ ab *Homero*, *Ulyssi* sapientissimo viro concessa est

„ Qui mores hominum multorum vidit & urbes
„ Multa quoque & Ponto passus

„ *Nec deest sapientissima Regina*, quæ peregre proficiscitur ea dumtaxat cupiditate detenta, qua queat pro regionum determinatarum varietate, hominumque vita dissentium consuetudine, & perfectius formare mores & cumulatius adaugere doctrinas, qua propter peregrinantem banc *Palladem* in amplius semper miraculum excrecentem omnium jam sequuntur corda devota, omnes obsequuntur obstupescentes animi (2).

(*) Voici le témoignage que *Freinsbem* lui rend là-dessus en 1649. en disant: „ *Quum Græcarum literarum amore flagraret, ista tua arte factum est, ut post experimenta in Polybio, in Plutarcho facta, Platonem, at quem Virum! ita legas ut opere meæ viz leviter egens, cursim exponas eleganti latinitate verbisque significantissimis: adeoque nonnunquam*

(1) V. *Ejus Epistolæ* à *Melfubero* pag. 70. (2) In sua *Christina* *Augusta* delineata p. 37 & 46.

Grècs (*) & Latins (a) en faisant voir de grands sentimens de la Divinité & un attachement fidèle au *Christianisme* comme le dit Mr. *Chanut* (b).

L'an
1630.

Pour la PHILOSOPHIE, ce même Ministre assure, qu'elle prénoit soin d'en acquérir une connoissance générale, & se plaisoit quelquefois à parler comme les Stoïciens de cette éminence de la vertu, qui fait notre souverain Bien en cette vie: & quand *Descartes* étoit auprès d'elle, elle en favoit assez pour lui faire entendre, qu'en traitant des idées, il avoit puisé dans *Platon* son nouveau systême des idées (c) & à ce que dit Mad. de *Motteville* *Descartes* mourut de dépit, parce que la Reine n'avoit pas approuvé sa manière de Philosophie. C'est aussi à ce sujet que dit le Père *Labat*: que la savante *Christine* n'a pas fait difficulté de dire, après avoir bien étudié, péféré & examiné les sentimens de tous les Philosophes: que *les sottises anciennes valaient bien les nouvelles* (d).

Sachant presque par cœur les beaux endroits des Anciens, & lisant tous les

(a) V. son *Caractère* par Manerscheid p. 4. ci-dessous: item Huetius l. c. p. 71. & Nova literaria Maris Baltici 1704. p. 319.

(b) Dans ses *Mém.* ad ann. 1648. T. I. p. 241.

(c) Paschius de Nov. Inv. C. III. p. 154. d'Esbergii *Mul. Philof. lit. c.* & d. item. Labat *Voyage d'Espagne & d'Italie* T. VII. pag. 53.

(d) *Mém. de Motteville* T. I. p. 389.

„ nunquam vitia versionis ab eruditissimis dominibus magno labore procurata per te animad-
„ vertas, atque veris rationibus coarguas (1).

(*) Pour surcroit de preuves qu'elle favoit très-bien la langue Grecque & qu'elle n'ignorait pas même l'Hébraïque, nous alléguerons ici ce que quelques Auteurs en ont dit. Mr. de *Boinebourg* écrit à-dessus à *Jean Cunr. Dieteric*: „ Non ambigo fore, ut Græca
„ tua apud Maximam Virginem (Christinain) sint grata futura, quippe cum illa supra mo-
„ dum diligat, hisque non parum opera, jam tum impendere sit solita, ego cum essem Hol-
„ miæ, prodigia rerum inaudio de industria ejus, quam collocat in cultu & pertractatione
„ bellissimarum literarum (2).

Le Sr. *Plantin* dit: „ Sed non in Academiis Sueciæ saltim delituit Græca lingua cogni-
„ tio, quin potius ad ipsam Purpuram surrexit. Amplificavit hoc nomine gloriam, qua
„ pollet immortalæ, Christina, Suecorum illa Comata Pallas. De hac enim ipse *Joachi-*
„ mus Gerdes, *JCius Rostochiensis*, in Aulam Suecicam accitus, ut Ser. illam Reginam Græ-
„ cas literas doceret, referre non dubitavit, eam in Græcis exercitatissimam fuisse, atque
„ in deliciis præcipue habuisse Novum Testamentum, M. Antoninum & Epictetum, us
„ libri isti fuerint quotidie mensæ ejus ornamento... Tantum exemplar avidi sectabantur A-
„ mici & gravissimi Suecorum Regni Senatores, ut Ericus Oxenstierna, Magnus Gabriel
„ de la Gardie, Adler Salvius, Johannes & Benedictus Skytte, Scheringius Rosenha-
„ ne, Ed. Ehrensten, Nic. Gyldenstolpe, Matth. Biörnklou, Otto Guil. Königs-
„ marck &c (3)...

Mr. le Professeur *Ihre* dit aussi quelque part (4), „ Latine loquebatur Christina ele-
„ ganter: Scriptores Græcos etiam difficillimos expedite legebat, quin imo hebraice eam lo-
„ cutam fuisse, testis est, nescio quam locuples, *Rozellius* in vita sua Lingua hujus cer-
„ te non imperitam fuisse, fidem facit ingenium subactissimum *Johannis Terleri*, quo In-
„ formatore heic usa fuit.

(1) V. La Dédicace des *supplementorum Livianorum* Decas par *Freinshem* pag. 15. & 16.

(2) V. *Goetzii* de Principibus græce doctis §. 52.

(3) V. *Ejus Hellas sub Arge* in supplement. Tome I.

actos. *Lipsiens.* A. 1742. Tom. IV. p. 273. & 274.

(4) In *Ejus* Dissert. de Abdicatione Regia pag. 15.

L'an
1650.

les jours quelque chose de l'histoire de *Tacite*, qu'elle appelloit un jeu d'Échecs (a) il ne faut pas douter qu'elle ne sçut parfaitement l'HISTOIRE ANCIENNE & l'Histoire-Romaine. Par cette lecture assidue, elle avoit acquis une expérience anticipée qui l'avoit mis en état d'avoir, comme le dit le même Mr. *Chanut*, par la force de son esprit & de ses raisonnemens un pouvoir presque absolu sur les sentimens de ses Ministres, lorsqu'ils étoient assemblés en Conseil & détournant dans le Sénat du côté qu'elle vouloit les esprits de tant de vieux & de sages Conseillers; il est aussi incontestable, qu'elle n'étoit point novice dans l'HISTOIRE MODERNE & dans la bonne *Politique*, puisqu'elle appliquoit de si saines maximes d'Etat aux nombreuses & importantes affaires qui étoient alors sur le tapis.

Elle s'exerçoit dans la CRITIQUE & y travailloit plus que peut-être on ne croiroit sans le témoignage du savant *Henri de Valois* (b) (*).

Elle avoit tant de goût pour les MATHÉMATIQUES & surtout pour l'ASTRONOMIE, qu'à *Rome* elle observa quelquefois elle-même, avec le célèbre *Cassini* qui étoit à son service, la Comète de 1664. & sacrifia ses nuits à cette curiosité (c). Elle se plût tant à ses observations, dit un autre Auteur, qu'à l'occasion de la Comète de 1680. elle promit mille pistoles à celui qui l'expliqueroit assez pour en asseoir un jugement solide (d).

Elle se fit un plaisir d'entendre la CHYMIE & d'autres sciences curieuses, ne voulant rien laisser échapper à son génie avide de connoissances & de tout ce qui est du ressort de la République des Lettres. Aussi tenoit-elle des ASSEMBLÉES LITTÉRAIRES tant à *Stockholm* qu'à *Rome*, où tout ce qui s'y trouvoit de Savans avoit entrée (e).

Pour preuves de la connoissance qu'elle avoit des ANTIQUITÉS on peut alléguer ses grands Cabinets en toutes sortes d'Antiques & en Médailles qu'elle connoissoit & expliquoit, comme auroit fait celui qui y avoit donné toute son application (f). Elle fit même creuser dans les campagnes autour de *Rome* pour en tirer des antiquités & y faire de nouvelles découvertes (g).

Elle n'aimoit pas seulement la POÉSIE, mais même elle s'y exerçoit & y réussissoit fort bien: éloge que lui donne Mr. *Ménage*, en lui dédiant les Poë-

(a) *Mém. de Chanut l. 6. p. 242. & 244.* ci-dessous où on parlera des Savans d'Italie.
 (b) *Dans ses Emendat. & art. Crit. Libr. l. p. 183.*
 (c) *Fontenelle Eloges des Académic. p. 117. 122. & 141.*
 (d) *V. la Vie de Rozelli T. II. p. 38.*
 (e) *Voiez ci-dessus l'art. de Ménage &*
 (f) *V. Spanheimii præfat. I. edit. de usu & præf. numism.*
 (g) *V. Mabillon Itinerar. Ital. p. 195. & 196.*

(*) *Sed quid opus est, dit Henri de Valois l. c. Regum ac Principum nomina ob ultima usque vetustate repetere, ut illorum autoritate Artis Criticæ dignitas adstruatur, cum re- gnet hodie apud Suecos, CHRISTINA, quæ non solum favore ac judicio suo, sed etiam studio ac labore hanc disciplinam nobilitavit.*

L'an
1650.

Poèmes & les Epîtres de *Balzac* (a) (*). Aussi est-ce pour la faire connoître sur le pié d'Auteur que *Crescembeni* dit a ce sujet (b) „ que *Christine* „ posséda toutes les Sciences & les Beaux Arts à un degré à en pouvoir „ parler en Maître, & entr'autres elle étoit forte dans la Poësie *Italienne* „ où elle adopta un stile, qui lui étoit propre, qui étoit tout sublime & „ rempli de pensées élevées & d'images vives & enjouées. Et comme „ elle savoit la langue *Toscane* en perfection, tout ce qu'elle écrivit dans „ cette langue, ou en vers ou en prose, est extrêmement pur & châtié. „ Quoi-qu'elle eût de l'estime pour plusieurs Poètes de son tems, dont „ quelques-uns étoient à son service; cependant le stile de l'Abbé *Alexandre* „ *Guidi*, un de ses serviteurs, lui plût tant, qu'au tems qu'il composoit la „ fameuse pastorale de l'*Endymion*, elle l'honora de plusieurs traits de sa „ façon, qui y furent insérés & qui, dans l'édition, qui en a paru sous le „ nom d'*Eriio Cleoneo*, Pasteur Arcadien, se voient marqués à la marge des „ pages. Mais nous en avons fait l'extrait, ajoute *Crescembeni*, dans „ notre Arcadie, où il en est parlé amplement (†).

Enfin nous joindrons à ces Mémoires deux Ouvrages de *Christine*: l'un ses *Maximes & Pensées diverses*, & l'autre ses *Réflexions sur la Vie d'Alexandre* qui marquent bien sa grande lecture, sa grande connoissance du monde & du cœur humain & ses sérieuses & profondes méditations. C'est dommage que ses *Apophtégmes*, que le Sr. *Bourdelot* a recueillis, se soient perdus (‡). C'eut été sans doute un autre monument de son esprit également solide & enjoué.

A tous ces égards donc le Sr. *Naudé* avoit raison de dire, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, qu'il ne mentira pas en assurant que *Christine* a tout vû: qu'elle a tout lû: qu'elle fait tout & qu'elle en donne des preuves judiciaires....

Douée de ces qualités & connoissant l'excellence & le prix des Belles-Lettres & des Sciences au point qu'elle le faisoit, ce qui lui attiroit de toutes parts de justes louanges (§): rien n'est plus naturel, comme nous l'avons

soins qu'elle
prit pour
faire fleurir
les Sciences
& les Arts
dans son
Royaume.

(a) *Au II. Tome des Oeuv. de Balzac & Burm. Syll. T. III. p. 233.*

(b) *Histor. della volgare Poësia Lib. IV. p. 235.*

(*) *Heinsius* écrit à *Gronovius* en 1649. à ce sujet: „ *Poësi præsertim ita capitur cœlestis Heroïna, ut hætenus non viderim qui caperetur magis* (1)... & *Te Poëticen*, dit „ *Ménage* à *Christine*, *non modo vehementer amare, sed etiam feliciter adeo exercere audio, ut si non aliarum fulgore virtutum virtus ista perstringeretur, inter præcipuas Poëtrias ponenda meritò foret* (2).

(†) V. Son Arcadie Lib. IV. prof. 7.

(‡) *Vossius* en parle dans sa lettre à *Heinsius* en 1652: „ *Bourdelotus descripsit volumina satis grandia cum hoc titulo: LES APOPHTHEGMES DE LA REINE DE SUEDE. Nescio an lucem videbunt: puto tamen* (3).

(§) Mr. *Boxborn* dit là-dessus: „ *CHRISTINA excelsi Heroïna animi, quæ ut de* „ *aliis*

(1) *Burman* l. c.

(2) Dans la préface des Oeuvres de *Balzac*,

(3) *Burman* l. c. pag. 654.

L'an
1650.déjà touché plus haut, que le soin qu'elle prit pour inspirer le bon goût à
ses

„ aliis omnibus, quæ propria Principum sunt, virtutibus, nihil hic nunc dicam, omni Dis-
„ ciplinarum & Literarum genere ornatissima, Sapientiam & Sapientia Magistros, quod hac
„ ætate rarum, maximo in pretio habet, promovet fovetque liberaliter (1).

„ Le P. Pollione est d'accord avec lui en disant :

„ Si alia Christinam tulissent Secula, reducem è Cælo Minervam credidissent. Hæc ut
„ pacatæ Sapiensia, ita bellicæ fortitudinis gloria præcellens, lingua præstans & mente, in-
„ genio valens fuit & pectore (2)...

„ C'est à cet égard que le Sr. de Bukish appella CHRISTINE, Principem Literarum
„ gloria & Literatorum amore clarissimam, ac in medio Armorum strepitu Musis ami-
„ cam (3).

„ O! fortunatam Sueciam, dit Hadrien de Valois à Nicolas Heinsius, cui tam clarum fi-
„ dus illuxit! O! felices Literatos, quos alloquio suo dignatur, quos partim honorariis,
„ partim donis amplissimis locupletat! (4).

„ Est enim certe, dit son frère Henri de Valois, est quædam Respublica Literarum,
„ quæ interdum floret, interdum decrescit ac labitur, prout Reges ac Principes illam aut
„ sublevant aut contemnunt. Ceterum interitus expers, nec solum immortalis ipsa est, sed
„ etiam immortalitatem optimo cuique largitur. Huic Te, CHRISTINA, Respublicæ bo-
„ diæ præfêdere si dixero, nulli Regum hujus ætatis injuriam a me factam puto. Accipe
„ igitur æquo animo, Christina, banc Coronam, quam Musæ nostræ, imo jam tuæ, suis
„ Tibi manibus imponunt (5)...

„ Le célèbre Othav. Ferrario & les Jésuites d'Inspruck lui étalèrent encore plus parti-
„ culièrement leurs louanges. Le premier dit: „ plurimos illo Germaniæ angulo (Batavo-
„ rum) omni scientiarum laude præcellentes hodiè publica veneratio numerat, quorum unus
„ vel maximam provinciam collustrare possit. Quod si intimos universæ Gentis recessus, ac
„ veluti Sacrarum penetrare fas est, bebescit acies, ac trepidat novum Germaniæ ac Lite-
„ rarum Sidus suspiciens, cujus tepore Arctiæ partes, discussa æterna byeme, perpetui ve-
„ ris faciem induere, naturæ miraculum Christinam Augustam, solo literarum titulo, non
„ Regium modo, sed humanum fastigium supergressam (6)...

„ Homines videbis, dit l'Auteur du panégyrique des Jésuites d'Inspruck, in quorum
„ Colloquiis, decem illorum dicta rei significationem complectuntur: at in Christinæ dicto u-
„ nico, res decem eminent: cumque apud illos, res ipsa, quam mille verbis amplificant,
„ vix digna sit una sententia comprehendendi, apud Reginam contra, res, quæ uni sententiæ ab
„ illa inferitur, digna est per mille verba expandi. Conversatione igitur cum hominibus de-
„ lestabiliter afficitur, sed non rudi, imperita, inani, & cujus omnis laus in sono evanes-
„ cit. Quæ talis est ad Reginæ aures non facit: quibus illa solum voces dulcè tinnunt,
„ quæ mentem adjunctam habent. Nunquam autem illi non promptum est, quod simul in me-
„ dium conferat, utcumque varii sermones texantur, parata in omni argumento verba habet:
„ ita ut copiose loqui sciat de rebus gestis & historiis, de carminibus & Poëtis, de libris
„ & Scriptoribus, de venustate stili & sermonis, de Principibus & Aulis, de Regnis &
„ Rebuspublicis, de Bellis & Ducibus, de casibus & fato, de fortunæ inconstantia & con-
„ stantia peccoris, de virtute & sapientia, de Animi magnitudine & tolerantia rerum ad-
„ versarum, de honestate & decoro, de turpi & pulchro, de divitiis & paupertate, de po-
„ pulis & moribus, de ædificiis & templis, de picturis & gemmis, de viribus barbarum
„ & lapidum, de arcanorum scientia & magia, de Astris & efficacia Planetarum, de scen-
„ nis & theatris, de fidibus & musica, de lusibus & jocis, de venatione & canibus, de
„ floribus & herbis, de natura & arte, de vita & morte, de rebus divinis & humanis,
„ de omni denique rerum liberalium cognitione. In his omnibus & pluribus præterea ser-

,, mo-

(1) V. son Hist. Univerf. ad ann. 1650. pag. 1059.

(2) V. Crescembeni Vite degli Arcadi T. II. p. 98.

(3) In Nucleo Hist. p. 95.

(4) Burmani Syll. Tom. V. p. 700.

(5) V. son Panégyr. in Art. Critic. pag. 16.

(6) V. Oper. Ferrar. ad ann. 1693. T. I. p. 245.

ses sujèts & le fixer pour toujours dans ses Etats. Il n'y eut pas même jusques aux Dames & au beau Sexe qu'elle n'encourageât par son exemple. Aussi en avons nous cité six ou sept, qui, de son tems, méritoient le nom de femmes savantes. Elle donnoit aussi à des *Suédois* de fortes pensions, tant pour faire leurs études dans les Universités du pais, que pour aller se perfectionner dehors & faire des voïages jusques dans l'*Arabie* pour s'informer des mœurs de ces peuples & apprendre les langues orientales (*). Parmi nombre de bons réglemens qu'elle fit pour le bien des Etudes, elle défendit, qu'aucun Théologien ou Prêtre fut admis au nombre des Professeurs dans la Faculté de Philosophie, & qu'aucun Professeur Laïque prit l'ordre de Prêtrise, pendant qu'il étoit chargé de donner des leçons de Philosophie. Elle estima sans doute, que par cet arrangement chacun se renfermant dans sa sphère & ne s'appliquant qu'à un seul genre d'instruction, cela contribueroit beaucoup aux progrès & à l'avancement de la Jeunesse. Voici comment elle en écrivit au Consistoire d'*Upsal*.

*Christina med Guds nåde &c.
Wår ymnest, nådige willia
och benägenhet &c. Emedam Wi
förmimme Herr Pro-Cancellarie,
Rector och samtelige Professore
uti Wår Academie i Upsala,
som skal det gifwa confusion wid
Ungdomens informerande hos E-
der, at Prästmän äro wordne
bärtils*

CHRISTINE par la Grace de Dieu &c. Notre faveur, bonne volonté & bienveillance &c. Aiant appris, Mr. le Pro-Chancelier, Recteur & Professeurs de Notre Académie d'*Upsal*, qu'il y a quelque confusion dans l'instruction de la Jeunesse chez vous, en ce qu'il y a eu parmi les Professeurs de la Faculté de la Philosophie, des personnes qui ont pris l'Ordre de

là

moniam argumentis, nunquam non rerum dicendarum copia Christinae praesto est: eaque ipsa quae profert, ut recentia adhuc sint & indelibata, attendit. Unde & jure dicere potest: Lac mihi in ætate novum, non frigore deficit: Utique cum sermo illius, etiam lacrimis dulcedinem contendat. Enimvero in oratione ejus tanta inest tum suavitas, tum puritas & profluentia, tamque expolita elocutio, ut ultra ejus meritum non sit, si Musorum choro, velut olim Sappho, in augmentum numeri adjungatur (1).

A tous ces Auteurs nous ajouterons ce que le Sr. Paschius dit au sujet de Christine: „ Literarum cum multis Cardinalibus, Salmasio, Heinsio, Cartesio, Kirchero, aliisque celeberrimis viris habuit commercium, nec non tot eidem dicti panegyrici ac inscripta libris Dedicaciones sapientem illam atque literatissimam communi orbis suffragio pronuntiant. Et nisi ætæ fama stigma inuisset, laudem hominum virtute sua heroica longe superasset..... Neque Christina vicennaria literas exacte excolere, literatos impense æstimare didicerat, sed bodieque septuagenaria, (sexagenaria) Alchymia operam dare, Astra observare, statuas subterraneas & lucernas, urnasque effodere peribidetur. O Terra Caloque dignissima proles! (2).

(*). On voit là-dessus plusieurs de ses lettres dans les Registres du Consistoire d'*Upsal*: entr'autres celles du 29. Janvier & du 10. Mars 1649.

(1) V. Novus Mundus, Christine &c. pag. 11. & 12.

(2) In Gynæceo Docto thes. XXI.

L'an
1650.

*bärtils brukade wid Professioner-
ne i Facultate philosophica: hwar-
före Wi ock hafwa funnit godt
och resolverat, at bärefter låta
desse ämbeten betienas af Politi-
cis, så enkannerligen, at efter
tbenna tid ingen Theologus eller
Prästman (dem undantagandes.
som nu sitta i nogon af Professio-
nibus philosophicis) til dem måga
tillåtas. Wi notificere fördenskuld
Eder härmed sådan vår nådige
förordning och godtsinnande; och
wele, at I det hafwe Eder til ef-
terrättelse, och efter detta icke til-
låten någon Theologum til en el-
ler annan profession in facultate
philosophica, eller ock låten ordi-
nera nogon Politicum, medan
han studia philosophica tracte-
rar, til Präst, dermed tbenna
Vår förordning måtte kunna
violeras. Detta Eder således til
efterrättelse: befallandes Eder
Gud Alsmächtig nådeligen. Af
Stockholm den 5. Novembris
An. 1651.*

la. Prêtrise. C'est pourquoi nous a-
vons trouvé bon & résolu, que ci-
après, ces charges seront exercées
par des Laïques ou personnes revê-
tuës d'emplois civiles; desorte qu'à
l'avenir nul Théologien ou Prêtre (à
l'exception de ceux qui occupent ac-
tuellement quelqu'une des chaires de
Professeur en Philosophie) n'y fera
plus admis. Nous vous notifions par
cette notre Ordonnance gracieuse,
que c'est notre bon plaisir, lequel
nous voulons qu'il vous serve de ré-
gle, que vous n'admétiez plus doré-
navant aucun Théologien à l'une ou
à l'autre chaire de la Faculté de Phi-
losophie, ni que vous laissiez pren-
dre l'Ordre de Prêtrise à aucun Laï-
que pendant qu'il traite les études de
Philosophie, afin que cette notre Or-
donnance ne soit violée en manière
quelconque. En vous ordonnant de
vous régler là-dessus, nous vous re-
commandons à la protection divine.
Donné à Stockholm ce 5. Novembre l'an
1651.

CHRISTINA.

CHRISTINE.

„ Qu'on loue donc, dit Mr. Balzac, qu'on bénisse la fille du Grand
„ Gustave-Adolphe, la grande, l'incomparable CHRISTINE, pour les bons
„ exemples qu'elle donne à un mauvais Siècle; pour avoir achevé la guer-
„ re, & pour avoir fait la paix: pour savoir régner & pour n'ignorer rien
„ de ce qui mérite d'être sçu. C'est *Christine* qui s'est opposée à la barba-
„ rie, qui revenoit, & qui a arrêté les Muses qui s'enfuoient. C'est elle
„ qui connoit souverainement des Sciences & des Arts. Elle mêt le prix
„ aux Ouvrages d'esprit. Comme elle reçoit des applaudissemens de tous
„ les peuples, Elle rend des Oracles en toutes les langues. On ne peut
„ point appeller de ses opinions: non pas même à la Postérité. (a).

C'est

(a) V. l'avantpropos de l'Aristippe de Balzac dans ses Oeuvres Tom. II. pag 128.

C'est aussi à tous ces égards, qu'on peut avec raison lui appliquer, ce qu'un autre Auteur a dit de François I. Roi de France : „ Qu'elle fut la „ Restauratrice des Arts & des Sciences en Suède (*): qu'elle augmenta le

L'an 1650.

„ nom- On peut ap- pliquer à Christine ce que Charles & Guy Patis ont dit de François I.



(*) C'est à quoi deux de ses Médailles font allusion. Le revers de l'une représente les trois Muses, la première tenant la Lyre, l'autre le Barbiton & la troisième un Livre en main avec l'inscription: *Dulces ante omnia*. Sur l'autre Médaille, Christine est représentée comme *Minerva* presque en face avec le Casque en tête, & de l'autre côté la même figure de bout, tendant la main droite vers un Laurier & portant un rameau à la main gauche. Vis-à-vis on lit le mot *REPERTRIX*. La fable dit, que le Laurier; Symbole des Devins; a été découvert dans l'*Emonie*, près de *Tempe*. Et comme la Reine Christine avoit la première cultivée les Sciences & les Arts en Suède, à un plus haut degré qu'ils n'y étoient avant son tems; c'est de droit qu'elle s'en fait regarder comme la première Inventrice dans ce pays-là (1). Voici ces Médailles en empreinte.

Deux belles Médailles à l'honneur de Christine.



L. de Bekker sculp. 1731.

(1) V. *Brenneri Thef. Numism. Sæco-Gothic.* p. 184. & 186. „ Nous remarquerons pourtant „ ici, que Mr. de *Bersch* n'approuve pas tout à „ fait cette explication de la seconde Médaille de „ *Brenner*, & croit plutôt qu'elle doit avoir ra- „ port à la conclusion de la Paix de *Westphalie*.

„ Car, m'a-t-il dit, l'arbre près duquel *Pallas* le „ tient de bout avec une branche de Laurier à la „ main, ne peut pas être un Arbre de *Laurier*, par- „ ce que ce seroit une répétition reprehensible: „ mais c'est plutôt un *Olivier*, qui est le Symbole „ de la Paix.

„ *Olaque Minerva Inventrix. dk Virgile.*

L'an
1653.

„ nombre des Professeurs en toutes sortes de Sciences & de Langues : qu'elle
 „ le attira de toute l'Europe ceux qui avoient la réputation d'être les plus
 „ savans, & qu'elle n'oublia rien pour imprimer dans le cœur de ses Sujets
 „ l'amour des beaux-Arts & des Belles-Lettres : ce qui lui a mérité une vé-
 „ nération éternelle dans la postérité & a rendu son nom autant illustre,
 „ que l'est devenu celui de son Père par ses armes, par ses hardies entreprises,
 „ & par ses grandes victoires” (a) ; car comme dit judicieusement Mr.
 de Pufendorf : „ Si parmi les autres Nations les guerres d'une longue durée
 „ font ordinairement négliger les Arts & les Sciences, le contraire arriva
 „ dans la Suède, sous le Règne de *Christine*. On y vit fleurir les beaux-Arts
 „ par l'exemple & les soins de cette Princesse, qui en connoissoit parfaite-
 „ ment le prix & qui savoit les encourager : desorte, qu'il seroit difficile
 „ de décider, si la Suède tira alors plus de gloire du bonheur qui accompa-
 „ gna ses exploits militaires, que des avantages qu'elle procura en introdui-
 „ sant & favorisant les beaux-Arts dans le Roïaume (b).

Christine qui vouloit se faire connoître même hors des limites de l'Europe, faisoit sans doute volontiers l'occasion d'entrer en commerce de lettres avec le Roi de la haute *Ethiopie* ou de l'*Abissinie*, par le moïen d'un homme du païs nommé *Akalaxtus*, ou *Acalexus* comme l'appelle Mr. *Ludolphe* qui se trouvoit alors à *Stockholm*. Il est aussi à présumer que les connoissances qu'elle tira des entretiens, & des écrits de ce savant sur la langue & les mœurs de ce païs si éloigné de *Suède*, firent prendre envie à *Christine* de lui écrire la lettre que voici, avec la traduction :

*N*Os *Christina Dei gratia &c.*
Serenissimo ac Potentissimo
Principi &c. Consanguineo nos-
tro charissimo, eadem gratia
Athiopum Regi salutem & prof-
peros rerum successus. Serenissi-
mè Princeps &c. hac occasione,
qua ad Serenitatem Vestram sub-
ditus Ejusdem nomine Akalaxtus
redit, intermittere non potuimus,
quin Serenitatem Vestram, uni-
cum iis in locis Christianum Prin-
cipem, eoque magis omnibus il-
lis, qui eadem sacra profitentur
estimandum hisce salutarem,
 atque

Nous *CHRISTINE* par la Grace de Dieu &c. Au Sérénissime & Très-puissant Prince &c. Notre très-cher Cousin & Ami, par la même grace de Dieu Roi des *Ethiopiens*, salut & des succès heureux. Sérénissime Prince &c. Votre Sujet *Akalaxtus* s'en retournant vers Votre Sérénité, Nous profitons d'autant plus volontiers de cette occasion de la saluer par la présente lettre, que votre Sérénité est l'unique Prince Chrétien de ces quartiers-là, & par là-même est d'autant plus digne de l'estime de tous ceux qui professent la même Religion. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de souhaiter à

Vo-

(a) V. Charles Patin dans son Introduction de Médailles pag. 107. & Guy Patin dans ses lettres à Charles Spon Tom. I. p. 258.

(b) V. Ses Comment. de Rebus Suec. Libr. XXVI. §. 35. & son Hist. de Suède T. II. p. 452.

atque initio nostri commercii literarii prospera quæque eidem comprecamur, addito etiam hocce voto, ut quæ inter tot Christiani nominis hostes adoleverat religio sub imperio Serenitatis Vestræ Ejusdemque successorum inconcussa illibataque maneat. Quod ut ex animo volumus, ita dilectum Akalaxtum benignissimo Suis Væ favori commendatum cupimus, atque bisce finientes &c:

Votre Sérénité, à l'entrée de Notre commerce de lettres, toute sorte de prospérités, faisant de tout notre cœur des vœux, que cette Religion qui s'est accru jusqu'ici parmi tant d'ennemis du Nom Chrétien, puisse demeurer inébranlable & dans toute sa pureté sous le Règne de Votre Sérénité & sous celui de ses Successeurs. C'est ce que Nous desirons de tout notre cœur, & nous recommandons le dit Akalaxtus à la bienveillance de Votre Sérénité.

L'an
1652.

Stockholmiz die XIII. Aug:
anno 1653.

Stockholm ce 13 d' Août 1653.

Mr. Ludolphe remarque (a) que le Roi des *Abissins* alors régnant s'appelloit *Basilides*, digne de mémoire en ce qu'il avoit rétabli dans son pais les rites de la Religion Chrétienne de ses Ancêtres, & demandé un Métropolitain au Patriarche d'*Alexandrie* en *Egypte*: les Jésuites aiant porté le Roi *Susnerus*, prédécesseur de *Basilides* à introduire les rites de l'Eglise Catholique Romaine, au grand chagrin de ses sujets. Ludolphe dit autre part (b), que les *Abissins* ne reconnoissent que les trois Conciles Oecuméniques, savoir celui de *Nicé*, de *Constantinople* & d'*Ephèse*. Il y raporte la Confession de la Foi Chrétienne du Roi *Claude* écrite l'an 1555. qui, comme Ludolphe le fait voir dans ses notes, diffère peu dans le fond de celle des Protestans, quoique bien différente pour les rites & les cérémonies. Ce même Auteur prétend, que la Reine *Lacasa* est la-même que *Candau*, dont il est parlé aux Actes des Apôtres Chap. VIII. le nom de *Candau* étant selon lui un nom commun à toutes les Reines d'*Ethiopie*, & il dit, que depuis cette Reine la Foi Chrétienne s'est soutenuë dans ce Roiaume, malgré les guerres intestines, que des Princes ambitieux & des Usurpateurs y ont suscitées & qui font cause que le Christianisme a plus d'une fois été sur le point d'être extirpé.

Etat de la
Religion
Chrétienne
en *Ethiopie*.

Il ajoute (c), qu'il y avoit un Prince *Ethiopien* à la Cour de France l'an

Un Prince
Ethiopien à
la Cour de
France.
1634.

(a) *Commentar. ad Histor. Æthiop. Libr. II. §. 29.*

(b) *Hist. Æthiop. III. cap. XII. XIII. & XIV. §. I. &c. Jer. Lobo voyage histor. d'Abissinie T. I. p. 80. 337. &c. Ce Jé suite Portugais tâche de restifier en quelques endroits ce que Ludolphe a avancé dans son histoire, comme pag. 10. 40. 87. Reste à é-*

xaminer qui de deux a plus de raison? cfr. Larrey *hist. de Louis XIV. Tom. VII. p. 157. 163 & 165.*

(c) *Hist. Æthiop. Libr. II. cap. VII. §. 53-60 Ejusd. Comment. Libr. II. cap. VII. §. 35. item Ludolphi Msc. Bibl. Cassel. n. 76. in 4^o.*

L'an
1640:

1634, qui se disoit fils du Roi *Jacob* tué à la bataille de l'an 1607. le prétendu Prince tiroit une pension considérable de la Cour de France, apparemment à la recommandation des Gens d'Eglise, qui l'auront voulu produire comme prétendant au Royaume d'*Abissinie* pour l'y rétablir un jour, en dépit de ce qu'ils en avoient été chassés en 1632. *Ludolphe* dit pourtant que ce Prince se livra à la débauche, aiant même été cité devant la Justice pour cause de rapt de la femme d'un Conseiller du Parlement. Il eut assez de hardiesse pour répondre aux Juges qu'un homme comme lui ne rendoit raison de ses actions qu'à Dieu seul. A la fin il fut mis en liberté, à condition de comparoitre en justice quand on le requerroit. Il mourut peu après à Paris de poison, ou, comme d'autres disent, d'une pleuresie. Il s'appelloit *Zaga-Christ* ou *Tzagaxus* & on lui fit cette Epitaphe.

„ Cy git le Roi d'*Ethiopie*.
„ C'est l'original ou la copie (*).

Quant à l'*Acalaxus* ou *Akalaxus*, dont il est fait mention dans la précédente lettre de *Christine*, *Ludolphe* raporte (a), qu'il avoit cherché inutilement la ville d'*Erfurt* en *Allemagne*, n'aiant trouvé apparemment personne qui entendit son langage pour la lui indiquer. Son intention étoit d'y voir Mr. *Ludolphe* lui-même, mais n'aiant pu trouver ce qu'il cherchoit il passa l'an 1654, au mois de Septembre par l'*Allemagne* en *Italie*.

Lettre en-
jouée de
Christine à
Mr. de *Benferade*.

Christine ne savoit pas seulement écrire toutes sortes de lettres sérieuses, elle en écrivit aussi de badines dans l'occasion. Témoin celle-ci qu'elle envoia en ce tems-là à Mr. de *Benferade*.

L'Ouez-vous de votre bonne fortune qui vous empêche d'aller en Suède. Un esprit si délicat que le vôtre s'y fut morfondus, & vous seriez retourné enrumé spirituellement en votre cœur. On vous aimeroit trop à Paris avec une barbe quarrée, une robe de Lapon & la chaussure de même revenu du pais des frimas! Je m'imagine que cet équipage vous feroit triompher des vieilles: Non, je vous jure que vous n'avez rien à regretter. Qu'auriez-vous vu en Suède? Notre glace y est telle qu'elle seroit chez vous, excepté qu'elle dure ici six mois plus. Et notre Eté, quand il se met en fureur, est si violent, qu'il fait trembler les pauvres fleurs, qui se mêlent de res-

(a) *Comment. Hist. Æth. præm. n. XIII. pag. 196.*
p. 31. item *Libr. I. cap. XIV. n. LXXXIX.*

(*) Il y a une histoire imprimée de ce prétendu Prince *Ethiopien* à Paris 1635, sous le titre: „ *Les étranges événements du voyage de Son Altesse le Sérénissime Prince ZAGA-CHRIST*. Mais Mr. *Ludolphe* regarde cette histoire comme tout-à-fait fabuleuse.

resembler au jasmin. Un Benferade aiant l'esprit poli & galant, que peut-il souhaiter, étant dans la plus belle Cour du monde auprès d'un Prince jeune, qui donne de si hautes espérances de sa vertu à ceux qui sont intéressés en sa gloire; après avoir l'honneur de l'approcher, que peut-il desirer? Continuez à vous immortaliser au divertissement de cet aimable Prince & donnez-vous de garde de mériter cet exil. Je voudrois pourtant que par quelque crime vous pussiez mériter un semblable châtement, afin que notre Suède pût voir ce que la France a de plus galant & de plus spirituel. Vos vers y sont infiniment estimés, & la personne à qui vous les avez envoyés, vous en est obligée. Continuez ce commerce & faites lui part des productions de votre esprit.

L'an
1625.

CHRISTINE.

On remarquera au sujet de Mr. Benferade, que sans être ce qu'on appelle savant; il fut reçu dans l'Académie Française l'an 1674. aiant alors plus de 60. ans. Ce défaut d'érudition dit Bayle (a) servit de matière d'un éloge raffiné qu'on fit de lui après sa mort. Voici comment le Sr. Charpentier s'exprima là-dessus: „ La Compagnie a perdu en Mr. de Benferade un de „ ses ornemens. C'étoit un esprit original, & qui ne devoit qu'à lui seul „ toute sa réputation. Sans rien emprunter des anciens, ni même les avoir „ trop-bien connus, il les a égalés: & si on aperçoit dans ses écrits quel- „ ques-unes de leurs pensées, c'est un effet du hazard, plutôt que de l'i- „ mitation. Il a montré qu'il se pouvoit faire quelque chose de nouveau „ sous le Soleil: & ce caractère de nouveauté lui a été si naturel, que sitôt „ qu'il l'a voulu abandonner, il n'a plus été le même, & le commerce qu'il „ avoit avec les Graces demouroit interrompu, quand il travailloit sur „ d'autres idées que les siennes...”

Particulari-
tés au sujet
de Mr. de
Benferade.

Il étoit né dans la Religion Réformée, mais il n'y fut pas élevé, car il étoit fort jeune, lorsque son Père se fit Catholique. Quand il dû recevoir la Confirmation, on le mena la veille voir l'Evêque qui devoit le confirmer. Cet Evêque le voyant fort vif pour son âge, car il n'avoit encore que six ou sept ans, & sachant qu'il s'appelloit Isaac, nom qui sentoît l'Huguenot, „ il lui demanda s'il ne vouloit pas changer de nom? Qde me donnerez- „ vous de retour? Répondit le petit Benferade. On ne donne point de re- „ tour pour changer de nom, lui répondit l'Evêque. Je garderai donc le „ mien, repliqua-t-il. Vous avez raison, mon fils, lui dit l'Evêque en „ souriant, car quelque nom que vous aïez vous saurez bien le faire valoir. Dans la suite aussi se fit-il connoître à la Cour par ses vers & par son esprit, & eut-il le bonheur de plaire au Cardinal de Richelieu, à qui on veut qu'il apartint du côté de sa Mère qui portoit le nom de la Porte, qui étoit celui de

(a) Diction. hist. de Bayle art. Benferade art. item la vie de Benferade mise devant ses Œuvres.

1652.
L'an
Il fut défini
gné Ministre
pour la Cour
de Suède.

de la Mère du Cardinal. Peut-être que cela l'avoit en partie déterminé à le députer à la Reine *Christine*. Quoiqu'il en soit, il paroît assez par la réponse qu'elle lui fit, qu'il devoit lui être envoyé, & voici une autre preuve, que *Bayle* en allégué. C'est une lettre de *Costar* à la Marquise de *Larvardin*, où il s'exprime ainsi touchant *Benferade*. On vous aura mandé que la Reine-
„ Mère l'envoie en *Suède* & qu'il part d'ici dans huit ou dix jours. Il se
„ morfondoit fort à *Paris* (*): je ne fais s'il se dégéléra à *Stockholm*, & si
„ l'air du Nord fera plus favorable à sa fortune, que n'a été celui de la
„ Cour. Je m'affure que tout le froid du Septentrion, & que toute la
„ neige & la glace du país de Bise, ne seront pas capables d'éteindre ce
„ beau feu qui l'anime, & que la présence de la plus brave & de la plus
„ spirituelle des Reines lui inspirera des choses dignes d'être conquës sous
„ un meilleur Ciel & sous un climat plus doux. . .”

Cette mission n'eut pourtant pas lieu & c'est ce dont *Christine* tâche de le consoler. *Scarron* ne pût pas se taire là-dessus, & voici comment il date
„ une épître à la Comtesse de *Fiesque*.

„ L'an que le Sieur de *Benferade* n'alla point à son Ambassade.

Quoiqu'on n'en sache pas mieux, quelle est cette année, non plus que par la réponse de *Christine*, que *Colomès* a fait imprimer sans date, on a cru ne se pas tromper en la mettant en 1652. sur la fin. Quoiqu'il en soit de cette année de la légation de *Benferade*, voici une autre lettre également belle & enjouée de *Christine* à la Comtesse de *Brégy*. Elle est du 2 Avril 1653.

Autre lettre
enjouée de
Christine à la
Comtesse de
Brégy.

JE ne sai ce qui m'empêche de vous dire des injures, après tout ce que vous m'avez fait pour m'y obliger. Quoi? Faut-il après avoir gardé deux années le silence, que vous croiez en être quitte pour un simple baise-main, que je trouve dans la lettre de votre ami. A la vérité vous méritez pour le moins des reprochès. Sachez que je suis quasi en colère & que votre silence a pensé m'offenser cruellement. Je le pardonne pourtant à condition que vous ne soiez plus muette. A propos de votre taciturnité, je suis tentée de vous citer les Pythagoriciens, mais à une ignorante comme vous, il n'en fait point parler; c'est pourquoy je m'en abstiens: de peur aussi de paroître une Fée, je ne veux pas dire toutes les belles choses que j'ai

(*) La cause en étoit sans doute, qu'on lui avoit ôté sa pension après la mort du Cardinal. L'auteur de la vie de *Benferade* dit: qu'il auroit peut-être trouvé la même protection auprès de Mad. la Duchesse d'*Aiguillon* si ces quatre vers qu'il fit après la mort du Cardinal, ne l'eussent extrêmement offensée:

„ Cy git: Oui gts par la mort bleu
„ Le Cardinal de Richelieu:
„ Et ce qui cause mon ennui
„ Ma pension avec lui.

J'ai oui dire de ces bons Barbons. Parlez donc afin de n'être pas soupçonnée d'être de cette classe. Et pour vous faire connoître ce que je veux de vous, mandez-moi des nouvelles de votre bonne Maitresse & de votre jeune Prince; mandez-moi les entretiens du Cercle, & les badineries du petit couché. Je ne veux pas savoir de vous les misteres de l'Etat; quand la fantaisie me prendra d'en être informée, je m'adresserai à tout autre qu'à vous, parce que je crois que vous ne les savez pas. Car enfin si j'étois Roi en France, je vous croirois plutôt propre à toute autre chose qu'à gouverner & je me servirois de vous pour autres affaires que pour celles d'Etat. Nous autres femmes n'y entendons guères, & il n'y a que votre incomparable Maitresse qui s'en soit mêlée bien à propos. C'est le vrai moien pour vous raccommoier avec moi; je vous le recommande en disant adieu.

L'an
1653.

CHRISTINE.

On voit dans plusieurs endroits des Mémoires de *Chanut* (a) que le mari de cette Comtesse de *Brégy* étoit Ambassadeur de la Cour de France en celle de Pologne. Avant cette mission, la Reine de France le recommanda l'an 1644. aux Ambassadeurs à *Munster* (b) pour être employé aux affaires de quelque importance, où ils ne pouvoient eux-mêmes. Le Sr. *Chanut* dit, que ce Comte laissa une fois échapper auprès de l'Electeur de *Brandebourg* une ouverture de mariage avec la Reine *Christine* ce qui fit courir le bruit en *Suède*, que cet Electeur l'épouserait. Ce même *Brégy* se fit fort de traiter d'un accommodement pour le Roi de Pologne, en quoi la *Suède* ne s'intéressoit pas moins alors que la Pologne. . .

Mr. le Comte & Mad. la Comtesse de Brégy.

Cette conformité de vûes dans ces deux Cours fournit sans doute occasion à Mad. de *Brégy* d'écrire la première à la Reine *Christine*, qui ne manqua pas de lui répondre exactement. Par la familiarité qui paroît dans cette réponse; il n'y a pas lieu de douter qu'elle n'ait écrit auparavant d'autres lettres à cette Comtesse; mais aucune n'est parvenue jusqu'à nous. Nous verrons dans la suite, que lorsque *Christine* alla voir l'Académie Française à Paris en 1658. Mad. de *Brégy* fut de la compagnie (c). Nous insérerons aussi quelque part le portrait, que cette Dame fit en ce tems-là de *Christine*.

En attendant nous donnerons ici une lettre que la Reine écrivit à Madame la Maréchalle de *Guebriant*

Lettre de Christine à Mad. de Guebriant.

M Adame. *J'ai sujét de me louer de ma bonne fortune qui m'a procuré le bien d'être aimée de vous. Je puis dire qu'elle m'a procuré*

(a) *Mém. T. I. p. 21. 77. 113. 303. 402.*(c) *Olivet bist. de l'Acad. Franç. pag.*(b) *Négoc. Secr. T. II. pag. 56. 62. & 516. Mém. de Mad. de Montpensier. T. VIII. pag. 134.*188. *Oeuvres de Bensérade T. I. p. 63. 64.*

L'An.
1653.

procure plusieurs avantages, dont je lui suis moins redevable que de celui de votre estime. Etre aimée d'une personne si estimable comme vous, c'est une satisfaction dont on ne se peut passer, après que l'on est entré en sa possession, & il est dorénavant nécessaire pour mon contentement de conserver auprès de vous les sentimens dont vous m'avez donné des protestations si simples. Je ne puis avoir de l'indifférence pour une personne qui possède l'amitié de la Reine de Pologne, & puisque la tendresse avec laquelle j'aime cette Princesse, m'engage d'épouser ses passions avec ardeur, jugez quelles pourront être vos prétentions auprès de moi. Ces mêmes sentimens m'obligent d'accepter, sans répugnance le beau présent que vous m'envoiez; & je change de sentimens en cette occasion, sans m'efforcer, puisque j'ai appris que les personnes de ma condition peuvent sans rougir être redevables aux personnes illustres comme vous êtes. Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous m'avez voulu obliger de si bonne grace, & vous proteste que je n'accepte votre libéralité qu'à condition de n'oublier jamais les offices aux quels la reconnaissance m'engage. J'aurai toujours le soin de ne me rendre jamais indigne de votre estime par ingratitude.

CHRISTINE.

Particularités touchant Mad. de Guébriant.

Ce qu'il y a de plus particulier en Madame la Maréchalle c'est, qu'ayant été chargée de conduire à *Uladilas VII.* Roi de Pologne la Princesse *Marie de Gonzague*, qu'il avoit épousée à Paris par Procureur, on la revêtit d'un caractère nouveau (a). Ce fut celui d'Ambassadrice extraordinaire. Elle soutint dignement son caractère, quoique *Wicquefort* soit du sentiment, que sa prétention étoit ridicule, en ce qu'elle demandoit le même rang & les mêmes honneurs qu'on avoit accordés à l'Archiduchesse d'*Inspruck*, lorsqu'elle conduisit la sœur de l'Empereur *Ferdinand III.* fiancée au Roi de Pologne. Elle ne laissa pas que de s'acquiter de son nouvel emploi en habile femme (*). Elle étoit douée de grandes qualités & étoit femme d'intrigues. Rien n'est plus propre à faire connoître son ambition, que le coup qui lui réussit, de faire déclarer son engagement nul, se croiant méfaliée par le mariage qu'on lui avoit fait contracter avec un homme qui avoit plus de bien que

(a) Bayle & Moreri J. c. art. Guébriant.

(*) Il y a tout un ouvrage publié sur cette mission par Mr. le Laboureur. Le titre en est, „ Relation du voyage de la Reine de Pologne & du retour de Madame la Maréchalle de Guébriant Ambassadrice Extraordinaire & Sur-Intendante de sa conduite &c ”. à Paris 1648 in 4°.

que de naissance. Elle se maria avec le Comte de *Guebriant*, cadet d'une ancienne famille de *Bretagne* : & elle lui fut fort utile pour parvenir au bâton de Maréchal. Nous avons dit quelque chose de lui ci-dessus. La dignité de Maréchal de *France*, dit *Bayle* & le *Laboureur*, apartenoit à son Epouse à double titre, tant par participation avec son Mari, que par la part qu'elle eut au bon succès de ses Armes, aiant obtenu de la Cour par ses sollicitations le nécessaire à la subsistance des troupes qu'il commandoit, à quoi lui-même n'avoit pû réussir.

Une lettre de la Reine au Comte *Magnus de la Gardie* nous ouvre toute une autre Scène. Nous la donnerons ici en son entier, avant que d'entrer en aucun détail sur son contenu. La voici :

L'an
1653.

La disgrâce
du Comte
*Magnus de la
Gardie* mar-
quée dans la
lettre de
Christine à
lui.

Monsieur. Puisque Vous desirez me voir encore une fois après la disgrâce qui vous est arrivée, je suis obligée de vous dire, combien ce desir est contraire à votre satisfaction, & je vous écris cette lettre pour vous faire souvenir des raisons, qui m'empêchent d'y entendre, & qui vous doivent aussi persuader, que cette entrevûe est inutile à votre repos. Ce n'est pas à moi d'apporter des remèdes à votre malheur : c'est de vous-seul que vous devez attendre la réparation de votre honneur. Que pouvez-vous espérer de moi ? Ou que puis-je faire, si non de vous plaindre & de vous blâmer ? L'amitié que je vous ai portée m'oblige à l'un & à l'autre, & quelque indulgence que j'aie eu pour vous, je ne puis, sans me démentir, vous pardonner le crime que vous avez commis contre vous-même. Ne croiez-pas que je sois offensée. Je vous proteste que je ne le suis point. Je suis desormais incapable d'avoir d'autres sentimens pour vous que celui de la pitié ; lequel toutefois ne vous peut servir de rien, depuis-que vous vous êtes rendu inutile le sentiment de bonté que j'avois pour vous. Vous en êtes indigne par votre propre confession, & vous avez vous-même prononcé l'arrêt de votre bannissement, à la vûe de plusieurs personnes de condition, qui s'y trouvèrent présentes. J'ai confirmé cet arrêt, parce que je l'ai trouvé juste, & je ne suis pas si prête à m'en dédire, que l'on vous le fait accroire. Après ce que vous avez fait & souffert, osez-Vous vous montrer à moi ? Vous me faites honte quand je pense, à combien de bassesses Vous êtes descendu : combien de soumissions vous avez faites à ceux même, à qui vous aviez tant rendu de mauvais offices. En cette malheureuse rencontre, on n'a rien vû de grand, de beau, ni de généreux dans votre conduite. Si j'étois capable de repentir, je regréterois d'avoir contracté amitié avec une ame si foible, que la vôtre : mais cette foiblesse est indigne de moi, & aiant toujours agi
selon

L'an.
1653.

selon la raison, je ne dois pas blâmer les apparences, que j'ai données aux occurrences du tems. Je les aurois gardées toute ma vie, si vôtre imprudence ne m'eût contraint de me déclarer contre Vous. L'honneur m'oblige de le faire hautement & la justice me l'ordonne. J'ai trop fait pour vous depuis neuf ans, que j'ai toujours pris aveuglément Vôtre parti contre tous. Mais à présent que vous abandonnez vos plus chers intérêts, je suis dispensée d'en avoir soin. Vous avez vous-même publié un secret, que j'étois résolu de taire toute ma vie, en faisant voir, que vous étiez indigne de la fortune que vous teniez de moi. Si vous êtes résolu d'entendre des reproches, Vous pouvez venir ici. J'y consens à cette condition. Mais n'espérez pas que les larmes, ni les soumissions puissent jamais m'obliger à la moindre complaisance. La seule dont je suis capable pour vous, est celle de m'en souvenir peu, & d'en parler moins : étant résoluë de n'en parler jamais, que pour vous blâmer. C'est ce que je dois vous faire voir, que vous êtes indigne de mon estime, après une faute semblable à la vôtre. Voilà ce qui me restoit à faire pour vous. Souvenez-vous pourtant que c'est à vous-seul à qui vous devez la disgrâce qui vous est arrivée, & que je suis équitable pour vous comme je le serai toujours pour tout le monde. Upsal ce 5 Décembre 1653 ().*

CHRISTINE.

Il est aisé de voir par cette lettre que le Comte Magnus étoit tombé en disgrâce, & s'étoit flaté, que si la Reine lui vouloit accorder la permission de la voir encore une fois, il pourroit regagner ses bonnes grâces. Mais cette réponse que *Christine* fait à sa demande, est une marque évidente qu'Elle étoit très prévenuë contre lui : & quoique cette haine ne fût pas immortelle on remarque pourtant, dans la lettre de condoléance qu'Elle écrivit le 20. Juillet 1686. à la Princesse, Epouse du Comte sur la mort de son Mari, qu'Elle reproche encore au fils du Comte *Magnus*, son ingratitude, sans néanmoins dire en quoi elle consistoit.

Le Comte
de la Gardie
Favori de
Christine.

Pour être mieux au fait de toute cette affaire, on se rappellera ce que nous avons marqué ci-devant au sujet de la grande affection qu'avoit *Christine* pour ce Comte, à cause des belles qualités qu'Elle lui connoissoit. Par cette considération non seulement Elle lui avoit fait épouser sa Cousine, ma-



(*) La traduction de cette lettre en beau latin se trouve dans un Code Msc. de la belle Bibliothèque de *Stralsund*. Il est dit dans un autre Msc. intitulé *de Motivi di Cbristina di rinunciar la Corona*, que *Nicolas Heinsius* a traduit par ordre cette lettre de *Cbristine* en latin. Nous la donnons dans l'Appendice.

v. l'Append.
num. XLI.

L'an
1653.

maternelle, Sœur du Prince *Charles-Gustave*, mais Elle l'avoit aussi envoié en Ambassade en *France*, où il fit une aussi belle figure, qu'aucun Ministre public de *Suède* eut faite avant lui (a). Après son retour *Christine* continua toujours de l'honorer de sa faveur, & lui fit avoir la haute charge de Grand-Trésorier préférentement à plusieurs autres Sénateurs plus anciens que lui. Il crût d'année en année tellement en crédit, auprès d'elle, que même Elle le fit loger dans le Château Roial comme Grand-Maitre de sa Maison, & qu'en l'an 1650. il étoit le seul à qui on s'adressoit pour toutes les graces qu'on avoit à demander à *Christine* (b). Nous avons dit aussi, que la Reine, à qui il plaisoit infiniment, étoit ravie de trouver en lui une personne à opposer à la Maison d'*Oxenstierna*, qu'Elle ne pouvoit pas souffrir en ce tems-là: que cette préférence causa pourtant au Comte *Magnus* bien de l'envie & de la jalousie, & que le méchant *Bourdelot*, qui avoit trouvé moien de s'insinuer à un si haut degré dans la confiance de *Christine*, s'étoit porté le premier à supplanter ce Comte, & avoit inspiré à la Reine de l'aversion pour sa personne (c): Nous rapporterons présentement les particularités qui occasionnèrent l'éclat de cette rupture, de la manière qu'on les trouve marquées par des personnes qui étoient alors à sa Cour. „ On avoit persuadé „ si fortement (dit le Sr. *Picques* Résident de *France*) au Comte *Magnus*, „ que *Bourdelot* étoit cause de sa disgrâce, & aux Grands, de la froideur „ que la Reine avoit pour eux, que le Comte s'en étant plaint à la Reine, Sa Majesté lui dit, qu'Elle ne le croioit pas, & par hazard *Bourdelot* s'étant rencontré alors auprès d'Elle, il dit à Sa Majesté, qu'il savoit „ bien qu'il avoit beaucoup d'ennemis en sa Cour, qui tâchoient de le ruiner auprès des plus puissans, & qu'il ne se trouveroit jamais, qu'il eût „ parlé de qui que ce fût. Le Comte *Magnus* en aiant voulu citer deux témoins, ils n'osèrent en présence de la Reine soutenir à *Bourdelot* ce qu'ils „ lui imposoient, & la Reine les aiant traité d'imposteurs en présence du „ Comte, Elle leur défendit de se plus présenter devant Elle: ils étoient „ tous *François* & Créatures du Comte”.

Tombe en
disgrâce.

Depuis ce tems-là l'estime & l'affection que Sa Majesté avoit pour ce Comte diminua toujours, & il résolut d'aller passer son chagrin dans une Maison qu'il avoit à sept ou huit lieuës de *Stockholm*. Mais *Bourdelot* appréhendait qu'on ne lui attribuât encore cet éloignement, & qu'il ne fit encore parler ses ennemis, porta la Reine à lui refuser la permission qu'il lui en demanda, & prétexta son refus sur ce qu'après les fêtes; on lui devoit donner les lettres de provision de Grand-Trésorier, dont il n'avoit encore fait aucune fonction que par commission. . . . *Bourdelot* étant enfin parti de *Suède* au mois de Juin 1653. & la Reine faisant paroître beaucoup de mépris pour ce Médecin, après son départ; il y avoit apparence, que le Comte rentreroit bientôt dans les bonnes graces de *Christine*. Mais voici le

(a) Voyez ci-dessus pag. 88. & Pufend. de R. S. Libr. XVIII. §. 179.

(b) Chanut T. II. p. 201. 416. 437. Burman l. c. T. III. pag. 248.

Tome I.

(c) Chanut Mém. T. III. pag. 93 94. Vossius en parle dans ce même sens à Hein- sius en ses deux lettres dans Burman l. c. T. III. pag. 659 & 664.

Z z

L'an.
1653.

le cas qui fit éclater cette disgrâce, sans qu'il ait jamais pu s'en relever. Le coup-même parloit du Sr. *Pimentelli* (*), Ministre d'Espagne alors en Suède, qui s'étoit intrigué aussi avant dans la confiance de *Christine*, que l'avoit fait *Bourdelot*, à ce qu'on disoit alors tout haut (a). Voici avec quelles circonstances cette affaire est rapportée dans les dépêches de *Chanut*, dont d'autres Ecrivains font assez d'accord (b).

„ Le Comte *Magnus* aiant dessein de parler en particulier à la Reine de Suède & Elle à Lui, pour s'informer de l'Etat de ses finances, dont il étoit le chef, Elle prit le tems un jour, après le Conseil qu'elle avoit tenu avec les Sénateurs, qu'Elle avoit assemblés pour aviser aux affaires publiques & aux intérêts du Royaume: car les aiant congédiés, Elle ne retint auprès d'Elle que le Comte *Magnus*: & ce Comte se voyant seul avec cette Princesse, commença à Lui faire de nouvelles protestations de son respect & de son dévouement, lui représenta la fidélité inviolable qu'il avoit toujours eue pour Elle, & lui dit, qu'il s'étoit fait quantité d'ennemis pour s'être attaché entièrement à ses intérêts. Mais qu'il avoit une sensible douleur, que Sa Majesté interpretât si mal son attachement & son zèle, & qu'Elle se fût plainte qu'il lui avoit fait une trahison, dont Elle avoit dit qu'Elle ne vouloit pas se venger Elle-même, parce qu'Elle lui avoit promis amitié, mais qu'Elle s'en feroit venger par le Prince de Suède, & ne seroit pas aussi fâchée, que d'autres lui fissent des affronts, & qu'il avoit pris ce secret d'un de ceux qui appro-
choient

(a) Chanut l. c. pag. 271. 277.

(b) Chanut Tom. III. pag. 262-270. Aitzema l. c. T. III. Libr. XXXIV. pag. 886.

Éc. Felleri Ot. Hanov. §. 125 & 126. pag.

201. Gundlings Staats-Discours Cap. IX. §. XVIII. pag. 315. &c.

(*) Mr. le Comte de la Gardie le fit connoître lui-même plus de vingt ans après, dans sa lettre au Sr. d'Adlercrona l'an 1676. (1) disant: „ que pour l'amour de la France & par les intrigues de *Pimentelli* il s'étoit ruiné en 1653 dans l'esprit de *Christine*, & que depuis ce tems-là, il lui avoit falu lutter contre toutes sortes de persécutions, où il ne s'agissoit pas de moins que de sa vie & de son honneur”. *Pufendorf* allé- gue parmi les raisons de sa disgrâce, celle, d'avoir conseillé à *Christine* de ne pas résigner la Couronne, ni d'épouser *Charles-Gustave* (2). Un autre Auteur rapporte, (3) que du tems que Mr. de *Schleppenbach* étoit brouillé avec le Comte *Magnus*, il avoit insinué à la Reine, que ce Comte avoit donné occasion au Roman que le Sr. *Scuderi* avoit écrit & publié en France, sous le titre de *Grand Cyrus*, où la Reine étoit désignée sous le nom de *Cleobuline*. Que le Comte avoit voulu donner par-là à connoître à tout le monde, qu'il étoit le premier favori de *Christine* & jouissoit de ses plus grandes faveurs. Cet Auteur ajoute: que la dénonciation de ce Roman avoit opéré la disgrâce du Comte *Magnus*, que la Reine se trouvant choquée par le dit Roman, en avoit fait porter plainte à la Cour de France, que par manière de réparation le Sr. de *Scuderi* s'étoit obligé de composer un poème à la louange de la Suède & de le dédier à Sa Majesté: qu'il l'avoit fait dans son *Alaric* ou *Rome vaincue*, où *Christine* est dépeinte comme un modèle digne de toute sorte d'éloge.

(1) Elle se trouve dans les *Palmisköldiana*.

(2) Hist. de *Charles-Gust.* lib. I. §. 4. item Hist. *Frider-Wilb.* Libr. II. §. 49.

(3) *Staats-Geschichte von Riga und Lief-*

land pag. 26 & 27. cfr. aussi la lettre de *Boyle* à *Christine* en 1656. insérée ci-dessous ad ann. 1656.

L. 34
1653.

„ choient de plus près Sa Majesté, qui avoit assuré l'avoir entendu de sa
 „ bouche.... La Reine fut fort surprise d'entendre ce discours & Elle
 „ le témoigna à ce Comte, lui disant, que depuis neuf ans qu'Elle l'hon-
 „ nora de ses bonnes graces, il la devoit mieux connoître, pour en faire
 „ un jugement si desavantageux, & qu'enfin il devoit bien penser, que si
 „ Elle savoit qu'il lui eût fait une perfidie, & une trahison; ç'auroit été
 „ ou à son Etat ou à sa Personne en particulier: si à son Etat; sa conscience
 „ l'auroit obligée, contre l'amitié qu'Elle lui avoit promise; de l'en faire
 „ punir par les voies ordinaires de la justice: si à Sa Personne, que son
 „ honneur l'auroit portée à le faire traiter selon sa lâcheté; mais qu'Elle
 „ avoit meilleure opinion de lui, & qu'il le pouvoit bien remarquer par
 „ les biens dont Elle le combloit... Il repartit, qu'à la vérité, il étoit
 „ infiniment obligé aux bontés de Sa Majesté, mais que ce discours que
 „ l'on disoit qu'Elle avoit tenu de lui, le touchoit jusqu'au vif, Sa Majesté
 „ n'ayant point de Serviteur, ni de Sujet plus affectionné, ni plus fidèle
 „ que lui.... La Reine lui demanda, qui avoit dit qu'elle avoit ainsi par-
 „ lé de lui? Il dit, que c'étoit le sieur de *Steinberg*, son premier Ecuier.
 „ Je ne le puis croire, répondit la Reine: *Steinberg* est trop homme d'hon-
 „ neur pour controuver de tels mensonges, & qu'Elle en avoit si bonne
 „ opinion, que s'il l'avouoit, Elle vouloit l'avoir dit: qu'il falloit le faire
 „ venir & quelques Sénateurs, qui étoient dans l'Antichambre, afin de
 „ l'entendre. La Reine les appella Elle-même, & étant entrés, Elle lui
 „ récita le rapport que lui venoit de faire le Comte *Magnus* à sa charge,
 „ lui dit, qu'Elle le tenoit pour homme d'honneur, qu'il dit hardiment &
 „ franchement ce qui en étoit: s'il lui avoit entendu tenir de tels discours,
 „ & s'il en avoit jamais parlé à quelqu'un, ainsi que le disoit le Comte *Ma-*
 „ *gnus*.... Le Sr. de *Steinberg* dit: qu'il étoit extrêmement surpris que le
 „ Comte *Magnus*, pour lequel il avoit toujours eu beaucoup de respect &
 „ d'attachement, le calomniât ainsi devant la Reine, sa Maitresse, & vou-
 „ lut ruiner sa fortune: qu'il juroit, qu'il n'avoit jamais oui tenir de tels
 „ discours à Sa Majesté, & qu'il savoit aussi très-bien la fidélité qu'on doit
 „ à son Souverain, pour ne rien révéler de ce qu'Elle lui faisoit l'honneur
 „ de dire en sa présence, & que personne ne lui pouvoit prouver, qu'il
 „ eut fait jamais aucun rapport...

Querelle
 entre le
 Comte *Ma-*
gnus & *Stein-*
berg.

„ La Reine, satisfaite du désaveu du Sr. *Steinberg* & ayant pitié du Com-
 „ te *Magnus*, ne voulut pas pousser l'affaire plus avant, voyant qu'Elle ne
 „ pouvoit réussir qu'à sa confusion. Mais *Steinberg* ne se tint pas satisfait,
 „ & crut, qu'il y alloit de son honneur de savoir du Comte, qui lui avoit
 „ fait ce rapport. Il en parla à la Reine, & lui dit: qu'il croïoit, qu'el-
 „ le le tiendroit indigne de se présenter devant ses yeux; s'il n'en ufoit pas
 „ ainsi, pour faire démentir celui qui avoit fait de tels discours de lui. Sa
 „ Majesté, qui fait une estime très grande des ames généreuses & nobles,
 „ loua sa résolution, & comme ce n'étoit pas la première fois, à ce qu'el-
 „ le dit, que le Comte lui avoit fait de semblables plaintes, sans fonde-
 „ ment, & qu'il avoit essayé de perdre plusieurs de ceux qui l'apro-
 „ choient, Elle ne fut pas fâchée, que le Sr. de *Steinberg* en vouloit venir

L'an
1645.

„ avec lui à cette extrémité , afin qu'Elle pût être une fois délivrée de sa
 „ mauvaise humeur , & ne se plus voir importunée de toutes ses plaintes.
 „ Le Sr. *Steinberg* fut trouver dès le même jour le Comte *Magnus* chez
 „ lui, le supplia de lui nommer celui qui lui avoit fait ce rapport, que son
 „ honneur y étoit si fort engagé, qu'il croioit, qu'il ne lui refuseroit pas
 „ cette grace, afin de faire connoître à tout le monde, qu'il n'étoit pas
 „ indigne de la bonne opinion, dont Sa Majesté l'honoroit. Le Comte lui
 „ fit beaucoup de civilités: lui dit, qu'il l'estimoit aussi beaucoup, & que
 „ puisqu'il disoit n'avoir jamais parlé de telles choses, il le vouloit croire,
 „ & qu'il voioit bien, que celui qui lui avoit fait ce rapport, n'étoit qu'un
 „ Coquin: qu'il étoit satisfait de son désaveu & le tenoit pour homme
 „ d'honneur. Le Sr. *Steinberg* ne se contenta pas de cela, le pressa de le
 „ nommer, & assuré de la protection de la Reine, lui dit, qu'autrement
 „ il l'obligerait à sortir du respect qu'il lui devoit & à croire qu'il ne le sa-
 „ voit de personne, & que le seul dessein de le perdre, le lui avoit fait
 „ dire. Le Comte *Magnus* lui dit encore une fois, qu'il devoit être entiè-
 „ rement persuadé qu'on le lui avoit dit, & qu'il lui répétoit encore, qu'il
 „ étoit satisfait de son désaveu, & qu'il n'en croioit rien du tout. Le Sr.
 „ *Steinberg* fut se plaindre à la Reine du peu de satisfaction qu'il avoit eue
 „ du Comte *Magnus*, & la supplia d'interposer son autorité, pour l'obliger
 „ à déclarer celui, de qui il disoit avoir appris ces choses. La Reine crut
 „ qu'Elle ne lui pouvoit refuser ce qu'il lui demandoit, outre qu'Elle jugea
 „ qu'il y alloit aussi de la réputation du Comte *Magnus* de nommer son au-
 „ teur; Elle lui envoya le Prince *Adolphe*, qui pour la première fois ne pût
 „ rien obtenir, & fut prié par le Comte de porter la Reine à étouffer toute
 „ cette affaire, & obliger le Sr. de *Steinberg* de se contenter de la civilité
 „ qu'il lui avoit faite, sans désirer qu'il lui nommât un homme à qui il
 „ avoit promis le secret. La Reine lui envoya ce Prince pour la seconde
 „ fois, lui dire, qu'Elle ne pouvoit pas lui accorder sa demande: qu'Elle
 „ étoit obligée de protéger l'innocence du Sr. *Steinberg*, qui lui avoit de-
 „ mandé justice: qu'Elle trouvoit, qu'il y alloit même de l'honneur du
 „ Comte de sortir de cette affaire, en nommant celui qui lui avoit fait ce
 „ faux rapport, & qu'Elle vouloit qu'il le déclarât sous peine d'encourir sa
 „ disgrâce & de ne plus paroître à ses yeux. Ce Comte dit à Son Altesse,
 „ qu'il étoit prêt d'obéir & de nommer celui qui lui avoit fait ce rapport,
 „ mais qu'il avoit une grâce à demander à Sa Majesté de lui promettre,
 „ qu'il ne lui feroit point fait de mal: il dit: que c'étoit le Sr. de *Schlep-*
 „ *penbach* Colonel & grand Echanton qui étoit demeuré à *Stockholm*. La
 „ Reine fit dire au Comte de lui écrire, & qu'elle lui écrivoit aussi de venir
 „ à *Upsal*. Le Comte lui écrivit un galimatias, où l'on ne comprénoit rien.
 „ Le Sr. de *Schleppenbach* se rendit aussi-tôt à *Upsal* & le lendemain matin le
 „ Comte lui envoya quatre de ses amis pour lui demander, s'il ne soutien-
 „ droit pas, que *Steinberg* lui avoit dit telles choses. Il dit résolument,
 „ que non: qu'il voioit bien qu'on le vouloit perdre: mais qu'il ne laisseroit
 „ pas de dire la vérité devant Sa Majesté & feroit voir, qu'il étoit homme
 „ d'honneur.

Querelle
entre le
Comte *Ma-*
gnus & *Schlep-*
penbach.

Le

„ Le Lundi suivant, qui étoit le 18 du mois de Décembre, la Reine fit
 „ venir dans sa chambre le Sr. *Schleppenbach*, & fit appeller le Comte *Ma-*
 „ *gnus*, le Sr. *Steinberg*, les Sénateurs & autres Principaux de la Cour,
 „ qui avoient été présens à la première action. Sa Majesté fit un très-beau
 „ discours sur le sujet d'assemblée & de l'affaire dont il s'agissoit: dit au
 „ Comte *Magnus* d'exposer encore les choses, qu'il disoit favoir du Sieur
 „ *Schleppenbach*, auprès duquel elle s'approcha, & le prenant par un bou-
 „ ton de son pourpoint, lui dit, savez-vous bien que si *Steinberg* l'a dit: je
 „ veux l'avoir dit: *Schleppenbach* dit: qu'il ne savoit point du tout ce que
 „ vouloit dire le Comte *Magnus*: qu'il ne lui avoit jamais tenu ces discours,
 „ qu'il protestoit, que le Sr. *Steinberg* ne lui en avoit aussi jamais parlé, ni
 „ lui au Comte du Sr. de *Steinberg*: si non une fois qu'étant à table chez
 „ lui, parlant de la Cour, il avoit dit: qu'on voïoit, que la Reine n'avoit
 „ plus pour lui l'estime qu'elle avoit eue autrefois: & que le Sr. *Steinberg* étoit
 „ en grande faveur: de quoi le Comte lui avoit parlé souvent, comme d'une
 „ chose qu'il ne pouvoit souffrir. Le Comte là-dessus lui dit: qu'il répon-
 „ doit en Coquin & mentoit comme un *Schelme*, qui veut dire encore pis.
 „ *Schleppenbach* répondit: qu'il étoit homme d'honneur: mais que pour lui,
 „ il ne procédoit pas en honnête homme. Le Comte dit: qu'il étoit vrai,
 „ qu'il n'avoit point de témoins de ce qu'il lui avoit dit, parce que c'étoit
 „ dans le particulier que cela s'étoit passé. *Schleppenbach* protesta, qu'il ne
 „ lui avoit jamais parlé seul à seul: ensuite de quoi le Comte tomba en
 „ grande confusion. La Reine en aiant pitié, dit, que c'étoit une affaire
 „ qui ne la regardoit point, & se retira.

„ Le Comte la fit prier, qu'il pût faire citer *Schleppenbach* en justice,
 „ qu'à la vérité il ne pouvoit pas le convaincre par témoins, mais qu'il fe-
 „ roit serment qu'il le lui avoit dit. Sa Majesté, lui fit dire, par le Prin-
 „ ce: qu'Elle avoit encore assez de bonté pour lui, pour ne lui pas accor-
 „ der une chose, qui ne pourroit que tourner à sa confusion, que cette
 „ voie-là ne lui pouvoit être avantageuse: qu'il y en avoit d'autres (Elle
 „ entendoit celle des armes:) mais que surtout il se donnât de garde de
 „ ne faire faire à *Schleppenbach* aucun traitement, qui ne fût d'homme
 „ d'honneur. Après dîner du même jour, le Comte fit prier la Reine de
 „ trois choses par le Prince *Adolphe*, favoir: de lui permettre de faire un
 „ tour à sa Maison de Campagne pour mettre ordre à ses affaires domesti-
 „ ques: de ne point souffrir *Schleppenbach* en sa Cour: & de ne point parler
 „ de cette affaire à son désavantage.

„ La Reine étonnée de ces demandes, dit au Prince de faire favoir de
 „ sa part au Comte, que non seulement Elle lui permettoit d'aller en sa
 „ Maison de Campagne, mais même le lui commandoit, & de se retirer
 „ par tout ailleurs où il voudroit, lui défendant seulement sa Cour, où Elle
 „ ne vouloit point qu'il parût, qu'il ne fut sorti à son honneur de cette affai-
 „ re. Que pour chasser *Schleppenbach* de sa Cour; c'étoit une demande
 „ injuste, qu'Elle ne lui pouvoit accorder jusqu'à ce qu'il lui eût prouvé
 „ ce qu'il lui imposoit. Quant à ce qu'il desiroit d'Elle, qu'Elle parlât bien
 „ de lui par rapport à cette affaire, Elle ne pouvoit comprendre, comment

L'an
1653.

„ il l'entendoit, qu'il devoit avoir cette consolation en son malheur, qu'Elle
 „ avoit encore de la bonté pour lui, parce qu'autrement les choses ne se
 „ feroient pas passées si doucement à son égard, & que tout ce qu'Elle
 „ pouvoit pour lui, étoit de le plaindre de son infortune, qu'il s'étoit
 „ lui même attirée. Il devoit se retirer, ajoute *Chanut* (a) dès le soir
 „ même: mais il demeura encore tout le lendemain, espérant que l'esprit
 „ de la Reine pourroit changer, & qu'il obtiendrait quelque chose de plus
 „ favorable par l'entremise du Prince *Adolphe* son Beaufrère, qui gardant
 „ le respect dû à la Reine le servit avec chaleur en toute cette affaire;
 „ mais il n'y avança rien. Le Comte désespérant de son affaire, écrivit
 „ une lettre à Sa Majesté, que le Prince lui présenta après son souper.
 „ Elle la lût & dit, en se promenant: *Le pauvre Comte*; puis la relût en-
 „ core, répétant les mêmes paroles: *Le pauvre Comte*, sans rien dire du
 „ tout au Prince; & le Comte partit le lendemain pour aller en sa maison
 „ d'*Ekolsund* à dix lieues de *Stockholm*.

„ Retiré ainsi à la campagne & aiant appris que la Reine étoit d'opinion,
 „ que pour sortir de cette affaire facheuse, il devoit se battre avec *Schlep-*
 „ *penbach*, il résolut de le faire appeler. Mais étant la cinquième personne
 „ du Sénat, la plupart des Grands, dit le même *Chanut*, ne lui conseillè-
 „ rent pas de se commettre ainsi avec un simple Gentilhomme, desorte,
 „ que l'affaire en resta-là. En attendant Madame la Princesse Epouse du
 „ Comte, & Madame la Connétable sa Mère, aiant été fort bien reçues
 „ de la Reine, peu de tems, après; il crut que Sa Majesté avoit oublié
 „ ce qui s'étoit passé, & qu'Elle lui accorderoit volontiers son retour à
 „ la Cour, s'il le lui demandoit. Pour cela il écrivit une lettre à la Reine,
 „ qui n'eut pas néanmoins l'effèt qu'il en espéroit, comme on l'aura vû
 „ par la réponse insérée ci-dessus.

Le Chance-
lier *Oxen-*
stierna est
fort aisé de
la Reine.

On n'eut pas plutôt remarqué la froideur de *Christine* à l'égard du Comte
Magnus, qu'on s'aperçut du gracieux accueil qu'Elle fit au Chancelier
Oxenstierna & à son fils *Eric*, que le Père souhaitoit de voir son Successeur
 dans l'unique charge qu'il avoit exercée si longtems, comme cela arriva ef-
 fectivement en 1655. Cela se voit aussi par le billet que la Reine écrivit
 en ce tems-là au Chancelier (b), où après lui avoir parlé d'une affaire en-
 tamée avec la République de *Hollande*, Elle lui fait ce compliment: „ Au
 „ reste je suis bien aisé de vous protester à cette occasion, qu'il n'y a per-
 „ sonne au monde qui fasse plus de cas de vos grands Talens & de vos
 „ services, que moi, vous assurant que je ne parlerai ni ne penserai de
 „ vous autrement que votre fidélité le mérite.

C'étoit aussi ces deux Sénateurs qui faisoient alors les affaires & qui a-
 prochoient le plus de la Reine. Le Sr. *Picques* Résident de *France* dit là-
 dessus (c) que le vénérable vieillard le Chancelier en avoit eu tant de
 joie, qu'il en étoit rajeuni à vûe d'œil. La Cour de *France*, qui n'aimoit pas

Et la Cour
de France
câche de le
gagner.

(a) L. c. pag. 270 272. 291.
 (b) Il est daté d'Upsal le 22. Nov. 1653 &
 tiré de l'original de Mr. le Comte Axel

Gabriel Oxenstierna.

(c) Chanut l. c. pag. 206. 235 & 271.

pas le Chancelier par des raisons que nous avons alléguées ailleurs, s'apercevant du changement qu'avoit produit la disgrâce du Comte *Magnus*, qui étoit naturellement affectionné à la *France*, tâcha de se mettre autant bien avec la Maison d'*Oxenstierna*, qu'elle lui avoit été jusques-là contraire. Preuve de cela c'est, que le Sr. *Picques*, en envoiant au Chancelier une lettre du Cardinal *Mazarin*, l'accompagne de ces mots: „ je dois dire aussi à „ Votre Excellence, que le Roi a tant de vénération pour sa vertu, & „ d'affection pour sa personne & pour toute sa Maison, qu'il auroit joie „ que V. E. lui donnât occasion de le lui témoigner. . . . Par la lettre de „ Mr. le Cardinal, V. E. connoitra l'estime qu'il fait de votre amitié & de „ votre recommandation. . . . (*)

Cependant les amis du Comte *Magnus* firent tout au monde pour le remettre bien dans l'esprit de la Reine: & *Charles-Gustave* Beaufrère du Comte domicilié alors en *Oelande*, lui écrivit aussi en sa faveur. Mais *Christine* ne témoigna pas en être trop satisfaite, ne s'imaginant pas que ce Prince fût fort touché de sa disgrâce & dût s'intéresser pour lui, comme il faisoit, le Comte n'ayant pas agi à son égard de manière à le mériter (a). La réponse que *Christine* fit à *Charles-Gustave*, fait assez connoître de quelle façon Sa Majesté recevoit les bons offices qu'on vouloit rendre au Comte de la *Gardie* auprès d'Elle. La voici:

Les Amis
du Comte
Magnus s'intéressent
pour son rétablissement.

Mon Cousin. La part que vous prenez au malheur du Grand-Trésorier augmente ma compassion & la douleur de me voir réduite en état de le plaindre seulement. Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé dans la conférence qu'il eut avec *Schleppenbach*, laquelle vous fera croire, que ce qui est arrivé est incroyable & qu'il n'est pas en mon pouvoir d'y remédier. J'ai porté toute la considération que j'ai dûe sur l'intérêt que nous avons en sa personne: mais la justice m'ordonnant de l'oublier, je lui ai obéi aveuglément & suis satisfaite de ma conduite. Jugez de mes sentimens par la lettre que je lui ai écrite. Vous avouerez même qu'il y va de votre intérêt, que l'affaire se passe ainsi. Au reste, *Mon Cousin*, je vous suis obligée des sentimens respectueux que vous me témoignez dans votre lettre. Continuez-les, je vous prie, & soyez certain, que vous n'aurez jamais sujet de regretter de les avoir eus si conformes à votre devoir. à Upsal le 16 Décembre 1653.

CHRISTINE.

Après

(a) Chanut l. c. p. 276. 283. 447.

(*) La Reine *Christine* vouloit savoir ce que pensoit le Cardinal *Mazarin* de l'éloignement du Comte *Magnus*? Le Cardinal approuva fort ce qu'avoit fait la Reine, & elle témoigna beaucoup de satisfaction de son jugement. (1). C'est le langage des Courtisans!

(1) Chanut Tom. III pag. 296.

L'an.
1653.

Après cette réponse, *Charles-Gustave*, n'osant plus s'adresser directement à la Reine, en faveur de son Beaufrère, écrivit deux lettres (a) à l'Evêque *Jean Matthiæ* pour qui, surtout en qualité de son ancien Précepteur, Elle avoit toujours beaucoup de déférence. Le Prince, en lui mandant combien le malheur du Comte le touchoit, le prie très-instamment, de s'intéresser pour lui auprès de la Reine, de tâcher de l'apaiser & de faire rentrer le Comte en grace, ou bien de l'emploier autre part, disant à l'apostille: que l'affaire en question pourroit se terminer par l'autorité de Sa Majesté, de façon que ni le Comte, ni *Schleppenbach* n'en fut deshonoré, mais qu'il remarquoit que cette voie n'étoit pas agréable à la Reine.

Le Comte
Magnus dé-
mande la
protection
du Chance-
lier.

Le Comte *Magnus* avoit aussi écrit une lettre fort humble au Chancelier pour le prier de lui donner conseil dans l'état présent de ses affaires: le faisant ressouvenir de la prière que feu le Connétable son Père lui avoit faite en mourant de vouloir prendre soin de sa famille, de tenir lieu de Père à ses enfans & de les assister de ses bons conseils. Voici sa lettre traduite du Suédois (b):

Illustre Comte,

Très-honoré Seigneur, Grand-Chancelier du Roïaume,

„ Monsieur de *Forbus*, Sénateur du Roïaume, dira de bouche à Votre
„ Excellence, & les papiers ci-joints rapporteront plus au long, quelles sont
„ les extrémités qui me portent à l'incommoder par cette lettre. L'affec-
„ tion sincère que V. E. a témoignée à feu mon Père, & la sainte pro-
„ messe qu'Elle lui fit à l'heure de sa mort, de la continuer envers ses en-
„ fans, m'inspirent la confiance avec laquelle j'ai recours à vos sages con-
„ seils & à votre gracieuse & fidèle assistance. Je supplie donc V. E. très-
„ humblement de ne pas me la refuser à l'heure qu'il est, mais de m'ap-
„ prendre de quelle manière je dois considérer cette affaire, & à quoi je
„ dois prendre garde, de crainte, que par inadvertance ou par surprise,
„ je ne commette quelque chose qui pourroit me préjudicier ou à mes Con-
„ frères du Sénat, & que je puisse sortir d'embarras par des moyens con-
„ venables. V. E. m'attachera par-là éternellement à son service, & j'en
„ aurai pour les Siens toute sorte de reconnoissance. Si V. E. s'entremet-
„ tant pour moi, me tire d'affaire, le bon Dieu rendra sûrement la pareille
„ & à V. E. & aux Siens. Je recommande V. E. à la sainte garde du
„ Tout-puissant, & moi-même à la faveur & à la protection de V. E. é-
„ tant avec respect. &c.

à Upsal le 28 No-
vembre 1653.

MAGNUS GABRIEL DE LA GARDIE.

Le

(a) Elles sont datées à Borckholm le 26. Déc. 1653 & le 6. Janv. 1654. Les Originaux se trouvent dans la Bibliothèque d'Up-

sal dans un Code Msc. num. 11. & 12.

(b) Tirée de l'Original de Mr. le Comte Ax. Gabr. Oxenstierna.

Le Sr. *Piquet* rapporte là-dessus (a) que le Chancelier se souvenant que le Comte *Magnus* avoit autrefois dit de lui, qu'il radotoit, qu'il étoit rentré en enfance & qu'il n'étoit plus capable de donner aucun conseil, se servit adroitement de ce même langage dans sa réponse, pour s'excuser de lui en donner. Il lui fit néanmoins entendre, que s'il l'eût consulté avant que de rien faire, il lui auroit pu donner de salutaires avis, & qu'en l'état où étoient les choses, il ne pouvoit que plaindre son malheur.

L'An
1653.

Le Chancelier s'en excuse.

Comme la correspondance du Chancelier avec son Fils *Eric* sur ce même sujet, y répand beaucoup de lumière, nous extrairons ce qui y a rapport, de trois lettres (b) sauvées du naufrage où bon nombre d'autres ont péri.

Lettre du Chancelier & de son fils *Eric* au sujet du Comte *Magnus*.

La première est du 19 de Décembre 1653: où le Chancelier dit à son Fils:

„ Je suis en peine que l'affaire du Comte *Magnus*, au lieu de se remettre, va en empirant de jour en jour. Cela me fait compatir à son extravagance & à son malheur. Des gens sensés prévoient assez l'orage, & beaucoup de monde n'en fera pas surpris, quoi qu'en disent les Créatures du Comte, qui ne parlent que de grace, d'accommodement & de la même faveur que par le passé.

Le fils du Chancelier écrivit au Père d'*Upsal* le 22 de Décembre en ces termes:

„ Mon cher Père apprendra par les lettres ci-jointes combien Son Altesse Royale (*Charles Gustave*) s'intéresse dans l'affaire du Comte *Magnus*. Le Comte *Jacob* son frère, en me les donnant, me fit entendre, qu'il doutoit lui-même que de pareilles recommandations pussent plus l'aider, puisque la lettre de Son Altesse à Sa Majesté n'avoit produit d'autre effet, que ce qui se voit par la copie ci-jointe, qui m'a été communiquée en grande confiance. Je la renferme ici avec la lettre que le Comte *Magnus* a écrite à mon cher Père, & je le supplie d'en faire part à mon frère *Jean*, qui me la renvoiera en son tems. J'espère que mon cher Père ne blâmera pas, mais excusera paternellement, la liberté que j'ai prise d'ouvrir la lettre & le paquet, que S. A. R. & le Comte *Magnus* lui ont écrits. Je ne l'ai pas fait par pure curiosité, mais dans l'intention de régler d'autant mieux ma conduite en conséquence, dans cette affaire si délicate & si compliquée.

Dans la réponse, deux jours après, le 24. Décembre de la même année, le Chancelier écrit ainsi à son fils: (c)

„ Il paroît par le procédé du Comte *Magnus*, qu'il est aussi peu capable de supporter le malheur que le bonheur. Non seulement il se l'est attiré
„ sans

(a) *Mém. de Chanut l. c. pag. 290. sfr. Palmshöldjanz. pag. 284.*

(c) Cette lettre-ci est tirée de l'Original du Comte *Ax. Gabr. Oxenst.*

L'an
1653.

„ sans nécessité , mais il s'y enfonce de plus en plus. Pour votre infor-
 „ mation particulière , je vous envoie une copie de la lettre que Sa Ma-
 „ jesté la Reine m'a fait parvenir par *Holmen* & la réponse que j'y ait fai-
 „ te. Je les ai transcrites moi-même , pour qu'elles ne passassent pas par
 „ d'autres mains par ma faute ou celle des miens , afin que vous puissiez
 „ remarquer plus précisément , si ma réponse agréera ou non. J'ai été en
 „ peine là-dessus : & de longtems je ne me souviens pas d'avoir été si em-
 „ barrassé. Je ne puis pas approuver la conduite du Comte *Magnus* : &
 „ s'il lui est arrivé quelque chose d'inopiné , ce n'est que son audace & son
 „ extravagance qui le lui ont attiré. Il se peut que j'aie répondu trop ou
 „ trop peu , desorte que cela ne plaira , ni à l'un , ni à l'autre. Mais je
 „ n'ai pû faire ni plus ni moins , avec honneur & en bonne conscience.

Il s'agit ici , comme on voit , d'une lettre de la Reine au Chancelier ,
 laquelle , pour faire connoître qu'Elle ne s'étoit point précipitée , en ce
 qu'Elle avoit fait à l'égard du Comte *Magnus* , avoit enjoint au Chancelier
Oxenstierna de lui dire son sentiment sur l'affaire en question. La voici en
Suédois , avec la traduction (a).

Mon Cousin. *Såsom iag altid
 baswer beslitat mig om at
 dirigera alla mina actioner efter
 fastt ration ; Så bar därnäst al-
 ltid varit mit upfat at eftertrak-
 ta , dem hos bwar ärlig Man at
 justificera. Hwad med Gref Ma-
 gno är passerat , är Eder alla-
 redan kunnagt , så at mig allena
 igenstår at communicera Eder co-
 pie af mit bref til bonom ; där
 utar J måge dömma mit procede-
 re. Jag ästundar intet bögre än
 at nå Eder approbation , eller
 ock at så weta , uti hwad Jag
 kan baswa mig försedt , at Jag
 måtte baswa den satisfaktion,
 af Eder at justificeras. Jag be-
 faller Eder Gudi.*

Christina

Mon Cousin. Comme de tout tems
 j'ai fait mes plus grands efforts pour
 diriger toutes mes actions selon des
 raisons solides , de-même j'ai tou-
 jours pris à tâche de les pouvoir jus-
 tifier devant tout homme raisonna-
 ble. Vous savez déjà ce qui est ar-
 rivé au Comte *Magnus* , & il ne me
 reste qu'à vous communiquer la co-
 pie de la lettre que je lui ai écrite ,
 pour que vous puissiez juger de la ma-
 nière dont j'ai agi envers lui. Je ne
 souhaite rien de plus , que d'avoir là-
 dessus votre approbation , ou bien
 d'apprendre en quoi je puis avoir man-
 qué afin d'avoir la satisfaction d'être
 justifiée de vous ; sur cela je prie
 Dieu qu'il vous ait en sa sainte gar-
 de.

CHRISTINE

La

(a) Tirée de l'Original du Comte Axel
 Gabr. Oxenstierna. Fca le Chancelier a mar-
 qué audessus , qu'il l'avoit reçu le 21. Décembre

1653. à Stockholm. V. aussi Chanct. l. c. p.
 273. 290 & 446.

La question proposée au Chancelier étoit assez délicate, comme il l'avoit lui-même marqué dans sa lettre ci-dessus à son fils. Aussi n'eut-il garde de désapprouver la résolution de *Christine*. Mais en donnant à l'affaire un tour naturel, où il paroît incliner pour la voie la plus modérée & inspirer à la Reine de relâcher de son ressentiment, il ne touche pas pourtant trop cette corde, de peur de la choquer, & peut-être d'occasionner par-là le prompt retour du Comte *Magnus*, ou qu'il ne semblât que le tort n'étoit pas du côté de ce Comte. Voici donc la réponse, que le Chancelier fit à la lettre de *Christine* traduite du *Suédois*:

L'an.
1653.

L'embarras
du Chancelier
au sujet
du Comte
Magnus.

Très-puissante & très-gracieuse Reine.

„ La très-gracieuse lettre de vôtre Majesté Royale m'a bien été remise ;
 „ de laquelle aussi bien que de la copie de sa lettre au Comte *Magnus de la*
 „ *Gardie*, j'ai compris en toute humilité le contenu. La grace, que V.
 „ M. m'a fait de m'avoir communiqué cette affaire par une lettre de sa propre
 „ main, augmente les grandes obligations qui m'attachent selon mon
 „ devoir très-respectueusement à V. M. surtout lui ayant plu d'apprendre
 „ mes petites pensées là-dessus, quelle que soit mon incapacité. Mais pour
 „ obéir aux ordres gracieux de V. M. en manquant plutôt de jugement,
 „ que de volonté & à mon devoir, je ne puis m'empêcher de compatir au
 „ malheur du Comte, de n'avoir pas fait plus d'attention à la faveur & à
 „ la grace de V. M. & de n'avoir pas su en jouir plus prudemment à la satisfaction,
 „ au service & à la gloire de V. M. aussi bien qu'à son bonheur
 „ propre & permanent. Et s'il m'étoit permis, sans en courir le déplaisir
 „ & la disgrâce de V. M. de l'assister & ceux qui lui appartiennent, de ma
 „ foible intercession, je le ferois sans contrainte & volontairement, tant
 „ en considération de l'amitié & de la correspondance constante & non interrompue,
 „ que moi & les miens avons eue avec les Parens & Ayeux
 „ du Comte *Magnus* depuis très-longtems, qu'à l'égard du service & du
 „ bien de V. M. & du Seigneur son Père de bien heureuse & glorieuse
 „ mémoire,

„ Mais quant à l'affaire même, autant que je l'ai pu comprendre non
 „ seulement par un bruit commun & par une lettre qu'il m'en a écrite lui-même,
 „ mais particulièrement par la copie de la propre lettre que V.
 „ M. lui a écrite, & en comparant tout cela avec d'autres circonstances, je
 „ ne trouve rien dans ces sentimens Roiaux & ces actions généreuses de
 „ V. M. qui en pût être diminué ou y être ajouté. Je souhaiterois seulement
 „ de tout mon cœur, que le Comte *Magnus* de son côté s'en fut servi
 „ & en eut joui avec autant de modestie & de prudence pour le service
 „ de V. M. & du Royaume, que de raison; vâ surtout que non seulement
 „ la faveur & la grace de V. M. envers lui, lui étoient connus, mais
 „ pas même ignorées à la Cour de qui que ce fut; desorte, que tout dépend
 „ de la gracieuse détermination de Votre Majesté entre la grace ou la
 „ disgrâce, & à faire prévaloir l'une ou l'autre. Pour moi, je panche volontiers
 „ pour la grace par plusieurs raisons, & je prierai toujours Dieu,

A a a 2

„ qu'il

L'an.
1653.

„ qu'il veuille diriger les conseils & les résolutions de V. M. à la gloire de
 „ son saint nom, à la réputation & à l'honneur immortel de V. M. & au
 „ bonheur de ses fidèles Sujets.

„ Au reste je supplie V. M. de vouloir bien m'excuser de ce que je ne
 „ puis pas écrire sur cette affaire autrement que je ne l'envisage: & au cas
 „ que j'aie manqué là-dessus en quoi que ce soit, de le vouloir attribuer à
 „ mon peu de pénétration & à ma vieillesse, en interprétant le tout gra-
 „ cieusement. Je recommande V. M. à la protection Divine en toute
 „ humilité, & je suis, avec le plus profond respect & la plus parfaite sou-
 „ mission.

AXEL OXENSTIERNA.

Christine resta néanmoins ferme & ne changea point de sentiment à l'é-
 gard du Comte *Magnus* (a). Mais comme Elle reprit la résolution d'abdi-
 quer la Couronne, qu'Elle exécuta six mois après; le Sénat de *Suède*, sans
 doute de l'avis du Prince *Charles-Gustave*, lui parla du rétablissement du
 Comte, & le Chancelier lui remontra, qu'il étoit Grand-Officier du Roïau-
 me, & que la Reine n'ayant point fait connoître de raisons suffisantes pour
 le bannir du Sénat, il étoit de la grandeur de Sa Majesté de lui pardonner
 les fautes, où il pouvoit être tombé & de le rétablir avant son abdication:
 de quoi ils la supplioient très-instamment. . . . La Reine leur dit: que c'é-
 toit une affaire faite qu'Elle étoit sur le point de quitter: qu'Elle avoit d'au-
 tres choses en tête: que quand Elle seroit dehors, le Prince feroit ce qu'il
 lui plairoit, & qu'Elle les prioit de ne lui en plus parler. . . . Elle resta ain-
 si inébranlable en ce sentiment, & quoiqu'avant que de quitter la *Suède*,
 Elle prit congé de la Princesse *Marie*, Epouse du Comte *Magnus*, Elle ne
 lui dit pas un mot du Comte. . . .

Celui-ci en revanche témoigna publiquement sa joie de la résolution que
 la Reine avoit prise de résigner le gouvernement, espérant que le Prince
 Palatin, étant monté sur le Trône, le rappelleroit à la Cour: mais le Prin-
 ce (b), ayant appris de la Reine comment il l'avoit déservi, tant qu'il a-
 voit été en faveur auprès d'Elle, & qu'il avoit été la cause que *Christine* n'a-
 voit pas voulu l'épouser: ce Prince, dis-je, dit hautement, qu'il avoit
 toujours pour la Reine sa Bienfaitrice tant de reconnoissance & de déferen-
 ce à ses volontés, qu'il ne souffriroit auprès de lui aucune personne qui lui
 fut suspecte, & qui ne fut pas en ses bonnes grâces.

Cependant le Chancelier *Oxenstierna* fut toujours en grande considération
 auprès de la Reine (c) tant qu'Elle resta en *Suède*, & même après son dé-
 part auprès du Roi *Charles-Gustave*, qui l'appelloit SON PERE, & lui fai-
 soit de grands honneurs, sous ce titre, dont ce vénérable vieillard étoit
 tout charmé. Après la mort d'*Oxenstierna* qui arriva peu de tems après,
 le Comte *Magnus* revint à la Cour, & eut lieu d'être satisfait de l'accueil
 gra-

(a) Chanut l. c. pag. 350 & 379.

(b) Idem l. c. pag. 312 & 313. Pufend.
de Reb. Car. Gustavi Libr. I. §. IV. Idemde Reb. Brandenb. Libr. II. §. 49. & Libr.
III. §. 17.

(c) Chanut l. c. pag. 446: 447. & 473.

L'an
1654.

gracieux que le Roi lui fit, surtout en considération de son Epouse, Sœur de Sa Majesté, que ce Prince aimoit tendrement. Mais il ne regagna jamais la faveur de *Christine* quoiqu'Elle tâchât d'être bien avec tout le monde, caressant même ceux qu'Elle avoit antrefois peine à souffrir.

De plus grands troubles & qui auroient pû avoir de plus longues suites occupèrent cette Reine, qui pensa aussitôt aux moyens d'y couper court. Telle fut l'affaire avec la ville de *Brême*, laquelle, si l'on en croit le Sr. *Picques* (a), alors Résident de France à la Cour de *Suède*, l'Empereur & plusieurs Etats de l'Empire, jaloux de la *Suède*, n'avoient garde de vouloir accommoder. Il dit: que Mrs. *Montecuculli* & *Pimentelli*, Ambassadeurs de l'Empereur & d'Espagne ne songeoient qu'aux moyens de mettre la *Suède* en désordre & en troubles, pour avoir occasion de reprendre plus aisément en *Allemagne* les belles Provinces que la *Suède* y possédoit: que dans cette vûë, ils avoient disposé la Reine à attaquer les *Brémois*, à l'insçu du Sénat, (*) afin que l'Empereur pût exécuter son dessein avec plus d'apparence de justice, le procédé de la *Suède* étant contre le Traité de paix de *Westphalie*, qui aussi permettoit aux intéressés de courir sus aux *Suédois* & de leur faire la guerre, comme à des perturbateurs du repos de l'Empire: & que la Reine après la déclaration contre le *Portugal* (dont nous parlerons ci-après) n'avoit différé jusqu'alors à prendre l'investiture des Duchés de *Brême* & de *Poméranie*.

Brouilleries
avec la ville
de *Brême*.

(a) Ibid. T. III. pag. 371. 375. 386. 399 & 403.



(*) Le Sr. *Picques* assure positivement (1) que le Sénat n'en avoit rien sù & que quand on avoit demandé raison de cette entreprise au Felt-Maréchal *Königsmarck*, il avoit dit, pour justifier sa conduite, qu'il n'avoit rien fait que par les ordres de la Reine, lesquels il croïoit avoir été dressés dans le Sénat: mais que le Chancelier *Oxenstierna*, quand on s'en étoit plaint, avoit juré & protesté que les entreprises contre *Brême* n'avoient point été proposées ni résolues au Sénat. Mr. *Hetsius* paroît s'accorder avec Mr. *Picques* dans ce qu'il mande à Mr. *Gronovius* au mois d'Août 1654 (2) en disant: „ post discessum *Christinæ* optime de rebus meis incipiebam sperare. Nam animadvertetiam curas Procerum possimas occupari in are alieno, quod constasset *Domina*, expungendo. „ Nec nesciebam esse me baud malo apud rō aλoxgāloea loco: cum ecce funestus advolavit nuntius de bello apud *Bremenses* exorto præter expectationem. Quo impulsore faba hæc fit cusa nescitur. Rege certe & Senatu invitis ad arma veniendum constat satis, qui nunc toti sunt in cogendo exercitu. Si gliscit hæc tempestas; de qua componenda spem vix ullam opinor supresse, ego ceterisque creditores jubebimur plorare. Facile enim intelligis, sumus ad bellum maximos esse faciendos, qui in nostros usus converti potuissent. Si cela est ainsi, il faut que ce jeu eût été joué bien finement de la part de ces Ambassadeurs. Il est vrai que la *Suède* s'étoit réservé, dans le Traité de *Westphalie*, son droit sur la ville de *Brême*, & qu'en conséquence de cela, elle devoit s'abstenir d'envoier aucun Député à la Diète de l'Empire jusqu'à la fin du Siècle passé. Mr. *Coring* avoit aussi produit les preuves de ce droit de la *Suède*, (3) comme sa lettre à *Christine* en fait foi. Si donc ces Ambassadeurs ont porté la Reine à cette entreprise dans un tems si peu favorable, pour la mettre en exécution, il semble; qu'ils n'ont eu en vûë que de rendre par-là les *Suédois* odieux aux *Allemands* & de donner prétexte à l'Empereur de recommencer la guerre.

Le Sénat de
Suède ne fait
rien de l'en-
treprise
contre
Brême.

V. ci-dessus
pag. 207. ad
Append.

(1) *Cbanat* l. c. pag. 371. 379 & 340.

(2) *Bärman* l. c. Tom. III. pag. 335.

(3) Le Prof. *Verelius* d'*Upsal* soutient ce mè-

me droit de la *Suède* plus au long, voyez ses *Opuscula* pag. 126. &c.

L'an
1654.

ranie, & ne s'étoit désisté de demander en souveraineté & en propre les isles de *Gottlande* & d'*Oelande*, la Ville & le Château de *Wolgast*, comme aussi de faire équiper les douze vaisseaux de guerre, que dans l'intention de se faire maintenir par l'Empereur dans la possession des terres que la *Suède* lui donnoit en *Allemagne*, pour ensuite échanger ces biens contre d'autres dans le Roïaume de *Naples* ou en *Espagne*, & donner moyen à la Maison d'*Autriche* de s'emparer du Duché de *Brême* & du reste de la *Poméranie*. . . Soit que tout ceci & d'autres circonstances que le Sr. *Ficques* rapporte (a) au sujet de l'affaire de *Brême*, fussent fondées ou non, toutefois elle fut terminée amiablement par la prudence & la modération du Successeur de la Reine.

Prétension
du Roi de
Pologne sur
la Couronne
de Suède.

L'autre difficulté, mais d'une plus grande conséquence, que *Christine* auroit voulu voir applanie avant que d'abdiquer étoit avec la *Pologne*. Il n'y avoit entre cet Etat & la *Suède* qu'une trêve, qui devoit encore durer neuf à dix ans & que *Christine* vouloit convertir en une paix perpétuelle, au Congrès de *Lubec*. Il s'agissoit de la cession entière de la *Livonie* à la *Suède* & que le Roi de *Pologne* renoncât à toutes ses prétentions sur la *Suède*. Nous avons remarqué ci-dessus (b), que le Roi *Jean-Casimir* avoit donné à *Christine* des assurances positives, de bouche & par écrit, qu'en cas qu'elle voulut appuyer son élection pour le Trône de *Pologne*, les deux points contestés ne souffriroient plus aucune difficulté. La Reine y concourût réellement. Mais *Jean-Casimir* étant affermi dans la possession paisible de la Couronne, oublia ses promesses. Le bruit qui s'étoit répandu, que *Christine* pourroit bientôt abdiquer, réveilla son attention & celle de tous les *Lithuaniens*, de la société desquels le Roi *Jean-Casimir* avoit été autrefois membre. La République même de *Pologne* se nourrissoit de l'espérance non seulement de revendiquer ses provinces perduës, mais aussi de faire revivre les prétentions de la famille *Jagellonique* sur tout le Roïaume de *Suède*, comme la plus proche de la postérité mâle du Roi *Gustave I.* A cet égard son droit étoit fondé. Mais à cause des décrets des États du Roïaume tant de fois réitérés, ce n'étoit au fond qu'un droit imaginaire. Ces Décrets excluoient pour jamais du Trône de *Suède* la postérité de *Sigismond*, parce qu'il avoit voulu subjuguier la *Suède* & y introduire la Religion Catholique à force ouverte, contre les Loix fondamentales. . . Il ne fut pas possible de rien obtenir des *Polonois* sur ces deux chefs (c), tant à cause de leur fierté naturelle, & de celle que leur inspiroit la victoire qu'ils venoient de remporter sur les *Tartares*, que parce qu'ils se voïoient appuyés de l'Empereur, de l'*Espagne*, & de la République de *Hollande*, (*) trois Puissances, qui les con-

(a) Cfr. aussi Pufend. de R. S. Libr. Libr. I. §. 8. &c. it. Hist. de Suède T. II. XXVI. §. 10-17. p. 415. 425.

(b) Ibid. Libr. XXIII. §. 18-25. & lib. (c) Ludolfs Schaub. gd. ann. 1652. p. 244. XXIV. §. 25-34. Idem de Reb. Car. Gust. Relat. histor. gd ann. 1651. pag. 68. &c.

Maximes des
Hollandois.

(*) Quelques Politiques ont remarqué, que l'Etat de cette République s'est réglé par

L'an
1654

firmeroit dans leur résolution de ne rien céder aux *Suedois* afin que cette épine leur demeurât toujours au pié. C'est par-là qu'échoua la négociation de *Lubec*, où les *Polonois* perdirent l'occasion de prévenir la guerre fatale qui s'ensuivit (a). A l'abdication de *Christine*, ils vouloient faire valoir leurs anciens titres qu'ils n'étoient pas en état de poursuivre. Dans cette vûë ils firent intervenir leurs protestations contre l'élection de *Charles-Gustave*, par Mr. de *Canaziles*, Envoïé de *Pologne*. Mais la Reine répondit aux Ambassadeurs, que son Cousin prouveroit par le témoignage de trente mille hommes, qu'il avoit le droit le plus incontestable, à la Couronne de *Suède*. Il vérifia cette prédiction peu de tems après en se rendant Maître de la meilleure partie de la *Pologne*, & à la fin, cette dispute se termina par le Traité de paix d'*Oliva* en 1660. (*) où le Roi & la République de *Polo-*

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXIII. §. 18-25. & XXIV. §. 25-34 item Libr. XXV. §. I. 23. Idem de Car. Gust. Libr. I. §. 8. &c. item §. 43. &c. & Ejusdem Hist. de Suède Tom. II. pag. 415 & 425. item son bist. Brand. Libr. V. §. 1. & 9. Mr. Mably Droit Publ. Tom. I. pag. 90 & 91. &c.



faitement sur l'intérêt des Négocians, (1) qui fondent leurs maximes dans l'espérance du gain, quand même la bonne-foi en souffriroit quelques fois. Ensuite de cette maxime, ils regardèrent, même avant que leur République fut déclarée libre, de très-mauvais oeil la cession de la *Poméranie* à la *Suède*, appréhendant, qu'elle ne se rendit Maitresse du commerce de la *Mer Baltique*, comme en écrivirent les Ministres de *France* à leur Cour. Mr. *Chanut* dit aussi quelque part (2) qu'on n'ignoroit pas en *Suède*, que les Etats des *Provinces-Unies* n'auroient pas été fâchés que toutes les autres nations n'eussent point trouvé de sûretés dans la navigation, afin que tout le commerce leur fût demeuré. . . . qu'il courut un bruit en *Suède* que les *Hollandois* avoient fait offrir secrètement à l'Electeur de *Brandenbourg* une grosse somme en prêt, s'il leur vouloit donner pour assurance & nantissement la ville de *Colberg* sur la mer Baltique, ce qui ne plaît point à la *Suède*, qui avoit tout-à-fait intérêt, que les *Hollandois* ne possédassent aucune place sur cette mer.

(*) Par ce qu'on vient de dire on aura remarqué, que la protestation interjettée avoit proprement donné occasion à cette guerre entre la *Suède* & la *Pologne*, & non la cause seule d'*Et cetera*, par rapport aux titres & courtoisies entre les deux Roïaumes. C'est donc à tort que Mr. *Koebler* en prend sujet de s'emporter tant contre Mr. *Pufendorf* & même contre la Nation *Suëdoise* (3). Mais pour qu'on sache de quoi il s'agit dans cette clause, voici ce qu'en dit Mr. *Herman Conring* caché sous le nom de *Cyriacus Tbrajymachus* d'où l'on verra qu'elle tiroit à grande conséquence.

„ *Advenit Holmiam Morstenius, non instructus facultate componendæ pacis, sed quantum præ se ferebat, paraturus tantum Præliminaria, quæ dicuntur, circa locum & tempus futurorum de pace tractatum, Diserte hoc adversabatur illi per Canazilium dato responso Regio. Jussus ex more, antequam admitteretur Morstenius, apographum fiducialium literarum exhibere, produxit tabulas, in quibus etsi utriusque Regis titulis solita rectius fuerit cautum, sub finem tamen numerati sunt Poloni Regis Regnorum anni: vana quidem, occulta nihilominus juris in Sueciz Regnum, ex more conjuncto, commemoratio.*

(1) Voyez sur cela une ample Déduction chez *Palmisköld* ad ann : 1664 pag. 231. cfr. *Otto Primz* Lincz Rec. publ : Cap. VI. §. XVI & XXII & quos ibi citat *Autotés* p. 397 & 405 item *Pufendorf* de Reb. Car. Gust. Libr. III. §. 93. 96 Libr. IV. §. 93. 96. Lib. V. §. 66. 71. &c. & Libr.

VII. §. 25 & 26, item de Reb. Suec. L. XXV. §. 39.

(2) Mémoires Tom. I. pag. 300 & 301. item Négoc. Secrèt. Tom. III. pag. 95.

(3) Dans ses Remarques histor. sur les Médailles Tom. X. pag. 266. item pag. 354 & 399.

L'an 1651. Pologne non seulement firent une entière cession de la Livonie à la Suède, mais renoncèrent aussi à toutes leurs prétensions sur ce Roiaume.

Différend
entre la Suède
& le Danne-
marck au su-
jet du Grand-
Maître Cor-
vitz Ulfeld.

Quant à la Cour de Dannemarck, peu s'en salut qu'il n'y eût encore quelque brouillerie entr'elle & celle de Suède à cause de Corvitz Ulfeld Grand-Maître de la première. Aiant eu le malheur de déplaire à son Roi, dans la dissention qui avoit divisé la Cour & la Noblesse, il s'étoit retiré avec son Epouse la Comtesse Eléonore, fille du Roi Chrétien IV. auprès de la Reine Christine l'an 1651. & lui avoit demandé sa protection (*). Elle leur fut accordée à la fin & on en donna pour raison, que lorsque le Roi Sigismond fut obligé de se retirer en Pologne, plusieurs Seigneurs Suédois s'étoient réfugiés en Dannemarck, où ils avoient été parfaitement bien reçus, non obstant les Traités entre les deux Couronnes (a). Il y eût néanmoins quelque contestation entre les deux Cours à l'égard de Corvitz Ulfeld qui aiant trouvé moïen de s'insinuer dans les bonnes graces de la Reine (†) dans le tems que

Pimen-

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXIII. §. 43. & 363. &c. Roches Hist. de Dannemarck. & XXVI. §. 5. & 6. Chanut l. c. T. II. T. VI. pag. 12. &c. Bayle Dict. Hist. art. pag. 215. 288. 315. & Tom. III. p. 9. 292. Ulfeld. lib. G. &c.

„ tione. Cumque studiose fuisset inter Reges pactum de vocula & cætera, quibusdam tituli
„ regii vocibus obijcienda, omiffam illam esse deprehensum est, Minutias dixerit: at in il-
„ lis latent grandia, & tolerata ad solidas injurias munium viam. Pasterius sane conjunc-
„ tum est cum tacto Regis Sueciæ præ Polono vilipendio, quasi ille hoc sit inferior. Prius
„ arcanam jurium in Sueciæ Regnum vindicationem continet, rem & Regi & ordinibus
„ Regni Sueciæ neutiquam tolerandam. Si minutia sunt, quare per illas Poloniæ Rex pun-
„ gere Regem Sueciæ voluit. Certe etiam hæc arguunt, quam ille sit animo a vera concor-
„ dia alieno. Moritienus culpam excusare conatus est, incuria scribarum Regionum. Sed
„ quis non videt hoc quam sit frigidum? Quasi scribis Polonicis solenne sit errare in solis lite-
„ ris ad Reges Sueciæ scribendis? Et vero incuria scribentium, ab iis, quibus relegere scrip-
„ ta in officio est, quare emendata non est? Enimvero ipsamet & talis incuria conjuncta
„ est cum contemptu. Nec enim per in curiam tractari solent res grandes & majoris momen-
„ ti: quales utique sunt quæ paci aut bello possunt ansam aut fomentum dare &c. &c. (1)”.
La réponse d'Andrea Nicanaris, sur cette lettre de Cyr. Thrasymachi de la même an-
née est trop foible pour disculper ces fautes commises de la part des Polonois, aussi ne
s'appuya-t-il que sur la petitesse de l'affaire en question sans disconvenir pourtant qu'il y
en avoit de plus graves. Grotius dit que les moindres disputes qui donnent occasion à des
procès entre des particuliers, peuvent occasionner des guerres entre des Nations indépendan-
tes. Mr. de Comines rapporte qu'un chariot de peaux de Mouton qu'un Seigneur Lor-
rain prit à un Suisse en passant par sa terre, fut la cause de la guerre sanglante entre les
Suisse & le Duc Charles le Hardi, où celui-ci perdit la vie.

Du Comte
& de la Com-
tesse d'Ul-
feld.

(*) On trouvoit fort étrange en Suède, dit Mr. Chanut, (2) le déguisement de Ma-
dame Ulfeld en habit d'homme, encore plus qu'elle se proménât tous les jours par la
ville en cet habit. C'étoit en cet équipage que la Reine lui avoit permis de la voir &
de lui baiser la main.

(†) Il semble que la Religion Chrétienne n'embarassoit pas beaucoup ce Comte. Chris-
tine lui demandant un jour pourquoi il n'avoit pas été au sermon? Il répondit: je ne
con-

(1) V. Cyr. Thrasymachus de justitia Asmorum
Suecic. pag. 12 & 13 in Pastori Lauro &c. cfr.
And. Nicanaris Resp: l. c. pag. 24. vid. omaino
Pufend. de Reb. Caroli Gustavi Lib. I. §. 44-56.

item Libr. II. §. 1 & 4. ut & Moseri Staats Gram-
matik pag. 267-269. & Mém. de Comines Tom.
I. pag. 277. ad ann. 1476.

(2) Mém. l. c. T. II. p. 217.

Pimentelli Ministre d'Espagne étoit si bien auprès d'Elle, il l'engagea à interposer ses bons offices pour son rétablissement. Le Roi de *Danemarck* fit répondre, qu'en considération de *Christine* il étoit prêt à recevoir *Ulfeld* en grâce pourvu qu'il voulut réfuter par écrit son libelle, avouer sa faute & lui en demander pardon, ainsi qu'il convenoit à un sujet qui avoit offensé son Souverain. Mais *Ulfeld* en appelant toujours à son innocence & produisant des quittances d'une somme d'argent qu'il étoit accusé d'avoir divertie, il s'en falut peu que cette affaire ne fut poussée plus loin qu'elle ne le méritoit (*). Nous aurons ci-après occasion de rapporter quelques autres particularités de ce *Corvitz Ulfeld*.

L'an
1651.

Quoique la *Hollande* fut alors en guerre avec l'*Angleterre*, elle ne se ménagea pas trop bien avec la *Suède*. Car entr'autres sujets de plaintes qu'elle lui donna, le Magistrat d'*Amsterdam* fit emprisonner un Marchand *Suédois* en faveur d'un Négociant de *Lubec*, sans avoir examiné préalablement leur différend. Ce procédé, qui offensa d'autant plus la Reine que malgré ses rémontrances réitérées on retint toujours le sujet *Suédois* en prison durant deux ans, ce qui lui fit prendre la résolution d'arrêter aussi tous les Marchands *Hollandois* & leurs effets qui se trouvoient à *Stockholm* (†). On jugea par ce coup que la *Suède* avoit dessein de se déclarer pour l'*Angleterre* (a), d'où

Autre difficulté de la Suède avec la Hollande.

(a) Pufend. de R. S. lib. XXV. §. 39 43. Hist. des Prov. Unies T. II. P. II. pag. 415. Chanut Tom. III. pag. 257. 339. Wicquef. cfr. pag. 559 & 562.

connois point d'autre divinité que Votre Majesté, qui puisse me tirer de mes défaits (1). *Vassius* écrit en 1653 à *Heinsius* (2) *celebratum est nuper convivium Deorum in Suedia, ubi Ulfeldius Jovem egit, Procancellarius Poloniae Bacchum. Hispania Legatus Martem. Comes Magnus Apollinem. Valde omnia magnifica & sumtuosa fuisse inquit.*

(*) Mr. de *Holberg* tâche de donner tout un autre tour à cette affaire d'*Ulfeld* (3) & se déchaîne là-dessus furieusement contre la Reine & Mr. de *Pufendorf*. Cependant Mr. *Holberg* avoue lui-même, (4) qu'*Ulfeld* avoit payé les vingt quatre mille écus au Général *Montrose* en *Ecosse*, & que le Roi *Charles II.* l'avoit attesté lui-même. C'étoit justement le point contesté entre *Christine* & *Ulfeld* d'une part & la Cour de *Danemarck* & son Ministre de l'autre. Car pour la protection que *Christine* accorda à *Ulfeld* & à son Epouse, Mr. *Holberg* ne disconvient pas (5) qu'Elle la pût donner en vertu du Traité de *Stettin* art. 24 & de la Loi de *Suède*.

Mr. de Holberg noté.

(†) Ce ne fut pas l'unique sujet de mécontentement qui porta *Christine* à frapper ce coup. Les vexations que les *Hollandois* faisoient au *Sond* aux Négocians de *Suède* en furent un autre (6). Ils avoient conclu un Traité, appelé *Rédemption*, avec le Roi de *Danemarck*, en vertu duquel ils lui paioient trois cent cinquante mille florins par an pour tous les droits au *Sond*, & exigeoient des marchandises de *Suède* telle rétribution que bon leur sembloit. Ils continuèrent de le faire depuis l'an 1640. jusqu'à 1655. au grand préjudice du commerce de la *Suède*, non obstant les Traités d'Amitié & d'Alliances entre Elle & la République, & les rémontrances qui en furent faites. *Christine* voulant y remédier une fois pour toutes, trouva bon d'en user comme elle fit avec les Marchands *Hollandois* demeurant en *Suède*, & par ce moyen les rendit tous plus traitables.

Vexations des Hollandois au Sond.

(1) *Palmisköld* tiré des Régîtres de l'an 1664. pag. 774.

(2) *Burman* Syll. Ep. T. III. pag. 664.

(3) Son Hist. de *Danemarck* T. III. pag. 81. Sec. pag. 110-127.

(4) Hist. de *Dann.* l. c. pag. 127.

(5) L. c. pag. 81. Sec.

(6) Il y a plusieurs pièces curieuses là-dessus dans les *Palmisköldians*. cfr. *Rymeri* & a. publ. T. IX. R. II. pag. 241.

L'an
1653.

d'où le Résident de *France* prit occasion de remontrer à *Christine* de quelle importance il étoit aux Couronnes, que les Etats Généraux fussent conservés. Elle en convint, avec le Résident, mais lui dit en même tems, qu'ils avoient agi jusqu'alors avec si peu de respect & de bonne-foi avec les Couronnes, qu'ils ne leur avoient pas donné grand sujét de se mettre beaucoup en peine de leurs affaires (ce dont le Résident demeura aussi d'accord) & que ce n'étoit que l'intérêt commun des autres Etats, qui pouvoit les porter à assister cette République dans les extrémités, pour que cette Puissance ne fut point entièrement abatuë. Par ces considérations cette affaire s'accommoda, & ledit arrêt fut levé sitôt que Mr. *van Beuningen*, Envoïé de *Hollande* (*), eut promis par écrit qu'on donneroit satisfaction du tort qui avoit été fait au dit *Suédois*. *Christine* en avertit elle-même le Chancelier *Oxenstierna* dans une lettre écrite d'*Upsal* (a).

Sur ces entrefaites l'Ambassadeur d'*Angleterre* arriva en *Suède* avec une grande suite & fut fort bien reçu (b). L'Envoïé des Etats Généraux en prit allarme. Mais la Reine lui dit, qu'Elle n'avoit point de mauvaise intention contr'eux. Au contraire qu'Elle s'emploïeroit de tout son pouvoir par des négociations & autres bons offices de ce genre à leur procurer la paix avec les *Anglois*, qu'elle croïoit ses Maitres si raisonnables que leur aïant déclaré dès le commencement de cette guerre, qu'elle vouloit demeurer neutre, ils ne trouveroient pas mauvais, si elle recevoit bien les *Anglois* à sa Cour,

(a) Elle est du 22. Nov. 1653 & l'Original est entre les mains de Mr. le Comte Ax. Gabr. Oxenstierna. XXVI. §. 3. &c Chanut l. e. pag. 261. & Acta publ. Rymeri T. IX. P. II. pag. 251. 257.

(b) Pufend. libr. cit. §. 44-47. & libr.

Plaisante
Scène de
l'Ambassa-
deur de
Hollande.

(*) C'est apparemment ce même Mr. *van Beuningen*, homme d'un grand mérite dans les lettres, qui donna une plaisante Scène, lorsqu'il étoit auprès de la Reine *Christine*. Mr. *Baudelat de Dairval* la rapporte en ces termes: (1). Un jour que cette Princesse avoit fait une partie de chasse, elle y convia ce Ministre, & commanda en même tems, qu'on lui préparât un de ses meilleurs chevaux. Cet ordre fut exécuté trop ponctuellement: on lui aprêta aussitôt un Courrier des plus vites & des plus fringans. L'Ecuyer qui l'aperçut, ne crut pas qu'un homme de lettres, comme cet Ambassadeur, dût se hasarder sans scrupule sur un tel cheval. Il ne pût s'empêcher de lui témoigner sa pensée, & le conjura ensuite avec beaucoup d'instance d'en prendre un autre d'un de ses Gens. Mais ce savant homme ne le crut point: il estima qu'il y alloit de son honneur & de sa réputation, à suivre le conseil qu'on lui donnoit. J'ai là, temoigna-t-il sur le champ, tous les Traités de *Re Equestre*, ne croïez pas que je sois Apprenti sur quelque cheval que ce soit. Tout sa science néanmoins ne lui servit de rien lorsqu'il fut monté. Le Cheval ne la sentant point ni dans les mains, ni dans les talons du Cavalier, il mit la Théorie Equestre fort au desarroi, & pensa donner un spectacle tragique à la compagnie, après une très-longue & très-burlesque Scène... Si cet accident ou quelque autre raison lui aura donné du dégoût pour la *Suède*, c'est ce qu'on ne sauroit dire; mais l'an 1656, il fit tout au monde pour porter les Etats Généraux à déclarer la guerre contre le Roi *Charles-Gustave*, & c'est pourquoi *Pufendorf* l'appelle *precipuus turbarum incensor contra Svecos*.

(1) De l'utilité des Voïages Tom. I. pag. 2-4. Acta publica Rymeri T. IX. P. II. ad ann. 1653. p. & Pufend. Hist. Brandeb. Libr. VI. §. 64, 65, 216. 225.

Cour, & leur donnoit les mêmes assurances de sa part pour leur République, dont elle n'avoit jusqu'alors aucun sujet de se plaindre (*).

L'an
1653.

A la première audience, l'Ambassadeur d'Angleterre, Mr. *Whitlock* s'efforça de justifier les armes & la conduite du Parlement dans la mort de leur Roi & dans le changement de la Monarchie en République (a). Il fit cela pour appaiser les esprits qui avoient été extrêmement surpris de la fin tragique qu'avoit eu peu d'années auparavant le Roi *Charles-Stuart*: car, à ce que dit Mr. *Chanut*, quoique plusieurs en Suède (†) ne trouvassent pas alors mauvais, qu'il y eut un exemple public d'un Roi dépouillé de son autorité pour n'en avoir pas bien usé au gré de ses sujets; l'excès détestable où s'étoient portés les Anglois, détruisoit les conséquences qu'on en vouloit tirer, & faisoit voir, qu'il n'y avoit rien de médiocre, ni dans la fureur des sujets révoltés, ni dans l'abaissement des Souverains.

Négocia-
tion de
Cromwell à la
Cour de
Suède.

La Nation de Suède n'en étoit pas encore bien revenue, & l'Ambassadeur d'Angleterre avoit été contraint d'entendre beaucoup de duretés contre sa nation. Cela fut en partie, peut-être la cause, qu'il resta quelques mois sans rien faire à la Cour de *Christine* (‡). Le Protecteur *Cromwell* l'y avoit en-

(a) *Chanut l. c. pag. 278 & Tom. I. pag. 407.*

(*) Le Ministère de France étoit bien intriguée en ce tems là d'un Député de Suède en Angleterre, (1) qui, selon les rapports qu'on lui avoit fait, y étoit pour donner de mauvaises impressions contre le Roi, & la Roïauté & qu'il croioit partir du Conseil des Régens de Suède, qui auroient voulu que la jonction des deux Roïaumes d'Angleterre, & d'Ecosse se fit. Les Ministres François s'appaisèrent à la fin après la déclaration faite de la part de la Suède.

(†) Il ne seroit pas si étonnant qu'il y eut en Suède des Personnes à qui cette trame du Parlement d'Angleterre contre leur Roi ne déplaisoit pas, par le dégoût qu'elles pouvoient avoir pour un gouvernement despotique. Mais il auroit été bien plus étrange que la Reine *Christine* n'eut pas blâmé cet excès des Anglois: voici ce qui est rapporté de cette action funeste dans le *Chevreana* (2), „ Quand les Anglois eurent fait couper la tête de „ tête au Roi *Charles*, la Reine *Christine* en fut informée par des lettres, & les aiant „ lûes, dit publiquement: Les Anglois ont fait trancher la tête à leur Roi, qui n'en „ faisoit rien, & ils ont bien fait”. Cette Reine, ajoute *Chevreau*, dit cela dans un tems où elle négligeoit toutes les affaires, où elle avoit perdu l'amour de ses peuples par ses libéralités mal ménagées, où les Prêtres n'épargnoient, dans leur sermons, ni son irréligion, ni son caractère. Il y a pourtant toute raison de douter de ce que Mr. *Chevreau* impute ici à la Reine, l'anachronisme est trop visible. On décolla *Charles Stuart* l'an 1649, qui est l'époque où *Christine* étoit très-appliquée tant aux affaires de son Roïaume, qu'à l'étude des belles-Lettres. Et comment accorder le dicton de *Chevreau*, avec la réponse pleine d'indignation que *Christine* écrivit aussitôt après au fils de ce Roi infortuné, où elle abhorre & désapprouve hautement cette action d'un Parlement fanatique? Nous en donnerons l'extrait ci-dessous.

Sentiment
attribué à
Christine sur
la décolla-
tion de
Charles I.

(‡) Il se plaignoit, dit *Chanut* (3) à tout le monde qu'on ne lui parloit à ses audiences que de Philosophie, de divertissemens & de Ballets, sans lui dire ni oui, ni non, sur ce qu'il avoit proposé, & qu'on ne le prioit que d'avoir patience. *Whitlock* dit lui-même dans sa lettre à *Cromwell* en 1653. Nous deviendrons ici savans dans les langues en

(1) V. les Négoc. Secr. de la Paix de *Westph.* 1700. pag. 673.

T. II. pag. 2. 46. 66. 21.

(3) *Mém. l. c. Tom. III. pag. 330. & Rymeri*

(2) *Bernard Nouv. de la Rép. des lettres Juin* acta publ. Tom. IX. P. II. 258.

L'an
1653.

envoïé pour s'assurer de l'amitié de la *Suède*. Il craignoit, que ce Roïaume ne se résolût à assister les *Royalistes* en leur envoiant du secours du Port de *Gothembourg*, de la même manière que la *France* avoit souvent secondé les *Ecoffois* contre les *Anglois*. Le Roi *Charles II.* en avoit écrit à la Reine, comme aussi au Chancelier *Oxenstierna* (*). Un Historien loué grandement la réponse généreuse que *Christine* lui avoit faite là-dessus (†) (a), quoique l'intérêt d'Etat l'emportât peu après sur les sentimens, qu'elle lui avoit témoignés.

Cependant on fit languir l'Ambassadeur *Whitlock* qui se plaignoit, qu'il n'avançoit rien en ses négociations (b). Il disoit, que quoique les Ambassadeurs des autres Rois & des Princes, & entr'autres ceux de *France*, se fussent rendus auprès du Protecteur, pour rechercher son amitié, la *Suède* ne lui en avoit envoïé aucun, ni fait état de celui, qu'il avoit envoïé à la Cour de *Suède*... Néanmoins la Reine différoit de jour à autre de s'expli-

(a) Huber *Institut. Hist. Civ. Tom. III.* 52 & 53. Parival *Hist. du Siècle Tom. II.* p. 226. Chanut *l. c.* pag. 322. 323 & 368.

(b) *Hollandse Mercur. ad ann. 1654.* p.

en parlant continuellement *François & Latin*: ce qui ne peut s'éviter toutes les fois que nous nous rencontrons avec des personnes d'ici. Le Chancelier parle bon Latin. La Reine ne parle que *François*, & Elle m'entend aussi bien quand je parle *François*, comme si je parlois *Suëdois*.

(*) Voici cette lettre du Roi *Charles II.* au Chancelier *Oxenstierna*

„ *Carolus Ma. Britæ Princeps, Dux Cornubiæ & Albanie. Illmo. & Excellmo. Di.*
„ *Axelio Oxenstiernæ, Comiti Sudermannia Australis, Baroni in Kymitbo, &c. Sena-*
„ *tori regni, Sueciæ Cancellario &c. sal.*

„ *Illmæ Dnæ perquam fidelem & per dilectum nobis Consanguineum nostrum, Comitem*
„ *de Balneford ad Seram Sueciæ Reginam, mandatis nostris instructum mittimus, eum in*
„ *finem ut quo in loco res Angliæ sita sunt, apud suam M. exponat, & nostro nomine au-*
„ *xilium, in hisce quibus circumsepti sumus angustiis, imploret, ut populi inhumana rebel-*
„ *lione ferocientis minas coercere & consilia in Sermi Patris nostri coronam & caput inten-*
„ *tata, sua benigna interpositione dirimere dignetur, hanc insuper prædicto Consanguineo no-*
„ *stro provinciam demandavimus, ut Vestram conveniat Excellam & per amice roget, ut*
„ *qua valet ipsa apud Seram Reginam gratia, eadem uti velit in promovendis rebus quas*
„ *nostra vice à Mæ sua petiturus est. Sic enim Excella Væ meritis maxime condigna, &*
„ *ea conspicua virtute, singulari prudentia & humanitate præstabitis, quorum fama in tota*
„ *orbe Christiano percubuit, & ubi sese grati animi nostri testimonia, exhibendi ansæ ob-*
„ *tulerit, vices rependet Excella Væ ad omnia humanitatis officia paratus amicus*

Apud Hagam Comitiss

XXIX. Januarii 1649.

CAROLUS P.

(†) L'extrait de cette Réponse de *Christine* est rapporté par Mr. *Huber* en ces mêmes termes (1) „ *Perculit quam vebementissime animum nostrum & ineffabili dolore pedus nos-*
„ *trum adfecit tam tristis & funestus nuncijs factoris, inaudito prioribus seculis exemplis*
„ *commissi & illatarum Regi cruentarum manuum: cujus horrendi facti atrocitatem &c.*
„ *Nunc cum eo insolentia progressi sint, ut se Principis sui vitæ ad indignum plane modum*
„ *arbitros statuerint, viderint ipsi, quam iram Numinis divini & quas penas perpetrata cæ-*
„ *dis in se posterisque suis traxerint &c. &c.*

(1) *Huber loco. hic supra citato.* La lettre au Chancelier est tirée de sa Bibliothèque.

pliquer avec lui : Elle vouloit auparavant voir plus clair dans la conduite de *Cromwel*, & ce que l'on s'en pouvoit promettre de certain. L'action qu'il venoit de faire, en cassant le Parlement, sans en établir un autre, & en se saisissant de toute l'autorité souveraine, sous le nom de *Protecteur*, diminueoit beaucoup de l'estime qu'elle avoit conçue de lui & faisoit soupçonner à la Reine, qu'il n'avoit pas toute la prudence qu'on lui attribuoit. Car il lui sembloit manquer de jugement, en se déclarant sitôt pour la Roïauté, à laquelle il paroïssoit aspirer, après ce qu'il avoit fait pour la rendre si odieuse aux *Anglois*. Selon la Reine il auroit dû attendre quelques années & prendre mieux son tems. Car elle le tenoit très-mal établi : à quoi contribuoit fort la nouvelle alors arrivée en *Suède*, que l'on avoit découvert une conspiration contre la vie du *Protecteur*, & de-là Elle jugeoit, qu'il auroit bien de la peine à se maintenir dans ce haut degré de puissance, où son ambition l'avoit élevé. Elle s'imaginait à voir ses différentes actions qu'il ne savoit pas bien ce qu'il vouloit, ni si la paix avec ses voisins lui étoit plus nécessaire que la guerre. Elle prévoyoit de grandes difficultés dans l'exécution du *Traité* qu'il avoit fait avec les *Hollandois* & ne pouvoit croire qu'il subsistât : desorte, que *Christine* ne faisoit pas alors grand état du gouvernement actuel d'*Angleterre* (*). Malgré toutes ces considérations la face des affaires changea bientôt. *Cromwel*, secondé d'un bonheur particulier en toutes ses entreprises, s'affermir de plus en plus dans son autorité, & *Whitlock* apuïant ses discours sur l'intérêt commun qui devoit porter la *Suède* & l'*Angleterre* à entretenir entr'elles une étroite amitié, vû le secours mutuel que ces deux Nations pouvoient se donner l'une à l'autre en cas de besoin, fit tant par ses rémontrances, que le *Traité* se conclut l'onzième d'Avril 1654. La Reine lui déclarant elle-même le plaisir qu'elle avoit que

L'an
1653.*Christine*
conclut un
Traité avec
ce *Cromwel*.

(*) *Gregorio-Leti* dans la vie de *Cromwel* dit (1) : que le principal motif de l'Ambassade de *Whitlock* étoit, que la Reine lui avoit fait espérer qu'elle emploieroit tous ses soins pour porter la *France* à entrer dans une ligue avec la *Suède* & l'*Angleterre*, afin de s'opposer à celle qui se négocioit entre l'*Espagne*, le *Danemarck* & la *Hollande*. Mais que comme *Christine* avoit déjà pris la résolution de renoncer à la Couronne & de se faire Catholique, & que le Roi d'*Espagne* ménageoit toute cette affaire, il étoit aisé à penser, qu'elle ne voulût rien faire qui pût être à son préjudice. *Mr. Leti* ajoute, que par cette considération elle s'étoit attachée à blâmer *Cromwel* & à le rendre par-tout odieux, autant qu'elle avoit auparavant donné de louange à la valeur & à la sage conduite du *Protecteur*. Mais que *Cromwel* en avoit paru si irrité contre la *Suède*, qu'il avoit résolu de rapeller son Ambassadeur pour déclarer la guerre à ce Roïaume. *Mr. Leti* donne ici carrière à plusieurs autres réflexions pareilles & raisonne à perte de vûë, sans parler du *Traité* d'alliance qui fut conclu entre la *Suède* & l'*Angleterre*, même avant l'abdication de *Christine* & qu'apparemment il ignoroit. Car s'il ne l'eût pas ignoré, il auroit pû s'épargner la peine de dire, que *Cromwel* étoit sur le point de déclarer la guerre à la *Suède*, lui, qui étoit en ce tems-là fort embarrassé de lui-même, étant en outre en guerre ouverte avec la *Hollande*, & guères bien avec ses autres voisins.

Raisonne-
mens peu
justes de *Mr.*
Leti.

(1) Tom. III. pag. 215. &c. on n'a qu'à lire *Rymers acta publ.* T. IX. F. II. p. 258. 266 269. les rapports que *Whitlock* fit à *Cromwel* de sa négociation en *Suède* pour voir la bêtise de *Leti*. v.

L'an
1653.

ce Traité d'alliance eut sorti son effet & que son Successeur la ressentiroit encore plus (*). Cela se vérifia aussi dans la suite par l'alliance que *Charles-Gustave* fit le 17. Juillet 1656. Mais à ce qu'en dit un Historien (a), toutes les Puissances en furent allarmées, parce qu'on croïoit que l'intention de ces deux Potentats étoit de partager ensemble, avec le commerce, les commodités & les richesses, & de se rendre les arbitres des autres Etats de l'*Europe*. Car l'un étant reconnu pour Chef des Protestans, & l'autre étant Protecteur non seulement de l'*Angleterre* mais encore du Calvinisme, ils prétendoient, disoit-on, sous prétexte de Religion, partager entr'eux l'empire de presque toute l'*Europe*. Quoiqu'il en soit, la *France* fut une des premières à en prendre ombrage & se hâta de conclure de même son Traité avec *Cromwel*.

La suite de celui avec la *Suede*, fut (b), que tout les *Anglois* Roïalistes, qui s'étoient réfugiés à *Gotembourg*, s'en allèrent les uns en *Allemagne*, les autres en *Pologne*, bien fâchés du bon succès des négociations de *Whitlock*. Les Ministres de *Danemarck* & de *Hollande* n'en étoient pas non plus contents. Mais celui de tous qui avoit raison d'en être le moins satisfait, étoit le Sr. *Balandin*, Ministre de *Charles II.* Roi d'*Angleterre*, qui s'étoit réfugié en *France* & en *Hollande*. Il ne rapporta de *Suede* que des complimens pareils à ceux qu'il reçut de presque toutes les Cours de l'*Europe*, où la réputation de *Cromwel* l'avoit emporté sur toutes les autres considérations (†).
Voici

(a) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. II. p. 508. & Nani ibidem citatus, & Burnet Mem. de son tems T. I. p. 162. 163. Sc. it. Lib. XXVI. §. 1. & 2. Parival l. c. Tom. II. p. 228. & Ryneri alta publ. T. IX. P. II. p. 288.

(b) Pufend. de R. S. Lib. XXV. §. 44.

(*) La harangue latine que l'Ambassadeur *Whitlock* fit à *Christine* à son Audience de congé, exprime la joie qu'il ressentoit de la réussite de sa négociation. Il dit entr'autres choses (1), Non nostra opis est, sed Celsitudinis sua Domini Protectoris erit grates retribuere, qui benevolentiam sibi Reipublicaque, cui praest ille Caput, exhibitam accipiet, quicquid Ministro suo honoris contulerit Majestas Vestra, ut & prudentissimi & consiliis Majestatis Vestrae viri. Ex mirabili Vestro judicio, Serenissima Regina, publica utilitatis, ex studio promovendi quod interest vestrum vicinorumque statum, & ex particulari erga Dominum meum animo evenit, quod negotium mihi in mandatis à serenissima sua Celsitudine tam feliciter successerit, ut Deo auspice, solidum inde fundamentum gratiae ac celeberrimae utriusque Nationis commodum fore considam. Id mihi jam nunc unicum reliquum est, veniam delictis ut deprecer, si qua invito commiserim, & ut per Majestatem Vestram liceat mihi tandem in Angliam redire, fidemque ut faciam, gratissima beneficiorum Vestrorum omnium recordatione, nemini Majestatis Vestrae honorem magis cordis esse quam mihi met &c.

(†) Mr. Larrey dit à ce sujet dans son Hist. d'Angl. T. IV. p. 354. Le Cardinal *Mazarin* envoya son Neveu *Mancini* en ce tems-là à *Cromwel*, & lui écrivit entr'autres, que n'ayant point de personne qui lui fut plus chère que son Neveu, il le lui envoïoit pour faire connoître à tout le monde l'estime qu'il faisoit du mérite extraordinaire de Son Altesse: ". Le Protecteur lui fit de riches présens & c'est de cette manière que *Cromwel* & *Mazarin* s'honorèrent réciproquement, ou que ces deux fins Poli-

(1) V. Hol. Mercur. ad ann. 1654. pag. 10. 29. 52. & 57.

Voici la lettre de récréance que la Reine *Christine* lui donna pour son Maître. On la trouvera fort mesurée à la situation des affaires générales de ce tems-là.

L'an
1633.

*M*onsieur mon Frère. Le Chevalier de Balandin m'a rendu la vôtre que vous avez pris la peine de m'écrire, & m'a proposé la commission dont vous l'avez chargé. Il a agi en tout en homme d'honneur & a témoigné autant de fidélité & de zèle pour votre service, que vous en pouviez souhaiter de lui. Je lui dois ce témoignage, afin que vous ne lui imputiez point le mauvais succès de sa négociation. C'est l'injure du tems qui rend vos maux incurables, & je m'estime malheureuse de n'être pas en état d'y pouvoir apporter aucun remède. Vous aurez sans doute la bonté de souffrir que vos amis aient soin de leurs intérêts, lorsqu'ils se jugent inutiles aux vôtres. Je vous avouë avec regret que je le suis plus que personne, & que je ne puis consentir aux propositions que vous me faites, sans préjudicier au bien d'un Etat, dont les intérêts me doivent être chers par-dessus toute autre considération. Je souhaite que le tems, qui apporte des remèdes à tous les maux, finisse vos adversités, & qu'il me fasse naître des occasions de les soulager, sans contrevenir aux obligations, qui seules peuvent tout sur moi, je suis

Votre très-affectionnée Sœur

CHRISTINE.

De tous les Ministres étrangers qui étoient à la Cour de *Christine*, il n'y en avoit point qui fussent alors plus gracieux que celui de l'Empereur Mr. le Comte Montecuculi & Mr. Pimentelli, Ambassadeur d'Espagne. Le premier étoit considéré de la Reine par les bons offices du second, & l'un & l'autre étoient liés d'amitié personnelle, comme les deux Maisons d'Autriche & d'Espagne l'étoient de sang & d'intérêt contre celle de Bourbon. C'étoit aussi par les insinuations de Pimentelli que *Christine* avoit appuié l'Empereur Ferdinand III. auprès des Electeurs de l'Empire pour faire déclarer son fils

Les Mini-
stres de
l'Empereur
& d'Espagne
bien vus de
Christine.

Fer-

Politiques prenoient plaisir de s'entretromper. Tous deux habiles, tous deux heureux, il seroit mal aisé de dire, qui eut pris l'ascendant dans la suite, si la mort de Cromwell n'eut pas mis le Cardinal à couvert d'une dangereuse concurrence: que Richelieu craignoit plus que la peste & c'est à cet égard que Pufendorf dit (hist. Brandeb. Libr. X. §. 28) Cromwellus Mazarino impensis Cæciliam reformidatus (1).

(1) Voyez Clarendon. hist. de Rebellion T. V. p. 479.

L'an
1640.L'Ordre
d'Amarante
Institué par
Christine.

Ferdinand IV. Roi des Romains, (a) (*) & pour faire voir combien elle étoit portée pour *Montecuculi*, elle l'honora de l'Ordre de la Chevalerie d'AMARANTE qui lui fut donné avec beaucoup de cérémonie. Et à cette occasion nous croions qu'on ne sera pas fâché de voir comment cet ordre fut institué, & les cérémonies qui s'y observèrent.

L'Ordre de l'*Amarante* (†), disent les Ecrivains (b), fut institué par la Reine

(a) *Négociat. Secret. l. c. T. III. p. 552. & 614.*

(b) *V. Hist. des Ordres Monast. Relig. & Milit. T. VIII. p. 297. Hist. des Ord. Mil. ou des Cheval. Tom. IV. p. 263. &c.*

Chanut Mém. T. III. p. 315. 453. &c. P. Honoré Dissert. sur la Cheval. p. 278. Gryphius von geistl. u. Weltl. Orden. p. 351. &c. Tenzel Mon. Uncerred. 1705. p. 431. &c.

(*) La lettre que *Christine* écrit là-dessus aux Electeurs est datée du 23. Avril 1653 (1). Elle s'y sert de ces expressions: „ *Quod si memoria revocamus & ob oculos nobis ponimus, imperium Romanum-Germanicum aliquot jam seculis ab inclita Austria damps, ex eaque longa serie progeneratis Imperatoribus laudabiliter administratum floruisse. &c. &c.* „ *Mr. Ludolphe* fait là-dessus cette remarque (2) qu'on étoit étonné que *Christine* se fut expliquée en des termes si favorables à la Maison d'*Autriche*, & *Mr. Boreel* Ministre de *Hollande* alors à la Cour de France dit au Grand Pensionnaire de *Witt*: (3) „ que la France s'étoit flatée de empêcher les fils de l'Empereur d'être élu Roi des Romains, fondée sur ce que la Reine de *Suede* vouloit aussi s'y opposer, mais qu'on avoit vu avec étonnement, que cette Reine avoit été la première à pousser & à favoriser cette élection. Il y a ici, ajouta-t-il, quelques personnes qui prétendent savoir que l'Empereur a sçu changer en sa faveur les dispositions de cette Reine, en l'assurant, qu'il ne s'opposeroit pas, si elle entreprenoit de réduire *Brême* sous son obéissance —. Ce qui seroit dangereux pour la *Hollande*. Cet appui de *Christine* en faveur du Roi des Romains est plutôt dû aux Insinuations de *Pimentelli* & de *Montecuculi*, qui en ce tems là faisoient accroire à *Christine* qu'elle épouserait le fils de l'Empereur & deviendroit par-là Impératrice. On n'a qu'à lire toute cette trame dans la dépêche du *S. Wilsler* à *Cromwel*, dans *Rymeri Fœdera & Alia Anglic. T.*

IX. P. II. pag. 284.

(†) Quant au nom d'*Amarante* que *Christine* donna à cet Ordre, on l'a dérivé du mot Grec d'une fleur appellée ainsi, parce qu'elle ne se flétrit pas, mais reste toujours en vigueur. C'est par cette raison que *Columelle* l'a appellé immortelle *immortales Amaranti* (4). Cependant le célèbre *Mr. Gram* m'en écrit de *Coppenbague* peu avant sa mort (5) en ces termes: „ il faut que je vous communique une pensée ou conjecture, vraie ou fautive, qui m'est autrefois tombée dans l'esprit, & dont je n'ai point encore pu me défaire entièrement. Je sais fort bien, que tous les Auteurs, qui en parlent, le dérivent du nom d'*Amarante*, que la Reine avoit elle-même porté dans une Pastorale représentée peu de jours avant qu'elle instituât l'ordre. Si on l'a pris de quelque fable de l'ancienne Mythologie, ou des Romains, comme de l'*Astrée*, d'*Ursé* & semblables, ce qui peut fort bien être, puisque *Amorandus* est un nom Grec & signifie *immuable*, & si de tels exemples se rencontrent, je n'aurai pas le mot à dire. Mais supposé, que ce nom fut alors inventé pour le théâtre de *Stockholm*, ne me fera-t-il pas permis de soupçonner qu'il renferme un autre mystère caché, & qu'on a voulu honorer par-là, la petite ville d'*Amarante* en *Portugal*, où que c'étoit de là que *Don Pimentel* ou ses Ancêtres tiroient leur origine? Mais je puis fort bien me tromper & de telles coïncidences ne sont pas si rares, qu'elles doivent faire illusion aux gens un peu versés dans les Belles-lettres & dans l'Histoire.

Feu

(1) *Lanig lit. Procerum Europ. pag. 497. & 501.*

(2) Dans sa *Schaub. ad h. ann. p. 322.*

(3) Lettres & Négoc. de *Witt* Tom. I. p. 227.

(4) *V. Ménage Dictionnaire Etymol. art. Amaran-*

te & Merc. de Fr. Déa. 1749. t. vol. p. 149.

Item *Cur. Bücher u. Staats Cab. l. c. §. XVI. p. 84.*

(5) Sa lettre est datée du 10. Févr. 1745. & il mourut le 19. du même mois.

v. l'Appendice num. XLII. D'où l'Ordre de l'Amarante fut ainsi nommé.

Reine *Christine* un an avant qu'elle abdicât (*). Il y avoit alors une coutume établie en *Suède* de faire tous les ans une fête que l'on nomme *Wirthschafft* (†), c'est à dire une assemblée honnête, où il y a toute sorte de divertissemens & de jeux. Ces sortes d'assemblées sont composées d'un certain nombre de personnes qualifiées qui se déguisent, & cette fête commence ordinairement le soir & ne finit qu'au jour. Le jour des Rois (‡) aiant

L'an
1652.



Feu Mr. *Gram* a bien fait d'ajouter ici qu'il peut se tromper. Il y a toute apparence qu'il l'a fait. Car les Savans de *Suède* sont d'accord (1) que l'Ordre d'*Amarante* fut institué par *Christine* l'an 1651. & le Sr. *Whistler* dit positivement dans sa lettre au Protecteur *Cromwel*, que *Christine* aiant représenté dans une Comédie le role de la *Bergere Amarante*, dans la chanfon pastorale de laquelle il y avoit *Viva Amaranta*, la fantaisie lui prit d'instituer son Ordre sous ce nom d'*Amarante*. Cela posé comme de fait, il ne se peut pas qu'il y ait là quelque rapport avec le nom & la famille de *Pimentelli*, qui ne vint en *Suède* que l'année suivante 1652, comme nous le prouverons bientôt par une lettre de *Christine* même, & ainsi *Gryphius*, *Ebert* & *Zeilerus* se trompent de même, l'un prétendant que cet Ordre fut institué l'an 1645. & l'autre l'an 1653. (2).

(*) Mr. *Cbanut* rapporte, (3) que la Reine avoit eu déjà en 1647. la pensée d'établir un Ordre, mais qu'elle n'avoit pas voulu l'attacher à la Religion. C'aura apparemment été l'Ordre du *Parnasse*, que lorsqu'elle étoit plus adonnée à l'étude, elle avoit eu dessein d'instituer. Le Sr. *Whistler* en parle dans la même lettre au Protecteur *Cromwel*. Mais *Cbanut* dit qu'il n'étoit pas bien facile d'en établir aucun sans ce fondement, ni sans un rapport à la Religion & des cérémonies attachées au culte de Dieu: qu'autrement ce seroit plutôt une galanterie de Cour, ou un jeu d'enfant, qu'un Ordre. Ce sera pour cette même raison qu'elle aura renoncé à l'idée qu'elle avoit d'instituer un autre Ordre sous le nom de *Parnasse*, que le Sr. *Whistler*, Ministre de *Cromwel* à la Cour de *Suède*, lui apprend que la Reine avoit dessein d'y introduire.

On trouve dans les Actes de *Palmköld* (4) que *Christine* avoit proposé au Sénat de *Suède* qu'elle vouloit instituer un Ordre sous le nom de *Jésus*: mais qu'elle y pensoit encore & que deux ans après, savoir 1650. il avoit été résolu dans le Sénat, que l'Ordre porteroit le nom de *Christine*, en mémoire de son Institutrice, que d'un côté se trouveroit le nom d'*Immanuel* au milieu d'une Croix blanche, entourée du Soleil & de l'autre côté le nom de la Reine exprimé par un double C. au milieu de la Croix.

V. La Lettre de *Whistler* l. c. dans l'appendice.

On ne trouve pas que cet Ordre ait eu lieu. Mais l'an 1656. *Charles-Gustave* Successeur de *Christine* établit l'Ordre du sacré Nom de *Jésus*, & comme il est dit dans les statuts mêmes, il le fit en reconnaissance pour la Reine qui lui avoit cédé la Couronne de *Suède*. La guerre avec la *Pologne* & sa mort qui arriva quatre ans après, en empêcha, selon toute apparence, l'établissement dans les formes. Cependant nous donnerons le régleme't & les statuts, tels qu'ils se trouvent dans les *Palmköldiana*: d'où ils ont été nouvellement publiés par Mr. *Rosenstierna* de Ordin. Equestr. Suec. in Append. N. IV.

L'Ordre de *Jésus* institué par *Charles-Gustave*.

V. l'Append. num. XLIII.

(†) Le mot *Wirthschafft* ou *Wårdschap* est *Suédois* & *Allemand*, & composé de deux qui signifient *Compagnie de l'Hôte* ou *Fête de l'Hôtellerie*. On peut en lire la description dans le *Mercur* galant (5).

(‡) Le P. *Honoré* aussi bien que Mr. *Elie Asmole* se trompent donc sur l'année de l'institution de cet Ordre (6) l'un disant qu'elle se fit vers l'an 1640. & l'autre vers 1645. Mr. le Professeur *Lagerlöf* & Mr. d'*Adlerfeldt* qui l'ont aussi remarqué, disent après Mr. *Brenner* (7) que l'Ordre d'*Amarante* a été institué l'an 1651. comme nous venons de le dire ci-dessus.

(1) V. *Lagerlöf* & *Adlerfeldt* de Ordinibus Equestr. p. 67. & *Brenner* ib. item *Suecia ant. & Hod.* par le Comte *Dalberg* où l'année de l'institution 1651. est expressement marquée dans l'empreinte.
(2) *Gryphius* l. c. p. 351. & c. *Ebert's* *Gel.* *Frauenz.* p. 91. *Zeiler's* *hist.* *Handb.* P. II. p. 338.
(3) *Mém.* T. I. p. 213. & *Whistler* dans les

Acta publ. Angl. de *Rymor* T. IX. P. II. p. 284.
(4) *Palmkö.* ad ann. 1648. p. 539 & ad ann. 1650. p. 551.
(5) Du mois de *May* 1679. pag. 75-77. it. *Merc. de France* l. c. pag. 150.
(6) Dans ses *Diff.* sur la Chevalerie pag. 270.
(7) *Disquisitio* de Ordinib. Equestr. Sueciz p. 67.

L'an
1652.

ayant été choisi par la Reine *Christine* pour ce divertissement, au lieu du *Wirthschafft* qui sembla trop commun à cette Princesse, elle voulût imiter le festin des Dieux, ordonnant pour cet effet aux Seigneurs & aux Dames de sa Cour de paroître sous des habits qui représentassent les fausses Divinités. Les tables furent couvertes avec beaucoup de magnificence. Elles étoient servies par des jeunes personnes vêtues en *Bergers* & en *Nymphes*, & selon ce qui se pratiquoit en pareilles Cérémonies, la Reine prit le nom d'*Amarante*. C'est-à-dire Immortelle. Le divertissement dura jusqu'au lendemain matin, que cette Princesse changeant tout d'un coup d'habits, commanda aux Seigneurs & aux Dames de la compagnie de quitter aussi les ornemens de leurs fausses Divinités, & ce fut pour lors qu'elle institua l'Ordre de l'*Amarante*, donnant à ceux qui étoient présens un chiffre de Diamans composés de deux A renversés ainsi l'un dans l'autre



au milieu d'une Couronne de laurier, entourée d'un rouleau, sur lequel il y avoit en écrit ces paroles *DOLCE NELLA MEMORIA* (*). Il y avoit quinze Chevaliers & autant de Dames (†), qui avec la Reine faisoient le nombre de Trente & un, (‡) & ceux qui avoient été ainsi honorés de cet-



(*) Le P. *Honoré* se méprend, comme nous le verrons ci-après, quand il dit qu'on lisoit sur le ruban ces paroles *Dolce nella Speranza*.

(†) Le Sr. *Piques* ou *Vauciennes* compilateur des Mémoires de *Cbanut* se trompe aussi en disant: (1) qu'il n'y avoit point eu dans cet Ordre de personnes du sexe que *Christine*. Le P. *Honoré* est là-dessus contre lui (2).

(‡) Le Sr. *Piques* assure que Mr. *Pimentelli* avoit été fait le premier Chevalier après la

(1) Mém. l. c. pag. 232.

(2) Son Hist. des Ordres T. IV. p. 265.

cette *Amarante*, avoient le privilège de manger tous les samedis avec cette Princesse dans une Maison de plaisir à un des fauxbourgs de *Stockholm*.

L'an
1651.

Les cérémonies de cette institution se firent de cette manière (a) : la Reine s'étant assise sur un Trône fit approcher d'elle les Chevaliers qui avoient été choisis pour recevoir cet Ordre, accompagnés de leurs Parains. Lorsqu'ils se furent approchés du Trône & mis à genoux, elle leur prit la main tour à tour, & leur fit faire serment qu'ils lui seroient fidèles & qu'ils soutiendroient ses intérêts. Ensuite elle leur mit à chacun un manteau d'Armoisin, avec la marque de l'Ordre, enrichie d'or & de pierreries. C'étoit une Guirlande de laurier entourée d'un ruban sur lequel on lisoit ces paroles : *DOLCE NELLA MEMORIA* au dedans de cette guirlande il y avoit deux A. l'un dans l'autre travaillés en or & enrichis de Diamans. Outre cela elle leur donna à chacun un joieau d'or & de Diamans pour le porter pendant au cou, avec un ruban cramoisi au bleu, & ensuite les Chevaliers prirent congé & se retirèrent. &c. Le Sr. *Picques*, ajoute, qu'on donna aux Novices un papier, où étoient les Constitutions de l'Ordre & le serment qu'ils devoient faire, qu'ils lurent à haute voix & ensuite prêtèrent serment entre les mains de Sa Majesté, savoir, que les Chevaliers d'*Amarante* qui ne sont point mariés, quand ils reçoivent l'Ordre, demeureroient toujours garçons, & que ceux qui ont des femmes venant à être veufs, n'en prendroient point d'autres (*).

Pour

(a) P. Honoré l. c. Tom. IV. p. 263. Chaput l. c. p. 315,



la Reine, qui avoit aussi envoie cet Ordre au Comte de *Ribolledo*, Ministre d'*Espagne*, résidant à *Coppenague* (1). Les différens Auteurs qui en ont écrit, (2) comptent parmi les premiers Chevaliers *Uladislas* Roi de *Pologne*, *Charles-Gustave*, qui devint après Roi de *Suede*, son frère le Duc *Adolphe-Jean*. *Jean-George*, Electeur de *Saxe*, le Prince *Frédéric*, Lantgrave de *Hesse*: outre d'autres Princes d'*Allemagne*, les Comtes de *la Gardie*, *Wittemberg*, *Douglas*, *Dobna*, *Tott*, *Schleppenbach*, le Felt-Maréchal *von der Linden*, *Stenberg*, les Comtes *Caprara*, *Mrs. Sirozzi*, *Baltstrode*, *Whitlock*, *Morofini*, *Don Cueva* &c.

(*) Voici un Poëme latin qui fut fait alors au sujet de cet Ordre:

„ *Quid tibi cum flammis, flammisque imitante colore*
 „ *Ordo? cui nomen Magna Amaranta dedit?*
 „ *Non satis est tantum quod nomen pectore gestas?*
 „ *Hinc satis est famam nominis ire tui:*
 „ *At flammis remove, nunquam bene feditur igni*
 „ *Mille necis causas, mille doloris habet.*
 „ *Nec quia sunt divæ, quæ fers, insignia minus*
 „ *Tuta fore, in mediis ignibus illa puta.*
 „ *Omnia flamma vorat, nulli est innoxius ignis*
 „ *Non parciis magnis ille vel illa Deis.*
 „ *Arserunt flammis fatalia mania Troja*
 „ *Et tamen auctores illa babuere Deos.*
 „ *At bene quod vester flammis melioribus ignis*
 „ *Ardet, nec quidquam cur timeatur habet.*
 „ *Nempe illi Augusta est pectus sua sphaera locusque*
 „ *In proprio ledunt nulla elementa loco.*

(1) l. c. T. III. p. 232 & 316. off. pag. 453. Mfc. ad Comitum *Dalberg* de Ordinibus Equestr. In

(2) Honoré l. c. *Ashmole* l. c. *Oernbielm* Epist. - Suecia.

L'an.
1651.
Empresse-
ment de
Christine
pour Mr.
Pimentelli.

Pour revenir maintenant à Mr. *Pimentelli* & à la faveur dont il jouissoit auprès de *Christine*, nous produirons ici une lettre de cette Reine du 14 d'Août 1652 au Chancelier *Oxenstierna*, laquelle en marquant le tems de l'arrivée de cet Ambassadeur d'*Espagne* à *Stockholm*, fait voir aussi l'empressement de *Christine* à le bien recevoir (*). Mais nous ne savons rien du malheur dont elle y parle, en quoi il consistoit, & quel en étoit le sujet. Voici la lettre:

Ulfstund den 14 Aug. 1652.

HOgtärade Herr Riks-Cantzler. *J* hafwe giort mycket wäl at i mig hafwen aviserat om den Spaniska Ambassadeurens eller Utskickades ankomst, så wäl som om *Suea* Marstens död. Det är mig af alt mit hierta ledt at iag en så estimable wän förlorat hafwer: men efter det Gud så har bebagat, så önskar iag af alt mit hierta at Gud af nåde wille conservera Ricks Cantzlern och andra fler, af hwilka iag någon lisa ibland förhåppas uti mina stora beswär. Hwad *Pimentello* anbelangar, så recommenderar iag

Ulfstund ce 14 Août 1652.

Très-honoré Sieur Chancelier. Vous avez fort bien fait de m'avoir averti de l'arrivée de l'Ambassadeur ou de l'Envoïé d'*Espagne*, comme aussi de la mort du l'eltmaréchal. Je suis touchée au fond du cœur d'avoir perdu un Ami si estimable: mais puis qu'il a ainsi plu au bon Dieu, je souhaite de toute mon ame qu'il lui plaise de vous conserver, vous Mr. le Chancelier, & les autres, qui me font de quelque foulagement dans mes grands travaux. Pour ce qui regarde *Pimentello*, je vous recommande fortement sa réception: faites lui rendre tous les honneurs que vous

juger

-
- „ Hic & flamma pia est, mollique innoxia tactu
 „ Hic omnis tellus pondere & unda carent.
 „ Quid ni coelestes vero vos nomine flammæ
 „ Augustæ quibus est pektus origo, vocem?
 „ Multum habet illa poli, si solem & sidera quaris
 „ Illius in vultu Phæbus & astra micant.
 „ Cedite Mortales caelestibus ignibus ignes
 „ Si lux plus tenebris vitæque morte valet.
 „ Mortales ignes, tenebræque & nox nigra sequantur
 „ At tua, Magne Ordo, flamma perennis erit:
 „ Scilicet in tenebras nunquam reditura priores
 „ Nominis & fama lux erit illa Tui.
 „ Omen inest vôtis, Amaranta est muneris Aucter
 „ Eventent caussis omnia digna suis.

(*) A son entrée publique le carosse de *Pimentel* suivit immédiatement celui de la Reine. Mais, dit Mr. *Wicquefort*; dans son Ambassadeur. Liv. I. Sect. V. pag. 60. Les Sénateurs y protestèrent & dirent qu'ils ne le souffroient que par obéissance, qu'ils vouloient bien avoir pour la volonté absoluë de leur Reine.

iag Ederbans reception på det högsta. Låter bonom ske al den ärra som j kunne judicera bonom med skäl kan tilkomma. Jag är ock til freds med al den disposition som j allaredo giordt baswen; om bans logering baswe j ock wäl anstalt giordt så godt såsom j bäst kunna. Jag wille gärna skrifwa bärom och andra Saker Eder particularius mit sentiment: men min oförmodeliga olycka binder mig at jag icke kan gifwa Eder den tjd som Jag skulle wilia därtil emploiera. Jag häppas at begifwa mig om måndag bitigt bärifrån och bem igen. Jag har bär sedt så stor yncka, at iag har bast behof al min constance til at intet troublera mig. Gudwet bwad bär wil blifwa af; dock ske bans willia i alt. Mera kan iag intet skrifwa. När Gud wil jag kommer hem, skal jag alt referera. Farer wäl. Jag är och blifwer Eder altid

Affectionerade.

CHRISTINA.

jeuz lui appartenir. Je suis contente de la disposition, que vous avez déjà faite pour cela. Vous réglerez son logement le mieux que faire se pourra. Je vous en dirois mon sentiment, comme aussi d'autres affaires; mais un malheur inopiné m'empêche d'y donner le tems, que je voudrois y employer. J'espère de pouvoir m'en aller d'ici lundi matin. Rien de plus triste que d'avoir été ici présent & il m'a falu toute ma constance pour ne pas me troubler. Dieu fait ce qu'il en sera: mais sa volonté soit faite en tout. Je ne puis plus écrire. Quand je serai de retour, je rapporterai tout de bouche: Adieu, Je suis & serai toujours

Votre affectionnée

CHRISTINE.

Un auteur rapporte (a) que le Sr. Pimentelli se servit d'un stratagème pour s'introduire dans les bonnes graces de *Christine*. Savoir, que se présentant à la première audience devant la Reine, qui étoit assise sur le Trône, il se retira aussitôt avec une profonde révérence sans lui dire le mot, & que le lendemain il demanda une autre audience & tint à la Reine un discours bien flateur & très-étudié. Sur quoi *Christine* lui aiant demandé la raison pourquoi il s'étoit retiré la première fois sans lui parler? Il lui répondit: qu'il avoit été si frappé de l'éclat de Sa Majesté, qu'il lui avoit falu tout ce tems pour se remettre & prendre courage pour oser paroître devant elle. Cet auteur ajoute: que comme cette réponse avoit extrêmement flatté la Reine, elle l'avoit aussitôt pris en affection plus qu'aucun autre Ministre

De quelle
manière s'y
prit Pimen-
telli pour
gagner l'af-
fection de la
Reine.

(a) Dans les Staats-Gesch. von Riga und Liefland pag. 24.

L'an
1652.

Christine
plus portée
pour l'*Espagne*
que pour
la *France*,
dont la *France*
s'inquiète
beaucoup.

Le Cabinet
de *Prague*.

des Cours étrangères (*). Cela s'accorde assez avec ce qu'un autre Ecrivain dit au sujet de *Pimentelli* (a) qu'il connût d'abord le génie de *Christine* & entra aisément dans sa confiance: qu'il démêla que la nouveauté avoit de puissans charmes pour elle: Que de cette foule d'étrangers qu'elle attiroit à sa Cour, le dernier venu étoit le plus favorisé: Enfin qu'il gagna si bien ses bonnes grâces qu'il étoit informé par elle des choses les plus secrètes & qu'elle devoit le moins lui dire. Le Sr. *Picques* en parle de même (b); mais les particularités qu'il en donne sont sujettes à caution, comme sorties de la plume d'un Ministre, dont la Cour étoit alors en guerre ouverte avec l'*Espagne*, & qui étoit fâché que *Christine* ne témoignât plus tant d'attachement pour la *France* que par le passé. Il regarde la déclaration de la Reine contre le *Portugal* (qui se fit au mois de Mai 1654) comme l'époque, où il avoit trouvé la Reine fort changée à l'égard de la *France*. Il l'accuse d'être devenue entièrement partiale pour les *Espagnols* & l'Empereur, jusqu'à leur avoir voulu sacrifier ses propres Etats & la réputation même de la Couronne de *Suède*: Qu'elle avoit voulu faire la guerre au gré des *Espagnols*: Qu'elle s'étoit laissée séduire par les artifices de *Pimentel*, qui avoit trouvé moyen de faire sortir de *Suède* le Cabinet de *Prague* (†) qui leur avoit coûté tant

(a) *Voyage d'Espagne Tom. II. p. 9. &c. 370. 372. 408 & 438. cfr. Wicquef. Hist.*

(b) *Chanut l. c. p. 242. 250. 352. 365. des Prov. Un. ad b. a. p. 413. &c.*

(*) Le Mr. *Chanut* sçut user d'une autre adresse pour s'insinuer dans les bonnes grâces de *Christine*. Car dans la première Audience qu'il prit de la Reine en qualité d'Ambassadeur, elle le voulut obliger à se couvrir & l'en pressa. Il dit, qu'il ne seroit point de difficulté de se couvrir, quand il ne seroit que pour faire voir que le Roi de *France* vouloit bien entretenir un Ministre du premier rang auprès de Sa Majesté: Mais que le Roi son Maître, étoit un Prince si civil & si bien élevé, que sans doute il ne voudroit pas se couvrir lui-même, s'il avoit l'honneur de parler à la Reine, c'est-à-dire, à la Princesse du monde qui méritoit de plus d'être servie & révérée, & ainsi qu'elle lui permettroit de demeurer dans le respect (1).

(†) Mr. de la *Motraye* dit là-dessus (2): *Königsmark* remporta du palais Impérial de *Prague*, entre quantité de précieuses dépouilles, ce beau & rare Cabinet que Don *Antoine Pimentel del Prado* sçut ensuite tirer des mains de *Christine* aussi libérale & généreuse des dépouilles remportées sur les ennemis du Royaume, pour les distribuer à ses amis, que son Père & ses Officiers *Suédois* l'avoient été de leur sang pour les emporter.

Tout cela ne laisse aucun doute que ce Cabinet ne soit sorti de *Suède*. Cependant il s'en trouve un autre chez S. E. Mr. le Baron *Löwen* Sénateur de *Suède*, qu'on appelle aussi le Cabinet de *Prague*. Il lui est venu de la famille de *Flemming*. Il est fait d'un bois brun boisé en bas reliés & de pièces rapportées: portant les Armes de la Maison Impériale d'*Autriche*. Autrefois il a renfermé plusieurs choses précieuses, en Médailles antiques. Il y a un autre Cabinet à *Bruxelles* chez le Sr. de *Grieck*, qu'on nomme le Cabinet de *Christine*, à cause d'une grande pièce toute garnie de pierres précieuses, qui représente le vestibule du Palais *Farnese* à *Rome*, & qui, à ce qu'on dit, a autrefois appartenu à cette Reine. Il n'y a guères de Voyageurs qui ne l'ait vu, comme tel, sur la Place de la *Monnoie*, chez ce curieux Libraire, qui, dans la dernière invasion des *François*; a eu le bonheur de le sauver des Mains d'un autre *Königsmarck*, est là depuis (en 1751) vendu plus de 100 mille flor. à S. A. R. le Duc *Charles de Lorraine* autant curieux que Protecteur des Beaux-Arts. De cette manière ce fameux Cabinet retourne en quelque manière à la maison d'*Autriche*.

Autre Ca-
binet de
Prague.

(1) *Wicquef. Ambass. Liv. I. Sect. XIX pag. 238 & Lib. II. Sect. XVII. pag. 215. & son Hist. des Prov. Unics T. II. P. II. p. 413. 414.*

(2) Dans ses *Voyages Tom. II. p. 251 cfr. Meiern Acta P. W. T. II. p. 823.*

tant de sang, & de le rendre à la Maison d'*Autriche*, en quoi les *Suédois*, à ce que dit le Sr. *Picques*, avoient avoué franchement, que la présence & le séjour de *Pimentel* en *Suède* l'avoit plus ruinée, que si l'Empereur y avoit envoie une Armée de cinquante mille hommes pour ravoir son Cabinet: Que *Pimentel* s'étoit vanté à l'Epouse du Comte *Jacob*, frère du Comte *Magnus de la Gardie*, que deux mois après que la Reine seroit sortie hors du Roiaume, on apprendroit ce que ce Ministre d'*Espagne* avoit fait pendant son séjour en *Suède*, où *Christine* l'avoit distingué par-dessus tous les autres Ministres, en lui faisant présent non seulement d'un magnifique carosse, mais aussi d'une bague de grand prix à son départ de *Stockholm*.

Mais quoique tous ces faits & plusieurs autres, dont le Sr. *Picques* a fait le récit, se trouvent un peu exagérés en eux-mêmes & dans leurs circonstances; il faut cependant convenir, que *Pimentel* avoit eu l'adresse de s'insinuer si bien auprès de la Reine, qu'en ce tems-là elle n'étoit environnée que de lui, du Comte *Ulfeld* & de *Radziejowski* (*) Vice-Chancelier de *Pologne*, & que ces trois personnes, comme le dit le Sr. *Picques*, s'efforçoient par leurs intrigues, de l'aliéner de la *France*. Cela inquiéta cette Cour au dernier point & la fit mal penser des dispositions de *Christine* à son égard (a). Ce fut aussi la raison pour quoi *Chanut* eut ordre de retourner en *Suède* pour connoître les impressions que *Pimentel* avoit pu donner à la Reine touchant la Maison d'*Autriche*. Y étant arrivé, on lui fit entendre que cela ne devoit point donner d'ombrage à la *France*, & que la *Suède* ne se départiroit pas de son amitié pour elle. Mais à la fin la Reine voyant elle-même que tant les marques d'estime qu'elle donnoit à *Pimentel* révoltoit

L'an
1653.

Le Sr. *Pimentel* part
les de *Suède*,
mais y re-
vient bien-
tôt.

(a) Chanut T. III. p. 20. 77. 96. 112. Liv. I. Sect. XXV. p. 366. & L. II. Sect. 191. 299. 334. 365. 375. Wicquef. *Amb.* II. p. 20.

(*) Sa vie est rapportée plus au long dans le Dictionnaire de *Moreri* (1) & ne lui fait gueres d'honneur. Arrivé à *Stockholm* au mois de Mai 1652, il demanda la protection de la Reine & publia hautement que sa disgrâce ne provenoit que d'un commerce secret du Roi de *Pologne* avec sa femme. *Christine* envoya le Sr. *Roc*, François de nation à la Cour de *Pologne* avec une intercession en faveur du vice-Chancelier. Mais le Roi aiant intercepté les lettres de *Radziejowski* au Général des Cosaques, qu'il animoit à une nouvelle guerre contre sa Patrie, n'en fut que plus irrité & demanda qu'il fut chassé de *Suède*. Sa faveur auprès de la Reine baissa un peu dans la suite. Mais *Charles-Gustave* étant monté sur le Trône & aiant rompu avec la *Pologne*, *Radziejowski* comanda dans ses troupes conjointement avec les autres Généraux & servit ainsi contre sa patrie. Le Roi de *Suède* eut enfin quelque soupçon contre lui, le fit arrêter à *Elbing* vers la fin de l'an 1656, lui reprocha ses diverses trahisons, & le fit conduire en *Suède*, d'où il ne sortit de prison qu'après la mort du Roi & la paix conclue en 1660. Après bien des peines, il se reconcilia avec sa Patrie, & on le chargea en 1665 d'une Ambassade à la Porte Ottomane, où il mourut deux ans après. Nous donnerons dans l'Appendice une lettre de *Jean-Casimir* Roi de *Pologne* à la Reine *Christine*, au sujet de ce *Radziejowski*, quand il étoit à la Cour de *Suède*. Elle éclaircira en partie ce qui a été dit ci-dessus de lui.

De *Radziejowski* Vice-Chancelier de *Pologne*.

v. l'Append. N. XLIV.

(1) Art. *Radziejowski*. item *Pufend. Hist. Car. Unles* T. II. P. II. p. 411. 412. *Gust. Lib.* III. §. 42. & *Wicquef. Hist. des Prev.*

L'an
1653.

les esprits, elle prit la résolution de le congédier, reconnoissant aussi qu'un plus long séjour de ce Ministre, qui étoit généralement haï des *Suédois*, feroit douter ses alliés de la fermeté de son alliance. Il partit donc de *Gothembourg*: mais aiant été accueilli d'une grande tempête en pleine mer, & son vaisseau faisant beaucoup d'eau, (*) il relâcha au même port & passa encore six mois à la Cour de *Suède*, logé même au Château Roïal (†).

Avant son premier départ, il avoit demandé au Cardinal *Mazarin* un passeport pour traverser la *France* en allant à *Madrid* (a). Le Cardinal étoit sur le point de le lui faire expédier. Mais *Pimentel* lui aiant appris son retour en *Suède*, voici la réponse que *Mazarin* lui fit en *Italien*, & dont nous donnons la traduction d'autant plus volontiers, qu'elle a été faite de la propre main de S. M. la Reine de *Suède*, *Ulrique Eléonore* de bien-heureuse & glorieuse mémoire.

Illustr. Sign.

Monfieur

Ricevi una lettera di V. S. illustrissima di Stockholm delle 19 d'Agosto, con laquale mi dava avviso della sua partenza da cotesta Corte, a quella di Spagna & mi significava il desiderio, che haveva d'un passaporto per il suo ritorno di Madrid

J'ai reçu votre lettre de *Stockholm* de l'onzième d'Août, par laquelle vous me donnez avis de votre départ de cette Cour-là pour celle d'*Espagne*. Comme vous m'avez marqué le desir que vous avez de trouver à *Bruxelles*

(a) Chanut l. c. pag. 237.

(*) Voici ce qu'en écrivit le 2 d'Octobre 1653 le Grand-Pensionnaire Mr. de *Witt* à Mr. *Boreel* Ministre de *Hollande* en *France*, (1) Mr. de *Pimentel*, Envoyé d'*Espagne* à la Cour de *Suède*, étant parti de *Gothembourg* & aiant été deux à trois jours en mer, avoit été contraint par une fente qui s'étoit faite à son vaisseau, à ce qu'on disoit, de retourner sur ses pas, & aiant débarqué, il s'étoit d'abord rendu auprès de la Reine (*Christine*) au lieu d'attendre que son vaisseau fut radoubé, ou de prendre quelque autre commodité pour s'en retourner. Sa Majesté étoit alors à *Norköping*, & cet Envoyé avoit dit, qu'il avoit ordre de passer l'hiver en *Suède*.

(†) Voici ce qu'un Auteur d'une histoire de *Hollande* dit du séjour de *Pimentel* en *Suède* (2). *Pimentel* devint un favori odieux à toute la nation *Suédoise*. Il étoit *Espagnol* & d'une Religion qu'on ne tolère point en *Suède*. *Christine* ne gardoit aucune mesure avec le public pour lui, & non seulement il étoit de tous ses plaisirs, mais il la suivoit à pié à la portière de son carosse, quand elle alloit à quelque enterrement. Il se logea dans le Palais si près de la Reine, que lorsqu'il eut son audience de congé, le carosse de Sa Majesté, qui alla le prendre chez lui, au bas de son degré, étoit encore à sa porte, lorsque les chevaux étoient devant le grand escalier de l'Appartement de cette Princesse. Le peuple ne pouvoit souffrir les complaisances de la Reine, qui, au lieu de le laisser partir, le retint longtems pour des *Fadaïses*. C'est ainsi qu'on appelloit un Ballet, qu'elle vouloit danser devant lui, & dans lequel elle lui fit présent d'une bague de grand prix, qui tenoit son masque... Il la faisoit panacher du côté du Pape & de l'Eglise Romaine &c. &c.

(1) Dans ses lettres & *Négoc.* T. I. p. 15. item dans les *Acta publ. Rymeri* T. IX. F. II. p. 225.

(2) *Basnage Annales des Pruv. Unies* ad ann. 1654. p. 365.

drid à Bruxelles, per la cui spedizione diedi subito l'ordine necessario: Quando poi mi sopravvenne un'altra sua scritta di Wastena, ricevuta di me con infinito piacere, perche avifandomi V. S. Illustrissima della risoluzione c'haveva presa di fare il viaggio per terra, havevo concepita speranza, di poterla vedere e godere in questa Corte, e di renderle tutti quei segni d'affetto e di stima che io hò verso la sua persona, e che richiedon le mie obbligazioni, delle quali non perderò mai la memoria, e mentre ero sul punto d'inviarle il passaporto, che per questo effetto mi chiedeva, mi fu resa una nuova lettera di V. S. Illustrissima per laquale Ella mi raguaglia l'ordine da Lei ricevuto di fermarsi in cotesa Corte: il che benche segua con mio pregiudizio, soffrirò non dimeno volontieri per la perseveranza che deve portare a Lei la continuatione di coteso nobil'impiego. M'imagino che potesse mai succedere a V. S. Illustr. borasca più favorevole della presente, laquale havendola spinta dalle coste di Norvegia al porto di Gothenburgo, hà havuta la fortuna di potere restare appressò una Regina d'un valore così singolare e di così alte virtù, che ciascuno deve stimar suo grand vantaggio, il poterla servire. I sò che sua Maestà c'informata de' riverenti sentimenti è hò verso il suo sublime merito, e non dubito punto, che non mi faccia giustizia in credermi il più devoto e parziale de' suoi servitori, e se V. S. illustr. mi farà favore di confirmar la Maestà sua in questo concetto, accrescerà le mie obbligazioni, come in me s'accresce sempre il desiderio di

un passeport pour votre retour de Madrid, j'ai donné aussitôt l'ordre nécessaire pour l'expédier; mais votre lettre postérieure écrite de Wastena, que j'ai reçue avec bien du plaisir, m'ayant marqué la résolution que vous avez prise, Monsieur, de faire le voiage par terre; mon espérance s'est évanouie de vous voir ici & de jouir de vous en cette Cour, pour vous témoigner l'affection & l'estime, que j'ai pour votre personne & que je conserverai toujours pour vous. Cependant comme j'étois sur le point de vous envoyer le passeport demandé il m'est parvenu une autre de vos lettres par laquelle vous m'apprenez l'ordre, que vous avez reçu, de vous arrêter encore à la Cour où vous êtes. Bienque cette résolution soit à mon préjudice, je la supporte néanmoins avec résignation à cause de la satisfaction qui vous doit revenir de la continuation d'une si noble charge, & j'estime que jamais aucune bourasque ne vous à pû être plus heureuse que celle qui vous a poussé des côtes de Norvege au port de Gottembourg, puisque sans cela vous n'auriez peut-être pas eu le bonheur de rester plus de tems auprès d'une Reine d'un mérite si extraordinaire, & d'une si haute vertu, que chacun doit estimer pour un grand avantage de pouvoir la servir. Je sài que Sa Majesté est informée des sentimens respectueux que j'ai pour son sublime mérite, & je ne doute nullement qu'elle ne me fasse la justice de me regarder comme le plus dévoué & le plus impartial de ses serviteurs: si vous voulez, Monsieur, me faire la faveur de la confirmer dans ces idées, je vous en aurai de grandes obligations qui augmenteront toujours mon desir de pouvoir vous servir.

L'an
1653.*servirla e le baccio le mani di**V. S. illustr.*

Je vous baise les mains & je suis.

Monsieur.

à Parisfalli
Sett. 1653.*Affect. e attent. per servirla**sempre**Il Cardinal Mazarini.*Votre affectionné & acquis Serviteur
Le Cardinal *Mazarin*.

Par cette lettre du premier Ministre de France on remarquera les traits de la fine politique qu'il lache à *Pimentel* & la jalousie secrète qu'il lui porte. Mais il ne laissa pas pour cela d'être toujours bien auprès de *Christine* & il ne quitta la *Suède* que peu de tems avant le départ de la Reine même (*).

Christine re-
prend la
pensée de
quitter la
Couronne.

Par toutes ces menées & d'autres pareilles il n'étoit pas bien difficile aux clairvoians de s'apercevoir que la Reine avoit repris sa première pensée de se démettre du gouvernement (a). De plus, on remarqua qu'elle affectoit, depuis quelque tems, une conduite qui faisoit connoître qu'elle en étoit presque lasse (†) & que les heures qu'elle employoit aux affaires lui duroient des années. Des actions particulières de sa part faisoient voir qu'elle se dégoûtoit de la vie qu'elle menoit. Elle disoit nettement je n'entens toujours que la même chose : je vois bien qu'il faut que je me remette à l'étude & à la conversation des Savans. Enfin on remarqua chez elle une certaine mélancolie, qui fit appréhender qu'elle ne lui affoiblit l'esprit. Ainsi le bruit recommença à courir partout, que *Christine* vouloit se dépouiller du gouvernement & en revêtir le Prince de *Suède* (b). Le Résident *Picques* rapporte qu'il

(a) Chanut l. c. p. 212. 242. 280. 318.
328. it. Hoffmans Staats-Kunst. L. V. c. IX.
p. 309. Aitzema ad. ann. 1653. p. 789.

(b) Pufend. de R. S. Libr. XXVI. §. 18.
Chanut l. c. p. 280. Mercure-Anglois en
1654. p. 90. Felleri Monum. Trimest. I. p. 66.

(*) Il y a des preuves que *Christine* a entretenu commerce de lettres avec *Pimentel* après qu'il fut parti de *Suède*. Mr. *Boreel* en écrit à Mr. de *Witt* de Paris le 23 oct. 1654. & lui dit (1). „ Il y a une lettre ici de la Reine *Christine* de *Suède* à Dom *Pimentel*, qui est conçue d'une manière si plaisante & si ambigue & en des termes si „ passionnés de l'affection de S. M. pour *Pimentel*, que ceux qui ne connoitroient pas „ la vertu de cette Reine, pourroient s'imaginer faussement, que cette lettre port d'un „ amour tout charnel. Cependant on ne doit la regarder que comme une preuve de „ la grande estime & de l'affection que S. M. témoigne pour l'esprit & la capacité que „ S. M. chérit en *Pimentel*. Cette lettre est remplie des plus fortes expressions dont se „ puisse servir l'amour le plus violent... Comme on n'a pas pu trouver cette lettre, il vaut mieux suspendre le jugement qu'a porté là-dessus Mr. *Boreel*, ennemi alors comme ses Maitres du Ministère d'*Espagne*.

(†) Il y a dans les Registres du Sénat (2) un passage fort remarquable qui confirme ce dégoût de *Christine* pour les affaires. Le Comte *Magnus* en fait le récit, & dit entr'autres choses : Que la Reine aiant vu deux de ses Secrétaires entrer avec des papiers pour les faire signer, elle avoit dit en présence du Prince *Charles-Gustave*, que quand elle voïoit ces gens-là, il lui sembloit voir le D... qu'elle comptoit de résigner au plutôt le gouvernement à celui qui avoit suffisamment de force & de capacité pour l'administrer, & qu'aussi falloit il à la *Suède* un Roi, qui pût se mettre à la tête de son Armée

(1) Lettres de de *Witt* Tom. III. pag. 453. cfr. Mém. de *Morieville* T. IV. p. 429. & les Voïa-

ges d'*Esp.* T. II. p. 9.

(2) Dans *Palmstöld* ad ann. 1668. pag. 875.

qu'il avoit eu ordre de mander à la Cour, quelles pouvoient être les raisons qui obligeoient cette Princesse de prendre cette résolution, à quoi il avoit répondu que c'étoient les mêmes qui lui avoient fait prendre ce dessein, il y avoit trois ans : que la Reine lui en avoit parlé depuis quelques jours, & qu'elle lui avoit dit entr'autres choses, que le Sr. *Chanut* favoit entièrement son dessein (*) & qu'elle le lui avoit découvert à lui seul, que le Sr. *Chanut* aiant appris cette résolution de la Reine, étant alors Ambassadeur de France à la Haye, il avoit cru être obligé de lui écrire, & lui écrit la lettre suivante.

L'an.
1653.

Mr. *Chanut*
lui en écrit.

Madame

„ Pendant que le bruit, qui s'est répandu partout, que Votre Majesté
 „ pense à se décharger du Gouvernement de son Roïaume, exerce les dis-
 „ cours des hommes, je n'en puis parler avec ceux qui en raisonnent en
 „ indifférent, comme d'un problème politique, ni m'en taire devant Votre
 „ Majesté, dont l'honneur & la gloire sont les plus précieux intérêts que
 „ j'aie au monde. J'avoue, Madame, la foiblesse de mon ame, & je
 „ l'avouë sans honte, voïant que tous les autres, & ceux particulièrement
 „ qui font profession d'honorer V. M, ne pensent qu'avec fraïeur à un
 „ dessein si extraordinaire. Je suis saisi d'étonnement & de crainte lorsque
 „ je me représente la fuite incertaine d'une si haute résolution, mais je re-
 „ viens de mon appréhension, & je me raffermis sur ces deux considéra-
 „ tions, l'une est que V. M. se connoit elle-même, & toutes les choses
 „ humaines plus parfaitement que nous ne le faurions comprendre.

--- Non ulla futuri;

O Virgo, nova te facies inopinave terret.

„ L'autre que je fai, & je le fai pour ce que V. M. me l'a dit, qu'elle
 „ se laissera toujours conduire aux mouvemens de la Providence Divine,
 „ qui veille sur ceux qui lui soumettent leurs conseils, pour les plier & les
 „ tourner en sorte que les événemens en soient toujours heureux. C'est,
 „ Madame, ce qui m'assure à l'égard de V. M. que je regarde seule en ce
 „ changement qu'elle médite, car il n'en peut arriver en la dévotion & au
 „ respect que j'ai pour elle. Mes obligations sont pures, sans tems & sans
 „ conditions, il n'y aura jamais de diversité qu'aux manières dont il plaira
 „ à



(*) Le Sr. *Picques* remarque (1) que le Chancelier *Oxenstierna* n'avoit pu s'empêcher de lui témoigner que la lettre que la Reine avoit écrite au Sr. *Chanut* sur son dessein, le touchoit fort, surtout l'endroit, où elle disoit, que hors lui & un autre ami, elle mépriroit le reste : que le terme lui avoit été fort sensible & à tous les autres Grands, qui ne pouvoient pas le diffimuler.

(1) *Chanut* l. c. p. 330.

L'an
1653.

„ à Votre Majesté d'ufer de mon obéissance, qui ne peut ni diminuer, ni
„ croître en zèle & fidélité- je suis.

Madame

de Votre Majesté

à la Haye ce Jan-
vier 1654.

Le très-humble, très-obéissant & très-fidèle Serviteur

CHANUT.

La Reine lui
répond.

La Reine aiant reçu cette lettre, y fit une réponse, où Elle lui décou-
vrit les motifs qui la portoit à mettre en exécution une résolution, dont
elle lui avoit fait part il y avoit du tems. Elle étoit bien aise, dit le Sr.
Picques, que *Chanut* lui eût donné occasion de lui en parler, afin qu'il pût
la justifier auprès de plusieurs personnes en *Hollande*, qui ne manqueroient
pas sans doute de la blâmer de ce dessein. On voit dans cette lettre au na-
turel, & à découvert, les sentimens de cette grande Princesse & les rai-
sons qui la portoit à une résolution si extraordinaire: en voici la Copie (*).

*JE vous ai rendu compte autrefois des raisons qui m'ont obligé de
perséverer dans le dessein de mon abdication: Vous savez que
cette fantaisie m'a duré long-tems, & que ce n'est qu'après y avoir
pensé huit ans, que je me suis résolu de l'exécuter. Il y en a pour
le moins cinq que je vous ai communiqué cette résolution, & je vis
alors, que c'étoit votre pure affection & l'intérêt seul que vous pré-
niez en ma fortune, qui vous obligeoient à me résister malgré les
raisons que vous ne pouviez condamner, quelque peine que vous pris-
siez pour m'en dissuader. J'avois plaisir de voir que vous ne trou-
viez*



(*) L'impression de cette lettre que Mr. le Professeur *Kobler* a procurée, porte la date du 27 Février⁽¹⁾ mais la plus juste est du dernier du même mois, vieux stile, qui est celle de l'imprimé de *Paris* & de la copie de feu Mr. d'*Uffenbach* (2). Comme aussi celle qu'a écrite feu Mr. le Prof. *Scheffer*, (qui étoit alors sur le lieu) de sa propre main, que je garde moi-même. La copie de Mr. *Koebler* qu'il croit avoir été tirée de l'original, mais qui n'est faite que sur celle de Mr. *Wicquefort*, n'est pas exempte de toute faute. Il auroit pu consulter d'autres éditions excepté celle de *Fellerus*, (qui est très fautive) & celle de *Chanut*. Cette lettre se trouve dans le Recueil de Harangues, (3) dans les Mémoires de littérature (4). Dans le Recueil de pièces d'histoire & de littérature (5), dans les Annales des *Prov. Unies* par *Bajnage* (6), dans *Londorp. Acta Publ.* (7) & en latin dans Mr. *Forstner* à la fin de son *judicium de Moderno imperii statu*, Edition d'*Upsal*. La copie qu'on en donne ici vient des Archives de *Suède* & a été confrontée avec une autre de feu Mr. le Baron *Rålamb*, Président au Conseil des mines à *Stockholm*.

(1) Dans les *Münz-Bel.* Tom. XVI. pag. 357.(2) V. le Catalogue de ses Manusc. in 8. p. 242. n. 6. item Mém. de *Chanut* T. III. p. 301. & *Felleri* Monum. ined. p. 69-71. dont la copie n'est pas correcte.

(3) Pag. 111.

(4) P. II. p. 157-165.

(5) T. III. p. 108-112.

(6) T. I. p. 363.

(7) T. VII. p. 890.

L'an
1654.

viez rien dans cette pensée qui fût indigne de moi. Vous savez ce que je vous ai dit sur ce sujet la dernière fois que j'eus la satisfaction de vous entretenir. Dans l'espace d'un si long-tems tous les incidens ne m'ont jamais fait changer : j'ai réglé toutes mes actions sur ce but, & je les ai conduites à cette fin, sans balancer à cette heure, que je suis prête d'achever mon rôle pour me retirer derrière le théâtre. Je ne m'inquiète point du Plaudite. Je sais que la scène que j'ai représentée n'a pu être composée selon les loix communes du théâtre. Il est malaisé que ce qu'il y a de fort, de mâle & de vigoureux puisse plaire. Je permets à chacun d'en juger selon son génie; je ne leur puis ôter cette liberté; & je ne le voudrois pas même quand il seroit en mon pouvoir. Je sais qu'il y en aura peu qui en jugeront favorablement, & je m'assure que vous êtes de ce nombre. Le reste des hommes ignore mes raisons & mon humeur, puisque je ne me suis jamais déclarée à personne qu'à vous & à un autre ami, qui a l'ame assez grande & belle pour en juger de même que vous. Sufficit unus, sufficit nullus (*). Je méprise le reste, & je ferois honneur à celui de la troupe que j'estimerois assez ridicule pour m'en divertir. Ceux qui examineront cette action selon les maximes, qui sont établies communément parmi les hommes, la blâmeront sans doute? Mais je ne prendrai jamais la peine de leur faire mon apologie. Et dans le grand loisir que je me prépare, je ne serai jamais assez oisive pour me souvenir d'eux. Je l'emploierai à examiner ma vie passée & à corriger mes erreurs sans m'en étonner ni m'en repentir. Que j'aurai de plaisir à me souvenir d'avoir fait du bien aux hommes avec joie, & d'avoir puni sans pitié ceux, qui le méritoient! j'aurai de la consolation de n'avoir rendu personne criminel, qui ne le fut, & d'avoir épargné même ceux qui l'étoient; j'ai préféré la conservation de l'Etat à toute autre considération, j'ai tout sacrifié avec joie à ses intérêts, & je n'ai rien à me reprocher dans son administration. J'ai possédé sans faste, je quitte avec facilité. Après tout cela, ne craignez pas pour moi. Je suis en sûreté, & mon bien n'est pas au pouvoir de la fortune, je suis heureuse, quoiqu'il puisse arriver.

Sum

(*) Dans l'édition de cette lettre dans le nouveau Recueil de harangues pag. 116. il y a: Satis est unus, satis est nullus, au lieu de sufficit unus, sufficit nullus.

L'an.
1654.

Sum tamen, ô superi, felix nullique potestas,
Hoc auferre Deo (*).

Oui je le suis plus que personne, & je le serois toujours ; je n'apréhende point cette providence dont vous me parlez. Omnia sunt propitia. Soit qu'elle veuille prendre la peine de régler mes affaires, je me soumetts avec le respect & la résignation que je dois à ses volontés ; soit qu'elle me laisse la conduite de moi-même, j'emploierai ce qu'elle m'a donné de facultés dans l'ame & dans l'entendement pour me rendre beureuse. Et je le serai tant que je serai persuadée que je ne dois rien craindre ni des hommes ni de Dieu. J'emploierai ce qui me reste de vie à me familiariser avec ces pensées, à me fortifier l'ame, & à regarder du port le tourment de ceux qui sont agités dans la vie par les orages qu'on y souffre, faute d'avoir appliqué l'esprit à ces pensées. Ne suis-je pas digne d'envie dans l'état où je suis ; j'aurois sans doute trop d'envieux si mon bonheur étoit connu. Vous m'aimez pourtant assez pour ne me l'envier pas, & je le mérite, puisque j'ai l'ingénuité de confesser, que je tiens une partie de ces sentimens de vous ; Je les ai appris dans vos entretiens, & j'espère de les cultiver un jour avec vous dans mon loisir. Je m'assure que vous ne pouviez manquer de parole & que vous ne cesserez pas dans ce changement d'être mon ami, puisque je ne quitte rien de ce qui est digne de votre estime. Je vous conserverai, en quelque état que je sois, mon amitié, & vous verrez qu'aucun changement ne peut survenir, qui puisse altérer les sentimens dont je fais gloire. Vous savez tout cela, & vous croiez sans doute que la plus grande assurance que je vous puisse donner de moi est celle de vous dire que je serai toujours (†).

Westerås le 28.
Févr. 1654.

CHRISTINE.

Le Sr. Chamut, qui comme de raison tenoit pour un grand honneur d'avoir été des premiers du secret du dessein, que la Reine avoit formé de se démettre du gouvernement, se crut obligé de lui écrire encore une fois ses sentimens là-dessus ; mais ce fut plutôt un applaudissement de la résolution, que

(*) Ce sont les paroles que Lucain met dans la bouche de Pompée mourant ; dans sa *Pharsalia* Libr. VIII. v. 130. 131.

(†) Par la traduction qui fut faite de cette lettre incontinent après en plusieurs langues, on peut juger qu'elle avoit gagné l'approbation de nombre de Personnes, au moins quant au sens & aux sentimens qu'elle renferme. Nous en insérerons la traduction latine dans l'Appendice, en remarquant qu'on lui a donné gratuitement le titre de *Valedictio Christinae Upsalensis diæ*, dans un imprimé.

que *Christine* alloit exécuter , que des motifs pour l'en détourner. Toutes les raisons qu'il auroit pû alléguer , auroient aussi été superflues. La Reine s'étoit déjà trop avancée pour pouvoir reculer. Voici cette réponse de *Charus*.

L'an.
1654.

Madame

„ La lettre que Votre Majesté s'est donnée la peine de m'écrire de *Vesteråbs*
 „ m'a surpris d'une telle admiration , que de long tems je ne serai capable
 „ d'y répondre avec la liberté que V. Majesté a toujours permise à ses Ser-
 „ viteurs. Tout y est grand & Majestueux , il n'y a rien en particulier
 „ qui ne force mon esprit à y donner son consentement ; mais quand je me
 „ trouve à la fin transporté si loin de la route ordinaire des sentimens
 „ communs , je retournerois volontiers sur mes pas , pour reconnoître si je
 „ ne me suis point détourné. C'est ma foiblesse , Madame , que V. M. n'a
 „ pas seulement eu la bonté de dissimuler en cette lettre dont il lui a plu
 „ m'honorer ; mais elle m'a voulu rendre complice de la hauteur de ses
 „ pensées. Je parle ainsi , pource que le monde tient pour des défauts les
 „ vertus qu'il ne connoit pas , comme pour des offenses les bienfaits qu'il
 „ ne peut reconnoître. Je ne refuserois point d'être chargé de quelque
 „ part de cette illustre accusation en la plus célèbre cause que le monde ait
 „ jamais examinée , s'il étoit vrai que je méritasse cette gloire : mais V. M.
 „ fait que je n'ai été que le spectateur ; Elle reconnoit que j'ai bien osé de-
 „ vant elle soutenir le parti des opinions vulgaires , & que je lui ai souvent
 „ avoué que sa présence & ses discours me faisoient voir la vertu d'un air
 „ que je n'avois jamais connu. Mon seul partage dans le grand dessein de
 „ V. M. qui exerce le jugement de toutes les Nations , puisqu'elle veut bien
 „ que l'on sache qu'elle a eu la bonté de me le communiquer , est de témoi-
 „ gner partout , où je serai , que la première & plus forte considération ,
 „ qui a porté V. M. à former cette pensée , a été le bien de ses Sujets &
 „ la sûreté de son Etat , en prévenant les confusions & les partialités diffi-
 „ ciles à éviter après les décès des Princes souverains , qui sont considérés
 „ comme les derniers de la Maison Roïale. C'est le motif qu'il plut à Vo-
 „ tre Majesté de me découvrir il y a près de six ans , aiant l'honneur de
 „ servir le Roi , auprès d'Elle , & de cette première cause sont venuës en-
 „ suite les résolutions que V. M. a fait prendre à ses Etats , pour l'établis-
 „ sement de Monsieur le Prince de *Suède* , dont la Prudence & la Valeur
 „ étoient à V. M. des cautions du bonheur avenir de son Roïaume , &
 „ faisoient voir à tout le monde qu'un choix si judicieux ne pouvoit partir
 „ que de l'amour de V. M. pour ses peuples , de sorte que s'il arrive qu'Elle
 „ veuille maintenant jouir elle-même du plaisir d'avoir effectivement donné
 „ une Couronne à Monsieur le Prince & un digne Roi à ses bons Sujets ,
 „ établissant en présence un Trône qui ne se pouvoit mieux affermir que
 „ par sa propre main ; il n'y a personne qui ne puisse appercevoir la suite
 „ de tout ce grand projet , & qui ne doive admirer que Votre Majesté ,
 „ aiant voulu que le bien public régnât plus absolument sur elle , qu'elle n'a
 „ désiré de régner sur ses Sujets. Ce coup néanmoins est si hardi , qu'il
 „ étonnera tous ceux qui ne savent pas que la retraite , que V. M. se pré-
 „ pare ,

L'an
1654.

„ pare, est plus grande que tous les Roïaumes de la Terre, & qu'elle a
 „ dans son amie des trésors inépuisables de bonheur & de joie. C'est ce
 „ que je voudrois leur pouvoir expliquer, avec cette force & cette lumière
 „ qui éclate en la lettre de V. M. puisque je ne la puis donner à personne
 „ par communication, pour ce qu'elle m'y a traité plus honorablement que
 „ je ne mérite en vérité; mais bien que je ne me puisse pas faire entendre
 „ avec cette vigueur, l'effet n'en sera pas moindre, car la connoissance
 „ de ces choses toutes Divines est un feu que chacun ne prend pas selon la
 „ grandeur du flambeau qui l'embrasse; mais à mesure qu'il est capable
 „ lui-même de le concevoir; de sorte qu'avec cette petite étincelle, que
 „ Dieu m'a fait la grace de mettre dans mon ame, & que V. M. a réveil-
 „ lée, je puis allumer de grandes flammes dans les esprits de ceux qui sont
 „ nés à bruler de ce beau feu. Et pour les autres, la lettre même de V.
 „ M. qui est tout dire, ne les échaufferoit pas. Je ne prends pas garde
 „ en écrivant ceci, que Votre Majesté ne desire point de nous ces servi-
 „ ces, & qu'elle s'est mise au-dessus de tous nos jugemens; mais si elle ne
 „ les agrée pas pour elle, je la supplie très-humblement qu'elle me les per-
 „ mette pour ma satisfaction, car je me condamnerois comme un ingrat,
 „ & je me tiendrois pour un malheureux, s'il se passoit un moment de ma
 „ vie où je ne fusse pas disposé de faire tout ce qui sera en mon pouvoir,
 „ pour être en effet.

Madame

de Votre Majesté

à la Haye ce 2.
Mars 1654.

Le très-humble, très-obéissant & très-fidèle Serviteur

CHANUT.

Quoique ce commerce de lettres n'éclatât pas sitôt, il y eut pourtant des indices, qui développèrent ce que *Christine* avoit dans le cœur. Il est vrai; comme le dit le Sr. *Piques* (à) que tout le monde avoit une joie inexprimable de la résolution magnanime de la Reine de *Suède* de se priver en même tems de la présence de *Pimentel* & de *Bourdelot*. Celui-ci partit vers l'é-té de 1654 & cela faisoit bien espérer de son gouvernement & qu'elle reprendroit ses premières inclinations; que ces deux hommes, & particulièrement le dernier, avoient beaucoup changées. Mais quand on s'aperçut, quelque tems après, qu'elle faisoit embarquer la meilleure partie de sa Bibliothèque & ses meubles les plus précieux, dont on avoit fait plus de cent ballots; (*) pour les envoyer à *Gothembourg*, où elle se préparoit d'aller elle-même, on recommença à craindre que tout cela ne se fit, que dans

(a) Chanut l. c. p. 199. Fellerus l. c. pag. 69.

Christine
fait embar-
quer ses
meubles les
plus pré-
cieux.

(*) Voici en quoi consistoient particulièrement les choses précieuses que *Christine* emporta de *Suède*. 1^o. Une grande quantité de joiaux & de bijoux, dont une partie, de la valeur de quarante mille écus, fut mise après en gage en *Hollande*, 2^o. Plusieurs vases & autres grosses pièces d'or & d'argent massif 3^o. Deux Cabinets de médailles antiques d'or & d'argent des plus rares & des plus complètes 4^o. La Bibliothèque la plus

la pensée de quitter le gouvernement (b). On fit aussi des réflexions sur ce qu'elle créa plusieurs Sénateurs, si bien qu'ils se trouvèrent jusqu'à trente huit, nombre qu'elle augmenta après jusqu'au de-là de quarante, parce qu'elle avoit appris que le Sénat de *Suède* avoit été autrefois composé de ce nombre. On disoit, qu'elle les faisoit entrer dans le Sénat, afin que par reconnaissance ils ne s'opposassent pas à ses demandes, & ne traversassent pas son dessein, qui commençoit déjà à éclater partout (*).

L'an
1654.

Tout le monde attendoit avec impatience ce que deviendroit la convocation que l'on avoit faite du Sénat vers la fin du mois de Janvier, 1654, dont en peu de jours le mystère se développa (a). Comme cette Princesse avoit absolument renoncé au dessein de se marier, elle vouloit employer le reste de sa vie à vivre pour elle, & puisqu'elle ne devoit point avoir d'enfans, c'étoit une raison qui l'empêchoit de se fatiguer davantage par les soins du gouvernement : outre qu'elle étoit autant dégoûtée des honneurs de la Roiauté, que de ses travaux & de ses inquiétudes. Douée d'un esprit élevé, elle se flattoit de trouver de nouveaux charmes parmi les nations plus méridionales, & elle se promettoit de nouveaux agrémens, si elle pouvoit vivre dans un pays aussi délicieux que l'*Italie*, s'y appliquer à l'étude de la philosophie & s'y mettre à l'abri de la fortune. D'ailleurs comme elle avoit résolu de prévenir les inconvéniens & les dangers d'un interrègne, en assurant un Successeur à la Couronne, l'incertitude des choses de ce monde ne lui permettoit pas de différer plus long-tems, de peur, que *Charles-Gustave* venant à mourir, elle ne trouvât de la difficulté à porter les Etats du Roïaume à désigner un autre Successeur au Trône. D'un autre côté, les finances étant épuisées, elle voïoit une espèce d'impossibilité à trouver des ressources pour soutenir les guerres, qui paroïssent inévitables, & même pour maintenir l'éclat de sa Cour, sur le pié qu'elle l'avoit mis; car de retirer les domaines, dont elle ou les Rois ses prédécesseurs avoient gratifié la Noblesse, c'étoit une chose qui ne lui paroïssoit nullement praticable. Enfin, comme il ne lui paroïssoit pas expédient pour la *Suède* de la plonger dans une profonde paix, de peur de laisser ramollir l'ancienne vi-

Raisons qui
portèrent
Christine à
résigner la
Couronne.

(b) Chanut l. c. p. 240. 250. 397. 409 &c. idem *hist. de Suède T. II. p. 429.* Chanut l. c. p. 281. 335. 351.

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXVI. §. 18.

curieuse de l'*Europe*, tant en Manuscrits qu'en livres imprimés 50. Une prodigieuse quantité de peintures des plus rares, comme aussi des statues antiques de bronze & de marbre, & une infinité de meubles précieux. Tout cela valoit bien, dit-on, deux millions (1).

(*) Ce sera de cette époque que Mr. *Leibnitz*, ou plutôt son Compilateur, veut parler, quand il dit (2) : „ *Regina Christina, ut erat casta, adjunxit sibi homines nibili, eos, que fecit Senatores, ut inter cæcos lusca regnaret. Hi erant juvenes nuper forte ex Gallia, reduces, saltatoribus quam Senatoribus aptiores &c.* ” Mais ne pourroit-on pas demander : s'il a assez connu ce qu'ils valent ?

(1) Cette note se trouve encore plus détaillée dans *Palmshöld.*

(2) *Festus* l. c. §. 125. pag. 201.

L'an
1654.

gueur des peuples par un trop long repos, outre que la disposition des Etats voisins promettoit de donner bientôt de l'exercice aux armes *Suédoises*: *Christine* craignoit de s'exposer à perdre la gloire qu'elle avoit acquise jusques-là. Car si elle eût donné le commandement des armées au Prince héritaire, ç'eût été le mettre à portée de se rendre absolu dans le Roïaume; pour peu qu'il eut commencé à s'ennuier d'une condition privée: & si elle eut nommé un autre Général, le Prince eut pû le regarder comme une injure.

Elle commu-
nique son
dessein au
Sénat.

La Reine aiant donc pris une résolution ferme d'abdiquer, (a) elle n'en fit aucun mystère, mais en fit répandre les bruits de toutes parts, & le onzième de Février, elle fit assembler les Sénateurs du Roïaume dans la ville d'*Upsal*, pour leur communiquer le dessein qu'elle avoit de quitter entièrement le gouvernement de l'Etat. „ Elle leur dit, qu'elle les avoit convoqués pour leur faire part de la pensée qu'elle avoit d'assembler au premier jour les Etats Généraux, devant lesquels, entr'autres affaires importantes pour le bien du Roïaume, elle déclareroit le dessein qu'elle avoit d'abdiquer la Couronne, & de la remettre au Prince *Charles-Gustave*. Elle le ajouta, qu'à la vérité, elle s'étoit laissée dissuader, il y avoit environ trois ans, de faire cette démarche; mais que désormais, après avoir tout bien examiné, elle vouloit la mettre en exécution. Elle leur représenta, que par rapport à la personne de *Charles-Gustave*, il n'y avoit aucune difficulté; puisqu'aïant déjà été désigné Successeur à la Couronne, le Roïaume, qu'il étoit suffisamment en état de gouverner, lui étoit dû: & que par rapport à elle, plusieurs raisons concouroient à la porter à faire cette démarche. Qu'elle n'ignoroit pas que bien des gens raisonnoient différemment sur les motifs qui la faisoient agir, mais qu'elle ne se mettoit point en peine de tout ce qu'on en pouvoit dire: que c'étoit une résolution prise, dont elle ne se départiroit pas: que pour cet effet elle ne demandoit point leur avis, mais seulement leur concours pour faire réussir l'affaire, & pour que *Charles-Gustave* pût jouir de la Couronne en toute sûreté. Enfin Elle leur dit qu'elle demandoit ces deux choses, comme une reconnoissance des obligations qu'ils lui avoient pour son administration passée.”

Le Sénat
est surpris &
fit là dessus
des remon-
trances.

Ce discours jetta un tel étonnement dans les esprits, que l'on ne savoit que répondre à Sa Majesté. „ Cependant après un long silence, on lui représenta, qu'il y avoit trois ans, qu'aïant fait une pareille proposition, le Sénat avoit délibéré là-dessus, & avoit fait connoître quels étoient ses sentimens à cet égard. Mais que puisqu'à présent elle leur imposoit la nécessité d'obéir, il seroit désormais inutile de chercher à l'émouvoir & à la fléchir: que néanmoins comme il appartenoit à la Reine de leur commander, il étoit de leur devoir de faire attention à ce qui regardoit ses intérêts & ceux de la Patrie; & qu'au reste, comme il s'agissoit d'une affaire de cette importance & qui étoit sans exemple, ils la prioient

(a) Pufend. l. c. §. 19. Charut l. c. p. de *Charles-Gust.* p. 227. 292. 296. de Prade *Hist. de Gust.* Ad. §.

„ de ne rien précipiter , & d'y apporter une mûre délibération. Mais
 „ *Christine* répondit qu'elle avoit prévu tout ce que le Sénat pouvoit lui dire
 „ re ; que l'affaire étoit si avancée , qu'elle ne pouvoit plus ni changer ,
 „ ni différer : que comme elle dépendoit uniquement de sa volonté , qui
 „ étoit connue , il n'y avoit plus à délibérer : que l'on n'avoit qu'à conve-
 „ nir du tems auquel on assembleroit les Etats du Roïaume , parce que si
 „ elle n'eut pas pris une résolution assez ferme , pour ne pouvoir changer ,
 „ elle ne l'eut pas elle-même rendue publique , & que c'en étoit assez pour
 „ les convaincre qu'elle ne pouvoit plus se départir de ce dessein. Surquoi
 „ elle sortit de l'Assemblée.”

L'an
1654.*Christine* y
répond & ne
le désiste pas
de sa résolu-
tion.

Quelque peu d'espérance qu'eut le Sénat de pouvoir rien gagner sur l'esprit de *Christine* , on crût néanmoins qu'il étoit de la bienfaisance de faire de nouvelles instances & de la prier de rester au timon des affaires tant qu'elle vivroit. Le Sénat députa aussi jusqu'à deux fois auprès d'elle pour la supplier de vouloir , jusqu'à la fin de ses jours , gouverner un peuple sur lequel elle avoit régné plusieurs années avec tant de bonheur , & de ne point abandonner un Roïaume qu'elle avoit élevé à un si haut degré de gloire ; mais comme toutes les prières & les supplications étoient inutiles , on prit enfin le parti d'indiquer la tenuë des Etats à *Upsal* , pour le second jour de Mai (*).

Dans cet intervalle (a) *Christine* envoïa *Herman Flemming* & *Jean Stiernhoek*
 vers *Charles-Gustave* pour traiter avec ce Prince des revenus qu'elle vouloit
 se réserver pour sa subsistance & pour l'entretien de sa Maison , après son
 abdication. *Charles-Gustave* fit de nouveaux efforts par écrit & de bouche
 pour dissuader *Christine* de son entreprise : mais en l'abordant , il lui dit ,
 qu'il étoit venu en conséquence de ses ordres pour recevoir ses commande-
 mens , aux quels , en qualité de sujet très-obéissant , il se conformeroit avec
 toute l'exacritude qu'elle pourroit attendre de lui. Et quoiq'en parlant la
 Reine lui eut dit , qu'elle ne le verroit plus que pour le saluer en qualité de
 Roi de *Suède* : cependant il se retira de nouveau dans l'isle d'*Oelande* , pour
 persuader un chacun , qu'il ne cherchoit rien moins qu'à monter sur le
 Trône. La Reine lui envoïa *Flemming* pour le prier de ne pas s'éloigner
 & de demeurer dans une de ses Maisons aux environs de *Stockholm* , afin
 d'être plus à portée de se rendre à *Upsal* , lorsque les Etats seroient assem-
 blés. Après cela on commença à parler du revenu qui seroit assigné à la
 Reine pour son entretien , lorsqu'elle auroit abdicé la Couronne. Cette
 Princesse témoigna desirer de se réserver deux cens mille Riksdalers de re-
 venu

Christine fait
traiter avec
Charles-Gu-
stave pour sa
subsistance.
Il tâche de
dissuader la
Reine de son
entreprise.On régla le
revenu de
Christine a-
près qu'elle
auroit abdi-
qué.

(a) Pufend. l. c. §. 20 & 21. Chanut l. c. p. 211. 212. 221.

(*) Dans le Recueil d'Actes de *Palmisköld* il se trouve un Mémoire fort étendu dressé par le Grand Chancelier *Oxenstierna* & signé de lui & les autres Sénateurs , où toutes les raisons & les considérations , propres à persuader la Reine à ne pas quitter la Régence , sont alléguées , & où on lui fait aussi comprendre , qu'elle s'en pourroit repentir un jour elle-même.

L'an.
1654.

venu sur des fonds assurés, & qui ne pourroient être aliénés. On n'approuvoit pas la demande que faisoit *Christine*, qu'on lui cedât quelques terres en pleine souveraineté, avec la liberté de les vendre, de les aliéner, ou de les engager: on craignoit, que par-là ces terres ne fussent un jour séparées de la *Suède*. On convint à la fin d'un régleme[n]t en gros, qui seroit proposé aux Etats Généraux du Roïaume pour en avoir leur agrément (*). Au reste (a) la Reine fit attention que le Prince héréditaire n'étoit point marié, & qu'il étoit à craindre que quand il le seroit, il ne laissât point d'enfans après lui, ce qui pourroit faire retomber le Roïaume dans le malheur dont on avoit prétendu le préserver en faisant élire un Prince héréditaire. Ces considérations la portèrent à chercher un moïen pour garantir le Roïaume des maux que causent ordinairement les élections. Peut-être *Christine* craignoit-elle, que dans le cas d'une nouvelle élection, on ne mit sur le Trône un Prince, qui ne lui ayant point d'obligations de sa Couronne, ne lui accorderoit pas si facilement les revenus qu'elle s'étoit réservés.

(a) Pufend. l. c. §. 22. Idem *Hist. de* 325. 358. 390. *Op. Conringii Tom. VI. Suède l. c. p. 434. &c. Chanut l. c. p. 313. cap. VI. p. 777.*

Propositions
réelles ou
supposées de
Christine à
Charles-
Gustave &
les réponses
de ce Prin-
ce.

(*) Quoiqu'on ne puisse pas garantir, que *Christine* ait fait faire sous main à *Charles-Gustave* les propositions que rapporte l'Auteur de l'*Espion Turc*, les voici pourtant telles qu'il les a publiées: avec les réponses du Prince *Charles-Gustave*.

Tu riras, dit-il, (1) de la proposition, que la Reine *Christine* a fait faire au Prince *Charles Patatin*, qui doit lui succéder, & de la réponse qu'elle en a reçue.

„ Elle veut premièrement se réserver la plus grande partie du Roïaume avec les re-

„ venus.

„ 2. Elle ne veut point être sujette: mais elle prétend être entièrement indépendante & libre.

„ 3. Elle veut avoir la liberté de voyager dans les païs étrangers, ou en quelque endroit de *Suède* qu'il lui plaira.

„ Enfin, elle ne veut pas que son Successeur fasse aucun changement dans les charges importantes qu'elle aura données à ses favoris, ni qu'il révoque aucun des dons qu'elle leur aura fait.

Le Prince *Charles* a répondu.

„ 1. Qu'il ne veut pas être un Roi titulaire, sans Roïaume, & revenu qui puisse fournir tant en paix qu'en guerre aux dépenses nécessaires.

„ 2. Qu'il ne veut souffrir aucun Compétiteur, égal au Souverain dans son Roïaume.

„ 3. Qu'il ne veut point s'exposer à ses intrigues dans les Cours étrangères.

„ Et, qu'enfin, s'il est Roi, il prétend disposer de toutes les charges comme il le jugera à propos, qu'il ne veut point être l'ombre d'un Roi, & n'avoir point des privilèges essentiels à la souveraineté.

„ On dit, que quand la Reine apprit sa réponse, elle dit tout haut. Je n'ai fait ces propositions que pour connoître son esprit. Je crois à présent, qu'il mérite de régner, puisqu'il connoit si bien les incommunicables droits de la Roïauté.

„ Cette nouvelle, dit l'Auteur, vient d'un Secrétaire envoyé à l'Ambassadeur d'*Espagne* & nouvellement envoyé en cette Cour, (de *Paris*) pour y négocier une trêve de dix ans entre la *France* & l'*Espagne*.

(1) C'est le Sr *Marana* dans son *Espion Turc*. Lettr. 107. Tom. III. p. 429. de l'édition de 1715 c'est la.

L'an
1654.

vés. Pour obvier à cet inconvénient, elle proposa à quelques-uns du Sénat une substitution à *Charles-Gustave*, en cas que ce Prince vint à mourir sans enfans légitimes. Mais autant qu'on la remercia des soins qu'elle prenoit pour assurer le repos du Roïaume, autant la pria-t-on de ne pas trouver mauvais si on ne consentoit pas à sa demande. On lui représenta, que puisqu'elle étoit résoluë d'abdiquer la Couronne, ils consentoient à une chose qu'ils ne pouvoient pas empêcher, sans pourtant l'approuver: mais qu'à l'égard de la substitution, ils trouvoient, qu'il ne convenoit pas de contraindre le Prince de *Suède* à recevoir & à reconnoître un Collègue ou un héritier nécessaire à la Couronne, puisque cela ne pouvoit que causer de grands défords dans l'Etat. Et qu'ils demandoient à la Reine en grace, que puisqu'elle ne vouloit plus être leur Souveraine, elle daignât faire attention que le bien du Roïaume, pour lequel elle avoit toujours eu tant d'affection, demandoit qu'elle renonçât pour jamais à la Couronne, tant pour elle que pour ses Descendans, en cas qu'il lui prit quelque jour envie de se marier: car ils vouloient, qu'elle renonçât aussi pour jamais à toute prétension au Trône, quand même le Prince héréditaire viendroit à mourir avant elle, sans laisser d'Enfans. Dans cette substitution que demandoit *Christine*, elle avoit jetté les yeux sur le Comte *Tott*, qui à la vérité tiroit son origine du Roi *Eric XIV* (*). Pour faciliter son dessein elle vouoit lui conférer le titre de Duc, & élever en même tems à cette dignité les Comtes, *Pierre Brabé* premier Sénateur, & le Chancelier *Axel Oxenskierna*, comme deux personnes les plus distinguées du Roïaume. Mais l'un & l'autre remercièrent très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle leur vouloit faire & à leur famille: & la supplièrent de considérer, que tous ces titres-là étoient si fort à charge à l'Etat, qu'ils croioient qu'au lieu de les multiplier, il conviendroit plutôt de les supprimer tous, c'est-à-dire & ceux de Comtes & ceux de Barons, en remettant l'Ordre de la Noblesse sur le pié où il étoit lorsque le Roïaume étoit électif; qu'il n'y avoit que la seule vertu & le seul mérite personnel, qui mit de la différence dans les hommes: qu'on n'en pouvoit absolument point trouver dans de vains titres inconnus: qu'ils croioient, que les services, qu'ils tâchoient de rendre à l'Etat, leur acqueroient assez d'honneur, & qu'ils espéroient que leurs Enfans tâcheroient de se rendre utiles à leur Patrie, sans avoir besoin d'y être excités par d'autres récompenses, que par la gloire de remplir leur devoir.

Elle veut lui substituer le Comte *Tott*, en lui donnant & aux Comtes *Brabé* & *Oxenskierna* le titre de Duc. L'un & l'autre refusent cet honneur.

Sur

(*) Le Comte *Magnus de la Gardie* dit dans sa lettre au Conseil de la Réduction (1) au sujet du Comte *Tott* ... A l'abdication de la Reine *Christine*, elle vouloit absolument que le Comte *Tott* eut *Ekbalsfund*, soit par propre affection gracieuse de la Reine pour le dit Comte, soit par assistance assidue des autres. Et quoique feu le Roi *Charles-Gustave*, alors Prince Héréditaire du Roïaume, n'y fut nullement porté, desorte qu'il fit tout son possible pour en détourner la Reine, néanmoins elle répondit: que le Prince, pour lui faire plaisir, pouvoit bien accorder une belle Terre au Comte *Tott*, quand elle lui cédoit une belle Couronne.

(1) Cette lettre est du 29. Janvier 1655. dans *Palmstierna*
Eee 3

L'an
1654.Christine el-
le-même fait
part aux E-
tats de Suède
de sa volonté
d'abdiquer.

Sur ces entrefaites le terme fixé pour la Diète étant échu, l'Assemblée des Etats du Roïaume se tint dans la ville d'*Upsal* le 21 de Mai. Tous les Ministres étrangers, qui se trouvoient à la Cour, y furent invités. La Reine en fit l'ouverture par un discours qu'elle prononça elle-même, Elle dit: „ Que le sujet, pour lequel elle avoit convoqué les Etats, leur paroïtroit sans doute surprenant, attendu qu'il étoit sans exemple: mais „ que s'ils vouloient jeter les yeux sur tout ce qui s'étoit fait depuis long-tems, ils s'apercevraient qu'il ne s'agissoit pas d'une chose nouvelle, „ ni d'une résolution prise à la hâte: mais d'une affaire préparée de longue main & sur laquelle elle avoit fait de mûres réflexions. Qu'ils devoient „ se ressouvenir de ce qui avoit été arrêté depuis quelques années par rapport „ à la succession à la Couronne & au Gouvernement de l'Etat: & qu'elle „ se portoit d'autant plus volontiers à cette démarche, qu'elle en voïoit „ un grand avantage pour le Roïaume. Elle représenta, que comme les „ Etats avoient déjà reconnu le Prince pour son Successeur, & qu'ils étoient „ persuadés de ses grandes qualités & de sa capacité pour bien régir, elle „ ne doutoit nullement, qu'un chacun ne fut ravi de le voir monter sur le „ Trône: qu'il y avoit dix ans qu'elle gouvernoit, qu'elle avoit tout sacrifié „ aux intérêts de la Nation: qu'elle n'avoit épargné ni veilles ni soins pour „ leur procurer leur repos: qu'ils en jouissoient par la grace de Dieu, „ tant au dedans qu'au dehors du Roïaume: que pour toute reconnois- „ sance de ses peines & de ses travaux elle ne desiroit d'eux autre chose, „ que leur consentement à son abdication: Consentement sur lequel elle „ faisoit d'autant plus de fond, que son abdication étoit une chose ferme- „ ment résoluë, & si assurée, que nulle considération, nulle représentation & nulle puissance ne l'en pourroit détourner. Elle ajouta, qu'elle „ souhaitoit que l'on voulut pourvoir à sa subsistance, qu'elle en étoit déjà „ convenuë avec le Prince, mais qu'elle vouloit que les Etats en demeu- „ rassent pareillement d'accord.

Rosenbane
s'expliqua
dessus plus
amplement
au nom de la
Reine.

Christine aiant ainsi parlé devant l'Assemblée des Etats, *Schering Rosenbane* lut par son ordre un Écrit qui contenoit les mêmes choses que la Reine venoit de dire, mais où elles étoient beaucoup plus étenduës & plus particularisées; & l'on donna une copie de cet Écrit à chacun des Ordres du Roïaume. *Rosenbane* avoit été chargé de faire la lecture de ce Papier, parce que le Chancelier *Oxenstierna* avoit refusé de faire cette fonction de peur de paroître approuver l'abdication de *Christine* (*). Ce Seigneur s'étoit opposé

(*) Le Résident *Picques* donne à entendre, (1) „ que les deux Maisons de *Brabé* & „ d'*Oxenstierna* desiroient le moins ce changement de gouvernement, & que le Comte „ *Magnus* en témoignoït sa joie publiquement: que le Comte *Brabé* aiant demandé à „ Sa Majesté qu'il lui plût leur dire les raisons qui la porteroient pour la seconde fois à „ vouloir les quitter, il n'avoit pu tirer autre réponse d'elle, si non, que telle étoit „ sa volonté, à laquelle il faloit qu'ils se conformassent, & qu'ils se disposassent à re- „ cevoir

(1) *Chanot* l. c. pag. 312. 319. 320. 349.

posé autant qu'il avoit pû, à cette démarche de la Reine, & auroit bien souhaité qu'elle fut demeurée dans le Gouvernement. Il disoit que lorsque les Etats s'étoient assemblés à *Norköping* sous *Charles IX.* en 1604. (Etats aux quels il se souvenoit d'avoir assisté;) on ne s'étoit pas déterminé à affirmer la Couronne dans la Maison de ce Prince, & à la faire passer sur la tête de ses descendans, pour être abandonnés de leurs Rois quand il leur plairoit; mais pour s'assurer qu'ils gouverneraient leurs Païs, & qu'ils demeureraient avec eux, tant qu'il plairoit à Dieu de leur conserver la vie; & que comme il s'étoit autrefois obligé par serment envers *Gustave-Adolphe*, à tout employer pour conserver le Roïaume de *Suède* à sa fille *Christine*, il regarderoit comme un crime, si on pouvoit jamais lui reprocher d'avoir concouru, en quelque façon que ce fut, à un acte qui alloit l'exclure du Roïaume.

L'an
1654-

Les Etats, aiant délibéré sur cette grande affaire, (a) furent d'avis que quoiqu'il ne restât aucune espérance de voir *Christine* changer de résolution, ils devoient néanmoins, pour leur honneur & par bienfaisance, lui faire de nouvelles supplications & la prier de vouloir continuer son gouvernement. Ils députèrent à cet effet quelques membres de leurs Corps auprès de Sa Majesté. Mais lorsqu'elle eut répondu, que quand on auroit encore une Couronne à lui présenter, elle ne continueroit pas son administration un moment au de-là du tems qu'elle avoit fixé, on consentit enfin qu'elle abdiquât la Couronne, & qu'elle résignât le Sceptre à *Charles-Gustave*, qui seroit en conséquence reconnu, pour Roi de *Suède*, conformément à la promesse qui lui avoit été faite de succéder à la Couronne. Mais tout le monde rejetta la proposition de laisser en pleine souveraineté à *Christine* les Domaines, dont les revenus seroient assignés pour son entretien; Savoir les Isles d'*Oelande*, de *Gotblande* & d'*Oesel*, *Wollin*, *Usedom*, la Ville & le Château de *Wolgast* avec quelques autres terres en *Poméranie*; ce qui tout ensemble pouvoit produire deux cens quarante mille Riksdalers de revenu. La

Les Etats
supplient la
Reine de
continuer
son Gouver-
nement mais
cavain.

Ils lui assignent des
revenus pour
son entretien.

Reine

(a) Pufend. l. c. § 23 & 24. Chanut. l. c. p. 383. &c.

„ cevoir sa démission en faveur du Prince qu'elle leur donnoit pour Roi à sa place”. Dans les Mémoires de la famille de *Brabé* (1) il est pourtant parlé plus particulièrement de cet entretien entre la Reine & le Comte de ce nom: „ Ce Sénateur disant, que c'étoit un méchant homme & coquin qui lui avoit inspiré le dessein de les abandonner, elle lui avoit répondu, que c'étoit trop dire; & qu'il y avoit plusieurs personnes (dont elle avoit nommé quelques-uns) qui la verroient abdiquer avec plaisir: & que quoiqu'elle ne pût pas découvrir encore ses raisons pour cela, on ne manqueroit pas de les apprendre dans la suite. Le Sr. *Picques* rapporte aussi que le Comte *Oxenstierna* lui avoit dit, que Dieu lui étoit témoin, s'il n'avoit pas fait son possible pour détourner la Reine de sa Résolution, mais qu'il l'avoit trouvée inflexible, sur quoi il n'avoit point feint de lui dire, qu'elle s'en repentiroit, & qu'il étoit assuré, qu'il ne se passeroit pas trois mois, que cela n'arrivât, mais qu'il ne seroit plus tems: qu'il avoit cette consolation, de lui avoir parlé franchement, & que la postérité n'y auroit rien à lui reprocher en cela.

(1) Msc. ad ann. 1654. le 16. de Février & Chanut l. c.

L'an
1654.

Quelques-
uns la voulu-
rent gêner
par des cer-
taines loix.

Charles-Gu-
stave cherche
à la conten-
ter en tout.

Démarche
violente de
Christine en-
vers le Mi-
nistre de
Portugal.

Réine fut obligée de se contenter de posséder ces Terres à titre d'appanage. Comme il restoit pourtant encore une difficulté, par rapport à ceux qui se trouvoient en possession de quelques-uns de ces Domaines, & qui prétendoient avoir fait de grands frais pour les mettre en valeur, le Prince promit que d'abord qu'il seroit sur le Trône, il les dédommageroit, ou en argent, ou en terres, des dépenses utiles qu'ils auroient faites. Il se trouva quelques personnes qui proposèrent de restreindre la liberté de la Reine par certaines Loix. Ils vouloient qu'elle promit de fixer son séjour dans le Roïaume, de ne point demeurer dans un Etat étranger, & de n'entretenir aucune correspondance avec les Ennemis de la Nation, faute de quoi, on seroit en droit de saisir ses revenus. Mais elle regardoit comme peu honorable pour elle, de se soumettre à de pareilles conditions : & le Prince Charles-Gustave, qui avoit de si grandes obligations à cette Princesse, bien loin de vouloir la gêner par aucune clause qui ne fût pas de son goût, cherchoit à la contenter dans tout ce qu'elle pouvoit désirer. Il sentit bien, qu'il étoit important à l'Etat que l'argent destiné à l'entretien de cette Princesse, demeurât dans le Roïaume & ne passât point chez l'Etranger; cependant, il croïoit qu'il étoit plus expédient pour ses intérêts, que Christine demeurât hors du Roïaume. Il craignoit, si elle demouroit en Suède, que la passion de régner ne lui revint & que ses Créatures se tournant de son côté, il ne fut contraint de gouverner à sa volonté. C'est pourquoi il représenta, que si la Reine renonçoit simplement au Roïaume, sans se réserver la faculté de remonter dans la suite sur le Trône, c'en étoit assez : que toutes les autres précautions, qu'on vouloit prendre, étoient absolument inutiles, & que puisqu'elle vouloit mener une vie privée, il convenoit de lui laisser la liberté d'aller où elle jugeoit à propos; surtout après qu'elle auroit promis de ne jamais rien faire contre les intérêts du Roïaume.

Quoique Christine n'eut plus que quelques jours à régner, elle ne laissa pas de se porter à une démarche violente, qui étonna tout le Roïaume (a). Elle manda l'Introducteur des Ambassadeurs; elle lui dit, qu'elle vouloit, l'envoïer à la Campagne sans lui désigner le lieu, & lui enjoignit de revenir la trouver sur les onze heures du soir, pour recevoir ses Ordres. L'Introducteur étant revenu, elle lui donna un papier sur lequel elle avoit écrit ces mots : Pour l'Introducteur Linde, qu'il n'ouvrira, que quand il sera en présence du Résident de Portugal. „ Elle lui ordonna d'aller en diligence à „ Stockholm, de ne parler à personne, de ne s'arrêter nulle part, qu'il ne „ fut arrivé chez ce Résident, en présence de qui il décacheteroit ce pa- „ pier, & le lui liroit sans le lui laisser, mais seulement une copie qu'il fe- „ roit de sa main. Dans ce papier, la Reine disoit, qu'elle avoit ordon- „ né à Linde de faire savoir de sa part au prétendu Résident de Portugal, „ que son Emploi en cette Cour étoit inutile, depuis qu'elle avoit résolu „ de ne plus reconnoître pour Roi de Portugal le Duc de Bragance, puisque „ c'é-

(b) Pufend. l. c. §. 26 & son hist. de Sué. Prov. Unics ad b. ann. pag. 462. & 463.
de T. II. p. 441. item Wicquef. Hist. les

„ c'étoit une qualité qui n'appartenoit qu'à *Philippe IV. Roi d'Espagne* & à
 „ ses Successeurs ; qu'elle confidéroit toujours le Duc de *Bragance*, com-
 „ me un Usurpateur du Roïaume de *Portugal* ; qu'elle avoit voulu avertir
 „ son Résident de cette résolution , afin qu'il eut le loisir de se préparer à
 „ sortir d'un lieu où il ne seroit plus reçu dans la qualité qu'il prénoit, que
 „ le Prince son Successeur le traiteroit de la même façon , qu'elle le laisse-
 „ roit si bien informé de ses intentions, qu'il agiroit toujours avec le Duc
 „ de *Bragance* selon cette déclaration ; & qu'au reste comme le dit Rési-
 „ dent étoit venu sur la foi publique, il jouiroit d'une protection inviolable
 „ jusqu'à son départ (*)”.

L'an
1654.

Christine n'avoit communiqué cette affaire à aucun des Sénateurs (a). Ils en furent extrêmement choqués ; personne n'osa néanmoins lui en parler. On crut qu'il valoit mieux dissimuler jusqu'à son abdication, qui devoit se faire dans huit jours. Tout le monde jugea qu'elle avoit cherché par-là à faire plaisir au Roi d'*Espagne*, dans les Etats duquel elle se proposoit d'abord de faire sa demeure, & que pour qu'une pareille déclaration ne fut pas préjudiciable à la *Suède*, elle avoit attendu aux derniers jours de sa régence à la faire, bien persuadée, que le nouveau Roi y apporteroit un prompt remède, pour ne pas troubler le commerce que les *Suédois* faisoient en *Portugal*. En effet, le Prince & les Sénateurs firent dire secrètement au Résident de *Portugal*, qu'il ne devoit pas s'alarmer de la déclaration de la Reine, qu'il pouvoit demeurer à *Stockholm*, jusqu'à son abdication, & qu'alors toutes choses se rétablissent à la satisfaction du Roi de *Portugal*. Comme cela se fit aussitôt après.

Le Sénat en est choqué & remédie à cet inconvénient.

Le jour que *Christine* fouhaitoit avec tant d'impatience arriva enfin (b):

L'Abdication de *Christine* effectuée, jour

(a) Pufend. l. c. & Chanut p. 379. 385. 397. 430. 439 & 442.

(b) Pufend. ib. §. 27-30. item son bist. de *Suède* p. 442 & c. it. son bist. de *Charles-Gust.* lib. I. §. 5. it. *Conring.* Op. l. c. & *Jægeri bist. libr. IV. c. V. p. 62.* & c. Dans le suppl. de la Gazette de *Leide* le 26

Déc. 1749. il est dit que le Roi de Danemarck avoit fait transporter de Gottorp quelques tableaux d'une grande beauté représentant l'abdication de la Reine Christine pour en orner un des appartemens du Château de Christiansbourg.

(*) Chanut dit (1), que *Christine* reconnut peu après, elle-même, les inconvéniens de son procédé à l'égard du Résident de *Portugal*, c'est pourquoi Sa Majesté fit dire au Prince de *Suède*, que comme c'étoit une chose faite, elle demeureroit ainsi le reste de son règne. Mais que quand le Prince seroit Roi, il en useroit comme il lui plairoit. Voici le jugement que *Wicquefort* porte sur cette action de la Reine *Christine*, Il dit (2), „ aiant admis & reconnu les Ministres de *Portugal* & les aiant fait assister à son couronnement, il ne dépendoit plus d'elle de dépouiller ce Ministre de son caractère, „ surtout puisque la *Suède* avoit fait une alliance avec *Jean IV. Roi de Portugal*, qui „ avoit été reconnu pour tel par la *France*, la *Suède*, & les *Provinces-Unies*, depuis qu'il „ avoit été appelé à la Couronne du consentement des Peuples. Ledit Résident continua dans les fonctions de son emploi sous le règne de *Charles-Gustave. Christine* „ vouloit seulement faire plaisir par-là au Roi d'*Espagne*, aiant pris la Résolution de se rendre dans ses Etats de *Flandres*.

Christine en reconnoit les inconvéniens.

(1) l. c. p. 372 & 374.

(2) *Ambass.* Liv. I. Sect. III. p. 28, 448 &

449. cfr. les *Mém. pour l'Hist. Univ. T. III. p.*

L'an
1654.

Les Actes de
sa démission
font lûs au
Sénat & à
l'Assemblée
des Etats.

jour où elle devoit renoncer au Roïaume de ses Pères, & le transmettre au Prince *Charles-Gustave* son Cousin. Elle n'avoit pas peu appréhendé que les Etats lui imposassent l'obligation de faire sa demeure dans la *Suède*, car l'unique bien qu'elle se promettoit de son abdication, c'étoit de pouvoir faire son séjour hors de sa Patrie. Le 5^e Juin, vers les sept heures du matin, elle entra au Sénat avec le Prince Héritaire, & elle fit lire l'Acte de sa démission, qui avoit été dressé le jour précédent. „ Il portoit : Qu'elle renonçoit pour toujours tant pour elle, que pour sa Postérité, à ses droits sur la Couronne de *Suède*; qu'elle les cédoit avec toutes ses prétensions au Prince *Charles-Gustave* son Cousin; qu'elle l'établissoit son Successeur, à condition qu'il la maintiendrait sa vie durant dans la possession des Terres qu'elle se réservoir à titre d'appanage, savoir, la ville & le château de *Norköping* en *Suède*, les Isles d'*Ooland*, de *Gottland* & d'*Oesel*, *Wollin*, *Usedom*, la ville & le château de *Wolgast*, quelques autres Terres dans la *Poméranie*, avec *Pöle* & *Neucloster* dans le *Mecklembourg*; qu'il lui seroit permis, au cas qu'elle le jugeât à propos, de vendre, engager ou donner trois Préfectures de la *Poméranie*, & une de l'Isle d'*Oesel*, pourvu que ce fut à des sujets du Roïaume; mais sans pouvoir disposer des autres biens: qu'elle pourroit, quant à ce qui concernoit sa personne, faire tout ce que bon lui sembleroit, sans être obligée à aucun acte de sujétion ni d'obéissance, & sans être tenue de rendre compte qu'à Dieu seul, tant de ses actions & de sa conduite passée, que de ce qu'elle pourroit faire après son abdication. Promettant néanmoins de son côté, qu'elle ne seroit jamais rien qui pût être préjudiciable au bien de l'Etat. Enfin, qu'elle auroit pouvoir & juridiction sur ses Commensaux & sur les Domestiques de sa Maison (*).

Cet Acte fut lû à haute voix, en présence de la Reine, du Prince & du Sénat: Sa Majesté le signa, & ensuite on lût un autre acte, dans lequel le Prince assuroit à la Reine la possession & la jouissance du revenu de toutes les Terres qu'elle s'étoit réservées: il lui promettoit qu'il reconnoitroit toute sa vie les bienfaits qu'il avoit reçus de sa part, qu'il l'honoreroit toujours comme sa Mère, & qu'il prendroit un soin particulier de ses intérêts.

Cérémonies
de cette ab-
dication.

Ces deux Actes aiant été lûs & signés, les grands Officiers du Roïaume revêtirent la Reine de ses Habits Roïaux & lui mirent la Couronne sur la tête. Elle prit en sa main droite le Sceptre, & en sa main gauche le Globe d'or: deux Sénateurs, qui représentoient le Grand-Maréchal & le Grand-Trésorier, portoient devant Sa Majesté l'Épée & la Cléf d'or. De cette manière elle entra dans la grande Salle du Château, où tous les Ordres du Roïaume, les Ministres des Princes étrangers & les Dames

(*) Cette réserve d'une entière indépendance quant à sa personne & à ses actions, comme aussi de son pouvoir & de sa juridiction plénier sur les Officiers & Domestiques de sa Maison, éclaircira l'affaire de *Manaldeski* dont il sera parlé ci-dessous.

Dames de la Cour étoient assemblées. Elle monta sur une Estrade élevée de trois degrés & s'assit sur un siège d'argent massif. Son Grand Chambellan & son Capitaine des Gardes étoient derrière elle, le Prince Héritaire étoit à main droite, mais hors de l'Estrade, & il avoit un fauteuil derrière lui.

L'an
1654.

Tout étant ainsi disposé, *Sobering Rosenbane* lut à haute voix l'Acte, par lequel *Christine* abdiquoit la Couronne, & déchargeoit les Peuples du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait. Il porta cet Acte au Prince, à qui il le remit. Ensuite étant retourné à sa place, il lut aussi à haute voix l'Acte par lequel le Prince s'engageoit de maintenir la Reine dans la possession & la jouissance des Domaines qu'elle avoit voulu retenir pour son entretien; & il remit cet Acte entre les mains de la Reine. Alors *Christine* donna le signal aux Grands Officiers du Roïaume de s'approcher du Trône, pour recevoir d'elle tous les Ornaments Roïaux, & ils les portèrent sur une Table, qui étoit à main gauche & hors de l'Estrade (*).

Elle se dé-
fait de tous
les Ornaments
Roïaux.

La Reine s'étant ainsi dépouillée de ses Habits Roïaux (†) avança sur le bord du Trône en deshabilité de taffetas blanc, & parla presque une demi heure aux Etats, avec beaucoup d'éloquence & de fermeté. Elle fit un abrégé de tout ce qui s'étoit passé en *Suède*, depuis dix ans qu'elle gouvernoit le Roïaume. Elle dit, que dans des tems si difficiles, elle croïoit n'avoir rien fait que sa conscience pût lui reprocher; qu'elle avoit donné tous ses soins à procurer le repos à la Nation, repos auquel elle avoit sacrifié le sien propre, pour procurer aux Peuples les avantages, dont ils jouissoient, & qu'elle avoit lieu d'être satisfaite de sa conduite. Elle leur rapella les grandes obligations qu'ils avoient au feu Roi *Gustave-Adolphe*, son Père, qui avoit porté si loin la gloire & la réputation de la *Suède*. En leur montrant le Prince, elle leur dit; qu'elle leur donnoit un Prince doué de tant de belles qualités, qu'elle ne doutoit point qu'il ne marchât sur ses traces, & qu'il n'augmentât encore leur gloire; qu'el-

La Reine
fait aux E-
tats une ha-
rangue d'a-
dicu, dont
ils sont fort
attendris.

(*) Le Comte *Pierre Brabé* Drotset du Roïaume assista en personne à cette cérémonie, mais il dit à la Reine (1), quand elle fut revêtuë des Habits Roïaux & qu'il mettoit pour la seconde fois la Couronne sur la tête, qu'il ne pensoit pas de la lui ôter dans la Cérémonie, pour marque que c'étoit bien malgré lui qu'elle l'alloit résigner. Ce fut aussi pour cela, que quand la Reine se dépouilla de ses Ornaments Roïaux & que le Grand Maréchal fit signe au Drotset de s'approcher, comme elle-même le fit aussi par différentes reprises, il ne s'approcha pas, & que la Reine fut obligée d'ôter la Couronne de sa tête elle-même, en sorte que quand elle la tint entre ses mains, le Comte *Brabé* s'avança pour la recevoir.

Le Comte
Brabé ne
veut pas ôter
la Couronne
de-dessus la
tête de *Chris-
tine*.

(†) Les Spectateurs, qui étoient les plus près, se saisirent de son Manteau Roïal, & eux & les autres Assistans le mirent en mille pièces, voulant chacun en garder une en mémoire de leur Reine, qui les quittoit malgré eux, & qu'ils croïoient ne jamais revoir (2).

(1) Mém. de la famille de *Brabé* ad h. ann. Laudatio fun. *J. Olivekr. it. Saml. merckw.*
(2) *Pufend. Hist. de Suède* l. 6. *Er. Bennel. Médail. VI. Th. pag. 211.*

L'an
1654.

„ qu'elle les prioit d'avoir pour lui la même fidélité & de lui rendre la même obéissance qu'ils lui avoient renduë : fidélité & obéissance dont elle „ les remercioit & les déchargeoit”. Ce discours toucha sensiblement l'Assemblée (a) ; il arracha des larmes à la plupart des Membres des Etats : d'autres étoient ravis en admiration, de voir une Reine, aimée de ses Peuples & à la fleur de son âge , descendre ainsi volontairement & avec tant de constance du Trône , tandis que la mort seule peut obliger les autres Souverains à l'abandonner : & qu'ils en regardent la nécessité comme quelque chose de plus dur que la mort même.

Rosenhane
répond au
nom des
Etats.

Lorsque la Reine eut fini son discours, Schering Rosenhane porta la parole au nom des Etats, parce que le Chancelier s'en étoit excusé par la raison que nous avons alléguée. „ Il témoigna à la Reine qu'ils avoient tous un „ extrême regret de ce qu'elle les quittoit. Qu'ils avoient été contraints „ d'y consentir, parce qu'elle l'avoit voulu absolument, & qu'elle avoit „ refusé de se rendre à leurs instances & à leurs supplications : que la seule „ consolation qu'ils avoient, c'étoit qu'elle leur donnoit un Roi, dont la „ prudence & la sagesse leur faisoit espérer un règne heureux & florissant. „ Il la remercia d'avoir fait un si digne choix, il ajouta des actions de „ ces pour les peines qu'elle avoit prises & pour les fatigues qu'elle avoit „ endurées durant son administration. Il lui demanda pardon, au cas que „ quelqu'un d'entr'eux eut été assez malheureux pour avoir manqué à son „ devoir & au respect qu'on lui devoit.

Le discours
de la Reine
au Prince
Charles-
Gustave.

Quand Rosenhane eut achevé de parler, la Reine descendit les trois degrés du Trône, & donna sa main à baiser aux quatre Chefs des quatre Ordres. Ensuite, sans remonter sur le Trône, elle s'avança vers le Prince, qui s'avança en même-tems vers elle ; & elle lui parla d'une manière aussi éloquente & aussi ferme, qu'elle avoit fait aux Etats. Elle lui dit entr'autres choses : „ Qu'il alloit monter sur un Trône, où „ avoient été assis de grands Rois : que leur renommée étant assez „ connuë par tout, il n'étoit pas nécessaire qu'elle s'arrêtât à détailler „ leurs grandes actions, outre que comme elle en étoit descenduë leurs „ louanges convenoient mieux dans la bouche d'un autre ; que dans „ celle d'une personne qui fortoit de leur sang : qu'elle se contentoit de lui „ proposer leur exemple, quoiqu'elle savoit fort bien qu'il n'avoit pas besoin d'exhortations, le Ciel l'ayant pourvu de toutes les qualités que l'on „ peut souhaiter dans un grand Prince. Elle protesta hautement, que „ cette seule considération l'avoit portée à le choisir pour son Successeur, „ & non la parenté, qui ne doit jamais avoir lieu lorsqu'il s'agit de l'intérêt „ de l'Etat. Elle ajouta, qu'elle lui laissoit un Sénat rempli de Ministres „ prudents & sages ; que pour tout l'avantage qu'il recevoit d'elle, elle ne „ lui demandoit d'autre reconnoissance, si non qu'il voulut avoir soin de sa „ Mère

(a) Pufend. de R. S. l. c. §. 31. 32. de item Crenii Animadv. dist. & Pbil. P. 17.
Præd. l. c. p. 282. item N. Heinsii Ep. p. 51.
ad Cass. Puteum ap. Magliab. p. 201. 207.

„ Mère (*), & augmenter plutôt ses revenus, que de les diminuer, & prendre en considération ses amis, ses serviteurs, & ceux qu'elle lui avoit particulièrement recommandés.

L'an
1654.

De son côté, le Prince la pria de vouloir remonter sur le Trône; mais elle s'en défendit & voulut le prendre par la main pour l'y faire monter lui même, de quoi il s'excusa. Après bien des Civilités de part & d'autre, le Prince lui témoigna, en termes fort soumis & fort obligeans, „ bien il étoit reconnoissant des bontés qu'elle avoit eu pour lui: il l'assura „ qu'il chercheroit avec soin les occasions de lui en donner des marques & „ il la pria de croire qu'il ne manqueroit jamais au respect, ni aux devoirs, „ ni aux soins, aux quels il étoit tenu envers elle, & envers les siens. Il adressa ensuite la parole au Sénat & aux différens Ordres du Roïaume qui lui répondirent par la bouche de *Rosenbane*, & l'assurèrent de leur fidélité & de leur obéissance.

La réponse
que *Charles-
Gustave* y
fait.

Quand les quatre Chêfs des Ordres du Roïaume lui eurent baisé la main, le Roi prit celle de la Reine, & malgré la résistance que fit cette Princesse à prendre la droite, & la conduisit ainsi à son appartement. Il passa ensuite dans le sien. Il y changea d'habit pour aller à l'Eglise, où toutes choses se préparoient pour son couronnement (†). La cérémonie s'en fit sur

Le Prince
*Charles-
Gustave* est
couronné.

(*) Il y avoit déjà quelques semaines que *Christine* étoit allée à *Nyköping* pour prendre congé de la Reine sa Mère, qui en fut sensiblement touchée, mais dont *Christine* fit tout son possible pour adoucir le chagrin (1). „ Peu avant que de retourner à *Stockholm* Sa Majesté fit venir le Prince de *Suède*, & en sa présence & celle de sa Cour, dit à sa Mère, que le tems étoit venu de la quitter & de prendre congé d'elle. Qu'elle lui demandoit pardon si elle ne lui avoit pas rendu tous les respects & tous les soins qu'elle lui devoit. Qu'elle la supplioit de croire, que ce n'avoit pas été manqué de bonne volonté, mais que certaines occurrences ne lui avoient pas permis de faire autrement. Qu'elle seroit désormais encore moins en état de lui pouvoir rendre aucune assistance. Qu'elle alloit se démettre du Gouvernement, mais que Sa Mère devoit se consoler, & que si elle perdoit une fille, elle recouvroit un fils, qui seroit bientôt Roi, & qui auroit pour elle tout le respect & tous les soins qu'elle pourroit désirer. En même tems, la Reine appella le Prince, qui s'étoit un peu retiré, le présenta à sa Mère, & répéta ce qu'elle venoit de dire de lui. Le Prince le ratifia à la Reine-Mère avec des paroles aussi respectueuses que soumises; & enfin, la Reine dit adieu à la Reine sa Mère, avec assez de fermeté & sans pleurer. Il n'en fut pas de même de la Reine-Mère: car elle fonda en larmes. Ce dernier adieu toucha toute la Cour, & comme la Reine-Mère ne fit que pleurer toute la nuit, on en avertit *Christine*, qui se leva aussitôt & fut au lit de sa Mère pour tâcher de la consoler. Sur les cinq heures, elle partit pour *Stockholm*, & le lendemain, elle retourna à *Upsal*.

Christine
prend congé
de la Reine
sa Mère & la
recommande
à *Charles-
Gustave*.

(†) Quelques semaines auparavant *Christine* écrivit des Lettres circulaires (2) à tous les Gouverneurs des Provinces de *Suède* pour leur ordonner de relâcher tous les prisonniers & criminels, même ceux qui auroient mérité la mort: & cela en considération de son Abdication, comme aussi du Couronnement de son Successeur, afin, disoit-elle dans ses lettres, que ces pauvres malheureux aient lieu de se réjouir de ces heureux événemens: sans préjudice pourtant du droit d'autrui.

Voici

(1) *Chanos* l. c. pag. 156 & 157.

Palmstald.

(2) Ces lettres sont datées le 23 Mai 1654 dans

L'an
1654.les quatre heures après-midi, mais avec beaucoup moins de pompe qu'au
cou.

Voici des vers que Mr. Heinsius fit à cette occasion: auxquels nous joignons ceux de Mr. Bergenbicht & de Mr. Laccenius:

¶ l'Append.
N. XLVI.

Nous donnerons dans l'Appendice la pièce intitulée *Arcus triumphalis per quem solemniter pompa exivit Christina, subivit Carolus-Gustavus &c.*

Habes hic versus, dit Heinsius, quos nuper iust &c. Mittam illos ad Reginam proxime: (ix Sereniss.) Princeps Carolus-Gustavus scepro Suecico donatus à Christina Augusta Majori Meritorum quam Cognationis jure.

*Sceptra triumphati fatalia cornibus Istri
Sarmatico toties tincta cruore prius,
Invisibis gestamen ausis, cape premia, Princeps
Inclyte, Virtuti jure dicanda Tue.
Nil genitore minor Gustavi filia Magni
--- Hæc dedit, hæc voluit, muneris esse sui.
Sceptra quidem per se nunquam spernenda quibusque
Donatrix pretium non leve tanta facit;
Maxima sed laus est, & laude superior omni,
(Si cui danda forent) danda fuisse Tibi.
Dona subire manus, exoratura rogandas
Blanda recusantes dona subire manus:
Teutonii memoranda Soli Christina Tropæis
Munus ad hæredem vos jubet ire suum.
Expugnet Diadema Ducem subire coactum:
Flecte reluctantem, sponte petendus honor.
Amolita decus regale virentibus annis,
Lassaque fortunæ ferre faventis onus,
Et Sceptrum meditata sui Christina regendi
Jura negat populis, ut Sibi jura pareat.
Cruelis nimis sapientia, nisi foret orbo
Regibus Imperio qui bene ferret opem.
Nec consanguineus partem favor occupat illam
Hinc Sibi, Laus meriti, Rex, ea tota tui est,
Cedite jura procul natura, cedite leges.
Regia, Rex esto, qui gerit æta, meus.
Renando par nullus erat Tibi, Carole Sceptro:
--- Gloria natales præterit ista Tuos.
Æstis Hyperboreo spoliis Germania Marti
Et qua Danubius, Te Duce, bella gemit.
Credo mihi, virtus est proxima Regibus hæres:
Libera cognati Sanguinis illa jugo est.*

In abdicationem Reginæ Christianæ 1654.

*Cedant Mortales, quotquot prior extulit atas,
Laudibus ob largas munificasque manus.
Nil donis æquale tuis, Christina, dederunt,
Exuperas veteres, exuperasque novos.
Non auri cumulus, non est argentea tanti
Massa, nec Eoem quas mare promit opes.
Quæ populos, quæ Regna dedit ternasque Coronas,*

Summa

(*) Tirés de la lettre à Cass. Papeau l. c. & de Palmstedt.

couronnement de la Reine. La raison en est sensible. La Suède se trouvoit épuisée, & la Reine avoit fait emballer & transporter hors du Roiaume la plus grande partie des meubles de la Couronne. Cependant *Charles-Gustave* pour lui témoigner sa reconnoissance de la Couronne dont il lui étoit redevable, fit frapper à cette occasion la Médaille si connue, avec l'inscription: *A Deo & Christina*, dont les Etats de Suède n'étoient pas fort contents, disant que c'étoit par leur choix qu'il étoit parvenu au Trône (a).

L'an.
1654.

Médailles
sur ces Evé-
nements.



F. de Balth. sculp. 1654.

Christine ne demeura pas long-tems en Suède après son abdication. Elle avoit tant de hâte, qu'elle ne vouloit pas passer la nuit à *Upsal* quoiqu'il plût extrêmement (b). Le Comte *Pierre Brabé* Drotset du Roiaume, pria instamment de ne pas se presser tant: mais elle lui répondit confidentement:

(a) Pufend. de R. S. lib. XXI. §. 109-115. 527. &c. Gundlings Discours p. 316. Allg. Libr. XXII. §. 41. Libr. XXIV. §. 1. Libr. XXVI. §. 33. 34. Idem de Reb. Car. Gust. Lib. I. §. 5. Idem. hist. de Suède l. c. p. 445. &c. Chanut l. c. p. 391. 425. 431. item p. 437. & 448. Ludolfs Schaub. p. 427. &c. Gundlings Discours p. 316. Allg. Welt-Chron. T. XI. p. 643. &c. Köhlers Muntz-Bel. T. VIII. pag. 17. &c. Heinf. Epist. l. c. p. 206. Brenner l. c. p. 201.

(b) Palmsk. Extraits. des Reg. du Sénat ad. ann. 1666. p. 795.

Summa dare in terris quæ potuere, dedit.

Joh. Bergenhielm
Ad Christinam Regnum Suetiæ abdicantem.

*Exonerare cupit dum se Christina suorum
Imperio, atque alii munia tanta dare
Dat Successorem Carolum regnoque suisque
Reddere post sese quo meliora nequit.*

Joh. Loccenii Poëm.

Composuit quoque Jac. Mussenius e Soc. Fes. carmen in abdicationem Christinæ 1654.

*Stupente mundo, Suetia refragante &c. &c.
Sopbos Sophorum Principumque Regina est.*

Christina Christo dignior &c.

L'an
1654.

L'Ordre des
Païsans veut
qu'Elle de-
meure en
Suede.

Le Clergé
le veut aussi
& *Christine*
en prend
allarme.

Ses derniè-
res lettres
avant que de
partir.

ment : „ comment voulez-vous que je reste ici, où peu auparavant j'ai régné en souveraine, & où je verrois un autre avoir tout le pouvoir en main ?” Elle fut cependant obligée de feindre qu'elle ne quittoit le Roïaume que pour aller boire les eaux de *Spa*, & qu'elle reviendrait immédiatement à *Stockholm*. Il lui falut amuser le peuple par de pareils discours simulés. Car l'Ordre des Païsans du Roïaume disoit assez hautement, qu'on ne la devoit pas laisser partir, & qu'il falloit qu'elle demeurât dans le païs, pour y consumer les revenus qu'on lui avoit assignés. Une autre chose faisoit encore craindre à *Christine* qu'on ne s'opposât à sa sortie du Roïaume. Le Clergé avoit fait courir le bruit parmi le peuple, qu'elle ne laissoit la *Suede* que dans le dessein de se faire Catholique Romaine, & il crioit qu'il falloit la retenir dans le Roïaume (*). Ainsi pour prévenir tout facheux accident elle ne resta que cinq jours à *Stockholm*. Mais avant que de partir, elle écrivit au Prince de *Condé* pour lui donner avis de son abdication & de son voïage. (†). Voici la lettre.

Monsieur mon Cousin. J'aurois tort de quitter le poste que j'ai occupé jusqu'ici sans vous donner part de la résolution que j'ai prise de l'abandonner: je crois vous devoir cette civilité par l'estime, & l'amitié que j'ai toujours eu pour vous, & par celle que vous m'avez témoignée durant le tems que j'ai eu l'honneur de gouverner cet Etat. A présent que j'ai changé de fortune & de condition, je veux vous protester que quelque changement que le tems ait

Christine
soupçonnée
de vouloir
changer de
Religion.

(*) Galeazzo Gualdo avoue lui-même, (1) „ qu'on avoit intercepté quelques lettres: „ d'où l'on pouvoit juger du dessein de *Christine*, & *Cbanus* dit: que ce qui la touchoit „ le plus parmi tous ces bruits, étoit que l'on disoit, qu'elle avoit dessein de se rendre „ Catholique. Elle appréhendoit, ajoute *Cbanus*, (2) que les *Suedois* sur cette créan- „ ce ne la voulussent arrêter, ou lui saisir tous les revenus qu'elle s'étoit réservés: & „ cela étant, elle craignoit que ne pouvant rien tirer de la *Suede*, elle ne se trouvât „ embarrassée dans les païs étrangers”. C'est sans doute à ces bruits que Mr. *Leib-* „ *nitz* s'en rapporte, quand il dit (3). „ *At senior Oxenstiernius & alii magni viri spre-* „ *ti in aula lasciviente, plerique in prædia sua rustica recessere. Regina læta voluptatibus* „ *indulget. Interim spreti Senatores Parochos locorum tota provincia sibi familiares reddunt* „ *eorum conciones visitant, convivii eorum adhibent: Regine cum Pontificiis, imprimis* „ *vero cum Pimentello Legato Hispanico, Bourdelotto, Medico Gallo, & Johanne Bap-* „ *tista Dominicano, sub specie linguæ docendæ familiaritatem ad Religionis vera contem-* „ *tum spectantem exaggerant &c*”.

(†) Le Sr. *Piques* s'exprime ainsi; (4). Le Roi de *Suede*, voïant la Reine *Christine* prête à partir, lui fit donner cinquante mille écus en argent pour la défraier pendant le voïage, avec un poinçon de Diamans auquel pendoit une grosse perle, & on estimoit ce poinçon trente mille écus, & presqu'aussitôt que le Roi le lui eut donné, le bruit courut, qu'elle le destinoit pour en faire présent au Prince de *Condé*, à qui elle avoit écrit avant son départ.

(1) Hist. di *Christina* pag. 24.
(2) l. c. T. III. pag. 361.

(3) Felleri otia Han. pag. 125.
(4) *Cbanus* Mém. T. III. p. 444.

ait apporté à notre fortune, je conserverai toujours pour vous les mêmes sentimens que je crois devoir à votre mérite; je fais ma plus haute gloire de votre approbation, & je me tiens autant honorée par votre estime que par la Couronne que j'ai portée, si après l'avoir quittée, vous ne m'en jugez moins digne, j'avouërai que le repos que j'ai tant souhaité me coûte cher, mais je ne me repentirai pourtant pas de l'avoir acheté à ce prix, & je ne noircirai jamais mon action qui m'a semblé si belle, par un lâche repentir. Quelques sentimens que vous puissiez avoir sur ce sujet, je conserverai toujours pour vous l'estime, dont vous êtes si digne, & s'il arrive que vous condamniez cette action, je me contenterai de vous dire pour toute excuse, que je n'aurois pas quitté l'avantage que la fortune m'a donné, si je l'eusse crû nécessaire à ma félicité, & que j'aurois sans doute prétendu à l'Empire du monde, si j'eusse été aussi assurée de réussir, ou de mourir dans une si haute entreprise, que l'est le Grand Prince de Condé.

L'an.
1654.

CHRISTINE.

La veille de son départ elle fit aussi réponse à l'Académie Française de Paris, qui lui avoit demandé son portrait, qu'elle leur avoit envoyé. Voici la lettre (*).

Messieurs, comme j'ai su que Vous desiriez mon Portrait, j'ai commandé qu'on vous le donnât; & ce présent est doublement reconnu, & par la manière dont vous l'avez reçu dans votre célèbre Académie, & par les éloquentes paroles que vous avez employées à m'en rendre graces. J'ai toujours eu pour vous une estime particulière, parce que j'en ai toujours eu pour la vertu; & je ne doute point que vous ne m'aimiez dans la solitude, comme vous m'avez aimée sur le Trône. Les belles lettres, que je prétends y cultiver en repos (†), & avec le loisir que je me réserve, m'obligent même de croire

(*) Mr. l'Abbé d'Olivet en parle ainsi: (1). „ La Reine de Suède, cette fameuse Christine, qui se plaisoit si fort au commerce des Savans, & qui presque à la fleur de l'âge préféra un loisir philosophique aux embarras de la Roïauté, avoit envoyé son portrait à l'Académie avant que de quitter la Couronne. On eut l'honneur de l'en remercier & voici la réponse, dont l'original est heureusement venu jusqu'à nous.
(†) Christine pour mieux marquer, qu'en quittant le Trône elle prétendoit cultiver les

(1) Hist l'Acad. Franc. pag. 5.
Tome I.

L'an
1654. croire que vous m'y ferez part quelque fois de vos ouvrages, puis-
qu'ils sont dignes de la réputation où vous êtes, & qu'ils sont pres-
que tous écrits dans votre langue, qui sera la principale de mon de-
sert. Je ne manquerai pas de vous en témoigner ma reconnoissan-
ce, & de vous faire voir quand je pourrai vous être utile, que je
serai toujours.

Messieurs.

à Upsal le 22
Juin 1654.

Très-affectionnée à vous servir
CHRISTINE.

Christine
part & prend
sa route par
le Danne-
marck.

Le lendemain elle partit : & comme elle avoit fait accroire qu'elle vou-
loit passer en *Allemagne* par mer, on avoit fait armer douze des plus gros
vaisseaux de la flotte pour l'escorter, qui l'attendoient à *Calmar*. Mais peu
après le Roi *Charles-Gustave* reçut une lettre par laquelle cette Princesse lui
donnoit avis qu'elle prendroit la route du *Sond* & passeroit par le *Danne-
marck*. A cette nouvelle le Roi envoya en toute diligence après Elle pour
la prier de se rendre dans l'Isle d'*Oeland*, où l'Amiral *Wrangel* l'attendoit
avec la flotte pour la faire passer à *Wismar*. Mais elle s'excusa sur l'inconstance
des vents (*). Elle prit donc la route de *Halmstad*, ville située dans
pro-

les Belles-Lettres, fit frapper une grande Médaille, dont le revers représente l'*Olympe*,
& au sommet *Pégase* avec ces mots: *Sedes hæc Solio potior*: cette demeure est préféra-
ble au Trône.



J. de Balher sculp. 1751.

Christine
fait faire une
dépende inu-
tile à la *Suede*
dont pour-
tant on se
console.

(*) On étoit à la vérité fâché en *Suede* de la dépense inutile qui s'étoit faite à l'équi-
pement de ces douze vaisseaux de guerre & de ce que *Christine* vouloit passer par le *Dan-
nemark*, sans en donner avis préalablement au Roi de *Dannemark* (1). Mais on s'en
consola facilement, dit le Sr. *Picques*, parce qu'on soupçonna, qu'elle auroit pu les
emmener avec elle pour les vendre au Roi d'*Espagne*, comme le bruit en avoit été l'an-
née auparavant.

(1) *Chancé* ibid p. 376. 441. & 450. cfr. p. 357.

province de *Hallande*, où elle séjourna quatre jours, & où, à ce que dit le Sr. *Picques* (a), Elle se donna le divertissement de faire berner ceux qui étoient avec elle. C'est de-là qu'elle écrivit en latin une lettre à Mr. *Gafsendi*, où elle lui constituoit un salaire annuel, outre une chaîne d'or, dont elle lui faisoit présent.

L'an
1654.

Memini me, Upsalæ dum eram, in compensationem singularis tuæ erga me pietatis & ob-servantia, salarium tibi promississe, quo fretus reliqua pii in me animi studia atque proposita promovere & effectui dare posses: Quod equidem jam præstitura, ipsum salarii instrumentum tibi mitto, quod vel ipsum vel exemplar ejusdem Domino Hermanno Flemming ostendere potes, qui curam habebit, ut illo rite & quotannis potiri queas. Destinavi tibi præterea catenam auream cum appenso numismate, qua abs Oeconomiae meæ Præsente Johanne Leyoncrona petenda erit tibi. Orationem quam nuper habuisti, cum Typographi manibus subduxeris, aliave quæ de cetero editurus es opera, mihi transmittas velim. Vale & iisdem, quibus coepisti, officiis, me semper prosequi perge. Halmstadio d. 27. Jun: 1654.

Je me souviens, que du tems que j'étois à *Upsal*, qu'en compen-sation de l'affection & de l'estime que vous avez pour moi, je vous ai promis un salaire, afin que par ce moiën vous puissiez avancer & exécuter les des-seins que vous vous êtes proposés, pour me donner des marques ultérieures de votre attachement pour ma personne. A cette fin je vous envoie ci-jointe la patente même & l'instrument dudit salaire, lequel vous ferez voir en original ou en copie à Mr. *Herman Flemming*, qui aura soin, de vous le faire païer régulièrement toutes les années.

Je vous ai destiné en outre une chaîne d'or, à laquelle pend une Médaille; que vous demanderez à *Jean Leioncrona*, l'Intendant de ma Maison.

Je veux que vous m'envoïez la harangue que vous avez prononcée nouvellement, sitôt qu'elle sortira de dessous la presse, comme aussi les autres ouvrages que vous publierez dans la suite. Portez-vous bien & continuez à me rendre les mêmes bons Offices que par le passé. *Halmstad* le 27 Juin 1654.

CHRISTINE.

P. Apelman.

CHRISTINE.

P. Apelman.

De cette ville elle poursuivit son voïage. Arrivée à *Collen*, elle se travestit en homme & se donna le nom du fils du Comte de *Dobna* pour voïager Elle se travestit en homme.

(a) Chanut l. c. p. 450.

L'an
1654.

La Reine de
Dannemarck
déguisée la
voit en pas-
sant.

ger avec plus de liberté (*). Mais quoiqu'elle fit, la Reine de *Dannemarck* apprenant son déguisement se déguisa aussi pour la voir dans une hotellerie, où elle s'arrêta. Madame du *Noyer*, qui a eu l'art d'embellir ses histoires, dit positivement (a): „ que la Reine de *Dannemarck* s'étoit travestie en ser-
„ vante de Cabarèt; & que la Reine *Christine*, n'ayant garde de se défier
„ du tour, avoit parlé avec une entière liberté du Roi de *Dannemarck* &
„ d'autres choses de cette nature, qui n'étoient pas des plus obligeantes du
„ monde: qu'un des pages de *Christine* à qui la Reine de *Dannemarck* avoit
„ commandé de dire à la Reine sa Maitresse, qu'elle ne rendoit pas jus-
„ tice au Roi de *Dannemarck* courut lui conter cette aventure: que *Christi-*
„ *ne* en fut d'abord surprise. Mais que comme elle avoit l'esprit fort, dit
„ M. du *Noyer*, elle prit bientôt son parti là-dessus. Quoi! dit-elle, cet-
„ te servante de Cabarèt, que j'ai toujours vûë pendant le diner, étoit la
„ Reine de *Dannemarck*. Il lui est arrivé ce qui arrive à la plupart des cu-
„ rieux: ils font souvent des découvertes, qui ne leur font pas agréables:
„ c'est sa faute: & comme je n'ai pas le don de deviner, je n'avois garde
„ de la chercher sous un habit si indigne d'elle (†). Quand *Christine* fut
„ arrivée sur la frontière de *Suède* à un petit ruisseau, qui séparoit alors le
„ *Dannemarck* de ce Royaume, on dit, (b) qu'elle descendit de Carosse &
„ fut de l'autre côté avec une joie incroyable, disant: „ Me voilà enfin en
„ liberté & hors de *Suède*, où j'espère de ne retourner jamais”.

Charles-Gu-
stave la fait
soliciter en-
core en ma-
riage.

Avant que d'arriver à *Helsingør*, Elle n'avoit retenu à son service que quatre Gentils-hommes; Les Comtes *Dohna* & *Steinberg*, le Baron *Soop*, & un autre, dont pas un ne favoit où elle alloit (c). Le Roi *Charles-Gustave* avoit ordonné au Sr. *Lindc* de la conduire jusqu'aux limites de la *Suède*, & de lui offrir encore une fois son cœur & sa main, afin qu'il ne parut pas,

(a) *Lettres Galantes n. LIX. p. 212. &c.*
Chanut l. c. p. 450.

(b) Chanut l. c. p. 453.

(c) *Theatr. Europ. ad h. ann. p. 640.*
Pufend. de R. S. Libr. XXVI. §. 34. Idem
de Car. Gust. Lib. I. §. 6. Chanut l. c.

(*) *Halmstadia*, dit le Sr. *Sprenger* (1) *data licentia, & officialibus & Brodino Prædicatori Luberano, inde Colmium adit, ubi arrepta mascula facie, tonderi sibi capillos jus-*
„ *fit, ut incognita Daniam sub nomine Comitis de Dohna transfret &c.*

(†) *Galeazo Gualdo* prétend (2) que ni le Roi, ni la Reine de *Dannemarck* ne rencontrèrent pas la Reine *Christine*, qui étoit partie avant leur arrivée à *Coldinguen*. Les Historiens *Danois* en conviennent pourtant eux-mêmes (3). Mais sur ce que Mr. de *Holberg* dit à ce sujet, que *Christine* quitta la *Suède* par le dégoût qu'elle avoit pour les „ mœurs & les manières des Peuples de *Suède*, & que la langue du païs lui écorchoit „ les oreilles &c”. On remarquera en passant, qu'il sied mal à un Historien comme lui, de se servir, tant ici qu'autre part dans ses ouvrages, d'expressions piquantes contre les *Suédois*. Il ne peut pas ignorer que par tout où ils vont, ils ne dissimulent jamais ni leur nation, ni leurs mœurs, ni leur langue. Et quand à ce qu'il dit ici, de la langue *Suédoise*, il n'a qu'à demander aux *Norvégiens* ses Concitoyens, ce qu'ils pensent & disent de la langue *Danoise*, & laquelle des deux leur paroît plus mâle?

Remarque
sur Mr. de
Holberg.

(1) Dans la *Roma Nova* p. 168.

(2) l. c. pag. 40.

(3) *Holberg Hist. de Dann. T. III. p. 163 &*

dans ses Paralleles des Dames T. II. p. 237 in
des Rois Hist. de Dann. T. VI. p. 46.

pas, qu'il eut plutôt ambitionné le Roïaume, que la Reine (*). Mais elle répondit sans émotion : que si elle avoit eu envie de prendre un Mari , il lui auroit été plus décent de le faire , tenant encore les rênes du Gouvernement en mains , qu'après l'avoir abdiqué , & qu'au reste le Roi étoit trop prudent pour avoir besoin de ses conseils.

L'an
1654.

Réflexions
sur le Règne
& l'Abdica-
tion de
Christine.

Telle est la manière surprenante, dont *Christine*, à l'âge de vingt sept ans, termina un règne qui ne fut pas moins glorieux que profitable à la *Suède*, & dont on peut dire, que l'éclat surpassa celui des règnes précédens (a). „ Cette grande Reine eut la gloire de réduire un ennemi très-„ puissant, & formidable à toute l'*Europe*. Elle lui arracha des mains les „ fers, dont il vouloit enchaîner les Princes d'*Allemagne*, & dont il eut „ chargé ensuite les autres nations, si les armes *Suédoises* n'eussent abbatu „ ses forces énormes. Elle réduisit pareillement un voisin, qui avoit au- „ trefois fait tant de mal à la *Suède*, & qui en voulant lui faire perdre le „ fruit de ses travaux, lui donna matière à de nouvelles victoires. Sous „ le règne de cette Princesse, la réputation de la Nation *Suédoise* s'étendit „ par tout le monde. Sa valeur se fit connoître & la discipline militaire se „ perfectionna. La Province de *Poméranie*, les Duchés de *Brême*, & de „ *Verden*, la ville de *Wismar*, les Provinces de *Hallande*, de *Femland* & de „ *Herredale*, les Isles de *Ruguen*, de *Gottland* & d'*Oesfel*: tous ces domaines „ réunis à la *Suède* furent le prix de ses victoires, & devinrent autant de „ boulevards du Roïaume, propres par leur situation, & à arrêter les „ incursions des ennemis, & à donner entrée en leurs terres, en cas de „ besoin. Ce règne si glorieux ne procura pas de moindres avantages aux „ particuliers qu'à l'Etat. Si parmi les autres peuples les guerres d'une „ longue durée font ordinairement négliger les arts & les sciences, le „ contraire arriva dans la *Suède* sous le règne de *Christine*. On y vit fleurir „ les beaux arts par l'exemple & les soins de cette Princesse, qui en con- „ noissoit parfaitement le prix, & qui favoit les encourager: desorte qu'il „ seroit difficile de décider, si la *Suède* tira alors plus de gloire du bonheur „ qui accompagna ses exploits militaires, que des avantages qu'elle procu- „ ra en introduisant & en favorisant les beaux arts dans le Roïaume. S'il „ est glorieux d'étendre les frontières de ses Etats; il ne l'est pas moins „ d'af-

(a) Pufend. de R. S. Libr. XXVI. §. 35. item son hist. de Suède p. 451 & 452.

(*) Ces instances réitérées de la part de ce Roi, font voir le tort qu'a un Ecrivain, quand il dit: (1). Que *Charles* se montra beaucoup plus amoureux de la Roïauté que de la Reine, laquelle s'en sachant étrangement & jugeant du peu d'égards qu'il auroit pour elle, quand il seroit monté sur le Trône, par ce qu'elle lui voïoit pratiquer en un tems, où il n'en avoit que l'espérance, qui auroit bien pû lui manquer: elle résolut de ne pas se commettre avec lui, & plutôt d'abandonner la Couronne par une fierté & grandeur d'ame, qui l'a accompagnée jusqu'à la mort, que de vivre avec un homme, qui n'auroit pas considéré, autant qu'elle le prétendoit, l'honneur d'avoir part à son lit & à son Trône.

(1) Dans l'Etat du Siège de Rome T. I. p. 91.

L'an.
1654.

„ d'assurer par de bonnes loix & par de sages réglemens le repos des peuples, & de leur procurer le moien de s'enrichir & de vivre heureux. „ Par les soins & les exhortations de *Christine*, & par les encouragemens „ qu'elle y attacha, le commerce de la mer, qui jusques-là avoit été si peu „ considérable en *Suède*, commença à devenir si florissant, qu'il donna de „ la jalousie aux autres Nations. Non seulement ce commerce s'étendit „ dans les différens Ports de l'*Europe*. On le poussa encore dans l'*Afrique*, „ & même jusques dans l'*Amérique*. Les arts mécaniques eurent aussi un „ pareil succès. Tous ces avantages firent regarder alors le règne de „ *Christine*, comme le plus heureux qu'eut vû la *Suède*. La postérité en a „ porté le même jugement (*).

Mais avant que de suivre cette grande Reine hors de *Suède*, trois caractères différens, que des personnes judicieuses ont faits d'elle, ne seront peut-être pas mal placés ici. Ils serviront à la faire connoître tant pour son extérieur, que pour ses qualités intérieures (†). Nous trouverons ci-après occasion de rapporter encore d'autres portraits, que des personnes, qui ont cru la connoître assez, dans les différens tems de son séjour hors de *Suède*, ont publiés de cette Princesse.

Caractère de
Christine par
Mt. *Chanut*.

Voici le premier que son Confident Mr. *Chanut* Ambassadeur de *France* envoia



Les deux
éditions de
Pufendorf de
Rebus Sueci-
cis différent
de beaucoup.

(*) C'est le sentiment par où le judicieux *Pufendorf* finit son Histoire de l'abdication de la Reine *Christine* dans ces *Commentaires de Rebus Suecicis* & dans son histoire de *Suède* (1). Nous ne pouvons pas nous dispenser de faire ici une remarque sur les deux éditions de ces *Commentaires* de *Pufendorf*, de qui, entr'autres, Mr. *Bayle* dit (2) que c'est une des bonnes qualités de cet Auteur, que la netteté d'esprit: que son stile est noble, grave & coulant & n'a point d'affectation... La première Edition fut imprimée à *Utrecht* l'an 1686. du vivant de *Pufendorf* & doit par conséquent être réputée comme sortie des propres mains de l'Auteur. L'autre se fit à *Francfort* en 1705 environ dix ans après sa mort. Des Curieux aiant confronté les deux éditions y ont trouvé une si grande quantité de différentes leçons, même dans le récit des circonstances des affaires importantes, qu'on en a rempli des feuilles entières (3). L'Auteur de la seconde Edition retranche quelquefois de cette première & ajoute à la sienne ce que bon lui semble, en donnant çà & là aux *Suédois* le coup de dents. On n'en citera ici pour preuve que le dernier paragraphe de cette seconde Edition, duquel il ne se trouve pas une syllabe dans la première. Bien plus si on lit un ou deux paragraphes précédens dans cette première Edition, censée venir de *Pufendorf* lui-même, on verra, que ce dernier paragraphe est assez contraire à ce qui est dit de *Christine* dans ceux-là. Mr. *Kobler*, qui s'est prévalu de cette seconde Edition, apparemment par inadvertence, tombe ainsi dans les mêmes contradictions, faute de n'avoir pas pris garde aux Editions différentes. Sans cela il auroit pû s'épargner la peine, de déclamer, comme il fait, (4) contre cette Reine, surtout puisque *Pufendorf* lui-même n'a rien dit de semblable de cette Princesse, dans son histoire de *Brandenbourg*, qui est son dernier ouvrage historique, & où d'ailleurs il n'épargne pas la *Suède*, lorsque l'occasion s'en présente.

Remarque
sur Mr.
Kobler.

v. l'Append.
N. XLVII.

(†) Nous ajouterons dans l'Appendice une pièce fort curieuse écrite par un *Italien*, qui étoit en ce tems-là présent en *Suède* & qui paroît avoir été bien informé & de l'état de la Cour & du Caractère de la Reine *Christine*.

(1) Lib. XXVI. §. 35 & dans son Hist. T. II. p. 451 &c.

(2) Nouv. de la Rép. des Lettres Juin 1686. art. VI.

(3) Elles sont insérées dans *Marbourg*: Beiträ-ge zur Gelahrheit. II. th. p. 261. &c.

(4) Dans ses *Muntz-Bel*: T. XVI. pag. 360.

envoia à sa Cour l'an 1648 (a) (*) & dont nous avons rapporté plus haut quelques traits :

„ Les belles qualités de la Reine de Suède faisoient en ce tems-là un si grand bruit par toute l'Europe, que Leurs Majestés ordonnèrent au Sr. Chanut de leur en envoyer un, mais comme ce Portrait ne pouvoit faire voir que les linéamens extérieurs du corps, il leur en envoia un par avance, qui représentoit non seulement les beautés de son corps, mais aussi les plus belles qualités de son Esprit; mais comme les Curieux y

pour-

(a) Dans ses Mém. Tom. I. p. 239-246. II. Sc&. XVII. p. 215. Item lettre de Boreel Le caractère d'un bon Homme de Chanut lui-même, se voit dans Wicquefort dans son préface de ses Mém. par. Vauciennes. Ambass. Liv. I. Sc&. XIX. p. 239. & Liv.

(*) L'année précédente le Sr. Rangouze adressa à Christine une lettre panégyrique, (†) laquelle nous inférerons ici pour faire voir la haute idée qu'on avoit déjà en ce tems-là en France de cette jeune Princesse.

Madame

„ L'Europe ne voit point aujourd'hui de Reine plus triomphante que Votre Majesté.
 „ L'histoire de l'Antiquité ne nous en a jamais décrit qui puisse encherir sur votre gloire. Il ne s'est rien fait d'héroïque depuis quatorze ans, que vous n'y ayez eu la meilleure part; On n'eût pas crû qu'il se pût trouver une Princesse si jeune, capable de seconder les desseins d'un des plus grands & des plus vaillans Rois du monde.
 „ Cette superbe Maison qui vouloit abattre toutes les autres, aiant elle-même été ébranlée par la force de l'incomparable Gustave, sembloit s'être rassurée par sa mort. Ses ennemis se promettoient que ce coup inopiné devoit rompre toutes les hautes entreprises de la Suède en Allemagne. Mais le bonheur de Votre Majesté leur fit connoître en peu de jours, qu'il avoit laissé dans votre Berceau de quoi relever son parti abattu. Six ou sept batailles gagnées sous les auspices de votre Nom, en un tems que vous n'étiez pas presque sortie de votre première Enfance, rendent un glorieux témoignage de ce qu'il y a d'Auguste en votre Personne. Mais la prudence & la générosité, avec lesquelles vous en avez accru les succès, aussitôt que l'âge vous a permis de prendre vous-même le soin de votre Etat, sont beaucoup plus dignes d'admiration, que tout ce qui s'étoit fait de plus glorieux auparavant. La France a cet avantage, Madame, qu'elle a toujours appuyé la gloire de votre Couronne, quand vos mains étoient encore trop tendres, pour en soutenir le faix. Et si vous avez servi depuis pour accroître la réputation de la sienne, c'est un destin que nous avons de commun avec Votre Majesté, par la fidélité de nos Alliances, qui ont rendu ce lien indissoluble. Dans cette mutuelle intelligence, nous nous pourrons au moins vanter ensemble, que nous avons fait faire joug à toutes les autres Puissances, & préparé à la Chrétienté la plus difficile Paix qui ait jamais été entreprise. Il ne nous reste qu'un seul déplaisir, Madame, que l'âge de notre jeune Monarque, & la loi de Votre Roiaume, ne nous puissent permettre de faire une aussi étroite union de sang que d'intérêt, pour le parfait accomplissement des Vœux.

Madame

Votre très-humble, très-obéissant & très-fidèle
 Serviteur
 Rangouze.

(†) Ad. ann. 1647. dans ses lettres aux Reines pag. 13. &c

L'an
1654.

„ pourroient remarquer plusieurs défauts, qui n'étoient point dans l'original, il dit pour s'excuser qu'il n'avoit jamais pris la liberté de regarder fixement, ni attentivement la beauté de cette Princesse, toutefois que s'il lui étoit permis de se fier sur le rapport d'autrui, il pouvoit assurer que la première fois qu'on la voïoit on n'y trouvoit pas d'abord tant de merveilles que quand on la considéroit plus à loisir, il disoit qu'un seul Portrait ne suffisoit pas pour représenter son visage, & qu'il changeoit si subitement selon les divers mouvemens de son esprit, que d'un moment à l'autre elle n'étoit plus connoissable; qu'ordinairement elle paroïsoit un peu pensive, qu'elle passoit fort aisément, & fort souvent, à d'autres mouvemens: que son visage, quelque révolution qui se fit en son esprit, conservoit toujours quelque chose de serein & d'agréable: qu'il est vrai que si quelquefois elle désapprouvoit ce qu'on lui disoit, ce qui lui arrivoit très-rarement, on voïoit son visage se couvrir comme d'un certain nuage, qui sans le défigurer, donnoit de la terreur à ceux, qui la regardoient; qu'elle avoit pour l'ordinaire le son de la voix fort doux, & que de quelque fermeté dont elle prononçât ses mots, on jugeoit bien clairement que c'étoit le langage d'une fille; quelque fois néanmoins elle changeoit ce son, mais sans affectation, ou causé apparente, pour en prendre un plus robuste, & plus fort que celui de son sexe, qui revenoit petit-à-petit & insensiblement à sa mesure ordinaire, sa taille étoit un peu au-dessous de la médiocre, ce qui auroit peu paru si cette Princesse eut voulu se servir de la chaussure dont les Dames se servent ordinairement; mais pour être plus commodément dans son Palais, marcher à pié ou à cheval à la campagne, elle ne portoit que des souliers à simple semelle d'un petit marroquin noir semblables à ceux des hommes.

„ S'il est permis de juger de l'intérieur par les signes qui nous paroissent au dehors, elle avoit de grands sentimens de la Divinité & un attachement fidèle au *Christianisme*, elle n'approuvoit pas que dans les entretiens ordinaires de sciences, on quittât la doctrine de la Grace pour philosopher à la païenne; ce qui n'étoit pas conforme à l'Evangile passoit auprès d'elle pour rêverie, Elle n'avoit nulle aigreur parmi la dispute qu'elle faisoit sur les différends qui sont entre les Evangeliques & les Catholiques Romains, il sembloit qu'elle prit moins de soin de s'informer de ces difficultés que de celles que nous font en général les Philosophes, les Gentils & les Juifs. Sa dévotion envers Dieu paroïsoit en la confiance qu'elle témoignoit avoir en sa protection, plus qu'en toute autre chose, au reste elle n'est point scrupuleuse, & elle n'affecte point les démonstrations d'une dévotion cérémonieuse. Elle n'a rien de plus présent en l'esprit que l'amour incroyable d'une haute vertu, dont elle fait toute sa joie, & ses délices, à quoi elle joint une passion extrême pour la gloire, & à ce qu'on en peut juger, elle souhaite la vertu accompagnée de l'honneur. Elle se plaît quelquefois à parler, comme les *Stoïciens*, de cette éminence de la vertu, qui fait notre souverain bien en cette vie, elle est merveilleusement forte sur ce sujet & quand elle en parle avec des personnes, qui lui sont familières & qu'elle entre sur l'estime véritable

„ ble

„ ble que l'on doit faire des choses humaines : c'est un plaisir extrême de
 „ lui voir mettre sa Couronne sous les pieds & publier que la vertu est l'u-
 „ nique bien, auquel tous les hommes doivent s'attacher indispensablement
 „ sans tirer avantage de leurs conditions ; mais parmi cet aveu elle n'ou-
 „ blie pas longtems qu'elle est Reine, elle reprend incontinent sa Couron-
 „ ne, elle en reconnoit le poids & met le premier degré pour aller à la
 „ vertu, à bien s'acquiter de sa profession, aussi a-t'elle de grands avantages
 „ de la nature pour y réussir dignement : car elle a une facilité merveilleuse
 „ à comprendre & à pénétrer les affaires : une mémoire qui la sert si fi-
 „ délement, qu'on peut dire que souvent elle en abuse ; elle parle *Latin*,
 „ *François*, *Allemand*, *Flamand*, *Suédois*, & elle étudie la langue *Grèque* ;
 „ elle a des personnes savantes qui l'entretiennent à ses heures perduës de
 „ tout ce qu'il y a de plus curieux dans les sciences ; & cet esprit, avide
 „ de connoître toutes choses, s'informe de tout ; il ne se passe jour qu'el-
 „ le ne lise quelque chose de l'histoire de *Tacite* qu'elle appelle un jeu d'é-
 „ chéc : Cet auteur, qui donne à penser aux savans, lui est très-intelligi-
 „ ble dans les endroits les plus difficiles, & où les plus doctes s'arrêtent,
 „ comme hésitans sur le sens des paroles, Elle les exprime même en notre
 „ langue avec une facilité merveilleuse, mais elle fuit, ou du moins elle
 „ néglige de paroître avoir lû, & savoir ; elle prend un extrême plaisir à
 „ voir traiter des questions problématiques, particulièrement parmi des
 „ personnes savantes qui sont de sentimens différens, sur lesquelles elle ne
 „ dit jamais son sentiment que tout le monde n'ait parlé, & encore en peu
 „ de paroles, & le tout si bien raisonné qu'il peut passer pour une décision
 „ formelle & positive ; cela vient de ce qu'elle pénètre les choses à fond
 „ avec lumière & sans précipitation, & quand elle parle de quelque chose
 „ elle y réfléchit plusieurs fois avant que de dire son avis : sa retenue pa-
 „ roit plus dans les affaires que dans les entretiens des sciences : ses Mi-
 „ nistres, quand elle est dans son Conseil, ont peine à découvrir de quel
 „ côté elle panche, elle se garde à elle-même le secret avec fidélité, &
 „ comme elle ne se laisse pas prévenir sur les rapports qu'on lui fait ; Elle
 „ paroît défiante, ou difficile à persuader, à ceux qui l'abordent, avec
 „ quelque proposition qu'ils affectionnent, parce qu'ils veulent aussi prompt-
 „ tement qu'ils souhaitent. Il est vrai qu'elle panche un peu vers l'humeur
 „ soupçonneuse, & que par fois elle est un peu trop lente à s'éclaircir de
 „ la vérité & trop facile à présumer de la finesse en autrui. Cette réserve
 „ à former ce qu'elle veut croire & résoudre, n'empêche pas qu'elle ne
 „ soit raisonnable principalement dans l'expédition des affaires. Elle ne
 „ fait part à personne de celles de sa Maison, ni de celles qui dépendent
 „ privativement de son autorité absoluë ; mais elle délibère dans son Sénat
 „ de toutes celles qui concernent le Gouvernement de l'Etat. Il est incroya-
 „ ble combien elle est puissante dans son Conseil, car elle ajoute à la qua-
 „ lité de Reine, la grace, le crédit, les bienfaits & la force de persuader,
 „ jusques-là que souvent les Sénateurs mêmes s'étonnent du pouvoir qu'elle
 „ a sur leurs sentimens, lorsqu'ils sont assemblés. Quelques-uns attribuent
 „ cette grande soumission que ses Ministres ont pour elle, à sa qualité de
 „ *Tome I.* H h h fille

L'an
1654.

„ fille, s'imaginant que la secrète inclination de la nature & la déférence
 „ que l'on a pour ce sexe les fait plier insensiblement; mais à en parler
 „ véritablement, cette grande autorité, qu'elle a, naît des bonnes quali-
 „ tés qui sont en sa personne, & on dit qu'un Roi qui auroit les mêmes
 „ vertus, seroit aussi absolu dans son Sénat: cela toutefois seroit moins
 „ surprenant, que de voir une fille tourner, comme il lui plaît, les esprits
 „ de tant de vieux & de sages Conseillers. Ce n'est pas merveille qu'elle
 „ fasse paroître une prudence mâle dans son Sénat, vû que dans les ac-
 „ tions exterieures, qui semblent plus attachées à la différence du sexe,
 „ que celle de l'esprit, la nature ne lui refuse aucune des qualités, dont un
 „ jeune Cavalier seroit gloire; Elle est infatigable au travail de la campa-
 „ gne, jusqu'à demeurer à cheval dix heures à la chasse; le froid ni le
 „ chaud ne l'incommodent point, son manger est simple, négligé & sans
 „ délices; il n'y a personne en *Suede*, qui sache mieux qu'elle arrêter un
 „ lièvre en courant d'un coup de fusil avec une balle seule: Elle fait faire à
 „ un cheval toutes sortes de manéges sans aucune affectation, bien loin d'en
 „ vouloir tirer de la gloire; Elle parle rarement aux Dames de la Cour,
 „ parce que les exercices qu'elle pratique à la campagne, où les soins des
 „ affaires de son Etat qui la retiennent, leur ôtent la conversation, &
 „ elles ne la fréquentent point, si ce n'est en quelque sorte de visite, &
 „ encore les laisse-t-elle en un côté de la chambre après la civilité pour
 „ s'entretenir avec les hommes. Quand elle est avec des personnes de qui
 „ elle ne croit pas pouvoir apprendre quelque chose, elle tranche court &
 „ ne s'étend en discours qu'autant que la nécessité le demande; aussi tous
 „ ses domestiques lui parlent peu, mais ils ne laissent pas de l'aimer, par-
 „ ce que pour peu qu'elle leur parle, c'est avec douceur, & elle leur est
 „ très-bonne Maîtresse, libérale même au de-là de la puissance de son Etat.
 „ Elle se divertit quelquefois à railler avec eux & elle le fait de fort bonne
 „ grace & sans aigreur, il seroit peut-être mieux qu'elle s'en abstint; parce
 „ qu'il reste toujours quelque appréhension de mépris en ceux qui ont été
 „ raillés; mais cela ne lui arrive que rarement, parce que les affaires &
 „ l'étude ne lui laissent presque aucun tems; elle le ménage aussi avec ava-
 „ rice, car elle dort peu & ne demeure ordinairement au lit que cinq
 „ heures, ainsi ce tems n'étant pas suffisant pour rétablir ses forces, elle
 „ est quelque fois obligée, principalement en Eté, de dormir une heure
 „ après qu'elle a diné. Elle s'attache peu à son habillement & à sa parure.
 „ Il n'en faut pas faire état dans la distribution de sa journée. En un
 „ quart d'heure de tems elle est habillée, & si vous en exceptez les jours
 „ des grandes solemnités, le peigne seul & un bout de ruban fait toute sa
 „ coëffure. Cependant ses cheveux ainsi négligés accompagnent fort bien
 „ son visage, mais elle en a si peu de soin, que ni au soleil, ni au vent,
 „ ni à la pluie, ni dans la ville, ni à la campagne, elle ne porte ni coëf-
 „ fe ni masque. Lorsqu'elle marche à cheval, elle n'a pour toute défense
 „ contre les injures de l'air qu'un chapeau avec des plumes, de sorte qu'un
 „ étranger qui l'a vuë à la chasse avec sa hongreline & un petit collet à la
 „ manière des hommes, ne la prendroit jamais pour la Reine. Il y a sans
 „ doute

„ doute de l'excès dans cette négligence qu'elle a pour sa personne, vü
 „ principalement qu'il s'y peut rencontrer des occasions où il est à appré-
 „ hender que cela ne fallé tort à sa fanté; mais toutes choses ne lui font
 „ rien auprès de cet amour ardent qu'elle a pour l'honneur & pour la ver-
 „ tu, & l'on peut dire, que son ambition est plus à rendre son nom écla-
 „ tant par un mérite extraordinaire, que par des conquêtes, & qu'elle aime
 „ mieux devoir sa réputation à elle-même, qu'à la valeur de ses Sujets (*).
 „ Le second portrait qui vient du Père *Mannerfried*, Confesseur du Sr. *Pi-*
 „ *mentalli* Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Suède, fut fait en 1653. en la-
 „ tin & va paroître ici traduit en François (†).

L'an.
1654.

Le second
portrait de
Christine.

„ Je crois vous faire plaisir de vous mander quelque chose de la Reine
 „ de Suède, que je respecte & que je révere tous les jours avec justice,
 „ comme un Prodige & comme une merveille incomparable de notre Siè-
 „ cle; je n'en dirai rien, dont je n'aie été témoin oculaire. J'ai eu
 „ l'hon-

(*) Voici le beau parallèle que fit le sçavant *Freinsbem* (1) en 1649 des deux *Gustaves* Paralleles
 „ Rois de Suède & de Christine „ *Duos Gustavos & eorum immortalia beneficia, quis entre les*
 „ *calamus, aut qua oratio satis celebret? Quorum uterque tantus fuit, ut si cum aliis con-* deux *Gusta-*
 „ *tendas, facile præferas:.. In compares inter se, facillius dicas & hunc & illum fuisse ma-* ves & *Christi-*
 „ *ximum, quam uter major fuerit definias. Neque enim parum fallax & obnoxium errori-* fine.
 „ *est, amplitudinem Regum ex rerum gestarum externo splendore arbitrari. Nam has qui*
 „ *solâs respiciunt, eas ad vera iudicia excutere necesse est. Evenit enim interdum in his*
 „ *qui terram illustrent sideribus, non secus atque in caelestibus, ut alia majora sint, alia*
 „ *videantur. Hoc tamen apparet, per duos maxime Principes omnem hujus regni gloriam*
 „ *extollere Deum constituisse, Gustavum Magnum & Christinam Gustavi filiam. Sed il-*
 „ *li quidem bellicas magis virtutes tribuerat; ut tamen, quoties per bella posset, domesticas*
 „ *quoque res accuratissime peritiosissimeque tractaret. Te vero, Domina, quoniam ad majus o-*
 „ *pus, pacem videlicet reducendam, stabilendam, perornandam struabat; sic instruxit, ut*
 „ *bis tantis rebus esset modis omnibus aptissima; & nihilominus donec bellandum fuit, ni-*
 „ *hil etiam in isto negotio ad summam laudem desiderari in Te paterere. Quum enim in cor-*
 „ *poris sit minimum, omnes eas virtutes, quibus summorum Imperatorum animi censentur,*
 „ *Tibi superfaero: consilium in dubiis, constantia in adversis, moderatio in prosperis, lâ-*
 „ *bor, prudentia, fides, in omnibus. Itâ factum est, ut per multas ac illustres victorias,*
 „ *primo regni tui anno, cum Dania Rege, quarto, cum Imperatore Romano pacem longe*
 „ *gloriosam & utilissimam Tibi Tuisque compares. Quam quibus exornare modis institue-*
 „ *ris, quis queat in transcurso dicere. Nominabo tamen Urbem crescentem, Oppida consti-*
 „ *tuta, justitiam firmatam, levatum oneribus populum, mores emendatos, studiorum bono-*
 „ *rem & fructus auctos, locupletatas Academiâs, erecta Gymnasia, Mercaturam invales-*
 „ *centem, opificia multa recens introducâ, agrum supra veterem simplicitatem excultum, cu-*
 „ *ram Tuam ad commoditatem itinerum, dimensionem viarum, constitutionem diversoriorum,*
 „ *denique ad ea omnia quæ videmus, quæ sentimus, quorum utilitate fruimur, prolatum;*
 „ *ut merito beatos dicere possim populares illos meos Germaniæ qui Tua sub tutela in postê-*
 „ *rum adquisercent.*

(†) L'original copié se trouve imprimé dans la préface du cinquième Tome des Ac-
 tes de la Paix de Westphalie (2). La traduction imprimée séparément me fut envoieé par
 l'Auteur même peu de tems avant sa mort: Il rapporté plusieurs particularités l. c. tant
 sur le contenu de ce Caractère de Christine, que sur les premières éditions en latin, qui
 en ont été faites, & dont nous donnons la meilleure dans l'Appendice.

V. l'Append.
N. XLVIII

(1) Dans la dédicace de ses *Supplementa Liviana* pag. 8. &c.

(2) Par Mr. le Comte de Meirn l. c. pag. 8. &c.

L'an.
1654.

„ l'honneur de l'entretenir très-fréquemment , & elle m'a même fait pré-
 „ sent d'une chaîne d'or avec une Médaille du même métal ; qui représen-
 „ te son image.
 „ Sa stature est au-dessous de la médiocre. Elle a le front large ; des
 „ yeux bien fendus & vifs , mais d'un regard fort doux , le nez aquilin , la
 „ bouche modique & jolie. Elle n'a rien de féminin que le sexe. Sa voix
 „ & sa manière de parler , sa démarche , son air & ses manières n'ont rien
 „ que de mâle. Je la vois presque tous les jours aller à cheval. Quoiqu'elle
 „ se mette à la manière des Dames , elle tourne & gouverne son corps
 „ avec tant de souplesse & d'agilité , qu'à moins que d'en être fort proche ,
 „ on la prendroit pour un Cavalier. Quand elle monte à cheval , elle
 „ porte un chapeau sur la tête , & un juste-au-corps par-dessus les autres
 „ habits , à la manière des Dames d'*Espagne*. On ne voit de son habillement
 „ ordinaire que la jupe. Elle n'appuie qu'un pié sur l'Etrier. Cependant elle pique si bien son cheval , que personne ne la peut suivre. On
 „ diroit qu'elle vole plutôt qu'elle ne court à cheval. Notre Roi a voulu
 „ qu'on lui envoiât le Portrait de cette Princesse à cheval. L'habit qu'elle
 „ porte à cheval , est si peu de chose , que je ne fais s'il vaudroit bien
 „ 4 à 5 Ducats. Et à la Cour elle est aussi toujours habillée fort modestement.
 „ Jamais je n'ai vû ni or ni argent , ni dans les ornemens de sa tête , ni sur ses habits , ni à son cou. Tout ce qu'elle a d'or sur son
 „ corps , c'est une bague. Elle n'a nul soin de sa parure. On ne peigne
 „ ses cheveux qu'une fois par semaine. Quelque fois elle sera jusqu'à
 „ quinze jours sans se faire peigner. Le dimanche elle met une demie
 „ heure à s'habiller ; les autres jours elle ne prend pour cet ouvrage qu'un
 „ quart d'heure. J'ai remarqué quelque fois en lui parlant , que la manche
 „ de sa chemise étoit pleine de taches d'encre qu'elle s'étoit faites en écri-
 „ vant. Je lui ai aussi vû du linge déchiré. Quand on veut la faire sou-
 „ venir de ne pas se négliger comme elle fait , elle répond , qu'il faut lais-
 „ ser ce soin aux personnes désœuvrées. Elle n'emploie au sommeil que 3 à
 „ 4 heures , se couchant fort tard & se levant de grand matin. On fait
 „ que pendant dixhuit mois à peine s'est elle permise trois heures par nuit
 „ à dormir. A son réveil elle donne 5. heures à diverses lectures. C'est
 „ un supplice pour elle que de manger en public. Lorsqu'elle mange seule , elle demeure à peine une demie heure à table. Elle ne boit que de
 „ l'eau. Jamais on ne lui a entendu dire le moindre mot des viandes ,
 „ qu'elles fussent bien ou mal apprêtées. Elle ne commande jamais la Cui-
 „ sine. Je l'ai vû manger plusieurs fois , & j'ai vû qu'elle ne touchoit
 „ qu'aux mets les plus communs qu'on lui présentoit , en renvoyant le res-
 „ te. Je lui ai souvent ouï dire , qu'elle vivoit sans chagrin & sans in-
 „ quiétude , & qu'elle ne connoissoit rien au monde d'assez grand , d'assez
 „ nuisible , ou d'assez rude , pour pouvoir troubler la tranquillité de son es-
 „ prit. Elle se vante de n'avoir pas plus de peur de la mort que du som-
 „ meil. Au fort de l'hiver , lorsque la mer est toute glacée , elle se pro-
 „ mène en traîneau par les Campagnes & même jusqu'à 4. 5. ou 6 heures
 „ de nuit. Elle destine la matinée aux affaires politiques , & assiste régulier-

L'an.
1654.

„ lièrement à son Conseil. J'ai vû qu'un jour qu'elle s'étoit fait saigner,
 „ elle tint Conseil avec ses Ministres & qu'elle y demeura près de 5 heu-
 „ res. Incommodée d'une fièvre qui dura 28 jours, elle ne se dispensoit
 „ jamais du soin des affaires d'Etat. Elle dit, que Dieu lui a confié le
 „ gouvernement de son Roïaume; qu'elle s'en acquittera de son mieux
 „ possible, & qu'en cas qu'elle ne réussisse pas toujours, elle aura du
 „ moins la consolation de n'avoir rien à se reprocher.

„ Les affaires publiques passent toutes par ses mains. Elle en dispose &
 „ les acheve toute seule. Les Ambassadeurs & les Ministres étrangers ne
 „ traitent de leurs négociations qu'avec elle seule, sans être jamais ren-
 „ voïés à aucun Secrétaire ni Ministre d'Etat. Quand les Ambassadeurs
 „ la haranguent dans les audiences publiques, elle répond toute seule.
 „ C'est un phénomène presque incroyable, mais dont mes yeux sont tous
 „ les jours témoins, de voir ces grands Généraux d'Armée, ces *Suëdois*,
 „ dont le nom & les armes ont tant fait trembler l'*Allemagne*, qui se tien-
 „ nent comme muets & tremblans en la présence de leur Reine. Elle a
 „ perdu son Père avant qu'elle eut accompli sa septième année. Qui au-
 „ roit crû que dans un Etat aussi libre que l'est la *Suède*, une Princesse de
 „ sept ans dût acquérir cette autorité & ce pouvoir, de gouverner seule,
 „ sans dépendre des Conseils de qui que ce soit, sans être gouvernée el-
 „ le-même par qui que ce soit? Qu'elle seule expédieroit tout & dispo-
 „ seroit tout? Elle veut avoir la connoissance de tout ce qui regarde le Gou-
 „ vernement du Roïaume. Elle a lû tous les Traitez qui concernent ces
 „ affaires domestiques, quoiqu'il y en ait beaucoup & de fort amples. Je
 „ sai qu'ayant reçu un de ces Traitez de 28. feuilles, elle le lût & l'expli-
 „ qua en latin à un certain Ambassadeur, dans un fort petit espace de
 „ tems. Elle aime toutes les Nations, en estimant la vertu partout où
 „ elle se trouve. C'est-là l'unique objet de son attention. Elle dit, que
 „ le monde n'est composé que de deux Nations; l'une celle des honnêtes
 „ gens, l'autre, celle des méchans; qu'elle aime la première en détestant
 „ l'autre, sans avoir aucun égard aux différens noms, par lesquels on dis-
 „ tingue autrement les divers peuples, dont la terre est habitée. Elle ne
 „ peut pas souffrir l'idée du mariage, & personne ne sauroit lui persuader
 „ de se donner à un Epoux, parce, dit elle, qu'étant née libre, elle
 „ veut mourir libre. Dans la conversation ordinaire, elle est si familiè-
 „ re, qu'on ne la prendroit pas même pour une Dame de grande qualité,
 „ bien loin de la croire Reine. Elle aborde la première les personnes avec
 „ lesquelles elle veut s'entretenir; elle les prend par les mains, elle les
 „ agace, elle rit; elle badine avec une franchise extrême. Cependant
 „ elle inspire en même tems un respect qui fait que l'on est aussi timide en
 „ sa présence que le seroient des enfans. Quand elle traite des affaires sé-
 „ rieuses, comme par exemple, quand elle donne audience aux Ambassa-
 „ deurs, elle fait prendre un air Majestueux qui en imposeroit à l'homme
 „ le plus hardi. Je l'ai vû passer dans un instant d'un entretien familier à
 „ la gravité qui convient à la Majesté Roïale, c'est-à-dire, d'une extré-
 „ mité à l'autre, que je me défiois de mes propres yeux. J'en prens à té-

Hhh 3

„ moia

L'an
1654.

„ moin Mr. *Pimentelli*, Ambassadeur d'*Espagne*, pour qui la Reine a tant
 „ d'égarde & tant de graces, que tout le monde est persuadé, qu'il n'y
 „ a personne à qui cette Princesse ait fait tant d'honneurs. Il est toujours a-
 „ vec elle. Il raisonne avec elle tous les jours, & nonobstant cela,
 „ quand il est question de lui parler d'affaires, il avouë, qu'il trouve alors
 „ la Reine si différente d'elle-même, à cause de l'air Majestueux qu'elle
 „ fait prendre par un don particulier de Dieu, qu'à peine la peut-il recon-
 „ noître. Elle a des Dames d'honneur à sa Cour, pour la pompe plutôt
 „ que pour son service. Il semble qu'elle en fait fort peu de cas. Elle ne
 „ converse qu'avec les hommes. Elle n'est ni difficile ni délicate. Elle ne
 „ craint ni le froid, ni la pluie, ni le soleil, ni les veilles, ni rien de sem-
 „ blable. Si elle étoit en guerre contre quelque autre Puissance, il est sûr
 „ qu'elle feroit la Campagne à la tête de ses Troupes. Elle fait 10. ou
 „ 11. langues: le *Latin*, le *Grec*, l'*Italien*, le *François*, l'*Espagnol*, le *Haut-*
 „ *Allemand*, le *Flamand*, le *Suédois*, le *Finlandois*; & si je ne me trompe,
 „ encore le *Danois*. Pour l'*Hebreu* & l'*Arabe*, elle le fait lire, & du moins
 „ elle en entend un peu. Elle lit & possède très-bien les anciens Poètes.
 „ Pour les Poètes modernes, *Italiens* & *François*, elle les fait aussi presque
 „ par cœur. Elle a parcouru tous les anciens philosophes. Elle a lû un
 „ grand nombre des Saints Pères, tels, que *S. Augustin*, *S. Ambroise*, *S.*
 „ *Jérôme*, *Tertullien*, *S. Cyprien*. Mais ceux-là ne sont pas trop de son
 „ goût. Elle estime beaucoup plus *Lactance*, *S. Clément d'Alexandrie*, *Ar-*
 „ *nobe*, *Mimutius Felix*, quelques ouvrages de *S. Jérôme*, & quelques uns
 „ de ceux de *S. Cyprien*. Celui qu'elle préfère à tous les autres c'est *S.*
 „ *Grégoire de Nazianze*. On ne sauroit se faire honneur devant elle d'une
 „ pensée de quelque ancien Poète qu'elle ne s'aperçoive d'abord de la su-
 „ percherie. Elle a une mémoire d'Ange. On diroit qu'elle fait tout, &
 „ qu'elle n'ignore ni n'oublie rien. Elle fait paroître la force de son juge-
 „ ment dans les expéditions qu'elle fournit, & pour lesquelles elle est si
 „ jalouse de son autorité, qu'elle ne se sert d'aucun aide. Elle occupe je
 „ ne sai combien de Secrétaires, qui suffisent à peine à écrire les Lettres
 „ qu'elle dicte, & qu'elle repasse & corrige toute seule. Elle est si libé-
 „ rale, que si l'on ose dire qu'en quelque chose elle ne garde point de me-
 „ sure, c'est à l'égard des présens qu'elle prodigue. Elle a attiré en *Suède*
 „ les plus grands Savans & les Artisans les plus excellens, qu'elle a pû dé-
 „ terrer tant en *Italie* qu'en *France* & en *Allemagne*. Il n'y en a aucun qui
 „ ait été renvoyé sans quelque marque insigne de sa libéralité. Elle obser-
 „ ve religieusement les loix de la Justice. Aussi dit elle, qu'elle n'a par-
 „ donné que très-rarement des Criminels qui avoient mérité la mort, quoi-
 „ qu'elle n'ait jamais condamné personne au dernier supplice, qui ne lui
 „ ait fait verser des larmes. Elle tient inviolablement ce qu'elle promet.
 „ Il n'y a rien de plus beau que les raisonnemens qu'elle fait sur toutes sor-
 „ tes de sujet. Sa bénignité égale toutes ses autres vertus, comme tous
 „ les étrangers l'éprouvent, parce qu'il n'y en a point qui vienne voir sa
 „ Cour, à qui elle ne fasse l'accueil le plus gracieux. Un Comte *Italien*,
 „ qui étoit venu ici de la Cour *Impériale*, dit encore un de ces jours:
 „ Quand

L'añ
1654-

„ Quand je raconterai à *Vienne* que j'ai eu l'honneur de me promener avec la Reine dans son Carosse, on ne m'en croira pas dans la ville de *Vienne*. Cependant je l'ai vû de mes yeux, non seulement aller en Carosse avec la Reine, mais aussi manger plus d'une fois à sa table. Mais encore que cette Princesse fasse des caresses à tout le monde, il n'y a néanmoins personne à qui elle en fasse tant qu'à Mr. *Antoine Pimentelli*, lequel elle distingue, dit-elle, tant à l'intention de nôtre Roi, pour qui elle a une affection & une vénération singulière, qu'à cause des mérites personnels de Mr. l'Ambassadeur lui-même. Il ne manque à cette admirable Reine que la bonne Religion, & quoique j'aie eu plusieurs conversations avec elle, il ne m'a pas été possible de la mettre sur ce chapitre. Elle est liée par les Constitutions du Roïaume, dont elle ne pourroit plus être Reine, si elle venoit à changer de Religion. J'ai pourtant de fréquentes conférences sur ce sujet avec un Prêtre *François* & avec les Catholiques qui sont ici en assez grand nombre. Mais on a fait accroire à tous les étrangers, que si un *Suédois* change de Religion, il y va de sa tête. Dans le moment que j'écris ceci, le Baron de *Steinberg*, Grand-Ecuier de la Reine, vient de présenter de la part de S. M. un Carosse très-magnifique à Mr. *Pimentelli*. Ce Carosse est doublé de velours rouge & parfumé de galons d'or & d'argent. La ferraille de la Caisse est toute de l'or. Et ce Carosse est attelé de six Chevaux noirs, tous grands & vigoureux, que l'on a tirés de l'Ecurie Royale, où ils étoient venus du Haras Roïal. Mr. *Pimentelli*, pour en témoigner sa reconnaissance, m'a chargé de porter à la femme du dit Baron de *Steinberg* un bijou de brillans, qui vaut 1200. écus. Je suis assuré que ce Présent que nôtre Ambassadeur vient de recevoir, fera bien mal au cœur à l'Ambassadeur de *France* & à d'autres ennemis de nôtre Roi. &c. à *Stockholm* le 10 Octobre 1653 (*).

Le troisième Caractère de *Christine* fut fait en *Flamand* en 1654. & se trouve imprimé en cette langue dans le *Mercurius Hollandois* (a). En voici la traduction.

Troisième
portrait de
Christine.

„ *Christine*, fille du Grand *Gustave-Adolphe*, avoit atteint l'âge de 27 à 28 ans lorsqu'elle abdiqua la Couronne de *Suède*. Cette Princesse, avec un cœur plus ouvert qu'on ne l'a ordinairement, savoit néanmoins dans l'occasion si bien retenir ses passions, qu'elle en devint maîtresse absolüe. L'air, l'esprit, l'application, les manières qu'on vit en elle dès l'enfance, sont au-dessus de toute admiration. Lorsqu'elle fut montée sur le Trône, elle fit bien connoître que ce n'étoit pas en vain que la Nature

„ l'a

(a) Ad ann. 1654. mois de Mars pag. 27. landse Mercurius: Nous le citerons souvent dans la suite.

(*) Ce même portrait de *Christine* est traduit en *Italien* sous le titre de *Qualità, inclinazioni e costumi della Regina di Suetia*. Mr. de *Blomé*, Conseiller de Guerre à *Cassel*, m'en a communiqué le Manuscrit.

V. l'Appendice N.
XLIX.

L'an.
1654.

„ l'avoit ornée de qualités si éminentes ; car elle n'eut d'autre soin , que
 „ celui de procurer le bien public. Exacte dans l'administration de la jus-
 „ tice, elle étoit en même tems touchée d'une compassion telle qu'elle di-
 „ soit souvent n'avoir jamais condamné de criminel à mort, qu'il ne lui en-
 „ coûtât des larmes. Jamais personne ne sortit d'auprès d'elle, sans avoir
 „ reçu des marques de sa protection : & ce qui méritoit d'être rapporté d'a-
 „ bord, singulièrement affectonnée pour les gens de lettres, elle honnora non
 „ seulement les Savans de son Roïaume, mais encore elle invita les étran-
 „ gers de tout país à la venir trouver. L'expérience consommée de *Grotius*,
 „ l'éloquence judicieuse de *Saumaïse*, la philosophie admirable de *Descartes*
 „ ne furent rien pour ces savans, qu'ils n'eussent été voir cette Etoile du
 „ Nord, & ils ne la quittèrent pas sans avoir appris par eux-mêmes la
 „ vérité de ce qu'on en disoit ; aussi s'en retournèrent-ils avec une satis-
 „ faction & une admiration aussi grande, qu'avoit été le desir qui les avoit
 „ portés à la venir voir. Ce que cette Princesse a formé de Poëtes, de
 „ Peintres & d'autres beaux Esprits, est assez connu de tous les *Hol-
 „ landois*.

„ Quant à sa personne elle étoit d'une taille médiocre aiant les épaules
 „ hauts, les yeux vifs, le nez un peu courbé vers le milieu. Elle n'avoit
 „ de femme que le sexe ; sa préstance, ses manières, sa voix même étoit
 „ tout à fait mâle, Elle se tenoit à cheval aussi bien qu'aucun Cavalier,
 „ quoiqu'elle s'y assit de côté. Cherchant peu ses aïses, elle étoit si éloi-
 „ gnée de se délicater, que dans le plus rude de l'hiver elle se faisoit traï-
 „ ner sur la glace par des Elans ou des Rennes qui lui faisoient faire quel-
 „ ques milles d'*Allemagne* en une heure de tems. Jamais on ne l'entendit
 „ se plaindre de la nourriture, mais elle mangeoit la viande la plus com-
 „ mune & la plus dure avec autant d'appetit que le gibier le plus exquis.
 „ Jamais on ne la vit oïfise, cinq heures qu'elle mettoit à dormir, lui pa-
 „ roissoient encore trop. Elle savoit dix langues, & passoit cinq ou six
 „ heures le matin à lire & à écrire ; en quoi elle étoit si expéditive, qu'il
 „ ne lui venoit aucune lettre des autres États, qu'elle ne lût sur le champ ;
 „ elle en dictoit tout de suite la réponse, & donnoit en même tems tous
 „ les ordres nécessaires pour l'Etat. Avant midi apliquée à tout ce qui
 „ concernoit l'intérieur & l'extérieur du Roïaume, elle donnoit des audien-
 „ ces, conféroit avec les Ambassadeurs étrangers, & régloit les affaires
 „ de la Couronne.

„ Le respect, que sa grande retenue lui attiroit des Courtisans, étoit au-
 „ dessus de celui qu'on porte à tout Potentat Chrétien. Quoique quelque-
 „ fois elle s'égaïât dans ses discours, cependant son autorité n'en étoit
 „ nullement diminuée, vû qu'elle savoit faire tout avec modération ; &
 „ c'étoit une merveille de voir, qu'à peine ouvroit-elle la bouche, que
 „ chacun trembloit en sa présence, jusques-là même que le Grand Général
 „ *Wrangel*, qui a fait trembler toute l'*Allemagne*, étoit lui-même devant
 „ cette Princesse aussi soumis qu'un enfant.

„ Elle ne parloit ordinairement que *François*, quoique bien versée dans
 „ les autres langues ; mais elle ne pût bannir la jalousie de sa Cour,

„ Les

L'an
1654.

„ Les François ne purent voir d'un bon œil la familiarité qu'elle témoignoit
 „ à Dom Antonio Pimentelli, Ambassadeur d'Espagne, aussi répandirent-
 „ ils que cet Ambassadeur traitoit d'un mariage entr'elle & le Roi des Ro-
 „ mains, & que par-là l'Espagne cherchoit à s'assurer une éternelle amitié
 „ avec la Suède. Les Anglois n'étoient pas moins attentifs sur la Reine,
 „ parce qu'elle s'étoit toujours liée étroitement avec la France, & qu'elle avoit
 „ été si familière avec Mr. Chanut Ambassadeur de cette Cour, qu'elle lui
 „ avoit découvert ses desseins les plus secrets. Ceux de Hollande & de
 „ Dannemarck qui étoient encore en guerre, voioient avec peine Mr.
 „ Whitlock avancer si fort dans son Traité. Quant aux Anglois Roialistes
 „ qui crèvoient de jalousie, les uns allèrent porter leur chagrin en Alle-
 „ magne, & d'autres en Pologne.

„ Toutefois comme nous avons parlé de la sagesse & de la prudence
 „ de cette Reine, elle la fit voir aux Ambassadeurs des différentes Cours,
 „ en travaillant à les satisfaire tous. Elle renvoia en Espagne Pimentelli
 „ dans un vaisseau fort orné de dorures: Chanut, son Confident, aiant exé-
 „ cuté tout le sujet de sa commission, vint de Suède à la Hâte avec la répu-
 „ tation qu'il s'étoit justement acquise. L'Ambassadeur Anglois obtint un
 „ nouveau Traité d'Alliance. La Hollande & le Dannemarck en obtinrent
 „ pareillement avec toute sorte de bons offices; & la Reine fit à tous des
 „ présens dignes de la magnificence Roiale.

La nouvelle de l'abdication de la Reine Christine (*) ne fut pas plutôt ré-
 panduë, que tout le monde en fut surpris. Mais les jugemens qu'on en
 porta, étoient bien différens. Quelques-uns estimoient infiniment cette
 action & croioient que cette Princesse en quittant la Couronne de Suède,
 méritoit celle du monde entier. D'autres l'accusoient d'avoir quitté son
 Roïaume par force ou par légèreté (a). On l'en loua beaucoup & on l'en
 blâma de même. Pour ce qui est de la Reine elle-même, elle prévint les
 divers jugemens qu'on en feroit & s'en expliqua avec une grande fermeté
 d'ame dans sa lettre au Sr. Chanut ci-dessus inférée. „ Je permets à cha-
 „ cun, dit-elle, de juger de toute cette affaire selon son génie. Je ne sau-
 „ rois ôter cette liberté à personne, & quand je le pourrois, je ne vou-
 „ drois pas le faire. Je n'ignore pas que peu de gens en jugeront en ma
 „ faveur, & je me flate même que vous êtes de ce petit nombre. Pour le
 „ reste

Jugemens
différens de
l'abdication
de Christine.

(a) Mém. de Mad. de Motteville Tom. IV. p. 429.

(*) Le Sr. Picques a remarqué, (1) que depuis que Christine abdiqua, on l'appelloit simplement la Reine Christine. Quelques-uns en Suède prétendoient même, que puisqu'elle avoit quitté la Couronne & y avoit renoncé entièrement, elle devoit aussi renoncer au nom & aux armes de Suède: & Gal. Gualdo dit (2) qu'à son entrée à Rome elle ne se servit que des Armes de sa famille de Wasa. On trouve pourtant que ses Cachets portent indifféremment les trois Couronnes ou les Armes de Wasa. Peut être reprit-elle les trois Couronnes quand elle méditoit de remonter sur le Trône de Suède. Nous en parlerons dans son lieu.

(1) Chanut Mém. T. III. p. 431 & 356. (2) Hist. di Christina p. 242.

L'an
1654.

„ reste du monde, il ne fait pas mes raisons & ne connoit pas mon génie
 „ & mon humeur, ne m'en étant expliquée à personne qu'à vous & à un
 „ grand homme de mes amis (a), aussi capable d'en juger que vous pou-
 „ vez l'être”.

„ Comme on s'est donné le loisir de consulter divers Auteurs qui ont dit
 leurs sentimens sur un événement si extraordinaire, & que le Pyrronisme
 historique a trouvé un grand appui dans le partage des Historiens & du
 Public sur l'exemple mémorable de son abdication, le Lecteur voudra bien
 permettre qu'on fasse ici mention de ce que les principaux en ont jugé (*).

Quant

(a) Ce fut apparemment le Sr. Pimentelli.

(*) L'abdication de *Christine* tenoit tout le monde en suspens, chacun en raisonnoit de sa façon. Entr'autres pièces il en parut alors une en latin, que nous mettrons ici. Je la tiens de Mr. le Conseiller *Warmholtz*, qui m'a dit, qu'elle pourroit être du Sr. *Trischman*, Confr. du Roi de France, & son Résident à *Strasbourg*, qui se plaisoit à faire ces fortes de compositions & qui a même écrit plusieurs livres en ce stile-là. Cependant le titre de la Copie qui s'en trouve dans les *Palmstöldiana* indique, que quel-
 que Jésuite en *Stirie* a été Auteur de cet écrit. La voici:

Videns politicus in exstasi.

De Serenissima Christina Regina Suecia videns sum & vecor

At in hac Regina, quo video plura, eo video minus,

Video molientem rara, nec capio,

Agentem mira, nec penetro,

Loquentem sublimia, nec attingo.

Curiosus Orbis est,

Et quia Orbis est rotundus.

Inde rerum inconstantia

Rotundus currit, inde & discurrit,

Fatigantur ingenia, sed succumbunt,

Excitantur lingue, sed aberrant.

Neque oculus est tam acute videns.

Ut hic videat,

Nisi cui ipsa cortinam removerit.

Una mulier Regina Regibus fecit confusionem,

Opinionem magnam in populo.

Verè novum Orbis Miraculum!

Eoque majus, quod in foemina

Christina, Magno Rege genita,

Magnos utique, id est, Regios spiritus acceptis

Et Regno diuturno pares.

Nunc repentinum Sceptro dictura vale,

Licet videam ego, non credo,

Credat orbis? Ego miror

Nisi forte Regnum deserat

Ut tutius ad Regnum adspiret,

Corona Regia quantum est animorum magnorum illicium!

Ut illa caput unum exornet,

Quanta Capita fatigantur & cadunt!

Et tamen si vera video

Coronam à se & purpuram abjiciet?

Vel ex hoc ipso Filia Magno Major Parente;

Mura

Quant au Roi *Charles-Gustave*, que cette affaire intéressa de si près, il étoit presque étonné (a), que la Reine se fut si facilement portée à renoncer entièrement, & pour jamais pour elle, & pour les siens à tous ses droits & prétentions sur la Couronne de *Suede*, quoiqu'il pût arriver. Mr. *Basnage* fait sur cet événement les réflexions suivantes (b). *Christine* ennemie de toute contrainte, avoit de l'aversion pour le mariage & pour la Couronne. L'une est aussi rare, dit-il, que l'autre dans une femme. Il est presque inouï, que les Rois aiment à voir leurs Successeurs les cotoier de près. Bien loin de les rappeler eux-mêmes au Trône, ils les en écartent & condamnent les démarches qu'ils font pour y parvenir. La nature n'adoucit pas toujours cette jalousie dans l'ame des Pères pour les enfans. Mais on vit alors la Reine *Christine* s'élever au-dessus des passions ordinaires. Elle appella un Etranger dans ses Etats & voulut qu'on le regardât comme son Hé-

L'an
1654.Ce qu'en
dit le Roi
Charles-Gu-
*stave.*Réflexions
de *Basnage*
sur cette ab-
dication.

(a) Chanut l. c. pag. 431.

(b) *Annal. des Prov. Un. Tom. I. p. 163.*

*Illum prius defecit spiritus, quam regnandi cupido,
Hæc inde descendere, quo omnes ascendere laborant.
Fuit, credo, se Regina curis exsolvere?
Sed erro!
Quisquis molitur magna, curas amat, non odit;
An Oreis plura habendi capita turbat Sueciam?
Unum non amat caput, ut plura habeat:
Inde hæc Reipublicæ cudenda nova preludia?
Sed non est.
Sueci non est hydræ hoc Caput
Ex quo plura pullulent.
Imo mihi certum est Eam Regem Regno dataram
Et Sueciam vitæuram sub Regibus.
Inde hymenæum inter externos queris;
Subit hospita, non amat esse media.
Sed ubi sui dimidium pendiderit, non video.
Finge Regem, cui sociare Christinam velis,
Forte poscitur inter Lilia.
Regis Romani Thalamos qui somnias, vere somnias;
Cæterorum Regum quem illi dabis?
Sed illa ficus Regna contemnit
Ita Reges non ambis.
Illud video, propinqua sibi sunt sidera, Leo & virgo,
Si ver non habet, Leo calorem dabit,
Nam dum novum in Monte melos sonant Cuculi,
Æstas omnis amoris incipit.
Quid si autem pia mente dudum foecundata tellus
Dei messem in borreum Domini?
Sed quam fallax res, fama!
Procul distat Suecia a septem Collibus,
Non tam spatio terrarum, quam fide.
Si non admittit mare Balticum pontes,
Forte nec Pontifices:
Verum operari magna Dei est,
Dum occulta revelantur ex Cordibus
Fratque Christi bonos Christina.*

L'an
1654.

Héritier qui devoit régner après elle. Cette considération porta aussi le Roi à empêcher, que les Etats ne prissent connoissance de sa sortie hors du Roïaume, ni de ses voïages: car ils vouloient la prier de demeurer en *Suède*, & le Chancelier *Oxenstierna* avoit même dressé un écrit, qu'il vouloit lui présenter à signer, par lequel ils l'obligeoient à demeurer dans les païs, & à ne pouvoir en quel cas que ce fut aller, ni se retirer en aucun lieu suspect à la *Suède*, & qu'elle ne pourroit entretenir correspondance avec les ennemis tant de la *Suède*, que de ses alliés, qu'autrement le Roi pourroit arrêter tous ses revenus. Mais le Roi n'y voulut pas consentir, & remontra au Sénat, & aux Etats; que puisqu'elle renonçoit entièrement à toutes choses, & qu'elle ne se réservoir aucun droit de pouvoir jamais rentrer dans le Gouvernement: ces précautions-là étoient inutiles, & que n'étant désormais que comme une particulière, il lui falloit laisser la liberté d'aller où bon lui sembleroit, outre qu'elle s'étoit obligée d'elle-même à ne rien faire contre le bien de l'Etat, ainsi que le portoit l'acte de sa démission (*).

Le senti-
ment du Roi
d'Espagne là-
dessus.

Galeazzo Gualdo raporte, (a) quel étoit là-dessus le sentiment du Roi d'Espagne, & dit: qu'en aiant été averti par son Ambassadeur *Pimentelli*, il avoit été surpris en apprenant une si merveilleuse résolution; lui paroissant une chose extraordinaire, qu'une Princesse si spirituelle & d'un esprit si sublime, eut pû se résoudre à abandonner des Roïaumes, la Patrie, & des Sujets, qui l'aimoient tendrement, & à se démettre d'un grand Gouvernement pour vivre dans un état privé, uniquement pour l'amour de la Religion Catholique..... Le Roi d'Espagne, ajoute *Gualdo*, fit en même tems cette réflexion: que comme il n'y a dans les choses de ce monde rien de si constant, que l'inconstance même & que les Dames surtout, & même celles qui ont le plus de fermeté & d'esprit, étoient ordinairement sujettes au changement; il avoit de la peine à fonder un jugement sur la simple apparence de cette affaire. Il la jugeoit trop grave & d'une trop grande importance pour vouloir s'en mêler, avant qu'il eut approfondi les motifs d'où partoît une résolution si grande & si peu commune: mais aiant été convaincu après, des vertus héroïques & des talens sublimes dont cette Reine étoit douée, & par le moyen desquels il connoissoit que le monde étoit un de ces ennemis, que l'on met sous les pieds en les fuïant, & que

quoi-

(a) *Hist. de Christina* pag. 27. & 31.

(*) Le Sr. *Picques* ajoute: (1) que la Reine étoit bien en peine de ce que tous les Grands desapprouvoient fort le dessein qu'elle avoit de voïager & que les Etats témoignoient s'y vouloir opposer & même lui empêcher la sortie du Roïaume. Quoiqu'à la fin, comme le dit le Sr. *Picques*, on fut bien aise qu'elle eut pris la résolution de remettre sa Couronne à *Charles-Gustave*, & que plusieurs ne pouvoient s'empêcher d'en donner des démonstrations publiques, battant des mains & les élevant au Ciel, & disant: Dieu merci nous avons un Roi.

(1) *Mém. T. III. p. 312 & 319. cit. Pufend. de Carolo Gusf. Libr. 1. §. 4.*

quoique du sexe, *Christine* avoit la force de le surmonter & de se garder de ses fascinations, en triomphant d'elle-même, le Roi goûta tellement cette action magnanime, qu'il emploïa tout ce qui dépendoit de lui pour la faire réussir.

L'an
1654.

Il n'est pas aussi difficile de juger de ce qu'en pensoit le Prince de *Condé*, (a) car à *Bruxelles* venant faire visite à *Christine*, il demanda où étoit cette Dame, qui avoit si facilement abandonné la Couronne pour laquelle nous autres, dit-il, nous combattons & après laquelle nous courons tous le tems de nôtre vie, sans pouvoir l'atteindre.

Ce que le
Prince de
Condé fit
connoître
qu'il en pen-
soit.

Ceux-là, dit *Michel le Vassor*, (b) rencontrent mieux à mon avis, qui attribuent les motifs de l'abdication de *Christine* au dégoût du climat de son Royaume, (*) à une vanité mal-entendue, à l'envie de se faire voir dans toute

Ce que plu-
sieurs autres
en ont pensé.

(a) *Aitzema l. c. Tom. 1. p. 901.* (b) *Histoire de Louis XIII. Liv. XXXIII p. 476.*

(*) Ce dégoût lui fut inspiré par les Emissaires étrangers & les prétendus savans. Autrement les Étrangers se font en peu de tems si bien au climat de *Suède*, qu'ils ne la quittent qu'avec regret: si le Sr. *le Vassor* s'étoit trouvé dans le cas, il en auroit porté un jugement plus favorable.

L'apreté du climat de *Suède* n'est pas tellement insupportable que ceux qui n'y ont pas été, se l'imaginent communément. Le froid sec est plus bienfaisant au corps humain que ne l'est pas le froid humide. Ceux qui connoissent la Construction de notre Globe, n'ignorent pas, que l'air plus ou moins froid ne dépend pas toujours de la situation d'un païs plus ou moins vers le Nord. Mr. *Naudé* écrivit de *Stockholm* le 19. Octobre 1652. à Mr. *Gassendi*: que pour le Païs il n'est point si âpre ni si fâcheux que l'on m'avoit persuadé.... & qu'à l'heure que j'écris il fait beaucoup plus froid en *France* qu'ici (1). Le Jurisconsulte *François* Mr. *Jean Huguetan*, qui avoit passé du tems en *Suède*, en convient de même dans l'éloge qu'il fit de ce païs-là en 1629. Nous transcrirons ici quelque passage de son beau poëme latin:

Miramur soli tui genium, calique
Quod prægnans tellus
Sub nivibus diuturnis quasi sub favillis calefcet:
Farraque deinceps subitanæ corpulenta,
Interstitio perquam exiguo
Virescant, flavescant, metantur, edantur, bibantur.
Et aliquot, de Lappis, interjectis versibus:
Apud te & domitas a te provincias
Passim visuntur animantes mira,
Lynx, pardus Suecicus: misque Hermelinus:
Sciurusque monoculus, quadrupes volans:
Lutraque cum Castore
Madurusque Zabellusque, focus portatilis:
Et viverra, preciosus lucro.
Atque Ursus, candens ira & pelle candidus,
Rangiferque lacte saturans aurigam suum:
Et epilepticos epileptica sanans
Regina cornutarum alce:
Meliusque quam hæc, Bifons notus Casori
Livonicusque Urus, domita Gentis Taurus indomitus

Et

(1) Voyez cette lettre de *Naudé* dans l'Append. n. XVIII. citée ci-dessus.

L'an.
1654.

toute l'Europe, enfin, à je ne fai quels caprices ordinaires aux personnes de son sexe. Bien loin que la philosophie & les autres belles connoissances dont cette Reine se piquoit, la guérissent de ses foiblesses, l'étude & la Lecture lui firent plus de mal que de bien. Son cœur n'en fut pas moins corrompu, ni son esprit moins dérégulé (*).

Mr. de St. Evremont dit, (a) que la Reine *Christine*, étant venuë à Paris en 1656, avoit fait le sujet de toutes les conversations, & qu'on n'y avoit parlé que de son abdication, de son favor & de ses manières; ensuite il raporte que dans une compagnie, on avoit porté là-dessus ce jugement; que si la Reine de *Suède* n'avoit sù que les coùtumes de son païs, elle y seroit encore: que pour avoir appris la langue *Françoise* & les manières; pour s'être mise en état de réussir huit jours en *France*, elle avoit perdu son Roïaume. Voilà dit-il, ce qu'avoient produit sa science, & ses belles lumières, qu'on nous a tant vantées.

Quelques-uns des Savans, au contraire regardèrent cette action comme la plus grande merveille & la trouvèrent beaucoup plus admirable encore par d'autres endroits que par ceux qui leur étoient communs avec elle, c'est-à-dire, l'esprit & la connoissance des lettres humaines: Mon Dieu! s'écria

(a) Dans ses Oeuvres Tom. I. p. 43.



*Et Bubalus nervis valens & mole, sed
Catenata nare, ludibriosum spectaculum,
Hodiernæ eheu! icon Germaniæ,
Ad liberatorem suspirantis.
In Sylvis abundat abies arbor gigas,
Quæ fronte minitata diu Jovi syderi
Tandem cedit:
Sed post casum
Neptunum Fratrem verberat.
A Gothburgoque & Kexholmia Gustavi columnis,
Ad metas usque Herculis
Aureo-glauca ventilat vexilla:
Vibrisque fere semper, & ditata,
Ad Stockholmiz sinuosum penetrat,
Per scopulorum ambages,
Ad tutelam (mirum :) non ad perniciem natorum
Millies tergiversans appellitur.
Sed hæc omnia, pygmaorum operulam putas,
Cum stupendis comparata laboribus
Quos exantlant Cyclopes tui
Dum scrutantur Dalekarliæ intestina,
Specusque Giganteas, e quibus effodiant
Metalla, terræ masculæ duros foetus. &c. &c. (1).*

(*) On parla un jour des belles connoissances de *Christine* & l'on demanda au Comte de *Steinberg* son sentiment sur les femmes savantes: à quoi il répondit: que les femmes lettrées & savantes ressembloient aux enfans aiant des rasoirs entre leurs mains (2).

(1) V. *Wexonii* Epit. Descript. Sueciæ in 117. 118.

Habnii Coll. Monument. Vet. & Rec. p. (2) D'un Msc. du Comte *Charles-Bielke*.

L'an
1654.

s'écria *Vossius*, (a) „ en quel tems est-ce que nous vivons ? Des Sujets ô-
 „ tent le Scèptre & la vie à leurs Rois : & des Reines s'en dépouillent vo-
 „ lontairement , pour se donner à une vie privée & aux Muses. *Charles-*
 „ *Quint* s'en repentit le même jour qu'il se démit du gouvernement. Mais
 „ ce n'est pas à moi , ajoute-t-il , de pénétrer dans leurs secrets”
 „ Malheur à nos Muses , dit *Médonius* , (b) si nous ne transmettons pas
 „ à la postérité cette action inouïe d'une Reine incomparable , dont la
 „ magnanimité surpasse tout ce que les histoires nous disent des plus grands
 „ Héros. Cet exemple de modération dans la Reine *Christine* , dit *Bizot* , (c)
 „ d'avoir fait une abdication volontaire de sa Couronne , a été rare dans
 „ les siècles passés , mais doit être appelé un miracle en celui-ci , où l'in-
 „ térêt & l'ambition sont les passions dominantes de l'un & de l'autre
 „ sexe”.

Il y en eut pourtant d'autres qui regardèrent cette affaire d'un tout autre
 œil , entre ceux-ci *Nicolas Heinsius* en faisant l'éloge de cette action de la
 Reine ; ne laisse pas de lui écrire ceci : (d) „ Croïez-moi , Madame , que
 „ quoique quantité de gens vous aient adressé leurs louanges , la plupart
 „ ont plutôt révééré votre état que Votre Personne : plusieurs ont loué la
 „ Reine , mais peu de gens *Christine* : rien ne vous importe tant en ce
 „ monde ici présentement , que d'avoir des égards pour ce qu'on appelle
 „ Fortune , puisque vous l'éloignez de vous , quoiqu'elle soit le plus grand
 „ bien que les Régnaus puissent souhaiter..... Les défauts d'un Gou-
 „ vernement ne peuvent pas se cacher : on les dissimule seulement , & on
 „ ne les manifeste pas , par le respect qu'on porte à l'éminente qualité de
 „ Roi. Mais pensez qu'en quittant le Trône , tout le monde osera censu-
 „ rer vos actions avec la dernière rigueur , depuis que vous vous êtes dé-
 „ pouillée de la prérogative Roïale qui vous mettoit à couvert de toute ac-
 „ cusation & de toute poursuite (*)”
 „ *Bochart* en écrivit aussi fort sentement à *Vossius* en ces termes : (e) „ Pour
 „ Sa Majesté , par qui je devois commencer , je suis si étonné d'apprendre
 „ ce que j'en apprend , que je n'y pense , que comme à un songe. Ce
 „ n'est pas que je n'approuve fort qu'elle méprise si fort les grandeurs du
 „ monde , auxquelles tant d'autres aspirent avec tant d'efforts , que la plû-
 „ part

Les senti-
mens de
Heinsius , de
Bochart & de
Forstner la-
dessus.(a) *Burman Syll. Ep. T. II. p. 789.**Marville T. III. p. 309.*(b) *Idem T. V. p. 631.*(c) *T. I. Epist. Msc. Bibliotheca Remonfr.*(c) *Hist. Metall. de Holl. p. 230.**Amstelæd. n. 395. Cette lettre est de Caën*(d) *Burman. l. c. T. III. p. 330. Huet*
*comment. de Reb. Juïs p. 112. & 113. Vign.**du 1. Juin 1654.*

(*) Nous inférerons dans l'Appendice cette belle lettre de *Heinsius* , dans sa propre
 langue qui est la latine. C'est dommage que le Public ne puisse pas la lire toute entière. N. L.
 re. Il y a apparence que le Sr. P. *Burman* l'a eue en entier. (1) quoiqu'il ne l'ait pas
 voulu ainsi communiquer , par le dépit qu'il avoit contre *Christine*.

(1) *V. Som. Syll. Epist. T. V. pag. 772. & 773.*

I.^{an.}
1654.

„ part se rompent le col, pour y parvenir : & que je ne fois ravi de savoir,
 „ que s'étant dépouillée, elle fera peut-être en état de s'approcher plus
 „ près de nous & de venir peut-être en des lieux, où je pourrais avoir
 „ l'honneur de la voir encore plus d'une fois, ce que je n'eusse pû espérer,
 „ si elle fut demeurée en *Suède*. Mais le cœur me saigne quand je pense
 „ qu'elle se prive volontairement de tant de moïens de faire du bien, les-
 „ quels étant une fois hors de ses mains n'y reviendront plus. Elle s'en
 „ repentira mille fois quand il n'en sera plus tems & lorsque le mal sera
 „ sans remède: ne fut-ce que pour le déplaisir qu'elle aura de voir les juge-
 „ mens désavantageux qu'en fera la plûpart du monde. Car on se plait na-
 „ turellement à mordre sur les plus grands, surtout quand on en pense à-
 „ voir quelque spécieux prétexte. Il y en a qui vous soupçonnent, ajou-
 „ te *Bochart à Vossius*, d'être du nombre de ceux qui lui ont donné ce con-
 „ feil, ce que je ne puis me persuader". Le savant *Forstner* en dit plus li-
 „ brement ses pensées, & pour mettre d'autant mieux le Lecteur au fait de
 „ ce qu'on jugeoit en ce tems-là de l'abdication de *Christine*, on insérera
 „ dans l'appendice l'une & l'autre lettre de ces deux savans en y ajoutant ce
 „ qu'en dit le savant homme déguisé sous le nom de *François Irenicus*. A ces
 „ témoignages nous ajouterons brièvement ce que d'autres ont pensé & écrit
 „ de cette action de *Christine*, en indiquant les endroits où on le peut lire
 „ tout au long (*).

V. l'Appen-
dice N. LI.V. l'Appen-
dice N. LII.V. l'Appen-
dice N. LIII.Différentes
raisons de
l'abdication
de *Christine*.

Il y eut des personnes qui crurent qu'il y avoit un mystère caché dans
 cette abdication, & la Comtesse *D'Aunoy* prétendit l'avoir découvert, (a) en
 ce que les Etats du Roïaume de *Suède* avoient déclaré, que si *Christine* vou-
 loit se marier, elle devoit choisir pour Epoux le Prince Palatin *Charles-Gu-*
stave son Cousin: mais qu'ayant pour lui une grande averfion, le dépit l'a-
 voit prise à un point, qu'elle avoit mieux aimé renoncer à la Couronne,
 que de se marier contre son gré (†). Avec cela s'accorde assez ce qu'un
 autre Auteur plus moderne en a marqué, disant (b): l'abdication de *Chri-*
stine de *Suède* vient après celle de *Charles-Quint*. Elle n'est pas moins cer-
 taine

(a) *Voyage d'Espagne T. II. p. 8. &c. II. p. 350.*
Vign. Marville l. c. T. III. p. 309. Aitzema. (b) Bierling de Pyrrhon. Hist. p. 41. &c.
l. c. T. I. p. 886. Mém. de la Houffaye T. Bibl. Germ. T. X. p. 20-23.

(*) Outre les Auteurs que nous allons insérer au sujet de l'abdication de *Christine*,
 nous citerons ici d'autres plus ou moins exacts lesquels ont de même parlé de cette af-
 faire (1).

Voies ci-
dessus pag.
163.

(†) Nous avons inséré la lettre de *Whistler* au Protecteur *Cromwel* où il est parlé tout
 au long d'un Mariage entre *Christine* & le Roi des *Romains* pour devenir dans la suite
 Impératrice.

(1) *Beemanni Hist. Civ. Cap. VI. §. VII. pag. 636. Le Clerc. Hist. de Holl. ad ann. 1654. p. 153. Fignoul Marv. Mélanges T. III. p. 392. Jo. Faës in not. ad. Invit. paneg. p. 24. Gundl Staats-Disc. C. IX. §. 18. p. 213. Ludolfs Schaub. ad. h. ann. p. 523. not. Holberg Dänn. Hist. ad h. a. p. 162. qui est pourtant peu conforme à ce qu'il dit de cette abdication ad ann. 1660. p. 522. Köhler Müntz-Bel. T. XVI. p. 359. & 360. Reise Beschreibung. nach Spanien pag. 221. Ihre Dissert. de abdicat. Regia p. 15. & 16. Burgoldensis Dissert. ad Instrum. Parisiense-Succ. pag. 143. &c.*

L'an
1654:

taine que l'autre , mais les raisons en sont encore plus douteuses. Dans l'assemblée des Etats de *Suède* que cette Princesse convoqua à *Upsal*, pour abdiquer solennellement, elle en alléqua pour raisons, la charge & le poids du Gouvernement, l'inclination qu'elle avoit pour le repos & pour la retraite & le soin de sa santé (*): elle n'eut garde d'alléguer celui de son salut: car quoique peu de tems après elle quittât sa religion pour embrasser celle de *Rome*; ce n'eut pas été une raison à dire en *Suède*; où on la connoissoit bien. Elle passoit dans l'esprit de tout le monde pour regarder les Religions avec beaucoup d'indifférence, & si elle embrassa la Religion Romaine, c'est qu'elle la trouva la plus belle & la plus propre à lui faire honneur dans le monde. Cet Auteur ajoute: ni le changement de Religion de *Christine*, ni les raisons qu'elle alléqua n'aïant pû persuader les gens éclairés qu'aucun de ces motifs ait eu part à son abdication, voici comme ils ont conçu la chose: Je l'exprimerai dans les termes de l'Auteur: Les revenus du Roïaume étoient tout-à-fait épuisés par les profusions de *Christine*. D'ailleurs *Charles-Gustave*, Prince héréditaire & qui devoit lui succéder, en cas qu'elle mourut sans enfans, avoit le commandement de l'Armée. En l'épousant (comme ce Prince & les Etats de *Suède* l'auroient souhaité) elle épousoit son Maître & son Roi, ce qui ne l'accommodoit pas. Elle ne pouvoit non plus prendre un autre mari, sans offenser *Charles-Gustave*, qui avoit la force en main & la faveur des Etats. Il n'y avoit pas moins d'inconvénient à ne se point marier. *Charles-Gustave*, magnanime & ambitieux, comme il étoit, n'auroit pas souffert sans impatience, le délai d'une fortune à laquelle il aspirait (& qu'il avoit bien mérité (†)). De-là mille mécontentemens secrets & des troubles inévitables dans l'Etat, dont *Christine* auroit pû être la victime. Dans cette situation des choses, elle prit le parti de renoncer à un Roïaume qu'elle ne pouvoit pas gouverner à

sa



(*) Ces raisons ne s'écartent pas beaucoup de celles qu'elle alléqua au Sénat de *Suède* l'an 1651. quand elle voulut quitter le gouvernement la première fois. Tout cela est déduit plus au long dans les Regîtres du Sénat en ce tems-là (1).

(†) L'Historien *Nani* lui donne ce caractère: (2), „ *Andavano in questo Principe dal Portrait de*
 „ *pari gran pensieri e profondo segreto: Ambitione di gloria e sagacità di condotta valor Charles-Gu-*
 „ *nell'armie prudenza civile: onde si rivolgevano a lui, come ad un astro nascente i deseg. slave.*
 „ *ni de Protestanti ed i voti de Malcontenti: ed egli subito per non mancare nelle premittie*
 „ *della fama a se stesso, raccoltò un essercito conpretesto di domare la consumacia di Brema,*
 „ *lasciava in sospeso quali fussero i suoi fini e desegni.*

La guerre qui se tramoit alors contre la ville de *Brême* ou la *Pologne*, ne pouvoit pas se traiter si secrètement, qu'on n'en soupçonnât quelque chose. Entr'autres il y a une lettre de Mr. de *Saumaïse* déjà du 30. Sept. 1652 qu'il écrit à quelqu'un de ses Amis en *Angleterre*, où il lui dit: „ que ses nouvelles de *Suède* parloient de guerre en ce „ *païs-là*, mais qu'on ne s'expliquoit pas contre qui ou comment (3)....

(1) Dans *Palmisköld* ad h. ann. pag. 589.

(2) Hist. di *Venezia* Lib. VI. p. 338. & 339. v. le Portrait que fait *Pasendorf* de ce Prince dans ses Comment. de *Reb. Car. Gustavi* Lib. VII. §. 3.

(3) C'est Mr. *Bernard*, Docteur en Médecine à *Amsterdam*, qui a eu la bonté de me faire part de cette lettre, du *Recueil* de celles en original des savans hommes, qu'il possède.

L'an
1654

la fantaisie, & qu'elle ne vouloit pas garder autrement (*).

Sur ce principe il y a plusieurs Ecrivains (a) qui ont débité, qu'elle avoit été forcée de se démettre de la Couronne, au moins qu'elle s'en étoit dépouillée malgré elle & contre son gré. Mais en supposant même, que la per-

(a) Leibnitz *ap. Fellerum J. c. §. 125. p. 201. Mém. d'Artagnan T. III. p. 488* Forster & Burgoldens. l. c.

(*) Le Sr. Jean Ad. Hoffman dit à ce sujet (1), „ que tant que *Christine* se souvint du „ sexe dont elle étoit, elle régla ses mesures sur les avis de ses Ministres les plus ex- „ périmentés, & qu'à peine remarquoit-on que *Gustave-Adolphe* fut mort: mais que „ si la fin de son Règne ne répondit pas à son commencement, c'est parce qu'à la fin „ elle voulut régner toute seule”. A ce jugement revient celui qui est porté dans la lettre de Mr. de *Biörnko* (2) & dans l'itinéraire du Comte de *Brienne* que nous mettrons ici: „ *Prima* *Christinæ* *tempora*, dit *Biörnko*, *non absimilia fuere* *Gustavianis* & „ *nonnullis etiam feliciora*, *quod juventuti suæ sub optimis illis Magistris Oxenstiernis* „ *togatis*, *Gardio*, *Hornio*, *Banerio*, *Torstenfonio*, *Wrangeliove magnis Ducibus*, „ *sagatis debuit*, *qui cum ad rationes tenerentur*, *minus fortuna in se permisissent*, „ *præter experientiam rerum Germanicarum quam indies majorem acquirebant*, *adfectus etiam* „ *Germanorum*, *quem ipsa hostium vitia adauxerant*, *secure insitebantur*, *Ipsa insuper mag-* „ *na patrizantis filia specimina* & *ingenium animumque fortuna parem sexuque suo majorem* „ *ex se edente*. *Sed postquam Rectoribus destituta sub specio insatiabilis doctrina peregrina-* „ *linguas ac simul mores* & *vitia illorum infuxisset*, *eorumque lenociniis decepta intem-* „ *pestivo pacis studio flagrare inciperet*, *illo tempore*, *quo Evangelicis maxime prodesse* & „ *Catholicis nocere potuerat*, *compositi tandem diuturni ac cruenti belli gloriam nimis avidè* „ *expectans*, *nec animadverteret simonias illas artes eorum*, *qui & ipsam & per ipsam Reg-* „ *num ipsius*, *totamque rem Evangelicam evertire studebant*, *factum est*, *ut cum consilio*, „ *ipsa etiam fortuna eam desereret*, *nec desisterent inimici per ipsius ascitantiam invitati*, „ *turbis ac motibus omnia implere*, *cujus jam non obscura hinc inde se predebant vestigia*, „ *nisi ipsa felicissime prævenisset hunc itum*, *fato an consilio incertum*, *resurgendo imperium* „ *in manus Caroli Gustavi Herois invictissimi*, *qui ut sine exemplo affectus est Regnum* „ *ita sine exemplo tenuit*, *cum contra sex potentissimos hostes bellum intrepide solus susti-* „ *nuit*, *atque istis artibus totum tempus Regni sui absolvit*, *quod nil nisi bellum fuit*, *adeo* „ *sine amicis*, *sine auxiliis*, *sine favore*, *imo*, *si fas est dicere*, *sine omni re necessaria*, „ *præter bonum animum & fidelem militem*, *toti orbi terrorem illum per repercussionem vio-* „ *lentius incussit*. *Hic Heros magis ostensus à Cælo quam datus Sueciæ ad summum gloriæ* „ *illam baud dubie perduxisset*.

Le Comte de *Brienne* dit à ce sujet: (3), „ *Upsaliæ Palatium Regis monstratur ubi* „ *Christina se regnis abdicavit*. *Commoti fuimus loci fama*, *quasi ipsi exuentem se diade-* „ *mate Reginam inspiceremus*. *Animum Briennei perculit magnitudo rei*, *eo magis*, *quod* „ *rimanti intima muliebris abdicationis ægre quid solidi reperitum*. *Fœmina plena sui*, „ *avida fama mirantis novitatem facti*, *orbis oculos in se converfura*, *pertaesa presentium* „ *vana futurorum imagine sic mentem pascebat*. *Propositum vehementer firmavit adulantium* „ *grex*, *quibus ad ultimum plus æquo addita ferebatur*. *Vilia mancipia*, *quom de suis di-* „ *gnis fortiori sexu dotibus conceperat opinionem*, *palpo forebant*. *Ille peregrinandi mirè a-* „ *vida*, *fabulosis narrationibus stimulatæ*, *tanquam magnitudinè animi non sufficeret avitum* „ *patrimonium despexit*, *linguarum quas callebat varietatem gentibus ostentatura*. *Hispani* „ *qui nihil non in mysteria vertunt*, *Christinæ ingentia molimina affinxerunt*, *jaçabundè* „ *ut Suecia*, *tunc a Gallis avulsa*, *Hæc pompam prisca religionis & Tybridis amantitates* „ *animo volvens*, *Hispanicam expectationem delusit*.

(1) *Remarques Polit. sur l'art de gouverner* p. 215. v.

Liv. V. c. IX. p. 309.

(2) Elle est datée prope *Virginis* Cal: Dec. 38 & 39.

1665 & tirée des *Mémoires* du Comte *Bielke* T. XIV.

personne de *Charles-Gustave* ne lui plût pas, (& en pareil cas qui est-ce qui voudroit qu'une Reine comme *Christine* eut fait violence à son inclination naturelle?) on n'a qu'à se souvenir des raisons alléguées ci-dessus, qui avoient porté la Reine à cette abdication, & qui n'étoient nullement si pressantes, qu'elle ne pût retenir toute sa vie une Couronne qui lui appartenoit par droit de naissance. Les Etats du Roïaume souhaitoient à la vérité, que *Christine* épousât *Charles-Gustave*, mais loin de vouloir la contraindre à le prendre préférablement à un autre, on la pria de se déterminer elle-même sur un sujet qui lui agréât, en lui déclarant qu'on en feroit toujours content. D'où il s'ensuit, que ce mystère de l'abdication de la Reine *Christine*, que Madame d'Aunoy & d'autres ont débité, n'est qu'une chimère, & que personne n'auroit contraint la Reine à épouser malgré elle son Cousin *Charles-Gustave*.

Il est vrai que le Sr. *Picques* marque aussi (a) pour ce qui étoit d'épouser le Roi de *Suède*, elle avoit témoigné jusqu'alors si peu d'inclination à le vouloir prendre pour mari, & tant d'indifférence, pour ne pas dire d'aversion pour sa personne, qu'il n'y avoit nulle apparence à cela, & qu'en plusieurs rencontres elle avoit parlé fort désavantageusement de sa taille. Mais le Sr. *Picques* ne se fera pas souvenir, de ce qu'il en avoit dit trois mois auparavant dans ses dépêches à sa Cour, que la Reine avoit fait dire par le Baron *Flemming* à *Charles-Gustave* même, qu'elle s'étoit trouvée quelquefois en des dispositions telles, que si le Comte *Magnus* les eût voulu ménager & s'en prévaloir, en faveur de ce Prince, elle ne doutoit point qu'elle n'eût consenti au mariage (b). Il paroît encore, qu'elle avoit une véritable estime pour la personne de *Charles-Gustave*, comme le marque le Sr. *Picques* lui-même (c), car en rapportant les cérémonies de l'abdication de *Christine*, il dit, qu'elle avoit parlé avec étonnement à quelques-uns de ses Confidens du beau discours que le Prince lui avoit fait à cette occasion; qu'elle n'avoit rien entendu de plus éloquent: qu'il la traitoit avec tant de civilités, que quoiqu'il fût Roi, il agissoit avec elle, comme si elle étoit encore sa Souveraine: qu'il lui donnoit la main par tout, & qu'elle ne trouvoit qu'une seule chose à redire en lui, savoir, qu'il étoit trop cérémonieux & rempli de trop de civilités.

Concluons donc plutôt de ceci, que quand même la Reine eût voulu régner toute sa vie sans se marier, les Etats du Roïaume de *Suède* ne l'auroient jamais contrainte à quitter la Couronne: & pour ce qui étoit des dépenses excessives & des profusions même qui se firent à la Cour de *Christine*; on ne disconvient pas (d), que l'Ordre des Païsans surtout n'en témoignât quelque mécontentement & ne souhaitât d'être déchargé des impôts qu'ils avoient païés durant une guerre presque continuelle de cinquante ans, depuis l'année 1600 jusqu'à la paix de *Westphalie*, ce qui n'avoit pu man-

L'an
1654.*Christine*
n'étoit pas
forcée d'ab-
diquer la
Couronne.V. ci-dessus
pag. 172. &c.
Not.Elle auroit
pu régner
toute sa vie
sans se ma-
rier.(a) *Mém. de Chanut T. III. p. 433* & *L. I. §. 5.*

Fellerus l. c.

(b) *Ibid. pag. 312.*(c) *Ib. p. 433.* & *Pufend. de Car. Gust. 214. T. II. p. 81* & *200.* & *T. III. pag. 351.*(d) *V. Pufend. l. c. §. 4.* & *hist. Brand.**L. VI. §. 1. item Chanut T. I. p. 130* &

L'an 1654. V. ci-dessus pag. 207. manquer d'épuiser le Roïaume autant d'hommes que d'argent & même d'endetter la Couronne (*). Cependant on n'a qu'à se rappeler, que dans le discours que nous avons rapporté ci-dessus que le Chancelier *Oxenstierna* tint à *Christine* au nom du Sénat & des Etats du Roïaume, l'an 1651: quand ils prièrent la Reine de ne point se démettre du Gouvernement & de continuer l'administration; il lui déclara au nom des Etats qu'ils n'épargneroient rien pour maintenir sa grandeur, ses droits & son autorité, & qu'ils lui offroient tous de nouveau pour cela leurs vies & leurs biens: & que quoique la Couronne fut fort endettée, ils étoient pourtant prêts d'acquitter de leurs bourses toutes les dettes, & de faire un fond si considérable pour l'entretien de sa Maison, qu'elle auroit moïen de l'entretenir plus magnifiquement qu'aucun Roi du Nord.

Remarque sur le Pere d'Auvrigny Jésuite.

Celui donc de tous les Ecrivains qui mérite le moins d'attention à cet égard, c'est l'Auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire Univerfelle, quand il dit (a) que *Christine* quitta le gouvernement lassé de commander, apparemment parce qu'elle commandoit à des sujèts qu'elle croïoit peu dignes d'elle (†). Car on défie cet Ecrivain dans toute l'époque, où il renferme son histoire, de nommer une seule nation, qui plus que la *Suedoise* se soit distinguée tout ce tems-là, par son amour & son respect pour ses Souverains, aussi bien que par ses belles actions, tant civiles que militaires: au lieu que les Compatriotes de cet Ecrivain (b) s'y sont rendus plus d'une fois criminels, non seulement par les meurtres de leur légitimes Rois, mais aussi par des révoltes contre leurs Souverains, où dans les guerres civiles des milliers de Concitoïens ont été sacrifiés & se sont entretenus inhumainement (‡). Quant à ce que ce même Auteur dit, que son abdication ne fut pas

(a) L. c. Tom. III. p. 30.

Négoc. Secr. de Munster T. I. obf. 21. p.

(b) V. l'Hist. de Mr. de Thou ad ann. 1571. Mezerai Hist. de France ad E. A. 260. 262. 264. &c. item Wicquefort Ambassadeur Livr. II. Sect. VI. pag. 63.

L'état des dettes de Suede en ce tems-là.

(*) Le Sr. *Picques* dit ceci là-dessus (1). Après l'abdication de la Reine *Christine* le Chancelier *Oxenstierna* fit faire un état des dettes de la Couronne. On disoit qu'elles montoient à dix millions d'or, & que la Reine *Christine* n'avoit laissé au Roi que huit cens mille écus de revenu: dequoi le Roi fut si étonné & si touché, qu'il dit: que s'il avoit su les choses comme elles étoient, il n'auroit jamais accepté la Couronne. *Pufendorf* dit à ce sujèt (2) „ *Redimitus fuit Diademate Carolus-Gustavus pompa mediocri & longe infra splendorem, exhauisto sum arario, & quia ipse per inania æs alienum, quo regnum premebatur, ad quinquagies centena uncialium millia ascendens accumulare intempetivum ducebat.*

(†) Ces Mémoires pour l'histoire Univerfelle commencent à l'an 1600 & finissent à 1617. Ils ont été imprimés à Paris 1731. en quatre Tomes 120. & réimprimés en Hollande. L'Auteur en est ou le P. d'Auvrigny ou le P. Bougeant l'un & l'autre Jésuite (3).

(‡) Mr. le Cardinal de Retz fait mention d'un hauffecol avec ces mots *Saint Jacques Clement*. Ce fut lui-même qui assassina *Henri III*. Roi de France V. Mém. de Retz. T. I. p. 139. Voïez ce qui en sera dit ci-dessous ad ann. 1686. au sujèt de la lettre que *Christine* écrivit au Chevalier de Terlon.

(1) Mém. T. III. p. 452.

(2) De Reb. Car. *Gustavi* Lib. 1. §. 5. çf. *Barnani* Syl. Ep. T. III. p. 333.

(3) V. le Catalogue de *Langlet* p. 342 & l'hist. des Journaux p. 229.

L'an
1652.

pas si généralement applaudie, que beaucoup de gens ne la regardassent comme l'effet de sa légèreté & de son inconstance qui la portoit à voir du païs. On ne niera pas que cela ne soit une des raisons qui l'avoient-pû disposer à prendre cette résolution. Mais il ne sied pas bien à cet Auteur de parler si mal de l'ouvrage de ses Compatriotes & de ses Confrères. Car c'est deux de ses Compatriotes qui servirent de principaux instrumens pour inspirer cette légèreté à la Reine *Christine*, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, & nous ferons encore voir ci-après que les Confrères de ce même Historien furent les premiers à la confirmer dans son dessein, de même qu'à perfectionner le plan du changement de religion que de certains Catholiques, qui s'étoient introduits dans sa Cour, lui avoient tracé.

V. Page 242.
&c. & Pag.
244.

Toutefois on peut dire, que ce n'étoit qu'avec une pleine liberté que la Reine *Christine* s'étoit démise de sa Couronne (*), & qu'à cet égard le Sr. *Chevreau François* qui s'y trouva présent, qui étoit Secrétaire du Cabinet de la Reine, & qui le fut après du Roi *Charles-Gustave*, a eu raison d'écrire à *Chapelain* (a), qu'il ne s'avisât pas de croire avec beaucoup d'autres: que *Christine* avoit quitté ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir de conserver, ou de soutenir. Jamais action, dit-il, n'a été plus volontaire, que celle-là, & peut être même, qu'il seroit à souhaiter, qu'elle eut été moins concertée & moins libre (†).

Sentimens
d'autres Au-
teurs sur
l'abdication
libre de
Christine.

La

(a) *Oeuvres mêlées I. Part. p. 19.*



(*) *Charles Patin* dit dans sa lettre à *Spon* (1), „ *Christine* quitte de son plein gré une place, que beaucoup d'autres auroient brigüé ardemment & qui est au sens de *Juvenal*. *Summus nemp locus, nulla non arte petitus*. Jamais abdication ne fut plus volontaire ni mieux soutenüe, au moins en apparence, dit Mr. *Ditbmar* (2) *Vossius* en écrivit alors à Mr. *Heinfius* ce qui suit (3), „ *Audistine unquam aliquid simile, Reginam & in flore etatis, & cui omnia ex voto fluant, tantas inquam opes fortunæque abdicasse? Quod si & aliqui alii Imperio suo unquam valedixerint, certe illorum fuit longe alia ratio: nam aut ignavia, aut vi adacti, aut annis graves, aut denique quod ob aliud quid imperio essent impares, id ipsum fecerunt: id vero prodigiosissimum, Virginem Reginam primis juventæ annis, tanta circumdatam gloria, quanta nemo alius Regum, possidentem Regnum pacatissimum, domi forisque timentem neminem & ab omnibus amatam, tanto denique præditam intellectu & ingenio, quod vel imperio orbis possit sufficere, tam divinum audere facinus, quale ne heroica quidem unquam viderunt secula, nec credent futura. Unì huic factò omnia ego Romanorum gesta longe posthabeo.*

(†) Tant de témoignages des Auteurs contemporains prévaudront donc sur ce que d'autres Auteurs d'une plus fraîche date veulent faire accroire, que ce n'est que par pure contrainte que *Christine* a abdiqué. Nous avons déjà touché le passage inséré à ce sujet dans la seconde édition de *Pufendorf* de *Rebus Svecicis*, qui ne se trouve pas dans la première. Nous noterons encore ici le Sr. de la *Houssaye*, qui copiant fidèlement le libelle diffamatoire de *Marigny* & enchérisant sur ce que d'autres en ont écrit, va jusqu'à dire avec une témérité inexcusable, que *Christine* alloit être destituée, déposée & renfermée, si elle n'eut prévenu cette ignominie par sa retraite (4). Mais il faut pardonner ces expressions & d'autres pareilles à l'humeur atrabilaire dont Mr. de la *Houssaye* étoit souvent incommode.

Le Sr. de la
Houssaye
noté.
V. la Préface.

(1) Tom. II. n. 85. pag. 42. item *Le Genre*

(3) *Barm. Syll. Ep. T. III. p. 618.*

Mis. de Louis XIV. L. I. p. 10. & 11.

(4) *Mém. Mis. Pol. T. II. p. 350.*

(2) *Dissert. de abdicat. Regn. p. 18. &c.*

L'an 1654.

La lettre du Sr. *Whistler*, assistant du Lord *Whislock* Ambassadeur d'Angleterre, que *Cromwel* entretenoit alors à la Cour de *Suède*, est trop remarquable pour n'en pas inférer ici des extraits (*) étant écrite sur le lieu & dans le tems même, que *Christine* avoit fait la proposition au Sénat de vouloir abdiquer la Couronne. *Whistler* en faisant rapport à *Cromwel* dit: que l'Assemblée des Etats du Roïaume est renvoïée jusqu'en Mai, mais le Sénat s'est assemblé Lundi dernier, auquel on dit que Sa Majesté a fait la proposition de remettre sa Couronne à son Successeur s'il le trouvoit à propos pour le bien public en déclarant qu'elle étoit lassé d'être chargée d'un si grand soin, & que son inclination la portoit à mener une vie privée, pourvû qu'il voulut lui assurer pour son entretien une pension annuelle de 200000 Ducats, avec la *Poméranie* & la ville de *Gothembourg*. La raison pourquoi les Politiques s'étonnent de son dessein, c'est que sa Couronne n'est pas trop pesante pour elle, qui ne se trouve réduite dans aucune extrémité fâcheuse, si on en excepte le manque d'argent presque toujours ordinaire aux Princes généreux; elle n'a pas d'ennemi déclaré, & elle est univérselement estimée parmi son peuple pour sa libéralité, sa sagesse, sa modération & sa tempérance; son courage est au-dessus de son sexe, & elle a une telle autorité dans son Conseil, qu'elle le surpasse dans la plupart des choses. Quelques-uns pensent qu'elle a de l'inclination pour le mariage, afin d'assurer sa Couronne à ses Descendants; mais que de l'humeur dont elle est, elle ne souffriroit pas, en cas qu'elle veuille que ses Descendants héritent, qu'on lui donnât un mari tel que le *Prince Palatin*, qui est déclaré son Successeur immédiat. Il est plus que probable que l'Empereur sollicite secrètement un mariage entr'elle & son fils le Roi des *Romains*, espérant que l'amorce de devenir dans la suite *Impératrice* est suffisante pour la tenter. C'est une Princesse qui ambitionne les honneurs, & qui les mérite. L'on croit que l'Agent d'*Espagne*, *Don Pimentel*, homme d'esprit, intelligent, parlant facilement, & d'une adresse achevée, attaché aux intérêts de la Maison d'*Autriche* afin de contrecarrer la faction *Françoise* à la Cour, qui depuis peu est moins puissante que ci-devant, est l'entremetteur de ce mariage. Les égards excessifs que la Reine a pour lui, forment une présomption qu'elle approuve tacitement cette affaire...

Il est venu ici depuis peu un Comte de *Montecuculi*, *Italien*, qui a un Commandement dans les Troupes de l'Empereur, & qui est en faveur à sa Cour, pour pousser à ce qu'on croit, cette affaire avec plus de vigueur; mais avec des instructions secrètes, afin que le Conseil n'eut aucune connoissance de cette affaire, avant que les bonnes intentions de Sa Majesté pour cette offre fussent confirmées, l'Empereur espérant par le moïen de cette alliance (si elle se fait) de recouvrer ce qu'il a perdu dans les dernières guerres d'*Allemagne*. Ce Comte est reçu avec toutes les marques extérieures

(*) Cette lettre est du 18. Février 1654 & sera inferée tout du long dans l'Append. N. XLII.

res de respect, ce qui fait croire que la Reine a un goût particulier pour cette affaire. Elle lui donna hier un bal pour le divertir, & il fut installé Chevalier du nouvel Ordre d'*Amarante* de Sa Majesté. Je suppose aussi que si l'offre de la Reine est généralement désapprouvée, elle en prendra prétexte de secouer la contrainte où elle est par rapport au mariage, selon qu'elle pourra faire meurir son dessein sur ce sujet-ci & sur d'autres, avant l'Assemblée générale des Etats du Roïaume. Elle est d'intention de ménager alors ses offres, soit pour les confirmer, s'ils sont approuvés par le Sénat, soit pour les redresser par voie d'appel, s'ils en sont rejetés, à l'Assemblée générale, de l'affection de laquelle elle est bien assurée. D'ailleurs, quand même elle commenceroit une guerre & concluroit une alliance d'elle-même, néanmoins elle fera difficilement une action si considérable, & qui intéresse si fort l'intérêt public, sans se procurer le consentement & l'approbation du Peuple, au moins ne le fera-t-elle pas, sans lui déclarer quelle raison d'Etat l'a portée elle & son Conseil à prendre de telles mesures. L'action qu'elle veut faire étant aussi difficile à pénétrer que le sens des Prophéties de *Parker*, je ne puis présumer de la découvrir que par l'événement. On dit que la vérité est la fille du tems: lorsque la mère en fera accouchée, j'informerai, s'il plaît à Dieu, Votre Altesse, si elle veut bien me le permettre, de la compléxion de ce Poupon (*).

A ces divers sentimens d'un si grand nombre d'Ecrivains, nous ajouterons encore ceux de deux Historiens modernes, *Basnage* & *Larrey*. Le premier dit entr'autres choses à ce sujet (a): La Reine *Christine* associoit deux choses qui paroissent incompatibles, une jalousie violente de son autorité & le dégoût pour la Couronne. Elle vouloit être obéie sans contradiction. *Gustave-Adolphe*, tout Héros qu'il étoit, n'avoit pas un pouvoir si despotique.... Elle trouva pourtant la Couronne trop pesante & ne pouvoit soutenir les fatigues & la contrainte du gouvernement. Elle aimoit mieux s'abandonner à ses caprices que d'être obligée de suivre certaines loix, ou d'en donner à ses peuples. Elle s'imagina que la postérité admireroit son abdication & qu'on l'éléveroit dans les Cours étrangères au-dessus de *Diocletien* & de *Charles V.* qui n'avoient renoncé à l'Empire que dans leur vieillesse, & dont le dernier s'en étoit repenti le même jour qu'il l'avoit fait.... Mais cette renonciation fut regardée plutôt comme une marque de l'inconstance de son esprit & de son cœur, que comme une grandeur d'ame. *Larrey* explique son sentiment avec la même franchise (b): *Christine*, dit-il, n'avoit que 27. ans lorsqu'elle prit la grande résolution d'abdi-

quer

(a) *Annal. des Prov. Un. T. I. p. 286.* nies ad b. ann. pag. 644. 645.
 &c. item. *Wicquef. Hist. des Provinces U-* (b) *Hist. de Louis XIV. T. II. p. 488. &c.*



(†) Un Italien Anonyme qui se trouvoit présent dans ce tems critique à la Cour de v. l'Append. *Suede* s'en est aussi expliqué dans une pièce, que nous produirons dans l'Appendice, sous n. XLVII. le titre *dello stato della Corte di Svezia l'anno 1654* & où il traite de *Motivi di Christina di renunciar la Corona.*

L'an
1654.

quer la Couronne, & il est étonnant de voir une Reine d'une si haute réputation, à la fleur de son âge, au milieu des prospérités d'une paix glorieuse qu'elle avoit donnée, non seulement à son Royaume, mais même à la plus grande partie de l'Europe, chérie de ses peuples, honorée de ses Alliés, recherchée de tous les autres Etats, se laisser de toute cette gloire, & dire adieu de si bonne heure à ce que le monde a de plus grand & de plus beau. Quelques-uns pensent (a), qu'il entra du chagrin dans cette grande action de la Reine, & qu'elle ne prit la résolution de résigner la Couronne à l'héritier présomptif, que parce qu'elle étoit prête de lui échapper, & qu'elle voïoit les yeux du peuple tournés de ce côté-là. Ils veulent que par la paix de *Westphalie*, elle fut déchuë auprès de ses Sujets de l'estime & de l'affection qu'elle méritoit par son rang & par ses vertus; que la Nation *Suèdoise* naturellement belliqueuse cessa de l'admirer, depuis qu'elle avoit préféré une vie tranquille à la profession des armes; & que les Généraux & les soldats, accoutumés aux conquêtes & au butin qui leur en revenoit, ne pouvoient souffrir l'obscurité & la pauvreté où la paix les réduisoit. Ils ajoutent, que la Reine, par je ne sai quel motif de caprice ou de légèreté, avoit changé tout d'un coup d'inclination, en préférant la Maison d'*Autriche* à celle de *France*: que ce n'étoit pas non plus pour lui regagner le cœur de ses peuples, qui s'apercevoient du penchant qu'elle témoignoit pour la Religion Romaine, qu'elle embrassa en effet bientôt après. Ce soupçon contribua beaucoup à la décréditer dans leur esprit & à les affectionner plus fortement au Prince *Charles-Gustave* Palatin, qui devoit lui succéder.

C'est à peu près en ces termes qu'en parlent ceux qui jugent de cette abdication, comme si elle n'eut pas été tellement volontaire, que le dépit & l'inconstance de la Reine n'y eussent eu beaucoup de part. On n'y voit cependant rien que de libre, & s'il y eut du dégoût de la Roïauté, quelle qu'en puisse être la cause, ou le projet de changer de Religion, ou l'envie de cultiver les Belles-Lettres & les Beaux-Arts, ou l'aversion qu'elle remarquoit dans ses peuples pour le nouveau genre de vie qu'elle menoit, & peut-être tout cela ensemble, il ne s'ensuit pas que son abdication ait eu rien de forcé, rien par conséquent, qui en diminue la gloire.

Enfin pour finir le récit de tant de sentimens différens sur l'abandon de la Couronne de *Christine*, nous ne balançons pas d'y ajouter encore le jugement, comme le plus moderne de tous, que l'auteur de la vie de *Frédéric Guillaume* le Grand en a porté (b); Le voici: „ La Reine *Christine* abdiqua „ le Trône en faveur de son Cousin *Charles-Gustave*, Prince de *Deux-Ponts*. „ Les Politiques condamnerent cette action, d'autant plus qu'ils ne jugent „ de la conduite des hommes que par des principes d'intérêt & d'ambition. „ Ceux qui se piquoient de plus de finesse, prétendirent que la jeune Reine „ ne s'étoit démise de la Roïauté, que par l'aversion qu'elle avoit pour „ *Charles Gustave*, qu'on lui vouloit faire épouser. Les Savans la louèrent „ trop

(a) Nani *Hist. de Venise* l. c. V. ci-dessus pag. 441.

(b) V. l'*Hist. de l'Acad. des Sciences* de Berlin en 1747 p. 391. 392.

„ trop de ce qu'elle avoit sacrifié dans un âge encore tendre , les apas de
 „ la grandeur aux charmes de la Philosophie. Cependant si elle avoit été
 „ vraiment Philosophe , ni le meurtre de *Monaldeski* , ni les regrêts
 „ qu'elle témoigna à *Rome* de son Abdication , n'auroient fletri sa renom-
 „ mée. Aux yeux des sages la conduite de cette Reine ne parût qu'étran-
 „ ge. Elle ne méritoit ni louange , ni blâme , d'avoir quitté le Trône.
 „ Une pareille action n'acquiert de grandeur , que par l'importance des
 „ motifs qui la fait résoudre , par les circonstances qui l'accompagnent , &
 „ par la magnanimité dont elle est soutenuë dans la suite.

L'an
1654.

Quoiqu'il en soit , cette action surprenante sert de base à un grand nombre d'éloges de *Christine* , comme nous l'avons marqué ci-dessus , & les personnes , qui n'examinèrent ce fait qu'en lui-même , n'en pûrent guères porter qu'un jugement favorable. Presque tous les Catholiques se réunirent aux idées qu'en avoit Madame de *Longueville* , qu'elle exprime dans sa lettre à *Bourdelot* , que nous joindrons ici (a).

Les Catholiques surtout exalèrent cette action de *Christine*.

V. ci-dessus pag. 447.

„ Vous m'avez fort obligé , lui dit-elle , de m'avoir fait part de l'action
 „ héroïque de votre grande Reine : en vérité elle est incomparable , &
 „ on peut dire qu'en quittant une Couronne , elle se rend digne de porter
 „ toutes celles de la Terre : & qu'en cessant de vouloir commander à ses
 „ Sujets , elle mérite de commander à tout le monde. Rien n'est plus aisé
 „ que de l'abandonner quand il nous a exposé à une longue suite d'infortu-
 „ nes : il n'est pas difficile de le mépriser quand il s'est montré à nous de
 „ son mauvais côté , & que par notre expérience nous avons trouvé qu'il
 „ n'est rempli que d'infidélités , de foiblesses & de trahison. Je sens fort
 „ bien qu'en cet état on peut chercher la solitude plutôt par amour propre ,
 „ que par un détachement , malaisé à concevoir & à pratiquer. Mais au
 „ contraire , c'est une vertu bien élevée que celle qui oblige de descendre
 „ volontairement d'un Trône affermi , que celle qui fait haïr le monde ,
 „ quand il ne nous fait voir que ce qu'il a d'agréable , qui nous le fait fuïr
 „ quand il nous cherche & enfin nous fait prendre & exécuter une résolu-
 „ tion comme celle que la Reine de *Suède* vient de suivre , au milieu du
 „ triomphe & de la prospérité : Il n'appartenoit qu'à elle , de se dépouiller
 „ de la souveraine Autorité , quand tout ce qui dépendoit de la sienne lui
 „ étoit aussi soumis par inclination que par devoir , & on ne peut rien sou-
 „ haïter à cette grande action , si ce n'est que son motif ne soit pas pure-
 „ ment moral , & que Dieu soit sa principale fin. Si la conversion de
 „ cette Princesse couronne cette conduite admirable , on pourra dire avec
 „ vérité , que jamais aucune créature n'aura été revêtuë d'une plus éclatante
 „ gloire. Car enfin il ne se faut pas contenter de celle que nous pou-
 „ vons acquérir en ce monde : ce qu'il est & même ce qu'il promet , n'est
 „ pas capable de satisfaire toujours un esprit éclairé & un cœur généreux.
 „ C'est aussi ce qui doit faire espérer , que Votre Maitresse sera une Sainte
 „ aussi

(a) Elle se trouve dans le nouveau Recueil des Harangues datée le 15. Avril 1654. pag.

L'an.
1654.

„ aussi bien qu'une Héroïne; on ne lui peut plus desirer que cela & je vous assure que c'est de tout mon cœur que je le souhaite.

Ce que cette Dame témoigne souhaiter sur la fin de sa lettre, que la Reine *Christine* changeât de religion, ne tarda pas d'arriver comme il avoit été concerté de longue main, & que nous le verrons dans la suite.

Arrivée &
séjour de
Christine à
Hambourg.
Elle écrit au
Roi de Suède.

En attendant, suivons *Christine* dans sa route (*). Elle arriva à *Hambourg* le 10. Juillet, alla loger dans la maison d'un riche Juif nommé *Texeira* (†) & fut complimentée par le Magistrat de la ville (‡). Elle écrit de-là au Roi de *Suède* & le conjura de lui tenir parole & de se ressouvenir des „ pro-



(* *Christine* avoit choisi en ce tems-là ces mots pour Devise: *Fata viam inveniunt*. Mr. le Professeur *Wolff* à *Hambourg* possède un Livre où elle a écrit cette même Emblème de sa propre main, & il y a une de ses Médailles, au revers de laquelle est représenté un labyrinthe avec ces mêmes mots sur le tour.



Mr. *Brenner* en conclut que *Christine*, incertaine quel seroit son destin dans la suite des tems, après son abdication, avoit choisi cette devise pour faire comprendre, qu'elle se tireroit toujours d'affaire. Mais Mr. *Borch* fait remarquer avec plus de raison, qu'une Princesse aussi éclairée, qu'elle étoit, n'avoit garde de découvrir son sentiment (si même elle l'avoit eu tel) si ouvertement à tout le monde. Il croit plutôt, que c'est par goût que la Reine, qui s'étoit déjà servie en d'autres occasions de cette même devise, l'avoit fait mettre sur une de ses Médailles, de laquelle un Prélat de *France* s'étoit aussi servi en bonne intention longtems auparavant (1).

(†) Il y a des Ecrivains à qui il paroît étrange que la Reine soit allée loger chez ce *Texeira*, mais apparemment n'ont-ils pas su, que c'étoit son homme d'affaire, qui avoit ses commissions depuis longtems. Il eut même après le caractère de son Résident, & la maison qu'il habitoit appartenoit à la Reine (2). En *Allemagne* & autrepart il est assez commun, que de riches Juifs soient Commissionnaires & Agens des Princes.

(‡) L'Auteur des Mémoires de *Hambourg* dit entr'autres choses (3), au sujet du séjour que *Christine* y fit alors. Qu'elle avoit été le cinquième Dimanche après la Trinité à l'Eglise de *S. Pierre* avec le Prince *Frédéric* Landgrave de *Hesse*, que le premier Pasteur *Muller* y avoit prêché & expliqué le texte de la Reine de l'*Arabie* heureuse, dont il avoit fait l'application à la Reine *Christine*: que quoique peut-être elle n'y eut pas fait grande attention, elle avoit pourtant honoré le Prédicateur du présent d'une chaîne

(1) V. *Brenner* Thes. Numism. Sueo-Goth. p. 184 & 185 & les Devises Héroïques de *Claude Paradis* pag. 56.

(2) V. *Gressow* la lettre de *Christine* du 30.

juin 1655.

(3) Versuch einer zuverläss. Nachricht vom *Hambourg* T. III. pag. 699. cf. *Theatr. Europ.* ad h. ann. p. 640. & *Bergeld* l. c. p. 140.

L'an
1654.

„ promesses qu'il lui avoit faites, de la maintenir dans la possession des terres qui lui avoient été assignées pour son entretien: car je suis persuadée, disoit *Christine*, que l'on ne s'informerá guères en *Suède*, ni de ce que je ferai, ni de ce que je deviendrai. Elle finissoit en l'assurant, que quelque chose, qui lui arrivât, elle ne feroit jamais rien contre les intérêts de la *Suède* (a). ” On remarqua, que cette lettre avoit donné beaucoup à penser au Roi. Il avoit jugé, que *Christine* avoit formé le dessein de ne plus revenir dans le Roïaume. Il com-

(a) Chanut *Mém.* T. III. p. 464 & 468.

chaîne d'or. Il ajoute, que la Reine étant sortie de l'Eglise, un Huissier du Magistrat avoit trouvé dans la tribune, où elle avoit été assise, un livre relié & doré sur tranche, que c'étoit un *Virgile*, que le Magistrat avoit donné ordre de porter à la Reine, qui l'avoit reçu en souriant. C'est aussi dans cette époque qu'on a remarqué qu'elle s'étoit fait de Religion. *Christine* en donna beaucoup de libertés sur la Religion & sur la Morale. Mr. *Chevreau* en écrivit nettement à Mr. *Chapelain*, qui s'attendoit aussi à un présent de *Christine*. Il dit (1) „ qu'après lui avoir entendu louer *Brutus* mourant, pour s'être écrié, que la vertu n'étoit qu'un nom & une chimère, (2) il étoit à craindre, qu'elle n'écoutât pas la Justice, qui est la première & la plus éclatante des vertus; qui en est même le fondement & la règle:

„ *Quanto congiato, dit-il, cbime, da quel che pria!*

„ difons plutôt:

„ *Hei mihi! qualis erat! quantum mutatus,*

„ puisque la Reine est devenuë homme, si l'on se rapporte aux gens de sa suite. Après son abdication, elle a pris l'épée au sortir de *Suède*, un chapeau couvert de plumes & un habit qui cache son sexe. Ceux qui trouvent aujourd'hui mauvais que les Héroïnes volagent dans les Romains, ne peuvent souffrir que cette Princesse aille faire l'avanturière chez ses voisins: & l'on a de la peine à concevoir, qu'elle se trouve plus à son aise sur des chariots d'*Allemagne*, que sur le Trône du fameux *Gustave*: Le Roi, qui m'a fait l'honneur de me choisir pour Secrétaire de son Cabinet, me fit appeler il y a deux jours & eut la bonté de m'expliquer lui-même en particulier le journal de son voyage, qui est étrange par les particularités dont il est rempli. Notre Ami Mr. *Heinsius* me dit hier chez moi, que les Muses, qui lui préparoient par tout des Hymnes, aiguisoient contre elle les traits les plus pénétrants de la Satire: que la plupart de nos Philosophes & de nos Poëtes comptoient déjà parmi leurs erreurs & parmi leurs fables les premiers sentimens qu'ils avoient eus de la grandeur de son Ame & de la force de son Esprit. Plût au Ciel que les ennemis de sa gloire ne fussent ni écrire ni parler! Si les dernières démarches de la Reine ne sont pas approuvées de tout le monde, le Dieu des *Patens* n'a pas été plus privilégié que la Reine, & vous savez qu'on a dit de lui, qu'il ne lui a pas été permis de plaître à tous. Quoiqu'il arrive de la démission que Sa Majesté a faite de sa Couronne, son Successeur ne la trouvera jamais trop pesante..... Si l'intérêt pécuniaire ou quelque présent auquel le Sr. *Chevreau* s'attendoit pour son Ami *Chapelain* lui a fait débiter toutes ces choses piquantes au suët de *Christine*, on conviendra que, comme ancien serviteur de la Reine, il a été fort ingrat.

Métamor-
phose de
Christine.

(1) Dans ses Oeuvres mêlées L. Part. p. 17. (2) C'étoit la Morale de *Bourdelaux* v. ci-dessus p. 240. not.

L'60:
1654:

Charles-Gustave embar-
rassé de ce
que *Christine*
pourroit
changer de
Religion.

commença à croire, que les avis qu'on lui avoit donnés, n'étoient pas sans fondement, & il ne douta plus qu'elle ne se fit Catholique & qu'elle ne passât ensuite en *Italie*. Ce qui lui faisoit le plus de peine, c'est, que ces bruits étoient déjà répandus (a) qu'elle continuoit de voyager travestie en homme (*), & que le Clergé de *Suède* disoit hautement, que si cette Princesse embrassoit la Religion Romaine, on lui devoit retrancher ses revenus. *Charles-Gustave*, qui reconnoissoit véritablement les obligations qu'il avoit à la Reine, auroit bien voulu ne rien faire qui pût lui déplaire. Mais il sentoit en même tems combien il lui seroit difficile de la satisfaire sans mécontenter le Clergé & les autres Ordres du Roïaume, qui demandoient, qu'au cas qu'elle se fit Catholique, l'on réunit à la Couronne toutes les terres qu'elle avoit retenues pour sa subsistance.

Le Sénat de
Suède lui fait
des remon-
trances là-
dessus.

En effet, les Sénateurs de *Suède* aiant été informés du dessein de la Reine *Christine*, (b) supplièrent le Roi de trouver bon qu'ils députassent vers elle une personne de leur Corps pour tâcher de la détourner des résolutions qu'elle avoit formées & pour la prier de ne point changer de Religion, mais de persévérer au contraire dans la religion de ses Pères & de toute la *Suède*, comme étant la meilleure: de ne se point éloigner des maximes du feu Roi *Gustave* son Père, & enfin de vouloir retourner en *Suède*. Ils ajoutèrent, que si elle n'avoit point d'égard aux prières de tout le Roïaume, & qu'elle voulut continuer de vivre comme elle avoit fait depuis la sortie de la Patrie, se faire Catholique & se retirer en *Espagne*, ils auroient au moins la consolation d'avoir fait tout ce qu'ils devoient, pour la décharge de leur conscience envers Dieu & envers les hommes, & qu'on ne pourroit rien leur reprocher s'ils l'abandonnoient & si elle ne tiroit plus de *Suède* l'assistance qu'elle en avoit espérée, menant d'ailleurs une vie si peu conforme à sa naissance & aux maximes de son pais. Le Roi ne voulut pas, dit le Sr. *Picques*, que ces remontrances se fissent en son nom, parce qu'il avoit promis de ne point se mêler de sa conduite (†), pourvu qu'elle n'entreprit rien contre les intérêts de son Etat. Aussi ne se trouva-t-il pas au Sénat quand on prit cette résolution, il eut soin même de l'adoucir.

Que *Charles-Gustave* tâ-
che d'a-
doucir.

Christine
visite le

La Reine *Christine* étoit déjà alors arrivée en *Brabant*, aiant quitté *Hambourg*

(a) *V. Op: Conringii T. VI. c. VI. §. 7. Car. Gust. Libr. I. §. 6. item son Hist. de*
(b) *Chanut l. c. p. 468. Sc. Pufend. de Suède T. II. p. 450.*

(*) Pour ce que le Sr. *Chevreau* dit que la Reine voyageoit travestie en homme, son Historien (†) a remarqué, qu'elle le fit par précaution, parce que la ville de *Brême* étoit alors en Armes contre la *Suède*, il lui falloit pourtant traverser une partie de son territoire.

(†) *Mr. Heinsius* écrivit en ce tems-là à *Mr. Cassian du Puy* (2), „ *Gentem suam nec a-*
„ *mat ipsa, nec ab ea multum amatur. Duo aut tres Sueci, qui in comitatu Ejus erant re-*
„ *liqui, mox buc allegabuntur. Rex tamen, qua est prudentia, ejus existimationem auto-*
„ *ritate sua tuetur constantissime, nec quioquam fert iniquius, quam si quis de illa minus*
„ *boneste aut sentiat aut loquatur.*

(1) *Gal. Gualdo Hist. di Christine pag. 43.*

(2) *Epist. Maglabeck. cum. Targion. T. I. p. 207.*

Hourg vers la fin de Juillet (*). Passant par *Munster* le 31. du même mois, elle alla voir le Collège des Jésuites, en habit d'homme, accompagnée du Comte *Steinberg* & du Baron *Soop*. Un des Pères Jésuites en a fait un récit détaillé dans sa lettre écrite peu de jours après, à quelqu'un de ses amis. Il y dit que *Christine* déguitée en homme, a visité tout le Collège, leur Bibliothèque & leur Eglise: qu'elle s'y est donnée à connoître pour ce qu'elle étoit: qu'elle a assisté à leur service divin, & a fait un présent de cent ducats à leur Collège: mais que le bruit venant de se répandre dans la ville que cet étranger étoit la Reine de *Suede*, elle s'en étoit allée le lendemain pour ne pas être connuë (†).

L'an
1647.
Collège des
Jésuites à
Munster & y
est reconnuë.

Les Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, aiant été avertis qu'elle vouloit faire route par les *Pais-Bas*, avoient donné ordre de la recevoir par toutes les villes de leur domination avec les honneurs dûs à sa haute-qualité. Mais elle vouloit voïager sans être connuë, comme elle le fit en passant par *Deventer*, *Amersfort* & *Utrecht*. Elle arriva le 12 d'Août à *Anvers* & logea chez *Gerard Sahan*, riche Négociant de cette ville. Ce fut-là que *Christine* reprit les habits de femme & fut complimentée de tout ce qu'il y avoit de gens distingués.

Christine
passe inco-
gnito parla
Hollande.

Peu après, l'Archiduc *Leopold* vint lui faire visite, & le Prince de *Condé*, voulant être reçu avec les mêmes cérémonies, elle les lui refusa. Ce la le choqua un peu: mais on trouva cet expédient, qu'il verroit *Christine* en qualité de Cavalier particulier (‡). On dit, que dans un des premiers en-

Entrevûë
de *Christine*
& du Prince
de *Condé*.

(*) On trouve le journal du voïage de *Christine* de *Hambourg* en *Brabant* dans *Gal. Gualdo* (†).

(†) Comme cette lettre écrite en latin contient plusieurs particularités fort curieuses & fort remarquables, nous ne balançons pas à la donner dans l'Appendice, telle, que feu *Mr. Gram* nous l'a communiquée. v. l'Append.
n. LIV.

(‡) Voici comment la Comtesse d'*Aunoy* rapporte cette entrevûë qui se fit à *Bruxelles* (2) „ La Reine *Christine* disoit à tout le monde qu'elle souhaitoit passionnément de voir „ le Prince de *Condé*, qu'il étoit devenu son Héros: que ses grandes actions l'avoient „ charmé: qu'elle avoit envie d'aller apprendre le métier de la guerre sous lui. Le „ Prince n'avoit pas moins de curiosité de la voir qu'elle en témoignoit pour lui. Au „ milieu de cette commune impatience la Reine s'arrêta tout d'un coup sur quelques „ formalités & sur quelques démarches qu'elle refusa de faire lorsqu'il viendrait la sa- „ luer. Ces raisons l'empêchèrent de la voir avec les cérémonies accoutumées. Mais „ un jour que la chambre de la Reine étoit pleine de Courtisans, le Prince s'y glissa „ Soit qu'elle eut vû son portrait, ou que son air martial le distinguât entre tous les „ autres, elle le démêla & le reconnût. Elle voulût aussitôt le lui témoigner par des „ civilités extraordinaires. Il se retira sur le champ. Elle le suivit pour le conduire: „ alors il s'arrêta & se contenta de lui dire ces mots: *Ou tous, ou rien*. L'un des jours „ après on ménagea une entrevûë entr'eux au Mail, qui est dans le parc à *Bruxelles*. „ Ils s'y parlèrent avec beaucoup d'honnêtetés & beaucoup de froideur. *Vossius*, qui „ étoit alors à *Bruxelles*, parle de cette affaire dans sa lettre à *Heinsius* en ces termes: (3) „ *Principem Condæum quod attinet, is abruptis commercium cum serenissima Regina,* „ *isidem*

Froideur
entre *Chri-
stine* & le
Prince de
Condé.

(1) L. c. p. 39 &c. cit. *Aisurua* l. c. T. I. p. *Wicquif. Hist. des Provinces-Unies. ad h. ann.*
291. 901. &c. item *Holl. Mercur.* ad ann. 1654. p. 463. 464.

(2) *Burman Syll. Ep. T. V. p. 679. Coste Hist. du Prince de Condé Liv. IV. p. 118-120.*

L'an
1654.
Les amuse-
mens de
Christine en
Brabant.

entretiens, la Reine lui parla ainsi: „ Mon Cousin, qui auroit cru, il y a
„ dix ans, que nous nous serions rencontrés, l'un l'autre dans cet état
„ ici? ” (a) Il seroit superflu de rapporter les autres visites que la Reine
Christine reçut à *Anvers* de plusieurs Ambassadeurs qui y vinrent pour la
complimenter & d'autres personnes de distinction, pendant qu'on faisoit
des préparatifs à *Bruxelles* pour sa réception publique. Elle se divertissoit
en attendant à voir les différens Monastères & Cloîtres, avec d'autres cu-
riosités qui méritoient son attention.

Les remon-
trances que
lui fait-là le
Député du
Sénat de
Suède.

Sur ces entrefaites le Sénat de *Suède* députa le Comte *Tott* avec l'expé-
dition dressée en conséquence des instances qui seroient faites à *Christine* de
la part de tout le Roïaume pour qu'elle ne changeât point de religion (b):
car pour ce qui concernoit ses voyages, on ne s'y opposoit pas: on la
supplioit seulement de vouloir, après qu'ils seroient finis, revenir dans la
patrie

(a) Aitzema l. c.

(b) Pufend. l. c. §. 6. & Chanut l. c. p. 471.



V. la lettre
ci-dessous.

„ iisdem, quibus Archidux honoribus adfici cupiebat: id quod recusavit Regina, itaque
„ soli Hispani hic aulicantur ”..... *Christine* écrit aussi à la Comtesse *Ébba Sparre*,
qu'elle n'étoit pas bien avec le Prince de *Condé*..... La froideur que *Christine* lui té-
moigna, provenoit de la jalousie qu'avoient contre lui les *Espagnols*, qui sans doute vi-
rent avec plaisir qu'il eût cette petite mortification.

C'est ici que le Sr. *Cofte* qui a fidèlement copié le récit de Mde. la Comtesse d'*Aunoy*
rapporté ci-dessus sur cette entrevûe trouve fort à redire à la conduite que *Christine* tint
à l'égard du Prince de *Condé*. Il prétend „ que ce Prince avoit dû être traité d'elle,
„ quant au cérémoniel, de pair avec l'Archiduc *Léopold*, Gouverneur Général des
„ *Pais-Bas Espagnols*, & que s'il ne l'a pas été, on n'en doit attribuer la cause qu'à la
„ bizarrerie de la Reine ”.... Mais qu'il n'en déplaît au Sr. *Cofte*, on fera ici quelque
remarque là-dessus. En portant le jugement qu'il fait, il semble qu'il eût dû réfléchir
un peu plus mûrement au teins & aux circonstances, où le Prince se trouvoit. Car qui
est-ce qui ignore, qu'en se retirant de *France* & portant les armes contre elle, la Cour
& le Ministère le regardoient comme rebelle à sa Patrie. Il se réfugia en *Flandre* & se
jeta entre les bras des *Espagnols* qui étoient alors en guerre ouverte avec la *France*.
Christine s'y trouvant aussi étrangère que lui, Mr. *Cofte* auroit-il voulu qu'elle allât pren-
dre avis chez le Prince comment il seroit reçu d'elle? Ou voudroit-il qu'elle renversât
pour l'amour de lui, le cérémoniel établi de la préférence de l'Empereur sur le Roi
de *France* & de celle de l'Archiduc, alors Gouverneur Général des *Pais-Bas Espagnols*
& plus proche des Couronnes de *Bobême* & de *Hongrie*, si non de celle de l'Empire,
qu'il obtint après, que ne l'étoit le Prince de *Condé* de celle de *France*. Mr. *Cofte* at-
tribue la principale cause de la distinction que fit la Reine entre ces deux Princes aux
Espagnols qui voulurent jouer ce tour au Prince de *Condé*. Mais si cela est pourquoi
donc déclamer tant contr'elle? Il est vrai que lui, aussi bien que Mde. d'*Aunoy*, fait
dire au Prince après des civilités que *Christine* vouloit lui témoigner, quand il se re-
tira, Madame, tout ou rien. Mais d'autres diront que cette réponse ne renferme pas
un si grand sens, comme la première idée le pourra faire paroître „ Le Prince dit
„ le Sr. *Cofte*, se glissa dans la chambre de la Reine & l'aborda comme l'un de
„ ceux qui la saluoient de sa part ”.... Il y vint donc *incognito* & sans aucun cé-
rémoniel. Ainsi il ne pouvoit prétendre à aucun, encore moins le pouvoit-il à tout.
Au reste on remarquera que le Sr. *Cofte* se trompe en disant que *Christine* sortit de *Suède*
& vint en *Flandre*, suivie de Don *Antonio Pimentel*. Car cet Ambassadeur partit, quel-
ques mois avant la sortie de la Reine de *Suède*, pour la Cour de *Madrid* & ne retour-
na à *Bruxelles* que quelque tems après qu'elle y avoit été,

patrie. Le Comte *Tott* étoit même chargé de lettres du Roi de *Suède* pour le Roi de *France* & d'*Espagne*, pour l'Archiduc *Leopold* & *Guillaume* Prince d'*Orange*, alors Stadhouder des *Provinces Unies*; *Charles-Gustave* leur y marquoit en termes fort polis, qu'il regarderoit tous les honneurs & les bons offices qu'il leur plairoit de rendre à la Reine, comme rendus à lui même.

Christine témoigna là-dessus, combien elle étoit sensible à toutes ces marques de tendresse de la part de la *Suède*: mais que comme tout étoit tranquille dans ce Roïaume, & que par la sage administration du Roi tout alloit de mieux en mieux: elle ne voïoit pas en quoi elle pourroit être utile à la patrie: où elle espéroit, qu'il n'y auroit personne, qui lui enviât la liberté, qu'elle s'étoit acquise au prix de sa Couronne. Quant aux lettres de faveur, elle ne trouva pas à propos qu'elles fussent produites, se flatant que son propre mérite & la gloire des grands exploits de son règne lui étoient des garants assurés qu'elle feroit bien reçue par tout, où elle iroit (*).

La Reine avoit déjà passé quelques jours incognito à *Bruxelles*, où elle avoit vû le Palais, le Collège des Jésuites & autres choses curieuses. Ce fut surtout dans la Bibliothèque de ces Pères, comme le marque *Galeazzo Gualdo*, (a) qu'elle fit paroître la grande connoissance, qu'elle avoit des meilleurs livres, & qu'elle étoit bien versée dans les plus graves sciences.

Peu après elle témoigna de l'envie de s'entretenir avec le Sr. *Chanut*, autrefois Ambassadeur de *France* à sa Cour en *Suède*, & alors employé avec le même caractère auprès des Etats-Généraux à la *Haye*: Il eut l'agrément de son Roi pour aller trouver la Reine à *Anvers* sous un passeport de l'Archiduc, limité à trois ou quatre jours, comme il le marque lui-même dans sa lettre au Sr. de la *Barde*, (b) à son retour à la *Haye*. S'il en faut croire le Sr. *Picques*, (c) la Reine n'entretint *Chanut* que du desir qu'elle avoit de le voir & de lui témoigner l'affection qu'elle avoit eue de tout tems pour lui: mais étant retourné à la *Haye*, avec grande satisfaction des bontés, dont la Reine l'avoit honoré, il s'étoit répandu des bruits fort défavantageux à la réputation de la *France* & de son Ministère, en ce qu'on avoit publié qu'il avoit fait ce voïage pour prier la Reine *Christine* de s'entremettre auprès des *Espagnols* pour accommoder la *France* & l'*Espagne*.

Comme

- (a) *L. c.* pag. 50. item *Crameri vind. nom. conf.* Aitzema T. I. p. 901. *Sc.* Gal. Gualdo l. c. pag. 51. *Priezaci Icon. Christina* pag. 23. *Sc.* die *Spanische Reisebeschreib.* p. 238. *Sc.* 239. item *Wicquef. Hist. des* Prov. Un. ad. h. ann. p. 465.



(*) Le Sr. *Marana* fait à ce sujet cette réflexion: (1) „ Chaque Prince de l'Eglise de *Rome* par les terres duquel *Christine* passa, voulut paroître prodigue de faveurs & de civilités à cette illustre Etrangère: en vûë peut-être d'échapper aux coups de son esprit qui est, dit-on, fort satirique.

(F) *Espion Turc*. T. IV. pag. 117.

L'an.
1654.

Réponse de
Christine.

Christine
passé inco-
gnito à *Bruxelles*.

M. *Chanut*
la vient
trouver.

Bruxelles
entre *Christine*
& le Mi-
nistère de
France.

L'an
1654.

Comme elle favoit que ces bruits étoient faux, & que lui, *Chanut*, croïoit que c'étoit un artifice des *Espagnols*; il espéroit que la Reine donneroit cette satisfaction au Roi son Maître d'avouër hautement qu'elle l'avoit appelé auprès d'elle, & que l'entretien qu'ils avoient eu ensemble s'étoit passé en complimens, & qu'il ne s'y étoit point parlé d'affaires (*).

La Reine n'y voulant pas consentir, la Cour de *France* s'en plaignit à celle de *Suède*. Voici la lettre que Sr. *Chanut* avoit écrite pour cela à la Reine *Christine* (a).

M A D A M E ,

„ Après les bontés & les graces, dont il a plû à Votre Majesté de me
 „ traiter, je ne pensois pas avoir jamais autre supplication à lui faire, si
 „ non qu'elle voulût en tirer la reconnoissance perpétuelle que je lui en
 „ dois, par mes très-humbles services: & néanmoins je me trouve encore
 „ obligé d'y avoir recours en une occasion fort nouvelle, & du tout im-
 „ prévûë, puisqu'il ne me pouvoit tomber dans l'esprit, que l'honneur que
 „ je recevois d'aller saluer V. M., me dût exposer au hazard de nuire à la
 „ gloire du Roi mon Maître, & à l'intérêt de ses affaires; cependant,
 „ Madame, j'apprens de tous côtés, que les ennemis de Sa Majesté pu-
 „ blient au sujet de cette faveur que V. M. m'a faite de m'appeller à *An-*
 „ *vers*, qu'elle n'a été que le prétexte du voïage, pour couvrir la recher-
 „ che que j'allois faire de la part du Roi, afin d'obtenir la paix par l'en-
 „ tremise de Votre Majesté, comme si les forces manquoient à la *France*
 „ pour soutenir la guerre. Il est vrai que ce mensonge est assez détruit par
 „ l'état florissant des affaires du Roi, & par ce qu'il a fait voir de grand
 „ en ses inclinations en cette dernière Campagne; mais les étrangers, qui
 „ ne connoissent les choses éloignées que par les relations qu'on leur en-
 „ voie, préoccupés dès longtems par une suite continuelle des faux avis,
 „ peuvent être surpris aisément par une supposition accompagné de quel-
 „ ques circonstances qui la rendent vraisemblable. On fait en quelle qualité
 „ le

(a) Dans *Chanut* l. c. pag. 486. Cette lettre de Mr. de *Wicquefort*, qui est entre les
 „ mains de Mr. le Professeur *Pestel* à *Rinteln*.

(*) Il semble pourtant qu'il y ait eu quelque entretien sur le sujet que les Ministres
 „ de *France* tâchent de désavouer. Car non seulement un bon Historien en parle en ces
 „ termes: (1) „ La Reine de *Suède* étant à *Bruxelles* invita les deux Couronnes, l'*Es-*
 „ *pagne* & la *France* à la paix; mais manquant de forces, ses bons offices ne furent guè-
 „ res plus considérés que ceux d'une personne particulière. Mais aussi Mr. *Chanut* lui-
 „ même le fait entendre dans sa dite lettre à Mr. de la *Bardz* quand il dit qu'il n'y a
 „ voit point trouvé la Reine tant *Espagnole* que l'on le disoit; rien d'extraordinaire,
 „ ni en sa conduite, ni en ses actions: que trois hommes de la nation *Françoise*, per-
 „ sonnes de jugement & de qualité, portant titre de Comtes, avoient accompagné
 „ *Chanut* en cette visite, & s'en étoient retournés merveilleusement satisfaits ... Il se
 „ peut que le Prince de *Condé* avoit été un de ces trois Performes.

(1) *Nani* Hist. de *Venise* Liv. VI. p. 325. & *Wicquef.* Hist. des *Prov. Unies* T. II. P. II. p. 463.

L'an.
1654.

„ le Roi me tient en ces provinces , on m'en voit sortir avec permission
 „ de Sa Majesté , & un passeport de Mons: l'Archiduc pour aller à An-
 „ vers , auprès de V. M. Il n'y a rien de plus facile , que de donner une
 „ cause publique à ce voiage particulier , devant ceux qui ne savent point
 „ que V. M. me daigne bien regarder comme un ancien serviteur & que
 „ m'ayant vû pendant six ans auprès d'elle , Ministre d'un Roi son allié ,
 „ elle a pris la coûtume de m'honorer de sa bienveillance ; C'est pourquoi ,
 „ Madame , je supplie très-humblement V. M. par la bonté qu'elle a pour
 „ moi , par son équité en toutes choses , & par la vérité qu'elle estime
 „ tant , qu'il lui plaise de me donner moi-même de convaincre une opinion si
 „ fausse , & si préjudiciable , & de me garantir même dans le Conseil du
 „ Roi mon Maître du scrupule que ce bruit a répandu en tant de lieux , lui
 „ pourroit donner ; que je me ferois avancé sans ordre à requérir Votre
 „ Majesté de quelques diligences pour la paix ; ce n'est pas que je ne sois
 „ très-certain , que Sa M. n'en est pas éloignée , & qu'elle consentira pour
 „ le repos des peuples , de donner quelque chose de ses justes espérances ;
 „ mais le Roi se connoit soi-même , ses forces , & sa fortune , il fait ce qu'il
 „ doit à sa propre réputation , & ne demandera point ce qu'il est en état de
 „ donner ; je conjure V. M. avec tout respect de se souvenir , que ce sont
 „ les termes dont je lui ai toujours parlé , lorsqu'il lui a plû d'entrer d'elle-
 „ même sur le discours de la paix , & je la supplie très-humblement que
 „ l'issuë de ses dernières Audiences qu'elle m'a fait l'honneur de me don-
 „ ner , les rende semblables à mille autres que j'ai euës en *Suède* , dont je
 „ ne suis jamais sorti , que rempli d'admiration pour sa vertu , satisfait
 „ pour les intérêts du Roi , & de plus en plus engagé à être

Madame

de la Haye 13 No-
vembre 1654.de Votre Majesté
le très-humble , très-obéissant
& très-obligé serviteur
CHANUT.

Le Sr. *Picques* continuë là-dessus son récit , en disant : qu'au lieu de satisfaire le Sr. *Chanut* sur ses justes plaintes , *Christine* ne lui avoit répondu que par des injures , qu'à cause de cela *Chanut* envoïa les originaux des lettres qu'il avoit écrites & reçues là-dessus , afin de les faire voir au Roi de *Suède* & justifier son procédé auprès de lui , afin que Sa Majesté ne lui imputât point le mauvais effet que produiroient ces lettres , si une fois elles devenoient publiques. Voici la réponse que *Christine* avoit faite à la lettre de *Chanut* (a) „ qui lui aura été d'autant plus sensible , qu'elle y dit , que „ ni les fanfaronades ni les finesses des *François* ne prévaudroient point „ contre les *Espagnols*.

Pour toute réponse à votre lettre , que vous faites valoir en publiant des Copies , je vous dirai que tout ce qu'elle contient , n'a au-

(a) Chanut l. c. pag. 488.
Tome I.

L'an
1654.

aucun fondement, vous n'avez qu'à vous souvenir de ce qui s'est passé, & les procédés de votre Cour, pour désavouer le bruit que vous croïez si fort au désavantage de votre Maître. Pour les Espagnols, je vous puis assurer, qu'ils sont informés des intérêts de ceux qui empêchent la Paix, & que bien loin de se vanter d'être sollicités, ils jugent, qu'on la desire moins que jamais en France. Quoiqu'il en soit, je crois que les fanfaronades ne sont pas capables de leur faire peur; ni les finesse de les tromper. Ils desireront la Paix, mais sans impatience, & peut-être attendront-ils pour la donner que l'on soit plus modeste en France. L'inconstance de la fortune; & celle de l'humeur de France me fait croire, que les affaires ne demeureront pas longtems en même état, & je pense que s'il arrive jamais au Roi votre Maître de juger par lui-même de ses intérêts, il connoitra que la paix est le plus grand bien qu'il puisse donner à ses Sujets, & que je suis véritablement son amie, puisque je l'ai souhaitée à la France

d'Anvers ce 4 Décembre, 1654.

CHRISTINE.

Le Sr. Chanut fit à cette lettre une réplique qui doit avoir également place ici (a).

M A D A M E

„ J'ai grand sujet en mon particulier de remercier très-humblement V.
 „ M. de ce que par la réponse qu'il lui a pû de me donner, elle a détruit
 „ l'opinion, dont les ennemis du Roi mon Maître avoient voulu persuader
 „ le monde, sur la cause du voïage que j'ai fait à Anvers, pour avoir
 „ l'honneur d'y saluer Votre Majesté & d'y recevoir ses commandemens;
 „ mais si j'avois pensé, que ce que je lui écrivois pour l'intérêt du Roi &
 „ pour justifier ma conduite, eut pû exciter en elle cette indignation qui
 „ paroît en toute sa réponse; le profond respect que je lui porte, & qui
 „ ne diminuera jamais, m'auroit empêché de lui donner lieu de s'expli-
 „ quer de la manière qu'elle a fait de ses jugemens, & de ses inclinations
 „ entre la France & l'Espagne. Je dirai même sans crainte d'être désavoué,
 „ qu'il y auroit eu moins d'inconvénient de laisser croire au monde une
 „ recherche de paix de la part du Roi, que d'être occasion à V. M. de
 „ traiter ces choses en termes si âpres, que l'on n'a point de coûtume de
 „ s'en servir entre les ennemis même. Je souhaite, Madame, que tous
 „ ceux qui verront cette lettre de V. M., soient autant informés que je le
 „ suis des lumières incomparables de son esprit, afin qu'ils connoissent
 „ comme moi, que si la France lui paroît autre qu'elle n'est en effet, &
 „ qu'elle ne lui a paru autrefois, c'est qu'elle la voit de Bruxelles & au
 „ tra-

(a) Chanut l. c. p. 489. item Londorp. Aſſa Publ. Tom. VII. pag. 974.

„ travers d'un nuage fort épais. Qu'il nous soit permis, Madame, d'ap-
 „ peller des sentimens que vous avez pris en *Brabant*, à ceux que vous a-
 „ vuez en *Suède*, pendant tant d'années d'un règne glorieux, & à ceux
 „ que vous avez hérités du *Grand Gustave*, qui a donné tant de lustre à Vo-
 „ tre Maison, aux dépens de celle, dont vous recevez aujourd'hui les ap-
 „ plaudissemens. Votre Majesté veut que je rappelle la mémoire des cho-
 „ ses passées à ma connoissance, pour avouer que nous sommes coupables
 „ d'une trop grande aversion à la paix; j'avois l'honneur de servir auprès
 „ d'elle à *Stockholm*, pendant qu'on la traitoit à *Munster*, & je ne puis ré-
 „ pondre que d'une seule rencontre, dont je supplie aussi V. M. de se
 „ vouloir souvenir. Le travail de Messieurs les Médiateurs avoit porté le
 „ Traité de paix entre la *France & Espagne* à cinq articles près de la con-
 „ clusion, sur lesquels ne se trouvant aucun tempérament, qui plût aux
 „ deux parties, il sembloit ne rester autre moïen d'accommodement, que
 „ de les soumettre à l'arbitrage d'un Prince ami commun; Messieurs les
 „ Ambassadeurs de V. M. pressant ce grand ouvrage par leurs offices, il
 „ fut proposé par les Ministres d'*Espagne*, de remettre la décision de ces
 „ cinq points au jugement de V. M. Monsieur de *Servien*, Ambassadeur
 „ Plénipotentiaire du Roi, reçut la proposition, & ne doutant point de la
 „ réponse qu'il auroit de la Reine Régente sur cette ouverture, m'envoïa
 „ à *Stockholm* tous les mémoires; & toutes les instructions nécessaires pour
 „ me préparer à informer V. M. de nos raisons & elle se peut souvenir
 „ que je lui rendis compte alors de tout ce qui se passoit en cela, & de
 „ l'espérance que nous avions, que son jugement feroit la paix des deux
 „ Couronnes. Monsieur de *Servien*, aiant incontinent reçu les ordres de
 „ la Reine, déclara solennellement à Messieurs les Médiateurs, que la
 „ *France* acceptoit l'arbitrage de Votre Majesté; ils le dénoncèrent aux
 „ Ministres d'*Espagne*, & Monsieur *Brun* répondit peu sérieusement pour
 „ une affaire de cette importance, que l'offre qu'ils avoient faite de la
 „ part du Roi leur Maître, de soumettre ses intérêts à l'arbitrage de V.
 „ M. n'avoit été qu'un Compliment, qui ne portoit point d'obligation. V.
 „ M. connut alors laquelle des deux Couronnes la respectoit davantage,
 „ qui d'elles desiroit en effet la paix, & si ce n'étoit pas l'*Espagne*, qui
 „ feignoit seulement de la desirer; de notre part, il n'y a rien de changé,
 „ le Roi suit les mêmes maximes, il se sert du même Conseil, il a le mê-
 „ me premier Ministre, que Votre Majesté honnoit alors par des mar-
 „ ques de sa bienveillance, & qui ne lui a donné aucune cause de suspen-
 „ dre ses graces envers lui; mais comme en ce tems-là les faiseurs de Li-
 „ belles lui imputoient malicieusement l'éloignement de la Paix, ainsi nos
 „ Ennemis tâchent de donner encore cette fausse impression à V. M. pen-
 „ dant qu'elle est chez eux, où n'entendant qu'une des parties, il est im-
 „ possible qu'elle juge sainement, comme elle a fait, quand le soin de son
 „ propre Etat l'obligeoit d'examiner de plus près la conduite des autres
 „ Souverains, & comme elle fera toujours quand elle sera bien informée.
 „ Ce n'est point de V. M., mais de la bouche des *Espagnols*, que nous re-
 „ cevons le reproche, qu'elle nous a fait, en sa lettre, de n'être pas mo-

L'an.
1654.

„ destes, il le faut confesser, Madame, notre Nation est brusque & au-
 „ dacieuse, l'épée à la main, cela est incommodé & déplaisant à ceux,
 „ dont le tempérament a plus de fiègme & qui gardent la gravité jusques
 „ dans les combats. Nous tenons la modestie pour une vertu de Cabinet,
 „ qui ne siéd pas bien au Soldat, c'est pourquoi nous gardons toute la
 „ modération pour nos Conseils, qui ne sont ni vastes, ni violens, & à la
 „ Campagne nous suivons la ferveur de notre génie, desorte que les *Esp-*
 „ „ *pagnols* ne pouvoient mieux découvrir qu'ils ne veulent point la paix
 „ qu'en ce qu'ils ont fait entendre à V. M. qu'ils n'y consentiroient point,
 „ que nous ne soions devenus plus modestes, c'est à dire, selon leur sens,
 „ moins braves & vaillans: car nous ne changerons point, & il n'est pas
 „ croyable, que les *François* dégénèrent de la vertu de leurs Péres, sous
 „ un Roi qui seroit capable de leur inspirer de la Générosité, si la
 „ nature ne l'avoit point fait. Aussi V. M. expliquant les sentimens
 „ d'*Espagne* ne nous a point menacés de ses armes, auxquelles nous
 „ résistons, graces à Dieu, sans nous épouvanter, mais seulement
 „ de l'inconstance de la fortune & de celle de notre nation. Pour la pré-
 „ mière, si elle est à craindre, cette crainte est égale pour tous, les
 „ autres n'en sont pas plus maitres que nous; mais pour l'humeur de la
 „ Nation, il se peut dire, qu'il n'y a personne au monde, qui ait
 „ moins de sujèt de l'accuser d'inconstance que V. M. qui en a é-
 „ prouvé la fermeté pendant dix huit années d'alliance, constamment, en
 „ la bonne & mauvaise fortune de la guerre, avec une fidélité, dont au-
 „ cune Histoire des Siècles passés ne peut fournir d'exemple. La gloire
 „ nous en est commune avec V. M., son Sénat, & ses Sujets, & comme
 „ nous ne retranchons rien de la part qui est dûë à la *Suède* en la noble
 „ persévérance d'une foi inébranlable, nous pouvons avec justice deman-
 „ der à Votre Majesté qu'elle ne veuille point ôter aussi, à son premier Mi-
 „ nistre & à ses peuples, la part qui leur revient au mérite d'une si rare
 „ constance. Vous éprouverez, Madame, à la suite du tems, que la
 „ *France* n'est point inconstante, & le respect que nous continuerons de
 „ vous rendre, détruisant les opinions que l'on vous a données, vous ver-
 „ rez un jour nos affaires d'un œil plus favorable. Pour moi, je ne dois
 „ pas attendre des louanges de ce que je demeurerai toute ma vie ferme
 „ dans mon devoir, auprès de Votre Majesté, puisque ses bontés m'ont
 „ fait une nécessité d'être autant que je respirerai.

De Votre Majesté.

de la Haye, ce 4.
Janvier 1655.

le très-humble, très-obéissant & très-
obligé Serviteur

CHANUT.

Charles-Gustave & le Ministère de *Suède* aiant lû ces lettres, comme le Sr.
Piques le dit, ils ne savoient qu'y répondre si non, qu'ils feroient con-
noître qu'ils n'avoient nulle part à ce procédé, qui sans doute avoit été in-
spiré à *Christine* par les *Espagnols*, mais que la Reine n'étant plus en place,
les ennemis de la *France* n'en tireroient aucun avantage.

Dans

Dans ce tems-là arriva l'Archiduc *Léopold* pour la seconde fois à *Anvers* pour inviter la Reine à venir à *Bruxelles*, où tout avoit été préparé pour sa réception. Son entrée se fit le 23. Décembre avec beaucoup de cérémonies & de magnificence (*). Mais le lendemain sur le soir, la Reine accompagnée de l'Archiduc entra dans son cabinet, où, en sa présence & en celle du Comte de *Fuensaldagna*, de l'Ambassadeur *Pimentel*, du Comte *Montecusoli* & de Dom *Agostino Boreno Navarra* Secrétaire d'Etat, elle fit secrètement profession de la foi Catholique Romaine entre les mains du P. *Guemes* Dominicain †). Ce Moine qui avoit suivi l'Ambassadeur *Pimentel* en qualité de son Secrétaire en *Suède*, fut choisi pour cette fonction, comme aiant déjà eu part de cette affaire en *Suède*. Le Comte *Galeazzo Gualdo* que nous suivons en ce récit, remarque (a) comme une espèce de miracle, que quand la Reine eut fini sa confession, & pendant que le P. *Guemes* récita les paroles *abfolvo* &c. on tira toute l'Artillerie de la ville, sans que les Officiers en fussent avertis, aiant eu seulement ordre de tirer environ & indéterminément vers ce tems-là. Mais on lui dira qu'il n'étoit pas impossible qu'on fut convenu d'avance précisément de l'heure & de la minute même où qu'on les eut avertis sous main par quelque signal, qui pouvoit se remarquer facilement surtout dans la nuit, comme il étoit alors, desorte que cette décharge d'Artillerie pouvoit s'être faite fort naturellement, sans qu'on eut besoin de crier là-dessus au miracle.

L'an.
1654.

Christine fait son entrée publique à *Bruxelles*.

Elle y fait secrètement profession de la foi Catholique Romaine.

Mais comme nous venons de parler de la profession de la Religion Catholique, que *Christine* fit à *Bruxelles*, il ne fera pas hors de propos de reprendre cette affaire d'un peu plus haut. On ne s'arrêtera pas aux inspirations divines aux quelles le panégyriste *Galeazzo Gualdo* †) a recours, & qui, se-

Causes du changement de Religion de *Christine*.

(a) L. v. pag. 53 & 57.

(*) *Gal. Gualdo* en fait la description & nomme plusieurs *Suédois* qui étoient de la suite de la Reine dans cette entrée publique (1).

†) Ils signèrent tous, après *Christine*, comme témoins de l'Acte qu'on dressa de la profession de cette foi, duquel l'original se conserve encore à *Rome*, dans le Couvent *della Minerva dell' ordine de Predicanti* : (2).

(4) L'Historien *Nani* appuie aussi sur les lumières internes, comme aiant opéré sa conversion de même que *Fornicetta Carini* (3), *Tbulderius*, & d'autres. Quant à cette envie de changer de Religion Mr. *Weber* l'allègue (4) comme le Principal motif de l'abdication de sa Couronne, de même que Mr. de *Holberg*, (5) qui semble pourtant se contredire. Mais ce qui a fait illusion au Sr. *Weber*, c'est apparemment la période de la harangue d'adieu de *Christine* aux Etats de *Suède*, qu'il a empruntée de *Tbulderius*, (6) & laquelle celui-ci a tirée de sa tête en bon Catholique Romain, Chanoine, comme il étoit, à *Cologne*. Cela n'eut pas été non plus une raison à alléguer aux Etats de *Suède*, qu'elle

(1) L. c. p. 53, 57. &c. item *Bulifon*. l. c. pag. 245. item *Reyle van Christine* pag. 7. &c.

(2) *Bulifon* l. c. pag. 246. &c. *Tbulderii* hist. Europ. ad h. ann. p. 148.

(3) L. c. Liv. VI. p. 338. dans *Bulifon* l. c. p. 242 & *Hist. Eur.* p. 144.

(4) Dans son III. Programme de *Exemplis Imperii abdicati*. item *Wicquef. Hist. des Prov. Unies*. T. II. P. II. p. 561.

(5) V. Son. *Hist. de Dannem.* ad. an 1654. p. 162. & ad. an. 1660. pag. 522.

(6) L. c. cfr. *Becman. Dignit. illustr.* pag. 145. & 147. item *Wagens*. l. c. p. 322 & *Acta Academ.* en 1735. pag. 96.

L'an
1654.

selon lui, découvrirent à la Reine les erreurs de la Religion Protestante (a) : on passera aussi sous silence les raisons qu'il tire en faveur de la croiance Catholique-Romaine, de la succession non interrompue des Papes; puisqu'à cet égard il a contre lui les histoires des siècles passés, & quant à l'antiquité de la Religion; on peut lui répondre, que celle des Juifs & celle des Païens l'emportent en cela sur toutes les sectes Chrétiennes & parmi celles-ci, l'Eglise Grèque-Chrétienne l'emporte déjà sur la Latine Catholique-Romaine; les Catholiques Romains mêmes appellent en Hongrie & autre part les Chrétiens-Grècs *die Altgläubige* c. à d. les anciens Croïans, en comparaison d'eux-mêmes. On peut donc être assuré qu'aucune de ces raisons n'a opéré en *Christine* le changement de Religion. Elle avoit l'esprit assez éclairé pour voir par elle-même de quel côté étoit le fort ou le foible: & on n'a qu'à se souvenir de ces deux lettres à Mr. Godeau Evêque de Grasse & au Landgrave Frédéric de Hesse (b), pour être convaincu, qu'elle étoit encore alors bien affermie dans les principes de la Religion de ses Pères. Au moins en peut-on conclure, qu'elle ne s'étoit pas encore déterminée en ce tems-là. Malgré tout cela & autant qu'on peut se fier aux rapports, que des Ecrivains Catholiques ont fait de cette conversion (car nous ne pouvons point en citer d'autres) ils paroît être hors de doute, que c'est environ le tems, qu'elle reprit l'idée de se démettre du gouvernement, qu'on lui avoit suggéré celle de se faire Catholique, afin que si tout autre moyen venoit à lui manquer pour un entretien convenable à sa qualité, le Pape & les autres Etats Catholiques après le sacrifice qu'elle auroit fait de sa Couronne & de la Religion de ses ancêtres, lui fournissent suffisamment de quoi subsister. Il ne faut pas non plus douter, qu'on ne lui ait représenté toutes sortes de plaisirs qu'elle goûteroit en voïageant dans les païs étrangers: quels charmes elle auroit à voir, surtout en *Italie*, les restes des belles antiquités, dont elle n'avoit que des idées confuses par ce qu'elle en avoit lû dans les livres, ou appris par les récits qu'on lui en avoit faits. Si on se souvient de ce qui a été dit ci-dessus du caractère de ceux qui étoient alors dans ses confidences, & principalement de celui de *Bourdelot*, il ne sera pas difficile à croire, que comme il aura cru se faire un grand mérite d'avoir contribué de sa part (il est certain qu'il l'a fait) au grand ouvrage de la conversion de *Christine*: il ne se fera pas fait une affaire de conscience, pour la gagner & la déterminer, de lui inspirer autant d'indifférence pour une Religion que pour l'autre. Nous avons déjà rapporté, que lui-même, pendant le séjour qu'il fit à la Cour de *Christine*, professa, pour ainsi dire, publiquement l'Athé-

Le Sr. Bourdelot un des principaux instrumens de la perversion de *Christine*.

(a) L. c. pag. 11 & 13.

(b) Voyez ci-dessus pag. 215. & pag. 217.



qu'elle voudroit embrasser la Religion Romaine. Car dès lors non seulement ils ne lui auroient point assigné sa pension, mais ils ne lui auroient pas même permis de sortir du Royaume. Nous verrons ci-après ce qui lui arriva au sujet de sa Religion, quand elle fut à *Stockholm* l'an 1660. & 1667.

l'Athéisme (*). On fait par tant d'autres exemples que Mrs. les Jésuites & autres de cette sorte de convertisseurs, quand ils veulent attirer des Personnes sensées à leur croiance, se servent ordinairement de la même méthode, d'inspirer à leurs Catéchumènes l'indifférence pour toute Religion (†). Joignez à cela la belle peinture qu'on lui faisoit des précieux restes des anciens monumens; laquelle doit avoir fait d'autant plus d'impression sur l'esprit de *Christine*, que fort portée pour les Auteurs anciens, elle avoit beaucoup de vénération pour la belle antiquité. C'est ce qui n'aura pas peu facilité le travail de ses Pervertisseurs, & les aura aidés à lui grossir les agréments qu'ils lui promettoient dans ses voyages, & qu'elle dévorait déjà dans son imagination (‡). Soit que la Reine se soit ouverte en premier lieu au Jésuite *Antoine Macedo*, du dessein qu'elle avoit formé de changer de Religion, soit que *Bourdelot* ait été le premier à qui elle en fit confidence (§), toutefois on peut assurer, qu'on ne lui avoit remarqué aucun penchant tant soit peu déclaré pour le Catholicisme, avant le milieu de l'année 1653. quand le Sr. *Chanut* partit de *Suède* pour la seconde fois. A ce propos on rapportera aussi ce que le Sr. *Aitzema* (a) dit d'un entretien qu'il avoit eu en

L'an
1654.
Les Jésuites
& le Sr. Pimentel y contribuent de même.

1655.

(a) *Saaken van Staat en Oorlogb. Tom. I. p. 1218.*

(*) Par la vie, que mena *Jf. Vossius*, qui étoit l'autre Précepteur de *Christine*, & par la fin qu'il fit, on aura vu ci-dessus que sa Morale n'étoit guères meilleure que celle de *Bourdelot*.

(†) L'Histoire d'Angleterre entr'autres nous en fournit deux exemples dans les Personnes des Rois *Charles II. & Jacques II.* L'Evêque *Burnet* & le Sr. *Larrey* en parlent en plus d'un endroit (1). Celui-ci dit: „ que ce fut par les maximes de ces Rév. Pères, que le peu de religion de *Charles II.* le conduisit par degré de l'indifférence „ pour la Protestante au Papisme „... que le Roi *Jacques* son frere le publia le lendemain de la mort de *Charles II.* & fit apporter sa cassette, d'où il tira sa confession papiste écrite & signée de sa main, quoiqu'il eut, disoit il, dissimulé sa Religion, pendant sa vie. Belle confession de foi, du goût & du génie du Papisme, mais dont le véritable Christianisme a horreur! *Burnet* dit la-même chose l. c. en donnant le caractère de *Charles II.*

(‡) Voici ce que dit *Ménage* (2) de ce goût de *Christine* pour l'antiquité: „ La Reine de *Suède* n'auroit pas été du parti de ceux qui préfèrent aujourd'hui les Modernes toit pour les „ aux Anciens. Elle étoit pour les Anciens. Il y a de bons morceaux dans nos Mo- „ dernes, mais il faut revenir aux Anciens. Et *Patin* dit quelque part (3). La Reine de *Suède* a une grande présence & une fine pénétration d'esprit. Elle n'est ni bête, ni bigotte; Elle n'aime ni femme, ni fille. Elle entend bien le latin & en fait plus que beaucoup de gens qui en font profession. A vingt trois ans elle savoit tout *Martial* par cœur. On dit qu'elle fait grand état de *Catulle*, de *Sénèque* le tragique, encore plus de *Lucien*. Je serois fort de son avis „

(§) *Mavana* dit positivement, (4) „ que *Pimentel* Ambassadeur d'Espagne fût donner à *Christine* une si belle idée du Pape & de la Religion Catholique, qu'elle abandonna sa Couronne, & ne fit depuis qu'errer par-ci-par-là dans l'Europe, résoluë d'éprouver la générosité des Princes Catholiques, dont *Pimentel* lui avoit fort vanté les „ vertus „

(1) *Larrey Hist. d'Angl. T. IV. p. 404. 405. 929. 510. 612. & Burnet Mém. éd. ann. 1685. & 1687. item L'Histoire des intr. de France, T. II. p. 83. 107. T. III. fin. p. 425. & Mémoires de la Reine d'Espagne pag. 51. 59. 99. 171. 172. &c.*

(2) *V. Menagiana T. I. pag. 360.*

(3) *L'esprit de Patin p. 23.*

(4) *Espion Turc T. IV. p. 113. cf. Basnage Hist. d'Holl. éd. ann. 1554. p. 265.*

L'an
1654.

1655. à la Haye, avec le Sr. Chanut au sujet de *Christine*. *Aitzema* lui avoit demandé, s'il avoit jamais remarqué en elle quelque inclination à changer de Religion? A quoi *Chanut* avoit répondu: qu'oui: d'où on pourroit juger, que *Chanut* avoit aussi été instruit du dessein de la Reine: ce qui paroît s'accorder avec les expressions dont elle se sert dans sa réponse à *Chanut* du 5. Mars 1654. quant à la résignation de la Couronne. Mais comme cet honnête homme fut un des premiers qui lui conseilla de ne pas s'en démettre, & qu'elle ne pouvoit pas la retenir, en voulant se faire Catholique, il s'en suit naturellement, que ce n'est pas *Chanut*, qui lui avoit conseillé de changer de Religion (*). Pour ce qui est de *Bourdelot*, c'est toute autre chose. Malheureusement la Reine regardoit ce méchant personnage comme un des premiers hommes du monde. Il n'y a point de doute qu'il n'ait été du secret & qu'elle ne se soit laissée gagner à ses suggestions. A son départ de *Suède* pendant l'Eté de 1653. il se vanta, que la Reine ne lui donnoit pas congé, mais l'envoioit seulement en *France* pour traiter de sa part de choses fort belles & fort avantageuses. Nous avons dit ci-dessus que sans doute ces belles choses avoient rapport au dessein que *Christine* devoit déjà avoir formé de changer de Religion, & dont il avoit eu la commission de concerter les moïens convenables avec le Cardinal *Mazarin*.

v. ci-dessus
p. 226.

Les Jésuites
ont bonne
part au chan-
gement de
religion de
Christine.

Quoiqu'il en soit, tout ceci n'empêche pas que les *Jésuites* n'aient pû être les premiers Confidens de ce dessein de la Reine. Non seulement le récit que fait entr'autres *Galeazzo Gualdo* de tout l'ouvrage de la Conversion de *Christine* paroît s'y accorder, mais le P. *Antoine Macedo*, lui-même, comme aussi son frère *François Macedo*, a tâché de prouver par plusieurs circon-

stan-

Ni *Descartes*
ni *Chanut*
n'opérèrent
sa conver-
sion.

v. ci-dessus
p. 224. & n.

(*) Nous avons déjà noté le Sr. *Baillet* qui prétend que *Mr. Chanut* & *Descartes* avoient été les Convertisseurs de *Christine*. Ce *Chanut* étoit Catholique à la façon de son ami *Descartes*: & quoiqu'ait dit un Auteur Anglois de ce dernier, le métier de faire des Prosélytes en fait de Religion, s'accordoit peu avec leurs caractères. Quant au Sr. *Chanut*, *Mr. Köbler* veut absolument, (1) qu'il ait été le premier Confident de *Christine* dans toute cette trame, & blâme hautement *Mr. de Pufendorf*, sur le rapport qu'il a fait de cette affaire. *Mr. Köbler* s'appuie sur la lettre de la Reine à *Chanut* & sur un passage de la préface de *Vauciennes*, (2), où celui-ci dit, que *Christine* méditant de se démettre de la Roïauté, elle en fit à lui seul confidence. Mais *Mr. Köbler*, en s'emportant sans raison contre *Pufendorf*, qui a puisé son histoire dans les sources mêmes je veux dire, dans les Archives de *Suède*, auroit, ce me semble, dû prouver que *Chanut* a été le seul Confident de *Christine* en cette affaire, car *Pufendorf* convient lui-même & avouë (3) que *Chanut* étoit un des premiers qui découvrit le dessein de *Christine* par conjecture: comme *Mr. Köbler* le remarque aussi. Mais il faut bien distinguer ici l'an 1651 quand elle voulut quitter la Couronne la première fois de l'an 1654 qu'elle le fit tout de bon: & alors *Mr. Chanut* n'étoit plus en *Suède*, mais Ministre de *France* en *Hollande*. Aussi faut-il faire distinction ici entre l'acte de la Résignation de la Couronne & celui de changer de Religion: où *Chanut* aura d'autant moins concouru, que sa propre Confession de foi, rapportée dans la préface de ses Mémoires, approche assez de celle des Protestans.

(1) *Müntz - Bel. T. X. p. 358. & T. XVI. p. 266.*

(2) Des Mémoires de *Chanut* pag. 11. & 12.

(3) *Pufend. de Reb. Suec. Libr. XXIII. §. 2. p. 294.*

flances, que cette gloire (comme ils l'appellent) n'appartient à aucun autre qu'à *Antonio Macedo* le premier, comme nous le dirons ci-dessous. Les Jésuites *Henschenius* & *Papenbroch* au contraire (a) donnent cet honneur à un autre de leurs Confrères nommé *Géofroy Francken*, Chapelain de Mr. le Comte *Rebolledo*, Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Cour de *Darmemarck* (*). L'un & l'autre parti produit des raisons pour eux, qui du moins font voir avec combien d'empressement & de finesse cette affaire fut conduite dès le commencement. Que ces Messieurs s'accordent entr'eux, comme ils voudront. Pour moi, je vai d'abord produire la relation qu'a faite de cette affaire un Gentilhomme de la suite de cet Ambassadeur dans sa lettre à un de ses amis en faveur dudit *P. Géofroy Francken* (b). La voici.

„ Monsieur. Ce que je puis vous dire en réponse de la vôtre, touchant la conversion de la Ser^{me} Reine *Christine* de *Suède*, est, que sans doute il en revient beaucoup de gloire à notre sacrée Religion, de ce, qu'un des plus grands talens qui se connoissent aujourd'hui, après une longue délibération, ait enfin méprisé des Roïaumes pour s'y réduire. Les calomnies, dont ceux, qui s'en tiennent offensés, tâchent à décréditer une action si héroïque, en font de puissans témoignages. Quoique je m'assure que les Personnes de jugement bien loin de leur donner créance, ne daigneront pas seulement les écouter; je dirai ingénûment de cette affaire ce qui en est parvenu à ma connoissance, afin qu'il y en ait moins qui l'ignorent.

„ Le Sr. de *Saamaise*, un Calviniste François & homme de lettres, plus d'opinion que de sciences, passant ici à son retour de *Suède*, où il avoit été comblé de graces & de libéralités de cette Reine, l'on fit le conte, que quelqu'un lui aiant demandé son sentiment du Personnage, elle avoit répondu, qu'elle le tenoit pour bon Grammairien. Un jour en admirant la parfaite connoissance de cette Princesse en toute sorte de sciences, l'on vint à discourir là-dessus dans la Maison de Mr. le Comte de *Rebolledo*, & on fut d'avis, que si quelque bon Théologien pouvoit communiquer avec elle, il seroit aisé d'introduire dans un entendement éclairé de tant de sciences, la véritable lumière de la foi: à quoi se disposa incontinent le Père *Géofroy Francken* de la Compagnie de *Jésus* Prédicateur en la langue *Flamande* dans la Chapelle de Mr. le Comte, Personnage vraiment apostolique, comme non seulement toutes les actions de sa vie, mais sa mort-même l'ont suffisamment fait paroître. Etant arrivé, il eut audience favorable de la Reine, qui peut-être, n'avoit jamais communiqué à loisir avec autres Religieux. Elle lui fit commandement de de-

(a) *V. Bayle Dict. Hist. & Crit. art. Macedo.*

(b) *Elle est du 10. Déc. 1655. de Copenhague & feu Mr. Gram me l'a communiquée.*

(*) C'est ce *Rebolledo* que *Christine* fit un des premiers Chevaliers de son Ordre d'*Amaranthe*.

L'an.
1651.

„ demeurer là déguisé, comme il étoit : mais il lui demanda permission de
 „ s'en retourner, pour en donner avis à Mr. le Comte, & dit, qu'elle lui
 „ répondit : allez, je fai que ce bon Cavalier ne vous en empêchera pas.
 „ De tout ce qu'il rapporta, l'on rendit compte en *Espagne* de point en point
 „ avec tout le soin & circonspection, que demandoit l'importance de l'af-
 „ faire : & le Père s'en retourna incontinent après, avec une lettre du
 „ Comte à la Reine & une autre qu'il avoit reçue du Roi, datée à *Madrid*
 „ du XXII. de Novembre 1649. où il y avoit ces paroles : „ Pour ce qui
 „ concerne le Commerce des *Suédois* en mes Roïaumes, j'ai donné ordres
 „ aux ports de mer, que s'il y arrive de leurs vaisseaux, l'on leur fasse bon
 „ traitement & accueil, dont vous devez être averti. ” L'Ambassadeur
 „ envôia aussi à la Reine un petit ouvrage, sur quelques sujèts de Mora-
 „ le & de Dévotion (*), & reçut en réponse la lettre suivante écrite de la
 „ main propre de la Reine, à *Stockholm* le 10. de Décembre 1651.

*M*onsieur. Les civilités, dont vous êtes libéral en mon égard me
 surpreroient, si je pouvois ignorer la vénération que votre
 nation porte à ceux qui sont de ma condition & de mon sexe. Je ne
 fais, Monsieur, si je dois plutôt vanter mon bonheur, ou si j'ai plus
 de sujèt de me plaindre de mon malheur, l'un m'a nouvellement pro-
 curé le bien de vous témoigner l'estime que je fais de votre mérite,
 & l'autre a voulu que jusqu'ici je vous sois inutile. Néanmoins je
 ne veux plus me plaindre d'un mal passé, je veux me servir d'un
 bien

(*) On ne fauroit dire précisément lequel fut cet ouvrage du Comte *Rebolledo*, par-
 mi plusieurs autres qu'il a composés, qu'il envôia à la Reine. J'en ai trouvé un d'im-
 primé environ ce tems-là, portant le titre de *Selva Militar y Política* in 16. Mais
 comme le livre en question devoit contenir des sujèts de Morale & de Dévotion ; il se
 peut, qu'il a communiqué à *Christine* en Manuscrit un de ses ouvrages plus étendus,
 qu'il fit publier après l'an 1660 in 4°. sous le titre d'*Ocios del Conde de Rebolledo* & dont
 la cinquième & dernière partie consiste en diverses pièces de Morale & de Piété. Ce
 Seigneur composa & fit imprimer plusieurs ouvrages pendant son séjour à *Copenhague* :
 & quoique les titres de quelques-uns portent, qu'ils ont été imprimés à *Cologne* & d'au-
 tres à *Anvers*, ils ont tous été imprimés à *Copenhague*, & en 1655. il dédia à la Reine
Christine celui de la *Constantia Victoriosa y de los Trenas*, qui est une paraphrase en vers
 du livre de *Job* & de lamentations de *Jérémié*.... *Nicolas Antonio* parle aussi de ce Com-
 „ de *S. Jacques*, après avoir donné des preuves de sa valeur dans les Armes, & com-
 „ mandé en chef les Troupes dans le Palatinat du *Rhin*, fut envoyé par le Roi *Phi-*
 „ *lippe*, en qualité d'Ambassadeur dans la Cour du Roi de *Dannemarck*. S'étant acquit-
 „ té longtems de cet emploi & avec beaucoup de gloire il fut appelé à la Cour de *Ma-*
 „ *drig* pour assister au Conseil de guerre. C'est un Seigneur d'une belle érudition, or-
 „ né de la connoissance de toutes les sciences : c'est ce qu'il a bien montré par ses ou-
 „ vrages en vers *Espagnols* remplis de savoir & d'une grande élégance (1) ”.

(1) V. *Nic. Antonio* Bibl. Hisp. & le nouv. Suppl. de *Moreri* art. *Rebolledo*. item *Refiniermas*
 de *Ordin* Equestr. Succ. pag. 72. 73.

bien présent, pour vous dire, que j'ai accepté avec beaucoup de reconnaissance les assurances que vous m'avez données de votre bienveillance, vous priant de croire, que j'estime, comme je dois, le livre que vous m'avez envoyé & encore que je ne l'entende pas assez pour lui donner le juste prix; néanmoins je suis si persuadée de l'excellence de votre esprit, que je ne puis m'imaginer, que l'ouvrage, qu'il a produit, soit indigne de lui. Au reste, Monsieur, je me servirai de l'occasion que vous m'avez fait naître, pour vous protester que je ferai mon possible à l'avenir pour m'acquérir le bien de posséder l'amitié d'un si grand Monarque qu'est le Roi Votre Maître. J'espère, qu'il ne refusera point cette satisfaction à une Princesse, qui prétend d'être en quelque façon digne de cette glorieuse possession, & je vous serois beaucoup obligée, si vous vouliez me rendre auprès de lui ce bon office, de l'assurer de la sincérité de mes sentimens.

„ Cette lettre fut incontinent envoyée à Sa Majesté Catholique, & il
 „ semble, que sur ce fondement fut élevé cet édifice, desorte, que selon
 „ ma pensée la principale calomnie se trouve par-là réfutée. Le tems dé-
 „ couvrira les autres. La Reine aiant envoyé le Sr *Palbirzki*, un de ses
 „ Gentils-hommes, en *Espagne*, envoia après le Père *Francken* en *Flandres*,
 „ encore que sous des prétextes bien différens, avec la même fin néan-
 „ moins de cultiver une amitié qu'elle confessoit tant souhaiter. Sur ces
 „ avis, il lui arriva de *Rome* deux autres Religieux de la Compagnie de
 „ *Jésus*, la modestie de l'un l'aïant rendu suspect, il fut obligé de s'en re-
 „ tourner incontinent & l'autre quelque tems après par la méchanceté d'un
 „ Calviniste *François*, auquel dans l'extrémité de la vie il avoit donné l'ab-
 „ solution, & qui du depuis, aiant recouvré sa santé du corps, pour per-
 „ dre le salut de son ame, le découvrit. Le Père *Géofroy* y retourna après
 „ & se conserva en la grace de la Reine, communiquant toujours avec el-
 „ le sans être reconnu: & écrivit sur l'instance qu'elle lui en fit, le Traité
 „ de *l'Immortalité de l'Ame*, qu'il dédia à Mr. *Joachim Gersdorf*, grand-
 „ Maître d'Hôtel de ce Roïaume. L'on lui envoia aussi de *Flandres* le Père
 „ *Philippe Nucio*, Théologien & Mathématicien, lequel sous la qualité
 „ d'un Ingenieur, qui alloit cherchant service, portoit une lettre du Com-
 „ te à la Reine, mais celui-là fut aussi découvert par des avis donnés de
 „ *Hollande*. Mr. *Don Antoine Pimentel* arriva après à *Stockholm* au mois
 „ d'Août de l'année 1652. & avec lui le Père *Louis de Moulin*, & ensuite
 „ de cela le Père *Francken* revint ici, d'où il partit l'année après avec le
 „ Père *Michel de la Fuente*, pour aller prêcher l'Evangile en *Guinée*, où
 „ ils achevèrent leur pérégrination & se rejoùissent maintenant dans un
 „ repos éternel des fruits de leurs travaux. Le Père *Moulin*, à qui Dieu fit
 „ se paix, ne pouvant à cause de son âge souffrir l'apreté du climat, s'en
 „ retourna aux Pais-Bas, d'où revint en sa place le Père *Mannerschiet*, qui
 „ se mit fort bien dans l'esprit de la Reine. Mr. *Don Antoine Pimentel*
 „ N n n 2 „ aiant

L'an
1651.

„ aiant à s'en retourner par mer, Mr. le Comte de *Rebolledo* envoia le Père
 „ *Maître*, Frère *Jean Baptista Guemes* de l'Ordre des Prédicateurs,
 „ grand Religieux & Théologien Scholastique, afin que passant avec lui
 „ en *Espagne* ils sollicitassent sa démission: mais le voiage s'étant pour lors
 „ suspendu, le Père, durant le séjour qu'il fit en *Suède*, eut beaucoup de
 „ communication avec la Reine, & à son instance, le Roi lui commanda
 „ par après d'y retourner, & sous prétexte de Secrétaire de l'Ambassade,
 „ lui servir de Confesseur: ce qu'il fit, & à *Bruxelles*, en grand secret, la
 „ reconcilia avec l'Eglise, y aiant pour témoins l'Archiduc, le Comte de
 „ *Fuensaldagne*, Don *Antoine Pimentel*, le Comte de *Montecuculi*, & *Augu-*
 „ *stin Navarre* du Conseil d'*Arragon* & Secrétaire d'Etat de Guerre (a).”

Le Jésuite
Macedo don-
 ne le premier
 l'idée à *Christi-*
sine de ce
 changement.

Quoique l'exécution de ce passage de *Christine* à la Religion Romaine ait
 pu commencer & se pousser de la manière qu'on vient de le rapporter (*),
 & cela vû la lettre de *Christine* à l'Ambassadeur *Rebolledo*, laquelle, malgré
 les expressions enveloppées, qui s'y trouvent sur l'affaire en question, ne
 laisse pourtant pas de faire entrevoir quelque dessein prémédité de la part
 de la Reine, il y a néanmoins des raisons très-fortes pour croire, que les
 premières insinuations là-dessus lui ont été faites par le susdit Père *Antoine*
Macedo. Car non seulement il se trouva déjà l'an 1650. à *Stockholm* avec
 l'Ambassadeur de *Portugal*, où au Couronnement de *Christine* il publia son
 Panégyrique en vers & en prose (b) d'où il est à présumer, qu'il étoit déjà
 alors en quelque liaison avec la Reine: mais aussi tant lui-même, que son
 Frère *François Macedo* & d'autres savans de son Ordre (†), ont rappor-
 té

(a) La suite de cette relation sera donnée dans son lieu ci-dessous. (b) Bayle Dictionnaire art. *Macedo*.



(*) Ce qu'il y a de particulier dans cette Relation, c'est, que l'Auteur n'y dit pas un seul mot du Père *Antoine Macedo*, qu'on ne sauroit nier avoir eu beaucoup de part à cette affaire. Le jugement le plus favorable qu'on en puisse porter, c'est, que notre Gentilhomme engagé sans doute au service de Mr. le Comte *Rebolledo* Ambassadeur d'*Espagne* à *Copenhague*, aura écrit cette lettre par ordre de son Maître, pour prévenir le Public, comme si tout l'honneur de la Conversion de *Christine* n'en devoit revenir qu'aux soins de sa Cour. On sera porté d'autant plus à se le persuader, que la jalousie contre la Cour de *Portugal* alliée de celles de *Suède* & de *France*, qui quinze ans auparavant s'étoit mise en liberté, en secouant le Joug d'*Espagne*, étoit encore alors trop récente & trop grande, pour que les Ministres d'*Espagne* ne tâchassent pas, par tous les moyens imaginables, de diminuer la gloire, que la Cour de *Portugal* pouvoit s'attribuer de cette brillante conversion.

Du Jésuite
 premier
 Convertis-
 seur de *Christi-*
sine.

(†) Voici comment le P. *Antoine Macedo* en parle lui-même (1) „ *Hamburgi certè ad*
 „ *urbem Romam missus ego à Ser. Regina Sueciæ Christina an. 1651. per aliquot dies sub-*
 „ *stiti: nec mihi per tempus licuit gravissimis negotiis impedito sacrum illud templum anti-*
 „ *quæ Religionis monumentum inspicere &c. In hac nos urbe (Stockholmia) unius & am-*
 „ *plius anni spatio versati sumus cum Lusitani Regis Legato, cui eramus a confessionibus:*
 „ *ubique omnium Jesuitarum primi cum Seren. Regina Sueciæ Christina de iis rebus agere*
 „ *capimus, quas postea vidit & miratus est orbis Catholicus. Ab eadem Romam missi cum*
 „ *litteris Regiæ fidei ad Generalem Jesuitarum Franciscum Picolomineum Gallica lingua*
 „ *scrip-*

(1) Dans ses *Divi Tutelares Orbis Christiani* pag. 306.

té cette affaire avec tant de particularités, d'accord avec d'autres Ecrivains

L'an.
1652.

„ *Scriptis, exeunte mense Augusto, anno a Christo nato MDCLI. quæ cum essent Catholici-
cis simul & Hæreticis notissima, non defuerunt tamen in Flandria & Gallia, qui aliter
scribere ausi fuerint, non sine gravi injuria veritatis* ". Sotuel, Bibliothécaire de la
Compagnie des Jésuites, dit Mr. Bayle, (1) est contre Henschenius & Papenbroch, qui
donnent au P. Jéf. Godefroy Francken l'honneur de la conversion de Christine, & le P.
François Macedo les a refuté solidement. La chose lui tenoit si fort à cœur, à cause des
intérêts de son Frère, qu'il fit un Appendix pour les soutenir dans un ouvrage qui n'a-
voit aucun rapport à cela (2). Nous remarquerons ici en passant, au sujet de Macedo,
que selon Nicéron, (3) ce Père étoit un des plus grands Charlatans parmi les Savans.
Il a aussi fait deux Panégyriques de Christine. L'Auteur du *Diarium Europæum* (4) parle
d'un Père Macedo Jéf. Portugais mis en ce tems aux arrêts à Rome, à cause d'un larcin
trouvé dans sa chambre. Il semble que ce soit un de ces deux Frères. Cela n'empêche
pas pourtant que notre Antoine ne soit le premier Convertisseur de Christine, selon
le récit curieux & bien détaillé qu'un autre de leurs Confrères, le P. Antoine Franco
en a donné & que nous ne balançons pas d'insérer ici tout au long. Il dit (5), *In-
ter res illustres, quæ ea tempestate animos & sermones hominum in se converterent, fuit
Christinæ Suecorum Reginæ ad salvificam fidem reditio. Lux prima illi affulsit ex
familiari sermone P. Antonii Macedi Conimbricensis. Redditus patria a Mazagonia,
ubi strenuam, ut supra retulimus, operam Lusitanis adjuvandis impendit, designatus est
Confessarius Josephi Pinti Perciræ, Legati Regis ad Sueciæ Reginam. Elegit comitem
Joannem Andradam Sacerdotem. Vela solverunt 24 Junii e Cetobrica. 30. Julii Hol-
miæ solverunt. Erat Antonius et secretis Legato ut sub hac persona tutius lateret, Or-
thodoxis esset auxilio & haberet faciles aditus ad aulam. Utrumque feliciter obtinuit. Vix
dici potest, quam charus fuerit Reginæ, vir præclarus & eloquens in sermone latio citra
affectationem: eminebat in vultu, quæ fuit illi imata, gravis & amabilis modestia vul-
tus ingenuus, præ se ferens innocentis animæ Candorem.
Singularitas hominis observantior circa ipsum fecit Reginam. Venit in mentem, fo-
retne Jesuita? Apud eas nationes magna erat de Jesuitis existimatio, ipsos virtute, &
sapientia cæteris præstare ad quæque grandia cunctis optiores: tandem inquirendo, per-
cunbando, observando, id, quod erat, cognovit. Hinc stans horis, quibus ad prandium
secedebant Aulici, in privatos sermones admittebat Antonium. Paulatim suspicati Hære-
sici Jesuitam latere sub seculari veste, illum oderant. Lusitani, quanquam occultarent,
quid hominis foret, invidabant ei gratiam Reginæ. Multi de vera fide & Ecclesia, quam
Regina adhuc absconditam ex falsa suorum doctrina opinabatur, illi fuerunt cum Antonio
sermones. Eadem secum conferendo, ut erat mentis egregia, comperit, in quibus vive-
ret erroribus.
Quoniam conclusis negotiis, instabat Antonii reditus in Lusitaniam, nec eum morari
poterat, Augusti duodecima sequentis anni cor suum aperuit Regina non sine suavis lacry-
mis, quas & Antonius effudit, sibi mentem esse, deserta Patria, ejusque erroribus, vi-
tam Regno extorrem degere. Rem esse secreti summi, quoniam imminabat tempus suæ pro-
fectionis, nec integro silentio, posset ipse in Suecia manere: velle, Romam pergeret,
declararet Societatis Generali animum suum: rogare, ad se mitteret, quam dissimulanter
posset, duos viros societatis notæ sapientiæ sub Mercatorum habitu, quibus Magistris ama-
veret dubio & totum negotium ad exitus optates perduceret.
Antonio datur abundi viaticum. Nihil super bis, aut itinere suo communicavit cum
socio, aut Legato, sed occultè, illis nihil scientibus, Hamburgum navigat, inde magnis
itinibus festinat Romam, quo evitatis aliquot periculis advenit 28. Octobris. Reigra-
vitæ*

(1) Dans son Dictionnaire art. Macedo.

(2) C'est dans sa réponse ad notas nobilis Cle-
mici Thoma Mazza pro Anno Viterbiensi. Ve-
ronæ 1674.

(3) Mém. des Hommes ill. & sav. T. XXXI.

p. 314.

(4) Ad ann. 1666 pag. 399.

(5) V. Synopsis Annalium Societatis Jesu in
Lusitania ad ann. 1650. pag. 300.

L'an
1654.Comment
des Jésuites
s'y prirent.

vains, qu'il n'y a presque pas lieu de douter, que ce ne soit cet *Antoine Macedo* qui s'y est employé le premier.

Voici donc comment l'affaire même est passée (a): *Antoine Macedo* Jésuite, fut choisi par *Jean IV.* Roi de *Portugal* pour accompagner son Ambassadeur *Don Guiseppe Pinto Pereira*, qui fut envoyé en *Suède* auprès de la Reine *Christine*. Cet Ambassadeur, ne sachant pas la langue latine & ne pouvant parler à la Reine que par truchement se servit de son Secrétaire dans cette fonction. Il arriva que ce Secrétaire étant tombé malade, l'Ambassadeur fut contraint de se servir de son Confesseur, qui étoit ce *Macedo*, & qui selon la coutume des Cours Protestantes alloit habillé en seculier & faisoit la figure d'un autre Gentilhomme de la suite de l'Ambassadeur. La Reine, informée de la qualité du nouvel interprète, prit l'occasion qu'il l'entretenoit un jour au nom & en présence de l'Ambassadeur, pour lui di-

re

(a) V. le *Traité du Siège de Rome T. I. p. 88. &c. item Gal. Gualdo Hist. di Christina p. 17-27. &c.*



„ vitate in consilium adducta P. Gosvinus Nickel vicarius Generalis (nam paulo ante natus
„ concesserat Generalis) nominat in id egregium opus perficiendum Paulum Casatum in
„ Collegio Romano Matheſis Professore, & Franciscum Malinium Taurini Theologiae Ma-
„ gistrum. Ambo instructionibus Antonii Venetias profecti, mutata veste, byberno tempo-
„ re Sueciam adire; ubi ad votum Orbis Christiani tantam Reginum albo Orthodoxorum
„ adseripserunt. P. Antonius Romæ subsistens obedientia jussu plurimis annis egit in Va-
„ ticano Templo Penitentiarum. Illius virtutes circumferuntur typis vulgatae.”

Tout ceci s'accorde assez avec le récit qui se trouve dans la préface du livre intitulé *Fünfzehn boch-wichtige Religions fragen* comme aussi dans le *Traité du Siège de Rome* (1) ci-dessus. L'Auteur dit qu'il l'a tiré du Manuscrit de l'histoire de la Reine *Christine* par *Pallavicini*, qu'il dit se trouver dans les belles Bibliothèques d'*Italie*. Il prétend pourtant qu'un de ces Ecrivains s'appelloit *Lana*, Père Jésuite, fameux par ses visions philosophiques, dont il a débité de si agréables Grotesques dans son cours de Philosophie. On en peut lire aussi un autre imprimé sous le titre suivant: *Narratio de Christina Suecorum Seren. Regina, Gustavi-Adolphi Regis filia, in ipsi belli & Regni curis veram & unicam in Christum fidem, summo studio, ingenio & prudentia inquirente, & repertam novo stupendoque exemplo cum regni abdicatione, amplectente* (2).

Divers au-
tres Ouvra-
ges sur cette
fameuse con-
version.

Ce n'est pas - là les seuls livres qu'on a faits sur ce changement de Religion de la Reine. On a trouvé encore dans la Bibliothèque des Manuscrits de feu Mr. d'*Uffenbach*, (3) une *Synopsis vel historia Conversionis Reginae Christinae à Patre Guemes*. De cette sorte d'Ecrits est aussi celui que publia *Don Francis de la Carrera y Santos* sous le titre de *Parabian alla Yglesia Catbolico Romana en la Conversion de Christina Reyna de Suecia &c.* On voit au frontispice deux Anges tenant une Couronne sur un plat avec cette Légende *manet ultima Cælo* & dessous:

*Si tibi Alexander ternas, Christina, Coronas
Offert, in cælo ultima certa manet.*

On peut encore lire sur l'affaire de la Conversion de *Christine* la lettre de *Fornicetto Carini* & *Cyriaci Trasmachi Bebaupung* &c. (4) item *Vitalis Theroni, Narbonensis Galli, Potum Lauretanum Serenissimi Principi Christinae Suecorum Reginae. Tholoſæ, 1655. ira 4.*

(1) l. c. T. I. pag. 90.

(2) V. *Brachelii & Thulderii Hist. træt. Hist. Rol: F. II. p. 79. &c.*

(3) l. c. pag. 101. in fol.

(4) *Da Anton. Bulison Tom. II. p. 24. & apud Cyriacum Trasmachum. pag. 8.*

re à demi mots latins assez cachez, pour que celui-ci ne pût le deviner, qu'elle souhaiteroit de parler avec liberté à quelqu'un de sa profession, pourvu que cela se pût faire sans qu'il écrivit pour en faire venir, ne voulant point absolument, qu'il pût conster par aucune lettre, ou écriture, qu'elle eut désiré un tel entretien.

Le Confesseur, ravi de cette ouverture, feignit de ne pouvoir s'accommoder de l'air de *Suède*, pour avoir occasion de demander son congé, ce que l'Ambassadeur ne lui ayant pas voulu accorder, il prit la fuite: & l'Ambassadeur ayant voulu demander la permission à la Reine de faire courir après lui & de l'arrêter; Elle, qui pénétrait le motif de cette fuite, s'excusa sur ce qu'elle ne pouvoit pas permettre qu'on forçât de rester dans ses Etats un homme qui croioit que l'intérêt de sa santé ne lui permettoit pas d'y demeurer, pourvu qu'il n'eut point commis d'autre crime.

Le Confesseur étant ainsi parti de *Suède* au mois d'Août en 1657. fut à Rome à la fin d'Octobre de la même année, où ayant exécuté sa commission de bouche (*), le Général de la Compagnie expédia tout aussitôt deux Jésuites fort zélés, savoir *François Malines*, qui enseignoit la Théologie à *Turin* & *Paul Cassati* (†), qui professoit les Mathématiques à *Rome*. Etant arrivés à *Stockholm* au mois de Mars 1652. ils se produisirent à la Cour. Mais comme on y voioit tous les jours aborder des Etrangers, & que la délicatesse de la Reine étoit extrême, ils ne savoient comment faire pour y découvrir le sujet de leur venue. Leurs entretiens cependant, étant des personnes habiles, la Reine eut quelque soupçon de leur qualité, & comme elle affectoit de leur parler sur toutes sortes de matières, elle prit occasion un jour qu'elle sortit de ses appartemens & que selon la coutume, toute la Cour passoit devant, de leur demander au passage d'une porte,

L'an
1652

Les Jésuites
Malines &
Cassati en-
voies en
Suède.

où



(*) *Gualdo* dit, (1) que *Christine* envoya ce *Macedo* avec des lettres au Général des Jésuites. *Macedo* en convient lui-même comme nous l'avons vu ci-dessus, & que la Reine lui avoit recommandé fortement, le secret comme de raison. pag. 469 n.

(†) C'est sans doute de ce *Cassati*, que parle *Pierre Huet*, Evêque d'*Avranches*, dans sa lettre à *Pierre Mambrun*, datée de *Caën* le 1^{er} Mai 1653. (2) après lui avoir fait récit de son séjour à *Stockholm* il dit: „*Narrabo Tibi, mi Mambrune, vir fuit in hac aula, natione Italus, instituto, ut vulgo ferebatur, Jesuita, pietate eximia & doctrina. Is in aula frequens erat, praterea nullibi, praterquam domi, visebatur. Sex menses illic moratus est, à nullo accitus, a nullo retentus. Cum primum venit, eminentia utebatur casarte, qua deinde abjecta cum verè esse eum dixisset qui esse credebatur.* Les auteurs des Mémoires de *Trevoux* (3) rapportent à son sujet, qu'il avoit régenté les Mathématiques à *Rome*, & qu'il y régentoit la Théologie, quand le *P. Goswin Nickel*, Général de sa Compagnie, le choisit pour aller en *Suède* déguisé conférer avec la Reine de *Suède*, *Christine*. Cette savante Princesse, disent-ils, avoit demandé deux Jésuites, à qui elle pût s'ouvrir des doutes que la Grace lui inspiroit, pour la tirer de l'erreur, où la naissance l'avoit engagée. Le succès du voyage du *P. Cassati* fut la conversion de cette grande Reine, conversion si parfaite; qu'elle lui coûta la Couronne. Elle la quitta pour quitter l'hérésie. Le *P. Cassati* revint en *Italie* en 1652 & mourut à *Parme*, l'an 1707, âgé de 91. ans.

(1) l. c. & *Bulifon* l. c. pag. 243.

(2) V. *Les dissertat. de Tilladet* Tom. II. p.

272.

(3) Au mois d'Août 1708 *Art. 379. p. 343.*

L'an
1652.

où elle se trouva seule avec eux, s'ils étoient ceux qu'elle attendoit, à quoi aiant répondu qu'oui, elle leur donna dans la suite des audiences particulières, prenant prétexte de les entretenir des sciences & des affaires d'Italie. Le P. *Pallavicini* assure, qu'elle se détermina sur les motifs & les raisons que lui donnèrent ces Missionnaires déguisés (*).

Quoi-

Du Catholici-
cisme ou de
l'irreligion
de *Christine*.

(*) Il n'est pas étrange que les gens de l'Eglise Romaine & sur-tout les *Jésuites*, qui se font tant de gloire de la conversion de *Christine*, en parlent comme ils font. Cependant on remarquera, que la première fois qu'on trouve, que la Reine s'est intéressée en *Suède* pour la Religion Catholique, est en Juin 1653 (1). Quand elle demanda au Sr. *Picques* qu'il fit dire sa messe à une telle heure, que les Musiciens Italiens de sa Cour, la pussent aussi entendre, puisqu'il n'y avoit point d'autre Prêtre Catholique alors à *Stockholm*. Mais la Reine pria en même tems le Sr. *Picques* que l'on ne fût point qu'elle se mêloit de cette affaire, pour ne point donner, dit-elle, sujet au Clergé de *Suède* d'en déclamer. Personne ne trouvera rien de blâmable en cette action de *Christine*. Mais s'il est vrai, comme le dit un autre *Jésuite* anonyme (2), *Bourdelot* avoit fait d'elle une libertine & qu'il lui avoit appris à parler mal de la Religion, en lui enseignant certain secret de son art, on dira par cette même raison, que c'est autant lui que ses autres Précepteurs les R. P. *Jésuites*, qui avoient enseigné à la Reine des opinions si étranges sur le Christianisme (3). Nous avons rapporté un cas fort remarquable, qui arriva en Février 1653, dont tout le monde accusa *Bourdelot* d'être la cause & il n'y a nul doute que l'autre différend que *Christine* eut avec la Reine sa Mère sur la Religion, au mois de Mars de l'année suivante ne tirât son origine de cette même école. Ce différend est rapporté plus au long dans les dits Mémoires, si souvent cités où il est dit (4) : que la Reine avoit avancé, que grand nombre de gens croïoient que tout le monde sera sauvé, le Païen aussi bien que le Chrétien... Mais qu'elle avoit prié Sa Mère de changer de discours & de laisser ceux-là aux Prêtres. Mr. *Ménage* parle (5) d'un autre trait de la Religion de *Bourdelot*, savoir qu'il se fit envoyer de la part de *Christine* chez la veuve du Sénateur *Salvius* pour lui demander le prétendu livre de *Tribus Impositoribus* qu'on avoit dit se trouver dans la Bibliothèque du Défunt. Mais que la veuve lui avoit répondu, que le malade faisoit des remords de la Conscience, la veille de sa mort, avoit, dans sa chambre, fait jeter le livre au feu (6).

Ces traits suffiront pour faire voir entre les mains de quels Directeurs de conscience la bonne Reine *Christine* étoit malheureusement tombée : & là-dessus on ne peut se dispenser de reléver le jugement frivole que ledit *Jésuite* anonyme (7) porte sur cette affaire, quand entr'autres choses il dit de cette Princeesse, que sa dévotion Luthérienne s'é-
,, clipsa tout à coup & qu'elle parloit de la Religion en général d'une manière qui scan-
,, dalisoit la Cour. Peut-être, ajoute-t-il, pensa-t-on qu'elle ne croïoit plus en Dieu,
,, parce qu'elle croïoit peu à *Luther*. Il se peut faire aussi, que revenuë de ses erreurs
,, & encore peu affermie dans les vérités catholiques, dont elle s'étoit fait instruire sé-
,, crètement par trois *Jésuites*, elle ne fût pas trop alors à quoi s'en tenir &c. Mais
qui est-ce qui ne sent pas, comment notre *Lotoliste* trahit les mystères de sa société,
de pervertir au lieu de convertir les gens, en mettant leurs Catéchumènes dans un état

Maximes li-
bertines des
Jésuites; vo-
iez ci-dessus
pag. 463 &
not.

(1) Mém. de *Cabanut* T. III. pag. 202.

(2) Nous l'avons nommé ci-dessus. C'est le P. d'Auvrigny Jés. dans ses Mémoires pour servir à l'Hist. Univ. T. III. p. 28 & 522.

(3) Cfr. *Bierlingii* Pyrrhon. Hist. p. 42. & *Bayle* Dict. art. *Bochart* lit. D. & ci-dessus pag. 240 & 241. n.

(4) *Cabanut* l. c. p. 125. 357. 361. &c. cfr. *Cur. Staats-Cab. Lit. Eingang* p. 122. *Wagens. hist. Un. P. II. p. 321. Holb. Dan. Hist. T. III. p. 98.*

(5) V. *Mezogianna* T. IV. p. 397. &c. où comme aussi dans les Nouvelles liter. de *Leipzig* en 1716 item dans *Körtholt* & *Struwe* on peut lire de la non existence de ce Livre.

(6) Par cela même, tant *Weber* dans son jugement sur les Athées pag. 44. que *Tentzel* dans ses entretiens Juillet 1692. p. 556. sont entièrement réfutés avec leur contes ridicules sur la Reine *Christine*.

(7) L. c. pag. 28 & 522.

Quoiqu'il en soit, *Antoine Macedo* ne retourna plus en *Suède*, de peur d'être découvert. On avoit même intercepté quelques lettres de *Cassati* écrites à *Malines*, d'où on pouvoit comprendre que tous les deux étoient employés dans une même affaire & avoient des intérêts communs. *Cassati* fut envoyé à *Rome* pour s'informer précisément à combien pourroient monter les dépenses de la Reine, en cas qu'elle fixât dans la suite sa demeure en cette ville, & pour faire part au Pape de toute l'affaire. *Gualdo* ajoute (a), que *Bourdelot* fut de même envoyé après en *France*, où sans s'ouvrir en aucune façon du changement de Religion, il devoit fonder la Cour si, en cas que la Reine vint à se démettre de la Couronne, elle pourroit faire son séjour en *France* (*).

L'an
1653.

De plus, la Reine avoit en même tems découvert ses pensées à *Pimentel*, Ministre d'*Espagne*, qui avoit grandement applaudi à son dessein : & en attendant le tems de l'exécuter elle avoit écrit des lettres tant au Pape alors siégeant (†) qu'au Cardinal *Chigi*, Secrétaire d'Etat & depuis Pape sous le nom d'*Alexandre VII* que le P. *Malines* leur avoit portées. Elle avoit aussi écrit au Roi d'*Espagne* par ce même P. *Guemes* Dominicain qui l'année suivante assista à *Bruxelles* à la profession de la Religion Catholique-Romaine, que la Reine y fit, comme nous l'avons marqué ci-dessus.

Christine
écrit au Pa-
pe, au Car-
dinal Chigi
& au Roi
d'Espagne.

Après cette cérémonie, quoique secrète, il n'y eut forte d'agrémens,

On procède
à Bruxelles
que toutes sortes
de plaisir à
Christine.

(a) L. c. pag. 20. &c.

à ne savoir pas à quoi s'en tenir, dans une affaire aussi importante que l'est celle de la Religion? Les Auteurs des Actes littéraires de *Leipzig* (1) jugent donc bien quand ils disent de lui : „ *Exhibet Lojolita noster T. II. p. 288. & 291. imaginem Innocentii X. P. R. & abjuracionem Lutheranismi à Christina Sueciæ Regina factam, quam gloriosam vocat conversionem: neque tamen audeat affirmare, Christinam cum hac Religionis mutatione mores quoque emendasse vitamque.*” Ce n'est pas moins contre la vérité que ce Jésuite avance (2) que *Christine* avoit imposé silence à sa Mère & lui avoit dit, qu'un de ses plus grands chagrins étoit d'être née d'une aussi pauvre créature. Il s'en rapporte aux Mémoires de *Chanut*: mais de pareilles expressions ne s'y trouvent absolument point : & ce n'est qu'une calomnie Jésuitique, que de vouloir attribuer à une Princesse si bien née des sentimens si dénaturés.

(*) *Fellerus* dit (3) au sujet de cet envoi de *Bourdelot* en *France* „ *Bourdelotius facultatem discedendi a Regina obtinet atque obtinet ter centum mille ibaleros preparandis animis Ministrorum Galliæ, noctu ingrediens navem atque effugiens destinata plebis odia & certam necem.* Comment *Bourdelot* parut pour la *France*.

(†) *Mr. Ab Eggs* en parle ainsi (4) : „ *quia vero sub finem sui Pontificatus (Innocentii X.) à P. Francisco Piccolomineo Societatis Jesu Præposito Generali literas excepit Regina Sueciæ Christianæ, quibus ipsi significabat, se quàm primum abdicatis suis regnis ad fidem Catholicam publice profitentem Romam accessuram, dici non potest quanto cum gaudio tantum ipse negotium suscepit, quantoque eum favore illud ipsum memorato Societatis Præposito commendaverit. Sane cum paulo post morti proximus ipse esset, duabus tantum de rationibus immaturam sibi mortem videri dicebat: nimirum, quod nec videri Catholicam Sueciæ Regnam vivens potuerit, nec redditam orbi Catholico pacem quorum utrumque ardentissimis ipse desideris non optaverat tantum, sed indefesso etiam labore procuraverat.* Comment *Innocent X.* reçut la lettre de *Christine*.

(1) V. Acta Lipsienc. ann. 1725. pag. 138.

(2) L. c. T. III. p. 28.

Tome I.

(3) Dans son *Ocium Hænov. §. 125.*

(4) Dans son *Pontificium doctum pag. 375.*

L'an
1655.

que la Cour de *Bruxelles* ne tâchât de procurer à une Hotelle si agréable. Le bal, la comédie, les tournois, les parties de chasse, les promenades, tous ces plaisirs se succédèrent l'un à l'autre, & même le Cardinal *Mazarin* (malgré la guerre ouverte qu'il y avoit alors entre la *France* & l'*Espagne*) y donna une espèce de relief, en envoiant de *Paris* à *Bruxelles* une bande entière de Comédiens, qui représentèrent leurs Pièces alternativement en *Espagnol*, en *François* & en *Italien* (a). *Pimentel*, que *Christine* avoit tant estimé en *Suède* & qui venoit d'être envoyé pour la complimenter, en qualité d'Ambassadeur du Roi d'*Espagne*, étoit de toutes ces parties de plaisirs (b). La Reine en fait part à la belle Comtesse *Ebba Sparre* par une lettre qu'elle lui écrivit à *Stockholm* (*). Elle souhaite de pouvoir partager sa félicité, comme elle l'appelle, avec la Comtesse, qu'elle honoroit toujours de son estime & de son amitié. Voici cette lettre, dont la fin de l'Apostille ne semble pas être un fort bel échantillon des sentimens de *Christine*, en ce tems-là, en suite de sa conversion, que Mrs. les Jésuites disent faire tant de gloire à leur Religion.

*Q*ue mon bonheur seroit sans second, s'il m'étoit permis de le partager avec vous, & si vous étiez témoin de ma félicité ! Je vous jure que je serois digne de l'envie des Dieux, si je pouvois jouir du bien de vous voir ; mais puisque je désespère si justement ce bonheur, il faut que vous me donniez au moins cette satisfaction, de croire qu'en quelque endroit du monde que je me trouve, je conserverai éternellement le souvenir de votre mérite, & que j'emporterai, au de-là des monts, la passion & la tendresse que je vous ai toujours portée. Conservez-moi du moins votre cher souvenir, & ne troublez pas la douceur de la félicité, dont je jouis, par un injuste oubli de la personne du monde qui vous honnore le plus. Adieu, Belle, souvenez-vous de votre Christine.

P. S. Je Vous supplie de faire mes amitiés à tous ceux qui sont de mes amis & amies, & même à ceux qui n'ont pas envie de l'être ; je leur pardonne de tout mon cœur, aussi bien que je ne m'en trouve pas pire pour cela. J'oubliois de vous dire, que je me porte parfaitement bien, que je reçois ici mille bonheurs, & que je suis bien avec tout le monde, excepté le Prince de Condé, que je ne vois jamais

(a) V. Blackstadii Biograph. Christine p. 8. Sc. & Mém. pour l'Hist. Univerf. en Mfc. Suédois. T. III. p. 29. & 523.

(b) V. d'Aunoy voyage d'Espagne T. II.

(*) C'est la même Comtesse Sparre, fille d'honneur de Christine, à qui elle avoit joué V. ci-dessus le petit tour dont il a été parlé ci-dessus. pag. 454.

jamais qu'à la Comédie & au Cours. Mes occupations sont de bien manger & de bien dormir, étudier un peu, causer, rire & voir les Comédies Françoises, Italiennes & Espagnoles & à passer le tems agréablement. Enfin je n'écoute plus des sermons, je méprise tous les Orateurs, après ce que dit Salomon, tout le reste n'est que sottise, car chacun doit vivre content, en mangeant, buvant & chantant.

L'an
1655.

Bruxelles 1655.

Les Savans, les plus à portée de cette ville, ne manquèrent pas d'y venir pour rendre à *Christine* par vieille habitude leurs hommages. Elle invita elle-même *Ménage* à y venir lui faire visite. Elle lui écrivit, qu'elle avoit fait la plus grande partie du chemin & que l'affection qu'elle avoit pour lui valoit bien la peine qu'il fit le reste. Mais *Ménage* s'en excusa (a).

Les Savans
viennent
trouver *Christine* à
Bruxelles.

Mr. *Gassendi* avoit félicité *Christine* sur son arrivée en *Brabant* par la belle Lettre que nous plaçons ci-dessous dans l'Appendice avec celle que le Sr. *Picques* lui écrivit à ce sujet (*) & voici la réponse qu'Elle lui fit.

v. l'Appendice n. LV.
& LVI.

DE *Picques* vous dira combien j'estime les témoignages de votre esprit, vous m'avez obligée infiniment en me témoignant que nonobstant le changement que j'ai fait de ma condition vous estimez encore ma personne. Votre estime me justifiera contre ceux qui blâment mon action & votre approbation me suffira pour me confirmer dans l'opinion que j'ai d'avoir bien fait. Conservez-moi votre amitié, & soyez certain, que dans l'indifférence, que j'ai pour la plupart des choses, je ne puis m'empêcher de m'intéresser fort pour les sentimens que vous aurez de moi ; & je vous puis dire avec vérité que votre amitié & estime sont au nombre des choses dont je me passerois avec peine.

à Bruxelles ce
Janv. 1655.

CHRISTINE.

Il ne manqua pas d'y répondre bientôt après, en lui faisant comprendre particulièrement combien il lui importoit de soutenir la grande réputation qu'elle s'étoit acquise. Cette lettre ne mérite pas moins d'avoir place dans ce Recueil dans la langue où elle a été écrite.

Quant aux autres Savans qui étoient alors à *Bruxelles*, *Vossius* écrivit à *Heinsius*, que ses Camarades & lui s'y divertissoient fort bien, mais que

v. l'Appendice n. LVII.

Christi-

(a) Menagiana T. I. p. 88.



(*) La 1. lettre de *Gassendi* à *Christine* est du X. Kal. Sept. 1654. & la 2^e. est écrite de *Paris*, postidie Idib. Feb. 1655.

Ooo 2

L'an
1652.

Christine avoit renvoïé *Bourdelot*, lui disant qu'elle n'avoit plus besoin de Médecin (*).

La Reine étoit logée au Palais Archiducal (a), dont elle occupoit les meilleurs appartemens, pendant que l'Archiduc même s'étoit retiré dans les chambres des filles de la Cour. C'est sur ce sujet qu'on fit une espèce de Satire, que le Sr. *Vlitius* communiqua au Sr. *Heinsius* (†).

Christine se transporta au mois de Février 1655. dans le palais du Duc d'*Egmond*, où elle entretint sa Cour à ses propres dépens, toujours en se donnant toutes fortes de divertissemens & de libertés. On en parle plus au long dans les notes selon les bruits qui en ont couru alors & qui se sont conservés dans les écrits des Gens de lettres & d'autres Auteurs (‡).

II

(a) *V. Gal. Gualdo l. c. p. 58.*

(*) *Vossius* dit (1), *Bourdelotio significavit Regina se non egere Medico. Wullenius*, „ jam hinc in Suediam discessit... *Regina in servitium suum adjecit Dominam Donneau* „ & sororem *Jannetoniam: Harum frater post Antonium præcipua nunc floret gratia a-* „ *puè Reginam. Wolfius, Wrangelius & Lilliencronius Sueci ad suos quam primum re-* „ *vertentur. Itaque nos supradicti Herois & Heroïnæ vacua dominabimur aula, si Diis* „ *placet. Hæcenus in aula Archiducis vivimus, qui nos splendide excipit. Post septem* „ *aut octo dies ad Domum Egmondianam transibimus. Pulcre omnes curamus cuticulam.* „ *Musci, Histriones, Cborauli & Crotalistræ ad nauseam pene nas compellunt.*

(†) *Vlitius* lui marque (2) *Ne pagella hæc vacet, addam Epigrammation à claudicante a-* *liquo inter navigandam elapsam:*

„ *Aulam Guilelmus quam Archidux Leopoldus*
„ *Habitavit olim, fertur ipsi Christianæ nuper*
„ *Fecisse vacuum, seque jam in Gynæceum*
„ *Quod Isabellæ dicitur, recepisse:*
„ *Effeminatum nunc utrum magis dicas?*

Bruits dés-
avantageux
touchant
Christine.

(‡) *P. e. Heinsius* écrivit à *Gronovius* en ce tems-là (3), *Miros ut audio ludos in i-* „ *tinere Nostra illa Herois dedit. Doleo tam inconsulte rem geri. Sed quid agas? suo re-* „ *linquenda est ingenio. Sapient aliquando & ad se redibit, ut spero, utinam ne sero sa-* „ *piat... Nos avidi expectamus quid errabunda Isidi sit futurum. Quod consilia ejus spec-* „ *tent. Est arduum non sit conjecturare. Divinos honores vita ista desultoria mirum si con-* „ *sequatur?* *Janus Vlitius* écrivit à *Heinsius* au mois de Nov. 1654 (4), *Variis in* „ *vulgi sparsi sunt rumores de ipsius Regine tum animi tum morum instabilitate. Hispa-* „ *nicæ factiioni addictissimam: muliebrem sexum prorsus aversari, neque opera neque consortio* „ *muliebri hæcenus in Belgio usam. Ministros etiam Evangelicos a se dimisisse pridem,* „ *tanquam inutiles & superfluos comites. Gestus sane non observari nimis decoros aut bene* „ *compositos. Archidux Leopoldus palatii sui partem, excipienda Regine paravit, ubi* „ *bibernatura dicitur, a Legato Pimentello Regis nomine colenda. Reditus etiam a Sue-* „ *corum Rege negari fama est: & nescio quæ non. Bohemice Regine illam jam recenter* „ *invisit Antverpiæ: picturis spectandis intensissimam, a sacris omnibus alienissimam, in sce-* „ *nicos lusus, aliasque nugæ nimis propensam & plura ejusmodi convitia jam dudum etiam* „ *apud bonos fidem invenire.* Ce même *Vlitius* écrivit à *Heinsius* au mois de Février 1655. en ces termes (5), *Christina Augusta Bruxellas migravit aulaque in parte recepta* „ *est ab Archiduce Leopoldo. Parum absuit quin addiderim Oda meæ: Et nunc ille Pa-* „ *ris cum femiviro comitatu. Cantorum Puta, quibus imprimis deleatur: fama, cui*

(1) *Burman Syll. Epist. T. III. p. 677. & 679.*

(2) *Idem l. c. pag. 759.*

(3) *Burman l. c. pag. 334.*

(4) *Idem ibidem p. 757.*

(5) *Idem ibidem p. 758.*

Il se peut bien que l'humeur libre & enjouée de la Reine *Christine*, placée alors parmi des Gens accoutumés à la gravité *Espagnole*, surtout dans des Personnes de sa qualité, dont ils croient que tous les pas devoient être mesurés, ait donné quelque sujet aux bruits peu avantageux, qui courent sur son chapitre. Cela paroitra d'autant moins étrange à ceux qui voudront réfléchir sur les conjonctures du tems de son séjour en *Brabant*, où la plus grande partie de l'*Europe* étoit partagée en deux factions, savoir l'*Espagnole* & la *Françoise* (*). Celle-ci piquée de ne trouver plus en elle

L'an
1655.
Sujets des
bruits peu
avantageux
qui se répan-
dent sur le
compte de
Christine.
Christine
prévenue
plus pour
l'*Espagne*
que pour la
France.

„ *ludibrium nimis illa debet, nuper Regi Hispaniarum, deinde ejus spurto Johanni,*
 „ *nunc ipsi Archiduci nupturam vult. Quod luculento ipsi chirographo suo, quo te do-*
 „ *navit, detraxit, id nunc in bistones & pantomimos larga manu effundit. Non au-*
 „ *deo tibi vel in aurem committere qua hic vulgo de ea narratur, ne injuriam faciam*
 „ *& tua & mea tam recentis de Augustæ laudibus & virtutibus opinioni. Hoc unum*
 „ *animo infedit atque inhareret: S. M. étant demandée, si elle n'avoit point de Minis-*
 „ *tres ou Prêcheurs dans son train? Elle répondit que non: d'autant que partant de Suède,*
 „ *elle s'étoit dé faite de tous ce qui lui étoit inutile....* A ce-ci revient ce que le Sr. *Aitzema*
 „ rapporte d'un entretien qu'il avoit eu avec le Sr. *Chanut*, qui avoit entendu dire
 „ qu'elle s'étoit expliquée très-librement sur toutes les Religions en disant: *S'il y a un*
 „ *Dieu, je serois bien attrappée.* Que de même elle avoit dit aux Jésuites de *Louvain*,
 „ qui par flatterie lui promettoient, que quand elle seroit catholique, *on la placeroit à*
 „ *côté de S. Brigitte de Suède:* à quoi *Christine* avoit répondu: *j'aime bien mieux qu'on*
 „ *me mette entre les Sages:* voulant faire entendre, que les dévotions Romaines n'é-
 „ toient que des sottises. Qu'à tout cela, dit *Aitzema*, le Sr. *Chanut* lui avoit répondu:
 „ Comment il faloit qu'elle fit son carême - prenant: faisant allusion à la coutume des
 „ Catholiques chez qui, quand quelqu'un doit prendre l'habit de Religion, il lui est
 „ permis la veille de faire toute sorte d'extravagances, comme au jour du Mardi gras
 „ (1). Nous ajouterons à tous ces traits le conte que Mr. *Bayle* dit (2) avoir oui faire
 „ du séjour de Mr. *Bochart* à *Stockholm*, où on lui fit un jour fort brusquement cette
 „ question dans la Bibliothèque de la Reine. Que pensez-vous de un certain livre qu'on
 „ nomme la Bible? On prétend, dit *Bayle*, qu'il prit la chose d'un ton aussi sérieux
 „ qu'il le devoit, & qu'il fit un grand discours sur les caractères de divinité qui brillent
 „ dans l'Écriture: mais que les assistants ne firent que s'en moquer.... Sur quoi Mr.
 „ *Bayle* porte ce jugement: j'ai oui dire ces choses & quelques autres de même nature
 „ à une infinité de Gens: mais quand j'ai voulu les examiner de près, je n'ai rien trou-
 „ vé qui les doive rendre croiables. J'en parle néanmoins ici, afin d'empêcher au-
 „ tant qu'il me sera possible, que ceux qui entendent parler de ces fornêtes, y ajou-
 „ tent foi... Voilà l'exemple qu'auroient dû suivre tant d'autres Savans & personnes
 „ portées à croire & à dire du mal de *Christine*.

(*) C'est aussi par cet esprit de parti qu'on trouve dans les Mémoires des Mi-
 nistres publiés de notre tems que le séjour de *Christine* en *Flandres* intrigua les Ca-
 binets des Etats de l'*Europe*. Voici le rapport que le Mr. *Boreel* Ministre des Etats-
 Généraux à *Paris* en fit au Grand Pensionnaire de *Witt* le 23 Avril 1655 (3), J'ai
 „ aussi oui dire, que les levées de *Königsmarck* étoient à la disposition de la Reine
 „ *Christine*: que *Königsmarck* avoit été depuis peu à *Bruxelles* auprès de cette Reine,
 „ où il n'étoit resté que très-peu de tems. Je ne puis croire que cette Princesse ait ob-
 „ tenu de la Cour d'*Espagne*, que celle de *Bruxelles* voie & souffre que *Königsmarck*
 „ s'empare de la ville & des autres places du Duché de *Fuliers* sans donner le moi-
 „ „ dre

(1) In *Saaken van Staat en Oorlogh* T. I. p. 1218. item *Bafnage Ann.* ad h. an. p. 165. cfr. *Arnolds Kirch u. Ketz. Hist.* T. II. Libr. XVII. 9. 12. p. 916. *Käblers Muntz-Bel.* T. V. p. 146.

(2) *Dict. hist. & crit. art. Sam. Bochart* lit. D.

(3) V. ses lettres & *Négoc.* T. I. pag. 313. cfr. *Holl. Merc.* Septembre 1655. p. 90.

L'an
1655.

ce grand penchant, qu'elle lui avoit connu autre fois pour tout ce qui étoit François, se fera mise peu en peine d'empêcher qu'on l'épargnât. Les Espagnols & les Autrichiens au contraire, naturellement portés pour les dévotions Romaines & pour se faire un mérite auprès du Pape, auront crû avoir fait une grande acquisition en la rendant Catholique, & en l'entretenant toujours dans ses sentimens contraires à ceux de France.

Pour les Protestans, & parmi ceux-là les Savans surtout, comme ils la soupçonnerent capable de franchir le pas de la Religion, après avoir fait celui d'abdiquer une Couronne, ils la regardèrent alors d'un tout autre oeil, que dans le tems qu'ils l'adoroient, comme leur Ange tutelaire envoyé du Ciel. C'est sans doute par-là que *Christine* eut le malheur d'être en bute à la censure de l'un & de l'autre parti. C'étoit aussi ce que le Chancelier *Oxenstierna* & tant d'autres personnes sensées lui avoient prédit: & c'étoit justement en de si délicates circonstances, qu'elle auroit dû se ménager plus que jamais, & prendre garde aux moindres pas qu'elle faisoit, des Gens clairvoians observant jusques à ses plus petits mouvemens. Mais, comme nous l'avons dit l'humeur vive & enjouée de *Christine* ne pouvoit souffrir aucune gêne.

Christine
tâche de détruire ces bruits en écrivant au Roi *Charles-Gustave*.

Cependant comme les échos des bruits de tout ce qui se passoit dans le *Brabant* retentirent jusques en *Suède*, d'où sans doute ils revinrent à ses oreilles: & qu'il importoit à sa réputation qu'ils fussent détruits, voici deux lettres qu'elle écrivit de *Bruxelles* l'une après l'autre au Roi *Charles-Gustave*. Elle y donne assez à entendre qu'elle n'ignoroit pas ce qu'on disoit d'elle:

*M*onsieur Mon Frère. Le Comte Steinberg, qui s'en retourne auprès de Votre Majesté, vous fera récit de la grande passion que j'ai pour les intérêts de votre Personne & votre Couronne. Je conserverai toujours ces sentimens, & me croirois indigne de la vie, si j'étois capable de changer l'amour, que j'ai pour ma patrie, & l'amitié que j'ai pour Votre Majesté. Ce sont des sentimens qui me dureront autant que ma vie. Et je vous prie de croire que je m'estimerois heureuse d'être capable de rendre quelque service à mon pays, qui me pût acquitter de l'obligation de ma naissance. Cependant

„ dre secours au Duc de *Neubourg*. Cette politique me paroît trop raffinée & passe ma
 „ portée. J'ai appris par un canal très-certain, que cette Reine fait faire pour elle-mê-
 „ me en *Brabant* un train Royal, auquel on travaille en diligence, & l'on presse fort
 „ les Ouvriers qu'il soit achevé au plutôt. Je vous avouë, que ces agitations extra-
 „ vagantes ne me plussent pas. Elles me paroissent trop éloignées de la manière d'agir
 „ ordinaire: je dis qu'elles paroissent ainsi. Il n'y a pas de si bons maîtres en fait d'ar-
 „ mes à qui un lourd païsan ne soit en droit de dire: prenez garde à Vous.

dant je vous supplie de me continuer Votre amitié, & de croire que je vivrai & mourrai

L'an
1654.

Monsieur Mon Frère &c.

de Bruxelles le
30 Mars 1655.

CHRISTINE.

*Stormächtigste Konung, Hög-
tärade Käre Herr Bro-
der. Jag baswer för detta i
wänligbet Eders Kongl. Mayt. in-
sinuerat det upsåt Jag fattat bas-
wer, min lifstid utom Lands at
tilbringa: Och såsom de skäl Jag
dertil baswer, icke kunna vara
mindre försvarlige, än min ab-
sence E. K. Mt. och Sweriges
Crono nyttig, när man alla sa-
ker wil betänckia; Alltså twiflar
iag fuller intet, at Eders Kongl.
Mt. sielf sådant icke i bästa måtto
uttydandes warder, men såsom
Jag derbos wäl kan tänckia, at
Sweriges Rikes Ständer, och sär-
deles de, som intet kunna begrun-
da, at iag mera för Riksens bä-
sta än mit eget contentement bas-
wer mig ur landet begifwit, sko-
la utöfwer sådant sällsammatanc-
kar baswa, och deröfwer åtskil-
liga discourjer föra, Alltså är
min kär-wänlige begäran, at E-
ders Kongl. Mayt. som sakens be-
skaffenbet bättre bekant är, tär-
kes i sådant fall taga mit partie
an, och sig så wäl som alla Rik-
sens Ständer, derom fullkomligen
och wist försäkra, at eburuwäl
Jag-utom Riket stadder är, dock
icke mindre skal hålla hwad Jag
munteligen och skrifteligen tillsagt
bas-*

Très-puissant Roi, mon très ho-
noré & cher Frère. J'ai ci-devant
insinué amiablement à Votre Maje-
sté le dessein que j'ai formé de passer
ma vie dans les pais étrangers. Et
comme les raisons qui m'ont porté à
prendre cette résolution, ne peuvent
être moins valables, que mon absen-
ce sera utile à Votre Majesté & à la
Couronne de *Suède*; je ne doute nul-
lement que V. M. n'y donne une in-
terprétation favorable. Mais comme
je m'imagine en même tems, que les
Etats du Roïaume de *Suède*, & sur-
tout ceux, qui ne savent pas appro-
fondir, que je me suis retirée du pais
plûtôt pour le bien du Roïaume que
pour mon propre contentement, s'en
formeront des idées étranges & en
tiendront des discours différens. Ain-
si je prie amiablement V. M. qui con-
noit mieux cette affaire, de vouloir
en ce cas-là plaider en ma faveur,
& de se tenir Elle-même, aussi
bien que tous les Etats du Roïau-
me, pleinement assurez: que bienque
je me trouve hors du Roïaume, je
ne m'en tiendrai pas moins obligée à
ce que j'ai promis de bouche & par
écrit, que si je me trouvois dans le
pais; & que l'on n'entendra jamais,
que j'aie entrepris quoique ce soit,
qui puisse porter à V. M., à la Cou-
ronne de *Suède*, ou à ses habitans,
du préjudice, du dommage ou du
deshonneur; mais que je tâcherai en
toute rencontre & de tout mon pos-
sible de me conduire envers V. M.
& eux, de façon, à pouvoir toujours
por-

L'an.
1655.

bafwer, än om Jag uti Landet wore, och aldrig skal förspöras at Jag något företaga skal som kanlända Eders Kongl. Mt. Sweriges Crona eller deff Inbyggare til præjuditz, skada eller wanära, utan mig i alla mätto och efter möyeligbeten beslita så emot Eders Kongl. Mt. och Ty at com-portera och förbålla, at Jag altid med äran skal kunna bära det namnet, at baswa warit Sweriges Drotning. Och är detta som Jag beder Eders Kongl. Mayt. tacktes dem remonstrera som annat tänckia och döma om mit närwarande lefwerne, än som Jag förtient bafwer, eller de giöra borde. Sedan at Eders Kongl. Mayt. Således om min Person wäl försäkrad, wille mig frånwarande wäl maintainera och band baswa wid de underbolds medel, som mig efter Recessen deputerade och inrymde äre, och skal Jag för sådan och annor E. K. M. höga omwårdnad, finnas i alla mätto tacksam, förblifwandes städse

porter avec honneur le nom d'avoir été Reine de *Suède*. C'est ce que je prie V. M. qu'il lui plaife de vouloir remontrer à ceux qui pourroient penser ou juger de la vie que je mène à présent, autrement, que je ne l'ai mérité, ou qu'ils ne devroient faire. Je prie au sürplus, V. M. qu'assurée de ma personne, comme je viens de le lui marquer, il lui plaife de me maintenir, en mon absence, les Domaines & les revenus pour mon entretien, qui me font assignez & départis, en vertu du Recés & de la Convention arrêtée. Je témoignerai à V. M. de toute manière ma gratitude de ses hauts soins & je serai pour jamais

de Votre Majesté

à Bruxelles le
5 Avril 1654.

l'affectionnée Sœur
& l'amie fidelle

Eders Kongl. Mayts.

Bruxelles den 5 Aprilis 1655. *affectionerade Syster
ocg trogne Wänn*

CHRISTINE

CHRISTINA.

On voit là, qu'outre les nouvelles assurances qu'elle donne au Roi, que son séjour hors de *Suède* n'apportera aucun préjudice, ni deshonneur au Roïaume, ni aux *Suédois*, elle proteste qu'elle se conduira de manière à ne point deshonorer sa qualité de Reine. Elle fait encore les mêmes protestations

tations dans la belle lettre qu'elle écrivit au Comte Pierre Brabé, premier Sénateur de Suède, que voici: (*).

L'an
1655.

*M*On Cousin V. E. est l'unique personne de tous ceux, que j'honore infiniment en Suède, qui se soit souvenue de moi depuis que je suis partie. Vous avez voulu me le témoigner par une lettre obligeante que Mr. le Comte Tott me donna de votre part. Il sera témoin de la joie que j'eus en voyant les sentimens avantageux que vous avez pour moi & je n'ai pas voulu attendre son retour pour vous en remercier. L'impatience de vous conjurer de me continuer votre bienveillance, m'oblige de me procurer plutôt la satisfaction de vous entretenir. Je vous conjure donc d'être persuadé qu'il n'y a personne qui vous estime à l'égal de moi, & si mon amitié peut obtenir de V. E. quelque considération & mérite, je serai trop récompensée, si vous me permettez de vous donner la commission d'assurer le Roi de Suède, Messieurs les Collègues de V. E., & enfin toute la Suède de la passion que j'ai & que j'aurai pour leur commun bien. Je conserverai autant que ma vie les sentimens d'amour & de respect que je leur porte, & quoiqu'il me puisse arriver, je perdrai plutôt la vie, que de permettre qu'aucune pensée contraire me rende coupable envers eux, quoique puissent dire & faire ceux qui me veulent du mal, & que je plains sans les haïr, ni leur envier aucune sorte de fortune. Je persisterai jusqu'à la mort dans la fidélité que je dois à la patrie, & V. E. verra, qu'en quel lieu du monde que je me trouverai, je n'y ferois jamais aucune action qui puisse démentir cette protestation. Je vous supplie de me maintenir en cette opinion en Suède & de ne pas permettre, que ceux qui prennent la peine de s'ériger en ennemi contre moi, puissent me rendre mauvais office en interprétant mal mon absence. Quelque longue qu'elle puisse être, elle ne me fera jamais oublier les devoirs de l'honneur & de la naissance, & je la finirois aussitôt, que je pourrois juger que ma présence pourroit être utile à ma patrie. Dans l'état où sont les choses, je crois qu'il est de la bienséance & du bien de mon pays, que je sois absente, & je m'imagine, qu'il est nécessaire pour le commun repos de tous, que je ne me fasse pas voir en un lieu, où j'ai gouverné autrefois. Que V. E. ne s'imagine point que j'ai

du

(*) Je l'ai tirée de l'original, qui se trouve chez Madame la Comtesse de Gyllenstier-na née Comtesse de Brabé.

L'an.
1655.

du regret d'y voir commander un autre. Je vous proteste que cette raison ne m'en éloigne pas. Au contraire j'ai cet unique déplaisir dans l'état beureux où je suis, de me voir privée de contempler de près la seule action qui m'a donné un plaisir inconcevable, & de pouvoir, en voïant sous mes yeux mon ouvrage, renouveler ce plaisir sans égal. Mais je m'en prive puisque la raison le veut ainsi, & la même raison, qui impose cet exil volontaire, m'ordonne aussi en même tems, que si quelque changement des affaires du monde, qui sont si sujettes à des révolutions, faisoit prendre aux affaires de la Suède une autre face, & qu'alors la Suède jugeât, que ma présence lui seroit utile, je vole aussitôt, quand même ce seroit pour leur sacrifier ma vie. Je mourrois trop glorieuse & trop satisfaite de pouvoir perdre le jour dans le même lieu, où je l'ai trouvé, pourvu que ma mort fut utile à ma patrie. Je souhaite néanmoins, que je vous demeure inutile, comme je suis, & qu'aucune nécessité ne vous fasse souvenir de moi, que par de continuel succès & triomphes: Que Votre Etat fleurisse; Que vous aïez partout la victoire. Que la Suède dans ses confins ne reçoive que la joie & le repos & qu'elle donne au reste de la terre & de la jalousie & de la crainte, & qu'aucun malheur ne vous arrive qui puisse troubler l'obscurité & le repos dont je jouis! Dans l'état où je suis il n'y a que vos succès qui puissent augmenter ma félicité, & vos seuls malheurs sont capables de troubler mon repos. Je n'ai de desir ni de crainte que pour la Suède, & je puis sans honte ressentir pour elle des foiblesses, puisque tout le reste de la Terre m'est presque indifférent. Après cela jugez, si je ne suis pas la plus beureuse personne du monde, & si je ne dois pas conserver avec soin ces sentimens qui font une partie de ma félicité. Oui, Mon Cousin, je les conserverai chérement, & j'en ferai gloire partout, comme aussi de la reconnoissance que j'ai pour Vous. Conservez-moi Votre amitié & obligez-moi de me faire connoître telle que je suis; & soyez certain, que j'aurai pour V. E. toute la gratitude, que vous pourriez souhaiter.

de Bruxelles le
30 Mars 1655.

CHRISTINE.

Parmi grand nombre d'ennemis & de censeurs, *Christine* s'étoit pourtant conservé par tout quantité d'amis & de partisans, même entre les Savans. Nous avons produit ci-dessus une lettre du Sr. *Forstner* au Sr. *Portner*. Celui-ci en homme de bien, ne vouloit pas précipiter son jugement au désavantage de *Christine*, sans connoissance de cause. Il écrivit donc au Sr. *Bæcler*, qui avoit passé quelques années auprès d'elle, pour lui demander

ca

ce qu'il pensoit de tous ces bruits vagues, qui s'étoient répandus sur son compte en ce tems-là. Et comme la lettre de *Portner* aussi-bien que la réponse de *Boecler* justifie *Christine* en quelque manière, & donne sujet de rougir à plusieurs autres Savans, alors aussi prêts à la blâmer, que peu auparavant ils avoient été empressés à la louer; on ne peut se dispenser de donner ci-dessous ces deux lettres (*), comme des modèles que tant d'autres personnes auroient dû suivre, en pensant comme *Guy Patin* qui dit à son ami (a): Que quoique la Reine de *Suède* par son changement de Religion ait bien aiguisé les langues contre son honneur, il vaut mieux ne point dire du mal d'elle, & n'en croire que du bien.

L'an
1655.

Pour revenir aux divertissemens de la Cour de *Bruxelles*, ils furent suspendus pour quelque tems par la nouvelle de la mort de la Reine Douairière, Mère de *Christine*, qui lui fut apportée par le Baron *Spane*, Résident de *Suède* à la Cour de *France* (b). *Christine* se retira aussitôt à la campagne, où elle se priva pendant trois semaines de toute compagnie publique (†).

La Reine
Douairière
de *Suède*,
Mère de
Christine,
meurt.

Ce fut le même jour du mois de Mars, que l'illustre Grand-Chancelier de *Suède*, *Asel Oxenstierna*, fut enterré à *Stockholm* & transporté de-là à sa terre de *Tyholm*. Il mourut sur la fin du mois d'Août de l'année précédente 1654 (c). Sa fin fut douce & paisible, & pareille à sa vie. Il fut regretté de tout le Roïaume, & particulièrement du Roi, qui favoit mieux que personne la perte qu'il faisoit en la mort de ce grand homme. Il le témoigna aussi dans sa lettre de condoléance au fils, qui devint après lui Grand-Chancelier de *Suède* (‡). Les dernières paroles que le Père prononça en mourant furent sur la Reine *Christine*: car aiant demandé à ceux, qui étoient autour de lui, quelles nouvelles on en avoit, il répondit sur ce qu'on lui en dit: je lui ai prédit qu'elle se repentiroit de ce qu'elle faisoit (§):
mais....

La mort du
Grand-Chan-
celier *Oxen-
stierna*.

(a) Dans sa lettre à Charles Spon T. II. cur. l. c. p. 25 & 57.
p. 227. (c) Mém. de Chanut T. III. p. 472.
(b) Gal. Gualdo l. c. p. 59. Holl. Mer-

(*) La lettre de *Portner* à *Boecler* est datée V. Jd. Maii 1655 & la réponse de celui-ci à *Portner* d. 7. Juin E. A. V. l'Append. N. LVIII & LIX.

(†) D'un côté de sa médaille funèbre se lisent ces mots: *Maria ELEONORA REGINA SUECIAE obiit 18 Martii MDCLV.* & autour: *TERRA COELOQUE BEATA* & de l'autre côté. *G. A. R. S. C. R. c. à d. Gustavi Adolphi Regis Sueciae Conjunx Regia* & autour: *CONJUGES ET NATA SINE PARI* (1).

(‡) Cette lettre en *Suédois* du Roi *Charles-Gustave* est du 2. Sept. 1654.
(§) A ceci revient ce que le Sr. *Ditbmar* (2) dit à ce sujet sur le rapport d'une personne qui lui avoit assuré de le tenir de la propre bouche de la Reine à *Rome*. C'étoit le Baron d'*Obersenski*, Grand-Maitre de feu la Reine de *Prusse*. „ La Reine *Christine* ne, m'a-t-il dit, me demandant un jour, si je n'avois pas oui dire, qu'elle se repentoit d'avoir abdicqué la Couronne, je lui répondis: Que tout le monde avoit une haute opinion de sa fermeté, qu'on ne pouvoit pas croire, qu'une action faite avec
„ tant

(1) V. *Brennerii Thes.* Num. pag. 146 & 163. pag. 22. cit. *Tentzel Mon.* Unterred, Aug. 1694. ...
(2) De *Abdicat. Regn.* pag. 18 item la *Bibliothèque German.* en 1725. pag. 141 & 142. item p. 653.

L'an
1655.
Son Portrait.

mais... & poussant un grand soupir, il ajouta : c'est pourtant la fille du Grand-Gustave. Axel Oxenstierna étoit incontestablement un des plus grands hommes & des plus consommés Politiques de son siècle : d'un vaste génie & d'une très-grande expérience : connu & admiré de tous les plus excellens hommes de l'Europe (a). On ne finiroit pas si l'on vouloit seulement rapporter les grandes louanges que même les Etrangers ont données à ce Grand-Chancelier (*).

Chrisf.

(a) *V. Holl. Merc. Mars 1655. pag. 24.*

„ tant de délibération pût être sujette au repentir, quelque rare qu'elle fût d'ailleurs,
„ C'est un compliment me repliqua-t-elle, on se trompe. Je me suis quelquefois re-
„ pentie, mais ce n'a été, que quand j'ai vu avec quelle cruauté mon Successeur a traî-
„ té mes pauvres Sujets, que je ne lui ai laissé qu'à condition qu'il les traiteroit en Père
„ & leur conserveroit leurs privilèges." Mais quel fond faire sur ce récit ? Personne
ne dira, que le Successeur de *Christine* ait traité ses Sujets avec cruauté. Tout le
monde fait que c'étoit un Prince des plus généreux & des plus magnanimes.

(*) Voici une lettre que le Roi *Jean de Portugal* lui écrivit, quoiqu'assez mal construite quant au stile :

„ *Johannes Dei gratia Rex Portugallie & Algarbierum citra & ultra mare in Africa,*
„ *D. in Guinea & acquisitis navigationis, & commercii Æthiopia, Arabia, Persia,*
„ *India &c. Illustri, Magnifico & Generoso, nobis dilecto Amico, Axelio Oxenstier-*
„ *na Regni Sueciae Cancellario. L. B. in Kimitibo &c. salutem & felicitatem.*

„ *Ex relatione Francisçi de Sousa Contincho Consiliaris & Legati nostri, seu potius ex*
„ *ipso opere intelleximus, in omni conclusione negotii gesti, quantum laudis debeat direc-*
„ *tionis & prudentia vestra, in quibus novimus affectum erga nos, & insignem lauda-*
„ *mus scientiam & experientiam vestram maxime, qua delectamur, quod nobis hac occasio-*
„ *ne pateat tam Illustris, præstantissimus, doctissimus & sincerus amicus: & si in tanta*
„ *fraternitate invidia reperiri potest, nihil invideremus Serenæ Reginae Sueciae, Consanguineæ*
„ *& amicae charissimæ nostræ, nisi tam laudabilem subditum, fidumque & expertissimum*
„ *rerum Directorem sortiri. Placuit igitur hoc nostræ gratitudinis indicium, per has*
„ *litteras asseverare, & quemadmodum nostræ fraternitatis, fidei, pacis, fœderis & ami-*
„ *citiæ fundamenta jecistis, spero quod progrediamini, certi, quod nunquam ex nostra parte*
„ *deerit amoris indicium & gratitudinis signum. De illa benevolentia, qua Serenissima*
„ *Regina, Soror, consanguinea & amica nostra charissima, assistit infanti D. Eduardo Fra-*
„ *tri nostro amantissimo, & ejus libertatem promovere desiderat, ei reddita gratias; sed his*
„ *specialiter ejus causam Vestro affectui, studio singulari & singularitati commendo, existimans*
„ *quod tam insigne subiectum non latent justissima causa omnis intercessionis, diligentia & fa-*
„ *voris contra ejus violentam detentionem, nec latebit quod illo antiquitus, Success etiam ho-*
„ *stes amavit. Speramus vestram manum, diligentiam & operationem profuturam, & non*
„ *dubitamus quin credatis in Nobis æqualem operi non defuturam summam gratificationem.*
„ *Si vero rebus vestris & vestra clarissima familia possumus aliquid præstare, consideret*
„ *advertite; & non deficiemus. V. Ill. Magnificam & generosam & insignem personam*
„ *custodiat & dirigat Deus, cum bona valetudine & prosperitate. Dabam in nostra Regia*
„ *Ulyssiponensi, die 21. Febr. 1642.*

Eloges que
Mts. Huet &
Boinebourg
font d'Axel-
Oxenstierna.

„ Le Savant *Huet* dit en parlant de lui du tems qu'il étoit à *Stockholm* en 1652: (1)
„ *Cum istic essemus Cancellarii munus sustinebat Axelius Oxenstierna quom bonoris causa*
„ *nomino, Vir de patria optime meritus, primarius olim sub Gustavo Suecici Regni admi-*
„ *nister, splendidis functus legationibus, bonarum literarum amans isque prabe excultus &*
„ *egre-*

(1) *Comment de Reb. suis pag. 108. it. Græberi Comment. Epist. Leitinii T. 1. p. 199.*

Christine passa encore quelques mois en Flandres, en attendant que l'affaire

L'an
1655.

Christine se
disposé d'aller à Rome,
dont le Pape
témoigne une
grande joie.

„ egregia prudentia, ingenii dextoritate & magnanimitate celebritatem nominis adeptus.
„ Quis cum revocarem ad animum, resque ab ipso præclare gestas recordor, mirabar in bac-
„ Excellentia tantam inesse modestiam & facilitatem morum, qua par esse videbatur infi-
„ mis, comitatemque, qua nos exteros excipere solebat”..... Mr. de Boinebourg écrit en
1660 à Mr. Conring: „ Mibi gratulor in omni vicia mea, quod antebac & Axelium Ox-
„ xenstiernam, seniore, Suedia Cancellarium, Magnum utique in re civili Heroa, non
„ modo viderim, sed in Suedia cum illo ultra ipsum annum egerim ” (1).

Mr. Köbler rapporte deux Médailles de ce Grand-Chancelier (2). L'une est un Ecu fort rare, où l'on voit un Lion rampant & couronné, tenant à la patte droite une épée nuë & à la gauche une Couronne Royale. Au dessous est le nom de Dieu entouré de raisons & pour legende. ROBORE DIVINO CORONATUS VINCIT LEO: autour de l'autre Médaille on lit ces paroles, AXELIUS OXENSTIERNNA RERUM SUECO GERMANICARUM ATLAS, & au revers on voit la Liberté sous la figure d'une femme, couverte d'un chapeau, aiant pour soutien à ses côtés la Prudence & la Valeur. On y voit encore Gustave-Adolphe sortant des nuës, avec cette inscription: SIC DECVIT MEA FATA SEQUI. c. à d. C'est ainsi qu'il convenoit de suivre mes destinées. Pour legende: PRUDENTIA ET FORTITUDINE POST GUSTAVUM MAGNUM LIBERTATIS VINDEX. c. à d. Le défenseur de la liberté, après le Grand-Gustave, par sa prudence & par son courage. Les empreintes de ces Médailles se trouvent aussi dans la Bibliothèque de Mr. de Stiernman (3) & il y produit des preuves, que les dites Médailles ont été frappées à l'honneur d'Oxenstierna après la conclusion du Traité de Confédération à Heilbron, où les Etats Evangeliques d'Allemagne lui en conférèrent la direction & lui offrirent même l'Electorat de Matance, ce dont nous avons parlé ci-dessus. Le Chancelier de Pologne, le Prince Lubomirski, lui fit une magnifique Epitaphe (4) dont voici une partie:

Médailles à
l'honneur du
Grand Axel
Oxenstierna.

Belle Epitaphe de cet illustre Chancelier.

Unum eculum tres summas vidit Politicos
Quorum duo interdum, ultimus vix semel peccavit.
Gallia suum (*), Polonia suum (†), Suecia suum Jazabans &c.
Tandem foris domique pace belloque rebus egregie partis,
Qui quondam Militia Restor & in castris Miles fuit Oxenstiernius (‡).

(*) Le Card.
de Richelieu.
(†) Le Sr.
Ossolinski.
(‡) Oxenstierna
commandoit au-
si à l'armée.

Nunc
Theologus in Aula,
Pater in Regno,
Rex, sed sine titulo:
(Quia major erat omnibus titulis)
Et esse talis quam videri maluit.

Verbo:
Totius Septentrionalis inconcussus Atlas
Merito vocabatur.
Vitam autem ipsi
Sobrietas sanam, integritas vivo longam,
Pietas mortuo aeternam dedit.

Abi Viator
Et nunc per Orbem similem quaere Cancellarium.

Dans

(1) On peut voir ce qu'on dit d'autres Erran-
gers de ce grand Homme dans les Mém. de Cha-
nus T. III. pag. 472. Lomenii Comititis Brienna
Itiner. p. 28. Wicquef. Ambass. L. II. S. II. p.
20. &c. Parival. Hist. de Ver. T. II. p. 250.
Meiern préface des actes Exécut. Norimb. T. II. p.
34. Manes Grotii pag. 314. &c. Allgem. Chronik
Tom. XI. p. 648. &c. Basileri hist. Belli Sueco-Dan.

p. 391. &c.

(2) Dans ses Müntz-Bel. T. III. p. 137. &
423. item Meiern Acta Pac. Westphal. T. III.
préface pag. 6. &c.

(3) V. Sa Biblioth. Suegoth. T. II. p. 34 &
36. it. Köbler l. c. p. 145.

(4) V. Stiernman l. c. p. 31. 32 & 34. item Episcop.
& Cleri Suec. Cenf. de inf. Io. Durai pag. 2. not.

L'an
1655

re de son voyage d'Italie & de son séjour à Rome s'ajustât. Le Pape Innocent X. étoit mort alors & le Cardinal Cbigi avoit été élu à sa place le 7 Avril 1655. sous le nom d'*Alexandre VII.* Aiant pris la résolution de *Christiane*, il témoigna par ses paroles la grande joie qu'il en avoit (a). Nous donnerons la lettre même de ce Pape dans l'Appendice.

II

(a) Gal. Gualdo l. c. p. 59-61.

Dans l'Epitaphe que lui dressa *Mr. Lagerfeld*, Vice-Président au Collège des mines (1). il est appelé: *Dei Organum, Amor Regum, Anima & Oraculum Patriæ, Delicia Succorum, terror Hofium.*

Grand honneur que lui font les lettres que lui écrivit un célèbre Patriarche de Constantinople. V. l'Appendice N. LXI. V. l'Append. N. LXII. & LXIII.

On seroit en état de produire nombre de Monumens intéressans au sujet de ce Grand-Chancelier. Mais on choisira seulement deux lettres que lui écrivit *Cyrille Lucar*, célèbre Patriarche de Constantinople. Celles-là aussi bien qu'une troisième du même Patriarche au Roi *Gustave-Adolphe*, méritent d'autant plus d'être connues, qu'elles renferment des faits mémorables qui serviront de réfutation des reproches frivoles que des Ecrivains Catholiques ont faits aux Protestans, touchant ce Patriarche (2), & convaincront même les incrédules que ce vénérable Homme étoit véritablement rempli & pénétré de sentimens de la vraie Religion Chrétienne, dont il fut la victime. Ces lettres de *Cyrille* auront place dans l'appendice (3). Nous ajouterons ici quelques autres particularités au sujet des affaires d'Orient en ce tems-là, tirées des *Palmisköldiana*.

Il y a une lettre de *Rostock* du XII. Déc. 1631. apparemment à *Mr. Salvius* accompagnée d'une autre, écrite au Roi *Gustave-Adolphe*, par un Grec nommé *Romanus Nicephori* auparavant Pasteur à *Corinthe* & envoyé par le Patriarche de Constantinople & le Clergé Grec pour aviser aux moyens de se soustraire au joug des *Turcs*. Après de vaines espérances que la France & d'autres Puissances lui avoient données, il s'adressa au Roi de Suède, & c'est à cette occasion que *Salvius* en envoyant ces lettres au Secrétaire *Grubbe* lui écrit le 13 Janvier 1632. „ Dieu soit loué qui fait prospérer Sa Majesté au point que la Grece même commence à l'adorer". Le Sr. *Cornelle Hagen* écrit en ce tems au Chancelier *Oxenstierna* d. 22. Sept. 1633. „ *Officii mei esse putavi Vestram* „ *Excellm. certiore reddere de optimo hujus excelsæ Portæ erga Regnum Sueciæ & Con-* „ *foederatos Germaniæ Principes ac Status adfectu. . . . Potentissimus Orientis Imperator* „ *per illustrem Sueciæ Legatum Dm. Strasburgium, per spectabilem Osmanem Cbialogium,* „ *publicis expensis, frustra frementibus adversariis, usque ad fines domini Veneti conduci* „ *curavit, quo honore maximis Cesarum Legatis major exhiberi non solet.*”

Mr. Megius ou *Miege* Auteur du Recueil cité ci-dessus dit dans la préface: „ *Ad Pauli* „ *Strasburgi iter Byzantinum multa ex Schedis ejus addi potuissent, non licuit tamen Nobis* „ *prolixioribus esse. Unum hic addere & notare liceat. Refert in illis, Patriarcham* „ *Hierosolymitanum, eundem qui Magnum Moscoviæ Ducem coronatum & Patriarcham* „ *illius Imperii creavit, Virum pium, eruditum & senio, statura atque autoritate gravem* „ *ipsum invisisse, & cum Suecorum atque earum rerum, quæ pro Religione vera præstitis-* „ *sent, mentionem fecisset, prolixè disseruisse, quod Dei Ecclesiæ a septentrionalibus popu-* „ *lis liberatio promissa sit, in quem finem primum caput Jeremiæ allegavit, ubi Deus inquit* „ *ab aquilone Regnorum Cognationes convocabo, & venient & ponent quisque solum suum* „ *in porta Jerusalem & super muros ejus & super omnes urbes Judææ.*” Dans la même Collection de *Miege* se trouve (4). „ *Pauli Strasburgi Sueciæ Regis quondam Consiliarii* „ *Secretioris Aulici & ad Amurathem IVum. Legati Relatio de Byzantino itinere ac ne-* „ *gotiis in aula Ottomannica peractis, nec non de statu a facie Orientalis imperii, qualis* „ *erat circa annum MDCXXXIII. Cette relation, qui est fort curieuse se finit ainsi: Mul-* „ *tu*

(1) V. *Stiernmanni* Biblioth. Suec-Goth. p. 727.(2) V. l'abrégé de ces reproches dans *Comneni* Gymnas. Patavin. T. II. p. 317. &c. Voyez au contraire les Collezanea que *Thom. Smith*. a publiés de ce Patriarche.

(3) Deux de ces lettres sont imprimées dans les

Monumenta Pietatis & literar. par *Miege*, Part. II. p. 238-244 & la troisième a été tirée séparément de la Bibliothèque de *Oxenstierna*, copiée par l'Evêque *Norrmann*.(4) *Mon. Piet. & lit.* P. II. p. 185. cft. *Theatr. Europ.* ad ann. 1634. p. 300.

Il se félicita de son Pontificat, qui ameneroit au sein de l'Eglise Romaine une Reine par des motifs si dignes d'admiration & sans exemple : mais on jugea à propos, que Sa Majesté, avant que d'entrer en *Italie*, au moins avant que de mettre le pié dans l'Etat Ecclésiastique, fit profession publique de la foi Catholique, afin qu'elle y put être reçue avec toutes les démonstrations d'honneur que le Pape lui destinoit (*), pour faire accroire au monde, que cette conversion étoit son ouvrage.

On convint de tout cela sans difficulté (a) & la Reine aiant tout fait préparer pour son voyage & réglé ses affaires domestiques en *Suède* (†), fait présent à l'Archiduc *Léopold* d'un Cheval *Suédois* superbement harnaché du prix de trente mille écus : au Comte de *Fuenfaldagne* d'un autre Cheval aussi très bien équipé, valant dix mille écus, & aux autres Officiers à propor-

L'an
1655.

V. l'Append
N. LX.

Présent
qu'elle fait à
son départ de
Bruxelles &
circonstances
les plus considérables de
son voyage.

(a) Gal. Gualdo l. c. p. 62. Sc. Merc. p. 79. Aitzema l. c. p. 1217. Sprenger i. Ro. Holl. l. c. p. 97. Sc. Thuld. Hist. Eur. L. IV. ma N. p. 170. Burm. Syll. Ep. T. III. p. 683.



„ *tus illo die (nempe 24 Junii cum Sultano valediceret Strasburgius) sermo Constantino-*
„ *poli fuit de extraordinario apparatu & ostentatione Aulae Ottomanica, deque insolito*
„ *honoris & benevolentiae declarandae modo ac genere, Sacrae Reg. Majestatis malevolis ac*
„ *inimicis palam frendentibus, caeterorum Regum legatis amulatione ac invidia accensis,*
„ *omnibus inusitatae rei causas scrutantibus.*

(*) „ Voici ce qu'en dit le Cardinal de Retz qui étoit alors à la Rome (1) Rien ne fit plus paroître à mon sens le peu de solidité du Pape *Alexandre*, que le faux honneur qu'il se vouloit donner de la conversion de la Reine *Christine* de *Suède*. Il y avoit plus de dix huit mois (il n'y avoit que neuf mois passés) qu'elle avoit abjuré son hérésie, quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussitôt que le Pape *Alexandre* l'eut appris, il en donna part au sacré Collège en plein Consistoire par un discours très-étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre, qu'il avoit été l'unique instrument, dont Dieu s'étoit servi pour cette conversion. Il n'y eut personne qui ne fut très-bien informé du contraire : & jugez, s'il vous plait, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y pût produire. Il ne vous sera pas difficile de concevoir, ajoute le Cardinal de Retz, que cette manière de sa sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de ce que je pouvois espérer de sa protection, & je reconnus de plus en peu de jours, que sa foiblesse pour de grandes choses augmentoit à mesure de son attachement aux petites. Mr. de *Foly* remarque que *Christine* en jugea de même. La Reine *Christine*, dit-il (2) (*qua in corpore foemineo animum virilem gerebas*) se moqua de la pompe & de la vanité d'*Alexandre VII.* qui se croit le principal Auteur de sa conversion. Nous remarquerons en passant ce que le Card. de Retz & le Sr. *Foly* disent au sujet des Conclaves en-général & de celui de l'élection du Pape *Alexandre VII.* en particulier : „ que ceux qui n'ont pas vu le Conclave ne se peuvent figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la Papauté : & on a raison de l'appeller *Rabbia-Papale*, dit ce Cardinal qui assista lui-même à l'élection de ce Pape.

(†) Elle écrivit pour cela le 4. Janvier 1655. à Mr. le Baron *Herman Flemming*, Gouverneur Général de ses Domaines en *Suède* (3), en lui enjoignant de tenir une somme raisonnable prête à sa disposition : faisant entendre, qu'elle vouloit se rendre vers le mois de Mai de *Bruxelles* aux eaux de *Spa*, pour lesquelles elle étoit venue trop tard l'année précédente, & lui disant qu'elle s'attendoit à l'y trouver & qu'au reste elle tiroit compte de toute son argenterie, pour en faire battre des monnois. D'où l'on pourroit conclure, qu'elle s'étoit aussi réservé ce droit de souveraineté.

(1) V. ses Mémoires T. III. p. 417 & 418. & T. IV. p. 31. item Mém. de *Foly* T. II. pag. 120-141. conf. l'Hist. des Papes T. V. p. 399.

(2) Mém. T. II. pag. 163.

(3) J'en ai l'original que j'ai reçu de Mr. le Dr. *Kalsenius* Evêque de *Westarås*.

L'an
1655.

tion, de divers bijouxeries de plus de dix mille pistoles d'Espagne. Après cela, elle remercia l'Archiduc & les Ministres du Roi Catholique des honneurs qu'ils lui avoient faits & à sa suite, durant son séjour dans ce pais-là. Il seroit superflu de nous arrêter à chaque endroit par où elle passa. Nous ne marquerons que les circonstances les plus notables de son voiage (a). Elle partit le 22 Septembre 1655 de Bruxelles. Entre les personnes qui composoient sa Cour étoit Pimentel, comme Ambassadeur extraordinaire d'Espagne; le Comte de Cuéva avec son Epouse, & deux Dames d'honneur de la Reine, les Comtes Buquoi, Trassirio & plusieurs autres personnes de distinction, le P. Guemes Dominicain & deux Jésuites, dont l'un étoit le P. Mannerschiedt. De Suédois, il y avoit Silfwercrona, Lilliecrona, Appelgren & Appelman. Enfin le nombre en tout faisoit deux cent personnes, y compris vingt-cinq ou trente gardes du corps: tous nourris au dépens de la Reine, à l'exception de l'Ambassadeur d'Espagne qui fit le voiage séparément & à ses propres dépens.

L'Archiduc Léopold, avec un grand cortège de Dames & de Seigneurs, conduisit la Reine jusqu'à deux lieues de Bruxelles. En passant par Cologne, elle ne vit pas le Roi d'Angleterre, à ce que dit Aitzema, pour ne pas donner de la jalousie à Cromwel. Gal: Gualdo & d'autres Auteurs disent néanmoins, que tant le Roi d'Angleterre que le Duc de Gloucester lui firent visite à Franckfort le 5. d'Octobre, outre les Princes Palatins, l'Electeur de Maïence & quantité d'autres personnes de grande distinction (*).

Etant

(a) Le Détail s'en trouve dans Gualdo p. Holl. Sept. 1655. l. c. item Aitzema, Thald. 62. &c. item Theatr. Eur. ad b. an. Merc. & Burman. l. c.



Ce que Mr. de Boinebourg pensoit de Christine & de sa conversion.

(*) Le Savant Mr. de Boinebourg eut occasion de s'entretenir alors avec Christine. Il en écrivit à son ami Mr. Pruscbenck & lui dit: (1) „Fis, qui Catholicam fidem amplexi sunt, mox, ut ajunt, accedet, non sui modo, sed & nostri sexus Regina Christina Sueda. Esi enim ego ex nupera cum monstro illo hominum colloquutione, satis longa in id non puterim indicia nimis evidentia colligere, spero tamen magis, quam itilius prudentia diffidam, qua diu vanitatem sectarum suarum aspernata tandem veritati cedit. Ceterum ego mihi nondum vim istam inferre possum, ut credam de Christina, quam mox Christianam futuram quidem praesidentes Catholici autumant, quod pronis quidem auribus hausit & ultro augent nullo pane certitudinis pignore alio, quam quod novitatis avidi talis homo adfectu desiderant. Notum est quantum laboris Henricus IV. Galliae Rex antebac exhauserit, ut Curiae Romanae persuaderet, converti se serio velle. Nunc Hispanis vacillansibus pariter Regina aditus ad Pontificis gratiam, licet haecenus vix leviter apparuerint signa mutati in melius animi. Currus ex holosericis carulei coloris cum lemniscis & clavis argenteis, & bijuges equi generosissimi, tum lectica cum multis, aliaque selle gestabilis ornamenta pro Regina Romae apparantur. Quam primum ad urbem approquinaverit, Cardinalis meus Hassius e Farnesiorum aedibus degredietur, ut ipsa, quam vix duo regna capiunt, totam aulam sola impleat....” Nous remarquerons ici, en passant, que ce même Mr. Boinebourg avoit été autrefois Envoyé de Hesse à la Cour de Christine, & lorsqu'il écrivit à Pruscbenck il étoit Conseiller privé de l'Electeur de Maïence. Il s'étoit fait peu auparavant Catholique-Romain. Mais devenant trop puissant, il fut mis en prison & en fortit cinq mois après. En guise de réparation l'Electeur lui fit épouser sa Nièce (2).

(1) Cette lettre est du 22. Oct. 1655. V. Struvii Acta itet. fasc. ult. p. 55.

(2) V. Moreri Diss. art. Boinebörg & Pasend. hist. Brand. L. X. §. 79.

Etant arrivée à *Augsbourg*, & allant voir la Maison de ville, on lui montra une table à laquelle son Père *Gustave-Adolphe* avoit diné après s'être rendu maître de la *Bavière*. Un Ecrivain dit (a), qu'à cette occasion elle ne pût retenir ses larmes. Le Comte *Raimond Montecuculi* fut envoyé de nouveau par l'Empereur vers elle pour l'accompagner jusqu'à *Rome*, & c'est d'*Augsbourg* qu'elle écrivit à l'Archiduc d'*Inspruck* pour le prier d'avoir pour agréable qu'elle passât par son Etat pour continuer son voiage vers *Rome*. Voici la lettre:

L'an.
1655.

Monsieur Mon Cousin. Approchant de l'Etat de *V. A.* j'ai crû devoir l'avertir de mon arrivée, & la prier d'avoir agréable, que j'y passe pour achever mon voiage vers *Rome*. Je vous envoie ce Gentilhomme porteur de la présente, pour dire plus particulièrement mes sentimens à *V. A.* & vous prie de lui ajouter foi, sur ce qu'il vous dira, que je suis plus que personne

Monsieur Mon Cousin

Auguste ce 20
Oâ: 1655.

Votre très-affectionnée Cousine & Amie

CHRISTINE.

La réponse de l'Archiduc lui fut apportée à *Landsbergen* (b). Le 26. du même mois elle monta les *Alpes*; & à *Zirla*, petite ville sur l'*Inn* à deux lieuës d'*Inspruck*, les deux frères Archiducs & l'Archiduchesse *Anne*, sœur du Grand Duc de *Toscane*, lui vinrent à la rencontre. Leur suite étoit très-nombreuse & magnifiquement parée, & ils conduisirent *Christine* en grande pompe à *Inspruck*.

Le Pape sachant que la Reine y feroit profession publique de la Religion Catholique-Romaine, y avoit envoyé le célèbre Hambourgeois *Lucas Holstenius*, Chanoine de l'Eglise de *St. Pierre* à *Rome*, premier Notaire Apostolique & Gardien de la Bibliothèque du *Vatican*, qui lui-même s'étoit fait Catholique. C'étoit à lui que le Pape avoit donné pleinpouvoir de recevoir la confession de *Christine* & de faire les cérémonies usitées en pareilles occasions. Elles se firent le 3. Novembre dans l'Eglise Cathédrale (c). L'essentiel en fut (*), qu'à 10. heures du matin elle fut conduite par l'Archiduc

Elle fait profession publique de Catholicisme à *Inspruck*.

(a) *V. Sprengeri Roma Nova* pag. 80. Eur. T. VII. p. 747. &c.

(b) *Gal. Gualdo l. c. p. 81. &c.* Lunig (c) *Gualdo l. c. p. 102. &c.* Holl. Merc. *Theatr. Ceremon Tom. II. p. 312-321. Theatr. l. c. &c.*

(*) Une Relation Suédoise en Msc. sur la profession de foi de *Christine* à *Inspruck* renferme beaucoup de particularités (1). Celle d'un Gentilhomme en forme de lettre du 10. Décembre 1655, de *Copenhague* dont nous avons donné le commencement, est aussi cu-

(1) Communiquée de la Bibliothèque du Comte de Horn.
Tome I. Q99

L'an
1655.

chiduc & l'Archevêque son frère à l'Eglise de St. François, suivie de l'Archiduchesse & d'un grand nombre de personnes des deux Cours.

Tous prirent place, chacun selon son rang. Le Chanoine *Holstenius* fit lire les pleinpouvoirs du Pape, après quoi la Reine sans aucune émotion, du moins qui parût, fit sa profession publique de la Religion Romaine (*). Après quoi, un Jésuite nommé *Staudacher*, Chapelain de l'Archiduc, fit un sermon en Allemand sur l'onzième verset du quarante cinquième Pseaume: *Ecoute, fille, & considère, incline ton oreille, & oublie ton peuple & la maison de ton Père &c.* Le *Te Deum* étant chanté & accompagné de musique & de coups de Canons, la Reine fut reconduite dans le même ordre au



curieuse. (1). Mais comme l'une & l'autre s'accordent assez quant à l'essentiel, on ne rapportera de celle-ci, que ce qui se trouve à la fin. Il dit: „ Je me suis étendu en ces „ particularités plus que je ne pensois, tant pour la grandeur de la chose en soi, que „ pour ce qu'elle semble avoir produit, qui est, que les Prédicans d'ici en ont pris „ telle épouvante, qu'un si bon exemple fasse un grand effet en tout le Nord; qu'ils „ nous font ici nouvelle persécution d'un Edit, à l'imitation de celui de Suède & plus „ rigoureux pour les étrangers que celui d'Angleterre ou de Hollande, dont le commer- „ ce ne recevra pas moins de dommage que nous autres. Et encore qu'il y en ait parmi „ eux-mêmes, qui croient qu'il leur en arrivera avec leurs Paroissiens comme avec leurs „ femmes, qui ont plus de passion pour ce qui leur est le plus défendu, ils ne laisseront „ pas de l'exécuter, protestants, que personne en Danemarck ne doit croire si non ce „ que Mr. le Chancelier permettra. Je pense aussi, que vous n'aurez pas si exacte con- „ noissance de cette affaire, & que pour le plaisir de la communiquer à vos amis, vous „ prendrez la peine de la lire, sur quoi je vous veux satisfaire avec ce Sonnet:

„ Après avoir vengé les Mares de mon Père;
„ Après que mes Soldats, par tant de beaux exploits,
„ Ont publié mon nom. jusqu'à l'autre hemisphere
„ Et que l'aigle d'Auriche a ploié sous mes loix,

„ J'ai eu pour mes Etats tout le soin nécessaire,
„ Je leur donne en ma place un des plus grands des Rois.
„ Que l'Europe ait nourris. Mais, pour me satisfaire,
„ D'un repos assuré ma vertu fait le choix.

„ Des plus fameux Césars les palmes étouffées:
„ Et les lauriers flétris sechent sous mes trophées.
„ J'ai triomphé comme eux de tous mes ennemis:

„ Mais en ce point leur nom doit céder à ma gloire:
„ C'est que jamais leurs sens ne leur furent soumis,
„ Et moi, dessus les miens j'emporte la victoire (2).

(*) Sur la fin de cette profession de foi, il y a aussi ces paroles (3). „ Hanc veritatē „ Catholicam fidem... à meis subditis, vel illis quorum cura ad me in munere meo „ spectabit, teneri, doceri, & prædicari, quantum in me erit curaturam, Ego Christi- „ na spondeo, voveo ac juro.... *Heinsius* écrivit là-dessus à *Gronovius*: Heroïna nostra; „ quam suaviter nugata fit *Obnopantē*, jam intellexisti (4).

(1) Communiqué par feu le Conseiller *Graw* cause de la beauté de son Sonnet. voyez ci-dessus p. 412. & 21.

(3) *Gal. Gualdo* l. c. pag. 102. &c.

(2) On pardonnera à cet Auteur son zèle à

(4) *Burman* Syll. Ep. T. III. p. 146.

au Palais de l'Archiduc. Tout cela fut suivi de grandes fêtes, illuminations & festins, que l'on prétend avoir coûté jusqu'à quinze tonnes d'or, y compris les dépenses de toutes les cérémonies (a). On ajoute, que la Reine *Christine* environnée de toutes ces magnificences, s'écria: *o che bella!* (b) *Gualdo* rapporte les excuses que fit le Baron *Ghirardi*, premier Conseiller de l'Archiduc, à *Lucas Holstenius* de n'avoir pas su auparavant l'affaire de la profession de Religion de la Reine, disant, que les sujets des Comédies & de l'Opera qu'on avoit préparés, n'auroient pas été profanes mais sacrés & plus convenables à la circonstance (*).

L'an
1655.

Le séjour de *Christine* à *Inspruck* fut de huit jours. Avant que d'en partir elle écrivit à *Charles-Gustave*, Roi de *Suède*, une lettre, où elle lui fit part de son changement de Religion laquelle nous donnons ici:

Elle écrit de-là au Roi de *Suède*, au Pape, à la Duchesse d'*Havre* & à la Comtesse de *Brienne*.

Monsieur Mon Frère. Je suis heureusement arrivée ici, où j'ai trouvé la permission & l'ordre de sa Sainteté de me déclarer ce que je suis il y a longtems, & je me suis estimée heureuse de lui obéir, & j'ai préféré cette gloire à celle de régner sur ces puissans Etats, que vous possédez. Vous devez aimer cette action, quand même vous croiriez que j'ai mal choisi, puisqu'elle vous est si avantageuse, qu'elle n'a point changé l'amour, que je dois à la *Suède*, ni les sentimens d'amitié, que j'ai eu pour vous, à qui je serai toujours

d'*Inspruck* le 4 Novembre 1655.

CHRISTINE.

Le jour d'après, elle écrivit une lettre au Pape *Alexandre VII.* pleine d'expressions de la plus parfaite obéissance, & que voici.

Beatissimo. Padre.

Très-Saint Père.

Essendo io finalmente arrivata al tanto da me desiderato segno di vedermi ricevuta nel grembo

Etant enfin arrivée au but que j'ai tant désiré, de me voir reçue au sein de Notre sainte Mère, l'Eglise Catholique-Romaine, je n'ai pas voulu man-

(a) Holl. Merc. l. c. p. 105.

(b) L. c. p. 90. 105. &c.

(*) Mr. *Chevreau* dit à cette occasion (1) „ On régala *Christine* d'une Comédie l'après-midi du jour qu'elle avoit abjuré la Religion Lutherienne à *Inspruck*. Elle dit alors „ à des personnes du premier ordre. „ Messieurs, il est bien juste que vous me donniez la Comédie, après vous avoir donné la farce:” Mr. *Leibnitz* en porte ce jugement: „ (2) „ que si cette histoire est véritable, la Reine *Christine* n'a point gardé le decorum.”

(1) *Bernard Nouvell. litér.* Juin 1700 p. 673. *Fyzhon. hist.* p. 42. not. *Bibl. German.* T. X. p. 21. en 1725. *Bierling* (2) *V. Fellerus l. c. §. 146. p. 211.*

L'an
1655.

bo della nostra Santa Madre la Chiesa Catholica Romana, non hò voluto mancare di darne parte à Vostra Santità, ringraziandola umilmente dell'onore, che mi hà fatto de' suoi benignissimi commandamenti, li quali sono offeruati da me col rispetto dovuto alla Santità vostra.

*Hò manifestato al mondo, che per obedire a Vostra Santità hò lasciato con somma allegrezza quel Regno doue il riuerirla è posto frà i peccati irremissibili, & hò messo da parte ogni rispetto humano, per far conoscere, cb' io stimo assai più la gloria d'obedire a Vostra Santità, che quella del più degno trono. Supplico Vostra Santità di riceuermi così spogliata, come sono, d'ogni grandezza con la paterna & usata benignità, che s'è degnata di mostrarmi sin bora. Io che non hò altro da sacrificare à i santi piedi di Vostra Santità, che la mia persona insieme col sangue, e con la vita, l'offerisco tutta à Vostra Santità con quella cieca ubediencia, che s'è douuta, supplicandola a voler disporre di me conforme giudicherà più convenirsi al publico bene della nostra santa Chiesa, alla quale, & alla Santità Vostra, come à suo unico, e vero capo, hò dedicato tutto questo che mi resta di vita con ardentissimo desiderio d'impiegarla e spenderla tutta alla maggior gloria di Dio. Da questo auguro a Vostra Santità
quei*

manquer d'en faire part à Votre Sainteté, en la remerciant très-humblement de m'auoir honorée de ses favorables commandemens, que j'ai observés avec tout le respect dû à Votre Sainteté.

J'ai fait voir à tout le monde, que pour obéir à V. S. j'avois abandonné avec la plus grande joie ce Roïaume, où la vénération pour V. S. est comptée parmi les péchés irrémissibles, & j'ai mis à part tout respect humain, pour faire connoître, que je préfère de beaucoup la gloire d'obéir à V. S. à celle du plus beau Trône. Je supplie V. S. de me recevoir, dépouillée, comme je suis de toute grandeur, avec la même affection paternelle, qu'elle a daigné me montrer jusqu'ici. N'ayant rien de plus à sacrifier aux saints piés de V. S. que ma personne avec mon sang & ma vie, je la lui offre toute entière, avec cette aveugle obéissance qui lui est dûë, & je la supplie en même tems de vouloir disposer de moi, comme elle jugera le plus convenable au bien public de notre sainte Eglise, à laquelle, aussi bien qu'à V. S., comme à son unique & véritable Chef, j'ai dévoué tout ce qui me reste de vie, desirant ardemment, qu'il soit tout employé & voué à la plus grande gloire de Dieu.

Au reste je souhaite à V. S. une longue suite d'années & les plus heureuses, qui sont si nécessaires au bien & au repos commun de la Chrétienté, priant Notre Seigneur, de conserver en la personne de V. S. ces grands talens qu'il lui a donnés, &

que

L'an
1655.

quei lunghi, e felicissimi anni, che sono tanto necessarii al bene, e riposo commune della Christianità, pregando Nostro Signore di conservare nella Santità Vostrà quei gran doni, che le hà dati, e di far me così fortunata, ch' io possa arrivare al desiderato giorno, nel quale mi sia permesso d'inclinarmi a i Santissimi piedi di Vostrà Santità, li quali humilmente le bacio, pregandola di partecipare mi la sua santa, e paterna benedittione &c. Inspruckli 5. Nov. 1655.

que je puisse être si heureuse, que d'atteindre au jour après lequel je soupire, où il me sera permis de me mettre aux très-saints piés de V. S., lesquels je baise humblement, La suppliant de m'accorder sa sainte & paternelle bénédiction, &c. Inspruck le 5. Nov. 1655.

de Votre Sainteté

La plus obéissante Fille

*di Vostra Santità
Obedientissima Figlia
CHRISTINA*

CHRISTINE

Voici encore deux autres de ses lettres sur le même sujet à la Duchesse d'Havré & à la Comtesse de Brienne du 7. Novembre 1655.

*M*adame ma Cousine. Comme je sai que ma satisfaction contribue beaucoup à la Votre, j'ai voulu vous donner avis que j'ai fait Profession publique de la Religion Romaine. J'ai crú que je n'avois rien à mander de plus agréable à une de mes meilleures Amies que ma conversion, & que je ne pouvois vous obliger davantage qu'en vous faisant savoir, que j'ai solennellement renoncé à mes erreurs pour embrasser la vérité. Comme je suis persuadée que vous prendrez part à mon bonheur: vous devez croire que je me réjouirai de vos prospérités, & que je suis.

Madame ma Cousine

Inspruck le 7.
Nov. 1655.

Votre très-affectionnée
Cousine & amie.

*M*adame, Je sai que la part que vous avez toujours prise à ce qui me touche, vous a fait souhaiter il y a longtems de me voir dans le chemin du salut. Vous ne pouviez pas faire un souhait qui me fut plus avantageux, ni qui me pût mieux témoigner la grandeur de votre amitié. Comme j'ai fait profession publique en cette ville

Q99 3

L'an.
1655.

de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, je n'ai pas voulu différer à vous le faire savoir, étant fort persuadée, que vous en aurez une double joie, & comme mon amie, & comme bonne Catholique. Je vous serai fort obligée de la satisfaction que vous témoignerez de mon bonheur, & j'en serai ravie lorsque je vous pourrai donner des marques de ma reconnoissance, & que je suis &c.

Elle partit à quatre heures après-midi d'Innsbruck conduite par l'Archiduc & sa Cour, & défraïée jusqu'aux limites de ses Etats. Sur l'invitation réitérée que le Prince & Evêque de Trente lui fit faire, elle se rendit à sa Résidence, où elle fut somptueusement régaler. Ensuite sur la route la Reine lui écrivit la lettre de remerciemens ci-jointe.

Elle est régaler magnifiquement à Trente & dans le Mantouan.

Mon Cousin, Je me sens si obligée de vos civilités, & du bon accueil, que vous m'avez fait, que je n'ai pas voulu laisser retourner les gens de Monsieur l'Archiduc sans vous en faire encore mes remerciemens, & sans vous assurer, que je souhaiterois fort de trouver le moïen de pouvoir vous témoigner ma reconnoissance, & vous donner des marques de la sincérité, avec laquelle je suis

Mon Cousin

à Hal 17 Novembre
1655.

Votre affectionnée Cousine
& Amie
CHRISTINE

Christine avoit intention de passer par le territoire de Venise (a): mais la République aiant fait quelque difficulté d'accorder passage libre à toute sa suite, à cause de la peste ou de quelque maladie contagieuse dont le pais, d'où elle venoit, étoit suspect; elle ne traversa qu'un bout de la domination Vénitienne, & s'arrêtant à un village appelé Dolie, où elle fut complimentée par les Députés du Doge & du Sénat de Venise, & servie de rafraichissemens, qui y avoient été aportés; elle prit la résolution de passer par le Mantouan, où le Duc & l'Archiduchesse furent à sa rencontre, & la traitèrent magnifiquement.

Cérémonies avec lesquelles elle est reçue dans l'Etat Ecclesiastique.

Ce fut le 21. Novembre, que Christine entra dans l'Etat du Pape (*), où

(a) Gualdo l. c. pag. 110-117.

(*) Il y a une Instruction que le Pape avoit donnée à ses Cardinaux-Légats pour la réception de Christine dans l'Etat Ecclesiastique. Ce fut le Sr. G. Lillencrona Gentilhomme Suédois, qui étoit de la suite de la Reine, qui l'envoia au Roi Charles-Gustave. Elle est en Suédois (1).

(1) La copie s'en trouve parmi les Mss de Mr. le Comte Bielke Tom. XIV. p. 204. &c.

où quatre de ses Nonces lui vinrent au devant. Ils la complimentèrent de sa part & lui firent tenir un Bréf du Pontife, où il lui témoignoit l'envie qu'il avoit de la voir bientôt arrivée à Rome (*) (a). Il n'y avoit pas longtemps que la Reine étoit montée dans le carosse du Pape, lorsque le Cardinal Légat de Ferrare la rencontra. Il la conduisit dans la ville, dans les Eglises & au Château, où elle fut traitée avec beaucoup de cérémonies & reçue avec bien des marques d'allegresse. Elle en partit le 25. pour Bologne, où elle resta jusqu'au 29, toujours défraîée & entretenuë par les Cardinaux & d'autres personnes des plus distinguées du pais. On s'apperçoit sans doute, que la Reine ne faisoit que de petites journées, pour ne pas trop hâter son entrée dans Rome (b). Aussi le Pape, pendant qu'elle étoit encore à Inspruck, avoit-il expédié un courier à Lucas Holstenius pour disposer Sa Majesté à retarder son voiage le plus qu'elle pourroit, afin qu'on eût le tems de tout préparer pour une réception convenable à sa haute qualité, comme aussi, d'expédier les quatre Nonces sur les confins de l'Etat Ecclésiastique, avec leur cortège, pour l'accompagner & la conduire à Rome, avec tous les honneurs, qui lui étoient dûs. Ainsi elle passa par Immola, Faenza, Forli, Cecenna, Rimini, Pésaro, Fano & Ancona. Elle fit son entrée dans quelques-unes de ces villes à cheval & habillée en Amazone: & pour honorer sa venue, on avoit fait dresser dans presque tous ces endroits, de beaux arcs de triomphe avec de belles inscriptions (c). Le Comte François Maria Sentinelli, qui avec son frère entra après au service de la Reine, lui présenta à Pésaro un livre, qui contenoit des poésies Italiennes, la plupart à sa louange.

Gualdo ajoute, qu'aussitôt que Christine aperçût la Tour ou la Coupole de l'Eglise Cathédrale de Lorette, elle mis pié à terre, fit plusieurs genuflexions, & se remit dans sa litière, mais qu'étant plus près de la ville même, elle avoit voulu faire le reste du chemin à pié (f): Que le lendemain aiant entendu la grande Messe & donné d'autres démonstrations de Dévotion, elle avoit mis aux piés de l'image de la sainte Vierge une Couron-

sa Dévotion
pour notre
Dame de Lo-
rette.

(a) Idem l. 6. pag. 140.

(b) Idem ib. p. 88. & Gratiani Hist. Ven. Libr. XIII. p. 16.

(c) Gualdo l. c. p. 157. 175. 178. 181.

189. 191. item Theatr. Europ. ad h. ann. item Reyse van de Koninginne p. 25.

(*) Ce Bréf du Pape est du 24 Octobre 1655: „ Interea, y est-il dit (1), suave est illius diei ac jucunditatis, cum Te inter faustas omnium gratulationes Roma excipiet, ac Tu sapientia, quam olim non ex Christi doctrina, sed in Philosophorum ludo didiceras, apud stulta hujus mundi & interdidos & ignobiles, veros fontes reperies...”
(†) Parival prétend que Christine continua son voiage à pié à Lorette: „ chose étrange, dit-il (2), & pleine d'étonnement de voir une jeune Reine partir du fond du Septentrion pour embrasser une Religion qui fut jadis tant affligée par les armes du Roi son Père, une Religion, qui fait un grand miracle en elle, lui donnant la force d'abandonner une Couronne, de mépriser les médisances & d'aller si loïn rendre ses vœux à la sainte Mère de Dieu, après un si long pèlerinage.”

(1) Il est imprimé dans Gualdo l. c. p. 135.

(2) Hist. du Siècle de Fer. T. II. p. 354.

L'an
1655.

ronne & un Sceptre enrichis de plusieurs pierres précieuses d'une grandeur & valeur assez considérable, & qu'elle n'avoit pourtant pas voulu voir, le jour d'après, l'endroit où on les avoit placés, disant que des bagatelles comme celles-là ne méritoient pas d'être vûës (*).

Elle est com-
plimentée
par des Da-
mes.

V. l'Append.
N. LXIV.

Elle partit de *Lorette* le 11. de Décembre & continua sa route par *Recanati*, *Macerata*, *Tolentino*, *Camerino*, *Foligno*, *Affisi*, *Spoletto*, *Terni*, *Otricoli*, *Gallise*, *Caprarola*, où le Duc de *Terranova*, Ambassadeur du Roi d'*Espagne*, lui vint faire la révérence. Outre les réceptions magnifiques qu'on lui avoit faites dans presque toutes les villes & tous les endroits mentionnés, il y eut ceci de particulier qu'à *Macerata*, *Camerino* & *Foligno*, une des Dames des plus distinguées de chaque endroit lui porta la parole, au nom de toutes les autres, la félicitant sur son heureuse arrivée & qu'une entr'autres lui fit un discours fort éloquent (a). Voici une inscription que les habitans de *Terni* lui dressèrent.

CHRISTINÆ
Suecorum, Gothorum, Vandalorum,
REGINÆ
Zelo Fidei Catholicæ Romam petenti
Universum Orbem moderante
Alexandro VII. P. O. M.
Urbem hanc gubernante
Horatio Maria Bonfilio, V. S. R.

Comment
Elle entre
dans Rome
& y est reçue
incognito.

Deux Légats à *Latere* du Pape se trouvèrent le 19. Décembre à *Olgiata* à

(a) On le lit dans Gualdo l. c. p. 199-201. *Inscript. singular. p. 73.*
v. *Oldoini visa Pontif. p. 710.* & *Nemeitz*



(*) Le *Mercur. Holl.* & *Mr. Wagenfeil* marquent (1) „ que cette Couronne & ce „ Sceptre étoient enrichis de 368. Diamans & de 160. perles fines, sur l'une desquelles „ dit-on, l'image de la Vierge se trouvoit figurée naturellement.” *Mr. Heidegger* (2) „ parlant des vœux que *Christine* avoit faits à la sainte Vierge, dit au sujet de la Cou- „ ronne présentée par la Reine: „ *Die 8. Decembris 1655. Lauretum venit & cum Regi- „ na illa munera sua in thesaurum illata B. Virginis sequenti carmine*

„ Hanc Tibi sacravit SPRETAM Regina CORONAM
„ In Coelo tribuas ut meliore frui:

Christine se
moque d'un
distique sur
le don de Sa
Couronne à
Ste Vierge.

„ *Inscripta vidisset; insulsum Postam falsè risit & à se spretam Coronam MARIAE „ Virgini donatam negavit.* *Mr. Ludolphe* ajoute: „ que c'étoit *Mr. Lucas Holstenius* „ (3) qui avoit fait ce distique sur la Couronne de *Christine*, & *Mr. Wagenfeil* remar- „ que: qu'au lieu du mot *Spretam* la Reine auroit voulu substituer celui de *Litam Co-* „ *ronam* puisqu'elle ne pouvoit pas, disoit-elle, mépriser la Couronne de *Suède* qu'elle „ avoit portée glorieusement plusieurs années de suite, & qu'elle n'avoit cédée à son „ Cousin, que quand elle l'avoit jugé à propos.

(1) *Merc. Holl. Sept. 1655. p. 106. Wagen-*
hist. Univ. P. II. p. 210. item Auli Aponii Reise
pag. 459.

(2) Dans son *hist. Papatus pag. 429. it. Jeger*

Hist. Eccl. & Prof. Libr. V. c. XI. p. 104. item Bero-
man. Dignit. illustr. Cap. IV. p. 145.

(3) *Schaubuhne l. c. pag. 573. not. & Loebner Med.*
Samb. ann. 1738. pag. 343. Wagenf. l. c. p. 210.

L'an
1655.

à neuf milles d'*Italie* en deça de *Rome*, pour y recevoir la Reine. Ces Légats accompagnés d'un grand cortège & d'une nombreuse suite de carrosses, étoient le Cardinal *Giovanne Carlo* Frère du Grand Duc de *Toscane* & le Cardinal *Landgrave de Hesse* (*), lesquels après les complimens faits de la part du Pape & du sacré Collège, invitèrent Sa Majesté à monter dans le Carrosse que le Pape lui avoit envoie. Elle se mit au fond & les deux Cardinaux s'affirent sur le devant. C'est de cette manière qu'elle vint *incognito* à *Rome* à deux heures de nuit, c'est-à-dire, à sept heures du soir, à la clarté d'une quantité infinie de flambeaux (a). Elle entra par la *Porta Pertusa* (†), où elle fut rencontrée par le Commandant de la Garde Suisse, à la tête d'un gros détachement de cette Garde, & elle monta au Vatican du côté du jardin de *Belvedere*, d'où on la conduisit dans un appartement des plus richement ornés. Le concours du peuple étoit très-grand, & la Reine qui le regardoit dit en badinant: que c'étoit apparemment-là la manière d'entrer *incognito* à *Rome*. Après plusieurs cérémonies de part & d'autre, elle fut conduite entre les deux Cardinaux à l'Audience du Pape: dont, après trois inclinations elle baïsa la mule & les mains. Il la releva fort poliment & elle s'assit sur un siège Roïal de velours cramoisi, orné d'or & à bras. L'entretien fut court, parce que le Pape supposa que la Reine étoit fatiguée du voyage, & elle retourna peu après dans son appartement. Le lendemain elle fut voir la Bibliothèque du Vatican que *Lucas Holstenius* lui montra, & dont elle fut fort satisfaite. Le jour suivant elle fut encore auprès du Pape, qui lui rendit sa visite au grand contentement de la Reine (‡). Les deux jours suivans se passèrent en concerts de musique & autres passe-

(a) *Gualdo l. c. p. 194. &c. & 226. Bulifon l. c. 250. & Lunig Theatr. Cerem. T. II. p. 317. &c.*



(*) Le caractère de ces deux Princes-Cardinaux se trouve dans la Relation de Mr. *Angelo Corraro*, Ambassadeur de *Venise* à *Rome* (1).

(†) L'auteur du *Mercuré Holl.* dit (2), qu'on avoit fait exprès une ouverture à la muraille pour l'entrée de la Reine & qu'on appelloit cette porte la *Porta Buona* ou heureuse.

(‡) *Lunig* rapporte tout au long (3) le Cérémonial qui s'observa de part & d'autre à cette visite du Pape, & remarque que la *Congregatione de Riti* avoit tenu là dessus des conférences pendant quelques semaines de suite, avant que de pouvoir s'accorder. Ce cérémonial fut dressé en *Italien* sous le titre de „RELATIONI delle pompe, accoglienze, &c. ceremonie & grandezze, con le quali se dove ricevere sei miglia lontano di Roma, la Regina di Suetia nel di lei arrivo alla Corte del Papa a 15 Decembri 1655 (4)”. On y prescrit les dépenses qui devoient se faire en cette occasion en habits & en équipages, qui sont excessives: de même, comment les Dames de *Rome* devoient être ajustées en habits & en bijoux, dont ceux de la Princesse *Colonna* devoient valoir quatre à cinq cent mille écus Romains, & ceux de la Princesse de *Rossano* jusqu'à deux millions de couronnes. Tout cela, dit le Cérémonial, se feroit pour faire connoître à *Christine* les richesses.

(1) L. c. pag. 76 & 92.

(2) L. c. pag. 106.

(3) L. c. Tom. I. p. 241.

Tome I.

(4) Communiquée en Msc. par Mr. de *Blow* Conseiller de guerre à *Cassel*.

Rrr

L'an
1655.

passetems agréables, en attendant que tout fut prêt pour l'entrée publique de *Christine*. Elle se fit le jeudi d'après avec une magnificence sans pareille. *Bonnani & Galeazo Gualdo* en ont fait le détail, que l'on ne répétera ici, qu'en racourci (a).

Entrée pu-
blique de
Christine à
Rome.

La cavalcade devoit commencer dès la vigne ou le jardin du Pape *Iules*, où il y a un superbe palais: mais il tomba une si grande pluie tout l'avant-midi, qu'on délibéroit déjà de remettre la cérémonie à un tems plus favorable. Mais il changea tout-à-coup, & la Reine, dit *Gualdo*, entourée de la garde Suisse & d'un nombre innombrable de personnes de tout rang, parut comme une Impératrice victorieuse & une Conquérante, marchant en triomphe d'une manière glorieuse & superbe.

L'entrée se fit par la *porta del Popolo* (*) que le célèbre Cavalier *Bernini* avoit achevée d'embellir sur le dessein du Grand *Michel Ange*, avec l'inscription, qui y est encore:

FELICI FAUSTOQUE INGRESSUI
CHRISTINÆ SUECORUM REGINÆ A. D. 1655.

C'est-à-dire heureuse & joyeuse entrée de *Christine*, Reine de *Suède*, l'an 1655 (†). Au sommèt de cette porte se voïent en grand relief six Monticules avec une étoile au-dessus, entrelassés d'épis de blé, qui étoient les armes

(a) *Bonnani Numism. Pontif. T. II. pag. Er. Francisci Lustige Schaubühne p. 187. Sc. 646. Sc. Gualdo l. c. p. 235. 241. Sc. 248. Theatr. Eur. ad b. ann. p. 751. Sc. Holl. Merc. l. c. Ludolf l. c. p. 569. Sc.*

V. l'Appen-
dice N.
LXVI.

chesses & la grandeur de leurs Maisons. Il y a encore une autre description de ces cérémonies plus circonstanciée & intitulée: „ *d'Avise à Principi Christiani dell arrivo* „ *fatto nella Corte di Roma della Real Maestà della Serenissima Regina di Suetia il giorno* „ *delli 21. Decemb. 1655. (1)*”. Cependant *Angelo Coraro* Ambassadeur de *Venise* à *Rome*, desaprouve entièrement toutes ces profusions du Pape & de sa Cour, comme n'aboutissant à rien moins qu'à l'avantage qu'on croïoit tirer de la conversion de la Reine *Christine* (2).

(*) *Portam hanc*, dit *Bonnani* (3), „ *Flaminiam dicunt à viâ Flaminia, seu Populi*, „ *ab ade, quam Populus Romanus beatæ Virgini condidit postquam Pascalis II. locum re-* „ *purgavit, quem funestare credebantur cineres Neranis.*

(†) La Médaille que le Pape fit frapper à cette occasion, y répond tout à fait. Sur la face se voit le buste du Pape avec cette inscription autour, *ALEX. VII. PONT. MAX. A II. MDCLVI. G. M.* & sur le revers est représenté la Porte *DEL POPOLO* avec tous ses embellissemens, par laquelle la Reine entre en *Rome* à cheval, entourée &

(1) Communiquée par le même Mr. de *Blome*. (3) L. c. pag. 646.
(2) Dans la Relation l. c. pag. 9.

mes de *Christine* & du Pape (*). Plusieurs compagnies de Soldats étoient sous les armes, & sans compter les décharges de la mousqueterie on tira plus de deux cens coups de Canon. La Reine habillée en *Amazone*, avec des plumes au chapeau & montant un Cheval blanc à la manière des hommes & en cavalier (†), passa au milieu des troupes rangées en haie & monta l'escalier de l'Eglise de St. Pierre, dont le dedans étoit tendu des plus belles tapisseries & orné de plusieurs emblèmes faisant allusion au Nom, aux actions & aux armes de la Reine (a). Le haut Clergé la reçut à la porte & la conduisit devant le grand Autel & de-là à la Chapelle du Pape, à qui elle rendit les honneurs accoutumés, & fit connoître la joie qu'elle avoit d'être passée à la croïance Catholique & de se voir honorée de la bienveillance du S. Père. Il répondit, que sa conversion étoit d'un si grand prix, que dans le Ciel il se célébroit là-dessus de plus grandes fêtes, qu'elle n'en voïoit sur la terre. Après quelques autres cérémonies *Christine* fut reconduite devant le Pape, des mains de qui elle reçut la Confirmation, & joignit à son nom de *Christine* celui d'*Alessandra*: après quoi elle communia avec les Cardinaux Diacres (‡).

(a) Gualdo l. c. p. 154. 157. &c. Theatr. Eur: l. c.

& suivie d'une grande cavalcade. Au-dessus se lisent ces mots abrégés: *FEL. FAVS. Q. INGRES.* que nous venons d'expliquer (1).

(*) „ *Sub montibus*, dit Bonmani, l. c. *pendet contextus ex quercinis frondibus & frummenti spicis, quibus & stemmata exprimuntur Pontificis & Christianæ Suecorum Regina.* Illam cum Regina Saba contulit Joannes Baptista Palatius his verbis. Regina Saba, qua ad audiendam sapientiam Salomonis, Christina est, Regina Suecorum ad Alexandrum VII. se contulit, ut fidem audiret Catholicam. Il y avoit déjà quelques années que le savant Bochart avoit comparé *Christine* à la Reine de Saba, dans sa belle Epigramme. v. ci-dessus pag. 250.

(†) „ Les Dames Italiennes ” dit G. Lilliecrona, dans la Relation qu’il envoïa au Roi Charles-Gustave sur l’entrée de *Christine* à Rome „ étoient surprises de voir la Reine assise à cheval comme un Cavalier, portant des Culottes chamarées: mais „ aiant appris qu’elle avoit le cœur d’un Héros & qu’elle avoit fait la guerre au Roi de Danemarck, elles revinrent de leur surprise (2).

(‡) On en peut lire encore d’autres Circonstances dans l’*Efemeride Vatic*: par l’Abbé Piazza pag. 747. Il y dit entr’autres que par un Privilège spécial & par un Bré Apostolique on y auroit fait voir à *Christine* en même tems le St. Suaire.

(1) V. Bonmani Num. Pontif. Tom. II. pag. 647. v. ci-dessus pag. 61 & 176. not. cfr. Sprengeri Roma Nova pag. 171.

(2) Dans le Msc. du Comte de Biehl pag. 204.

R r r 2

Digitized by Google

L'an.
1655.

Le lendemain le Pape la retint à diner. Il y avoit deux tables à la distance d'un pié l'une de l'autre (*). Celle où se plaça le Pontife étoit de quatre doigts plus élevée que l'autre. Il s'affit au milieu sur un Siège de velours rouge plus élevé de trois pouces. La Reine se mit sur un Siège Roial fait exprès pour elle, au côté droit sous un Baldaquin. Don *Antonio della Cueva* donna à Sa Majesté la serviette, le Marquis *Bentivoglio* lui présenta la couppe & le Comte *François Maria Santinelli* les autres services. Le festin, dit *Gualdo* (a), fut proportionné à la grandeur d'un grand Prince & d'une grande Princesse. Le P. Jésuite *Oliva* fit un sermon durant le repas, & *Christine* aiant fait une remarque sur un Passage de *S. Paul*, qu'*Oliva* avoit allegué, la proposa au Pape, qui fut fort édifié de la promptitude, de la vivacité de l'esprit & de l'érudition de cette Princesse. Après diner on donna à Sa Majesté le divertissement d'une pièce Dramatique récitée en musique: & la Reine s'étant entretenue le jour suivant assez longtems, avec le Pape, passa vers le soir, du Vatican dans le Palais *Farnése*, qui avoit été préparé pour sa demeure, & où le Duc *Ranuce de Parme* avoit fait mettre cette inscription au-dessus de la façade:

Christine va
loger au Pa-
lais *Farnése*.

„ CHRISTINÆ SUECORUM REGINÆ
 „ *Ob depositum pro religione Regni fastigium*
 „ *Regia fortuna majori gloria*
 „ *Monumentum hoc erigit*
 „ *Ragnucius Farnesius Parmæ & Placentiæ Dux.*

Elle fut fort contente de la belle ordonnance de ces appartemens, comme aussi des magnifiques équipages, dont le Pape & les Princes Romains lui avoient fait présent (†). Bientôt après elle commença à recevoir les visites

Elle va voir
les Eglises &
les plus célè-
bres Com-
munautés.

(a) *L. c. pag. 252. 263. 270. 275. 279. &c.*

(*) Selon le Cérémonial de la Cour de Rome, aucune personne du sexe ne dine à une même table avec le Pape, ni n'est admise à lui baiser la jouë, mais seulement la main & la main. Le Jésuite *Garnier* dit là-dessus (1) „ *advertendum quod nunquam in convivio Pontificis admittuntur Mulieres, etiam si Imperatrix, Regina vel Pontificis Consanguinea esset. item: Si aliqua Regina venerit Romam, honoraretur, & in ejus adventu omnia servarentur qua dicta sunt de Rege in omnibus & per omnia: sed non recipiatur à Pontifice ad osculum oris, sed ad pedis & manus.*

Présent du
Pape à
Christine.

(†) L'Auteur du *Theatr. Europ.* ajoute (2): que le Pape lui avoit aussi envoyé un billet de Banque de Nonante mille Couronnes d'Espagne, que *Christine* lui renvoia avec bien des remerciemens. Dans le Cabinet de raretés à *Gotha* en Saxe se trouvent entr'autres choses précieuses, quelques pièces enchassées en deux cadres, dont le Pape *Alexandre VII.* lui fit présent à son arrivée à Rome. Du côté droit se voit le portrait du Pontife artivement fait en miniature. Au dessus de l'autre côté est un Crucifix taillé du véritable bois de la Croix, à ce que disent les Catholiques. Plus bas il y a huit autres pièces antiques d'onix & d'agate d'une grande valeur, que *Christine* n'aura point fait de difficulté d'accepter en ce tems-là.

(1) *V. Hoffmanni Collect. Script. & Monum.* (2) *Ad hunc ann. p. 321.*
 T. II. p. 334 & 448.

sites des Cardinaux, & à aller voir les Eglises & les plus célèbres Communautés de Rome (*). Celle des Jésuites fut une des premières, comme aussi le Collège della *Sapienza*, où un Professeur de chaque faculté fit leçon en sa présence sur la science qu'il professoit. Au Collège *Urbain de propaganda fide*, elle vit la magnifique imprimerie de vingt deux langues, où l'on imprima sur le champ ces trois mots: *Aeternum Christina vivat*, en huit Langues, savoir, en Latin, Grec, Syriaque, Hebreu, Chaldaïque, Arabe, Copte & Armenien. Elle avoit déjà été complimentée par les Elèves de ce Collège en vingt deux sortes de langues. Mais le compliment d'un chacun de ces Elèves ne consistoit qu'en deux périodes. Ils furent tous imprimés après dans un livre intitulé *Concordia linguarum ad laudem Christinæ Succorum Reginae & ejus encomia celebranda*.

L'an
1655.

C'est dans ce tems-ci que le goût pour les Belles-Lettres, les Arts & les

Scien. Elle établit une Académie chez elle.



(*) Toutes les cérémonies avec lesquelles elle fut reçue dans les Collèges sont publiées par *Giuseppe Francesco Mostrada* in 4°. sous le titre de „ *Testosi applausi fatti nella Sapienza, Collegio Romano ad altri lagghi di Roma, alla Serenissima Regina di Suetia &c.*” où il y a grand nombre d'inscriptions & de vers latins composés à cette occasion. Le fameux *P. Atbanase Kircherus* (1) se distingua par-dessus tous les autres Jésuites tant par son Obélisque chargé d'inscriptions de trente trois langues, que par le dessein d'une statue artificielle construite pour féliciter la Reine sur son heureuse arrivée & qui répondroit pertinemment aux questions qu'on lui feroit. *P. Schott* dit pourtant, que ce projet de *Kircherus* ne fut pas exécuté: il ne sait pas pourquoi. Voici l'inscription générale de cet Obélisque à la louange de *Christine* (2): on inférera quelques autres, dans l'appendice:

Comment
Christine est
reçue dans
les Collèges

v. l'Append.
N. LXVII.

„ MAGNÆ CHRISTINÆ
„ *Isidi redivoivæ*,
„ *Obeliscum hunc*
„ *Arcanis*
„ *Veterum Aegyptiorum*
„ *Notis inscriptum*
„ *Erigit, dicat, consecrat*
A. K. S. J.

„ *fulciebant hunc obeliscum triginta tres panegyrici plausus præcipuis totius orbis linguis conscripti*

E L O G I A

„ *in laudem incomparabilis Heroïnæ Christinæ. Linguae fuerunt, Hebraea, Graeca, Chaldaica, Tarchumica, Latina, Osca, Syriaca, Arabica, Coptica, Aegyptiaca, Aethiopica, Samaritana, Americana, Persica, Malabarica, Brachmana, Nubiana Africæ, Gallica, Anglica, Italica, Germanica, Hispanica, Turcica, Mexicana, Bobemica, Lusitana, Hybernica, Sarda, Belgica, Dalmatica, Canadensis, Hungarica, Hieroglyphica.*” Ce fut l'année après que ce même *Kircherus* fit voir à *Christine* sa charmante palingénésie des plantes, & cette savante Princesse, dit le Sr. *Vallemont*, prit longtems plaisir à contempler ce prodige.

(1) *V. Georg. a Sepibus Musæum Kircheri*. P. I. & *Vallemont* Curiof: de la Nature Tom. I. pag. p. 12. & *Casp. Schotti* *Magia Univ.* Tom. II. p. 161. 265.
item *Tenzel* *Mon. Unterr.* Sept. 1697. p. 765. item (2) *V. G. de Sepibus* l. c. Cap. VII. p. 12.
Kircheri *ars* Lib. III. Cap. IV. Exp. III. p. 463

L'an.
1656.

Sciences reprit tellement *Christine*, (a) qu'elle invita les plus savans de toutes les Académies de *Rome* à s'assembler, une fois par semaine, chez elle. Ils obéirent aussitôt & les premiers Membres de cette Compagnie furent Don *Pompeo Colonna*, Principe de *Gallicano*, le Prince de *St. Gregorio*, le Marquis *Scipione Santa Croce*, le Marquis *Federico Miroti*, le Comte *Louis Sentinelli*, le Comte *Ulric Fiumi*, le Comte *Francesco Maria Sentinelli*, le Seigneur *Carlo Roppacioli*, le Seigneur *Ottavio Falconieri*, le Marquis *Francesco Ricci*, l'Abbé *Francesco Cefis*, le Seigneur *Giovanni Lotti*, le Seigneur *Sebastian Baldini*, le Seigneur *Gio. Franc. Melosio*, le Seigneur *Antonio Abbati*, le Seigneur *Camillo Rubiera*, le Seigneur *Tiberio Cevoii*, l'Abbé *Vincenzo Maculani*, le Chevalier *Marc Antonio Meniconi*, Don *Cesare Colonna* & le Seigneur *Gio. Francesco Cimibaldi*.

La première séance de l'Académie se tint le 24. Janvier 1656. où, aussi bien que dans les suivantes, on traita des sujets de Morale & on lût quelques pièces de poésie, elles se terminoient ordinairement par des concerts, ce qui dura jusqu'à la fin du Carnaval.

Comment
Christine passa
le Carnaval & le Carême.

A ces divertissemens succédèrent les actes de dévotion en usage, pendant le Carême, dans ce pais-là. Ils étoient mêlés de pièces de musique & de représentations dramatiques faisant la plupart allusion au sacrifice, qu'avoit fait la Reine du Roïaume de *Suède*, outre plusieurs autres récréations & passetems, que les Cardinaux & d'autres Seigneurs de distinction donnoient durant le Carnaval, à l'envi l'un de l'autre, à cette Princesse.

Manière toute
contraire
dont cette
Conversion
de *Christine*
est prise par
les Catho-
liques & les
Protestans.

Voilà en peu de mots de quelle manière *Christine* passa les premiers mois après son arrivée à *Rome*. Depuis qu'elle avoit quitté *Bruxelles*, tout le monde étoit en suspens où elle vouloit aller, car il y avoit peu de personnes qui fussent bien informées de ses desseins. Mais sa profession publique de la Religion Catholique-Romaine, à *Inspruck*, & son voyage du côté de *Rome*, aiant éclaté par tout, il n'étoit plus difficile d'en conclure, à quoi tout cela aboutiroit. Autant que les Catholiques exaltèrent cette résolution de la Reine, (*) autant les Protestans & surtout leurs Ministres & les Savans aigui-

(a) Gualdo l. c. p. 290. 316. 318. &c.



(*) Voici quelques poèmes de Catholiques-Romains sur cette conversion de *Christine*.

SONNET

Pour la Reine de Suède:

- „ Admirez arrogans, qui dans la Politique
 „ Prétendez pénétrer tous les secrets des Dieux,
 „ Que parmi tant de Rois *Christine* soit l'unique,
 „ Qui laisse pour la foi le Trône glorieux.
- „ Et comme le soleil, cet astre magnifique,
 „ Commença de rouler dès qu'il fut lumineux,
 „ De régler les saisons marchant par l'Ecliptique,
 „ D'illuminer les airs & parcourir les Cieux;

„ Lors-

férent leur langue contre elle. Dans l'une & dans l'autre Religion il s'en trou-
va

L'an
1656.

- „ Lorsque le feu divin renfermé dans son ame,
„ Malgré les froids du Nord, lui fait sentir sa flamme.
„ Ce soleil des Esprits, fait pour les éclairer,
„ Epanchit ses rayons, commença sa carrière,
„ Remplit les cœurs d'ardeur, les esprits de lumière,
„ Visita l'Univers, & s'y fit adorer (1).

In
CHRISTINAM
Serenissimam
Suecorum Reginam
postquam deposito sponte imperio
Catholicæ fidei dogmata professæ est.
EPIGRAMMA (2).

- „ Multa quidem de te cecinit mihi sæpe vocata
„ Aonii Princeps Calliopæ Chori:
„ Plura tamen dictis quin & majora supersunt
„ Mollibus id Cythara non referenda modis.
„ Depositæ fasces ob Religionis amorem,
„ Quis nisi divino percitus igne canat?
„ Scilicet id tantis deerat virtutibus unum,
„ Subdere Romano regia colla Patri:
„ Discite quos Regni fitis infatiabilis urget
„ Esse aliquid sceptris majus & imperio.

GABR. MADELENETI.

Serenissimæ Suecorum, Gothorum, & Vandalorum Regiæ CHRISTINÆ relicto ob
pietatem Regno, Romam adeunti:

- „ Roma triumphales festivoior instrue pompas,
„ Et novus antiquo certet in urbe decor
„ Non hic Regnorum Donatrix Bellona triumphos
„ Orbis ab excidio nulla trophæa petit.
„ Arte nova Pietas vincit, quia sceptrâ recusat,
„ Regnaque non pugnans, sed fugitiva domat.
„ Inclÿta Majorum, Virgo, dum sceptrâ relinquis,
„ Sceptrâ tui virtricis nobiliora capis.
„ Subdere regna sibi magnum est, sua relinquere majus:
„ Vincere CHRISTINAM, non nisi sola potes.
„ Ergo tum germinas Virtricis & virgæ triumphum,
„ Prædaque Virtricis ducetis ipsa tui:
„ Tute tibi palma es Virtricis & virgæ trophæum,
„ Et spoliû regno majus es ipsa tuo.
„ Quanta est Vincetis, si tanta est gloria Virgæ?
„ At simul & Vinci & Vincere quanta fuit.

JOANNES BAPTISTA GIATTINUS e Soc: Jesu

Legitur quoque Passini Carmen ad Urbem Romam quando in eam triumphali Pompa
in-

(1) Mr. de Menconry dans ses Voyages P. IV. (2) Dans Palæstina.

L'an 1656 va peu du sentiment de *Wagenfeil* & de *Gui Patin* que nous avons cités ci-dessus (a).

Réflexions
de Mad. Du
Noyer sur cet
événement.

„ Il arriva à *Christine*, dit Mame du *Noyer* (b) à cette occasion, ce qui arrive ordinairement à ceux que la fortune abandonne, car sans examiner que c'étoit elle qui avoit abandonné la fortune, on étoit passé sur son chapitre de l'admiration au blâme & du blâme au mépris, sans autre raison que celle qui engage les peuples à sacrifier à leurs intérêts & à n'offrir leurs encens qu'à des Divinités utiles. *Christine* laissa son mérite sur le Trône, qu'elle voulut bien céder de son mouvement à son Cousin, & l'action la plus grande & la plus héroïque, qui se soit jamais faite, fut empoisonnée par ceux, qui la voiant dépouillée de ses États, ne crurent plus être obligés d'avoir aucun ménagement pour elle, parce qu'ils n'en attendoient plus de graces, & comptant pour rien celles qu'ils en avoient déjà reçues, ils ne firent pas de scrupule d'être ingrats, & en vérité les Protestans généralement ne pouvoient pas concilier les contradictions qu'il paroïssoit y avoir dans ce fait. Qu'une Reine, fille du Grand *Gustave-Adolphe*, lequel avoit sacrifié sa vie pour la Religion Protestante, allât se jeter aux pieds du Pape & chercher une asile à Rome, au lieu, qu'avec toutes les qualités d'une grande Reine, qui avoit gouverné si glorieusement son Roïaume, elle en avoit pû jouir paisiblement, sa vie durant auprès de ses Sujets, qui la chérissoient jusqu'à l'adoration (*).

D'autres

(a) *V. Wagenf. l. c. P. II. p. 821. cfr. (b) Lettres Gal. & hist. n. LIX. pag. Piazza Efemeride Vaticana p. 748 & 749. 198.*

investa est *Christina* (1). Aliud de eadem materia legitur *Carmen inter poemata Apollonii Florentis* (2). Il y a encore deux Odes de *di Pers* sur le même sujet (3) comme aussi un Poëme du fameux *Vondel*, ce *Virgile des Hollandois*, sous le titre de *Blyde Inkomst van Koninginne Christina Maria Alexandra te Rome*.

Jugement de
Mr. Jæger
sur cette
conversion.

(*) „ Tel est le jugement que presque les Protestans en portèrent (4): „ *Fuit hæc abjuratio Religionis veræ & Evangelicæ, dit le Sr. Jæger, & amplexus superstitionis & falsæ doctrinæ Pontificæ indigna imprimis Regina Suecorum Gustavi Adolphi filia, qui gloriose sanguinem suum pro puritate Evangelicæ fudit, propudiosa, tum pro triumpho quasi a satellitibus Romanis per Belgium & Germaniam superiorém ducta, tandem indignè alicujus Bibliotecarii Romani pedibus se subjectis. Sed istud deliquitum in fœmina, quarum vix ulla diu pondus habet, tolerari potuisset, nisi cum summo scandalo, quod Christiano orbi puriori dedit, æternam simul jacturam fecisset.... nisi mature & per mille lacrymas respiscat.... Equidem id certum est, quod nulla Religio plus ad indelem foeminarum sit facta quam Religio Pontificia. Sed quod Christina, quæ supra viros saperet & spiritum heroicum præ se ferre visa est, superstitioni per se stolidæ ac vanæ se subjecerit, cum dispendio animæ, id plane abominandum est.... Verum admodum difficile vel impossibile etiam fuit tot intricatos Religionis Pontificiæ articulos superstitionis, sapientis-* „ *fina*

(1) Nicephor. Cæsaris *Bryenni* Comment. de *Pers* p. 42 & 44.

(2) *Reb. Byzant. opera P. Puffini*
(3) Edita junctim cum aliis sex illustr. Viror. Poëmat. a Balthaf. Morato.

(4) Parmi les Poëmes del Cavalier *Frà Ciro di*

(4) *Jægeri* Hist. Libr. V. cap. XI. pag. 102-104. cfr. *Thalderii* hist. Eur. L. IV. p. 79. &c. & *Tractatus* de ejus apostasia à fide & professione dei Catholico-Romani in 4. 1655.

L'an
1656.

garder par le Clergé du Roïaume, non seulement comme un fincriste, mais le fit aussi soupçonner d'avoir pu par de tels principes, contribuer en quelque chose à l'apostasie de la Reine. Quoiqu'il en soit, les livres, où étoient contenus ses conseils pour la réunion des Eglises, furent prohibés en 1662. par toute la *Suède*, & lui-même déposé de son Evêché en 1664. par les Etats du Roïaume (*). En 1670, peu avans que de mourir, il protesta hautement qu'il n'avoit donné aucune occasion à l'apostasie de *Christine* (a), & si on en doit juger par la lettre qu'il écrivit à la Reine, sitôt que le bruit de son changement de Religion fut répandu en *Suède*, il n'approuva nullement ce dessein de *Christine* quoiqu'il y fasse assez connoître son desir de voir tous les Chrétiens réunis. Voici cette lettre traduite du latin qui mérite une place ici (†).

Lettre de
cet Evêque à
Christine sur
son change-
ment de Re-
ligion.

Très-Sérénissime Reine, très-gracieuse Dame.

„ Il y a un bruit répandu jusques à nous, comme si cette *Auguste Chri-*
„ *stine*, cette bénigne Héroïne, cette incomparable fille de *Gustave le*
„ *Grand*, cette Reine respectée comme Mère par *Charles-Gustave*, avoit
„ abandonné.

(a) V. Preus. Zehenden... Tom. III. art. ad Schefferum p. 387. & 388.
Pl. p. 367. &c. item Mollerii Hypomn.

Panchant de
cet Evêque
pour la réu-
nion des
sectes Chré-
tiennes.

(*) „ Le Corps des Ecclésiastiques de *Suède* dit *Chanus*, (1) se trouva troublé en ce
tems-là (1647) pour quelques propositions de l'Evêque de *Sirengnäs*, autrefois Pré-
cepteur de la Reine, qui sembloit favoriser les opinions des *Calvinistes*. On appréhen-
doit que la faveur de la Reine ne lui donnât de la protection en ces nouveautés, &
toutes ces disputes d'Ecole étoient très-considérables & très-dangereuses vu la con-
joncture des affaires. Car il falloit, ou que la Reine souffrit, que l'on censurât avec
aigreur son Précepteur, qu'elle aimoit & de qui elle tenoit sa Religion, ou qu'elle
s'exposât à la haine de tout son Clergé fort animé contre ces propositions, & selon
toutes les apparences secrètement maintenu par des personnes puissantes dans l'Etat....
Mr. *Bayle* parle d'une lettre que cet Evêque avoit écrite au Roi *Charles-Gustave* en
1656 (2), sur la réunion des Chrétiens, où il se sert de deux raisons 1. que *Jésus-Christ*
ne nous recommande rien tant que la paix & la charité. 2. Que l'Ecriture prédit
pour ces derniers tems une grande concorde à l'Eglise: Mr. *Bayle* rapporte en même
tems le traité de *Moebius* de l'origine des oracles, où celui-ci réfute ces deux raisons
Surquoi *Bayle* dit: c'est apparemment l'endroit de son livre qui sera le plus approuvé.
Car combien de gens y a-t-il qui renvoient au païs des Visionnaires, ou à celui des
Espions du Pape, tous ces Pacificateurs du Christianisme... Nous avons rapporté
plusieurs autres particularités au sujet de *Jean Matthia*.

V. ci-dessus
pag. 320.

ci-dessus.
pag. 320.

V. l'Append.
n. LXVIII.
& LXIX.

(†) Ce même Evêque lui écrivit encore une lettre pleine de tendresse, l'année d'a-
près sa déposition & lui dédia son traité intitulé *Formula Catholica prisca & orthodoxa*
Fidei &c. ou la formule de l'ancienne foi Catholique. Il la prie de s'y tenir, comme à
la règle qu'il lui a inculquée dès son enfance. Nous l'avons inséré ci-dessus & nous
insérerons dans l'Appendice celle-ci en latin que nous tenons de Mr. *Jac Serenius*,
Docteur du Chapitre de *Nyköping*.

(1) Dans ses Mém. T. I. p. 97. item *Er. Ben-*
zelii Dissert. de *Durao* p. 128. 139. & 176. v.
aussi l'art. de *Comenius* ci-dessus pag. 202 & 293.

(2) V. les Nouv. de la Rép. des lettres Juin

1688. art. VI. p. 680. *Sabstter* en juge de même
v. sa *Suéc. lit.* p. 123. item *Lanig Ep. Proc.*
Eur. T. I. p. 614. &c.

L'an.
1656:

„ abandonné la Religion de ses ancêtres , dans laquelle Elle a été bâtie ,
 „ à laquelle Elle s'est de nouveau liée par un ferment solennel à son cou-
 „ ronnement & dans son assurance donnée aux Etats du Roïaume , & que
 „ le 24. d'Octobre passé Elle eut abjuré la croïance orthodoxe dans l'E-
 „ glise des *Franciscains* les genoux pliés , les doigts élevés & en pleine as-
 „ semblée du Clergé Catholique-Romain , dont Elle auroit solennellement
 „ embrassé la Religion. A cette nouvelle , tout le monde a été ici gé-
 „ néralement surpris & tous les cœurs ont été saisis d'angoisses & de dou-
 „ leurs inexprimables , & en particulier ceux qui respectent en Votre Per-
 „ sonne vos excellentes vertus , vos talens supérieurs & vos bienfaits signa-
 „ lés envers notre patrie commune , & qui par ces raisons chérissent V.
 „ M. au de-là de tout ce qu'on pourroit dire. Tous les gens de bien font
 „ saisis d'horreur au seul soupçon de choses pareilles de la part d'une si
 „ grande Princesse. D'autres déplorent ce triste événement & poussent
 „ des sanglots & des gémissemens. La plus grande partie porte des plain-
 „ tes au Ciel & à la Terre contre ceux qui ont abusé de la bonté de V.
 „ M. , & ont séduit une si grande Reine par leurs insinuations & sugges-
 „ tions captieuses , pour lui faire commettre l'énorme crime de Lèse - Ma-
 „ jesté Divine ; & ceux qui poussent ces tristes plaintes se persuadent d'a-
 „ voir de puissantes raisons de le faire ; car la Religion n'a pas en vûe des
 „ biens périssables , mais des biens éternels : Elle lie la conscience , la cho-
 „ se la plus délicate qu'il y ait dans un Chrétien : De tout tems aussi , tant
 „ chez les Chrétiens que chez les Païens (qui , comme *Epicure* , n'avoient
 „ pas étouffé tout sentiment religieux) on a regardé comme une marque
 „ d'une inconstance blâmable d'abandonner selon les occurrences la religion
 „ qu'on avoit reconnu pour solidement bonne & dont on avoit fait en con-
 „ séquence une profession ouverte. C'est de même sans doute un crime
 „ horrible que de fausser la foi qu'on a une fois donnée à Dieu , dans le
 „ batême ; & il ne peut pas être excusé par le malheur des tems : non plus
 „ que par l'espérance d'une fortune brillante , ou par la grandeur de quel-
 „ que désastre dont on étoit menacé : Le moindre soupçon d'apostasie nuit
 „ à la réputation , laquelle pourtant tous les grands cœurs , & tous les
 „ gens de bien ont de tout tems tâché de conserver saine & sauve & en
 „ son entier ; oui , seulement des bruits sourds de cette nature quoique mal-
 „ fondés , ne laissent pas d'être défavantageux à ceux sur le compte des-
 „ quels ils se répandent.

„ Pour moi , Madame , le plus petit serviteur de Votre Majesté , qui ,
 „ par ordre de feu votre Père de glorieuse Mémoire , fus nommé votre
 „ Précepteur , & Directeur de vos études presque dès le berceau ; qui Vous
 „ a servi comme Chapelain & Conseiller Ecclésiastique pendant une lon-
 „ gue suite d'années , & qui par conséquent connois l'étenduë de votre su-
 „ blime esprit & de votre divin génie , je n'ai pas pû encore ajouter foi à
 „ ce bruit répandu au sujet de V. M. , savoir , que la plus sage des Rei-
 „ nes , qui s'étoit acquis par toute la Terre , avec la réputation d'une
 „ grande piété , la renommée des plus glorieuses actions , possédant un si
 „ grand trésor des plus belles sciences & la connoissance de plusieurs lan-

L'an
1656.

„ gues, ait pû se laisser persuader d'abandonner la foi à laquelle Elle avoit
 „ été initiée dans son batême. Car je me souviens encore fort bien des
 „ sages entretiens dont V. M. m'a honoré souvent sur la nature & l'état
 „ des différentes Religions : Je rappelle encore en ma mémoire son juge-
 „ ment pénétrant pour guérir les plaies de l'Eglise Chrétienne. Je n'ai
 „ pas oublié non plus votre dessein vraiment Roïal d'abroger quelques cé-
 „ rémonies superstitieuses, qui servent plutôt à défigurer qu'à décorer la
 „ Religion. Tant que tout ceci me roule dans l'esprit, j'ai toutes les pei-
 „ nes du monde à me laisser persuader, qu'une étoile aussi brillante se puis-
 „ se ternir de la moindre tâche d'inconstance. Que d'autres inventent des
 „ fictions & débitent tout ce qu'ils voudront pour attrister & consterner
 „ les cœurs de vos fidèles serviteurs, certes pour moi, je me suis propo-
 „ sé de ne pas donner créance aux bruits sourds & aux clameurs par les-
 „ quelles quelques bouches tâchent de percer & blesser votre ame divine :
 „ oui, je me ferois plutôt déchirer en mille pièces, que de douter, que
 „ V. M. ne veuille se tenir constamment attachée à la parole de Dieu & à
 „ la confession de la pure doctrine Chrétienne. Je prendrai donc, autant
 „ qu'il dépendra de moi, la défense de l'innocence d'une si grande Princef-
 „ se, contre toutes les calomnies de ses envieux, & je ferai connoître à
 „ tous, que je suis prêt à la laver de toutes les tâches d'inconstance & d'a-
 „ postasie, que les langues des malintentionnés ont ôsé jeter sur une si
 „ haute Dame.

„ Cependant, je ne puis nier, qu'aussi souvent, que le bruit s'est répan-
 „ du, que V. M. avoit intention de faire un voïage en *Italie*, il m'est
 „ venu en pensée, que cette *Auguste Christine* méditoit peut-être quelque
 „ projet pour immortaliser son nom & qu'ayant abandonné un Roïaume
 „ terrestre, elle vouloit mettre tous ses soins à étendre le Roïaume de *Jé-
 „ sus-Christ* : que les bienfaits, dont la Patrie lui étoit redevable jusques
 „ ici, étoient peu de chose en comparaison des hautes idées qu'elle s'étoit
 „ formées pour se rendre le Ciel même propice, en se vouant à la piété,
 „ & que pour en venir à bout, Elle vouloit aller voir le Pape, (dont le
 „ nom s'est rendu célèbre jusques dans les païs du Nord, tant par sa gran-
 „ de érudition que par la modération de son esprit) pour s'entretenir & a-
 „ viser avec lui & d'autres Monarques & Princes Catholiques, aux
 „ moïens, que la joie, à laquelle, à son élection, l'Empire Romain &
 „ les Roïaumes voisins ont participé pour le rétablissement de la paix civi-
 „ le, ne soit pas interrompue ou rendue imparfaite par la continuation
 „ d'une malheureuse guerre de Religion.

„ Si V. M. s'est proposé ce but-là, savoir de concilier les différens sen-
 „ timens de Religion & de transmettre à la postérité l'unité de la foi & de
 „ l'Eglise Chrétienne, en donnant tous ses soins & employant tous les
 „ moïens convenables pour guérir les plaies de l'Eglise, par l'autorité des
 „ souverains, qui après celle de Dieu est la plus haute sur la terre, afin
 „ qu'on voie cesser une fois les déplorables dissensions qui règnent dans le
 „ Christianisme, en levant de part & d'autre les scandales, pour que l'E-
 „ glise s'accroisse en paix & en vérité, & que nous tâchions en toute hu-
 „ milité

L'an
1656.

„ milité de conserver l'union de l'esprit par le lien de la paix , nous sup-
 „ portant les uns les autres par la charité : Si , dis-je , c'est-là , Madame ,
 „ le but que vous avez en vûë , nous le respectons tous & un chacun , &
 „ nous y applaudissons d'une commune voix , en souhaitant que , par la
 „ grace de Dieu , après qu'on sera convenu que le fond de la Religion
 „ Chrétienne consiste dans la vérité & la pureté , ce schisme fatal soit abo-
 „ li , la communion des Saints établie , les inimitiés , les invectives , les
 „ anathêmes & les autres obstacles disparoissent , & , qu'en s'unissant d'a-
 „ vis & de forces , on prenne à cœur la défense de la bonne cause contre
 „ l'ennemi commun du nom Chrétien , afin que la gloire de Dieu , la con-
 „ corde & la paix fleurissent parmi les Chrétiens , & que tous ceux , qui
 „ souhaitent de devenir un jour concitoyens du Ciel & domestiques de
 „ Dieu , s'efforcent de l'être aussi sur la terre.

„ Si cela , dis-je encore une fois , Madame , est le véritable dessein qui
 „ vous tient au cœur , & que V. M. par respect pour la Majesté & l'auto-
 „ rité de Dieu , qui a tant recommandé à tous les Chrétiens & en particu-
 „ lier aux nourrissons de l'Eglise de chercher la vérité & la paix , se soit
 „ proposé d'y amener les Catholiques-Romains & les autres , auxquels il
 „ appartient , en les portant à un accommodement pacifique ; certaine-
 „ ment V. M. brillera par-là d'une gloire nouvelle & extraordinaire qui
 „ l'emportera sur tout ce qu'Elle a fait jusqu'ici. Ce seroit un grand &
 „ & glorieux ouvrage , qui convient fort non seulement à la dignité mais
 „ aussi à la divinité de la fonction des Rois , & que la parole de Dieu ,
 „ comme il a été dit , leur attribue. Je fais que les yeux de plusieurs per-
 „ sonnes sont tournés sur V. M. Tous les amateurs de la simple vérité se
 „ promettent beaucoup d'Elle , par la considération qu'elle est à présent
 „ débarrassée de quantité d'autres soins. Tous les gens de bien admirent
 „ sa grande piété & l'aimable harmonie de toutes ses vertus héroïques ,
 „ qui sont connues dans tout le monde , & ils trouvent en Elle l'exemple
 „ que doivent suivre tous les Grands.

„ Ceux , Madame , qui vous connoissent plus intimement , savent , que
 „ vous n'êtes jamais plus occupée que quand vous paroissez l'être moins ,
 „ & c'est pourquoi ils souhaitent , que votre loisir soit employé à quelque
 „ occupation salutaire. Toutes les grandes Ames ne se laisseront pas em-
 „ porter par l'esprit de la guerre. Les plus modérés concourront , selon
 „ l'ordre de Dieu & à l'exemple de notre Auguste Reine , de tous les cō-
 „ tés de la terre , pour éteindre un incendie aussi pernicieux à toute la
 „ Chrétienté , en prêtant la main & secondant *Christine* dans un dessein si
 „ beau qui tend si souverainement au salut de l'Eglise. C'est ainsi que les
 „ cœurs des Chrétiens , unis mutuellement par le lien de la charité ; & de
 „ la vérité , ouvriront des avis salutaires. Ainsi leurs forces plus étroite-
 „ ment unies ensemble se tourneront avec plus de bonheur & de succès
 „ que jusqu'ici , contre l'ennemi commun : ainsi tous en général & chacun
 „ en particulier en remporteront pour récompense avec plus de joie , la
 „ béatitude éternelle , qui a été promise aux amateurs de la vérité & de
 „ la paix.

L'an
1656.

„ Enfin je vous conjure, Très-Sérénissime Reine, par les entrailles &
 „ les compassions de notre Seigneur *Jésus-Christ*, que s'il y a quelque dou-
 „ te dans votre cœur, quelque scrupule dans votre conscience, s'il se
 „ trouve quelque obstacle dans votre ancienne Religion; vous demandiez
 „ à Dieu, à qui vous vous êtes consacrée dès votre plus tendre enfance,
 „ des conseils salutaires, qu'il daigne diriger vos piés dans le sentier de
 „ la vérité & de la paix céleste. Très-bénigne *Christine*, si vous avez à
 „ cœur ce qui peut édifier le public & procurer votre propre salut, je
 „ vous somme devant *Christ*, qui jugera en son tems les vivans & les
 „ morts; je vous prie très-instamment, & je vous conjure devant le Dieu
 „ vivant, qui connoit le secret des cœurs & qui manifestera ce qui aura
 „ été caché, de retirer votre cœur de toute pensée défordonnée: afin qu'é-
 „ tant appelée à la sainte communion dans le Roïaume de *Christ*, vous ne
 „ regardiez pas au monde. Et si vous aimez l'Evangile de la vérité & de
 „ la paix, je fais que vous l'aimez, si vous brulez d'un saint zèle pour la
 „ Maison de Dieu, vous en brulez j'espère, au moins en déplorant son
 „ triste état; je vous supplie de vouloir assister les foibles de vos conseils
 „ salutaires, & d'éclairer ceux qui se trouvent encore dans les ténèbres de
 „ l'ignorance par la lumière, que l'esprit de Dieu a allumée dans votre a-
 „ me: je vous exhorte à ne pas cacher cette lumière, mais à en commu-
 „ niquer fidèlement, promptement & sincèrement, les raisons aux autres,
 „ soit par des voies publiques, soit par des voies cachées & secrètes, com-
 „ me selon les occurences vous jugerez les plus à propos. C'est de cette
 „ manière, très-clément Reine, que vous donnerez sujet à plusieurs de
 „ rendre à Dieu de publiques actions de graces, à la gloire de la vérité,
 „ de la paix & de sa miséricorde, afin, que le talent qui vous a été confié
 „ pour le bien de l'Eglise Chrétienne, ne soit pas vain, & inutile au Sei-
 „ gneur, & qu'il vous soit à vous-même glorieux & avantageux, au der-
 „ nier jour.
 „ Je vous dis adieu, très-bénigne *Christine*; ne dédaignez pas de réflé-
 „ chir sur ce que je vous dis ici, d'un cœur sincère & dans la crainte de
 „ Dieu. Je prie ardemment ce Docteur de la vérité, qui seul est capable
 „ de Vous conduire (de même que nous tous) dans la vérité, qu'il Vous
 „ assiste. Je vous dis adieu, très-clément Reine, & je Vous prie d'être
 „ gracieusement persuadée, qu'il ne se passe point de jour que je n'adresse
 „ pour Vous des prières au Ciel. Pardonnez ma liberté, qui ne part que
 „ de la franchise & sincérité de mon cœur, & d'amour & de zèle pour
 „ Votre Personne. Je vous recommande à Dieu & à l'Esprit de la grace,
 „ qui peut vous faire passer, & moi & tous les hommes, de quelques té-
 „ nées d'imperfections dont nous soions environnés, à son admirable
 „ lumière. Je suis.

de Votre Sacrée Majesté

Le très-dévoûé & très-fidèle Serviteur

JEAN MATTHIÆ

Evêque de *Strengnäs*

Mal-

Strengnäs ce. 7.
Décembre 1655.

Malgré tout ce que pouvoient dire tant les Protestans que les Catholiques de ce changement de Religion, *Christine* ne laissa pas pour cela de passer agréablement son tems à *Rome*, où elle paroissoit fort contente. Mais pour qu'il ne fut pas dit dans le monde que *Christine* eut abandonné la Religion de ses Pères, sans aucuns motifs, voici les raisons de sa conversion qui furent rendues publiques en ce tems-là (a).

„ CHACUN fait que la Reine *Christine* de *Suède* est douée d'un esprit admirable, qu'Elle possède les belles-lettres, qu'elle parle plusieurs langues, qu'elle a l'intelligence de toutes les sciences, & qu'elle a toujours pris grand soin d'avoir près de sa personne des gens d'éminente doctrine, tant de son Roïaume, que des autres païs. Cette Reine nourrie & élevée dès son enfance dans la secte des *Luthériens* étant un peu plus avancée en âge, n'y trouva pas toute la satisfaction d'esprit qu'elle eût bien désiré, ce qui lui donna la curiosité d'écouter quelquefois les raisonnemens de ceux qui professoient une autre Religion que la sienne, auquel tems l'Ambassadeur du Roi *Très-Chrétien*, qui étoit près de sa Personne à *Stockholm*, & qui s'étoit acquis une grande estime auprès d'Elle, après les audiences publiques, discouroit souvent avec elle en particulier, & jamais le discours ne se terminoit sans parler de Religion. Les Conférences de cet Ambassadeur firent naître dans l'esprit de la Reine beaucoup de doutes sur celle qu'elle professoit, & lui donnèrent un grand désir de parler sur ce sujet avec des Docteurs Catholiques, & de considérer attentivement leurs raisons; ensuite de quoi la Reine voulant s'éclaircir de ses doutes, les proposa aux plus savans Ministres *Luthériens* & pour ce même sujet lût tous leurs livres: mais ni leurs réponses, ni la lecture ne la purent jamais contenter (*). Elle voulut après cela examiner curieusement toutes les Religions qui ont jamais été au monde, & celles qui sont à présent connues. Elle fit venir près de sa Personne les plus savans de ce siècle, dont elle pût avoir connoissance, par réputation, pour conférer avec eux. Elle demeura cinq ans à faire cet examen, au bout desquels elle ne trouva pas de quoi se satisfaire, en sorte qu'elle fit résolution de vivre dans la Religion dans laquelle elle avoit été élevée, se persuadant qu'elle y pourroit faire son salut, & que sa conscience seroit en repos; y vivant selon la droite raison, sans faire tort à personne, elle demeura deux ans en cet état. Mais Dieu, qui la vouloit tirer à foi, renouvela ses premières inquiétudes touchant la vérité de la Religion. Un Ambassadeur de *Portugal* vint à *Stockholm* ac-

Motifs publiés du changement de Religion de *Christine*.

(a) Elles se trouvent dans le *Nouveau Recueil de Harangues* pag: 93. &c.

(*) C'est gratuitement qu'on débite ici, comme si la Reine eut proposé ses doutes sur la Religion aux Ecclesiastiques de *Suède* & qu'ils n'y eussent pu suffisamment répondre. L'Histoire & les Archives de *Suède* ignorent ce trait & d'autres pareils absolument. Ils ne sont inventés par l'auteur de cet Ecrit, que pour colorer une mauvaise cause.

L'an
1656.

„ accompagné de deux Pères Jésuites: l'un d'iceux, appelé *Antoine Macedo*,
 „ lui servoit d'interprète auprès de la Reine, laquelle l'ayant reconnu
 „ homme prudent & fidèle, lui confia son secret & le conjura de partir
 „ promptement sans parler à personne, & d'aller à *Rome* pour porter une
 „ lettre au Père *Picolomini*, Général de son Ordre, par laquelle il étoit prié
 „ d'envoier à *Stockholm* deux Pères Italiens, avec lesquels elle pût conférer
 „ des choses de la Religion, donnant assurance de se faire Catholique, au
 „ cas qu'on lui fit connoître la vérité. Cette négociation fut si secrète, que
 „ l'Ambassadeur de *Portugal* même n'en fût rien. Le Père *Macedo* se rendit
 „ à *Rome* sur la fin du mois d'Octobre 1651. où le Père *Picolomini* étant
 „ mort, il présenta ses lettres au Vicaire nommé *Gorvinus Nickel*, main-
 „ tenant Général de ladite Compagnie. Ces lettres étant écrites en *Fran-*
 „ çois, furent confiées au Père *Anal* Assistant de *France*, avec lequel on
 „ consulta sur le choix des personnes qui devoient être envoiées en *Suède*,
 „ Le Père *Paul Casati*, & le Père *François de Malines* furent choisis pour
 „ cet effet, & sans beaucoup tarder se rendirent tous deux à *Stockholm* le
 „ 24. Février 1652. Les conférences de la Reine avec ces deux Pères
 „ furent très-fréquentes, & de plusieurs heures à chaque fois, si secrète-
 „ ment, que personne ne s'en aperçut. La Reine avoit déjà tant de
 „ connoissance des points principaux de la vraie Religion, qu'après quel-
 „ ques éclaircissements de quelques difficultés particulières, il se vit claire-
 „ ment que Dieu avoit touché son cœur. Ce fut à la fin d'Avril 1652.
 „ qu'elle se résolut d'être Catholique, elle se résolut aussi de renoncer à son
 „ Roïaume, ayant auparavant reconnu l'impossibilité de pouvoir jamais
 „ introduire la Religion Catholique dans ses États, & juge qu'elle ne pou-
 „ voit en continuer le gouvernement, sans se mettre en péril de faire beau-
 „ coup de choses contre la vraie Foi, qu'elle vouloit embrasser. Ensuite
 „ la Reine, avec le conseil des deux Pères Jésuites, dressa un projet
 „ de tout ce qu'elle desiroit faire, & députa le Père *Paul Casati* pour aller
 „ à *Rome* représenter au Pape *Innocent X.* par l'entremise du Général de
 „ l'Ordre, le dessein qu'elle avoit de quitter son Roïaume pour se faire Ca-
 „ tholique, comme aussi pour prendre certaines instructions pour en facilit-
 „ ter l'exécution. Ledit Père *Casati* partit de *Suède* pour *Rome*, au com-
 „ mencement de Mai de la même année 1652. & le Père *Malines* lequel
 „ quinze jours après le devoit suivre, demeura près de Sa Majesté, ayant
 „ été détourné par diverses rencontres de faire le même voïage. L'Emi-
 „ nentissime Cardinal *Chigi*, à présent *Alexandre VII.* avoit eu la connoissance
 „ de ce grand dessein dès le commencement, & ce fut cette Eminence qui
 „ donna au Père *Casati* toutes les instructions nécessaires, dont il avoit be-
 „ soin, & qui étoient en partie causé de son voïage à *Rome*. Cela fait,
 „ ledit Père *Casati* se mit en chemin pour retourner en *Suède*: divers acci-
 „ dens l'empêchèrent d'arriver à *Hambourg* avant la fin de ladite année
 „ 1652. Y étant arrivé, il trouva des lettres de la Reine qui lui don-
 „ noient ordre, sans passer outre jusqu'à *Stockholm*, de lui envoier les
 „ instructions qu'il lui apportoit de *Rome*. Ce qui fut exécuté, & ledit
 „ Père s'en retourna en *Italie*, l'hiver étant passé, & arriva à *Rome* le 9.
 „ Juin

L'an
1656.

„ Juin 1653. Cependant la Reine travailloit à l'exécution de ses desseins,
 „ qu'elle conclut écrivant au Pape, au Cardinal *Chigi* & au Général des
 „ Jésuites, auquel elle donna avis de sa dernière résolution d'aller faire son
 „ abjuration dans Rome *ad limina Apostolorum*, & commit pour donner or-
 „ dre à ses affaires le Sr. *Bourdelot*, son premier Médecin, auquel elle a-
 „ voit communiqué son dessein; & bien qu'il y eut beaucoup de difficultés
 „ à surmonter pour une affaire si délicate; c'est où cette Reine fit paroître
 „ une fermeté incroyable. Enfin par des lettres écrites d'*Upsal* du 6
 „ Février 1654. elle témoigna aux dits Pères & autres Confidens de ce
 „ grand Projèt, la joie qu'elle avoit d'avoir entièrement terminé l'affaire
 „ de l'abdication de son Roïaume, & que sous prétexte des eaux de *Spa*,
 „ elle iroit en *Flandres* & de-là à *Anvers*, & à *Bruxelles*, Pais Catholique
 „ le plus proche de ses Etats, où elle fit en particulier profession de la Re-
 „ ligion Catholique la nuit de Noël 1654. en présence de l'Archiduc *Léo-*
 „ *pold*, du Comte *Montecuculi*, que cette Reine fit venir exprès de *Vienne*,
 „ & d'autres Seigneurs de cette Cour. Et comme l'on desiroit, pour des
 „ raisons très-importantes, que l'affaire demeurât secrète, elle choisit un
 „ *Jacobin* pour recevoir entre ses mains sa Profession de foi, lequel depuis
 „ l'a servi en qualité de Chapelain & de Confesseur. Quelque tems après,
 „ la Reine aiant sù l'élévation de N. S. P. le Pape *Alexandre VII.* elle lui
 „ donna avis du dessein qu'elle avoit de venir à *Rome*. Sa Sainteté trouva
 „ à propos qu'aussitôt, qu'elle auroit passé les Pais où il y avoit des Héré-
 „ tiques, elle fit son Abjuration, & Profession de la Foi Catholique en
 „ public. Ce qui a été exécuté à *Inspruck* le 3. Novembre 1655.

Cet écrit daté d'*Inspruck* le 3 Novembre 1655. fut suivi d'un autre en
Italien, quoique plus politique & satirique en même tems (*). Dans le
 fond ils reviennent l'un & l'autre au même. Quoiqu'il en soit, le Pape
Alexandre VII. qui se promettoit de grandes choses de cette Reine nouvel-
 lement convertie, ne pût pas empêcher, que son Successeur *Charles-Gusta-*
ve, qui avoit été forcé d'entrer en guerre contre le Roi de *Pologne*, ne
 remportât sur lui des victoires décisives. Cela alarma d'autant plus ce Pa-
 pe, qu'il voïoit bien, que si le Roi *Charles-Gustave* subjugoit la *Pologne*, la
 Religion Catholique en pouroit souffrir considérablement. Pour prévenir
 un coup si fatal, le Pontife écrivit une lettre pastorale (a) à tous les Pa-
 triarches, Archevêques, Evêques, & à tous les vrais Croïans, où il se
 plai-

Lettre pasto-
rale du Pape
touchant les
victoires de
Charles-Gu-
stave sur
Casimir Roi
de *Pologne*.

(a) Elle se trouve dans *Thulderius* l. c. p. 77. & 78.



(*) Le titre en est (1) „ DISCORSO POLITICO fermato sopra l'arrivo della Real v. l'Appen-
 „ *Maeftà della Regina Christina di Suetia nella Corte di Roma, e circa gli affari che sua dice LXX.*
 „ *Maeftà baverà nella medifima Corte, e sopra le ragioni per lequali s'est moſſa la Medifima*
 „ *Maeftà ad abbracciare la fanta fede Catholica*”.

(1) Communiquée en Mfc. par le susdit Mr. de *Blome*.
 Tome I. Ttt

L'an.
1656.

plaignoit : „ de ce que des Nations qu'il auroit voulu conduire au sein de
 „ la vraie croïance & embrasser tendrement en vrai Père commun ces na-
 „ tions, dit-il, en rompant les digues de la mer & les barrières des terres,
 „ tâchoient de déchirer ce même sein, & attaquoient le troupeau de *Christi*
 „ (*). Le Pape ajoutoit, qu'il avoit exhorté les deux Rois belligérans à
 „ la paix : & sur la fin il appelloit le Roi de *Suède* un adversaire très-im-
 „ portun. *Charles-Gustave* ne s'arrêta pas à ces termes si peu convena-
 „ bles. Il poussa ses conquêtes plus avant en *Pologne*, & obligea même le
 „ Roi *Jean Casimir* d'abandonner son Roïaume & de se sauver en *Silésie* : per-
 „ suadé que de pareils exploits tiendroient lieu de la meilleure réponse à la
 „ lettre du Pape (†),

Ce.



(*) Voici ses propres termes : „ *Gentes, quas pro Pontificia caritate, in nostrum, hoc*
 „ *est in vera fidei sinum traducere, arduissimeque complecti voluissimus, hunc ipsum sinum*
 „ *dilaniare conantur, & ruptis maris atque ultimis terrarum claustris, in Christi gregem*
 „ *effunduntur...* Dans le traité appelé le *Syndicat du Pape Alexandre VII*, dans
 „ *Tbulderius* & le *Theatr. Europ.* il est dit (1) : qu'une des raisons pourquoi le Pape
 „ avoit fait des dépenses si énormes à la réception de la Reine *Christine* dans ses Etats
 „ & surtout à *Rome*; c'étoit les assurances qu'on lui avoit données, que plusieurs gran-
 „ des Familles en *Suède* & en *Allemagne* suivroient l'exemple de *Christine* & se feroient
 „ Catholiques. Le Cardinal *Brancaccio* le donne aussi à entendre dans la lettre à la Reine,
 „ en disant (2) : „ *Exempla à Te sumta fortius urgent plures ex Germanis Principibus qui*
 „ *Romanam meditantur fidem &c...* Le bon Curé de *Crest* en *France* poussa plus loin en-
 „ core ses visions & se laissant emporter à un esprit prophétique prédit (3), que tous les
 „ *Suëdois* & à leur exemple tous les autres hérétiques suivroient celui de *Christine* & se
 „ feroient Catholiques-Romains. Voici sa harangue.

Raison des
dépenses
énormes du
Pape à la
réception de
Christine.

„ Madame, nous ne saurions assez louer l'honneur que nous recevons aujourd'hui de
 „ voir en Votre Majesté la fille du *Grand-Gustave*, & la merveille des Reines, l'orne-
 „ ment de notre siècle, & le plus grand Génie de la nature, qui ait jamais triomphé
 „ des grandeurs de l'Univers. Vous avez triomphé, quand Vous avez gagné des Ba-
 „ tailles pour couronner les Victoires de cet invincible Monarque, & que Vous avez
 „ assuré ses Conquêtes au Traité de *Munster*; & Vous avez triomphé des Couronnes
 „ Royales, & de Vous-même, quand Vous les avez déposées. C'est ici, Madame, le
 „ faite de toutes les grandeurs de Votre Majesté, & nous ne saurions plus y ajouter
 „ de louanges après celles qu'elle s'est acquises à *Rome*. Toute la Chrétienté en a
 „ relevé ses espérances, & elle se promet qu'à l'exemple de *Mavia*, cette fameuse
 „ Reine, qui, après sa conversion, donna la Paix à l'Empire Romain, de même après
 „ la vôtre, Vous donnerez la paix à tous les Empires Chrétiens, & ferez que tous
 „ vos peuples se convertiront, & à leur exemple tous les autres Hérétiques. Ce sera
 „ lors, Madame, que toutes les armes communes de la Chrétienté feront une sainte
 „ union pour abbatre le Turban des infidèles, & que Votre nom parmi ces triomphes
 „ éclatera dans le Ciel, & fera l'admiration de toute la terre. Ce sont les prophéti-
 „ ques sentimens, Madame, de vos très-humbles, très-obéïssans & tres-fidèles
 „ serviteurs.

Railleries de
Charles-Gu-
stave sur l'é-
pithète
d'importunis-
sime que le
Pape lui a
voit donné.

(†) *Charles-Gustave* ne laissa pas de relever l'expression de *importunissimus Adversarius*,
 „ par où le Pape l'avoit voulu désigner, en remarquant que le Pape n'auroit pu donner
 „ une épithète plus propre à un Ennemi que de l'appeller importun, car jamais on n'aura
 „ en-

(1) Voyez le *Syndicat* de ce Pape p. 134. &c.
Thuld. l. c. p. 102 & *Theatr. Eur.* ad h. ann.
 p. 291. cit. *Discurso Polt.* cité ci-dessus.

(2) Elle est datée non. Jan. 1656. dans *Oldoini*
 „ *vitz Pontif.* p. 592. & 710.

(3) V. *Nouv. Recueil de Harangues* p. 242.

Cependant les Catholiques & principalement les Jésuites exaltèrent par-tout la grande acquisition qu'avoit faite l'Eglise Romaine dans la personne de *Christine*, & voici un commerce de lettres en vers, qu'on supposa, qu'il y avoit eu là-dessus entre *Christine* & le Pape *Alexandre VII.* (a).

L'an
1556.

CHRISTINA ALEXANDRO PAPA. S. D.

- „ *Reddita nunc Sacris caulis, ovis avia, Romæ*
 „ *Te veneror, Christi Duxque Caputque gregis.*
 „ *Sum Christina, olim fueram Regina, coronam*
 „ *Deposui, Christi nunc subitura jugum.*
 „ *Sceptra mihi Regni placide demissa, abjecta est*
 „ *Purpura, cui fidei candida vestis erit.*
 „ *Victa cado, victrix quæ quondam Amazonis instar,*
 „ *Sed sub Alexandro, Te Duce, victa cado.*
 „ *Viribus haud vincor, superior pietate libenter,*
 „ *Ante tuos flecto subdita colla pedes.*
 „ *O! Ego si possem Tibi subdere colla meorum!*
 „ *Cum grege venissem, præda opulenta meo!*
 „ *Quod potui, feci, venio privata, sequentium*
 „ *Hoc caput, interea, pignus & omén habeo.*
 „ *Hoc superest caræ dum flector ad oscula plantæ,*
 „ *Ut tua sit capiti planta corona meo.*

ALEXANDER PAPA CHRISTINÆ. S. D.

- „ *Pastor Alexander, Christi sed numere Pastor*
 „ *Excipio ad Christum, quam Pater egit odem.*
 „ *Huc Christina venis, Reginaque vetius astris*
 „ *Texitur in superis digna corona Tibi.*
 „ *Lilia pro sceptris capies, spondeberis Agno*
 „ *Et stola vincita suo sanguine vestis erit.*
 „ *Me Duce Alexandro, scandes Capitolia victrix,*
 „ *Cinget & Augustum Laurea parva caput.*

„ Non

(a) V. les *Palmsköldiana*.

entendu dire, qu'un ennemi fut *opportunist*. Tous les ennemis, dit-il, sont *importuns*, si on en excepte le Roi de *Danemarck*, puisque son invasion venoit à propos: & qu'il étoit *hostis opportunissimus*, parce qu'il avoit attiré les *Suédois* de la *Pologne* & de la *Prusse* (qui étoient déjà brûlées & saccagées) vers la *Holsace*, en *Fubnen* & *Zelande*, où il y avoit des vivres en abondance. Cette faillie, dit *Aitzema* (1), ne pouvoit que rendre la lettre du Pape risible & en même tems faire sentir au Roi de *Danemarck*, qu'il avoit rompu avec la *Suède* fort mal-à-propos.

(1) L. c. Tom. I. ad h. an. p. 1219.

L'an
1656.

- „ Non Tu victa cades , per Te cadet hæresis omnis :
 „ Sifitur hæc dextræ victima facta tuæ.
 „ Nec Tu sola venis , quæ victo Acheronti Tyranni
 „ Tartarei tecum raptâ trophæa vehis.
 „ Pondere non numero ducor , Christina , caputque
 „ Uram pro cunctis hæc mihi pondus habet.
 „ Hoc referes nostris pia dum das oscula plantis (*)
 „ Ut mea sit pedibus subdita Roma tuis.

Epigramme
contre le
triomphe du
Pape sur l'ac-
quisition de
Christine.

Mais de bonnes plumes ne manquèrent pas pour cela de critiquer & le sens & le stile guindé tant de la lettre pastorale du Pape que des vers qu'on lui attribuoit. Entr'autres on y répondit par une jolte Epigramme latine , qui faisoit allusion aux triomphes du Roi de *Suède* en *Pologne* & aux réjouissances qu'on fit en même tems à *Rome* , pour la Reine *Christine*. L'Auteur y dit , que le Pape en gagnant en la personne de *Christine* , une seule brebis , perd en *Pologne* tout le troupeau. La voici (a) :

- „ Sarmaticos Getico dum campos militæ vastat
 „ Carolus , & rupto fœdere regna quatit :
 „ Dum pietas & avita fides bis exulat oris ,
 „ Orbis & oppressa Religione gemit.
 „ Christina ipsa truci quæ tradidit arma Tyrannus
 „ Ad veneranda Petri limina tendit ovens.
 „ Et nunc barbaricos minaris Roma triumphos ,
 „ Gaudesque inventa jam , bone Pastor , ove.
 „ At nimium vanis exultas Roma triumphis ,
 „ Quæ lucraris ovem , sed pereunte grege.

Jusques dans le mois de Mars il n'y eut presque point de jour que la Reine , depuis son arrivée à *Rome* , ne fut amusée par des spectacles , par des Concerts de Musique , par des promenades , des processions , des assemblées de Savans & d'autres récréations , où le Pape avoit ordonné qu'elle seroit accompagnée des Cardinaux & d'autres personnes de grande distinction.

Pour

(a) Elle se trouve dans la lettre de Guy chus p. 36. cfr. Pufend. Hist. Car. Gustavè Patin à Charl. Spon T. II. n. 110. p. 177. Libr. II. §. 93. item dans la réponse de Nicanor à Trafyana-

(*) Ce fut à cette occasion que quelqu'un par excès de zèle fit ce vers :

Si le grand Gustave eut vécu
 Il se seroit fait lecher le...
 Par ce Marouf..
 Etrange révolution !
 Sa fille par dévotion
 Lui baise la panteuffite.

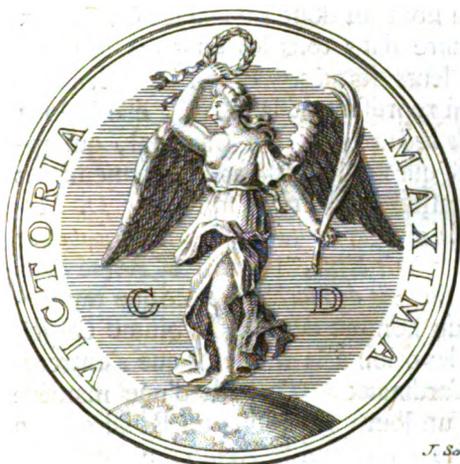
V. le *Haagsche Mercurius*.

CHRISTINE REINE DE SUEDE. 517

Pour montrer combien elle se plaifoit à Rome, & qu'elle avoit ehoisi cette ville pour sa Résidence, elle fit frapper trois Médailles, qui y font allusion (a). Nous donnons ici l'une & l'autre de ces Médailles (*). Au revers

L'an 1656.

Christine se plaît à Rome & y fait frap-



J. Schenk Sculp. 1751.

(a) F. van Loon Histoire Metall. T. II. P. II. p. 386.

(*) Il y a encore d'autres Médailles que Christine fit frapper à Rome, dont plusieurs sont insérées l. c. dans Brenner. Je tiens de Mr. de Berch que la Reine avoit formé le projet de publier toute son Histoire en Médailles, mais que la moindre partie en a été exécutée. Cependant Mr. de Berch possède une copie de tous les desseins de ces Médailles.

L'an
1656.per trois Mé-
dailles à
l'honneur
de cette ville
& au lieu
propre.

de la première on voit, comme sur une Médaille de l'Empereur *Néron*, cette ville représentée sous la figure d'une femme assise, qui tient à sa main une image de la victoire avec cette inscription: POSSIS NIHIL URBE ROMA VISERE MAIUS. L'autre côté, expose aux yeux la tête de *Christine* ornée d'une Couronne de laurier. Et comme elle avoit renoncé à ses Roiaumes, sans abandonner le titre Roial, on y voit la légende suivante: CHRISTINA REGINA. Mr. de *Meiern* dit pourtant (a) que la première Médaille que *Christine* fit frapper à Rome, fut celle qui a sur la face une Victoire ailée sur un globe, tenant une branche de palmier à la main gauche, & à la main droite une couronne de Laurier sur la tête avec ces mots; VICTORIA MAXIMA. Au revers de la troisième Médaille on voit quatre Lions accouplés que *Christine*, sous la figure de *Diane*, mène par la main avec l'inscription. NEC SINIT ESSE FEROS, que de *Meiern* explique en faveur de la Reine, comme s'étant vaincuë elle-même & aiant remporté en résignant la Couronne, la plus grande victoire sur les quatre passions les plus fortes. Mr. de *Berch* est pourtant de sentiment que la Nation *Suédoise* est représentée par ces quatre Lions, étant divisée en quatre Ordres, qu'elle avoit cultivées & rendus plus polis.

Saillies &
reparties de
Christine.

Ce fut en ces occasions d'amusement que *Christine* fit connoître, qu'elle n'étoit pas moins savante dans l'histoire, les antiquités & les langues, qu'heureuse en belles saillies & en promptes & vives reparties. En voici un exemple: Dès les premiers jours, dit le Sr. *Cheveau* (b), que la Reine *Christine* fut à Rome, *Alexandre VII.* du nom lui donna quelques Cardinaux pour l'accompagner, & pour la conduire dans tous les endroits qui sont remarquables par leurs tableaux & par leurs statuës. Parmi ces dernières elle en vit une du Cavalier *Bernini*, qui représentoit la vérité, elle la loua fort & s'écria trois ou quatre fois, *O la bella cosa*. Un Cardinal, qui apparemment se piquoit de bel esprit, & qui ne devoit pas être ennemi des allégories, & des équivoques, prit occasion de s'écrier à son tour: *O. Madame, Dieu soit loué, que votre Majesté aime la vérité, que les Personnes de votre naissance ne peuvent souffrir: Je le crois bien, repartit la Reine dans le même instant, toutes les vérités ne sont pas de marbre*. A ce que rapporte aussi le Sr. *Wagenfeil* (c) sur la foi d'un homme de poids, comme *Christine* ne faisoit pas paroître beaucoup de dévotion à la Messe & que s'entretenant durant le service divin avec les Cardinaux, elle rioit d'une manière démesurée, le Pape s'en appercevant un jour, lui donna un Rosaire, en l'exhortant de s'en servir dans ses prières, sur quoi la Reine, qui comprit ce que le Pape vouloit dire par-là, dit en sortant: *Non miga voglio essere Catholica da Bacchettone*: pour moi, je ne veux pas être Catholique aux grains du Rosaire".... Parmi les petites aventures, que les Ecrivains de ce tems-là nous ont laissées (d), on en trouve une au sujet du Cardinal *Colonna*, à qui la fantaisie avoit pris de s'amouracher de *Christine*. Sa conduite

Le Cardinal
Colonna a-
mouroux de
Christine.

(a) *V. Prefat. Tomi V. alt. Pacis Westph.*
p. 11. & *Brenneri Thes. l. c. p. 191.*
(b) *Oeuvres-Mêlées P. I. p. 100.*
(c) *V. Son Hist. Un. l. c. p. 822. Bibl.*

German. 1725. art. I. p. 21. item *Merc.*
Hist. & Pol. Mars 1689. p. 453.
(d) *Holl. Merc. 1656. p. 2. &c.*

duite à cet égard doit avoir été aussi ridicule que peu convenable au caractère qu'il portoit. Le Pape qui en fut informé, lui ordonna de se retirer de Rome, lui disant, que la Reine n'y étoit pas venue pour être scandalisée (*). Ce fut pour plaire au Pape, que comme on le rapporte, elle prit à son service plusieurs Domestiques Italiens, en congédiant quelques Espagnols, de sorte que ceux-ci en étant irrités & parlant mal d'elle, lui firent perdre ce grand attachement qu'elle avoit jusques-là fait paroître pour tout ce qui étoit Espagnol (†), & qu'elle commença à témoigner plus de penchant pour la France. Apparemment qu'elle aura dès-lors pris la résolution d'aller faire un tour en France, & qu'avant que d'y aller, elle aura voulu être bien avec cette Cour-là (‡). Elle engagea même quelques François à son service, dont les Espagnols se trouvèrent si furieusement piqués, à ce que dit l'Auteur du *Mercurie Hollandois*, qu'ils firent imprimer deux pièces en Espagnol de la vie de la Reine *Christine*. Le contenu ne doit pas en avoir été bien mesuré, puisque deux *Castillans*, qu'on en croioit les Auteurs, furent mis en prison, & que de plus la Reine envoya un de ses Gentilshommes à la Cour de *Madrid*, pour se plaindre des injures que ses Ministres tâchoient de lui faire à Rome (a).

Si on ajoute foi aux Anecdotes de ce tems-là, *Christine* ne doit pas non plus avoir fort ménagé les grandes Familles de Rome, qui firent des plaintes amè-

L'art.
1656.

Christine
témoigne d'un
goût pour la
France: ce
qui pique les
Espagnols.

Les nobles
Maisons de
Rome mee
contentes de
Christine.

(a) L. 6. p. 3. § 4. item *Reise van Christine* pag. 38. § c. n'étant pas p^t découvrir ces pièces Espagnoles on ne sauroit dire ce qu'elles contiennent.



(*) Mr. *Arnold* le dit dans son histoire (1) ajoutant que le Pape avoit ordonné à tous ses Domestiques en particulier de se comporter honnêtement & en bons Chrétiens, en visitant les Eglises frequemment tout le tems que *Christine* demeureroit à Rome, afin que la Reine ne fut point scandalisée mais plutôt affermie dans sa nouvelle croiance. On a donc de la peine à croire ce que *Tenzel* dit sur le rapport de *Wagenfeil* (2). que la Reine nouvellement arrivée à Rome avoit demandé au Pape la permission de lire tous les livres défendus: & qu'il la lui avoit accordée, à l'exception de la Bible & de l'*Adone* du Cavalier *Marin*: & que l'Inquisiteur de *Siene* avoit dit là-dessus à *Wagenfeil*: que l'on avoit eu de bonnes raisons d'interdire à *Christine* la lecture de la Bible, mais qu'on avoit bien pû lui permettre de lire l'*Adone*. On mettra aussi au nombre de tant d'autres absurdités, celle qu'a débité un Auteur François (3) que le Pape *Alexandre VII.* avoit envoyé la Reine de venir à Rome & lui avoit offert une pension considérable par le moyen de laquelle il l'avoit fait résoudre à un mariage de conscience avec lui.

Soin du Pape
pour que
Christine ne
soit scandali-
sée dans sa
nouvelle
Religion

(†) L'Auteur du *Discorso-Politico*, cité ci-dessus, remarque de même, que la fine politique de la Cour d'Espagne, en s'attachant *Christine* & la faisant venir à Rome, avoit pour but, d'y fixer son séjour, pour entretenir toujours le Pape dans les intérêts de l'Espagne & de la Maison d'Autriche.

(‡) Voici ce qu'en a dit un Historien Italien (4). La Regina di Suetia disgustata di Don Antonio della Cueva & d'altri Ministri Spagnuoli venne dal signor Lionne Ambasciatore de Rè Christianissimo a quelle Corte guadagnata novamente alla Francia. Dove a pretesto di passare in Pomerania ad aguistare i suoi Interessi col Rè Carolo Gustavo trasferissi la Regina, e ricevuti grandissimi honori tornessi partmente in Italia & à Roma quest'anno; non solamente come confidente, ma come confederata con quella Corona.

(1) V. *Arnolds* Kirch. u Ketz. Hist. l. c. §. XIII.

(2) *Monatli. Unt. Agh* 1697. p. 374.

(3) Hist. du P. la Chaise T. II. p. 191.

(4) *Beisweis* hist. d'Italie. éd. It. tom. p. 626.

L'an
1656.

amères de sa conduite envers elles. On les lit dans un Manuscrit *Italien*, où toutes les fêtes & divertissemens donnés à la Reine, sont décrits (*). L'Auteur en en donnant le détail fait surtout valoir le magnifique Amphithéâtre de trois cent brasses de longueur, sur quarante de largeur, que le Prince *Pamphili* & son Epouse la Princesse *di Rossano* avoient fait bâtir devant leur Palais afin d'y placer commodément la Reine & la haute Noblesse Romaine, pour le spectacle de la Course des chevaux & des Mascarades: que ce bâtiment leur avoit coûté douze mille écus Romains & que les autres fraix en fêtes, collations, soupers, &c: devoient aller au de-là de quarante mille écus: que la Maison de *Barberini* & le Prince de *Palestrine* devoient donner à cette Reine le divertissement d'un Tournois, aiant fait outre cela dresser pour les Opéra & les Comédies une place pour six mille personnes, où on représenteroit entr'autres un Opéra intitulé la *vita humana*, le plus beau & le plus magnifique qui se soit fait en *Italie*, puisque, à chaque demi quart d'heure, il devoit y avoir changement de décorations & que de véritables hommes à cheval, des Elefans, des Bœufs, des Taureaux, des fontaines vives & d'autres choses merveilleuses devoient y paroître en nature: que malgré toutes ces démonstrations de respect & de vénération pour la Reine *Christine*, & malgré les grands fraix que son arrivée à *Rome* avoit causés à la haute Noblesse; celle-ci s'apercevoit avec chagrin que cette Princesse lui en témoignoit si peu de reconnoissance; qu'elle traitoit les bonnes familles de *Rome* avec hauteur & avec trop d'indifférence: qu'elle devoit néanmoins considérer, que toutes ces dépenses avoient été faites & toutes ces fêtes préparées selon le desir du Pape, qui avoit voulu qu'on s'efforçât de procurer toutes sortes de divertissemens à Sa Majesté. Mais que si elle persistoit dans son opinion & son orgueil ordinaire envers les hautes familles de *Rome*, elle pourroit à son tour éprouver leur ressentiment & leur hardiesse, comme *Mgra Colonna* entr'autres avoit déjà donné à entendre, qu'il y auroit des personnes malquées qui mortifieroient la Reine par des mots piquants, quand elle passeroit en public dans le cours, pour se venger des affronts qu'elle lui avoit faits & aux autres Princes *Romains* (†).

Christine en
marque son

Christine étant informée de ce complot & de ces menaces qu'on lui fit,
les

v. l'Appendice N.
LXXI.

(*) Le titre en est: „*Fidelissima descrizione delle feste, Maschere, Giostre a Comedie, apparecchiate nella Corte di Roma in honore della Real Maestà della Regina di Suetia nel presente Carnevale dell' anno 1656 (1)*”.

(†) Mr. *Sprenger* semble en découvrir la raison, quand il dit (2) „*Incommodum id accedebat, quod Christina adhuc ignara morum Romanorum non illicè sellam poni juberet missis à Papa Camerariis, imo quod tenax adhuc videretur generis vivendi quod Galli habent & Romani oderunt. Sed omnia illa tractu temporis in melius redierunt... & demum à Romanis nihil magis optari, quam ut Regina, sive quod semel in Galliam abierat, sive in Sueciam suam, quo pluries remigraverat, salva redux esset, & consenta in suo Palatio suis transigeret dies in multos annos.*”

(1) Communiquée par M. de *Blanc*.

(2) V. sa *Roma Nova* p. 174.

les prévint adroitement. Et touchant la trame des *Espagnols*, elle en marqua son ressentiment comme on le voit dans une espèce de Manifeste qu'elle fit publier en *Italien*, que voici avec la traduction en *François* (†).

L'an
1656.

ressentiment
dans une
espèce de
Manifeste.

Entrata che fu la Regina nello Stato Ecclesiastico, ed avendo trovato da Ferrara à Roma alcuni Cardinali dello Squadrone volante, cio è, il Cardinale Lomelino, Dongi, Aquaviva, & Homodei, della Conversatione di questi mostrò piacerli, onde gli Spagnuoli ch'erano appresso sua Maestà ne presero la lor solita gelosia, e pretendendo di essere soli appresso di essa reputati, no, mancarono di quando in quando dir le tutto quello, che poteffero per rimoverla da stabilire alcuna Corrispondenza con quelli. Ma sua Maestà fece lor oriconoscere, che tali avvertimenti no gli riuscivano grati.

Giunta sua Maestà a Roma, il signore di Lione Ambasciatore di Francia havendo havuto frequente, e longa udienza, gli Spagnuoli sene dolsero seco, e gli dissero che pareva voleffe loro in pregiudizio dell'amicizia promessa al Rè loro padrone stringere una più forte con la Francia: rispose sua

La Reine étant entrée dans l'Etat Ecclesiastique, & aiant trouvé de *Ferrare* jusqu'à *Rome* quelques-uns des Cardinaux de l'*Escadron Volant*, savoir les Cardinaux *Lomelino, Dongi, Aquaviva & Homodei*, dont la Reine trouva la conversation agréable; les *Espagnols*, qui étoient autour de Sa Majesté, en conçurent quelque jalousie, comme à leur ordinaire, & prétendant d'être seuls en réputation auprès d'Elle, ils ne manquèrent pas de lui faire entendre de tems en tems, tout ce qu'ils croioient capable de l'éloigner d'établir quelque correspondance avec les autres. Mais Sa Majesté leur fit connoître que tous ces avertissemens n'aboutiroient à rien.

Sa Majesté étant arrivée à *Rome* & Mr. de *Lionne* Ambassadeur de *France* aiant souvent auprès d'Elle de longues audiences, les *Espagnols* s'en plainquirent & lui dirent, qu'il sembloit qu'elle le voulût, au préjudice de l'amitié qu'Elle avoit promise au Roi leur Maître, en lier une plus étroite avec la

France

(†) Ce Manifeste est tiré d'un livre intitulé *Bizzarrie Politiche overo Raccolta delle piu notabili pratiche di stato nella Christianità*, mis au jour par *Lorenzo Branco*, Goto. à Franckera 1658. Ce *Banco* ou *Banck* étoit *Suedois* & Professeur à *Francker*. Mr *Bayle* dans son Dictionnaire hist. & critique en fait mention dans un article exprès, où il cite quelques autres ouvrages curieux qu'il avoit publiés, mais il ne parle point de ces *Bizzarrie politiche*, non plus que de sa *Roma Triumphans*. On a tâché d'ôter le nombre de fautes d'impression qui se trouvent dans la première édition de ce Manifeste.

L'an
1656.

sua Maesta ch' ella terrebbe amicizia con chi a lei parebbe à proposito, e che non dovevano haver per strana la Corrispondenza, ch' ella voleva haver con la Francia, con laquale haveva havuto legge in tutti i tempi, che ciò non era fare una amicizia, ma continuar una antica, e che finalmente ella non era sogetta al Rè di Spagna, per secondar ciecamente il loro consiglio, e conformarsi alla lor intentione. Havendo poi gli stessi Spagnuoli preso sospetto delle frequenti visite che li facevano i Cardinali Barbarini, Imperiali, Borromeo, ed Affolino, fecero dire diverse cose al Papa, credendo di poter la Continuata delle visite, di ciascheduno di questi Cardinali impedire, ma ciò non havendo partorito l'effetto che s'erano immaginati, fecero diverse radumanze frà di loro, hora in Casa del Signore Cardinale de Medici, hora in Casa del Duca di Terranuova, nelle quali intervennero il Cardinale Landgravio. D. Antonio Pimentelli, e D. Antonio della Cueva e qualche altro della fazione di Spagna, dove furono fatti discorsi di poco rispetto verso la Maesta sua, ch' erano publicati per Roma: il Cueva, era principale di quelli, di chi si servivano li Spagnuoli per Seminare di casa in casa le loro Calumnie contro la Regina, la quale avvertita stimò nel principio sprezzare

France. A quòi Sa Majesté répondit: qu'Elle cultiveroit l'amitié avec qui bon lui sembleroit; & qu'ils ne devoient point trouver étrange la correspondance qu'elle vouloit entretenir avec la France, à laquelle elle avoit été liée de tout tems: que cela n'étoit point faire une nouvelle amitié, mais seulement cultiver une ancienne, & qu'au reste Elle n'étoit pas sujette du Roi d'Espagne pour seconder aveuglément leurs avis & se conformer à leurs intentions.

Ces mêmes aiant pris ensuite des soupçons des fréquentes visites que faisoient à la Reine les Cardinaux, Barberini, Imperiali, Borromeo & Azcolino, ils firent dire au Pape plusieurs choses là-dessus, croiant pouvoir arrêter par-là la continuation des visites de ces Cardinaux: mais tout cela n'aïant pas produit l'effèt qu'ils s'en étoient imaginé, ils firent plusieurs complots entr'eux, tantôt dans la Maison du Cardinal de Medici, tantôt dans celle du Duc de Terranuova, où se trouverent le Cardinal Landgrave, D. Antonio Pimentel, D. Antonio della Cueva & quelques autres de la faction Espagnole. C'est-là qu'on tenoit des discours peu respectueux de Sa Majesté, qui furent publiés dans Rome. Della Cueva fut le premier de ceux dont se servirent les Espagnols pour porter de maison en maison leurs calomnies contre la Reine, qui en aiant été avertie, estima d'abord que le mieux étoit de mépriser tout ce qui

re

se

L'an
1656.

re tutte le voci, e dissimulò più di tre mesi, e trattando il detto della Cueva nella maniera consueta, ma finalmente vedendo, che questi affari continuavano, e che 'l dissimulare non giovava, che a renderlo più insolente, comminò ciò a trattarlo più freddamente dell' ordinario, ed à fargli comprendere che gli baverebbe fatto gran piacere il sollecitare il suo ritorno verso Fiandra, e gli rispose che sperava partire fra otto giorni; Doppo la mattina seguente sua Maestà dichiarò suo Camerier maggiore il Conte Santinelli ciò presosi dalla Cueva per disprezzo di lui, la sera medesima fu di ritorno in Casa dell' Ambasciatore di Spagna, richiestone da lui, e dalla maglie licenza à sua Maestà.

Don Antonio Pimentelli si picco parimente di questo stato, e se bene era solito di venir ogni giorno a Farnese, à veder la Regina, Lascio scorrere cinque giorni senza farlo: rivenne però il sesto giorno, e cercò aggiustare l'affare della Cueva, mà si adoprò senza effetto.

Alcuni giorni doppo il Signore Antonio della Cueva, e sua moglie essendo venuti per licenziarsi dalla Maestà sua, ella fece chiamare i principali suoi domestici, affinché

se disoit contr'elle. Elle dissimula tout pendant plus de trois mois, & traitta della Cueva de la manière accoutumée. Mais voiant enfin que ce train continuoit, & que de dissimuler plus longtems ne serviroit qu'à rendre Cueva plus insolent: la Reine commença à le traiter plus froidement qu'à l'ordinaire & à lui faire comprendre, qu'il lui feroit beaucoup de plaisir, de solliciter son retour pour la Flandre: surquoi il répondit, qu'il espéroit de partir dans huit jours. Le lendemain Sa Majesté déclara le Comte Sentinelli son premier Chambellan, della Cueva prit cela pour une marque de mépris & le même soir étant de retour dans l'hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne, lui & son Epouse firent demander la permission de se retirer d'auprès de Sa Majesté.

D. Antonio Pimentel se trouva aussi piqué au jeu, & quoiqu'il eut accoutumé de venir réglément tous les jours à Farnese (*) pour faire sa révérence à la Reine, il laissa passer cinq jours & venant enfin au sixième il tâcha d'ajuster l'affaire della Cueva.

Quelques jours après D. Antonio della Cueva & son Epouse étant venus pour prendre congé de Sa Majesté, Elle fit appeller les principaux de ses Domestiques qui étoient le Chevalier Baldesibri, Capitaine de sa garde & le Comte

(*) C'étoit au Palais Farnese que logeoit la Reine.

L'an.
1656.

affinche fossero testimoni d'una azione che passò nella maniera che segue. Erano questi il Cavalier Baldefibri, il Capitano della guardia, il Conte Francisco Maria Santinelli Cameriere maggiore di sua Maestà, Don Antonio entrato nella Camera dell'udienza della Regina d'inginochio avanti sua Maestà, gli baciò la mano, all'uso di Spagna, e gli disse piangendo, che haveva gran ramarico di non haverla servita così bene come conveniva, e haverrebbe voluto; che à lei ne chiedeva perdono. Sua Maestà rispose che circa bene ò male servita, dovera esserne giudice la di lui Conscienza, mà che poteva assicurar si che sempre saprebbe compensar i galanthuomini, castigar i furfanti, e che se ella avesse mai saputo, che esso parlasse mal di lei, senza il rispetto che Li conveniva, lo farebbe trattar nel modo che meritarebbe in qualunque luogo si fosse. Si pose egli di nuovo in ginocchio, e di nuovo piangendo gli disse, ch'era il suo humilissimo servitore, e gli sarebbe eternamente. Sua Maestà si rivolto verso Madama della Cueva, e gli disse ch'è lei era obligata del incommodo che si era presa, di seguirarla di Bruxelles a Roma, e che se ella si fosse mescolata in dir qualche cosa, non c'abadava punto, per che era Donna. Uscirono in Continente uno dietro l'altro, dalla stanza di sua Maestà quali non

Comte *Francisco Maria Sentinelli* premier Chambellan ou Major Dôme de la Reine, afin qu'ils fussent témoins d'une action qui se passa de la manière suivante. Don *Antonio* étant entré dans la chambre d'Audience de la Reine fit une profonde révérence à S. M. lui baïsa la main, comme cela est d'usage en *Espagne*, & lui dit en gémissant, que c'étoit un grand chagrin pour lui de n'avoir pas servi S. M. aussi bien qu'il l'avoit dû & voulu: & qu'il lui en demandoit pardon. Sa Majesté lui répondit: que c'étoit à sa conscience à juger s'il avoit servi bien ou mal, mais qu'il pouvoit être assuré qu'elle fauroit toujours récompenser le galant homme & châtier le coquin: & que si jamais Elle apprenoit qu'il eut parlé mal d'Elle, sans garder le respect qui lui étoit dû, Elle le feroit traitter comme il le mériteroit en quelque lieu que ce fut. Là-dessus il se mit encore à genou & poussant de nouveaux soupirs il lui dit, qu'il étoit son très-humble serviteur & qu'il le seroit éternellement. Sa Majesté se tournant vers son Epouse lui dit, qu'Elle lui étoit obligée de la peine qu'elle avoit prise de la suivre de *Bruxelles* à *Rome*, & que si elle s'étoit mêlée de dire quelque chose, on ne vouloit pas le ressentir puisqu'elle étoit femme. Ils sortirent aussi-tôt l'un après l'autre de l'appartement de S. M. qui ne vouloit pas entendre leurs justifications.

Le

volsero ascoltare le loro giustificazioni.

Il medesimo giorno la Regina inviò il Conte Fiene al Cardinale di Medici per dirgli che come Protettore della Corona di Spagna, aveva voluto partecipargli di quanto era passato all'ora: che Don Antonio della Cueva era andato a licenziarsi da lei, che lo pregava a scriuerlo al Rè di Spagna e fargli sapere, che se il detto della Cueva non avesse havuto l'onore de suoi tenenti Generali, l'haverebbe fatto trattare à colpi di bastoni, ma questa sola considerazione l'haverebbe impedito, e quanto à ciò riguardava sua eminenza haverebbe continuamente un estremo rispetto alla porpora che portava non ostante qualsivolgia cosa, che potesse havere fatto, o facesse per l'avenire, e ch' ella haverebbe riverito il carattere di Cardinale, e il posto, che teneva in una Religione per la quale aveva abbandonata ogni cosa, il Cardinale rispose al Conte di Fiene ch' era servitore della Regina, e che l'avea scritto al Rè di Spagna.

La

Le

(*) Il se peut pourtant que *Christine* ait témoigné quelque ressentiment contre ce Cardinal. Au moins en voit-on encore à la villa *Medicis* près de *Rome* quelques marques extérieures par des coups de boulets de Canons que la Reine elle-même, demeurant à l'autre bout de la ville, avoit tirés contre la grande porte de ce Palais, en s'amusant à cet exercice militaire (1).

(1) V. les Voyages d'Italie de Mr. d'Uffentarb Msc. Tom. II. p. 171 qui en parlent.

L'an
1656.

La mattina seguente, la Regina mandò il Signore de Lillien-crona, a Don Antonio Pimentelli, per pregarlo a dire in suo nome al Duca di Terranuova, che parlasse di lei col rispetto dovuto, ne dicesse niente che potesse offendere i suoi domestici, e che doppo, che Don Antonio della Cueva, non era in casa sua, non haveva se no Gentilbuomini bravi, ed honorati, e pronti a testimoniarglielo, se non comportasse al carattere ch'aveva d'Ambasciatore di Spagna.

Il giorno seguente Don Antonio Pimentelli essendo, o fingendo, di essere indisposto, mandò a dire alla Regina che 'l Duca di Terranuova non haveva mai parlato contro il rispetto dovuto à sua Maestà, ne che meno haveva parlato contro i suoi domestici, e ch'era suo humilissimo servitore.

Ai 22. di maggio la Regina andò à visitar il Papa, che 'l giorno avanti era ritornato da Castel Gandolfo, e gli diede conto di quanto era successo all' hora, che Don Antonio della Cueva haveva preso licenza da lei, e dicio ch'aveva fatto dire al Cardinal Medici, Ambasciatore di Spagna, e Don Antonio Pimentelli, assicuro poscia sua santità ch' in tutte le cose correnti alla sua Conscienza, ella non ne farebbe alcuna, senza pigliar il Consiglio della sua santità e seguirlo, ma che credeva ch' ogni uno

Le lendemain matin la Reine envoia le Sieur Lillien-crona à D. Antonio Pimentel pour le prier de dire en son nom au Duc de Terranuova, qu'il parlât d'Elle avec le respect qui lui étoit dû, qu'il ne dit rien qui pût offenser ses Domestiques, & que depuis, que D. Antonio della Cueva n'étoit plus de sa Maison, Elle n'avoit que des Gentilshommes braves & d'honneur & prêts à le lui témoigner, s'il ne se comportoit pas d'une manière convenable à son caractère d'Ambassadeur d'Espagne.

Le jour après D. Antonio Pimentel étant ou feignant d'être indisposé, fit dire à la Reine que le Duc de Terranuova n'avoit jamais parlé contre le respect dû à Sa Majesté, ni contre ses Domestiques, & qu'il étoit son très-humble serviteur.

Le 22 de Mai la Reine alla rendre visite au Pape, qui la veille étoit revenu du Castel Gandolfo, & lui fit rapport de ce qui s'étoit passé jusques-là que D. Antonio della Cueva avoit pris son congé d'Elle & de ce qu'elle avoit fait dire au Cardinal Medici, à l'Ambassadeur d'Espagne & à D. Antonio Pimentel. Elle assura ensuite S. Sainteté, qu'en toutes les choses qui concernoient sa conscience, Elle n'en entreprendroit aucune sans demander & suivre l'avis de S. S. mais qu'Elle croioit que chacun doit avoir soin de

10B

uno dovesse pigliare cura al proprio honore, ed haveva fatto in assenza di sua Beatitudine ciò che haveffe giudicato espediente per conservar il suo. Il Papa rispose che 'l tutto haveva fatto bene & intieramente l'approvava.

Il giorno doppo il Papa mando il Cardinal di Lugo, a far intendere al Duca di Terranuova, che a sua Beatitudine pareva molto strano il suo procedere verso la Regina e che l'offese, che si facevano a quella li prendeva come se fussero fatte alla sua persona.

son propre honneur, & qu'elle avoit fait en l'absence de sa Béatitude, ce qu'elle avoit jugé convenable pour conserver le sien. Le Pape répondit qu'Elle avoit bien fait en tout & qu'il l'approuvoit entièrement. Le jour suivant le Pape envoya le Cardinal de Lugo pour faire entendre au Duc de Terranuova, que son procédé envers la Reine paroissoit fort étrange à sa Béatitude, & qu'il prénoit les offenses qu'on faisoit à Sa Majesté, comme faites à sa propre personne.

Peut-être que le chagrin qu'elle en eut ne contribua pas peu à la maladie, dont elle fut attaquée au mois d'Avril de cette même année, & qu'on attribua à ce qu'elle mangeoit trop de fruit, qui lui avoit refroidi l'estomac. Quoiqu'il en soit, le Pape eut tous les soins imaginables de son rétablissement, qui s'ensuivit aussi bientôt après, plus, peut-être par la force de son tempérament, que par l'aide des Médecins (*).

Au mois de Juin elle alla voir le Capitole, où elle fut reçue avec beaucoup de cérémonies: voici l'inscription qu'on y mit à ce sujet sur un grand marbre & qu'on y voit encore aujourd'hui.

CHRIS-

(*) Heinsius écrivit alors à Gronovius, que Langermann lui marquoit: *Holstentium addit Archiepiscopatu Ravennati donatum a Papa. „ Augustam nostram graviter Romæ agrotare „ ejusque valetudinem esse conclamatum fert rumor. Addunt alii, conatam Romanis elabi, „ sed nullo cum successu. Quidquid sit perit illa pridem sibi et nobis. De regis etiam morte „ nil certi hactenus ad nos perferitur. Res Suecorum prosperas dammare Fortuna incepit. Inde „ factum, ut Oratores sint dimissi, quibus manum injectant contra jus gentium pbreneticæ „ Septentrionis filii. (1)“.*

(1) V. Burmanni Syll. Epist. Tom. III. p. 350.

L'an
1656.CHRISTINÆ
GOTHORUM SUECORUM ET VANDALORUM REGINÆ

QUOD INSTINCTU DIVINITATIS
CATHOLICAM FIDEM REGNO AVITO PRÆFERENS
POST ADORATA S. S. APOSTOLORUM LIMINA
ET SUBMISSAM VENERATIONEM
ALEXANDRO VII.

SUMMO RELIGIONIS ANTISTITI EXHIBITAM
DE SE IPSA TRIUMPHANS IN CAPITOLIUM ASCENDERIT
MAJESTATISQUE ROMANÆ MONUMENTA
VETUSTIS IN RUDERIBUS ADMIRATA

III. VIROS CONSULARI POTESTATE ET SENATUM
TECTO CAPITE CONSIDENTES

REGIO HONORE FUERIT PROSECUTA
VIII. EID. QUINCTIL. AN. MDCLVI.

S. P. Q. R.

STEPHANO PETRUCCIO

JOSEPHO DE ANNIBALDENSIBUS EX DMNIS CASTRI
ZANCATI

FABRITIO DE MAXIMIS EX DMNIS CASTRI ARSULI
CONSERVATORIBUS

JOANNE CAROLO DE PICCOLOMINIBUS EX DMNIS CASTRI
BALZERANI

CAPITUM REGIONUM PRIORE (*) (a).

Christine écrivit dans le même mois une lettre fort tendre à la belle Comtesse *Ebba Sparre* que nous joignons ici :

Que je serois beureuse s'il m'étoit permis de vous voir, Belle, mais je suis condamnée du sort à vous aimer & vous estimer toujours sans vous voir jamais; & cette envie que les astres portent aux felicités humaines, empêche que je ne sois entièrement beureuse, puisque je ne la puis être, étant éloignée de vous. Ne doutez pas de cette vérité, & croiez qu'en quelque lieu du monde que je me trouve, vous y avez une personne qui vous est entièrement acquise, comme je l'ai toujours été. Mais est-il possible, Belle, que vous vous souveniez encore de moi? Vous suis-je encore aussi chère que je vous l'étois autrefois? Ne me suis-je pas trompée, lorsque je me suis per-

(a) V. Nemeitz *Inscr. singul.* pag. 202. & *les Volages de Keisler T. II. p. 73.*

(*) *Capita Regionum* sont les Chêfs des XIV. quartiers dans lesquels la ville de Rome étoit partagée. *Dion libr. 55.* fait aussi mention que Rome étoit partagée in quatuordecim *Regiones.*

Juadée que j'étois la personne du monde que vous aimiez le plus? Ha, si cela est, ne me détrompez pas: laissez-moi plutôt mon erreur, & ne m'enviez point la félicité imaginaire que me donne l'opinion d'être chérie de la plus aimable personne du monde. Conservez-moi, s'il se peut, ce-bien, & ne souffrez pas que le tems ni l'absence me privent de la satisfaction d'être aimée de vous, & croiez que quoi-qu'il puisse arriver, je ne cesserai d'être à vous. Adieu, Belle, adieu. Je vous embrasse un million de fois.

L'an
1656.

de Rome le 6
Janvier 1656:

CHRISTINE ALESSANDRE.

Le Lecteur remarquera sans doute dans cette lettre, quelque chose qui fait juger que *Christine* n'étoit pas alors si contente, ni si heureuse, qu'elle s'imaginait de l'être quand elle écrivit l'année précédente de *Bruxelles* à cette belle Comtesse.

Une maladie contagieuse s'étant manifestée à *Rome*, elle servit au moins de prétexte à la Reine pour s'en retirer. Mais il est vraisemblable, qu'outre l'envie qu'elle avoit de s'en éloigner à cause des chagrins qu'elle y avoit eus, elle vouloit faire un tour en *France* & passer de-là en *Allemagne*, pour s'approcher de la *Suède*, & cela dans l'intention de se faire paier plus régulièrement les arrérages des rentes viagères qu'elle s'étoit réservées en quittant la Couronne, mais qu'elle ne recevoit pas si exactement à cause de la guerre qui étoit alors entre la *Suède* & la *Pologne*. Pour faire ce voyage, *Christine* fut obligée d'engager ses joiaux pour dix mille Ducats. Le Pape, en lui donnant sa bénédiction, l'invita à revenir à *Rome* après son voyage (*). La Reine le lui promit & s'en alla à cheval à *Civita Vecchia* accompagnée de plusieurs Cardinaux & autres personnes de distinction. Elle s'embarqua sur une galère du Pape accompagnée de trois autres pour sa suite & son équipage. Sur mer on aperçut quelques galères *Turques*, qui ne s'engagèrent pourtant pas. A *Gènes* on ne voulût pas permettre qu'elle mit pié à terre avec son monde, à cause de l'endroit d'où elle venoit, qu'on soupçonnoit être infecté de la peste. Elle reçut en passant de magnifiques présents de cette République, dit *Marana* (a). Mais un autre auteur ne parle que de Confitures, pour la valeur de cinq cent Couronnes d'or. A *Marseille* on ne fit pas cette difficulté, quant à la Galère où étoit la Reine. Elle s'étoit pourvûe d'avance d'un passeport de la Cour de *France*, qui avoit choisi le Duc de *Guise* pour aller au devant d'elle. On ne pouvoit pas fai-

Christine
part de *Rome*
pour la
France, &
comment
Elle y est
reçue.

re

(a) Espion Turc T. IV. p. 153. & Theatr. Europ. ad b. ann. p. 895.

(*) *Marana* dit: au sujet de ce voyage de *Christine* (1), qu'un peu avant son départ de *Rome*, les *Espagnols* avoient formé le dessein de se saisir de sa personne & de celle du Pape, d'égorger l'Ambassadeur de *Portugal* & de mettre le feu à la ville. Mais que la conspiration avoit été découverte & les Conspirateurs arrêtés...

(1) Esp: Turc T. IV. pag. 154.
Tome I.

L'an.
1656.

re un choix plus judicieux, dit *Boyle* (a), car jamais homme ne fut plus propre que lui pour de semblables commissions & pour toutes les choses où il falloit de la pompe & de la magnificence. *Christine* ne fut pas moins ravie, à ce que dit *Perrault* (b), du choix qu'avoit fait le Cardinal *Grimaldi*, Archevêque d'*Aix* du Sr. d'*Herbelot*, si universellement savant & par conséquent, si capable de l'entretenir selon son goût & son génie.

Le Roi de *France* avoit ordonné qu'elle fut reçue partout avec les honneurs dûs à son rang, & comme si c'étoit lui-même (*). On ne manqua pas de le faire, & par toutes les villes, qu'elle traversoit, elle fut haranguée & traitée magnifiquement. Plusieurs de ces harangues se trouvent dans un recueil imprimé (c). On raconte à cette occasion, que *Christine* passant par *Vienne en Dauphiné*, les principaux de la ville avoient prié le Sr. *Boiffat*, qui lui étoit connu par ses poésies, de marcher à leur tête pour lui faire compliment: & que s'étant présenté devant elle, il lui avoit fait un sermon pathétique sur les jugemens de Dieu & sur le mépris du monde. *Christine*, dit le Sr. d'*Olivet* (d), rentrée depuis peu dans le sein de l'Eglise Catholique, mais toujours femme & Princesse, souffrit impatiemment, qu'au lieu de lui donner des louanges, l'Orateur se jettât sur une matière si lugubre. Quand il se fut retiré ce n'est point-là, dit-elle, ce *Boiffat* que je connois: c'est un prédicateur qui emprunte son nom: après quoi, tout le tems qu'elle fut à *Vienne*, elle ne voulut pas le revoir (†).

Ce fut au mois d'Août 1656. que la Reine traversa pour la première fois une partie de la *France*. Le Sr. *Marana* dit (e), que les clés des villes, par lesquelles elle passa, lui furent présentées (car c'étoit l'ordre du Roi) & quand elle entroit dans une ville, & qu'elle recevoit les complimens du Gouverneur, des Prélats, & d'autres personnes d'autorité, cela se faisoit sous un Daix de parade qu'on portoit sur sa tête. De *Marseille* elle passa par *Aix*, *Montelimart*, *Orgon*, *Avignon*, & *Lion*; elle resta neuf jours dans cette dernière ville. De *Macon*, elle arriva le 27 d'Août à *Dijon*, & d'*Auxerre*, le 4 Septembre à *Fontainebleau* (‡).

Ce

(a) Dans son Dict. art. Guise lit. R.

dessus.

(b) Hommes illustres T. II. p. 155. tom
Reyfe van Christine p. 39. &c.(d) Histoire de l'Acad. Franc. p. 92, 93
& Mémoires de Nicéron T. XIII. p. 392.

(e) Nouv. Recueil de harangues cité ci-

(e) L. c. & pag. 154.

(*) Voyez *Lunig*, où le Cérémonial de la réception de *Christine* par les provinces de *France*, se trouve tout au long (1)(†) D'*Olivet* ajoute l. c. que ce *Boiffat* étoit un des Académiciens qui avoit poussé l'esprit de pénitence jusqu'à des signes extérieurs, que les bienséances du monde ont peine à souffrir. Il est donc à présumer que la harangue de la Cour des Aides à *Vienne*, qui se trouve dans le Recueil cité ci-dessus, n'est pas de *Boiffat*.(‡) Mr. *Boreel* Ministre Plénipotentiaire des *Etats-Généraux* écrit là-dessus ceci au Pensionnaire de *Witt* de *Paris* le 1 Sept. 1656. „La Reine *Christine* de *Suède* est présentement à *Fontainebleau*. On lui a rendu par-tout de grands honneurs & l'on n'y a rien épargné. On la recevra dans cette ville avec beaucoup d'éclat & l'on y travaille de tout
„ côté.

(1) Dans son Theatr. Ceremon. T. I. p. 48. &c.

Ce fut aux environs de *Fontainebleau* que Mad. de *Montpensier* fille de *Gaston d'Orléans*, frère de *Louis XIII.* vint saluer *Christine*, comme elle en parle fort au long dans ses *Mémoires* (a): On rapportera ici leurs entretiens, tant pour faire connoître la personne dont elle parle, que celle même, qui parle. „ Aiant eu, dit-elle, quoiqu'excitée, la permission du Roi d'aller saluer la Reine de *Suède*, je me rendis à *Essone*. . . Elle étoit chez *Ann. ne.* *salin* pour y voir un balèt. . . j'avois tant oui parler de la manière bizarre de son habillement, que je mourrois de peur de rire, lorsque je la verrois. Comme on cria gare, & que l'on me fit place, je l'apperçus; elle me surprit, & ce ne fut pas d'une manière à me faire rire. Elle avoit une juppe grise avec des dentelles d'or & d'argent, un juste-au-corps de Camelot, couleur de feu avec des dentelles de même que la juppe, au col un mouchoir de point de *Gènes*, noué avec un ruban de couleur de feu, une peruque blonde & derrière un rond, comme les femmes en portent & un chapeau avec des plumes noires qu'elle tenoit. Elle est blanche, a les yeux bleux, dans des momens elle les a doux, & dans d'autres fort rudes, la bouche assez agréable, quoique grande, les dents belles, le nez grand & acquin: elle est fort petite, son juste-au-corps cache sa mauvaise taille: à tout prendre, elle me parut un joli petit garçon. Quand je lui présentai le Comte de *Bethune*, elle lui parla de ses manuscrits. Elle étoit bien aise de lui faire paroître qu'elle connoissoit tout le monde & qu'elle en favoit des nouvelles. Après ce balèt Nous allames à la Comédie. Là elle me surprit; pour louer les endroits qui lui plaisoient, elle juroit Dieu (*), se couchoit dans sa chaise, jettoit ses jambes d'un côté & d'autre, & faisoit des postures peu décentes (†). „ Elle

L'an 1656.

Entrevue de Mad. de Montpensier avec Christine

(a) Tom. III. pag. 148. 153.



„ côté, en sorte qu'il y a apparence, qu'en comparaison des honneurs qu'on lui préparé ici, elle n'en recevra nulle part de pareils. On dit qu'elle veut s'embarquer à *Calais* pour passer en *Hollande* ou à *Bremen* (1)

(*) C'est Mad. de *Montpensier*, qui dit ici que *Christine* juroit: mais dans un autre portrait qu'une autre Dame fit de cette Reine durant son séjour en *France* & qui sera allé-gué ci-après, il est dit expressément „ qu'elle ne l'avoit point oui jurer, & qu'elle se „ persuadoit, que ce qu'on en disoit, étoit une imposture de ses ennemis“. Ces deux Dames se contredirent donc l'une l'autre: mais supposé que l'imputation soit vraie, on remarquera ce que dit là-dessus Mr. *Charpentier* (2) que c'étoit *Pierre Bourdelot*, Docteur en Médecine qui avoit appris à la Reine de *Suède* à jurer, parce qu'il passoit pour un des meilleurs jureurs de son tems. C'est donc à ce méchant homme à qui il en faut attribuer la cause, si elle avoit ce défaut.

Si Christine juroit & à qui elle en étoit redé-vable.

(†) Mad. de *Motteville* critique aussi ces gestes de *Christine* (3). Si elle vivoit encore elle n'en seroit peut-être pas si choquée, puisqu'ils sont si conformes aux manières de vivre des *François* & des *Françoises* d'aujourd'hui. Mais ni l'une ni l'autre ne dit rien du bon mot de *Christine* que Mr. *Ménage* nous a conservé (4). Lorsque la Reine de *Suède* vint à *Fontainebleau*, plusieurs Dames de la Cour, en l'allant saluer, s'avancèrent pour la baiser. Elle y trouva un peu à redire, toute fois sans en rien témoigner, elle se con-

le bon mot de Christine fut le baiser des Dames Françoises

(1) V. *Mém. de de Witt* pag. 481.

la *Houffaye* T. II. p. 351.

(2) V. *Carpenteriana* pag. 51.

(4) V. *Ménagiana* T. I. p. 176. cfr. *Bibliothé-*

(3) V. les *Mém.* T. IV. p. 455. cfr. *Mém. de que de Gens de Cour* T. IV. p. 112.

L'an
1656.

„ Elle parla sur beaucoup de matières & ce qu'elle dit, elle le disoit agréablement : il lui prenoit des rêveries profondes, elle pouffoit de grands soupirs, puis tout d'un coup elle revenoit comme une personne qui se réveille en sursaut : elle est tout-à-fait extraordinaire. Ensuite nous allâmes voir un feu d'artifice sur l'eau : elle me tenoit par la main à ce feu, où il y eut des fusées qui vinrent fort près de nous. J'en eus peur. Elle se moqua de moi & me dit : comment ? Une Demoiselle qui a été aux occasions, & qui a fait de si belles actions, a peur ? Je lui répondis : que je n'étois brave qu'aux occasions, & que c'étoit assez pour moi. Elle parla tout bas à Mademoiselle de *Guise*, qui lui dit, qu'il le faloit dire à Mademoiselle. Elle disoit, que la plus grande envie qu'elle avoit eu au monde, seroit de se trouver à une bataille, & qu'elle ne seroit point contente que cela ne lui fut arrivé ; qu'elle portoit une grande envie au Prince de *Condé* de tout ce qu'il avoit fait. . . . Elle s'offrit de me recommander avec la Cour & avec Son Altesse Royale. . . . Elle souhaitoit que je fusse Reine de *France*

On insérera ci-après ce que Mad. de *Montpensier* a marqué dans ses Mémoires d'un autre entretien, qu'elle avoit eu avec *Christine* à son départ pour l'*Italie*.

Entrée publique de *Christine* à *Paris*.

Ce fut le 8 Septembre que son entrée publique se fit à *Paris* (a) (*). Elle avoit couchée à *Conflans*, où beaucoup de monde étoit venu la voir. Arrivant à *Paris*, elle étoit précédée d'une escorte de plus de mille Cavaliers & montée sur un grand cheval blanc (†) couvert d'une housse en broderie d'or & d'argent, les pistoletés à l'arçon avec les chaperons en broderie. Son habillement consistoit en un juste-au-corps d'écarlate & une jupe de même brodée d'or & d'argent, & son chapeau étoit chargé de plumes noires.

Elle

(a) V. Filibien *hist. de la ville de Paris* V. p. 435. item Merc. *Holl. Sept. 1656. p. T. II. Liv. XXIX. p. 1457. item T. V. P. 113. Sc. item. Limiers Hist. de Louis XIV. II. p. 187. Sc. item Mém. de Motteville T. T. II. p. 30. Sc. Lunig l. c. pag. 49. Sc.*

tenta de dire : „ Qu'elle fureur ont ces Dames à me baiser ? Est-ce à cause que je ressemble à un homme ?”

(*) Mad. de *Montpensier* remarque l. c. que cette entrée avoit ressemblée à celle qu'on donna autrefois à l'Empereur *Charles-Quint*. Mr. *Larrey* fait là-dessus cette réflexion (1) La ville de *Paris*, par ordre du Roi, lui fit tous les honneurs dûs à une tête couronnée. Ce fut aussi le dernier éclat de la dignité royale qu'elle venoit de quitter : car malgré tous les applaudissemens que *Rome* fit à son abjuration & la plupart de l'*Europe* à son abdication, elle ne fut pas longtems sans s'apercevoir qu'une Reine sans Etats étoit comme une divinité sans temple, à laquelle on cesse bientôt d'offrir des adorations & des sacrifices. C'est ainsi qu'en parle Mr. *Nani*.

Ce qu'est une Reine ou Roi sans Etats.

Les Dames Françaises ont appris de *Christine* de monter à cheval à la cavalière.

(†) Mr. de *Limiers* dit (2) de voir *Christine* marcher à la Cavalière avec le juste-au-corps, le chapeau & les plumes, attiroit encore beaucoup de gens, desorte que quelques-unes de nos Dames Françaises en ont retenu la mode. Mr. de *Métern* dit (3) à cette occasion : que comme cet exercice de monter à cheval est fort ordinaire aux Dames Angloises, il se peut que celles-ci l'aient aussi appris de *Christine*. On fait pourtant qu'elles ne montent pas aujourd'hui à cheval à la Cavalière.

(1) V. son Hist. de Louis XIV. T. II p. 515.

(2) V. la Monarchie Française T. II. p. 295.

(3) Dans la préface du Tome V. de ses Actes

Pacis Westphal.

L'an
1656.

Elle avoit une canne à la main. Le Roi avoit envoie le Duc de *Guise* au devant de cette Princesse pour la conduire. A son arrivée au faubourg St. *Antoine*, elle trouva la Bourgeoisie de *Paris* sous les armes, au nombre de plus de quinze mille hommes, en cent trente deux Compagnies, fortis pour honorer son entrée pompeuse en cette ville. Outre cette nombreuse escorte, le Sr. de *Berlisé* Introduceur des Ambassadeurs & des Princes étrangers, dans un fort bel équipage, accompagnoit aussi Sa Majesté *Suédoise*. Elle étoit environnée de cinquante gardes du Corps, des Valôts de pié du Roi & de plusieurs Officiers de sa Maison. Le Maréchal de *l'Hôpital*, Gouverneur de *Paris* & le Prévôt des Marchans, avec le Corps de ville, qui l'attendoient à la porte St. *Antoine*, descendirent de cheval dès qu'ils l'aperçurent, & la saluèrent (*). Comme la grande foule du peuple laissoit au Maréchal peu de loisir & de repos pour faire sa harangue à la Reine, il lui dit avec grace: „ Qu'encore que les affections & les devoirs des Habitans de la ville de *Paris* dûssent être portés par sa bouche, il la supplioit „ qu'elle se contentât alors de voir comment ils lui témoignent leur zèle „ eux-mêmes, par leur foule extraordinaire & leur desir ardent de la voir, „ & qu'il lui confirmeroit en un autre lieu ce qu'elle voïoit de la joie publique & du contentement général à lui rendre service & obéissance” Là-dessus le Maréchal de *l'Hôpital* & le Prévôt des Marchans lui présentèrent le daix, qu'elle ne voulut pas accepter. Il fut porté devant elle par les quatre Echevins & successivement par le corps des Marchans. Les trois cent Archers de la ville marchèrent les premiers, puis les gardes du Gouverneur, & les Officiers du Corps de ville. Les six corps des Marchans suivoient, & après eux venoient les Quarteniers & Conseillers de la ville, le Procureur du Roi, le Greffier, le Receveur, les Echevins, le Prévôt des Marchans & le Gouverneur qui precedoit immédiatement la Reine. Le Duc de *Guise* marchoit à côté, un peu au-dessous d'Elle (†). Quand elle fut arrivée à *Notre-Dame*, le Chapitre la complimenta par la bouche du Doïen, la conduisit au Chœur, où l'on chanta le *Te Deum*, & l'accompagna ensuite jusqu'à la porte de l'Eglise. En sortant elle monta dans une calèche découverte & se rendit au *Louvre*, où l'on avoit préparé son logement, dans l'appartement-même du Roi, orné des plus beaux meubles de la Couronne. En arrivant au *Louvre*, elle fut complimentée par la Maréchale de *l'Hôpital*, qui l'attendoit avec un grand nombre de Dames de la première distinction. Le soir l'*Université* en corps la complimenta, le Recteur portant la parole. Le lendemain elle reçut les civilités du



(*) *Aitzema* & un autre Auteur disent (1) „ que la Reine avoit prié ce Maréchal de remonter aussi-tôt à cheval de crainte qu'il ne lui arrivât quelque malheur, puisque „ les Astrologues de *Romé* lui avoient prédit, qu'elle mourroit dans une grande assemblée de peuple”.

(†) Cela est exprimé en partie sur la Médaille qui fut frappée à *Paris* sur cette entrée de *Christine*. Les paroles de la Légende REGINA SUECORUM IN URBE REGI

EX-

(1) *Aitzema* l. c. & *Reyse van Christina* p. 49.

L'an
1656.du Clergé de France en corps par la bouche d'Antoine Godeau Evêque
de

EXCEPTA significant. La Reine de Suède reçue à Paris d'une magnificence Royale.
L'exergue marque la date MDCLVI.



Quelqu'authentique que fut cette Médaille que Mrs. de l'Académie des inscriptions de Paris publièrent eux-mêmes l'an 1702 dans leur ouvrage magnifique (1), eux ou leurs Successeurs ont pourtant trouvé bon de la raser dans une nouvelle édition, de l'année 1723 in fol. en y substituant une autre, moins flatteuse, qui représente le Roi de France en manteau recevant la Reine de Suède avec ces mots: HOSPITALITAS AUGUSTA & dans l'exergue CHRISTINA SUECORUM REGINA IN GALLIA EXCEPTA MDCLVI. On a de la peine à deviner la raison de cette duplicité & on voudroit que la devise du *Mercure* & l'inscription RERUM GESTARUM FIDES que cette Académie a adoptée pour sa Devise, n'en souffrit point. Toutefois avons-nous donné ici la première & la véritable Médaille.

Parmi plusieurs autres inscriptions on lisoit sur trois arcs de triomphe dressés alors (2).

1. CHRISTINE AUGUSTE
Antiquæ Gallorum fœderatae
Nunc novo Religionis nexu sanctius conjuncta:
Regina regna largienti
Virgini doctrinarum Matri
Lutetia Paris. L. M. D.
Litterarum Præsidii forti & doctæ.

2. CHRISTINE
Suecorum Regina G. F. A. Heroïna
Linguis omnibus erudita, omnibus commendata,
Maxima pompa & Ordinum omnium consensu
Plausuque ingrediens.

3. CHRISTINE ALEXANDRE
Suecorum, Gothorum & Vandalorum
Regina Catholica,

Gustavi

(1) V. les Médailles sur les princ. événemens de Louis le Grand. p. 43 & 73. Item Bruzen-Martinier Hist. de Louis XIV. T. II. p. 365. item *Acta Erudit. Lipsj.* ad ann. 1702. p. 369 & 370.

cf. Bernard Nouv. de la Rép. des Lettres ad ann. 1702 pag. 517. 522. 534. 537.

(2) Dans *Palmakaldiana & Boldenii Epigraph.* p. 689.

de Vence (*). Le même jour, après la visite de la Reine d'Angleterre, Elle fut haranguée par *Pompe de Bellièvre*, premier Président du Parlement à la tête des Officiers de ce Corps en robes rouges, & de ceux de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides (†) & de l'Académie Française, au nom de laquelle le célèbre *Patru* porta la parole par un beau discours, que nous inférons ici (a) en ajoutant à l'appendice la harangue que lui fit une Société qui prenoit le titre d'Elite des plus beaux Esprits de Paris (b), comme aussi la demande en vers, que le drôle d'*Affonci* fit à la Reine pour entrer en sa comédie en musique.

L'an
1656.

Harangue de
l'Académie
Françoise à
Christine.
V. l'Append.
N. LXXII.

M A-

(a) Il se trouve dans ses Oeuvres diverses p. 389-393. & dans le Recueil des Harangues de l'Acad. Franç. T. I. p. 78. &c.
(b) V. le Trésor des Harangues faites aux Rois, Reines, Princes &c. T. I. pag. 465- &c.



*Gustavi Parentis fortuna Magna, sua virtute Majori.
Quæ suis venerationi fuit populis, cum arma & sæptra traxavit:
Orbi terrarum, cum eadem abjecit.
Roma, quo Religionis ergo profectus eras, redeunt
venerati sacrum iter Pras. Ædil.
Ter felicemque adventum omni alacritatis genere
Gratulati lætitia Mon. P. P.*

Sur un autre ornement se vîsoit cette épigramme :

REGNAS IN CHARITATE JESU

Qui fait allusion au changement de Religion de *Christine*, dont le nom en changeant les lettres de place, retourne naturellement à ce sens :

CHRISTINA SUETIÆ REGINA

(*) C'etoit le même avec lequel *Christine* avoit entretenu un commerce de lettres. Compliment Nous remarquerons aussi, qu'un Docteur en Théologie suivit de plusieurs Ecclésiastiques, bref fait à *Christine*, en lui disant (1) je n'annulerai pas Votre Majesté d'un long discours. *Christine*. Je me contenterai de lui dire: *Suecia te Christianam fecit: Roma Christianam: faciat te Gallia Christianissimam*: ou comme un autre Ecrivain le marque: *Suecia te Christianam fecit: Roma Catholicam: Gallia vero, Deo favente, Te Christianissimam faciet*: c. à. d. La Suède Vous a vu naître *Christine*. Rome Vous a rendu Chrétienne: Dieu veuille que la France Vous fasse (Reine) Frère-Chrétienne. Surquoi Mr. *Basnage* porte ce jugement (2) que quelque hardis que fussent les projets & les desseins de cette Princesse, on a de la peine à croire, qu'elle osât se flater de plaire sans beauté, & à son âge, à un Prince de dix huit ans. Mr. *Kibler* a emprunté cette réflexion de Mr. *Basnage* (3), mais il s'égaré en donnant à entendre que la Reine avoit fait ce souhait elle-même. Mr. *Azzomo*, cité ci-dessus, dit dans un autre endroit: que ce compliment a été fait à *Christine* à son passage par *Lion* (4).

(†) Toutes les harangues de part & d'autre, dont il est fait mention ici, se trouvent imprimées dans le nouveau Recueil de Harangues cité ci-dessus (5). Savoir de la part du Clergé de France par Mr. l'Evêque *Godeau*: de la ville de Paris: de la milice de Paris: de l'Université de Paris: de la Sorbonne; des Curés de Paris: de plusieurs Prêtres: de la Chambre de Comptes: de l'Académie Française. Les réponses que *Christine* fit aux harangues du Parlement de Paris & à la Cour des Aides, sont aussi insérées dans ce Recueil pag. 63. & 71.

(1) V. Nouv. Rec. de Harangues p. 54. Airze mo l. c. Libr. XXX. p. 165. & le Trésor de Harangues p. 417.

(2) Annales de Holl. t. 2.

(3) Münch-Bellst. T. XIII. p. 189.

(4) L. c. Libr. XXXVII. p. 165.

(5) L. c. pag. 251 39. 44. 49. 53-55. 64. &c.

L'an
1656.

MADAME,

„ Si l'Académie *Françoise* prend la hardiesse de saluer Votre Majesté, & de lui offrir ses respects très-humbles, c'est votre seule bonté qui l'a pû rendre si hardie. Cette lettre également belle & obligeante, votre tableau dont Vous l'avez honorée, sont de si hautes faveurs qu'elle a cru qu'en cette rencontre rien ne feroit moins pardonnable, qu'un ingrat, qu'un lâche silence. En effèt, quand nous pensons qu'une grande Reine n'a pas dédaigné de jeter les yeux sur nous, & de nous envoyer des extrémités du Septentrion d'illustres marques de son estime, nous ne pouvons aujourd'hui moins faire que d'adorer les divines mains qui nous ont fait tant de graces.

„ C'est Madame, un devoir si juste, qui nous amène en ce lieu, où nous venons pour contempler Votre Majesté, & lui rendre ce culte religieux que le monde entier doit à sa vertu. Et certainement, si on considère les actions de votre vie, on y trouvera je ne sai quoi de si élevé, qu'il obscurcit toute la gloire des Monarques les plus fameux. Jamais naissancé ne fut plus heureuse que la vôtre. Il n'y a rien que de merveilleux en votre Personne sacrée. Tout votre règne n'est qu'une suite de triomphes & de succès étonnans. La nature & la fortune Vous ont donné tout ce qu'elles ont de plus précieux. Toutefois, Madame, ce n'est point-là le trésor de votre cœur & marchant dans ce sentier épiqueux où on ne voit que les traces des Héros, Vous avez cherché quelque chose de plus rare encore que tous les dons de la nature & de la fortune. Votre Majesté a donc pû dans sa plus tendre jeunesse, environnée de tout ce qui peut séduire l'ame ou l'amollir, Elle a pû, dis-je, résister au chant de Sirenes, & s'appliquer à l'étude de la sagesse. Que je trouve de grandeur dans cette première démarche! Combien de Reines, mais combien de Rois comptera-t-on depuis la fondation du monde, qui aient brûlé d'une ardeur si noble? Qu'une Princesse, pour concevoir un si beau feu, doit être éclairée, qu'elle doit être au-dessus de tous les vains fastes des Diadèmes!

„ Mais quelle rapidité, quel progrès si prodigieux! Souffrez, Madame, que je le dise, si ce n'est pour votre gloire, que ce soit pour l'ornement de notre siècle. La connoissance des langues, où nous consomons les jours & les nuits & le plus beau de notre âge, n'a été que le divertissement de votre enfance. Les lettres humaines n'ont point de fruit, n'ont point de fleur que vos mains Roïales n'aient cueilli. Il n'y a rien dans tout le cercle des sciences, que votre esprit si vaste n'ait pénétré. Vous avez fait ce que très-peu d'hommes ont pû faire, ce que jamais fille ni femme n'osa tenter; & tout cela presqu'à l'entrée de votre vie, tout cela, Madame, au milieu des pompes de votre Cour, au milieu de tous les empêchemens de la Roïauté. Qu'on cherche, qu'on remuë toute l'histoire, qu'on fouille dans toute l'antiquité: on ne trouvera rien de semblable: on ne trouvera ni cette assiduité, ni cette vigueur d'esprit, & moins encore cet amour de la vertu, que rien ne peut ni laisser ni vaincre. Voilà, Madame, voilà cet or tout divin, voilà les rubis, les
„ diamans

L'an
1656.

„ diâmans & les perles dont Vous faites tout votre trésor. C'est de ces ri-
 „ chesses immortelles que votre soif ne peut s'étancher : ce sont les biens
 „ que vos veilles , que vos travaux cherchent tous les jours & qui ont fait
 „ tout le bonheur de votre règne.

„ Vous avez , aux yeux de toute l'*Europe* , donné la paix à vos ennemis,
 „ & couronné par une fin si triomphante & vos victoires & les victoires
 „ du *Grand Gustave*. Le vulgaire pourra peut-être s'en imaginer d'autres
 „ causes : mais à dire vrai , un événement si mémorable , n'est dû qu'à la
 „ force de vos Conseils. Ce n'est ni l'expérience de vos Capitaines , ni
 „ la valeur de vos Soldats : c'est votre sagesse seule qui a donné de la ter-
 „ reur à l'Aigle Romaine : c'est cette invincible fermeté : ce sont toutes
 „ ces magnanimes habitudes que Vous Vous êtes formées dans votre savant
 „ Cabinet. Ainsi , Madame , tandis que dans le secret de ces retraites il-
 „ luminées , Votre Majesté consultoit les morts , & s'instruisoit avec eux
 „ en la science de régner , elle faisoit plus toute seule que ne faisoient tou-
 „ tes ses armées : elle achevoit en effet la guerre , & travailloit d'une ma-
 „ nière inouïe à l'exaltation de son Trône , au salut & au repos de ses
 „ peuples. Je ne dirai point combien Vous avez embelli votre Royaume ,
 „ après l'avoir si glorieusement agrandi. Je ne dirai point que *Stockholm*
 „ & la *Suède* ont changé de face : que l'air , que le Ciel y est plus doux ;
 „ & que Vous avez inspiré à vos sujets , à cette belliqueuse nation , l'amour
 „ des beaux Arts , & des connoissances honnêtes. Toutes ces choses sont
 „ grandes sans doute : mais qui ne fait , que toutes ces choses sont des
 „ fruits de ces belles heures si utilement consumées , sont des fruits de cet
 „ arbre si précieux , dont les racines sont amères à la vérité , mais les bran-
 „ ches sont toutes couvertes de pommes d'or ? Cependant ce n'est pas-là
 „ tout ce que V. M. doit elle-même à la science.

„ Car enfin , Madame , c'est cette divine fille du Ciel , qui a comme
 „ commencé le grand œuvre de votre sanctification. C'est par ses lumiè-
 „ res que , foulant aux piés toutes les grandeurs humaines , Vous êtes si
 „ heureusement venuë à la source des lumières. C'est dans cette voie que
 „ le saint-Esprit Vous a prise pour Vous conduire au Tabernacle , & à la
 „ gloire du Saint des Saints. Une Princesse qui toute sa vie n'a travaillé
 „ qu'à cultiver sa raison , qu'à enrichir , qu'à purifier son ame , méritoit ,
 „ si je l'ose dire , que le Ciel s'ouvrit pour elle , & que la grace du Dieu
 „ vivant vint consacrer une vertu toute céleste. Quel vaisseau plus pré-
 „ cieux , quelle fleur plus pure ou plus belle pouvoit recevoir une éternelle
 „ rosée ? Et la splendeur du Très-Haut pouvoit-elle habiter un Temple plus
 „ magnifique , plus auguste ? Heureuse la *Suède* si elle regarde comme elle
 „ doit , un spectacle qui a réjoui le Ciel & la Terre ! Heureuse , si elle écoute
 „ le Père des miséricordes , qui l'appelle par la voie d'un si grand exemple !

„ Je finis , Madame , aussi bien je crains d'abuser de votre bonté. Mais
 „ avant que de finir , souffrez , s'il vous plait , que l'Académie *Françoise* se
 „ plaigne de sa fortune. Elle n'a rien si ardemment désiré , que cette célè-
 „ bre journée ; elle n'a rien tant souhaité , que de contempler cette divine
 „ Princesse , dont la vie toute pleine de merveilles , fait tout l'embellissement
 „ Tome I.

Y y

„ de

L'an.
1655.

de nos jours. Elle Vous voit véritablement, elle Vous contemple. Mais, bon Dieu, que d'amertume parmi cette joie, quand elle pense que dans un moment elle va perdre, & peut-être pour jamais, votre adorable personne. Dans cette dure extrémité, trouvez-bon, Madame, qu'elle Vous conjure de l'aimer toujours, pardonnez ce mot à son transport, à sa douleur. Elle ne Vous dira point que ses enfans savent donner l'immortalité aux actions heroïques; que ses enfans, soit qu'ils parlent le langage ou des hommes ou des Dieux, se font entendre dans tous les Climats de l'univers: en l'état où son malheur, qu'elle voit si proche, l'a réduite, tout ce qui peut la flater, l'offense. Votre Majesté se fouviendra pourtant, s'il lui plaît, qu'une Compagnie qui doit sa naissance à un triomphant Monarque, qui fut élevée, qui fut nourrie, comme dans le sein d'un illustre Cardinal dont la mémoire durera autant que les siècles, qu'une Compagnie si chère autrefois à ces grandes ames, n'est indignée, ni des pensées, ni peut-être de l'amour de l'incomparable *Christine*. Cependant, Madame, votre tableau nous consolera, si rien nous peut consoler dans notre infortune. Votre image en votre absence sera le plus cher objet de nos yeux: nous lui rendrons nos hommages, nos respects: nous lui ferons nos sacrifices. Elle régnera à jamais dans nos assemblées: & si les Muses *Françaises* se peuvent promettre quelque chose de l'équitable postérité, la gloire de ce portrait passera dans tout l'avenir, & le fameux *Palladium* deviendra jaloux de votre auguste peinture.

Elle communia à N. D. & part pour Compiègne.

Le lendemain elle alla entendre la Messe à N. D. où elle communia par les mains de l'Archevêque de Bourges (*) & l'après-midi les autres Compagnies de la ville vinrent lui rendre leurs devoirs; aussi bien que le Nonce du Pape & les Ambassadeurs des Cours étrangères. Le jour suivant elle alla voir les Eglises des Feuillans, de Sorbonne, des Jésuites de la rue St. Antoine, & rendit visite au Chancelier de France, après quoi elle partit pour aller trouver le Roi à Compiègne (†).

Voici

De la dévotion de *Christine*.

(*) Mad. de Montpensier remarque (1) que *Christine* alla communier à *Notre-Dame*, où ceux qui la virent, furent mal édifiés de sa dévotion pour une nouvelle Catholique, qui devoit être encore dans le premier zèle. Elle causa, dit-elle, tout le reste de la Messe avec des Evêques & fut toujours de bout. L'Evêque d'Amiens, qui la confessa, m'a conté, que l'Abbé *Camus* Aumônier du Roi, qui la servoit, lui avoit demandé, à qui elle vouloit se confesser. Elle lui dit, à un Evêque: choisissez m'en un. Il alla querir Mr. d'Amiens. Il étoit dans son Cabinet avec son bonnet carré & son rochet. Elle y entra, & se mit à genoux, & se regarda toujours entre deux yeux: si qui est assez extraordinaire. Il falloit au moins un extérieur aussi pénitent que le cœur pour approcher de ce sacrement. Mr. d'Amiens dit, qu'elle se confessa fort bien & avec beaucoup de dévotion, & qu'il fut plus édifié de ses sentimens que de sa mine.

(†) Nous donnerons dans l'Appendice une lettre de Mr. Gallot (2) sur l'entrée de la Reine à Paris, que Mr. le Comte de Brienne envoya dans ce tems-là à Mr. *Montausier*, *Gyllenstolpe* Professeur à l'Université d'Alto.

(1) Dans ses Mémoires, L. 6. p. 166.

(2) Tirée de *Palustris*.

Voici ce qu'en disent Mad^{le}. de Montpensier & Mad. de Motteville (a).
 „ Nous vîmes alors arriver à Compiègne la Reine de Suède, dont on avoit
 „ oui conter tant de choses extraordinaires. . . . Elle connoissoit parfaite-
 „ ment toute la Cour, elle n'ignoroit rien de toutes les grandes choses &
 „ de toutes les petites. Elle dit en quelques occasions, qu'elle savoit qu'on
 „ avoit dit d'elle beaucoup de bien & de mal, & qu'on connoitroit, en la
 „ voïant, qu'il n'y avoit ni l'un ni l'autre. Elle ne disoit pas la vérité: car
 „ en effet on y trouva un mélange de beaucoup de grandes vertus & de
 „ grands défauts. . . . En arrivant au Louvre, elle demanda à boire. Le
 „ Prince de Conti, qui l'étoit allé visiter & recevoir, lui donna la serviet-
 „ te, qu'elle prit après quelques complimens répétés. . . . Elle trouva que
 „ la France étoit belle, riche & bien rempli de peuples. Elle voulut qu'on
 „ crut que Rome l'emportoit dans son inclination & son estime sur Paris,
 „ & disoit que l'Italie avoit de grands charmes: mais, à ce qui parut de-
 „ puis, les plaisirs de Paris ne lui déplurent pas, & je pense, qu'elle au-
 „ roit volontiers quitté tout autre pais pour le notre, si elle avoit pû y
 „ demeurer.
 „ A ce premier abord, elle parut aimable à tous les honnêtes gens. Son
 „ habit si extravagant, à l'entendre d'écrire, ne l'étoit point trop à le
 „ voir, ou du moins on s'y accoutumoit facilement. Son visage parut af-
 „ fez beau, & chacun admira la vivacité de son esprit, & les choses par-
 „ ticulières qu'elle savoit de la France. Elle connoissoit non seulement les
 „ Maisons & leurs Armes, mais elle savoit les intrigues & les galanteries,
 „ & n'ignoroit pas même les noms de ceux qui aimoient la peinture ou la
 „ Musique. Elle dit au Marquis de Sourdis les tableaux de prix qu'il avoit
 „ dans son Cabinet, & savoit que le Duc de Liancourt en avoit de fort
 „ beaux, jusques-là même qu'elle apprehoit aux François ce qu'ils ne sa-
 „ voient pas de leur Patrie. Elle disputa contre quelques-uns, qu'il y avoit
 „ dans la Sainte Chapelle une agathe de grand prix, qu'elle voulut voir &
 „ qui enfin se trouva à Saint Denis (*). Elle parut civile, particulièrement
 „ aux hommes. Mais brusque & emportée, sans donner aucun sujet ef-
 „ fectif de croire les mauvais contes qu'on avoit fait d'elle. Ils s'étoient
 „ répandus dans toute l'Europe à son désavantage, & l'avoient fait passer
 „ dans l'opinion de tous les sages, pour une personne qui ne l'étoit guères.

L'an.
1656.
Rédaction de
l'arrivée &
du séjour de
Christine à
Compiègne &
au Fayet par
Madle. de
Montpensier
& Mad. de
Motteville, &
leurs réflexions
sur cette
Reine à
cette occa-
sion.

(a) V. ses Mém. Tom. III. p. 165. &c. & 435. &c. item Bruzen de Martinière l. c. ceux de Mad. de Motteville. T. IV. p. 429. p. 365. &c.

(*) Cette agathe & une onyx de la Ste. Chapelle s'y trouvent encore, & le Père Montfaucon en a fait une ample description (1) en en donnant la juste figure. Elle a près d'un pié dans sa plus grande longueur. L'ignorance de ces tems l'avoit pris pour une histoire sainte & on l'appelloit le Triomphe de Joseph, au lieu de l'Apothéose d'Auguste qu'elle représente. En la première qualité on les balsoit tous les ans en certains jours de l'année.

(1) Dans ses Antiquités expliquées T. V. P. I. p. 154-160. & dans le Supplément T. I. P. I. p. 26

L'an.
1656.

„ Notre Amazone *Suedoise* gagna tous les cœurs à *Paris*, qu'elle auroit
 „ peut-être perdus bientôt après, si elle y fut demeurée plus longtems.
 „ Après y avoir vû tout ce qu'elle crut digne de sa curiosité, elle quitta
 „ cette grande ville, où elle avoit toujours été environnée d'une furieuse
 „ presse, pour venir voir Leurs Majestés à *Compiègne*. Elle y fut reçue
 „ non seulement en Reine, mais en Reine bien-aimée du Ministre. Le
 „ Cardinal *Mazarin* partit le même jour de *Compiègne* pour être à *Chantilly*,
 „ quand elle y arriveroit pour y diner. Deux heures après ce repas,
 „ le Roi & Monsieur y arrivèrent comme des particuliers. Le Roi entra
 „ par une porte, qui étoit au coin du Balustre du lit, & se montra avec
 „ toute la foule, qui étoit autour d'Elle & du Cardinal. Aussitôt qu'ils
 „ furent aperçus par lui, il les présenta à la Reine de *Suede*, & lui dit,
 „ que c'étoit deux Gentilshommes des plus qualifiés de la *France* (*). Elle
 „ les connut en les regardant pour avoir vû leurs portraits au *Louvre*, &
 „ lui répondit, qu'elle le croïoit ainsi, & qu'ils paroïssent être nés pour
 „ porter des Couronnes. Le Cardinal *Mazarin* lui répondit, qu'il voïoit
 „ bien qu'il étoit difficile à la tromper, & qu'il étoit vrai que c'étoit le Roi
 „ & Monsieur. Le Roi lui dit de bonne grace, qu'il étoit fâché de ce qu'elle
 „ avoit été si mal reçue dans ses Etats, qu'il n'avoit pas manqué de
 „ donner ses ordres pour la traiter selon ce qui lui étoit dû; mais que sa ve-
 „ nue si précipitée avoit empêché ceux à qui il les avoit donnés, de lui ren-
 „ dre le respect qu'il avoit désiré de lui faire rendre. Elle repartit à ces ci-
 „ vilités avec reconnoissance de ce qu'on avoit fait pour elle, & ne man-
 „ qua pas d'exagérer en de beaux termes, la satisfaction qu'elle avoit reçue
 „ en *France*. Le Roi, quoique timide en ce tems-là, & nullement savant,
 „ s'accommoda si bien avec cette Princesse hardie, savante, & fière, que
 „ dès ce premier instant, ils demeurèrent ensemble avec liberté & agré-
 „ ment, de part & d'autre.
 „ Après cette conversation il la quitta, & revint trouver la Reine, qui
 „ le lendemain alla la recevoir, accompagnée du Roi & de toute la suite
 „ Royale. Ce fut à trois lieues de *Compiègne*, au *Fayet* Maison appartenant
 „ au Maréchal de la *Motte-Houdencourt*, où se fit cette célèbre entrevûe.
 „ Les Chevaux-Légers, les Gendarmes, & les Gardes alloient devant le
 „ Carosse de Leurs Majestés par gros Esquadrons, & comme ils étoient
 „ parés, cet accompagnement étoit véritablement Royal. Il y avoit avec
 „ le Roi & la Reine, Monsieur, Frère unique du Roi, Madame la Com-
 „ tesse de *Lorraine*, Madame de *Mercur* & Madame la Comtesse de *Flex*,
 „ Dame d'honneur de la Reine. Quand la Reine fut arrivée, elle ne vou-
 „ lut

(*) Madie. de *Montpensier* ajoute (1) „ qu'ils lui baisèrent la robe: que *Christine* les
 „ releva, les bassa & dit: ils sont de bonne Maison & elle les entretint. Elle apper-
 „ çut le Roi, mon Frère & Monsieur aussi, lesquels après avoir fait leur visite retournè-
 „ rent toute la nuit au galop à *Compiègne*.

(1) L. c. pag. 166.

„ lut point entrer dans cette Maison parce qu'elle favoit que la Reine de
 „ *Suède* devoit arriver bientôt. Elle demeura avec toute sa Cour sur une
 „ terrasse qui est devant le logis, d'où l'on descend par quelques degrés
 „ dans une grande Cour, où étoit rangés en haie les Gardes & toute la
 „ Cavalerie. Beaucoup de personnes de qualité y étoient, avec des habits
 „ en broderie d'or & d'argent, & quantité d'autres qui tous composoient
 „ un grand Cortége. Comme on n'avoit laissé entrer dans cette Cour que
 „ les Carosses de la Reine, & qu'on en avoit banni la Canaille, la Reine
 „ & toute sa belle compagnie paroissoit sur cette terrasse, comme sur un
 „ amphithéâtre. Ce fut à mes yeux une des plus belles & des plus agréa-
 „ bles choses du monde. Cette maison avoit la grace de la nouveauté:
 „ elle étoit neuve & régulière, & la Cour étoit grande & carrée. Le
 „ gazon en étoit coupé par bandes, & il étoit impossible de voir un objet
 „ plus agréable. La Reine, à qui je le fis remarquer, dans ce moment,
 „ en demeura d'accord; & pour la vérité, quoiqu'elle ne fut pas la plus
 „ jeune de la troupe, elle étoit pour le moins celle, qui avoit la meilleure
 „ mine, & qui paroissoit la plus aimable.

„ Le Duc de la *Rochefaucault* & quelques autres, qui depuis que cette
 „ Reine étrangère étoit à *Paris*, avoient été les plus assidus auprès d'elle,
 „ arrivèrent les premiers, & bientôt son Carosse entra au bruit des trom-
 „ pettes. Le Cardinal *Mazarin* & le Duc de *Guise* étoient seuls avec elle,
 „ car elle n'avoit que quelques femmes fort chétives pour la servir, qui ne
 „ se montrèrent point.

„ Aussitôt qu'Elle vit la Reine (*), Elle descendit de Carosse, & la
 „ Reine s'avança aussi deux ou trois pas, au dehors de la terrasse pour
 „ l'aller recevoir. Elles se saluèrent toutes deux civilement. La Reine de
 „ *Suède* voulut faire quelques complimens, & remercier la Reine du bon
 „ traitement qu'elle avoit reçu en *France*. Mais, ces paroles furent inter-
 „ rompues par celles de la Reine, qui lui témoigna la joie qu'elle avoit de
 „ la voir.

„ L'impatience qu'eurent tous ceux qui les environnoient de voir cette
 „ Reine, fut si grande, qu'elle obligea les deux Reines, à finir leurs com-
 „ plimens pour fuir la foule qui les accabloit. Le Roi, qui avoit déjà fait
 „ connoissance avec l'étrangère, lui donna la main pour la faire entrer dans
 „ la maison. Elle passa devant la Reine, & se laissa conduire où l'on vou-
 „ loit la mener. Plusieurs ont observé que la Reine fut trop civile de lui
 „ laisser prendre cet avantage; & le Roi même devenu plus grand en a eu
 „ depuis de la douleur, & du chagrin, & en plusieurs occasions a reproché
 „ à

(*) Mad^e. de *Montpensier* ajoute (1). „ La Reine (de *France*) dit, qu'elle ne fut ja-
 „ mais si surprise que de voir la Reine de *Suède*, & que quoiqu'on lui eut bien dit,
 „ qu'elle n'étoit pas faite comme les autres, elle ne pouvoit se l'imaginer faite comme
 „ elle la trouva”.

(1) L. c. pag. 167.

L'an
1655.

à la Reine sa Mère, qu'elle eut tort d'avoir cédé chez elle à cette Reine, & à celle de Pologne, vu la grandeur de sa naissance & le haut rang qui lui donnoit la Couronne de France (*). J'étois une de celles qui me trouvois le plus près de ces deux Royales Personnes, & quoique les descriptions si particulières, que l'on avoit faites de la Reine de Suède, me l'eussent figurée dans mon imagination, j'avoué néanmoins que d'abord sa vue me surprit. Les cheveux de sa perruque étoient ce jour-là défrisés, le vent en descendant de carrosse les enleva & comme le peu de soin qu'elle avoit de son teint lui en faisoit perdre la blancheur, elle me parut d'abord comme une Egyptienne dévergondée, qui par hazard ne seroit pas trop brune. En regardant cette Princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux, me parut extraordinairement étrange, & plus capable d'effraier que de plaire. Son habit étoit composé d'un petit corps qui avoit à moitié la figure d'un Pourpoint d'homme, & l'autre moitié,

celle

Sur ce que
la Reine de
France donna
le Pas sur
elle à Chri-
stine.

V. ci-dessus
pag. 146 &
147. not.

(*) Ce-ci n'est pas l'unique preuve qu'a donné Madame de Maintenon de sa grande prévention en faveur de sa nation. Mais plus elle paroît pointilleuse sur le chapitre de la Reine de Suède, plus elle découvre combien peu elle étoit instruite en fait du cérémonial des Cours & des Etats indépendans: elle qui devoit pourtant si près de remarquer ces sortes de cérémonies furent débattues & réglées & qui n'aura pas ignoré l'histoire de la prétention mal fondée de Mr. de Charnazé (1), Ambassadeur de France qui prétendoit pour son Roi le pas sur Gustave-Adolphe. Nous avons rapporté cette histoire ci-dessus & nous ajouterons ici, que depuis ce tems-là les Couronnes de Suède & de Prusse se sont traitées réciproquement *à pari*. Nous ajouterons encore, que ce ne fut que longtemps après que les Rois de Suède & de Danemarck donnèrent le titre de Majesté au Roi de France. Car on trouve que le Roi Charles-Gustave & la Reine-Mère Régente de Suède donnèrent encore l'an 1654 & 1661. à Louis XIV. le titre de Sérénité (2). Il ne paroît donc pas croyable que Louis XIV. ait pu reprocher à la Reine sa Mère d'avoir cédé le Pas, chez elle, à la Reine Christine. Qui étoit-ce qui ignoroit quel rang entre les Vénérables Gouvernées est encore indécié? Les Protestans riroient si les Catholiques s'en rapportoient au Pape, comme au Juge compétant comme ils rient encore aujourd'hui du partage que le St. Père fit des Pais & des Mers des Indes entre les Rois Catholiques-Romains. C'est aussi en vain que Mad. de Maintenon fait entrevoir ici la grande naissance de la Reine. Les Maisons de Wasa & de Brandebourg ne cèdent en rien à celles de Navarre & d'Espagne, & tout le monde sait l'origine de la Maison de Médicis. C'est à cet égard, que l'Auteur, qui écrit à Mr. Bayle au sujet du rang, qui appartenoit à Christine parmi les autres Reines; avoit raison de dire (3), qu'elle n'avoit point d'égal, parce que les autres Reines; à proprement parler, ne sont que les premières sujettes de leurs maris ou de leurs Fils, mais que la grande Christine étoit Reine d'une manière si noble & si relevée qu'elle ne connoissoit que Dieu au-dessus d'Elle. Il auroit donc été peu poli, si la Reine de France, qui n'avoit été que Reine Régente (4) & jamais Reine Régnante comme Christine, & qui avoit cédé le pas à la Reine de Pologne, laquelle étoit née sa sujette; eut seulement voulu tenter de prendre chez elle le Pas sur Christine. On laisse le haut bout chez soi aux étrangers même inférieurs; à plus forte raison à ses égaux & c'est tout au plus si la Reine de France étoit égale à Christine.

(1) V. de Mont Cosps Diplomat. T. V. P. II. p. 615. & Vitar. Siri Mém. Recond. T. VIII. p. 193. cit. Meiern acta P. W. T. I. p. 473.

(2) V. la lettre de Récrance pour le Sr. Picquet dans les Mém. de Chanut T. III. p. 482 item les Mém. de Terlon pag. 357. & Pufendorf de Reb.

Caroli-Gustavi Libr. V. §. 19. cit. ibidem Libr. I. §. 45.

(3) V. des Maizeaux vis de Bayle pag. 228. cit. Wagenheil hist. Univ. p. 224. & 225.

(4) V. Rangonne lettres panég. pag. I. & 13. &c.

„ celle d'une Hongrelme de femme, mais qui étoit si mal ajustée sur son
 „ corps, qu'une de ses épaules sortoit toute d'un côté, qui étoit celle qu'elle
 „ avoit plus grosse que l'autre. Sa chemise étoit faite à la mode des hom-
 „ mes: elle avoit un colèt qui étoit rataché sous sa gorge d'une épingle,
 „ seulement, & lui laissoit tout le dos découvert; & ce corps qui étoit
 „ échancré sur la gorge beaucoup plus qu'un Pourpoint, n'étoit point cou-
 „ vert de ce colèt. Cette même chemise sortoit par enbas de son demi
 „ pourpoint, comme celle des hommes, & elle faisoit sortir au bout de
 „ ses bras & sur ses mains la même quantité de toile que les hommes en
 „ laissoient voir alors au défaut de leur pourpoint & de leurs manches. Sa
 „ juppe, qui étoit grise chamarrée de petits passemens, d'or & d'argent,
 „ de même que la Hongrelme, étoit courte, & au lieu que nos robes sont
 „ trainantes, la sienne lui faisoit voir les piés découverts. Elle avoit des
 „ rubans noirs renoués en manière de petite ois, sur la ceinture de sa juppe.
 „ Sa chaussure étoit tout-à-fait semblable à celle des hommes, & n'étoit pas
 „ sans grace. Le Roi la mena dans une grande Sale, où Madame la Ma-
 „ réchale de la Motte avoit fait préparer une grande Collation. Le Roi,
 „ les deux Reines & Monsieur, en entrant s'affirent à table, & nous les
 „ environnâmes pour voir cette Personne, en tout si différente des autres
 „ femmes, & dont la renommée avoit fait tant de bruit. Après l'avoir re-
 „ gardée avec cette application que la curiosité inspire en de telles occasions
 „ je commençai à m'accoutumer à son habit, à sa coëffure, & à son visa-
 „ ge. Je trouvai qu'elle avoit les yeux beaux & vifs, qu'elle avoit de la
 „ douceur dans le visage & que cette douceur étoit mêlée de fierté. En fin
 „ je m'aperçus avec étonnement, qu'elle me plaisoit, & d'un instant à un
 „ autre, je me trouvai entièrement changée pour elle. Elle me parut plus
 „ grande qu'on ne nous l'avoit dite, & moins bossuë. Mais ses mains,
 „ qui avoient été toutes comme belles ne l'étoient guères: elles étoient
 „ seulement assez bien faites & pas noires: mais ce jour-là elles étoient si
 „ crasseuses, qu'il étoit impossible d'y appercevoir quelque beauté. Pendant
 „ cette Collation, elle mangea beaucoup, & ne parla que des discours com-
 „ muns. Le Duc de Guise lui montra Mademoiselle Mancini, qui étoit
 „ auprès d'Elle à la regarder comme les autres. Elle lui fit un grand salut
 „ & se pencha tout en bas de sa chaise, pour lui faire plus de civilités (*).
 „ Au

L'an.
1656.

(*) Mad. de Montpensier nous dit à ce propos (1) que *Christine* ayant entendu parler
 de l'amour du Roi pour Mad. Mancini, pour faire sa Cour, alloit toujours se mettre
 entre le Roi & Elle, & leur disoit, qu'il faloit se marier ensemble qu'elle vouloit être
 la Confidente: & qu'elle disoit au Roi: si j'étois à votre place, j'épouserois une personne
 que j'aimerois. Je crois, ajoute Mad. de Montpensier, que ces discours ne plurent ni
 à la Reine, ni à Mr. le Cardinal; & qu'ils contribuèrent à hâter son départ. A la Cour
 on n'aime pas les Gens qui entrent en matière sans qu'on les en prie. *Larrey* dit pour-
 tant que ce ne fut pas sans peine qu'on persuada le Roi amoureux de cette Mancini Nicé-
 du Cardinal Mazarin, de renoncer à sa passion pour épouser l'Infante d'Espagne.

Christine
fitte le Roi
de France &
Mad. Mancini
sur leur
amour.

(1) L. c. pag. 186. & *Larrey* hist. d'Angl. Tom. IV. p. 352.

L'an
1656.

„ Au sortir de-là, le Roi, les Reines, Monsieur & le Cardinal *Mazarin*,
 „ se mirent dans le carosse de la Reine, avec le reste de la Compagnie,
 „ que j'ai nommée, & la conversation y fut agréable. Quand la Reine fut
 „ arrivée à *Compiègne*, après avoir conduit son Hôteffe dans son apparte-
 „ ment, elle nous fit l'honneur de nous dire, qu'elle étoit charmée de cette
 „ Reine, & nous avoua que le premier quart d'heure, elle en avoit été
 „ effraïée comme les autres: mais qu'après l'avoir vûë, & l'avoir entenduë
 „ parler, cette surprise s'étoit changée en inclination.
 „ Elle nous dit, que cette Princesse, faisant semblant de vouloir voir le
 „ Portrait du Roi & de Monsieur, que la Reine portoit au bras, elle lui
 „ avoit fait ôter son gant & qu'elle lui avoit dit les choses du monde les plus
 „ jolies sur la beauté de ses mains, la louant de les avoir sù louer sans
 „ l'embarasser. Aussi-tôt que la Reine de *Suède* se fut un peu reposée dans
 „ sa chambre, elle vint faire visite à la Reine, d'où on la mena à la Co-
 „ médie Italienne. Elle la trouva fort mauvaise & le dit librement. On
 „ l'assura que les Comédiens avoient accoutumé de mieux faire. Elle ré-
 „ pondit froidement, qu'elle n'en doutoit pas, puisqu'on les gardoit. A-
 „ près cela, on la mena dans sa chambre, où elle fut servie par les Offi-
 „ ciers du Roi. Il faut qu'on lui donnât jusqu'à des valets de chambre
 „ pour la servir & pour la deshabiller, car elle étoit seule. Elle n'avoit
 „ ni Dames, ni Officiers, ni Equipage, ni argent. Elle composoit elle
 „ seule toute sa Cour. *Chanat* qui avoit été Résident pendant son Règne,
 „ étoit auprès d'elle, & deux ou trois hommes malbâtis; à qui par hon-
 „ neur elle donnoit le nom de Comtes: on pourroit dire avec vérité qu'el-
 „ le n'avoit personne, car outre ces médiocres Seigneurs, nous ne vîmes
 „ que deux femmes qui ressembloient plutôt à des Revendeuses qu'à des
 „ Dames de quelque condition. Enfin, je serois tentée, en faisant la de-
 „ scription de cette Princesse, de la comparer aux Héroïnes des *Amadis*,
 „ dont les aventures étoient belles, dont le train étoit presque pareil au
 „ sien, & de qui la fierté avoit du rapport à celle qui paroïssoit en elle. Je
 „ pense même, vû son équipage & sa pauvreté, qu'elle ne faisoit pas plus
 „ de repas que *Marfise* ou *Bardamante*, & qu'à moins d'arriver par hazard
 „ chez quelque grand Roi, comme le nôtre, elle ne faisoit pas souvent
 „ bonne chaire.
 „ Le premier jour elle observa de parler peu, ce qui paroïssoit marquer
 „ en elle de la discrétion. Le Comte de *Nogent*, selon sa coûtume s'em-
 „ pressant devant elle de dire des vieux contes, elle lui dit gravement,
 „ qu'il étoit fort heureux d'avoir beaucoup de mémoire. Le Cardinal *Ma-*
 „ *zarin* le lendemain l'alla visiter en Camail, & tous les Evêques la saluë-
 „ rent en Cérémonie. Ce jour elle parut avec un juste-au-corps de Came-
 „ lot de couleur de feu & une juppe grise, l'un & l'autre chamarés de pas-
 „ semens d'or & d'argent: sa pèruque étoit frisée & poudrée, son teint,
 „ par le repos de la nuit, avoit quelque beauté, ses mains décrassées, &
 „ si elle eut été capable de se soucier de louanges, je crois qu'on lui en au-
 „ roit pû donner en ce moment avec justice, car elle parût à tous plus ai-
 „ mable qu'elle ne le vouloit être. Elle vint voir la Reine le matin, &
 „ la

„ la Reine lui rendit sa visite aussitôt après diner. La conversation y fut
 „ gaie & dans plusieurs rencontres cette Reine étrangère fit voir qu'elle é-
 „ toit spirituelle & de bonne Compagnie. Elle railla le Chevalier de *Gram-*
 „ *mont* sur la passion qu'il avoit alors pour Madame de *Mercœur*, & nel'é-
 „ pargna nullement sur le peu de reconnoissance qu'il en pouvoit espérer.
 „ De-là elle fut à la chasse du sanglier où le Roi la convia d'aller. Elle lui
 „ avoit dit néanmoins, quand il lui proposa d'y aller, qu'elle ne l'aimoit
 „ point, parce qu'elle étoit périlleuse, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on
 „ s'exposât à quelque péril, que pour acquérir de la gloire. Le soir, à la Co-
 „ médie *Françoise*, elle monta d'avoir l'ame passionnée. Elle s'écria sou-
 „ vent sur les beaux endroits, paroissant sentir de la joie ou de la douleur,
 „ selon les différens sentimens qui étoient exprimés par les vers qui se ré-
 „ citoient devant elle: puis, comme si elle eut été toute seule dans son ca-
 „ binet, se laissant aller sur le dos de sa chaise, après ses exclamations,
 „ elle demeura dans une rêverie profonde. La Reine-même ne l'en pou-
 „ voit tirer, quoique souvent Elle voulut lui parler. Le jour, étant reti-
 „ rée avec quelques hommes de la Cour, entr'autres *Cominges*, qui n'étoit
 „ pas ignorant, ils parlèrent de beaucoup de choses, & ensuite de la fidé-
 „ lité qu'on devoit aux Rois, & quelqu'un lui disant, que tous les honnê-
 „ tes gens en avoient; elle répondit, qu'en tous les pays c'étoit vrai, mais
 „ qu'elle avoit remarqué qu'en *France* ce n'étoit pas un défaut d'y man-
 „ quer, & qu'il étoit commun parmi les personnes de mérite & de qualité.
 „ Enfin, cette journée lui attira beaucoup d'approbation, & chez la Rei-
 „ ne, ce même soir on ne parla que d'Elle. Plusieurs de nos rudes Rail-
 „ leurs avoient eu le dessein de la tourner en ridicule, & d'accabler par-là
 „ ceux qui si légèrement l'avoient encensée, mais ils ne purent alors en
 „ trouver les moïens, soit par son mérite, ou par la hauteur qu'elle eut
 „ pour eux, ou soit enfin, parce qu'elle fut soutenuë par l'estime que le
 „ Ministre témoigna d'en faire, & par la bonne réception du Roi & de la
 „ Reine. Le peu de tems qu'elle demeura à la Cour, lui fut favorable:
 „ car ses défauts, qui étoient grands, furent offusqués par les belles &
 „ brillantes qualités qui étoient en elle, & par le plaisir de la nouveauté
 „ qui est d'un grand prix dans le cœur des hommes. Nous lui verrons bientôt
 „ perdre tous ces avantages: car, comme les Rois sont exposés au public
 „ & que ce qu'ils ont de bon les rend célèbres, de même leurs défauts sa-
 „ vent en peu de tems détruire ou diminuer leur réputation:

„ Le 18 Septembre, les Reines furent à une Tragédie des *Jésuites*, dont
 „ celle de *Suède* se mocqua hardiment. Le lendemain le Roi lui donna un
 „ festin Roïal, qui fut, comme de tels repas ont accoûtumé d'être, où la
 „ profusion fatigue plus l'esprit, qu'elle ne nourrit le corps. Peu après
 „ cette incommode cérémonie, il arriva un Courier, qui aprit au Roi &
 „ à la Reine la prise de *Valence* par le Duc de *Mercœur*. La Reine étran-
 „ gère vint aussitôt se réjouir avec la nôtre, d'une manière si libre, qu'il
 „ sembloit qu'elle y prit une grande part. Elle trouva la Reine jouant aux
 „ cartes. Elle s'affit auprès d'elle & s'appuyant nonchalemment sur la table,
 „ il parut qu'elle s'occupoit agréablement, à regarder les belles mains de
 „ *Tome I.*

Zzz

„ la

L'an
1656.

„ la Reine. Elle les loua , & lui dit d'un air galant , qu'elle estimeroit
„ son voiage de *Rome* en *France* bien employé , quand elle n'auroit point
„ eu d'autre avantage que celui de voir en cela seulement la plus belle cho-
„ se du monde.

„ *Nogent* , qui parloit toujours , voulut lui dire , qu'on avoit remarqué
„ dans l'Histoire , qu'il y avoit cent ans que *Valenciennes* & *Valence* avoient
„ été assiégés par les *François* , que l'une n'avoit pû être prise , & que
„ l'autre l'avoit été : après l'avoir écouté , elle souhaita , que dans ce mê-
„ me terme les mêmes personnes en pussent faire autant ; & se tournant
„ vers *Nogent* , lui dit : Et que vous , *Monsieur de Nogent* , eussiez encore
„ votre *Cazaque* feuille morte & fassiez les mêmes contes que vous faites à
„ présent ; car , à vous dire le vrai , j'aimerois mieux les entendre dans
„ cent ans d'ici , qu'à cette heure. Ce qui fit qu'elle le pouffa toujours de
„ même force , fut , qu'on lui avoit dit , qu'il l'avoit voulu mêler dans ses
„ railleries.

„ Le lendemain le Père *Arnaud* , Confesseur du Roi , fut parler à la Rei-
„ ne de *Suède* , sur quelques plaintes qu'elle avoit faites sur leur Ordre.
„ L'une étoit que le Père Général des Jésuites ne l'avoit point été saluer à
„ *Rome* : je ne me souviens pas des autres. Après les excuses que lui fit
„ le Révérend Père , elle lui dit d'un ton moqueur & avec cette brusque
„ manière qui lui étoit naturelle , qu'elle seroit fâchée de les avoir pour
„ ennemis , sachant leurs forces , & qu'elle choisiroit plutôt d'avoir qué-
„ relle avec un Prince souverain , qu'avec eux : que par cette raison elle
„ vouloit bien être satisfaite : mais qu'elle l'assuroit , qu'en cas de Confes-
„ sion & de Tragédie , elle ne les choisiroit jamais : voulant leur reprocher
„ par-là , qu'ils étoient accusés d'avoir une morale trop indulgente , & se
„ moquer de la mauvaise Tragédie , où elle avoit été le jour précédent :
„ mêlant aussi le burlesque avec le sérieux , afin de se venger de l'offense
„ qu'elle croioit avoir reçu de leur Compagnie (*).

„ Cette Princesse Gothique témoignoit estimer l'esprit & la capacité du
„ Cardinal , & lui de même paroïssoit avoir beaucoup de vénération pour
„ elle. Son extérieur , à qui en eut voulu juger à son désavantage , étoit
„ digne de risée , & de moquerie : quasi toutes ses actions avoient quelque
„ chose d'extravagant , & on pouvoit avec justice la blâmer , comme on
„ pouvoit avec sujet la louer extrêmement. Elle ne ressembloit en rien à
„ une femme : Elle n'en avoit pas même la modestie nécessaire : Elle se
„ faisoit servir par des hommes dans les heures les plus particulières : Elle
„ affectoit de paroître homme en toutes ses actions (†). Elle rioit démé-
„ su-

(*) Mad. de *Montpensier* parle de même de la bonne façon dont la Reine se moqua de cette tragédie des Jésuites (1).

(†) A ce que rapporte Mad. la Comtesse d'*Aunoy* (2) La Reine *Christine* disoit ordinairement : qu'elle n'aimoit pas les hommes parce qu'ils étoient hommes , mais qu'elle les aimoit , parce qu'ils n'étoient pas femmes.

(1) Dans ses *Mém.* l. c. p. 168.

(2) Dans son voiage d'*Espagne* T. II. p. 12.

„ surément quand quelque chose la touchoit, & particulièrement à la Comédie *Italienne*, lorsque par hazard les bouffonneries en étoient bonnes. Elle éclatoit de même en louanges & en soupirs, comme je l'ai déjà dit, quand les sérieuses lui plaioient. Elle chantoit souvent en Compagnie, elle révoit, & sa rêverie alloit jusqu'à l'assoupissement. Elle paroïsoit inégale, brusque & libertine en toutes ses paroles, tant sur la Religion, que sur les choses à quoi la bienséance de son sexe l'obligeoit d'être retenué. Elle juroit le nom de Dieu (a), & son libertinage s'étoit répandu de son esprit dans ses actions. Elle pouvoit demeurer longtems dans la même place. En présence du Roi, de la Reine & de toute la Cour, Elle appuioit les jambes sur des sièges aussi hauts, que celui où elle étoit assise & les laissoit voir trop librement.

„ Elle faisoit profession de mépriser toutes les femmes, à cause de leur ignorance, & prénoit plaisir de converser avec les hommes, sur les mauvaises matières, de même que sur les bonnes. Elle n'observoit nul le règle de toutes celles que les Rois ont accoustumé de garder, à l'égard du respect qu'on leur porte. Ses deux femmes, toutes hideuses & misérables qu'elles étoient, se couchoient sur son lit familièrement & faisoient avec elle à moitié de tout.

Cependant, la Reine, qui étoit au contraire la plus régulière personne du monde, trouvoit des charmes dans l'agrément de son visage, & dans la manière libre de toutes ses actions. En effet, il étoit difficile, quand on l'avoit bien vûë & surtout écoutée, de ne lui pas pardonner toutes ses irrégularités, particulièrement celles qui ne paroïsoient point essentiellement blâmables. „ Cette douceur & cet agrément étoient mêlés d'une rudesse de fierté, & la politesse si naturelle à notre nation, ne se rencontroit point en elle. Quelques-uns dirent qu'elle ressembloit à *Fontainebleau*, dont les bâtimens sont beaux & grands, mais qui n'ont point de symétrie. Elle partit de *Compiègne*, le 23 de Septembre: la Reine la fut conduire à deux lieux de-là, & ces deux Princesses se séparèrent avec quelques marques d'attendrissement. Le Marquis de *S. Simon* la traita à *Senlis* & Monsieur & Madame du *Plessis* la reçurent à leur belle maison de *Frêne*, avec une magnificence extraordinaire. Passant à un certain Bourg proche de ce lieu, elle voulut voir une Demoiselle qu'on appelloit *Ninon*, célèbre par son vice, par son libertinage & par la beauté de son esprit (*). Ce fut à elle seule de toutes les femmes qu'elle donna quelques „ mar-

(a) Voyez ce qui a été dit à ce sujet pag. 531. not.



(*) Si cette Demoiselle *Ninon* est la même, comme il est apparent, dont les Savans & les gens d'esprit de ce tems-là faisoient si grand cas & tenoient pour honneur de converser avec elle & de profiter de ses lumières; je doute fort que le jugement que Madame de *Motteville* porte ici d'elle, soit approuvé généralement. Au moins l'illustre & *Extrémement* a-t-il fait d'elle un portrait fort avantageux, lequel il finit par ces vers:

L'an
1656.„ marques d'estime (*). Le Maréchal d'Albert & quelques autres en furent
„ cause,

„ L'indulgente & sage nature
„ A formé l'ame de Ninon
„ De la volupté d'Epicure
„ Et de la vertu de Cason.. (1).

Ni l'un ni l'autre de ces traits du caractère de Ninon n'ont aucunement pu empêcher *Christine* de l'aller voir: encore moins ont-ils pu autoriser Mad. de *Motteville* d'en blâmer la Reine. On a nouvellement publié des lettres sous le nom de cette *Ninon de Lenclos* au Marquis de *Sevigné*. Elles ne sont pas d'elle. Mais si elles l'étoient, elles feroient d'autant plus d'honneur à son esprit & mettroient les Prudes dans leur tort.

Madie de
Montpensier
& Mad. de
Motteville
critiquées sur
la manière
dont elles
ont parlé de
Christine.

(*) Mad. de *Motteville* & après elle Mr. de *Holberg* (2), est trop décisive ici comme dans tout le récit qu'elle fait sur la Reine *Christine*, qui savoit estimer aussi des Dames estimables par leur mérite. Nous parlerons ci-après de la Comtesse de *Bregy* & d'autres qui méritoient d'être au rang de Dames vertueuses. Nous ajouterons seulement ici, que l'on ne comprend pas la raison de cette étrange facilité des *Françoises* à blâmer les femmes des autres nations & à condamner ce qui n'est pas conforme à leurs modes, & aux manières de vivre de *France*. Voudroient-elles ces Dames *Françoises* que celles des pays étrangers vécuissent, comme elles faisoient autrefois à *Paris*, selon ce qu'en rapporte un Auteur qui ne doit pas être suspect, étant né & ayant été élevé en *France*? C'est Mr. de *Bernier* dans ses *Réflexions, Pensées & bons mots Anecdotes*. „ Les femmes de *Paris* „ dit Mr. *Bayle* (3) d'après cet Auteur, & en rendant compte de son livre à son ami du „ *Bos*: Les femmes de *Paris* sont devenues grandes Beuveuses d'eau de vie & grandes „ preneuses de tabac, sans compter les autres excès, dont on les accuse, comme ty- „ rannie sur leurs Maris, Orgueil, Coquetterie, Médifance, Impudicité &c (4). Après „ tout, continue ce bon & agréable Critique, le Public a beaucoup d'obligation au sexe: „ car que feroit-on du vin & de l'eau de vie, depuis que les *Hollandois* & les *Anglois* „ n'en vont point charger des Flottes entières à *Bourdeaux*, à la *Rochelle*, à *Nantes* &c. „ Si les femmes devenues grandes Beuveuses n'en faisoient une horrible consommation? „ Il ajoute, que Madame *des Houlières* déplorant le peu de respect que l'on portoit alors „ aux Dames, en attribuoit la cause à l'immodestie de leurs discours & de leurs actions. „ On est pourtant très-persuadé, qu'il y a grand nombre de Dames en *France* qui loin „ d'être tâchées d'aucun de ces vices-là, sont des modèles de piété & de vertu. Mais „ comment peut-on sans témérité approprier de telles Dames tellement à la *France*, qu'on „ en regarde tout autre pays comme en étant déstitué, ou à peu près? Pour moi, il me „ semble, qu'en général c'est une affaire trop délicate que de mettre en parallèle une Nation „ avec une autre; tant pour les qualités du Cœur que pour celles de l'Esprit. Pour preuve „ de la haute estime que Mad. la Comtesse de *la Saxe* avoit pour *Christine*, nous mettrons „ ici une de ses lettres (5) à la Reine, qui de son côté savoit aussi estimer le mérite où il se „ trouvoit.

„ Ce que l'on souffre en l'absence de Votre Majesté, ne peut être adouci par nulle „ autre chose que par l'honneur de son souvenir, & par celui de son amitié: & bien que „ la prétention en soit un peu haute, je suis obligée de ne l'avoir pas moindre, pour „ mettre quelque rapport entre le remède & le mal qu'elle a laissé entre ceux qui „ comme moi, se sont laissé trop fortement toucher d'un bien qui ne pouvoit durer, & „ qui peut encore moins cesser d'être désiré; mais si la raison des affaires de Votre Ma- „ jesté nous ôte sa présence que *Rome* pour le moins n'enferme pas si bien toutes ses „ pen-

(1) Voyez sa lettre Tom. IV. pag. 144. ed. de 1739. en 12.

(2) Dans ses Paralleles des Dames Tom. II. p. 242.

(3) Dans ses lettres choisies par *Marchand* du 29. Oct. 1696 & du 3. Janvier 1697. pag. 512.

& 525.

(4) Le Comtesse de *Soissons* céda son Amant à Madame par un transport dans les formes, dit *Barnes* dans ses Mém. T. I. pag. 612.

(5) V. le *Recueil des pièces gal.* de cette Comtesse & de celles de *Peliffon* T. IV. pag. 83.

„ cause , par les louanges qu'ils donnèrent à cette Courtisane de notre
„ siècle.

L'an
1656.

„ De-là cette Amazone *Suidoise* prit des Caroffes de louages que le Roi
„ lui fit donner , & de l'argent pour les pouvoir paier. Elle s'en alla sui-
„ vie seulement de sa chétive troupe, sans train, sans grandeur, sans lit,
„ sans vaisselle d'argent ni aucune marque Roïale (*)”.

On



„ pensées, qu'il n'en vienne quelqu'une de favorable jusqu'à nous. Ce que je suis assu-
„ rée que Votre Majesté ne nous pourroit refuser, si elle savoit combien sa personne
„ m'est devenuë une chose chère. Ce mot est un peu libre, mais j'en espère le par-
„ don, puisque tout le devoir ne vaut pas une faute qui s'est faite par tendresse, &
„ celle que j'ai pour Votre Majesté étant si grande, qu'elle me rend capable de tout,
„ hors de pouvoir supporter son oubli avec patience.

(*) C'est presque sur le même ton que s'en explique Mad^e de *Montpensier* (1) à qui,
de même qu'à Mad. de *Motteville*, la Reine *Christine* n'avoit pas eu l'honneur de plaire
autant qu'au Roi *Louis XIV.* à la Reine Mère de *France*, au premier Ministre & à tant
d'autres personnes des plus distinguées par leur rang & par leur mérite. Comme ce qui
choque le plus ici ces deux Dames à l'égard de *Christine*, c'est le défaut d'un train Roïal,
sa chétive suite, son manque d'argent, & choses semblables; nous ne saurions passer cela
sans remarquer: qu'à la vérité, cette Reine, malgré le peu de cas qu'elle faisoit de ce
faite extérieur, aura pourtant eu alors occasion de réfléchir plus d'une fois sur son état
présent, en comparaison de celui où elle étoit en *Suède*, environnée d'un état convena-
ble à sa haute dignité & de sujets fidèles qui la chérissoient. Mais enfin ce tems étoit
passé. Le pas étoit fait. Elle devoit le soutenir de son mieux. Mais d'un autre côté,
il paroît peu séant à ces Dames de reléver la chose de cette manière. L'Histoire de
France fournit des exemples des Reines & des Princesses plus déchuës encore de leur
premier pompe. Le Cardinal de *Retz* rapporte de la Princesse, petite fille de *Henry*
IV. qu'elle manqua d'un fagot pour se lever en hiver dans le Louvre (2) On n'a qu'à
se souvenir de l'état où étoit réduite la Reine *Marie de Medicis*, Mère de *Louis XIII.*
Roi de *France*, & des Reines d'*Angleterre* & d'*Espagne*. Cette Princesse courut les pais
en exilée par les caprices d'un premier Ministre & de sujets peu fidèles. Le Cardinal de
Richelieu a bien tâché de s'en laver, en protestant vers la fin de son testament, (3) qu'il
n'avoit jamais manqué au respect dû à la Reine-Mère, non obstant les calomnies dont là-
dessus on avoit voulu le noircir. Mais il a en cela contre lui des Historiens dignes de
foi. Mr. le Clerc par exemple dit (4) que la Reine-Mère écrivoit en ce tems-là au Pré-
vot des Marchands de Paris! „ qu'elle auroit recours au dehors & appelleroit toute la
„ Chrétienté au secours de son innocence... Ce ne sera pas, „ dit-elle, „ avec des
„ armes: je n'y veux que des offices, mais si puissans, qu'il faudroit renoncer aux loix
„ de la nature & de la justice, si je n'en viens à bout...” Dans le Manifeste du Prince
Louis de Bourbon, pour la justice des armes des Princes de la Paix, il est dit entr'au-
tres au sujet du Cardinal de *Richelieu*: que ceux qu'il s'est imaginé pouvoir arrêter par
quelque action de générosité l'insolence de son pouvoir, ont été mis entre les mains des
Bourreaux, en sortant de celles des Commissaires corrompus, ou sont prisonniers,
parce que leur courage est redouté, ou sont chassés de la Cour, ou sont employés dans
les armées pour les faire périr, en soutenant la fortune de celui, qui ne s'en sert que
pour s'en défaire. Il y en a aussi qu'il engage dans le service pour les obliger à manger
tout leur bien, afin qu'il ne reste rien de grand dans la *France* que la Maison de *Richelieu*
qui n'étoit au commencement du crédit, que le Cardinal acquit auprès de la Reine-Mère,
qu'un des plus petits Fiëfs de *Poitou*. Toute l'*Europe* a eu horreur de la détention de
cette

(1) Mém. l. c. pag. 169. & 170.

(2) V. Mém. de *Retz* T. I. p. 226.

(3) des *Mons* Corps Diplom. T. VI. Part. I. 2. 3.

P. 248.

(4) V. la vie du Card. de *Richelieu* T. II. p.

L'an
1556.Ce que l'on
doit penser
de ces Réla-
tions & ré-
flexions de
Madle de
Montpenfer
& de Mad.
de Motteville
touchant
Christine.

On auroit tort de vouloir révoquer en doute le gros des récits que ces deux Dames de Cour ont faits du premier séjour de la Reine *Christine* en France. Mais c'est autre chose de savoir, si on se fiera à toutes les particularités qu'elles ont rapportées : ou si on ne dira pas plutôt, que la jalousie, si commune au sexe, leur a dicté les traits piquans qu'elles ont lancés contre *Christine* pour charger sa conduite d'irrégularités, & lui trouver des défauts, qui au moins balançassent les grandes qualités que personne ne lui pouvoit disputer ? Quoiqu'il en soit, nous ne croions pas faire mal de mettre aussi en balance trois autres différens Portraits ou caractères, qui furent faits de *Christine* du tems qu'elle étoit en France ; le premier est du Duc de Guise (*). Le voici (a).

Monsieur.

„ Dans mon loisir je desiré vous faire un plaisant Portrait de la Reine de
„ Suède. Elle est grande comme Madame de Cominge, la taille plus four-
„ nie, & la carrure plus large, le bras beau, la main blanche & bien fai-
„ te, mais plus d'homme que de femme, une épaule un peu plus haute,
„ dont elle cache si bien le petit défaut par la gentile invention de son ha-
„ bit, de sa démarche, & de ses actions, que l'on en pourroit faire des
„ gageures ; le visage est grand, sans être défectueux, tous les traits sont
„ de même, & bien marqués, le nez aquilin, la bouche assez grande, mais
„ pas désagréable, les dents passables, les yeux fort beaux & pleins de
„ feu, le teint, nonobstant quelques marques de petite vérole, assez vif &
„ assez beau, le tour du visage raisonnable, accompagné d'une coëffure
„ assez

(a) V. *Nouv. Recueil de Harangues* pag. 136-148.

cette Princesse mal conseillée, & du traitement épouvantable que lui a fait durant dix années, ce serviteur ingrat, enrichi de ses bienfaits, & agrandi par son autorité & par ses sollicitations (1) Il est constant, que cette pauvre Reine seroit presque morte de misère, si les *Jésuites de Cologne*, où elle mourut en 1642., c'étoit quatorze ans avant l'arrivée de *Christine* en France, ne lui avoient pas fourni le plus nécessaire (2). Mad. de Motteville ne le pouvoit pas ignorer, non plus que ceci, que quand on voulut faire transporter le Corps de la Reine-Mère en France, le *Pagador Espagnol* le fit mettre en dépôt avec ses chêtifs meubles jusqu'à ce que ses dettes fussent payées. Quant à l'argent que le Roi de France fit donner à *Christine* & dont Mad. de Motteville fait ici tant de parade, le Lecteur seroit presque tenté de croire, que c'étoit libéralité pure. Mais il faut qu'il sache, que c'étoit une partie des subides que la France devoit à la Suède depuis la guerre de 30 ans d'Allemagne. Nous produirons dans la suite des preuves authentiques là-dessus & nous remarquerons ici que la France en païa un reste encore l'an 1719.

(*) C'est ce que Madame de Motteville dit dans ses *Mém.* T. IV. p. 432.(1) V. les *Mém.* de Montrefoi T. I. p. 314. & 315. &c.(2) La vie du P. Joseph. *Mém.* de Montrefoi Tom. I. pag. 341-366. *Mém.* des dernières guerres d'Italie passim. item *Témoins*, Europ. ad ann.1642. p. 389. *Ludolf's Schaub.* ad ann. 1641. p. 282. *Le Gr. Témoins*, Hist. T. IV. p. 529. *Habers* hist. frag. T. II. c. v. pag. 591. *Lorrey* Hist. d'Angl. T. IV. p. 148 & 149.

„ allez bizarre, c'est une perruque d'homme fort grosse & fort relevée sur
 „ le front, fort épaisse sur les côtés, qui en bas a des pointes fort claires,
 „ le dessus de la tête est d'un tissu de cheveux, & le derrière a quelque
 „ chose de la coëffure d'une femme, quelquefois elle porte un chapeau,
 „ son corps lacé par le derrière de biais, est quasi comme nos pourpoints,
 „ la chemise tout autour au-dessus de sa juppe, qu'elle porte assez negligem-
 „ ment; elle est toujours fort poudrée avec force pommade, & ne met
 „ quasi jamais de gans; elle est chaussée comme un homme, dont elle a
 „ le ton de voix, & quasi toutes les actions. Elle affecte fort l'Amazo-
 „ ne, elle a pour le moins autant de gloire & de fierté qu'en pouvoit avoir
 „ son Père le *Grand Gustave*. Elle est fort civile & fort caressante, parle
 „ huit sortes de langues, & principalement la *Françoise*, comme si el-
 „ le étoit née dans *Paris*. Elle fait plus que notre Académie, jointe à la
 „ *Sorbonne*, se connoit admirablement en peinture, comme en toutes les
 „ autres choses, fait mieux toutes les intrigues de la Cour, que nos Cour-
 „ tisans mêmes; enfin c'est une Personne tout-à-fait extraordinaire. Elle
 „ s'en allant à *Paris*, vous en pourrez juger vous-même. Je crois pour-
 „ tant n'avoir rien oublié à sa peinture, hormis qu'elle portoit quelques fois
 „ une épée avec un collet de buffe, que sa perruque est noire, & qu'elle
 „ n'a sur la gorge qu'une écharpe de même.

L'an.
1657.

Second Portrait (a).

Monfieur.

„ Il y aura de différens jugemens à la Cour sur cette Reine *Suëdoise*: je
 „ vous dirai en peu de mots le mien. C'est une fille de trente ans, qui a
 „ le visage beau, & plus jeune que ses années: Elle a la voix d'un homme,
 „ le port hautain & fier; mais mitigé d'une douceur agréable, la taille pe-
 „ tite qu'elle n'aide pas du moindre secours du Cordonnier: Elle abhorre
 „ toute sorte de déguisement, ce qui est rare dans son sexe, & dans sa
 „ condition. On dit, que *Tibère* haïssoit également les flatteurs & ceux
 „ qui lui parloient librement: celle-ci ne haït que les premiers, sans trou-
 „ ver mauvais que l'on explique ses sentimens, même en ce qui touche sa
 „ personne. Elle se raille la première de l'inégalité de ses épaules, bien
 „ qu'elle ne soit pas fort remarquable. Elle est plus modérée à donner
 „ des louanges que du blâme, mais toujours elle évite de dire les choses
 „ qui choquent, au contraire elle est portée aux obligeantes, avec une si
 „ honnête & si facile complaisance que l'on voit bien qu'elle appréhende
 „ d'être crainte; Elle connoit toutes les personnes considérables des prin-
 „ cipales villes & Provinces de l'*Europe*, & fait ce qu'en disent les Eloges
 „ & les Satires. Elle a l'esprit porté aux vertus héroïques & Royales,
 „ sur tout à la justice & à la libéralité: mais elle est comme ceux qui ont
 „ été fort agiles & dispos, qui sont devenus paralytiques, ils peuvent dis-
 „ courir

(a) Ce Second & le Troisième Portrait de Christine se trouvent dans ledit Nouveau Recueil
 pag. 139. &c. & 136 &c.

L'an.
1657.

„ courir à propos des exercices , mais non pas les mettre en pratique : Elle a néanmoins tiré cet avantage de la généreuse & volontaire privation de son opulence Roïale , qu'elle a montré & montre qu'elle fait également bien posséder les richesses , & s'empêcher d'en être possédée. Elle se dit être de tempérament mélancolique , ce qu'elle persuade mieux par ses ingénieuses & profondes méditations , que par la vivacité de son teint vermeil , par ses cheveux châtains clairs , & par sa conversation enjouée & ambulante. Elle est sobre , ne mangeant quasi que des fruits , n'usant guères plus de viande & de poisson que si un Pythagoricien étoit son Maître d'Hôtel , & bûvant non plus de vin que si elle venoit d'abjurer son Hérésie entre les mains du *Muphti*. Elle aime à parler & être entretenuë d'un stile aigu , ferré & succint , qui dise en peu de mots beaucoup de bonnes choses. Les livres , les excellens tableaux , les statuës antiques & modernes des bons Maîtres , sont les perles , les diamans & autres précieux bijoux de son Cabinet ; & l'on peut dire avec vérité que la charge de Maître de sa Garde-robe , est la moins lucrative & la plus inutile de sa Maison. Son affection pour le mariage en général , est égale à celle que le Pape *Calixte* eut pour celui des Ecclésiastiques. Ce que j'ai pû remarquer en sa Religion , c'est qu'elle est fort éloignée de la superstition , si détestée par les plus grands Chrétiens & les plus grands Philosophes. Elle admire ceux qui disputent de la Théologie avec opiniâtreté , disant , que quand on est une fois persuadé , il faut demeurer dans un respect profond , & une entière soumission pour les points que les Papes ont décernés. Sa présence n'a point diminué le bruit de ses bonnes qualités , au contraire elle l'a augmenté. La connoissance des langues vives & mortes , le beau savoir , l'urbanité , la conversation raffinée , plus rare au Nord que les Eléphants , la promptitude des reparties , les termes exquis dans les langues *Françoise & Italienne* , ont paru abonder dans ses discours ; Elle prononce la notre sans aucun terme ni accent provincial , ce qui est si rare qu'il n'y a que fort peu de *François* naturels exempts de quelque prononciation municipale. J'ai souvent dit à la Reine notre Maitresse , qu'elle étoit la seule Personne que j'eusse étudiée , de qui je n'eusse jamais oui paroles ni accent qui ne fussent dans la justesse , & que je donnois l'avantage de cette pureté , qu'elle a par-dessus tous les autres , à ce que Sa Majesté n'avoit appris le *François* que dans la Cour , où les termes & la prononciation sont les plus châtiés. Mais la Reine de *Suède* en a pris la première institution à *Stockholm* , d'un Précepteur Liégeois , qui avoit fidèlement conservé la diction & la prononciation de sa Patrie , qui l'emporte sur toutes les pernicieuses élocutions des provinces *Valones*. Je ne lui ai point oui parler d'autres : mais bien répondre très-pertinemment , & montrer qu'elle a l'intelligence très-complète. Elle évite fort soigneusement de paroître savante , & j'ai opinion qu'elle a peur qu'on l'ait dépeinte pour une Pédante. Mais son savoir & sa capacité paroissent au travers des nuages , dont elle veut obscurcir ses belles lumières : Par exemple quelqu'un aiant nommé *Homère & Virgile* , elle ne pût s'empêcher de dauber

„ (c'est

„ (c'est son mot) sur les Héros de l'un & de l'autre , du premier , sur ce
 „ qu'il se console incontinent avec sa flute, de la grande affliction qu'il a-
 „ voit d'avoir perdu sa Maitresse , & l'autre de ce qu'ayant quarante ans
 „ sur la tête , il est aussi inséparable de sa Nourrice, que s'il étoit encore.
 „ Je ne l'ai point oui jurer , & je me persuade que ce qu'on en dit , est
 „ une imposture de ses ennemis. Quant aux paroles obscènes , je n'ai vu
 „ aucun qui m'ait assuré lui en avoir ouï proférer. Il ne faut pas juger de
 „ cette ame relevée au-dessus des autres , par les règles prescrites à celles
 „ du commun ; c'est une Philosophe qui n'a rien de femme que le sexe,
 „ son Esprit étant tellement porté à la franchise , qu'elle n'a jamais su le
 „ soumettre aux grimaces nécessaires pour jouer la farce féminine , ni
 „ même porter les habits pour la représenter ; Elle a envisagé le monde
 „ avec une résolution mâle & virile , qui lui a fait mépriser effectivement
 „ les Sceptres & les richesses , & mettre en pratique cette haute Philoso-
 „ phie, dont les plus rigides Professeurs & plus austères Anachorètes n'ont
 „ pû avoir que la théorie. Il ne faut donc pas s'étonner si elle est éloi-
 „ gnée du grand chemin , le croiant , avec tous les plus sages de tous les
 „ siècles , & de toutes les Nations , trop long & trop fangeux pour arri-
 „ ver au souverain bien , auquel on ne parvient que par les sentiers diffici-
 „ les & peu battus , par où la vertu débarassée chemine & fait sa route.
 „ Parmi tout ce mépris des ornemens extérieurs , il est merveilleux de
 „ voir cette Princesse faite de telle sorte , qu'à moins d'une chasteté cano-
 „ nizable, la Reine de *Saba* auroit trouvé son *Salomon*.

Troisième Portrait

Monsieur

„ Ce n'est pas ici tout à fait une peinture de la Reine de *Suède*. Je ne
 „ veux rien entreprendre sur Monsieur de *Botru* , mais je vous dirai en
 „ gros que c'est la plus extraordinaire personne que j'aie jamais vûë , son
 „ habit, sa coëffure différente de la notre , & son petit équipage sont un
 „ peu surprénans , & font bien connoître qu'elle tient l'usage & les bien-
 „ séances fort au dessous d'elle. En l'état que je vous la dépeins, elle se
 „ trouve si peu embarrassée qu'apparemment elle se croit être Maitresse
 „ par tout , & c'est une merveille qu'ayant quitté son Roïaume, elle sache
 „ si bien faire la Reine dans celui des autres ; au reste rien ne lui est in-
 „ connu ; sa curiosité est si grande qu'elle est informée de l'esprit , des
 „ mœurs, & de l'intérêt de tous les honnêtes gens. Elle entre aussi galam-
 „ ment en conversation , que pourroit faire Mr. le Maréchal de *Clerem-
 „ bault* , & parle avec tant de justesse, qu'on diroit qu'elle a pratiqué Mr.
 „ le Marquis toute sa vie. Beaucoup de lumières & de vivacité avec les
 „ beaux naturels, de connoissance avec les savans, d'un esprit facile & u-
 „ niversel avec tout le monde ; enfin qui peut séparer son mérite de son
 „ sexe, & la juger comme un honnête homme, ne sauroit s'empêcher de
 „ l'admirer. Pour vous dire mon sentiment , je m'étonne qu'elle fait tant
 „ de langues & tant de choses ; mais que dans la Cour la plus polie & la
 „ Teme I. A a a „ plus

L'an
1657.

» plus délicate du monde , une *Suédoise* n'ait pas moins de délicatesse que
 » nous , c'est ce qui passe mon imagination. Pour ses défauts , ils sont
 » quasi tous sur la bienséance de son sexe , & doivent plutôt être attribués
 » à son éducation , qu'à son esprit ; d'ailleurs il y auroit de la rigueur à ne
 » pardonner pas quelques irrégularités aux personnes tout-à-fait extraordi-
 » naires : ce qu'elle perd avec peu d'intérêt d'un côté , elle le gagne avec
 » de grands avantages de l'autre ; & peut-être que si elle étoit d'un tem-
 » pérément fort réglé , elle n'auroit qu'un génie commun , & seroit d'un
 » mérite fort médiocre. Pour les sentimens de la Religion , je ne vous en
 » dirai rien , il faudroit l'avoir observée plus longtems que je n'ai fait pour
 » en parler ; & si l'on en a dit qu'elle jure quelque fois par habitude , &
 » sans y penser , je vous puis assurer que je ne l'ai pas ouï , & je crois
 » qu'il faut imputer ce reproche à ses ennemis. En voilà assez , encore ai-
 » je poussé la chose plus loin que je ne m'étois proposé , je demande par-
 » don à Monsieur *Botru* de mon entreprise.

Nous ajouterons , qu'à *Paris* , comme ailleurs , *Christine* s'acquit la véné-
 ration non seulement de tous les savans , les Poètes surtout lui adressèrent
 à l'envi leurs ouvrages (*) , mais encore elle s'attira celle des autres per-
 son-



(*) Voyez le Nouveau Recueil de Harangues (1) outre nombre de Sonnets faits à la
 louange de *Christine* (2) par Mrs. *du Teil* , *Chevreau* , le *Clerc* , *Bourdelot* , *Tristan l'Her-
 mite*. Pour la rareté du fait on joindra ici les Sonnets & les Epigrammes du petit de
Beauchâteau déjà Poète dans l'onzième année de son âge (3).

A la Sérénissime Reine
 de Suède
 Sur son arrivée à Paris

SONNET

» Nos vœux sont exaucés , nous voyons cette Reine ,
 » Qui régnoit autrefois sur les Peuples du Nord :
 » Sur ces Cœurs belliqueux , qui par un juste effort
 » Firent trembler le *Rhin* en faveur de la *Seine* ,
 »
 » Que son Père *Gustave* avoit l'ame Romaine
 » Qu'au milieu des Combats il méprisa le Sort ,
 » Non , jamais les *Césars* n'affrontèrent la mort ,
 » Avec plus de fierté que ce grand Capitaine .
 »
 » Mais enfin il n'est plus , & l'Auguste *Christine* ,
 » Qui d'un si noble sang tire son origine ,
 » À nos yeux éblouis paroît avec éclat .
 »
 » Accourez à l'envie , Peuples , rendez hommage ,

» &

(1) L. c. pag. 136-148.

(2) *Ibidem.* pag. 80-84 & p. 149-176.

(3) Ils se trouvent imprimés dans la Lyre du

jeune Apollon ou la Muse naissante du Petit de
Beauchâteau à Paris 1657 & 4.

sonnes de distinction qui s'empresèrent tous de lui rendre leurs respects. *Ménage*, qui étoit auprès d'elle, y fit la fonction d'Introducteur général pendant le peu de tems qu'elle resta dans cette ville. Il en parle lui-même & dit (a) : „ je lui présentois les personnes considérables qui venoient saluer la Reine. Je ne manquois jamais de lui nommer les noms & de lui dire quelque chose du mérite des personnes que je connoissois. C'est, „ lui disois-je, Mr. le Président un tel, Mr. le Conseiller un tel &c. gens „ de mérite. Je ne fais si elle crut, que je ne lui disois pas vrai, ou si „ elle s'aperçut, qu'il ne se pouvoit pas faire, que je ne mentisse souvent, „ en lui disant tant de bien, de tous ces Messieurs. Mais je lui entendis „ dire d'un air chagrin: Ce Monsieur *Ménage*-là connoit bien des gens de „ mérite”.

L'an.
1657.

Ménage In-
troducteur
général au-
près de *Christine*
à Paris.

Enfin *Christine* partit de France, comme nous venons de le voir, aiant, comme dit *Guy Patin*, fort augmenté sa réputation par le voiage qu'elle y avoit

(a) V. Menagiana Tom. II. pag. 240.

„ A ce charmant objet qui préfère à son âge,
„ Les maximes du Ciel à celles de l'Etat.

Pour la Sérénissime Reine de Suède

EPIGRAMME

„ L'on dit que cette grande Reine,
„ Des beaux esprits la souveraine,
„ Veut bien-tôt partir de ces lieux,
„ Pour voir ce Prince glorieux,
„ Ce Puissant Monarque de France,
„ Qui brûle, & meurt d'impatience,
„ De considérer à son tour,
„ L'objet d'envie & d'amour,
„ Que cette Princesse admirable
„ Pour lui nous veuille abandonner,
„ Il ne faut point s'en étonner
„ Car chacun cherche son Semblable (1).

A la Sérénissime Reine de Suède

„ Une Reine la plus savante,
„ Que le Nort ait jamais produit,
„ A voulu protéger le fruit
„ De ma Muse foible & naissante,
„ Disant au plus Puissant des Rois,
„ Qu'il faut que sa main libérale
„ M'exempte des sévères loix,
„ Que le Parnasse nous étale.
„ Ainsi cette grande Princesse
„ En sollicitant pour mon bien
„ Veut imiter la divine Sageffe
„ Faisant quelque chose de rien.

(1) Cette Epigramme fut faite quand *Christine* & dont il lui fait ses remerciemens dans l'épigramme suivante alloit trouver le Roi de France à Compiègne: où elle parla en faveur de l'auteur sans en être priée

L'an
1657.

avoit fait (*). Voici un passage de Mr. le *Genère*, qui se rapporte au jour que *Christine* fit en *France* (a).

„ Cette héroïne, fille unique de *Gustave-Adolphe*, qui conquit en deux
 „ ans deux cent lieues de pais, & fit trembler par son génie, autant que
 „ par ses victoires, jusqu'à ses amis. Cette Princesse, dis-je, avoit régné
 „ 7 ou 8 ans, avec d'autant plus d'éclat, qu'elle n'avoit rien à désirer de
 „ ce qui peut contribuer à faire une grande Reine; de l'esprit, du coura-
 „ ge, l'ame élevée, une éloquence vive, qui couloit de source: elle ai-
 „ moit les sciences & les lettres. Elle parloit parfaitement toutes les lan-
 „ gues de l'*Europe*. Ces avantages joints au secours de ses Ministres, gens
 „ habiles & de réputation, devoit, ce semble, lui faire croire, qu'elle
 „ seroit toute sa vie aimée de ses peuples, révérée de ses ennemis & esti-
 „ mée de tout le monde. Ces espérances aussi solides que pompeuses, a-
 „ voient de quoi la satisfaire: cependant elle avoit mieux aimé briller par-
 „ mi les Savans dans l'Empire du bel esprit, que de tenir parmi les Rois
 „ un rang distingué. Il est rare de rencontrer dans les personnes de son
 „ sexe ce que les Princes les plus célèbres ont eu d'extraordinaire & de su-
 „ périeur: lassé de commander elle avoit quitté la Couronne, non par lé-
 „ gèreté & par inquiétude, comme disoient ses envieux, ou parce que le
 „ Sénat de *Suède* la pressoit de se marier à un Prince qu'elle n'aimoit pas:
 „ mais pour avoir la liberté d'aller par toute l'*Europe* recueillir les louanges
 „ & ce tribut d'admiration que les peuples les plus polis ne pouvoient ré-
 „ fuser, du moins à ce qu'elle croioit, à un mérite comme le sien: ensui-
 „ te elle étoit passée de *Suède* en *Flandre*, de *Flandre* en *Allemagne*; de-là à
 „ *Rome*, d'où la réputation du Roi l'avoit attirée en *France*. Il n'est point
 „ de respects qu'il ne lui fit rendre, point de régal qu'il ne lui donna. Les
 „ plaisirs se succédèrent les uns aux autres, c'étoient des fêtes continuel-
 „ les, dont ce Prince faisoit les honneurs, autant par sa bonne mine que
 „ par sa magnificence. Il avoit alors dix neuf à vingt ans: la taille gran-
 „ de, l'air auguste, une physionomie marquée de tous les traits de l'hon-
 „ neur & de la vertu, un mélange agréable de Majesté & de douceur.
 „ Quand la Reine de *Suède* le vit la première fois, elle eut les yeux collés
 „ sur lui pendant toute l'entrevûe: c'étoit un hommage qu'elle rendoit à sa
 „ bonne mine. Elle conçut dans la suite tant d'estime pour lui qu'elle ne
 „ pouvoit se lasser, même après son retour à *Rome*, de témoigner à tout
 „ le

(a) *V. son Hist. du Règne de Louis le Grand Liv. I. p. 10. Sc.*

(*) Mr. le Comte de *Brienne*, qui l'année auparavant avoit fait un voyage en *Suède*, mande la même chose dans sa lettre à Mr. *Gyllenstolpe* Professeur à *Abo*, datée de Paris le 11 Janvier 1657. „ *Christinam* lui dit-il, „ *qua me prius in ultimum fere Orbem no-*
 „ *minis & virtutum fama pertraxerat. hic tandem vidisse feliciter contigit, felicius sane*
 „ *si diutius, maximum enim sui desiderium discedens reliquit. Plura aliis scribam, fac*
 „ *valeat* (1).

(1) Dans les *Palmehildiana*.

„ le monde , que la vûë de ce jeune Prince avoit païé avec usure toutes les peines du voïage, & que son mérite surpassoit sa réputation.

En partant , elle avoit dit à Mad. de *Montpensier* , qui l'étoit allée trouver à *Melan* , qu'elle passoit à *Turin* (*). Le Duc de *Savoie* en étoit averti, & se faisoit un grand plaisir de la recevoir dignement. Il avoit fait faire un magnifique arc de triomphe à *Turin*, sur les idées du célèbre *Emanuel Thesaurus*. Celui-ci avoit eu ordre de haranguer la Reine au nom de la ville. Sa harangue rouloit sur la joie, qu'avoit témoignée la République Romaine, quand, sous le règne de l'Empereur *Claude*, on apporta de l'*Arabie* un Phœnix. Que si ce jour se trouvoit marqué dans les fastes des Romains, comme un jour heureux: à plus forte raison devoit-on célébrer le jour, dans lequel sous les auspices du Pape *Alexandre*, le Phœnix des Reines étoit venu réjouir toute l'Eglise Romaine par la profession de la Religion Catholique &c.

L'une des inscriptions de cet arc de triomphe étoit du même *Emanuel Thesaurus*, qui y continuoit ses allusions aux Phœnix, & elles nous paroissent mériter place ici (a).

*Phœnicem videre quisque avet
Huc eat.
Hanc molli in Arabia nidulari,
Fabula est.
Regnante Claudio Romæ visam
ne credas.
Alexandro Septimo Auspicante
Romam primum adventavit.
Unam esse tandem qui putat
Male computat.
Regnantum, Sapientum, Bellatorum,
Viraginum Phœnix
Quadruplex, & unica est Phœnix
Christina Alexandra
Magni Gustavi Filia.*

Ada

(a) V. Eman. Thesauri Inscriptiones pag. 48. *estropiés. On donnera dans l'Appendice les v. P'Appendi*
 Sc. & Borbonii Epigraphica pag. 48. *explications qu'a faites le Sr. Thesaurus de cet N. LXXIV.*
 Sc. Mr. de Bukish les rapporte aussi dans son *Ars de Triumphe.*
Nucleo histor. part. II. pag. 96. Sc. mais

(*) Voici ce que Madie de *Montpensier* rapporte (1). „ La Reine me dit je passe à *Turin*, que voulez-vous que je dise si on m'y parle de vous ? je lui répondis ; que je ne doutois pas, qu'elle n'en parlât de la bonne manière parce que Madame de *Savoie*, étoit ma Tante & m'avoit toujours témoigné beaucoup d'amitié : à quoi elle repliqua : son fils vous aime plus qu'elle. Il vous desire fort : pour elle, elle vous craint, parce qu'elle veut gouverner”.

(1) V. Ses Mém. I. c. pag. 170.

L'an
1657.

*Adamantinum depange Clavem,
Taurinorum Augusta:
Diemque memorabilem
Æternis infige Fastis
Christina Alexandra
Suecorum, Gothorum, Vandalorum
Regina ter Augusta,
Triumphale hoc ingressa limen,
Tria Regna in Triumphum reputavit
A se abdicando.*

*Magno Alexandro Major ALEXANDRA.
Ille aliena occupans Regna,
Cælestium Regnorum Desperatione flevit.
Hæc, Cælestia ut acquireret
Abjecit Sua.*

L'entrée de *Christine* à Turin se fit le 17 Novembre, & cette Reine y fut conduite par S. A. R. le Duc même. Durant le séjour qu'elle fit dans cette ville, elle y fut traitée splendidement. De-là elle vouloit retourner à Rome, (a) mais la peste s'y faisant encore sentir, elle prit le chemin de Bologne dans l'intention d'aller à Venise. Mais le Sénat à cause de la guerre que la République avoit alors avec le Turc, & qui l'empêchoit de la recevoir aussi dignement qu'il le fouhaitoit : la pria de vouloir renvoyer ce voiage à un autre tems. Un autre Auteur rapporte (b) néanmoins que *Christine* se rendit incognito à Venise, le 25 Avril, où le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de France lui firent la révérence. Puis elle séjourna dans quelques villes de l'Etat Ecclésiastique, & la plupart du tems à Pesaro (*) jus-

Christine va incognito à Venise & fait son séjour dans l'Etat Ecclésiastique.

(a) *V. Reife van de Koninginne Christina* p. 57. (b) *Diar. Europ. ad b. ann.* p. 78.

(*) A mon passage à Pesaro, je trouvai sur un coté du grand Autel de l'Eglise Cathédrale une inscription qui indique que *Christine* s'y étoit engagée dans la Confraternité de St. Antoine : La voici :

CHRISTINÆ MARIÆ ALEXANDRÆ Suecorum Regina
Quæ ubi Regum paternis suisque victoriis
Amplificatum
Sua Sapientia, Justitia & fortitudine auctum
Catholicæ fidei postbabit :
Ubi Romam virtute ac præsentia implevit
Et ALEXANDRO VII Pontif. Opt. Maximo
Regale obsequium præstitit
Pisaurensem Civitatem
Diuturni hospitii Majestate illustravit
Et novo Pietatis exemplo
D. Antonii Sodalitati
Sicut olim Malatesta ac Sfortiæ Pisauri Principes
Ipsa quoque Regalius tamen & Augustius

Nº.

jusqu'à ce que la maladie contagieuse eut cessé à Rome, pour y retourner sans crainte (*) C'est de-là qu'elle écrivit à la belle *Ebba Sparre* (†) la lettre que voici:

L'an
1657.

M Adame, Vous avez trop de connoissance de Vous-même pour n'être pas persuadée, qu'en quelque endroit du monde que je sois, Vous y faites toujours une partie de mon souvenir, & que le tems n'a pas de pouvoir sur l'amitié que je vous ai jurée..... Celui qui vous rendra ce billet, me sera témoin auprès de Vous, que je fais toujours justice à votre mérite & à votre beauté. Après avoir vu dans le plus beau & le plus poli país du monde, tout ce qu'il y a de charmant & de beau en notre sexe, je soutiens avec plus de hardiesse, qu'il n'y a personne qui osât vous disputer l'avantage que vous emportez sur tout ce qu'il y a de plus aimable au monde. Dites-nous après cela, si l'on se peut consoler, quand on est condamné à une absence éternelle. Mais si je suis assurée de ne vous voir jamais, je suis



Nomen dedit.

Sodalitas eadem Christinæ Magnæ nomine auctior

Procurante ex Sodalibus Aiace Hondedeo

Nob. Pijsauren.

Monumentum P. A. MDCLVIII.

(*) *Guy Patin* écrivit en ce tems-là à son ami *Spon* (1). „ La Reine de *Suede* n'est plus à *Turin* ni à *Casal*. Elle ne fait plus à quel Saint se vouër. Elle avoit envie de se retirer à *Rome*. Mais la peste y est si grande, que l'empêchement en semble fort légitime. Qu'elle revienne en *France*, qui est le refuge de tous les Coureurs: *Orbem receptans hospitem, atque orbi suas opes vicissim non avara impertiens*, comme dit quel- que part *Buchanan*..... Le Pape lui donne dix huit mille écus par an *mutant cuncta vices*. Voilà la vicissitude des choses humaines. Le feu Roi son Père a autrefois ruiné & pillé l'*Allemagne*, & elle aujourd'hui pille & mangé le Pape, qui a coûtume de manger les autres. Le feu Roi son Père n'y a procédé que de force ouverte & celle-ci y va plus finement. Sa prétendue Conversion lui sert de couverture & de prétexte à faire la pélerine & à se promener par tout la terre, comme elle a déjà fait par une bonne partie, par les conseils des *Espagnols* & des *Jésuites*. Oh! les bonnes gens!

*Railleries de
Guy Patin
sur les voia-
ges de Chris-
tine.*

(†) Voici le Madrigal que le Sr. *Gilbert* lui adressa:

„ Belle & charmante Comtesse
„ Une généreuse Princesse
„ Dit que vous l'avez sçu charmer;
„ *Christine* l'avouë elle-même;
„ Puisque votre sexe vous aime,
„ Le mien vous pourroit bien aimer (2).

(1) Dans ses lettres au mois d'Août 1657. Tom. II. pag. 298. cfr. *Holl. Merc.* ad h. ann. pag. 116.

(2) V. Les diverses Poésies de *Gilbert* p. 150. Il étoit Secrétaire & après Résident de *Christine* en *France*. Non seulement il avoit composé une jolie

Ode sur son Couronnement 1651. mais aussi un Poème étendu sous le titre de *l'Art de plaire à la Sérénissime Reine de Suede*. V. *Gilbert* l. c. pag. 1-25 & p. 35-67.

L'an
1657.

suis assurée de vous aimer toujours, & vous êtes cruelle si vous en doutez. Une amitié qui est éprouvée par trois ans d'absence, ne vous doit pas être suspecte, & si vous n'avez oublié le droit que vous avez sur moi, il vous souviendra qu'il y a déjà douze ans que je suis en possession d'être aimée de vous. Enfin que je suis à vous d'une manière qu'il est impossible que vous puissiez me perdre, & ce ne sera jamais qu'avec la vie, que je cesserai de vous aimer. Le Sieur Baladrier vous portera de mes nouvelles & pour moi, je vous dis ceci de plus particulier, que je serois aujourd'hui la plus heureuse Princesse du monde, s'il m'étoit permis de vous avoir pour témoin de mes félicités, & si je pouvois espérer un jour la satisfaction de vous être utile. Si cette occasion se présente, faites état du pouvoir que vous avez sur moi, & soyez assurée, qu'il n'y aura que l'impossible, qui me dispensera de vous servir. Adieu, vivez heureuse & souvenez-vous de moi. Je vous embrasse un million de fois & vous prie d'être assurée, que je vous aime de tout mon Cœur.

de Pejuro le 27.
Mars 1657.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Mes complimens à tous mes amis & amies. Assurez-les de ma part, que si je n'ai pour tous la même tendresse, que j'ai pour vous, je ne laisserai pas d'avoir pour eux la même constance.

Pourquoi
Christine
souhaitoit
auprès d'elle
Mad. de
Sparre qui
mourut peu
d'années a-
près.

La Reine souhaitant dans cette lettre d'avoir cette Comtesse pour témoin de sa félicité, comme *Christine* vient de le dire ; il semble par-là qu'elle étoit heureuse de toute façon. Mais il y a plus d'apparence, qu'en lui pronant l'état où elle se trouvoit, elle auroit voulu persuader à la Comtesse de la venir joindre pour avoir quelqu'un à qui elle pût parler à cœur ouvert. Mais Mad. de Sparre avoit l'esprit trop solide & étoit trop bien partagée en Suède pour en vouloir jamais sortir. Aussi est-ce la dernière lettre qu'on sache, que la Reine lui ait écrite. Cette belle Comtesse mourut cinq ans après, dont Mr. *Heinsius* fait ses condoléances à *Christine* (*).

(*) C'est dans sa lettre du 22 Mars 1662. où il parle ainsi : „ *Delicias & lepores aulae* „ *Succisa incomparabiles Ebbam Sparre, quam benevolentia tua non immerentem fovisti.* „ *morbis diuturnus vivis subduxit nudius quintus, Domina: & ne quid indigni spectaculi* „ *non secum traheret tam funestus dies, certissimam fundi Livonici calamitatem oratores à* „ *Russia quatuor advexit, uberrimo barbariae comitatu stipatos (1)”.*

(1) V. *Eurmanni Syll. Epist. illustr.* Tom. III. pag. 785.

FIN DU TOME I.

Liste des Errata & Addenda.

Page	
306	lig. 2. not. <i>Volupsa</i> . lisez <i>Volu-Spa</i> .
314	-- 4. cit. sup. <i>Junckerii</i> . lif. <i>Junckeri</i> .
317	-- 24 <i>Scandia</i> . lif. <i>Scandia</i> .
	-- pen. cit. col. 2de p. 161. 269. lif. 161-172.
319	-- 8 not. <i>Miftici</i> . lif. <i>Miftici</i> .
320	-- pen. cit. col. 1re. p. 319. lif. 219.
323	-- ult. cit. col. 1re. p. 357. lif. 355.
328	-- 3 cit. col. 2de p. 317. lif. p. 137 & 318.
332	-- 4 cit. col. 2de p. 815. lif. 805.
337	-- 28. <i>il n'y pas</i> . lif. <i>il n'y a pas</i> .
	-- 1 cit. col. 1re. <i>Vulterius</i> . lif. <i>Vulterius</i> .
341	-- 1 cit. col. 1re après item add. <i>Norrelii</i> <i>fritura in Celsii bist...</i>
342	-- 3 cit. sup. col. 2d. p. 262. lisez p. 255.
344	-- 2 cit. sup. col. 1re. après <i>Christine</i> ajoutez par <i>Mannerjchied</i> .
348	-- pen. cit. inf. col. 2de an. 1693. lif. an. 1653.
352	-- 28 col. 1e. <i>Atbiopum</i> . lif. <i>Estbiopum</i> .
359	-- 4 ajoutez apres <i>Laboureur (a)</i> & la cit. au bas du texte (a) <i>V. le Laboureur bist. du Maréchal de Guebriant pag. 12.</i>
375	-- ult. cit. inf. col. 2de <i>T. X.</i> lif. <i>Tom. XV.</i>
395	-- 8 écrit. lif. <i>écrivit</i> .
400	-- 31 de 1654. lif. 1653.
413	-- 17 & la <i>conduisit</i> . lif. <i>il la conduisit</i> .
434	-- 4 not. <i>Trifchman</i> . lif. <i>Frischman</i> .
441	-- 5 not. <i>condotta valor</i> . lif. <i>condotta : valor</i> .
441	-- 6 . . <i>armis</i> . lisez <i>armi e</i> .
	-- 8 . . <i>conprestefto</i> . lif. <i>con prestefto</i> .
444	-- 10 not. a 1617. lif. a 1717.
451	-- 11. not. <i>cbime</i> . lif. <i>obime</i> .
461	-- 7 & 11. not. <i>Tbulderius</i> . lif. <i>Tbuldenus</i> .
	-- 3. cit. inf. col. 1re. <i>Tbulderii</i> . lif. <i>Tbuldeni</i> .
464	dans le sommaire p. 226. ajout. & p. 241. not
470	lig. 7 not. <i>Templa Penitentiarum</i> . lif. <i>Templo Penitentiarum</i> .

Liste des Errata & Addenda.

Page	
470	lig. 21 n. <i>Francifis</i> . lisez <i>Francesco</i> .
	-- 28 not. <i>Tjolofo</i> . lif. <i>Tbolofo</i> .
	-- 2 cit. inf. col. 1re <i>Tbulderis</i> . lif. <i>Tbuldeni</i> .
471	-- 14 en 1657. lif. 1651.
473	-- 20 not. <i>eum</i> . lif. <i>cum</i> .
474	-- 2 n. au sommaire p. 454. lif. p. 232.
475	-- 16 & 17 <i>Piques</i> . lif. <i>Picquet</i> .
483	-- 13 <i>Baron Spane</i> . lif. <i>Baron Sparre</i> .
	-- 18 <i>Tyholm</i> . lif. <i>Fyholm</i> .
485	-- 26 n. <i>eculum</i> . lif. <i>Seculum</i> .
488	-- 9 <i>Traffirio</i> . lif. <i>Traffino</i> ou <i>Traffigny</i> .
493	-- 7 col. 1re <i>far me</i> lif. <i>far me</i> .
	-- 10. . <i>incbinar mi</i> . lif. <i>incbinarmi</i> .
	-- 13. . <i>participar mi</i> . lif. <i>participarmi</i> .
494	-- 26 <i>Dolie</i> . lif. <i>Dolce</i> .
501	-- 3 not. <i>ad altri lacogbi</i> . lif. <i>ad altri luogbi</i> .
504	-- 5 n. <i>presque les</i> . lif. <i>presque tous les</i> .
	-- 3 cit. inf. col. 2de <i>Tbulderii</i> . lif. <i>Tbuldeni</i> . item p. 513. 514.
505	-- 4. n. <i>Flemming</i> . lif. <i>Fleming</i> .
	-- 12 . . <i>audare</i> . lif. <i>andare</i> .
512	-- 13 <i>Anal</i> . lif. <i>Anat</i> .
513	-- 3 n. <i>Medifima</i> . lif. <i>medefima</i> .
514	-- 11 n. <i>Crest</i> . lif. <i>Crestel</i> .
520	-- 28 <i>Mgra</i> lif. <i>Mgr</i> .
521	-- 2 not. <i>Branco</i> . lif. <i>Banco</i> .
	-- 3 n. <i>Franucbers</i> . lif. <i>Franecbers</i> .
522	-- 24 col. 1re <i>radumanza</i> . lif. <i>radumanza</i> .
523	-- 21 col. 1re <i>maglie</i> . lif. <i>maglie</i> .
535	-- 8 <i>affonci</i> . lif. <i>affoucy</i> .
	-- 8 not. <i>Epigramme</i> . lif. <i>Anagramme</i> .
542	-- 11 not. <i>Regnante</i> . lif. <i>Regente</i> .
	-- 3 cit. inf. col. 1re. p. 193. lif. p. 192.
555	-- ult. après <i>Patin</i> ajoutez (b) & au bas du Texte dans la cit. sup. (b) <i>V. sa Lettre à Charles Spon Tom. II. p. 228.</i>

Prix du premier Tome des Mémoires pour servir à l'Histoire de
CHRISTINE Reine de Suède in 4^o.

76 Feuilles (y compris le Titre Rouge) chargées extraordinairement avec diverses notes de différens & petits Caractères, Additions, Citations & Sommaires a dix dutes la feuille, fait la somme de	f 4 - 15 - 0
1 Magnifique Portrait de la Reine CHRISTINE gravé par P. Tanyé graveur distingué	f 0 - 10 - 0
2 Vignettes, savoir au Titre, & à la Tête de l'Ouvrage	f 0 - 4 - 0
16 Médailles dans le Corps de l'Ouvrage à un demi sols	f 0 - 8 - 0
	fait ensemble
	f 5 - 17 - 0

Et pour le Grand Papier

Ce qui fait en argent d'Allemagne Rixd. 3 - 8 bons gros
Pour le Grand papier 5 - 0

Ceux qui acheteront en argent comptant le premier Volume de cet Ouvrage pendant les premières semaines après le jour de la publication, & particulièrement durant la Foire de Pâques 1751. à Leipzig, ne paieront pour le petit papier en Hollande que 5 - 0 - 0 & en Allemagne Rixd. 2 - 16 bons gros

Et pour le grand papier 7 - 10 - 0

De plus on leur donnera un billet pour pouvoir faire recevoir contre le paiement au Mois d'Octobre prochain le Tome second à un prix qui sera pareillement diminué au prorata.

B 489745

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 03058 1048



